



# Document d'Enregistrement Universel **2021**

Rapport Financier Annuel inclus

<b>A</b>	<b>Profil du Groupe</b>	<b>3</b>	<b>E</b>	<b>Éléments financiers</b>	<b>RFA 229</b>
A.1	Profil d'activité	4	E.1	Revue opérationnelle	230
A.2	Structure du chiffre d'affaires	5	E.2	Objectifs 2022	235
A.3	Message de Gilles Grapinet	6	E.3	Ambition 2024 pleinement réitérée	236
A.4	Worldline en 2021	8	E.4	Revue financière	236
A.5	Présentation du Groupe	12	E.5	Etats financiers consolidés	249
			E.6	Comptes sociaux de la Société Mère	316
			E.7	Autres informations financières relatives à Worldline S.A.	344
			E.8	Contrats avec les apparentés	346
			E.9	Indicateurs non-IFRS	350
<b>B</b>	<b>L'industrie du paiement</b>	<b>25</b>	<b>F</b>	<b>Analyse des risques</b>	<b>RFA 353</b>
B.1	Paiements par cartes	26	F.1	Les activités de Gestion des Risques	354
B.2	Paiements Non-Cartes	28	F.2	Facteurs de risques	358
B.3	Autres solutions de paiement	29	F.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage	368
B.4	Tendances et facteurs de changement clés du marché	30	F.4	Le contrôle interne	370
<b>C</b>	<b>Description des activités du Groupe</b>	<b>37</b>	<b>G</b>	<b>Gouvernance d'entreprise et capital</b>	<b>RFA 375</b>
C.1	Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe	38	G.1	Information juridique	376
C.2	Forces et atouts concurrentiels	57	G.2	Gouvernement d'entreprise	379
C.3	Modèle d'affaires de Worldline	61	G.3	Rémunérations et intérêts	423
C.4	Worldline : une société réglementée	64	G.4	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires 2022	475
C.5	Stratégie	70	G.5	Evolution du capital et performance boursière	475
C.6	Technologie	73			
C.7	Ventes et marketing	74	<b>H</b>	<b>Annexes</b>	<b>487</b>
C.8	Achat et fournisseurs	76	H.1	Personnes responsables	488
C.9	Investissements	77	H.2	Glossaire	489
C.10	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	78	H.3	Tables de concordances	494
C.11	Recherche et Développement, brevets, licences	79	H.4	Contacts	503
			H.5	Agenda financier	503
<b>D</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	<b>RFA 81</b>			
D.1	Intégrer le développement durable aux activités de Worldline	82			
D.2	Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables	107			
D.3	Etre un employeur responsable	133			
D.4	Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires	163			
D.5	Réduire l'empreinte environnementale de Worldline	182			
D.6	Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales	209			
D.7	Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers	216			



## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Le Document d'Enregistrement Universel, incluant le rapport financier annuel, est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel, incluant le rapport financier annuel, qui a été établie en XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur.



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 25 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. Ce Document d'Enregistrement Universel est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Worldline ([www.worldline.com](http://www.worldline.com)).

# Notes

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, les expressions la « Société » et « Worldline » désignent la société Worldline SA. Les expressions le « Groupe » et le « Groupe Worldline » désignent Worldline SA et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble.

## Informations prospectives

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'emploi du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du présent Document d'Enregistrement Universel et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont données uniquement à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait, le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquelles sont fondées les informations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant en outre rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

## Informations incorporées par référence

En application des dispositions de l'Article 19 du règlement européen n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés ; et
- Le rapport de gestion du Groupe ;

présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 avril 2021 sous le numéro n° D.21-0303.

- Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne ;

- Le rapport des Commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés ; et
- Le rapport de gestion du Groupe ;

présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 avril 2020 sous le numéro n° D.20-0411.

## Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

Certaines données du présent Document d'Enregistrement Universel proviennent de sources tierces. La Société atteste que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

## Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient, notamment au Chapitre B « L'industrie du paiement », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Certaines de ces informations proviennent d'études réalisées par des sources externes. Ces informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés aboutirait aux mêmes résultats. Sauf indication contraire, les informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel relatives aux parts de marché et à la taille des marchés pertinents du Groupe sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif.

## Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au Chapitre F « Analyse des risques » du présent Document de Référence. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, pourraient également avoir un effet défavorable.

## Glossaire

Un glossaire définissant certains termes techniques utilisés dans le présent Document d'Enregistrement Universel figure au Chapitre H du présent Document de Référence.

## Global Reporting Initiative (« GRI »)

Worldline étant membre de la communauté Global Reporting Initiative (« GRI »), des références aux labels de publication du GRI ont été insérées aux sections appropriées du présent Document d'Enregistrement Universel au moyen de références au format [GRI-x]. Ces références suivent la structure de la table de concordance validée par le GRI et présentée sur le site internet de la Société à l'adresse <https://worldline.com/en/home/about-us/our-commitment.html> et permet d'identifier les informations GRI générales et spécifiques dans le Document d'Enregistrement Universel et le Rapport Intégré.

Vous trouverez plus d'informations sur le tableau d'index de contenu qui établit une approche cohérente entre les initiatives de Worldline, notre contribution aux ODD et les normes GRI sur [www.worldline.com](http://www.worldline.com).

Ce rapport a été préparé conformément aux normes GRI: « option complète ».



# Profil du Groupe

<b>A.1 Profil d'activité</b>	<b>4</b>	<b>A.4 Worldline en 2021</b>	<b>8</b>
<b>A.2 Structure du chiffre d'affaires</b>	<b>5</b>	A.4.1 Principaux graphiques	8
A.2.1 Répartition par Lignes de Services	5	A.4.2 Principales réalisations en 2021	9
A.2.2 Répartition par zone géographique	5	<b>A.5 Présentation du Groupe</b>	<b>12</b>
<b>A.3 Message de Gilles Grapinet</b>	<b>6</b>	A.5.1 Formation du Groupe	12
		A.5.2 Organigramme simplifié du Groupe	15
		A.5.3 Filiales et participations	16
		A.5.4 Direction et organisation	19



## A.1 Profil d'activité [GRI 102-1] [GRI 102-2] [GRI 102-7]

Worldline est un leader international de l'industrie des paiements et est au premier plan de la révolution numérique qui bouleverse nos façons de payer, de vivre, d'exercer nos activités et de nouer des relations.

Les solutions de Worldline garantissent des paiements sécurisés et des services transactionnels fiables tout au long de la chaîne de valeur des paiements, favorisant ainsi une croissance économique durable. La société fournit une gamme complète de solutions aux institutions financières, aux commerçants, aux entreprises et aux entités gouvernementales. Son portefeuille de solutions évolutif est respectueux de l'environnement, favorise la confiance et promeut la transformation sociale.

Worldline établit des partenariats à long terme avec ses clients pour leur fournir des solutions qui renforcent la confiance de leurs utilisateurs finaux. Ces services sont le plus souvent pourvus en vertu de contrats de longue durée au titre desquels Worldline est rémunéré par une commission pour la mise en œuvre initiale de la solution, puis en fonction des volumes ou des valeurs de transactions pendant la durée du contrat. Worldline met à profit sa forte culture d'innovation pour aider ses clients à anticiper l'avenir, saisir de nouvelles opportunités et relever avec assurance les défis qui se présentent à eux.

Worldline est présent dans plus de 50 pays. Suite à l'acquisition d'Ingenico en 2020, Worldline a renforcé son impact en Europe continentale : déjà leader au Benelux, en Suisse et en Autriche, Worldline occupe désormais aussi une position de leader en Allemagne. La société possède par ailleurs une forte présence dans les pays nordiques et dispose d'un accès inégalé aux banques et aux commerçants français. L'acquisition d'Ingenico a également étendu l'accès de Worldline au marché américain et accru sa visibilité auprès des commerçants d'Amérique latine et des pays d'Asie-Pacifique.

Au 31 décembre 2021, Worldline employait environ 17 000 personnes dans le monde (hors environ 3 800 personnes pour la Ligne de Services « Solutions & Services de Terminaux de paiement »). Au cours de l'année, la société a généré un chiffre d'affaires total de 3,7 milliards d'euros, un EBO de 933 millions d'euros et un flux de trésorerie disponible de 407 millions d'euros.

L'objectif de Worldline est de permettre une croissance économique durable et de renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Ses Lignes de Services travaillent de concert à la transformation du secteur des paiements afin d'apporter une valeur durable à tous ses clients, investisseurs, employés et parties prenantes.

- La Ligne de Services « **Services aux Commerçants** » propose une expertise numérique et transactionnelle unique dans le secteur des paiements à travers une couverture paneuropéenne et mondiale exceptionnelle. Elle permet aux commerçants d'augmenter leurs ventes et d'améliorer l'expérience de leurs clients, dans un environnement sécurisé et de confiance. Couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du commerce de détail, en ligne, en magasin et omnicanal, cette Ligne de Services

accélère la transition mondiale vers une économie sans espèces ;

- La Ligne de Services « **Services Financiers** » est le leader paneuropéen du traitement des données financières. Les institutions financières s'appuient sur son expertise pour déployer des technologies transformatrices, gérer les risques et la fraude, optimiser les processus et assurer l'excellence opérationnelle. Investissant massivement dans des solutions de paiements et de transactions innovantes, cette Ligne de Services permet aux banques d'anticiper les évolutions réglementaires et de transformer leurs modèles d'affaires pour tirer le meilleur parti des opportunités de demain ;
- La Ligne de Services « **Mobilité & Services Web Transactionnels** » va au-delà du traitement des transactions de paiement classiques et apporte son expertise en matière de paiement et de réglementation sur de nouveaux marchés. Couvrant des produits et des services aussi divers que la dématérialisation sécurisée pour les secteurs réglementés, les objets connectés (IoT), la billettique et les centres de contact, cette Ligne de Services permet aux clients de se conformer à la réglementation, de sécuriser leurs transactions et de réinventer leur engagement client pour l'avenir numérique.

L'activité de chacune de ces trois Lignes de Services est décrite en détail à la Section C.

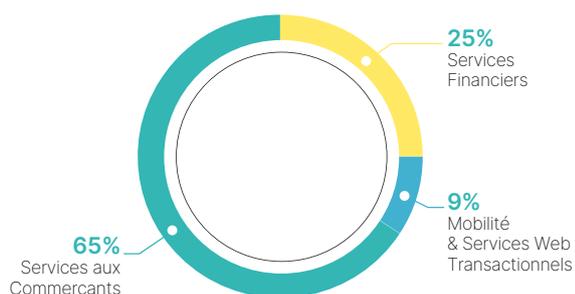
Par ailleurs, le Groupe fournit des solutions et des services de terminaux de classe mondiale aux banques et aux acquéreurs au travers de la Ligne de Services TSS (« **Solutions & Services de Terminaux de paiement** »). En se concentrant sur l'offre de nouveaux canaux et de solutions logicielles personnalisées, adaptées à la maturité des marchés, cette Ligne de Services favorise la mise en place d'un nouvel écosystème de l'acceptation des paiements qui vise à transformer l'expérience du consommateur, en s'appuyant sur l'expertise du Groupe en matière de matériel, de logiciels et de services associés. Suite à une revue stratégique de cette activité, le Conseil d'Administration a validé l'orientation stratégique de désengagement de TSS afin que cette activité puisse poursuivre une stratégie de transformation ambitieuse en tant qu'entreprise entièrement autonome. Dans ce contexte, la Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 comme une activité destinée à être cédée. Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS. La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Worldline conduit ses activités en déployant une stratégie mondiale et unifiée d'exécution de ses contrats, destinée à tirer le maximum d'effets d'échelle grâce à une combinaison de processus et d'outils standardisés, au partage de meilleures pratiques et à un usage efficace des ressources globales, afin d'offrir des services de haute qualité à un prix compétitif.

## A.2 Structure du chiffre d'affaires [GRI 102-6] [GRI 201-1]

### A.2.1 Répartition par Lignes de Services

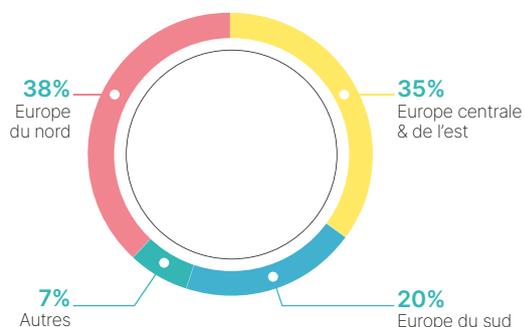
Suite aux acquisitions de SIX Payment Services fin 2018 et d'Ingenico fin 2020, les Services aux Commerçants sont la plus importante Ligne de Services du Groupe, représentant 65% du chiffre d'affaires du Groupe en 2021. 25% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des contrats de Services Financiers et 9% par les solutions de Mobilité & Services Web Transactionnels.



En millions d'euros	Chiffre d'affaires 2021
Services aux Commerçants	2 416
Services Financiers	927
Mobilité & Services Web Transactionnels	347
<b>Worldline</b>	<b>3 689</b>

### A.2.2 Répartition par zone géographique [GRI 102-4]

L'Europe est la principale base opérationnelle du Groupe, générant plus de 90% du chiffre d'affaires du Groupe en 2021.



En millions d'euros	Chiffre d'affaires 2021
Europe du nord	1 385
Europe centrale & de l'est	1 297
Europe du sud	739
Autres	269
<b>Worldline</b>	<b>3 689</b>



## Profil du Groupe

Message de Gilles Grapinet

### A.3 Message de Gilles Grapinet [GRI 102-1] [GRI 102-14]

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Dans un contexte encore marqué par l'incertitude et les défis liés à la pandémie de Covid-19, chez Worldline, l'année 2021 a confirmé la solidité de notre modèle économique, le dévouement de nos collaborateurs ainsi que notre capacité à croître, innover et créer de la valeur pour nos parties prenantes.

Nous avons réalisé une remarquable performance opérationnelle, en assurant une parfaite continuité des activités et en concrétisant toute une série de projets importants sur l'ensemble de nos Lignes de Services.

**Malgré des conditions commerciales volatiles, nous avons réussi à atteindre tous nos objectifs financiers pour l'année et accompli des progrès notables dans le cadre de notre programme stratégique.** 2021 est l'année où nous avons intégré Ingenico, et nous avons pleinement mis à profit notre approche de préparation aux acquisitions « Day One » pour créer une dynamique et des synergies positives.

Nous avons également étendu notre présence stratégique dans des zones géographiques clés. L'acquisition de Cardlink en Grèce et de 80% des activités acquisition commerçants d'Eurobank offrent à Worldline des opportunités d'étendre ses activités de Services aux Commerçants sur ce marché en pleine croissance. Nous avons noué des partenariats stratégiques en Italie, avec l'acquisition des services d'acquisition commerçants de BNL (Axepta), et dans les pays nordiques, avec l'acquisition des activités d'acquisition cartes de Handelsbanken.

Sur le plan opérationnel, nos Lignes Services aux Commerçants et Services Financiers ont enregistré une croissance soutenue, qui reflète à la fois la transition rapide et généralisée vers les paiements numériques et notre fort positionnement suite à l'acquisition d'Ingenico. Le chiffre d'affaires de notre Ligne Mobilité et Services Web Transactionnels a considérablement augmenté, grâce à plusieurs grands projets et à la reprise du secteur des transports publics.

A la suite de la validation du Conseil d'administration de Worldline en octobre 2021 de l'orientation stratégique de désengagement de TSS et après la conduite d'un examen rigoureux ces derniers mois, nous avons signé un accord avec Apollo, société globale d'investissement reconnue et de grande qualité, afin de prendre en main le futur développement de nos activités de terminaux de paiement ainsi que de ses équipes. Fondamentalement initiée dans le meilleur intérêt de TSS, cette transaction envisagée viendra également simplifier notre structure organisationnelle, accroître davantage notre attention sur nos activités clés et fortement renforcer notre bilan, pour ainsi accélérer nos développements stratégiques.

Conformément à l'engagement de Worldline en matière de gouvernance, Bernard Bourigeaud a été nommé Président du Conseil d'Administration en octobre 2021. Je tiens à souhaiter la bienvenue à Bernard, qui est administrateur indépendant du Conseil depuis octobre 2020 et ancien Président d'Ingenico.

**Lors de notre journée investisseurs, nous avons dévoilé un plan stratégique sur trois ans qui exposait notre ambition de faire de Worldline une Paytech internationale de premier plan au cœur de l'écosystème européen des paiements. Dotés du plus grand portefeuille de commerçants en Europe,** nous disposons d'une feuille de route claire pour tirer parti de notre position et accélérer notre croissance et notre rentabilité, en augmentant notre part de marché et en déployant de nouvelles solutions pour les commerçants de toutes tailles. En tant que principal prestataire de traitement des transactions de paiement en Europe, notre objectif est de devenir le partenaire de choix des banques qui entrent dans l'ère de l'Open Banking, des paiements instantanés et des services numériques.

**L'innovation est indispensable pour réaliser ces ambitions.** Nous investissons donc davantage dans nos plateformes clés. Nous migrons également vers le cloud et développons un modèle d'innovation ouverte avec API pour échanger avec d'autres innovateurs, comme les fournisseurs de solutions cryptographiques, *Buy Now - Pay Later* et d'*Open Banking*.

Nos investissements massifs dans l'innovation ont conduit en 2021 au lancement de nouveaux produits, dont notre solution de paiement en marque blanche pour les commerçants *Scan & Pay self-checkout* et *WL Account-Based Payments*, notre offre de paiement de compte à compte qui permet aux entreprises en ligne de lancer leur propre mode de paiement personnalisé.

**La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) fait partie intégrante de notre plan stratégique et de notre vision à long terme : notre ambition est d'être un moteur de changement durable et de maintenir notre position de leader en matière de RSE dans le secteur des paiements.** En 2021, des agences de notation indépendantes comme le CDP et Moody's ont confirmé notre rôle décisif dans le domaine de la RSE, pour nos performances respectives en matière de changement climatique et d'environnement. Nous avons été nommés « Top Employer Europe » par le Top Employers Institute dans 9 pays (France, Allemagne, Belgique, Suisse, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Inde et Nouvelle-Zélande) et « Great Place to Work » par l'institut Great Place to Work® dans 13 pays, dont Chili, Chine, Taiwan, République tchèque, Argentine, Australie, Brésil et Canada.

Pour accélérer les progrès, nous avons lancé le programme de transformation TRUST 2025, qui comprend des engagements ambitieux comme réduire nos émissions de carbone de 25% d'ici 2025 et quasiment doubler le temps de formation de nos employés.

Notre nouvelle identité de marque signale le début d'un nouveau chapitre prometteur dans notre histoire en tant que principal acteur mondial du secteur des paiements numériques, tandis que notre programme ONE Worldline garantit que notre personnel dispose des compétences et des processus nécessaires pour agir avec agilité en vue de faire passer nos activités à la vitesse supérieure. Worldline est bien positionné pour poursuivre sa forte croissance, ce qui ouvre la voie à d'excellentes opportunités de carrière à long terme pour les collaborateurs hautement qualifiés et ambitieux.

**Première année de notre nouveau plan stratégique, 2022 marquera l'accélération de Worldline vers la réalisation de son ambition : façonner l'avenir des paiements.**

En 2022, nous allons :

- accroître nos investissements dans les technologies de pointe, notamment dans nos plateformes et nos piles technologiques ;
- développer notre modèle d'innovation ouverte auprès de nos partenaires, élargir notre portefeuille et créer une nouvelle plus-value pour les commerçants et les banques ; et
- étendre notre présence géographique par le biais de fusions-acquisitions et de partenariats stratégiques axés sur les banques.

Grâce à ces changements, Worldline va devenir un leader mondial de confiance dans le secteur de la Paytech. Nous bénéficions d'une position idéale dans un marché dynamique au cœur de l'Europe et, en 2022, nous allons donner un coup d'accélérateur pour apporter une valeur ajoutée exceptionnelle à toutes nos parties prenantes.

**Gilles Grapinet**

Directeur Général

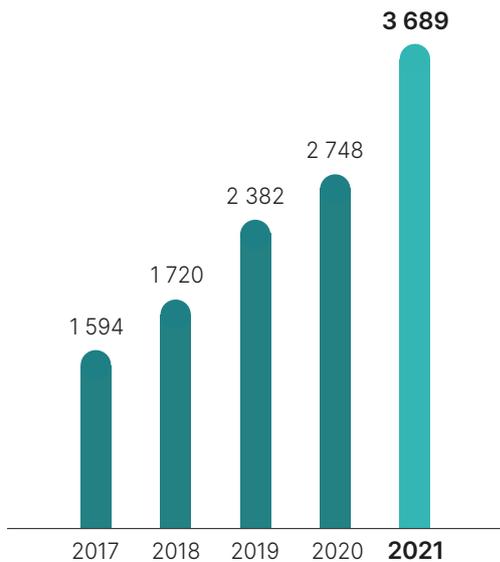
A



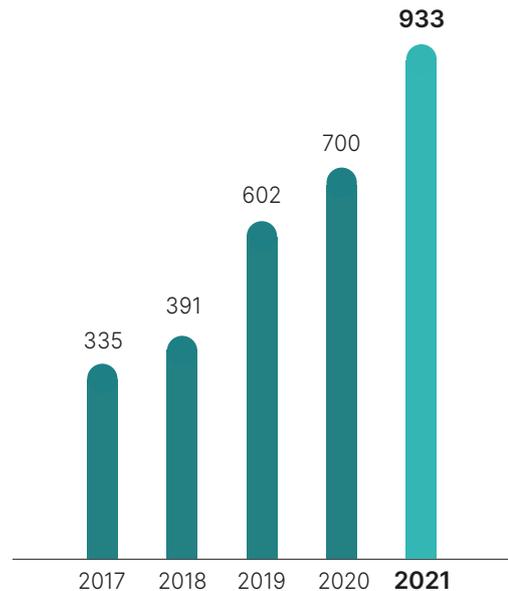
## A.4 Worldline en 2021 [GRI 102-7]

### A.4.1 Principaux graphiques

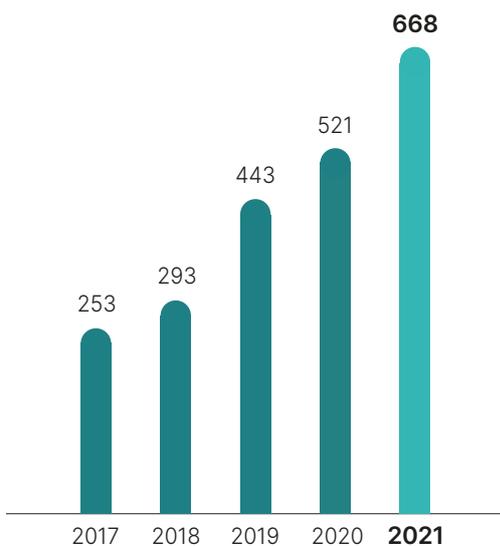
**Evolution du chiffre d'affaires sur cinq ans**  
(en millions d'euros)



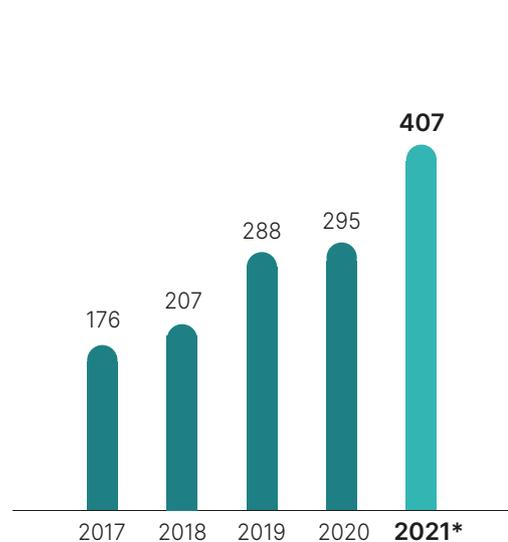
**Evolution de l'excédent brut opérationnel sur cinq ans**  
(en millions d'euros)



**Evolution de la marge opérationnelle sur cinq ans**  
(en millions d'euros)



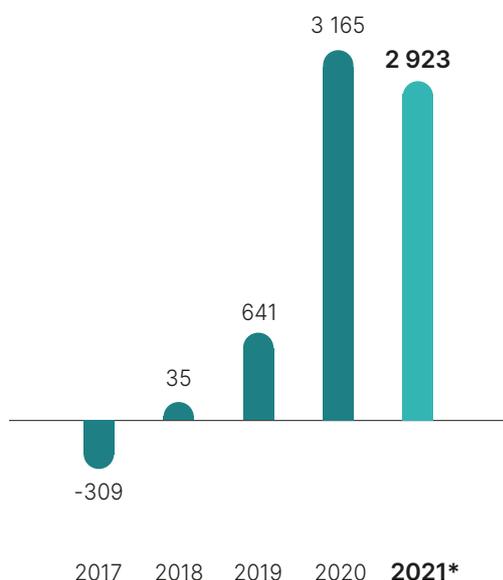
**Evolution du flux de trésorerie disponible sur cinq ans**  
(en millions d'euros)



\*Provient des opérations poursuivies

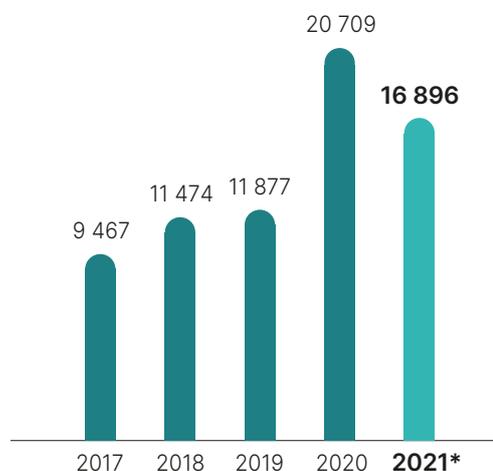
### Evolution de la dette nette sur cinq ans

(en millions d'euros)



\*Avant IFRS 5

### Evolution de l'effectif sur cinq ans



\*Hors 3 815 salariés de TSS

## A.4.2 Principales réalisations en 2021

### Janvier

Reconnu pour son engagement à long terme en faveur de pratiques managériales et interpersonnelles exemplaires au sein de l'entreprise, **Worldline a reçu la certification « Top Employer Europe 2021 » par le Top Employers Institute**. Accompagnée de certifications locales en Belgique, en Pologne, en Autriche, en Allemagne et aux Pays-Bas, la certification Top Employer Europe distingue les efforts rigoureux de la société pour déployer une stratégie d'employeur responsable. L'intégration de Worldline dans la communauté des Top Employers Europe renforcera considérablement sa visibilité et son attractivité.

**Worldline s'associe à Gold Global SA pour le lancement du jeton « DaVinci Gold »**, une solution d'achat d'or physique qui fait appel à la nouvelle infrastructure *stablecoins* de Worldline. L'initiative permet aux consommateurs d'acheter, d'économiser et de vendre de véritables pièces d'or physiques ou des lingots de 24 carats en toute simplicité et de manière sécurisée. Cette coopération stratégique augmente encore davantage les capacités de la plateforme de gestion d'actifs numériques de Worldline (DAM) et aidera l'entreprise à réaliser ses objectifs en matière de *stablecoins* et de technologie *blockchain*.

En tant que l'un des membres fondateurs de l'Alliance européenne de l'industrie des paiements digitaux (EDPIA), Worldline s'engage à réunir les forces en Europe pour achever la création du marché unique numérique au profit des consommateurs, des entreprises et du secteur public. **EDPIA accueille trois nouveaux membres** : *Aircash*, *Buckaroo* et *HiPay*, basés respectivement en Croatie, aux Pays-Bas et en France. L'arrivée de ces nouveaux membres donne davantage de poids et de diversité à la voix d'EDPIA, et favorise le développement d'un secteur européen de paiements numériques dynamique.

### Février

**Worldline annonce une collaboration stratégique entre sa marque Ingenico et Klarna, l'un des principaux services de paiement et d'achat Buy now, Pay later**. L'accord prévoit l'inclusion de Klarna dans la plateforme de paiement de Worldline et la mise à disposition de ses solutions de paiement en ligne pour les commerçants européens de Worldline. En offrant un plus grand choix de méthodes de paiement, Worldline aidera les commerçants à augmenter leurs taux de conversion, fournira aux consommateurs une meilleure expérience d'achat en ligne et poursuivra sa mission d'accompagner les commerçants sur la voie d'une croissance efficace.



## Mars

Déployant des efforts constants pour rester le leader incontesté de la RSE dans le secteur des paiements, **Worldline est fier d'obtenir à nouveau une excellente note dans le cadre de l'évaluation 2021 de l'agence de notation extra-financière Gaïa Rating.** Selon l'évaluation ESG (environnement, social et gouvernance) de Gaïa Rating, Worldline a amélioré sa performance en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises de 6 points au cours des trois dernières années (88/100 en 2021). Grâce à ces améliorations continues, Gaïa Rating place Worldline parmi les cinq premières entreprises en France pour ses pratiques responsables et durables.

**Worldline soutient l'objectif de PSA Payment Services Austria GmbH de déployer l'un des écosystèmes de paiement les plus avancés d'Europe.** Worldline sera le partenaire technique de compensation et de règlement de PSA pour les paiements interbancaires nationaux et internationaux en Autriche, mettant à profit l'expertise que Worldline a acquise en gérant plusieurs chambres de compensation nationales, notamment aux Pays-Bas, à Aruba et à Curaçao. S'appuyant sur leur collaboration de longue date au cœur du système de paiement autrichien, PSA et Worldline jettent désormais les bases d'une nouvelle plateforme de paiement en temps réel pour des paiements instantanés et sécurisés, indépendamment des terminaux utilisés, partout en Autriche.

## Mai

**Worldline acquiert Cardlink, le premier fournisseur de services réseau en Grèce.** L'acquisition de Cardlink à 92,5%, en partenariat avec son PDG qui en conserve 7,5%, donne à Worldline l'opportunité stratégique d'étendre son activité Services aux Commerçants sur un marché grec prometteur et de disposer d'un accès unique au premier réseau local d'acceptation des paiements. Cette acquisition conduira Worldline à servir près de 243 000 commerçants et à gérer 500 millions de transactions par an en Grèce. L'acquisition a été finalisée en septembre 2021.

**Les actionnaires ont participé à distance à l'Assemblée Générale Mixte de 2021.** Dans le contexte exceptionnel lié à la pandémie de Covid-19, les modalités de réunion ont été adaptées pour permettre à tous les actionnaires de participer en distanciel à cet événement clé de l'agenda de Worldline.

## Juin

**Worldline prouve son engagement à long terme en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises avec le lancement du programme TRUST 2025.** Cette nouvelle feuille de route ambitieuse pour une durée de cinq ans vise à apporter des changements profonds et joue un rôle de catalyseur propice à une transformation durable. Prenant appui sur la réussite du précédent programme TRUST 2020, le nouveau programme TRUST 2025 prévoit des actions concrètes pour réaliser la raison d'être de Worldline. Le nouveau programme est également pleinement en accord avec la stratégie globale de Worldline et répond à six enjeux de RSE majeurs : business, employés, éthique, chaîne de valeur, environnement et communautés locales.

**Worldline s'associe à Microsoft pour protéger les entreprises en ligne contre la fraude.** Dans le cadre de ce partenariat, la suite de paiements de commerces digitaux de Worldline intégrera Microsoft Dynamics 365 Fraud Protection. Cette solution spécialisée allie une IA (intelligence artificielle) adaptative avancée à un réseau mondial de protection contre la fraude comprenant des millions d'utilisateurs, pour aider les entreprises à lutter contre la fraude (criminelle et amicale), tout en maximisant leurs profits.

**Worldline intensifie ses efforts d'engagement communautaire en encourageant les utilisateurs à effectuer des dons via ses solutions de paiement.** La gamme de solutions de terminaux de paiement de Worldline propose aux consommateurs un moyen simple et sécurisé de faire des dons et offre une nouvelle source de revenus précieuse aux associations et organisations communautaires. En 2020, plus de 339 millions d'euros de dons ont été effectués grâce aux terminaux de paiement Ingenico de Worldline. La société encouragera, facilitera et assurera la sécurité des dons par le biais de ses solutions, en donnant aux consommateurs la possibilité de soutenir, dans leur vie quotidienne, des projets qui profitent à la communauté tout entière.

**Worldline lance une offre complète de services de paiement omnicanal destinée au secteur hôtelier.** WL Hospitality Suite fournira une meilleure expérience aux clients d'hôtel, tout en optimisant l'expérience utilisateur et l'efficacité du personnel. Cette offre tout-en-un, qui comprend un éventail de capacités de paiement basées dans le Cloud intégré au système de gestion immobilière des hôtels, simplifie la gestion des services de paiement et d'intégration, pour proposer une expérience unique aux clients d'hôtel comme au personnel.

## Juillet

**Worldline sécurise un partenariat stratégique d'acquisition commerçants avec le groupe bancaire BNL en Italie.** Ce partenariat, concrétisé par l'acquisition de 80% d'Axepta Italie, marque un tournant décisif dans la stratégie de consolidation de Worldline. La société étend ainsi ses activités de Services aux Commerçants en Europe du Sud et bénéficie d'opportunités de croissance intéressantes pour distribuer les produits et services de paiement de Worldline en tirant parti du réseau de clients de BNL. L'acquisition a été finalisée en janvier 2022.

**Worldline annonce l'acquisition des activités d'acquisition cartes de Handelsbanken dans les pays scandinaves.** Ajoutée aux acquisitions de Cardlink (Grèce) et d'Axepta (Italie) plus tôt dans l'année, cette nouvelle acquisition donne à Worldline une envergure et une portée uniques dans les Services aux Commerçants sur le marché européen de l'acquisition et de l'acceptation. Avec plus de 20 000 commerçants dans la région nordique, Handelsbanken dispose d'un portefeuille de commerçants diversifié et de haute qualité, et entretient une relation commerciale à long terme avec une banque nordique de premier plan. L'acquisition a été finalisée en octobre 2021.

## Septembre

**Worldline dévoile une nouvelle identité de marque** tournée vers l'avenir, qui met l'accent sur la confiance et la durabilité des paiements. À travers sa présence mondiale et son engagement en matière de fiabilité, d'innovation et de durabilité, Worldline cherche à développer un secteur des paiements fiable et à façonner l'avenir des paiements en Europe. Pour refléter cela, les marques de Worldline opéreront sous une seule marque mondiale Worldline : une identité distincte qui résume l'engagement de la société à fournir des solutions fiables et durables profitant à tous ses clients mais aussi à la société au sens large.

**Worldline et Bitcoin Suisse lancent WL Crypto Payments en Suisse.** 85 000 commerçants installés en Suisse peuvent désormais proposer des paiements cryptographiques omnicanaux grâce à une intégration fluide dans l'infrastructure de paiement de Worldline alimentée par Bitcoin Suisse, le leader du marché suisse des services crypto-financiers. Les commerçants du réseau Worldline peuvent permettre à leurs clients de payer en Bitcoin et en Ether aussi facilement qu'avec d'autres modes de paiement traditionnels. Cette initiative représente une nouvelle étape dans la mission de Worldline d'apporter une valeur ajoutée aux commerçants du monde entier et de faciliter des paiements fluides et modernes sur tous les marchés sur lesquels la société opère.

## Octobre

**Worldline partage un aperçu des tendances de l'expérience de paiement en 2030** avec la publication du rapport « *Navigating Digital Payments* », dans lequel la société expose sa vision du paysage des paiements en 2030 à partir d'analyses et de prévisions concernant l'évolution des paiements. L'étude présente le point de vue d'experts de premier plan sur l'avenir des paiements ainsi que leur perspective sur les tendances clés qui seront le moteur de l'innovation dans le secteur.

**Worldline s'associe à Livescale pour accélérer l'adoption du live shopping et du in-video checkout à l'échelle mondiale.** Worldline et Livescale offriront conjointement une solution de commerce intégrée dotée de fonctionnalités de paiement vidéo sur les réseaux sociaux et les sites Web, qui prendront en charge 150 méthodes de paiement en ligne afin que les acheteurs puissent payer comme ils le souhaitent. Ce partenariat allie le logiciel intégrable Live Shopping de Livescale et la fonctionnalité de paiement connecté de Worldline. La fonction de paiement vidéo est unique en ce qu'elle permet aux consommateurs d'effectuer leur paiement en toute simplicité, sans perturber leur expérience de vidéo en direct. Elle devrait donc augmenter le volume de transactions et renforcer l'engagement client.

**Worldline présente son ambition pour 2024 ainsi que son ambition financière pour la période 2022-2024 à l'occasion d'une Journée Investisseurs tenue le 27 octobre 2021.** Forts de son identité européenne et de son positionnement compétitif différenciant, le Groupe est pleinement engagé pour faire de Worldline une Paytech internationale de premier plan." Cette vision à trois ans reflète le positionnement, la proposition de valeur, l'échelle et la portée inégalés du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de valeur des paiements, s'appuyant sur une transformation de fond réalisée avec succès depuis son introduction en bourse en 2014 avec la

création d'un véritable leader pan-européen des paiements qui s'est accompagnée d'une croissance solide et d'une création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Worldline s'appuiera en particulier sur le positionnement unique de ses deux principales Lignes de Services tout en accélérant ses investissements technologiques afin de tirer le meilleur parti d'un marché des paiements numériques post-Covid très favorable.

Les multiples moteurs de croissance de Worldline, dont son positionnement auprès des commerçants et des banques comme point d'entrée unique vers l'écosystème des paiements et son expertise en termes d'innovation, vont permettre d'accélérer le rythme de croissance organique du Groupe vers un taux à deux chiffres. Cette accélération de la croissance associée à un levier opérationnel solide et à l'exécution sans faille des plans d'intégration et de synergies permettra d'augmenter la rentabilité de Worldline vers les 30%. En tant que leader européen de la consolidation, Worldline restera très attentifs aux opportunités d'opérations stratégiques et d'acquisitions accélératrices de croissance en s'appuyant sur son savoir-faire reconnu ainsi que sur une méthodologie d'intégration reproductible.

## Novembre

**Worldline transforme la façon dont les commerçants en ligne internationaux mènent leurs activités en Inde, en proposant une nouvelle suite complète de solutions transfrontalières.** Développée pour répondre aux besoins des entreprises qui cherchent à étendre ou à optimiser leur activité de e-commerce en Inde, la nouvelle solution destinée aux commerçants mondiaux et transfrontaliers donnera accès à une suite de méthodes de paiement qui répondent pleinement aux attentes des consommateurs indiens. Grâce à sa connaissance approfondie des réglementations, du paysage des paiements et du comportement des consommateurs de la région, cette solution unique présente des opportunités intéressantes pour les entreprises internationales dans le commerce numérique indien florissant.

## Décembre

**Worldline reçoit une prestigieuse note « A » par l'organisation mondiale de notation environnementale CDP pour son engagement et ses efforts continus dans la lutte contre le changement climatique.** Cette troisième évaluation reconnaît les actions décisives de Worldline pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuer les risques climatiques et développer une économie à faible émission de carbone.

**Worldline signe un partenariat stratégique d'acquisition commerçants avec Eurobank,** l'un des principaux acquéreurs en Grèce avec environ 20% de part de marché et un portefeuille de 123 000 commerçants directs. L'acquisition de 80% des activités d'acquisition commerçants d'Eurobank s'accompagne d'un partenariat commercial à long terme, qui confère à Worldline une position de leader sur un marché grec dynamique et lui offre une opportunité de croissance forte grâce à des synergies potentielles, notamment par la jonction des activités d'acquisition commerçants d'Eurobank et du réseau d'acceptation de Cardlink. La finalisation de la transaction est prévue au deuxième trimestre 2022.



## A.5 Présentation du Groupe [GRI 102-1] [GRI 102-3] [GRI 102-6]

### A.5.1 Formation du Groupe [GRI 102-10] [GRI 102-45]

#### Origines de Worldline

Les origines de l'activité de Worldline remontent à l'obtention en 1973 du tout premier contrat pour le traitement des transactions bancaires par carte par la société Sligos, créée en 1972, dont le capital était majoritairement détenu par le Crédit Lyonnais et qui avait été sélectionnée lors de la mise en place du système des cartes bleues en France.

Le groupe Axime est constitué en 1991 et devient par la suite un acteur majeur dans le secteur des sociétés de services en ingénierie informatique (SSI), alors en pleine consolidation. Le groupe Axime résulte du rapprochement entre les sociétés (i) SEGIN (monétique, télématique) (ii) SITB (la gestion des opérations sur les marchés bancaire et financier) et (iii) SODINFORG (qui sera renommée SEGIN) (monétique, personnalisation des supports de paiement).

En 1997, Atos est créé par la fusion d'Axime avec Sligos, les activités de Worldline étant à l'origine issues de ces deux entités. La branche Monétique et Traitement Electronique d'Axime et la division Activités Paiement et Monétique de Sligos sont intégrées à Atos Services qui sera renommée ensuite Atos Origin Services.

Le 31 décembre 2003, Atos Origin Services est devenu Atos Worldline à l'occasion de la fusion des diverses activités du groupe Atos Origin opérant dans les services de paiement et les services électroniques transactionnels. Atos Worldline exerce alors ses activités principalement en France et en Allemagne et devient un leader dans les services transactionnels de haute technologie (High Tech Transactional Services ou « HTTS »).

Au Royaume-Uni, l'implantation de Worldline dans les activités transactionnelles, en particulier les activités liées aux cartes privatives dans les secteurs de l'hôtellerie et du pétrole, est issue du rapprochement avec Origin opéré en 2000. L'acquisition en 2004 par Atos Origin de l'essentiel des activités informatiques de SchlumbergerSema est venue renforcer les activités de transports, principalement ferroviaires.

En 2006, Atos Worldline a étendu son périmètre d'activité en Belgique en intégrant les sociétés Banksys et Bank Card Company (BCC), sociétés spécialisées dans les solutions et les systèmes de paiement, devenant un acteur majeur du paiement sur le marché belge, notamment en tant qu'opérateur du programme de paiement Bancontact.

Depuis 2009, la stratégie du groupe Atos dans le domaine des services de paiement consiste à déployer ses activités HTTS à l'international, en Europe dans un premier temps, notamment en Allemagne, en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, puis en Asie. Le groupe Atos s'est appuyé sur ses implantations liées aux activités informatiques traditionnelles pour développer l'activité HTTS mais s'est également développé par des acquisitions, en particulier celles réalisées en 2010, de la Société Shere Ltd., un fournisseur de solutions au Royaume-Uni, et de la Société Venture Infotek, acteur indépendant sur le marché indien, leader dans le domaine du paiement. Ce dernier rapprochement est venu renforcer le cœur des activités de services de paiement du groupe Atos et lui a permis de pénétrer l'un des marchés ayant la plus forte croissance dans le monde du paiement. Le déploiement des services HTTS s'est également poursuivi dans la région Asie-Pacifique.

En juillet 2011, Atos a procédé à l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services (SIS). Cette acquisition a permis à Worldline d'intégrer principalement les activités de Mobilité et Services Web Transactionnels (Mobility & e-Transactional Services ou « MeTS ») de SIS au Royaume-Uni, au Chili et en Argentine. Avec l'acquisition en 2012 de la Société néerlandaise Quality Equipment BV, partenaire depuis une quinzaine d'années, Worldline a intégré un acteur-clé sur le marché néerlandais du paiement électronique, notamment dans les secteurs de la vente, de la restauration et du parking.

#### Processus de filialisation d'Atos et l'Introduction en bourse (2014)

Après l'annonce du projet en février 2013, Atos annonce en juillet 2013 la réalisation du processus de filialisation de l'ensemble de ses activités services de paiements et services transactionnels au sein d'une entité unique, sous le nom de Worldline.

Worldline a achevé son introduction en bourse en juin 2014 et la première cotation des actions Worldline sur Euronext Paris a eu lieu le 27 juin 2014. Suite à l'introduction en bourse, toutes les entités du Groupe ont retiré la référence à Atos dans leurs raisons sociales

## Création d'equensWorldline et acquisition de Paysquare (2016 et 2019)

Le 30 septembre 2016, Worldline a conclu un accord significatif avec le groupe Equens en vue de renforcer son leadership paneuropéen dans les services de paiement. Cette opération donne à Worldline une implantation paneuropéenne très étendue, ainsi que des positions et une présence commerciale fortes dans des pays clés (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Scandinavie). Cette opération a été structurée en deux volets :

- Une transaction en titres pour l'activité de Services Financiers, par fusion des activités respectives des deux entreprises en Europe pour créer la société « equensWorldline », qui était contrôlée à 63,6% par Worldline et à 36,4% par les actionnaires historiques d'Equens ;
- L'acquisition de Paysquare, filiale d'Equens pour l'activité d'acquisition commerçants.

À travers ces transactions, Worldline a bénéficié d'avantages sur le plan européen et a augmenté son chiffre d'affaires sur la base d'une année pleine, d'environ +25%, et spécifiquement de +40% pour les Services aux Commerçants et +65% pour les Services Financiers.

En septembre 2019, Worldline a finalisé l'acquisition d'Equens en exerçant son option d'achat sur les 36,4% de participation détenue par les actionnaires minoritaires d'equensWorldline.

## Cataps/KB SmartPay, First Data Baltics, Digital Rivers World Payments, MRL Postnet et Diamis (2017)

L'ambition de Worldline de consolider le secteur européen des paiements et plus généralement de réaliser des opérations de fusion et d'acquisition s'est renforcée en 2017 avec :

- L'acquisition de Cataps s.r.o. (opérant sous la marque KB SmartPay), la filiale d'acquisition commerçants de Komerční Banka (KB), filiale du groupe Société Générale et l'une des banques leader en République tchèque ;
- L'acquisition des filiales de First Data en Lettonie, en Lituanie et en Estonie, qui constituent le principal prestataire de traitement de transactions de paiement dans les pays baltes, proposant une large palette de services d'externalisation aux principaux groupes bancaires de la région et à certaines banques de la région nordique au sens large ;

- L'acquisition de Digital River World Payments (DRWP), l'un des principaux prestataires de services de paiement en ligne au niveau mondial ;
- L'acquisition de MRL Posnet, prestataire de services de paiement en Inde exploitant notamment une plateforme de gestion des terminaux de paiement particulièrement innovante pour le compte de 18 banques indiennes ;
- L'acquisition de Diamis, société éditrice du logiciel Cristal, utilisé par de nombreuses banques européennes de premier plan pour gérer les paiements de masse SEPA et domestiques, ainsi que la liquidité intra-day des paiements et échanges de titres.

## Acquisition de SIX Payment Services (2018)

Le 30 novembre 2018, Worldline a finalisé l'acquisition de SIX Payment Services auprès du groupe suisse SIX Group AG. Au terme de l'accord stratégique signé, Worldline a considérablement renforcé sa position de leader européen avec :

- Environ +30% du chiffre d'affaires ;
- Environ +65% d'augmentation de ses activités de Services aux Commerçants, dépassant le milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel sur une base *pro forma* ;
- De nouvelles positions de numéro un du marché des paiements en Suisse, Autriche, Luxembourg et un renforcement majeur en Allemagne. Comme la transaction a été principalement payée en actions, SIX Group AG est devenu actionnaire de Worldline à hauteur de 27%.

## Sortie du périmètre de consolidation du groupe Atos (2019)

Depuis mai 2019, suite à la distribution en nature par Atos SE d'environ 23,5% du capital social de Worldline, Worldline n'est plus consolidée par intégration globale dans le groupe Atos.

Après la vente d'actions Worldline par Atos en octobre 2019 et février 2020, Atos détient une participation d'environ 2,5% du capital de Worldline, sous-jacente aux obligations Atos échangeables en actions Worldline. Dans le cas d'un échange de l'intégralité de ces obligations, Atos ne détiendra plus aucune action Worldline ni aucun droit de vote.



## **Création d'un nouveau leader mondial des services de paiement : annonce de l'acquisition d'Ingenico (2020)**

Worldline et Ingenico Group SA ont annoncé le 3 février 2020 que leurs Conseils d'Administration respectifs avaient approuvé à l'unanimité un accord de regroupement d'entreprises aux termes duquel Worldline lancerait une offre publique d'achat sur toutes les actions d'Ingenico ainsi que sur les OCEANes en circulation.

Clôturée le 28 octobre 2020 après le grand succès de l'offre publique d'achat amicale de Worldline, cette opération a réuni deux sociétés de premier plan pour créer le quatrième acteur mondial des services de paiement avec environ 20 000 employés et une présence physique dans une cinquantaine de pays.

Dans le cadre de l'autorisation de cette transaction par la Commission européenne, Worldline s'est engagé à céder une partie de l'activité d'acquisition commerçants d'Ingenico. Le 1<sup>er</sup> novembre 2021, les activités d'acquisition points de vente d'Ingenico en Autriche opérant via PAYONE ont été vendues à une filiale de Global Payments et les activités d'acquisition points de vente de Worldline en Belgique et au Luxembourg ont été vendues à Axepta BNP Paribas Benelux.

## **Alliance stratégique majeure dans les services aux marchands en Australie avec la banque ANZ**

En décembre 2020, Worldline annonce établir une alliance commerciale stratégique majeure avec la banque ANZ en Australie, le troisième plus grand acquéreur de la région avec environ 20% des volumes des transactions. Ainsi, Worldline acquiert une participation de contrôle (51%) de l'activité services aux commerçants d'ANZ. La transaction a été finalisée le 31 mars 2022.

## **2021 : une année de croissance et de dynamisme commercial : Acquisitions de Cardlink, d'Axepta Italie, de l'activité d'acquisition cartes de Handelsbanken, et des activités d'acquisition commerçants d'Eurobank**

Worldline a su mettre à profit sa flexibilité financière et ses méthodes d'intégration pour consolider encore davantage sa position sur le marché européen et mondial des paiements en 2021 avec :

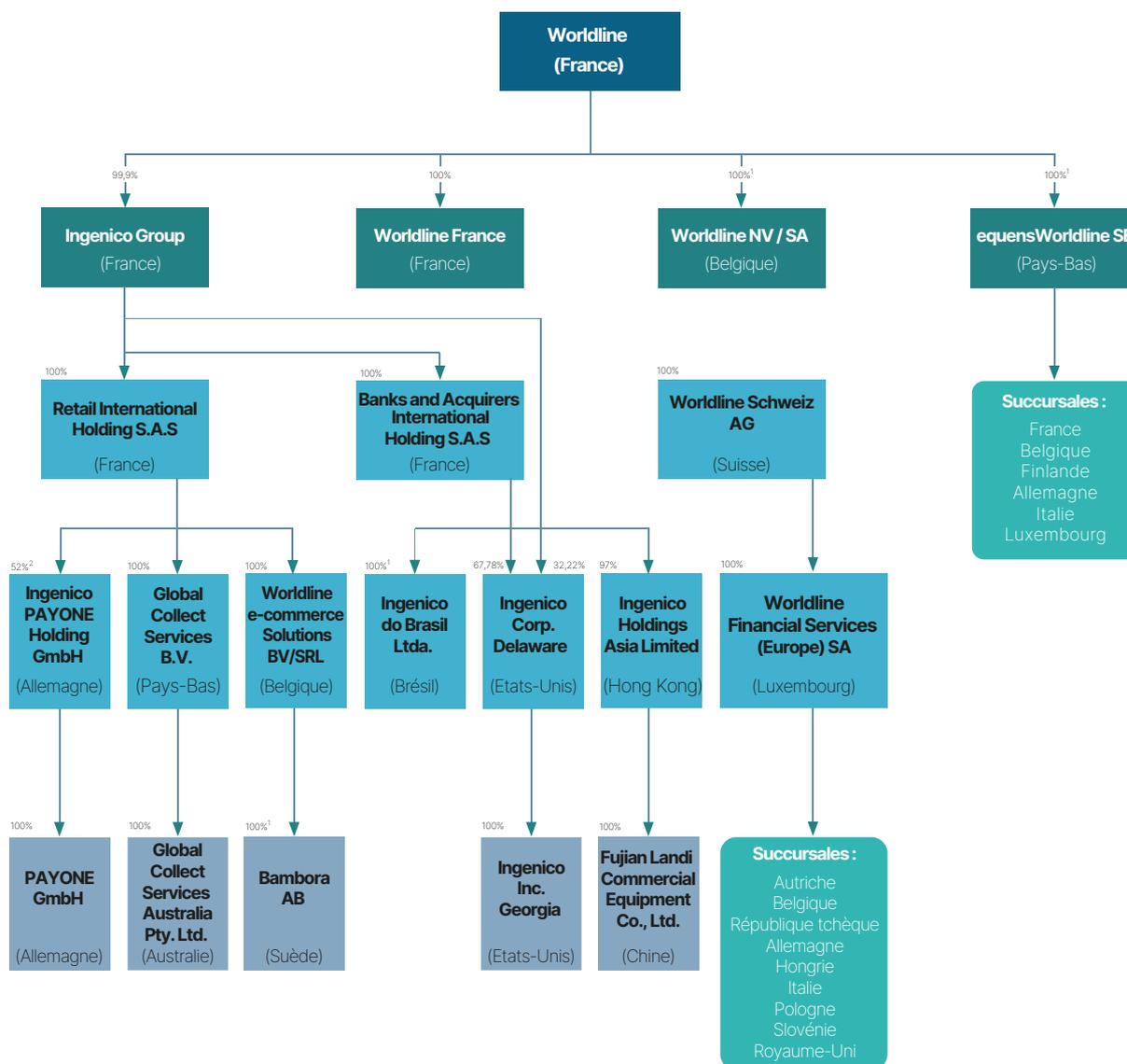
- L'acquisition de Cardlink, le premier fournisseur de services réseau en Grèce, qui offre à Worldline une opportunité stratégique d'étendre son activité Services aux Commerçants grâce à un accès privilégié au premier réseau local d'acceptation des paiements ;
- Un partenariat stratégique avec le groupe bancaire BNL pour acquérir 80% d'Axepta Italie, qui gère les services d'acquisition commerçants de BNL ;
- L'acquisition des activités d'acquisition cartes de Handelsbanken dans la région nordique ;
- L'acquisition de 80% des activités d'acquisition commerçants d'Eurobank, l'un des principaux acquéreurs en Grèce avec environ 20% de part de marché. Combinée avec l'acquisition de Cardlink, cette joint-venture fournira une proposition de valeur complète aux commerçants, qui répond aux besoins des distributeurs de toutes tailles. La finalisation de la transaction est prévue au deuxième trimestre 2022.

Créer de la valeur par consolidation sectoriel est l'un des principaux éléments de la feuille de route stratégique de Worldline pour 2022-2024. En tant que leader européen des paiements, Worldline continuera d'étendre sa présence à l'international, de renforcer son portefeuille d'innovations et de saisir de nouvelles opportunités, grandes et moyennes, auprès des banques et des acteurs du secteur des paiements.

## A.5.2 Organigramme simplifié du Groupe [GRI 102-4]

**A**

L'organigramme ci-après présente l'organisation juridique simplifiée du Groupe au 31 décembre 2021. En l'absence d'indication spécifique, le pourcentage de détention est égal au pourcentage de droits de vote.



(1) Directement et indirectement

(2) Inclus dans les c. 60% détenu indirectement par Worldline SA



## A.5.3 Filiales et participations [GRI 102-4]

### A.5.3.1 Filiales importantes

Les principales filiales directes ou indirectes de la Société sont décrites ci-après. Aucune des filiales de la Société n'est cotée.

**Worldline France SAS** est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 58 061 383,17 euros, ayant son siège social sis 1, Place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux, France et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 509 750 105. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Worldline France exerce les activités opérationnelles et commerciales ainsi que leurs fonctions supports associées, précédemment exercées par Worldline SA et apportées à Worldline France. La Société détient 100% du capital de Worldline France SAS.

**PAYONE GmbH** est une société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 33 160 euros, dont le siège social est situé à Lyoner Strasse 9, 60528, Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au Registre du commerce auprès du tribunal d'instance sous le numéro HRB 116860. La Société détient indirectement environ 60% de PAYONE GmbH. Le restant du capital social est détenu par Deutscher Sparkassen Veralg. PAYONE GmbH a une activité d'acquisition de transactions (Girocard, schémas de cartes internationales et APM) et de prestataire de services de paiement (PSP), agissant sous licence d'établissement de paiement (directive européenne sur les services de paiement 2 (PSD2)) et conformément à la loi allemande correspondante pour la supervision des services de paiement, régulée et supervisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Autorité Fédérale de Surveillance Financière) ainsi que par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni pour ses activités principales au Royaume-Uni sous le Régime de Permission Temporaire.

**Worldline Schweiz AG** (anciennement dénommée SIX Payment Services AG) est une société anonyme (Aktiengesellschaft) de droit suisse au capital de 8 659 000 francs suisses, ayant son siège social sis Hardturmstrasse 201, CH-8005 Zurich, Suisse, et immatriculée au registre du commerce du Canton de Zurich sous le numéro CHE-105.855.222. La Société détient indirectement 100% du capital de Worldline Schweiz AG. L'activité principale de Worldline Schweiz AG consiste en la fourniture de services de paiement.

**Global Collect Services BV** est une société de droit néerlandais au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé Neptunusstraat 41-63, 2132JA Hoofddorp, Pays-Bas et immatriculée au registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 34140462. La Société détient indirectement 99,9% du capital de Global Collect Services BV. L'activité principale de Global Collect Services BV consiste en la mise à disposition de services intégrés de paiement sur internet.

**Worldline NV/SA** est une société anonyme de droit belge au capital de 206 249 150,58 euros dont le siège social est situé à chaussée de Haecht 1442, 1130 Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre du commerce belge sous le numéro BE 0418 547 872. La Société détient directement et indirectement 100% du capital et des droits de vote de Worldline NV/SA (99,99% du capital et des droits de vote sont détenus directement par la Société, Worldline Participation 1 SA (filiale à 100% de la Société) détenant une action de Worldline NV/SA). L'activité principale de Worldline NV/SA consiste en la conception, la réalisation et l'exploitation des activités opérationnelles, principalement des activités informatiques portant sur les systèmes de paiement, la gestion de systèmes de paiement et le développement et la commercialisation de solutions pour le commerce électronique, le contrôle d'accès physique et logistique, les paiements électroniques et les programmes de fidélisation.

**Fujian Landi Commercial Equipment Co., Ltd** est une société à responsabilité limitée de droit chinois au capital de 140 625 000 de yuan chinois dont le siège social est situé Building 17, Section A, Fuzhou Software Park, No 89 Software Road, Gulou District, Fuzhou, Fujian 350002, People's Republic of China et immatriculée à la State Administration for Market Regulation de Fujian sous l'actuel identifiant de crédit social unifié : 91350000782189177. La Société détient indirectement 99,9% du capital de Fujian Landi Commercial Equipment Co., Ltd. L'activité principale de Fujian Landi Commercial Equipment Co., Ltd est la conception, la fabrication et la vente de terminaux de paiement intelligents (matériel) et de logiciels connectés et services connexes.

**Worldline Financial Services (Europe) SA** (anciennement dénommée SIX Payment Services (Europe) SA) est une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 1 820 002 euros, ayant son siège social sis 10 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144087. La Société détient indirectement 100% du capital de Worldline Financial Services (Europe) SA. L'activité principale de Worldline Financial Services (Europe) SA est la promotion du développement dans le secteur des services de paiement tels que, entre autres, le traitement des cartes, l'émission de cartes, l'acquisition de cartes, les ventes et services aux points de vente et les services gérés, le développement de programmes internationaux de systèmes de cartes tels que, mais non limités à Mastercard ou Visa au Grand-Duché de Luxembourg et dans l'Union européenne.

**Worldline IT Services UK Limited** est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 43 000 100 livres sterling dont le siège social est situé à Mid City Place, 71 High Holborn, WC1V 6EA Londres, Royaume-Uni et immatriculée au Registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies of England and Wales) sous le numéro 08514184. La Société détient indirectement 100% du capital et des droits de vote de Worldline IT Services UK Limited. L'activité principale de Worldline IT Services UK Limited consiste en la conception, la mise en œuvre et l'exploitation de systèmes de paiement, notamment dans le secteur des transports, et les schémas non-cartes.

**Ingenico Banks and Acquirers France SAS** est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 5 627 220 euros, ayant son siège social situé au 13-17 rue Pagès - 92150 Suresnes, France et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 814 767 216. La Société détient indirectement 99,9% du capital d'Ingenico Banks and Acquirers France SAS. L'activité principale d'Ingenico Banks and Acquirers France SAS consiste en la distribution de terminaux POS (matériel) et connectés.

**equensWorldline SE** est une société européenne de droit néerlandais au capital de 366 274 330 euros dont le siège social est situé à Eendrachtlaan 315, 3 526 LB Utrecht, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du commerce néerlandais sous le numéro 30220519. La Société détient directement et indirectement 100% du capital d'equensWorldline. L'activité principale d'equensWorldline englobe des systèmes de paiement traditionnels et des solutions innovantes de paiement e-commerce et mobiles.

**equensWorldline NV** est une société anonyme de droit néerlandais au capital de 45 000 euros dont le siège social est situé à Eendrachtlaan 315, 3 526 LB Utrecht, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du commerce néerlandais sous le numéro 78527767. La Société détient 100% du capital d'equensWorldline. L'activité principale d'equensWorldline englobe des systèmes de paiement traditionnels et des solutions innovantes de paiement e-commerce et mobiles.

**Ingenico Inc.** est une société de droit de l'Etat de Géorgie, Etats-Unis, au capital de 44 950 985 dollars, ayant son siège social c/o CT Corporation System, 1201 Peachtree Street, N.E., Atlanta, Georgia 30361, Etats-Unis et immatriculée dans l'Etat de Géorgie sous le Numéro de Contrôle K314378. La Société détient indirectement 99,9% du capital d'Ingenico Inc. L'activité principale d'Ingenico Inc. est la distribution de terminaux de paiement électronique et des dispositifs de paiement mobile aux banques, aux acquéreurs et aux commerces, le développement de logiciels et de solutions connexes, la fourniture de services d'installation, de maintenance, de réparation et d'assistance technique et revente de services de passerelle obtenus auprès de Worldline SMB US Inc.

**Ingenico do Brasil Ltda.** est une société à responsabilité limitée (limitadas) au capital de 85 771 524,00 R\$ dont le siège social est situé Rua Olimpíadas, n° 134, unidades 21, 22, 31, 32, localizadas no 2° e 3° andares Condomínio Alpha Tower, Bairro Vila Olímpia, CEP 04551-000 São Paulo, Brésil et immatriculée au Cadastro Nacional de Pessoas Jurídicas do Ministério da Fazenda sous le numéro CNPJ/MF. La Société détient indirectement 99,9% du capital d'Ingenico do Brasil Ltda. L'activité principale d'Ingenico do Brasil Ltda est la vente de terminaux de point de vente (matériel) et de logiciels connectés et de services connexes.

**Worldline SMB US Inc.** est une société de droit du Delaware, Etats-Unis avec un capital d'un dollar, ayant son siège social c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis et enregistrée dans le State of Delaware Corporate ID sous le Numéro de Dossier 4359025. La Société détient indirectement 99,9% du capital de Worldline SMB US Inc. L'activité principale de Worldline SMB US Inc consiste en la fourniture de services de passerelle à des clients de détail et la revente à ces clients de terminaux de paiement électronique, d'appareils de paiement mobile et de services connexes obtenus auprès d'Ingenico Inc.

**Ingenico Group SA** est une société anonyme de droit français au capital de 63 713 047 euros, ayant son siège social sis 1, Place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux, France et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 317 218 758. La Société détient 99,9% du capital d'Ingenico Group SA. Ingenico Group SA a pour activité principale la recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles, la conception et/ou la commercialisation de tous matériels et logiciels relatifs au paiement et au transfert électronique de fonds, de systèmes de gestion du stationnement en milieu urbain et de téléphonie publique ou privée, le développement et/ou la commercialisation, y compris en location, de dispositifs d'émission et de réception de signaux radioélectriques de toute fréquence et de toute nature, l'exploitation, par tous les moyens et sous toutes les formes, de réseaux de télécommunications terrestres, maritimes ou spatiaux, à partir de stations fixes ou mobiles, pour son propre compte ou celui des tiers, la conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers, le conseil et l'organisation, le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social, et la représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les fabrications se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis, y compris les opérations d'importation ou d'exportation.

**Ingenico (UK) Limited** est une société de droit anglais au capital de £1.000.000, ayant son siège social 20 Eastbourne Terrace, London, W2 6LG, UK et immatriculée au Companies House Registrar of Companies (England and Wales) sous le numéro 2135540. La Société détient indirectement 99,9% d'Ingenico (UK) Limited. L'activité principale d'Ingenico (UK) Limited consiste en la vente de terminaux POS (matériel) et de logiciels connectés ainsi que de services connexes.

**Ingenico International (Pacific) Pty Limited** est une société de droit australien au capital de 31 593 410 dollars australien, ayant son siège social situé Suite 1, 3 Minna Close Belrose NSW 2085, Australie et immatriculée au Australian Securities & Investments Commission (ASIC) sous le numéro CAN: 003 211 514. La Société détient indirectement 99,9% du capital d'Ingenico International (Pacific) Pty Limited. L'activité principale d'Ingenico International (Pacific) Pty Limited consiste en la distribution de terminaux POS (matériel) et de logiciels connectés ainsi que de services connexes.

**Bambora AB** est une société de droit suédois au capital de 1 000 000 SEK, ayant son siège social situé P.O. Box 17026, 104 62 Stockholm, Suède et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés suédois sous le numéro 556233-9423. La Société détient indirectement 99,9% du capital de Bambora AB. L'activité principale de Bambora AB consiste en la prestation de services de paiement, notamment dans les pays Nordiques.



## Données financières clés des principales filiales opérationnelles

Le tableau ci-dessous présente les données financières clés des principales filiales opérationnelles du Groupe pour les exercices 2021 et 2020 (contribution aux données consolidées IFRS).

	Chiffre d'affaires		Résultat net		Total actif	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<i>En millions d'euros</i>						
EquensWorldline SE	724,0	698,5	93,3	70,3	1 271,3	1 274,6
Worldline Schweiz AG	382,8	337,2	78,0	37,0	3 290,3	2 886,4
Worldline NV/SA	287,2	271,3	23,1	35,4	2 562,4	2 380,9
Worldline Financial Services (Europe) SA	172,9	235,9	-11,2	-12,6	1 182,8	1 520,2
Worldline France SAS	141,7	-	-3,4	-4,5	393,0	-
Worldline IT Services UK Limited	79,3	70,5	5,0	-30,5	145,4	113,8
Payone GmbH *	428,7	61,0	-49,4	-0,8	3 129,4	1 079,8
Global Collect Service B,V, *	330,7	57,1	-5,9	5,7	1 755,8	160,2
Ingenico Banks and Acquirers France SAS	134,5	34,0	7,2	1,9	58,7	86,5
Fujian Landi Commercial Equipment Co, Ltd *	120,3	33,4	-1,8	-4,1	320,5	211,8
Ingenico Inc,	222,8	31,2	-7,1	1,9	967,7	94,9
Ingenico Retail Enterprise US Inc,	-	29,6	-	1,8	0,1	31,2
Ingenico International (Pacific) Pty Limited	70,8	23,1	5,3	0,4	62,5	244,8
Ingenico do Brasil Ltda,	109,9	20,4	-1,9	6,8	146,8	90,5
Ingenico (UK) Limited	88,3	19,4	12,7	-4,3	64,6	38,5
Bambora AB *	35,4	7,7	-7,0	-	1 637,4	1 272,2
Ingenico Group SA *	-	-	-2,8	-	5 724,4	4 315,4

\* Le chiffre d'affaires et le résultat net de 2020 ne prennent en compte que deux mois d'activité (Depuis novembre 2020 soit à partir de la date de première consolidation dans les états financiers consolidés).

### A.5.3.2 Acquisitions de filiales récentes ou planifiées et cessions

Worldline a réalisé plusieurs acquisitions dans le cadre de sa stratégie de consolidation européenne, notamment :

- 30 septembre 2021 : Worldline a annoncé la finalisation de l'acquisition de Cardlink SA, le principal fournisseur de services réseau en Grèce ;
- 18 octobre 2021 : Worldline a annoncé la finalisation de l'acquisition des activités d'acquisition cartes de Handelsbanken dans les pays nordiques ;
- 7 décembre 2021 : Worldline a annoncé la signature d'un partenariat stratégique pour l'acquisition de 80% des activités d'acquisition commerçants d'Eurobank, l'un des principaux acquéreurs en Grèce avec une part de marché d'environ 20% ;
- 4 janvier 2022 : Worldline a annoncé la finalisation de l'acquisition de 80% d'Axepta Italie, un acquéreur bancaire important dans le pays.

En outre, comme annoncé le 3 novembre 2021, Worldline a finalisé la cession d'une partie des portefeuilles d'acquisition commerçants en Autriche, en Belgique et au Luxembourg dans le cadre de l'autorisation donnée par la Commission européenne pour l'acquisition d'Ingenico par Worldline.

Enfin, suite à la revue stratégique de la Ligne de Services TSS (« Solutions & Services de Terminals de paiement »), Worldline a annoncé le 21 février 2022, être entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») pour l'achat de 100% des

titres de TSS. Cette transaction demeure soumise à la signature de l'accord final et définitif entre les parties, et sera conduite dans le cadre des processus sociaux concernés et du dialogue avec les instances représentatives du personnel. La finalisation de la transaction est aussi soumise à l'approbation des régulateurs et autorités concernées et est envisagée pour le second semestre 2022.

### A.5.3.3 Participations

Depuis 2018, Worldline détient une participation minoritaire de 20 % dans le portefeuille mobile suisse TWINT.

En 2020, Worldline a rejoint l'Initiative européenne de paiement (EPI) en tant que tiers acquéreur. L'adhésion des acquéreurs tiers contribuera grandement à l'expansion du réseau d'acceptation d'EPI du côté des commerçants en Europe et permettra à EPI de construire son propre écosystème de paiement sur le continent. L'Initiative européenne pour les paiements vise à créer une solution de paiement paneuropéenne unifiée.

En 2017, Worldline a pris une participation minoritaire dans le capital de la fintech africaine InTouch. En juin 2019, InTouch a augmenté son capital social, comme prévu par les accords initiaux de 2017. En juin 2021, InTouch a procédé à une nouvelle augmentation de capital et à laquelle Worldline et Total, entre autres, ont décidé de souscrire. A la date de publication du présent document, Worldline et Total détiennent respectivement 31,8% et 26,4% du capital social et des droits de vote d'InTouch.

## A.5.4 Direction et organisation [GRI 102-18] [GRI 102-22] [GRI 102-23]

A

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration. Une description des principales stipulations des dispositions de règlement de la Société relatives au Conseil d'Administration, en particulier son mode de fonctionnement et ses pouvoirs, ainsi qu'un descriptif résumé des principales dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des comités spécialisés du Conseil d'Administration figurent au Chapitre G Gouvernance d'Entreprise et Capital du présent document.

### A.5.4.1 Comité Exécutif

Le Comité Exécutif a été créé pour mettre en œuvre et conseiller la stratégie globale et les projets commerciaux de Worldline au profit de ses clients, de ses actionnaires et de ses employés. Il est également chargé d'améliorer l'interaction et la coopération entre les trois Lignes de Service du Groupe et les marchés géographiques sur lesquels opère le Groupe. Le Comité Exécutif du Groupe est ainsi composé:

- Gilles Grapinet - Directeur Général
- Marc-Henri Desportes - Directeur Général Délégué
- Alessandro Baroni - Chief Business Divisions Officer et Directeur Adjoint de Services Financiers
- Olivier Burger - Directeur des Ressources Humaines
- Lisa Coleman - Directrice de la Performance Opérationnelle
- Eglantine Delmas - Directrice de la Qualité, des Risques et de la Sécurité
- Matthieu Destot - Directeur de Solutions & Services de Terminaux de paiement
- Christophe Duquenne - Directeur Technique et Directeur des Opérations
- Claude France - Directrice de Mobilité & Services Web Transactionnels
- Jacques Guerin Group - Directeur des Initiatives Spéciales
- Eric Heurtaux - Directeur Financier
- Wolf Kunisch - Directeur de la Stratégie et des affaires publiques et réglementaires
- Grégory Lambertie - Directeur de la Stratégie, des Fusions & Acquisitions et des affaires publiques et réglementaires
- Pascal Mauzé - Directeur de la Communication, du Marketing & de la Performance Commerciale
- Roger Niederer - Chief Market Officer de Services aux Commerçants
- Vincent Roland - Directeur de Services aux Commerçant
- Niklaus Santschi - Directeur Général de Payone
- Michael Steinbach - Directeur de Services Financiers et Directeur Général d'equensWorldline
- Charles-Henri de Taffin - Directeur Juridique



#### A.5.4.2 Informations personnelles concernant les membres du Comité Exécutif



Ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), Inspecteur général des finances, **Gilles Grapinet** a rejoint en 1992 l'Inspection générale des finances. En 1996, il intègre la Direction Générale des Impôts (DGI) où, après avoir dirigé le bureau du Contrôle de gestion et de la Transformation, il est nommé sous-Directeur du Système d'Information et de la Stratégie, notamment en charge du programme national COPERNIC (transformation digitale de l'administration fiscale et refonte de ses systèmes d'information et de paiement dans une stratégie de services innovants centrés sur les usagers). De 2003 à fin 2004, il occupe les fonctions de Conseiller économique et financier du Premier Ministre, de 2005 à 2007 celles de Directeur de cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. En septembre 2007, il entre au Comité Exécutif du groupe bancaire international Crédit Agricole SA, d'abord en tant que Directeur de la Stratégie avant de diriger l'activité Systèmes et Services de Paiement. En 2008, il rejoint le groupe international de services informatiques Atos, comme Directeur général adjoint, en charge des fonctions globales, des ventes mondiales et du conseil ainsi que de la supervision des activités de paiements électroniques. Depuis juillet 2013, en plus de son poste chez Atos, il a été nommé Directeur Général de Worldline, et a mené à bien la cotation partielle de cette filiale du groupe Atos, avec une capitalisation boursière d'environ 2Mds€ en juin 2014. Depuis, Worldline a réalisé un développement ambitieux avec les acquisitions réussies d'Equens en 2016, de SIX Payment Services en 2018 et d'Ingenico Group en 2020. Worldline, devenue totalement indépendante d'Atos le 3 mai 2019, est désormais n°1 des services de paiement électronique en Europe et n°4 au niveau mondial, et fait partie depuis mars 2020 de l'indice CAC40. Gilles Grapinet est en parallèle le premier Président d'EDPIA, l'Alliance européenne du secteur des paiements numériques, l'organisme de défense des plus grands fournisseurs européens de services de paiement. Gilles Grapinet est également membre de l'ordre français de la « Légion d'honneur » (chevalier).



**Marc-Henri Desportes** est diplômé de l'École polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Il a été Directeur Adjoint du programme Copernic au sein du Ministère français des Finances de 2000 à 2005, puis a été en charge la coordination des contrôles au sein de BNP Paribas de 2005 à 2006. Marc-Henri Desportes est ensuite devenu Directeur des systèmes d'information à BNL, filiale italienne de BNP Paribas. Il rejoint le groupe Atos en tant que membre du Comité-Exécutif en 2009 et Directeur de la division *Global Innovation Business Development & Strategy* (GIBS), puis prend la responsabilité de la ligne Services Transactionnels de Haute Technologie et activités spécialisées en juillet 2011. M. Desportes rejoint Worldline comme Directeur Général en 2013, en charge de toutes les Lignes de Services et opérations depuis cette date. Il devient Directeur Général Délégué en 2018.



**Alessandro Baroni** est *Chief Business Divisions Officer* et Directeur Adjoint de la Ligne de Services Services Financiers depuis mars 2020. Il était auparavant Directeur Commercial de cette Ligne de Services. Il est membre du Conseil d'administration d'EquensWorldline depuis octobre 2016, au moment de la finalisation du partenariat stratégique entre Equens et Worldline. Il a fait partie du Conseil d'administration d'Equens depuis 2011, premièrement en tant que responsable des opérations par cartes, par la suite en tant que CIO Groupe et dernièrement comme CMO. Il rejoint Equens en 2008 au moment de l'incorporation d'Equens Italia, l'entité italienne mise en place par ICBPI et Equens SE comme moteur de partenariat stratégique, dans laquelle Alessandro Baroni a eu un rôle de dirigeant depuis sa création. Alessandro Baroni est un membre du Comité Exécutif de Worldline. Avant de rejoindre Equens, M. Baroni a travaillé pour Boston Consulting Group à Milan et Toronto en tant que consultant et Directeur, desservant des clients de services financier et des produits de consommation & de détail dans le domaine de la stratégie, développement institutionnel, organisation et opérations. Alessandro Baroni détient un Bachelor en *Business Administration* de l'Université Bocconi de Milan.



**Olivier Burger** a débuté sa carrière en France chez Renault dans le développement logiciel. Après deux années passées au Canada pour le Ministère des Affaires étrangères, il a intégré le Groupe Alstom en 1990 dans les systèmes d'information de sécurité pour le transport ferroviaire où il a occupé différentes positions de management opérationnel en France et en Angleterre. En 2004, il a rejoint le Groupe Orano où il a pris la direction des Ressources Humaines de plusieurs *Business Units* puis du développement et de la rémunération au niveau du Groupe. En 2016, Olivier Burger a rejoint le groupe Atos où il a pris la direction des Ressources Humaines de la division « Big Data & Sécurité » et la direction du programme WellBeing@Work et de la politique Experts au niveau du groupe avant de rejoindre Worldline en 2018 en tant que Directeur des Ressources Humaines Groupe. Olivier Burger est diplômé de SUPMECA et de l'École Normale Supérieure de Cachan.



**Lisa Coleman** a rejoint le groupe Atos en 1992, où elle a occupé divers postes à responsabilité dans le secteur public au Royaume-Uni, incluant l'exécution de programmes gouvernementaux majeurs. Elle a également eu la responsabilité du développement commercial dans le secteur de la santé au Royaume-Uni. Depuis qu'elle a rejoint Worldline en 2014 jusqu'en mars 2019, Lisa a eu la responsabilité de l'ensemble des activités du Groupe au Royaume-Uni et en Irlande, incluant des contrats majeurs dans le secteur du transport et de la santé. En outre, depuis 2017 son champ de responsabilités couvre les activités de Mobilité & Services Web Transactionnels en Allemagne et en Autriche. Depuis mars 2020, Lisa occupe le rôle de Directrice de la Performance Opérationnelle du Groupe et gère le nouveau TEAM2 programme SMART. En juin 2021, son rôle a été étendu pour mener les activités d'intégration post-fusion et acquisition, y compris le programme UNITED qui concerne l'intégration d'Ingenico.



**Eglantine Delmas** dispose de plus de 25 ans d'expérience en gestion des risques, conformité, sécurité et audit interne dans le secteur bancaire, les institutions financières et les services de paiement. Elle est nommée au Comité Exécutif de Worldline après l'acquisition d'Ingenico, en charge pour le groupe des risques, de la sécurité et

de la qualité. Elle avait rejoint en 2017 le secteur du paiement en tant que EVP Audit, Risk and compliance, avec pour mission de développer le contrôle interne et la culture risque et sécurité au sein du Groupe. Elle est également membre du Conseil de Surveillance de Payone. Auparavant, au sein de la Direction de la conformité chez BNPP International Retail Banking de 2015 à 2017, Eglantine a coordonné le déploiement du programme de transformation de la conformité, dans plusieurs entités du groupe. Entre 2010 et 2015, elle a exercé différentes fonctions de direction au sein de plusieurs entités du groupe Dexia, dans les domaines de la gestion des risques de crédit et de marché, de l'audit interne et du product control. Elle a été membre du Conseil d'Administration de Dexia Crediop en Italie de 2013 à 2015. Directeur Exécutif de l'audit de Denizbank en Turquie de 2007 à 2011, elle a commencé sa carrière chez Crédit Agricole CIB. Eglantine Delmas est membre du réseau European Women on Boards (EWOB) depuis 2012. En tant que leader passionnée, elle est engagée au côté des opérations et avec ses équipes pour accompagner la stratégie de croissance du groupe ainsi que sa transformation.



**Matthieu Destot** a une expérience reconnue dans la transformation d'activités d'industries High Tech et une solide expérience des environnements internationaux, tout particulièrement en Asie. Matthieu a rejoint Ingenico en avril 2019, en tant que Vice-Président exécutif en charge de la division Banks &

Acquirers (B&A). Fort de plus de 20 ans d'expérience dans les ventes, la gestion de business division et la transformation d'activités, Matthieu Destot occupait précédemment le poste de *Chief Operating Officer* chez Alcatel-Lucent Enterprise (ALE). Il était également membre de l'équipe de direction d'ALE et Vice-Président exécutif de la division Cloud Communications. Matthieu a fait ses preuves dans la transformation d'activités Hardware/Software propriétaires vers des plates-formes ouvertes et standards ainsi que le développement de services Cloud. Matthieu est administrateur indépendant au Conseil d'administration d'ALE Holding. Matthieu est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de l'Ecole centrale Lille et d'un Mastère de l'ESSEC.



**Christophe Duquenne** est diplômé de l'Ecole centrale à Paris. Il a rejoint le groupe Atos en 1987, où il a exercé de nombreuses fonctions d'encadrement incluant les activités de Worldline France pendant six ans, et de la Ligne de Services Services aux Commerçants pendant trois ans. Christophe Duquenne a été nommé

Directeur Technique de Worldline en 2013 et Directeur des Opérations du Groupe en 2016.



**Claude France** est diplômée de l'Institut national polytechnique de Grenoble. Elle a commencé sa carrière dans le secteur des télécoms au sein d'Alcatel et a rejoint le groupe Atos en 1988, où elle a exercé de nombreuses fonctions opérationnelles et commerciales. Après avoir dirigé les activités FS en France lors de la création de

Worldline en 2004, elle a ensuite animé pendant cinq ans la stratégie, le marketing et le business développement du Groupe Worldline. De juillet 2011 à avril 2020, elle dirige les activités du Groupe Worldline pour la France. En avril 2020, elle est nommée Directrice de la Ligne de Services *Mobility & e-Transactional Services* (MTS).



**Jacques Guérin** dispose d'une solide expérience en positionnement stratégique et en gestion opérationnelle dans le secteur de services. Il rejoint Ingenico en 2012 en tant qu'EVP *Chief Solutions Officer*. De janvier 2015 à février 2017, il dirigeait les activités *Smart Terminals & Mobile Solutions* du groupe. En 2017, il a assuré la

Direction de la région Amérique du nord. Il a été nommé EVP Stratégie et Performance en avril 2018, et a pris en complément la tête des fonctions RH & Communication en avril 2020. Jacques a commencé sa carrière chez Air France en occupant divers postes au sein d'Air Inter et de Servair. En 1998, il a rejoint Amaury Group en tant que Directeur Général du journal Le Parisien, avant de devenir Président-Directeur Général du groupe. Grâce au lancement de CORAL-Software en 2008, il a acquis des connaissances spécifiques dans le domaine de l'édition de logiciels. Jacques Guérin est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale de l'aviation civile.



**Eric Heurtaux** est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris et du MBA de l'INSEAD et a débuté sa carrière au Boston Consulting Group. Durant plus de 12 ans au sein du groupe Atos, il a occupé plusieurs fonctions dont le rôle de Responsable de la transformation du groupe Atos. Il a ainsi piloté le programme TOP d'amélioration de

la performance opérationnelle et d'intégration de diverses acquisitions, dont notamment celle de Bull. Eric était précédemment Directeur Financier de la division Big Data & Sécurité au sein du groupe Atos. Il était en charge du planning stratégique et financier, du reporting et du contrôle financier ainsi que de l'audit interne. Depuis 2016, en tant que Directeur Financier chez Worldline, Eric est chargé du pilotage de la fonction Finance pour l'ensemble du Groupe, il supervise les Relations Investisseurs et est également en charge des départements Achats et Immobilier.



## Profil du Groupe

Présentation du Groupe



**Wolf Kunisch** est diplômé de l'Université technique de Berlin (Technische Universität Berlin) et titulaire d'un MBA pour Cadres de l'INSEAD. Il a débuté sa carrière en tant que chef de projet au sein de Roland Berger Strategy Consultants à Stuttgart (Allemagne) et à Paris. Il a rejoint le groupe Atos en 2000 où il a exercé différentes

fonctions de management orientés vers le développement de nouvelles opportunités présentant un caractère innovant et international. En 2010, Wolf Kunisch a été nommé en tant que *Managing Director* d'Atos Worldline en Allemagne. A partir de 2014, il a été responsable de la *Global Business Line Financial Processing & Software Licensing* ainsi que des affaires régionales en Allemagne et Europe centrale. En 2016, il est devenu Directeur des Opérations et Directeur Général Adjoint d'equensWorldline. En 2020, Wolf Kunisch a été nommé Directeur de la Stratégie et des affaires publiques et réglementaires.



Jusqu'en novembre 2020, **Grégory Lambertie** occupait le poste de SVP Stratégie et M&A chez Ingenico et ce, depuis janvier 2018, après avoir rejoint le Groupe en 2015. Il est membre du Conseil d'Administration de Payone GmbH, notre joint-venture avec les caisses d'épargne allemandes. Grégory apporte une expertise

reconnue dans le domaine des Services Financiers et de l'industrie technologique, ainsi que dans la conduite d'opérations complexes. De 2011 à 2015, Grégory était *Senior Banker* auprès de la banque d'affaires indépendante Ondra Partners. Il a participé à de nombreuses opérations de M&A, de financement et de marchés de capitaux, en Europe, aux Etats-Unis et en Afrique. Grégory a débuté sa carrière en 2001 dans le département fusion et acquisitions de Lehman Brothers à Londres en 2001, avant de rejoindre le fonds d'investissement Trilantic Capital Partners en tant qu'associé en charge de transactions européennes dans les secteurs industriels, de services de santé et des technologies. Grégory Lambertie est diplômé d'HEC et de Sciences Po Paris.



**Pascal Mauzé** a occupé différents postes de gestion de *business unit* et de direction commerciale chez LogicaCMG (devenu CGI), Cisco, Ingenico, Atos et Accenture. Il a rejoint Worldline en 2017 en tant que Directeur des Ventes et du Marketing. Depuis 2020, il s'occupe également des communications. Pascal est ingénieur, diplômé d'IMT Atlantique et titulaire d'un master de Gestion de l'Université Paris Dauphine. Il a aussi étudié le management international et le coaching professionnel à HEC.



**Roger Niederer** est *Chief Market Officer* chez Worldline. Jusqu'à l'acquisition de SIX Payment Services par Worldline fin 2018, Roger Niederer était responsable de l'ensemble des activités marchandes de SIX Payment Services en Suisse et à l'étranger. Auparavant, au sein de SIX Payment Services, il a occupé pendant deux ans et

demi, le poste de *Managing Director* de l'intégration de la PayLife Bank acquise en Autriche, Head Operations pendant plusieurs années et – dans ce qui était alors SIX Card Solutions – *Head Card Operations*. Roger a commencé sa carrière chez SIX Management SA et der Telekurs SA en tant que responsable de la comptabilité, de la fiscalité et de la trésorerie. Roger Niederer est titulaire d'un Master en Corporate Finance (IFZ Zug/Hochschule für Wirtschaft Luzern).



**Vincent Roland** a étudié l'ingénierie électrique et électronique et détient plusieurs diplômes dont un MBA. Il a suivi des études dans plusieurs écoles en Europe comme l'Université de Louvain (Belgique), la Solvay Business School (Belgique), la London School of Economics et l'IMD Business School à Lausanne, en

Suisse. Il a plus de 12 ans d'expérience dans le secteur des paiements. Vincent Roland a débuté sa carrière chez Alcatel où il est devenu Vice-Président de Microelectronics. Il a ensuite été premier Vice-Président pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique chez First Data, puis il est devenu Directeur Général chez Banksys, avant son acquisition par Atos Worldline. Après avoir travaillé deux ans comme premier Vice-Président d'Atos Worldline, il a rejoint le groupe Point en tant que premier Vice-Président pour les nouveaux marchés. Lorsque Point a été racheté par VeriFone, en 2011, il est devenu Directeur Général Délégué et Vice-Président de toutes les sociétés de VeriFone et Point en France pour finalement prendre la direction des activités mondiales Payment As A Service (PAAS) de VeriFone, basé en Californie. Il est devenu Directeur de la *Global Business Line Merchant Services & Terminals* de Worldline en 2016.



**Niklaus Santschi** dispose d'une expertise de plus de 25 ans dans le secteur des paiements. Au sein de l'ancien groupe Telekurs, il a occupé divers postes de direction et a joué un rôle-clé dans la transformation du Groupe en prestataire de services de paiements européen reconnu et compétitif. En 2011, Niklaus Santschi est

nommé Directeur Général de SIX Payment Services et membre du Conseil d'Administration du groupe SIX. A ce titre, il poursuit l'expansion et l'internationalisation des activités de paiement et de processing du Groupe, posant les fondations durables de la stratégie de croissance de SIX. Dans le cadre de ses responsabilités, il occupe différents sièges au sein de conseils d'administration et d'organismes internationaux dans le domaine des paiements. A partir de 2015, Niklaus Santschi conseille des entreprises internationales prestigieuses, des sociétés de capital-investissement et des start-ups de la technologie et des paiements. En janvier 2017, il prend la Direction de B+S Card Service GmbH, à Francfort, qui fusionne ensuite avec PAYONE GmbH, basé à Kiel, pour créer BS PAYONE GmbH, l'un des principaux prestataires européens de solutions de paiement. Il conduit par la suite la fusion de BS PAYONE avec Ingenico Payment Services GmbH pour créer PAYONE, la joint-venture entre Ingenico et DSV (Deutscher Sparkassenverlag), les caisses d'épargne allemandes, leader du marché dans la région DACH. En tant que Directeur Général de PAYONE, Nicklaus Santschi était également membre du Comité Exécutif d'Ingenico.



**Charles-Henri de Taffin** a obtenu un diplôme de troisième cycle (D.E.A.) en droit des affaires de l'Université de Paris X-Nanterre et un diplôme de troisième cycle (D.E.S.S.) en contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des différends de l'Université de Paris II-Panthéon-Assas. Il a exercé pendant neuf

ans comme avocat d'affaires au sein du cabinet international Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, en fusions, acquisitions, restructurations et contrats internationaux mais aussi en contentieux et arbitrage. Il a rejoint le département juridique du groupe Atos en 2013 où il a contribué, en particulier comme responsable des projets stratégiques et spéciaux, aux principales opérations d'acquisitions, de financements et de marchés de capitaux réalisées durant cette période notamment l'introduction en bourse de Worldline. Charles-Henri était depuis 2016 Directeur Juridique Adjoint d'Atos France. Charles-Henri est Directeur juridique, Compliance et Contract Management du Groupe Worldline depuis juillet 2017 et il occupe les fonctions de Secrétaire du Conseil d'administration depuis février 2019.



**Michael Steinbach** est responsable de la Global Business Line Financial Services de Worldline et P.-D.G. d'EquensWorldline SE. Il est également membre du Comité Exécutif du Groupe Worldline. En outre, il participe à des comités de paiement nationaux et internationaux. Auparavant, il a été Président de l'International Payments

Framework Association (IPFA) et membre du Conseil de Surveillance de la Deutsche Bank Nederland NV. Michael Steinbach a été l'un des responsables intérimaires des fusions entre la société néerlandaise Interpay BV et la société allemande

Transaktionsinstitut fuer Zahlungsverkehrsdienstleistungen AG qui ont conduit à la constitution d'Equens en 2006, et entre Equens et la partie traitement de Worldline, qui ont abouti à la création d'EquensWorldline SE en 2016. Avant d'être nommé Président du Conseil d'administration de Transaktionsinstitut en 2003, il était Directeur de DZ BANK AG (Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank), où il dirigeait le département des paiements/cartes/financements commerciaux. Au cours de sa carrière, il a dirigé des divisions paiements et cartes de plus en plus grandes et complexes, issues de fusions dans le monde des services bancaires et financiers.

A



## Profil du Groupe



# L'industrie du paiement

<b>B.1 Paiements par cartes</b>	<b>26</b>	<b>B.4 Tendances et facteurs de changement clés du marché</b>	<b>30</b>
<b>B.2 Paiements Non-Cartes</b>	<b>28</b>	B.4.1 La révolution digitale induit des changements dans le comportement des consommateurs générant une croissance significative des paiements électroniques	31
B.2.1 Virements bancaires	28	B.4.2 Des développements technologiques majeurs soutiennent la croissance des paiements électroniques	34
B.2.2 Prélèvements bancaires	28	B.4.3 Des évolutions réglementaires devraient créer de nouvelles opportunités pour le secteur des paiements	35
B.2.3 Virements instantanés	28	B.4.4 Les nouveaux acteurs et leurs impacts sur le secteur des paiements créent aussi de nouvelles opportunités pour les prestataires de services de paiement	35
B.2.4 Instruments alternatifs de paiement	28		
<b>B.3 Autres solutions de paiement</b>	<b>29</b>		
B.3.1 Solutions destinées aux commerçants traditionnels	29		
B.3.2 Services à valeur ajoutée pour les banques	29		
B.3.3 Nouvelles activités numériques à composantes transactionnelles	30		



## L'industrie du paiement

Paielements par cartes

L'industrie des paiements numériques est complexe et dynamique. Worldline anticipe la poursuite de cette tendance de fond et s'attend à ce qu'elle continue à croître et à évoluer.

Les fondamentaux de n'importe quel paiement sont les mêmes : il y a toujours des payeurs, des payés et les acteurs qui permettent d'échanger les valeurs de manière sûre et sécurisée. Toutefois, ces acteurs font face à une complexité de plus en plus importante résultant des nouvelles tendances, avancées technologiques, réglementations et d'un environnement de plus en plus compétitif. Alors que le

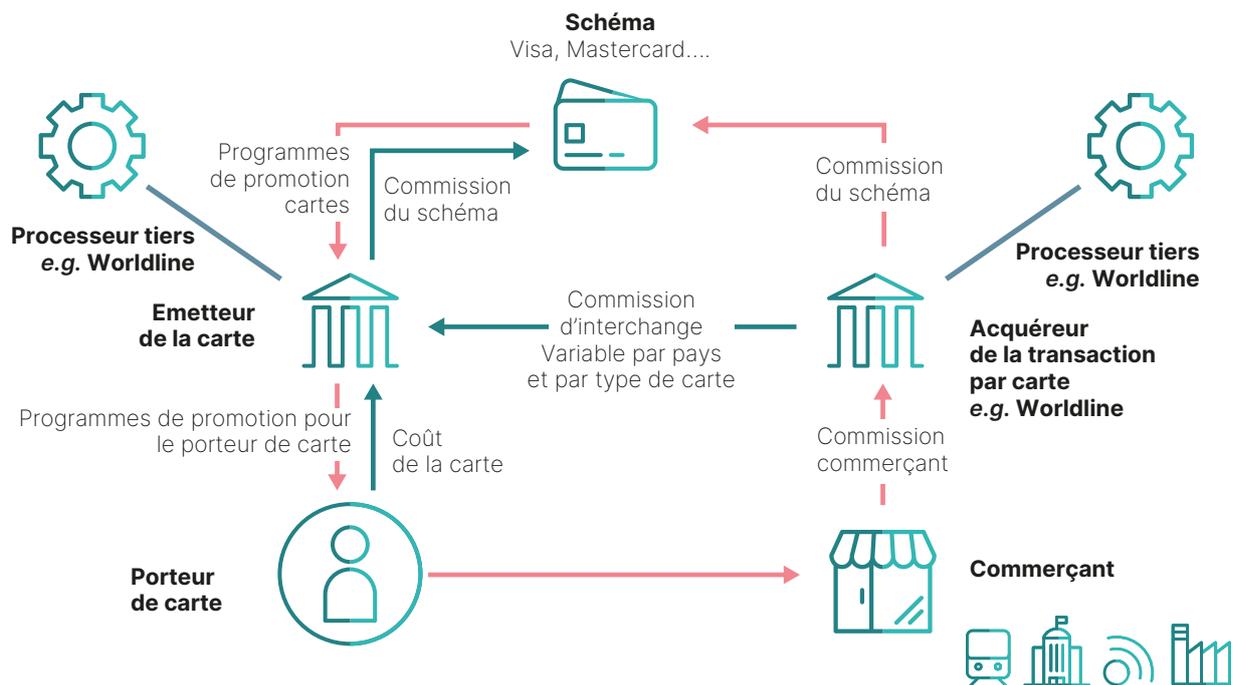
consommateur cherche des expériences de plus en plus intégrées et harmonieuses, les mécanismes et technologies qui permettent les paiements électroniques, avec ou sans carte de paiement, reposent sur des infrastructures complexes impliquant des acteurs multiples et de fortes contraintes réglementaires.

Worldline est un des acteurs principaux de cette industrie complexe et est capable d'offrir de très nombreuses méthodes de paiement sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

### B.1 Paiements par cartes

L'instrument de paiement le plus connu est la carte bancaire. Le graphique ci-dessous schématise les relations types entre les quatre parties d'une transaction par carte bancaire et illustre la complexité de cet écosystème.

#### Représentation de la chaîne des transactions des paiements dans un modèle à quatre coins



Source : Worldline.

### Les principaux intervenants dans une transaction type de paiement électronique sont notamment :

- **L'émetteur de la carte** : en général, les banques émettent des cartes de débit, de crédit ou des cartes prépayées aux particuliers ou aux sociétés pour être utilisées comme méthode de paiement de proximité (avec carte) ou à distance (sans carte). Le processus d'émission et de gestion des cartes et celui d'autorisation, de compensation et de règlement des paiements sont complexes. De nombreux émetteurs externalisent donc tout ou partie de ces activités à des prestataires de paiement tiers tels que Worldline ;
- **Le commerçant** : les commerçants proposent des biens et/ou des services moyennant paiement. Ils ont besoin de solutions qui leur permettent d'accepter les cartes de paiement (à la fois pour des achats en ligne ou en magasin) ;
- **Le prestataire de Services aux Commerçants** : les prestataires de solutions d'acceptation de paiements fournissent aux commerçants des moyens (terminaux de paiement électronique, points de vente mobiles, portails de paiement en ligne) pour collecter et transmettre les données des cartes et pour réceptionner les autorisations de paiement quel que soit le canal de vente (en magasin, en ligne ou via un téléphone mobile). Certains prestataires proposent également aux commerçants des services additionnels tels que des services de *reporting additionnels*, des solutions de fidélité, de publicité ou d'enquête qualité sur le terminal de paiement, des services de *Dynamic Currency Conversion*, etc. ;
- **L'acquéreur** : les acquéreurs sont les banques ou les établissements de paiement qui fournissent aux commerçants un accès aux systèmes de paiement par carte (par exemple Visa, MasterCard, CB, Bancontact, etc.), ainsi qu'un compte de commerçant. Les acquéreurs reçoivent les fonds des banques émettrices et déposent le montant récolté, après déduction des « frais de gestion » sur le compte du commerçant. Tout comme les émetteurs, de nombreux acquéreurs choisissent d'externaliser tout ou partie de leurs activités à des « acquéreurs tiers ». En général, ces acquéreurs relaient les données de transactions en provenance des terminaux de paiement physiques ou des pages de paiement en ligne des commerçants pour obtenir une autorisation de paiement à travers les réseaux des schémas de cartes de crédit ou de débit, appelé traitement *front-end*, pour ensuite s'assurer que chaque transaction est compensée et réglée correctement sur le compte du commerçant, traitement appelé à son tour *back-end* ;
- **Le schéma de cartes** : les schémas de cartes règlent les transactions par carte entre les banques membres, en général via un système de paiement en lots indépendants, qui établit, pour les schémas de cartes, les règles de réseau ainsi que les commissions d'interchange applicables, et qui sert de dépositaire et de service de compensation pour leurs marques de cartes respectives ;
- **Système de compensation et de règlement** :
  - La compensation est un processus par lequel une banque émettrice échange les informations concernant une transaction avec une banque de traitement. L'acquéreur ou le prestataire de services commerçants relie le système d'acceptation de la carte au schéma de carte. Les messages de compensation contiennent des données concernant la validité du paiement, sans aucun transfert de fonds,
  - Le règlement est l'échange de fonds entre un émetteur de carte et une banque acquéreur afin de réaliser une transaction compensée et le paiement du commerçant pour le montant de chaque vente de carte soumise dans le réseau.



## B.2 Paiements Non-Cartes

Il existe une grande variété de méthodes de « Paiements Non-Cartes », qui rencontrent un succès croissant. Ces méthodes sont de plus en plus courantes et incluent :

### B.2.1 Virements bancaires

Un virement bancaire est une forme d'ordre de paiement de compte à compte qui est soumis par un acheteur à son institution financière. Le montant de l'ordre est alors débité du compte de l'acheteur et crédité sur le compte du bénéficiaire.

### B.2.2 Prélèvements bancaires

Un prélèvement bancaire est basé sur une première instruction qui autorise le service du bénéficiaire à collecter des montants provenant du compte de l'acheteur à une fréquence spécifique. C'est un système souvent utilisé pour les factures d'énergie ou télécom.

### B.2.3 Virements instantanés

Les paiements instantanés ou en temps réel, tels que définis par l'*Euro Retail Payments Board* (ERPB) sont des solutions de paiement électronique qui sont disponibles 24/7/365. Les paiements instantanés de compte à compte nécessitent l'approbation immédiate ou quasi-immédiate du système de compensation et de règlement interbancaire pour que le payeur soit immédiatement débité et que le bénéficiaire soit crédité immédiatement.

A travers le monde, le nombre d'initiatives de paiement en temps réel a considérablement augmenté depuis ces dernières années et continuera à croître. En Europe, les virements instantanés SEPA, tels que définis par l'EPC (European Payments Council), même s'ils restent optionnels, sont désormais opérationnels. Ils ont connu une forte croissance en 2021, que ce soit en volume (+65%) ou en valeur moyenne journalière (+120%), démontrant ainsi un taux d'adoption de plus en plus fort.

Comme pour les cartes, ces virements dépendent de mécanismes pour émettre, accepter, compenser et régler les instruments de paiements. De nombreuses institutions financières sous-traitent le traitement de ces paiements à des tiers, tel que Worldline, qui a été l'une des premières chambres de règlement-compensation à proposer cela.

Les paiements instantanés ont de nombreux avantages comparés aux espèces et aux chèques et pourraient facilement les remplacer. De même, par le biais d'applications mobiles, les paiements instantanés ont le potentiel à long terme de prendre des parts du marché aux paiements par carte de débit. La croissance future des paiements instantanés dépendra de leur ubiquité, de leur inter opérabilité, de l'expérience utilisateur et de leur prix.

### B.2.4 Instruments alternatifs de paiement

Il existe de nombreuses « méthodes alternatives de paiement ». Elles sont de plus en plus utilisées, particulièrement pour le commerce à distance. Certaines méthodes ne sont rien de plus qu'une superposition reposant sur d'autres méthodes déjà existantes. D'autres, comme les crypto-monnaies, concurrencent les infrastructures déjà en place.

#### B.2.4.1 OBeP (*Online Banking e-Payments* ou Paiements bancaires en ligne)

Les Paiements bancaires en ligne étaient initialement dédiés aux paiements e-Commerce en tant qu'alternative aux cartes. Durant le processus de paiement en ligne, le commerçant redirige le consommateur vers son site de banque en ligne, où il s'enregistre et autorise un virement bancaire d'un certain montant à un commerçant. Une fois confirmé le consommateur est redirigé vers le site du commerçant initial.

La directive sur les Services de Paiement (DSP2) a permis le développement de cette méthode de paiement en exigeant des banques à fournir les API (interface de programmation applicative) permettant d'accéder aux comptes, créant ainsi une nouvelle catégorie d'acteurs, les Initiateurs de services de Paiement. L'exemple le plus réussi pour l'OBEP est iDEAL aux Pays-Bas.

#### B.2.4.2 Porte-monnaie électronique

Un porte-monnaie électronique conserve les informations de paiement pour une variété de méthodes de paiement différentes (cartes Visa/Mastercard, cartes privatives ou instrument de paiement sans carte). L'un des plus connus est PayPal.

#### B.2.4.3 Crypto-monnaie

En 2021, les crypto-monnaies ont continué d'être un sujet d'actualité, avec une volonté de réglementation de plus en plus forte.

## B.3 Autres solutions de paiement

En complément des méthodes de paiement traditionnelles, l'écosystème des services de paiement comprend un ensemble de services additionnels pour les commerçants et les banques, pour les aider à développer leur activité et à accroître leur chiffre d'affaires. Ces services comprennent notamment :

B

### B.3.1 Solutions destinées aux commerçants traditionnels

- **Solutions omni-commerce.** Les fournisseurs de services omni-commerce assistent les commerçants dans la conception, la mise en place et l'amélioration des services en ligne et mobile ainsi que dans leur intégration afin d'offrir des expériences commerciales multicanales, qui permettent aux consommateurs de passer facilement entre les canaux de vente en magasin, en ligne et mobile. Ces services peuvent inclure des solutions telles que les porte-monnaie électroniques pour saisir et exploiter les données des consommateurs et leurs empreintes numérique ainsi que d'autres solutions qui permettent d'intégrer certains aspects de l'expérience d'achat en ligne au sein de l'environnement des magasins physiques du commerçant ;
- **Solutions de programmes de fidélité.** Les programmes de fidélité aident les distributeurs à approfondir les relations avec leurs clients et à les récompenser pour leur fidélité ; ils apportent également aux distributeurs des opportunités de vente et d'animation commerciale en analysant le comportement du client dans le temps. Dans la plupart des cas, ces programmes reposent sur l'émission d'une carte de fidélité liée à une marque spécifique. Les distributeurs font souvent appel à des fournisseurs de services externes pour les aider à mettre en place et exploiter ces programmes ;
- **Solutions par des émetteurs de cartes privatives.** Les cartes privatives sont des cartes de paiement utilisées par les commerçants pour accorder un crédit ou fournir des cartes cadeaux à leurs clients. Les plus grands utilisateurs de ces services sont les distributeurs de carburant, les grands magasins et les revendeurs d'appareils électroménagers et les cartes ne sont généralement acceptées comme moyen de paiement que dans les enseignes qui les ont émises. Beaucoup d'entreprises offrant le traitement des transactions de paiement proposent également des services d'émission et de traitement des opérations de carte privative ;
- **Merchant Wallet.** Le *Merchant Wallet* permet à un commerçant de proposer à ses clients de conserver leurs moyens de paiement dans un container sécurisé accessible depuis l'application mobile du commerçant. Il intègre également les règles en matière d'orchestration et de commerce, permettant ainsi une cinématique d'achat totalement mobile pour tous types de services proposés sur le point de vente (caisse enregistreuse à l'intérieur du magasin, services de vente de carburant en self-service, de lavage véhicules et de bornes de recharge électrique). Le *Merchant Wallet* stimule les stratégies des commerçants centrées sur la technologie mobile et favorise l'utilisation de leurs applications mobiles. Il génère également une grande variété de données clients.

### B.3.2 Services à valeur ajoutée pour les banques

- **Services de porte-monnaie électroniques.** Les banques font souvent appel à des fournisseurs tiers pour la mise en place de services de porte-monnaie électroniques. Les services de porte-monnaie électroniques, combinés à des services de « *tokenization* », constituent de plus en plus une offre essentielle pour des banques pour leur permettre de saisir l'engagement des clients et les opportunités marketing ciblées que ces instruments offrent ;
- **Services de détection et de prévention des fraudes.** La détection et la prévention des fraudes sont un combat permanent sur tous les canaux et tous les moyens de paiement. En conséquence, des investissements continus dans les technologies de lutte contre la fraude sont nécessaires pour garder une longueur d'avance sur les schémas de fraude en constante évolution ;
- **Services d'authentification.** Les fournisseurs de services d'authentification proposent aux banques des solutions visant à fournir des méthodes sûres d'authentification des porteurs de cartes telles que le 3-D Secure ou la biométrie.
- **Offre d'analyse de données et de services liés aux cartes.** Les offres d'analyse de données et des offres liées aux cartes fournissent aux banques des solutions de data-mining qui peuvent être utilisées pour analyser les données de paiement des porteurs de cartes en vue de leur proposer des offres ciblées comme le marketing numérique ou la fidélisation en temps réel (lorsque les régulateurs locaux le permettent, ces instruments peuvent s'adresser aussi aux commerçants).



## L'industrie du paiement

Tendances et facteurs de changement clés du marché

### B.3.3 Nouvelles activités numériques à composantes transactionnelles

Le troisième composant de l'écosystème élargi des services de paiement dans lequel Worldline opère sont les services pour les nouvelles activités numériques à composantes transactionnelles (service de *Billetterie Electronique* dans les transports, e-Gouvernement, Vie Connectée, IoT). Ces nouveaux acteurs, qui s'appuient sur la révolution numérique pour promouvoir de nouvelles activités et de nouveaux modèles économiques, créent de nouveaux services qui à leur tour créent des nouvelles sources de flux transactionnels. Le Groupe apporte son expertise en matière de paiement et de réglementation sur ces nouveaux marchés dans trois principales catégories :

- **Billetterie électronique (e-Ticketing) et solutions de gestion de voyage** pour les organismes de transport public, les sociétés de transport et les municipalités. Malgré l'impact sévère de la pandémie de Covid-19, le nouveau paysage de la mobilité a contribué à une plus grande adoption des *Open Payments* dans le monde ;
- **Services Numériques de Confiance (Trusted Digitization)** pour les grandes entreprises, les gouvernements locaux ou

centraux et les anciens monopoles soumis à un contrôle réglementaire strict comme les sociétés de télécommunication et de services aux collectivités. Ces acteurs s'appuient sur les contrats numériques, l'archivage électronique, les communications numériques sécurisées et plus généralement des transactions numériques pour dématérialiser des services. Les services de santé et l'intégration des schémas nationaux d'identité digitale sont, avec les paiements d'amendes et d'impôts, les processus en train de mieux exploiter ces nouvelles opportunités ;

- **e-Consommateur & Mobilité.** Ce marché, qui comprend les services de Vie Connectée comme les véhicules et les maisons connectées, les objets connectés (IoT – Internet of Things), ainsi que les services dans le Cloud de contact avec les consommateurs, va continuer de croître et de générer des nouvelles sources de transactions. L'expérience du Groupe permettra aux acteurs spécialisés dans ces secteurs de réaliser des solutions innovantes avec une haute sécurité et une grande disponibilité de service.

## B.4 Tendances et facteurs de changement clés du marché

La progression des moyens de paiements électroniques se poursuit dans le commerce de détail comme dans la grande distribution. Dans ce mouvement vers le « non-cash », des moyens de paiement alternatifs se développent et essaient de désintermédier les institutions financières et les prestataires de service en place.

Cette tendance est alimentée par une interaction complexe de plusieurs facteurs, notamment :

- Les attentes et le comportement des consommateurs : le mode de vie des consommateurs, influencé par l'apparition de nouvelles technologies, a suscité des attentes relatives à la manière dont ils interagissent à la fois avec les institutions financières et les commerçants ;
- La technologie : les nouvelles technologies jouent un rôle fondamental dans la modification de l'environnement des paiements et dans l'engagement plus important des clients ;
- La réglementation : les institutions financières et les prestataires de services de paiement font face à une série de modifications réglementaires qui ont le potentiel de créer de nouvelles opportunités de sous-traitance pour les

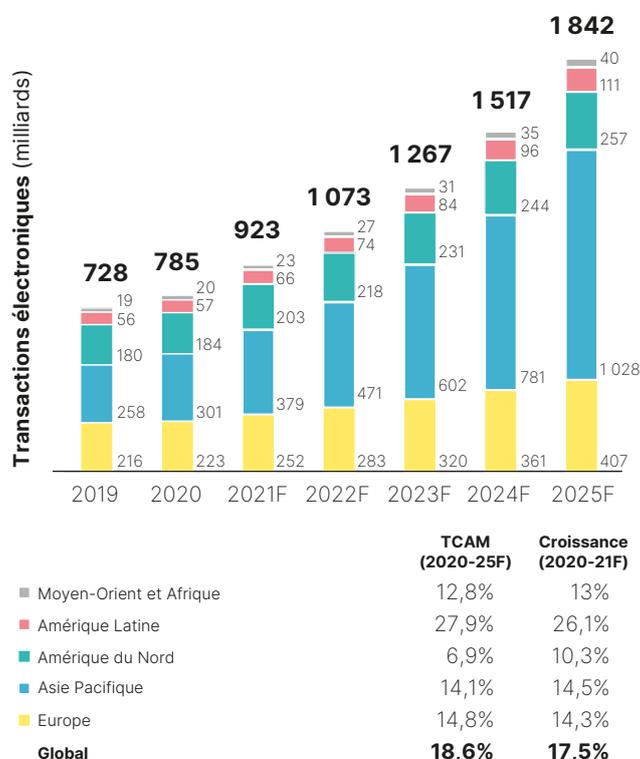
fournisseurs de services de paiement et d'augmenter la demande de services à valeur ajoutée, afin de créer de nouvelles opportunités commerciales ;

- Les nouveaux acteurs : les nouvelles « Fintechs », les opérateurs mobiles et les GAFA (Google, Apple, Meta, Amazon, etc.) ou BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) font désormais partie de l'écosystème des paiements et menacent de remplacer les acteurs existants.

En conséquence, les transactions de paiements électroniques ont connu ces dernières années une croissance importante.

La Covid-19 a également permis d'accélérer l'adoption des paiements électroniques. En effet, en dépit des diverses restrictions mises en place dans le monde entier à différents moments, et de la fermeture complète de certains secteurs d'activité tels que les voyages ou les divertissements, les transactions électroniques ont continué à croître en 2020 et à ce propos, le 2021 World Payments Report publié par Capgemini table sur un taux de croissance annuel combiné moyen de 18,6% entre 2020 et 2025. Ces prévisions pour les prochaines années sont 15% plus élevées que les précédentes estimations publiées avant la pandémie.

### Nombre de transactions de paiements électroniques dans le monde, par région



Note: \* Données 2020 provenant des banques centrales des pays. Dans le cas des données non disponibles, des valeurs prévisionnelles sont utilisées.

Source: 2021 World Payments Report, Capgemini; Capgemini Financial Services Analysis, 2021; ECB Statistical Data Warehouse; BIS Statistics Explorer; Country's central bank annual reports.

### B.4.1 La révolution digitale induit des changements dans le comportement des consommateurs générant une croissance significative des paiements électroniques

Aujourd'hui, le consommateur type dans les pays développés détient et utilise plusieurs appareils connectés et il est « super-social ». Les consommateurs se connectent plusieurs fois par jour, le font de plusieurs endroits, y compris lorsqu'ils sont en déplacement ou dans un magasin, et ils partagent leur expérience avec leur réseau. La nature même des appareils mobiles, toujours allumés et toujours connectés, crée de nouvelles opportunités qui permettront aux distributeurs traditionnels, aux fabricants et aux nouvelles entreprises numériques de se connecter à leurs clients et à leur réseau partout où ils sont, d'augmenter la fréquence de leurs interactions et, donc, leurs ventes et leurs volumes de transactions de paiement.

Comme le note Forrester, « les consommateurs adoptent et s'habituent rapidement aux expériences sur mobiles, réseaux sociaux, tablettes, et autres points de contact croisés comme des actions de type « click & collect »; ils ne raisonnent plus en termes de canaux, car ils s'attendent à disposer d'un service

uniforme à chaque point de contact ». Le défi pour les distributeurs consiste à répondre aux attentes des clients sur ces différents canaux. Forrester note qu'à force de voir les consommateurs continuer à adopter des services multicanaux, les commerçants réalisent que les solutions de contournement manuel de systèmes cloisonnés ne leur permettront plus de faire face au nombre croissant des commandes.

Un processus similaire est en cours dans d'autres secteurs, promouvant la création de nouveaux marchés qui constituent un moteur de plus pour la croissance des transactions de paiement électronique :

- Les systèmes de transport dans le monde entier sont en train de réfléchir à des solutions de « transport intelligent » qui utiliseront la technologie pour améliorer l'émission et le contrôle des billets, faciliter les transports multimodaux, améliorer les flux de trafic et la qualité de l'information fournie aux passagers sur les options qui s'offrent à eux ;





## L'industrie du paiement

Tendances et facteurs de changement clés du marché

- Les gouvernements s'appuient de plus en plus sur la technologie numérique pour rendre les services publics et plus efficaces, pour améliorer les systèmes d'information de santé, l'encaissement des amendes de circulation et de stationnement et plus généralement des impôts ;
- En même temps, l'univers grandissant des appareils connectés donne naissance à un nouvel « Internet des objets » qui devrait permettre la création de toute une

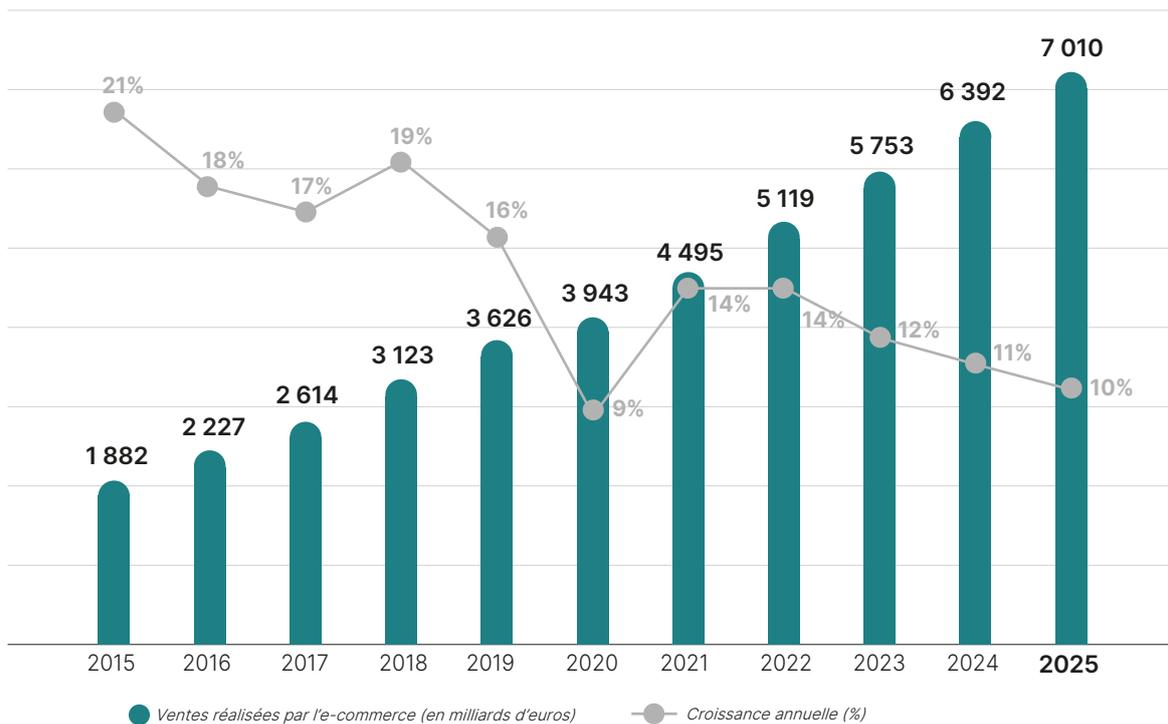
gamme de nouveaux services à destination des véhicules connectés, des appareils ménagers connectés ainsi que d'autres applications de Vie Connectée pour améliorer la performance des produits (maintenance préventive, coûts de garantie, etc.) ou la satisfaction client (services nouveaux et étendus, modèle de facturation à l'usage, etc.).

### B.4.1.1 L'e-commerce et le m-commerce continuent à prendre de l'ampleur

Il est attendu que la croissance rapide de l'e-commerce (depuis des appareils mobile ou fixe), où la quasi-totalité des règlements est effectuée sous forme de paiement électronique, constitue un moteur important de croissance continue des transactions de paiement électronique. Worldline s'attend à ce que la croissance dans le secteur de l'e-commerce continue à dépasser celle du commerce traditionnel.

Le Groupe constate également une accélération du passage d'une transaction unique de point à point vers un environnement omni-canal, où l'online et l'offline, le fixe et le mobile, fusionnent pour former une transaction omni-canal fluide.

#### Ventes mondiales réalisées dans l'e-commerce



Source : GlobalData.

### B.4.1.2 Le mobile devient un canal d'interaction de plus en plus important

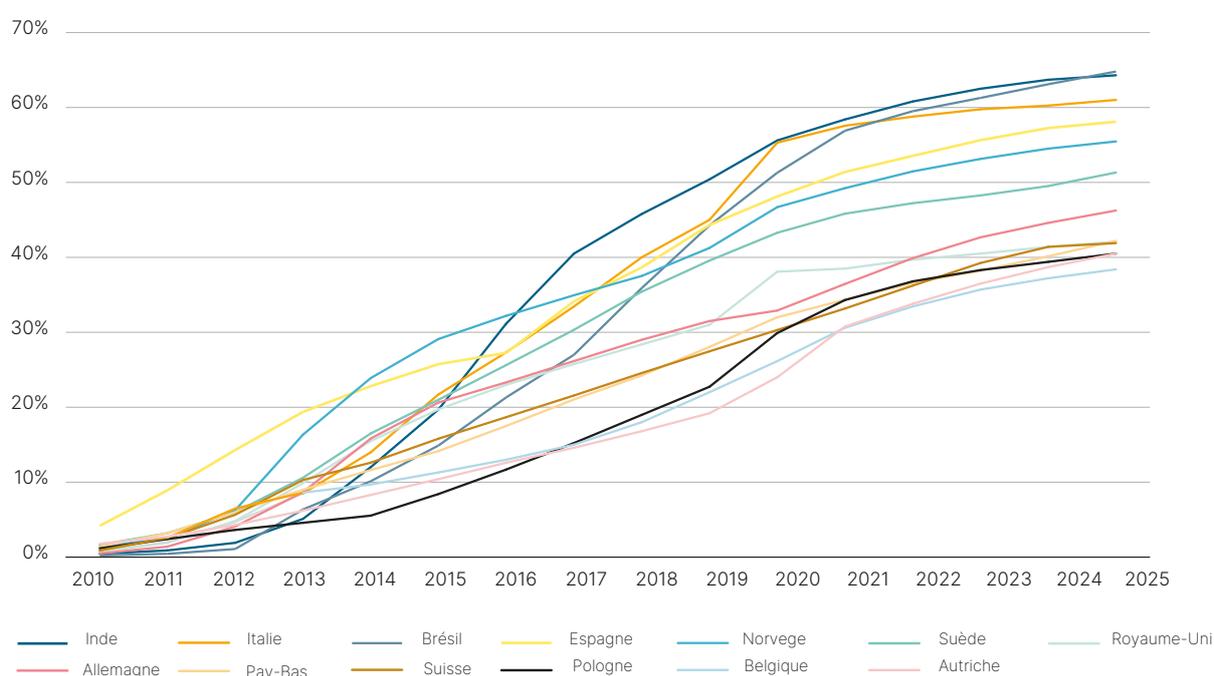
Le mobile poursuit sa trajectoire en tant que canal d'interaction de plus en plus significatif, de la banque aux paiements de proximité, en passant par les paiements dans les applications mobiles et le m-commerce.

Les appareils téléphoniques (particulièrement les smartphones) deviennent des canaux d'interactions avec les consommateurs de plus en plus importants. En effet, les applications bancaires ont déjà dépassé la banque en ligne comme canal privilégié et

ceci, couplé à d'autres facteurs, comme la pénétration des réseaux sociaux et des *super-apps* permet une augmentation de leur utilisation. Selon GlobalData le commerce mobile représente déjà plus de 50% des achats en-ligne dans des pays comme l'Inde, l'Italie ou le Brésil, et il est attendu que d'autres pays dépassent ce seuil de 50% dans les prochaines années.



#### M-commerce en pourcentage du total des transactions commerciales



Source : GlobalData.



### B.4.2 Des développements technologiques majeurs soutiennent la croissance des paiements électroniques

Aujourd'hui, chaque acteur du marché des paiements doit composer avec des changements et des innovations très rapides. Les nouvelles technologies et les nouveaux moyens d'interagir avec les consommateurs offrent des opportunités sans précédent pour la croissance des paiements électroniques. Les consommateurs, les commerçants et les institutions financières veulent adopter ces nouvelles technologies et souhaitent également que le paiement devienne le plus fluide possible. Le rythme d'une grande partie de ces changements s'est accéléré en raison de la pandémie mondiale.

#### B.4.2.1 Paiements sans contact

L'adoption des paiements sans contact n'a pas cessé d'augmenter en 2020. Alors que la pandémie de la Covid-19 perdurait, les consommateurs et commerçants ont continué à préférer l'utilisation de cartes sans contact et 74% des consommateurs déclarent vouloir continuer à payer sans contact une fois la pandémie terminée.<sup>1</sup> En outre, de nombreux pays dans le monde ont augmenté la limite supérieure des paiements uniques et cumulés. Il en a résulté un changement de comportement important dans les habitudes de paiement des consommateurs.

#### B.4.2.2 Commerce contextuel

Le commerce contextuel pourrait potentiellement bouleverser la façon avec laquelle les entreprises interagissent avec leurs clients. Dans sa forme la plus simple, le commerce contextuel vend aux consommateurs ce qu'ils veulent, quand ils le veulent et de la manière la plus fluide possible. Cela permet aux commerçants de délivrer des opportunités d'achat aux consommateurs d'une manière bien plus contextuelle et personnelle.

#### B.4.2.3 Commerce conversationnel

Le commerce conversationnel est un commerce passant par différents moyens de communication comme les *chatbots* et les enceintes intelligentes (l'Assistant Google, Alexa d'Amazon ou Siri d'Apple). Avec des *chatbots* et des assistants vocaux qui font le lien entre les applications de messagerie et le commerce, un nombre croissant de consommateurs utilisent déjà ces services pour trouver et sélectionner des produits et services puis pour les payer.

S'appuyant sur des technologies en développement rapide comme le *machine Learning* et le traitement automatique du langage naturel (*Natural Language Processing*), les robots vocaux deviennent de nouveaux moyens pour connecter le client au commerçant. Avec l'introduction de la reconnaissance biométrique vocale et de l'authentification, le rôle de la voix dans le commerce en ligne devrait être de plus en plus important.

#### B.4.2.4 Dans un futur proche

Des technologies relevant autrefois de la science-fiction vont changer notre manière de payer. La révolution actuelle des paiements est encore globalement concentrée sur l'interaction humaine, mais la technologie de machine à machine peut modifier cela et permettre les paiements automatisés avec peu ou même sans interaction humaine. Avec de multiples lancements ou annonces d'ouvertures de magasins sans caisse, l'année 2021 a réellement marqué un tournant pour ce format de magasin et cette tendance devrait continuer en 2022.

A moyen terme, Worldline prévoit une expansion du cadre actuel des paiements aux objets, leur permettant d'accéder aux comptes bancaires des consommateurs. Cela requerra évidemment leur permission, mais fondamentalement, cela peut se passer sans intervention humaine, déclenché soit par un appareil soit par une brique de logiciel d'Intelligence Artificielle.

Afin d'assurer le même niveau de satisfaction et de sécurité que Worldline propose aujourd'hui, cette nouvelle ère nécessitera une réglementation très stricte et des innovations toujours plus poussées d'authentification et de vérification fortes, avec notamment l'utilisation par exemple de la blockchain ou de technologies biométriques.

<sup>1</sup> Capgemini, World Payments Report 2021

### B.4.3 Des évolutions réglementaires devraient créer de nouvelles opportunités pour le secteur des paiements

Le paysage réglementaire global est complexe et le nombre de nouvelles initiatives croît d'année en année, impactant ses acteurs de différentes manières.

Les Services Financiers font face en Europe à une série de modifications réglementaires qui ont le potentiel de créer de nouvelles opportunités de sous-traitance pour les fournisseurs de services de paiement et d'augmenter la demande de services à valeur ajoutée. Par exemple :

- La directive sur les services de paiement DSP2, qui est entrée en vigueur au sein de l'Union européenne en janvier 2018, est encore en train de transformer l'ensemble du marché des services de paiement. Elle a notamment ouvert le marché européen des paiements à des entreprises offrant des services basés sur le concept d'un accès ouvert et consensuel à l'information du compte bancaire. En introduisant des exigences de sécurité strictes, la directive DSP2 permet à de nouveaux acteurs et à de nouveaux modèles de paiement d'émerger sur le marché, dont les fournisseurs de services tiers (*Third Party Providers* – « TPP ») et les *fintechs* ;
- Les paiements instantanés sont entrés en service en novembre 2017. De ce fait, il est désormais possible dans 23 pays européens d'effectuer des transferts bancaires en euros en moins de dix secondes. Les consommateurs sont maintenant capables d'acheter en ligne à toute heure, même lorsque beaucoup d'alternatives de paiements traditionnels ne sont pas disponibles. Il semble clair que cette innovation a le potentiel de réduire les coûts de gestion des espèces et des chèques et pourrait entraîner

un progrès majeur dans de nombreux secteurs. Par exemple, d'après le Conseil européen des paiements (European Payments Council), les paiements instantanés ont le potentiel de se développer pour les paiements entre particuliers (peer-to-peer ou P2P) ou les paiements C2B (consumer to business) dans des situations où les espèces et les chèques sont actuellement largement utilisés. Les paiements instantanés sont susceptibles d'aller plus loin que le P2P vers les paiements B2B (business-to-business) et même les paiements M2M (machine-to-machine) notamment grâce à l'augmentation de la place des objets connectés dans nos vies ;

- Les habitudes de paiement varient beaucoup de pays à pays. Cependant, des gouvernements locaux sont en train de stimuler la diffusion des paiements électroniques au moyen d'initiatives ayant l'objectif de réduire l'usage des espèces. Le résultat de ces initiatives, combinées avec des incitations à destination des consommateurs et des commerçants, est que nombre de pays deviennent de plus en plus cashless ;
- Le lancement de Monnaies Numérique de Banque Centrale, (CBDC ou Central Bank Digital Currency) tel que l'Euro Digital par la Banque Centrale Européenne (BCE), contribueront à la création de nouvelles opportunités pour les acteurs traditionnels et nouveaux venus de l'industrie des paiements. Ces nouvelles monnaies pourraient être utilisées dans un futur proche pour des cas d'usage actuels ou à venir pour lesquels les méthodes de paiement électronique traditionnelles ne sont pas adaptées.

### B.4.4 Les nouveaux acteurs et leurs impacts sur le secteur des paiements créent aussi de nouvelles opportunités pour les prestataires de services de paiement

Les géants technologiques tels que les GAFAs (Google, Apple, Meta et Amazon) et les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) tirent parti de leurs bases clients ainsi que de leur force financière pour révolutionner le secteur du paiement à travers des technologies spécifiques et des services de bout en bout (incluant Google Wallet, Amazon Go, Alipay, WeChat Pay...).

De nouvelles fintechs, affranchies des technologies existantes, sont également en train de changer la façon dont les consommateurs interagissent avec les prestataires de services de paiement. Worldline constate ainsi l'arrivée d'une nouvelle vague de banques présentes exclusivement en ligne ainsi que d'autres fintechs qui tirent profit de la DSP2 et de l'Open Banking pour offrir des services d'initiation de paiement et de gestion financière. Dans ce nouvel environnement compétitif, les banques devront adopter des cycles de développement plus courts et des *business models* incorporant des modèles de partage de chiffre d'affaires, ainsi que des structures de prix différents.

De grandes banques en Europe comprennent parfaitement que le modèle économique de plate-forme est la nouvelle norme de leurs activités et ont commencé à évoluer en conséquence

(en particulier BCEE et BIL au Luxembourg, ING aux Pays-Bas, Hello bank! en République tchèque). Pour leur part, les banques « challengers » et les nouvelles banques spécialisées nées dans ce nouveau monde de *Services Digitaux* sont en première position pour tirer parti de cet environnement mouvant.

Les fournisseurs de solutions de paiement mobile mPOS, ont également pu développer leur activité grâce à l'augmentation de l'utilisation des téléphones mobiles à travers l'Europe. Au-delà des dispositifs d'acceptation basés sur les smartphones, des fournisseurs de nouvelles solutions logicielles (softPOS) sont apparus et ont commencé à certifier leurs solutions. Bien que ces solutions soient nouvelles et naissantes, elles sont susceptibles d'intensifier le paysage concurrentiel, mais offrent également de nouvelles possibilités pour cibler les commerçants qui ne sont pas équipés de solutions d'acceptation des paiements. Dans presque tous les pays européens, des startups se développent dans le domaine des transactions mobiles, concurrençant les acteurs traditionnels.



**L'industrie du paiement**



# Description des activités du Groupe

<b>C.1 Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe</b>	<b>38</b>	<b>C.6 Technologie</b>	<b>73</b>
C.1.1 Services aux Commerçants	38	C.6.1 Les plateformes informatiques	73
C.1.2 Services Financiers	45	C.6.2 Centres de données et équipements informatiques	73
C.1.3 Mobilité & Services Web Transactionnels	50	<b>C.7 Ventes et marketing</b>	<b>74</b>
<b>C.2 Forces et atouts concurrentiels</b>	<b>57</b>	<b>C.8 Achat et fournisseurs</b>	<b>76</b>
C.2.1 Un acteur majeur en Europe avec une présence croissante dans les marchés émergents	57	<b>C.9 Investissements</b>	<b>77</b>
C.2.2 Un positionnement unique couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des services de paiement	58	C.9.1 Investissements en 2021	77
C.2.3 Une présence de premier plan dans la nouvelle génération des services de paiement	59	C.9.2 Principaux investissements en cours de réalisation et envisagés	77
<b>C.3 Modèle d'affaires de Worldline</b>	<b>61</b>	<b>C.10 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées</b>	<b>78</b>
<b>C.4 Worldline : une société réglementée</b>	<b>64</b>	<b>C.11 Recherche et Développement, brevets, licences</b>	<b>79</b>
C.4.1 Réglementation européenne	64	C.11.1 Recherche et Développement	79
C.4.2 Réglementation applicable hors de l'Espace économique européen	66	C.11.2 Propriété intellectuelle, brevets, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles	79
C.4.3 Respect des normes techniques	67		
C.4.4 Protection des données personnelles	67		
<b>C.5 Stratégie</b>	<b>70</b>		
C.5.1 Un Groupe profondément transformé	70		
C.5.2 Un positionnement idéal dans un marché dynamique	71		
C.5.3 Vision 2024	71		
C.5.4 Ambition organique 2022-2024	72		
C.5.5 Consolidation du marché - un accélérateur de croissance et de rentabilité	72		



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

# C.1 Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

Comme mentionné dans la section A, en plus des 3 autres GBLs décrits ci-dessous, il est rappelé que le Groupe fournit des solutions et des services de terminaux de classe mondiale aux banques et aux acquéreurs au travers de la Ligne de Services TSS (« Solutions & Services de Terminaux de paiement »). En se concentrant sur l'offre de nouveaux canaux et de solutions logicielles personnalisées, adaptées à la maturité des marchés, cette Ligne de Services favorise la mise en place d'un nouvel écosystème de l'acceptation des paiements qui vise à transformer l'expérience du consommateur, en s'appuyant sur l'expertise du Groupe en matière de matériel, de logiciels et de services associés. Suite à une revue stratégique de cette activité, le Conseil

d'Administration a validé l'orientation stratégique de désengagement de TSS afin que cette activité puisse poursuivre une stratégie de transformation ambitieuse en tant qu'entreprise entièrement autonome. Dans ce contexte, la Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 comme une activité destinée à être cédée. Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS. La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

## C.1.1 Services aux Commerçants

### Vision

Les Services aux Commerçants de Worldline aident les commerçants à digitaliser et accroître leur activité en offrant aux clients une expérience de paiement unique enrichie par les *Services Digitaux*. Worldline cherche à offrir la meilleure expérience d'achat à ses clients : pour le consommateur final (expérience utilisateur, qualité, rapidité, services à valeur ajoutée) comme pour les commerçants eux-mêmes (guichet unique, solutions flexibles, avantage d'une proximité locale et de capacités globales, *reporting* de très haute qualité).

La capacité de Worldline à soutenir et étendre ces offres à ses clients est garantie par des efforts continus pour surpasser la concurrence en termes d'offres produits, de qualité de service et de robustesse informatique.

### Changement environnemental rapide

Les Services aux Commerçants de Worldline s'intègrent dans un environnement en rapide évolution. L'activité des Services aux Commerçants est fortement influencée par divers éléments, notamment :

- Les effets des nouvelles réglementations telles que la DSP2, Paiements Instantanés, sécurisation et protection des données privées ;
- Les comportements des utilisateurs mobiles de plus en plus connectés ;
- Les nouvelles technologies qui permettent des activités innovantes et des modèles opérationnels dépassant les canaux de vente, traditionnels, en e-commerce ou en m-commerce. L'objectif clair de Worldline est de se diriger vers le concept de « commerce » dans lequel une expérience fluide est requise peu importe le canal utilisé.

### Paysage concurrentiel

Le paysage concurrentiel est en pleine mutation :

- De nouveaux entrants, start-up et fintechs pénètrent le marché et le poussent à se transformer (tels qu'Adyen, Stripe, Paypal, Sumup) ;
- Parallèlement, les parties traditionnelles, comme les banques, des alliances se forment pour optimiser les offres commerciales et bénéficier d'approches technologiques offertes aux clients à travers elles (par exemple, Evo et Raiffeisen Bank en République tchèque) ;
- La poussée en avant d'optimisations dans lesquels les acteurs importants joignent leurs forces dans un marché où l'échelle et la portée géographique comptent plus que jamais.

### Nouvelles demandes des commerçants

Les commerçants s'appuient sur de nouvelles solutions et services pour saisir les opportunités apportées par le nouveau « monde phy-gital » et relever les défis techniques et opérationnels à venir. Ils ne cessent de chercher toutes les opportunités pour renforcer l'engagement de leurs clients et augmenter la valeur de leur panier moyen à travers des parcours consommateurs personnalisés joints à une expérience de paiement sécurisée et fluide. En particulier, la nouvelle tendance des solutions de paiement omni-canal (*Click & Collect, In-store Return, Buy now – Pay Later...*) devient désormais le moyen de paiement standard et a généré de nouvelles exigences technologiques en termes de conception de plateforme et de systèmes de paiement.

### Covid-19

La Covid-19 a stimulé la demande de solutions permettant des transactions face à face (F2F) sûres (par exemple, conversion de paiements en espèces en paiements par carte, paiements sans contact) ainsi que des alternatives aux transactions F2F (par exemple, *eCOM*, *click to pay*, *pay by link*, *buy now pay later*, etc.) Worldline Merchant Services s'engage à offrir la meilleure solution possible à ses commerçants et partenaires pour les aider à faire face de manière optimale à l'énorme défi que représente la pandémie pour tout le monde.

### Les commerçants

Les demandes des commerçants peuvent être génériquement illustrées en utilisant deux axes :

- La demande pour des exigences standardisées ou des solutions personnalisées et digitales ;
- La concentration de l'activité à une échelle nationale ou une présence multinationale voire globale.

Les exigences des commerçants vont d'une expérience client fluide à une forte optimisation des coûts. En fonction des spécificités des segments de marché et des canaux opérationnels dans lesquels les commerçants sont actifs. Des exigences supplémentaires peuvent aussi être identifiées.

Worldline reconnaît les tendances suivantes chez les commerçants :

- Numérisation : rendre les points de vente et l'expérience numérique avant et après transaction cohérents, pratiques et personnalisés ;
- Nouveaux comportements des consommateurs : offrir de nouveaux services, de nouveaux concepts à différents points d'interaction ;
- Mondialisation et omni-canal : standardiser, faciliter l'achat sur tous les canaux et étendre l'offre en optimisant les processus de transactions (augmenter la portée ; la connectivité locale ; offrir un guichet unique et besoins modulables) ;
- Augmenter le nombre de méthodes de paiements en termes de canaux (mobile, portefeuille, instantané, etc.) et de schémas (local, international, premium et alternatif) ;
- Remplacer les paiements en espèce par des transactions fluides et sans espèce ;
- Verticalisation : abandonner l'approche standardisée, se diriger vers des solutions de marché verticales spécifiques.

En plus, les commerçants sont à la recherche d'outils de *reporting* exacts pour tous leurs canaux de distribution et Worldline s'efforce de leur proposer des solutions très faciles à mettre en place et à utiliser.

### Banques partenaires

Les Services aux Commerçants de Worldline ont une grande expérience de collaboration avec des banques et partenaires pour offrir des Services aux Commerçants et des solutions

d'acquisition. Worldline offre un large éventail de modèles de partenariat allant de la pure externalisation aux alliances commerciales et joint-ventures :

- Externalisation des processus opérationnels : mise en place de processus opérationnels et fourniture de Services aux Commerçants (par exemple pour BNP Paribas) ;
- Accord de distribution : configuration dans laquelle la banque oriente ses clients vers Worldline pour la fourniture de terminaux de paiement et pour les services d'acquisitions ;
- Distribution en marque blanche : revente des terminaux et solutions d'acquisitions de Worldline sous la marque d'une banque, permettant un *pricing* optimisé et une simplification de l'offre (exemple : une grande banque d'Europe de l'Ouest) ;
- Alliance commerciale/joint-venture : revente des terminaux et solutions d'acquisitions Worldline sous la marque d'une banque, permettant d'optimiser les efforts commerciaux conjoints et l'innovation (exemples : KB Smartpay, Belfius, KBC).

### Différencier l'offre Worldline Merchant Services

Worldline s'est positionné en tant que fournisseur de services sur tous les segments des commerçants (ou partenaires), pour de multiples modèles d'affaires et canaux de distribution. Le Groupe offre des services numériques complets, qui dépassent la simple prise en charge des paiements.

Worldline s'adapte aux besoins spécifiques de ses clients, leur offrant une approche ouverte et modulable tout autant qu'un *one stop shop*. Cela signifie que des commerçants de tous les secteurs et de toutes tailles trouveront des solutions qui conviendront le mieux à leurs besoins, que cela soit à travers une solution standardisée pour un petit magasin ou une solution sur-mesure couvrant plusieurs pays et régions pour les grands commerçants.

L'implantation européenne de Worldline et sa présence globale permettent à ses clients de bénéficier d'une expertise locale ainsi que de pouvoir bénéficier de services et de support à l'échelle globale. Le Groupe est ainsi capable de répondre aux ambitions de croissance géographique des commerçants en leur offrant une portée globale.

### Worldline et Ingenico

En 2020, Worldline a acquis Ingenico, un leader mondial de la fourniture de services aux commerçants et des terminaux de paiement. Ingenico est un fournisseur de technologie de confiance dans le nouveau monde de l'acceptation des paiements qui façonne l'expérience client en matière de paiement dans le nouveau monde du commerce. Avec un effectif de 8 000 personnes, Ingenico fournit des services à plus de 550 000 commerçants de par le monde ainsi qu'à plus de 1 000 banques pour les transactions de paiement en ligne et hors ligne.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

### Position de Worldline

Grâce à un portefeuille solide soutenu par des plateformes à haute disponibilité et des centres de services locaux, Worldline sert aujourd'hui plus d'un million de commerçants dans le monde, allant des microcommerçants (*mass market*) à de grandes entreprises internationales dans divers segments. Entre autres, Tesco, Carrefour, Sainsbury's, BP, Indian Oil Corporation, Bharat Petroleum, Hero Cycle, Hindustan Unilever, PayPal, Airbnb, Spotify, Subway, Europcar, McDonald's sont clients des Services aux Commerçants de Worldline à travers le monde.

En 2021, les Services aux Commerçants ont continué de renforcer leur position de leader à travers différentes initiatives :

- Renforcer davantage ses solutions clients, sa présence mondiale, sa connaissance du marché et sa capacité d'expansion en acquérant et en fusionnant avec Ingenico ;
- « Excellence de Services » et optimisation des structures de coûts pour fournir aux clients du Groupe des offres compétitives ;
- Construction de relations à long terme avec des clients clés et accélération de l'expansion internationale pour servir les clients globaux par un investissement dans les équipes de ventes et de gestion de comptes commerciaux ;
- Investissement dans de nouveaux produits et solutions tels que :
  - OneCommerce, offrant aux commerçants opérant dans plusieurs pays une plateforme unique pour les paiements paneuropéens en magasin et omni-canal,
  - Extension de notre couverture géographique permettant un accès clés a main des régions en forte croissance comme Russie, Chine, Inde et Amérique Latine.
  - Des services à valeur ajoutée, tels que les Portefeuilles Electroniques Commerçants ou la Conversion Dynamique des Devises (DCC) créant de nouveaux avantages pour les commerçants,
  - Le développement de nouvelles solutions de paiements introduites par la DSP2, comme les paiements de compte-à-compte (paiements instantanés) ou les services spécifiques basés sur les AISP (*Account Information Service Provider*) et les PISP (*Payment Initiation Service Provider*),
  - L'acceptation de méthodes de paiement alternatives, comme WeChatPay, Alipay et le Bitcoin,
  - Le développement de nouvelles solutions de terminaux de paiement, comme les soft-POS et le Pin-on-Glass, qui vont ouvrir de nouveaux segments du marché de l'acceptation de paiement par carte sur smartphone,
  - Apporter ses solutions aux (nouveaux) marchés. Worldline se concentre en particulier sur des opportunités accrues (au-delà des terminaux de paiement),
  - Simplification et accélération des processus d'intégration pour les nouveaux clients et automatisation du parcours client.

### Organisation

L'organisation de Services aux Commerçants repose sur deux axes, les produits (Acquisition Commerçants, Acceptation et Commerce en ligne) et la typologie des clients (PME et Acteurs Régionaux, Grands Comptes, *Digital Commerce* et Institutions Financières). En outre, il existe une organisation distincte pour l'Allemagne et l'Autriche, PayOne, qui fournit ces géographies en étroite collaboration avec les caisses d'épargne allemandes.

#### C.1.1.1 Organisation par produits

##### C.1.1.1.1 Acquisition Commerçants

**L'acquisition consiste à établir des contrats, avec les commerçants, sur l'acceptation de paiements par carte. Dans le cadre d'une transaction, le rôle principal de l'acquéreur est de transférer les fonds reçus durant la transaction par carte de la banque émettrice du porteur de carte au compte bancaire du commerçant. En raison de l'obligation de rembourser complètement la banque émettrice lors d'un paiement litigieux, l'acquéreur s'assure de la solvabilité et de l'intégrité des commerçants auxquels il fournit ses services.**

Pour être acquéreur, une entreprise doit détenir une licence « d'établissement de paiement ». Worldline détient cette licence d'établissement de paiement dans l'Union européenne, la zone économique Européenne et en Suisse.

Afin d'accepter les paiements à travers des schémas de carte internationaux tels que Visa, MasterCard et les schémas de carte de débit locaux comme Bancontact en Belgique et TWINT en Suisse, le commerçant a besoin d'un contrat avec une institution de paiement (ou une banque) qui détient une licence correspondant à son réseau de schéma de carte.

Worldline développe continuellement et avec succès ses activités commerciales, tant de manière organique, par le biais d'alliances et de partenariats bancaires que par des acquisitions. Grâce à la récente acquisition d'Ingenico, Worldline peut se concentrer encore davantage sur les besoins locaux et mondiaux des commerçants, en tant que premier acquéreur en Europe avec un réseau d'environ 1 million de commerçants et le traitement d'environ 5,6 milliards de transactions par an.

##### Guichet unique

Grâce à sa capacité à offrir des solutions de bout en bout, Worldline fournit aux commerçants un guichet unique pour ses services d'acquisition commerçants. Worldline assure la qualité, la fiabilité et la disponibilité de ses services de paiement, ce qui permet aux commerçants de se concentrer sur leur métier et d'augmenter leur chiffre d'affaires. Dans tous les pays mentionnés, Worldline offre à ses commerçants une relation contractuelle couvrant tous les principaux schémas de paiement internationaux (Visa, MasterCard, Diners, UnionPay, JCB), des schémas nationaux comme Bancontact, TWINT mais aussi d'autres moyens alternatifs de paiement comme Alipay, WeChatPay, crypto monnaies et des paiements reposant sur des comptes. De plus, Worldline est un *network Service Provider* (NSP) en Allemagne (Girocard) et en Suisse (Postfinance).

Worldline offre une combinaison attractive de solutions, à la fois pour les environnements *back office* et *client facing*, offrant des services de paiement de pointe, fluides et multicanaux. La plateforme intégrée de *back office* s'articule autour de plusieurs modules qui gèrent :

- Tous les types de paiements (EMV, sans contact, commande passée par téléphone, 3-D Secure, paiement récurrent, paiement autonome, etc.) ;
- Sur plusieurs canaux (point de vente, e-commerce, commerce mobile) ;
- Via de multiples solutions d'acceptation ;
- Dans toutes les régions géographiques.

La solution de Worldline inclut l'envoi de rapports consolidés aux commerçants et permet un large choix de devises pour les paiements par carte. Les solutions du Groupe comportent aussi un système de lutte contre la fraude robuste, permettant aux commerçants et aux porteurs de carte de réduire le nombre de transactions frauduleuses.

En plus de permettre aux commerçants de se connecter aux réseaux de schémas de paiement, Worldline les épaula dans chaque étape de leur relation avec leurs clients, ce qui leur permet d'accroître significativement leurs activités. Les services de bout en bout que Worldline fournit à ses clients couvrent tous les aspects du paiement électronique (acquisition commerçants, terminaux de paiement électroniques, acceptation de paiement en ligne, traitement des paiements, programmes de fidélité, campagnes marketing en point de vente, etc.).

### Services à valeur ajoutée

Worldline offre plusieurs services à valeur ajoutée, comme un service interne de conversion dynamique des devises, la détection de la fraude, les enquêtes de satisfaction sur le terminal de paiement, les programmes de cartes de fidélité et les solutions bout en bout pour la mise en œuvre de programmes de fidélité spécifiques. Les clients de Worldline profitent de solutions qui les aident à faire croître leurs activités et/ou contrôler les risques.

Les clients de Worldline sont actifs dans tous les secteurs d'activité, allant de la grande distribution, comme Delhaize, Migros, Coop and Rewe à des distributeurs de gaz et de produits pétroliers internationaux, le secteur du tourisme avec Hilton ou Carlson Wagonlit, ou de plus petites activités (le commerce de détail) comme des restaurants, boutiques, etc. Pour le commerce de détail spécifiquement, Worldline fournit des solutions de pointe pour l'intégration de nouveaux clients entièrement automatisée, incluant les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et KYC (*know your client*).

Worldline investit significativement dans la mise en place des services définis par la directive sur les Services de Paiement 2, qui permet aux Fournisseurs Tiers d'accéder aux comptes bancaires des utilisateurs pour initier des paiements (prélèvements ou paiements instantanés) ou pour collecter des informations des comptes bancaires (solde, historique). Worldline a étendu sa licence de Prestataire de Services de Paiement (PSP) et est devenu Prestataire de Services d'Initiation de Paiements (PSIP) ainsi que Fournisseur de Services d'Informations de Compte (FSIC) en Belgique. Le Groupe a commencé à passer ces licences vers les autres pays européens, fournissant ainsi des nouveaux avantages à ses commerçants.

### C.1.1.1.2 Acceptation

Les Services d'acceptation de Worldline couvrent tous les besoins des commerçants et permettent aux clients d'accepter les paiements sur leurs points de ventes, en ligne (e-Paiement locaux et internationaux), sur mobile et à proximité d'un terminal. Parmi les grands clients à qui Worldline fournit ces services peuvent être cités : Carrefour, L'Oreal, Darty, Paypal, Spotify, Expedia, Booking.com, Accor hotels, Airbnb, McDonald's, C-Discount, HMRC, Asos, SHEIN et différentes sociétés de chemins de fer. Cependant, Worldline offre également ses services à de nombreux petits clients dans le monde entier, par exemple au Canada, en Suède, en Australie, en Argentine et en Inde.

### Omni-canal

Worldline offre une passerelle de paiement omni-canal mondiale en proposant une plateforme unifiée pour les paiements en magasin et omni-canal de commerçants opérants dans plusieurs pays.

La solution omni-canal de Worldline permet aux commerçants d'accepter des moyens de paiement locaux et internationaux sur leurs points de vente (physique ou en ligne) et de gérer le cycle de la transaction de manière cohérente et transparente quel que soit le canal utilisé, le pays ou le parcours client.

En tant que fournisseur de services de paiement omni-canal (totalement conforme à la réglementation GDPR et aux standards de sécurité PCI), la solution omni-canal de Worldline permet aux commerçants d'utiliser bien plus de 200 moyens de paiement dont les cartes de débit et de crédit, le virement, le prélèvement, les portefeuilles électroniques et les cartes privatives. La solution omni-canal de Worldline accepte également plusieurs schémas locaux pour les paiements en magasin (terminal point de vente) dans de nombreux pays européens et offre une couverture géographique globale pour les transactions à distance. La solution omni-canal de Worldline, en tant que solution unique pour tous flux de paiements, permet aux commerçants d'élargir leurs activités sur de nouveaux marchés en optimisant les coûts de transaction. En outre, elle permet de délivrer une expérience cliente omni-canal, comme les services « Essayer et acheter après ».

La solution omni-canal de Worldline a une conception modulable, qui permet de fournir des services de bout en bout, combinant appareils de paiement, solutions digitales, acquisition commerçants, méthodes alternatives d'acceptation de paiement et gestion des données. Elle permet également des solutions « à la carte », dans lesquels les commerçants peuvent choisir parmi un large portefeuille de solutions, de produits, de caractéristiques, incluant l'acceptation de paiement en ligne et en magasin, la gestion du cycle de vie des transactions, un reporting unifié, l'analyse des données (*Data analytics*), la *tokenization*, le paiement en un clic, les paiements récurrents, la détection de la fraude, la mise à jour d'un compte, la conversion dynamique des devises (DCC), la remise d'argent.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

### Expérience utilisateur

En plus de la standardisation des solutions en points de vente et la concentration des paiements sur une seule plateforme globale, la solution omni-canal de Worldline propose des services comme *Endless Aisle*, *Click and Collect*, *Click and Return* avec une expérience utilisateur cohérente et nouvelle quel que soit le canal d'achat. Cela permet de choisir entre plusieurs acquéreurs ou plusieurs réseaux de cartes, permettant ainsi aux commerçants d'obtenir des conditions financières optimisées.

### Service en marque blanche pour les banques, les acquéreurs et les PSP

Le monde des commerçants web devient plus complexe, à mesure de l'augmentation rapide des méthodes de paiement. Worldline assiste les banques, les acquéreurs et les prestataires de services de paiement pour simplifier la vie des commerçants. Certains services sont distribués en marque blanche, permettant aux clients de répondre rapidement aux besoins de leurs consommateurs, tout en maintenant la position de marché de leur marque.

La solution PSP en marque blanche du Groupe est un moyen simple pour devenir prestataire de services de paiement. Elle permet aux partenaires de Worldline de s'affranchir des aspects pratiques et financiers lors du démarrage de leur activité et plus important encore, elle leur permet de rester concentrés sur les activités commerciales principales, telles que le marketing et la vente.

### Agrégateur de commerçants

Dans le domaine de l'agrégation de commerçants (souvent appelées *super merchant constructions* et *sub merchant constructions*), Worldline propose des services d'agrégation de commerçants en s'appuyant sur ses relations avec les banques.

Le Groupe a développé son offre en se fondant sur deux modèles, fortement différents de ceux de ses concurrents :

- L'agrégation classique (Worldline agit en tant que facilitateur de paiement, se charge de l'intégralité de l'agrégation, du recrutement des commerçants, de la couverture des risques, du traitement de la transaction avec les schémas, ainsi que du règlement et du paiement) ;
- L'agrégation hybride (Worldline agit comme *technology enabler*, recrute les commerçants, exécute les accords tripartites avec les commerçants, couvre les risques et traite les transactions à travers les schémas tandis que les banques partenaires règlent les paiements aux commerçants).

### Services de prévention des fraudes

Worldline offre une large gamme de services qui améliorent et renforcent l'expérience de paiement des consommateurs, augmentent le taux de conversion ou réduisent la fraude. Worldline offre une combinaison de technologies de pointe et d'outils innovants pour la détection et la prévention de la fraude dans les différents canaux de distribution des cartes, en collaboration avec les fournisseurs du Groupe de solutions tiers. Ces solutions sont conçues pour aider les clients de Worldline à protéger leurs clients et leur marque en réduisant les pertes dues à la fraude et en faisant d'Internet un lieu plus sûr pour faire des affaires. L'une des solutions concrètes que Worldline propose est un service de prévention de la fraude qui assure les fraudes potentielles, basé sur des capacités d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, réduisant le risque à zéro pour les clients.

### DSP2, Authentification client forte – Paiements Electroniques

La suite SCA Accelerator de Worldline utilise les dernières versions de 3D Secure et garantit ainsi que ses clients utilisant la solution 3D Secure sur les pages de paiement de Worldline sont conformes à la deuxième directive européenne sur les services de paiement (DSP2). Elle offre un routage d'authentification, assure la collecte de données appropriées et rationalise l'expérience de l'utilisateur mobile. Worldline est un partenaire solide en matière de conformité aux réglementations locales : les clients de Worldline peuvent compter sur les services du Groupe sans avoir à s'inquiéter.

### Programmes Bêta & Sandbox

Les programmes bêta sont des produits que nous travaillons actuellement à la mise sur le marché. Worldline offre à ses clients un accès anticipé à ces innovations en leur permettant de s'inscrire à des tests préliminaires et d'être à la pointe des technologies du paiement.

De plus, le Groupe propose une offre appelée *Sandbox* permettant aux processus de mise en service de commencer par le prototypage et l'expérimentation dans la *Sandbox*. Cette dernière se comporte de la même manière que les systèmes de production, offrant plusieurs intégrations de produits de paiement que les clients peuvent expérimenter, sans avoir à se soucier du risque de transfert d'argent réel.

### Solutions d'acquisition locales dans les économies émergentes

Worldline offre l'accès à des solutions d'acquisition (locales) dans certaines des plus importantes économies émergentes du monde, telles que l'Inde, la Russie, le Brésil et la Chine, grâce à sa large gamme de solutions de fournisseurs de services de paiement. Cela signifie que toutes les transactions de paiement peuvent être acceptées aux coûts les plus bas possibles et payées dans la devise souhaitée par les clients du Groupe. Cela réduit la complexité, tout en soutenant la croissance des activités des clients de Worldline.

### C.1.1.1.3 Services Digitaux

Au travers des *Services Digitaux*, Worldline souhaite convertir la perception généralement neutre à négative associée aux paiements en un sentiment positif grâce à des services à valeur ajoutée qui enrichissent l'ensemble de l'expérience client. Worldline est présent dans chaque étape de la chaîne de valeur et assiste les commerçants B2B et B2C en plaçant leurs clients au centre.

Les services numériques vont des produits de point de vente (communément appelés terminaux de paiement) aux produits numériques (Internet des objets, billetterie numérique), aux produits SVA (plateformes de fidélisation, solutions pour les lieux de réunion), en passant par les portails marchands et l'embarquement (auto-embarquement, portails marchands).

La vision de Worldline va déjà au-delà des biens connus terminaux de paiement ; Worldline va proposer un Tap on Mobile (paiement sur un appareil intelligent comme un smartphone) avec saisie du code PIN à partir de 2021. En outre, les services numériques représentent le principal moteur de croissance, car le paiement tend à se banaliser.

Le secteur des *Services Digitaux* de Worldline combine :

- Des offres de *Services Digitaux*, couvrant l'intégralité du cycle de vie des commerces digitaux, de leur prise en charge (*onboarding*) chez Worldline au suivi de leur évolution à travers la plateforme self-service MyPortal ;
- Des services à valeur ajoutée, comme des Cartes privatives, des services de fidélisation, mais aussi des prêts et applications pour commerçant sur les terminaux.

#### Support aux distributeurs en ligne tout au long du parcours client

Worldline accompagne les commerçants dans leur agenda digital. Les *Services Digitaux* ne se concentrent pas directement sur les paiements. L'attention stratégique est en effet portée sur des services à valeur ajoutée autour de la transaction.

#### Services à valeur ajoutée

##### Packs

Le paiement est une étape cruciale du parcours d'achat et offre une opportunité d'engager et de ravir au maximum les clients. Le client moderne veut avoir la possibilité de payer électroniquement et le commerçant doit y être préparé. Avec le système d'acceptation automatisée de nouveaux clients Worldline appelé Pack, les commerçants peuvent aller en ligne et passer une commande pour bénéficier d'une solution de paiement électronique acceptant toutes les cartes de crédit et débit conventionnelles en point de vente. Les commerçants peuvent choisir un pack de paiement *plug & play* adapté à leur activité et à leurs clients et peuvent ainsi accepter des paiements sécurisés en ligne et en magasins quasiment instantanément. Pour les commerçants, Worldline est un partenaire fiable qui leur permet d'atteindre de nouveaux clients et d'augmenter les ventes à travers une gamme complète de solutions de paiements électroniques.

#### WL One Link

WL One Link offre une série de nouvelles possibilités autour du processus de paiement et les relie à des services de fidélisation et à d'autres services à valeur ajoutée. Il permet à tous les participants, comme les consommateurs et les commerçants, d'utiliser tous les moyens de paiement avec un identifiant unique pour les services de tiers sur les points de vente. Qu'il s'agisse de fidélité, de vérification de l'âge ou de reçus numériques, WL One Link améliore ainsi l'expérience de l'utilisateur.

#### Prêts au Commerçant

L'argent peut parfois être un peu insuffisant pour les PME à la fin du mois. En un seul clic, les commerçants ont la possibilité de souscrire à un prêt et de recevoir de l'argent sur leur compte le jour suivant.

Le prêt aux commerçants est un moyen pratique pour les commerçants d'obtenir des fonds supplémentaires pour leurs investissements ou pour soutenir leurs liquidités, sans paperasserie, sans visite à la banque, ni garantie ou paiement mensuel. Le prêt est proposé sur la base de l'historique des transactions, plus le prêt est intéressant, plus il est important. La demande et l'approbation du prêt se font en ligne. Le remboursement est flexible et sans accroc, un pourcentage ou des transactions quotidiennes. Lorsque l'entreprise va bien, le prêt est remboursé plus rapidement, lorsque l'entreprise ralentit, le remboursement du prêt également. Des frais et des règles transparents rendent le produit facile à comprendre.

#### Programmes de fidélisation BI (*Business Intelligence*) & *Big Data*

Worldline propose des solutions sur-mesure aux commerçants pour la gestion de programmes de fidélité, d'outils de promotion des ventes et de bornes interactives innovantes pour améliorer leurs relations clients. Ces solutions supportent les différentes étapes parcours client, avant, pendant et après processus de vente. Ces services ont pour but d'aider les commerçants avec un meilleur ciblage de leur clientèle et une meilleure adaptation de leurs offres aux attentes en constante évolution de leurs clients. En augmentant les fréquences d'interaction avec leurs clients, ils permettent ainsi aux commerçants d'accroître leurs opportunités de ventes et d'améliorer les retours sur investissement des campagnes marketing grâce à une meilleure compréhension des besoins de leurs clients.

#### WL Payment Reconciliation Hub

Worldline propose aux commerçants une solution « prête à l'emploi » permettant la réconciliation financière. Le logiciel *WL Payment Reconciliation Hub* (base de données) automatise le rapprochement du chiffre d'affaires et des rémunérations ainsi que l'enregistrement des transactions de vente électroniques sur les comptes de l'entreprise.

Le WL Payment Reconciliation Hub a été développé pour automatiser de manière précise et complète le rapprochement de tous les moyens de ventes, transaction par transaction, et pour les comptabiliser dans les comptes. Quel que soit le type de vente (espèces, paiement par carte) et le lieu de vente (point de vente, commerce électronique ou m-commerce), toutes les transactions effectuées dans des milliers de magasins et dans un large éventail de devises sont automatiquement vérifiées, rapprochées et comptabilisées sur les comptes.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

### Applications supplémentaires (APPS)

Worldline propose des applications supplémentaires sur ses appareils Android. Cela permet aux commerçants, aux revendeurs ou même aux partenaires, de créer des relations clients supplémentaires. L'écosystème du Groupe permet une conception d'API commune qui garantit que les applications ajoutées fonctionnent sur tous nos appareils (Android). La créativité des revendeurs et des partenaires n'a pas de limite.

### Console de gestion des terminaux

La console de gestion offre aux clients la possibilité d'assurer eux-mêmes le support de premier et de second niveau pour leurs terminaux. Des fonctionnalités telles que le redémarrage, la révision des données de configuration et diverses autres fonctions à distance permettent d'offrir une assistance sans technicien.

### Portails

Worldline propose aux commerçants des portails web conviviaux, adaptés à leurs besoins, qu'ils soient de purs acteurs en ligne, des PME, des partenaires ou de grands détaillants. L'objectif principal de ces portails est de fournir les meilleures fonctionnalités de leur catégorie en matière de *reporting*, de BI, de gestion des fraudes et des litiges, ainsi que de gestion de leurs points de vente et campagnes EFT. L'accent est mis sur l'expérience utilisateur afin que chaque utilisateur (responsables des paiements, service financier, responsables des services aux entreprises, développeurs, etc.) puisse gérer les paiements et les terminaux de la manière la plus efficace.

## C.1.1.2 Organisation go to market

L'objectif de l'organisation de mise sur le marché de Worldline est de réaliser l'ambition de croissance renouvelée de Worldline et de tirer parti d'une combinaison unique d'actifs selon la segmentation suivante :

### Regional Business (PME)

La proposition de valeur de Worldline vise à offrir aux commerçants notre solution facile tout en un avec une couverture des modes de paiement locaux. Nous supportons les commerçants de toutes tailles, du petit magasin indépendant et start-up online aux champions régionaux distribuant sur Internet, en magasin et omnichannel. Actuellement, nous gérons un portefeuille de plus d'un million de commerçants dans 17 pays européens.

### Global Sales & Verticals

Les commerçants exigent de plus en plus une solution adressant les besoins spécifiques de leur industrie. Worldline répond à ce besoin en offrant un service complet, adapté à plusieurs secteurs et capable d'accompagner les enseignes sur de multiples géographies et des volumes transactionnels importants. Les solutions sont par défaut omnichannel, modulaires et complétées par un haut niveau d'accompagnement et de conseil via des équipes spécialisées par industries.

### Digital Commerce

Le marché de l'e-COM est en plein essor et nécessite des solutions transfrontalières multidevises et multi modes de paiement. La combinaison que Worldline propose aux clients e-COM mondiaux à travers des solutions verticales combinées avec l'acceptation et l'acquisition est axée sur ces exigences sectorielles précises. Nous simplifions l'entrée à de nombreuses géographies via un catalogue de moyens de paiement locaux très étendus contribuant ainsi à obtenir les meilleurs niveaux de taux de conversion.

### Institutions financières

Nous constatons une volonté croissante au sein des institutions financières de saisir la valeur des actifs de paiement par le biais de partenariats adaptés, tout en conservant le leadership en matière de paiement. Pour cet intérêt particulier, Worldline offre des capacités de paiement de premier plan au niveau mondial afin de développer des alliances bancaires et des coentreprises gagnantes sur le marché. Les filiales d'Ingenico (par exemple PAYONE et Paymark) que le Groupe a acquis sont très importantes, notamment en ce qui concerne le portefeuille de relations. Nous gérons plus de 1 000 relations bancaires et des références de partenariat de premier ordre (PAYONE, KB, ING...).

## C.1.2 Services Financiers

Le secteur des paiements change très rapidement, grâce à des innovations technologiques transformantes, de nouvelles réglementations, un régionalisme et une concurrence accrue. Les utilisateurs des services de paiement (par exemple les entreprises, gouvernements et les consommateurs) veulent pouvoir initier des paiements à tout moment quels que soient le contexte et le canal utilisé.

En tant que leader paneuropéen du traitement des transactions, la Ligne de Services « Services Financiers » de Worldline investie constamment dans des solutions nouvelles et innovantes pour les paiements non-carte, les transactions par carte et les paiements numériques (par exemple le cloud et les APIs). Les Services Financiers aident les clients à s'adapter à la nouvelle réalité que représentent les paiements instantanés, les services de banque ouverte et les transactions digitales, ce qui leur permet de transformer leurs activités et leurs modèles d'affaires, de gérer les risques et la fraude et d'anticiper les changements réglementaires n'importe où dans le monde. En tirant parti de la taille du Groupe et de son portefeuille complet de services, la Ligne de Services « Services Financiers » travaille étroitement avec les clients pour les aider à se préparer à un futur plein d'opportunités.

La Ligne de Services « Services Financiers » comporte quatre domaines d'activité :

- Solutions pour les émetteurs de cartes ;
- Solutions pour les acquéreurs d'ordres de paiement ;
- *Paiements Non-Cartes* ;
- *Services Digitaux*.

La Ligne de Services *Financial Services* de Worldline a pour ambition de consolider le traitement des paiements en Europe. Le Groupe a environ 126 millions de cartes de paiement sous gestion, traite environ 9.6 milliards d'émissions de carte et environ 17.9 milliards de transactions de *paiements non-cartes* par an. La Ligne de Services « Services Financiers » de Worldline occupe une position de leader sur les grands marchés géographiques, notamment en France, en Allemagne, au Benelux, en Suisse, en Autriche, en Italie et dans les pays baltes. Sa base de clients inclut de nombreuses institutions financières Tier1 telles que BNP Paribas, Commerzbank, Société Générale et UniCredit.

La Ligne de Services « Services Financiers » de Worldline est également présente hors de l'Europe. Le Groupe propose des solutions de licence de logiciels de paiement aux institutions financières en Amérique latine, en Afrique, dans la région Asie-Pacifique.

### C.1.2.1 Solutions pour les émetteurs de cartes

Le Groupe propose une large palette de solutions dédiées tout au long de la chaîne de valeur de l'émission d'un moyen de paiement. Le portefeuille de services du Groupe comprend entre autres, le *Traitement Emetteurs* de bout en bout et la *gestion du risque de fraude*.

Les principaux clients de l'activité solutions pour les émetteurs de cartes du Groupe sont notamment BNP Paribas Fortis, ABN AMRO et PSA Payment Services Austria.

#### Traitement Emetteurs de bout en bout

Le Groupe offre aux institutions financières et aux fintechs une gamme complète de services sur l'ensemble de la chaîne de valeur du processus d'émission et paiements par carte (carte de crédit, débit, prépayée, d'entreprise...), qu'elles soient physique ou virtuelle et tokenisées.

Cela commence par prise en charge numérique du client, la possibilité d'émettre instantanément une carte virtuelle (utilisable immédiatement), la demande de production de la carte et le traitement complet de la transaction, depuis l'autorisation, la prévention et la détection de la fraude, jusqu'à la compensation et au règlement, la comptabilisation et le rapport.

Cette offre propose de nombreuses fonctionnalités aux porteurs de cartes comme la modifications des plafonds, la gestion des canaux ou des services d'opposition. Un ensemble complet d'API est proposé à l'émetteur pour une intégration rapide dans les systèmes bancaires (services bancaires numériques sur le web et applications mobiles), complété par une application et un portail en marque blanche. De nouvelles fonctionnalités comme le reporting intelligent et le tableau de bord de émetteur auto-configurateur complètent l'offre.

Outre le traitement informatique, le Groupe propose des solutions pour externaliser chaque étape du cycle de vie de la carte et des services opérationnels comme la rétrofacturation, le règlement et le support technique au moyen de centres d'appels.

Les systèmes de traitement puissants et industriels du Groupe sont conçus pour traiter avec sécurité, fiabilité et efficacité de grands volumes de transactions en des temps très courts et comprennent des interfaces permettant à l'émetteur de contrôler le statut de ses autorisations et de ses transactions.

#### Gestion du risque de fraude

L'économie digitale a créé de nouveaux risques de fraudes et les entreprises font face à nombre de défis à cet égard. Le premier défi est de trouver la meilleure stratégie pour réduire les pertes liées aux fraudes, avec le juste équilibre entre solutions internes et sous-traitance. En outre, l'évolution constante des schémas de fraude exige des adaptations rapides dans les règles et les algorithmes appliqués pour prévenir et détecter la fraude et dans les décisions prises pour la contenir. Enfin, l'évolution des exigences réglementaires doit être connue et respectée.

Face à tous ces défis, les institutions financières peuvent bénéficier de l'expertise du Groupe. Worldline a une large compréhension du marché, est en mesure de relier des outils puissants à des experts hautement qualifiés et propose des solutions de gestion des risques de fraude comprenant des modules tels que WL Online Watcher et WL Fraud Case Management.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

Le Groupe offre une solution complète de fraude à l'émission et à l'acquisition, comprenant la détection en ligne, la prévention de la fraude et l'analyse de la gestion des cas (en utilisant des solutions basées sur des règles ainsi que sur l'intelligence artificielle). Le processus de détection des fraudes est intégré dans le flux d'autorisation afin d'avoir une réaction immédiate pendant le processus (comme le refus de la transaction, l'envoi d'une alerte).

Des services experts opérationnels complètent la solution; création et gestion de règles, déploiement des règles de création d'alertes et traitement opérationnel des alertes.

### Services d'activation digitaux

Le Groupe comprend les défis auxquels les institutions financières sont confrontées pour s'adapter aux exigences numériques en constant évolution et il peut soutenir grâce à un portefeuille de paiements numériques complet et évolutif. Les principaux services d'activation numérique sont les applications mobiles, les paiements numériques basés sur les *tokens* et les paiements de personne à personne.

- **Application mobile et portail web.** Les applications mobiles, dans lesquelles sont intégrées toutes les fonctionnalités en libre-service pour gérer les transactions par carte de paiement, deviennent le moyen prédominant de communication entre les émetteurs et les titulaires de cartes. Le Groupe propose une application en marque blanche qui intègre ses API de services de traitement des émissions ainsi que des API basées sur les besoins spécifiques des clients. L'offre peut être enrichie par l'intégration de la solution d'authentification de confiance du Groupe pour assurer la conformité avec les exigences de la Directive PSD2 concernant l'authentification forte. Les mêmes services sont également proposés *via* un portail bancaire en marque blanche.
- **Paiements numériques fonctionnant avec des *tokens*.** Le Groupe offre une approche unique pour les paiements fonctionnant avec des *tokens* en magasin, sur les applications mobiles et sur internet avec les schémas de paiements internationaux. Ce service complète la solution de l'application mobile en y ajoutant la capacité de paiement Xpay (Google, Apple). Le Groupe facilite l'intégration des *Token Service Providers* (Prestataires de services de « i ») avec des plateformes émettrices (I-TSP), fournit une plateforme requérant des *tokens* pour les prestataires de portefeuille numérique (TR-TSP) et offre une plateforme de services en *tokenization* pour les schémas de paiement.
- **Les paiements P2P (de personne à personne).** Le Groupe propose une solution de paiements P2P mobile modulable en marque blanche, qui peut être personnalisée de sorte à refléter l'identité visuelle de la banque émettrice. Diverses méthodes de financement peuvent être mises en œuvre en fonction de la demande des clients. Avec les interfaces de programmation applicative « API » P2P, le service peut également être intégré à une application mobile existante de services bancaires. L'application est disponible pour les appareils Android et iOS les plus récents et peut être étendue à d'autres plateformes sur demande. Le service standard peut facilement être renforcé avec des services à valeur ajoutée, à l'instar des demandes (invitations) de paiement ou du partage des factures.

### Solutions d'Identité, de Confiance et d'Authentification

Le nombre grandissant de services financiers numériques permet aux utilisateurs de bénéficier d'un accès immédiat et universel aux services qui répondent à leurs besoins quotidiens. En revanche, cela comporte également des risques : le nombre de cas de fraude en lien avec l'usurpation d'identité ou l'utilisation du même mot de passe pour plusieurs dispositifs a augmenté. De même, les services de banque ouverte ont créé de nouvelles demandes pour une authentification forte des clients. Faisant face à ces menaces et aux exigences réglementaires, le Groupe offre des outils appropriés aux prestataires de services et banques pour sécuriser leurs consommateurs et fournir une authentification forte aux clients sur tous les canaux. Les solutions clés sont la gestion du processus d'authentification, l'authentification de confiance, le serveur de contrôle d'accès, la protection d'intrusion mobile et le modulateur de paiement.

- **Gestion du processus d'authentification.** Les prestataires de services numériques doivent faire face à de nombreuses menaces de sécurité tout en maintenant une bonne expérience utilisateur. Cela peut entraîner des méthodes et processus d'authentification différents selon les services proposés. La solution de gestion du processus d'authentification du Groupe propose une politique d'authentification cohérente, ce qui permet une expérience consommateur identique pour chaque service tout en réduisant le coût de l'authentification forte.
- **Authentification de confiance (*Trusted Authentication*).** Worldline a développé une authentification de confiance pour sécuriser chaque type d'accès en ligne d'une manière intuitive, efficace et facile d'accès. Elle s'adapte automatiquement au contexte et au niveau de sécurité requis et offre différentes méthodes d'authentification, comme le code PIN, l'empreinte digitale et la reconnaissance vocale ou faciale.
- **Serveur de contrôle d'accès (*Access Control Server*).** Le Groupe fournit une solution compatible PCI-DSS qui permet la mise en œuvre du protocole EMV 3D-secure et une authentification forte pour l'e/m-commerce. La solution possède un riche panel de méthodes d'authentification et d'outils de prévention à la fraude. Cela rassure les possesseurs de cartes avec une interface et une méthode d'authentification facile d'accès. De plus, le Groupe propose des outils *back office* améliorés et des services de prévention à la fraude pour les administrateurs bancaires et services clients.
- **Protection d'intrusion mobile.** Le service de protection d'intrusion mobile (récompensé par plusieurs prix) fournit des protections locales et à distance d'applications mobiles, ce qui aide à réduire la fraude depuis les smartphones. Il protège l'application mobile et ses données, au repos et pendant le traitement.

### C.1.2.2 Solutions pour les acquéreurs de transactions de paiement

Les solutions du Groupe permettent le traitement intelligent des transactions en caisse, en e-commerce, par smartphone ou par distributeur automatique de billets (DAB). Le portefeuille de services de *Traitement Acquéreurs* de Worldline est fiable, sécurisé, disponible 24h/24 et 7j/7. Il permet aux acquéreurs de réaliser des paiements et des transactions avec les principaux schémas de carte internationaux, avec les schémas de carte locaux européens et en multidevises, à travers un vaste choix de protocoles et dispositifs de paiement. Le portefeuille modulaire du Groupe propose aux acquéreurs l'opportunité de choisir des services à la carte.

L'activité acquisition d'ordres de paiement a notamment comme client : ABN AMRO, BNP Paribas et PSA Payment Services Austria.

#### Cœur de l'activité *Traitement Acquéreurs*

La globalisation du marché de l'acquisition mène à une augmentation des volumes et une pression sur les prix. L'expansion internationale des commerçants a créé des plateformes globales. De plus, le marché se caractérise par une innovation constante, une compétition accrue et de nouvelles réglementations.

Le Groupe fournit aux acquéreurs une variété de services pour les traitements de leurs transactions qui répond et dépasse les attentes des commerçants, sur les marchés locaux et à l'international. Ces services incluent :

- Le traitement des demandes d'autorisations ;
- La gestion de la fraude ;
- Le traitement des transactions ;
- Le règlement compensation ;
- La gestion des réclamations ; et
- La gestion des contrats.

#### WL Pay Front-Office

WL Pay Front-Office est une solution logicielle avancée qui combine une flexibilité fonctionnelle à travers les capacités de paramétrage et une possibilité d'auto-paramétrage avec une stabilité de production reconnue. Cette solution inclut :

- L'acquisition et le *switching* ;
- La gestion des terminaux et des canaux ;
- La gestion des autorisations ; et
- L'intégrité et la sécurité des transactions.

#### Gestion des DAB (distributeurs automatiques de billets)

La gestion d'un réseau de DAB est désormais de plus en plus complexe, dans un environnement plus concurrentiel que jamais. Les clients s'attendent à ce que des services

supplémentaires soient proposés par les DAB, tandis que cette activité se complexifie par l'accroissement de la réglementation. En outre, la dématérialisation oblige les institutions financières à repenser la stratégie de leurs filiales.

Le Groupe dispose de nombreuses années d'expérience reconnue et couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des DAB, de la recherche du site à l'installation, et de la gestion logistique à la gestion des transactions et de la qualité. Les institutions financières peuvent faire un choix parmi les services modulables du Groupe ou opter pour la sous-traitance globale. De ce fait, elles peuvent optimiser et simplifier la gestion de leurs DAB.

### C.1.2.3 Paiements Non-Cartes

Le Groupe propose aux institutions financières un ensemble complet et modulable de solutions couvrant l'intégralité des besoins dans le domaine des paiements de compte à compte, à savoir : *back office*, traitement des paiements, services de compensation & règlement, services de messagerie et de connectivité ainsi que solutions de gestion des liquidités.

Certains clients de l'activité *Paiements Non-Cartes* sont : pour le traitement des paiements *back office* : Commerzbank et UniCredit et pour les solutions de gestion des liquidités : BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale. Parmi les clients dans le domaine de la compensation et du règlement, on trouve ABN AMRO, PSA Payment Services Austria et Central Bank of Aruba.

#### Paiements instantanés

Les consommateurs expriment un besoin de toujours plus de rapidité et cela s'applique également aux solutions de paiement. Les institutions financières aspirent désormais à proposer des paiements instantanés. Le Groupe est pionnier dans la matière avec une position de leader dans la zone euro. Le Groupe couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des paiements instantanés, de l'initiation du paiement au traitement *back-office* et aux services de compensation-règlement.

Les solutions du Groupe sont composées d'éléments distincts qui peuvent être fournis séparément ou sous la forme d'une offre intégrée, selon les besoins des clients.

#### Traitement des paiements en *back office*

Le Groupe dispose d'un vaste portefeuille de solutions compétitives et sécurisées qui permettent aux institutions financières d'externaliser le traitement des paiements. Cela permet à ces dernières de réduire leurs coûts de manière significative et de transformer les coûts fixes en coûts variables tous en suivant de près le rythme soutenu des changements du secteur des paiements, notamment en ce qui concerne le respect des réglementations. Le portefeuille complet du Groupe comprend les services suivants : paiements paiement SEPA et domestiques, paiements instantanés, paiements multidevises, paiements de haute valeur ajoutée, gestion des liquidités et services de conformité.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

### Compensation et règlement

Le Groupe exploite une Chambre de compensation automatisée hautement évolutive, par prélèvement SEPA (SDD – *SEPA Direct Debit*) et virement SEPA (SCT – *SEPA Credit Transfert*) et propose des services de paiement instantané (SCT Inst). Il supporte les schémas de paiement domestique dans les monnaies locales pour les institutions financières, communautés d'institutions financières et les banques centrales. Le Groupe assure un accès à tous les marchés en Europe et au-delà (ISO 20022). Ce service bénéficie d'une portée étendue via un réseau d'ACH interCSM basé sur le cadre d'interopérabilité d'EACHA (*European Automated Clearing House Association* – Association européenne des chambres de compensation automatisées) et en faisant le lien vers le réseau EBA et TIPS (BCE). Le Groupe est déjà présent aux Etats-Unis grâce à un partenariat avec les banques de la Réserve Fédérale.

### Nouvelle génération de message financier (NGFM) et SWIFT

L'accès à SWIFT, un réseau de message sécurisé utilisé par les banques, institutions financières et institutionnels, est essentiel pour envoyer et recevoir des paiements urgents, de grande valeur et internationaux.

En tant que fournisseur des services bureau SWIFT, le Groupe permet aux banques et institutions clientes d'avoir accès au réseau et services SWIFT. Le Groupe offre un nouveau service géré pour rencontrer les besoins des banques. L'externalisation de SWIFT et d'autres chaînes de message financier (Nouvelle génération de message financier) est une option attractive et crédible pour les banques et les entreprises clientes qui opéraient auparavant sur les infrastructures de SWIFT.

### Gestion de la liquidité

Le Groupe propose des solutions de gestion des liquidités intra-journalières conformes à Bâle 3, comprenant des prévisions de liquidités, le suivi en temps réel des actifs et des positions disponibles, le contrôle des sorties de paiement et des mesures pour le *reporting* réglementaire.

Nos solutions sont utilisées par les banques pour surveiller et répartir leurs liquidités entre les différents compartiments du marché, pour garantir leurs obligations de règlement en temps voulu et pour gérer de manière proactive les risques de liquidité intra-journaliers. Les principaux avantages sont la réduction des réserves de liquidités et des exigences de garantie ainsi que la réduction des prix de transfert des fonds correspondants.

#### C.1.2.4 Services Digitaux

Dans le monde numérique d'aujourd'hui, la transition vers une société digitale s'accélère de jour en jour et s'est accélérée avec la crise de la Covid-19. De plus en plus d'entreprises adoptent des modèles opérationnels orientés sur le digital et exigent un plus haut niveau d'innovation et de sécurité de la part des fournisseurs de services de paiement. Les transactions

doivent être entièrement numérisées et accessibles à distance. En outre, l'hégémonie des smartphones et la présence accrue des services Cloud ont transformé les attentes des consommateurs. Ils sont davantage connectés, mieux informés et maîtrisent mieux le commerce numérique. Les clients souhaitent des services bancaires transparents qui doivent être plus de plus en plus accessibles. Le Groupe aide les institutions financières à renforcer leur proposition digitale pour les clients grâce à des services de banque en ligne avancés et novateurs, à savoir : les plateformes de services de banque en ligne, les services de banque mobile, les services de banque ouverte (*Open Banking*), les porte-monnaie électroniques, les transactions sécurisées et les systèmes de courtage et d'information financière.

Les clients de la division *Digital Services* comprennent entre autres : ABN AMRO, BNP Paribas, Société Générale et UniCredit.

### Plateforme de services de banque en ligne

La plateforme de services de banque en ligne flexible et modulable du Groupe fournit la partie arrière qui vient soutenir le développement rapide des canaux tel que l'engagement des services front-end avec un *chatbot* basé sur la discussion bancaire. Cette plateforme, qui s'intègre à d'autres couches de services et est composée d'un ensemble de catalyseurs, permet de traiter, de valoriser et d'afficher correctement des données simples provenant du système d'information de la banque ou d'un tiers dans les applications mobiles ou Web. Elle permet de consulter les soldes des comptes, d'effectuer des virements, de consulter les prix des actions et d'acheter des titres, d'interagir avec des conseillers financiers, de consulter les versions numériques des documents relatifs aux comptes et offre de nombreux autres services bancaires. Le portefeuille de services associés à la plateforme de banque en ligne du Groupe est composé des éléments suivants : Interactions de confiance, (Messagerie sécurisée et espace de travail collaboratif entre clients et conseillers), Contrôle de Carte, Authentification de confiance, Conservation numérique (archivage/coffre-fort en ligne), Dématérialisation (contrat en ligne) et Contact WL.

### Services de banque mobile

Le Groupe propose un catalogue complet et novateur de services permettant d'offrir aux clients une expérience unique, que ce soit sur un smartphone ou une tablette et pour n'importe quel système d'exploitation (par exemple, iOS, Android ou site Web adaptatif). Adossée à une plateforme de banque en ligne agile, la solution du Groupe favorise l'innovation en termes de paiements, de sécurité et de gestion des comptes bancaires. La solution de services de banque mobile du Groupe comprend des services mobiles complets et « simples à intégrer » (SDK, API) pour la sécurité (Authentification de confiance WL, Détection des fraudes), les paiements (Porte-monnaie, P2P, Paiement NFC, QR code, Modulateur de paiement, Paiements instantanés) et les solutions de canal (Conversion des pseudonymes, Application de banque mobile de marque blanche). Le Groupe dispose également d'une grande expertise dans le domaine de la banque numérique et mobile pour développer des services à la clientèle sur mesure.

### Services de banque ouverte

Le Groupe soutient les institutions financières et les entreprises de haute technologie pour qu'elles puissent profiter de la mutation du système bancaire et la tourner à leur avantage. Les services basés sur l'API du Groupe couvrent tous les aspects de la banque ouverte, tels que l'accès aux systèmes d'information, la sécurité, l'innovation ouverte, les données ouvertes et la banque à la demande (Banking-as-a-Service).

- **Services d'accès aux comptes bancaire.** Le Groupe aide les Services de Paiement Gestionnaire du Compte (ASPSP, généralement les banques) à ouvrir leurs infrastructures pour autoriser les *Third Party Service Providers* (TTPs), afin que ces TPPs puissent initier des paiements et accéder aux informations sur les comptes. Au-delà de la gestion du consentement du Payment Services User (PSU) et de l'accès au service désiré, l'ASPSP gèrera, en particulier mais pas seulement, la communauté TPP et suivra les actualités sur les exigences réglementaires et les standards API. Pour répondre aux défis réglementaires et exploiter les opportunités associées, la Plateforme Bancaire Digitale intègre un module conforme à la DSP2/Services d'Open Banking, *Access to Account Bank Services*, permettant aux institutions financières de répondre aux exigences réglementaires sans effort et développer leur stratégie de banque ouverte tout en gérant les risques et l'incertitude.
- **Services d'accès aux comptes bancaires.** Outre l'offre du Groupe pour les ASPSP, le Groupe soutient les fournisseurs tiers avec l'accès aux services TPP de compte. Le Groupe fournit, via une API unique, une infrastructure qui donne aux prestataires tiers la possibilité d'initier un paiement ou de récupérer des informations sur les comptes à l'échelle paneuropéenne. En outre, le Groupe a créé plusieurs cas d'utilisation qui permettent aux TPP de créer rapidement et efficacement une proposition de valeur à offrir à leurs clients (par exemple, green banking, demande de paiement, comptabilité immédiate).

### Porte-monnaie mobile

Le Groupe propose des services de plate-forme de portefeuille numérique. Un portefeuille numérique est une application qui simplifie le processus de paiement, en particulier sur les appareils mobiles, en stockant les références des instruments de paiement comme la carte de débit, le compte bancaire et d'autres données (fidélité, coupons, etc.) et en supprimant la nécessité d'insérer une carte de paiement chez un commerçant ou de saisir les informations relatives à la carte sur Internet ou sur un téléphone portable. Cela rend également le processus de paiement plus sûr pour les consommateurs et les commerçants.

### Transactions sécurisées

Les entreprises et les prestataires de services publics recherchent des solutions efficaces dans le monde numérique pour l'identité, les paiements électroniques et les mandats électroniques. Ils ont besoin de solutions qui peuvent être facilement intégrées dans leurs propres processus commerciaux. Les institutions financières sont des partenaires de confiance qui peuvent offrir ces services en utilisant leurs systèmes de banque en ligne. Le Groupe aide les institutions financières à rendre opérationnelles les transactions numériques grâce à des services d'acheminement rentables et fiables, d'une manière pratique et totalement conforme. Le portefeuille de services du Groupe comprend quatre domaines principaux : l'identité électronique, le mandat électronique, les solutions de paiement électronique et les services de pseudonymes. Les différents services sont fournis à l'aide d'une plateforme polyvalente de pointe.

### Système de courtage et d'information financière

Le succès des services financiers en ligne est intrinsèquement lié à la qualité des données du marché et aux outils de traitement associés. La plateforme de courtage en ligne du Groupe permet aux courtiers, aux banques et à d'autres institutions financières de gérer les ordres portants sur des actifs multiples (*multi-asset orders*) depuis la réception de l'ordre jusqu'à la livraison au marché pour exécution.

Le système de courtage offre une plateforme de courtage ouverte et hautement évolutive pour tous les types d'ordres : actions, produits dérivés, produits OTC et fonds d'investissement. Le Groupe offre à ses clients une solution de pointe capable de faire face à d'énormes pics de transactions dans un environnement très volatil. En outre, le Groupe fournit des informations financières qui agrègent des données de marché en provenance des principales sources d'information au niveau mondial, notamment des bourses et des fournisseurs d'actualités.

### C.1.2.5 Modèles de déploiement

Les clients peuvent choisir un modèle de prestation flexible adapté à leur stratégie, le groupe offrant plusieurs modèles de prestation.

### Externalisation des processus métier

Les clients peuvent choisir d'externaliser leurs processus opérationnels de paiement. Du traitement des paiements et des informations saisies aux services de gestion du risque de fraude et d'investigation, le Groupe dispose d'une vaste expérience à chaque étape du processus de la transaction. En externalisant ces processus opérationnels de paiement, les clients peuvent exploiter les plateformes, l'échelle et l'expertise de Worldline, et bénéficier d'un coût total (TCO Total cost of ownership) réduit grâce aux économies d'échelle.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

### Licences de logiciel de paiement

Le Groupe peut proposer de nombreuses solutions logicielles natives dans un mode sous licence. Le client peut héberger et utiliser le logiciel dans son propre centre de données, ou choisir que le groupe héberge le logiciel, ou tout autre scénario hybride basé sur un modèle commercial alternatif selon lequel le client possède une licence pour le logiciel. Les principales solutions logicielles du Groupe couvrent le traitement des transactions de paiement, les paiements par carte, les paiements par compte bancaires et les services bancaires numériques.

En plus du logiciel lui-même, le Groupe peut fournir toutes les ressources et le soutien nécessaires pour mettre en œuvre, personnaliser et adapter le logiciel aux besoins du client, ainsi que pour assurer la maintenance et le soutien continu.

### Modèle SaaS

Le Client s'abonne pour utiliser l'application qui est entièrement hébergée et gérée au sein du data center du Groupe (en cloud hybride). Les ressources humaines du client utilisent l'application pour en exécuter la fonction opérationnelle.

## C.1.3 Mobilité & Services Web Transactionnels

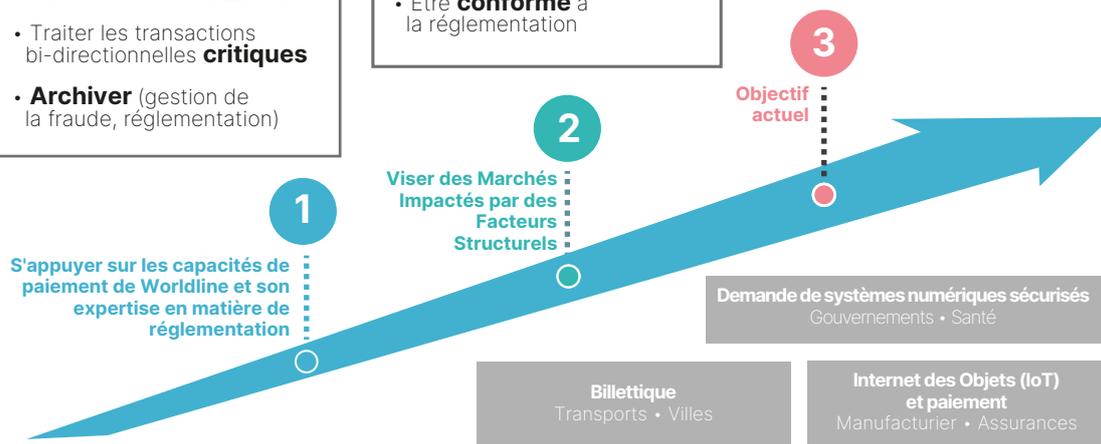
La Ligne de Services « Mobilité & Services Web Transactionnels » du Groupe utilise les capacités de paiement de base de Worldline et son expertise en matière de réglementation pour traiter en temps réel de grands volumes de transactions et pour authentifier, sécuriser, traiter les transactions bidirectionnelles critiques et les archiver (gestion de la fraude, réglementation).

C'est pourquoi la Ligne de Services « Mobilité & Services Web Transactionnels » vise les marchés qui sont touchés par les mêmes changements structurels que le marché des paiements : transition du format papier au numérique, révolution de l'engagement client créée par le numérique, besoin de sécurité pour les transactions critiques, évolution vers la mobilité à l'usage face à l'urgence climatique et nécessité de se conformer à la réglementation.

### APPORTER UNE EXPERTISE DE PAIEMENT ET DE REGLEMENTATION A DE NOUVEAUX MARCHES

- Traiter en **temps réel de grands volumes** de transactions
- Authentifier et **sécuriser**
- Traiter les transactions bi-directionnelles **critiques**
- **Archiver** (gestion de la fraude, réglementation)

- Du format **papier au numérique**
- Modification de **l'engagement** client lié à la révolution numérique
- **Sécuriser** les transactions opérationnelles critiques
- Etre **conforme** à la réglementation



La Ligne de Services « Mobilité & Services Web Transactionnels » offre aux clients une gamme de solutions conçues pour accélérer et améliorer les nouveaux services numériques et les nouveaux modèles économiques, qui tirent profit d'une dématérialisation croissante du monde physique. L'émergence de nouvelles activités numériques a été alimentée par une explosion de nouveaux types de besoins chez les consommateurs. De plus en plus d'appareils deviennent connectés ; des smartphones et tablettes aux

voitures, camions et immeubles. Les nouveaux services numériques génèrent des volumes de données sur les consommateurs très importants, qui peuvent être utilisées pour améliorer davantage l'expérience client. De surcroît, les consommateurs bénéficiant de ces nouveaux services numériques deviennent de plus en plus matures, actifs et nombreux. Parallèlement, les entreprises et les entités gouvernementales se voient forcées d'évoluer afin de s'adapter aux nouvelles technologies, aux nouveaux usages,

aux nouvelles attentes des clients, ainsi qu'aux nouveaux moyens de paiement, tandis qu'elles doivent optimiser leurs procédures qui deviennent de plus en plus coûteuses. Ensemble, ces activités contribuent à la différenciation du Groupe vis-à-vis de nombreux acteurs sur le marché et à démontrer une capacité à aider les partenaires du Groupe dans tous les aspects de leurs activités transactionnelles.

Le Groupe concentre ses efforts sur les axes suivants pour lesquels il estime que les nouveaux services numériques ont un potentiel significatif :

- L'offre **e-Ticketing** couvre un ensemble complet de solutions et de services dédiés aux autorités de transport public, aux opérateurs de transport de voyageurs, aux agences gouvernementales et aux fournisseurs d'infrastructures, notamment :
  - Les solutions de Billettique basées sur la technologie *Open Payment*, qui utilisent les capacités du Groupe en matière de paiement,
  - Les services de règlements, de planification, d'allocation des ressources et d'assistance proactive et en temps réel à la prise de décisions,
  - Les services de Mobility-as-a-Service qui permettent au grand public de consommer notamment les services de mobilité multi-modale de manière aisée et fluide ;
- Les **Services Numériques de Confiance** fournissent aux organisations publiques et privées des systèmes sécurisés de dématérialisation via la mise en œuvre de procédures digitales, afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens, comme la mise en œuvre des systèmes nationaux d'identité numérique, la dématérialisation de leurs paiements (impôts, taxes, amendes, règlement des factures, etc.), des services d'e-santé, ainsi que de nombreux services de confiance, tels que la solution Track & Trace, le contrat digital (e-contrat), la facture électronique, les solutions d'archivage juridique pour les entreprises et le coffre-fort électronique pour les particuliers (e-safe) ;
- **e-Consommateur & Mobilité** fournit au consommateur des services basés sur le Cloud qui améliorent l'expérience du consommateur et génèrent de nouveaux modèles d'activité, ainsi que des solutions Vie Connectée (*Connected Living*) offrant des solutions de mobilité contextuelles pour les consommateurs, patients et citoyens. La solution industrielle d'Internet des Objets (IoT) du Groupe permet également une connectivité hautement sécurisée pour la supervision de machines déployées à grande échelle et leur service après-vente.

Les principaux clients de cette Ligne de Services incluent la Commission européenne, le Ministère français de la Justice, ASIP Santé, O<sub>2</sub>, France Télévisions, M6, First Group, Keolis et Rail Delivery Group.

### C.1.3.1 Billettique (e-Ticketing)

Le transport public permet aux villes du monde entier de prospérer et de se développer. L'accès aux réseaux de transport a migré vers une stratégie numérique en priorité, où la billetterie mobile via un compte ou par la technologie de l'Open Payment permet aux passagers d'entrer dans les réseaux de transport et d'en sortir sans difficulté. En outre, une meilleure utilisation des données opérationnelles pour une meilleure gestion des itinéraires et des systèmes d'information client améliorés, tant pour l'opérateur que pour le passager, permet une plus grande efficacité des réseaux de transport. Le Groupe propose une gamme de solutions pour les aider à fournir à leurs clients et leurs utilisateurs ces nouveaux services numériques (B2B2C).

De la vente de billet à l'exécution de la transaction de paiement, le Groupe fournit des services de paiement pour les sociétés de transport avec plus de 10 milliards d'euros gérés par les solutions du Groupe. Le Groupe se concentre sur la mobilité pour tous par le biais de solutions de paiement et d'accès. Le Groupe fournit des services qui améliorent l'expérience des voyageurs ; une gamme de solutions logicielles spécialisées pour le back-office et la vente de tickets, des dispositifs mobiles et internet, afin de gérer les procédures de paiement et de validation des billets. Le Groupe se concentre sur le paiement digital dans les transports et, par le développement et la livraison de solutions d'achats de billets Open Payment ou via un compte, il exploite la puissance de ses capacités de paiement pour fournir à ses clients des solutions qui leur permettront de répondre aux changements du marché, comme par exemple ce que le Groupe a réalisé pour un certain nombre de villes en France comme Dijon, Aix, Paris et d'autres.

Smart Navigo est un programme digital de transformation du réseau de transports en commun de la ville de Paris et de la région Île-de-France qui vise à faciliter les déplacements domicile-travail des habitants ainsi que des millions de visiteurs chaque année. Pour ce faire, Worldline, en partenariat avec Conduent, a été choisi en 2018 pour fournir la prochaine génération de solution billettique et de paiement au sein d'un programme en plusieurs phases sur neuf ans. La solution délivre de nouveaux produits Navigo afin de remplacer progressivement les tickets papiers par des supports sans contact. L'achat de titres de transport en ligne et l'utilisation du smartphone soit comme support de rechargement de la carte Navigo (utilisé à la place des distributeurs automatiques), soit directement comme support de validation, seront également généralisés. Navigo va également pouvoir devenir le support de nouveaux services de mobilités.

Grâce à des investissements continus dans des solutions qui peuvent combiner l'achat de billets Open Payment ou via un compte, et la gestion multi-services avec un compte de mobilité, le Groupe se développe en dehors de France et étend maintenant ces capacités en Europe dans ses zones géographiques principales (Royaume-Uni, France, Espagne et Allemagne). et en Amérique du Sud (principalement en Argentine et Chili) pour faire évoluer la mobilité pour tous des villes et des pays.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

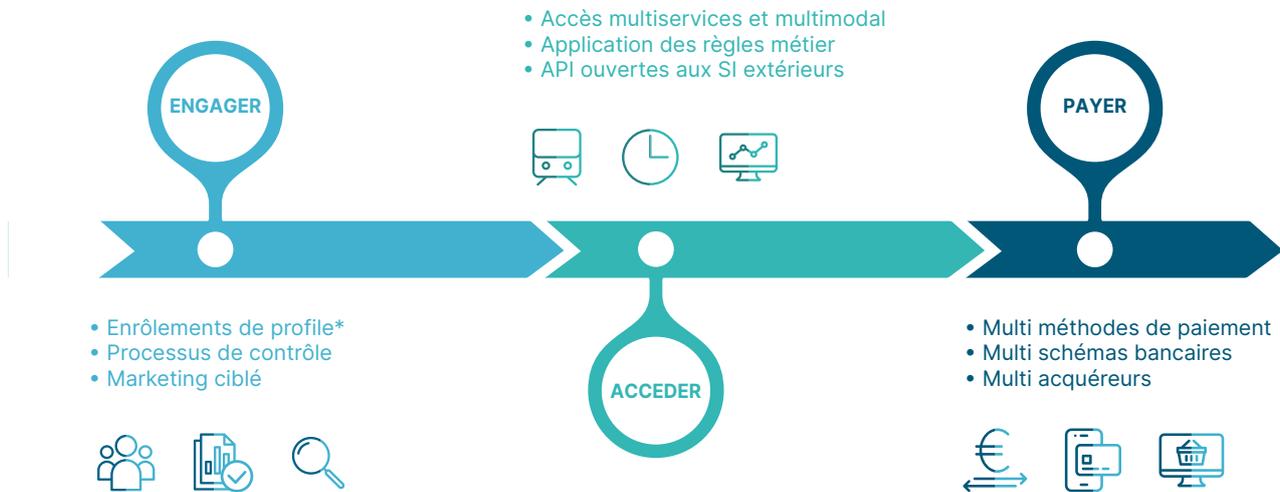
En parallèle, le Groupe propose des solutions de collecte de revenus tarifaires, et de répartition de chiffre d'affaires pour le transport national ferroviaire mais également pour d'autres systèmes de transport en commun urbain. Le Groupe agit en principe en tant qu'intégrateur de systèmes principal et maître d'œuvre pour un projet, présentant à ses clients une solution globale que le Groupe met en place directement et par le biais de partenaires et de sous-traitants.

La gamme de solutions e-Ticketing du Groupe comprend des applications permettant aux clients de vérifier les horaires, réserver une place, commander et payer en ligne les billets qui leur sont ensuite envoyés directement sur leur périphérique mobile, un distributeur de billet en gare ou leur imprimante. Cette solution est baptisée WL Web Ticketing Issuing System (WebTIS). En ce qui concerne la validation des trajets et des transactions en temps réel, le Groupe propose au personnel des sociétés ferroviaires une technologie mobile qui intègre les principaux périphériques numériques de l'industrie à la billettique et au paiement. Cette solution est appelée WL Mobile Ticket Issuing Service (service d'émission de billets mobile). Les billets peuvent également être retirés à la gare en utilisant les kiosques self-service fournis par le Groupe dans le cadre des activités de kiosque ou par un prestataire extérieur. Les systèmes de services de paiement, de validation et e-Ticketing du Groupe sont utilisés sur un grand nombre de lignes de chemin de fer franchisées au Royaume-Uni et le réseau ferroviaire à grande vitesse THALYS en Europe. La solution WL Mobile Ticket Issuing Service est également déployée dans les autres circuits de

distribution, comme les guichets de gare et les centres de télévente, permettant ainsi aux opérateurs de gagner en flexibilité, et est fournie avec un outil complet de reporting et d'analyse back-office. L'activité kiosque du Groupe a été étendue avec un kiosque de vente de billets multifonctionnel qui offre une meilleure expérience de libre-service aux clients dans les gares et les pôles de transport

Le Groupe évolue vers des solutions MaaS (Mobility-as-a-Service) s'appuyant sur les investissements en cours du Groupe et intégrant les capacités et l'agilité de partenaires Fintechs qui se sont illustrés lors des E-Payments Challenges. La vision du Groupe est de favoriser la mobilité pour tous en facilitant l'engagement, l'accès et le paiement des services de transport.

L'un des investissements clés du Groupe dans le MaaS est la solution Mobility Marketplace (place de marché de la mobilité) qui rassemble les paiements, les comptes et les produits de transport du Groupe pour répondre aux exigences des voyages intégrés inter-modaux et inter-opérateurs. La plateforme cloud Worldline Mobility Marketplace fournira des API et des services permettant de relever certains des principaux défis, notamment La tarification et la billetterie multimodales et par opérateur ; la répartition et le règlement des revenus entre les modes de transport et les opérateurs ; l'agrégation de l'utilisation avec des capacités de post-paiement pour soutenir la billetterie multimodale basée sur le compte (ABT) et le cEMV PAYG (Pay-As-You-Go).



\* Pas besoin d'enrôlement pour le cas d'usage cEMV Transit.

### Digital ticketing

Le Groupe offre également des schémas de billettique sans contact *smart card* pour les plateformes de transit multimodales, qui permettent notamment aux passagers d'utiliser leurs cartes de voyage, cartes de paiement et porte-monnaie électroniques pour « marquer » le début et la fin de leur trajet afin de calculer et appliquer automatiquement les tarifs applicables. Il existe actuellement plusieurs schémas de *smart card* sans contact que le Groupe opère en Amérique latine, notamment au réseau Transantiago au Chili, les réseaux de Lima au Pérou et de Cordoba, Mendoza, Salta, Tucuman, La Rioja en Argentine, ainsi que le système SUBE que le Groupe exploite pour le réseau de transport public de Buenos Aires en Argentine.

En raison de l'augmentation de la demande en matière de billettique dématérialisée émanant des passagers et des opérateurs de transport, le Groupe continue de faire évoluer WL Tap 2 Use, sa solution de transport basée sur l'identité et le compte, actuellement utilisée dans plusieurs villes de France, Dijon étant la première en 2018. Cette solution permet aux passagers d'utiliser en toute simplicité plusieurs modes de transport et d'opérateurs de transport. Les cartes bancaires et les smartphones permettant de confirmer l'identité au travers du PAN (numéro de compte de paiement) peuvent être utilisés pour payer les trajets en direct ou en différé, et les utilisateurs et les opérateurs peuvent surveiller l'intégralité des trajets via un système complet de gestion des comptes. Le Groupe déploie régulièrement de nouveaux projets comme celui dans

la région « Grand Est » en France, où est mise en œuvre une solution transfrontalière de billetterie avec l'Allemagne, celui d'Aix-en-Provence qui a rendu l'achat de billets Open Payment disponible en 2020, ou celui avec la métropole d'Amiens où le Groupe a mis en œuvre une plateforme multiservices permettant aux habitants d'accéder avec un unique identifiant (téléphone, carte sans contact ou PAN) à une gamme de services de mobilité, culturels et sportifs.

### Gestion de parcours et réservations d'itinéraires par internet

Les plateformes logicielles multimodales de gestion des trajets et réservations permettent au Groupe d'aider les sites de gestion et de réservation de voyages en ouvrant la possibilité aux utilisateurs de comparer et planifier des options de voyages, avec plusieurs modes de transport, ainsi que de réserver et payer leur voyage. Le Groupe propose ces services à travers des multiples plateformes dont des dispositifs en ligne *via* des appareils mobiles. Les services du Groupe sont conçus pour fournir aux utilisateurs une information complète, facile à utiliser et couvrant tous les moyens de transport (bus, car, tram, train, taxi, voiture et avion) afin de permettre aux passagers de planifier leur trajet de manière effective et efficace. L'application de réservation e-commerce en ligne du Groupe permet aux entreprises ferroviaires de vendre des billets de train, notamment des abonnements, des produits en ligne complémentaires et des services tels que la location d'hôtels et de voitures.

### Gestion des infrastructures ferroviaires et allocation des ressources

Le Groupe offre aux entreprises de chemin de fer et gestionnaires de réseaux ferroviaires plusieurs services « intelligents » de gestion des itinéraires qui leur permettent d'optimiser la planification des horaires des trains, d'affecter les ressources (matériel roulant et membres d'équipage) en temps réel et d'ajuster ou de remplacer immédiatement ces ressources lorsque survient une interruption prévue ou imprévue. L'offre du Groupe comprend la plateforme de gestion des trajets ROMAN, qui est un système pour la création et la gestion des horaires, ainsi que Cargo Informations Systems (proposé sous les appellations CIS et CPI), qui est un système logiciel automatique hautement intégré pour la fourniture de services de vente et de facturation pour le fret ferroviaire. Le Groupe a également développé une solution de salle de contrôle appelée « Intégrale » pour aider les entreprises ferroviaires britanniques à gérer les perturbations du trafic et à améliorer leur efficacité opérationnelle. La solution « Intégrale » est utilisée sur les lignes de chemin de fer franchisées Arriva Cross-Country, MTR Elizabeth, First Trenitalia Avanti West Coast et First Great Western. Le groupe, en collaboration avec Network Rail et d'autres parties prenantes clés, a lancé un nouveau projet qui intègre son système de gestion du trafic à la solution Intégrale de Great Western Railway (système de gestion des ressources en personnel et en matériel) - une première dans l'industrie ferroviaire britannique. Les avantages de ce projet se feront sentir dans les services ferroviaires de GWR, qui opèrent dans l'ouest et le sud-ouest de l'Angleterre.

Le Groupe est le premier fournisseur de systèmes d'exploitation ferroviaire au Royaume-Uni. Cette solution sera déployée pour quatre compagnies ferroviaires supplémentaires en 2022.

### Autres principaux clients

Outre les clients mentionnés ci-dessus, les principaux clients du Groupe au sein de cette activité incluent Network Rail, RDG (Rail Delivery Group) et RSSB (Rail Safety & Standards Board) au Royaume-Uni et ÖBB en Autriche, ainsi que des opérateurs de transport internationaux comme First Group, Arriva, Abellio, Go Ahead et Keolis.

### C.1.3.2 Services Numériques de Confiance

Le Groupe aide les organisations publiques et privées à exploiter les possibilités des services numériques afin d'augmenter leur efficacité et transformer la manière dont elles interagissent avec leurs clients, pour leur permettre d'améliorer le recouvrement des paiements, de fournir de meilleurs services aux utilisateurs finaux et d'optimiser les coûts dans une ère de réductions des dépenses publiques. Les principaux domaines d'expertise du Groupe couvrent entre autres les solutions d'encaissement des impôts ou des amendes, utilisables notamment par les agents de la voie publique, les services d'archivage numérique et en ligne pour les gouvernements et les services publics, et les services d'information numérique sur la santé. Le Groupe fournit également des solutions d'identité numérique pour les gouvernements souhaitant déployer des systèmes nationaux d'identification électroniques. Le Groupe délivre aussi plusieurs projets dans lesquels la *Blockchain* permet des avancées technologiques importantes, par exemple en s'associant avec Bureau Veritas pour leur label de traçabilité baptisé « Origin », ou étant sélectionné pour diriger le projet Bloomen de la Commission européenne, qui étudie les moyens de déployer la *Blockchain* dans le secteur des médias.

### Solutions sécurisées de maintien de l'ordre public

Le Groupe fournit aux autorités locales, nationales et internationales des solutions de bout en bout dans différents domaines tels que le traitement des infractions, le stationnement mobile, les bracelets électroniques de probation, les solutions de *Track and Trace*.

Les solutions du Groupe couvrent l'ensemble du processus de régulation automatique de la circulation, comprenant la détection automatique des infractions, l'envoi des notifications d'amendes, la gestion des registres, le processus de paiement des amendes et les services de gestion des recours. Le Groupe fournit également à ses clients des données statistiques sur la circulation et la performance des radars. Aujourd'hui, le Groupe offre ces services essentiellement en France, au Luxembourg et en Espagne. Les clients du Groupe incluent, entre autres, ANTAI (agence nationale française) pour divers services, notamment en ce qui concerne le paiement des amendes sur six canaux (Web, IVR – serveur vocal interactif, application mobile, etc.), la DGT (*Dirección General de Tráfico*) en Espagne, le ministère du Développement durable et des Infrastructures du Grand-Duché.

Le Groupe fournit un système de stationnement mobile et de gestion des infractions comprenant des services de *front* et de *back office* ainsi qu'une application mobile pour les utilisateurs finaux qui est déployé dans plusieurs villes en Autriche et en Slovaquie.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

Le Groupe fournit également au ministère français de la Justice un système d'information permettant de gérer l'approvisionnement, la surveillance et la maintenance des bracelets électroniques (balises électroniques pour les prisonniers en libération conditionnelle).

Le Groupe est désormais leader dans le contexte de la Directive Européenne sur les Produits du Tabac (DPT ou TPD en anglais), avec les solutions *Track & Trace* pour aider l'Union européenne à combattre la contrefaçon et le commerce illégal des produits du tabac. Le Groupe va maintenant au-delà de la DPT avec son équivalent mondial, la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT ou FCTC en anglais), ainsi que les produits non tabagiques.

### Services numériques pour les gouvernements et les services publics

Le Groupe propose aux autorités publiques nationales, régionales et locales et autres organisations du secteur public une large gamme de services numériques pour collecter et gérer des données, développer des services en ligne et d'autres services permettant aux usagers d'accéder à des informations gouvernementales, d'effectuer leurs démarches administratives et de procéder à des paiements en ligne. Le Groupe élabore et gère des services en ligne pour de nombreuses autorités gouvernementales et entités liées au secteur public. A titre d'illustration, ses services incluent le traitement des chèques Energie pour l'Agence de Services et de Paiement en France, ou la gestion des recouvrements en ligne des impôts pour plusieurs provinces d'Argentine. Le Groupe fournit également des services d'archivage cryptographique pour des organisations gouvernementales ainsi que de collecte et de stockage de données biométriques d'empreintes digitales pour des services tels que les cartes d'identité biométriques en Autriche. Le Groupe compte également la DILA (Direction de l'Information Légale et Administrative) parmi ses clients du secteur public en France pour des services de Cloud sécurisés.

Le Groupe fournit des solutions en ligne aux institutions et collectivités en charge de l'action sociale. Le Groupe réalise et opère sous l'autorité de la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle du ministère français du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion) pour les 430 missions locales le service i-milo d'accompagnement socioprofessionnel des jeunes. Par extension, la suite WL Parcours Social offre la gestion de bout en bout des parcours d'accompagnement social et des aides publiques associées. Un grand nombre de conseils départementaux opère avec cette solution unique la diversité des dispositifs d'action sociale et d'insertion (RSA, Aide Sociale à l'Enfance, Autonomie...).

Le groupe a été en 2021 la troisième entreprise à obtenir le Visa de sécurité de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour la qualification SecNumCloud des services IaaS proposés sur son Cloud privé. Cette reconnaissance témoigne du plus haut niveau de rigueur de Worldline en matière de sécurité dans la fourniture de services Cloud.

### Signatures électroniques, Préservation et Identité Numériques

Le Groupe offre aux entreprises une large gamme de solutions de signature et d'archivage de documents en toute sécurité. A titre d'exemple, le Groupe aide les entreprises B to C à concevoir et mettre en œuvre la signature électronique et la préservation de la valeur probante. Ces solutions sont largement utilisées par de nombreux clients tels que Bouygues Telecom, SANEF, AG2R, Protys. Le Groupe gère également des archives numériques de documents juridiques telles que le programme Cyberdoc en Autriche, qui stocke des copies électroniques d'actes notariés. Le Groupe est devenu un Trust Service Provider qualifié d'après la réglementation européenne eIDAS. Le Groupe a développé une solution afin de fournir aux gouvernements des systèmes d'identité numérique en combinant des actifs de différentes lignes d'activité pour gérer le cycle de vie des identités numériques et sécuriser l'authentification des citoyens. Le Groupe fournit des composants clés de la solution d'identité numérique autrichienne « ich.app » de PSA Payment Services Austria GmbH.

### Paiements interentreprises (B2B)

Pour la Direction Financière, l'automatisation et la numérisation des processus constituent les principaux défis des années à venir. Grâce aux nouvelles réglementations européennes (PSD2, R2P, et Instant Transfer), un cadre innovant est disponible pour améliorer les processus de règlement des factures et atteindre une meilleure prévisibilité du besoin en fonds de roulement (BFR). Le Groupe propose donc à ses clients la plateforme WL Bill Pay & Match afin de bénéficier d'un processus de règlement des factures 100% numérique.

### Services numériques d'information médicale partagée

Le Groupe fournit une gamme de services aux gouvernements et entreprises publiques dans le secteur de la santé. En Argentine, le Groupe gère et traite des transactions pour le système d'assurance maladie par le biais de la carte FarmaLink, qui connecte les patients au système de santé et met en relation les pharmacies, les prestataires de services de santé, les laboratoires pharmaceutiques et les caisses d'assurance maladie dans le cadre du traitement des remboursements. En France, Santeos, filiale du Groupe, capitalise sur ses 17 ans d'expérience dans l'hébergement et le partage des systèmes d'information sur la santé. Santeos, agréé par le ministère de la Santé via l'ANS estime qu'il est le premier hébergeur de données de santé des patients en France et héberge à ce titre des données médicales sensibles au travers du Dossier Médical Partagé géré par la CNAM. Santeos fournit le nouveau système d'information dédié aux centres d'appels d'urgence (SI SAMU) en France. Le Groupe fournit également un système d'information sur la santé au ministère français de la Défense pour la gestion des données sur la santé dans les corps d'armée. En Allemagne, le groupe fournit et exploite une solution pour la gestion des cartes d'assurance maladie électroniques pour différentes institutions d'assurance statutaire. Cette solution comprend également des services de mise à jour en ligne des cartes, à l'initiative des titulaires. En outre, plusieurs applications permettant d'interfacer et de communiquer de manière très sécurisée et performante avec le réseau allemand d'infrastructures de santé (spécifié par Gematik) sont fournies.

### C.1.3.3 e-Consommateur & Mobilité

Ces dernières années ont vu une explosion de nouveaux types de besoins des consommateurs, encore accélérée par les conditions sanitaires difficiles à partir de 2020. De plus en plus d'appareils deviennent connectés - des smartphones et tablettes aux voitures, camions et bâtiments. Les nouveaux services numériques génèrent d'énormes volumes de données sur les consommateurs, qui peuvent être utilisées pour enrichir davantage les expériences des clients. De plus, les consommateurs bénéficiant de ces nouveaux services numériques deviennent plus matures, plus actifs et sont toujours plus nombreux.

Les principaux domaines d'expertise du Groupe se développent dans des domaines tels que les services de contact et de consommation en ligne qui améliorent l'engagement des clients et génèrent de nouveaux modèles commerciaux, ainsi que les solutions de vie connectée qui offrent des solutions de mobilité adaptées au contexte pour les consommateurs, les patients et les citoyens. De même, la solution Industrial IoT du Groupe permet une connexion hautement sécurisée de machines réparties mondialement afin d'assurer leur maintenance.

#### Services aux consommateurs basés sur le Cloud

Le Groupe fournit aux entreprises de télécommunication des services de messagerie convergents ainsi qu'une gamme de solutions de stockage de données basées sur le Cloud et d'applications pour leur permettre de fournir à leurs clients des services basés sur le Cloud pour les e-mails et les autres médias. Le Groupe développe des offres aux consommateurs basées sur le Cloud sur-mesure et adaptées au modèle économique des entreprises de télécommunication. Les solutions offertes par le Groupe comprennent des services de stockage de médias enrichis, de récupération et de stockage avancé fonctionnant avec le Cloud pour du contenu personnel tel que photos, vidéos, musique, e-mail et SMS et services multimédias comme le contenu en streaming et la gestion de carnets d'adresses, ainsi que des services de messagerie convergents permettant la transmission de messages d'une plateforme à une autre (par exemple en transmettant une copie d'un message vocal d'un utilisateur à sa boîte mail). Le Groupe fournit actuellement ces services à plusieurs entreprises, dont Orange, SFR et La Poste en France, et le Groupe TDC au Danemark.

Depuis 2014, le Groupe est très actif dans le domaine de l'enseignement numérique. Le Groupe fournit SQOOL, avec un partenaire, une solution éducative numérique entièrement intégrée et un service de Cloud qui permet de stocker le contenu éducatif et les données personnelles des élèves et étudiants sur des plateformes d'hébergement sécurisées.

Depuis 2020, le Groupe enrichit progressivement un portefeuille de services et produits digitaux. Nous accompagnons les marchands ou l'activité marchande des entreprises dans l'accélération de leur transformation digitale pour réenchanter l'expérience client et déployer de nouveaux parcours d'achat omnicanaux impliquant des actifs de paiement, avec le souci de protéger les clients et le personnel des conditions sanitaires, avec une proposition de valeur allant du cadrage au développement et opération des services,

autour d'une gamme de produits, de mix produits et de services sur mesure. WL Scan and Pay et WL Order Picking sont deux exemples de produits. Les principaux avantages sont : une expérience d'achat sécurisée tout en accélérant le passage en caisse, une meilleure satisfaction des clients tout en améliorant la productivité et les conditions de travail du personnel, un partenaire unique pour passer de l'ambition au déploiement de services numériques et de paiement innovants afin de stimuler le chiffre d'affaires et une plateforme API pour accélérer la mise sur le marché de nouveaux services de l'entreprise et de tiers si nécessaire.

#### Services de contact Cloud

Le Groupe fournit une gamme de solutions de contact clients omni-canal pour aider les entreprises à optimiser l'interaction avec leurs clients. Les solutions de gestion de la relation client incluent des services tels que des systèmes de réponse vocale interactifs permettant d'apporter des réponses automatisées à certaines questions et des services de distribution automatique des appels, visant à améliorer le routage des appels vers les interlocuteurs qualifiés selon la nature des questions. Le Groupe fournit des services de gestion de l'interaction multicanal offerts sur une base SaaS (*Software-as-a-Service*). Ces services, reconnus par les analystes du marché, assurent la gestion des interactions à travers des canaux de contact variés (e-mail, chat, SMS, réseaux sociaux, appareils mobiles et self-service en ligne) en vue de fournir une solution omni-canal unique qui centralise les contacts. A travers l'intégration de la technologie de l'Intelligence Artificielle, le Groupe facilite l'automatisation des tâches et améliore l'accès au service client 24h/24 et 7j/7 avec par exemple les *chatbots* et *voicebots*. Le Groupe fournit actuellement ce service à plusieurs clients comme C-Discount, ainsi qu'aux banques et compagnies d'assurances de grande envergure. Ces services permettent aux grandes multinationales opérant 24h/24 de disposer d'un support global pour leurs opérations à l'international. Dans le prolongement de l'activité de paiement, le Groupe fournit un système de paiement par interface vocale permettant aux clients de payer leurs commandes par téléphone en toute sécurité. Le Groupe fournit également d'autres systèmes d'envoi automatique de SMS et d'e-mails aux clients. En France, les principaux clients du Groupe pour ces services sont notamment le groupe SIACI Saint Honoré, BNP Paribas, La Banque Postale, EDF et la CNAM. Le Groupe propose également ces services en Allemagne, en Belgique, en Italie, et à Aegon au Royaume-Uni. Pour la première fois, Gartner a inclus le groupe dans le « Magic Quadrant » mondial des Centres de Contact en tant que Service Center (Contact Center-as-a-Service).

Etant désormais l'outil du centre de service à la clientèle de Worldline, qui traite tous les types de demandes des titulaires de cartes bancaires, WL Contact prend en charge les communications avec les clients de plus d'une centaine de banques européennes, essentiellement localisées en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Luxembourg. Pour le compte de ces banques, ce sont au total plus de 190 000 cartes bancaires qui sont traitées et environ 215 000 appels pris en charge chaque mois par les agents du centre de services de Worldline qui utilisent les outils WL Contact.



## Description des activités du Groupe

Description des activités des trois Lignes de Services du Groupe

### Solutions de Vie Connectée

Les appareils connectés sont maintenant une réalité pour les particuliers et dans le monde industriel : compteurs électriques, machines de production, véhicules connectés, distributeurs automatiques, machines à laver, etc. Le volume de données produites par les machines connectées augmente de façon exponentielle. La première étape de l'Internet des objets (IoT), qui s'est concentrée initialement sur la mise en œuvre de la collecte de données, est en train de se déplacer vers la création de nouveaux modèles économiques pour les entreprises.

Le Groupe accompagne ses clients dans la mise en place de leur stratégie de transformation numérique et l'adoption de nouveaux modèles économiques orientés sur les services et axés sur les clients (par exemple, facturation à l'usage, *pay-how-you-drive*). Au travers d'une combinaison unique de services (Internet des objets/*machine-to-machine*, applications mobiles, analyse des données et paiement), les solutions de Vie Connectée du Groupe permettent à ses clients d'aller de la vente de produits vers l'offre de services numériques. Le Groupe a une expérience éprouvée dans plusieurs secteurs (automobile, électroménager, industrie, assurance, commerce de détail, santé, etc.) et propose un modèle économique unique et flexible, construit autour d'un portefeuille d'offres évolutif et global permettant une prise en charge de bout en bout. L'objectif du Groupe est de fédérer des services à valeur ajoutée auprès d'un écosystème de fournisseurs partageant le même accès sécurisé à un objet connecté. La plateforme Vie Connectée du Groupe, livrée dans un modèle SaaS, assure un accès sécurisé aux données des utilisateurs.

La sécurité, et en particulier la sécurité des accès distants tiers, est l'un des défis majeurs de l'industrie 4.0 et de l'automatisation industrielle, dans laquelle les machines communiquent avec les autres machines et systèmes d'une manière sophistiquée. Les solutions *Industrial IoT* du Groupe permettent une connexion sécurisée à des machines sensibles à la sécurité dans un environnement industriel, ainsi que la surveillance et la maintenance à distance de périphériques industriels connectés. Ces solutions s'adressent aux fabricants de machines industrielles et aux opérateurs de machines industrielles. Les autres solutions de Vie Connectée proposées par le Groupe sont des solutions innovantes et des modèles économiques adaptés :

- A la voiture connectée, pour la location et l'assurance des parcs de voitures, de camions, etc. ;
- A la maison connectée (objets de la vie quotidienne, électroménager, gestion de l'énergie et infrastructures d'immeubles), pour les opérateurs multiservices comme les compagnies d'assurance, les prestataires de services publics, les fabricants d'appareils ménagers, les opérateurs télécoms et les commerçants ;

- Au patient connecté (dispositifs sociaux et médicaux variés et services de médecine quantifiée à distance).
- La connectivité et les appareils, dont des solutions pour sécuriser, transmettre, contrôler et gérer les informations entre plusieurs membres du réseau.

Les solutions de Vie Connectée du Groupe sont reconnues par les analystes des marchés et des secteurs et sont, entre autres, fournies et utilisées par les clients suivants :

- Siemens déploie dans toutes ses unités d'exploitation Industrie, Energie et Siemens Healthineers la plateforme de communication (cRSP) qui lui permet de bénéficier d'un accès sécurisé aux machines réparties dans le monde entier sur les sites de production, dans les hôpitaux et dans les trains. Le fait d'avoir accès aux machines et aux données permet à la Société de proposer de nouvelles solutions à ses clients. Le délai de réparation peut être réduit et le taux de résolution des pannes à la première intervention peut être augmenté. En plus de cela, Siemens propose des solutions d'analyse de données et des applications verticales spécifiques dédiées aux différents segments du marché ;
- Renault, pour lequel le Groupe met en œuvre la plateforme de services Cloud R-Link, système multimédia embarqué et connecté, qui équipe de nombreux véhicules de la gamme Renault. Le Groupe offre la possibilité, grâce à la tablette R-Link, disponible dans plusieurs modèles Renault, de réaliser des achats sécurisés depuis son véhicule. L'ergonomie et les fonctionnalités du système ont été conçues pour faire de Renault R-Link la solution la plus sécurisée du marché pour le conducteur et pour l'automobile. Pour cette innovation, le Groupe a reçu de Renault-Nissan Purchasing Organization le Trophée de l'Innovation lors de la cérémonie de remise des Trophées Fournisseurs;

### Centre de compétence Mobilité

Le Centre de compétence Mobilité offre aux clients ses compétences d'innovation pour le développement d'applications se basant sur des services Vie Connectée proposés par le Groupe. Le Centre de compétences pour les services mobiles fournit des applications mobiles avec des fonctionnalités ciblées sur l'expérience utilisateur autour du shopping, du transport, avec des services orientés sur la messagerie, l'e-commerce et le m-paiement. L'API WhatsApp Business fait désormais partie de l'ensemble des solutions de messagerie de Worldline pour construire et automatiser des conversations digitales entre les entreprises et les clients du monde entier via WhatsApp, l'un des canaux de messagerie les plus utilisés dans le monde. Le Groupe propose également les services de The Studio en France, qui analyse, conçoit et évalue les interfaces sur tous les canaux : Web, téléphones mobiles, tablettes, télévisions et terminaux.

## C.2 Forces et atouts concurrentiels

L'écosystème des paiements subit actuellement des changements considérables: de nouveaux entrants, tel que Diem de Meta (avant Libra de Facebook), tentent de perturber les modèles existants, consolidations majeures (Worldline/Ingenico, Nexi/SIA/Nets) sont désormais opérationnelles et les réglementations ouvrent des marchés et déplacent certains obstacles d'entrer (DSP2). Cela signifie que Worldline est en compétition avec des acteurs déjà présents à l'échelle mondiale et avec de nouveaux entrants ayant des modèles d'affaires novateurs (*Fintech*).

Worldline bénéficie d'une combinaison unique pour faire face à cette concurrence :

- Worldline est le leader des services de paiements et de traitement en Europe avec une présence globale en expansion, particulièrement dans les marchés émergents ;
- Worldline a un positionnement unique sur l'ensemble de la chaîne de valeur des services de paiement ; et
- Worldline est un leader dans les services de paiement de nouvelle génération.

C

### C.2.1 Un acteur majeur en Europe avec une présence croissante dans les marchés émergents

Le Groupe est le leader des services de paiement et de transactions électroniques en Europe en termes de chiffre d'affaires à travers ses trois Lignes de Services et continue à renforcer sa position de leader en Europe. Outre sa forte présence sur le marché français, le Groupe occupe des positions de leader sur les marchés suisse, autrichien, luxembourgeois, belge, néerlandais, allemand, letton et lituanien.

Worldline est également un des principaux prestataires de services de paiement en ligne en Europe.

La position du Groupe parmi les principaux acteurs en Europe est complétée par sa présence significative et croissante dans des marchés émergents tels que l'Inde, la Chine et certains pays d'Amérique latine, où il bénéficie de la croissance locale et de sa connaissance de ces marchés.

Cette dimension permet au Groupe :

- De stimuler l'innovation ;
- De proposer des prix compétitifs (grâce aux économies d'échelle) ;
- De proposer des services d'acceptation et d'acquisition de paiements sur une base paneuropéenne ; et
- D'attirer des clients multinationaux importants souhaitant externaliser les activités de paiement et d'autres services de traitement de données numériques.

Le Groupe dispose d'une base de clients particulièrement étendue pour toutes ses Lignes de Services caractérisée par des relations de long terme et diversifiées. Ce positionnement offre au Groupe un socle solide pour saisir les opportunités de croissance interne et externe qui sont susceptibles de surgir dans ce secteur. Les succès du Groupe en matière d'opérations de croissance externe soulignent sa capacité à saisir de telles opportunités de croissance organique, à renforcer sa position concurrentielle et sa taille.

Ces dernières années, Worldline a acquis et intégré avec succès les sociétés suivantes : Banksys (Belgique), Equens (Pays-Bas, Allemagne, Italie), Paysquare (Allemagne, Pays-Bas), Digital River World Payments (Etats-Unis, Brésil, Suède), First Data Baltics (Lituanie, Lettonie, Estonie), Venture Infotek et MRL Posnet (Inde), Diamis (France) et a conclu un partenariat stratégique avec Komerční Banka (République tchèque). Plus récemment, après l'acquisition de SIX Payment Services en Suisse, Autriche et au Luxembourg et de Ingenico (Europe et Global), qui renforcent le leadership en Europe et contribuent à faire du Groupe un leader mondial Européen des paiements numériques, Worldline a intégrée sa croissance organique avec l'acquisition de Cardlink (Grèce), un partenariat stratégique avec Axcepta Italie, l'acquisition cartes de Handelsbanken dans les Nordiques et l'acquisition d'une grande partie des services aux commerçants de Eurobank (Grèce). Ces différentes acquisitions sont décrites à la Section A.5.1.



## Description des activités du Groupe

Forces et atouts concurrentiels

### C.2.2 Un positionnement unique couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des services de paiement

Le Groupe fournit une large gamme de solutions à tous les niveaux de la chaîne de valeur des services de paiement. Les activités du Groupe s'étendent :

- Des services de paiement électronique essentiels traditionnellement offerts aux commerçants et aux banques, tels que :
  - L'acquisition commerçants (*commercial acquiring*),
  - Le traitement des ordres d'acquisition et d'émission (*acquiring processing* et *issuing processing*),
  - Les solutions d'acceptation de paiements,
  - Le traitement des transactions SEPA ;
- Aux services à forte valeur ajoutée offerts aux banques et aux commerçants, tels que :
  - Les services bancaires numériques,
  - L'authentification mobile,
  - Les paiements et les porte-monnaie mobiles,
  - Les services liés aux cartes,
  - Les cartes privatives,
  - Les programmes de fidélité,
  - Les services omni-commerce ;

- Aux services novateurs fournis aux nouvelles entreprises du numérique (*e-Ticketing*, e-Gouvernement, e-Consommateur, Vie Connectée).

L'étendue des services offerts par le Groupe lui permet de fournir des solutions flexibles et sur mesure adaptées aux besoins des clients, tout en réduisant leurs risques et leurs coûts d'investissement (notamment en proposant des structures de facturation opérant entièrement ou partiellement sur les revenus transactionnels plutôt que sur les montants d'investissements liés au projet).

En offrant des services sur toute la chaîne de valeur des services de paiement, le Groupe peut générer davantage de valeur ajoutée à chaque étape du cycle de la transaction, sans trop dépendre d'une ligne d'activités, d'un service ou d'une technologie particulière. La politique du Groupe visant à promouvoir le partage des meilleures pratiques, des développements et des synergies à travers les Lignes de Services permet d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et de la production dans l'ensemble du Groupe. Cela crée un cycle vertueux qui conduit à une création de valeur accrue.

De surcroît, le positionnement du Groupe sur l'écosystème étendu des services de paiement lui offre une vision d'ensemble du secteur des services de paiement, lui permettant de réagir rapidement aux évolutions, en particulier réglementaires, et de miser sur les nouvelles opportunités qui en résultent.

### C.2.3 Une présence de premier plan dans la nouvelle génération des services de paiement

Le marché des services de paiement évolue rapidement et le Groupe est bien placé pour tirer profit sur la croissance de la prochaine génération des services de paiement.

Worldline a de solides solutions d'acceptation des paiements en ligne adaptées aux spécificités locales de la plupart des pays en Europe (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Europe de l'Est) globalement renforcées par ses technologies propres.

L'acquisition d'Ingenico a apporté une position encore plus forte dans ces pays avec ses solutions dédiées aux points de ventes et une solution omni-canal ayant fait ses preuves auprès de ses plus grands clients.

Worldline renforce chaque jour ses solutions de paiement local et développe de nouveaux services basé sur l'Open Banking de bout-en-bout. Cette position d'ensemble est renforcée par des solutions multidevises d'acceptation des paiements en ligne qui offrent une portée mondiale. Une attention particulière est portée sur l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique, deux régions présentant une croissance particulièrement des paiements en ligne.

Dans le domaine des services de paiement à partir d'un téléphone mobile, le Groupe bénéficie d'un positionnement neutre sur le plan technologique. Il offre ses services sous sa propre marque ou en marque blanche, aux banques et institutions financières, aux schémas de paiement par carte, aux commerçants et aux opérateurs téléphoniques. Grâce à une stratégie claire et une R&D performante, le Groupe possède des atouts essentiels pour offrir des services de paiement mobile, tels que :

- Des portefeuilles électroniques respectant la norme PCI-DSS ;
- Un système performant d'authentification par logiciel (breveté) ;
- Une plate-forme de paiements mobiles reposant sur la technologie *Host Card Emulation* (brevetée) ; et
- Une plate-forme de services de *tokenization* respectant la norme EMVco.

Le Groupe offre également des périphériques de points de vente sur mobile (mPOS) et des solutions de paiement à partir de tablettes, qui ont pour cible les petits commerçants, les start-ups, les petites entreprises ou encore des secteurs spécifiques, comme la restauration ou le cinéma.

Que ce soit à travers les programmes de fidélité, les services de gestion de la relation client (CRM), les solutions exploitant

les opportunités du *big data* ou les autres services à valeur ajoutée, le Groupe étend continuellement son portefeuille de services novateurs liés aux services de paiement à destination de ses clients commerçants, leur permettant de s'engager auprès des consommateurs et de les soutenir durant toute la durée de la relation commerciale – c'est-à-dire avant, pendant et après la vente.

Worldline poursuit une double approche en combinant une présence mondiale déclinée localement sur de nombreux marchés Européens avec une attention particulière sur les besoins propres des commerçants de chaque marché vertical.

En effet, les besoins des commerçants en termes d'acceptation des paiements ou par exemple de *check-out* dans l'hôtellerie, nécessitent le développement de solutions spécifiques aux secteurs dans lesquels opèrent les commerçants. Afin de fournir une plus grande valeur aux commerçants, Worldline a ainsi porté une attention plus forte sur des offres verticales commerçantes spécifiques.

Les offres verticales spécifiques que Worldline a sélectionnées permettent d'offrir davantage de valeur ajoutée aux commerçants des secteurs suivants :

- Le commerce de détail, la distribution de carburant, le voyage et l'hôtellerie
  - Commerce alimentaire et restauration rapide ;
  - Distribution de carburant ;
  - Voyage et hôtellerie ;
  - Franchise de distribution ;
  - Commerce spécialisé ;
  - Ventes en libre-service ;
  - Transports ;
  - Libre-service ;
  - Parking et bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Commerces numérique
  - e-Travel et compagnies aériennes ;
  - Marketplaces et B2B ;
  - Commerce en ligne ;
  - Produits et Services Numériques ;
  - Jeux et divertissement en ligne ;
  - Change de devises en ligne.



## Description des activités du Groupe

Forces et atouts concurrentiels

Cette approche a permis au Groupe de travailler en étroite collaboration avec un grand nombre de marques internationales telles que Subway (à l'échelle européenne), McDonalds et Accor (France), Carrefour (France et Belgique), Adidas et Sephora (Sephora Flash), BRAX (Autriche, Belgique, Allemagne, Pays-Bas), QPark, HotelNetSolutions (Allemagne), O2 (e-Kasa en République tchèque et Slovaquie) et bien d'autres.

Le Groupe est bien positionné pour construire une relation de longue date avec ces commerçants internationaux, développant sur mesure des solutions services à forte valeur ajoutée et adaptables à l'évolution de leurs besoins et des technologies ainsi qu'aux changements de comportement des consommateurs.

En outre, une grande partie des services fournis par les Lignes de Services « Mobilité & Services Web Transactionnels » du Groupe sont très innovants, et Worldline s'appuie sur son expertise dans les domaines des paiements, de la numérisation des processus commerciaux, du traitement de volumes élevés de transactions et des analyses de données, pour permettre

aux entreprises et aux entités gouvernementales de faire face aux défis stratégiques posés par la révolution numérique de leurs activités.

Selon le Groupe, cela constitue un avantage compétitif majeur par rapport à la plupart de ses concurrents qui, le plus souvent, sont contraints de s'allier au sein de consortiums afin de fournir une telle gamme de services, ce qui peut générer des problèmes d'allocation de responsabilité, des risques de coordination et une complexité dans la relation contractuelle avec le client.

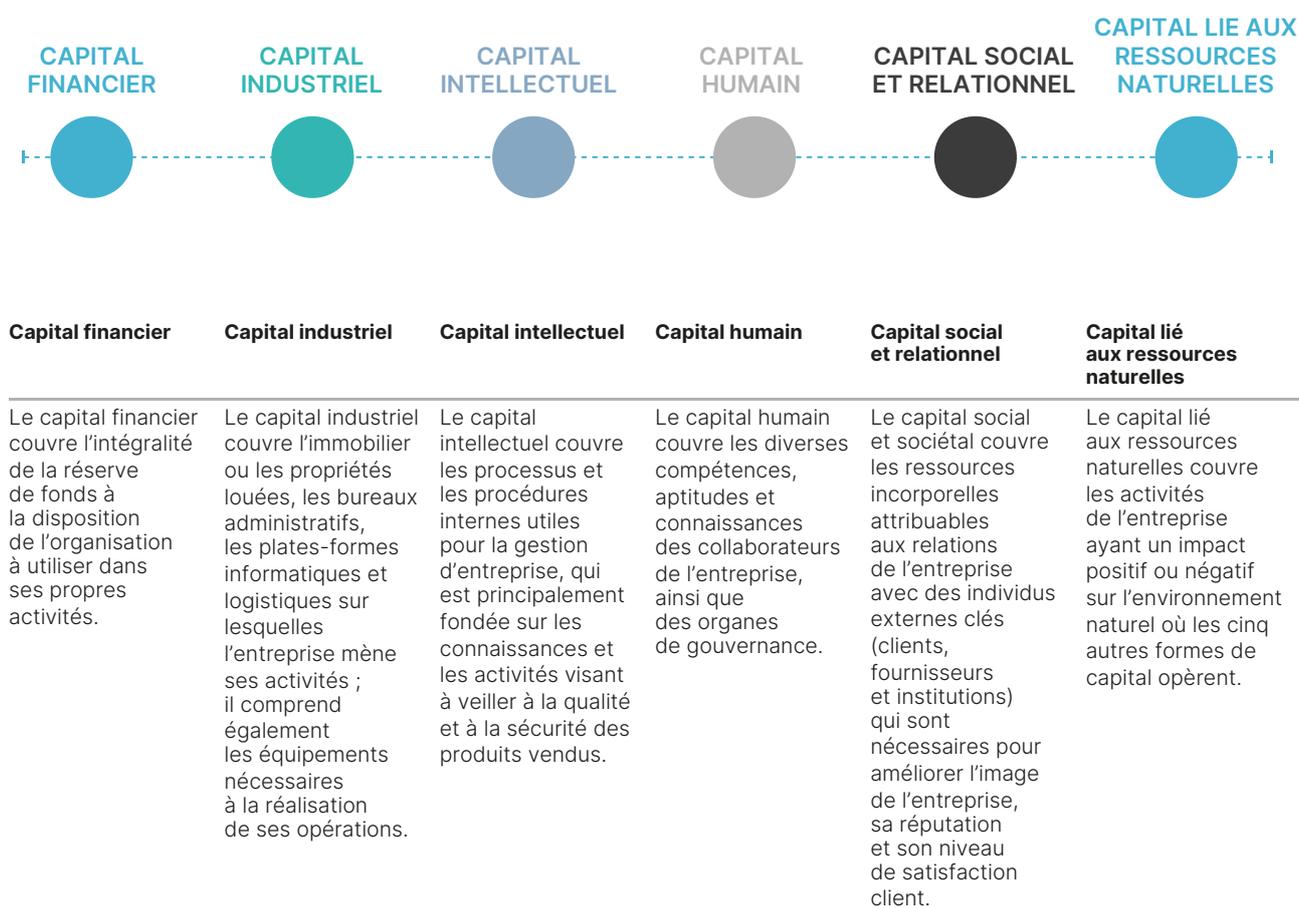
Le Groupe s'appuie sur sa propriété intellectuelle et sur ses capacités de recherche et de développement, qui constituent des éléments clés de ses capacités d'innovation et d'amélioration. De la biométrie à la *blockchain* à l'internet des objets, Worldline est à la pointe de la technologie dans cette nouvelle ère de paiement. Dans tous ces domaines, Worldline est en première ligne pour la R&D, les partenariats avec des entreprises technologiques, les universités et les start-ups pour assurer la sécurité des données financières dans le monde connecté de demain.

## C.3 Modèle d'affaires de Worldline

La présentation du modèle d'affaires de l'entreprise conformément au cadre de référence recommandé par l'*International Integrated Reporting Council* (IIRC) est une attente de la transposition française de la Directive Européenne 2014/95/UE sur la déclaration de la performance extra-financière (voir Section D.1.3.3.). Ceci donne l'opportunité à Worldline d'établir et de renforcer les bases de sa création de valeur pour toutes ses parties prenantes, incluant ses clients, employés, partenaires, investisseurs et les communautés locales dans lesquelles la Société opère.

Le cadre de référence de l'IIRC définit le modèle d'affaires comme « le système choisi de ressources, d'activités commerciales, de réalisations et de résultats qui vise à créer

de la valeur à court, moyen et long terme » ; autrement dit, le système qui convertit les ressources de l'entreprise, par ses activités, en réalisations (produits et services, ainsi que déchets, par exemple) et au final, en résultats (conséquences internes et externes pour les capitaux/ressources, positives et négatives) dans le but de remplir ses objectifs stratégiques et de créer de la valeur. Les lignes directrices de l'IIRC et sa considération des ressources, des réalisations et des résultats visent à clarifier l'impact positif et négatif de l'organisation sur les six formes de capital prises en compte dans ce cadre de référence : financier, industriel, intellectuel, humain, social et relationnel ainsi que le capital lié aux ressources naturelles, comme décrit ci-après :



Ainsi, de telles lignes directrices visent à encourager les entreprises à adopter un point de vue plus global sur le concept de création de valeur et à intégrer et aligner les performances financière et extra-financière.

Sur la base d'une analyse de la documentation disponible et d'un examen des pratiques de *reporting* existantes, Worldline a publié son modèle d'affaire conformément aux lignes

directrices de l'IIRC, notamment : sa relation avec les six formes de capital, ses activités et sa stratégie commerciale, ses produits et ses services (*via* ses lignes de services), ainsi que ses relations avec ses principales parties prenantes et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



## Description des activités du Groupe

Modèle d'affaires de Worldline

# Notre Modèle D'affaires

### CONTRIBUTION

**Resources**      **Enjeux**

#### Financier

Profil financier solide > Confiance des marchés et capacités de consolidation

#### Manufacturier

Robustesse des plateformes industrielles et de l'infrastructure des data centres > Excellence opérationnelle : qualité, sécurité et fiabilité

Chaîne d'approvisionnement des terminaux

#### Intellectuel

Partenariats, innovation, R&D > Innovation et anticipation des évolutions technologiques

#### Humain

20 711 collaborateurs dans plus de 50 pays > Recrutement et rétention de talents, développement des collaborateurs

> Égalité homme- femmes

> Diversité et inclusion

#### Social et relationnel

Veille réglementaire et connaissance des marchés > Satisfaction du client

> Ethique, droits humains et conformité

Savoir-faire technologique > Contribution sociétale

#### Environnement

Énergie électrique > CO<sub>2</sub>-eq emissions

Centres de données > Énergie renouvelable

Appareils informatiques

### PRODUCTION

**Les activités de Worldline**



# WORLDLINE

Worldline au coeur de l'action grâce à 3 atouts stratégiques clés



**Présence mondiale**

Croissance  
Partenariats



**Positionnement unique**

Solutions de bout en bout  
Innovation



**Engagement pour le développement durable**

Qualité  
Attractivité



**+ de 50 pays servis**



**Partenaires et fintechs**



**Moyens de paiement**



**Canaux**



**Pour nos collaborateurs**

**Pour nos clients**



**Pour la société**



**Pour nos actionnaires**

**Pour notre environnement**



**Notre création de valeur 360°**

En tant que leader européen bénéficiant d'une position centrale dans la chaîne de valeur des paiements, Worldline conçoit et exploite des solutions de paiement numérique et transactionnelles de premier plan qui garantissent chaque jour la sécurité et l'efficacité de milliards de transactions critiques.

[RAPPORT INTÉGRÉ 2021](#)

[DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL \(DEU\) 2021](#)

## Lignes de services et résultats de worldline

Le positionnement de Worldline dans l'écosystème des paiements lui offre une vue d'ensemble du secteur qui lui permet de réagir rapidement aux changements, réglementaires ou autres, et de tirer parti des nouvelles opportunités qu'ils génèrent. L'objectif du Groupe est de favoriser une croissance économique durable et de renforcer la confiance et la sécurité en proposant des solutions qui soient respectueuses de l'environnement, accessibles à tous et qui soutiennent les transformations de la société.

c. €37,7 BN 2021

Chiffre d'affaires annuel



### Services aux commerçants

65% Du ca 2021

Dynamiser le commerce grâce à des services de paiement avancés



### Services financiers

25% Du ca 2021

Consolider le traitement des paiements



### Mobilité & services web transactionnels

9% Du ca 2021

Apporter notre expertise en matière de paiement et de réglementation aux nouveaux marchés

VALEUR 2021

## Création de valeur pour les parties prenantes

ODD

### Financier

- Investisseurs et actionnaires > + 6.8% de croissance organique
- > 25.3% de profitabilité (EBO)
- > €407 millions € de libre circulation des capitaux



### Manufacturier

- Fournisseurs et clients > Score de Qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des contrats
- > Score de Qualité- Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes
- > 86% Pourcentage des dépenses des fournisseurs stratégiques évaluées par Ecovadis



### Intellectuel

- Clients > €244 d'investissement en R&D
- > ~1,800 brevets dans notre portefeuille



### Humain

- Collaborateurs > 64% de satisfaction GPTW®
- > 17.09 heures de satisfaction en matière de formation
- > 34% de femmes



### Social et relationnel

- Clients, communautés, organismes publics > 8.1/10 de satisfaction client
- > 0 amende importante pour non-conformité
- > 80% des dépenses en achats locaux
- > Volume de dons collectés en millions d'euros: 310,8
- > Revenu total « Offre durable » (en million d'euros) 2 109



### Environnement

- Communautés, organismes publics > Éco-efficacité dans nos data centres
- > Contribution à la neutralité carbone
- > 92% d'énergie renouvelable





## Description des activités du Groupe

Worldline : une société réglementée

# C.4 Worldline : une société réglementée

Worldline est un des leaders mondiaux de l'industrie des paiements et des services transactionnels. La capacité de Worldline à fournir à nos clients une offre géographiquement différenciée est un atout majeur, car nous sommes en mesure de nous positionner dans chaque région géographique avec les solutions les mieux adaptées aux marchés locaux.

En tant que prestataire de services de paiement d'envergure mondiale, Worldline est confronté à diverses réglementations locales en matière de services de paiement.

Il est important que Worldline maintienne ses connaissances à jour pour des raisons commerciales et réglementaires.

## C.4.1 Réglementation européenne

### C.4.1.1 Réglementation en matière de services de paiement en Europe

Suite à l'acquisition d'Ingenico, l'activité réglementée de Paysquare SE a été apportée à la branche néerlandaise nouvellement créée de Worldline NV/SA. La licence d'établissement de paiement Paysquare SE a été officiellement rendue à la DNB en juillet 2021. L'activité de Worldline BV a également été apportée à la succursale néerlandaise de Worldline NV/SA, qui dessert le marché néerlandais (activités de point de vente et d'acquisition) via le passeport de liberté d'établissement.

Les institutions agréées en Europe sont autorisées à opérer dans l'Etat membre d'origine dans lequel elles sont agréées ainsi que dans tout autre Etat membre d'accueil dans lequel elles sont autorisées à opérer, soit en vertu du principe européen de libre prestation de services, soit par la liberté d'établissement via une succursale située dans l'Etat membre d'accueil ou via un agent. La plupart des entités licenciées au sein de Worldline ont fait passer leur licence dans d'autres Etats membres européens.

Pays	Entité du Groupe Worldline sous licence dans l'Union européenne	Licence	Régulateur
Belgique	Worldline NV/SA	Licence d'établissement de paiement	NBB
	Ingenico Financial Solutions NV/SA	Licence d'établissement de monnaie électronique	
Luxembourg	Six Payment Services SA	Licence d'établissement de paiement Licence professionnelle des services financiers (PFS)	CSSF
	Cetrel SA	License professionnel des services financiers (PFS)	CSSF
Suède	Worldline Sweden AB	Licence d'établissement de paiement	SFSA/Finans-Inspektionen
	Bambora AB	Licence d'établissement de paiement	
Pays-Bas	Global Collect Services BV	Licence d'établissement de paiement	DNB
	equensWorldline SE	Licence d'établissement de paiement	
République-Tchèque	GoPay s.r.o. Joint-Venture	Licence d'établissement de monnaie électronique	CNB
Allemagne	PayOne GmbH Joint-Venture	Licence d'établissement de monnaie électronique	BAFin

Les services de paiement constituent des services réglementés nécessitant l'obtention d'un agrément lorsqu'ils sont exercés dans les Etats membres de l'Union européenne, en application des dispositions nationales des pays ayant transposé la Directive des Services de Paiement deuxième version (DSP2) entrée en vigueur en janvier 2018.

En vertu de cette réglementation, sont notamment considérées comme des services de paiement les activités suivantes, pour lesquelles le Groupe intervient<sup>1</sup> :

- L'exécution d'opérations de paiement, y compris les transferts de fonds sur un compte de paiement auprès du prestataire de services de paiement de l'utilisateur ou auprès d'un autre prestataire de services de paiement :
  - a) Exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,
  - b) Exécution d'opérations de paiement à l'aide d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,
  - c) Exécution de virements, y compris d'ordres permanents ;
- L'exécution d'opérations de paiement dans le cadre desquelles les fonds sont couverts par une ligne de crédit accordée à l'utilisateur de services de paiement :
  - a) Exécution de prélèvements, y compris de prélèvements autorisés unitairement,
  - b) Exécution d'opérations de paiement à l'aide d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire,
  - c) Exécution de virements, y compris d'ordres permanents ;
- L'émission d'instruments de paiement et/ou l'acquisition d'opérations de paiement ;
- Les transmissions de fonds ;
- Les services d'initiation de paiement ;
- Les services d'information sur les comptes.

Afin de pouvoir exercer ses activités réglementées, Worldline NV/SA, une filiale du Groupe située en Belgique, possède une licence d'établissement de paiement en Belgique, et est autorisée à fournir les services décrits ci-dessus. La licence de Worldline NV/SA en Belgique a été « passeportée » vers l'Autriche, la République tchèque, l'Allemagne, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Slovaquie, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lituanie, Malte, la Roumanie, la Slovénie, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, le Portugal, la Suède, Chypre et la Hongrie. Worldline NV/SA a également une filiale en République tchèque et une succursale en Slovaquie et aux Pays-Bas.

Les autorités réglementaires nationales des Etats membres de l'Union européenne peuvent imposer des règles prudentielles plus strictes en fonction de l'activité spécifique de l'établissement de paiement réglementé. Worldline NV/SA possède une licence « hybride » en raison de son activité de fabrication de terminaux de paiement. Fin septembre 2021, l'activité des terminaux a été séparée de Worldline NV/SA, ce qui a réduit l'obligation de capital réglementaire à la fin du quatrième trimestre 2021.

En conséquence, cette entité est soumise à des contraintes prudentielles plus importantes, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de fonds propres. Par exemple, les entités réglementées du Groupe Worldline devaient disposer de près de 70 millions d'euros de fonds propres en 2020 (dont environ 40% pour Worldline NV/SA)..

En tant que fournisseur de ces services, le Groupe est tenu de se conformer à certaines obligations administratives et de fournir des services auxiliaires, tels que l'émission de reçus de confirmation pour les transactions (au format papier ou

électronique), la fourniture de services d'installation, la surveillance et la maintenance du matériel et des logiciels ou le développement d'applications orientées client pour les terminaux. Le Groupe est soumis à ces exigences soit du fait qu'il exerce les activités d'un établissement de paiement, soit en tant que sous-traitant exerçant les activités des établissements de crédit. En tant que sous-traitant, le Groupe agit comme sous-traitant pour le compte des établissements de crédit et doit donc fournir ses services dans le respect de la réglementation applicable aux établissements de crédit. Pour une description des services que les établissements de crédit sous-traitent au Groupe (pour lesquels le Groupe n'a pas besoin de licence), voir la section C.5.2 du présent Document de référence universel

Enfin, le Groupe dispose d'un accès indirect aux systèmes de paiement interbancaires, afin d'effectuer les opérations de paiement et de compensation traitées dans le cadre des activités d'Acquisitions Commerciales du Groupe. Le Groupe est ainsi soumis à certaines règles opérationnelles spécifiques élaborées par les sociétés qui gèrent ces systèmes interbancaires, comme par exemple la Chambre de Compensation automatisée traitée par equensWorldline aux Pays-Bas qui est supervisée par la Banque Centrale des Pays-Bas (« DNB »).

Le Groupe a mis en place un système de veille interne pour suivre les évolutions législatives et réglementaires applicables à ses activités.

#### C.4.1.2 Réglementation applicable à l'externalisation des activités

Les établissements de crédit peuvent également être autorisés à fournir des services de paiement. Comme toutes les activités exercées par les établissements de crédit, ces services peuvent être externalisés, c'est-à-dire que l'établissement confie à un prestataire extérieur, la gestion de ses activités opérationnelles.

En France, ces activités d'externalisation sont réglementées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. En vertu des dispositions de ce règlement, le prestataire externe d'un établissement de crédit doit se conformer aux procédures de contrôle établies par l'établissement de crédit en ce qui concerne les services fournis et doit communiquer toute information qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à assumer les fonctions qui lui ont été confiées. Par exemple, le Groupe émet des cartes de paiement et des relevés bancaires pour le compte de ses clients établissements de crédit.

De même, un établissement de paiement agréé peut externaliser certaines de ses activités à condition de respecter ses procédures de contrôle interne et d'obtenir l'autorisation préalable du régulateur compétent si cette externalisation est critique.

Worldline Sweden AB a demandé à bénéficier du régime des contrats de services financiers (« FSCR »). Ce régime permet aux entreprises de l'EEE qui avaient précédemment un passeport pour le Royaume-Uni et qui n'ont pas adhéré au régime des autorisations temporaires (TPR) de mettre fin à leurs activités au Royaume-Uni de manière ordonnée.

<sup>1</sup> Worldline NV/SA a obtenu la licence pour les Services d'Information sur les Comptes (SIC) et les Services d'Initiation de Paiement (SIP) mais la Société n'a pas encore commencé à déployer ces services à ce stade.



## Description des activités du Groupe

Worldline : une société réglementée

### C.4.1.3 Réglementation applicable aux activités de ré-assurance

Une captive de réassurance, Worldline Ré, a été créée en France et a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) au 1er janvier 2020. La société entend réassurer les risques liés à la responsabilité civile générale, commerciale et professionnelle. (CGL-PI).

Pays	Entité du Groupe Worldline sous licence dans l'Union européenne	Licence	Regulateur
France	Worldline Ré	Re-insurance license	ACPR

### C.4.1.4 Authentification forte sous la DSP2

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a fixé la date limite du 31 décembre 2020 pour la migration vers l'authentification forte du client (Strong Customer Authentication, SCA) dans le cadre de la DSP2. Mais certains pays, dont l'Allemagne et la France, ont mis en place une « montée en puissance », ce qui signifie que les transactions dépassant un certain montant seront progressivement soumises à l'authentification forte du client tout au long de l'année 2021. La France a été l'un des derniers pays à déployer complètement les exigences SCA. Au Royaume-Uni, l'échéance officielle a été fixée au 14 septembre 2021 pour le déploiement complet de SCA. Mais en raison de la COVID, une nouvelle extension est maintenant prévue pour le 14 mars 2022.

Avec la crise sanitaire de 2020, les autorités françaises avaient autorisé un traitement spécifique pour les secteurs du transport, de l'hôtellerie et de l'événementiel. Ce traitement spécifique dérogatoire, unique en Europe, crée une inégalité de traitement entre les consommateurs français et européens.

Les obstacles étant désormais levés pour la mise en place d'un processus d'authentification conforme à la réglementation dans les secteurs précités, le Groupe confirme sa capacité à accompagner ses clients avec des solutions conformes telles que déployées dans le reste de l'Europe, tous secteurs d'activité confondus.

Par ailleurs, l'ABE a lancé une consultation publique en octobre 2021 concernant l'exemption de 90 jours de SCA pour l'accès aux comptes et propose une nouvelle exemption obligatoire de SCA pour le cas d'utilisation spécifique où l'accès est effectué par un fournisseur de services d'information sur les comptes. Les conclusions sont attendues en 2022.

## C.4.2 Réglementation applicable hors de l'Espace économique européen

En raison de nouvelles acquisitions et d'un paysage de paiement plus réglementé au niveau mondial, Worldline surveille de près la législation locale en matière de paiement et les exigences réglementaires en dehors de l'Europe.

- Australia and New Zealand Banking Group (ANZ) et Worldline ont conclu en 2020 une alliance stratégique à long terme en vertu de laquelle ANZ recommandera exclusivement de nouveaux commerçants à la coentreprise, et la coentreprise recommandera exclusivement des commerçants à ANZ pour des produits bancaires. L'accord de coentreprise implique ANZ et Worldline qui ont formé un groupe d'acquisition de commerçants nouvellement créé, ANZ et Worldline détenant respectivement une participation de 49% et 51%. Bien qu'aucune licence ne soit nécessaire pour exercer des activités d'acquisition de commerçants, les exigences réglementaires seront étroitement surveillées.
- Japan Worldline Japan Ltd. a été enregistrée auprès du ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI) en septembre 2021, en tant que prestataire de services de traitement des numéros de cartes de crédit, conformément à l'article 35-17-4 (1) de la « Installment Sales Act »)
- La Reserve Bank of India (RBI) a publié une réglementation pour les agrégateurs de paiement en mars 2020 et Ingenico ePayments India Private Limited a demandé une licence dans le cadre de cette nouvelle réglementation.

- WL Singapour n'est pas éligible pour une licence mais les 2 entités ci-dessous sont éligibles pour une licence à Singapour : Singapore Global Collect Services Asia Pacific Pte. Ltd. et Ingenico International (Singapore) Pte Ltd ont fait une demande de licence auprès du MAS sous le Payment Services Act (« PSA »).

Au Royaume-Uni, le régime d'autorisation temporaire (« TPR ») permet aux entreprises basées dans l'EEE qui bénéficiaient d'un passeport pour le Royaume-Uni à la fin de la période de transition (31 décembre 2020) de continuer à opérer au Royaume-Uni dans le cadre de leur précédente autorisation de passeport pour une période limitée après la fin de la période de transition. Ceci à condition d'avoir notifié à la FCA qu'ils souhaitent rejoindre le TPR avant la fin de la période de transition. Worldline N.V./S.A., Ingenico Financial Solutions N.V., PAYONE GmbH, Bambora AB, Global Collect Services N.V. et Six Payment Services (Europe) SA (« entreprises TPR ») sont actuellement sous le régime TPR et doivent obtenir une autorisation complète de la FCA au Royaume-Uni pour continuer à accéder au marché britannique.

Les entreprises TPR du groupe Worldline désigneront une seule entité britannique (l'établissement de paiement autorisé) pour demander l'autorisation à la FCA. La FCA a accepté cette approche et a aligné les créneaux d'atterrissage des entreprises TPR. La FCA a confirmé son accord pour que toutes les entreprises du Worldline Group soumettent une demande d'autorisation au Royaume-Uni avant la fin juin 2022.

### C.4.3 Respect des normes techniques

Les versions finales du cadre PCI-DSS, ainsi que les documents de validation et la première phase de traductions de la norme, devraient être officiellement publiées en mars 2022. Par conséquent, Worldline gèrera les environnements relevant de son champ d'application pendant les 18 mois de transition vers la nouvelle norme.

En tant que membre des normes de sécurité PCI, Worldline a examiné et soutenu les changements, ciblés. Les quatre principaux domaines qui seront impactés :

- Un accent plus fort sur la protection contre les logiciels malveillants. La nouvelle norme va augmenter le nombre de points de contact et de tests, ainsi que la quantité de données qui doivent être prouvées pour passer. Néanmoins, la norme ajoute de la flexibilité et le support de méthodologies supplémentaires pour pouvoir y parvenir.
- Des exigences de sécurité beaucoup plus strictes. Il y aura une restructuration des exigences pour une sécurité accrue, des procédures et des mesures, ainsi le profil de sécurité de Worldlines s'étendra au-delà de ce qu'il est aujourd'hui.
- Authentification multifactorielle. La norme adopte les directives du NIST en matière de mots de passe, qui sont

beaucoup plus strictes, et impose une authentification multifactorielle pour chaque point de contact. Nous commençons également à promouvoir des autorisations de transaction plus solides, telles que les protocoles 3D Secure ou 3DS, qui fournissent une couche de sécurité supplémentaire impliquant l'authentification du client.

- Le cryptage. Les mises à jour renforcent les normes de cryptage et la manière de crypter pour éviter le vol de données et les logiciels malveillants. Les exigences en matière de surveillance, de journalisation et de détection se renforcent également, tout comme les exigences relatives à la fréquence des tests de tous ces contrôles.

Parallèlement à ces changements liés à la sécurité, un autre changement doit être pris en compte en ce qui concerne les données BIN. Le secteur des cartes passe des BIN à 6 chiffres aux BIN à 8 chiffres, ce qui a un impact radical sur le masquage des données de la carte et leur affichage, ainsi que sur le stockage de la troncature du PAN.

Comme Worldline travaille activement au sein du Comité des conseillers et du Comité consultatif technique du SSC, les changements seront adoptés au plus tôt.

### C.4.4 Protection des données personnelles

Dans le cadre de ses activités ainsi qu'en interne, le Groupe Worldline collecte et traite des informations personnelles soumises aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel en Europe ainsi que dans d'autres régions où le Groupe Worldline a des activités. Ces traitements de données personnelles sont effectués tant pour le propre compte des sociétés du Groupe Worldline que pour celui de leurs clients.

#### C.4.4.1 Traitements effectués au sein de l'Espace économie européen

Depuis le 25 mai 2018, le traitement de données à caractère personnel est soumis au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 au sein des Etats membres de l'Union européenne

Le GDPR impose aux entreprises des obligations directes en matière de traitement des données à l'échelle de l'UE. Selon le GDPR, une entreprise ne peut traiter des données personnelles que sous certaines conditions. Par exemple, le traitement doit être loyal et transparent, pour une finalité déterminée et légitime et limité aux données nécessaires à la réalisation de cette finalité.

À cet égard et afin de répondre aux exigences du GDPR, En ce qui concerne chacune de ses activités de traitement qui impliquent des données personnelles, chaque entité du Groupe Worldline en Europe effectue une évaluation de la conformité du traitement des données (« CADP ») afin d'évaluer ses activités de traitement impliquant des données personnelles conformément aux règlements et règles applicables en matière de protection des données.

Lorsqu'une entité du Groupe Worldline agit en tant que contrôleur de données (comme pour les activités de traitement interne), elle est soumise aux obligations suivantes :

- S'assurer de ne traiter des données à caractère personnel que sur la base d'un fondement prévu par le RGPD et par les dispositions de droit national pour procéder au traitement de données personnelles (RGPD, article 6), qui peut notamment résulter du consentement préalable de la personne concernée ou de la nécessité de procéder au traitement pour permettre au responsable de traitement de réaliser un intérêt légitime ou d'exécuter un contrat avec la personne concernée ou de la conformité à une obligation légale, ou encore du traitement réalisé au titre de l'intérêt général ;
- S'assurer que les données personnelles sont (i) traitées loyalement, licitement et de façon transparente (ii) collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes (iii) adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire par rapport aux buts pour lesquels les données sont traitées, (iv) exactes et, si nécessaire, mises à jour, (v) conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles les données personnelles sont traitées et (vi) traitées de façon à garantir une sécurité adéquate des données personnelles, y compris la protection contre tout traitement non autorisé ou illicite, et contre toute perte, destruction ou détérioration accidentelles ;
- Etre capable de démontrer le respect aux principes liés au traitement des données personnelles ;



## Description des activités du Groupe

Worldline : une société réglementée

- Prendre des précautions particulières avant de procéder aux traitements de catégories particulières de données personnelles (art. 9 RGPD : par exemple, les données de santé ou les données biométriques) en évaluant les risques potentiels découlant d'un tel traitement et en s'assurant que le consentement explicite des personnes concernées a bien été recueilli ou que le traitement se fonde sur l'une des exceptions prévues par la loi applicable transposant le RGPD pour permettre de procéder à un tel traitement (par exemple, lorsque le traitement est nécessaire pour permettre la défense des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne ou qu'il porte sur des données manifestement rendues publiques par la personne concernée ou est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice) ;
  - Mettre en œuvre des mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé en prenant en compte les mesures de pseudonymisation et de cryptage des données personnelles, en s'assurant de leur disponibilité et en mettant en place un processus de tests réguliers, en mesurant et en évaluant l'effectivité de ces mesures techniques et d'organisation ;
  - Informer les personnes concernées du traitement de leurs données personnelles et (a) l'identité et les coordonnées du responsable de traitement (b) les coordonnées du responsable de la protection des données, (c) le but du traitement et son fondement légal, (d) le cas échéant, les intérêts légitimes, (e) les destinataires ou les catégories de destinataires des données personnelles, (f) le cas échéant, le fait que Worldline ait l'intention de transférer les données personnelles à un pays tiers, (g) la période pour laquelle les données personnelles vont être stockées, (h) l'existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données personnelles, la rectification ou l'effacement de ces données ou la limitation du traitement relatif à la personne concernée ou de s'opposer à leur traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données, (i) l'existence du droit au retrait du consentement à tout moment, (j) le droit de déposer plainte auprès d'une autorité de contrôle, (k) y compris dans les cas où la communication de données personnelles est imposée par la loi ou par un contrat, ou pour la conclusion d'un contrat, ainsi que dans les cas où la personne concernée est tenue de fournir des données personnelles et si les conséquences éventuelles d'un manquement à cette communication de données et (l) le cas échéant, l'existence d'une prise de décision automatisée, incluant le profilage ;
  - Ne procéder au transfert de données personnelles en dehors de l'EEE que lorsque le pays destinataire a été considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat ou que le transfert est encadré par des clauses contractuelles types établies par la Commission européenne ;
  - Avoir recours uniquement à des sous-traitants qui fournissent les garanties nécessaires pour mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation ;
  - Tenir un historique des activités de traitement en tant que responsable de traitement de données ;
  - Suivre les principes de la protection des données par conception et de la protection des données par défaut lors de la conception de solutions et de la préparation des activités de traitement.
- Lorsqu'une entité du Groupe Worldline agit en tant que processeur de données pour le compte et selon les instructions de ses clients, le Groupe fournit des garanties qu'elle (i) mettra en place des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données personnelles qu'ils ont confiées et fournies, notamment contre la perte accidentelle, la modification ou la diffusion non autorisée, ou l'accès malveillant ou illicite et (ii) traitera ces données conformément aux instructions exclusives du client et pour aucune autre finalité que celles établies par ledit client.
- Le Groupe remplit spécifiquement les obligations suivantes :
- Traiter les données conformément aux instructions écrites exclusives du client et à aucune autre fin que celles établies par le client ;
  - Mettre en œuvre des mesures techniques et d'organisation pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés en prenant en compte les mesures de pseudonymisation et de cryptage des données personnelles, en s'assurant de leur disponibilité et en mettant en place un processus de tests réguliers, en mesurant et en évaluant l'effectivité de ces mesures techniques et d'organisation. Ces mesures techniques et organisationnelles constituent les instructions du responsable de traitement ;
  - Ne pas impliquer de sous-traitant ultérieur sans un accord préalable ou une autorisation écrite générale du responsable de traitement ;
  - Aider le responsable de traitement à garantir le respect des obligations pertinentes du RGPD ;
  - Sur demande du responsable de traitement, supprimer ou lui renvoyer toutes les données personnelles à l'issue de la fourniture de services liée au traitement de donnée, et de supprimer les copies existantes ;
  - Mettre à disposition du responsable de traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations pertinentes du RGPD ;
  - Tenir un registre des activités de traitement en tant que responsable de traitement de données ;
  - Suivre les principes de la protection des données par conception et de la protection des données par défaut lors de la conception de solutions et de la préparation des activités de traitement.

Bien qu'avec l'introduction du RGPD le droit des données personnelles ait été largement harmonisé dans l'EEE, les clauses liminaires du règlement permettent une marge de manœuvre étroite pour les variations nationales, dans le cadre de la législation sur les données personnelles et des instances de contrôles. Afin d'assurer une approche coordonnée et harmonisée respectant les législations nationales applicables, le Groupe a adopté une politique relative à la protection des données personnelles laquelle a force obligatoire pour l'ensemble de ses entités et de leurs salariés, y compris celles et ceux du Groupe Worldline. Cette politique est fondée sur trois piliers :

- (i) Des principes fondés sur ceux du RGPD ;
- (ii) Un ensemble de procédures permettant de s'assurer de la mise en œuvre et le respect de ces principes ; et
- (iii) Un programme de formation de l'ensemble des salariés du Groupe adapté selon les postes et les responsabilités.

Pour être conforme aux exigences relatives à la notification des autorités de protection des données ainsi que des personnes concernées en cas de violation de données à caractère personnel, le Groupe a implémenté le processus déjà mis en œuvre pour la notification des violations de données à caractère personnel sur la base de la politique du Groupe relative à la protection des données personnelles.

Le respect des diverses législations nationales et la mise en œuvre effective de cette politique par le Groupe sont assurés et encadrés par un réseau de protection des données personnelles, reposant sur une double expertise à la fois juridique et technique, composée de Responsables de la Protection des Données (*Data Protection Officers*) et de juristes référents dans chacune des entités du Groupe Worldline, composant ainsi un ensemble de Bureaux Locaux dédiés à la protection des données personnelles, lesquels sont coordonnés au niveau du Groupe Worldline par le Responsable Global de la Protection des Données (*Global Data Protection Officer*), chargé du bureau de la protection de la vie privée et qui rend compte au Responsable de la Conformité du Groupe.

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus a été mis en œuvre pour respecter le RGPD. Des améliorations continues et des synchronisations régulières, avec le *Global Data Protection Office* et le *Group Data Protection Community* assurent une conformité cohérente.

### C.4.4.2 Traitements effectués en dehors de l'Espace économique européen

Le Groupe Worldline est implanté dans de nombreux pays en dehors de l'EEE où il est amené à effectuer des traitements de données personnelles. Ces traitements peuvent être réalisés pour le compte de clients situés eux-mêmes hors de l'EEE mais également pour des clients situés au sein de l'EEE pour lesquels des prestations *offshore* sont proposées comme partie intégrante des services fournis par le Groupe Worldline.

Bien qu'il n'existe pas de réglementation internationale qui harmonise l'ensemble des principes applicables à la protection des données personnelles, le cadre réglementaire applicable au sein de l'EEE est considéré comme l'autorité de référence en la matière en raison de son caractère strict et pionnier et de l'influence qu'il a exercée et exerce sur les législations qui ont vu le jour dans de nombreux pays qui ont utilisé le GDPRit comme norme, comme en Afrique du Nord, en Amérique latine (Brésil avec la LGPD qui entre en vigueur), dans certains Etats américains (Californie, Virginie) et en Asie (lois au Japon, en Corée du Sud et projets de loi en Inde, la PIPL en Chine)..

La protection offerte par le GDPR voyage avec les données, ce qui signifie que les règles de protection des données personnelles continuent de s'appliquer quel que soit l'endroit où les données atterrissent. Le GDPR fournit différents outils pour encadrer les transferts de données en dehors de l'EEE et par la mise en place de garanties appropriées et à condition que des droits exécutoires et des recours juridiques efficaces soient disponibles pour les individus. Ces garanties appropriées comprennent des dispositions contractuelles avec le destinataire des données personnelles, l'importateur des données personnelles, en utilisant notamment les nouvelles clauses contractuelles types modernisées approuvées par la Commission européenne en juin 2021 (Clauses Contractuelles Types ou « CCN »).

Ces clauses contractuelles permettent aux entités de Worldline de transférer ces données hors de l'Union européenne à d'autres entités du Groupe de manière sécurisée et avec des garanties appropriées.

Le 16 juillet 2020, la Cour européenne de justice (CEJ) a rendu un arrêt historique qui a invalidé le cadre de protection de la vie privée entre l'UE et les Etats-Unis (*Privacy Shield*) dans l'affaire C-311/18 (Schrems II). L'arrêt de la Cour de justice a des implications plus larges que l'invalidation d'un mécanisme de transfert UE-USA lui-même. Il a alourdi la charge de la responsabilité.

Cette décision a un impact sur Worldline et une révision globale de nos contrats a été engagée avec nos sous-traitants situés en dehors de l'EEE.

Avec l'acquisition d'Ingenico Group, dont les filiales sont réparties dans le monde entier, Worldline a mis en place une feuille de route, notamment en mettant en œuvre des évaluations de l'impact du transfert de données, des mesures et des actions visant à garantir la conformité avec le GDPR, le niveau de protection requis des données personnelles conformément au GDPR, aux directives du Conseil européen de la protection des données (« EDPB ») et aux mesures supplémentaires suivant Schrems II.



## C.5 Stratégie

Worldline a présenté ses perspectives pour 2024 ainsi que son ambition financière pour la période 2022-2024 à l'occasion d'une Journée Investisseurs tenue le 27 octobre 2021. Forts de son identité européenne et de son positionnement compétitif différenciant, le Groupe est pleinement engagé pour faire de Worldline une Paytech internationale de premier plan."

Cette vision à trois ans reflète le positionnement, la proposition de valeur, l'échelle et la portée inégalés du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de valeur des paiements, s'appuyant sur une transformation de fond réalisée avec succès depuis son introduction en bourse en 2014 avec la création d'un véritable leader pan-européen des paiements qui s'est accompagnée d'une croissance solide et d'une création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Worldline s'appuiera en particulier sur le positionnement unique de ses deux principales Lignes de Services tout en accélérant ses investissements technologiques afin de tirer le meilleur parti d'un marché des paiements numériques post-Covid très favorable.

Les multiples moteurs de croissance de Worldline, dont son positionnement auprès des commerçants et des banques comme point d'entrée unique vers l'écosystème des paiements et son expertise en termes d'innovation, vont permettre d'accélérer le rythme de croissance organique du Groupe vers un taux à deux chiffres. Cette accélération de la croissance associée à un levier opérationnel solide et à l'exécution sans faille des plans d'intégration et de synergies permettra d'augmenter la rentabilité de Worldline vers les 30%. En tant que leader européen de la consolidation, Worldline restera très attentifs aux opportunités d'opérations stratégiques et d'acquisitions accélératrices de croissance en s'appuyant sur son savoir-faire reconnu ainsi que sur une méthodologie d'intégration reproductible.

### C.5.1 Un Groupe profondément transformé

Depuis 2014, le Groupe a concrétisé l'ambition qu'il s'était fixée lors de son introduction en bourse en exécutant sa stratégie avec succès, enregistrant une croissance significative et réalisant une transformation profonde de son profil opérationnel. Worldline a créé un véritable leader pan-européen à la taille et à la couverture géographique inégalées.

Le Groupe a ainsi évolué d'une position de challenger régional à celle de leader pan-européen. Cette transformation a été particulièrement forte dans les activités de Services aux Commerçants qui représentent désormais les deux tiers du chiffre d'affaires du Groupe avec plus de 2 milliards d'euros par an, contre un tiers du Groupe lors de son introduction en bourse.

Worldline a multiplié son portefeuille de commerçants par plus de 15 depuis 2014, ce qui en fait le plus important d'Europe aujourd'hui. Le Groupe a largement développé son expertise online, désormais prérequis incontournable pour les commerçants. Le paiement en ligne demeure un facteur clef de différenciation que Worldline intègre pleinement à ses solutions instore, fournissant ainsi une offre omnicanale complète. Worldline est ainsi devenu un point d'entrée incontournable pour 15% des commerçants en Europe et le meilleur partenaire pour l'ensemble des marques de paiement voulant adresser à grande échelle le marché européen.

Dans les Services Financiers, le Groupe a plus que doublé de taille, positionnant Worldline comme un partenaire clef des banques qui veulent optimiser la compétitivité et la qualité de leurs activités de traitement des transactions en s'appuyant

sur un fournisseur à forte valeur ajoutée. Ce positionnement se reflète pleinement dans les volumes industriels de cartes (126 millions) et d'acquisitions de transactions (11 milliards par an) que le Groupe gère chaque année, faisant ainsi de Worldline l'un des acquéreurs et processeurs les plus importants d'Europe.

Au cours de cette transformation, Worldline a multiplié son chiffre d'affaires par trois, grâce à l'accélération de sa croissance organique de 3% à 8% et en réalisant des acquisitions créatrices de valeur et accélératrices de croissance.

La rentabilité du Groupe s'est également fortement accrue sur la période avec une amélioration de la marge d'EBO de +730 points de base grâce au levier opérationnel associé aux programmes d'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle ainsi qu'à l'exécution des plans de synergies sur les périmètres acquis, fondée sur un savoir-faire inégalé en matière d'intégration.

Cette forte performance financière a permis de créer durablement de la valeur pour toutes les parties prenantes de Worldline, clients, partenaires, collaborateurs et actionnaires. Cela se reflète notamment dans le prix de l'action, multiplié par plus de quatre depuis l'introduction en bourse, et la capitalisation boursière multipliée par 9, concrétisant le fort soutien des actionnaires de Worldline qui a permis au Groupe de poursuivre la consolidation de l'industrie européenne des paiements, en finançant en actions la plupart de ses opérations transformantes.

## C.5.2 Un positionnement idéal dans un marché dynamique

Le marché européen des paiements sur lequel opère le Groupe repose sur une utilisation des paiements en numéraire qui reste majoritaire dans de nombreux pays, permettant à Worldline de tirer parti de la transition vers les paiements électroniques. Contrairement aux Etats-Unis, ce large marché demeure fragmenté en termes de moyens de paiement et de nombre d'acteurs, et reste principalement détenu par les banques avec des spécificités locales, offrant ainsi de solides opportunités de croissance à Worldline.

En parallèle, l'écosystème en place fait face à l'émergence de tendances et de comportements nouveaux qui se sont

amplifiés avec la pandémie de Covid. Le marché connaît aujourd'hui une démultiplication des moyens de paiements qui ont besoin d'être connectés et simplifiés pour les commerçants, tout en améliorant l'expérience utilisateur pour le consommateur. Dans ce contexte en évolution permanente, toutes les parties de la chaîne de valeur doivent être connectées et s'influencer mutuellement.

Ces tendances du marché des paiements démontrent la pertinence du positionnement de Worldline offrant une interface innovante afin de servir les commerçants et les banques à grande échelle.

C

## C.5.3 Vision 2024

Afin d'exécuter la vision 2024 de Worldline consistant à bâtir une Paytech internationale de premier plan au cœur de l'écosystème européen des paiements, le Groupe s'appuiera sur son positionnement unique et inégalé établi au cours des 10 dernières années. Worldline va accélérer le renforcement de son modèle d'open-innovation, l'orchestration de l'écosystème des paiements et la monétisation de son positionnement unique. En parallèle, Worldline s'appuiera sur les positions clés de ses deux principales Lignes de Services tout en bénéficiant de l'architecture unique de sa plateforme modulaire. Ce développement sera réalisé en maintenant le leadership du Groupe en matière de RSE afin de créer durablement de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

européen des paiements, offrant un point d'entrée unique d'accès au commerce européen.

S'appuyant sur une architecture technologique modulaire dans un environnement complexe en termes de méthodes de paiement et des services à valeur ajoutée qui y sont associés, Worldline offre à ses clients et partenaires une plateforme forte avec une proposition de valeur claire et aux effets d'échelle inégalés, permettant ainsi un accès simplifié à 15% des commerçants européens. Avec ses solutions multicanales et omnicanales uniques et inégalées, Worldline propose aux commerçants des solutions complètes et intégrées, leur permettant d'offrir une expérience utilisateur améliorée à leurs clients, aussi bien dans le monde physique que dans l'espace numérique.

### C.5.3.1 Innover, orchestrer et monétiser

Fort d'une équipe de 16 000 talents et experts du paiement sous la direction d'une équipe dirigeante de grande qualité, le Groupe bénéficie d'une offre adaptée basée sur sa forte capacité à fournir des offres innovantes en lien avec les évolutions de l'écosystème du paiement.

Ce modèle d'open-innovation combine les capacités internes du Worldline Labs et l'intégration des innovations externes provenant des dynamiques de l'écosystème des paiements. Ainsi, le Groupe reste concentré sur sa feuille de route R&D et le développement des différents modules de sa plateforme technologique, tout en y intégrant au moyen d'APIs les fournisseurs les plus innovants dans le domaine du paiement tels que les APMs, les Cryptocurrencies, les solutions de BNPL et d'Open banking ou les produits ISV.

Cette approche globale est particulièrement performante pour enrichir le portefeuille d'offres de Worldline avec les solutions qui apportent le plus de valeur aux commerçants et aux banques.

Ce soutien n'est pas seulement local mais aussi international et transfrontalier avec des solutions complètes et adaptées aux différentes typologies de clients, PME, acteurs verticaux spécialisés, ou entreprises du numérique.

Avec une expertise forte et éprouvée, Worldline est le partenaire clef des banques avec la meilleure alternative leur permettant d'extraire de la valeur de leurs portefeuilles de commerçants et d'offrir les solutions les plus avancées et compétitives à leurs clients.

### C.5.3.2 Services aux Commerçants – L'orchestrateur de l'écosystème des paiements

L'échelle globale de l'activité Services aux Commerçants et son accès inégalé à plus de 1 million de commerçants positionne Worldline comme l'orchestrateur de l'écosystème

### C.5.3.3 Services Financiers – L'usine pan-européenne des paiements numériques

Dans les Services Financiers, Worldline a créé une usine pan-européenne des paiements numériques s'appuyant sur une plateforme unique et modulaire pour offrir à grande échelle et dans le monde entier tous les moyens de paiement disponibles. Worldline apporte aux banques des gains de productivité et réduit la lourdeur des dépenses de fonctionnement et d'investissement grâce à l'optimisation de l'efficacité opérationnelle. Worldline réduit également la complexité des problématiques de conformité des banques, en la gérant pour elles.

Worldline a une proposition de valeur unique pour les banques en leur garantissant de pouvoir fournir l'innovation la plus récente à leurs clients en intégrant en temps réel et avec un niveau de sécurité inégalé sur sa plateforme évolutive les solutions novatrice et VAS des Fintechs.



## Description des activités du Groupe

Stratégie

Cela positionne ainsi Worldline comme le partenaire incontournable des banques souhaitant optimiser leurs activités de processing avec une proposition de valeur inégalée.

### C.5.3.4 Une plateforme technologique unique et modulaire

La proposition de valeur des Services aux Commerçants et des Services Financiers de Worldline est fortement soutenue par le développement d'une architecture de plateforme unique et modulaire cible, permettant d'agréger l'ensemble de l'écosystème des paiements sur un point d'entrée unique. Cette plateforme unique bénéficie notamment de la disponibilité des meilleurs modules hérités des acquisitions passées.

L'architecture de cette plateforme cible s'appuie sur une forte convergence technologique, y compris la cloudification et l'intégration d'APIs, et sur le modèle d'open-innovation de haute qualité pour le bénéfice de l'ensemble de l'écosystème. Cette infrastructure intégrée, simple et modulaire permet à Worldline de décupler tous les bénéfices que le Groupe apporte à ses clients et partenaires, tout en offrant de grandes opportunités d'efficacité et de croissance.

### C.5.3.5 Une performance RSE de premier plan

Depuis son introduction en bourse en 2014, Worldline s'engage pour une approche RSE volontaire avec un engagement fort envers ses parties prenantes en matière de conformité et de transparence. Cette approche s'est matérialisée dans le succès du programme de transformation RSE TRUST 2020 qui s'est révélé un catalyseur clef de mobilisation de toute l'organisation, permettant de répondre de manière efficace à tous les grands défis de l'industrie des paiements en termes de RSE et d'améliorer la performance du Groupe en la matière.

Sur la base du succès de TRUST 2020 et de ses réalisations très élevées, Worldline a lancé TRUST 2025, une nouvelle feuille de route RSE à 5 ans visant à prolonger le leadership de Worldline en la matière grâce à un modèle intégré. Ce nouveau chapitre RSE vise à confirmer et à accélérer les progrès réalisés en terme de RSE sur l'ensemble des défis les plus critiques et stratégiques dans les domaines des affaires, des personnes, de l'éthique & de la chaîne de valeur et de l'environnement, tout en renforçant l'avantage concurrentiel du Groupe.

Par ailleurs, TRUST 2025 est l'expression concrète de la raison d'être de Worldline, adoptée en 2019.

Afin de s'assurer de continuer à créer durablement de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes, Worldline continuera à rendre compte régulièrement de ses réalisations vis-à-vis de ses neuf engagements RSE pour 2025 par le biais de 19 KPIs définis avec des objectifs spécifiques et mesurables à horizon 2025.

## C.5.4 Ambition organique 2022-2024

L'ambition du Groupe est de délivrer :

- Croissance du chiffre d'affaires : 9% à 11% TCAC<sup>1</sup>
- Marge d'EBO : Amélioration de plus de 400 points de base sur la période 2022-2024, tendant vers 30% du chiffre d'affaires en 2024
- Flux de trésorerie disponible : taux de conversion de l'EBO de l'ordre de 50% en 2024

## C.5.5 Consolidation du marché - un accélérateur de croissance et de rentabilité

Au cours des 10 dernières années, Worldline a été l'acteur le plus proactif et le plus performant dans la consolidation du marché européen. Le Groupe a ainsi développé des capacités d'intégration inégalées, renforçant transaction après transaction sa méthodologie d'intégration et son équipe d'experts en la matière. Cela a permis une mise en œuvre et un suivi précis des plans de synergies et de dépasser les objectifs initiaux.

Le marché des paiements continue d'offrir de très nombreuses opportunités et Worldline est idéalement positionné pour les saisir, avec un triple objectif :

- Premièrement, enrichir et étendre la couverture géographique du Groupe en ciblant des régions

spécifiques, tout en privilégiant une approche de partenariat avec les banques ;

- Deuxièmement, améliorer et anticiper les nouvelles tendances au travers d'acquisitions de technologies et de produits qui viendront enrichir le portefeuille d'innovation de Worldline, ou en explorant de nouvelles adjacences ;
- Et troisièmement, être prêt à saisir les opportunités de plus grandes tailles, issues du monde bancaire ou des pure-players.

Cette ambition de croissance externe est largement exécutable d'un point de vue financier, grâce à la forte génération de trésorerie du Groupe et à sa trajectoire de désendettement progressif.

<sup>1</sup> Taux de Croissance Annuel Composé

## C.6 Technologie

Worldline gère son activité comme une usine mondiale qui sert chacune des Lignes de Services mondiales du groupe. Dans le cadre de cette approche, Worldline cherche continuellement à tirer parti de son échelle industrielle, de ses processus et outils standardisés, de ses meilleures pratiques et de l'utilisation

efficace des ressources mondiales pour fournir des services à des prix compétitifs. Les centres de compétences, les plates-formes informatiques, les centres de données et le matériel de Worldline sont des atouts centraux dans cet effort.

### C.6.1 Les plateformes informatiques

Worldline a engagé une stratégie de performance globale en consolidant sur les meilleures plateformes informatiques tirant parti de la transformation de la technologie cloud. Dans ce cadre, le programme « Move to Cloud » du groupe permet à toutes ses divisions business de bénéficier de la solution de plateforme la plus appropriée issue des modèles « Cloud sur site Wordline », « Cloud privé client » ou « Cloud publique ». De cette façon, Worldline continue de fournir à toutes ses divisions un ensemble rationalisé de plateformes informatiques provenant d'investissements continus réalisés sur des programmes pluriannuels qui ont déjà montré des résultats

significatifs comme ceux atteints dès 2018 (entre autres : Payments 2.0, migration des servers front-end sur les serveurs Worldline Pay Front Office, lancement de Worldline Pay Issuing Back-Office, sans oublier la réduction du nombre total de centre de données utilisés). Ceci permettra de délivrer pleinement sur le continent européen les effets d'échelle liés aux volumes des anciennes plateformes tout en libérant les capacités d'investissements pour les nouvelles innovations technologiques, réduisant par la même, l'impact écologique lié aux traitements des données.

### C.6.2 Centres de données et équipements informatiques

Le Groupe a engagé une stratégie globale pour les centres de données à travers le monde afin de fournir les services de la manière la plus efficace et la plus fiable. Dans ce cadre, Worldline renforce ses opérations en Europe avec un réseau de neuf centres de données consolidés, interconnectés, hautement sécurisés et entièrement redondants, distribués dans 3 zones de disponibilité indépendantes appelées « Aires Cloud ». Le hub de centres de données européen de Worldline s'étend sur une superficie de plus de 7 000 m<sup>2</sup> et fait fonctionner environ 20 000 serveurs ayant une capacité de stockage de données d'environ 25 pétaoctets. Ce hub de centres de données européen traite environ 85% du volume total des transactions du Groupe. Tous les centres de données du hub européen du Groupe sont conformes aux normes de sécurité sur les données élaborées par l'industrie des cartes de paiement (Payment Card Industry – Data Security Standard (PCI-DSS et 3DS)) imposées aux prestataires de services de paiement pour accepter, transmettre ou stocker les données des porteurs de cartes. Dans un cadre plus général, les centres de données du Groupe ont également obtenu la certification ISO 9001 (gestion de la qualité), la certification ISO 14001 (gestion de l'environnement) ainsi que la certification ISO 27001 (sécurité). Ceci sans oublier des certifications plus spécifiques comme SecNumCloud (France) ou DK (Deutsche Kreditwirtschaft). L'ensemble de ces centres de données est

conforme au moins aux normes Tier 3 Telecommunications Infrastructure Standards. Les sites abritant ces centres de données sont conformes aux standards de bonnes pratiques de gestion du système informatique développés par l'ITIL (Information Technology Infrastructure Library, v3), et les normes bancaires applicables. Le Groupe veille à ce que des mesures de sécurité strictes soient prises dans tous les centres de données qu'il utilise, y compris la vidéo surveillance, le contrôle d'accès, la limitation de l'accès du personnel, la surveillance des infrastructures, la revue annuelle de la gestion des risques, les procédures de continuité des activités et la réalisation d'audits internes et d'audits clients. A travers le monde, là où les Clients en ont besoin, Worldline opère plusieurs centres de données hautement sécurisés et certifiés fournis par des prestataires externes. Ces centres de données traitent environ 15% du volume total des transactions du Groupe. Pour bénéficier d'une connectivité maximale des réseaux, le Groupe utilise plusieurs centres de télécommunications européens loués auprès de tiers interconnectés avec ses propres centres de données par le biais de réseaux de fibre optique de grande capacité. Les centres de données, réseaux, serveurs et centres de télécommunications du Groupe sont exploités et entretenus par une infrastructure de dimension mondiale et une équipe opérationnelle comptant environ 2000 experts informatiques.



## Description des activités du Groupe

Ventes et marketing

### C.7 Ventes et marketing

Worldline commercialise ses services et produits en utilisant différentes approches et dimensions.

Les activités de ventes et de marketing sont axées sur deux dimensions principales :

- **Ligne de Services Globale** (Merchant Services, Terminals-Solutions-Services, Financial Services and Mobility & e-Transactional Services): Le management de chaque Ligne de Services établit la stratégie globale de développement de son portefeuille d'offres de services en coordination avec les différentes entités géographiques. Les managers de la Ligne de Services supervisent le pilotage des initiatives commerciales et la validation des propositions commerciales majeures ou stratégiques à l'aide des méthodologies et processus de revue d'opportunité, contrôle et gouvernance de Worldline appelées processus Arrow et Rapid.
- **Les marchés géographiques** : Chaque Ligne de Services est constitué d'équipes commerciales régionales, chacune dirigée par un manager régional qui couvre un ou plusieurs pays en fonction de la taille des marchés concernés (Europe, Amériques, Afrique-Moyen Orient et Asie) aujourd'hui opérant dans 50 pays.

En ce qui concerne les clients, les efforts commerciaux du Groupe diffèrent selon les types de clients :

- **Pour les Grands Comptes**, attribués à des gestionnaires dédiés qui veillent à la qualité et au développement de la relation client, les équipes commerciales travaillent en étroite collaboration avec les équipes techniques pour répondre aux clients sur la base des solutions du portefeuille commercial existant et, lorsque cela est pertinent, construire des solutions sur mesure, dans la grande majorité des cas en utilisant des offres/produits déjà existants. L'approche de développement est réalisée sur la base d'une méthodologie selon laquelle le Groupe établit ses axes de développement en identifiant les services additionnels dont la vente est envisageable et, tout en prenant soin de la qualité et la satisfaction des contrats existants, définit un plan annuel qui prévoit des actions commerciales ciblées et des ateliers d'innovation personnalisés supportées par des activités de communication et de marketing spécifiques. Cette approche représente le principal canal de vente de produits et de services pour le Groupe.
- **Les clients de petite et moyenne taille** sont gérés, sur la base d'un portefeuille par le biais d'équipes de développement de compte et de gestion de compte alignés avec les Lignes de Services dans les différents

marchés géographiques. Bénéficiant d'une compréhension approfondie du marché local et d'une connaissance professionnelle des marchés sectoriels, elles sont en mesure de gérer leur portefeuille clients en utilisant la gestion des périmètres de vente, les lignes de services et les initiatives marketing centrales.

- Pour notre grand nombre de **petits clients** parfois appelés le *Mass Market* (acquiring business) en Belgique, en Suisse, en Autriche, en République tchèque, dans les pays nordiques, en Turquie, en Inde et en Australie, la gestion commerciale est organisée autour de deux axes : ventes directes et ventes indirectes. Les ventes directes incluent des ventes par téléphone, ainsi que des ventes par le biais de représentants commerciaux. Les ventes indirectes sont réalisées par des indépendants et des sociétés partenaires, ainsi que par des banques partenaires. Ces démarches commerciales sont exécutées par une équipe centrale de gestion des campagnes commerciales qui définit les politiques de prix, promotions diverses et ciblage de marché, et une équipe d'élaboration des produits standards qui construit les propositions commerciales standards combinant généralement plusieurs produits en une seule offre.
- **L'acquisition de nouveaux clients** est réalisée dans chaque Ligne de Services et en unité géographique, combinant des initiatives de marketing avec des activités de vente ciblées englobant : campagnes de marketing de génération de lead, des appels d'offres compétitifs ouverts initiés directement par les clients, mais bien évidemment aussi de démarches de prospection proactive de différentes natures, systématiques par marché, par le biais d'associations professionnelles (dans des secteurs tels que les services financiers, le commerce de détail, l'hôtellerie et le transport), de mise en réseau et de lobbying.

Au niveau Groupe, une équipe centrale accompagnant les Lignes de Services garantit que Worldline applique les meilleures pratiques identifiées au sein de l'organisation, définit des lignes directrices, des objectifs, des processus, de la formation et anime la communauté des ventes pour s'assurer de maintenir la meilleure motivation et la performance de la communauté commerciale au plus haut niveau.

Cette équipe se concentre sur le renforcement de la nouvelle marque Worldline et son portefeuille de produits et services, la génération de nouveau business à travers l'innovation, la coordination et la signature d'opportunités importantes et stratégiques, le développement et la rétention des meilleurs vendeurs, grâce à des initiatives et des programmes communs aux Lignes de Services incluant des outils de vente de niveau 1.

En 2021, dans le cadre du programme de transformation commerciale et marketing de Worldline, les campagnes commerciales globales ont été le principal levier de croissance pour générer de nouvelles opportunités à l'international à l'aide d'une stratégie de marketing digital pour augmenter l'intérêt des visiteurs et des prospects ainsi qu'alimenter les pipelines commerciaux à travers l'organisation commerciale :

- Les campagnes commerciales globales visent à dynamiser les ventes de Worldline sur les 12 solutions les plus prometteuses en matière de potentiel de croissance et de couverture multi-pays en utilisant des campagnes flash.
- En 2021, les restrictions découlant de la pandémie ont entraîné l'annulation de la plupart des événements en présentiel. L'équipe marketing de Worldline s'est rapidement adaptée à ce nouveau scénario en lançant de nouveaux canaux de vente numériques et en développant des activités stimulantes de manière numérique/virtuelle afin de maintenir l'ambition permanente de génération de lead et de notoriété. Un exemple est le canal webinaires, conçu pour promouvoir le leadership de pensée et les solutions de Worldline qui aident nos clients à maintenir leur entreprise en activité.
- Le développement de partenariats est un levier clé pour consolider l'écosystème de Worldline, dans les paiements et au-delà, grâce aux démarches commerciales conjointes avec et via des partenaires. Dans cette dynamique, et de façon plus spécifique aux partenaires Fintechs, Worldline organise annuellement le ePayments Challenge afin de cocréer des solutions avec les clients et les startups. L'objectif est de se préparer ensemble aux défis futurs liés aux paiements

D'autres importantes initiatives ont été créées pour accompagner les Lignes de Services et améliorer l'expérience client :

- Création d'un studio de diffusion TV pour diffuser des communications internes ou externes de qualité professionnelle vers les clients et les employés.
- Création d'une Agence de Marketing et de Communication interne (la «PLUS Agency»), partenaire pour les projets de communication et de marketing, accompagnant la Communauté Commerciale pour les engagements clients.
- Conception et construction du Centre d'Innovation et d'Expérience au nouveau siège social à Paris, conçu pour présenter l'Innovation de Worldline et co-innover avec les clients et partenaires.
- Lancement du programme ONE CRM qui vise à fusionner les 5 différentes plateformes CRM existantes, en vue d'utiliser les mêmes processus et de faciliter le reporting Groupe (gestion des opportunités commerciales et du pipeline, prévisions de ventes, ...).
- Lancement du projet ONE WEB qui vise à fusionner les quelque 300 sites Web existants en un seul site Web et à le migrer dans le cloud, en vue de simplifier le parcours client, de créer plus de trafic et de générer des opportunités commerciales.

Au 31 décembre 2021, le Groupe comptait environ 1 200 personnes pour gérer les ventes et les activités liées aux ventes (commerciaux, business development, bid managers, avant-vente, gestion des offres et marketing).



## Description des activités du Groupe

Achat et fournisseurs

### C.8 Achat et fournisseurs

La fonction achat contribue activement à la performance opérationnelle et économique du Groupe en adoptant une méthode systématique de calcul du coût total de possession, en assurant la continuité des fournitures pour les meilleures conditions de fonctionnement ainsi que la qualité des produits et services achetés.

Pour atteindre les objectifs de performance fixés par le Groupe, la fonction achat définit des stratégies par catégorie de division et met en place des leviers d'optimisation, visant à réduire les dépenses externes, ceci en collaboration avec les demandeurs.

La fonction achat intègre deux niveaux : un niveau Groupe et un niveau Régional.

Le principe de base est que les activités d'achat sont centralisées et gérées au niveau central lorsque cela crée de la valeur pour le Groupe (notamment pour les achats auprès de fournisseurs internationaux, les besoins similaires, les potentiels de regroupement, les synergies, etc.) Par conséquent, la fonction achats gère au niveau du Groupe les stratégies par catégorie, la performance globale des achats, les risques et la performance des fournisseurs et les achats durables.

L'organisation au niveau du Groupe comprend :

- Un responsable des achats (CPO) ;
- Un bureau d'excellence en matière d'achat ;
- Quatre catégories d'équipes de gestion (informatique, personnel, indirecte et industrielle).

Les activités d'achat sont décentralisées au niveau régional lorsque la proximité prévaut (marché local, approvisionnement, spécificités locales), mais restent toujours coordonnées au niveau du Groupe.

La fonction achat analyse les marchés, sélectionne et gère les fournisseurs externes de biens et de services nécessaires à la conduite des activités et à la couverture des besoins internes du Groupe.

Les principales catégories de produits et de services externalisées, qui représentent la part la plus importante des coûts d'achat, sont les biens et services fournis par le secteur informatique, notamment les équipements informatiques et les logiciels, les prestataires de services sous-traités tels que le développement de logiciels et la maintenance ou encore les services de télécommunication. Le Groupe utilise ces produits et services pour ses centres de données et ses besoins en matière de développement de projets. Les principaux fournisseurs d'équipements et de logiciels informatiques du Groupe sont HPE, HDS, IBM, Dell, Oracle et SAP.

Les activités du Groupe impliquent le traitement d'une quantité extrêmement importante de données, qui nécessite de recourir à des services de télécommunication disposant d'une capacité de bande passante importante dont les principaux fournisseurs sont Orange, Proximus, Colt et Verizon. D'autres catégories de produits et de services sont importantes, tels que les

terminaux de paiement et certains de leurs composants, et dans une moindre mesure, les équipements utilisés pour la fabrication des produits du Groupe dans les domaines des voitures connectées et autres objets communicants dits M2M (*Machine to Machine*) et les solutions connectées.

Le Groupe conçoit en interne la plupart de ses terminaux de paiement et produits connexes et externalise leur fabrication à plusieurs fabricants, tels que Toshiba, Tec, Flex et Connectronics, situés en Asie et en Europe de l'Est. Le Groupe s'approvisionne auprès d'entreprises telles qu'Ingenico, Verifone et Pax pour les rares terminaux qu'il ne conçoit pas lui-même. Le Groupe consomme également un volume important de services d'impression et d'envois postaux, en particulier pour les besoins de ses activités e-Gouvernement (principalement pour ses solutions de traitement des infractions routières) et ses activités de traitement bancaire en Belgique. Le Groupe a conclu, pour ses services, des conventions de sous-traitance et de partenariat avec La Poste, Bpost, PostNL et Speos.

La stratégie d'achat du Groupe consiste à rationaliser les volumes nécessaires pour ses activités et à optimiser les prix d'achat et le coût total de possession. En plus de s'efforcer d'assurer la permanence des négociations sur les coûts, des accords sont également mis en œuvre pour réduire les risques de pénurie d'approvisionnement, pour réduire l'ambiguïté des services fournis et pour gérer soigneusement toute dépendance excessive vis-à-vis de son fournisseur. Le Groupe s'efforce d'identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement et de développer des plans permettant de garantir les capacités d'approvisionnement de ces composants et services.

La stratégie du Groupe relative à la gestion des risques achats intègre également un volet conformité des fournisseurs et des pratiques achats, pilier essentiel à la politique RSE de Worldline. Afin d'assurer une meilleure diligence raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement, Worldline a lancé un nouveau processus d'onboarding de ses fournisseurs en 2021. L'intégration d'un nouveau vendeur dans les systèmes suit le même processus d'évaluation quel que soit le fournisseur et dans toutes les entités Worldline. Cette étape est un prérequis nécessaire avant de pouvoir contractualiser avec le vendeur. Elle comporte une phase de collecte et de contrôle d'information auprès du vendeur, lui partageant à cette occasion les attentes de Worldline en matière de RSE (charte, réglementations, principes de Nations Unies), une phase de vérification du vendeur sur les bases de données internationales (stabilité financière, listes de sanctions, personnes politiquement exposées, etc.), et une phase d'évaluation des risques inhérents au pays et à la catégorie d'achat. Cette évaluation de risque liée à l'entité du vendeur permet à la fois de savoir s'il est acceptable de travailler avec ce vendeur tout en le suivant de plus près pour diminuer les risques identifiés, en conformité avec l'ensemble des réglementations anti-corruption et Devoir de Vigilance. Pour plus d'information, se référer à la partie Achats Responsables de ce document.

## C.9 Investissements

### C.9.1 Investissements en 2021

En 2021, le total des dépenses d'investissement (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles enregistrées au bilan) du Groupe s'est élevé à 224 millions d'euros. Ces dépenses d'investissement ont été composées principalement de :

**Production immobilisée.** Les frais de développement immobilisés, qui correspondent aux développements logiciels au cœur des produits du Groupe, se sont élevés à 113 millions d'euros en 2021. Ce montant a été consacré premièrement au développement des plateformes logicielles du Groupe dans trois domaines principaux : (i) la création de nouveaux produits ou l'amélioration de produits existants avec de nouvelles fonctionnalités (ii) dans le cadre de la mise en conformité de la plateforme de *processing* à la réglementation SEPA et le développement de nouvelles fonctionnalités, notamment dans la perspective de la DSP2 (iii) le développement de nouveaux terminaux de paiement.

#### Investissements dans des infrastructures partagées.

Le Groupe a investi un montant total de 48 millions d'euros en 2021 dans les éléments d'infrastructures partagées (infrastructures qui ne sont pas dédiées à un seul client) qui consistent principalement en logiciel, serveurs, équipements de réseaux et de stockage ;

**Investissements dans des infrastructures dédiées** à des clients spécifiques. Le Groupe a investi un montant total de 35 millions d'euros en 2021 dans des équipements dédiés aux clients spécifiques (principalement des serveurs dédiés et terminaux loués aux clients).

Le tableau suivant détaille le montant des dépenses d'investissement (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles) par type de dépense pour les périodes indiquées.

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Production immobilisée	-	-
Développement des nouvelles plateformes logicielles	113,2	59,7
Développement de logiciels pour des clients spécifiques	-	-
Plateforme IT	-	-
<b>Total Production immobilisée</b>	<b>113,2</b>	<b>59,7</b>
Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Infrastructures partagées	48,0	57,0
Infrastructures dédiées	34,6	25,1
Autre	28,6	13,5
<b>Total Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>111,2</b>	<b>95,6</b>
<b>Total Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>224,4</b>	<b>155,3</b>

#### Investissements financiers bruts

En 2021, les investissements financiers net totaux se sont élevés à 242 millions d'euros et ont principalement concerné les acquisitions de Cardlink et Handelsbanken, nets de la cession des actifs du Benelux et de l'Autriche liée à l'acquisition d'Ingenico.

### C.9.2 Principaux investissements en cours de réalisation et envisagés

Le Groupe estime que ses dépenses moyennes annuelles d'investissement pour la maintenance et l'actualisation de ses équipements informatiques et de ses plateformes logicielles devraient être comprises entre 5% et 7% du chiffre d'affaires à court et moyen terme.

Worldline a annoncé le 14 décembre 2020 la signature d'une alliance commerciale stratégique majeure avec la banque ANZ en Australie au travers d'un joint-venture contrôlé à 51% par Worldline. La transaction a été finalisée le 31 mars 2022.



## Description des activités du Groupe

Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

### C.10 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait des immobilisations corporelles d'une valeur nette totale d'environ 194 millions d'euros, principalement constituées des équipements (en particulier informatiques) utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de données. Le Groupe loue la quasi-totalité de ses biens immobiliers, alors que ses équipements informatiques sont généralement achetés.

Les immobilisations corporelles détenues ou louées par le Groupe sont essentiellement constituées :

- De bâtiments administratifs et de bureaux, pour les besoins des fonctions administratives et commerciales du Groupe, dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Les principaux sites loués se situent en France (notamment le site de Seclin où est basée sa plus importante unité opérationnelle ainsi que le site de Paris la Défense où la Société a ses bureaux), en Belgique, en Suisse, aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Espagne, au Luxembourg, en Pologne, en Autriche, au Royaume-Uni ; aux Etats-Unis, en Malaisie, à Singapour, et en Australie et Nouvelle-Zélande ;
- Les principaux centres de données du Groupe sont localisés dans les sites situés en France (site de Seclin et site de Vendôme seul bâtiment appartenant à Worldline), en Belgique (site de Bruxelles), au Luxembourg en Allemagne (site de Francfort). Le Groupe loue des centres

de données en France, aux Pays-Bas, en Italie, au Luxembourg, en Allemagne, en Suède, en Espagne, en Turquie, aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Inde. En Espagne et au Royaume-Uni, le Groupe achète aussi des services d'infrastructure à Atos. En Suisse, le Groupe achète des services d'infrastructures à SIX Group. Le Groupe loue également, auprès de tiers interconnectés avec ses propres centres de données, quatre centres de télécommunications européens (situés en France, en Belgique et en Allemagne). Enfin, le Groupe utilise les infrastructures à la demande des fournisseurs de Cloud public, entre autres Amazon Web Services, Google Cloud et Microsoft Azure ;

- D'infrastructures techniques de centres de données, de biens mobiliers, d'équipements (en particulier informatiques) et de serveurs de centres de données, dont le Groupe est propriétaire au travers de ses entités locales ;
- D'un atelier d'assemblage au Royaume-Uni pour la fabrication des bornes libre-service.

Le Groupe considère que le taux d'utilisation de ses différentes immobilisations corporelles est cohérent avec son activité et son évolution projetée et avec ses investissements en cours et planifiés.

## C.11 Recherche et Développement, brevets, licences

### C.11.1 Recherche et Développement

Le Groupe Worldline cherche activement à promouvoir une culture d'innovation destinée à inciter ses salariés à une plus grande créativité et à encourager la conception et la mise en œuvre de projets créateurs de valeur.

Les Worldline Labs regroupent les équipes dédiées à la Recherche et Développement du Groupe et sont un élément clé de sa capacité à innover et à améliorer ses produits et solutions, un atout essentiel dans une industrie qui évolue en permanence. Les Worldline Labs sont gérées de manière centralisée depuis le siège du Groupe et sont composés d'ingénieurs en Recherche et Développement répartis dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté. Beaucoup d'ingénieurs en Recherche et Développement du Groupe sont étroitement intégrés dans les équipes opérationnelles du Groupe et se concentrent sur

l'innovation progressive, tandis que d'autres ingénieurs en Recherche et Développement se concentrent sur des projets de Recherche et Développement à plus long terme dédiés à l'innovation de rupture. Les Worldline Labs soutiennent une équipe de plusieurs milliers d'ingénieurs œuvrant sur le terrain avec les clients pour mettre en place les services du Groupe. Les dépenses en Recherche et Développement du Groupe Worldline (hors TSS) se sont élevées à 244 millions d'euros en 2021 et 224 millions d'euros en 2020.

Les activités de Recherche et Développement du Groupe sont détaillées en Section D.2.2 « Stimuler l'innovation durable » de la déclaration de performance extra-financière du Groupe présentée en Section D.

### C.11.2 Propriété intellectuelle, brevets, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe est propriétaire de la plupart des actifs de propriété intellectuelle utilisés dans le cadre de son activité, ce qui lui permet, dans la grande majorité des cas, de développer ses propres solutions technologiques et de fournir ses produits et services à ses clients sans dépendre des concurrents ou autres tiers.

Les droits de propriété intellectuelle du Groupe se composent d'une combinaison d'éléments complémentaires parmi lesquels figurent des droits relatifs à la technologie tels que :

- Du savoir-faire et des secrets d'affaires dont la confidentialité est garantie par une politique interne du Groupe et des stipulations contractuelles liant les personnes ou entités ayant accès à ces informations,
- Des logiciels et des systèmes d'information, qui sont protégés par le droit d'auteur, ou des bases de données. Conformément à la politique de propriété intellectuelle du Groupe, l'enregistrement des logiciels est utilisé pour assurer la protection des droits d'auteur,
- Un portefeuille d'environ 1 800 brevets, déposés dans les zones géographiques où le Groupe est le plus actif, notamment en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et en Inde,
- Des droits sur des signes distinctifs tels que des marques ou des noms de domaine, notamment ceux comportant la dénomination « Worldline » ou « Ingenico », enregistrés dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités.

Le Groupe continuera par ailleurs à l'avenir de s'occuper des dépôts des marques et brevets relatifs à l'activité du Groupe. Conformément à la politique de propriété intellectuelle appliquée par le Groupe au regard de ses propres projets de Recherche et Développement dont les principaux objectifs sont les suivants : (i) identifier les droits de propriété intellectuelle développés par les entités du Groupe, (ii) évaluer leur potentiel et optimiser leur exploitation, (iii) définir leur mode de protection le plus adapté à l'activité du Groupe (par exemple, déposer un brevet ou conserver confidentiellement le secret des affaires), (iv) le cas échéant, agir en justice contre les contrefacteurs et se défendre en cas de procédure judiciaire intentée à son égard et (v) s'assurer de l'indépendance du Groupe en matière de propriété intellectuelle et que la majeure partie des droits de propriété intellectuelle utilisés par le Groupe lui appartienne.

De surcroît, certaines entités du Groupe ont parfois recours à des logiciels libres (*Open Source Software*), qui peuvent être utilisés de façon gratuite conformément à des licences comportant parfois une obligation de divulguer le code source développé à partir du logiciel libre. La politique interne du Groupe en matière de propriété intellectuelle prévoit que ces utilisations doivent être strictement contrôlées tant par les responsables techniques que juridiques du Groupe afin d'éviter les risques d'utilisations non contrôlées de logiciels libres et de divulgation des codes sources relatifs aux logiciels propriétaires du Groupe.

Le Groupe fait l'objet d'un faible nombre de litiges significatifs en matière de propriété intellectuelle qui n'ont pas ou peu de base légale et qui sont provisionnés à ce titre (décrits à la Section F.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage).



## Description des activités du Groupe



# Déclaration de performance extra-financière

<b>D.1 Intégrer le développement durable aux activités de Worldline</b>	<b>82</b>	D.4.5 Anti-blanchiment d'argent, financement du terrorisme, contrôle des exportations et sanctions	173
D.1.1 La stratégie intégrée de Worldline	82	D.4.6 Développer les achats responsables et le devoir de vigilance dans la chaîne de valeur	174
D.1.2 L'ambition RSE de Worldline	96	D.4.7 Autres législations	179
D.1.3 La performance RSE de Worldline	99	D.4.8 Indicateurs clés de performances relatifs à l'éthique et la chaîne de valeur	180
D.1.4 Principaux indicateurs clés de performance	104	<b>D.5 Réduire l'empreinte environnementale de Worldline</b>	<b>182</b>
<b>D.2 Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables</b>	<b>107</b>	D.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable	182
D.2.1 Répondre aux besoins et aux attentes des clients	107	D.5.2 Lutte contre le changement climatique	188
D.2.2 Stimuler l'innovation durable	110	D.5.3 Développer l'économie circulaire	202
D.2.3 Assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des systèmes	116	D.5.4 Indicateurs clés de performance relatifs à l'environnement	204
D.2.4 Garantir la protection des données à caractère personnel	123	<b>D.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales</b>	<b>209</b>
D.2.5 Améliorer la gestion de la relation client	125	D.6.1 Répondre aux attentes des communautés locales	209
D.2.6 Indicateurs clés de performance relatifs aux activités business et à l'innovation	131	D.6.2 Solutions à impact positif	209
<b>D.3 Etre un employeur responsable</b>	<b>133</b>	D.6.3 Développer les partenariats et la philanthropie d'entreprise envers les communautés locales	212
D.3.1 Répondre aux attentes de nos collaborateurs	133	D.6.4 Principaux indicateurs clés de performance relatif aux communautés locales	215
D.3.2 Favoriser le bien-être des collaborateurs au travail	136	<b>D.7 Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers</b>	<b>216</b>
D.3.3 Attirer et retenir les talents	146	D.7.1 Principes et standards du rapport	216
D.3.4 Promouvoir la formation et le développement du capital humain	152	D.7.2 Méthodologie du rapport	218
D.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines	157	D.7.3 Méthodologie des indicateurs	219
<b>D.4 Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires</b>	<b>163</b>	D.7.4 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière – Exercice clos le 31 décembre 2020	226
D.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes	163		
D.4.2 Une culture de conformité soutenue par une gouvernance forte	165		
D.4.3 Vers le devoir de vigilance de Worldline (Plan de vigilance)	169		
D.4.4 Lutte contre la corruption	171		



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

# D.1 Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

## D.1.1 La stratégie intégrée de Worldline

### D.1.1.1 Notre vision intégrée de la RSE au service d'une activité responsable et résiliente [GRI 103-1 Performance économique] [GRI 103-1 Pratiques d'achats]

Worldline est le leader européen de l'industrie des paiements et des services transactionnels. Grâce à sa présence mondiale et à son engagement en faveur de l'innovation, Worldline est le partenaire technologique de choix des commerçants, des banques et des acquéreurs tiers ainsi que des opérateurs de transport public, des agences gouvernementales et des entreprises industrielles de tous les secteurs. Avec environ 17 000 salariés dans le monde (hors environ 3 800 salariés TSS) dans plus de 49 pays, Worldline fournit à ses clients des solutions durables, fiables et sécurisées tout au long de la chaîne de valeur des paiements, favorisant ainsi la croissance de leur activité où qu'ils se trouvent. Les services offerts par Worldline dans les domaines des services aux commerçants, des services financiers et des services de mobilité et de transactions électroniques comprennent l'acquisition commerciale nationale et transfrontalière, en magasin et en ligne, le traitement hautement sécurisé des transactions de paiement, un large portefeuille de terminaux de paiement ainsi que la billetterie électronique et les services numériques dans l'environnement industriel.

Le développement durable est au cœur du modèle économique et des valeurs de Worldline, comme cela sera expliqué plus loin à travers son nouveau programme TRUST 2025. L'amélioration de ses notations RSE et de ses indicateurs clés de performance financiers et extra-financiers ces dernières années reflète l'intérêt porté par Worldline à cette question. Worldline aspire à être le leader sur le marché des paiements tant pour les clients que pour les collaborateurs - une autre raison pour laquelle il est si important pour Worldline de promouvoir des valeurs durables et de les partager avec ses parties prenantes. Depuis 2017, l'intégration et la formalisation de la contribution de Worldline aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies ont renforcé son engagement d'excellence en matière de développement durable.

En outre, la vision intégrée de la RSE de Worldline s'inscrit dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe. À cet effet, un système de veille réglementaire est en place afin d'être informé d'une part des dernières législations entrées en vigueur et, d'autre part, de toute législation à venir qui pourrait impacter les activités de Worldline.

Après une année de transition, 2021 s'inscrit dans une vision de réalisation. D'une part, avec l'acquisition d'Ingenico, Worldline devient le nouveau leader mondial des services de paiement en Europe et, d'autre part, elle crée un esprit de culture unique à travers un tout nouveau programme d'intégration.

#### Un nouveau leader mondial du paiement.

En 2021, en combinant ses forces avec Ingenico, Worldline est devenu un nouveau leader mondial des services de paiement et a rejoint la ligue des leaders internationaux du paiement. En plus des services de paiement fournis par Worldline au travers

ses trois Ligne de Services (Services aux Commerçants, Services Financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels), le Groupe fournit des solutions et des services de terminaux de paiement de classe mondiale aux banques et aux acquéreurs au travers de la Ligne de Services « Solutions & Services de Terminaux de paiement ». Suite à une revue stratégique de cette activité, le Conseil d'Administration a décidé de céder « Solutions & Services de Terminaux de paiement » afin qu'elle puisse poursuivre une stratégie de transformation ambitieuse en tant qu'entreprise entièrement autonome. Dans ce contexte, la Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 comme une activité destinée à être cédée et est exclue des chiffres et de l'analyse présentés dans la section D. du DEU 2021.

En ajoutant l'ADN d'Ingenico au sien, Worldline s'engage encore plus à exploiter des solutions de paiement qui permettent une croissance économique viable et renforcent la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Grâce à une présence mondiale accrue et à son engagement en faveur de l'excellence, de l'innovation et du développement durable, Worldline est prêt à accélérer le développement de l'industrie européenne des paiements, en façonnant de nouvelles façons de payer, de vivre et de faire des affaires. En combinant judicieusement les capacités d'innovation, la technologie de pointe, les experts en solutions de paiement intégrées de pointe, que ce soit par l'acceptation physique ou totalement numérique, Worldline fournit des solutions et des services soutenant la croissance attendue des commerçants.

Cependant, Worldline est également confrontée à des défis en termes de nouveaux impacts subis par la société en raison de l'extension de sa gamme de solutions et de son empreinte mondiale.

#### Un vaste processus de responsabilisation des collaborateurs - le plan d'intégration.

Tout en ouvrant un nouveau chapitre de son parcours RSE par le lancement de son programme de transformation TRUST 2025, Worldline a défini et mis en œuvre un vaste processus de responsabilisation des collaborateurs, appelé « plan d'intégration ». Ce processus a pour but d'intégrer tous les collaborateurs de Worldline à travers l'ensemble des zones géographique au programme TRUST 2025 du groupe, par les moyens suivants :

- Fournir une image complète du programme : ambitions, engagements et objectifs mesurables à atteindre d'ici 2025 dans les domaines suivants : Business, Collaborateurs, Ethique et chaîne d'approvisionnement, Environnement et Communautés locales;
- Sensibiliser aux principaux défis de la RSE auxquels le groupe est confronté, aux stratégies et plans d'action associés pour les relever ;
- Faire participer tous les collaborateurs à la dynamique visant à accélérer les performances en matière de RSE à tous les niveaux de l'organisation.

Au cours des deux dernières années, en publiant sa raison d'être, en redéfinissant ses valeurs d'entreprise, en redessinant sa marque et en lançant son nouveau programme de transformation RSE TRUST 2025, Worldline a démontré son engagement à inscrire la confiance au cœur de ses activités et de ses relations au sein de son écosystème. Fortement

soutenue par la direction de l'entreprise, cette approche intégrée permet désormais à l'entreprise de répondre efficacement à l'ensemble de ses défis RSE et de dynamiser ses performances et ses capacités RSE de manière très pragmatique.

Enfin et surtout Worldline a intégré sa raison d'être dans ses statuts :

**« Nous concevons et exploitons des services de paiement et de transactions numériques de premier plan pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Nous faisons en sorte qu'ils soient respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales. »**

Dans le cadre de la loi française la loi PACTE, Worldline s'engage à définir sa raison d'être afin de respecter la valeur sociétale et environnementale générée par ses opérations. Cette raison d'être exprime désormais la mission et les valeurs de l'entreprise en mettant en avant les bénéfices sociaux et environnementaux de ses activités.

Différents éléments exposent Worldline à certains types de risques : (i) la diversité de ses activités et de ses sites opérationnels ; (ii) la complexité de son environnement commercial – notamment par rapport au traitement des données sensibles- ; et (iii) la pression croissante sur les ressources. Cependant, ces menaces créent également de réelles opportunités dans le secteur du digital présentant un intérêt particulier pour le développement des activités de Worldline. Afin de répondre aux attentes de ses différentes parties prenantes, y compris ses clients, et de gérer ces menaces et opportunités, Worldline a inscrit sa stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) au cœur de ses activités.

Les piliers de la stratégie RSE du Groupe sont fondés à la fois sur les enjeux majeurs de ses parties prenantes mais également sur ses activités propres, à savoir :

- Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif ;
- Etre un employeur responsable ;
- Garantir l'éthique des affaires, y compris les droits humains et mettre en place des pratiques d'achat responsable dans sa chaîne de valeur ;
- Réduire l'empreinte environnementale;
- Aider nos communautés locales par des solutions à impacts positif et des initiatives sociales.

Cette approche permet à Worldline d'intégrer étroitement la gestion des risques et opportunités financiers et extra-financiers. Pour plus d'information, se référer à la Section F.

### **Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif**

Le marché des paiements et des solutions digitales est soumis à de nombreuses mutations qui font croître sa complexité : sophistication de la cyber-criminalité, défis toujours plus importants en matière de protection des données à caractère personnel et l'accroissement des attentes des solutions à

impact positif. Face à ces évolutions, Worldline s'est fixé comme objectif de garantir à ses clients des plateformes entièrement disponibles et sécurisées, garantir l'excellence de la prestation et la plus grande qualité des services et accroître la création de valeur pour ses clients grâce à des solutions à impact positif.

### **Etre un employeur responsable**

Dans le secteur en pleine évolution dans lequel Worldline évolue, il est essentiel de mettre en place différentes actions visant à attirer et retenir ses talents. A cet égard, Worldline s'efforce de favoriser le développement personnel, le bien-être et l'engagement de ses talents et de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion pour plus d'égalité et de performance.

### **Garantir l'éthique des affaires, y compris les droits humains, et mettre en place des pratiques d'achat responsable dans sa chaîne de valeur**

Dans un contexte où les réglementations évoluent rapidement, les entreprises du paiement et du numérique sont confrontées à des enjeux d'éthique, de conformité, de droits humains et de corruption. A cet égard, Worldline s'efforce d'endosser l'éthique et la confiance dans toutes ses activités. En outre, Worldline étant une entreprise internationale, toutes ces questions doivent également être examinées au sein de sa chaîne de valeur.

Ces défis requièrent une forte capacité à collaborer avec les fournisseurs et les sous-traitants afin que ces derniers s'alignent et respectent les mêmes valeurs de RSE pour mettre en place des pratiques d'achat responsable au sein de notre chaîne de valeur.

### **Réduire l'empreinte environnementale**

Nul ne peut contester qu'à ce jour, parmi les différents enjeux environnementaux, le changement climatique est l'un des plus urgents. Le récent rapport AR6 du GIEC ainsi que la conférence COP26 l'ont encore souligné. Face au défi du réchauffement climatique, les activités de traitement des données et de production d'équipements informatiques contribuent à la pression énergétique, aux émissions de CO<sub>2</sub>e et à la raréfaction des matières premières. Worldline est profondément engagée dans la réduction de son empreinte environnementale, d'une part en profitant de l'éco-efficacité



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

de ses centres de données et bureaux, mais aussi en proposant en réduisant le nombre de déplacements professionnels. La pierre angulaire de la stratégie de réduction de carbone de Worldline consiste à réduire sa consommation et ses émissions de CO<sub>2</sub>e.

### Aider nos communautés locales par des solutions à impacts positif et des initiatives sociales.

Dans le cadre de sa responsabilité de contribuer au développement des communautés et des territoires, Worldline intensifie ses efforts d'engagement en encourageant les

utilisateurs à faire des dons via ses solutions de paiement, telles que les microdons sur les terminaux et les dons en ligne. Worldline est également impliquée dans des parrainages techniques et du mentorat avec des organisations caritatives communautaires locales et des ONG sur des sujets pertinents pour leurs organisations comme l'inclusion financière, la philanthropie et la recherche universitaire. Ces défis essentiels correspondent aux éléments suivants des normes GRI : Emploi, formation et éducation, Diversité et égalité des chances, Présence sur le marché. Pour plus d'informations sur les normes GRI, voir la section D.7.1.2.1.

### D.1.1.2 Stratégie RSE de Worldline

[GRI 102-18] [GRI 102-19] [GRI 102-20] [GRI 102-21] [GRI 102-26]  
[GRI 102-27] [GRI 102-29] [GRI 102-30] [GRI 102-31] [GRI 102-32]  
[GRI 103-2 Performance économique] [GRI 103-2 Présence sur le marché]  
[GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 103-2 Pratiques d'achats]  
[GRI 103-2 Lutte contre la corruption] [GRI 103-2 Energie]  
[GRI 103-2 Emissions] [GRI 103-2 Emploi] [GRI 103-2 Formation et éducation]  
[GRI 103-2 Diversité et égalité des chances] [GRI 103-2 Confidentialité des données client] [GRI 103-2 Conformité socio-économique]

#### D.1.1.2.1 Les trois axes différenciateurs de Worldline pour une activité durable

Depuis son introduction en bourse en 2014, Worldline s'est engagée dans une démarche volontaire de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) reflétant la conformité, la transparence et un haut niveau d'engagement au sein de son écosystème. Forte du succès de son programme TRUST 2020, qui a permis à l'entreprise d'obtenir des résultats encourageants sur l'ensemble de ses enjeux RSE, Worldline a lancé en 2021 son programme TRUST 2025. Cette nouvelle édition vise à confirmer et accélérer les progrès réalisés en matière de RSE, en couvrant de nouveaux enjeux liés à l'évolution des tendances du marché et à la stratégie de croissance du Groupe, en élevant le niveau d'ambitions et d'engagements existants et en mettant en place une gouvernance renforcée. Worldline entend maintenir son leadership en matière de RSE dans son secteur pour les années à venir, en appliquant les meilleures pratiques ESG et en impliquant toutes ses parties prenantes dans cette démarche afin de créer un impact positif pour son écosystème, notre société et notre planète au sens large.

Pour atteindre son objectif d'être le leader en matière de RSE dans le secteur des paiements, Worldline a articulé sa stratégie RSE autour de trois axes :

#### 1. Une vision intégrée qui inclut la RSE au cœur des activités et des processus de Worldline.

L'ambition de Worldline est d'ancrer davantage la RSE dans ses activités, sa culture, ses métiers et ses pays. A cet égard, Worldline a identifié dans sa matrice de matérialité les enjeux business relatifs à la RSE tels que la cybersécurité, la protection des données, les offres à impact positif et la satisfaction des clients, en plus d'enjeux éthiques, sociaux et environnementaux. Ceci permet à Worldline d'intégrer véritablement la RSE au cœur de sa stratégie d'entreprise et de son ambition à long terme, tout en répondant aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

#### 2. TRUST 2025 : nos nouvelles ambitions en matière de RSE pour créer une valeur plus durable.

Au cours des deux dernières années, en publiant sa raison d'être, en redéfinissant ses valeurs d'entreprise, en redessinant sa marque et en lançant son nouveau programme de transformation RSE TRUST 2025, Worldline a démontré sa volonté d'inscrire la confiance au cœur de ses activités et de ses relations au sein de son écosystème. Fortement soutenue par la direction de l'entreprise, cette approche intégrée permet aujourd'hui à l'entreprise de répondre efficacement à l'ensemble de ses enjeux RSE et de dynamiser ses performances et capacités RSE de manière très pragmatique.

En lançant son nouveau programme de transformation TRUST 2025, Worldline a la ferme intention de confirmer et d'accélérer la dynamique en termes de progrès, de performance et de leadership RSE autour des 8 ambitions suivantes. Chacune de ces ambitions couvre des enjeux spécifiques qui peuvent être abordés à travers différents leviers.

#### Garantir l'excellence de la prestation et la plus grande qualité des services

Cette ambition couvre les trois enjeux suivants :

- Garantir une haute disponibilité des services afin d'améliorer la satisfaction des clients et de faciliter le renouvellement des contrats et les nouvelles affaires ;
- Eviter les incidents majeurs et les incidents de sécurité susceptibles d'affecter sa réputation ;
- Faire évoluer la mentalité interne en matière de qualité et de sécurité vers un niveau de maturité plus élevé.

Différents leviers peuvent être activés pour atteindre ces ambitions, tels que les incidents majeurs, la réponse aux cyber-attaques, la conformité à la protection des données, l'exhaustivité des SLA/SLO, le niveau de qualité et les formations obligatoires.

### Améliorer l'expérience client grâce à des solutions à impact positif

Cette ambition recouvre les trois enjeux suivants :

- Assurer une satisfaction élevée des clients pour tirer parti de l'activité commerciale ;
- Développer un portefeuille innovant et durable pour répondre aux attentes de nos clients en matière de RSE ;
- Créer des offres à impact positif générant un bénéfice net pour la société en général et la planète.

A cet égard, Worldline encouragera activement l'enquête de satisfaction des clients, ses offres durables, ses prix de brevets et d'innovation et ses offres à impact positif.

### Favoriser le développement, le bien-être et l'engagement des personnes

Cette ambition recouvre les quatre enjeux suivants :

- Etre reconnu comme un employeur de premier plan au niveau mondial ;
- Responsabiliser les personnes pour les faire évoluer à travers un programme de formation et leur offrir des opportunités de carrière sur mesure ;
- Développer une communauté d'experts et des compétences de pointe ;
- Garantir un haut niveau d'engagement des collaborateurs par le biais de programmes de satisfaction et d'actionariat.

Différents départements seront donc impliqués : la gestion du personnel, l'équipe de formation et de développement ainsi que la communauté d'experts. Une attention particulière sera accordée à l'enquête Great Place To Work et aux programmes d'actionariat des collaborateurs.

### Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion pour plus d'égalité et de performance

Cette ambition recouvre les trois enjeux suivants :

- Etre reconnu comme un employeur inclusif à l'échelle mondiale ;
- Favoriser la diversité et l'inclusion afin de garantir un traitement équitable et l'égalité des chances dans l'ensemble de l'organisation et des performances.
- Augmenter les embauches et l'inclusion des employés en situation de handicap.

A cet égard, un programme de diversité et d'inclusion a été mis en place. Il est lié au message que l'entreprise véhicule, en cultivant un état d'esprit inclusif envers tous les collaborateurs. De nombreuses initiatives ont été lancées à cette fin au niveau mondial et local, comme la création d'un réseau consacré à la diversité et à l'inclusion. UNITE. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la section D.3.2.3

La création d'un réseau consacré à la diversité et à l'inclusion, UNITE est le nouveau réseau des collaborateurs de Worldline qui se penche sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans Worldline. Avec un objectif simple : permettre à tous les collaborateurs de Worldline talentueux, ambitieux et motivés d'avoir une chance égale de devenir des leaders - si telle est leur ambition professionnelle - tout en créant un lieu de travail inclusif pour nous tous et une culture d'égalité.

### Accroître les pratiques d'achat responsable au sein de notre chaîne de valeur

Cette ambition recouvre les enjeux suivants :

- Assurer le suivi des risques liés à notre niveau de dépense ;
- Garder un contrôle fort sur les fournisseurs de terminaux ;
- Influencer nos fournisseurs pour améliorer leurs performances en matière de RSE ;
- Encourager les fournisseurs à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>e.

A travers ses relations avec ses fournisseurs, Worldline vise à influencer positivement son écosystème en termes de pratiques responsables et de faibles émissions de CO<sub>2</sub>e. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la section D.4.6

### Soutenir l'éthique et la confiance dans toutes nos activités

Cette ambition couvre les enjeux suivants:

- Garantir un état d'esprit de haute maturité éthique dans l'ensemble de l'organisation et des niveaux hiérarchiques ;
- Tirer parti du système d'alerte pour détecter les incidents d'éthique ou de conformité.
- Enrichir les procédures et le plan d'actions pour augmenter le niveau de protection dans nos activités.

A cet égard, nous pouvons mentionner les politiques et autres documents suivants : Le code d'éthique de Worldline, les différentes formations obligatoires, les alertes signalées, la politique des droits humains. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la section D.4.2.1.1 et à la section D.3.2.2.3 concernant la politique des droits humains.

### Contribuer à la neutralité carbone

Cette ambition couvre les enjeux suivants :

- Réduire l'impact environnemental du cycle de vie des transactions de paiement ;
- Aligner nos objectifs de réduction des émissions sur la trajectoire 1.5°C ;
- Initier la capture du carbone pour atteindre l'objectif de zéro émission nette ;
- Compenser les émissions de CO<sub>2</sub>e pour les champs d'application 1, 2 et 3a.

La priorité de Worldline est d'abord de **réduire** sa consommation d'énergie. Il est essentiel d'éviter de consommer de l'énergie autant que possible. Une fois la consommation réduite, il est possible d'agir sur la réduction des émissions en changeant les sources d'énergie pour se tourner vers des énergies renouvelables, en changeant la stratégie des voitures de société et en passant au tout électrique. Ensuite, les émissions restantes peuvent être compensées et des techniques de séquestration peuvent être envisagées.

Les objectifs liés à l'environnement sont les suivants :

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e de 25% dans les champs d'application 1 et 2, conformément à l'initiative SBTi<sup>1</sup> ;
- Compenser 100% des émissions restantes.

<sup>1</sup> Cela avait été établi sur base du périmètre comprenant TSS. Il sera dès lors requis de mettre à jour cet objectif en 2022 au regard du nouveau périmètre



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

### Aider nos communautés locales par des solutions à impacts positifs et des initiatives sociales

En créant un pilier spécifique consacré aux communautés locales, Worldline souhaite mettre en avant sa contribution au développement des communautés et des territoires.

Cette ambition couvre les enjeux suivants :

- Promouvoir l'engagement des collaborateurs en faveur d'initiatives sociales ;
- Soutenir les communautés locales dans leurs territoires pour résoudre les problèmes sociétaux ;
- Proposer des solutions à impact positif à nos partenaires commerciaux.

Par ses offres, mais aussi par ses actions de philanthropie, Worldline souhaite contribuer positivement à la société et s'inscrire durablement dans nos territoires locaux. Pour plus d'informations, merci de vous référer à a section D.6.

### TRUST 2025 : notre nouvelle feuille de route RSE pour accélérer la performance, le progrès et le leadership

TRUST 2025 fait l'objet d'un ensemble de 16 nouveaux objectifs à atteindre dans les 5 prochaines années dans les domaines de la protection et de la sécurité des données, de l'innovation sociale, du bien-être au travail, de la diversité et de l'inclusion, du développement des compétences et des carrières, des droits humains, de l'éthique, des achats responsables, ainsi que de la lutte contre le changement climatique à travers la réduction des émissions de GES et la protection de la biodiversité, ainsi que le développement des communautés locales.

Le tableau de bord ci-dessous présente l'image complète et détaillée de nos engagements TRUST 2025 ainsi que les indicateurs clés de performance associés et les objectifs 2025.

Domaines	Indicateurs	2021	Target 2025
Disponibilité et sécurité des plateformes	• Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des contracts	99,9890%	99,9900%
	• Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes	99,877%	99,9900%
	• % de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline	97,2%	100%
	• % des sites certifiés ISO 27001 dans le respect la politique de sécurité	51%	100%
Experience client & innovation	• Taux net de recommandation	46	52
	• Revenu total "Offre durable" (en million d'euros)	2 109	2 307
Attraction & rétention des talents	• Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an	17,09	32
	• Taux de satisfaction globale des collaborateurs mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®	64%	69-70%
Diversité & inclusion	• % de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur	+6%	+20%
	• % de femmes dans des postes de direction	23%	35%
Achat responsable	• % des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées	100%	100%
	• % des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques	86%	90%
Ethique, conformité & droits humains	• % d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 2 mois	87%	100%
Changement climatique	• Réduction des émissions d'éqCO <sub>2</sub> e (scopes 1 et 2)	-49%	-25%
	• % des émissions d'éqCO <sub>2</sub> e compensées pour les scopes 1, 2, 3a	100%	100%
Communautés locales	• Volume de dons collectés en millions d'euros	310,8	500

**% de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline** : Exclusion de toutes les entités situées en dehors de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni.

**Taux net de recommandation** : Payone est exclu du périmètre.

**Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an** : l'Allemagne est exclu du périmètre

**% de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur** : Inclusion de la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, l'Italie, la Roumanie, la Chine. TSS est inclus dans la valeur finale.

**% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques** : Une campagne active a été menée en 2021 pour encourager les fournisseurs à se faire évaluer par EcoVadis. Il convient toutefois de noter que la

définition des fournisseurs stratégiques a changé en 2020 et 2021. En 2021, les 250 plus gros fournisseurs en termes de dépenses ont été pris en compte. En 2020, les fournisseurs stratégiques sont définis par les acheteurs en tenant compte des besoins opérationnels de l'entreprise et du positionnement sur le marché. En 2021, Worldline compte 113 fournisseurs stratégiques couvrant 37% des dépenses du groupe.

**Réduction des émissions d'éqCO<sub>2</sub> (scopes 1, 2)** : Cet indicateur représente la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e sur les scopes 1 et 2 par rapport à l'objectif de réduction de CO<sub>2</sub>e validé par le SBTi. L'objectif est le suivant : Worldline SA s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 25% d'ici 2025 par rapport à une année de référence 2019. L'année de référence 2019 couvre les scopes 1 et 2 pour le périmètre Worldline et Ingenico, y compris TSS, et n'est donc pas égale aux émissions présentées dans ce rapport. Compte tenu de ce périmètre, Worldline émet en 2019 sur les

périmètres 1 et 2 20 296 Tonnes CO<sub>2</sub>e. Afin de s'aligner sur les émissions présentées dans ce rapport, nous avons recalculé le périmètre de référence 2019 en excluant les émissions liées à TSS. Compte tenu de ce nouveau périmètre, les émissions pour 2019 pour les scopes 1 et 2 sont de 17 679 Tonnes CO<sub>2</sub>e. L'empreinte carbone de Worldline sur les scopes 1 et 2 en 2021 étant de 8 993 Tonnes CO<sub>2</sub>e, les émissions de Worldline ont diminué de 49% par rapport à l'année de référence.

### **TRUST 2025 : notre nouvelle orientation commune en matière de RSE pour renforcer notre responsabilité envers notre écosystème.**

Compte tenu de cette nouvelle feuille de route, les prochaines étapes à court terme de notre voyage TRUST 2025 seront d'impliquer tous nos collaborateurs à travers le monde dans cette démarche par le biais d'un plan d'on-boarding spécifique et dédié afin de sensibiliser, mobiliser et fédérer l'ensemble de notre communauté Worldliners autour de nos enjeux RSE clés. Cette dynamique collaborative devrait nous permettre de prendre en charge les nouvelles attentes de nos parties prenantes, de nous conformer aux nouvelles exigences réglementaires et de gagner en agilité pour appliquer les meilleures pratiques afin de créer encore plus de valeur pour l'ensemble de notre écosystème en :

- Faisant participer l'ensemble de nos collaborateurs sur le long terme pour agir encore plus de manière intégrée et durable ;
- Fournir une image globale de nos performances financières et non financières en vue de créer une valeur durable pour notre écosystème ;
- Renforcer chaque année notre performance RSE pour un progrès à long terme ;
- Continuer à renforcer notre crédibilité et notre efficacité face aux défis clés de la RSE dans le secteur des paiements.

Avec ce nouveau niveau de maturité RSE représentant une étape majeure pour notre Groupe, nous visons à renforcer notre avantage concurrentiel et notre leadership à travers un modèle intégré et une création de valeur durable.

### **3. Un acteur de la RSE reconnu dans les classements extra-financiers pour la promotion du développement durable.**

Depuis 2014, Worldline a consolidé et amélioré sa position de leader en matière de RSE grâce à des notations extra-financières reconnues telles que EcoVadis, RobecoSAM (DJSI), Gaia, V.E. (ex-Vigeo-Eiris, partie de la solution ESG de Moody's), MSCI ESG rating, ISS-ESG, CDP, FTSE4Good, S&P Global ESG. Cette dynamique permet à Worldline d'introduire chaque année des pratiques innovantes dans son programme RSE et d'être reconnu parmi les leaders du marché dans le domaine de la RSE. Par ailleurs, afin de prendre en considération toute nouvelle tendance et évolution au sein du marché, Worldline participe à différents groupes de travail et organise une veille du marché.

#### **D.1.1.2 La gouvernance de Worldline en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises**

##### **Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale**

En 2019, Worldline a décidé de créer un Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale au niveau du Conseil d'Administration. Présidé par un membre indépendant, ce comité est composé de 5 membres, dont 2 indépendants, et de l'administrateur représentant les collaborateurs.

En 2021, le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale s'est réuni 4 fois, au cours desquelles il a préparé et facilité les travaux du Conseil pour l'examen :

- De la stratégie RSE du Groupe et le déploiement des initiatives dans ce domaine ;
- Des pratiques du Groupe en matière d'Achats Responsables ;
- Des engagements du Groupe en matière de RSE en fonction des enjeux propres à l'activité et aux objectifs du Groupe ;
- De l'évaluation des risques et les opportunités en matière de performance sociale et environnementale ;
- Des politiques sociales et environnementales en tenant compte de leur impact en termes de performance économique ;
- De la déclaration annuelle sur la performance extra-financière ;
- De la synthèse des notations attribuées au Groupe par les agences de notation extra-financière ;
- De la réflexion sur le nouveau programme TRUST 2025 développé dans le cadre du plan d'initiatives de Worldline en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Lors de ces réunions, différents sujets ont été abordés tels que les résultats du programme TRUST 2025, l'analyse du cycle de vie d'une transaction de paiement, la neutralité carbone, les tendances du marché de la RSE, etc.

Par ailleurs, la stratégie climatique de Worldline est également abordée par ce Comité. Premièrement, l'analyse des risques financiers supplémentaires réalisée en 2019 a porté sur le changement climatique. Deuxièmement, en 2021, le Comité a été spécifiquement consulté sur les KPI TRUST 2025 de Worldline consacrés à l'environnement et à l'économie circulaire.

De plus, ce Comité permet au Directeur RSE d'engager un dialogue permanent et interactif avec le Conseil d'Administration



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

### Directeur de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Le Directeur de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), directement rattachée au PDG de Worldline et membre du Comité de Direction, est responsable de la stratégie RSE de l'entreprise, du suivi des initiatives de durabilité et de la promotion des valeurs RSE auprès des parties prenantes internes et externes. Le Directeur RSE est responsable d'un département composé d'une équipe de 9 employés dédiés à la RSE et 5 employés dédiés à l'environnement. En outre, le département RSE s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs de 22 personnes, présents dans 15 pays. Ce département a la responsabilité de déployer les plans d'action de Worldline au niveau du Groupe, ainsi que d'en faire la communication interne et externe. Des réunions hebdomadaires et des séances de travail mensuelles sont organisées pour suivre l'avancement des plans d'action et coordonner le travail de tous les contributeurs RSE locaux.

Afin d'assurer l'intégration du développement durable dans tous les processus et organes stratégiques de Worldline :

- Le Directeur RSE est l'interlocuteur privilégié du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale du Conseil d'Administration ;
  - Le Directeur RSE rencontre le PDG pour présenter les actions et les réalisations en matière de RSE sur une base trimestrielle afin de pouvoir pleinement aligner stratégie d'entreprise et RSE ;
  - Le Directeur RSE présente les résultats des initiatives RSE, l'état d'avancement de la feuille de route et les plans d'action au Comité de Direction Worldline ;
  - Le Directeur RSE présente également annuellement ces résultats aux Comités d'Entreprise (CE) afin que ces acteurs internes clés participent à la mise en œuvre et à la promotion de la stratégie RSE et des plans d'action ;
  - Le Directeur RSE pilote les actions de communication en RSE internes et externes, contribuant ainsi à l'engagement des collaborateurs. Chaque fonction de l'entreprise a la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie RSE et de soutenir les objectifs RSE (cibles TRUST 2025) ;
- A partir du plan LTI 2020, les conditions de performance RSE représentent 20% de l'acquisition globale des stock-options et des plans d'actions de performance (cf. Section G) à travers les critères RSE alignés sur le plan stratégique Worldline Trust 2025. Pour le LTI 2021, les conditions de performance RSE combinent les critères environnementaux et les critères « personnes » et diversité : 1) les critères externes de RSE suivants s'appliquent comme condition pour 10% de l'acquisition globale : Carbone Disclosure Programme (CDP) (5%) et le score EcoVadis (5%) et 2) les critères externes et internes suivants relatifs aux Personnes et à la Diversité s'appliquent comme condition pour 10% de l'acquisition globale : pour la moitié, l'amélioration de l'engagement des collaborateurs et pour l'autre moitié, l'amélioration du pourcentage de femmes dans le management. Un objectif à atteindre à la fin de la période concernée (2025) a été fixé pour chaque KPI ainsi qu'une courbe d'élasticité (voir URD 2020, section G pour plus de détails sur les objectifs et les courbes d'élasticité) ;
  - Le directeur RSE assiste également au comité environnemental et climatique. Le comité environnemental et climatique se réunit tous les trimestres. Il est présidé par le Global Environmental Manager. Les autres membres sont le responsable mondial de l'environnement, le responsable mondial ISO 14001, les responsables de l'environnement des pays, le responsable mondial L&H, le responsable mondial DC et les membres de l'approvisionnement en charge des voitures de société. Ils sont les responsables du plan mondial de réduction de l'empreinte des gaz à effet de serre et les responsables régionaux de l'environnement. Le comité environnemental et climatique suit l'exécution du plan, l'état de la certification ISO 14001 et les objectifs environnementaux de TRUST 2025.

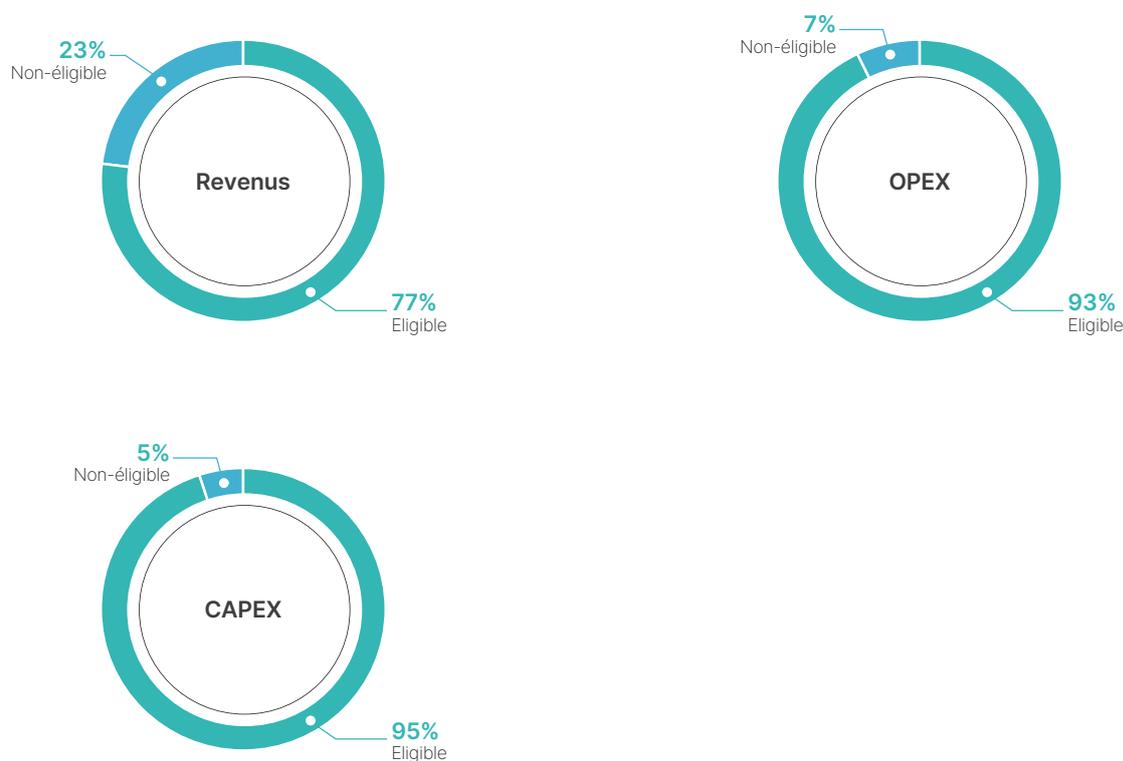
### D.1.1.2.3 La Taxinomie européenne

Depuis 2017 Worldline publie ses revenus durables à partir du balayage de ses offres et de l'évaluation de leur durabilité par des chefs de produits et des experts en durabilité sur ces 4 catégories d'avantages : Économique/Social et bien-être/Gouvernance, confiance et conformité/Environnement empreinte. Voir chapitre D.2.5.3.1.

En 2021, conformément aux exigences de la Taxinomie verte Européenne, Worldline calcule ses revenus, CAPEX et OPEX éligibles. Ainsi :

- 77 % des revenus Worldline sont considérés comme éligibles au sens de la Taxinomie verte. Les revenus éligibles s'élèvent à 2 832 millions d'euros. Les principales activités de Worldline sont liées à l'activité 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes ;
- 95% des CAPEX de Worldline (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, augmentation du droit d'usage IFRS16) sont éligibles à la réglementation Taxonomy. Les CAPEX éligibles s'élèvent à 320 M€ ; dont 226 M€ dans le cadre de l'activité principale de Worldline sur 8.1 Activités de traitement des données et 94 M€ sont liés à la construction, à l'immobilier et à la flotte automobile (droit d'utilisation de son bail à long terme de bâtiment dans le cadre de l'activité 7.7, rénovation et travaux dans les bâtiments dans le cadre des activités 7.2 à 7.5 et investissements dans la flotte automobile, dans le cadre de l'activité 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) ; Traduit avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)
- 93 % des OPEX de Worldline prises en compte dans la définition de la taxinomie verte sont considérés comme éligibles. Pour rappel, la Taxinomie européenne limite les OPEX considérées à 3 catégories : Maintenance, location courte durée et frais de R&D non capitalisés. Worldline rapporte alors 237 millions d'euros d'OPEX éligibles sur ces 3 postes, représentant ~9% des OPEX totales de Worldline. Ces coûts sont principalement liés à l'activité 8.1 Traitement des données, hébergement et activités connexes ;

Worldline contribue principalement à l'atténuation du changement climatique.





## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

### D.1.1.3 Une approche fondée sur les parties prenantes et la matérialité [GRI 103-1 Performance économique] [GRI 103-2 Performance économique] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 103-1 Informations spécifiques à Worldline]

#### D.1.1.3.1 Approcher la RSE à travers les parties prenantes de Worldline [GRI 102-40] [GRI 102-42] [GRI 102-43] [GRI 102-21] [GRI 102-27] [GRI 102-44] [GRI 103-1 Performance économique] [GRI 102-12] [GRI 103-1 Informations spécifiques à Worldline] et [GRI 103-3 Présence sur le marché] [GRI 103-3 Impacts économiques indirects] [GRI 103-3 Performance économique]

L'approche intégrée de Worldline repose sur un dialogue permanent avec ses parties prenantes : clients, collaborateurs, fournisseurs, collectivités locales, autorités publiques, communautés, ONG, actionnaires et analystes financiers. Afin de définir les parties prenantes les plus importantes à impliquer, Worldline a mis en place une approche basée sur l'analyse de deux critères :

- Quelle influence les parties prenantes ont sur les activités de Worldline à travers des attentes claires et des marchés en évolution ?
- De quelle façon Worldline peut les impacter de manière positive grâce à son modèle d'entreprise résilient ? (voir le graphique suivant).

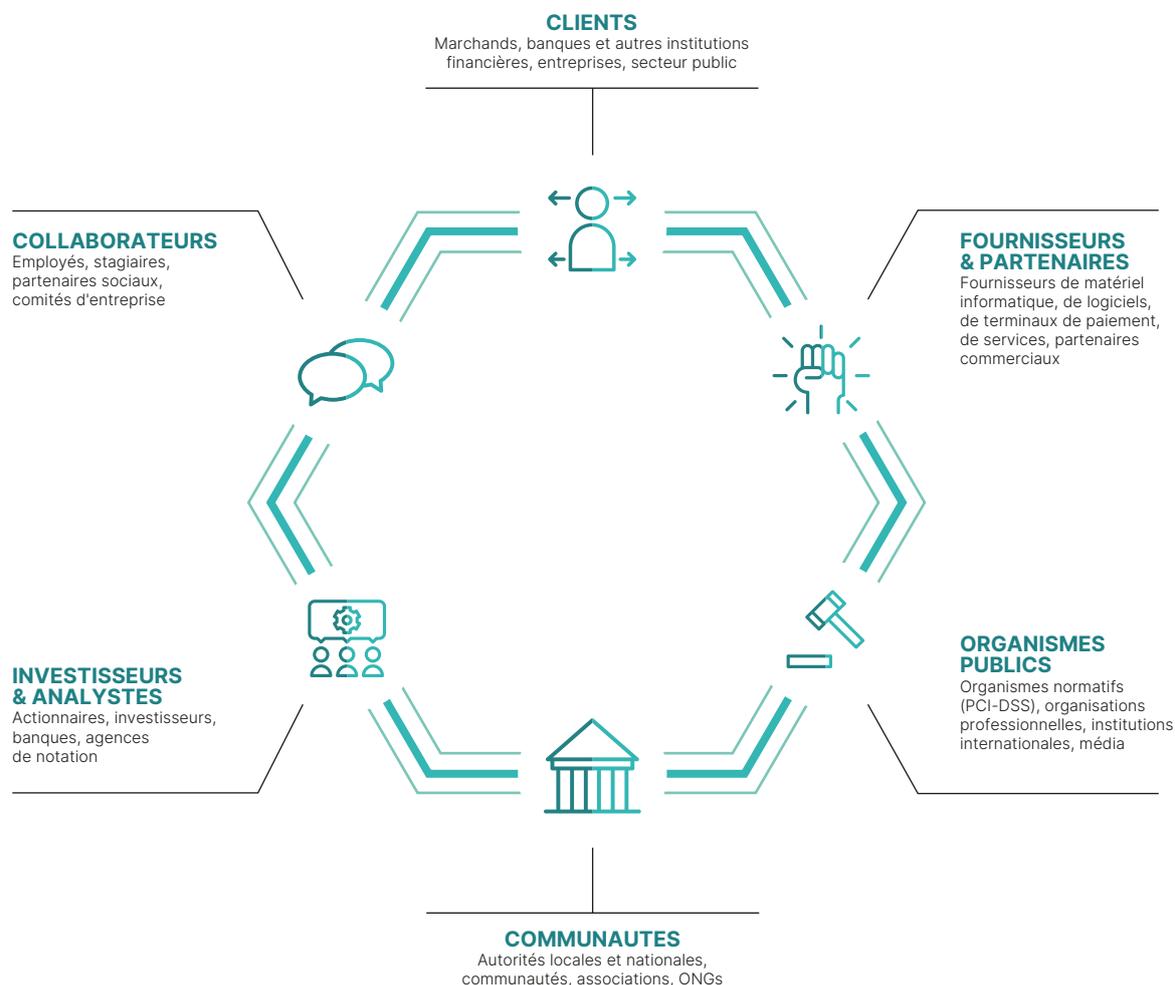
Par sa démarche RSE, Worldline s'assure que les attentes de ses parties prenantes soient intégrées dans son action. Ainsi, le programme RSE guide la Société vers une plus grande pertinence et transparence en créant de la valeur pour toutes ses parties prenantes, notamment à travers le programme TRUST 2025.

Cette approche est conforme aux normes internationales reconnues telles que les normes GRI (option complète), les normes SASB et les normes TCFD. Ces standards permettent à la Société de structurer son dialogue avec ses parties prenantes afin d'assurer un alignement entre leurs attentes et les activités commerciales, de hiérarchiser les enjeux issus de

la matrice de matérialité, et de piloter le processus de reporting. Pour plus d'informations, reportez-vous à la Section D.7.1 du présent document.

Le dialogue de Worldline avec ses principales parties prenantes se déroule à tous les niveaux de l'organisation sous le pilotage du Directeur RSE, au niveau global avec le support de l'équipe RSE et au niveau national avec les équipes locales qui s'efforcent de favoriser des liens étroits avec les parties prenantes locales, notamment les autorités nationales. Cette activité a été renforcée par l'engagement et l'alignement de Worldline sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), qui constituent une grille de lecture universelle du développement durable facilitant le dialogue avec toutes les parties prenantes pour une plus grande transparence, tout en offrant une boussole pertinente au regard des tendances du marché et des grands défis mondiaux dans une perspective à long terme.

En 2021, Worldline a continué d'approfondir le dialogue avec toutes ses parties prenantes internes et externes. Concernant ses clients, Worldline a renforcé son dialogue à travers de nombreuses présentations pendant des rendez-vous clients, expliquant ainsi sa démarche RSE et les principaux bénéfices durables pour ses clients. Par ailleurs, Worldline a intégré la problématique RSE dans les enquêtes de satisfaction clients afin de mieux évaluer et traiter les enjeux RSE dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Concernant ses fournisseurs, Worldline a renforcé sa démarche de dialogue systématique (se reporter à ce document, Section D.4.6) afin de renforcer la durabilité des processus d'approvisionnement. Concernant les investisseurs, Worldline a renforcé son approche ESG en répondant aux questionnaires ISR et en organisant une journée dédiée aux investisseurs où les bénéfices ESG de Worldline ont été présentés. En interne, Worldline a continué de renforcer la sensibilisation à la RSE dans toute l'entreprise, en organisant des événements dédiés tels que l'initiative *Worldliners for sustainability 2021*.



D

### D.1.1.3.2 Impliquer les parties prenantes internes par la sensibilisation à la RSE

Worldline a lancé un vaste programme de sensibilisation visant à promouvoir la RSE dans toutes les zones géographiques, à accroître la sensibilisation et l'implication des employés et ainsi à véritablement intégrer la RSE dans toute sa chaîne de valeur. Pour des raisons de Covid, certaines actions lancées en 2020 ont été reportées à 2022. Worldline a organisé une série d'actions différentes

- **Des réunions avec les Comités d'Entreprise.** En 2020, le Directeur RSE rencontre tous les Comités d'Entreprise dans les principales zones géographiques pour leur présenter la politique RSE de Worldline et les progrès du programme TRUST 2025 annuellement. L'objectif de ces réunions est également de permettre un dialogue avec tous les représentants du personnel, en les encourageant à rejoindre la démarche RSE. Le Directeur RSE se tient à la disposition des Instances Représentative du Personnel et se rend disponible quand elles le souhaitent pour répondre à des questions particulières ;
- **Des sessions de partage approfondies avec la Direction** ont été mises en place en 2021 (au cours du séminaire de management et du séminaire sur la stratégie) afin de partager les résultats et les nouvelles ambitions de la

politique RSE de Worldline. Ces sessions sont l'occasion de souligner les liens étroits qui existent entre la performance extra-financière et la performance commerciale et financière, et de partager les messages RSE clés que les managers peuvent réutiliser lors de leurs réunions d'équipe hebdomadaires pour promouvoir l'approche RSE Worldline ;

- **L'initiative Worldliners for sustainability 2021**, qui se déroule du 20 septembre au 8 octobre, vise à promouvoir le développement durable. Worldline a profité de la semaine européenne du développement durable et de la semaine de la mobilité pour créer divers événements de sensibilisation qui se sont déroulés pendant trois semaines. Les dates spécifiques reflètent l'agenda des ODD de l'ONU, par exemple le 21 septembre a été consacré à la journée de la mobilité tandis que le 28 septembre était la journée de la ville durable ou le 30 septembre la journée de la consommation et de la production responsables. En outre, l'équipe RSE invite les Worldliners du monde entier à participer au *Worldline Global Walking Challenge*. Il s'agit d'une initiative symbolique pour rappeler deux étapes majeures en termes de lutte contre le changement climatique, à savoir le Protocole de Kyoto et son successeur, l'Accord de Paris. Son principe est donc de marcher collectivement afin d'atteindre la distance entre Paris et Kyoto, soit 9 608 km.



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

### D.1.1.3.3 Hiérarchiser nos enjeux les plus importants par le biais de notre matrice de matérialité [GRI 102-15] [GRI 102-46] [GRI 102-47] [GRI 102-49] [GRI 103-1 Performance économique] [GRI 103-1 Présence sur le marché] [GRI 103-1 Impacts économiques indirects] [GRI 103-1 Pratiques d'achats] [GRI 103-1 Lutte contre la corruption] [GRI 103-1 Energie] [GRI 103-1 Emissions] [GRI 103-1 Emploi] [GRI 103-1 Formation et éducation] [GRI 103-1 Diversité et égalité des chances] [GRI 103-1 Confidentialité des données client] [GRI 103-1 Conformité socio-économique] [WL3]

#### 1. Identification des principaux enjeux de Worldline [GRI 103-2] [GRI 102-15]

La démarche RSE de Worldline s'appuie sur une analyse de matérialité qui a permis à la Société de hiérarchiser ses actions RSE autour des sujets les plus critiques pour son activité tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes. L'analyse, réalisée en 2014 et mise à jour en 2018 et en 2021, en impliquant ses parties prenantes externes et internes, a permis de dégager cinq types d'enjeux : Business, Collaborateurs, Ethique et chaîne de valeur, environnement et les communautés locales.



#### AIDER NOS COMMUNAUTÉS LOCALES AU TRAVERS DE SOLUTIONS À IMPACT POSITIF ET DES INITIATIVES SOCIALES

Dans le cadre de sa responsabilité de contribuer au développement des communautés et des territoires, Worldline intensifie ses efforts d'engagement en encourageant les utilisateurs à faire des dons via ses solutions de paiement, telles que les microdons sur les terminaux et les dons en ligne. Worldline est également impliquée dans des parrainages techniques et du mentorat avec des organisations caritatives communautaires locales et des ONG sur des sujets pertinents pour leurs organisations comme l'inclusion financière, la philanthropie et la recherche universitaire. Ces défis essentiels correspondent aux éléments suivants des normes GRI : Emploi, formation et éducation, Diversité et égalité des chances, Présence sur le marché. Pour plus d'informations sur les normes GRI, voir la section 6.



#### DÉVELOPPER LA CONFIANCE DES CLIENTS EN S'APPUYANT SUR DES SOLUTIONS FIABLES, SÉCURISÉES, INNOVANTES ET À IMPACT POSITIF

Le marché des paiements et des solutions digitales est soumis à de nombreuses mutations qui font croître sa complexité : sophistication de la cyber-criminalité, défis toujours plus importants en matière de protection des données à caractère personnel et l'accroissement des attentes des solutions à impact positif. Face à ces évolutions, Worldline s'est fixé comme objectif de garantir à ses clients des plateformes entièrement disponibles et sécurisées, garantir l'excellence de la prestation et la plus grande qualité des services et accroître la création de valeur pour ses clients grâce à des solutions à impact positif



#### GARANTIR L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES, Y COMPRIS LES DROITS HUMAINS, ET METTRE EN PLACE DES PRATIQUES D'ACHAT RESPONSABLE DANS SA CHAÎNE DE VALEUR

Dans un contexte où les réglementations évoluent rapidement, les entreprises du paiement et du numérique sont confrontées à des enjeux d'éthique, de conformité, de droits humains et de corruption. A cet égard, Worldline s'efforce d'endosser l'éthique et la confiance dans toutes ses activités. En outre, Worldline étant une entreprise internationale, toutes ces questions doivent également être examinées au sein de sa chaîne de valeur. Ces défis requièrent une forte capacité à collaborer avec les fournisseurs et les sous-traitants afin que ces derniers s'alignent et respectent les mêmes valeurs de RSE pour mettre en place des pratiques d'achat responsable au sein de notre chaîne de valeur.



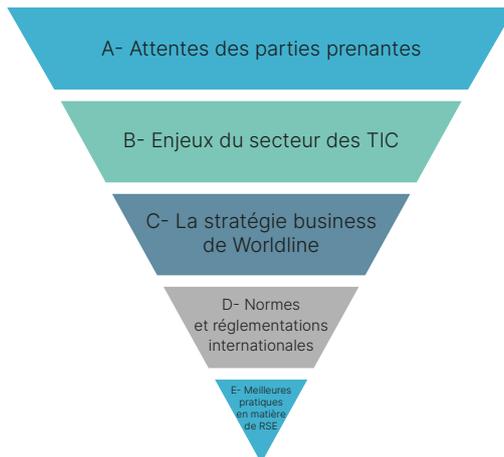
#### ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Dans le secteur en pleine évolution dans lequel Worldline évolue, il est essentiel de mettre en place différentes actions visant à attirer et retenir ses talents. A cet égard, Worldline s'efforce de favoriser le développement personnel, le bien-être et l'engagement de ses talents et de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion pour plus d'égalité et de performance.



#### RÉDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Nul ne peut contester qu'à ce jour, parmi les différents enjeux environnementaux, le changement climatique est l'un des plus urgents. Le récent rapport AR6 du GIEC ainsi que la conférence COP26 l'ont encore souligné. Face au défi du réchauffement climatique, les activités de traitement des données et de production d'équipements informatiques contribuent à la pression énergétique, aux émissions de CO2 et à la raréfaction des matières premières. Worldline est profondément engagée dans la réduction de son empreinte environnementale entre autre en réduisant le nombre de déplacements professionnels. La pierre angulaire de la stratégie de réduction de carbone de Worldline consiste à réduire sa consommation et ses émissions de CO2e.



#### 2. Priorisation des enjeux les plus pertinents dans notre matrice de matérialité

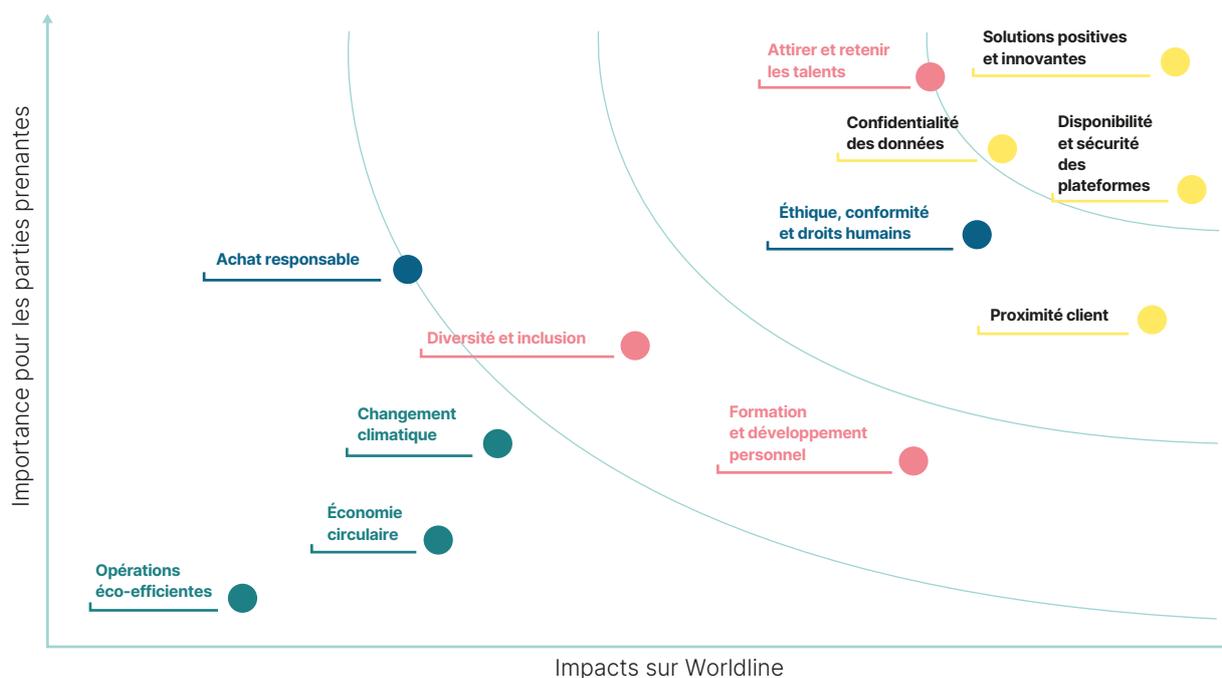
## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Worldline a évalué la pertinence et les impacts financiers en fonction des feedbacks de ses parties prenantes pour chaque problématique identifiée dans les cinq principaux enjeux. Cette analyse a également pris en compte les enjeux spécifiques de Worldline dans les secteurs des TIC et de l'e-paiement, ainsi que la stratégie commerciale de l'entreprise et, dans une moindre mesure, les normes et réglementations internationales et les meilleures pratiques de durabilité dans les secteurs de la Société. La revue de matérialité a été effectuée au moyen de

plusieurs entretiens internes et externes et d'études comparatives.

Les résultats de l'analyse de Worldline en 2021 ont été formalisés dans la Matrice de matérialité suivante, qui a été validée par la Direction Générale, et où l'ordonnée « Importance pour les parties prenantes » explique l'intérêt des parties prenantes pour la question et l'abscisse « Impacts sur Worldline » expose l'impact de la question sur la Société.



- *Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables*
- *Etre un employeur responsable en révélant le potentiel de nos collaborateurs*
- *Promouvoir notre éthique des affaires au sein de notre chaîne de valeur*
- *Tirer parti de l'éco-efficacité de nos data centers et de nos bureaux*

Tous ces enjeux sont couverts par des indicateurs dédiés, détaillés dans le programme Trust 2025 et régulièrement suivis.

Cette matrice de matérialité a été mise à jour en 2021 suite à l'intégration avec Ingenico. Les principaux changements par rapport à notre matrice de matérialité précédente sont les suivants :

### Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif

- Les solutions innovantes englobent à présent les **solutions à impact positif** offertes par Worldline.

### Etre un employeur responsable en révélant le potentiel de nos collaborateurs

- L'expression « diversité des personnes » a été remplacée par « **diversité et inclusion** ». En effet, le premier terme avait une portée trop étroite. Son impact sur Worldline est plus élevé alors que sa pertinence pour les parties prenantes est moindre. Il s'aligne sur le programme TRUST 2025 qui comprend des indicateurs clés de performance

concernant la diversité et l'inclusion, y compris concernant le handicap ;

- L'attraction et le développement des talents ont été remplacés par **l'attraction et la rétention** des talents. L'impact sur Worldline de l'attraction et de la rétention des talents est plus important, ainsi que pour les parties prenantes externes. Au cours des derniers mois, l'aspect de la gestion des talents est devenu de plus en plus critique pour les opérations commerciales et le modèle d'entreprise de la société ;
- La **formation et le développement** remplacent l'environnement de travail intelligent. Le sujet de la formation est devenu une nouvelle dimension dans la matrice de matérialité et pour laquelle Worldline a une ambition importante dans le cadre du programme TRUST 2025. Le développement des personnes est associé aux formations.

**Garantir l'éthique des affaires, y compris les droits humains, et mettre en place des pratiques d'achat responsable dans sa chaîne de valeur**





## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

- Le terme « partenariat solide avec les fournisseurs » est remplacé par « **achat responsable** ». Il traduit le nouveau niveau de maturité de Worldline en matière d'achat responsable. Worldline tient à souligner que les risques concernent l'ensemble de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse du fournisseur mais aussi, par exemple, du type de matières premières utilisées ;
- Le terme éthique et conformité englobe également les droits humains pour devenir **éthique, conformité et droits humains** afin de s'aligner sur les pratiques du marché.
- La question « éthique et conformité » a été élargie pour prendre en compte la perspective des droits humains. En effet, Worldline a adopté sa politique en matière de droits

humains au cours de l'année 2021 et travaille actuellement sur son plan de vigilance.

### Réduire l'empreinte environnementale et favoriser l'économie circulaire

- Le terme « transition énergétique » sera remplacé par le terme « **changement climatique** ». En ce qui concerne la terminologie, le terme de transition énergétique n'est pas suffisamment large alors que le terme de changement climatique vise l'ensemble de l'empreinte carbone ;
- En plus du changement climatique, le thème de l'**économie circulaire** a également été ajouté.
- Les **opérations éco-efficaces** avec les certifications ISO 14001 restent inchangées.

### D.1.1.4 La contribution de Worldline aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) [GRI 102-31] [GRI 201-1]

En 2015, les 193 membres des Nations Unies ont lancé les 17 ODD, un plan d'action et une feuille de route universels, mondiaux et inclusifs pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité et la paix pour tous d'ici 2030. Les ODD sont entrés en vigueur en janvier 2016 et ont

remplacé les Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés en 2000. Les objectifs modifiés visent à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux et exigent une action collective des gouvernements, des ONG et du secteur privé.

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Comment Worldline contribue à la réalisation des ODDs des Nations Unies

Worldline est convaincu qu'il est incontournable de démontrer sa contribution à l'atteinte des ODD. C'est la raison pour laquelle Worldline a décidé, depuis 2017, de formaliser sa contribution aux ODD et de les intégrer dans sa stratégie RSE. A cette fin, Worldline a entrepris une évaluation détaillée afin

d'identifier et de mesurer sa contribution à tous les ODD au moyen d'une analyse à deux niveaux :

- D'un point de vue externe, à travers la durabilité de ses offres ;
- D'un point de vue interne, à travers ses opérations et l'ensemble de la chaîne de valeur.

## Exemples de contributions externes de Worldline aux ODD à travers ses offres durables :

<p><b>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</b></p> 	<p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p> 	<p><b>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</b></p> 	<p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p> 	<p><b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b></p> 
<p>C'est le métier de Worldline de fournir des solutions hautement sécurisées et traçables. Les solutions Fraud Risk Management, Track and Trace, Acquiring Processing et Trusted Authentication de Worldline permettent de réduire les risques de fraude et de corruption, une meilleure prévention des cybermenaces, contribuant ainsi au maintien des institutions.</p>	<p>En facilitant le paiement grâce à des business model digitaux flexibles, les solutions Payment Software Licensing, Acceptance, On-Boarding et Digital Retail de Worldline permettent de créer de la valeur et de la croissance pour les clients grâce à des délais raccourci de mise sur le marché et à une réduction des coûts.</p>	<p>En rendant les services financiers accessibles aux petits industriels, les solutions Commercial Acquiring et Acquiring Processing favorisent le développement de leur réseau et leur intégration dans la chaîne de valeur et les marchés.</p>	<p>En assurant l'accès à des services de paiement de base adéquats, sûrs et abordables, les offres de Worldline contribuent à la satisfaction de ses parties prenantes. De plus, en aidant les acteurs du transport à relever leurs défis grâce à des solutions à mise sur le marché rapide telles que Rail Operations, Digital Ticketing et OP2GO, Worldline contribue à développer un transport de qualité, fiable et durable pour tous.</p>	<p>Grâce à leur expertise reconnue, les solutions Trusted Digitisation et Cloud Services de Worldline permettent de tirer le meilleur parti de la dématérialisation et agissent comme un levier fort pour réduire l'utilisation du papier et minimiser les déplacements pour accéder aux services.</p>



## Exemples de contributions internes de Worldline aux ODDS :

<p><b>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b></p> 	<p><b>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</b></p> 	<p><b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b></p> 	<p><b>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</b></p> 	<p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p> 	<p><b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b></p> 	<p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p> 	<p><b>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</b></p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flexibilité au travail</li> <li>• Prestations de soins de santé</li> <li>• Support psychologique durant la pandémie</li> <li>• Initiatives sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation pour les employés</li> <li>• Apprentissage @Worldline</li> <li>• Communauté d'Experts</li> <li>• Initiatives sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'équité de genre</li> <li>• Stratégie Diversité et inclusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'énergies propres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération juste</li> <li>• Déclaration sur l'esclavage moderne</li> <li>• Consultation du conseil de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaîne d'approvisionnement durable</li> <li>• Evaluation des fournisseurs</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Stratégie de la réduction des émissions de carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie en matière de changement climatique</li> <li>• Stratégie de réduction des émissions de carbone</li> <li>• Politique et objectifs environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code éthique</li> <li>• Politique en matière de protection des données</li> <li>• Politique des droits humains</li> <li>• Politique contre le blanchiment d'argent</li> <li>• Déclaration sur l'esclavage moderne</li> <li>• Éthique dans la chaîne d'approvisionnement</li> </ul>

Tout d'abord, en mettant en place diverses initiatives visant à favoriser le bien-être au travail (soutien psychologique pendant la pandémie, travail flexible, prestations de santé, initiatives sociales), Worldline participe au développement de la santé et du bien-être (ODD 3).

De plus, en mettant en place un programme de formation solide, Worldline s'assure que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires au respect de l'ODD 4. Par ailleurs, Worldline a mis en place diverses initiatives sociales permettant aux employés de consacrer un peu de temps volontaire pour soutenir les enfants qui abandonnent l'école.

Grâce à ses diverses initiatives et objectifs visant à favoriser l'équité entre les sexes (réseau de diversité et d'inclusion, indicateurs clés de performance liés à la proportion de femmes occupant des postes de direction, etc.), Worldline participe activement à l'égalité des sexes, comme l'exige l'ODD 5.

Ensuite, en utilisant des centres de données utilisant des énergies renouvelables, le Groupe participe au développement des énergies propres et contribue ainsi à l'ODD 7.

Par ses solutions à impact positif et sa politique d'achat responsable appliquée à sa chaîne d'approvisionnement, ses solutions d'inclusion financière et l'intégration de normes sociales dans la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe encourage la croissance économique et la promotion du travail décent (ODD 8).

Dans le cadre de son programme de certification ISO 14001 pour tous ses sites de plus de 500 employés, Worldline vise à obtenir une gestion des déchets de haute qualité. (ODD 12).

En évaluant annuellement les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de sa chaîne de valeur, en se fixant des objectifs de réduction et des actions pour y parvenir, il contribue à la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Le Groupe Ingenico participe à la construction d'institutions efficaces et responsables en favorisant la transparence et la traçabilité des transactions financières et en luttant activement contre la corruption, ce qui est l'un des fondements du Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe (ODD 16).



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

### D.1.2 L'ambition RSE de Worldline

[GRI 102-18] [GRI 102-19] [GRI 102-20] [GRI 102-21] [GRI 102-26]  
 [GRI 102-27] [GRI 102-29] [GRI 102-30] [GRI 102-31] [GRI 102-32]  
 [GRI 103-2 Performance économique] [GRI 103-2 Présence sur le marché]  
 [GRI 103-2 Impacts économiques indirects]  
 [GRI 103-2 Pratiques d'achats] [GRI 130-2 Lutte contre la corruption]  
 [GRI 103-2 Energie] [GRI 103-2 Emissions] [GRI 103-2 Emploi]  
 [GRI 103-2 Formation et éducation] [GRI 103-2 Diversité et égalité des chances]  
 [GRI 130-2 Confidentialité des données client]  
 [GRI 103-2 Conformité socio-économique]

#### D.1.2.1 Créer de la valeur pour toutes les parties prenantes

##### D.1.2.1.1 Répondre aux attentes de nos parties prenantes

Le graphique suivant présente les principales parties prenantes de la Société, leurs principales attentes et la façon dont Worldline s'assure de créer de la valeur pour elles.

	Attentes	Création de Valeur	Principaux ODD
 <p><b>Clients</b> Worldline fait partie d'un environnement en constante évolution, avec un % important de son chiffre d'affaires généré par un nombre limité de clients.</p>	Innovation, disponibilité des plateformes, sécurité, confidentialité des données	Enquêtes de satisfaction, ateliers et solutions innovantes, dans le respect des normes éthiques les plus élevées	  
 <p><b>Collaborateurs</b> Worldline s'appuie sur le talent de ses collaborateurs pour garantir des solutions toujours plus innovantes.</p>	Rémunération et avantages, organisation et conditions de travail, dialogue social, management des talents & experts, diversité	Bien-être, apprentissage et développement, programmes en faveur de l'égalité des sexes, pour les talents & experts, et visant à soutenir l'emploi local	  
 <p><b>Fournisseurs &amp; Partenaires</b> Worldline fait appel au savoir-faire d'un certain nombre de partenaires qui lui fournissent du matériel informatique, des logiciels et des services (fournisseurs), et travaillent sur des projets (start-up).</p>	Relations durables, coûts, achats responsables	Pratiques commerciales éthiques grâce à une charte destinée aux partenaires, promotion de la RSE à travers la notation EcoVadis	 
 <p><b>Organismes Publics</b> Worldline respecte les lois et réglementations locales et internationales.</p>	Conformité, réputation, confidentialité des données, promotion du secteur des paiements électroniques	Confiance et croissance du marché, respect des Droits de l'Homme et de l'environnement, consolidation des normes d'éthique	 
 <p><b>Communautés</b> Worldline engage ses parties prenantes locales pour opérer et développer ses activités.</p>	Impacts économiques et sociaux positifs, protection de l'environnement, Droits de l'Homme, lutte contre la corruption	Contribution à l'éthique et aux normes environnementales les plus strictes, aux associations locales, à l'emploi local	    
 <p><b>Investisseurs &amp; Analystes</b> Worldline s'assure la confiance des investisseurs pour continuer à se développer.</p>	Rentabilité, transparence, gestion des risques, gouvernance	Reporting GRI option « comprehensive », roadshows investisseurs, Journée analystes	

### D.1.2.1.2 Le modèle d'affaire de Worldline [GRI 102-15] [GRI 102-2] [GRI 102-6] [GRI 102-9] [GRI 102-40] [GRI 102-42] [GRI 102-43] [GRI 102-44] [GRI 201-1]

La présentation du modèle d'affaire de la Société selon le référentiel recommandé par l'*International Integrated Reporting Council* (IIRC) est une attente de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière transposée en droit français (se référer au présent document, Section D.1.3.4.2). Les lignes directrices de l'IIRC vise à encourager les entreprises à adopter une vision plus large du

concept de création de valeur, ainsi qu'à intégrer et aligner la performance financière et extra-financière.

En 2018, Worldline a publié son modèle d'affaires selon les lignes directrices de l'IIRC, y compris : ses relations avec les six formes de capital, ses activités et sa stratégie, ses produits et services (par le biais de ses lignes de services), ainsi que ses interactions avec ses principales parties prenantes et sa contribution aux ODD. Pour plus d'information, se référer à la Section C.3 du présent document. Il a été mis à jour en 2020 et en 2021 suivant l'intégration d'Ingenico.

### D.1.2.2 Etre résilient et durable grâce à l'analyse des risques [GRI 102-15] [GRI 102-29] [GRI 102-11]

La diversité des activités et des implantations de Worldline, ainsi que la complexité de son secteur d'activité, notamment dans le traitement de données sensibles (paiement, santé, etc.), alliées à une pression croissante sur les ressources (en capital humain et en énergie), exposent le Groupe à des risques variés qui pourraient avoir un impact significatif sur ses résultats, son image et son cours de bourse.

Grâce au cadre de gestion des risques d'entreprise (*Entreprise Risk Management – ERM*), Worldline a défini une approche globale et systématique de gestion des risques, intégrée à la stratégie, aux décisions commerciales et aux opérations afin d'assurer l'identification, la gestion et l'atténuation de tous les risques potentiellement importants et, *in fine*, de permettre la performance à long terme de la Société. Le cadre de l'ERM est également décrit dans le présent document, Section F.

En 2021, conformément à son ERM, Worldline a procédé à un examen de ses risques extra-financiers généraux qui peuvent affecter sa capacité à créer de la valeur à court, moyen et long termes. Cette analyse extra-financière complète la revue existante des risques commerciaux et financiers (se référer à ce document, Section F) et valide la stratégie RSE de Worldline et sa matrice de matérialité.

#### D.1.2.2.1 Méthodologie d'analyse des risques et matrice des risques extra-financiers

**1. Identification des risques résiduels** auxquels Worldline pourrait être confrontée en raison de ses activités, de ses marchés, de sa portée internationale et de ses pays d'opération. Cette sélection des risques extra-financiers s'est appuyée à la fois sur l'ERM interne de Worldline qui fournit une vue d'ensemble complète des différents types de risques identifiés par le biais d'entretiens avec la Direction, d'analyses, etc., mais également sur des sources externes (indicateurs GRI, questionnaires des agences extra-financières, etc.). L'analyse a identifié 14 catégories de risques reliés aux piliers RSE de Worldline. L'analyse porte sur les risques résiduels, c'est-à-dire les risques qui subsistent après que la direction a pris des mesures pour modifier la probabilité ou l'impact des risques.

**2. Hiérarchisation des risques** qui ont été évaluées en fonction de leur probabilité d'occurrence, et de leurs impacts potentiels (étant considérés : conformité, disponibilité, réputation financière et clients). Une échelle de probabilité (rare, improbable, possible, probable ou presque certaine), une échelle d'impact (mineur, modéré, significatif, élevé, grave). Les risques sont classés de faibles à majeurs sur la base d'une combinaison de l'évaluation de l'impact et de la probabilité, ainsi que de l'apport des experts et de la direction.

Sur la base de cette analyse, Worldline considère qu'aucun autre risque non financier que ceux présentés ci-après n'est significatif pour le Groupe. Les politiques et systèmes de Worldline pour prévenir et atténuer ces risques significatifs sont présentés ou croisés dans la présente analyse.

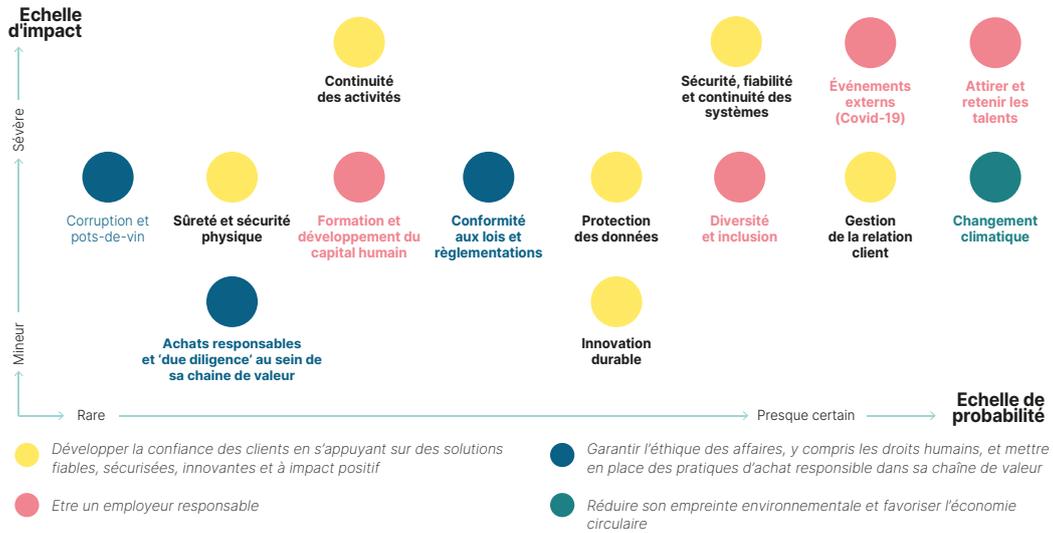
**3. Tirer parti de ces risques pour en faire des opportunités.** Worldline évolue dans un environnement en constante évolution et est continuellement confrontée à de nouveaux événements qui peuvent se traduire soit par un risque, soit par une opportunité.

D



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline



### D.1.2.2.2 Les principaux risques affectant le Groupe Worldline

Les 14 catégories de risques extra-financier identifiés ont été classés par ordre de priorité dans la matrice des risques suivante (en fonction des principales conséquences potentielles et de l'échelle de probabilité), et regroupés par principaux défis.



Les sous-chapitres de la Section D du présent document donnent plus de détails sur les 14 catégories de risques et leurs opportunités ainsi que les ODD correspondants pour chaque défi, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Pour plus d'informations sur l'enjeu Business et ses risques et opportunités, se référer à ce document, Section D.2.1 Répondre aux attentes des clients.

Pour plus d'informations sur l'enjeu Collaborateurs et ses risques et opportunités, se référer à ce document, Section D.3.1 Répondre aux attentes de nos collaborateurs.

Pour plus d'informations sur l'enjeu Ethique et chaîne de valeur et ses risques et opportunités, se référer à ce document, Section D.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes.

Pour plus d'informations sur l'enjeu Environnement et ses risques et opportunités, se référer à ce document, Section D.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d'environnement durable.

pour plus d'information sur l'enjeu communauté locales et ses risques et opportunités, se référer à ce document Section D.6.1. Répondre aux attentes des communautés locales

### D.1.3 La performance RSE de Worldline

#### D.1.3.1 Concrétiser nos progrès grâce au programme TRUST 2025 [GRI 102-15]

Veillez vous référer au paragraphe D.1.1.2 détaillant le programme TRUST 2025

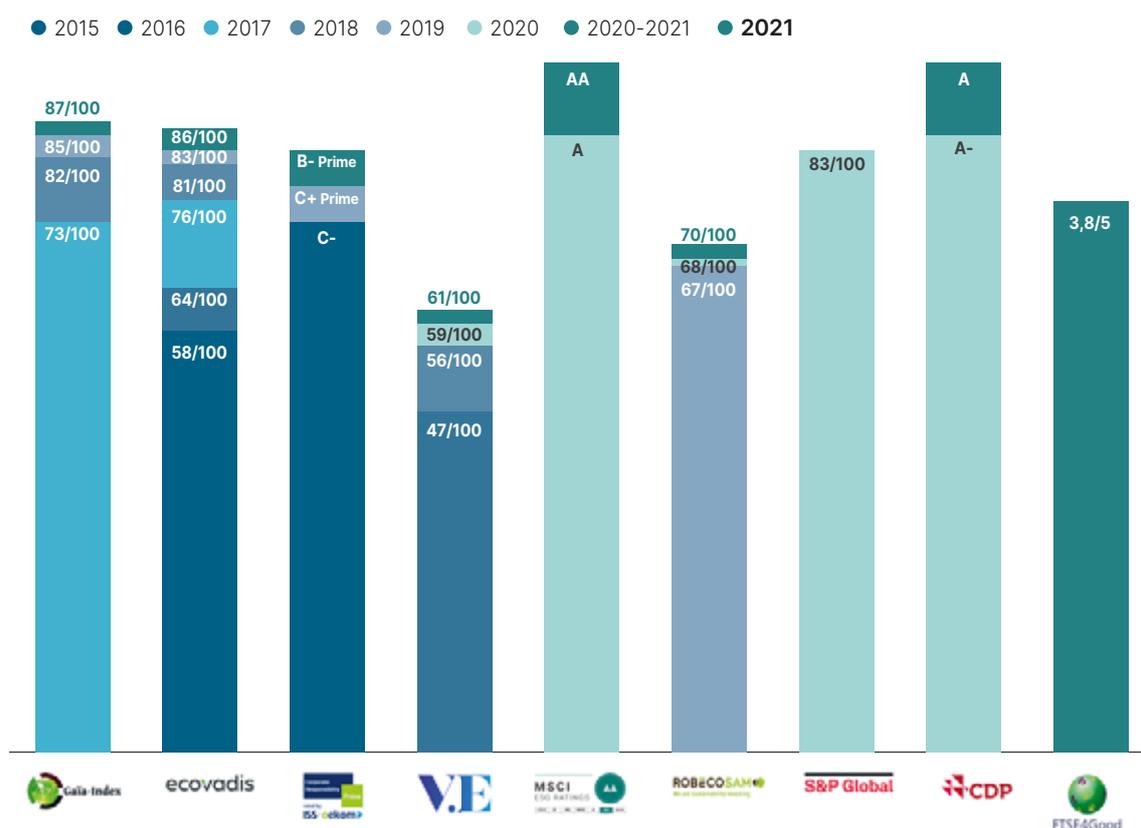
Les objectifs spécifiques sont mesurés chaque année et les plans d'action sont mis en œuvre au niveau du Groupe. Ils s'appuient sur des apports externes et internes grâce à des réunions avec les parties prenantes et les investisseurs ainsi

que sur les questionnaires RSE reçus des agences de notation et de nos clients. Worldline revoit chaque année les indicateurs RSE, prend en compte les résultats obtenus, les progrès encore attendus, et identifie l'émergence de nouveaux thèmes et de nouvelles priorités.

D

#### D.1.3.2 Etre reconnu par les meilleures notations et classements extra-financiers

En 2021, Worldline continue d'être reconnu comme un leader dans son secteur par les principales agences de notation extra-financière.





## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

- **CDP** : en 2021, Worldline a été reconnue pour son leadership en matière de stratégie climatique par le CDP, en obtenant une place dans sa prestigieuse « liste A » pour la lutte contre le changement climatique. Le CDP est reconnu par les investisseurs comme la référence internationale en matière de transparence et d'engagement des entreprises vis-à-vis du changement climatique. Avec plus de 10 000 entreprises évaluées, le CDP est la plus grande base de données sur les informations environnementales.
- **EcoVadis** : En 2021, Worldline confirme sa performance ESG en maintenant un score de 86/100 pour la deuxième année consécutive. Avec ce score, Worldline obtient une médaille de platine, le plus haut niveau de reconnaissance décerné par EcoVadis, et maintient sa place dans le top 1% de son industrie. Avec 85 000 entreprises évaluées, EcoVadis est la plus grande plateforme d'évaluation ESG disponible.
- **MSCI** la société a obtenu un score élevé dans le classement publié par MSCI, avec une note AA reçue en 2021. La mise à niveau reflète l'amélioration des pratiques de la société en matière de sécurité des données et ses offres visant à faciliter l'inclusion financière jugées plus solides que celles de ses concurrents.
- **ISS-ESG** : Worldline conserve son score de B- et son statut Prime en 2021. Worldline se classe dans le premier décile parmi les 50 entreprises de son industrie, ce qui démontre sa haute performance en ESG.
- **V.E (qui fait partie de Moody's ESG Solution)** : Worldline a obtenu un score de 61/100, ce qui représente 2 points de plus que l'année dernière et place Worldline en 5ème position dans son secteur (83 entreprises évaluées). Ce score permet à Worldline de faire partie de l'indice V.E. Euronext. Worldline se distingue par sa forte performance sur les critères matériels suivants : Droits humains fondamentaux, Conseil d'administration et gestion de carrière.
- **S&P Global CSA/DJSI** : Worldline gagne deux points sur le S&P Global CSA, sur lequel le prestigieux DJSI (Dow Jones Sustainability Index) sélectionne les entreprises qui rejoindront son indice. Avec un score de 70/100, Worldline se situe bien au-dessus de la moyenne du secteur (34/100).
- **Indice Gaïa** : en 2021, Worldline a été reconnu par Ethifinance pour la notation Gaïa pour la transparence de ses informations extra-financières en obtenant une note de 87/100 en 2021.
- **FTSE4Good** : en 2021, Worldline est à nouveau une entreprise constitutive de la série d'indices FTSE4Good. Avec un score de 3,8/5, Worldline se situe dans le top 5 de son sous-secteur.

### D.1.3.3 Renforcer nos actions grâce à des partenaires externes [GRI 102-12]

Afin de se tenir au courant des dernières tendances du marché et contribuer à la mise en place de meilleures pratiques de l'industrie en matière de développement durable, Worldline est un membre actif des réseaux et organisations suivants :

- **Pacte mondial des Nations Unies** (lancé en 1999) : Les entreprises signataires du Pacte Mondial s'engagent à respecter les dix principes fondamentaux dans quatre domaines : droits humains, droits du travail, environnement et lutte contre la corruption. Engagée depuis 2010, Worldline a adhéré au Pacte Mondial de sa propre initiative depuis 2016 pour renforcer son engagement. A cet égard, Worldline s'engage également à contribuer à la réalisation des ODD des Nations Unies (voir la Section D.1.1.4 de ce document). Par ailleurs, en 2020, Worldline, représenté par Gilles Grapinet, a rejoint le Conseil d'Administration du Global Compact France pour un mandat de 3 ans. (se référer à la Section D.1.1.4 de ce document) ;
- **Global Reporting Initiative Community** : La *Global Reporting Initiative* (GRI) a été créée en 1997 dans le but d'élaborer des directives et des normes RSE applicables au niveau mondial pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociétales. Worldline élabore ses rapports relatifs au développement durable conformément à ces directives depuis 2014. Worldline est membre de la communauté et soutient la mission de la GRI qui est de responsabiliser les décideurs partout dans le monde, par le biais des standards GRI ;
- **Club des Directeurs du Développement Durable (C3D)** : Worldline est un membre actif de l'organisation C3D qui vise à connecter et partager les dernières pratiques et réglementations en matière de RSE. Le Directeur RSE de Worldline est présent au Conseil d'Administration du C3D en tant qu'administrateur ;
- **L'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises)** : Depuis 2019, Worldline est membre de l'ORSE et contribue à une réflexion approfondie sur les meilleures pratiques de RSE ;
- **L'engagement climatique de la ville de Paris** : Le Plan Climat de Paris vise à jeter les bases d'une ville neutre en carbone d'ici 2050, qui s'adapte aux aléas climatiques et résiste aux crises. En 2020, Worldline renforce son niveau d'engagement en signant le plus haut niveau d'engagement, l'Engagement Platine, et s'engage ainsi à s'aligner sur la stratégie 1,5 C ° de la ville de Paris. Worldline s'est fixé des objectifs chiffrés de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et a adopté un plan d'action opérationnel à l'horizon 2030 qui comprend des mesures d'atténuation, d'adaptation et de compensation en vue de la neutralité carbone ;
- **Planet Tech'care**. Worldline a adhéré en décembre 2021. Planet Tech'Care est une plateforme qui réunit les signataires qui souhaitent se mobiliser pour réduire l'empreinte environnementale du numérique, avec un réseau de partenaires, d'experts du numérique et de l'environnement ;
- **Worldline est signataire du French Business Climate Pledge soutenu par le MEDEF** : Lancée en 2017, cette initiative rassemble en 2020 100 entreprises françaises qui, en devenant signataires, se sont engagées collectivement à changer leurs comportements et à investir dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et d'autres technologies bas carbone. Cet investissement pour lutter contre le changement climatique s'est élevé à 68 milliards d'euros entre 2017 et 2018. Worldline a rejoint ces entreprises en 2019 lors de la Rencontre des Entrepreneurs de France. Ce défi est clé pour l'attractivité et la compétitivité de la France et de l'Europe. Les entreprises

signataires recommandent à la France et à l'UE de s'appuyer plus systématiquement sur le potentiel technologique et scientifique du continent, sur sa compétitivité et d'encourager une coopération accrue entre les acteurs européens. Ainsi, en 2021, Worldline a renforcé son engagement à participer au

programme d'expansion en présentant l'ambition à 27 de ses principaux fournisseurs français et en les sollicitant pour participer au programme et contribuer au nouvel objectif collectif.

### D.1.3.4 Révéler la performance RSE de Worldline grâce à son reporting extra-financier conforme aux standards les plus élevés [GRI 102-46] et [GRI 102-47]

#### D.1.3.4.1 Rendre les informations extra-financières accessibles et transparentes grâce à des rapports conformes aux normes les plus strictes en la matière. [GRI 102-12] [GRI 102-46] [GRI 102-54] et [GRI 103-3 Information spécifique à Worldline] [GRI 103-3 Impact économique indirect] [GRI 103-3 Performance économique]

Les rapports Worldline ont été préparés conformément aux normes les plus élevées de la GRI, c'est-à-dire « l'option *Comprehensive* » depuis 2016. Worldline publie deux types de rapport, tous deux en accès libre depuis le site internet de Worldline et donne accès à la déclaration de performance extra-financière d'Ingenico. :

- **Le Document d'Enregistrement Universel (URD)** qui comprend l'ensemble des indicateurs clés de performance (ICP) et les résultats de l'évaluation de la matérialité, en ligne avec les états financiers de Worldline. Le document est destiné à la communauté des investisseurs. Il est conforme à la loi française du Grenelle II, à la loi Sapin II, à la loi sur le Devoir de vigilance, à la loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte et à la Transposition française de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière ;
- **Le rapport intégré** qui reprend les principaux ICP financiers et extra-financiers et met en évidence les grands thèmes de l'année, ainsi que la stratégie de l'entreprise pour les années à venir et la manière dont elle répondra aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Une annexe de ce rapport, disponible sur le site internet de la Société, présente une table de concordance, l'Index de Contenu des Standards GRI, qui répertorie les différentes informations rapportées dans l'URD et dans le rapport intégré pour chaque code GRI. Ce tableau fait aussi la correspondance entre les standards GRI et l'engagement de Worldline à l'égard des ODD.

Le suivi des ICP et la méthodologie de reporting sont présentés à la Section D.7.

En outre, depuis 2020, les rapports Worldline sont alignés sur le cadre SASB « Software & IT Services ».

#### D.1.3.4.2 Un reporting répondant aux exigences de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière [GRI 103-3 Présence sur le marché] [GRI 103-3 Impacts économiques indirects] [GRI 103-3 Information spécifique à Worldline] [GRI 103-3 Performance économique]

La Directive de l'UE 2014/95/UE modifiant la Directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes également appelée directive sur le reporting de l'information non financière (*Non Financial Reporting Directive*), a été transposé en droit interne français en 2017 à travers trois instruments législatifs : (i) l'article 216 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ; (ii) l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations extra-financières par certaines grandes entreprises et certains groupes de sociétés ; (iii) le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations extra-financières par certaines grandes entreprises et certains groupes de sociétés.

Ce paysage juridique a permis la mise en place d'un nouveau cadre pour la divulgation d'informations non financières par les grandes entreprises.

Cette directive modifie les règles applicables concernant les exigences de publication en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Cette réglementation couvre et remplace d'autres lois sur ce sujet, et est destinée à devenir un outil de gestion stratégique pour l'entreprise, concis et intelligible, ainsi que centré sur les informations matérielles pour l'ensemble des parties prenantes concernées.

Cette nouvelle directive vise à améliorer la pertinence, la cohérence et la comparaison de l'information extra-financière publiées en Europe et introduit une vision plus globale et matérielle du reporting extra-financier. Avec les ODD des Nations Unies et la loi PACTE en France, cette réglementation incite les entreprises à réfléchir à leur activité au regard de leur contribution et de leur impact sur la Société et à servir l'ambition d'un développement plus durable, prenant en compte l'intérêt de toutes leurs parties prenantes à travers une réflexion intégrée.

Le tableau de concordance présenté ci-après permet de relier les exigences de la Directive 2014/95/UE (article L. 225-102-1) et la performance extra-financière correspondante de Worldline.



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Informations exigées par la DPEF	Exigences du nouvel article L. 225-102-1 relatif à la déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Point traité dans le présent document	
<b>Informations générales sur les enjeux de Worldline</b>	Un modèle d'affaire intégré (cadre de référence de l'IIRC)	Sections D.1.2.1.2 et C.3	
	Une analyse des risques avec ses politiques d'atténuation, ses plans d'action et ses ICP associés.	Sections D.1.2.2 et F	
<b>Section relative aux informations sociales et sociétales</b>	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	Sections D.1.2.2, D.3 et H – table de concordance DPEF	
	Thèmes non couverts par l'analyse des risques de Worldline mais considérés comme matériel	<p><b>Emploi</b> (cf. risqué Recrutement et fidélisation des talents)  <b>Formation</b> (cf. risque Formation et développement du capital humain)  <b>Organisation du travail</b> (cf. risqué Bien-être des collaborateurs au travail)  <b>Santé et sécurité</b> (cf. risqué Bien-être des collaborateurs au travail)  <b>Conditions de travail</b> (cf. risqué Bien-être des collaborateurs au travail)  <b>Accords de négociation collective</b> (cf. risqué Bien-être des collaborateurs au travail)  <b>Sous-traitance et fournisseurs</b> (cf. risque Achats responsables et audits préalables dans la chaîne de valeur)</p> <p><b>Egalité de traitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures prises pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;</li> <li>• Mesures prises pour promouvoir l'emploi et l'intégration des personnes handicapées ;</li> <li>• Politique de lutte contre la discrimination ;</li> <li>• Promotion de la diversité</li> </ul>	Sections D.1.2.2, D.3 et H – table de concordance DPEF
<b>Section relative aux informations sociales et sociétales</b>	Thèmes non couverts par l'analyse des risques de Worldline mais considérés comme matériel	<p><b>Engagements sociétaux en faveur du développement durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local ;</li> <li>• L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales ;</li> <li>• Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci ;</li> <li>• Actions de partenariat ou de mécénat</li> </ul>	Sections D.1.2.1, D.1.2.2, D.3, D.4.6, D.6.3 et H – table de concordance DPEF
<b>Section relative aux informations sur les Droits de l'Homme</b>	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :</b></li> <li>• <b>Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme</b> (cf. risque Respect des lois et des réglementations)</li> </ul>	Sections D.1.2.1, D.3, D.4.6 et H – table de concordance DPEF

## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Informations exigées par la DPEF	Exigences du nouvel article L. 225-102-1 relatif à la déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Point traité dans le présent document	
<b>Section relative aux informations environnementales</b>	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	<p><b>Politique générale en matière environnementale</b> (cf. risque Respect des lois et des réglementations)</p> <p><b>Changement Climatique</b> (cf. risque Changement Climatique)</p> <p><b>Pollution</b> (cf. risque Changement Climatique)</p> <p><b>Economie Circulaire</b> (cf. risque Economie Circulaire)</p>	Sections D.1.2.2, D.5 et H – table de concordance DPEF
	Thèmes non couverts par l'analyse des risques de Worldline mais considérés comme matériel	<p><b>Protection de la biodiversité :</b> Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité</p> <p><b>Alimentation responsable et relations commerciales durables avec le secteur de l'agro-alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures pour réduire et valoriser le gaspillage alimentaire ;</li> <li>• Mesures visant à promouvoir un repas responsable, juste et durable</li> </ul>	Sections D.5.3 et H – table de concordance DPEF Sections D.4.6, D.5.3 et H – table de concordance DPEF
	Sujets non traités directement dans ce rapport	<p>Sujets non considérés comme matériel pour la Société et non directement traités dans ce rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le respect du bien-être animal ;</b></li> <li>• <b>L'insécurité alimentaire.</b></li> </ul>	Sections D.4.6, D.5.3
<b>Section relative aux informations sur la lutte contre la corruption</b>	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	<b>Informations relatives à la lutte contre la corruption : les actions engagées pour prévenir la corruption</b> (cf. risque Corruption)	Sections D.1.2.2, D.4.4 et H – table de concordance DPEF
<b>Section relative aux informations sur la lutte contre l'évasion fiscale</b>	Thèmes couverts par l'analyse des risques de Worldline	<b>Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale : les actions engagées pour prévenir l'évasion fiscale</b> (cf. risque Respect des lois et des réglementations)	Sections D.1.2.2, D.4.4 et H – table de concordance DPEF

Pour plus d'information, se référer à la table de concordance DPEF de ce document Section H.

D



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

### D.1.4 Principaux indicateurs clés de performance

[GRI 102-44] [GRI 405-1] [GRI 418-1] [GRI 419-1] [WL 1] [WL 2] [WL 3]  
[WL 5] [WL 6] [WL 7] [WL 8] [WL 9] [WL 10] [WL 11] [WL 17]

Aspect matériel	Risque extra-financier	Standard	Indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
							Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
Market intimacy	Gestion de la relation client	GRI 102-44	Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients	8,1	8,2	8,2	-	48%	-	100%	-	100%
Confidentialité des données	Sûreté et sécurité physique		% des incidents traités conformément aux politiques sécurité de Worldline	100%	-	-	-	46%	-	-	-	-
Confidentialité des données	Sûreté et sécurité physique		% d'employés ayant reçu une formations dédiées à la sécurité	95%	-	-	91%	-	-	-	-	-
Confidentialité des données	Sûreté et sécurité physique		% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données	83,37%	99,70%	99%	-	48%	-	100%	-	100%
Solutions positives et innovantes	Innovation durable		Nombre de familles de brevets	43	-	-	-	100%	-	-	-	-
Solutions positives et innovantes	Innovation durable		Nombre de sessions sur l'innovation assurées par Worldline pour ses clients	35	51	14	-	100%	-	100%	-	100%
Solutions positives et innovantes	Innovation durable		Revenu à impact positif basés sur la taxonomie européenne	77%	-	-	-	100%	-	-	-	-
Formation et développement du personnel	Formation & développement du capital humain	GRI 404-1	% d'employés ayant un Plan de Développement Individuel	24,71%	-	-	74%	-	-	-	-	-
Formation et développement du personnel	Formation & développement du capital humain	GRI 404-1	% d'employés ayant eu deux entretiens individuels de performance dans l'année	83,97%	-	-	89%	-	-	-	-	-
Attraction et rétention des talents	Attraction et rétention des talents		% de postes pourvus par des candidats internes et par la promotion interne	63%	-	-	82%	-	-	-	-	-
Attraction et rétention des talents	Attraction et rétention des talents		Attrition volontaire	9,7%	-	-	100%	-	-	-	-	-
Diversité et inclusion	Diversité et inclusion		% de femmes au sein du comité exécutif et des comités du Business Management	18%	-	-	100%	-	-	-	-	-
Diversité et inclusion	Diversité et inclusion	GRI 405-1	% de femmes dans l'entreprise	34%	32,70%	31,50%	100%	-	100%	-	100%	-

## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

Aspect matériel	Risque extra-financier	Standard	Indicateur	Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019				
				2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
Ethique, conformité & Droits Humains	Conformité aux lois et réglementations	GRI 419-1	Valeur monétaire des pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (<100K)	0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Ethique, conformité & Droits Humains	Conformité aux lois et réglementations	GRI 205-2	% de collaborateurs formés au Code éthique – formation en ligne	97%	96%	95%	91%	-	84%	-	87%	-
Ethique, conformité & Droits Humains	Corruption, pot de vin et fraude	GRI 205-2	% du management et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption - formation en ligne	88%	-	-	91%	-	-	-	-	-
Achat responsable	Achat responsable et due diligence au sein de la chaîne de valeur		% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis	74%	35%	100%	-	100%	-	100%	-	85%
Changement climatique	Changement climatique		% d'énergie renouvelable dans les data centers et les bureaux	91%	92%	90%	100%	-	100%	-	100%	-
Changement climatique	Changement climatique	GRI 305-4	Émissions de CO <sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires (tonnes eq CO <sub>2</sub> /M €)	2,8	3,9	4,9	-	96%	-	circa 99%	-	95%
Changement climatique	Changement climatique	GRI 305-4	Émissions de CO <sub>2</sub> par collaborateur (tonnes eq CO <sub>2</sub> /collaborateur)	0,6	0,7	1	93%	-	circa 97%	-	95%	-
Changement climatique	Changement climatique	GRI 305-4	Emissions totales de CO <sub>2</sub> (tonnes eq CO <sub>2</sub> ) scopes 1, 2 et 3a	9846	8262	11461	93%	-	-	99%	-	95%
Opérations éco-efficace	Changement climatique		Nombre de sites certifiés ISO 14001	20	15	11	100%	-	-	-	-	-

**% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données** : Inclusion des activités de traitement actives et de toutes les entités Worldline au sein de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni. Exclusion des activités de traitement relatives aux anciennes entités d'Ingenico pour la période antérieure à la fusion (avant 11/2020), car les sociétés du groupe Ingenico n'ont pas établi leurs inventaires (registres des activités de traitement) avec une évaluation CADP de Worldline. Les structures ou figures juridiques suivantes sont considérées comme non pertinentes et donc exclues : joint-ventures (Payone), succursales et bureaux.

**Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients** : Payone est exclu du périmètre.

**% de collaborateurs formés au Code éthique – formation en ligne** : Payone est exclu du périmètre.

**% du management et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption - formation en ligne** : Payone est exclu du périmètre.

**% de postes pourvus par des candidats internes et par la promotion interne** : Les collaborateurs du périmètre ex-Ingenico sont exclus du périmètre.

**% d'employés ayant un Plan de Développement Individuel** : Worldline Allemagne (mais incluant les anciens employés de SPS en Allemagne), Equens Worldline Allemagne, Worldline Autriche, Ingenico Allemagne et Landi sont exclus du périmètre.

**% d'employés ayant eu deux entretiens individuels de performance dans l'année** : Worldline Allemagne (mais incluant les anciens employés de SPS en Allemagne), Equens Worldline Allemagne, Worldline Autriche, Ingenico Allemagne et Landi sont exclus du périmètre.

**% des incidents traités conformément aux politiques sécurité de Worldline** : Pour 2021, les incidents de sécurité de SPS, ex-Ingenico, Equens Worldline Netherlands et Equens Worldline Italy ne sont pas inclus dans le périmètre.

D



## Déclaration de performance extra-financière

Intégrer le développement durable aux activités de Worldline

### % de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis :

La valeur pour 2019 a été recalculée afin de refléter l'organisation actuelle et d'exclure les anciens fournisseurs d'Atos.

### % d'employés ayant reçu une formations dédiées à la sécurité : Payone est exclu du périmètre.

### Revenu à impact positif basés sur la taxonomie européenne :

Les revenus éligibles s'élèvent à 2 832 millions d'euros. Les principales activités de Worldline sont liées à l'activité 8.1 Traitement des données, hébergement et activités connexes.

**% de femmes au sein du comité exécutif et des comités du Business Management :** Les comités du Business Management se réfère aux directeurs des Global Business Lines et leurs N-1.

### % d'énergie renouvelable dans les data centers et les bureaux :

- Bureaux de plus de 15 employés gérés par Worldline et des tiers
- Les data centers d'une surface supérieure à 50m<sup>2</sup>, gérés par Worldline et des tiers.

Concernant les data centers, hors data centers de moins de 50m<sup>2</sup>, la surface couvre 81% de la surface d'Ingenico Legacy et 97% de la surface d'Ingenico et Worldline.

Les pays/entités suivants sont exclus du périmètre car les données ne sont pas suffisamment fiables :

- Worldline : Hong-Kong
- Ingenico : Ingenico E-commerce (UK), Ingenico Digital Commerce (US)

### Emissions totales de CO<sub>2</sub> (tonnes eq CO<sub>2</sub>) scopes 1, 2 et 3a :

Sont inclus dans le périmètre :

- Tous les bureaux de plus de 15 employés
- Tous les data centers de plus de 50 m<sup>2</sup>

Les pays et entités suivants sont exclus :

- Scope 1 :
  - Consommation d'énergie des bureaux et data centers : Worldline Hong-Kong, Worldline USA, Ingenico E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni ;
  - Voiture de société : Worldline Hong-Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Espagne, E-Commerce aux Etats-Unis et Digital Commerce au Royaume-Uni.
- Scope 2 : Worldline Hong-Kong, Worldline USA, Ingenico E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni.
- Scope 3 :
  - Voiture particulière : Worldline Hong-Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Espagne, E-Commerce aux Etats-Unis et Digital Commerce au Royaume-Uni ;
  - Voyages aériens : Worldline Hong Kong, Worldline Lituanie, Worldline Pologne, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Chine (Landi inclus), Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Nouvelle-Zélande, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Suède, Ingenico Suisse, Ingenico Turquie, E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni ;
  - Voyages en train : Worldline Hong-Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Espagne, E-Commerce aux Etats-Unis et Digital Commerce au Royaume-Uni ;
  - Voyages en taxi : Worldline Hong Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Pologne, Worldline Singapour, Worldline Suède, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni.

## D.2 Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

### D.2.1 Répondre aux besoins et aux attentes des clients [GRI 102-43] [WL 4]

Dans un environnement en pleine évolution, Worldline doit pouvoir s'adapter afin de répondre aux attentes des acteurs clés du marché avec qui la Société génère une partie importante de son chiffre d'affaires. C'est pourquoi Worldline accorde une attention particulière à la satisfaction de ses clients. Au regard des enjeux business, Worldline a identifié quatre risques extra-financiers significatifs. Ce chapitre est structuré en fonction de ces risques et présente les mesures d'atténuation pour chacun afin de tirer pleinement parti des opportunités liées à ces risques.

Worldline a finalisé son programme TRUST 2025 et met l'accent sur les objectifs ci-dessous :

- Score de qualité- Disponibilité et réponses des services des contrats et des plates-formes - 99,99% ;
- 100% des demandes des personnes concernées sont traitées dans les délais et en conformité avec la politique de confidentialité de Worldline ;
- 100% des sites certifiés ISO 27001 conformes à la politique de sécurité ;
- Net Promoter Score - 52 ;
- Revenus contribuant aux objectifs de développement durable en millions d'euros 3036.

L'amélioration de l'expérience client est soutenue par des programmes d'entreprise axés sur des domaines spécifiques, tels que l'initiative Objectif zéro incident (OZI). Cette initiative globale permettra à Worldline d'atteindre ses objectifs TRUST 2025 concernant le score de qualité et le Net Promoter Score.

L'objectif de l'OZI est une réduction drastique de l'occurrence des incidents et des problèmes non résolus qui nuisent à l'expérience du client en termes de fiabilité et de robustesse et freinent l'énergie interne. Grâce à l'initiative OZI, un suivi systématique des processus de gestion des incidents et des problèmes est mis en place. Les améliorations de processus

sont identifiées par le biais d'une méthode d'amélioration continue du service, et systématiquement renforcées dans toutes les organisations, dans toutes les zones géographiques du monde.

En ce qui concerne le score de qualité, il existe également diverses initiatives prises localement par les différents GBL.

Par exemple, au niveau de la GBL MS, elle améliore continuellement les relations avec les clients grâce à un modèle d'assistance aux comptes clés basé sur les Customer Success Managers. Le programme SAVE, axé sur l'écoute des signaux des clients concernant nos services et produits, a été mis en œuvre avec succès dans des pays pilotes et sera déployé sur d'autres marchés en 2022. Les processus des services clients sont en cours d'unification grâce à la mise en œuvre de Salesforce afin d'offrir une meilleure expérience client et d'améliorer le lien entre les demandes des clients et les équipes d'assistance produit et technique des services aux commerçants et les ventes.

ASTRA a amélioré les performances globales de notre plateforme Ogone et a augmenté les heures d'ouverture, améliorant ainsi l'expérience globale de nos clients sur la plateforme à travers RB et GSV.

Le programme QIP améliore les performances d'accueil des clients. Déployé avec succès dans les pays nordiques, il doit maintenant être étendu à d'autres régions. Worldline met également l'accent sur le NPS/CSAT afin d'améliorer les processus, les produits et les services en écoutant les commentaires des clients.

En plus du traitement standard des demandes de service client, ALICE, un programme spécifique de priorisation, a été lancé pour améliorer l'expérience du service client afin de minimiser les plaintes, les escalades et les annulations.



### Principaux résultats et objectifs

Domaines	Indicateurs	2021	Cible 2025
	Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des contrats	99,9890%	99,9900%
	Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes	99,877%	99,9900%
<b>Disponibilité et sécurité des plateformes</b>	% de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline	99%	100%
	% des sites certifiés ISO 27001 dans le respect la politique de sécurité	51%	100%
	Taux net de recommandation	46	52
<b>Market intimacy</b>	Revenu total « Offre durable » (en million d'euros)	2 109	2 307



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Risque Business	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP
<b>Innovation durable</b> <i>Pour plus d'information se référer aux Sections D.2.2 et F. de ce document</i>	Afin que l'innovation soit durable dans les activités de Worldline, la Société doit en permanence mettre à disposition de nouvelles solutions sécurisées et à forte valeur ajoutée dans différents domaines d'expertise (efficacité énergétique, traçabilité, etc.). En outre, la Société doit s'assurer que ses solutions sont produites de manière durable. En outre, suite à l'intégration avec Ingenico, une attention particulière devra être accordée aux innovations brevetées. En fait, Ingenico détient actuellement environ 350 familles de brevets, soit bien plus que le portefeuille actuel de Worldline.	Renforcer la création de valeur pour ses clients et la Société grâce à des solutions durables et innovantes constitue un défi quotidien. C'est la raison pour laquelle Worldline a mis en place plusieurs actions pour rendre son innovation aussi pertinente qu'écoresponsable et accessible.	Transformation numérique durable et réinvention des entreprises	<ul style="list-style-type: none"><li>• WL8 Nombre de sessions sur l'innovation organisées par Worldline pour les clients</li><li>• TRUST 2025 - Revenu total « Offre durable » (en million d'euros)</li></ul>
<b>Sécurité et fiabilité du système</b> <i>Pour plus d'information se référer aux Sections D.2.3 et F. de ce document</i>	La cyber-criminalité est devenue de plus en plus sophistiquée ces dernières années. Afin de garantir à ses clients une très grande disponibilité de ses services et maintenir un haut niveau de confiance. Worldline veille à la sûreté et la sécurité de ses processus métier internes et externes.	Afin d'éviter ou de limiter l'impact des incidents de sécurité, Worldline a défini un ensemble de politiques et de recommandations globales de sécurité. Par ailleurs, Worldline maintient une couverture élevée de la certification de sécurité ISO 27001.	Offre de sécurité numérique avancée	<ul style="list-style-type: none"><li>• TRUST 2025 - Score de qualité - Disponibilité et temps de réponse des services des contrats et des plates-formes</li><li>• TRUST 2025% de sites certifiés ISO 27001 conformes à la politique de sécurité</li><li>• % de collaborateurs formés à la sécurité</li><li>• Réponses aux incidents conformes à la politique de sécurité de Worldline</li></ul>
<b>Continuité des opérations</b>	En tant que prestataire de services et grand employeur sur le marché mondial, beaucoup dépendent de ses activités. Ce poste implique une responsabilité considérable en matière de continuité des opérations pour toutes les parties prenantes.	Worldline a mis en place des procédures de continuité des opérations. L'objectif principal de la gestion de la continuité des opérations est de s'assurer que Worldline dispose d'une réponse aux perturbations majeures. Le processus de continuité des opérations au sein de Worldline se concentre sur le développement et la gestion des procédures pour protéger son personnel, ses processus, ses locaux et ses technologies.		<ul style="list-style-type: none"><li>• Score de qualité - Disponibilité et temps de réponse des services des contrats et des plates-formes</li></ul>

## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Risque Business	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP
<p><b>Protection des données</b>  <i>Pour plus d'information se référer aux Sections D.2.4 et F. de ce document</i></p>	<p>Le secteur digital doit affronter des défis toujours plus importants en termes de protection des données. Pour mettre en œuvre des solutions conformes et sécurisées, Worldline doit garantir un niveau élevé de protection des données et travailler en collaboration étroite avec la recherche pour développer des solutions.  <b>Thème clé</b> : protection des données</p>	<p>Afin de garantir le meilleur niveau de protection des données, Worldline a mis en place une approche globale en matière de protection des données, qui a été renforcée par l'application du règlement européen RGPD. La Société forme également ses collaborateurs à la protection des données personnelles.</p>	<p>Excellence opérationnelle / Mécanismes de contrôle interne et juridique / Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TRUST 2025 % des demandes des personnes concernées traitées à temps et conformément à la politique de confidentialité de Worldline.</li> <li>● WL3 Nombre d'incidents de sécurité</li> <li>● Évaluation de la conformité du traitement des données effectuée sur les activités de traitement actif</li> </ul>
<p><b>Gestion de la relation client</b>  <i>Pour plus d'information se référer aux Sections D.2.5 et F. de ce document</i></p>	<p>La création de valeur de Worldline repose sur sa capacité à garantir que ses produits et services répondent aux besoins de ses clients. Worldline investit dans sa force de vente pour créer le plus haut niveau de confiance et améliorer les solutions proposées.  <b>Thème clé</b> : service client</p>	<p>Pour garantir la satisfaction de ses clients, Worldline réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction afin d'ajuster les processus métier et d'accroître le niveau général de satisfaction et de fidélité de ses clients.</p>	<p>Qualité de livraison et avantage concurrentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● GRI 102-44 Résultat des enquêtes tacites mesurant la satisfaction globale des clients</li> <li>● GRI 102-44 Taux net de recommandation</li> </ul>

D



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

### D.2.2 Stimuler l'innovation durable

#### D.2.2.1 Le management de l'innovation

##### D.2.2.1.1 L'approche de Worldline quant à l'innovation [WL2] [WL8]

Worldline approche l'innovation selon deux modalités :

- **Incrémentale** : Une partie des innovations développées par Worldline permet d'améliorer les services et processus existants conçus au quotidien pour ses clients. Le climat de confiance et de proximité établi avec ses clients renforce par ailleurs la création de valeur par Worldline en permettant une meilleure compréhension de leurs besoins et problématiques. La présence de Worldline sur de multiples marchés est un atout précieux qui lui permet de proposer ses solutions sur de nouveaux marchés en s'appuyant sur les feedbacks collectés sur d'autres ;
- **Radicale / en rupture** : en parallèle, Worldline concentre également ses efforts de Recherche, Développement & Innovations sur l'exploration et le développement proactif de technologies qui apportent des solutions aux problèmes actuels et futurs de ses clients avec un point de vue et un angle innovants. Worldline adapte et commercialise ses innovations auprès de ses clients lors d'ateliers d'innovation, de démonstrations de faisabilité et d'autres moyens de promouvoir leur utilité.

Afin de soutenir cette approche à deux volets, Worldline s'assure tout d'abord que les cas d'utilisation et les technologies clés sont correctement identifiés et suivis, par exemple dans le cadre des Worldline Labs. Deuxièmement, elle vise à développer des liens solides entre les Worldline Labs et ses entités d'affaires par le biais d'un réseau d'ambassadeurs entre les Worldline Labs et d'autres entités.

Les ingénieurs de Recherche, Développement & Innovation de Worldline sont en grande partie intégrés aux équipes opérationnelles de Worldline et se consacrent principalement à l'innovation incrémentale. Les autres ingénieurs de Recherche, Développement & Innovation travaillent sur des projets à long terme relatifs à l'innovation de rupture. Au sein de Worldline, 38% des collaborateurs du département Recherche, Développement & Innovation sont des doctorants et des étudiants en thèse [WL2].

Les dépenses en Recherche et Développement du Groupe Worldline se sont élevées à 244 millions d'euros en 2021 et 224 millions d'euros en 2020. Pour plus d'information, se référer au présent document, Section C.

Le management de l'innovation chez Worldline consiste à promouvoir, stimuler, faciliter et valoriser l'innovation, ce qui nécessite le développement d'une forte culture de l'innovation.

En communiquant sur l'innovation en tant que valeur de l'entreprise, en fournissant des exemples d'innovations et en soulignant les comportements positifs ainsi que les réussites, Worldline s'assure que tous ses collaborateurs comprennent ce qu'est l'innovation, à quel point elle est importante. Chacun est concerné par l'innovation et la stimule de multiples manières :

- Selon un axe *top-down*, sur la base d'analyses stratégiques, tendanciennes et concurrentielles ;
- En *bottom-up*, en faisant appel à la créativité de chaque collaborateur ;
- Transversalement, grâce à des interactions, y compris l'innovation ouverte, avec ses écosystèmes marchands, industriels et académiques.

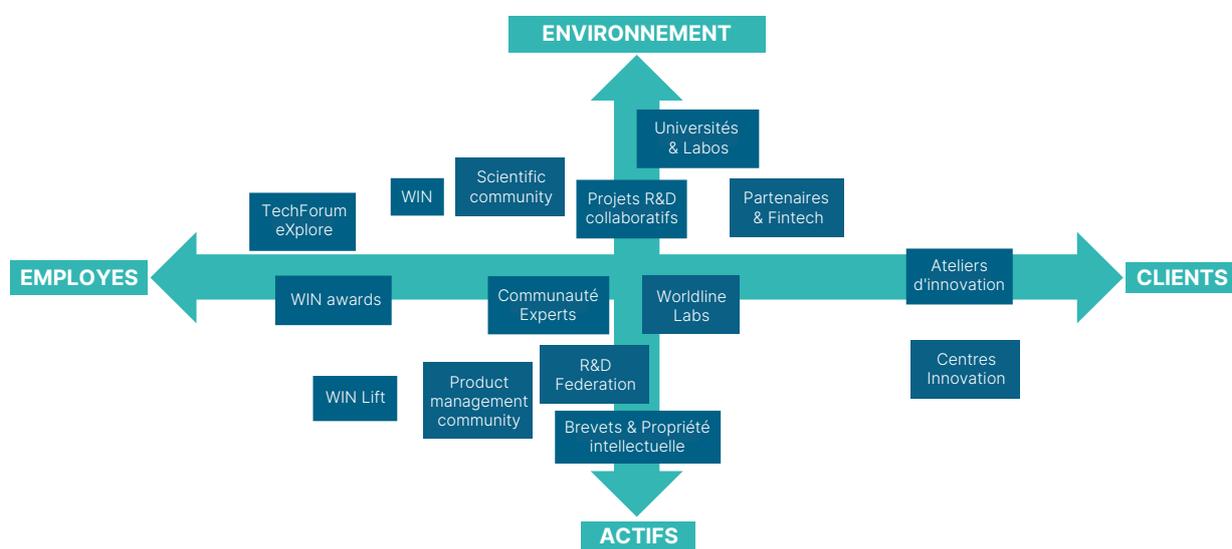
Worldline facilite l'innovation en fournissant des outils, des formations, des processus, des communautés et des initiatives. Par exemple, Le programme d'incubation d'idées de Worldline aide les innovateurs à définir, affiner, explorer, développer et faire grandir leurs idées jusqu'au point où elles peuvent être adoptées dans le cadre des processus ordinaires. La valorisation se fait avant tout en intégrant les innovations dans le portefeuille d'offres de Worldline, mais aussi sous forme de brevets ou de savoir-faire.

Dans le cadre de son management de l'innovation, Worldline véhicule les messages clés suivants :

- **Une définition inclusive de l'innovation** afin que chacun se sente concerné et en capacité d'innover et comprenne que l'innovation ne concerne pas seulement la technologie, mais aussi les produits, les services, les processus, l'organisation, le marketing, les ventes, les modèles économiques, ainsi que les dimensions sociales, sociétales et environnementales ;
- **L'importance de l'ambidextrie** : l'entreprise doit être capable, simultanément, d'exploiter les sources de revenus actuelles tout en exploitant de nouvelles opportunités qui deviendront les revenus de demain. Il est donc essentiel de maintenir un bon équilibre entre l'exploration et l'exploitation ;
- **L'innovation est un processus** (rechercher/sélectionner/implémenter/capter) qui doit être structuré, suivi et aligné avec un agenda stratégique ;
- **L'évaluation des projets innovants** doit tenir compte la connaissance, l'expérience et l'apprentissage, auxquels l'innovation est étroitement liée.

### D.2.2.1.2 Promouvoir la culture de l'innovation

#### L'écosystème d'innovation de Worldline



Afin de promouvoir une culture de l'innovation, Worldline a mis en place des initiatives internes et externes :

- **Le Réseau Innovation de Worldline (Worldline Innovation Network — WIN) :** Comptant plus de 50 membres, ce réseau et communauté d'experts en innovation rassemble les membres du WIN. Il est composé de champions de l'innovation occupant différentes positions dans l'organisation et les zones géographiques de Worldline. Ils promeuvent la culture de l'innovation dans toute l'entreprise, agissent comme relais et facilitateurs de proximité auprès des innovateurs et développent avec leurs pairs de nouvelles pratiques d'innovation chez Worldline ;
- **L'incubateur d'idées WIN Lift :** Cette initiative combine processus, facilitation et méthodologie pour aider les innovateurs à définir, affiner, explorer, développer et faire grandir leurs idées jusqu'à leur adoption dans le cadre des processus généraux de Worldline ;
- **Le concours annuel WIN Awards :** Ce concours annuel *bottom-up* permet à tous les collaborateurs de Worldline de présenter les projets innovants auxquels ils ont participé au cours de l'année écoulée. Les meilleurs projets sont présentés et soumis au vote des collaborateurs pour déterminer les finalistes. Un jury international désigne les gagnants. Cette initiative permet non seulement de donner une visibilité aux projets innovants et aux innovateurs, mais aussi d'encourager chaque collaborateur à réfléchir à l'innovation, ses origines, la manière de la promouvoir et les moyens de la concrétiser : « *Il y a 1001 façons d'innover, quelles sont les vôtres ?* » ;
- **La WIN Learning eXpedition :** Cette initiative annuelle emmène les meilleurs innovateurs de Worldline dans un voyage de découverte et de rencontre de l'écosystème d'innovation (universités, start-ups, acteurs majeurs, institutions, etc.) d'une grande métropole ;

- **Ateliers d'innovation pour les clients :** Ils permettent à Worldline, en collaboration avec ses clients, de démontrer son leadership et ses capacités d'innovation, de partager sa vision des nouvelles technologies et tendances émergentes en matière de services et d'usages numériques, de présenter des preuves de concept que l'on peut « toucher » et expérimenter dans la vie réelle, de co-concevoir de nouveaux produits, services ou offres ;
- **La communauté scientifique.** Ce groupe très diversifié, couvrant de nombreuses régions et domaines d'activité de Worldline et comprenant des personnes d'horizons différents, identifie et analyse les tendances clés de la société, des affaires et de la technologie. En prédisant l'évolution de ces tendances, la communauté crée des idées stratégiques précieuses pour nos clients, les aidant à se préparer pour l'avenir ;
- **La Fédération R&D :** cette structure de coordination et de gouvernance stimule les activités de R&D à travers Worldline selon une série de thèmes stratégiques de R&D et tire parti des complémentarités pour créer des synergies autour de la R&D collaborative inter-divisions, tout en renforçant les connexions entre la R&D en amont et les applications commerciales ;
- **La Communauté des Experts :** Près de 440 experts mondiaux consacrent 10 à 20 % de leur temps de travail à l'enrichissement de leur expertise, à la collaboration sur des sujets d'étude stratégiques, à la preuve de concept/valeur ou à l'accompagnement de projets stratégiques. Leur expertise s'étend des logiciels et des technologies aux infrastructures et à l'intelligence artificielle, ainsi que des compétences commerciales, notamment des méthodologies innovantes de gestion de projet. En mêlant des personnes issues d'entités et de lieux géographiques différents, la communauté d'experts constitue un incubateur mondial d'innovations. En 2020, les membres de cette communauté ont participé à des événements internes tels que le TeX Show et le défi e-Payment. Malgré la crise du Covid-19, ces événements ont été maintenus d'une manière numérique innovante, ce qui a permis aux experts de présenter leurs projets et de continuer à travailler en réseau avec leurs pairs. Pour



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

préparer l'avenir, Worldline a renforcé la collaboration internationale en mettant en place une nouvelle organisation évolutive. À la fin de l'année, Worldline a accueilli de nouveaux experts d'Ingenico. L'objectif est d'avoir une communauté active de 600 experts à moyen terme ; Traduit avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)

- **TechForum eXplore** : L'événement annuel de Worldline, qui rassemble des experts de tout le Groupe Worldline pendant 2 jours pour donner et assister à plus de 50 conférences, tables rondes, ateliers et démonstrations de laboratoire, a lieu depuis 10 ans chez Worldline. En 2020, pour des raisons sanitaires évidentes, il s'est transformé en un événement entièrement en ligne appelé TeX Show : proposant deux conférences en direct chaque jour pendant un mois complet sur des sujets techniques tels que le Cloud, l'IA, la cyber-sécurité, le développement logiciel, la détection de fraude dans les paiements, etc. Plus de 1000 experts et techniciens ont profité de cette occasion pour partager leurs connaissances et apprendre/découvrir des sujets techniques. En 2021, nous avons poursuivi l'expérience numérique en organisant le TeX 2021 virtuel, offrant un événement condensé entièrement virtuel avec des exposés, des tables rondes et des démonstrations, concentrés en une semaine ;
- **Product Summit** : Cet événement annuel, qui réunit la communauté de gestion des produits de Worldline et son écosystème, couvre l'ensemble du cycle de vie des produits et le champ d'application étendu de la gestion des produits, de la validation du concept en R&D au déploiement sur le marché.

### D.2.2.1.3 Collaboration avec des partenaires externes

Worldline et en particulier les Worldlines Labs entretiennent des relations étroites avec le monde universitaire (chercheurs et étudiants) et ont établi des partenariats à long terme sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, la biométrie, la cryptographie, l'interaction humaine ou les plates-formes, avec des universités européennes de premier plan (p. ex. l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Louvain en Belgique, l'Université de Passau en Allemagne ou encore l'Université de Milan en Italie), ainsi qu'avec plusieurs universités françaises (p. ex. Bordeaux, Lille, Orléans, Rennes, Saint-Etienne ou Valenciennes), et des instituts de recherche (p. ex. Inria ou CEA). Ces partenariats offrent aux chercheurs de réelles opportunités commerciales pour travailler sur des défis industriels concrets et, pour Worldline, des pistes d'innovation et une veille technologique mondiale. Ils ont déjà donné lieu à la publication d'articles scientifiques, à la soumission de brevets et à divers projets collaboratifs de R&D tant aux niveaux national qu'international.

A mesure que la complexité globale des services augmente au fil du temps, la nécessité de travailler avec des partenaires externes devient de plus en plus forte. Comme cet esprit d'innovation ouverte est ancré dans la façon de travailler de Worldline depuis toujours, la Société explore toutes les voies menant à ces collaborations fructueuses, y compris les Hackathons et les Start-up challenges. Cela a permis à Worldline de resserrer les liens avec le reste de l'écosystème Fintech et de répondre conjointement aux problématiques de leurs clients communs (pour plus d'informations, se référer à la Section D.2.5.2 du présent document). Par ailleurs, Worldline

collabore avec les principaux acteurs industriels et de services sur des programmes nationaux et européens.

Worldline développe et entretient également des relations étroites avec les écoles et les universités au niveau de l'éducation. Les experts de Worldline partagent leurs connaissances et leur passion sur ces sujets novateurs avec les étudiants (des troisième cycle aux MBAs) d'écoles et d'universités prestigieuses telles que HEC, l'École polytechnique, l'Université de Columbia, TelecomParisTech et l'Université de Nanterre.

#### Worldline et la collaboration avec les startups :

Worldline a lancé un programme pour développer la collaboration avec les startups. Cela inclut notamment l'organisation d'une compétition annuelle, Worldline e-Payments Challenge qui est un accélérateur de co-innovation entre les clients de Worldline, les Fintechs&Startups & les experts de Worldline. Les startups collaborent avec les experts de Worldline sur des défis concrets des clients. <https://fairs.worldline.com/epayments-challenge/home.html>

L'objectif est simple : un meilleur temps de mise sur le marché et une réduction de l'effort pour évaluer les startups potentielles (de plusieurs mois à quelques semaines pour évaluer les startups), construire des projets d'innovation/démos. Création d'un pipeline d'opportunités d'innovation avec les clients (en M€). Identification de nouveaux partenaires commerciaux pour les startups. Quelques chiffres du ePayment Challenge :

- 40 startups/fintechs participant au dernier e-Payments Challenge après s'être engagées auprès de centaines d'acteurs ;
- 46 projets innovants travaillés avec 10 clients de Worldline ;
- 496 participants aux Keynotes Worldline, 273 réunions, 17.5h de webinars ;
- 24 projets ont démarré après la compétition pour trouver un moyen de développer les PoCs et de les transformer en opportunités commerciales ensemble.

Worldline est également membre de hubs tels que Techquartier, NFI, H-7, Hub612 et entretient des relations de collaboration avec d'autres acteurs tels que Business France, F10, Finleap Fintech Scotland, Fintech Belgium.

Worldline investit également dans deux accélérateurs/incubateurs : LaFabrique basé au Brésil (<https://www.state.is/lafabrique>) et Zone2Boost basé en Espagne (<https://www.zone2boost.com/>). Les principaux objectifs sont d'être très proches des startups et d'investir dans certaines d'entre elles.

### D.2.2.1.4 L'innovation par les Worldline Labs [GRI 102-43] [WL8]

Worldline fait partie d'un secteur confronté à de difficiles transitions avec la déréglementation, la transformation numérique, des changements d'échelle, l'arrivée de nouveaux entrants, l'introduction de nouvelles technologies et l'émergence de nouveaux usages : dans un tel contexte, le *statu quo* n'est pas une option. Afin de transformer la technologie et les nouvelles tendances en solutions créatrices de valeur pour ses clients, dans les années à venir, Worldline cherche non seulement à promouvoir activement une culture de l'innovation qui incite tous ses collaborateurs à être créatifs

mais aussi à structurer ce potentiel et ces talents à travers ses Worldline Labs. Worldline a toujours travaillé avec des partenaires sélectionnés, des universitaires et des start-ups pour nourrir et développer ses innovations. En outre, la durabilité joue un rôle important dans l'élaboration du programme d'innovation de l'entreprise en donnant la priorité aux solutions utiles contribuant aux ODD des Nations Unies et en accordant une attention particulière à l'éco-conception. Worldline concentre ses efforts en Recherche, Développement & Innovation autour de trois domaines principaux, chacun d'entre eux apportant des opportunités d'innovation pour l'entreprise, ses clients et les utilisateurs finaux :

- Confiance et sécurité ;
- Expérience client (*User eXperience*) ;
- Performance & Intelligence.

### D.2.2.1.5 La confiance et la sécurité

Le volet confiance et sécurité vise à rendre les transactions et les services plus sûrs pour les clients finaux. Il comprend des plateformes de paiement innovantes, des solutions d'authentification avancées, des outils cryptographiques, des solutions de protection des données et de résilience des réseaux. Parmi les principales innovations issues de ce processus, on peut citer :

- **Authentification continue basée sur le comportement :** apporte une confiance fluide à tout service nécessitant une authentification forte, en combinant de façon continue des mesures sur la manière dont un utilisateur utilise un service ou effectue une action. Les appareils mobiles d'aujourd'hui, avec leurs nombreux capteurs, génèrent de nombreuses entrées qui peuvent être combinées pour créer une « empreinte digitale d'utilisation » propre à la personne qui utilise l'appareil. Combiné à une authentification en continu de l'appareil lui-même et de l'application sécurisée en cours d'exécution, cela offre dans la plupart des cas un niveau de confiance qui suffit pour authentifier un utilisateur sans avoir besoin de demander une action d'authentification explicite. C'est un parfait exemple de la raison pour laquelle Worldline se concentre sur les trois pierres angulaires de son approche R&D : il illustre comment un service de confiance (domaine Trusted Service) rendu possible par l'intelligence artificielle (domaine Performance & Intelligence) débouche sur une excellente expérience utilisateur (domaine User eXperience) ;
- **La cryptographie post-quantique :** L'arrivée annoncée des ordinateurs quantiques remet en question, à terme, la sécurité numérique dans son ensemble, en cassant les systèmes cryptographiques à clé publique qui protègent aujourd'hui toutes les données personnelles, professionnelles et bancaires. Worldline travaille en étroite collaboration avec des chercheurs du monde entier sur des algorithmes de sécurité qui résisteront aux capacités de ces ordinateurs et fait des propositions conjointes à des organisations mondiales de standardisation comme le NIST (*National Institute of Standards and Technology*). Worldline continue d'avancer ses propositions de signature post-quantique et teste activement l'intégration des premiers algorithmes prêts pour l'industrie dans ses solutions ;
- **Monnaies digitales :** Bien qu'il ne s'agisse pas d'un nouveau concept de chaîne de blocs, il stimule l'adoption

de la technologie de registre distribué (*Distributed Ledger Technology — DLT*) dans des secteurs de paiement plus traditionnels, et même une discussion sur la question de savoir si la Monnaie Numérique de la Banque Centrale devrait utiliser la DLT ou des modèles plus traditionnels basés sur des comptes. D'un point de vue technologique, cependant, la famille DLT évolue beaucoup, avec des mises en œuvre variées visant à optimiser le traitement de certains types de transactions ou à gérer des environnements spécifiques avec leurs exigences métier spécifiques. Contribuer à ces évolutions, évaluer et adopter les meilleures technologies émergentes, reste un axe important de la recherche de Worldline, qui travaille sur des solutions qui s'étendent des solutions en groupe fermé d'utilisateurs pour des événements, en passant par des plateformes de fidélité interopérables, jusqu'au paiement autonome piloté par des objets connectés. En marge de cela, les plates-formes décentralisées sont passées des solutions d'identité décentralisées préservant la vie privée aux services financiers décentralisés ;

- **La cryptographie avancée** est un élément clé des techniques de préservation de la vie privée qui permettent une collaboration plus étroite entre plusieurs parties et des écosystèmes plus ouverts. Nos chercheurs repoussent les limites du chiffrement homomorphe et du calcul multipartite pour trouver des solutions qui permettent d'utiliser la biométrie dans une boutique dans un système de validation étanche et fiable d'un commerçant, tout en préservant la vie privée du consommateur en protégeant adéquatement son empreinte biométrique.

D

### D.2.2.1.6 L'expérience client

Le volet « Expérience client » a pour ambition de tirer parti des technologies pour améliorer l'expérience de l'utilisateur dans l'ensemble des domaines d'activité des clients de Worldline, notamment les services bancaires, les services aux commerçants, les véhicules connectés, les médias et le divertissement. Ils comprennent des solutions de réalité augmentée, des solutions pour améliorer le caractère intuitif des interactions, des solutions permettant les paiements *via* des plateformes multiples, des solutions pour analyser des données générées par des objets connectés, etc. Parmi les principales innovations issues de ce domaine figurent :

- **La biométrie dans l'expérience du magasin :** apporter des interactions rapides, transparentes et sans contact dans le magasin pour l'identification de la fidélité, pour le click & collect, pour les casiers, pour le paiement était déjà intéressant avant la période de pandémie mais maintenant cela est devenu essentiel pour les utilisateurs finaux. La reconnaissance par biométrie faciale est simple et naturelle pour les utilisateurs finaux, il leur suffit de se trouver devant un point de vente ou un kiosque pour être reconnus, et en même temps c'est vraiment un sujet sensible au regard de la protection des données, il est donc essentiel à la fois d'accroître la sécurité des technologies de reconnaissance faciale - par exemple grâce à des capteurs 3D pour un modèle facial 3D et/ou pour la lutte contre l'usurpation d'identité - et de gérer et stocker soigneusement les modèles biométriques dans les appareils personnels des utilisateurs finaux (comme leurs smartphones). Une façon complémentaire de la biométrie faciale est d'utiliser et d'expérimenter d'autres modalités de la biométrie comme la reconnaissance de la main et de la paume. Cela constitue un moyen plus invisible pour les



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

utilisateurs finaux, mais c'est aussi moins sensible et les utilisateurs finaux peuvent être authentifiés en toute sécurité tout en donnant leur consentement à une transaction ou un paiement ;

- **W3C web Payment** : Worldline est membre du W3C et de la FIDO et participe activement à la définition et au test des futures normes d'authentification et de paiement interopérables. Nous avons créé des implémentations d'évaluation et de démonstration, montrant comment payer en ligne en toute sécurité en moins de 10 seconde ;
- **Distributeurs automatiques réinventés et des casiers intelligents** : Explore des concepts dans lesquels l'expérience est plus naturelle, comme le distributeur automatique *Honesty*, où les utilisateurs paient avant de se servir dans un simple réfrigérateur au lieu d'un dispositif automatisé complexe et coûteux, ou *FreeGo*, où les utilisateurs prennent ce qu'ils veulent dans le réfrigérateur tandis qu'une vision informatisée basée sur l'intelligence artificielle détermine automatiquement le montant qui sera payé, ou *PickGoPay*, où les utilisateurs peuvent utiliser leur smartphone pour scanner le code QR (ou le tag NFC) sur les casiers pour les ouvrir et se faire vendre des produits locaux à l'intérieur, le paiement est complètement automatique, invisible et effectué lorsque le casier est fermé ;
- **Smarter Bot & relation client NEXT** : Couvre les applications de l'intelligence artificielle et du traitement du langage naturel pour proposer des solutions de contact avancées basées sur la voix, le chat ou l'interaction multimodale ou numérique, qui permettent des canaux désormais essentiels à la gestion de la relation client pour les banques, les assurances, les commerçants, le gouvernement, etc. Ce domaine comprend notamment l'Agent Augmenté, qui est aidé par la recherche automatisée d'informations et la préparation des réponses ; la Réponse aux Questions, qui consiste à trouver des réponses pertinentes dans des bases de données de documents non structurés ; l'Analyse du Sentiment, pour automatiser le contrôle du niveau de confiance et de satisfaction ; et la Gestion de la Conversation, où l'interaction va au-delà des simples scripts et du IVR au numérique afin d'accroître la satisfaction des utilisateurs finaux et d'éviter d'attendre un agent par téléphone ;
- **Accessibilité des points de vente & kiosque** : Répond aux besoins des personnes malvoyantes, tandis que les terminaux de paiement et les kiosques évoluent vers des interfaces 100% tactiles. Elle implique notamment une communication d'appareil à appareil pour tirer parti du mobile de l'utilisateur dans des opérations sensibles ou complexes comme la saisie du code PIN, la prise de décision ou la navigation pour les services à valeur ajoutée. Worldline LABS contribue au développement d'un protocole, d'une application mobile et d'un service permettant une expérience simple et rassurante pour les personnes handicapées ;
- **Senior Care** : vise à améliorer un service de téléassistance pour les personnes âgées sur deux axes : l'utilisation de ML/IA pour la détection des anomalies d'activité et l'interface conversationnelle pour obtenir les retours des personnes âgées. Ces services sont ajoutés à une plateforme existante visant à suivre les activités des personnes âgées grâce à des capteurs IoT afin de les aider à rester plus longtemps à domicile. L'objectif spécifique de ce projet d'innovation est d'explorer ces technologies et de

les tester dans un pilote avec quelques utilisateurs pour vérifier leur adéquation et leur valeur dans ce contexte.

### D.2.2.1.7 Performance & intelligence

L'axe « Performance & Intelligence » rassemble des solutions innovantes pour optimiser le traitement de gros volumes de données, introduire l'Intelligence Artificielle dans les processus de traitement et de décision, combiner Cloud et *edge computing* et réduire l'empreinte écologique du traitement des transactions ou des données. Il inclut le calcul à haute performance, les solutions d'informatique « liquide », les services Cloud et contextuels, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique. Parmi les principales innovations issues de ce processus, on peut citer les suivantes :

- **Des techniques d'apprentissage optimisées de l'IA** sont nécessaires pour donner à nos solutions une longueur d'avance par rapport à la référence de ce qui est disponible sur le marché. L'apprentissage par transfert (*Transfer Learning*), où Worldline amorce sa solution d'IA déployée dans un nouvel environnement avec un modèle préformé sur des données provenant d'un contexte différent, permet à nos solutions d'être plus performantes dès le départ. L'apprentissage fédéré (*Federated Learning*) crée une dimension plus élevée d'informations en combinant le parcours d'apprentissage de plusieurs déploiements d'une solution d'IA sans partager les données traitées. Pour un processeur travaillant pour plusieurs entités, tel que Worldline, c'est une clé de toute solution d'IA ;
- **Les modèles d'IA pour la notation instantanée des risques** apportent une valeur ajoutée dans de nombreux domaines du traitement des paiements. Nos enquêtes ont conduit à la création de modèles d'IA en apprentissage approfondi qui sont optimisés pour effectuer une évaluation du risque de fraude en temps réel. En ajustant les algorithmes utilisés et en créant une pile technologique optimisée à cet effet, Worldline est capable d'exécuter ces tâches complexes sur une machine virtuelle fonctionnant sur du matériel standard, traitant les volumes élevés auxquels Worldline est confronté. Le conditionnement de la solution pour la rendre facilement déployable en tant que composant autonome, facilement accessible par un simple appel d'API, rend cette solution prête à être intégrée dans de multiples environnements : Emission de carte, Protection du consommateur, Prévention de la fraude côté commerçant, Authentification basée sur le risque pour commerce électronique sans friction, etc. ;
- **La mise en place de l'IA sur les équipements de bordure** est un autre point important de nos travaux. Appareils intelligents en nombre toujours croissant, grande flotte de terminaux de paiement : il peut sembler difficile de mettre l'intelligence artificielle au service de tels équipements de bordure qui disposent de ressources de calcul limitées. L'optimisation de nos modèles d'IA, l'utilisation des dernières techniques de compression et la sélection et le réglage des piles technologiques appropriées nous permettent d'intégrer de plus en plus d'intelligence dans nos centres de données (réseau de capteurs IoT) et nos points de vente de terminaux, par exemple. Les mêmes techniques sont également appliquées lors de l'exécution de nos solutions d'authentification intelligente sur les appareils mobiles ;
- **IA appliquée** - le traitement des optimisations est une clé : nos projets et études vont de la maintenance prédictive et

## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

de la surveillance préventive, en passant par le Smart Routing, jusqu'aux optimisations de la préparation des commandes ou des suggestions de paniers d'achats. Chacun d'entre eux nécessite que nos data scientists expérimentés creusent dans les données, identifient les meilleurs algorithmes ML à utiliser et optimisent les phases de formation et d'incubation des projets d'IA ;

- Alors que l'IA arrive à maturité, aider à **amener l'IA à un niveau industriel** dans le secteur du traitement des paiements est une autre valeur clé à laquelle l'équipe de Worldline Labs contribue. Définir la pile technologique, les outils et les processus adéquats pour appliquer l'IA à une plus grande échelle est un facteur clé de succès. La virtualisation de l'IA, l'IA dans le cloud, le traitement de l'IA

en temps réel, la gestion des données et des fonctionnalités ne sont que quelques exemples où nous sommes à l'avant-garde du traitement moderne des big data ;

- **La réduction de l'empreinte écologique** des transactions électroniques (de paiement) est un domaine dans lequel ses recherches sont engagées. Par exemple, dans le domaine de l'intelligence artificielle (par exemple pour la détection de fraude), Worldline recherche des modèles et des approches d'apprentissage automatique optimisés qui réduisent les temps de traitement. Mais nous allons plus loin, en recherchant les dernières technologies pour mesurer et optimiser l'empreinte de toute transaction électronique.

### D.2.2.2 Innover durablement

#### D.2.2.2.1 Garantir l'accessibilité digitale

Pour maintenir sa position de leader dans le domaine du paiement inclusif et pour développer continuellement ses connaissances et ses meilleures pratiques en matière de technologies du handicap, Worldline a mis en œuvre plusieurs actions :

- **Une approche transversale de la conception avec les entités CCQA** (*Quality Assurance Competence Centre*) Studio, Recherche, Développement & Innovations et SDCO collaborent afin de fournir un support technique aux concepteurs, développeurs et testeurs autour de solutions et critères d'accessibilité technique. A titre d'exemple, les équipes de Worldline Labs travaillent au développement de plusieurs nouvelles solutions pour faciliter le paiement pour les personnes malentendantes par exemple la solution « WL Hear 2 Pay », Nos équipes de Worldline Labs travaillent également sur des solutions pour les malvoyants par exemple un terminal de paiement accessible aux malvoyants et aux personnes souffrant de troubles cognitifs. Ce terminal fournit à l'utilisateur une assistance audio tout au long de la transaction<sup>1</sup>. Ce projet initié par une équipe multinationale, vient répondre aux nombreuses Directives européennes sur l'accessibilité au sein des infrastructures publiques. Par ailleurs, le Studio et SDCO a créé une bibliothèque de composants HTML open-source nommée KAWWA (Worldline Web Application Toolkit). Son objectif est de faciliter pour les développeurs la production d'un code HTML/CSS/JS de qualité et conforme aux normes d'accessibilité web internationales WCAG (Web Content Accessibility Guidelines). Enfin, la CCQA a mis en place une offre de tests et d'audits d'accessibilité numérique pour le web, le mobile et les documents se référant aux WCAG, aux directives EN et aux règles RGAA ;

Actuellement, plusieurs projets sont en cours pour aider à renforcer cet aspect du paiement inclusif soit avec des solutions de paiement mobile : VIP App Project. Soit par des solutions qui utilisent le mobile pour restituer tous les

composants présents sur un terminal, une machine ou autre type d'écrans de distribution et interagir uniquement avec le mobile personnel pour réaliser le scénario de paiement complet ;

Les personnes âgées sont également au centre de l'intérêt de Worldline, aujourd'hui, une solution Senior Care est développée par les Labs et par les équipes du Worldline Mobile Competence Center pour faciliter le suivi et le diagnostic d'une personne âgée ou malade.

Le système Senior Care est une solution commercialisée par Worldline Iberia (centre de compétence mobile) pour surveiller la santé d'une personne âgée par le biais d'un Voice Bot qui pose des questions pour diagnostiquer sa santé. En cas de danger, il alerte le personnel soignant.

- **L'offre interne d'accessibilité numérique** a évolué pour inclure les applications mobiles natives et toute interface homme-machine destinée au grand public, comme les terminaux de paiement et les progiciels. Cette offre a été étendue à la partie documentaire et à l'accessibilité à l'apprentissage par le biais du FALC ou des meilleures pratiques *Easy-To-Read*. En effet, l'accessibilité à l'apprentissage est devenue une exigence des administrations publiques par la Commission européenne ;
- **Des experts en accessibilité digitale** se trouvent dans la Communauté d'Experts de Worldline depuis sa création, contribuant au développement des technologies d'assistance technologique en collaboration avec des initiatives open source et le domaine académique ;
- **Des formations sur les dernières technologies** en matière d'accessibilité web/application mobile, sont disponibles dans le catalogue interne des formations. Par ailleurs, Worldline collabore avec l'écosystème académique en formant et en sensibilisant des enseignants à l'accessibilité numérique et documentaire, par exemple, l'apprentissage en ligne pour les personnes handicapées pendant la période de Covid-19 ;

D

<sup>1</sup> cela concerne les produits TSS, mais comme ce service est géré au niveau mondial, il fait partie du périmètre de la déclaration de performance extra-financière



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

- **Partenariat externe sur l'accessibilité** pour assurer l'intégration des utilisateurs en situation de handicap dans l'innovation, avec différentes organisations européennes (Valentin Haüy, CFPSAA, Oogvereniging, Fondation I See, etc.) qui contribue à l'amélioration de produits comme les terminaux de paiement VALINA et YUMI<sup>1</sup>. Afin de renforcer le respect du droit international et des lois nationales, Worldline a rejoint la liste des discussions du Dinum autour de l'exigence de RGAA d'être au courant de tout changement dans les normes.

Worldline veille également à suivre l'évolution des normes européennes et internationales et leur intégration dans ses produits.

### D.2.2.2 Concevoir des solutions de Green IT

Si Worldline traite déjà l'efficacité énergétique de ses centres de données et l'écoconception de ses terminaux de paiement (voir Section D.5 du présent document), les laboratoires de Worldline, la CCQA, les équipes CSR et la communauté internationale d'experts de Worldline travaillent plus spécifiquement au développement d'une programmation logicielle économe en énergie. Ainsi, cette initiative a développé une offre technique autour de la consommation énergétique des applications mobiles grâce à l'outil GreenSpector. Des projets sont menés dans ce cadre pour

mesurer la consommation d'énergie des applications mobile produits par Worldline ainsi que l'autonomie des terminaux de paiement, par exemple, l'optimisation énergétique pour le terminal VALINA et l'application Android Worldline Mail & Drive<sup>1</sup>.

En 2021, Worldline a achevé un deuxième cycle d'analyse du cycle de vie (ACV) pour les transactions de paiement par carte et a lancé une nouvelle ACV pour les paiements en espèces. Les résultats seront examinés par des parties externes (partenaires universitaires). Ils seront rendus publics dans le rapport intégré de Worldline. Ces études nourrissent plusieurs initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale des paiements. La première initiative est interne et vise à soutenir l'adoption d'une approche d'éco-conception dans la conception des produits. La deuxième initiative vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème des paiements, par exemple par le biais de la communauté scientifique de Worldline. La troisième initiative vise à soutenir la communauté de l'éco-conception par le biais d'activités de R&D. Worldline rend ses positions publiques en présentant les résultats à la Banque de France afin de la sensibiliser, de la préparer à toute réglementation à venir et d'exercer une influence, et enfin en établissant des liens avec des universitaires (validation de l'ACV et éventuellement collaboration pour réaliser ensemble la publication d'un article universitaire).

## D.2.3 Assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des systèmes

### D.2.3.1 Une stratégie de sécurité exhaustive et résiliente

#### D.2.3.1.1 Les politiques et objectifs de sécurité du Groupe Worldline

De nombreux facteurs indiquent que le paysage de la cyber-criminalité est en évolution constante :

- La surface d'exposition aux attaques est en expansion (terminaux, réseaux, appareils mobiles, Internet des objets, systèmes Cloud, systèmes industriels, etc.) ;
- Les auteurs de ces attaques sont de plus en plus organisés (initiés, hacktivistes, crime organisé, commandités par la nation, etc.) ;
- Les vecteurs d'attaque sont plus ciblés et plus complexes rançongiciel, *cross-plateforme* de logiciels malveillants, botnet IoT, *swiftboating/hoax*, attaque de point d'eau, hameçonnage, *Diversions via DDoS...*).

Pour répondre au développement des nouveaux usages numériques et à leurs risques inhérents en termes de cyber-sécurité, Worldline a renforcé en 2019 et 2020 ses processus de gouvernance et de gestion pour lutter contre les cyber-attaques et les failles de sécurité<sup>2</sup>.

#### Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) à l'échelle du Groupe Worldline

La sécurité du groupe Worldline maintient un système mondial de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) centralisé et harmonisé, dédié aux activités de Worldline et conforme à la norme ISO 27001:2013 ainsi qu'aux réglementations telles que PSD2 et GDPR. Un SMSI permet d'avoir une approche systématique vis-à-vis de la gestion des informations de la Société afin qu'elles soient gérées comme l'exige le niveau de sécurité applicable. Cela comprend les personnes, les processus et les systèmes informatiques en appliquant un processus de gestion des risques. L'objectif principal de ce SMSI de Worldline est la protection de tous les actifs de Worldline, qu'ils soient possédés, utilisés ou détenus par Worldline pour le compte de ses clients (informations, propriété intellectuelle, sites, réseau, personnel, logiciels et matériel). En 2021, Worldline a mis à jour ses politiques, normes, processus et procédures pour couvrir les objectifs du SMSI. Ce SMSI global a été mis en œuvre avec succès dans toutes les entités de Worldline tel que défini dans la définition du champ d'application et est actuellement étendu aux acquisitions récentes. La sécurité du Groupe Worldline est gérée par le département Qualité, Sécurité, Risque, Conformité (QSRC) au sein du bureau Technologie et Opérations.

Le SMSI Global de Worldline intègre également une Politique de Sécurité Physique et de Sûreté qui établit des règles et des procédures pour minimiser les comportements inappropriés à l'intérieur et à l'extérieur de Worldline.

<sup>1</sup> cela concerne les produits TSS, mais comme ce service est géré au niveau mondial, il fait partie du périmètre de la déclaration de performance extra-financière

<sup>2</sup> L'organisation très structurée de la sécurité qui a été renforcée récemment suite à l'acquisition d'Ingenico.

## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

### Stratégie de sécurité de Worldline

La stratégie de sécurité de Worldline est une approche globale sur la façon dont Worldline s'attaque aux cyber-menaces. Ce cadre est mis en œuvre au niveau des secteurs d'activité au moyen de programmes de cyber-sécurité appropriés. L'objectif de la Stratégie de Sécurité de Worldline est de fournir une taxonomie et une méthodologie communes pour :

Dresser la situation actuelle en matière de cyber-criminalité	Définir les objectifs pour s'aligner avec les meilleures pratiques de l'industrie	Identifier et classer par ordre de priorité les axes d'amélioration	Évaluer l'état d'avancement par rapport à la situation cible/les objectifs	Communiquer sur les risques liés à la cyber-criminalité avec les parties prenantes internes et externes
---	---	---	--	---

Cette Stratégie de Sécurité est basée sur le cadre de référence en matière de cyber-sécurité du NIST (*National Institute of Standards and Technology*). Elle est construite autour de cinq fonctions principales, définies ci-dessous. Elles ont pour vocation de créer une culture opérationnelle pour lutter contre les risques dynamiques liés à la cyber-criminalité.

Identification	Protection	Détection	Réponse	Récupération
Développer une gestion des risques liée à la cyber-criminalité qui permette à Worldline de couvrir tous ses systèmes, actifs, données et capacités et de hiérarchiser ses efforts.	Développer et mettre en place les moyens de protection appropriés pour éviter les attaques ou limiter/contenir l'impact d'un événement potentiel de cyber-criminalité.	Développer et mettre en place les moyens appropriés pour identifier la survenue d'un incident de cyber-criminalité.	Développer et mettre en place les mesures correctives suite à l'identification d'un événement de cyber-criminalité afin d'en limiter les impacts.	Développer et mettre en place les mesures permettant de maintenir les plans de résilience ayant pour but de rétablir les capacités ou les services qui ont été compromis par un incident de cyber-sécurité.

Dans le cadre du management des risques de l'entreprise (*Enterprise Risk Management – ERM*) et de la gestion des risques opérationnels (*Operational Risk Management – ORM*), le département QSRC effectue et analyse régulièrement des évaluations des risques de sécurité. Cette analyse des risques permet à la Société d'établir des priorités et d'affiner sa Stratégie de Sécurité et les programmes locaux de cyber-sécurité assurant la maîtrise du risque dans une perspective agrégée.

### Les principaux objectifs de sécurité de Worldline

La sécurité du Groupe Worldline se concentre donc sur la réalisation des cinq engagements suivants :

<b>Principes de sécurité de base de Worldline</b>	Homogénéité dans l'application de normes et règlements exigeants	Prévention pour éviter les attaques	Détection et analyse pour résoudre les incidents de sécurité	Amélioration pour éviter que cela ne se reproduise	Production de rapports pour surveiller notre performance
<b>Principaux engagements et actions</b>	Maintenir une couverture complète des certifications de sécurité et s'adapter aux nouvelles exigences en matière de cyber-sécurité émanant des régulateurs	Former chaque année les collaborateurs du WL aux menaces de la cyber-sécurité afin de renforcer et de maintenir la sensibilisation à la sécurité des données	Un cadre de sécurité adaptable capable de répondre de manière optimale et dynamique à toute cyber-menace susceptible de porter atteinte aux données, aux services ou à la réputation	Continuer à maintenir la résolution des incidents à 100%, conformément à notre politique de sécurité. Les incidents sont signalés et les causes profondes sont bien comprises afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent	Atteindre les Indicateurs Clés de Performance relatifs à la sécurité



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

- **Maintenir une couverture complète des certifications de sécurité et s'adapter aux nouvelles exigences en matière de cyber-sécurité émanant des régulateurs.** Worldline s'est engagé dans un programme de certification ISO 27001 multi-sites (MSC) avec KPMG. Le programme MSC autonome de Worldline a été défini pour couvrir les normes ISO 9001, 14001, 27001. Cette approche multi-site permet à Worldline d'avoir une approche homogène en matière de certifications sur les normes ISO. Par conséquent, elle utilise les mêmes politiques et processus dans toute l'entreprise. Cela lui permet de garantir un niveau de qualité et de sécurité constant pour tous les services qu'elle fournit, indépendamment du pays ou du site.

La norme ISO/IEC 27001 aide l'entreprise à gérer la sécurité de ses actifs tels que les informations financières, la propriété intellectuelle, les coordonnées de ses collaborateurs ou les informations qui lui sont confiées par des tiers. Elle est considérée comme l'une des normes les plus reconnues en ce qui concerne les exigences relatives à un système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI). Le champ d'application actuel de la certification multi-sites ISO 27001 couvre 37 des 57 sites éligibles du Groupe Worldline.

Worldline a mis en place des processus de sécurité acquis au fil des ans grâce à la conformité PCI et à d'autres certifications. WL maintient 23 Périmètres PCI-DSS certifiés, attestés par rapport à la version 3.2.1 de PCI-DSS<sup>1</sup>.

Le système de gestion de la sécurité de l'information de Worldline fait l'objet d'un processus d'amélioration continu garantissant que nos politiques et procédures de sécurité sont conformes aux exigences émanant des différentes autorités réglementaires, telles que :

- **Lignes directrices finales l'EBA (European Banking Authority) sur la gestion des risques liés aux TIC et à la sécurité EBA/GL/2019/04**, consistant en des lignes directrices qui définissent les attentes sur la manière dont toutes les institutions financières devraient gérer les risques internes et externes liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité auxquelles elles sont exposées ;
- **Les attentes de l'Oversight Cyber Resilience (CROE) 12/2018**, qui fournissent des orientations sur la cyber-résistance des infrastructures des marchés financiers, et qui demandent aux infrastructures de marchés financiers de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre, en collaboration avec les parties prenantes concernées, afin de s'assurer qu'ils améliorent leur niveau de cyber-résistance ;
- **Former chaque année les collaborateurs de Worldline aux menaces de la cyber-sécurité afin de renforcer et de maintenir la sensibilisation à la sécurité des données.** En 2021, 92% des collaborateurs de Worldline ont été formés au contenu spécifique de la norme PCI-DSS. Cet objectif est également applicable au contenu général de sécurité dans la formation « Sécurité et sécurité », ainsi qu'à un contenu très spécifique sur la formation *Secure Coding*, qui est axée sur la communauté du développement. Cet objectif repose sur le fait que tout le personnel de

Worldline est un point de défense clé en matière de sécurité, ce qui signifie qu'il est vital que tous les collaborateurs internes, les contractants et les consultants de l'organisation Worldline prennent la responsabilité d'adhérer aux politiques de sécurité de Worldline et aux normes, procédures et directives connexes.

Les experts de Worldline dans les différents domaines maintiennent une série complète de formations, adaptés à notre environnement. Ces formations comprennent un contenu dynamique et attrayant qui permet aux collaborateurs d'apprendre grâce à des vidéos intégrées et des fonctions interactives.

Consciente de la menace croissante des attaques de phishing, Worldline organise périodiquement des programmes de simulation de phishing qui exposent ses collaborateurs à de faux e-mails de phishing. Cela permet à l'organisation d'être protégée contre ce type d'attaques en éduquant ses collaborateurs et en les aidant à affiner leurs compétences en matière de lutte contre le phishing ;

- **Continuer à maintenir 100% des résolutions d'incidents conformes à la politique de sécurité. Les incidents sont signalés et les causes profondes sont comprises pour éviter qu'ils ne se reproduisent.** Ce rapport fournit également des informations précieuses pour les évaluations régulières des risques en matière de sécurité. Cette pratique est d'autant plus importante dans la mesure où Worldline fournit ses services à des clients dans le monde entier. Une communication hebdomadaire entre le Directeur de la Sécurité de Worldline et tous les agents de sécurité régionaux assure une surveillance étroite des incidents de sécurité enregistrés et le suivi des mesures d'amélioration convenues. En 2021, 100% des réponses aux incidents ont été entièrement conformes à la politique de sécurité de Worldline, contre 100% en 2020, 99.64% en 2019.
- **Atteindre des Indicateurs Clés de Performance en matière de sécurité.** Une surveillance et des rapports techniques sont en place pour agir de manière proactive sur les anomalies de sécurité : analyse hebdomadaire des contrôles de sécurité, contrôle mensuel de la configuration des pare-feu, analyses de vulnérabilité hebdomadaires, tests d'intrusion annuels, examens des droits d'accès, systèmes de détection des intrusions, dont des systèmes d'atténuation DDoS, suivi et enregistrement des événements signalés par le système. Toutes ces mesures font partie de la Stratégie de Sécurité Worldline.

En plus d'assurer la sécurité de ses activités, Worldline a mis en œuvre des mesures et des politiques pour protéger ses propres actifs de propriété intellectuelle et ses informations confidentielles, notamment mais pas seulement, l'utilisation d'accords de confidentialité ou du cryptage et protection logique et physique de certaines informations. De plus, le Service Juridique et Conformité de Worldline fournit des conseils sur toutes les transactions commerciales afin de s'assurer que les dispositions appropriées sont incluses dans les contrats avec ses clients et fournisseurs et que les questions confidentielles sont traitées de manière appropriée et en conformité avec les lois applicables.

<sup>1</sup> Le standard PCI DSS est implémenté dans des processus. Dans le livre du contrôle interne (Blue Book), les contrôles ont été configurés afin de couvrir le standard PCI DSS. Des auto-évaluations et des tests sont exécutés annuellement pour évaluer le risque. Les résultats de l'auto-évaluation et des tests génèrent un plan d'action pour améliorer les processus.

### Comment Worldline traite les cyber-menaces

La lutte contre la cyber-criminalité s'articule autour de trois axes principaux : la prévention, la détection et la réponse dans le cadre de la Stratégie de Sécurité de Worldline.



#### A. La prévention

- **Threat Intelligence (TI)** : TI aide Worldline à faire face à la grande variété de menaces numériques, y compris l'exploitation des vulnérabilités des systèmes informatiques, le piratage organisé et la fraude en matière de réputation ou informatique. Une faille de sécurité peut compromettre les activités de Worldline, avoir un impact sur les réglementations et avoir une incidence sur la réputation de Worldline. Pour surveiller les menaces actuelles et futures potentielles, la surveillance des sources non structurées et externes est nécessaire pour mieux s'adapter au paysage des cyber-menaces en cours et en constante évolution ; recueillir des informations précieuses à partir d'innombrables sources sur Internet telles que les avis de sécurité des fournisseurs, les référentiels de vulnérabilités, les médias sociaux, les systèmes de tableaux noirs, les moteurs de recherche, y compris les sites *Dark* et *Deep Web*, pour déterminer leur gravité. Ensuite, il est nécessaire de hiérarchiser et d'identifier les actions nécessaires pour atténuer la menace.
- **Evaluation de la vulnérabilité** : Les opérations de sécurité surveillent les vulnérabilités et avertissent les parties prenantes en temps utile. La notification de vulnérabilité comprend les informations suivantes :
  - Des conseils pour la remise en état ;
  - Le niveau de gravité basée sur le *Common Vulnerability Scoring System (CVSS)* ;
  - La disponibilité d'un correctif ;
  - Indication si besoin d'analyses supplémentaires.
- **Test de pénétration** : Des tests de pénétration sont réalisés sur les plates-formes IT (i.e. système, équipement réseau, infrastructure, applications). Un rapport d'audit est créé qui comprend des preuves tangibles des résultats :
  - Des détails sur la vulnérabilité ;
  - Un scénario d'exploitation (si la vulnérabilité a été exploitée) ;
  - Des preuves d'exploitation (si la vulnérabilité a été exploitée) ;
  - Un plan d'assainissement.

#### B. Détecter

- **Endpoint Detection and Response (EDR)** : Les mesures de protection traditionnelles contre les virus ont des angles morts qui n'arrêtent pas les menaces les plus sophistiquées. Le nombre et les types d'appareils changent de plus en plus, passant de terminaux entièrement gérés à des appareils non standard et IoT. Le service EDR permet de détecter automatiquement les menaces sophistiquées, d'identifier ce qui n'est pas bloqué et de comprendre les alertes complexes. Les avantages les plus notables de cette solution sont la réduction du temps de réponse à l'attaquant et l'accélération de la réponse aux incidents.
- **Security Information and Event Management (SIEM)** : Les solutions SIEM sont une combinaison de deux catégories de services : SIM (gestion des informations de sécurité) et SEM (gestionnaire d'événements de sécurité). La technologie SIEM permet d'analyser en temps réel les événements de sécurité générés par le dispositif et les applications du réseau. Les principales fonctionnalités de SIEM sont :
  - **L'agrégation de données** : SIEM agrège les données du journal de sécurité provenant de nombreuses sources, y compris les appareils réseau et de sécurité, les serveurs, les bases de données et les applications ;
  - **La corrélation** est le processus consistant à comparer des événements pour des attributs communs et à relier ces événements en ensembles significatifs. Cette technologie combine une variété de techniques de corrélation pour intégrer différentes sources et transformer de simples données en informations utiles. Par exemple, il est possible de détecter dix tentatives de connexion infructueuses sur le même compte suivies d'une tentative réussie dans un délai de 5 minutes ;
  - **Alerte/incidents de sécurité** : cela inclut la génération d'alertes basées sur une cartographie 1 : 1 ou des événements corrélés et la production d'alertes, pour informer immédiatement les destinataires des problèmes. En fonction de la classification de l'alerte ou de l'incident de sécurité, les clients sont informés ou / et du personnel qualifié commence à travailler pour analyser l'alerte ;
  - **Rétention** : SIEM conserve à long terme des données brutes des registres pour satisfaire aux exigences de conformité. Cette caractéristique est essentielle dans les enquêtes « *Forensic* » ;



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

- **24x7 SOC Surveillance et analyse** : Le SIEM SOC assure un suivi continu des incidents de sécurité et des réactions aux comportements anormaux, en adéquation avec les niveaux de gravité définis dans la Procédure d'Intervention en cas d'Incident défini par Worldline. Les incidents de sécurité sont analysés et ceux identifiés comme « faux positifs » sont clos. En cas d'incidents de sécurité confirmés, **les procédures en cascade correspondantes sont effectuées par un analyste du SOC.**

### C. La réponse

- **L'équipe d'intervention en cas d'incident de sécurité** (*Computer Security Incident Response Team – CSIRT*) analyse les incidents potentiels et détermine leur gravité, leur priorité et les activités à entreprendre pour atténuer la menace. Si un incident de sécurité est détecté, la CSIRT met en place des mesures d'atténuation et formule des recommandations pour remédier à la cause principale. Pour chaque incident de sécurité de priorité 1 et 2, l'équipe CSIRT dirige un plan d'action défini et effectue toutes les escalades nécessaires au sein de Worldline ou en utilisant une matrice d'escalade prédéfinie avec les clients. Des personnes identifiées comme contacts chez les clients sont impliquées dans cette escalade. Si l'incident nécessite une analyse approfondie, l'équipe de gestion des incidents de sécurité l'effectue à distance. Les services fournis par la CSIRT :
  - Fournis des fonctionnalités de sécurité complètes relatives à la gestion des menaces, à la réponse aux incidents de sécurité et à l'analyse approfondie « *Forensic* » ;
  - Protège les appareils et les serveurs des utilisateurs finaux en analysant toutes les activités de codes malveillants ;
  - Aide à protéger la propriété intellectuelle de Worldline, les informations critiques pour la Société et les données sensibles contre les harcèlements internes et externes ;
- **Security incident response**, analyse les incidents de sécurité détectés, prend des mesures d'atténuation et formule des recommandations pour remédier à la cause principale ;
- **L'analyse approfondie Forensic**, dans le cadre de laquelle la CSIRT enquête et analyse les activités suspectes sur les systèmes (p. ex. preuves d'activités malveillantes, perte de données ou manipulation des données).

#### D.2.3.1.2 La stratégie spécifique aux enjeux de sécurité mobile

Les applications mobiles représentent aujourd'hui une proportion de plus en plus importante du trafic par rapport à la navigation classique. Pourtant, si les développeurs web sont à égalité avec les pratiques des hackers, les équipes de développeurs d'applications sont généralement de tailles plus réduites, juniors, centrées sur l'expérience utilisateur et font passer les questions de sécurité au second plan. Très logiquement, les pirates et les fraudeurs les visent en premier - 4 intrusions sur 5 impliquent des applications mobiles. Le secteur bancaire a toujours été une cible de choix pour les fraudeurs et les pirates informatiques. Et cela reste vrai sur l'écosystème des applications mobiles. La cyber-sécurité est pour cette raison une préoccupation de tous les instants et de première importance pour les banques clientes de Worldline. Les individus sont de plus en plus conscients de la valeur et de la nécessaire confidentialité de leurs données personnelles.

Les institutions juridiques accompagnent cette tendance en créant de nouvelles réglementations dont les réglementations PSD2, CCPA, RGPD, qui n'en sont que les premières incarnations. Ces dernières créent un cadre contraignant pour l'activité en ligne et imposent de nouvelles responsabilités légales à tout fournisseur de services qui recueille des données personnelles, comme l'intégration du consentement ou des options de *opt-out* sur leurs plateformes. Worldline protège les données bancaires depuis des années et s'efforce constamment d'améliorer sa capacité à lutter contre la fraude mobile. La Société a pris une avance considérable dans ce domaine pour assurer la sécurité de ses plateformes et être à même de soutenir ses clients, non seulement les banques, mais aussi les secteurs de la santé, des transports et du commerce de détail, en répondant à leurs besoins en matière de sécurité mobile et de confidentialité.

La stratégie de Worldline pour protéger les systèmes d'applications mobiles contre les cyber-attaques repose sur les trois piliers suivants :

#### 1. Création d'un Centre de Sécurité Mobile Worldline

Depuis dix ans, ce Centre de Sécurité Mobile rassemble les experts en sécurité, en cryptographie et en science des données pour renforcer et mieux prévoir la manière dont Worldline relève les futurs défis en matière de sécurité mobile. L'objectif de cette équipe d'experts est triple :

- Assurer la liaison avec les services de Recherche, Développement & Innovations, analyser les nouvelles technologies qu'ils développent et faire progresser les nouveaux domaines d'intérêt de la Société ;
- Assurer la liaison avec les ventes de Worldline pour obtenir une lecture claire du marché et les aider à se faire une idée des technologies émergentes ;
- Offrir une expertise, un soutien et un point de vue continus aux équipes de produits afin qu'elles puissent voir ce qui les attend et recueillir les problèmes pratiques auxquels elles sont confrontées.

Le Centre de sécurité mobile de Worldline permet la sécurisation de plus de 20 millions d'appareils mobiles dans divers secteurs tels que les Services Financiers, les services liés à l'authentification et la santé, et maintenant le transport et les services marchands. En 2021 le Centre de Sécurité Mobile a sécurisé plus de 500 millions de transactions.

#### 2. Mise en œuvre d'un modèle de sécurité adaptatif

Worldline a fait le choix d'un modèle de sécurité adaptatif capable de répondre de manière optimale et dynamique à toute cyber-menace susceptible de porter atteinte à des données, aux services ou à l'image de la Société. Le Centre de Sécurité Mobile de Worldline offre un ensemble d'expertise et d'outils :

- De prédiction, grâce à la transmission de rapports de sécurité mobile aux clients, élaborés en collaboration avec la recherche académique et le soutien des équipes commerciales ;
- De prévention, en fournissant une sécurité mobile de bout en bout dont le but est de regrouper toutes les fonctionnalités de sécurité sous la forme d'un module matériel de sécurité ;
- De détection et de correction en repérant les intrusions sur le smartphone de l'utilisateur final et en assurant la gestion des alertes au sein du système de surveillance de la Société.

### 3. Anticipation des nouveaux besoins du marché autour de la cyber-sécurité mobile

Avec la numérisation des services et de la mobilité, de nouveaux services deviennent accessibles sur les applications mobiles, entraînant de nouveaux besoins de sécurité dans les secteurs suivants :

- Marché des services financiers : les cartes de paiement sont désormais numérisées, et le smartphone est utilisé pour les paiements ou pour gérer les cartes de paiement elles-mêmes (code PIN, ...);
- Marché du secteur public : avec l'identité numérique, les cartes d'identité nationales sont désormais numérisées sur

des smartphones qui sont désormais la clé d'accès aux services en ligne ou au partage des attributs.

- Marché des transports : la billetterie est numérisée et intégrée sur les smartphones ;
- Marché de la santé : les services de santé, collectant des données personnelles, sont accessibles sur smartphones ;
- Marché des commerçants : de nouvelles technologies sont mises en place comme la substitution du terminal de paiement par un téléphone mobile pour le paiement.

La stratégie de sécurité mobile de Worldline répond à ces nouveaux besoins, qui nécessitent de protéger les données sensibles d'une cyber-attaque.

### D.2.3.2 Assurer la sécurité grâce à une infrastructure informatique robuste et de qualité [WL 1] [GRI 418-1]

Afin de proposer un haut niveau de disponibilité de ses services, Worldline met en œuvre une Politique Global de Sécurité à deux niveaux pour assurer la continuité des activités quel que soit le contexte : d'abord une infrastructure technique sécurisée et redondante, puis, une équipe de supervision qualifiée en charge de s'assurer que les applications et les infrastructures sont opérationnelles à tout moment pour pouvoir assurer un service continu aux clients :

#### 1. Une continuité intégrée dès la conception des plateformes robustes et redondantes de Worldline

Worldline garantit un haut niveau de disponibilité de ses services grâce à la mise en œuvre de plusieurs niveaux de redondance de son infrastructure : un socle de base robuste (composants redondants, RAID, etc.), des services fonctionnant sur plusieurs serveurs distincts en parallèle, une répartition des moyens dans des centres de données distincts et des centres de données situés dans différents pays. Cette conception permet une résilience globale très élevée en s'assurant que la panne d'un élément quelconque ne génère pas une indisponibilité totale du service. Worldline intègre les exigences de haute disponibilité dès les premières phases de la conception de ses plateformes. En cas de panne, le trafic est dirigé vers un autre site disponible, permettant ainsi aux utilisateurs de toujours disposer du service. Des principes de redondance similaires s'appliquent aux serveurs, aux bases de données et aux baies de stockage, afin d'éviter tout maillon faible dans l'infrastructure. Les fonctions de réplication des données permettent d'assurer la continuité des activités, avec plusieurs technologies disponibles selon l'objectif de temps de reprise/l'objectif de restauration des données (RTO/RPO (*Recovery Time Objective/Recovery Point Objective*)).

#### 2. Des processus de surveillance et de tests continus afin de garantir une disponibilité maximale des plateformes

**Des tests réguliers sont réalisés pour vérifier la redondance et la robustesse des plateformes.** Des audits de sécurité et des tests de pénétrations et des scans vont être effectués régulièrement sur chaque composant clé de l'infrastructure de la Société afin de vérifier l'efficacité de la redondance et la robustesse des plates-formes. De plus, un processus correctif est en place pour garantir un logiciel de pointe et couvrir les risques de sécurité détectés par les éditeurs de logiciels ou la communauté open source. Cela se traduit par ses diverses certifications de sécurité (PCI, ISO 27001, TÜV IT).

**La surveillance des centres de données et des services fournis aux clients est assurée par des équipes de support de premier niveau disponible 24 heures/24 et 7 jours/7 aidés par des processus automatisés et industrialisés.** L'équipe de support de première ligne est formée afin d'acquérir un large éventail de compétences techniques. L'équipe est répartie sur deux sites différents pour garantir une continuité de service en cas de catastrophe majeure et dotées d'outils fiables afin :

- D'assurer le suivi en continu pour garantir un niveau de disponibilité suffisant pour opérer les services des clients ;
- De résoudre chaque incident avec un maximum d'autonomie conformément aux contrats de services (SLA – *Service Level Agreement*) définis avec les clients, notamment grâce à un outil de veille qui permet d'analyser les informations reçues dans un contexte global puis de prédéfinir une procédure à appliquer ;
- D'identifier tous les incidents et de les notifier à la hiérarchie, notamment grâce aux outils de veille qui permettent de détecter et d'envoyer automatiquement à un outil centralisé les risques de dysfonctionnement potentiel, toute alerte ou action lancée ;
- De coordonner le cas échéant les équipes de support de second niveau pour la résolution des incidents.



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Les processus Worldline sont mis en conformité avec les meilleures pratiques ITIL. La technologie et l'organisation étant insuffisantes pour garantir un niveau de disponibilité et de sécurité adéquat, Worldline a également déployé des processus internationaux alignés sur les meilleures pratiques ITIL, notamment en matière de conduite du changement et de gestion des incidents.

La détention de centres de données stratégiques par Worldline et leur gestion de bout en bout sont essentiels pour offrir des services critiques en temps réel et répondant aux exigences des contrats sur la disponibilité des services (SLA). Cette gestion de bout en bout permet de fournir des services agiles de haute qualité, et de réduire les coûts (virtualisation, SaaS, Red Current).

### D.2.3.3 Une solide stratégie de continuité des activités [WL 1]

En tant que leader du secteur des paiements en Europe et employeur reconnu sur ses marchés, Worldline a une responsabilité en ce qui concerne la continuité des activités pour ses parties prenantes. La continuité des activités vise à développer et à garantir la résilience de l'entreprise et à protéger les collaborateurs, les activités, les actifs clés et la technologie.

Worldline s'engage à :

- **La disponibilité du service** : Rétablir les fonctions business (critiques) et les ressources qui les soutiennent dans les délais convenus avec chaque client (conformément au niveau de service défini dans le contrat) ;

- **Le temps de réponse** : Réagir aux catastrophes et aux crises et en atténuer les effets en temps utile et de manière efficace (et conformément aux niveaux de service définis dans le contrat) ;
- **La confiance** : Garantir la confiance des clients dans la capacité de Worldline à gérer les perturbations et à prévenir les atteintes à sa réputation de façon harmonisée ;
- **La conformité** : Assurer la conformité réglementaire ainsi qu'avec les meilleures pratiques.

Afin de garantir une résilience de bout en bout, Worldline dispose d'un programme étendu de continuité des activités et de résilience qui couvre les domaines suivants :

Identifier les activités critiques, les risques et les impacts	Développer une stratégie de continuité des activités	Atténuer les effets de la crise et s'en remettre	Tester les résiliences des stratégies de CA
<p>Identification des fonctions commerciales critiques, des interdépendances et des ressources critiques nécessaires pour fonctionner à un niveau acceptable.</p> <p>Evaluation des risques entraînant une interruption des activités et analyse de l'impact potentiel.</p>	<p>Développement de stratégies qui permettent à Worldline de protéger et de récupérer les fonctions commerciales critiques.</p>	<p>Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de récupération rapides.</p> <p>Activation des stratégies de gestion de crise et coordination.</p>	<p>Test des stratégies de récupération et de gestion de crise mises en œuvre afin d'étudier leur efficacité.</p>
<p><b>Ressources allouées</b> : Worldline s'assure que des ressources suffisantes sont allouées aux activités clés telles que les évaluations, la planification et les exercices à avoir lieu. Worldline s'assure que les experts ont les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer la continuité de ses activités.</p>			
<p><b>Approche harmonisée</b> : L'équipe Group Business Continuity &amp; Resilience agit de concert avec les GBL pour s'assurer que toutes les entités de Worldline ont une manière harmonisée de gérer les crises et la continuité des activités. En particulier, des cadres harmonisés ont été mis en place et déployés en ce qui concerne la notification/mobilisation en cas de crise, l'évaluation des impacts commerciaux, les tests de reprise après sinistre, etc.</p>			
<p><b>Formation et sensibilisation</b> : Les rôles clés font l'objet d'une sensibilisation et d'un niveau minimum de formation sur le MCA afin de permettre son intégration aux opérations quotidiennes et aux processus de gestion.</p>			
<p><b>Outil d'alerte de crise</b> : En cas de scénario catastrophe, Worldline utilise une suite d'alerte externe afin d'assurer une communication résiliente et de permettre à l'équipe de gestion de crise de mettre en œuvre le processus validé au niveau de la Direction de Worldline dans un temps limité et de manière efficace. Ce processus peut inclure l'activation d'un Comité de gestion de Crise, chargé de coordonner et de gérer la situation de crise.</p>			
<p><b>Certification ISO 22301 BCMS</b> : Certains domaines d'activité au sein de MS et FS, en plus de Corporate, sont certifiés ISO 22301.</p>			

### D.2.3.4 Adaptation rapide de Worldline à la gestion de la crise de la Covid-19

Le Groupe Worldline suit l'évolution de l'épidémie de Covid-19 depuis le début du mois de janvier 2020.

Worldline dispose d'une instance de gestion de crise globale active visant à protéger la santé des collaborateurs du groupe et à assurer la continuité des services du groupe.

Les collaborateurs ont pu travailler pleinement, depuis leur domicile ou sur site, selon les recommandations sanitaires locales des différents gouvernements.

Des principes clés ont été définis avec les priorités suivantes : (i) protéger le collaborateur et respecter les recommandations nationales ; (ii) assurer la continuité des activités et (iii) préparer Worldline à l'après-crise.

Au niveau mondial, la coordination Global de la continuité des activités a été mise en place pour suivre l'évolution de la situation et assurer un suivi régulier avec la mise en œuvre du travail à domicile comme stratégie de reprise pour le personnel et le suivi des cas en cours avec les équipes RH. Le COMEX a été en mesure de suivre et d'agir directement, sur la base de l'apport de la direction au niveau local du pays, avec les règles et réglementations du gouvernement local. Au niveau local, Worldline a également activé le plan de continuité des activités en collaboration avec les équipes des ressources humaines, des installations et de la sécurité. Le rôle principal a été de surveiller la situation locale et de soutenir l'équipe mondiale dédiée dans la communication et la sensibilisation ainsi que dans la mise en œuvre opportune de mesures et l'escalade par le biais de processus de gestion de crise définis.

## D.2.4 Garantir la protection des données à caractère personnel [GRI 102-13] [GRI 103-1 Confidentialité des données des clients] [GRI 418-1]

D

### D.2.4.1 L'approche exhaustive de Worldline en matière de protection des données

Worldline traite quotidiennement une quantité très importante de données à caractère personnel pour son propre compte et pour le compte de ses clients. En tant que droit fondamental, ces données à caractère personnel utilisées dans les affaires quotidiennes des clients et des collaborateurs de Worldline, sont gérées de manière à se conformer aux réglementations applicables les plus strictes. Worldline tire également profit des enjeux du traitement croissant des données à caractère personnel comme critère de différenciation, en garantissant un niveau élevé de protection des données à caractère personnel

pour ses collaborateurs et ses clients. A cet égard, Worldline respecte la réglementation en matière de protection des données, limite au strict minimum requis le traitement des données personnelles pour le fonctionnement de ses opérations.

Conformément à cette approche, la protection des données a été classée en priorité parmi les quatre risques commerciaux extra-financiers les plus importants identifiés par Worldline.

### D.2.4.2 Politique et procédures de protection des données à caractère personnel TC-SI-220a.1 TC-SI-220a.2 TC-SI-220a.3 TC-SI-220a.4 TC-SI-220a.5

#### D.2.4.2.1 La politique de protection des données à caractère personnel de Worldline

Le premier pilier en matière de protection des données est la Politique de Protection des Données de Worldline, qui décrit les principes de protection tirés des dispositions du RGPD<sup>1</sup>. Ces principes sont considérés comme étant les plus stricts en matière de protection des données à caractère personnel. Bien que le RGPD harmonise la législation sur la protection des données dans tout l'Union européenne (UE), les clauses d'ouverture et la législation locale additionnelle au sein des Etats membres de l'UE entraînent encore un certain niveau de variation. De plus, afin de garantir le respect de toutes les autres législations nationales ou étatiques applicables, telles que la LGDP et la CCPA, Worldline a adopté une politique cohérente qui s'applique à l'ensemble des entités et leurs collaborateurs. Les procédures de protection des données de

Worldline sont également gérées à travers la Politique de Sécurité de Worldline qui couvre la réduction des risques d'incidents.

En cas d'acte intentionnel conduisant à une violation de données, des mesures disciplinaires sont prévues par le Code d'éthique.

En outre, la planification de l'audit interne couvre également la protection des données en réalisant chaque année des audits au niveau local et mondial. En 2021, un audit a été réalisé sur la gouvernance de la protection des données

Enfin, les relations contractuelles avec les fournisseurs sont couvertes par un accord de traitement des données ou toute autre documentation pertinente (responsabilité conjointe du traitement, accords de partage de données, clauses contractuelles types).

<sup>1</sup> Le RGPD est implémenté via des processus. Dans le livre du contrôle interne (Blue Book), des contrôles ont été mis en place pour couvrir le RGPD. Des auto-évaluations et des tests sont exécutés annuellement pour évaluer le risque. Les résultats de l'auto-évaluation et des tests génèrent un plan d'action pour améliorer les processus.



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Concernant les codes TC-SI-220a.2 et TC-SI-220a.4, ils n'ont pas été reportés car ils sont hors du champ d'application de Worldline. Tout d'abord, le nombre d'utilisateurs dont les informations sont utilisées à nouveau pour d'autres buts que le but initial ne s'applique pas à Worldline car puisqu'il n'effectue pas de traitement fondé sur des finalités secondaires. Deuxièmement, pour (i) le nombre de demandes d'informations sur les utilisateurs par les forces de l'ordre ; (ii) le nombre d'utilisateurs dont les informations ont été demandées et (iii) le pourcentage résultant de la divulgation ; il concerne principalement les entreprises basées aux Etats-Unis et/ou lorsque les lois américaines en matière de protection des données à caractère personnel s'appliquent.

En ce qui concerne le pourcentage impliquant des informations personnellement identifiables (*personally identifiable information* PII) (TC-SI-230a.1.), Worldline surveille en interne le nombre de violations de données à caractère personnel conformément au RGPD, divulguant ainsi le pourcentage de violations de données (champ d'application plus large et une signification différente de la définition du RGPD) dans laquelle les informations personnellement identifiables (PII) constitueraient un deuxième signalement potentiellement contradictoire qui ne semble pas pertinent car le nombre de violations de données à caractère personnel est déjà surveillé en interne et dûment enregistré.

En ce qui concerne le nombre d'utilisateurs concernés (TC-SI-230a.1), Worldline ne rapporte pas ces informations spécifiques. En effet, Worldline agit principalement comme sous-traitant et n'a pas accès aux utilisateurs. Agissant principalement en cette qualité, toute obligation de divulgation du nombre d'utilisateurs concernés incombe à ses clients agissant en tant que responsables du traitement.

Concernant le code TC-SI-220a.3 consacré au montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la vie privée des utilisateurs, Worldline n'a pas divulgué ces informations considérant leur sensibilité.

En ce qui concerne la liste des pays où les produits ou services de base sont soumis à la surveillance, au blocage, au filtrage ou à la censure du contenu requis par le gouvernement (TC-SI-220a.5), elle n'est à présent pas encore reportée par Worldline mais elle sera à l'avenir.

### D.2.4.2.2 Le réseau Worldline des délégués à la protection des données

Afin de mettre en œuvre cette politique, le délégué à la protection des données du Groupe Worldline est directement rattaché au responsable de la conformité du Groupe. Le respect des politiques, pratiques et outils de protection des données personnelles constitue un élément fondamental de la mise en œuvre et de l'extension de la stratégie globale de conformité de Worldline. La Société a créé un important réseau de délégués à la protection des données et de coordinateurs sous la responsabilité du délégué à la protection des données au niveau Groupe. Une collaboration étroite et des échanges réguliers avec ce réseau d'experts permettent d'assurer une gouvernance adéquate pour le traitement des données à caractère personnel des collaborateurs ainsi que pour ses clients. Ce réseau de délégués à la protection des données et de coordinateurs locaux accompagne la mise en œuvre de la législation et des politiques en matière de protection de la vie privée dans toutes les activités : dans les routines

quotidiennes, les évaluations, l'enregistrement des activités de traitement, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau local. Ainsi, Worldline gère la protection des données de son organisation sous la direction de son délégué à la protection des données au niveau Groupe afin d'assurer une conformité globale aux règlements sur la protection des données à caractère personnel et un *reporting* au plus haut niveau de la Société.

### D.2.4.2.3 Les engagements de Worldline en matière de protection des données à caractère personnel

Worldline a structuré sa politique de protection des données à caractère personnel de manière à se concentrer sur les engagements suivants :

- Assurer la protection des données en tant que norme dans les solutions Worldline pour aborder la protection des données dès la phase de conception. Des procédures définies garantissent que le principe de « Privacy by design » est intégré dans tous les traitements de données personnelles effectués par Worldline et ce, le plus tôt possible. Par conséquent, Worldline met en œuvre la protection des données dès la conception et par défaut, en tenant compte de la nature, de la portée et du contexte de l'activité de traitement ainsi que des risques éventuels et de l'état des technologies de pointe ;
- Atteindre 100% d'évaluation de conformité relative à la protection des données à caractère personnel effectuées sur les activités de traitement des données actives d'ici 2025 (dans le cadre de l'engagement TRUST 2025) afin de garantir que les mesures adéquates sont en place pour assurer la protection des données à caractère personnel au sein des systèmes de Worldline. Le déploiement et l'utilisation d'outils efficaces tels que la Conformité Relative à la Protection des Données a permis à Worldline de remplir pleinement ses obligations en termes de protection des données à caractère personnel. Worldline a procédé à l'évaluation de l'ensemble des activités de transformation impliquant un traitement des données à caractère personnel et a déjà soumis la plupart desdites activités à l'évaluation Conformité Relative à la Protection des Données. En 2021, 85% des évaluations de conformité relatives à la protection des données ont été effectuées pour toutes les activités de traitement ;
- Réponse à 100% des demandes des personnes concernées dans les délais et en conformité avec la politique de confidentialité de Worldline. Le déploiement d'un outil dédié au suivi des demandes des personnes concernées a permis à Worldline de mieux opérationnaliser, rationaliser et harmoniser un processus de réception centralisé. En 2021, 99% des demandes ont été traitées dans un délai conforme à la politique de confidentialité de Worldline.

En 2021, Worldline a géré toutes les plaintes, les demandes des personnes concernées et les violations de données, en suivant à temps les processus internes de protection des données, se conformant ainsi pleinement à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel. Aucune amende n'a été infligée à Worldline et aucune enquête n'a été menée par une autorité de protection des données [GRI 418-1].

## D.2.5 Améliorer la gestion de la relation client

### D.2.5.1 Améliorer continuellement l'expérience client [GRI 102-44]

Worldline a défini une politique de satisfaction client adaptée à son marché spécifique et à son modèle d'entreprise. Cette politique fournit des conseils pour assurer une efficacité adéquate du cadre de gestion de la satisfaction client et des processus associés, permettant ainsi de construire une relation plus forte avec les clients et de fournir des services à plus forte valeur ajoutée. En outre, une question supplémentaire relative à la sensibilisation des clients à la responsabilité sociale de Worldline (ambition et programme) a été adressée aux clients de Worldline à partir de 2021 afin d'enrichir le processus d'enquête de satisfaction décrit ci-après. Il en résulte un score spécifique utilisé pour alimenter des plans d'action spécifiques.

#### D.2.5.1.1 Améliorer l'expérience client à travers le processus de satisfaction client

Dans ce contexte, Worldline réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients pour déterminer

si des changements doivent être apportés afin d'augmenter la satisfaction et fidéliser ses clients. Worldline utilise une méthodologie alignée sur l'expertise de Gartner, Satmetrix et Forrester, pour mesurer la satisfaction à travers deux indicateurs principaux : le *Net Promoter Score* (NPS®) et le *Customer Satisfaction Score* (CSAT).

Les enquêtes de satisfaction clients permettent plus particulièrement à Worldline de :

- Mesurer de façon cohérente et exhaustive la satisfaction des clients ;
- Fournir un référentiel pour chaque contrat client à partir duquel des axes d'amélioration sont définis ;
- Permettre d'identifier des points sensibles à traiter au niveau local et global ;
- Communiquer avec ses clients sur ses engagements en matière de RSE.



Trois types d'enquêtes de satisfaction client sont réalisés comme illustré ci-dessous :

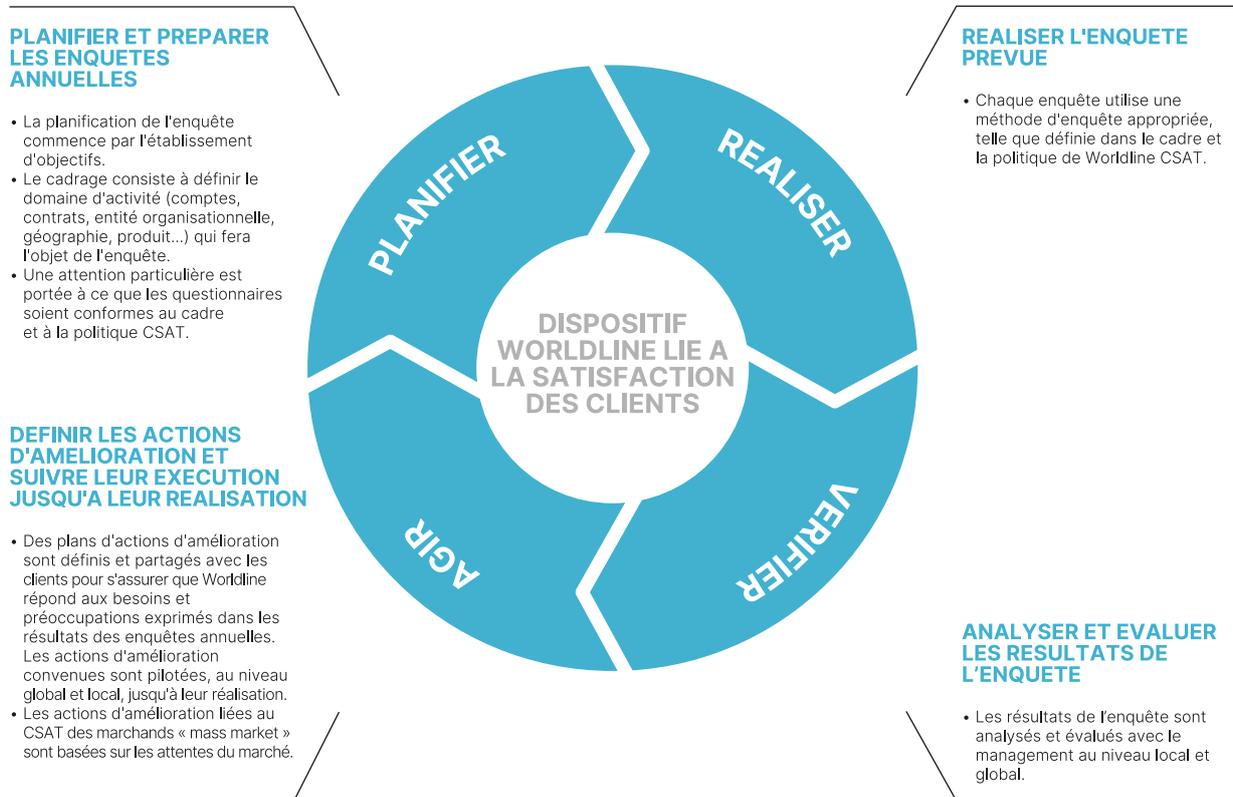
	Enquête stratégique	Enquête tactique	Enquête pour le « Mass Market »
DESCRIPTION	Perception globale de la qualité de la relation	Performance perçue sur les contrats individuels	Performance perçue par les marchands « Mass Market »
PERIMETRE	Sélection de clients grands comptes de Worldline	Grands et moyens contrats	Contrats pour le « Mass Market »
CIBLE	Directeurs de l'expérience des grands comptes	Equipes gérant les contrats (Directions informatiques, managers opérationnels, etc.)	Marchands
METHODOLOGIE	Entretien individuel	Enquête en ligne	Entretien téléphonique avec un panel représentatif de marchands
FREQUENCE	Une fois par an	Une fois par an	Une fois par an



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Pour s'assurer que Worldline gère la Satisfaction Client à toutes les étapes, l'ensemble des processus de satisfaction client suivent un cycle Planifier-Réaliser-Vérifier-Agir, illustré ci-dessous :



### Résultats clés

GRI	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
GRI 102-44	Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients	7,67	8,1	8,1	8,2	8,2	8,1
GRI 102-44	Taux net de recommandation	29	40	41	47	49	46

#### D.2.5.1.2 Garantir le plus haut niveau de qualité grâce à la certification PCI-DSS

En tant qu'acteur majeur du traitement des données de cartes bancaires pour le compte de ses clients, Worldline est certifié PCI-DSS (*Payment Card Industry – Data Security Standard*), témoignant ainsi de son adoption de mesures de sécurité cohérentes sur la protection des données dans le monde entier. Worldline est audité chaque année par un Evalueur Certifié afin de conserver sa certification PCI-DSS. Worldline participe également à la révision de chaque nouvelle version de la norme PCI-DSS, avant qu'elle soit publiée par le PCI Council.

La norme PCI-DSS comprend 12 obligations qui peuvent être résumées comme suit :

- Constituer et maintenir un réseau sécurisé ;
- Protéger les données des titulaires de cartes ;

- Maintenir un programme de gestion de la vulnérabilité ;
- Etablir de solides mesures de contrôle d'accès ;
- Contrôler et tester régulièrement les réseaux ;
- Maintenir une politique de sécurité de l'information.

Concrètement, cela se traduit par la formation régulière des collaborateurs en matière de sécurité, l'examen des termes de la politique de sécurité et leur application, la gestion et l'actualisation de nombreuses mesures de sécurité.

Worldline est certifiée PCI-DSS depuis 2006, couvrant les services suivants : solution e-commerce, acquisition, émission, compensation et règlement. La Société gère ces services selon la norme PCI-DSS dans de nombreux pays européens. Le Groupe est également certifié en ce qui concerne les principales normes de paiement électronique telles que PCI-3DS, PCI-PIN et PCI-CP, le cas échéant.

### D.2.5.2 Elargir le potentiel des offres Worldline grâce à des projets de partenariats stratégiques [GRI 102-49] [GRI 203-1]

Afin d'élargir son portefeuille d'offres, intégrant notamment les dernières technologies du marché, tout en augmentant sa couverture géographique, Worldline développe des alliances spécifiques et des partenariats, ce qui accroît ainsi son niveau d'agilité et de crédibilité. Ces partenariats et alliances peuvent également donner lieu à des acquisitions par le biais d'un processus de fusion-acquisition traditionnel.

Pour atteindre ces objectifs, Worldline crée son propre écosystème en tirant profit :

- De partenariats innovants pour proposer des offres de transformation pertinentes aux clients de Worldline ;
- De partenariats industriels bilatéraux à long terme pour développer le portefeuille d'innovation ;
- De partenariats commerciaux pour déployer des projets communs pour de nouveaux contrats.

Worldline mobilise plusieurs approches pour augmenter le nombre de partenariats, notamment à travers la création d'une équipe dédiée rattachée au Directeur Commercial. Cette équipe est dirigée de façon centrale et a développé un réseau dédié dans les principales implantations de Worldline.

Ainsi, Worldline s'associe également avec des partenaires pour saisir d'importantes opportunités de transformation digitale, dans les domaines de la traçabilité par exemple (notamment avec Bureau Veritas dans le secteur alimentaire via la solution *Blockchain Origin*, avec la solution *Fracture Code* et *De La Rue* pour permettre à l'industrie du tabac de respecter les

règlementations, etc.), de la gestion des ATMs, de la billetterie électronique (avec *Evoke* pour proposer de nouveaux distributeurs automatiques de billets en libre-service), de l'identification digitale et dans le domaine de l'Internet des objets (Avec *G&D*), etc.

Dans le cadre de son ambition à favoriser l'innovation ouverte avec la Fintech, les startups et les clients, Worldline a accéléré son engagement avec les fintechs et les startups (comme *OneVisage* dans la reconnaissance faciale, *P3 Cloud asset* pour fournir des solutions numériques aux petits commerçants (*Unwire* dans les transports publics, *Serrala* en e-billing ou *Isynthis* en vérification d'identité à distance). Worldline signe déjà un accord de partenariat avec *Receipthero*, spécialiste de l'e-receipt, lauréat de l'édition 2020.

En 2021, Worldline s'est associé à la Fintech *ecolytiq* pour fournir des solutions bancaires durables sur le marché européen. *Ecolytiq* fournit une solution complète de développement durable en tant que service qui est basée sur l'utilisation des données des transactions de paiement pour influencer positivement le comportement des clients bancaires en les sensibilisant à leur empreinte environnementale. Ce partenariat vise à soutenir les banques et leurs clients dans la transition vers une économie plus verte en fournissant des données transparentes et pertinentes - le tout dans le but d'encourager des comportements plus durables dans la lutte contre le changement climatique. Il s'agit de la première étape de la stratégie de Worldline visant à fournir un ensemble complet de services bancaires durables.



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

### D.2.5.3 Contribution des offres durables de Worldline aux défis RSE des clients [GRI 203-1] [WL 4] [GRI 103-2 Performance économique] et [GRI 103-2 Impacts économiques indirects]

#### D.2.5.3.1 Créer de la valeur RSE pour les clients et contribuer aux ODD grâce à nos offres [WL 4]

Worldline a intégré le développement durable dans ses activités pour aider activement ses clients à gérer efficacement leurs propres défis en matière de développement durable, contribuant ainsi positivement à leur ambition de RSE à travers leur chaîne d'approvisionnement. L'augmentation des critères de RSE dans les appels d'offres et des demandes d'information au cours des dernières années démontre les attentes croissantes des clients à l'égard des critères de durabilité des offres. C'est pourquoi la création de valeur pour les clients et plus largement pour la Société grâce à des offres durables et innovantes est un enjeu important dans la stratégie RSE de Worldline. A cet égard, la Société a évalué la contribution de ses solutions aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en proposant une grille de lecture universelle afin que les clients soient mieux à même d'identifier les contributions RSE de Worldline pour leur propre performance de développement durable.

Cette analyse a mis en évidence que les solutions de Worldline offrent aux clients des avantages qui contribuent principalement à l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », ODD 8 « Travail décent et croissance

économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures », ODD 11 « Villes et communautés durables » et ODD 12 « Consommation et production responsables ».

**Worldline calcule sa contribution financière aux ODD grâce à la méthodologie suivante :**

1. Worldline a réalisé une analyse exhaustive de durabilité détaillée pour toutes ses offres afin d'identifier et de mesurer leurs différents bénéfices sur les plans économique, social, éthique et environnemental. Les avantages de chaque offre ont été déterminés par les chefs de produit et les experts RSE selon quatre catégories : Economie/Social et bien-être/Gouvernance, confiance et conformité/Environnement. Pour ces quatre catégories, des sous-critères ont été définis, ce qui permet de faire le rapprochement avec les ODD des Nations Unies présentés ci-dessous ;
2. L'ensemble de l'analyse permet à Worldline de déterminer pour chaque critère si l'offre a un impact positif et dans quelle proportion (sous forme de pourcentage) de durabilité, par catégorie et par ODD ;
3. Au regard du poids de chaque offre dans le chiffre d'affaires global, Worldline est ensuite capable de calculer sa contribution financière aux ODD.

**ECONOMIE**

**8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Générer de la croissance grâce à des solutions qui facilitent et personnalisent les processus de paiement, améliorant ainsi l'expérience et la fidélité des clients.

**SOCIAL ET BIEN-ÊTRE**

**16** PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

**11** VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

**10** INÉGALITÉS RÉDUITES

**3** BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Soutenir la protection des populations vulnérables en facilitant l'accès à des systèmes de paiement, de services de santé en ligne et de transport sûrs et durables, partout et à tout moment, contribuant ainsi à l'inclusion financière et sociale.

**EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE**

**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

**13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**7** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE

Etre un acteur de la transition environnementale grâce à des solutions digitales pour réduire l'utilisation du papier et des transports et optimiser la consommation d'énergie (par exemple grâce aux smart grids).

**GOVERNANCE, CONFIANCE ET CONFORMITÉ**

**16** PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

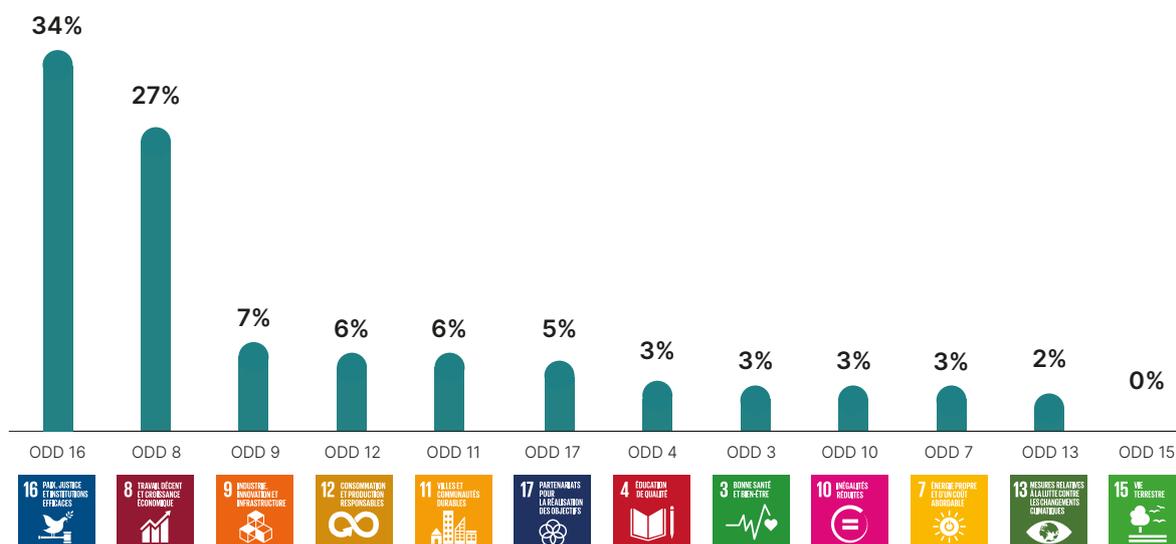
**17** PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

S'engager à fournir des solutions fiables et sécurisées tout au long de la chaîne de valeur des paiements à travers toutes les solutions de Worldline afin de minimiser le risque de fraude et de cybermenaces, et d'assurer la conformité aux réglementations en matière de protection des données, soutenant ainsi la citoyenneté et la démocratie.

#### Résultats

En 2021, Worldline a réalisé un chiffre d'affaires durable de 2109 millions d'euros, répartis comme suit selon les ODD pour lesquels la contribution de l'entreprise est la plus importante au regard de son activité.

**Contribution aux différents ODD à travers nos offres** (en pourcentage du revenu provenant des offres durables en 2021)



**D.2.5.3.2 Exemples clés de la contribution de nos offres au développement durable**

**Solutions de Worldline**

**Exemples d'avantages économiques, sociaux et de bien-être, de gouvernance, de confiance et de conformité et d'environnementaux**

Acceptance Instore	<b>Exemples d'avantages économiques :</b> L'Acceptance Instore de Worldline couvre tous les besoins des commerçants, permettant à ses clients d'accepter des paiements à leur point de vente à proximité d'un terminal. Cette solution – une solution unique pour tous les paiements- permet aux commerçants d'étendre leurs activités sur de nouveaux marchés tout en optimisant les coûts de transaction et leur temps. En outre, cela leur permet d'offrir une expérience client omnicanale, comme des services « <i>try and pay later</i> ».
Digital Ticketing	<b>Exemples d'avantages économiques et sociaux :</b> Ces solutions offrent des systèmes de billetterie sans contact « <i>smart card</i> » pour les plateformes de transit multimodal qui, entre autres, permettent aux passagers d'utiliser des cartes de voyage, des cartes de paiement et des portefeuilles mobiles pour « <i>touch in</i> » et « <i>touch out</i> » au début et à la fin de leurs voyages et calculer et traiter automatiquement les prix des voyages. Cela permet aux passagers de se déplacer de manière fluide entre les modes de transport et les différents opérateurs de transport, favorisant ainsi une plus grande utilisation du système de transport, la création de nouvelles habitudes de voyage et une plus grande inclusion sociale. Pour notre client, ces solutions permettent une gestion précise des fonds et des informations opérationnelles et statistiques, ainsi que la fourniture de services plus personnalisés au voyageur.
Les services électroniques relatif à la santé ( <i>E-health services</i> )	<b>Exemples d'avantages sociaux et relatifs au bien-être :</b> Ces solutions permettent au secteur de la santé de bénéficier de services de dématérialisation sécurisés avec une disponibilité et une confidentialité importantes des données. Ils facilitent l'éducation à la santé et encouragent la prévention (en permettant aux patients d'avoir un accès en ligne à leurs données de santé). Elles contribuent également à accroître l'efficacité du système de santé (optimisation du système d'information des services d'urgence).
Trusted Authentication	<b>Exemples d'avantages en matière de gouvernance, de confiance et de conformité :</b> Cette solution permet de fournir à nos clients proposant des services en ligne une solution d'authentification forte pour leurs consommateurs finaux tout en maintenant une expérience utilisateur fluide et efficace. Elle peut être utilisé dans de nombreux cas d'utilisation différents et dans de nombreux types de contextes, comme, par exemple, le secteur de la santé pour faciliter et protéger l'accès aux données sensibles. De plus, <i>Trusted Authentication</i> est une solution de pointe, capable de faire face aux prochaines contraintes réglementaires qui s'appliqueront aux banques. C'est une solution mobile qui peut être utilisée n'importe où, n'importe quand et sur n'importe quel appareil.



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Solutions de Worldline	Exemples d'avantages économiques, sociaux et de bien-être, de gouvernance, de confiance et de conformité et d'environnementaux
Green Banking	<b>Exemples de bénéfices environnementaux :</b> Cette solution vise à aider les banquiers à soutenir leurs clients dans l'adoption d'un mode de vie plus durable en les sensibilisant à leurs impacts CO <sub>2</sub> e et en leur proposant des leviers d'action (par exemple, en promouvant l'offre des commerçants ou investir dans l'économie verte).
EV Charging	<b>Exemples de bénéfices environnementaux :</b> Ces solutions offrent une expérience client simple, fluide et sécurisée ainsi qu'un processus de paiement rapide et flexible pour la recharge des véhicules électriques. <i>EV Charging</i> contribue à l'accélération du marché EVC ( <i>Electric Vehicle Charging</i> ) pour remplacer les voitures thermiques et participe ainsi à la transition énergétique.
La gestion des risques de fraude ( <i>Fraud Risk Management</i> )	<b>Exemples d'avantages en matière de gouvernance, de confiance et de conformité :</b> Cette solution complète et modulaire pour les émetteurs, les acquéreurs et les banques fournit un portefeuille complet de services efficaces de lutte contre la fraude. Elle garantit une conformité totale avec la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD), améliore la réduction des pertes dans la chaîne d'approvisionnement, et assure une transparence et une responsabilité totales grâce à des programmes de tenue des registres pour collaborer avec les systèmes juridiques.
Identité digitale ( <i>Digital Identity</i> )	<b>Exemples d'avantages en matière de gouvernance, de confiance et d'environnement :</b> Ces solutions offrent un moyen fiable, conforme et efficace de transformer l'identité naturelle d'un utilisateur en son compte utilisateur en quelques secondes et sans ambiguïté. Ainsi, l'intégrité de l'utilisateur est toujours protégée. Les solutions d'identité digitale sont également conçues pour répondre aux exigences de conformité (eIDAS, PSD2 et RGPD) et pour réduire la fraude. Notre expertise dans les réglementations PSD2 et eIDAS est essentielle pour atteindre le bon niveau de confiance pour l'identité digitale des clients.

En plus de cette évaluation, en 2021, conformément aux exigences de la taxonomie verte de l'UE, Worldline calcule son revenu vert éligible. Voir le chapitre D.1.1.2.3.

## D.2.6 Indicateurs clés de performance relatifs aux activités business et à l'innovation

[GRI 102-44] [GRI 418-1] [WL 1] [WL 2] [WL 3] [WL 4][WL 8]

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Proximité client</b>										
Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients	GRI102-44	8,1	8,2	8,2	-	48%	-	100%	-	100%
Taux net de recommandation	GRI102-44	46	49	47	-	48	-	100%	-	100%
<b>Qualité</b>										
Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des contrats		99,989%	99,988%	99,990%	-	100%	-	100%	-	100%
Score de qualité - Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes		99,877%	-	-	-	100%	-	-	-	-
<b>Sécurité</b>										
% de sites certifiés ISO 27001 conformément à la politique de sécurité		51%	-	-	100%	-	-	-	-	-
% de réponses aux incidents conformes à la politique de sécurité de Worldline		100%	-	-	46%	-	-	-	-	-
Nombre d'incidents de sécurité		325	561	274	46%	-	-	74%	-	54%
% d'employés ayant reçu une formations dédiées à la sécurité		94%	-	-	84%	-	-	-	-	-
<b>Protection des données</b>										
% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données		83,37%	99,77%	99%	-	48%	-	-	-	-
Nombre de plaintes retenues pour violation de la protection des données		0	-	-	-	100%	-	-	-	-
Nombre d'amendes pour non-respect des lois et règlements en matière de protection des données		0	-	-	-	100%	-	-	-	-
Nombre de violations de données à caractère personnel	TC-SI-230a.1	57	60	-	-	100%	-	74%	-	-
% d'employés ayant suivi la formation en ligne « Protection des Données Personnelles »		95%	92%	85%	84%	-	-	87%	-	87%
Nombre total des réclamations pour atteinte à la vie privée et perte de données de tierce parties supérieur à 100 000€	GRI418-1	0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Montant total des réclamations pour atteinte à la vie privée et perte de données de tierce parties supérieur à 100 000€	GRI418-1	0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
<b>Innovation</b>										
Nombre de collaborateurs « Experts »		376	-	-	100%	-	-	-	-	-
Nombre de membres WIN		50	56	55	-	-	-	100%	-	100%
Nombre de familles de brevets		43	-	-	-	100%	-	-	-	-
Nombre de sessions sur l'innovation assurées par Worldline pour ses clients		35	51	14	-	100%	-	100%	-	100%



## Déclaration de performance extra-financière

Instaurer la confiance des clients avec des solutions fiables, sécurisées, innovantes et durables

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Offre durable</b>										
Revenu total « Offre durable » (en millions d'€)		2 109	1 055	1 016	-	100%	-	100%	-	100%
Mobility and eTransactional Services - revenu « Offre durable » en millions d'€		231	209	212	-	100%	-	100%	-	100%
Mobility and eTransactional Services - % du revenu « Offre durable » en millions d'€		11%	20%	21%	-	100%	-	100%	-	100%
Merchant Services - revenu « Offre durable » en millions d'€		1 354	333	366	-	100%	-	100%	-	100%
Merchant Services - % du revenu « Offre durable » en millions d'€		64%	32%	36%	-	100%	-	100%	-	100%
Financial Services - revenu « Offre durable » en millions d'€		524	514	438	-	100%	-	100%	-	100%
Financial Services - % du revenu « Offre durable » en millions d'€		25%	49%	43%	-	100%	-	100%	-	100%

**Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients** : Exclusion de Payone.

**Taux net de recommandation** : Exclusion de Payone.

**% des incidents traités conformément aux politiques sécurité de Worldline** : Pour 2021, les incidents de sécurité de SPS, ex-Ingenico, Equens Worldline Netherlands et Equens Worldline Italy ne sont pas inclus dans le périmètre.

**% des évaluations de conformité relative à la protection des données effectuées sur l'ensemble des activités de traitement des données** : Inclusion des activités de traitement actives et de toutes les entités Worldline au sein de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni. Exclusion des

activités de traitement relatives aux anciennes entités d'Ingenico pour la période antérieure à la fusion (avant 11/2020), car les sociétés du groupe Ingenico n'ont pas établi leurs inventaires (registres des activités de traitement) avec une évaluation CADP de Worldline. Les structures ou figures juridiques suivantes sont considérées comme non pertinentes et donc exclues : joint-ventures (Payone), succursales et bureaux.

**% d'employés ayant reçu une formations dédiées à la sécurité** : Payone est exclu du périmètre.

**% d'employés ayant suivi la formation en ligne « Protection des Données Personnelles »** : Payone est exclu du périmètre.

## D.3 Etre un employeur responsable

### D.3.1 Répondre aux attentes de nos collaborateurs [WL 6]

Dans le secteur dans lequel Worldline opère, avoir des collaborateurs qualifiés tout en assurant un environnement de travail promouvant la diversité et le bien-être est un des moteurs les plus déterminants pour assurer la croissance et le succès de la Société. Chaque année, Worldline doit attirer, recruter, développer et fidéliser des collaborateurs capables de fournir l'expertise nécessaire pour répondre aux besoins de ses clients. Par conséquent, la Société porte une attention particulière aux attentes de cette partie prenante interne essentielle. Au regard des enjeux liés aux collaborateurs, Worldline a identifié trois risques bruts extra-financiers significatifs. Ce chapitre est structuré en fonction de ces risques et présente les mesures d'atténuation pour chacun afin de tirer pleinement parti des opportunités liées à ces risques.

Worldline a finalisé son programme TRUST 2025 et met l'accent sur les objectifs suivants :

- nombre moyen d'heures de formation par collaborateur par an - 32h ;
- satisfaction des collaborateurs mesurée par l'indice de confiance de l'enquête Great Place to Work®- 69-70 ;
- +20% de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur ;
- 35% de femmes dans les postes de direction.

D

#### Principaux résultats et objectifs

Domaines	Indicateurs	2021	Cible 2025
Attraction & rétention des talents	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an	17,09	32
	Taux de satisfaction globale des collaborateurs mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®	64%	69-70%
Diversité & inclusion	% de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur	+6%	+20%
	% de femmes dans des postes de direction	23,2%	35%

Risque Collaborateurs	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
<b>Bien-être des collaborateurs au travail</b> <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, Section D.3.2.</i>	La capacité de la Société à favoriser un environnement de travail propice au bien-être est essentielle pour que Worldline réalise son ambition d'être une entreprise où il fait bon travailler ( <i>Great Place to Work®</i> ) et ainsi d'établir des équipes stables et performantes qui s'engagent à répondre aux besoins des clients. De plus, elle permet à la Société de bâtir une marque forte capable d'attirer les meilleurs talents sur le marché.	Worldline promeut sa culture du bien-être au travail à travers le programme <i>Wellbeing@worldline</i> afin de favoriser un environnement de travail qui soit sain et des conditions propices au développement des compétences et des Talents.	Environnement collaboratif et être un employeur responsable en misant sur le bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRUST 2025 Employee satisfaction (<i>Great Place to Work® Trust Index Rate</i>)</li> </ul>
	<b>Thèmes clé :</b> organisation du travail, santé et sécurité, dialogue social (conventions collectives)			

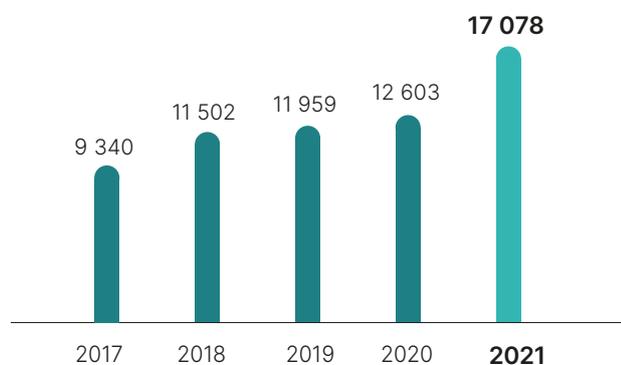


## Déclaration de performance extra-financière

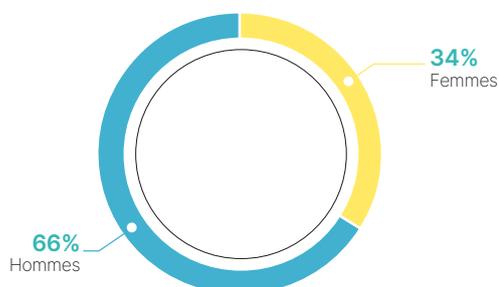
Etre un employeur responsable

Risque Collaborateurs	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
<b>Recrutement et fidélisation des talents</b> <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, Sections D.3.3 et F.</i>	Dans le secteur en constante évolution dans lequel Worldline opère, avoir un large éventail de compétences et de capital intellectuel est clé. Worldline doit attirer et retenir des talents capables de fournir l'expertise nécessaire pour répondre aux enjeux de ses clients. <b>Thèmes clé :</b> emploi, organisation du travail	Afin d'attirer et retenir les talents dont il a besoin, Worldline promeut sa marque employeur et met l'accent sur l'intégration de ses collaborateurs et la gestion de leur carrière grâce à plusieurs programmes transverses.	L'engagement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>● GRI 401-1 Recrutement et attrition des collaborateurs</li><li>● Taux de rotation des collaborateurs % d'employés ayant un Plan de Développement Individuel</li></ul>
<b>Formation et développement du capital humain</b> <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, Sections D.3.4 et F.</i>	La qualification des collaborateurs et la formation continue sont essentielles pour s'adapter aux changements technologiques du secteur d'activité. Worldline doit s'assurer que ses collaborateurs ont les compétences adéquates pour répondre à l'évolution de la demande et rester un leader de son secteur. <b>Thème clé :</b> formation	Pour maintenir son niveau d'expertise élevée, Worldline privilégie la formation et le développement de ses collaborateurs grâce à son plan global de formation et à son investissement continu dans des certifications et apprentissages adaptatifs et multicanaux.	Evolution de carrière des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>● TRUST 2025 GRI 404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par collaborateur</li></ul>
<b>Diversité et inclusion</b> <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, Sections D.3.2.3.</i>		Pour atteindre les objectifs de TRUST 2025, Worldline mettra en place diverses actions telles que des formations sur la diversité et l'inclusion, y compris sur les préjugés inconscients, une politique consacrée au congé parental et aux aidants pour permettre à tous les collaborateurs de réussir à la fois leur vie privée et leur vie professionnelle.		<ul style="list-style-type: none"><li>● TRUST 2025 % de femmes dans les postes de direction</li><li>● TRUST 2025 % de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur</li><li>● % de femmes au sein du comité exécutif et des comités de Business Management</li><li>● % de femmes au sein de l'entreprise</li><li>● Nombre de participants aux réseaux Diversité et Inclusion.</li></ul>

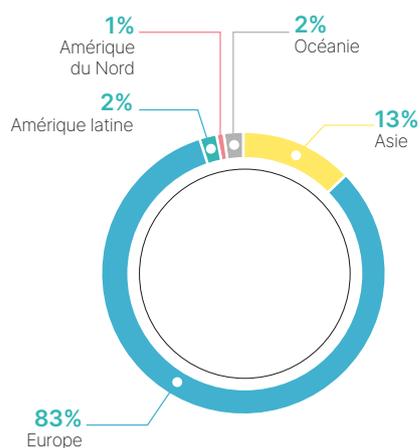
Nombre de collaborateurs à la fin de la période du reporting (effectif)



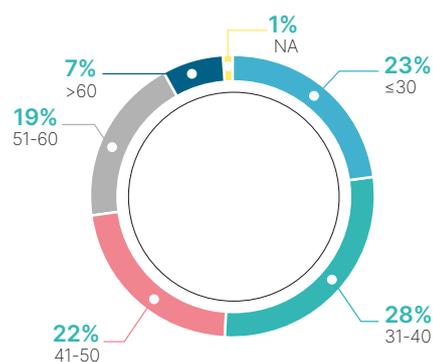
Répartition de l'effectif par genre



Répartition de l'effectif par zone géographique



Répartition de l'effectif par tranche d'âge





## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

### D.3.2 Favoriser le bien-être des collaborateurs au travail

#### D.3.2.1 Notre objectif *Great Place to Work*® [WL 11]

##### D.3.2.1.1 Suivre les progrès réalisés au moyen d'une enquête annuelle de satisfaction

Sur les marchés hautement concurrentiels de Worldline, attirer, retenir et motiver les meilleurs talents est l'un des leviers les plus importants pour atteindre l'excellence. Afin d'attirer, de retenir et d'encourager le développement professionnel de ses collaborateurs, Worldline a pour ambition d'être une *Great Place to Work*®. Dans le but d'améliorer en permanence sa culture du bien-être et de suivre les progrès réalisés en la matière, Worldline mène auprès de l'ensemble de ses

collaborateurs une enquête de satisfaction annuelle à l'échelle internationale, assurée par l'institut indépendant *Great Place to Work*® (*GPTW*). Ce sondage donne une vision détaillée des attentes des collaborateurs, ainsi que les points qu'ils aimeraient que la Société améliore. Le sondage est structuré en cinq dimensions : crédibilité, respect, équité, fierté et camaraderie. En 2021, 43 pays ont participé à l'enquête *Great Place to Work*® dont les principaux résultats sont présentés ci-après.

Employee satisfaction – Great Place to Work survey [WL 11]	2021
Great Place to Work Trust Index	64%

Great Place to Work survey [WL 11]	2021
Taux de participation	67%

	2021
Je peux me m'absenter du travail quand je pense que c'est nécessaire	83%
On accorde beaucoup de responsabilités aux salariés de cette entreprise	74%
Le management invite les collaborateurs à donner des idées et suggestions et s'efforce d'en tenir compte	61%
Le management nous associe aux décisions ayant un impact sur notre travail ou notre environnement professionnel	48%

Le taux de participation du Groupe a atteint 67% en 2021. Cela signifie clairement que les résultats obtenus peuvent être considérés comme représentatifs. A la suite de ce sondage, les résultats sont partagés au cours d'ateliers spécifiques qui ont pour but d'amener les managers et les collaborateurs à comprendre les résultats de l'enquête *Great Place to Work*® et à prendre des mesures pour améliorer les axes de progrès identifiés. Un plan d'action est ensuite établi pour Worldline et au sein de chaque pays. L'objectif des plans d'action est d'accroître le niveau global de satisfaction des collaborateurs.

Toutes les parties prenantes : Les équipes RH, la direction et les collaborateurs contribuent à ce processus d'amélioration continue. En conséquence, en 2021, malgré la période complexe post-Covid-19, l'indice de confiance Worldline *Great Place to Work* est resté stable avec 68% par rapport à 2020.

##### D.3.2.1.2 Initiatives pour favoriser le dialogue et le bien être des collaborateurs

En plus des actions générales de Worldline visant à favoriser la satisfaction des collaborateurs dans le domaine du développement de carrière, de la formation et de la rémunération, la Société concentre également ses efforts afin d'améliorer en permanence le bien-être de ses collaborateurs. Worldline est convaincu que ce bien-être passe par trois leviers :

- Encourager le dialogue social pour promouvoir les droits humains et des conditions de travail qualitatives : se référer aux Sections D.3.2.2 ;
- Assurer l'équité et l'efficacité par la promotion de la diversité : voir les Sections D.3.2.3 ;
- Adopter une dynamique d'amélioration continue pour progresser vers son ambition d'être une *Great Place to Work*®.

Sur ce dernier point et grâce aux résultats de son enquête annuelle, Worldline a identifié et mis en œuvre plusieurs initiatives significatives en matière de bien-être à travers ses entités locales structurées autour de trois axes :

1. **Initiatives top-down.** Les rapports de l'enquête de *GPTW* indiquent un besoin important de remontées d'informations et de communications sur l'actualité et la stratégie d'entreprise dans tous les pays :

- **Des roadshows de la Direction** afin de mieux communiquer sur la vision de la Société, les priorités business, les défis, les projets en cours et les réalisations,
- **Des actions de sensibilisation globales et locales** fournissent régulièrement à tous les collaborateurs de Worldline des informations relatives à leur travail et le bien-être. Outre les newsletters internationales gérées au niveau global, certaines entités se sont dotées de leurs propres communications locales,
- **Soutien à la santé mentale** : le soutien psychologique pendant la pandémie de Covid-19, a amplifié le besoin de mieux soutenir nos collaborateurs pour mieux gérer le stress lié au travail. Par conséquent, un programme d'assistance aux collaborateurs axé sur la santé mentale est proposé dans la plupart des zones géographiques de Worldline.

2. **Les initiatives bottom-up** visent, elles, à encourager le dialogue, mieux comprendre les attentes des collaborateurs et favoriser l'esprit d'équipe :

- **Mise en place de groupes de travail** pour favoriser le dialogue et mieux comprendre les attentes des collaborateurs,

- **Actions pour améliorer les conditions de travail.** L'équipe *Worldline Logistics & Housing* s'efforce constamment d'améliorer l'environnement de travail des collaborateurs, que ce soit par la rénovation des bâtiments, par l'ajout de nouveaux espaces, ou en rendant l'organisation de l'espace plus efficace, ce qui favorise les interactions, la motivation et la productivité. A cet effet, l'équipe réalise une enquête annuelle pour chaque bâtiment, qui débouche sur des plans d'amélioration qui sont discutés avec le Comité d'Entreprise.

3. **Les initiatives de networking et de teambuilding.** En plus de la semaine annuelle *Wellbeing@worldline* organisée dans tous les pays, d'autres événements sportifs ou de *networking* se déroulent tout au long de l'année dans toutes les régions du monde. Les collaborateurs ont également la possibilité de contribuer à des initiatives sociales pour les communautés locales (voir ce document, Section D.6.3) :

- **Des événements de networking** sont organisés dans toutes les régions. Diverses initiatives ont été lancées par les collaborateurs de Worldline,

- **Des événements sportifs** sont également très appréciés dans le cadre du programme favorisant le bien-être au travail.

D

### D.3.2.2 Encourager le dialogue social pour promouvoir les droits humains et des conditions de travail qualitatives

[GRI 102-8] [GRI 102-12] [GRI 102-13] [GRI 102-41] [GRI 403-9] [GRI 403-10] [WL 4] [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail] [GRI 103-2 Impact économique indirect] [GRI 403-4] [GRI 403-1] [GRI 403-2] [GRI 403-5] et [WL 11]

#### D.3.2.2.1 Une culture de dialogue social permanent et efficace [GRI 102-41]

Le dialogue social est un élément fondamental de la culture de Worldline. Les Comités d'Entreprise (ci-après CE) sont l'une des principales parties prenantes et instances représentatives de la Société. Worldline reconnaît que les représentants du personnel doivent jouer un rôle significatif sur les problématiques les plus importantes et confidentielles auxquelles la Société est confrontée. Dans la plupart des pays où la Société est présente, il existe des instances représentatives du personnel. Les représentants du personnel rencontrent régulièrement la Direction locale et assistent à des réunions extraordinaires pour traiter de sujets spécifiques, notamment des sujets relatifs aux acquisitions ou aux transformations.

Concernant la création d'un Groupe Spécial de Négociation (ci-après GSN) en vue de créer ce futur Comité d'Entreprise Européen à l'initiative de la Direction en 2021, malgré la situation de Covid-19, l'entreprise a réussi à avoir 8 réunions (7 via des conférences téléphoniques et une réunion physique). Avec l'acquisition d'Ingenico, cinq pays supplémentaires sont maintenant représentés au sein du GSN, soit 23 pays représentés en Europe, y compris le Royaume-Uni en tant que pays invité. L'élection de ces représentants supplémentaires des collaborateurs a été achevée au cours du premier semestre 2021, à l'exception de la Grèce qui a rejoint Worldline

en novembre 2021 et où le processus d'élection est en cours d'organisation et débutera prochainement. Au cours de ces réunions et malgré le fait qu'il n'y ait pas d'obligation de ce type, le responsable des ressources humaines fait le point sur l'actualité de l'entreprise de manière très régulière.

En 2021, de nombreuses actions et de nombreux processus des Comités d'Entreprise ont été gérés concernant le Covid-19 ainsi que la sécurité et la sûreté de tous les collaborateurs dans le monde. En effet, pour equensWORLDLINE, il y a eu 9 réunions du comité d'entreprise et du conseil d'administration de la Societa Europaea entre janvier 2021 et novembre 2021, dont plusieurs, au moins 5, ont porté sur la pandémie de Covid-19.

Au niveau national, des initiatives ont également été prises. Tout d'abord, en Italie, pendant la crise sanitaire et également en 2021, des réunions régulières ont été organisées avec les syndicats comme exigé par l'Association des banques afin de les informer sur les mises à jours concernant (i) la solidité financière de l'entreprise ; (ii) l'état de santé des collaborateurs ; et (iii) les mesures de sécurité mises en place pour la protection des collaborateurs. En outre, un comité spécial composé des syndicats, du consultant externe en matière de sécurité et du coordinateur national a été mis en place afin de vérifier mensuellement la situation de la Covid-19. Le comité a déjà été maintenu en 2021.



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

En Espagne, au cours de l'année 2021, des réunions régulières avec les syndicats et les comités de santé et de sécurité ont été organisées concernant l'évolution et l'impact du COVID-19. Depuis le début de la crise de Covid-19, des réunions hebdomadaires (puis mensuelles) ont été organisées pour informer les comités d'entreprise et les délégués à la prévention de l'évolution et de l'impact du Covid-19.

En Belgique, la situation du Covid a été discutée lors de chaque changement de situation survenant au sein du Comité local de prévention et de protection au travail. En outre, des réunions d'information régulières ont été organisées pour informer les collaborateurs et garder le contact avec eux.

En France également, parallèlement aux webinaires organisés pour les collaborateurs, le dialogue social avec les représentants du personnel a pris une ampleur considérable au niveau national.

L'Allemagne a mis en place des réunions régulières avec les comités d'entreprise concernant les mesures Covid-19 afin d'aligner les sujets directement entre l'employeur et les comités d'entreprise.

En outre, l'équipe de direction de Worldline partage et discute chaque mois, dans les pays où la société a des représentants du personnel, des stratégies, des projets et des informations clés relatives à ses performances économiques (chiffre d'affaires, etc.), ainsi que de tous les sujets liés aux collaborateurs tels que la confidentialité des données, les comités de participation, le *Wellbeing@work*. En particulier pendant la crise sanitaire de Covid-19, une coopération et un échange étroits ont eu lieu avec les représentants des collaborateurs sur la situation économique de l'entreprise et le bien-être mental du personnel.

De plus, Worldline respecte et protège les représentants des collaborateurs, et empêche la discrimination des représentants des collaborateurs ainsi que les violations de la liberté d'association et du droit d'organisation.

### Comités de Santé et de Sécurité

Différentes initiatives locales sont mises en place. Une description de certaines d'entre elles est expliquée dans ce paragraphe.

En France, les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), composé de représentants élus, sont l'interlocuteur privilégié en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et en raison d'un changement de réglementation, les CHSCT ont disparu et ont été remplacés par le CES (Comité Economique et Social). Une commission nationale spécialisée du CES a repris toutes les prérogatives antérieures des comités CHSCT. Néanmoins, la Direction de Worldline a décidé de mettre en place des comités locaux du CES pour maintenir toutes les questions de santé et de sécurité au travail au niveau local, site par site.

Pour les questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, de nombreux acteurs contribuent à agir :

- Les équipes L&H, notamment pour la sécurité des collaborateurs ;
- La médecine du travail pour la santé des collaborateurs ;
- La direction, y compris le département RH, en mettant en place des accords spécifiques sur ces questions négociés avec les syndicats ;
- Les HRBP qui sont proches des collaborateurs.

Un comité similaire en Belgique est le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) dont l'élection de nouveaux membres a eu lieu en novembre 2020. Un échange étroit avec le CPPT s'est intensifié lors de la crise sanitaire de la Covid-19.

Depuis 2019, Worldline Iberia a créé son propre Département Santé et Sécurité et un comité équivalent au CHSCT, composé de membres de la Direction et de collaborateurs élus qui est toujours en place. En 2021, en Espagne, des réunions trimestrielles ont été organisées concernant la consultation et la participation des Comités sur les questions affectant la santé, la sécurité et les conditions de travail des collaborateurs.

En Allemagne, il existe une coopération étroite avec les autorités de sécurité et de santé au travail, incluant des inspections régulières pour assurer la sécurité sur le lieu de travail. Par ailleurs, un comité assurant la sécurité au travail a été organisé régulièrement. Les membres de ce comité sont les suivants : les comités d'entreprise, les ressources humaines, *Logistics and Housing* ainsi que le conseiller externe en sécurité du travail et le médecin-conseil.

Réunis par la Direction au moins trimestriellement (pour la France et l'Espagne), ou mensuellement (pour la Belgique) et pour des réunions extraordinaires si nécessaire, ces comités visent à consulter les collaborateurs élus sur toutes les questions ayant un impact sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des collaborateurs (locaux, déménagement, urgences, formation, propositions pour améliorer leur santé et sécurité, audits, etc.), avant leur mise en place.

### Conventions collectives [GRI 403-1] [GRI 403-4]

Worldline, y compris Ingenico, en plus de respecter les réglementations et exigences locales et internationales en matière de droits du travail, couvre 68,4% de tous ses collaborateurs par des conventions collectives [GRI 102-41], et 69,1% des collaborateurs de Worldline ont un représentant du personnel. En effet, la Société a signé des conventions collectives avec les organisations syndicales et représentatives du personnel permettant aux collaborateurs de bénéficier d'obligations légales favorables en matière de conditions de travail. Les conventions collectives et engagements de Worldline couvrent la santé et la sécurité, la durée du congé maternité/paternité, le temps de travail, le télétravail, les salaires, la participation aux bénéfices, la prévention des risques psychosociaux, les préavis, les congés (habituels et exceptionnels tels que mariage, naissance, relocalisation, etc.) ainsi que la formation.

Ainsi, en France, les syndicats et la DRH se réunissent régulièrement pour négocier des accords d'entreprise, tels que les accords spécifiques signés ci-après :

- Egalité des genres : « Accord sur l'égalité des genres » – 6 mai 2019 ;
- Télétravail : « Accord sur le télétravail exceptionnel » – 12 novembre 2020 ;
- Télétravail exceptionnel (crise du COVID 19)- 31 juillet 2021
- Handicap : « Accord sur l'emploi et l'inclusion des travailleurs handicapés » – 8 novembre 2019 ;
- Charte sur le droit à la déconnexion - 22 janvier 2018 ;
- Convention d'assurance maladie complémentaire – 10 octobre 2019 ;

- Accords de participation aux bénéfices : Participation (28 mai 2019) – Participation aux bénéfices (26 juin 2019) – PERCO (12 juillet 2019), prime de pouvoir d'achat (31 janvier 2019) ;
- Accord sur les prestations de santé -23 juillet 2020 ;
- Accord de prévention sur les risques psychosociaux.

Les équipes L&H, le département RH, la commission du Comité économique et social travaillent ensemble pour mettre à jour annuellement un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) pour tous les sites de Worldline. Ce document liste tous les risques potentiels auxquels les collaborateurs peuvent être exposés pendant leur travail. Il détaille, le niveau d'occurrence, la probabilité et la gravité de ces risques, ainsi que les mesures de prévention associées. En plus du document unique d'évaluation des risques, la direction de Worldline publie des instructions de sécurité pour chaque site afin d'informer les collaborateurs du comportement à adopter sur le site par rapport à des risques spécifiques. Un exercice annuel est prévu avec tous les collaborateurs afin de tester la bonne exécution des consignes de sécurité.

En Belgique, en plus des conventions collectives nationales du travail applicables dans son secteur, Worldline négocie également des conventions collectives avec les syndicats sur différents sujets tels que : les primes collectives, les horaires de travail pour des fonctions spécifiques, les règles liées aux heures de disponibilité, l'aménagement de la cafeteria pour plus de 50 collaborateurs, etc. Les paramètres collectifs sont déterminés avec les représentants de l'employeur et du personnel et des objectifs collectifs sont fixés pour l'année en cours. Chaque collaborateur contribue à l'atteinte de ces objectifs.

En Autriche, Worldline a conclu 3 conventions collectives différentes pour 2 entités (SIX Payment Services (EU) branche Autrichienne et Worldline Autriche GmbH) et des accords d'entreprise avec les comités d'entreprise des deux entités sur des sujets tels que le temps de travail, le télétravail, la protection des données ou la gestion de la performance.

Worldline Italie a signé la Convention Collective de Travail (CCT) du secteur Banque avec une validité jusqu'au 31/12/2022. Worldline SE Pays-Bas a signé une CCT qui allait du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2021. Ces CCT garantissent aux collaborateurs des avantages spécifiques concernant l'assurance maladie, le fonds de pension, la prime collective, le congé de paternité, les règles du temps partiel, le temps de travail, le télétravail, le bonus pour les étudiants, etc. En 2021, pour soutenir la campagne de vaccination, l'entreprise a accordé des autorisations spéciales pour les journées de vaccination. Pour faciliter le retour au bureau et éviter les problèmes liés aux transports publics, l'entreprise a autorisé les collaborateurs à venir au bureau jusqu'à 10 heures du matin. Des communications régulières ont été faites à tous les collaborateurs concernant l'évolution de COVID-19.

La CCT au Luxembourg a été signée en mars 2021 et est applicable pour une année du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021. Un nouveau texte devrait être mis en place pour 2022 et probablement applicable pour 3 ans.

Worldline Iberia a signé un accord de déconnexion numérique dans le cadre de la négociation avec les syndicats et publié en 2021. D'autre part, conformément au décret-loi 28/2020 sur le travail à distance, nous avons entamé la discussion de l'accord général sur le travail à distance pour tous les collaborateurs.

### D.3.2.2.2 Mesures visant à assurer la santé et la sécurité au travail

[GRI 403-1] [GRI 403-2] [GRI 403-3]  
[GRI 403-4] [GRI 403-5] [GRI 403-6]  
[GRI 403-8]

#### Evaluation et prévention des risques liés à la santé et la sécurité au travail

Les comités CHSCT et CPPT travaillent ensemble à la mise à jour annuelle d'un document unique d'évaluation des risques (DUER) pour tous les sites de Worldline. Ce document énumère tous les risques potentiels auxquels les collaborateurs peuvent être exposés lorsqu'ils travaillent. Il détaille le niveau d'occurrence, la probabilité et la gravité de ces risques, ainsi que les mesures préventives qui s'y rapportent. En plus du DUER, la Direction de Worldline publie des instructions de sécurité pour chaque site afin d'informer les collaborateurs du comportement à adopter sur le site en ce qui concerne les risques potentiels. Un exercice annuel est prévu avec tous les collaborateurs afin de tester la bonne exécution des directives de sécurité. Chaque organisation aux Pays-Bas dispose également d'un RI&E (analyse et évaluation des risques), qui aborde des sujets tels que la santé, la sécurité, l'absentéisme, le climat intérieur, les services d'urgence de l'entreprise, la conception du lieu de travail, le travail informatique et la charge psychosociale. Un plan d'action est établi afin de réduire et/ou d'éliminer les risques et d'apporter des améliorations sur les questions pertinentes.

Des contrôles médicaux sont également effectués régulièrement pour tous les collaborateurs sur les principaux sites.

Conformément au droit du travail, les entités belges et néerlandaises de Worldline ont mis en place des procédures spécifiques pour accompagner les collaborateurs qui reviennent au travail après une période de maladie de longue durée. En effet, un retour échelonné est ainsi prévu en s'assurant de vérifier à intervalles réguliers si cela convient toujours au collaborateur et ce, afin de garantir un retour sain et progressif.

Par ailleurs, depuis 2019, Worldline Iberia a lancé la certification ISO 45001 pour les sites de Madrid et Barcelone. Cette norme internationale fournit un cadre pour identifier, contrôler et réduire les risques associés à la santé et à la sécurité au travail. D'autre part, cette certification permet l'intégration des procédures avec le système de management de la qualité et de l'environnement selon ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015. Ces certificats ont été renouvelés.

En 2021, le nombre total d'heures perdues pour cause de maladie et d'absence prolongée s'élève à 927 791 heures au niveau mondial dans le Groupe Worldline.

Afin de faire face à la crise du Covid-19 et afin de continuer à fournir nos services à nos clients et de préserver la santé des collaborateurs, Worldline Iberia a pris la décision d'organiser le télétravail pour 99% du personnel durant la quarantaine. Le département dédié à la Santé et à la Sécurité a entrepris une évaluation des risques et, sur cette base, a adopté des mesures extraordinaires telles que la limitation de capacité, la distanciation sociale, la livraison d'équipements de protection individuelle (EPI) et la formation sur les nouvelles règles de sécurité et d'hygiène qui ont permis le retour au une partie des collaborateurs pour reprendre des tâches qui ne pouvaient pas être effectuées à distance. Conformément à la législation en vigueur, une évaluation spécifique des risques sur les lieux de travail et des mesures contre le Covid-19 ont été réalisées,





## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

ainsi que des informations et des formations pour tous les collaborateurs.

Pour l'Allemagne, nous avons mis en place une aide psychologique externe concernant la situation du Covid-19.

### Formation de secouristes volontaires sur le lieu de travail

Les collaborateurs volontaires de chaque site ont droit à une formation financée par la Société afin d'apprendre les premiers secours de base et les risques professionnels. La formation conduit à une qualification reconnue au niveau national, quelle que soit l'entreprise. Ces collaborateurs sont contactés pour intervenir, par exemple dans le cas d'un accident de travail impliquant un collaborateur, et sont autorisés à contacter le service ambulancier. Ces collaborateurs suivent régulièrement des cours de formation pour rafraîchir leurs connaissances.

Plus spécifiquement en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne, des exercices pratiques et des entraînements réguliers aux exercices d'incendie sont organisés en cours d'année sur les principaux sites pour tester la bonne intervention des secouristes. Ils impliquent l'ensemble du personnel et les collaborateurs responsables des premiers secours sur chaque site.

### Identification et prise en compte des risques psycho-sociaux

Worldline est pleinement engagée dans la prévention et la maîtrise des risques psychosociaux. Depuis 2020, Worldline a mis en place la plateforme *Worldline For Me* permettant aux collaborateurs d'accéder à plusieurs services de soutien psychologique et de santé. Par ailleurs, depuis 2021, Worldline a mis en place des formations pour accompagner les collaborateurs sur les thématiques suivantes : le retour sur les sites, l'adaptation au nouvel environnement de travail *Digital Workspace*, l'adoption de nouvelles pratiques de travail post crise sanitaire.

Chez Worldline Iberia, une évaluation des risques psychosociaux a été réalisée en 2020 avec un plan de mesures pour 2021-2023. Un programme de bien-être des collaborateurs a été mis en place avec une assistance psychologique gratuite pour tous les collaborateurs, du coaching et des programmes de bien-être individuels.

En Belgique, en plus des initiatives existantes *Learning & development* qui ont été mises en place pour que les managers détectent et reconnaissent les premiers signes d'un possible *burn-out* afin de l'éviter, Worldline propose à tous les managers et équipes une nouvelle formation spécifique axée sur :

- Les formations à la résilience mentale : les collaborateurs ont la possibilité d'assister, sur la base du volontariat, à un coaching individuel avec un coach certifié pour discuter de leur situation personnelle et les rendre plus résilients face aux situations de stress, etc. ;
- Les ateliers de codétermination : spécialement conçus pour les managers, ces ateliers de co-développement entre pairs, ouverts à tous, favorisent le partage des connaissances sur les pratiques managériales tout en prenant en compte la réalité quotidienne. L'une des meilleures pratiques identifiées pour les managers est, par exemple, de rester en contact avec leurs collaborateurs en

congrés maladie pour améliorer leur état mental et faciliter leur retour ultérieur ;

En Italie, en 2020, lors de la première vague pandémique, un soutien psychologique a été mis en place pour tous les collaborateurs avec un fournisseur externe spécialisé. En 2021, le soutien a été renouvelé en raison de son succès.

### Sensibilisation des collaborateurs à la prévention en matière de santé

Worldline met en œuvre des initiatives de sensibilisation au bien-être et à la prévention en matière de santé. Plus généralement, Worldline apporte un soutien à ses collaborateurs pour des activités sportives ou de remise en forme dans ses principales zones géographiques et finance des fauteuils ou bureaux spéciaux répondant à des exigences physiques ou ergonomiques.

Worldline Belgique a mis en place un « *seniority plan* » dédié aux collaborateurs seniors (50+ & 55+), incluant des sujets tels que le partage des connaissances ou les examens médicaux. L'entité propose également d'autres initiatives à l'ensemble de ses collaborateurs : semaine du sport (avec tai-chi, yoga, football, fitness ou danse), sessions santé avec des experts notamment en matière d'alimentation saine, bilan de santé.

Veuillez vous référer à la Section D.3.2.1.2, soutien psychologique pendant la pandémie de Covid-19, pour les mesures mises en place pendant la crise.

Concernant le code GRI 403-7, l'information n'est pas disponible. Worldline ne l'a pas reporté. Worldline n'a, à ce jour, pas encore de politique *Health and Safety* au niveau Global, le sujet étant traité localement. Worldline envisage de publier cette politique dans les années à venir.

### D.3.2.2.3 Promotion des droits humains en interne par le biais des droits internationaux du travail [GRI 102-12] [GRI 102-13]

Worldline est déterminé à intégrer le respect et la promotion des droits humains dans chaque fonction, rôle et aspect de son activité. En tant que signataire du Pacte mondial (PM) des Nations Unies depuis 2016 qui inclut des engagements avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Groupe Worldline assure la protection des droits internationaux du travail dans son organisation et sa chaîne de valeur<sup>1</sup> et déclare qu'il n'est pas engagé et n'a pas été soupçonné/accusé dans aucune forme de violations des droits internationaux du travail. Par ailleurs, Gilles Grapinet est devenu membre du Conseil d'Administration du Pacte Mondial des Nations Unies France en 2020. La Société soutient et respecte les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, la Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT (87 ou 98) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

<sup>1</sup> Pour plus d'informations concernant la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement, veuillez vous référer à la section D.4.6.2 « assurer la diligence raisonnable grâce à l'évaluation des risques de ses fournisseurs » et à la section D.4.6.4 « améliorer en permanence la performance de ses fournisseurs ».

Il est d'autant plus important pour Worldline de s'assurer du respect des principes suivants des droits du travail dans toutes ses zones géographiques étant donné que 27% de ses collaborateurs totaux en 2021 travaillaient dans des pays sensibles (par exemple Chine, Inde, Singapour, Etats-Unis, Indonésie, Hong Kong, Malaisie)<sup>1</sup> :

- Soutenir et respecter la protection des droits humains internationalement proclamés ;
- S'assurer que Worldline n'est pas complice de violations des Droits humains, y compris de harcèlement ;
- Défendre la liberté d'association et d'expression et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;
- Rejet de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- Soutenir la convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et garantir l'abolition effective du travail des enfants.

Les engagements de Worldline en matière de droits humains sont également définis par son code d'éthique (voir la section D.4.2.1 du présent document), sa politique en matière de droits humains et sont intégrés tout au long de la chaîne de valeur de la société par le biais de la charte d'engagement d'intégrité du partenaire commercial qui est incluse dans le contrat de tous les fournisseurs et partenaires (voir la section D.4.6.2) du présent document). Dans ce document, il est stipulé qu'ils ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé, pratiquer ou soutenir toute coercition psychologique ou physique et doivent respecter les libertés individuelles et collectives et se conformer aux lois du travail. Ces documents introduisent le droit pour tout collaborateur ou partenaire du Groupe de signaler des comportements ou des actions jugés incompatibles avec les valeurs et principes mentionnés, par le biais du système d'alerte de conformité.

Le défi des droits humains est couvert par la gestion des risques d'entreprise de la société mais n'a pas été identifié comme un risque principal pour Worldline.

En 2021, Worldline a publié une politique interne en matière de droits humains, basée sur le code d'éthique de Worldline, il s'agit d'une politique détaillée donnant un aperçu des droits humains dans un environnement d'entreprise. Son champ d'application est Worldline en tant que société, tous les collaborateurs de Worldline ainsi que les tiers travaillant avec Worldline. Son but est de formaliser un engagement général à respecter les droits humains et à se conformer aux conventions internationales sur les droits humains (politique des droits humains).

Elle fait référence aux pratiques d'emploi : Diversité et inclusion, Non-discrimination, Travail des enfants/âge minimum, Travail forcé/obligatoire, Liberté d'association/négociation collective et droit de grève, Santé et sécurité, Conditions de travail (y compris les heures de travail), absence de traitement dur ou dégradant/harcèlement ainsi que l'impact social sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la corruption.

#### **D.3.2.2.4 Des conditions de travail favorisant l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle**

[GRI 102-8] [GRI 202-2]  
[GRI 403-6] [GRI 405-1]

Worldline donne la priorité aux relations de travail permanentes et à temps plein avec ses employés : 99% des personnes de l'effectif total sont sous contrat de travail permanent et 93% de ces personnes travaillent à temps plein. Néanmoins, le Groupe s'efforce d'assouplir la situation du travail à temps partiel à la demande de l'employé si ce dernier considère que c'est mieux pour son équilibre entre vie professionnelle et vie privée. De plus, Worldline fonctionne en mode collaboratif notamment avec des outils tels que Lync Sharepoint, ce qui permet le travail à distance (télétravail) et offre plus de flexibilité aux employés dans leur équilibre vie privée/vie professionnelle.

Par exemple, l'entreprise a pris des mesures pour que 97% de ses employés puissent continuer à travailler à domicile, malgré les conditions difficiles de la pandémie. Si la situation de pandémie le permet, Worldline adopte une approche hybride entre le travail à domicile et le travail au bureau et autorise un maximum de 50 % du temps de travail à domicile, indépendamment d'un contrat à temps plein ou à temps partiel. L'objectif est de souligner l'importance du retour au bureau pour favoriser la culture et les valeurs de notre entreprise et, en même temps, de respecter les besoins individuels de nos employés. Dans certaines circonstances, il peut être demandé aux employés de passer la majeure partie / la totalité de leur temps au bureau.

En outre, dans le contexte des fusions et acquisitions, la stratégie de la société est d'assurer la sécurité de l'emploi et une restructuration responsable de la main-d'œuvre. Grâce à sa croissance continue, Worldline est en mesure d'absorber tous les employés provenant de nouvelles entités tout en les faisant évoluer notamment grâce à son programme de mobilité interne.

Enfin, Worldline soutient le recrutement local : 86% des cadres expérimentés sont locaux, et 79% des employés de la Société en 2020 étaient locaux.

<sup>1</sup> Il est sur l'indice du droit du travail de la ITUC : les pays sensibles sont ceux dont le score est égal ou supérieur à 3 : [ITUC\\_GlobalRightsIndex\\_2021\\_EN\\_Final.pdf](https://www.ituc-csi.org/fr/IMG/pdf/ITUC_GlobalRightsIndex_2021_EN_Final.pdf) (mutualcdn.com)



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

### D.3.2.3 Garantir l'équité et l'efficacité grâce à la promotion de la diversité [GRI 202-2] [GRI 405-1] [GRI 405-2] [GRI 103-2 Diversité et égalité des chances] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] et [GRI 103-2 Présence sur le marché] TC-SI-330a.3.

Worldline cherche à donner à tous ses collaboratrices et collaborateurs une chance égale d'atteindre leur plein potentiel dans l'entreprise indépendamment de leur sexe, leurs différences culturelles, leur niveau d'expérience, leur orientation sexuelle ou leur handicap. Favoriser la diversité n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est un élément crucial pour Worldline que ses collaborateurs se sentent responsabilisés et encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes au travail. Worldline s'engage à fournir un environnement de travail sûr, qui n'implique aucune discrimination, et à promouvoir des comportements justes et éthiques au sein de ses équipes. Pour concrétiser notre engagement, sur les quatre indicateurs clés de performance de Trust 2025, deux sont liés à la diversité et à l'inclusion. A cette fin, divers plans d'action ont été lancés à long terme :

- **Egalité entre les sexes :** Promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et l'égalité d'accès au même niveau de responsabilité au sein de Worldline. Assurer un bon équilibre entre les hommes et les femmes chez Worldline favorise l'innovation, la créativité et la collaboration dans chaque équipe ;
- **Différences culturelles :** Tirer parti de la diversité culturelle de Worldline en apprenant à mieux travailler ensemble et en encourageant le développement des talents partout où Worldline opère. La diversité culturelle est la garantie d'un développement homogène de l'organisation. Les initiatives en faveur de la diversité se concentrent en particulier sur les formations et le recrutement local. Dans le cadre des services financiers, un atelier sur les compétences humaines a été organisé pour tous les managers, ainsi que sur la manière de gérer les différences culturelles. De même, différents modules d'*e-learning* sont à la disposition de tous les collaborateurs et notamment des recruteurs désireux de réfléchir et d'agir contre les biais inconscients dans leurs activités et décisions quotidiennes ;
- **Orientation sexuelle, y compris LGBTQIA (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et / transsexuels, queer et / ou en questionnement, intersex et alliés et / ou asexués).** Worldline a signé les normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises des Nations Unies ainsi que la Chart de l'Autre Cercle assurant ainsi son soutien aux personnes LGBTQIA au travail et à travers le monde. S'appuyant sur les bonnes pratiques, les normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises des Nations Unies définissent des actions visant à protéger les droits des collaborateurs LGBTQIA, telles que l'élimination de la discrimination sur le lieu de travail ; s'assurer que les opérations commerciales ne contribuent pas à la discrimination à l'égard des clients ou des fournisseurs ; et travailler avec des partenaires commerciaux pour lutter contre les pratiques discriminatoires en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement. En 2021, avec le soutien de son réseau diversité et inclusion Worldline a lancé deux webinaires mondiaux visant à accroître la sensibilité à la communauté LGBT+ et à créer un lieu de travail plus sûr et plus inclusif pour nos collègues ;

- **Transfert de compétences entre les générations :** S'assurer que tous les collaborateurs de Worldline, quel que soit le stade de leur carrière, bénéficient d'opportunités professionnelles en adéquation avec leurs compétences et leur expérience. La politique active de gestion de carrière doit assurer un transfert adéquat de compétences et d'expertise au sein de Worldline. Par exemple, le transfert des compétences entre les générations prend la forme de programmes de mentorat et de mentorat inversé. Ces programmes annuels ou pluriannuels favorisent l'évolution des collaborateurs et le *networking* au sein de l'entreprise, que ce soit par l'apprentissage auprès des plus jeunes ou par le partage avec des collègues plus expérimentés ;
- **Handicap :** Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et garantir l'égalité des chances en matière de formation et de développement de carrière. La politique de gestion de l'emploi et de l'employabilité des collaborateurs en situation de handicap est au cœur de la démarche et des engagements RSE de Worldline. A ce titre, en France, Worldline a renouvelé en 2020 son accord et ses engagements sur l'emploi et le maintien de l'emploi des collaborateurs en situation de handicap. Par cette politique, Worldline et les instances représentatives du personnel réaffirment leur engagement fort à poursuivre l'action en faveur des collaborateurs en situation de handicap mise en œuvre par la « Mission Emploi Handicap » conformément aux principes de (i) non-discrimination ; (ii) l'indemnisation d'invalidité ; (iii) l'équité entre les collaborateurs et (iv) leurs compétences. Un plan de recrutement et un plan de maintien dans l'emploi a ainsi été défini, ainsi que des objectifs et des éléments de suivi pour les partenaires sociaux et les administrations concernées. Conformément à notre ambition Trust 2025 d'augmenter le nombre de collaborateurs en situation de handicap au sein de l'entreprise, un plan d'action global a été conçu pour faire avancer les choses dans ce sens.

#### Promouvoir la diversité et l'inclusion à tous les niveaux

Le programme de diversité et d'inclusion concerne également le message que l'entreprise transmet, en encourageant un état d'esprit inclusif envers tous les collaborateurs. De nombreuses initiatives ont été lancées à cette fin au niveau mondial et local, telles que :

La création d'un réseau consacré à la diversité et à l'inclusion. UNITE est le nouveau réseau de collaborateurs de Worldline qui se penche sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) au sein de Worldline. Avec un objectif simple : permettre à tous les collaborateurs de Worldline talentueux, ambitieux et motivés d'avoir une chance égale de devenir des leaders - si telle est leur ambition professionnelle - tout en créant un lieu de travail inclusif pour nous tous et une culture d'égalité. UNITE poursuivra les objectifs suivants :

- **Comprendre :** partage des meilleures pratiques, témoignages à l'appui, suivi de l'actualité, boîtes à outils ;
- **Nourrir :** sessions de sensibilisation, formation et communication, mentorat ;

- Inclure : événements, réseaux, connexions ;
- Equipes : coordination d'initiatives locales, réseaux internes, équipes conjointes sur des thèmes spécifiques ;
- S'engager : Vie quotidienne UNITE, réseau externe tel que Women in Payments.

Depuis sa création, le réseau Unite a organisé diverses initiatives de sensibilisation pour marquer l'élan et célébrer la journée :

- La journée internationale de la femme ;
- Le mois dédié à la diversité et l'inclusion des personnes homosexuelles lors d'un webinaire avec « L'autre Cercle » sur ce qu'est un lieu de travail inclusif ;
- Le Mois international de la sensibilisation à la diversité, avec différents événements en octobre ;
- La Journée internationale des personnes en situation de handicap

L'association **MixIT by WL**, a été lancée en septembre 2018, après avoir remporté le prix Sustainable Dream. Cette association a contribué à définir, organiser et animer de nouvelles formations dans le catalogue français « l'impact des stéréotypes en entreprise » et le désormais célèbre « leadership féminin ». Afin de soutenir leur démarche, l'association a rejoint le CORIF (Centre d'Observation de l'Egalité Genre) des Hauts-de France, qui propose un MOOC (Cours en ligne) sur l'égalité, accessible à tous. Le but étant de changer les idées reçues sur les métiers du numérique, en participant à des opérations de promotion numérique auprès des jeunes filles et des enfants, en co-organisation et en intervenant lors de conférences techniques (le fameux MixIT à Lyon et la Duchesse, sur tout le territoire). L'association soutient l'équipe de recrutement, avec la participation à des forums dans les écoles et les universités, où la présence des collaborateurs montre Worldline comme étant une entreprise employant des femmes dans tous les types de postes.

**L'effort continu de recherche d'une représentation équitable des genres dans tous les événements internes et externes de Worldline.** Plus généralement, quel que soit le sujet abordé, le responsable groupe de la diversité et de l'inclusion interagit avec les parties prenantes internes pour assurer la cohérence de la diversité des genres dans les campagnes de communication internes et externes. Il s'agit d'un levier essentiel pour renforcer la sensibilisation et les bonnes pratiques, favoriser une représentation égale des femmes et des hommes dans les témoignages et les prises de parole, et s'assurer que les documents d'entreprise et les messages de recrutement soient alignés sur la vision et la stratégie de Worldline en matière de diversité et d'inclusion.

Afin de tirer parti des atouts des collaborateurs et d'être à la hauteur de l'ambition de Worldline, la diversité et l'inclusion sont également intégrées dans les plans d'action déployés localement qui concernent :

- L'excellence du parcours et des compétences académiques et informatiques ;
- L'implication personnelle : contribution au développement de l'entreprise ;
- Le respect des valeurs de l'entreprise : Comportements et état d'esprit ;
- Le développement individuel : Efforts continus et réguliers, attention et volonté d'évoluer en tant que personne et au sein de l'entreprise tout au long de la carrière.

### **D.3.2.3.1 Objectif 1 : Promotion de l'égalité hommes/femmes**

[GRI 401-1] [GRI 405-1]  
[GRI 103-3 Diversité et égalité des chances] et [WL 7]

#### **L'engagement de Worldline dans le cadre du programme d'égalité hommes/femmes**

Une part croissante de l'attractivité de Worldline en tant que marque employeur repose sur l'équité et la transparence accordées aux collaborateurs en matière de reconnaissance et de promotion, surtout pour la prise de responsabilités plus importantes au cours d'une carrière, indépendamment du genre ou du lieu d'implantation de la Société. Worldline s'engage à assurer l'équité collective, l'égalité de traitement entre les sexes et un accès équilibré aux postes de direction afin de mieux travailler ensemble.

Pour atteindre cet objectif, le programme *Gender Equity* a été lancé en 2017 dans le cadre de l'engagement TRUST 2020 du Groupe. Ce programme vise à s'assurer que la Société applique le principe d'équité pour les postes de management en éliminant l'écart managérial féminin existant au sein de la Société.

La diversité et l'inclusion, plus précisément l'équité entre les sexes, constituent un élément clé du programme TRUST 2020 du Groupe et de son successeur depuis 2021, le programme TRUST 2025.

Worldline nomme 34% de femmes en 2021. L'objectif est d'atteindre 35% en 2025, malgré une proportion plus faible de femmes dans le monde professionnel des logiciels et de l'informatique, du paiement électronique et de la finance.

mmes.

Dans les postes de direction (qui représentent les 20% de postes les plus élevés), il y a 23% de femmes comme l'année dernière. Il s'agit d'une priorité clé du programme TRUST 2025 et Worldline vise à atteindre 35%.

Les processus managériaux intègrent systématiquement des indicateurs de diversité. En effet, le pourcentage de femmes est pris en compte dans (i) la rémunération, (ii) les séminaires, (iv) les promotions et (v) les réseaux d'experts.

#### **Mise en œuvre du programme d'équité entre les sexes et des initiatives locales**

Bien que les domaines de l'informatique et de l'ingénierie attirent surtout les hommes, Worldline emploie environ 34% de femmes dans le monde et s'efforce constamment d'améliorer cette proportion. Sur cette proportion, 23% de femmes font partie de l'effectif total du management. En 2021, 8 femmes sur 18 membres étaient au Conseil d'Administration. Worldline a identifié de nouvelles actions pour renforcer la représentation des femmes à tous les niveaux.

Ainsi, en 2018, le Comité de Pilotage dédié au programme d'égalité hommes/femmes a établi vingt principes directeurs qui s'articulent autour de trois piliers : « Attraction des femmes », « Promotion et évolution des femmes » et « Rétention des femmes ». Ces piliers sont soutenus, au niveau global et local, par les équipes RH qui sont chargées de formaliser, promouvoir et déployer dans toutes les régions de Worldline, les règles et actions RH adaptées pour atteindre une égalité de traitement exemplaire entre hommes et femmes en matière de recrutement, développement, promotion et rétention :





## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

- Le pilier « Attraction des femmes »** vise à fournir des leviers concrets pour mieux attirer les talents femmes et hommes et renforcer la diversité des profils recrutés par Worldline. Ces lignes directrices consistent notamment à faire en sorte que les femmes et les hommes soient représentés de manière égale dans tous les partenariats avec les écoles d'informatique, les événements externes ou la communication d'entreprise. Worldline a également demandé aux Responsables recrutement de veiller à ce que les candidatures soit systématiquement composé de candidats femmes et hommes afin de prévenir les discriminations. En outre, 50 fiches de mission à l'échelle globale ont été revues afin d'être plus inclusives, plus équitables et d'élargir le nombre de candidats qui peuvent s'y reconnaître. Ceci a été réalisé avec l'aide de la plateforme d'écriture augmentée Textio, en fournissant des suggestions alternatives de tons neutres si nécessaire. Ces descriptions de poste, accessibles à tous les collaborateurs, peuvent être utilisées lors de la création d'une demande d'emploi dans les outils Worldline. En outre, Worldline a participé à diverses initiatives avec des partenaires externes, comme la célébration de la Journée de la diversité avec le Réseau européen des femmes de paiement ou le défi de la licorne organisé par le symposium Women in Payment EMEA ;
- Le pilier « Promotion et évolution des femmes »** a été conçu pour offrir des opportunités d'évolution adaptées à la diversité de Worldline et permettre à la Société de donner à tous ses collaborateurs, femmes et hommes, une chance égale d'atteindre leur plein potentiel. A ce titre, Worldline déploie des formations favorisant à la fois le leadership des femmes et des hommes. Au cours de l'année 2021, Worldline a continué d'améliorer la représentation des femmes dans les programmes Talents et Experts ainsi que dans les plans de succession. Nous nous efforçons d'atteindre 33% de femmes dans tous les programmes de talent et de leadership que nous lançons ;
- Le pilier « Rétention des femmes »** vise à mieux retenir les femmes et les hommes de Worldline, en veillant notamment à ce que les femmes et les hommes soient traités sur un pied d'égalité. Pour limiter l'attrition des collaborateurs, il est essentiel que Worldline déploie des processus RH neutres qui sécuriseront les collaborateurs tout au long de leur parcours au sein de Worldline. C'est pourquoi les critères d'équité hommes/femmes ont été pleinement intégrés dans le cadre des processus RH annuels, notamment dans les évaluations des collaborateurs et des salaires. Conformément à la Convention 100 de l'OIT concernant « l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale », l'égalité de rémunération entre hommes et femmes est également un point d'attention.

Pour parvenir à une rémunération égale pour tous les collaborateurs, Worldline a volontairement décidé d'étendre la méthodologie et l'évaluation de l'indice d'égalité français, afin de mesurer les écarts de rémunération dans 14 pays, représentant 80% de la main-d'œuvre de Worldline. Cette analyse s'est appuyée sur 5 indicateurs :

1. Ecart de rémunération entre les sexes : comment les femmes sont-elles rémunérées par rapport aux hommes ?
2. Augmentation annuelle des salaires : les femmes sont-elles augmentées autant que les hommes ?
3. Promotion : les femmes sont-elles promues autant que les hommes ?
4. Augmentations salariales pour les collaborateurs de retour d'un congé parental
5. Diversité (F/H) dans les 10% des rémunérations les plus élevées.

Les résultats de l'analyse de 2021 seront intégrés dans le plan d'action pour l'équité entre les sexes afin de traiter les domaines d'amélioration au niveau mondial, des GBL et des pays.

Pour suivre, localement et globalement, les progrès du programme d'égalité des sexes, des indicateurs clés de performance (ICP) ont été identifiés en termes de représentation des femmes aux postes de direction, de rétention, d'attraction et d'évolution des femmes. Ces indicateurs et les mesures correctives requises ont été partagés avec chaque directeur régional et chaque directeur de secteur d'activité afin d'identifier les actions locales. L'évolution de ces indicateurs clés de performance est suivie mensuellement par le comité de pilotage du réseau diversité et inclusion et partagée trimestriellement avec le comité de direction de Worldline.

Parallèlement au programme d'équité entre les sexes, diverses initiatives ont été lancées dans les différentes zones géographiques de Worldline pour renforcer les progrès locaux, telles que :

- Le déploiement de la formation « Woman Leadership » en France, qui a vocation à être déployée dans l'ensemble de l'organisation au niveau mondial. Depuis 2018, plus de 22 sessions ont été organisées (dont 6 en 2021 avec 49 nouveaux collègues formés), comprenant au total 175 femmes;
- En Italie, un ensemble dédié de webinaires et de réunions sur l'équité de genre a été fourni à tous les collaborateurs, à partir d'un questionnaire qui a été distribué pour assurer les retours et la contribution de tous les collaborateurs.

### Principaux résultats

Indicateur	% de femmes par catégorie
% de femmes au sein du comité exécutif et des comités de Business Management	18%
% de femmes dans des postes de direction	23,2%
Pourcentage de femmes	34%

### D.3.2.3.2 Objectif 2 : Prendre en compte les personnes en situation de handicap [GRI 405-1]

Depuis douze ans, Worldline met en œuvre des programmes spécifiques pour les personnes en situation de handicap sur différents sites, principalement en Europe et en collaboration avec les instances représentatives du personnel. Ces programmes visent à mieux former et intégrer les personnes en situation de handicap (ce qui implique leurs collègues de travail), notamment en leur offrant des emplois intéressants et adaptés à leur handicap. Par ailleurs, Worldline s'engage à mieux prendre en compte le handicap dans ses décisions d'achat responsable à travers l'implication du secteur des ateliers protégés.

#### Favoriser l'accessibilité et l'intégration sur le lieu de travail

En 2021, le pourcentage de collaborateurs en situation de handicap de Worldline était de 2,68% au niveau global dans les pays ayant une réglementation. Chaque type de handicap est désormais représenté au sein de la population déclarée au service RH, des maladies psychologiques aux handicaps physiques, y compris les maladies graves. Au niveau mondial et dans le cadre de notre nouveau programme Trust 2025, Worldline s'est engagé à augmenter de + 20% le nombre de collaborateurs en situation de handicap dans les pays où il existe une obligation légale d'embauche. A ce titre, 7 pays (France, Autriche, Allemagne, Pologne, Roumanie, Chine, Italie) ont été identifiés et ont conçu un plan d'action local pour réaliser cette ambition.

Worldline déploie donc un plan d'action complet au niveau mondial et national pour :

- Sensibiliser les équipes de recrutement, les managers et les collaborateurs au handicap au travail ;
- Supprimer les obstacles au recrutement ;
- Soutenir les collaborateurs avec un handicap pour qu'ils restent au travail ;
- Renforcer la communication qui est numériquement inclusive en interne et en externe.

En 2021, le nombre de collaborateurs en situation de handicap a augmenté de 6% par rapport à 2020 dans ces pays (( la base de référence en 2020 était de 249 et l'effectif de 2021 est de 263).

au niveau local, en 2008, Worldline a signé un accord avec les instances représentatives du personnel françaises qui a été renouvelé en 2020 et sera valable jusqu'en 2022. Cet accord concerne l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, une attention particulière

est portée à l'intégration des personnes en situation de handicap afin d'adapter le poste de travail si nécessaire (personnalisation des dispositifs, etc.) ou de sensibiliser les collaborateurs, en accord avec la personne concernée.

Des aménagements des lieux de travail ont été effectués en France, en Belgique, en Allemagne et en Italie sur les principaux sites et la mise à niveau des locaux prend systématiquement en compte l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (avec des emplacements de stationnement dédiés, du mobilier adapté, des toilettes adaptées, des tables spéciales, des téléphones supplémentaires pour personnes sourdes, etc.). Worldline a également organisé des journées conférences d'experts, des ateliers et des formations autour de l'accessibilité numérique ainsi que des programmes de formation pour tous ses collaborateurs afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans leurs équipes, notamment à travers les initiatives suivantes :

- Des actions sont organisées tout au long de l'année pour mieux comprendre les conséquences des maladies et des situations de handicap à travers des moments conviviaux tels que des spectacles ou des compétitions sportives ;
- En France, des cours de langue des signes sont dispensés pour faciliter la communication entre les collaborateurs malentendants et leurs collègues.

Toutes ces initiatives visent à soutenir les collaborateurs et les candidats qui sont en situation de handicap de façon permanente ou temporaire et à encourager leurs collègues à faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard du handicap.

#### Engagement et implication de Worldline en faveur des personnes en situation de handicap

Worldline s'appuie également sur le secteur adapté pour ses achats internes et dans le cadre de ses réponses aux Appels d'Offres. Ainsi, Worldline a appliqué la première clause d'insertion sociale pour les marchés publics en France en 2016 et a ajouté deux autres clauses depuis. En 2019, Worldline a également renouvelé sa confiance au GEIQ Emploi & Handicap qui accompagne la Société dans la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Par ailleurs, le service achats est régulièrement formé à l'intérêt de faire appel aux entreprises adaptées. A titre d'exemple, Worldline s'appuie sur les services de ces organisations pour diverses activités, telles que l'entretien des espaces verts, les remplacements et le tri sélectif, avec « Le Grain d'Or » à Blois et Tours (France). En outre, le recyclage et le retraitement des terminaux de paiement sont effectués par un atelier protégé répondant aux critères nationaux belges (voir ce document, section D.4.4.2).



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

### D.3.3 Attirer et retenir les talents

Worldline est une entreprise en constante croissance, et c'est la raison pour laquelle il est essentiel pour elle d'attirer et de retenir des collaborateurs compétents et enthousiastes. A cette fin, Worldline fait de la carrière et du développement de ses collaborateurs une priorité, à travers plusieurs programmes qui offrent une gestion personnalisée des carrières, de la

mobilité interne et des dispositifs d'accompagnement et qui sont considérés comme une source cruciale de motivation par les collaborateurs. D'autres initiatives relatives aux programmes de formation et de développement sont détaillées à la Section D.3.4 du présent document.

#### D.3.3.1 Acquisition de talents au sein de Worldline

[GRI 401-1] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 103-2 Emploi] et [WL 6]

L'objectif de Worldline est d'attirer et de recruter différents types de personnes talentueuses, issues de différents milieux professionnels et éducatifs, dans les domaines de la technologie, des opérations commerciales et des rôles commerciaux. C'est pourquoi la société déploie des efforts considérables pour renforcer sa marque d'employeur, son approche marketing du recrutement, ses opérations d'acquisition de talents et ses relations avec les principales écoles d'ingénieurs, de commerce et universités du monde entier. La stratégie d'acquisition de talents de Worldline est axée sur un plan d'action tridimensionnel présenté ci-après :

##### 1. Etre reconnu comme employeur de premier rang

Afin d'être reconnu comme un employeur de choix et une organisation axée sur les valeurs, Worldline a mis en place une vaste campagne de recrutement sur différentes plateformes et via des événements de carrière en ligne et sur site, avec pour objectif de recruter des stagiaires, de jeunes professionnels et des experts chevronnés, mais toujours en gardant à l'esprit un engagement à long terme. Worldline fait des efforts considérables pour atteindre différents publics sur nos marchés du travail pertinents afin de s'assurer que nous pouvons atteindre nos objectifs de recrutement. Worldline s'efforce de croître organiquement en recrutant de nouvelles personnes dans notre organisation, la réalisation de notre plan de recrutement est donc une priorité absolue.

Etre un employeur de premier choix est également assuré par nos diverses certifications accréditées par le GPTW- Great Place to Work et le Top Employers Institute. Chez Worldline, nous nous efforçons de faire en sorte que notre lieu de travail et nos processus de gestion du personnel soient les meilleurs possibles pour nos collaborateurs, en particulier pour le développement de leur carrière, la mobilité interne et l'employabilité à long terme.

##### 2. Attirer les meilleurs talents grâce à la marque employeur

Worldline travaille également sur sa marque en tant qu'employeur pour améliorer sa visibilité et son attractivité sur le marché par le biais d'une stratégie diversifiée de médias sociaux et numériques. Dans cette optique, Worldline agit en tant qu'employeur responsable et inclusif, en mettant fortement l'accent sur la diversité et l'égalité hommes/femmes. En tant que leader dans le secteur du paiement et du numérique, la Société est également bien placée pour offrir à ses collaborateurs de nombreuses possibilités de développement et de carrière diversifiées.

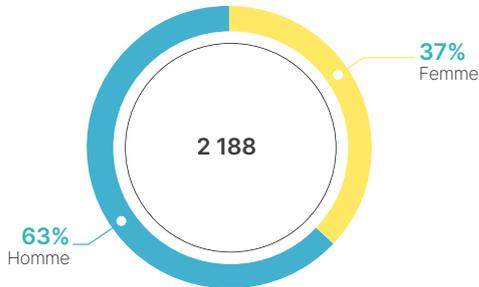
En 2021, 2 188 nouveaux collaborateurs ont rejoint la Société dans le monde, dont 819 de femmes [GRI 401-1].

Worldline a défini un processus de recrutement invitant les candidats à véritablement s'imprégner des valeurs de Worldline et à montrer pleinement les leurs. Par conséquent, le voyage d'un *worldliner* commence par la découverte d'une entreprise avec laquelle il / elle correspond en termes d'objectif professionnel, d'état d'esprit et de valeurs.

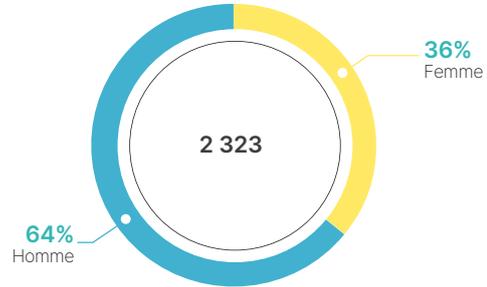
##### 3. Accueillir et intégrer les nouveaux collaborateurs

Fort d'une longue expérience marquée par des acquisitions majeures, Worldline a développé une réelle expertise dans l'accueil de nouveaux collaborateurs dans le but de faciliter leur intégration dans l'entreprise, sa culture et ses valeurs. A ce titre, en 2021, le Groupe continue de travailler sur le projet *Employee Lifecycle* qui vise à renforcer le processus d'intégration et l'ensemble du cycle de vie chez Worldline. L'accent est alors mis sur le collaborateur afin d'assurer qu'un nouveau collaborateur dispose de tout le matériel nécessaire dès son premier jour. Actuellement, le déploiement mondial d'une application d'intégration pour tous les nouveaux arrivants est géré, avec pour objectif une couverture complète d'ici le deuxième trimestre 2022. Cette application est axée sur un processus d'intégration sociale et culturelle à l'échelle mondiale et locale, qui accompagne nos nouveaux arrivants pendant les premières semaines de leur emploi chez Worldline.

**Nombre et taux de personnes arrivant dans l'entreprise par sexe**



**Nombre et taux de personnes quittant l'entreprise**



En 2021, le taux de rotation est de 13,72%, contre 9,84% en 2020.

**D.3.3.2 L'approche de Worldline en matière de gestion de carrière**  
[GRI 103-2 Impacts économiques indirects] et [GRI 103-2 Formation et éducation]

**D.3.3.2.1 Les dispositifs de développement individuel**

**Les revues annuelles de collaborateurs (People reviews)**

Chaque année, des évaluations de collaborateurs sont co-organisées par les Responsables Ressources Humaines et les managers dans la plupart des pays où le Groupe Worldline est présent. Ces évaluations ont pour objectif d'anticiper et préparer les évolutions professionnelles individuelles et/ou collectives au regard des évolutions des unités en termes d'activités, de technologies et d'organisation. Les informations recueillies permettent ainsi d'identifier des pistes d'évolutions professionnelles, les hauts potentiels, les compétences clés, les emplois sensibles, de prévoir les successeurs éventuels et de définir les actions d'accompagnement en particulier en matière de formation.

**L'entretien d'évaluation (People Performance)**

L'entretien d'évaluation est une opportunité pour les collaborateurs de donner leur feedback, de développer leurs compétences et d'atteindre leurs objectifs opérationnels à travers un échange semestriel avec leur manager. Une campagne de communication générale est déployée chaque année pour rappeler aux collaborateurs les bénéfices attendus de ces entretiens. En outre, les managers peuvent assister à des webinaires et à des formations pour les aider à mieux évaluer la performance et définir des objectifs.

Worldline s'engage pleinement à déployer un processus de gestion des performances semestriel standardisé pour tous les collaborateurs, dans tous les pays. Il fournit un cadre que

Worldline s'engage à respecter afin que les collaborateurs puissent orienter leur carrière. La gestion de la performance est un cycle continu qui se concentre sur la gestion quotidienne, la communication, la définition des objectifs, la planification du développement individuel, la rétroaction, les discussions et les évaluations formelles. Il permet aux managers de fournir des informations essentielles à leurs collaborateurs afin de les aider à développer leurs compétences et à atteindre leurs objectifs opérationnels.

Une campagne de communication complète (courriels, vidéo de témoignages des employés et des managers) est envoyée à tous les employés chaque année pour leur rappeler les bénéfices attendus de ces entretiens. Les managers peuvent participer à des webinaires et à des formations pour les aider à mieux mener les évaluations de performance et les discussions sur la fixation des objectifs.

**Le plan individuel de développement (PID)**

Le plan de développement individuel est un instrument de carrière et de développement qui aide les collaborateurs de Worldline à créer un parcours de développement personnalisé en tenant compte de leurs aspirations professionnelles et de leurs objectifs de développement à moyen et long terme.

Au moins une fois par an, un collaborateur et son manager doivent avoir une discussion sur le PID, afin de déterminer les besoins de développement du collaborateur et les actions de développement pertinentes. Des kits d'outils et des webinaires sont disponibles pour les collaborateurs et les managers afin de les aider à créer un PID.

**Résultats clés**

Indicateurs	2021
% d'employés ayant un Plan de Développement Individuel	24,71%
% d'employés ayant deux entretiens individuels de performance par an	83,97%





## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

### D.3.3.2.2 Carrière et mobilité interne

Worldline offre un large éventail d'évolution de carrière par le biais de promotions verticales ou latérales pour assurer la croissance et l'employabilité à long terme de ses collaborateurs : management, expertise technique et fonctionnelle, gestion de projets, ventes, fonctions support, etc. Dans le cadre de l'initiative *Internal First*, l'ambition de Worldline est d'effectuer 80% de ses recrutements en interne. Cette initiative est facilitée par les actions suivantes :

- Déploiement d'une plateforme de carrière interne à l'échelle du groupe couvrant toutes les offres d'emploi, y compris les joint-venture Worldline ;
- Evénements de carrière et d'emploi présentant les opportunités ouvertes et les campagnes de recrutement au sein de l'entreprise ;
- Entretiens de carrière pour discuter individuellement des objectifs de carrière, des opportunités et des besoins des collaborateurs ;
- Bulletins d'information sur les carrières et flashlights informant les collaborateurs sur les opportunités d'emploi.

A côté des plans de carrière construits autour d'une évolution managériale, d'autres perspectives d'évolution interne ont été élaborées.

#### Les parcours professionnels des Experts au sein de la Communauté d'Experts Worldline

En 2013, Worldline a lancé sa Communauté d'Experts. Réunis au sein de cette communauté, les experts de Worldline bénéficient de nombreuses opportunités et d'un environnement stimulant pour développer leurs compétences, être reconnus en interne et en externe et évoluer dans leur discipline technique. En plus d'un parcours de formation spécifique et de sessions de mentorat avec des pairs plus expérimentés, ils participent également à des séminaires ou conférences internationales de prestige dans les domaines techniques et scientifiques. Ainsi, en formalisant un parcours professionnel, les experts de Worldline ont l'opportunité de progresser et d'être reconnus avec une attention symétrique à celle des managers.

En 2020, nous avons mis en place une nouvelle organisation internationale basée sur 11 domaines d'expertise intégrant les

compétences clés d'Ingenico. Des *Domain Leaders* et *Co-Leaders* ont été nommés pour diriger et coordonner les activités de leur domaine et favoriser les échanges au sein de la communauté et de l'organisation. Une campagne de candidature permettant à nos collègues d'Ingenico de rejoindre la communauté a été menée en fin d'année, permettant l'intégration de plus de 30 nouveaux Experts d'Ingenico. Après une campagne de sélection globale en juin 2021, la communauté comptait 437 Experts dans 11 domaines d'expertise différents.

En 2021, nous avons construit un Curriculum de formation pour les Experts, leur offrant un aperçu des cours dans de multiples domaines de soft skills, adaptés aux différents niveaux d'Experts.

#### Les parcours professionnels des forces de vente

En 2018, l'entité Worldline Global Sales a développé un parcours professionnel adapté à la fonction commerciale afin d'accompagner les évolutions de carrière dans ces métiers au sein de l'organisation. Pour chaque catégorie d'emploi, les compétences requises ont été identifiées afin de créer une matrice d'évolution potentielle dans différents domaines de la fonction commerciale. Cela permet également de déterminer un parcours de formation adapté afin de donner des perspectives d'évolution aux commerciaux tout au long de leur carrière au sein de Worldline. Ce parcours professionnel favorise l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux besoins de la Société.

#### Mobilité internationale

Worldline a toujours considéré la mobilité internationale comme fondamentale pour sa stratégie, le développement des compétences et la gestion de carrières de ses collaborateurs. Ce fort engagement a été illustré par la nomination d'un Responsable Mobilité Internationale au sein de Worldline qui a pour mission de définir et promouvoir la stratégie de mobilité, d'accompagner les équipes RH opérationnelles sur ce sujet et d'accompagner les collaborateurs pendant tout le processus. Les opportunités de mobilité internationale au sein de Worldline couvrent les projets internationaux, l'organisation d'équipes multi-pays, la mise en œuvre de l'offshore ou de programmes de développement de talents. Les politiques et processus de Worldline sont conçus pour soutenir cette stratégie.

### D.3.3.3 Reconnaissance et politique de rémunération au sein de Worldline [GRI 202-1] [GRI 401-2] [WL 5] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] et [GRI 103-2 Présence sur le marché]

#### D.3.3.3.1 Politique en matière de rémunération et d'avantages sociaux [GRI 201-3]

La politique de rémunération globale et de reconnaissance accompagne la stratégie de Worldline et est en ligne avec l'intérêt social de Worldline.

Worldline a besoin de ses collaborateurs pour atteindre ses objectifs opérationnels. Afin d'attirer les talents de demain les plus qualifiés sur le marché, de récompenser les performances et l'innovation collectives et individuelles, de motiver, fidéliser et accompagner le développement de carrière des collaborateurs au sein de la Société, Worldline a mis au point un système attrayant, rentable et équitable proposant des packages globaux de rémunération flexibles et concurrentiels sur le marché, ainsi que des primes de reconnaissance. Ces éléments de rémunération et de reconnaissance sont conformes aux législations locales en vigueur, à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de Worldline<sup>1</sup>

L'approche de Worldline en matière de rémunération consiste à proposer un package global comprenant une rémunération fixe, une rémunération variable sur objectifs pour certains collaborateurs éligibles et des avantages sociaux essentiels en ligne avec les pratiques du marché et les réglementations locales applicables. Les premières lignes managériales de Worldline et les experts aux compétences critiques pour l'entreprise peuvent également bénéficier de plans d'incitation à long terme, sous forme de stock-options ou d'actions de performance, afin de les associer sur le long terme à la performance et aux résultats de la Société. Worldline promeut également le succès basé sur une culture de récompense à travers un programme de primes de récompense permettant aux managers de récompenser immédiatement leurs équipes pour des performances ou une contribution exceptionnelles.

Dans toutes ses actions et décisions relatives à la rémunération globale et aux primes de reconnaissance, Worldline respecte et promeut la diversité (genre, race, opinions politiques, handicap) et s'engage à respecter l'égalité interne. La Société réalise régulièrement des études comparatives par rapport à ses concurrents, afin de s'assurer de la compétitivité de ses packages de rémunération, tant en termes de niveau qu'en termes de structure, et s'assure que ces derniers sont en ligne avec les pratiques de marché dans chaque pays où elle opère.

#### 1. Couverture des soins de santé, prestations en cas de décès et d'invalidité [GRI 401-2]

Une majorité de nos collaborateurs permanents sont respectivement éligibles aux prestations de soins de santé et d'invalidité. Dans certains pays (par exemple l'Allemagne et l'Autriche), l'assurance maladie obligatoire est assez complète, de sorte que les prestations médicales complémentaires ne sont généralement pas nécessaires.

Les prestations de décès sont offertes à une majorité des collaborateurs permanents (89%). Dans certains pays (par exemple, l'Allemagne et l'Autriche), les prestations de décès sont incluses dans les régimes de retraite et versées sous la forme d'une rente pour le conjoint et les enfants. Dans d'autres pays, les prestations de décès sont principalement versées sous forme de versements forfaitaires. Le capital principal est parfois majoré en fonction de la situation de famille (ex : en France) et peut être doublé en cas de décès suite à un accident dans certains pays.

#### 2. Rémunération variable

Worldline estime que les éléments de rémunération influencent la motivation et en conséquence la performance de l'entreprise. Les objectifs du plan de bonus à court terme sont de concentrer l'effort managérial sur la réalisation d'objectifs clés qui génère de la valeur pour l'actionnaire. De cette manière, le plan de bonus à court terme est spécifiquement conçu pour soutenir la stratégie de Worldline et sa raison d'être en influençant de manière proactive le comportement adéquat pour réaliser les objectifs stratégiques globaux de l'entreprise.

Le plan de bonus à court terme de Worldline est basé sur des critères financiers (principalement le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, le flux de trésorerie et l'entrée de commande), et sur des critères non financiers (comme les objectifs de « People »). Le plan décrit est également pleinement applicable à tous les collaborateurs d'Ingenico à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En fonction des contraintes locales et des accords collectifs négociés localement, des modifications de ces directives globales en matière de plan de bonus à court terme peuvent être appliquées. Afin de s'assurer de la bonne réalisation des objectifs annuels – dans le cadre du plan stratégique à 3 ans de Worldline – les objectifs de performance sont définis et revus de manière semestrielle. Pour chaque indicateur de performance, le Comité Exécutif fixe :

- Un objectif cible dont l'atteinte constitue un taux de réalisation de 100%, permettant l'obtention de la rémunération variable cible liée à cet indicateur ;
- Une valeur planché qui détermine le seuil en-deçà duquel aucune rémunération variable liée à cet indicateur n'est due ;
- Une valeur plafond qui détermine le seuil à partir duquel le montant de la rémunération variable liée à cet indicateur est plafonné ; et
- La courbe d'élasticité établie permet d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due, en fonction du niveau d'atteinte de chacun des objectifs.

<sup>1</sup> En concevant et en mettant en œuvre son système de rémunération, Worldline atténue les risques liés à d'éventuels comportements inacceptables et s'efforce de limiter toute incitation à prendre des risques inutiles ou excessifs.



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Les objectifs de bonus sont définis et pondérés en fonction de leur importance pour les activités de Worldline. De plus, afin de renforcer l'atténuation des risques liés à un comportement inacceptable :

- Le périmètre des objectifs financiers est établi sur une base collective et basé sur des cibles financières auditées, telles que définies dans le budget de la Société ;
- Les courbes de paiement des objectifs financiers et non-financiers sont plafonnées.
- Tout bonus payé par Worldline peut être réclamé en retour ou réduit par Worldline :
  - Lorsqu'il a été octroyé sur base d'informations inexactes concernant la réalisation de certains objectifs et atteintes ayant entraîné un retraitement des résultats financiers ;
  - Lorsque le bénéficiaire n'adhère pas aux standards concernant l'adoption d'un comportement approprié ;
  - Lorsque le bénéficiaire a été condamné par une décision judiciaire de dernière instance et est responsable d'une conduite/comportement ayant entraîné une diminution de la position financière de la Société. Aucune partie variable de la rémunération ne sera payée au collaborateur éligible concerné si il/elle est révoqué pour négligence ou faute grave.

### D.3.3.3.2 Accords de participation et d'intéressement

#### Accords de participation

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

L'intéressement est une mesure obligatoire en France pour les entreprises ou « Unité Sociale et Economique » (« UES ») d'au moins 50 collaborateurs, prévoyant la redistribution d'une « réserve spéciale de participation », si une telle réserve est mise à disposition au la fin de l'année civile. Dans le cadre actuel de l'UES Worldline, un accord d'intéressement a été signé le 28 mai 2019 pour une durée indéterminée. Cet accord est applicable à l'ensemble des collaborateurs de l'actuelle UES Worldline sociétés en France, ayant une ancienneté effective de 3 mois, continus ou non, au sein d'une ou plusieurs sociétés de l'UES Worldline.

Pour l'UES d'Ingenico :

Dans le cadre actuel de l'UES INGENICO, un accord d'intéressement a été signé le 15 juin 2020 pour une durée indéterminée. Cet accord est applicable à tous les collaborateurs des sociétés actuelles de l'UES Ingenico en France, ayant une ancienneté effective de 3 mois, continus ou non, au sein d'une ou plusieurs sociétés de l'UES Ingenico.

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) : IECS :

Pas de partage des bénéfices.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) : IPFS :

Pas de partage des bénéfices.

#### Accord d'intéressement

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

Un plan d'intéressement est un dispositif facultatif dont l'objet est de permettre à la Société d'associer plus étroitement, au moyen d'une formule de calcul, les collaborateurs de manière collective au fonctionnement de la Société, et plus particulièrement à ses résultats et performances. Au cours du premier semestre 2021, la Direction a invité les représentants syndicaux à négocier un nouvel accord d'intéressement pour l'année 2021. Le nouvel Accord d'Intéressement a été signé le 17 juin 2021 (pour 1 an). Au cours du premier semestre 2022, la Direction invitera les représentants syndicaux à négocier un nouvel accord.

Pour l'UES d'Ingenico :

En complément de l'intéressement des collaborateurs prévu par la loi française, Ingenico Group a mis en place un programme d'intéressement facultatif basé sur des indicateurs financiers et extra-financiers permettant à tous les collaborateurs de participer à la réussite du Groupe.

Le programme d'intéressement des UES Ingenico, comprenant Ingenico Group SA, Ingenico Business Support SAS, Ingenico Terminals SAS et Worldline MS France (anciennement Ingenico France SAS) a été renégocié par un accord collectif signé le 28 juin 2019 pour la période 2019-2021.

Cet accord a fait l'objet d'un avenant en 2020 pour inclure les 3 sociétés ayant rejoint l'UES d'Ingenico fin 2019.

Suite à l'acquisition d'Ingenico par Worldline, cet accord a fait l'objet d'un avenant en 2021 pour redéfinir les objectifs financiers, le seuil et la courbe de calcul de l'enveloppe d'intéressement optionnelle. Au cours du premier semestre 2022, la Direction invitera les représentants syndicaux à négocier un nouvel accord (pour 1 an ou 3 ans – il n'est pas encore défini).

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) IECS :

Le programme d'intéressement d'Ingenico E-Commerce Services (IECS), a été négocié sous la forme d'un accord collectif signé en juin 2021 pour l'année 2021. Au cours du premier semestre 2022, la Direction invitera les représentants syndicaux à négocier un nouvel accord.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) IPFS :

Le programme d'intéressement de l'Ingenico Prepaid Services France (IPSF), a été négocié dans le cadre d'un accord collectif signé le 27 juin 2019 pour la période 2019-2021.

En Belgique, les collaborateurs sont également associés de manière collective aux résultats et aux performances de Worldline SA et equensWorldline SE, ainsi qu'à la réalisation d'indicateurs clés de performance collectifs négociés chaque année, par le paiement de primes immédiatement disponibles bénéficiant d'un traitement spécifique en matière fiscale et de sécurité sociale.

### D.3.3.3.3 Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (« PERCO ») [WL 5]

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

Dans le cadre de la réforme des retraites en France, un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place de manière unilatérale en 2019, au profit des collaborateurs des entités juridiques françaises actuelles. Il permet un investissement à long terme pour la retraite par des versements volontaires dans un cadre fiscal avantageux avec l'aide de l'employeur. Dans le cadre de la législation française (« Loi PACTE ») (loi n° 2019-486), ce régime pourrait faire l'objet de modifications futures.

Pour l'Unité Sociale et Economique d'Ingenico :

Pour les UES Ingenico en France, un accord, à durée indéterminée, de Plan d'Épargne Retraite Collectif a été signé le 23 juin 2016 suivi de 3 avenants dont le dernier a été signé le 16 juin 2020.

Les collaborateurs peuvent choisir d'effectuer des versements volontaires ou d'appliquer tout ou partie de leurs primes d'intéressement ou de participation au régime, avec des versements correspondants de l'employeur jusqu'à 100% de chaque versement effectué jusqu'à 1 500 € bruts par an et par collaborateur et 50% au-delà, dans la limite de 2 500 €.

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) :

Pas de Plan d'Épargne Retraite Collectif.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) :

Pas de Plan d'Épargne Retraite Collectif.

#### **Plan d'épargne d'entreprise**

Pour l'Unité Sociale et Economique de Worldline :

Le plan d'épargne de groupe ou d'entreprise est un système d'épargne collectif qui offre aux collaborateurs des entreprises adhérentes la possibilité de se constituer un portefeuille de placements avec l'aide de leur employeur, en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux. Il peut notamment recevoir l'apport d'un système de participation ou d'intéressement. La mise en place d'un plan d'épargne de groupe est obligatoire en France dans les entreprises qui ont déjà mis en place un accord de participation aux bénéfices.

Un plan d'épargne de groupe a été conclu au bénéfice des collaborateurs de Worldline le 6 octobre 2014 pour une durée indéterminée. Ce plan est accessible aux sociétés adhérentes du Groupe Worldline, et offre aux collaborateurs de ces sociétés, ayant plus de trois mois d'ancienneté, la possibilité de souscrire des actions Worldline dans des fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE »), dans le cadre du plan d'actionnariat collaborateur « Boost » de Worldline. Le dernier avenant au plan en date du 15 septembre 2021.

Pour l'Unité Economique et Sociale Ingenico :

Un plan d'épargne entreprise permet aux collaborateurs des entités souscriptrices de l'UES Ingenico d'effectuer des versements volontaires ou de placer les sommes perçues au titre de l'intéressement ou de la participation. Ils peuvent bénéficier d'un abondement de l'employeur sous conditions.

Pour les UES Ingenico en France, un accord pour le Plan d'Épargne Salariale, à durée indéterminée, a été signé le 23 juin 2016 suivi de 5 avenants dont le dernier a été signé le 22 juin 2020.

Pour Worldline E-Commerce Solutions France (anciennement Ingenico E-Commerce Services) :

Le plan d'épargne d'entreprise applicable permet aux collaborateurs d'IECS d'effectuer des dépôts volontaires ou d'investir les sommes reçues au titre de l'intéressement. Ils peuvent bénéficier d'un abondement de l'employeur sous conditions. Un accord pour le plan d'épargne salariale, à durée indéterminée, a été signé le 18 mai 2016.

Pour Worldline Prepaid Services France (anciennement Ingenico Prepaid Services France) :

Le plan d'épargne d'entreprise applicable permet aux collaborateurs de l'IPSF d'effectuer des dépôts volontaires ou de placer les sommes reçues au titre de l'intéressement. Un accord pour le plan d'épargne salariale, à durée indéterminée, a été signé le 20 mai 2016.

#### **Plans d'actionnariat collaborateur « Boost »**

Worldline a offert son propre plan d'actionnariat collaborateur (« Boost ») à plusieurs reprises dans le passé. Les offres précédentes ont eu lieu en novembre 2014, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2020. Plus de détails sur ces plans sont disponibles dans le document d'enregistrement respectif. Plus de 30% de la population éligible a participé au dernier plan d'actionnariat collaborateur. Le 8 décembre 2021, Boost a été lancé à nouveau. Le taux de participation n'est pas connu car la période de souscription est toujours en cours.

#### **Stock-options / Actions de performance**

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 27 mai 2021, et sur recommandation du Comité de Rémunération, de procéder à l'attribution d'un maximum de 117 150 stock-options et 686 435 actions ordinaires de performance de la Société en faveur des Senior Executive Officers de Worldline et d'autres personnes éligibles faisant partie de l'équipe de direction du Groupe et des premières lignes managériales de Worldline, des talents clés, des experts clés et des juniors sélectionnés.

Les caractéristiques des plans d'actions de performance et de stock-options sont identiques au plan décrit à la section [G.3.1.4] au profit des Senior Executive Officers.

Des actions de performance et/ou des plans de stock-options ont également été attribués en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Les détails de ces plans sont disponibles dans le Document de référence de l'année concernée. En outre, des informations détaillées sur le nombre d'actions ou de stock-options en circulation relatives aux attributions précédentes et sur la réalisation des conditions de performance sont disponibles dans les sections [G.3.3.4, G.3.3.6, G.3.3.7].



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

### D.3.4 Promouvoir la formation et le développement du capital humain [GRI 404-1] [GRI 404-2] [GRI 404-3] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] et [GRI 103-2 Formation et éducation]

Dans un marché qui évolue rapidement, pour conserver un avantage concurrentiel, les entreprises doivent apprendre plus vite que leurs concurrents, maintenir leurs connaissances sur les nouveaux produits et processus, tirer parti de leur expertise sur ce qui se passe dans l'environnement extérieur et produire des solutions créatives en utilisant les connaissances et les compétences de tous au sein de l'organisation. Etant donné l'aspect critique de l'apprentissage dans une industrie innovante et hautement qualifiée, leader dans un contexte de

changement continu, Worldline accorde une priorité spécifique au développement des compétences et au partage des connaissances de ses collaborateurs afin de maintenir l'organisation dynamique et préparée au changement. À cet égard, Worldline s'efforce continuellement d'être une organisation apprenante et réfléchit régulièrement à la manière d'apporter l'apprentissage à ses collaborateurs de différentes manières.

#### D.3.4.1 Développement des compétences au sein de Worldline [GRI 103-2 Formation et éducation] et [GRI 103-2 Impacts économiques indirects]

Pour assurer la qualité et la pertinence de ses formations, Worldline s'est fixé un objectif TRUST 2025 dans le domaine de la formation et du développement 32 heures de formation par collaborateur d'ici 2025, tout en maintenant notre haut niveau de satisfaction en matière de qualité de la formation. Chaque année, Worldline évalue la pertinence de ses

formations pour les apprenants, et évalue les cours, qu'ils soient dispensés par un instructeur ou en ligne, par le biais d'enquêtes auprès des apprenants, garantissant ainsi la qualité et la pertinence de nos collaborateurs en constante reconversion.

#### Principaux résultats

Indicateurs [GRI404-1]	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre moyen d'heures de formation suivies par les collaborateurs durant l'année	25,14	28,13	26,32	21,44	18,11	17,09

	Formations 2016	Formations 2017	Formations 2018	Formations 2019	Formations 2020	Formations 2021
Satisfaction générale relative aux sessions de formation	86,50%	88,40%	87,75%	89,50%	88%	89%
Amélioration des compétences requises grâce à cette formation	82,88%	85,57%	86,50%	88,47%	87%	79%
Satisfaction de la qualité du formateur (mes objectifs d'apprentissage ont été atteints)	85,42%	88,47%	88,63%	89,73%	91%	90%
Satisfaction à l'égard des méthodes de formation utilisées pour cette session de formation (norme des supports du cours)	80,85%	84,28%	84,58%	86,39%	86%	89%
Application des connaissances/compétences acquises lors de la formation dans leur rôle actuel	72,29%	74,62%	87,67%	85,47%	75%	88%

##### D.3.4.1.1 Le plan global de formation [GRI 404-1]

Worldline crée un environnement d'apprentissage continu en créant des opportunités d'apprentissage dans un large éventail de sujets afin de garantir des compétences prêtes pour le développement de carrière, la performance et la préparation de la main-d'œuvre. Nous suscitons l'enthousiasme et l'engagement dans l'apprentissage et la croissance afin de développer des compétences et des capacités pertinentes alignées sur notre stratégie commerciale et notre industrie, et de former des leaders pour l'avenir.

À ce titre, notre offre d'apprentissage global s'articule autour de six grandes catégories :

- **Compétences technologiques** - Les compétences technologiques en vogue et les parcours d'apprentissage font évoluer les carrières technologiques chez Worldline grâce à des formations pratiques virtuelles et dirigées par un instructeur pour la programmation, le développement, les tests, l'architecture, l'infrastructure, les méthodes agiles, la gestion de projet et de programme, y compris la certification. Notre bibliothèque technologique comprend plus de 500 canaux, avec plus de 8000 cours, organisés en parcours d'apprentissage progressifs pour les professionnels de la technologie et de l'informatique ;

- **Compétences professionnelles** - Avec plus de 10 000 cours dans notre bibliothèque de compétences professionnelles, les collaborateurs, les managers et les dirigeants peuvent développer et maintenir leurs compétences en matière d'interaction avec les autres, d'esprit d'équipe, de productivité, de comportements performants, de maîtrise de la technologie de bureau, etc ;
- **Compétences linguistiques** - La maîtrise de nouvelles langues permet à nos équipes de mieux collaborer et d'atteindre et d'aider nos clients. Nos programmes linguistiques permettent aux membres de l'équipe d'atteindre des niveaux de compétence reconnus à l'échelle internationale en utilisant des techniques modernes d'interactivité et de pratique pour un développement linguistique rapide ;
- **Nos solutions et notre secteur d'activité** - Nos programmes de paiements et de solutions mettent en vedette nos experts de premier plan qui partagent leurs connaissances dans le cadre de programmes interactifs avec des publics locaux et internationaux, depuis les nouvelles recrues au niveau des fondations jusqu'aux

experts et scientifiques chevronnés qui maîtrisent les techniques et les connaissances de pointe dans notre secteur d'activité ;

- **Développement du leadership et de la gestion** - Notre programme complet de développement du leadership offre une formation progressive et opportune pour les nouveaux managers, les responsables de première ligne, les responsables de niveau supérieur, ainsi qu'une série de formations sur des sujets d'actualité pour les techniques de gestion et de leadership nécessaires dans l'environnement actuel ;
- **Qualité, sécurité et risque** - Pour garantir la confiance, nous fournissons et suivons l'achèvement ciblé des formations « Tous les collaborateurs » et « Publics ciblés ».

### 1. Expertise technologique/prestations informatiques

Worldline a renforcé l'expertise technologique de ses collaborateurs en identifiant les programmes de certification internes et externes. Le Groupe propose des certifications et des formations aux certifications sur les thèmes suivants :

D

#### Exemple de certifications internes en 2020

- PAYMENTS Fundamentals
- PAYMENTS Certification
- PCI-DSS

#### Exemple de certifications externes en 2021

- ITIL Foundation V3
- ISTQB
- Agil Methods
- Agile Scrum Leader
- Management 3.à
- Project Manager PMP
- Project Manager Prince 2
- AWS, Google Cloud, and other technology-specific certifications

## 2. Culture d'entreprise et de leadership

Le programme de développement du leadership de Worldline a multiplié son impact sur la communauté de leadership de Worldline en 2021 en multipliant par dix les places disponibles pour les programmes par rapport aux anciens volumes. Les programmes très bien notés, précédemment pilotés, ont été immédiatement déployés à travers les géographies et les fuseaux horaires pour développer le pipeline de gestion et de leadership, et servir nos collaborateurs avec des leaders orientés vers les personnes.

Tout au long de l'année, le programme de développement du leadership a mis en avant le dernier contenu dirigé par des experts sur la diversité et l'inclusion, la gestion des équipes à distance et la réponse aux pandémies pour les dirigeants, pour n'en citer que quelques-uns. Le programme de base a ensuite soutenu le développement continu des compétences de gestion, notamment la constitution d'équipes, les communications, les compétences interpersonnelles, le coaching, la gestion du changement, la réflexion stratégique, la prise de décision, la collaboration et l'innovation.

### Leader de première ligne (First line leader FLL)

Pour les First Line Leaders, notre programme d'apprentissage par l'action de 6 semaines mêle contenu numérique, apprentissage collaboratif et par les pairs, travail préalable et plan de développement personnel pour renforcer les compétences lors du retour sur le lieu de travail. Le groupe

cible du programme First Line Leader (FLL) est constitué de managers ayant au moins un an d'expérience de gestion.

Le programme First Line Leader vise à : (i) accroître les compétences et la confiance pour diriger et gérer les autres ; (ii) comprendre les moteurs ainsi que ceux des autres et donc tirer le meilleur parti des valeurs et des moteurs propres à l'équipe ; (iii) permettre aux participants d'explorer des compétences nouvelles et familières pour diriger et motiver l'équipe ; (iv) mettre en pratique les compétences de base essentielles pour s'engager avec les autres ; et (v) partager les meilleures pratiques, les situations réelles et l'apprentissage à partir des expériences des autres collègues.

CITATION D'UN PARTICIPANT : « Le programme [First Line Leader] donne des indications très utiles qui peuvent être utilisées et expérimentées dans la vie quotidienne au sein de l'organisation ainsi que dans la vie personnelle. »

CITATION D'UN PARTICIPANT : « Vous voulez être capable de délivrer un message clair et d'entraîner l'équipe à atteindre les objectifs fixés. Cela semble si facile, mais c'est parfois si difficile. Participer à un programme comme celui-ci vous permet de comprendre tous les différents aspects du leadership et peut vous donner les outils pour devenir un meilleur leader. Il permet également d'établir des relations entre les différentes parties de Worldline, ce qui ne doit jamais être sous-estimé. Je me réjouis de toutes les occasions de connaître de nouvelles facettes de cette grande organisation. »



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

### Senior Level Leader SLL

Pour les Senior Level Leaders, notre programme d'apprentissage par l'action de 7 mois combine des ateliers virtuels interactifs, réfléchis et pragmatiques où les outils et compétences clés sont explorés pour permettre aux participants de développer leur propre leadership, leur propre vision de l'entreprise Worldline, ainsi que leur propre équipe. Les managers ayant au moins cinq ans d'expérience et des responsabilités de gestion de deuxième niveau ou plus sont le groupe cible du programme Senior Level Leader (SLL).

Le programme vise à consolider et à soutenir la croissance du leadership en permettant aux dirigeants (i) de clarifier davantage leur leadership authentique, leurs forces et leurs priorités de développement ; (ii) d'approfondir leur appréciation du contexte Worldline dans lequel ils opèrent ; (iii) d'explorer les postures permettant de naviguer dans un environnement changeant et incertain ; (iv) de cultiver l'engagement et la confiance dans les relations critiques avec les parties prenantes ; (v) de renforcer la confiance et la responsabilité au sein de leurs propres équipes dans un contexte de changement ; et (vi) de partager les meilleures pratiques dans des situations réelles et d'apprendre des expériences d'autres collègues.

CITATION D'UN PARTICIPANT : « *Le coaching est une toute nouvelle dimension, où je peux évoluer et aider mes managers à évoluer avec moi.* »

CITATION D'UN PARTICIPANT : « *Cette session [Leader de haut niveau] a été un tournant pour moi... J'ai changé ma perspective sur ma façon de voir et d'agir dans des situations de changement particulières... - Le changement n'est pas perçu et accepté de la même façon par les collaborateurs... l'ambiguïté et l'anxiété seraient la bonne description de la situation émotionnelle pour eux. Maintenant, je réalise mieux où nous en sommes et comment je peux aider nos collaborateurs à traverser ce changement.* »

### Programme pour les managers

Ce programme a pour objectif d'apporter de la clarté et du sens à la fonction de manager et de promouvoir la communauté des managers à travers différents événements tels que les conférences organisées en France depuis quelques années.

Dans la continuité des actions 2019 et 2020, le comité de pilotage a continué à organiser des ateliers sur place et à distance. En 2021, le fil rouge du Programme Manager était de « prendre soin de soi et des autres ». En ce sens, plusieurs événements ont été organisés (par exemple, des ateliers de méditation, des conférences sur des thèmes variés : les neurosciences, comment rebondir en situation de crise, le leadership positif, etc...). Des webinaires ont été proposés pour soutenir les managers dans les exercices RH. De plus, différents outils tels que le Manager Checkup et Perf Manage-R sont désormais disponibles pour les managers afin de réfléchir à leur rôle et à leur posture.

### Programme Innovative Management

Ce programme initié en France vise à donner à tous les collaborateurs et managers l'accès aux outils leur permettant de développer l'autonomie, la cohésion d'équipe et l'engagement. Une formation de 2 jours est proposée, où les participants viennent en équipe pour découvrir et mettre en pratique des outils et méthodologies (communication, capacité à déléguer, développement des compétences, team building) pour parvenir à une organisation plus agile.

Une nouvelle formation « devenir un facilitateur » a été ajoutée pour développer la capacité à activer l'intelligence collective. De nouveaux formats courts « meet-up » (30 minutes bimensuelles) ont été proposés pour découvrir un outil, présenter un concept, tester un atelier, écouter un retour d'expérience ; sur des sujets variés. Une communauté est rassemblée autour d'un outil commun (350 personnes) et toutes les sessions rassemblent généralement environ 80 personnes. Toutes les informations et les reprises sont disponibles sur leur blog : <https://worldline.io/fr/innovateam/>.

### 3. Formations sectorielles essentielles pour Worldline

#### Formations obligatoires sur l'éthique et la sécurité – retravaillé en 2021

Pour réaliser l'ambition de Worldline de maintenir les normes éthiques les plus strictes au sein de son organisation et de ses opérations, et de les intégrer dans les tâches quotidiennes, il est essentiel que tous les collaborateurs travaillent ensemble et suivent systématiquement les politiques de conformité de la société. C'est pourquoi la société a mis en place une formation annuelle obligatoire pour tous ses collaborateurs concernant les domaines suivants.

## Principaux résultats

Formation essentielles	Réalisations 2021
Code d'éthique	94,7%
Expérience client	71%
Sensibilisation à la sécurité et à la sûreté	94%
PCI-DSS	95%
Protection des données	95%
Conscience du codage sécurisé (Partie 2)	92%

En 2021, outre un examen complet de l'ensemble du contenu de l'apprentissage en ligne obligatoire, des mises à jour ont été apportées aux formations de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment d'argent et de sensibilisation à la sûreté et à la sécurité dans le contexte des nouvelles conditions du marché et des normes réglementaires.

### D.3.4.1.2 Programmes et évènements liés à la formation professionnelle

#### Les Learning Days

Chaque année, Worldline montre son engagement envers l'apprentissage en organisant des événements mondiaux et locaux sous la forme de « journées d'apprentissage ». Ces événements, qui se déroulent en direct ou en virtuel, font intervenir des conférenciers externes ainsi que des dirigeants et des experts de Worldline, et abordent les sujets les plus demandés, essentiels pour les collaborateurs et l'entreprise. Cette initiative, adoptée et personnalisée dans chaque pays de Worldline, vise à encourager l'innovation et l'expertise technologique si essentielles au développement continu des ingénieurs de Worldline et, plus généralement, de tous les collaborateurs. Pendant ces un ou deux jours dédiés à la formation et au partage des connaissances, les collaborateurs, sur une base volontaire, se voient offrir une expérience d'apprentissage ainsi que l'opportunité d'entendre parler de toutes les options de formation et de développement de Worldline dans une atmosphère chaleureuse. L'intérêt de ce programme est de s'assurer que les collaborateurs de Worldline peuvent améliorer leurs compétences en choisissant la formation qui leur convient et une évolution de carrière qui leur permet d'atteindre leur plein potentiel tout en répondant au besoin de l'entreprise. Des dizaines de sujets sont programmés et ont eu lieu à distance, répartis sur cinq formats différents : conférences, e-learning, auto-test, réunion et session de partage.

#### Programmes de développement du mentorat, du mentorat inversé et du coaching de groupe.

Depuis son lancement en 2014, 962 salariés (binômes mentor-mentoré) en France et en Belgique ont participé à ce programme dont l'objectif est de

- Dynamiser le développement des jeunes collaborateurs ;
- Développer les carrières individuelles, renforcer la mobilité interne au sein de l'Entreprise ;
- Partager les valeurs de l'entreprise, développer la coopération et la dynamique de réseau ;
- Développer les compétences interpersonnelles et renforcer les liens intergénérationnels.

En parallèle de ce programme de Mentoring, Worldline France a déployé le programme de Reverse Mentoring, embarquant 385 travailleurs depuis le début en 2016. Ce programme de six mois de partage d'expertise entre les nouvelles générations maîtrisant les technologies numériques et les salariés plus âgés pas encore habitués aux réseaux sociaux des nouveaux médias par exemple, vise à soutenir le développement personnel et professionnel, à renforcer les liens intergénérationnels et à répondre aux enjeux de la digitalisation dans l'Entreprise. L'ambition de l'entreprise est de déployer ces deux programmes dans d'autres entités.

En 2019, Worldline France a également lancé le programme de mentorat par les pairs, qui engage des pairs d'horizons différents. Un même métier mais des expériences différentes à partager. Ils ont commencé avec des profils de managers et depuis 2020 avec toutes les fonctions de l'entreprise.

En 2021, Worldline a poursuivi le programme *Equity Mentoring*, ouvert sur l'extérieur de l'entreprise. Il permet à des personnes en situation complexe (souvent éloignées du monde de l'entreprise) de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor pour faciliter leur insertion dans l'emploi. Notre partenariat s'intitule « *Nos quartiers ont du Talent* ».

Les avantages commerciaux de tous ces programmes de mentorat sont de favoriser le développement et le transfert de compétences entre les employés de manière informelle tout en renforçant le réseautage, la cohésion et le bien-être. Il s'agit d'une communauté, animée par plus de 30 référents en France, avec bientôt de nouveaux référents issus de l'équipe d'Ingenico.

Le coaching de groupe a également été ajouté au paysage de développement de Worldline, d'abord piloté pour aider à responsabiliser et aligner les équipes nouvellement transformées en 2021. Les programmes de coaching de groupe entièrement virtuels ont réuni les équipes avec des coachs experts pour renforcer la cohésion de l'équipe, aborder les méthodes de travail et fournir efficacement un soutien intensif dans le contexte d'un travail d'équipe à distance et hybride qui était nouveau pour de nombreuses équipes et dirigeants.

Communauté d'experts Worldline (voir ce document, sections D.2.2.1.2 et D.3.3.2.2).

Hacky Days : nouvelles « Tech sessions » au sein de Worldline. En raison de la crise du Covid-19, cet événement a été remplacé par une session virtuelle.

### D.3.4.2 Gestion des talents au sein de Worldline [GRI 103-2 Formation et éducation]

Dans le cadre de l'ambition de Worldline d'être la première marque employeur du secteur des paiements, la gestion de ses talents pour les développer et les motiver est une priorité essentielle. Chez Worldline, chaque collaborateur peut devenir un talent, s'il est performant et s'il a la détermination nécessaire pour exceller et se développer en vue de façonner l'avenir de l'entreprise. Un talent a le potentiel de leadership pour être efficace dans des rôles futurs avec des responsabilités plus larges à des niveaux organisationnels plus élevés. Il peut s'agir d'une personne très performante avec un fort potentiel de croissance ou d'une personne possédant une expertise critique, d'un manager ou d'un expert, au début de son parcours dans l'entreprise.

Afin de renforcer et de renouveler sa base de talents et ses performances commerciales, Worldline effectue chaque année une évaluation des personnes, tant au niveau mondial qu'au niveau local. Afin de disposer d'une évaluation fiable, tous les comités de gestion examinent et valident les résultats de la revue du personnel dans leur domaine. Une fois identifiées, l'objectif est d'inclure ces personnes talentueuses dans les plans de succession des postes critiques mais aussi de construire et de suivre leurs plans de développement individuels.



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Les talents de Worldline suivent les programmes du Groupe Worldline dédiés au développement des talents pour les aider à grandir. En 2021, nous avons construit un Talent Development Framework pour guider les managers dans le suivi de leurs Talents après la People Review, incluant des actions concrètes pour accompagner leur développement. Une boîte à outils pour les managers gérant des Talents est disponible, présentant différents types d'offres de développement, telles que One Worldline Academy, Coaching ou 360° pour le développement.

### L'académie Worldline ONE

La ONE *Worldline Academy* se compose de programmes de développement des talents destinés à trois groupes cibles différents : les talents émergents, les talents seniors et les talents experts. Il a été créé en partenariat avec Hult EF Corporate Education.

#One team #one Worldline est le fil rouge de tous les programmes, s'appuyant les uns sur les autres et rassemblant les flux mondiaux au cours de leur parcours d'apprentissage. L'offre d'apprentissage est expérimentale et avec un accent immersif et facilitateur tout en comprenant également des compétences techniques et des boîtes à outils. La réflexion interne et externe est stimulée et les thèmes centraux de l'Académie sont le leadership du 21<sup>e</sup> siècle, l'agilité, la stratégie centrée sur le client 4.0 et l'inclusion et la diversité.

Les talents émergents se concentreront sur (i) l'accélération des compétences en leadership individuel et d'équipe, (ii) l'amélioration de la conscience de soi et un état d'esprit de croissance, et (iii) la traduction la stratégie en action. Les talents seniors examinent (i) la manière de diriger des équipes mondiales ainsi que le changement dans l'organisation au sens large et (ii) la gestion de la polarité, co-façonnant la stratégie. Enfin, pour les talents experts, l'accent est mis sur la communication et les compétences d'influence, ainsi que sur la capture d'une image organisationnelle plus large. Le cadre de leadership Ego, éco et intuitif est utilisé comme dénominateur commun dans l'académie ONE Worldline.

Les programmes pour les nouveaux talents ont vu le nombre d'inscriptions augmenter en 2021, doublant les places des participants et augmentant efficacement les opportunités pour les meilleurs talents pour ces programmes très recherchés.

### Une culture unique - Un Worldline

Pour continuer à se développer et à s'aligner en tant qu'organisation, l'initiative One Culture de Worldline vise à approfondir et à intégrer notre identité commune, dans le but d'avoir un impact remarquable sur notre performance organisationnelle en alignant notre stratégie et notre culture sur nos clients et nos marchés.

Nous vivons nos valeurs d'innovation, d'excellence, de coopération et de responsabilisation, et nous les approfondissons grâce à nos projets de changement

« Bridges » qui apportent des améliorations significatives à nos méthodes de travail, nos processus, nos solutions, nos comportements et nos méthodes.

L'élaboration de cette culture unique consiste à incorporer les valeurs dans la vie quotidienne. Il s'agit de concevoir le « monde » cible. Un « monde » est « la façon dont les gens pensent et agissent ». Le monde cible, c'est nos quatre valeurs en action. Nous définissons notre monde cible par quatre critères :

- La grandeur : Qu'est-ce qui définit ma performance en tant qu'équipe ? De quoi suis-je fier ?
- Reconnaissance : Qui reconnaît cette performance et sur quels principes ?
- Interactions collectives : Quelles sont nos méthodes de travail collectif ?
- Prise de décision : Sur quels critères les décisions sont-elles réellement prises ? Quels types d'arguments convainquent ?

Chacune de nos unités opérationnelles et de nos fonctions globales a saisi l'opportunité de 2021 pour définir son monde cible dans le contexte du marché dans lequel chaque unité opérationnelle opère, en continuant à innover et à regarder vers l'avenir, en co-crédant avec nos dirigeants et nos équipes notre vision de notre future organisation. Des milliers d'enquêtes, des centaines de participants à des entretiens individuels et à des tables rondes de groupe, ainsi que des dizaines d'équipes ont collaboré pour créer des projets de changement ayant un impact, qui se traduisent déjà par des améliorations de processus permettant d'économiser des milliers de jours de travail, par une augmentation des revenus et de l'accès au marché, et par un meilleur engagement des collaborateurs et des équipes.

### Programme de coaching

En 2021, nous avons lancé le pilote d'un nouveau programme de Coaching dédié aux Talents. Il s'agit d'une opportunité pour les collaborateurs de Worldline à haut potentiel qui rencontrent une phase de transition ou qui ont besoin d'améliorer des *soft skills* spécifiques. Ils bénéficient du soutien individuel et personnalisé d'un coach certifié pour atteindre leurs buts et objectifs professionnels.

### Programme 360° pour le développement

Le pilote de notre nouveau programme 360° pour le développement a été mis en place en 2021 pour fournir aux Talents une carte de développement basée sur des retours concrets, observables et actionnables de la part des personnes clés avec lesquelles ils travaillent au sein de l'organisation.

Ce programme participe à la création d'une culture du feedback et de l'apprentissage de qualité.

### D.3.5 Indicateurs clé de performance relatifs aux Ressources Humaines [GRI 102-8] [GRI 102-41] [GRI 201-3] [GRI 202-1] [GRI 405-1] [GRI 405-2] [WL 5] [WL 6] [WL 7] [WL 11]

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Organisation de l'effectif</b>										
Nombre de salariés à la fin de la période de reporting (effectif)	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	17 078	12 603	11 959	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes à la fin de la période de reporting (effectif)	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	5 807	4 116	3 767	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes à la fin de la période de reporting (effectif)	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	11 271	8 487	8 192	100%	-	100%	-	100%	-
Effectif total (incluant les intérimaires, stagiaires et sous-traitants)	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	23 238	17 487	16 389	100%	-	100%	-	100%	-
% d'employés avec un contrat à durée indéterminée	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	99%	96%	97%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes en contrat à durée indéterminée	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	11 257	8 384	8 042	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes en contrat à durée indéterminée	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	5 651	4 005	3 588	100%	-	100%	-	100%	-
% d'employés avec un contrat à durée déterminée	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	1%	4%	3%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes en contrat à durée déterminée	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	70	377	150	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes en contrat à durée déterminée	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	100	206	179	100%	-	100%	-	100%	-
% d'employés avec un contrat à temps plein	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	93%	91%	83%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes avec un contrat à temps plein	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	10 987	8 230	7 313	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes avec un contrat à temps plein	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	4 953	3 253	2 265	100%	-	100%	-	100%	-
% d'employés avec un contrat à temps partiel	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	7%	9%	20%	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes avec un contrat à temps partiel	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	340	375	879	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes avec un contrat à temps partiel	GRI102-8 TC-SI-330a.3.	798	814	1 142	100%	-	100%	-	100%	-

D



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Embauches</b>										
Nouveaux employés recrutés durant la période de reporting	GRI401-1	2 188	1 202	1 775	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes recrutés durant la période de reporting	GRI401-1	1 369	736	1 148	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes recrutées durant la période de reporting	GRI401-1 GRI405-1 TC-SI-330a.3.	819	466	627	100%	-	100%	-	100%	-
<b>Départs</b>										
Nombre d'employés ayant quitté l'entreprise durant la période de reporting	GRI401-1	2 323	1 210	1 283	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre d'hommes ayant quitté l'entreprise durant la période de reporting	GRI401-1	1 498	772	870	100%	-	100%	-	100%	-
Nombre de femmes ayant quitté l'entreprise durant la période de reporting	GRI401-1	825	438	444	100%	-	100%	-	100%	-
<b>Engagement des collaborateurs</b>										
Taux de rotation du personnel	GRI 401-1	13,72%	9,84%	10,73%	100%	-	100%	-	100%	-
Attrition volontaire		9,70%	-	-	100%	-	100%	-	-	-
<b>Dialogue social</b>										
% d'employés couverts par des Conventions Collectives	GRI102-41	76,5%	73,03%	72,94%	100%	-	100%	-	97%	-
<b>Avantages prévus pour les collaborateurs</b>										
Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages en cas de décès	GRI401-2	91,7%	92%	91%	83%	-	100%	-	79%	
Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages en cas de décès	GRI401-2	92,4%	84%	66%	83%	-	100%	-	79%	
Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages en cas d'invalidité	GRI401-2	95,3%	95%	95%	83%	-	100%	-	79%	
Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages en cas d'invalidité	GRI401-2	92,4%	84%	66%	83%	-	100%	-	79%	
Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages de sécurité sociale	GRI401-2	100%	100%	100%	83%	-	100%	-	79%	
Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages de sécurité sociale	GRI401-2	95,6%	98%	98%	83%	-	100%	-	79%	

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Taux d'absentéisme et indicateurs liés à la santé et la sécurité</b>										
Taux d'absentéisme global	GRI 403-9 GRI 403-10	-	3,02%	3,48%	73%	-	70%	-	65%	-
Nombre de pays de plus de 10 employés mettant en œuvre un plan d'action concernant la santé, la sécurité et le bien-être des employés	GRI 403-9 GRI 403-10	100%	-	-	100%	-	-	-	-	-
<b>Formation &amp; développement</b>										
Nombre moyen d'heures de formation suivies par les collaborateurs durant l'année	GRI404-1	17,09	18,11	21,44	82%	-	100%	-	90%	-
Nombre moyen d'heures de formation par homme	GRI404-1	12,64	19,21	22,33	82%	-	100%	-	90%	-
Nombre moyen d'heures de formation par femme	GRI404-1	17,13	15,81	19,33	82%	-	100%	-	90%	-
% de salariés ayant suivi au moins une formation par an		88%	-	-	93%	-	-	-	-	-
% d'employés ayant un Plan de Développement Individuel	GRI 404-1	24,71%	-	-	74%	-	-	-	-	-
% d'employés ayant deux entretiens individuels de performance par an	GRI404-3	83,97%	-	-	74%	-	-	-	-	-
Nombre d'employés participant au Global Leadership et Talent Programme		238	-	-	100%	-	-	-	-	-
<b>Attraction &amp; rétention des Talents</b>										
% d'apprentis et de stagiaires parmi les employés		2,3%	-	-	100%	-	-	-	-	-
% de postes pourvus par des candidats internes et par la promotion interne		63%	-	-	82%	-	-	-	-	-

D



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

Indicateur	Standard					Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	
<b>% des cadres dirigeants recrutés au niveau local</b>											
Nombre de cadres dirigeants nationaux	GRI202-2 TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	1 438	372	419	100%	-	100%	-	100%	-	
Nombre total de cadres dirigeants	GRI202-2 TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	1 666	427	465	100%	-	100%	-	100%	-	
% de cadres dirigeants nationaux	GRI202-2 TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	86%	87%	90%	100%	-	100%	-	100%	-	
Nombre de salariés nationaux	GRI202-2 TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	13 538	9 923	10 888	100%	-	100%	-	100%	-	
% de salariés nationaux	GRI202-2 TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	79%	89%	91%	100%	-	100%	-	100%	-	
Nombre de salariés nationaux recrutés		1 651	913	-	100%	-	100%	-	100%	-	
% de salariés nationaux recrutés	GRI202-2 TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	75%	82%	-	100%	-	100%	-	100%	-	
% d'employés offshore	GRI202-2 TC-SI-330a.3. TC-SI-330a.1	6%	5%	-	100%	-	100%	-	100%	-	
<b>Satisfaction des employés</b>											
Taux de participation à l'enquête Great Place to Work®	TC-SI-330a.2.	68%	73%	71%	100%	-	100%	-	96%	-	
Taux de satisfaction globale des collaborateurs mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®		64%	65%	63%	100%	-	100%	-	96%	-	
% de réponses positives à la question " Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler "	TC-SI-330a.2.	60%	63%	60%	100%	-	100%	-	96%	-	
<b>Équité des genres</b>											
Ratio total annuel femme / homme par rapport à la rémunération de base pour chaque catégorie d'emploi	GRI405-2	0,84	0,83	0,84	100%	-	100%	-	100%	-	
Ratio général annuel femme / homme par rapport à la rémunération globale pour chaque catégorie d'emploi	GRI405-2	0,83	0,82	0,83	100%	-	100%	-	100%	-	
% de femmes au sein du comité exécutif et des comités de Business Management		18%	-	-	100%	-	-	-	-	-	
% de femmes ayant reçu une promotion durant l'année	GRI405-1 TC-SI-330a,3,	10,6%	18%	51%	100%	-	100%	-	100%	-	

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
% d'hommes ayant reçu une promotion durant l'année	GRI405-1 TC-SI-330a.3.	11,2%	15%	57%	100%	-	100%	-	100%	-
Différence entre le % de salariés augmentés et le % de salariés augmentés au retour d'un congé maternité/paternité	GRI405-1 TC-SI-330a.3.	0,03 pts	-	-	70%	-	-	-	-	-
% de femmes participant aux programmes leadership de Worldline	GRI405-1 TC-SI-330a.3.	31%	-	-	100%	-	-	-	-	-
% de femmes participant au Talent programme	GRI405-1 TC-SI-330a.3.	26,42%	-	-	100%	-	-	-	-	-
% de femmes au sein de la Communauté Scientifique de Worldline	GRI405-1 TC-SI-330a.3.	28,13%	-	-	100%	-	-	-	-	-
% de femmes au sein de la Communauté des Experts	GRI405-1 TC-SI-330a.3.	13,82%	-	-	100%	-	-	-	-	-
% de femmes dans des postes de direction		23,2%	22%	25%	89%	-	100%	-	100%	-
Différence entre le % de femmes dans les 10% supérieurs de la rémunération et le % de femmes au même niveau		0%	-	-	100%	-	-	-	-	-
<b>Diversité et inclusion</b>										
Nombre d'employés en situation de handicap dans les pays imposant des obligations légales		263	-	-	100%	-	-	-	-	-
% d'employés en situation de handicap dans les pays imposant des obligations légales		2,68%	-	-	100%	-	-	-	-	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur âge		78%	78%	73%	100%	-	100%	-	96%	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur sexe		90%	85%	84%	100%	-	100%	-	96%	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur origine ethnique		86%	89%	89%	100%	-	100%	-	96%	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur orientation sexuelle		91%	91%	90%	100%	-	100%	-	96%	-
Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur handicap		90%	89%	89%	100%	-	100%	-	96%	-
Perception de la Diversité (GPTW)		89%	81%	87%	100%	-	100%	-	96%	-



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un employeur responsable

**Taux d'absentéisme global** : En 2021, Worldline a pris la décision de ne pas publier le taux d'absentéisme pour deux raisons exceptionnelles. D'une part, l'intégration des entités d'Ingenico dans 50 pays avec des différences dans les modes de calcul et dans les systèmes de reporting rendait très difficile l'obtention d'un indicateur consolidé pour le Groupe et, d'autre part, l'absentéisme dû au Covid avec ou sans congé maladie selon les règles du pays qui changeaient très souvent au sein des pays et de manière incohérente entre les pays introduisait une grande distorsion dans les données.

Des actions seront mises en œuvre afin d'augmenter la fiabilité de ce KPI pour 2022, comme l'harmonisation des règles et l'automatisation de certains rapports manuels. On s'attend également à ce que l'impact de Covid soit réduit.

**Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an** : l'Allemagne est exclu du périmètre.

**% de postes pourvus par des candidats internes et par la promotion interne** : Les collaborateurs du périmètre ex-Ingenico sont exclus du périmètre.

**% d'employés ayant un Plan de Développement Individuel** : Worldline Allemagne (mais incluant les anciens employés de SPS en Allemagne), Equens Worldline Allemagne, Worldline Autriche, Ingenico Allemagne et Landi sont exclus du périmètre.

**% d'employés ayant eu deux entretiens individuels de performance dans l'année** : Worldline Allemagne (mais incluant les anciens employés de SPS en Allemagne), Equens Worldline Allemagne, Worldline Autriche, Ingenico Allemagne et Landi sont exclus du périmètre.

**% de salariés ayant suivi au moins une formation par an** : En 2021, il n'a pas été possible d'exclure TSS de la valeur finale. Payone est exclu.

**Différence entre le % de salariés augmentés et le % de salariés augmentés au retour d'un congé maternité/paternité** : Pour les salariés en congé maternité/paternité, sont considérés les salariés dont le congé maternité/paternité se termine en 2021. Les zones géographiques considérées sont les suivantes : Europe, APAC et Amérique.

**% de femmes au sein du comité exécutif et des comités du Business Management** : Les comités du Business Management se réfère aux directeurs des Global Business Lines et leurs N-1.

**Nombre d'employés en situation de handicap dans les pays imposant des obligations légales** : Inclusion de la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, l'Italie, la Roumanie, la Chine. TSS est inclus dans la valeur finale.

## D.4 Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

[GRI 102-9] [GRI 103-3 Conformité socio-économique]

### D.4.1 Atteindre le plus haut niveau d'éthique pour toutes les parties prenantes [GRI 102-16] [GRI 102-17]

Afin de développer la confiance de ses parties prenantes lors du traitement de données sensibles et financières, Worldline intègre l'éthique des affaires comme une exigence absolue et n'a aucune tolérance pour les comportements non éthiques, que ce soit au sein de son organisation ou dans sa chaîne d'approvisionnement.

Ces attentes sont couvertes par les trois risques extra-financiers importants de Worldline en matière d'éthique et de chaîne de valeur qui structurent ce chapitre et pour lesquels les mesures d'atténuation sont décrites comme suit.

#### Principaux résultats et objectifs

Domaines	Indicateurs	2021	Cible 2025
	% des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées	100%	100%
<b>Achat responsable</b>	% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques	86%	90%
<b>Ethique, conformité et droits humains</b>	% d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 2 mois	87%	100%

Risque Ethique & chaîne de valeur	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
<b>Respect des lois et des réglementations</b> <i>Pour plus d'information, se référer au présent document, Sections D.4.2 et F.</i>	Dans un contexte de réglementations changeantes, Worldline fait face à des défis d'éthique et de conformité dans toutes ses régions géographiques. Worldline doit s'assurer de sa conformité totale aux lois applicables tout au long de sa chaîne de valeur, notamment auprès de ses fournisseurs. Ce risque sera accentué après l'intégration d'Ingenico. En effet, Worldline étend son champ d'application géographique et sera donc soumis à des réglementations supplémentaires. Par ailleurs, Ingenico est plus présent dans les pays à risque en termes d'exposition aux droits de l'Homme. <b>Thèmes clés :</b> politique environnementale générale, politique des droits de l'Homme	Worldline organise le suivi des principales réglementations applicables dans les pays où elle opère. A titre d'exemple, la Direction de la Conformité est en charge de la veille réglementaire lié à l'AML, la Corruption, la Protection des Données et les Sanctions.		<ul style="list-style-type: none"> <li>GRI 419-1 Valeur monétaire des amendes importantes et nombre total de sanctions non monétaires pour non-respect des lois et règlements</li> <li>GRI 419-1 Amendes significatives pour l'application de la réglementation.</li> <li>TRUST 2025 % d'alertes investiguées et plan d'action définis dans les deux mois</li> </ul>



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

Risque Ethique & chaîne de valeur	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
<b>Corruption et pots-de-vin</b> <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, Sections D.4.3 et F.</i>	<p>Garantir l'éthique des affaires au sein de la chaîne de valeur est essentielle non seulement pour protéger la réputation de Worldline (ses technologies pouvant être utilisées pour faciliter la fraude), et pour éviter que la Société ne fasse l'objet de poursuites judiciaires, mais elle est également cruciale pour répondre aux attentes des parties prenantes, en particulier celles des citoyens et communautés.</p> <p>Ce risque sera accentué suite à l'intégration avec Ingenico considérant sa présence dans des pays perçus comme à risque en termes de corruption sur base du <i>corruption perception index</i> (par exemple la Chine et la Russie).</p> <p><b>Thèmes clés :</b> lutte contre la corruption, lutte contre la fraude et l'évasion fiscale</p>	<p>En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Worldline a un code d'éthique. Le Code d'éthique est accessible à tous les employés. Elle énonce le principe de lutte contre la corruption, la fraude et l'éthique. Les politiques du Groupe détaillent ces principes. Les contrats des principaux fournisseurs incluent « l'engagement du partenaire commercial en matière d'intégrité », y compris les mêmes principes anti-corruption</p>	<p>Excellence opérationnelle/ Mécanismes de contrôle interne et juridique/ Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● GRI 205-2 Pourcentage de collaborateurs formés au Code d'éthique</li> <li>● GRI 205-3 Mesures prises en réponse à des incidents de corruption</li> </ul>
<b>Achats responsables et devoir de vigilance dans la chaîne de valeur</b> <i>Pour plus d'information, se référer au présent document, Sections D.4.4 et F.</i>	<p>La capacité de Worldline à travailler avec ses fournisseurs et sous-traitants pour faire respecter ses valeurs et normes RSE est essentielle pour garantir (i) le respect des normes des droits de l'Homme ainsi que celles du droit du travail et (ii) des normes environnementales tout au long de la chaîne de valeur (devoir de vigilance). Ce risque sera accentué suite à l'intégration d'Ingenico.</p> <p>En outre, compte tenu des activités d'Ingenico dans l'assemblage de terminaux, il sera d'autant plus crucial d'augmenter la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement afin d'éviter tout minerai de conflit et autres substances controversées.</p> <p><b>Thème clé :</b> les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants</p>	<p>Worldline est engagé dans un dialogue continu et a défini différents niveaux d'engagement avec ses fournisseurs pour réduire les risques techniques, sociaux et environnementaux et assurer des pratiques commerciales éthiques tout au long de la chaîne de valeur (notamment en partageant la charte fournisseurs de Worldline et en utilisant l'évaluation EcoVadis).</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● % de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis</li> <li>● GRI 204-1 % des dépenses consenties à des fournisseurs locaux</li> <li>● TRUST 2025 % des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques</li> <li>● TRUST 2025 % des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 ayant un plan d'action pour résoudre les problèmes identifiés</li> </ul>

Le programme TRUST 2025 met l'accent sur les objectifs ci-dessous :

- 100% des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 ayant un plan d'action pour résoudre les résultats critiques identifiés ;
- 86% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques

Afin d'atteindre ces deux objectifs d'ici 2025, le plan d'action de Worldline comporte trois volets :

- Premièrement, mettre en œuvre une segmentation systématique de sa base de données fournisseurs afin d'identifier plus précisément ses fournisseurs stratégiques et avoir des attentes et un suivi RSE dédiés à leur égard ;
- Deuxièmement, intégrer la performance RSE (évaluée par la notation EcoVadis) comme partie intégrante de l'évaluation de la performance globale des fournisseurs stratégiques en rendant la notation obligatoire par le biais de clauses contractuelles et d'autres leviers de négociation ;

- Troisièmement, fixer un score d'attente minimum pour les fournisseurs stratégiques évalués par le biais de la notation Ecovadis afin que le fournisseur puisse continuellement améliorer sa performance RSE et atteindre un score acceptable tel que défini par Worldline et en accord avec les niveaux de médailles d'EcoVadis. A cet égard, Worldline communique au moins une fois par an ses attentes envers les fournisseurs peu performants, et leur propose un accompagnement dans la définition d'une feuille de route d'amélioration, par des échanges individuels dédiés à l'initiative du fournisseur.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au document d'enregistrement universel Worldline 2021, section D.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur.

- 88% des alertes ont fait l'objet d'une enquête et le plan d'action correspondant a été défini dans les 2 mois.

Pour encourager ses collaborateurs et ses partenaires à faire part de leurs préoccupations ou à signaler toute violation de notre code d'éthique et de nos valeurs, Worldline a amélioré son système d'alerte en prenant les mesures suivantes :

- Amélioration de la communication sur le mécanisme d'alerte mis en place en 2020 ;
- Mise à jour de la politique d'alerte de conformité mondiale en ce qui concerne les exigences de la directive sur les lanceurs d'alerte (directive (UE) 2019/1937), et les dernières directives de l'Agence française anticorruption \* (comme décrit dans la section D.4.2.1.1) ;
- Redéfini les indicateurs clés de performance liés aux alertes de conformité pour assurer un suivi efficace \* (Comme décrit dans la section [D.4.8]).

En outre, la sensibilisation aux sujets éthiques est un élément clé d'une culture de CONFIANCE forte. Afin d'améliorer la sensibilisation des collaborateurs, Worldline a continué à former les collaborateurs sur le Code d'éthique et a lancé une formation anti-corruption spécifique pour les fonctions exposées \*(Comme décrit dans la section D.4.2.1.3).

Des indicateurs clés de performance sur l'achèvement de la formation ont été mis en place pour ces deux formations \*(comme décrit dans la section [D.4.2.1.3]).

## D.4.2 Une culture de conformité soutenue par une gouvernance forte [GRI 102-17] [GRI 102-33] [GRI 102-34] [GRI 103-1 Pratiques d'achat] [GRI 103-1 Anti-corruption] [GRI 103-1 Conformité] [GRI 419-1] [GRI 103-1 conformité socio économique] [GRI 205-3] [GRI 419-1] et [GRI 103-1 Pratiques d'achat] [GRI 207-2 Gouvernance relative à la fiscalité, contrôle et gestion des risques]

### D.4.2.1 La culture de conformité de Worldline

#### D.4.2.1.1 Code d'éthique de Worldline en tant que pilier de l'éthique et des politiques de l'entreprise [GRI 102-16] [GRI 102-17] [GRI 207-2 Gouvernance relative à la fiscalité, contrôle et gestion des risques]

Le Code d'éthique de Worldline a été revu, mis à jour et approuvé par le PDG en 2020. En outre, le code est préfacé par le PDG de Worldline, ce qui montre l'engagement de la direction à respecter les valeurs du code.

Une forte implication du département des ressources humaines a permis de garantir une mise en œuvre cohérente et approfondie, plus particulièrement dans les pays où l'intervention des représentants du personnel est nécessaire.

Le Code d'éthique fait une référence directe aux valeurs d'entreprise de Worldline, établissant ainsi les pratiques éthiques comme pilier de la stratégie commerciale de Worldline : Innovation, Coopération, Excellence et Responsabilisation. Ces principes impliquent que Worldline traite ses collaborateurs ainsi que ses partenaires avec intégrité, sur la base du mérite et des qualifications, en interdisant toute forme de discrimination. Le Code d'éthique rappelle également aux collaborateurs la nécessité d'agir avec honnêteté, impartialité et intégrité dans leur travail quotidien et dans le respect du cadre légal applicable à chaque pays où Worldline exerce ses activités. A cet effet, le Code d'éthique

est inclus dans le contrat de travail du collaborateur depuis 2011. Les fournisseurs, partenaires et tiers qui collaborent avec Worldline dans ses activités commerciales doivent s'engager à respecter les principes du Code d'éthique. En outre, une formation obligatoire en ligne sur le Code d'éthique est organisée pour tous les collaborateurs du Groupe afin de partager les connaissances sur ce document clé (voir ce document, Section D.3.4.1.1).

Le Code d'éthique introduit le droit pour tout collaborateur du Groupe de divulguer des comportements ou des actions jugés incompatibles avec les valeurs et les principes du Code d'éthique (voir Section D.4.2.4.4). Le dispositif d'alerte relatif à la conformité a été mis en place conformément aux exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés françaises (CNIL) et la directive européenne de décembre 2019. Le management direct, le Directeur de la Conformité du Groupe, les Ressources Humaines et le Directeur Juridique du Groupe sont les interlocuteurs de tout collaborateur qui émet une alerte. Ce système s'assure aussi que les droits des collaborateurs, et de l'émetteur ou du sujet de l'alerte, sont protégés en conséquence. Le collaborateur qui émet une alerte bénéficie d'une totale confidentialité par rapport à l'alerte. Ce dernier ne fera l'objet d'aucune sanction ou mesure de rétorsion ou encore de discrimination, à condition qu'il ait agi de bonne foi et sans intention de nuire, même si les événements liés à l'alerte se révèlent inexacts ou si aucune mesure n'est prise par la suite. Toute alerte qui révèle un comportement frauduleux, des défaillances significatives ou des insuffisances matérielles du contrôle interne donne lieu à des mesures correctives et/ou à des sanctions disciplinaires



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

et/ou à des actions en justice. Les signalements anonymes ne seront pas pris en compte, sauf si la législation locale le permet.

En 2020, le responsable groupe de l'éthique et de la lutte contre la corruption a mis en place un nouveau mécanisme de dénonciation : La Ligne Intégrité.

La Ligne Intégrité est un outil externe à la disposition des collaborateurs de Worldline et de ses tiers, pour leur permettre et les encourager à signaler leurs préoccupations.

Parallèlement à ce nouvel ajout, la politique d'alerte de conformité globale a été mise à jour en 2021 pour se conformer aux exigences de la directive sur les lanceurs d'alerte (directive (UE) 2019/1937), et aux dernières directives de l'Agence française anticorruption (AFA).

La politique mondiale d'alerte de conformité mise à jour :

- Formalise le traitement d'une alerte en précisant les différentes étapes à suivre ;
- Renforce l'assurance de la protection du déclarant ;
- Met en place un Comité spécifique présidé par la Fonction Conformité pour l'adoption d'actions correctives ;
- Fournit des directives claires sur le traitement des alertes anonymes ;
- Fournit des informations claires sur les mesures de confidentialité des données liées au traitement des alertes reçues.

Tout cas soumis au processus d'alerte de conformité du Groupe est signalé au Directeur Groupe de la Conformité et de l'anti-corruption, qui signalera ensuite au Comité Conformité et protection des données tout cas ayant fait l'objet d'une enquête et confirmé comme étant un problème critique au niveau du Groupe. Toutes les questions de gouvernance en matière de conformité sont décrites au Chapitre F du présent rapport.

La Politique du groupe relative aux alertes de conformité donne un aperçu de la façon dont le Groupe agit en matière de prévention, de détection et de réaction aux violations de la conformité, y compris la protection de la personne qui donne l'alerte. Les rôles et responsabilités sont clairement définis. De plus, des directives relatives à la confidentialité et la gestion de l'information sont également incluses.

En 2021, 21 alertes ont été signalées. Toutes ces alertes ont fait l'objet d'une enquête et les mesures nécessaires ont été prises dans les contextes donnés. La majorité des alertes étaient liées à des constatations comportementales, conflits d'intérêts et au vol, le tout dans différentes zones géographiques. Le traitement des alertes a été mené à bien par l'engagement et la médiation du département des ressources humaines et du département d'audit.

16 alertes sur 21 ont été jugées recevables. Ces 16 alertes ont toutes été clôturées.

### D.4.2.1.2 Code éthique et information privilégiée [GRI 205-2]

- **Devoir d'agir de bonne foi, Protection de la confidentialité et des informations privilégiées** : Worldline protège à la fois ses propres informations confidentielles et les informations fournies par ses clients, fournisseurs et

partenaires (se référer à la section D.2.4). De plus, Worldline met en place des règles pour prévenir les délits d'initiés et les fautes professionnelles. En outre, Worldline s'assure que dans leurs décisions et leurs actions, les collaborateurs de Worldline agissent de bonne foi, par exemple en s'abstenant d'agir de manière inappropriée, quelle qu'elle soit, notamment en dénigrant les services fournis par la société à ses clients et en détournant l'utilisation des services et des actifs de Worldline à des fins personnelles.

- **Conflits d'intérêts** : Worldline s'engage à ce que toutes les décisions prises par l'un de ses collaborateurs dans le cadre de son devoir professionnel le soient de manière objective et impartiale, dans l'intérêt de Worldline et non en fonction d'un intérêt personnel, qu'il soit financier ou familial. En conséquence, il est demandé aux collaborateurs d'informer la société dans le cas où ils se trouveraient en situation de conflit d'intérêt avec les concurrents, partenaires, clients ou fournisseurs de Worldline. En 2021, Worldline a mis à jour la politique globale de conflit d'intérêt afin d'améliorer le processus de déclaration de conflit et d'intérêt de Worldline.

- **Les principes du Code d'éthique ne sont pas les seules dispositions obligatoires applicables au sein de Worldline**. Une norme de politiques établies par les différents départements et adoptées par le Groupe, régit les activités de chaque collaborateur, qui doit se conformer à ces règles concernant, notamment, les délégations de pouvoir, les clauses contractuelles obligatoires pour les contrats des clients et des fournisseurs, la sélection des collaborateurs potentiels et leur formation ou le processus de sélection des partenaires commerciaux entre autres exigences.

Afin d'assurer la transparence et l'intégrité du marché des titres Worldline, la société vise à fournir à ses investisseurs et actionnaires, dans des conditions égales pour tous, des informations sur ses activités et ses performances. Worldline demande à tous les cadres supérieurs ou collaborateurs ayant accès à des informations critiques de suivre des règles spéciales, contenues dans un guide, afin de prévenir les délits d'initiés.

- **Délit d'initié** : La divulgation ou l'utilisation abusive d'informations privilégiées constitue une violation de la loi ou la réglementation boursière, qui peut donner lieu à des poursuites pénales, administratives (Autorité des marchés financiers- AMF) et civiles. En conséquence, aucun collaborateur ne doit divulguer en particulier une information privilégiée à des tiers ou ne doit négocier, tenter de négocier ou recommander ou inciter à négocier des titres de Worldline lorsqu'il est en possession d'une information privilégiée.

- **Négociation lors des périodes de fenêtre négative** : Les collaborateurs susceptibles d'avoir accès sur une base régulière à des informations confidentielles ne doivent pas négocier, directement ou indirectement des titres Worldline durant une « période fermée ». Une période de fenêtre négative s'entend des six semaines précédant la publication des résultats financiers annuels de Worldline, 30 jours avant la publication des états semestriels de Worldline, et quatre semaines avant les informations financières pour les premier et troisième trimestres.

- **Couverture des stock-options et actions de performance** : Il est interdit à tous les collaborateurs éligibles de mettre en place, au moyen d'instruments dérivés ou autrement, une couverture (droit d'acheter ou de vendre à un certain prix ou toute autre modalité) contre la variation du cours de Worldline de leur exposition à la valeur potentielle :
  - des stock-options dont ils sont bénéficiaires jusqu'au début de leur période d'exercice,
  - des actions de performance dont ils sont attributaires pendant les périodes d'acquisition et de blocage.

### D.4.2.1.3 Créer et maintenir une forte culture de la conformité [GRI 205-2]

La Société vise à diffuser les valeurs et les principes d'intégrité contenus dans le Code d'éthique afin que tous ses collaborateurs y adhèrent. C'est pourquoi, en 2021, Worldline a mis en place une formation en ligne complète et obligatoire sur le programme de conformité du Groupe. Depuis 2014, Worldline impose à tous ses nouveaux collaborateurs une formation en ligne sur le Code d'éthique, quels que soient leur fonction, leur pays et leur niveau hiérarchique. Cette formation vise à assurer une meilleure compréhension du Code d'éthique

de Worldline et à promouvoir l'adoption de pratiques éthiques au quotidien. En 2021, 94,7% des collaborateurs de Worldline ont suivi le programme [GRI 205-2].

Afin de s'assurer que les collaborateurs soient régulièrement au courant des dernières réglementations, la formation au Code d'éthique est mise à jour lorsque le Code lui-même a été mis à jour.

De plus, pour assurer une meilleure compréhension des risques spécifiques liés à la corruption, les cadres supérieurs et les fonctions exposées doivent suivre la formation spécifique sur la lutte contre la corruption. En 2021, le champ des fonctions exposées a été étendu à plus de 500 collaborateurs et 88% ont suivi cette formation anti-corruption.

En 2021, en complément de la formation annuelle sur la lutte contre le blanchiment d'argent (« AML ») destinée aux fonctions les plus exposées, une nouvelle formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent destinée aux cadres supérieurs a été lancée dans le but d'étendre la sensibilisation. En 2021, au total, plus de 6 800 cadres et collaborateurs essentiels de Worldline ont suivi leur formation anti-blanchiment. En outre, une formation obligatoire consacrée à la protection des données a été créée. 94% des collaborateurs ont suivi cette formation.

D

## Principaux résultats

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pourcentage de collaborateurs formés au Code d'éthique – formation en ligne	71%	82%	95%	95%	95%	96%	94,7%

### D.4.2.2 La gouvernance de Worldline en matière de conformité [GRI 102-34] [GRI 205-1] [GRI 205-3] [GRI 419-1]

La charte de conformité du Groupe Worldline, publiée en 2019, définit les principes relatifs au positionnement et à la gouvernance de la fonction de conformité au sein du Groupe. La fonction Conformité aide le Groupe à mener à bien sa mission avec intégrité et conformément aux exigences légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux normes éthiques les plus élevées.

Le Groupe Worldline a les objectifs suivants en matière de conformité :

- Prévenir et réduire les risques liés à la conformité ;
- Intégrer dans toutes ses activités la conformité aux règles et principes éthiques applicables à Worldline ainsi qu'au Code d'éthique, aux politiques d'intégrité et aux politiques de conformité de Worldline ;
- Etablir et maintenir des systèmes efficaces de gestion et de contrôle de la conformité, y compris le suivi et les rapports ;
- Promouvoir une culture de conformité et d'intégrité au sein de Worldline, de son business et de ses collaborateurs.

L'objectif est de prévenir la perte d'intégrité, ainsi que les dommages financiers, juridiques et réputationnel, et également de protéger chaque société du Groupe Worldline et/ou l'un de ses collaborateurs contre des poursuites ou des sanctions dues au non-respect des règles. La fonction de conformité de Worldline agit comme deuxième niveau de défense, dans le cadre du modèle des trois lignes de défense utilisé par Worldline.

Cette structure à trois lignes de défense est en place dans tous les pays où Worldline opère et peut être définie comme suit :

- 1. Le personnel et la Direction Opérationnelle en première ligne.** Le contrôle interne et les systèmes ainsi que la culture développée et mise en œuvre par ces unités de gestion sont essentiels pour assurer la conformité ;
- 2. Les fonctions de gestion des risques et de conformité en deuxième ligne.** Ces fonctions assurent la surveillance et fournissent les outils, les systèmes et les conseils nécessaires pour soutenir, remettre en question et surveiller la première ligne dans l'identification, la gestion et le suivi des risques et l'assurance de la conformité ;
- 3. La fonction d'audit interne en troisième ligne.** Cette fonction permet de bénéficier d'un niveau d'assurance indépendant afin que le cadre de gestion des risques, de la conformité et du contrôle interne fonctionne comme prévu.



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

L'importance accrue des sujets de conformité dans l'organisation élargie, avec plus d'entités réglementées, a nécessité une équipe renforcée pour assurer la couverture de la conformité au niveau du groupe et au niveau local. L'expertise a été renforcée depuis Novembre 2020 en affectant des équipes au niveau mondial et au niveau des lignes d'activité pour assurer le suivi des sujets clés : La sécurité financière (blanchiment d'argent, sanctions, contrôle des exportations), l'éthique, la lutte contre la corruption et la gestion des tiers et la conformité réglementaire.

Le Global Head of Compliance a un lien hiérarchique direct avec le CEO de Worldline. Le Global Head of Compliance s'appuie sur des experts au niveau global et local au sein des unités managériales pour déployer les questions de conformité à travers le groupe. Le lien avec le département juridique et de gestion des contrats se fait par le biais d'échanges réguliers, formels et informels.

Les structures de réunion ont évolué vers une structure de conformité étendue au niveau mondial, rapportant directement au PDG de Worldline et partageant ainsi les sujets de conformité avec le plus haut niveau de gestion.

La gouvernance décrite vise à atteindre les objectifs suivants :

- Une meilleure connexion avec la Direction Générale en se concentrant sur les priorités et les progrès du programme de conformité basé sur le risque ;
- Une implication plus forte du business ainsi qu'une coopération et un alignement accrus entre la première et la deuxième ligne de défense, en partageant des réalisations et des exigences futures en matière de conformité.

Pour soutenir ces objectifs, des échanges sont organisés à travers les différentes réunions ci-après :

Structure des réunions	Périmètre	Participants & sujets adressés
<b>Réunions locales de conformité</b>	Elles couvrent des questions spécifiques de conformité dans les opérations de l'unité et ont lieu régulièrement.	Régulièrement organisé par les opérations au niveau des entités managériales.
<b>Comités locaux QSRC (Qualité, Sécurité, Risques et Conformité)</b>	Ils servent dans le contexte de la conformité l'objectif de coopération et de partage d'informations sur une base mensuelle avec l'entreprise.	Les participants à ces comités sont des représentants de la première et de la deuxième ligne de défense avec le périmètre d'une Ligne de Service globale ou d'une entité managériale régionale.
<b>Comité Groupe QSR (Qualité, Sécurité &amp; risque)</b>	Cet organisme traite des défis et des questions de conformité ayant un impact ou une couverture transrégionale trimestriellement. Les contributions sont basées sur les comités QSR locaux.	Le comité est dirigé par le chef du groupe QSR et rassemble les opérations du groupe et les fonctions de deuxième ligne.
<b>Comité conformité et protection des données du Groupe</b>	Au niveau de la direction du groupe, la fonction de conformité du groupe rend compte trois fois par an des réalisations en matière de conformité, des risques de corruption, de protection des données et de lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi que du plan de conformité.	Présidé par le CEO, ce comité réunit notamment les responsables des GBL, le CFO, le Group Head of HR, le Head of Legal and Contract Management, le CIO et le Head of Quality, Security, Risk, Compliance, ainsi que des invités spéciaux si nécessaire.
<b>Comité d'Audit, des Risques et de la Conformité du Groupe</b>	Au plus haut niveau du groupe, la fonction de conformité du groupe rend compte à ce comité qui se réunit deux fois par an. Ce dernier a pour objectif de superviser l'efficacité de Worldline en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité interne et externe et de communiquer sur les étapes importantes liées au programme de conformité du groupe.	Au plus haut niveau du groupe, la fonction de conformité du groupe rend compte à ce comité qui se réunit deux fois par an. Ce dernier a pour objectif de superviser l'efficacité de Worldline en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité interne et externe et de communiquer sur les étapes importantes liées au programme de conformité du groupe.

En 2021, aucune amende significative (amende dépassant les 100 000€) pour non-conformité [GRI 419-1] ou une revendication juridique relative à un cas de corruption [GRI 205-3] n'a été signalée pour Worldline.

En 2021, aucune affaire jugée critique n'a été signalée au niveau mondial [GRI 102-34].

## D.4.3 Vers le devoir de vigilance de Worldline (Plan de vigilance) [GRI 102-11] [GRI 102-5] et [GRI 102-15]

### D.4.3.1 Contexte juridique

La loi française sur le Devoir de Vigilance s'applique à toute société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins cinq mille collaborateurs en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins dix mille collaborateurs en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger.

Cette société établit et met effectivement en œuvre un plan de vigilance relatif à l'activité (i) de la société elle-même, (ii) des sociétés qu'elle contrôle et (iii) des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie. Elle peut donc constater que ces risques et infractions dépassent le seul périmètre de Worldline.

Ce plan doit comprendre les éléments suivants et doit être rendu public :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Veillez noter que la notion de risques désigne les risques pour les titulaires de droits conformément aux UNGP et non les risques pour l'entreprise.

### D.4.3.2 L'éligibilité de Worldline

Le siège social de Worldline est basé en France. Le nombre de collaborateurs ayant considérablement augmenté avec l'acquisition d'Ingenico, il a atteint le seuil de la législation française décrits ci-dessus. Pour cette raison, Worldline travaille actuellement sur son plan de vigilance afin d'être en conformité d'ici novembre 2022.

### D.4.3.3 La gouvernance relative au plan de vigilance

A cet égard, deux comités ont été mis en place : un comité de projet et un comité exécutif qui regroupent tous deux des membres des départements du groupe suivants : conformité, RSE, gestion des risques et achats. Le comité de projet se réunit toutes les deux semaines afin de : (i) analyser les exigences de la loi sur le devoir de vigilance, (ii) définir et mettre en œuvre des actions pour combler les écarts potentiels avec la loi sur le devoir de vigilance et, finalement (iii) publier un plan de vigilance avant novembre 2022.

### D.4.3.4 Etablissement du plan de vigilance

#### 1. Travail préliminaire concernant le champ d'application

A ce stade, Worldline a déterminé la portée géographique du devoir de vigilance. Elle est basée dans 54 pays dont 13 pays à risque élevé/moyen et comprend 242 sites dont 93 sites dans des pays à risque élevé/moyen. En ce qui concerne les fournisseurs, nous nous concentrerons sur les 10 premiers fournisseurs en termes de revenus, les services de délocalisation, les sous-traitants et les fournisseurs de composants. Ceux-ci sont situés dans 24 pays à haut/moyen risque.

La liste des pays à haut et moyen risque est basée sur la base de données d'EcoVadis. EcoVadis a créé une cartographie des risques pays sur les thèmes suivants de la RSE : environnement, santé et social, droits humains et gouvernance. Afin de classer les différents pays dans lesquels Worldline ou ses fournisseurs sont présents, nous nous sommes concentrés sur la note spécifique consacrée aux droits humains qui peut varier entre 0 et 10. Les pays à risques moyens et élevés sont ceux dont la note est équivalente et inférieure à 5/10.

#### 2. Une cartographie des risques

[GRI 102-9 Chaîne d'approvisionnement] [GRI 102-5]

**Identification des risques.** La liste de risques suivante a été approuvée. Worldline va, dans la prochaine étape, créer des KPIs en fonction de ces risques ainsi que des mécanismes de contrôle.



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

### Droits humains

#### Droits personnels

- Discrimination
- Harcèlement sexuel
- Harcèlement au travail
- Discrimination envers les populations autochtones<sup>1</sup>

#### Conditions de travail<sup>2</sup>

- Liberté d'association
- Travail des enfants
- Travail forcé
- Esclavage moderne
- Divertissement

#### Minéraux de conflit (3TG + Cobalt)

- Risque d'être miné via le travail des enfants
- Risque de financer des groupes/conflits armés

### Health & safety

- Risques physiques (ergonomie, bruit, température)
- Risques chimiques
- Lieu de travail indécents (bâtiment, accès, amiante)

### Environnement

- Gestion des déchets
- Pollution (CO<sub>2</sub>, produits chimiques)
- Efficacité des ressources (énergie, eau, matières premières)
- Biodiversité

Veillez-vous référer au présent document, sections D.4.4.2 : *Assurer une diligence raisonnable grâce à l'évaluation des risques de ses fournisseurs* pour les processus déjà mis en place chez les fournisseurs de Worldline.

### 3. Procédure d'évaluation

Veillez-vous référer au présent document, sections D.4.4.2 : *Assurer une diligence raisonnable grâce à l'évaluation des risques de ses fournisseurs* D.4.4.4 *Améliorer en permanence les performances de ses fournisseurs (y compris en matière de durabilité)* pour les processus déjà en place concernant les fournisseurs de Worldline.

### 4. Actions pour atténuer ces risques

Grâce à la cartographie et à l'évaluation des risques, Worldline sera en mesure de classer et de hiérarchiser les fournisseurs pour lesquels des actions d'évaluation et d'atténuation supplémentaires sont nécessaires en matière de conformité, de sécurité, de protection des données, etc. Ce processus est abordé avec les équipes chargées des opérations, des achats, de la conformité et des risques. Les acheteurs sont régulièrement formés pour intégrer les meilleures pratiques d'approvisionnement responsable dans leurs opérations quotidiennes.

Veillez vous référer au présent document, sections D.4.4.2 : *Assurer une diligence raisonnable grâce à l'évaluation des*

*risques de ses fournisseurs*, D.4.4.3 *Promouvoir les pratiques d'achat responsable* et D.4.4.4 *Améliorer en permanence les performances de ses fournisseurs (y compris en matière de durabilité)*.

### 5. La procédure et le système d'alerte de Worldline

[GRI 103-2 Anti-Corruption] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 102-16] [GRI 102-17] [GRI 102-33] [GRI 205-2] [GRI 102-34]

Comme mentionné dans la Section D.4.2.1.1, le Code d'éthique introduit le droit pour tout collaborateur ou partenaire du Groupe de divulguer des comportements ou des actions jugés incompatibles avec les valeurs et les principes du Code d'éthique. A cet égard, un système d'alerte de conformité a été mis en place et couvre sans aucun doute les risques couverts par la loi française sur le Devoir de Vigilance (à savoir le risque de violation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, les menaces pour la santé et la sécurité des personnes et l'environnement).

Plus précisément, le système d'alerte de conformité, dans lequel la définition d'une adresse électronique unique, communiquée aux collaborateurs et aux partenaires, permet à ces derniers de signaler en premier lieu les violations : [ComplianceWorldline@worldline.com](mailto:ComplianceWorldline@worldline.com). La procédure est similaire pour les collaborateurs et les partenaires.

<sup>1</sup> Elle pourrait être affectée par notre compensation carbone.  
<sup>2</sup> Ces risques peuvent être accentués suite à des délocalisations

## D.4.4 Lutte contre la corruption

[GRI 103-1 Anti-corruption] [GRI 103-1 Conformité socio-économique]  
 [GRI 103-2 Anti-corruption] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects]  
 [GRI 419-1] [GRI 207-1 Approche de la fiscalité] [GRI 207-4 reporting pays par pays]

### D.4.4.1 Politiques de lutte contre la corruption et contre certains types de fraude

[GRI 102-17]  
 [GRI 103-2 Anti-Corruption]  
 [GRI 103-2 Impacts économiques indirects]  
 [GRI 207-1 Approche de la fiscalité]  
 [GRI 207-2 Gouvernance fiscal, contrôle et gestion des risques]  
 [GRI 207-3 engagement des actionnaires et gestion des questions fiscales]  
 [GRI 207-4 reporting pays par pays]

- En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2016, et avec la nomination de Worldline au conseil d'administration du Global Compact France en 2020, Worldline a mis en place plusieurs politiques et processus internes pour prévenir les risques de conformité tels que les pots-de-vin, la corruption, les violations des lois sur la concurrence, le contrôle des exportations et la fraude en général tout au long de sa chaîne de valeur. Les politiques suivantes sont appliquées dans l'ensemble de la société. Worldline n'a reçu aucune plainte de clients ou de fournisseurs liée à la corruption. À titre de mesure préventive, plusieurs politiques ont été émises et mises en œuvre :
- **Gestion des risques de fraude liés aux activités de Worldline :** Le Groupe Worldline, en tant que fournisseur de services et de solutions de paiement, a mis en place toutes les mesures organisationnelles et techniques nécessaires, conformément aux normes les plus élevées (par exemple, la certification PCI) pour minimiser le risque de fraude. En tant qu'acquéreur commercial, le Groupe doit s'assurer du respect de la sécurité des paiements et des règles des systèmes de cartes. Le département de gestion des risques de fraude du Groupe a mis en place diverses politiques et procédures pour faire face à ces risques. Par exemple, le Groupe a également développé une application de détection et de réaction aux fraudes (FD&R) qui permet de détecter les fraudes en temps quasi réel sur la base d'une application d'analyse de données. En outre, le processus d'atténuation des risques du Groupe a été renforcé par des fonctionnalités supplémentaires afin de mieux gérer les risques résiduels, telles que le géo-blocage, le blocage en temps réel, la désactivation de repli et les systèmes de sauvegarde.
- **Politique de lutte contre la corruption (concernant les cadeaux ou les avantages) :** Pour protéger Worldline de tout cadeau ou avantage disproportionné donné ou reçu

par un collaborateur de Worldline, une politique actualisée a été mise en place en 2020, visant à analyser les cadeaux, invitations et autres avantages dont Worldline serait le fournisseur ou le bénéficiaire. Un résumé de la politique a été publié sur le site Web de Worldline en tant que déclaration anti-corruption de Worldline. En tant que participant au Pacte Mondial des Nations Unies, Worldline souscrit aux principes anti-corruption sous « toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin ». La politique comprend des directives sur les dons et le sponsoring, sur l'interdiction des contributions faites ou reçues à des fins politiques qui pourraient nuire à la réputation de Worldline, sur la fourniture d'argent, de cadeaux, de divertissements ou d'hospitalité ou de toute autre chose à un gouvernement ou à des fonctionnaires ou à leurs proches associés. L'objectif de la dernière mise à jour était également d'inclure une section consacrée à la fraude. En effet, la fraude ne fait plus l'objet d'une politique autonome et est intégrée à celle d'ABAC.

D

### D.4.4.2 Empêcher l'évasion fiscale

- **Conformité fiscale :** Worldline s'est engagée à respecter scrupuleusement les lois et pratiques fiscales dans les pays où le Groupe est présent. A cet égard, Worldline paie des impôts dans les juridictions où ses activités commerciales génèrent des bénéfices et créent de la valeur. Ce comportement est conforme aux règles et normes nationales et internationales en vigueur et à l'application des principes de l'OCDE aux opérations au sein du Groupe. Ainsi, les transactions inter-sociétés transfrontalières au sein du Groupe sont basées sur le principe de pleine concurrence et sont documentées dans chaque pays selon les règles de prix de transfert locales et internationales, et communiquées aux autorités locales chaque fois que nécessaire.
- **Gestion du risque fiscal :** Compte tenu de la complexité de l'environnement fiscal international, un certain degré de risque fiscal et d'incertitude est inhérent aux activités commerciales du groupe, en raison des défis liés à l'application des lois et règlements locaux, des erreurs commises lors du remplissage des déclarations fiscales et des audits réguliers des autorités fiscales. Toutefois, le groupe s'engage à divulguer tous les faits et circonstances pertinents aux autorités fiscales. En cas de désaccord sur l'interprétation des lois fiscales, le groupe travaille de manière proactive pour chercher à résoudre tous les problèmes par accord, lorsque cela est possible, et à trouver des solutions acceptables et durables afin de réduire son exposition aux risques.

De plus, Worldline gère les questions fiscales avec intégrité, n'entre pas dans un plan de planification fiscale agressive ou artificielle déconnecté de ses opérations réelles. Worldline cherche également à atténuer le niveau de risque relatif à ses opérations en veillant à ce qu'une



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

attention particulière soit appliquée à tous les processus qui pourrait affecter le respect de ses obligations fiscales.

Les risques sont identifiés et gérés localement par des responsables fiscaux locaux ou au directeur financier local, avec l'appui de conseillers externes éventuel en cas d'incertitude ou de complexité. Ils rendent régulièrement compte au Directeur Fiscalité Groupe qui supervise et suit la gestion des risques fiscaux afin de trouver la meilleure solution pour les atténuer.

- **La fonction relative à la fiscalité :** la stratégie fiscale de Worldline est approuvée par le Directeur Financier du Groupe, membre du comité exécutif, qui délègue sa direction exécutive - c'est-à-dire la définition, le suivi et la supervision - au Directeur Fiscal Groupe. Les responsables fiscaux locaux - qui rapportent au directeur fiscal du groupe - ont la responsabilité d'assurer la liaison avec les équipes financières et commerciales locales ainsi qu'avec les conseillers externes afin de garantir la bonne application de la stratégie fiscale et le respect des lois fiscales nationales et internationales applicables.

Le département relatif à la fiscalité est organisé autour d'une équipe *corporate* et de spécialistes locaux internes ou externes travaillant en étroite collaboration avec les opérations, visant à accompagner l'entreprise dans le développement des opérations et à assurer la compétitivité du Groupe. À ce titre, il vise à minimiser la double imposition, à garantir le respect des lois et réglementations fiscales applicables, à minimiser l'exposition fiscale, à bénéficier des incitations, allègements et exonérations fiscales disponibles conformément à la législation fiscale et à l'activité du Groupe.

- **Transparence fiscale :** Afin de prévenir tout cas d'évasion fiscale lorsque le droit fiscal est sujet à interprétation, le Groupe peut émettre un avis écrit afin d'appuyer le processus de décision ou engager des discussions transparentes avec les autorités fiscales afin de garantir un alignement sur l'interprétation des règles fiscales. Par ailleurs, le Groupe respecte ses obligations de reporting, notamment en ce qui concerne le rapport pays par pays (Country by Country Report- CbCR), qui est élaboré et déposé selon la législation fiscale française et les directives internationales.
- **Concernant le reporting pays pas par pays [GRI 207-4],** cela n'a pas été fait cette année mais ce reporting sera fait les années suivantes.

### D.4.4.3 Contributions monétaires dans le cadre de nos affaires publiques et réglementaires

Les affaires publiques et réglementaires sont clairement positionnées dans l'organisation interne, avec un rapport direct au PDG et une structure visant à promouvoir les intérêts de la société. La stratégie d'influence gérée par le département des affaires publiques et réglementaires vise à :

- Anticiper les changements réglementaires et réagir aux décisions publiques ;
- Promouvoir directement l'expertise de la société ;
- Orchestrer le flux d'informations au sein de l'entreprise sur les sujets clés afin de mobiliser les divisions concernées ;
- Améliorer l'image de la Société en générant des opinions et un engagement positifs.

Worldline ne verse aucune contribution monétaire aux candidats aux élections, aux partis politiques ou au comité électoral dans aucun pays. De plus, dans sa politique de lutte contre la corruption et la fraude, Worldline interdit le don d'argent, de cadeaux, de divertissements ou de toute autre chose à tout membre d'un gouvernement ou fonctionnaire public et/ou aux membres de la famille ou aux personnes connues comme étant des associés proches d'un membre du gouvernement et des fonctionnaires publics (« fonctionnaires ») dans le but d'influencer ces fonctionnaires afin d'obtenir ou de conserver une affaire ou un avantage commercial, ou autrement en relation avec des décisions qui peuvent être considérées comme bénéfiques pour les intérêts commerciaux de Worldline.

En ce qui concerne la gestion des droits de vote liés à l'adhésion à des associations et organisations professionnelles, une analyse préliminaire des sujets soumis au vote en assemblée générale est effectuée, notamment en ce qui concerne l'élection du président de manière autonome afin d'éviter les conflits d'intérêts de nos représentants.

Depuis mai 2020, Worldline est membre fondateur d'une association nommée European Digital Payments Industry Alliance (EDPIA) avec d'autres acteurs clés du secteur des paiements. Nexi et Nets font partie des fondateurs initiaux, ainsi qu'Ingenico. En 2021, de nouveaux membres, Aircash, Buckaroo et Hipay, rejoignent l'EDPIA.

En mars 2021, l'EDPIA a été acceptée comme observateur au sein de l'Euro Retail Payments Board (ERPB) supervisé par la Banque centrale européenne. En juin 2021, l'EDPIA a également été sélectionnée pour faire partie du Payment Systems Market Expert Group (PSMEG) supervisé par la Commission européenne.

Grâce à l'EDPIA, Worldline a désormais un accès direct aux décideurs européens avec l'ambition d'alimenter l'achèvement du marché unique numérique.

À l'échelle européenne, Worldline fait partie du registre de transparence tenu par la Commission européenne sous le numéro d'identification 257888538969-50.

Toujours au sujet de la participation de Worldline aux associations professionnelles, un suivi attentif de chaque contribution est consolidé et piloté par les Affaires publiques et réglementaires. Cela permet d'éviter la duplication des adhésions et également de s'assurer que chaque contribution est associée à une division qui aborde les questions commerciales en accord avec la raison d'être de l'association. Suite à la fusion avec Ingenico, un travail de rationalisation a été entrepris, toujours dans un souci de plus grande efficacité et pour éviter le paiement indu de plusieurs cotisations.

	2021
EDPIA	49 660 EUR
Contributions à des campagnes, organisations ou des candidats politiques	0
Associations professionnelles ou groupes exonérés d'impôt	2 017 606 EUR
<b>Montant total des contributions</b>	<b>2 092 726 EUR</b>

## D.4.5 Anti-blanchiment d'argent, financement du terrorisme, contrôle des exportations et sanctions [GRI 102-9] TC-SI-520a.1

D

Le marché européen des paiements se caractérise par une évolution rapide des technologies, des exigences réglementaires, des tendances de normalisation et une attention accrue du client sur la sensibilisation aux coûts, au contrôle des processus et à la gestion des risques. L'orientation réglementaire est en train de passer d'une vision bancaire à une vision plus large incluant l'ensemble de l'écosystème du paiement. A mesure que de nouveaux acteurs entrent sur le marché du paiement, la complexité et les interdépendances augmentent, d'où le besoin croissant de réglementation et d'une entreprise experte comme Worldline, capable d'assurer la conformité.

En tant que leader des services de paiement en Europe, Worldline allie une vaste expérience dans le domaine des systèmes de paiements traditionnels (émission d'un moyen de paiement, acquisition d'ordres de paiement, traitement des paiements intra et interbancaires) et une expertise reconnue dans la conception de solutions e-commerce et de paiement mobile innovants. Worldline propose la gamme de services de bout en bout la plus complète d'Europe en matière de paiements et de transactions par carte et assure une disponibilité transfrontalière de ses services à valeur ajoutée pour les banques, les institutions financières et les entreprises.

L'Euro système, qui fait partie de la Banque Centrale Européenne, promeut la sécurité et l'efficacité des systèmes de paiement, de compensation et de règlement relevant de son mandat de surveillance. Ces systèmes jouent un rôle important non seulement pour la stabilité et l'efficacité du secteur financier et de l'économie de la zone euro dans son ensemble, mais aussi pour la bonne conduite de la politique monétaire unique de la zone euro et pour la stabilité de la monnaie unique. La surveillance des infrastructures de marché par l'Euro système est fondée sur les Principes CPSS-IOSCO internationalement reconnus pour les infrastructures de

marché (PFMI). Ces derniers ont été adoptés par le Conseil des Gouverneurs de la BCE en juin 2013 en tant que normes pour la surveillance de tous les types de PFMI dans la zone euro sous la responsabilité de l'Euro système.

Une part très importante de la réglementation du secteur des paiements est la conformité avec les règlements européens en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT).

Worldline opère conformément à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En tant que tel, il prend en compte les normes internationales relatives à la AML/CFT, le cadre législatif européen avec, comme référence centrale, la 4<sup>e</sup> directive AML de l'UE (AMLD4<sup>1</sup>) et les règles ultérieures<sup>2</sup> modifiant ou complétant ainsi que les lois et réglementations nationales de AML/CFT.

Des régimes efficaces de AML/CFT sont essentiels pour la protection et l'intégrité des marchés et du cadre financier mondial. Ces réglementations contribuent à atténuer les facteurs qui facilitent l'exploitation financière. Connaître correctement votre client/Les procédures de diligence raisonnable de la clientèle (KYC/CDD) sont des éléments essentiels de chaque institution financière pour se conformer au cadre légal et réglementaire et pour réduire la fraude et les activités criminelles dans le secteur des paiements.

Les entités réglementées de Worldline soumises aux lois et réglementations AML/KYC disposent d'une fonction de conformité comprenant un AMLO responsable de la mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. De même, les AMLO rapportent directement au membre du Conseil d'administration désigné comme senior responsable du respect de la loi anti-blanchiment.

1 Le règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (CE) n° 1781/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) est également visé.

2 La directive AMLD4 est modifiée (non abrogée) par la directive AMLD5 : Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme et modifiant les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux par le droit pénal, apporte une nouvelle définition des infractions sous-jacentes conduisant au blanchiment de capitaux et renforce les sanctions. Traduit avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

### Analyse des opérations atypiques et déclaration en cas de soupçons

- Analyse des opérations atypiques : Les opérations atypiques font l'objet de rapports internes également appelés SAR / STR.
- Déclaration de suspicion : les rapports internes déterminent s'il faut déclarer les transactions aux autorités compétentes.
- Divulgaration interdite : les procédures internes prévoient la non-divulgaration des déclarations aux personnes concernées.

**Sanctions et contrôle des exportations.** Worldline s'efforce de ne pas traiter ou s'engager dans des activités pour un individu, une entité, une organisation, un pays sous sanctions internationales et nationales. Worldline respecte la législation en la matière et s'appuie sur des partenaires spécialisés pour assurer un filtrage adéquat des clients et de leurs transactions au regard des listes internationales et nationales. Les procédures prévoient la communication d'informations aux autorités compétentes si nécessaire.

Enfin, en ce qui concerne le montant total des pertes monétaires résultant des procédures judiciaires associées aux réglementations sur les comportements anticoncurrentiels : Worldline n'a pas divulgué cette information, jugée trop sensible.

## D.4.6 Développer les achats responsables et la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur

[GRI 102-9] [GRI 103-1 Pratiques d'achats]  
[GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 103-2 Pratiques d'achats]  
[GRI 204-1] et [GRI 205-1]

### D.4.6.1 La stratégie d'achats responsables de Worldline

L'ambition de Worldline est d'influencer davantage son secteur et son écosystème en termes de pratiques RSE, notamment ses fournisseurs et partenaires, afin de garantir l'intégrité dans sa chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, la Société s'engage fermement à développer des achats responsables, réduisant ainsi ses risques techniques, environnementaux, sociaux et financiers liés à sa chaîne d'approvisionnement. A terme, cela permet également de renforcer sa performance, de protéger la réputation de sa marque et de limiter ses dépendances.

Après avoir redéfini sa stratégie d'achats responsables au niveau groupe avec des processus spécifiques et de nouveaux outils, Worldline s'est concentré, en 2021, sur la formalisation et la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. Elle s'articule autour de trois axes :

1. Assurer une diligence raisonnable grâce aux évaluations des risques de ses fournisseurs ;
2. Promouvoir des pratiques d'achat responsables ;
3. Améliorer en permanence les performances de ses fournisseurs (y compris leur performance RSE).

La gouvernance des achats responsables est sous la responsabilité du Directeur des Achats de Worldline et est gérée par une ressource dédiée pour renforcer cette dimension dans l'ensemble du département achats. En tant que pilier de la stratégie RSE, la coordination et l'alignement des objectifs et le suivi des performances avec le département RSE sont assurés par le Comité des Achats Responsables créé en 2020. Ce dernier réunit le Directeur des Achats et le Directeur RSE lors d'une réunion trimestrielle. Pour plus d'informations sur l'organisation du département des achats, veuillez vous référer à ce document, Section C.8 *Achats et fournisseurs*.

Conformément à la loi française sur le devoir de vigilance, Worldline s'appuie donc sur ces trois axes stratégiques pour

développer et approfondir ses actions en matière d'achats responsables dans le cadre de son Plan de Vigilance (voir ce document, Section D.4.2.3).

Cette stratégie d'achats durables est alignée sur le cadre et les attentes décrits dans la norme ISO 20400.

En 2021, Worldline compte environ 11.000 fournisseurs actifs de niveau 1 (y compris environ 3085 sous-traitants nearshore-offshore (effectif) travaillant pour 41 fournisseurs de Worldline dans environ 30 pays). Les fournisseurs sont divisés en trois statuts opérationnels différents afin de gérer plus efficacement la base de données des fournisseurs avec des actions appropriées :

- **Stratégique** : Fournisseur de longue durée répondant à au moins un des critères suivants : dépenses élevées, enjeu de substituabilité, technologie spécifique impliquée, risques spécifiques liés aux services, etc. ;
- **Surveillé** : fournisseur non stratégique mais pouvant représenter un risque pour Worldline (risque d'entité fournisseur lié à la conformité/RSE ou risque d'engagement lié à la sécurité...)
- **Standard** : Autre fournisseur n'entrant pas dans le champ d'application des autres catégories (stratégique, surveillé).

Cette classification, fixée par l'acheteur responsable du fournisseur lors de l'*onboarding* de ce dernier et revue annuellement, permet à l'équipe des achats d'appliquer un suivi différent selon le statut du fournisseur. C'est le prérequis de l'initiative achat responsable qui cible principalement les fournisseurs stratégiques.

Les fournisseurs stratégiques sont principalement des fournisseurs de niveau 1 apparaissant dans les dépenses de Worldline, mais à quelques exceptions près, Worldline peut également cibler les fournisseurs de niveau 1 bis comme stratégiques. Les fournisseurs de niveau 1 bis sont les fournisseurs avec lesquels Worldline a une relation directe et où les risques se situent même si ils ne sont pas payés directement.

En 2021, Worldline a mis à jour ses KPI et son objectif TRUST 2025 pour mieux refléter ce classement et l'ambition portée par la nouvelle stratégie.

## Principaux résultats et objectifs

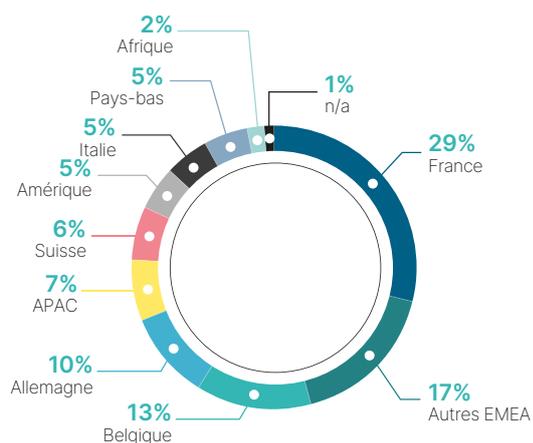
Achats responsables- ICP	2020	2021	Objectif 2025
Pourcentage de fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 ayant un plan d'action pour résoudre les problèmes critiques identifiés.	100%	100%	100%
% des dépenses évaluées par EcoVadis (sur les dépenses stratégiques des fournisseurs)	54% <sup>1</sup>	86% <sup>2</sup>	90%
Pourcentage des dépenses des fournisseurs stratégiques par rapport aux dépenses totales de la WL	80%	37%	-
% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis	35% <sup>2</sup>	74%	-
Pourcentage d'acheteurs formés annuellement à l'approvisionnement durable (y compris les minéraux de conflit)	-	65%	-
% des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux (le fournisseur est situé dans le pays de l'achat)	80%	80%	-

1 La méthodologie utilisée pour calculer ce KPI a changé : le KPI s'est amélioré mais sur une base moins représentative (les dépenses des fournisseurs stratégiques par rapport aux dépenses totales ont diminué). Une meilleure représentativité est un critère d'amélioration pour le rapport de l'année prochaine.

2 Se référer à la note ci-dessus.

En 2021, les dépenses de Worldline ont atteint environ 1,27 million d'euros avec la répartition suivante des fournisseurs par zones géographiques :

## Dépenses par pays vendeur





## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

### Définitions clés

Mot-clé	Définition
<b>Fournisseur</b>	Toute organisation externe/tiers qui fournit ou a fourni des biens et/ou des services à Worldline Group au cours des dernières années. Cette définition inclut les prestataires de services externes (pour les activités de sous-traitance), les fournisseurs de matériel et autres services externes, les fabricants, voire les organisations caritatives lorsque les contreparties pour Worldline sont clairement définies dans un contrat. Le terme « vendeur » est similaire mais couvre un champ plus large en incluant les fournisseurs potentiels.
<b>Sous-traitance externe</b>	La sous-traitance externe signifie un accord de toute forme entre une entité juridique de Worldline et un fournisseur de services externe par lequel ce fournisseur de services exécute un processus, un service ou une activité (ou des parties de ceux-ci) de manière récurrente ou continue qui relèverait normalement du champ d'application des processus, services ou activités qui seraient ou pourraient de manière réaliste être exécutés par l'entité juridique de Worldline. Cette définition exclut les services suivants : les fonctions qui doivent légalement être sous-traitées, les services d'information sur le marché, les infrastructures de réseau mondial, les accords de compensation et de règlement, les services qui ne seraient autrement pas assurés par une institution de paiement ou un prestataire de services informatiques ou des services publics. Le terme « sous traitance externe » ABE entre dans le champ d'application des lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne. Cela comprend les activités de sous-traitance qui seraient normalement entreprises par l'entité juridique Worldline agissant en tant qu'institution réglementée.
<b>Sous-traitant externe</b>	Un sous-traitant externe est une personne externe travaillant pour une entreprise externe (le fournisseur ou prestataire) pour laquelle Worldline a un accord contractuel de sous-traitance temporaire. Le référentiel des ressources de Worldline distingue les Internes (collaborateurs de Worldline) des Externes. A aucun moment un collaborateur de Worldline ne peut être considéré comme un sous-traitant externe et un sous-traitant externe n'est pas un collaborateur de Worldline.

#### D.4.6.2 Assurer une diligence raisonnable grâce à l'évaluation des risques de ses fournisseurs

La diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement décrit les efforts déployés pour enquêter sur un potentiel fournisseur et évaluer de manière régulière les fournisseurs existants. Son objectif est de mettre en évidence toute corruption / tout manquement à l'éthique / toute violation des droits de l'Homme / tout risque extra-financier associé au fournisseur potentiel ou existant afin de garantir l'intégrité au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de garantir la diligence raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement, Worldline procède à deux niveaux d'évaluation des risques : au niveau du fournisseur d'une part et, d'autre part, au niveau de la commande/service, comme décrit ci-après. La gestion des risques d'entreprise (*Worldline Enterprise Risk Management* – ERM) surveille les risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans la cartographie des risques du Groupe. Avec la base actuelle de fournisseurs, l'évaluation des risques et la conception d'un plan d'atténuation des risques pour les fournisseurs critiques et stratégiques font partie de la mission des équipes achats en collaboration avec l'équipe risque, conformité et l'équipe RSE au niveau groupe.

##### Evaluation des risques fournisseurs : intégration et suivi

L'intégration d'un nouveau fournisseur potentiel suit le même processus d'évaluation, quel que soit le vendeur. La diligence raisonnable et la validation de ce fournisseur dans la base de données sont nécessaires avant de pouvoir créer une demande d'achat avec ce fournisseur. En outre, tous les nouveaux fournisseurs critiques sont rencontrés physiquement ou visités périodiquement par les services achats ou des opérations, avec une exception appliquée en raison de la période de pandémie. Ce processus d'évaluation, mené par l'équipe achats, comporte trois volets :

1. Une *screening* extra-financier et financier à partir de bases de données mondiales.

Une vérification des antécédents, c'est-à-dire un scan des bases de données mondiales visant à vérifier la stabilité financière du vendeur et à déterminer si l'entreprise ou sa direction figure ou non sur les listes d'interdiction/sanction, est effectuée pour tous les nouveaux partenaires. En 2021, le *screening* permettra également de rechercher systématiquement les personnes politiquement exposées (PEP) parmi les dirigeants de l'entreprise et intègre la liste des éventuelles condamnations pour infraction à la loi ou la couverture médiatique négative. Les résultats de ce *screening* seront également mis à jour régulièrement ;

2. Un questionnaire d'*onboarding* rempli par le vendeur (comprenant des questions sur la RSE).

En 2020, le questionnaire d'*onboarding* a été enrichi de nouvelles catégories de questions (RSE, conformité) et a été retravaillé pour être rempli directement par le vendeur afin d'obtenir des informations plus précises. Ces nouvelles questions permettront d'avoir plus de détails sur la maturité RSE du vendeur et les risques extra-financiers qui lui sont liés. Ce questionnaire sera mis à jour chaque année pour les fournisseurs stratégique et surveillé ;

3. Une cartographie des risques inhérents à la RSE (par pays et par industrie du vendeur).

Sur la base des données fournies par la plateforme EcoVadis, Worldline a également prévu d'inclure le risque RSE inhérent à l'industrie du vendeur en plus du risque pays existant dans ses critères d'évaluation du risque des fournisseurs.

Grâce à ces différents lots d'informations, l'équipe des achats est en mesure d'attribuer une note de risque au fournisseur (faible, moyen ou élevé) conformément à des critères prédéfinis afin de requérir une éventuelle approbation supplémentaire à la validation du fournisseur.

S'il est validé, l'acheteur définit un statut opérationnel pour le nouveau fournisseur. Pour tous les statuts, à l'exception du statut standard, l'équipe des achats surveillera étroitement les risques extra-financiers et les performances RSE du fournisseur, *a minima* sur une base annuelle.

A noter que cette évaluation d'on-boarding comprend également un scoring financier pour mieux appréhender la stabilité financière du fournisseur.

Cette évaluation est gérée par l'équipe Procurement avec le soutien, si nécessaire, de l'équipe Compliance/Risk. Les partenaires (revendeurs, lobbies, M&A) qui ne sont pas des fournisseurs suivent un on-boarding similaire mais sont gérés par l'équipe Global Risk.

### **Evaluation des risques liés à l'engagement : identification, notation et atténuation des risques**

Outre les risques extra-financiers liés à un fournisseur, il existe d'autres risques spécifiquement liés à l'achat, tels que les risques de sous-traitance, de sécurité, de protection des données, de continuité des activités et de blanchiment d'argent. En 2021, Worldline a structuré différentes initiatives existantes en un processus unique, global et systématisé d'évaluation des risques d'engagement. Une évaluation des risques est principalement liée à un contrat.

Cette évaluation doit être déclenchée pour chaque nouvel engagement appartenant aux catégories d'achats à risque (soumis à ces risques) le plus tôt possible dans le processus et si possible avant la création d'une demande d'achat par les opérationnels. L'évaluation des risques est traitée dans un outil spécifique géré par l'équipe Global Risk (phases d'identification, de notation et d'atténuation). Si nécessaire, des questionnaires complémentaires sont à envoyer au fournisseur à partir de cet outil pour mieux évaluer le risque et son atténuation. En 2021, les différents questionnaires ont été finalisés et l'outil a été créé pour couvrir l'ensemble du périmètre des entités de Worldline.

Ce processus permet notamment de se conformer aux exigences de l'ABE en fournissant un registre des services de sous-traitance et en identifiant les sous-traitances critiques.

### **D.4.6.3 Promouvoir des pratiques d'achats responsables**

La stratégie d'achats responsables de Worldline implique que le Category Manager ou l'acheteur principal concerné, avec le soutien de l'équipe Global Procurement Compliance & Process, doit respecter et mettre en œuvre de manière cohérente les initiatives suivantes avec les fournisseurs globaux et locaux.

#### **Normes éthiques les plus strictes au sein de l'équipe achat**

Les collaborateurs qui effectuent des activités liées à l'achat au nom de la Société ou qui ont des contacts réguliers avec les fournisseurs doivent respecter un Code de conduite strict. Tous les membres du Département des Achats doivent prendre connaissance et signer ce document qui établit les règles élémentaires que chaque collaborateur doit suivre dans

l'exercice de son travail. Le Code de conduite est applicable à l'ensemble du Groupe Worldline et chaque entité est responsable de la mise en œuvre des objectifs et des principes applicables (conformément aux législations et réglementations nationales). Le non-respect de ce Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

En outre, un nouvel indicateur de performance clé en matière de RSE a été mis en place en 2021 sur le pourcentage d'acheteurs formés chaque année sur des sujets liés à l'achat responsable afin de garantir une sensibilisation régulière des acheteurs.

### **Charte d'intégrité, accords contraignants et clauses contractuelles**

Worldline partage ses valeurs et ses engagements avec ses fournisseurs et ses partenaires par le biais d'un document unique, une charte d'engagement pour ses partenaires intitulée *Business partner's commitment to integrity*, qui est annexée au contrat des fournisseurs et disponible sur le site Internet de Worldline. Cette charte résume les principes et les actions que tous les partenaires de Worldline doivent respecter pour pouvoir travailler avec la Société. Ainsi, elle les encourage à suivre les principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits humains, du travail, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre la corruption. A partir de 2021, tous les fournisseurs, et pas seulement les fournisseurs ayant un contrat, devront accepter cette charte grâce à l'automatisation du processus durant la phase d'onboarding.

En outre, Worldline a également publié une *Lettre sur l'approvisionnement responsable en minerais*, signée par le Directeur RSE. Si la charte mentionne déjà l'exigence d'une chaîne d'approvisionnement n'ayant aucun lien avec des zones de conflits, Worldline a publié sur son site Internet une lettre dédiée visant à fournir aux fournisseurs de matériel (de terminaux et de composants des centres de données par exemple), une politique, des attentes et des directives spécifiques sur la façon d'évaluer leur approvisionnement en minerais. En effet, la Société s'engage à s'assurer que les minerais utilisés dans les composants de ses produits ne proviennent pas de régions en conflit (par exemple, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie), ni ne financent des groupes armés. A cet égard, Worldline soutient fermement les efforts du guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables et qui n'achètent pas de minerais provenant de zones de conflits et à haut risque. Par conséquent, la lettre indique clairement que les fournisseurs d'EMS (*Electronic Manufacturing Services*) de Worldline doivent adhérer aux principes suivants :

- Prendre les mesures nécessaires pour déterminer si leurs produits contiennent des minerais de conflit ;
- Si c'est le cas, en informer Worldline et adopter une politique et des procédures de diligence raisonnable pour s'assurer que les métaux, notamment les 3TG (étain, tungstène, tantale et/ou or) et le cobalt, dans leurs produits ou composants ne profitent pas directement ou indirectement à des groupes armés ;

D



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

- Identifier toutes les fonderies de leur chaîne d'approvisionnement qui fournissent des métaux, notamment les 3TG et le cobalt. S'ils ne s'approvisionnent pas directement auprès de fonderies, ils doivent faire remonter cette demande à leurs fournisseurs ;
- Fournir d'autres preuves et déclarations sur l'achat responsable lorsque cela leur est demandé, en particulier lors des audits qui peuvent être effectués pour vérifier la conformité avec la réglementation.

Worldline partage également dans cette lettre une liste de fonderies validées sans conflit, disponible sur le site Internet de la RMI (Initiative pour des minerais responsables).

### Contrat-cadre et clause RSE

En 2021, Worldline a fourni aux acheteurs une politique de contrat d'approvisionnement qui rassemble différentes directives légales et un ensemble de clauses différentes à disposer lors de la négociation du contrat (y compris des clauses relatives à la RSE, à la sécurité, à l'audit, à la protection des données, aux directives de l'ABE, etc.). La clause RSE, qui doit être systématiquement ajoutée dans tous les contrats, oblige le partenaire à s'aligner sur la charte *Business partner's commitment to integrity* et le code d'éthique de Worldline, et peut exiger qu'un minimum de notations extra-financières soient fournies au cours de la première année du contrat avec Worldline. La clause stipule également que la Société se réserve le droit de réaliser un audit lié à la RSE chez ses fournisseurs. Les *Conditions Générales d'Achat de Worldline* incluent également cette même clause RSE.

### Le développement durable comme critère de sélection des fournisseurs

Pour établir des relations stratégiques et durables, Worldline utilise un cadre spécifique QCDIMS (QCDIMS signifie Qualité, Coût, Livraison, Innovation, Gestion et Durabilité) pour sélectionner ses fournisseurs au cours du processus de demande de proposition. La durabilité fait partie intégrante du processus décisionnel de sélection de nouveaux partenaires puisque le critère de durabilité pèse pas moins de 10% dans la qualification QCDIMS (la durabilité intègre le score EcoVadis, mais aussi d'autres critères comme l'efficacité énergétique ou l'éco-conception d'un solution, implication d'ateliers protégés employant des personnes en situation de handicap, etc.).

De plus, Worldline s'efforce de développer autant que possible l'achat local pour contribuer positivement à l'économie et à l'inclusion de ses territoires mais aussi pour réduire les transports et l'empreinte environnementale lorsque cela est possible. En 2021, la part des dépenses auprès des fournisseurs locaux représentait 80 % des dépenses totales.

Enfin, Worldline s'engage à impliquer l'atelier protégé dans ses différentes activités commerciales, telles que : facility management, traitement des déchets électroniques, traitement de l'information, organisation d'événements, etc. (comme présenté dans la section D.3.2.3.2 du présent document). En 2021, Worldline poursuit son partenariat avec le GESAT, un partenaire d'insertion sociale pour disposer d'un annuaire des acteurs des EA/ESAT (ateliers protégés) selon les activités/géographies qui pourraient être utilisés lors de la sélection d'un fournisseur. Par exemple, les achats de Worldline travaillent depuis de nombreuses années avec l'atelier protégé Beschermde Werkplaats Zottegem (BWZ) en Flandre, en Belgique. En 2021, Worldline a organisé une formation dédiée à ses acheteurs sur l'approvisionnement durable, en leur fournissant les directives d'approvisionnement

durable, un document qui consolide l'ensemble de ces recommandations et sensibilise aux différentes réglementations et initiatives sectorielles (labels, partenariat, etc.) à appliquer et à privilégier dans le processus de sélection des fournisseurs.

### D.4.6.4 Améliorer continuellement la performance de ses fournisseurs (y compris la RSE)

L'évaluation périodique des fournisseurs est essentielle pour garantir la bonne gestion de la base de fournisseurs de Worldline. L'entreprise surveille de près les performances de ses fournisseurs stratégiques par le biais du *Supplier Annual Performance Review* organisé par l'équipe des achats. Un feedback opérationnel est recueilli avant cet examen par le biais d'une enquête de satisfaction sur la base des exigences en matière de qualité, de coût, de livraison, d'innovation, de gestion et de durabilité (QCDIMS). Cet examen annuel est l'occasion de contrôler, outre la performance commerciale, les risques extra-financiers et la performance RSE associés aux fournisseurs clés : *screening*, questionnaire fournisseur, score EcoVadis, etc. Au cours de ce Comité, l'équipe des achats met à jour le statut opérationnel du fournisseur si nécessaire et décide des actions à mener pour l'année (s'engager dans une relation privilégiée avec le fournisseur ou au contraire dans une stratégie de sortie passive ou active).

#### L'évaluation EcoVadis comme principal indicateur de performance RSE pour les fournisseurs clés

Afin d'évaluer les pratiques RSE et d'atténuer les risques de ses principaux fournisseurs (fournisseurs stratégique et surveillé), Worldline a mis en place sa propre plateforme de chaîne d'approvisionnement EcoVadis, en invitant ses principaux fournisseurs à se faire évaluer par EcoVadis et à partager leur fiche de score dans la plateforme Worldline. Trois campagnes d'invitation ont été lancées en 2021 pour combler l'écart des fournisseurs identifiés comme stratégiques pour Worldline et ses entités nouvellement acquises mais pas encore évalués, ce qui a permis à la Société de rattraper et de dépasser le nombre de fournisseurs évalués l'année dernière.

Ainsi, en 2021, 84 fournisseurs différents (au niveau de la Société Mère) ont été évalués par EcoVadis sur la plateforme Worldline, représentant 74% des fournisseurs stratégiques, et 86% des dépenses totales de ces fournisseurs stratégiques [WL 17]. Le score moyen des fournisseurs de Worldline évalués a presque atteint 61,7/100, ce qui est au-dessus du score moyen de toutes les entreprises évaluées par EcoVadis au niveau mondial.

Cette plateforme permet à Worldline d'atteindre ses deux objectifs TRUST 2025 relatif aux achats responsables particulièrement un qui implique que la Société doit encourager 100% de ses fournisseurs qui sont notés en dessous de 45/100 sur le score EcoVadis à mettre en place des plans d'actions pour augmenter leur performance RSE. Cette étape intermédiaire est essentielle avant toute rupture de contrat car elle contribue positivement à changer l'ensemble de l'écosystème avec des pratiques de développement durable, tout en maintenant une prospérité économique. Cependant, si un fournisseur refuse de participer à une évaluation d'EcoVadis ou n'est pas disposé à coopérer avec Worldline afin d'améliorer sa performance RSE, ce fournisseur risque de perdre son contrat avec Worldline à terme.

### Autres initiatives visant à sensibiliser les principaux fournisseurs à la RSE et à améliorer leurs performances

La mise en œuvre de la Stratégie d'Achats Responsables de Worldline peut également impliquer un dialogue approfondi avec les principaux fournisseurs. A cet égard, depuis 2019, Worldline a mené des entretiens individuels *ad hoc* avec des fournisseurs spécifiques sur des sujets liés à la RSE (faible score EcoVadis, préoccupations environnementales, etc.). Ces réunions visent à évaluer leur maturité en matière de RSE par des engagements concrets et/ou à identifier la manière de mettre en œuvre les meilleures pratiques RSE au sein de leur offre commerciale (achat d'aliments plus durables, réduction des déchets d'emballage, etc.).

Par ailleurs, comme le stipule la clause RSE, Worldline peut décider de réaliser des audits sur site auprès de ses

fournisseurs si un besoin est identifié suite aux différentes évaluations RSE (questionnaire, score EcoVadis, *screening*). Les critères RSE peuvent être ajoutés aux audits réalisés par l'équipe « Industrialisation et management de la qualité » sur demande du Département des Achats. L'équipe d'audit doit alors demander au fournisseur de fournir *a minima* des informations sur sa gestion de la santé et de la sécurité, sa politique de sécurité et s'il respecte ou non la charte *Business Partner's Commitment to Integrity*. En cas de non-conformité grave aux principes de la charte, le fournisseur doit faire un rapport à Worldline dans la semaine qui suit la découverte. Dans un délai d'un mois après le signalement de cette non-conformité, le fournisseur déterminera un plan d'action approprié pour se mettre en conformité et Worldline déterminera avec le fournisseur un calendrier approprié pour sa mise en œuvre.

## D.4.7 Autres législations

### D.4.7.1 le secteur financier

De plus en plus d'aspects sociétaux et éthiques ont été intégrés dans les exigences de base des entreprises du secteur financier. Worldline s'efforce de répondre aux normes les plus élevées en matière de réglementation du Devoir de Vigilance, de la loi Sapin II (réglementation anti-corruption) et la loi relative à l'esclavage moderne (*Modern Slavery Act*) le cas échéant.

Worldline se conforme à ces principes dans tous les pays réglementés dans lesquels il est implanté ainsi qu'aux régimes de surveillance réglementaire applicables en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Lettonie. Parallèlement à la surveillance exercée par les régulateurs dans certains pays, on observe également une augmentation des exigences imposées aux fournisseurs des institutions financières, en particulier sur le marché des paiements. Worldline est en parfaite conformité avec toutes ces exigences supplémentaires. Par exemple, en Allemagne, l'autorité fédérale de supervision financière (en allemand : *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*, mieux connu par l'abréviation BaFin) a publié en octobre 2017 une mise à jour des exigences en matière de risques principaux avec des contrôles/exigences plus stricts pour la sous-traitance.

La stratégie de Worldline en matière de cyber-sécurité est basée sur le « Guide sur la cyber-résilience pour les infrastructures des marchés financiers » (Banque des règlements internationaux (BIS en anglais) et l'organisation IOSCO) et le « Cadre pour l'amélioration de la cyber-sécurité des infrastructures critiques » de l'Institut national des normes et de la technologie (NIST). L'utilisation de ces cadres garantit que Worldline améliore continuellement sa résilience contre les cyber-attaques.

En tant qu'infrastructure du marché financier, Worldline assure en outre la conformité d'une part aux lois, règles et réglementations applicables et, d'autre part, aux attentes des clients grâce à des certifications standardisées clés, telles que ISO 27001 (Sécurité de l'information), ISO 22301 (Continuité d'activité), ISO 9001 (Qualité), PCI-DSS (Traitement des cartes de paiement) qui soutiennent l'ambition de la Société et, avec la norme ISAE 3402, fournissent ce haut niveau d'assurance.

De plus, Worldline travaille en étroite collaboration avec la Commission Européenne et l'ensemble de l'écosystème des paiements pour définir et améliorer la chaîne de valeur des paiements afin de réduire les risques, faciliter la concurrence et la transparence tout en encourageant l'innovation et la standardisation au profit du consommateur et du commerçant.

- **Evaluation du comportement éthique des partenaires :** Tout intermédiaire, partenaire du consortium ou consultant assistant Worldline dans le développement ou le maintien de ses activités est examiné avant le début de toute relation commerciale : son comportement et sa connaissance de l'éthique sont des critères essentiels qui sont vérifiés en amont de toutes relations.
- **Politiques de concurrence loyale :** Une politique fixe les principales règles à respecter pour préserver une concurrence loyale lors des réunions avec des concurrents potentiels ou connus. Worldline traite ses clients, fournisseurs, partenaires et intermédiaires avec respect et ne tire pas d'avantages déloyaux ni ne pratique de conditions discriminatoires. Par conséquent, Worldline refuse que ses collaborateurs ou des tiers, lorsqu'ils assistent Worldline dans le développement de ses activités, prennent part à un accord, une entente ou une pratique concertée qui contreviendrait aux lois et règlements applicables en matière de pratiques anticoncurrentielles.
- **La politique de Dawn Raids et d'Inspection :** cette politique du Groupe fournit une liste de règles et de procédures à suivre en cas d'inspection par les autorités locales.
- **La Directive PSD2<sup>1</sup>** est une directive européenne pour la réglementation des services de paiement et des prestataires de services de paiement, dont les objectifs sont d'accroître la sécurité des transactions de paiement, de renforcer la protection des consommateurs, de promouvoir l'innovation et d'accroître la concurrence sur le marché.
- **Transfert de fonds.** Worldline se conforme aux exigences du Règlement du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds.

<sup>1</sup> Le contenu de la directive PSD2 est mis en œuvre dans des processus. Dans le Livre du contrôle interne (*Blue Book*), des contrôles ont été configurés pour le couvrir. Des auto-évaluations et des tests sont exécutés annuellement pour évaluer le risque. Les résultats de l'auto-évaluation et des tests génèrent un plan d'action pour améliorer les processus.



## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

### D.4.7.2 Le secteur de la santé

Conformité spécifique au secteur de la santé. L'activité de Worldline dans le secteur de l'e-santé comprend des prestations qui incluent le développement de systèmes d'information traitant des données à caractère personnel concernant la santé et assurant leur hébergement. Ce type de donnée (données à caractère personnel concernant la santé) est particulièrement sensible car il s'agit d'informations confidentielles et personnelles, tel que souligné par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (cfr section D.2.4), les « données concernant la santé », sont définies comme « les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne »<sup>1</sup>. Les activités de développement logiciel et d'hébergement portant sur ces données sensibles imposent le respect spécifique d'un cadre normatif et réglementaire.

Depuis 2009, Worldline participe et intègre les définitions de plusieurs standards dans le développement de logiciels, l'interopérabilité et la sécurité des e-services de santé, en synergie avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Le Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS) figure parmi les principales normes qui ont émergé, ainsi que la politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSI-S). Depuis 2005, Worldline a également participé à plusieurs reprises au « Connectathon », une rencontre européenne annuelle qui approuve

l'interopérabilité des solutions développées et permet de montrer une véritable expertise en matière d'interopérabilité.

Worldline effectue un suivi systématique et continu de ces standards, de leur évolution et de leur mise en œuvre, afin d'assurer à ses clients la garantie du respect de l'état de l'art, et le contrôle de ces standards par les experts de Worldline. A titre d'exemple, les références et solutions développées par Worldline comprennent deux standards de sécurité informatique qui sont entrées en vigueur en 2018 : Le référencement « INS-C », la certification « DMP-Compatibilité » (destinée à valider la capacité du logiciel à s'interfacer avec le dossier médical partagé (DMP) appliqué par le CNAM).

En novembre 2017, puis en août 2020, le CNAM a confié à Worldline la généralisation du DMP pour tous les citoyens français.

Ainsi, le Groupe Worldline a été l'un des premiers fournisseurs à obtenir dès 2010 l'autorisation d'héberger des données à caractère personnel relatives à la santé. En 2019, plusieurs agréments sont actuellement opérationnels pour différents projets gérés par Worldline. La Société a également participé aux démarches de concertation avec l'ANS afin de construire un référentiel de certification s'appuyant entre autres sur son propre feedback et sur des bases concrètes. Ainsi, Worldline a renouvelé en 2019 son autorisation et a obtenu cette nouvelle certification pour l'hébergement de données à caractère personnel relatives à la santé (sur la base du nouveau référentiel d'exigence de l'ANS).

### D.4.8 Indicateurs clés de performances relatifs à l'éthique et la chaîne de valeur [WL 17]

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Ethique</b>										
% de collaborateurs formés au Code éthique – formation en ligne	GRI205-2	94,7%	96%	95%	91%	-	84%	-	87%	-
Nombre de collaborateurs formés au Code éthique – formation en ligne	GRI205-2	15 565	12 532	10 173	91%	-	84%	-	87%	-
<b>Amendes significatives pour non-conformité</b>										
Valeur monétaire des pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (>100 K)	GRI419-1	0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
Nombre des pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (>100 K)	GRI419-1	0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%

<sup>1</sup> Article 4(15) RGPD.

## Déclaration de performance extra-financière

Etre un partenaire éthique et équitable dans les affaires

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Anti-corruption</b>										
% du management et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption - formation en ligne		88%	-	-	91%	-	-	-	-	-
Nombre d'amendes liés aux clients ou fournisseurs relatives à des actes de corruption (= or > €100 000)	GRI205-3	0	0	0	-	100%	-	100%	-	100%
<b>Système d'alerte</b>										
% d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 2 mois		88%	-	-	-	100%	-	100%	-	100%
<b>Aide financière publique</b>										
Aide financière publique (€)	GRI201-1	9 429 539	10 620 061	14 773 235	77%	-	-	100%	-	84%
<b>Achat responsable</b>										
% des dépenses consenties à des fournisseurs locaux	GRI204-1	80%	79%	79%	100%	-	100%	-	85%	-
% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis		74%	35%	100%	-	100%	-	100%	-	85%
% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques		86%	54%	55%	-	100%	-	100%	-	85%
% des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées		100%	100%	100%	-	100%	-	100%	-	85%

**% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques** : Une campagne active a été menée en 2021 pour encourager les fournisseurs à se faire évaluer par EcoVadis. Il convient toutefois de noter que la définition des fournisseurs stratégiques a changé en 2020 et 2021. En 2021, les 250 plus gros fournisseurs en termes de dépenses ont été pris en compte. En 2020, les fournisseurs stratégiques sont définis par les acheteurs en tenant compte des besoins opérationnels de l'entreprise et du positionnement sur le marché. En 2021, Worldline compte 113 fournisseurs stratégiques couvrant 37% des dépenses du groupe.

**% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis** : La valeur pour 2019 a été recalculée afin de refléter l'organisation actuelle et d'exclure les anciens fournisseurs d'Atos.

**% de collaborateurs formés au Code éthique – formation en ligne** : Payone est exclu du périmètre.

**Nombre de collaborateurs formés au Code éthique – formation en ligne** : Payone est exclu du périmètre.

**% du management et des fonctions exposées formées à la lutte contre la corruption - formation en ligne** : Payone est exclu du périmètre.

**Aide financière publique (€)** : Exclusion de toutes les anciennes entités Ingenico. Exclusion des pays suivants pour les entités Worldline : Argentine, Chili, Chine, Hong-Kong, Indonésie, Malaisie, Singapour, Taiwan.

D



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l’empreinte environnementale de Worldline

# D.5 Réduire l’empreinte environnementale de Worldline [GRI 419-1]

## D.5.1 Répondre aux attentes de la Société en matière d’environnement durable

[GRI 103-1 Energie] [GRI 103-2 Energie]  
[GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 103-3 Energie]  
[GRI 103-1 Emissions] [GRI 103-2 Emissions] [GRI 103-3 Emissions]  
[GRI 103-3 Présence sur le marché]

La croissance exponentielle des activités du numérique, accompagné d’un traitement et d’un hébergement d’une quantité croissante de données, entraîne notamment une forte augmentation de la demande énergétique mondiale pour alimenter les centres de données. Afin de réduire son empreinte environnementale, Worldline a conçu et mis en œuvre depuis 2016 une stratégie environnementale à faible émission de carbone conforme aux Directives internationales pour s’aligner sur les engagements élaborés lors de la Conférence de Paris sur le changement climatique (COP21), tenant ainsi compte des attentes de ses parties prenantes, qu’il s’agisse de ses clients, des pays où il opère ou de la

société civile. Cette stratégie vise principalement à réduire sa consommation d’énergie et les émissions de carbone liées à son activité : le traitement de grandes quantités de données dans ses centres de données et la fabrication de ses terminaux de paiement.

Pour renforcer cette approche, Worldline a réalisé une analyse des risques extra-financiers (voir Section D.1.2.2) qui a identifié un risque brut significatif extra-financier lié à l’environnement qui structurent ce chapitre et pour lesquels des mesures d’atténuation sont décrites comme suit<sup>1</sup>.

### Principaux résultats et objectifs

Topic	Indicateur	2021	Cible 2025
Changement climatique	Réduction des émissions d’éqCO <sub>2</sub> e (scopes 1 et 2)	-49% <sup>2</sup>	-25%
	% des émissions d’éqCO <sub>2</sub> e compensées pour les scopes 1, 2, 3a	100%	100%

1 A noter que le chapitre comporte toujours une partie consacrée à l’économie circulaire. Cependant, elle n’est plus présentée comme un risque métier compte tenu du fait que le TSS ne fait pas partie du périmètre et que les risques de l’économie circulaire concernent principalement les terminaux.

2 Cet indicateur représente la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e sur les scopes 1 et 2 par rapport à l’objectif de réduction de CO<sub>2</sub>e validé par le SBTi. L’objectif est le suivant : Worldline SA s’engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 25% d’ici 2025 par rapport à une année de référence 2019. L’année de référence 2019 couvre les scopes 1 et 2 pour le périmètre Worldline et Ingenico, y compris TSS, et n’est donc pas égale aux émissions présentées dans ce rapport. Compte tenu de ce périmètre, Worldline émet en 2019 sur les périmètres 1 et 2 20 296 Tonnes CO<sub>2</sub>e. Afin de s’aligner sur les émissions présentées dans ce rapport, nous avons recalculé le périmètre de référence 2019 en excluant les émissions liées à TSS. Compte tenu de ce nouveau périmètre, les émissions pour 2019 pour les scopes 1 et 2 sont de 17 679 Tonnes CO<sub>2</sub>e. L’empreinte carbone de Worldline sur les scopes 1 et 2 en 2021 étant de 8 993 Tonnes CO<sub>2</sub>e, les émissions de Worldline ont diminué de 49 % par rapport à l’année de référence.

Risque Environnement	Description du risque	Plan d'action de Worldline	Opportunités liées	Principaux ICP de suivi
<p><b>Changement climatique</b>  <i>Pour plus d'information, se référer à ce document, Sections D.5.2.</i></p>	<p>L'activité de Worldline de traitement de grandes quantités de données et de fabrication de terminaux de paiement contribue à la consommation d'énergie et aux émissions atmosphériques associées. La Société a la responsabilité de se fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone et d'utiliser des sources d'énergie décarbonnées/renouvelables pour soutenir la lutte contre le changement climatique.</p> <p><b>Thèmes clés :</b>                      changement climatique et pollution</p>	<p>Suite à l'acquisition d'Ingenico, Worldline a mis à jour ses objectifs scientifiques. Les nouvelles cibles ont été validées par SBTi en septembre 2021. Comme 2020 était trop spécifique, en raison du virus SARS-Cov2, il a été décidé de choisir 2019 comme nouvelle année de référence. Réduction de 25% des émissions absolues d'ici 2025 pour les champs d'application 1 et 2, et réduction de 7,4% des émissions absolues pour le champ d'application 3 à partir de la catégorie des biens et produits achetés et de l'utilisation des produits vendus<sup>1</sup>.</p>	<p>Efficacité énergétique/Normes et initiatives internationales dans le domaine de l'environnement /Développement de solutions durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● GRI 302-3 Intensité énergétique</li> <li>● GRI 305-4 Intensité des émissions de gaz à effet de serre</li> <li>● GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3 Emissions de gaz à effet de serre des <i>data centers</i> et bureaux Scopes 1, 2, 3</li> <li>● Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e de TRUST 2025</li> <li>● % des émissions de CO<sub>2</sub>e neutralisées pour les champs d'application 1, 2 et 3a de TRUST 2025</li> </ul>

D

<sup>1</sup> Cela couvre le périmètre incluant TSS. Par conséquent, suite à la vente de TSS, ces objectifs devront être revus en 2022.



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

### D.5.1.1 Les défis environnementaux de Worldline

[GRI 103-2 Energie] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects]

[GRI 103-2 Emissions] [GRI 201-2] [GRI 305-5 Réduction des émissions de GES]

Sans aucun doute, parmi l'ensemble des enjeux environnementaux, le changement climatique est l'un des plus urgents. Le récent rapport AR6 du GIEC et la conférence de la COP26 l'ont encore souligné. Les gouvernements, les entreprises et les particuliers doivent réagir rapidement pour éviter de franchir la limite de 1,5°C. Toutes les parties doivent agir ensemble, car une seule ne peut relever le défi à elle seule. Il est important que des organismes indépendants ou publics fédèrent les actions et indiquent à chaque partie dans quelle mesure elle doit réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>e.

En 2021, l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a émis une recommandation selon laquelle le terme « neutre en carbone » ne peut être utilisé qu'au niveau planétaire ou gouvernemental. Le point le plus important pour atteindre les objectifs de Paris 2015 est de rester dans la limite des 400GtCO<sub>2</sub>eq<sup>1</sup> afin de maximiser les chances de rester à 1,5°C de réchauffement climatique d'ici la fin du siècle. La priorité de Worldline est d'abord de réduire sa consommation d'énergie. Il est essentiel d'éviter de consommer de l'énergie autant que possible. Une fois la consommation réduite, on peut agir sur la réduction des émissions en changeant les sources d'énergie pour des énergies renouvelables, en changeant la stratégie des voitures de société et en passant au tout électrique. Ensuite, les émissions restantes peuvent être réduites en utilisant des techniques de compensation et de séquestration. Actuellement, Worldline étudie la séquestration mais n'a pas encore décidé de sa combinaison de technologies.

En 2021, Worldline a actualisé sa stratégie de réduction du CO<sub>2</sub>e en mettant à jour ses objectifs scientifiques. Cela était nécessaire car l'arrivée d'Ingenico dans Worldline a eu un impact important sur les émissions de CO<sub>2</sub>eq. Les nouveaux objectifs validés indiquent désormais que les objectifs des champs d'application 1 et 2 de Worldline sont alignés sur la trajectoire 1,5°C. Les objectifs du champ d'application 3 (biens et services achetés et utilisation de produits vendus) ont également été validés<sup>2</sup>.

Plus tard dans l'année, Worldline s'est vu attribuer le statut de membre de la liste A pour le questionnaire sur le changement climatique du CDP 2021, reconnaissant ainsi les efforts déployés par Worldline en matière de stratégie climatique (sur le périmètre Worldline à l'exclusion de l'ensemble du périmètre Ingenico).

Enfin, Worldline a conçu et publié son programme RSE à 5 ans TRUST 2025. Les objectifs liés à l'environnement sont :

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e de 25% dans les domaines 1 et 2<sup>3</sup> ;
- Compenser 100% des émissions restantes scope (1, 2 et 3A).

Depuis 2010, Worldline a mis en place une gestion globale de l'efficacité énergétique de ses centres de données (conforme au Code de conduite européen des centres de données) afin d'optimiser sa consommation énergétique. Depuis 2016, d'autres politiques et actions mentionnés ci-dessus et par la suite – tels que l'écoconception de ses terminaux de paiement – ont structuré une approche plus exhaustive et globale vers une initiative Green IT à plus grande portée qui comprend les engagements suivants :

<sup>1</sup> AR6 WGI du GIEC, [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGL\\_Full\\_Report.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGL_Full_Report.pdf) p. 38 'estimated remaining carbon budget'

<sup>2</sup> Cela couvre le périmètre incluant TSS. Par conséquent, suite à la vente de TSS, ces objectifs devront être revus en 2022.

<sup>3</sup> Cela couvre le périmètre incluant TSS. Par conséquent, suite à la vente de TSS, ces objectifs devront être revus en 2022.

Engagements	Résultats 2021	Programmes stratégiques
Worldline SA s'engage à réduire les émissions absolues de GES des catégories 1 et 2 de 25 % d'ici 2025 par rapport à une année de référence 2019.	En 2021, les émissions de CO <sub>2</sub> e de Worldline ont diminué de -49% sur les scopes 1 et 2 par rapport à la référence 2019, soit 17 679 <sup>1</sup> Tonnes de CO <sub>2</sub> e. Cette baisse significative est due notamment au COVID-19 dont les impacts sont toujours présents en 2021.	Programme d'efficacité énergétique de Worldline, programme d'énergie renouvelable, plan d'amélioration environnementale des bâtiments et programme de mobilité durable
Certifier ISO 14001 tous ses centres de données stratégiques et ses bureaux de plus de 500 personnes.	Sur les 18 sites ciblés, 18 sont certifiés. 2 sites non-ciblés sont également certifiés.	Tous les programmes et les initiatives en matière d'économie circulaire
Obtenir un PUE ( <i>Power Usage Effectiveness</i> ) moyen de 1,65 d'ici 2020 pour ses propres centres de données	Le PUE moyen des centres de données de Worldline est de 1,65.	Programme d'efficacité énergétique de Worldline
Approvisionner 100% de la consommation d'électricité du Groupe Worldline en énergies renouvelables.	91% de la consommation totale d'électricité de Worldline provient de sources d'énergie renouvelables (voir Section D.5.2.3.2).	Programme d'énergie renouvelable de Worldline
Continuer à compenser 100% des émissions de CO <sub>2</sub> e restantes résultant de ses activités (centres de données, bureaux et déplacements professionnels).	100% des émissions CO <sub>2</sub> e de Worldline résultant de ses activités (centres de données, bureaux et déplacements professionnels) sont compensées (voir Section D.5.2.3.3).	Programme de compensation carbone de Worldline

Cet engagement global est cohérent avec l'adhésion de Worldline à la charte climatique de la Ville de Paris « Paris Action Climat » en 2018, ainsi qu'avec l'engagement de la Société dans le cadre du *Business Climate Pledge* en France en 2019.

L'initiative GreenIT@worldline lancée en 2018 engage Worldline à un champ d'intervention plus large, prenant en compte non seulement son efficacité énergétique et ses émissions de CO<sub>2</sub>e mais aussi la dimension de l'économie circulaire à travers une approche transversale qui implique tous les collaborateurs, notamment les services Recherche, Développement & Innovations, achats et les forces de ventes, ajoutant ainsi de nouvelles attentes en matière d'éco-conception des services TIC. Le lancement de cette initiative a coïncidé avec la participation de Worldline à l'étude WeGreen IT initiée par le WWF France et le club Green IT qui visait à mieux évaluer l'empreinte environnementale de son système informatique et à recueillir les bonnes pratiques, notamment en matière d'éco-conception des solutions numériques.

Cette étude a porté sur les domaines suivants : Achats Responsables, durée de vie des équipements, gestion des centres de données, gouvernance environnementale, poste de travail, téléphonie, impression, formation et sensibilisation, éco-conception des logiciels et services numériques. Si les résultats de l'étude pour Worldline ont indiqué une maturité

globale de la Société (score de 70% contre une moyenne de 59% sur les 24 grandes entreprises françaises participantes), d'autres axes d'amélioration ont été identifiés comme l'adoption de pratiques d'éco-conception dans le développement logiciel. A cet égard, Worldline dispose d'un groupe de travail dédié aux meilleures pratiques en matière d'éco-conception de logiciels, réunissant le département Recherche, Développement & Innovations, la Communauté des Experts et l'équipe RSE. En 2019, ce groupe s'est concentré sur la préparation d'une analyse du cycle de vie (ACV) d'une opération de paiement afin de mieux cerner d'autres pistes d'amélioration (pour plus de détails, voir la Section D.2.2.2.2 du présent document). Sur un plan externe, Worldline a également rejoint, depuis 2018, le groupe de travail « *Conception Numérique Responsable* » qui réunit des experts et des organisations pour développer l'écoconception informatique.

En 2021, Worldline a profité de l'occasion pour reconsidérer et développer sa stratégie climatique en identifiant ses principaux risques et opportunités climatiques et en mesurant leur impact financier afin de mieux cibler et traiter les actions pertinentes à mettre à place. De plus, Worldline a établi et validé ses propres objectifs *Science-Based Targets* (année de référence 2018) pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à un rythme qui respecte les exigences de trajectoire bien en dessous de 1.5 degrés.

<sup>1</sup> Le volume présentée ici représente le périmètre 1 et 2 recalculé de Worldline et d'Ingenico en excluant les émissions liées à TSS. Elle est donc différente des émissions historiques présentées dans ce rapport, qui présente uniquement le périmètre ex-Worldline.





## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l’empreinte environnementale de Worldline

### D.5.1.2 Notre gouvernance environnementale

[GRI 103-1 Energie] [GRI 103-2 Energie] [GRI 103-2 Impact économiques indirects]  
[GRI 103-3 Energy] [GRI 103-1 Emissions] [GRI 103-2 Emissions]  
[GRI 103-3 Emissions] [GRI 419-1]

#### D.5.1.2.1 Une gouvernance globale à travers le Système de Management Environnemental

[GRI 103-2 Energie]  
[GRI 103-2 Emissions] [WL 10]  
[GRI 103-3 Energy] [GRI 305-5 réduction des émissions de GES]

Dans le cadre des activités de RSE, la gouvernance environnementale et climatique, comprenant la gestion des risques, est placée sous la responsabilité du CEO de Worldline et gérée par le Directeur RSE de Worldline (voir ce document, Section D.1.1.2.2). Sous la responsabilité du Responsable RSE, le Responsable Environnement Groupe est en charge de l’ensemble des thématiques environnementales dans le monde. Sous la responsabilité du Responsable Environnement Groupe, un Responsable ISO 14001 Groupe est en charge de toutes les certifications ISO 14001 dans le monde. Il est assisté par les responsables Environnement pays et les équipes environnementales locales sur chaque site.

Pour coordonner les activités au sein de l’équipe environnementale, des réunions sont organisées chaque semaine et des réunions régulières de coordination de l’équipe sont organisées. La coordination mondiale est également assurée entre les équipes RSE et environnementales par le biais du *Worldline Environmental and Climate Board*, une réunion trimestrielle au cours de laquelle les informations et les meilleures pratiques sont partagées. Les ICP environnementaux et les audits ISO 14001 sont aussi suivis au cours de cette dernière et le plan de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e a aussi été revu.

En 2017, Worldline a mis en œuvre sa propre politique environnementale mondiale, qui s’aligne sur les ambitions stratégiques de la Société et son programme RSE. L’objectif de cette politique est de fournir à toutes les parties prenantes des principes généraux, à court et à long terme, sur les défis et les engagements environnementaux de la Société, y compris les politiques d’efficacité énergétique, les objectifs de réduction d’émissions de CO<sub>2</sub>e, les actions d’approvisionnement, la gestion des déchets électroniques, etc. La politique a été mise à jour en 2021.

Les risques environnementaux identifiés par Worldline (voir ce document, section D.5.1.1) sont révisés deux fois par an par le conseil environnemental et climatique de la société. Cet organe s’appuie sur le travail effectué conjointement avec la gestion des risques au niveau groupe (Enterprise Risk Management- ERM) sur l’identification des risques et sur son propre système de gestion environnementale.

Le SME, conforme à la norme ISO 14001, vise à répondre aux enjeux environnementaux propres aux sites et à mettre en place régulièrement des actions complémentaires pour réduire l’empreinte environnementale de Worldline. Dans ce contexte, Worldline a décidé, depuis 2012, d’obtenir la certification ISO 14001 pour ses principaux sites de bureaux (plus de 500 collaborateurs permanents) et pour tous ses Centres de données (*data centres* DC) stratégiques – voir le tableau suivant. Au total en 2021, 18 sites stratégiques de Worldline sont certifiés, ce qui représente 100% des bureaux de plus de 500 collaborateurs et 100% des data centers stratégiques. En outre, 2 sites de moins de 500 collaborateurs sont certifiés. Environ 60% des employés de Worldline sont basés sur un site certifié ISO 14001

Vendôme – <i>data center</i> (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2011
Bruxelles - bureaux (Belgique)	Certifié ISO 14001 depuis 2012
Bruxelles– <i>data center</i>	Certifié ISO 14001 depuis 2012
Frankfurt – bureaux (Allemagne)	Certifié ISO 14001 depuis 2015
Blois – bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Noyelles les Seclin – bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Noyelles les Seclin – <i>data center</i> (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Seclin – <i>data center</i> (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Villeurbanne – bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Utrecht – bureaux (Pays-Bas)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Bezons – bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Zurich – bureaux (Suisse)	Certifié ISO 14001 depuis 2020
Mumbai – bureaux (Inde)	Certifié ISO 14001 depuis 2020
Barcelone – bureaux (Espagne)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Madrid – bureaux (Espagne)	Certifié ISO 14001 depuis 2017
Valence - bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2010
Suresnes - bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2010
Paris - bureaux (France)	Certifié ISO 14001 depuis 2010
Madrid - bureaux (Espagne)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Lisbone - bureaux (Portugal)	Certifié ISO 14001 depuis 2019
Fuzhou - bureaux (Chine)	Certifié ISO 14001 depuis 2006

Le SME couvre tous les sujets environnementaux, y compris : l'objectif de l'organisation, les parties prenantes, les risques et opportunités, le leadership, la conformité légale, l'analyse environnementale et l'identification des aspects significatifs, la planification, la communication et la sensibilisation, l'évaluation des performances et l'amélioration continue. Dans le cadre de son SME, Worldline engage ainsi l'ensemble de ses collaborateurs à appliquer sa politique environnementale et encourage ses fournisseurs à se conformer à ses normes environnementales. En 2021, Worldline a soumis de nouveaux objectifs scientifiques (SBT) afin de prendre en compte l'ensemble du nouveau périmètre de l'entreprise (c'est-à-dire incluant l'ancienne Ingenico). Ce faisant, le Groupe s'est engagé à atteindre des objectifs plus ambitieux pour les scopes 1 et 2, qui ont été jugés conformes à la trajectoire 1,5°C par le STBi.

Cette démarche de gouvernance s'est déjà avérée efficace et conforme à la réglementation environnementale locale et mondiale. Par ailleurs, en améliorant la performance environnementale de la Société, notamment en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de carbone, elle permet non seulement d'atténuer les risques, mais aussi de proposer des méthodes de travail alternatives, une meilleure efficacité opérationnelle et des économies de coûts potentielles.

Au cours de l'exercice 2021, Worldline n'a fait l'objet d'aucune amende ou procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris ceux dont Worldline a connaissance et qui pourraient constituer une menace pour la Société) qui pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de Worldline. La Société confirme qu'elle se conforme pleinement aux réglementations environnementales locales [GRI 419-1].

### D.5.1.2.2 Une sensibilisation à l'environnement qui inclut tous les collaborateurs

#### Initiatives locales et globales pour encourager les comportements écoresponsables au bureau

En 2021, malgré la pandémie de Covid-19, Worldline a mis en place plusieurs initiatives pour sensibiliser ses collaborateurs aux questions environnementales et les encourager à adopter activement des comportements écoresponsables qui contribuent à réduire l'impact environnemental de leur site. Des communications internes sont également effectuées régulièrement pour partager la stratégie, les engagements et les réalisations de Worldline en matière de développement durable par le biais de newsletters et d'événements comme présenté ci-après :

- **L'initiative *Worldliners for sustainability 2021*, qui s'est déroulée du 20 septembre au 8 octobre**, vise à promouvoir le développement durable. Worldline a profité de la semaine européenne du développement durable et de la semaine de la mobilité pour créer divers événements de sensibilisation qui se sont déroulés pendant trois semaines. Les dates spécifiques reflètent l'agenda des ODD de l'ONU, par exemple le 21 septembre a été consacré à la journée de la mobilité tandis que le 28 septembre était la journée de la ville durable ou le 30 septembre la journée de la consommation et de la production responsables. En outre, l'équipe RSE ont invité les Worldliners du monde entier à participer au Worldline Global Walking Challenge. Il s'agit d'une initiative symbolique pour rappeler deux étapes majeures en termes de lutte contre le changement climatique, à savoir le Protocole de Kyoto et son successeur, l'Accord de Paris. Son principe est donc de marcher collectivement afin d'atteindre la distance entre Paris et Kyoto, soit 9 608 km.
- En 2022, Worldline va restructurer son *e-learning* environnemental. Ce nouvel *e-learning* sera progressivement déployé dans le monde entier pour répondre aux principaux défis environnementaux de son secteur à travers son programme de développement durable.



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l’empreinte environnementale de Worldline

### D.5.2 Lutte contre le changement climatique

[GRI 103-2 Energie] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects]  
[GRI 103-2 Emissions] [GRI 302-4 Réduction de la consommation d’énergie] [GRI 305-5 Réduction des émissions de GES]

#### D.5.2.1 Alignement sur les recommandations de la TCFD

##### D.5.2.1.1 Analyse approfondie des risques et opportunités climatiques de Worldline

En 2021, Worldline a dévoilé, pour la troisième fois, sa stratégie d’émissions de CO<sub>2</sub>e et de réduction de carbone au questionnaire CDP relative au changement climatique, afin d’évaluer sa maturité concernant sa gouvernance, sa stratégie, sa gestion des risques et ses indicateurs et objectifs climatiques. Créé en 2016 par le Conseil de Stabilité Financière (CSF) à la demande des ministres du G20, la TCFD formule

des recommandations et crée un cadre pour aider les entreprises à renforcer leur gouvernance climatique et à fournir les rapports climatiques pertinents attendus par les investisseurs institutionnels. Ces recommandations sont fondées sur les meilleures pratiques (analyse de scénarios et des Risques & Opportunités (R&O), objectifs *Science-Based Target*, etc.) afin de permettre aux entreprises d’intégrer le climat au cœur de la stratégie et de se préparer aux exigences réglementaires futures.

Type de recommandations	Gouvernance	Stratégie	Gestion du risque	Mesures et cibles
<b>Recommandations (pour plus d’informations, voir le rapport du TCFD sur fsb-tcfd.org)</b>	Divulguer la gouvernance de l’organisation en matière de risques et d’opportunités liés au climat.	Divulguer les répercussions importantes réelles et potentielles des R&O climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l’organisation.	Indiquer comment l’organisation détermine, évalue et gère les risques liés au climat.	Divulguer les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les R&O critiques liés au climat.
<b>Actions de Worldline pour s’aligner pleinement sur les recommandations de la TCFD en 2019</b>	Création d’un Comité Social et Environnemental au niveau du Conseil d’Administration.	Identification des principaux R&O climatiques et leurs impacts financiers, en s’appuyant sur différents scénarios climatiques, dont un scénario en dessous des 2 °C.	Intégration accrue des R&O climatiques et de leurs impacts financiers dans la gestion des risques d’entreprise de la Société (ERM).	Définition des objectifs scientifiques de Worldline alignées avec le scénario bien au-dessous des 1,5°.

En 2019, Worldline a réalisé une analyse de R&O (risques et opportunités) climatiques dans le but de mieux répondre aux besoins de ses parties prenantes en matière d’information climatique et de mieux mesurer les impacts climatiques auxquels Worldline doit faire face pour accroître sa résilience. Une méthodologie à trois étapes a été exécutée : (i) identification des risques et opportunités les plus significatifs, (ii) la spécification des impacts ; et (iii) l’évaluation des R&O (Risques et Opportunités) liés au climat. Les actions d’atténuation par risque et opportunité ont ensuite été répertoriées.

Les R&O les plus importants identifiées ainsi que les estimations fournies pour l’analyse d’impact financier sont le résultat d’un processus consultatif qui a nécessité trois ateliers internes impliquant des intervenants de tous les départements pertinents : risques, conformité, environnement et RSE, gestion des centres de données, stratégie, finances, marketing,

*Logistics & Housing* (L&H), continuité des activités. Sur la base de ces discussions en atelier, une analyse des scénarios climatiques a été réalisée pour renforcer la pertinence des résultats. La méthodologie utilisée s’aligne également sur le cadre de la TCFD et s’appuie sur le référentiel existant de l’ERM de la Société.

En ce qui concerne les risques et les opportunités, un examen approfondi a été effectué en 2021 en tenant compte de l’ensemble du nouveau périmètre de l’entreprise. Les risques et opportunités sont les suivant :

Le tableau ci-après résume les principales conclusions de cette analyse. Aucun des impacts financiers estimés de ces risques bruts (ou inhérents) n’a été considéré comme grave. Tous ces risques étaient déjà couverts par la gestion ERM de Worldline.

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Source de l'information
<b>Gouvernance</b>	a) Rôle du conseil d'administration dans la gouvernance climatique de l'entreprise	D.1.1.2.2.
	b) Rôle du management dans la gouvernance climatique de l'entreprise	D.1.1.2.2., D.5.1.2.1.
<b>Stratégie</b>	a) Description des risques climatiques et opportunités à court, moyen et long terme	D.5.2.1.1.
	b) Intégration des risques et opportunités dans le modèle économique, la stratégie et les investissements de l'entreprise	D.5.2.1.1., F.2.3.7.
	c) Evaluation de la résilience de l'entreprise aux risques climatiques en prenant en compte différents scénarios climatiques dont un scénario "2°C" ou inférieur	D.5.2.1.1.
<b>Management des risques</b>	a) Processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques	D.5.2.1.1., F.2.3.7.
	b) Processus de gestion des risques climatiques	D.5.2.1.1., F.2.3.7.
	c) Intégration dans le processus de gestion des risques de l'entreprise	D.5.2.1.1., F.2.3.7.
<b>Indicateurs &amp; objectifs</b>	a) Indicateurs financiers et non financiers utilisés dans le cadre de la stratégie climatique de l'entreprise	D.5.4.
	b) Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2 et, si approprié, du scope 3	D.5.2.2.2., D.5.4.
	c) Objectifs climatiques de l'entreprise et résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	D.5.1.1., D.5.2.2.2.



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
<b>Risque physique aigu 1</b> Pluies abondantes et inondations	<ul style="list-style-type: none"><li>● L'augmentation prévue des pluies diluviennes et des inondations qui y sont associées constitue un risque potentiel pour les activités directes de Worldline, car elle pourrait entraîner une interruption de service entraînant une perte d'activité, y compris dans les centres de données tiers situés dans des zones à risque. Les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner une réduction de la capacité de production et du chiffre d'affaires.</li><li>● L'impact sur les bureaux est limité notamment grâce à la possibilité de travailler à distance et à la sélection des emplacements des sites dans des zones non risquées.</li></ul>	<p><b>Probabilité</b> : à peu près aussi probable qu'improbable</p> <p><b>Ampleur</b> : Moyenne-faible</p> <p><b>Impact financier</b> : 1120000€<sup>1</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Continuer à prendre en compte les risques liés au changement climatique dans les critères de sélection des sites. Dans le pire des cas (scénario RCP8.5 équivalent à une forte émission de GES), aucun data centers de Worldline (DC) ne serait exposé à des risques d'inondation en raison de leur emplacement, couvrant ~85% des revenus de Worldline.</li><li>● Surveiller les DC tiers et généraliser le plan de continuité des opérations pour la récupération des données et le processus de duplication. Worldline a développé et affiné des stratégies et des processus de continuité d'activité pour les contrats critiques dans ses data centers afin qu'en cas de « catastrophe », l'entreprise soit en mesure de transférer ses services à partir d'autres sites.</li><li>● Worldline utilise un outil de sécurité et d'intervention d'urgence (SERT) qui est activé dans les zones où un événement s'est produit et qui pourrait mettre la sécurité des collaborateurs en danger.</li></ul>

<sup>1</sup> Estimation par Eco-Act de pertes de chiffre d'affaire et de pénalités causés par une interruption de service

## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030		Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
<b>Risque physique chronique 2</b>	Hausse des températures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'augmentation de la température moyenne représente un risque potentiel pour les activités directes de Worldline en raison du coût croissant de l'électricité nécessaire pour refroidir les DC et de leur capacité limitée à fonctionner dans des conditions de chaleur extrême.</li> <li>• L'impact sur la diminution de la productivité du travail résultant de conditions de travail plus pénibles est évalué comme étant limité.</li> </ul>	<p><b>Probabilité :</b> Très probable</p> <p><b>Ampleur :</b> Faible</p> <p><b>Impact financier :</b> 270000€<sup>1</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à prendre en compte les risques liés au changement climatique dans les critères de sélection des sites. Dans le pire des cas (scénario RCP8.5), aucun DC de Worldline ne souffrirait d'une augmentation significative des températures en raison de leur emplacement.</li> <li>• Mieux surveiller la consommation d'électricité des systèmes de refroidissement et de climatisation et continuer à améliorer l'efficacité énergétique pour limiter les dépenses d'électricité.</li> <li>• Continuer à sélectionner les équipements les plus efficaces et les plus résistants pour les DC.</li> </ul>

D

<sup>1</sup> Estimation par Eco-act de l'augmentation des besoins en refroidissement (moyenne par année des coûts cumulés sur 2022-2030)



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
<b>Risque de transition 1</b> Hausse de la tarification du carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si les politiques s'alignaient complètement sur l'objectif de 2 °C dans un scénario de développement durable (SDS ou faibles émissions de GES), 50% des émissions mondiales de GES pourraient être taxées d'ici 2030, ce qui entraînerait une augmentation des coûts annuels principalement dans la chaîne de valeur car les fournisseurs de Worldline pourraient être soumis à de nouvelles taxes carbone augmentant le prix des produits et intrants les plus consommateurs en énergie.</li> <li>Worldline est actuellement relativement peu affecté par la tarification du carbone, mais 80% des pays où Worldline opère ont déjà mis en place des mécanismes de tarification du carbone sous une forme ou une autre<sup>1</sup>.</li> </ul>	<p><b>Probabilité</b> : Probable  <b>Ampleur</b> : Signifiante  <b>Impact financier</b> : 43297900€ en 2030<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux suivre les évolutions réglementaires dans les pays où Worldline opère et les émissions de GES du scope 3 pour mieux comprendre l'exposition de la chaîne d'approvisionnement au prix du carbone.</li> <li>S'associer à des fournisseurs afin de réduire les émissions indirectes (ou achetées) de GES et introduire des clauses environnementales dans la politique d'achat.</li> <li>Atteindre les objectifs SBT de Worldline pour limiter les émissions de GES et réduire l'exposition au prix du carbone.</li> <li>Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e en s'approvisionnant en énergies renouvelables</li> <li>Promouvoir les fournisseurs locaux afin de limiter les émissions liées au transport.</li> </ul>
<b>Risque de transition 4</b> L'impact du changement climatique pour nos clients	<p>Suite au mouvement de la population dû au réchauffement climatique et à l'augmentation des événements météorologiques extrêmes, nous pouvons observer des changements dans le type de population et les habitudes d'achat créant une baisse des ventes chez le marchand Worldline.</p>	<p><b>Probabilité</b> : probable  <b>Ampleur</b> : signifiante  <b>Impact financier</b> : NA<sup>3</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un plan stratégique à préparer en cas de baisse des ventes</li> </ul>

<sup>1</sup> Notez qu'il s'agit d'un prix du carbone fixé au niveau du pays et non d'un prix interne du carbone fixé sur une base volontaire.

<sup>2</sup> Estimation basée sur les émissions directes de 2020 (Ing et WL) - cumulées sur 2022-2030 avec un prix de 100 €/t.

<sup>3</sup> Les informations disponibles sur le sujet ne permettent pas à Worldline d'estimer l'impact financier. Worldline attendait la publication du rapport 6 du GIEC sur le déplacement de la population (Climate\_Change\_2022-Impacts, Adaptation\_ and\_Vulnerability-IPCC\_AR6\_WGII\_SPM.pdf

## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Opportunités 1&amp;2</b> Développement de biens et services à faibles émissions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>IT for Green</b> : le développement de nouveaux services de mobilité permet de réduire les émissions de GES grâce à une planification optimisée des itinéraires en temps réel, l'utilisation de transports publics, etc. Le développement des plates-formes MaaS (<i>Mobility as a Service</i>) et de leurs applications de paiement dans les villes européennes pourrait bénéficier aux offres MTS de Worldline et augmenter les revenus de cette Ligne de Services.</li> <li>● <b>Green (for) IT</b> : développer des biens et services à faibles émissions (intégrant efficacité énergétique, production durable, etc.) qui pourraient permettre à Worldline de mieux se positionner sur un marché où les consommateurs préfèrent de plus en plus des produits éco-conçus.</li> </ul>	<p>IT for Green :</p> <p><b>Probabilité</b> : Probable  <b>Ampleur</b> : Signifiante  <b>Impact financier</b> : 44.000</p> <p>Green (for) IT :</p> <p><b>Probabilité</b> : Probable  <b>Ampleur</b> : Moyenne  <b>Financier impact</b> : NA<sup>1</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>IT for Green</b> : Identifier et hiérarchiser les solutions pertinentes qui pourraient contribuer à l'offre du marché MaaS (<i>open-payment, e-ticketing, etc.</i>).</li> <li>● <b>IT for Green</b> : Etablir un partenariat avec les acteurs et les start-ups concernés pour construire une offre compétitive.</li> <li>● <b>Green (for) IT</b> : Evaluer et améliorer l'écoconception des solutions (analyse du cycle de vie, formations, etc.), notamment en matière de programmation logicielle.</li> </ul>



<sup>1</sup> A noter que Worldline n'a pas estimé l'impact financier de l'opportunité Green (for) IT car il s'agit d'un nouveau sujet avec peu de littérature et de données disponibles sur le sujet.



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

### D.5.2.1.2 Définir des objectifs SBT pour renforcer nos programmes de réduction de carbone

Suite à l'acquisition d'Ingenico, Worldline a mis à jour ses objectifs scientifiques. Les nouveaux objectifs ont été validés par SBTi en septembre 2021. Comme l'année 2020 était particulière, en raison du virus SARS-Cov2, il a été décidé de choisir 2019 comme nouvelle année de référence. La première étape a consisté à aligner les comptabilités GES des deux entreprises et à les retravailler en conséquence. Une fois la comptabilité cohérente obtenue, les hypothèses ont été testées pour déterminer l'engagement qui pourrait être pris

avec une chance raisonnable de les atteindre. Plusieurs scénarios ont été testés et, finalement, le nouveau groupe a choisi d'opter pour une réduction absolue de 25% des émissions d'ici 2025 dans les champs d'application 1 et 2, et pour une réduction absolue de 7,4% des émissions dans le champ d'application 3 pour les catégories des biens et produits achetés et de l'utilisation des produits vendus.

Les nouveaux objectifs des champs d'application 1 et 2 ont été jugés compatibles avec une trajectoire de 1,5°C, alors que les objectifs précédents étaient « bien en dessous de 2°C », ce qui montre les efforts supplémentaires ambitieux déployés par le groupe<sup>1</sup>.

### D.5.2.2 L'empreinte carbone de Worldline

#### D.5.2.2.1 Notre méthodologie d'empreinte carbone

À partir de fin 2020, début 2021, Worldline a lancé un processus de mise à jour de sa stratégie de réduction des GES. Il s'agissait non seulement d'aligner les méthodologies comptables de l'ancienne Ingenico et de Worldline, mais aussi de reconstruire l'ensemble de la stratégie. Pendant plusieurs mois, les équipes RSE et Environnement ont mûri leurs connaissances et leurs plans.

Suite à une étude interne, Worldline va concentrer son utilisation de la compensation sur une majorité d'initiatives de préservation des forêts.

La stratégie est la suivante et par ordre d'importance (le plus important en premier) :

1. Tout d'abord, et c'est le plus important, la priorité est axée sur la réduction de la consommation. Il s'agit notamment d'investissements dans les bureaux et les centres de données afin de réduire notre consommation. A cette fin, Worldline investit dans des moniteurs de consommation en direct dans les bâtiments de ses bureaux pour repérer le service le plus consommateur et agir en conséquence. Worldline remplace également les ampoules par des LED et installe des moniteurs de présence dans les espaces de circulation et les espaces communs, afin de réduire l'éclairage lorsqu'il n'y a personne. Pour réduire les

déplacements entre le bureau et le domicile, un nouveau service de covoiturage a été lancé en France en 2021. Au sein des centres de données, nous continuons à augmenter la température des salles de calcul et utilisons la virtualisation pour réduire le nombre de serveurs physiques.

2. Notre deuxième priorité, après la réduction de la consommation, est la réduction des émissions de GES. Curieusement, on peut réduire les émissions sans consommer moins (même si le mieux est de réduire la consommation). On peut, par exemple, acheter de l'énergie électrique à un fournisseur d'énergie renouvelable. C'est le cas dans +90% des bureaux.
3. Notre troisième priorité concerne la compensation, comme indiqué ci-dessus. Il est évident que Worldline ne sera pas en mesure de réduire sa consommation ou de réduire ses émissions à zéro, sur la base des deux points ci-dessus. Donc, dans un troisième temps, Worldline compensera autant que possible en utilisant principalement des projets de préservation des forêts (et des écosystèmes).
4. Enfin, Worldline continue d'étudier les technologies de capture du carbone, mais, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le Groupe n'a pas encore déterminé sa stratégie en la matière.

<sup>1</sup> Cela couvre le périmètre incluant TSS. Par conséquent, suite à la vente de TSS, ces objectifs devront être revus en 2022.

## L'empreinte carbone de Worldline

En 2021, les émissions de Worldline pour ses activités opérationnelles (Scopes 1 +2 +3A) dans le monde se sont élevées à 8,626 tonnes de CO<sub>2</sub>e [GRI 305-4]. En prenant en compte tous les Scopes [1 +2 +3A +3B], les émissions totales de Worldline s'élèvent à 432,979 tonnes de CO<sub>2</sub>e.



### SCOPE 1

#### EMISSIONS DIRECTES DE GES

55%

Combustion de combustibles fossiles utilisés pour la consommation d'énergie des bureaux, des data centers et des déplacements professionnels de Worldline (notamment des voitures de fonction) = **5 432 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**, représentant 55% des émissions opérationnelles de Worldline (Scope 1+2+3A) en 2021.



### SCOPE 2

#### EMISSIONS INDIRECTES DE GES

36%

Consommation d'électricité et de chauffage urbain dans les bureaux et data centers de Worldline = **3 561 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**, représentant 36% des émissions opérationnelles de Worldline (Scope 1+2+3A) en 2021.

Le calcul des émissions de Worldline Scope 2 est basé sur le protocole du Greenhouse Gas Protocol en utilisant les facteurs de conversion basés sur le marché (directement délivrés par les fournisseurs d'énergie).



### SCOPE 3A

#### AUTRE EMISSIONS INDIRECTES DE GES

9%

Worldline a calculé ses émissions de Scope 3 en les divisant en deux catégories :

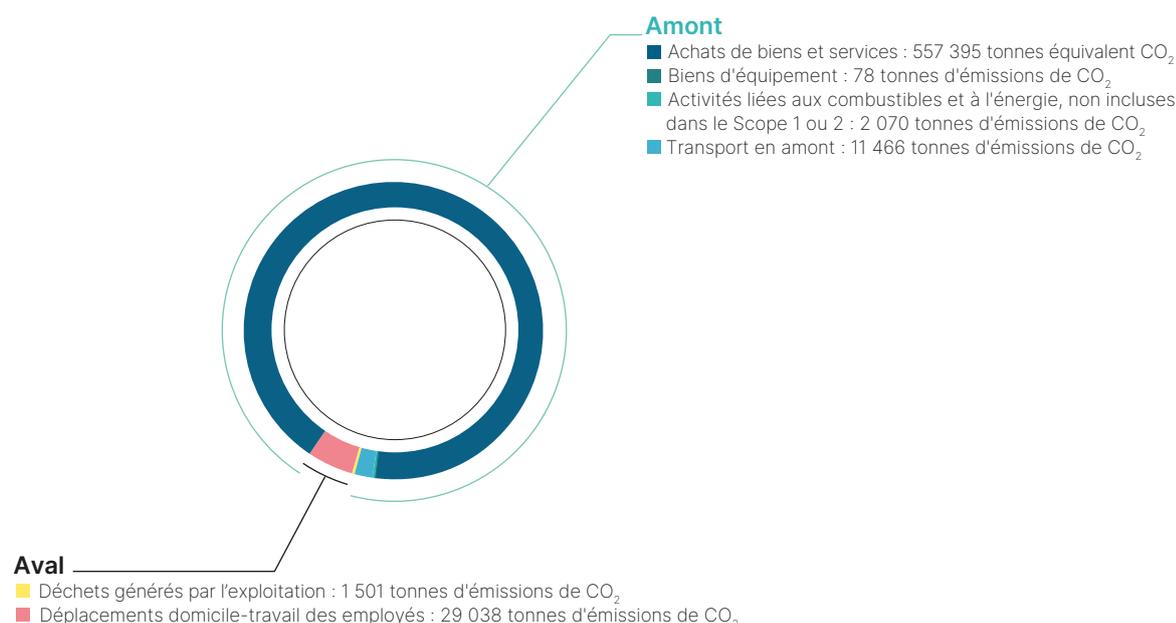
**Scope 3A** (champ d'application opérationnel) : regroupe des catégories couvrant les autres émissions de Worldline sous contrôle ou influence directe, y compris les émissions liées aux déplacements professionnels = **852 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>**, représentant 9% des émissions opérationnelles de Worldline (Scope 1+2+3A) en 2021.

**Scope 3B** (toutes les autres émissions du scope) : regroupe d'autres catégories qui ne sont pas sous le contrôle ou l'influence directe de Worldline. La méthodologie de calcul des émissions de Scope 3 repose sur le « Scope 3 calculator » créé par le Greenhouse Gas Protocol et Quantis. Pour plus d'informations, reportez-vous au graphique.



## Focus sur les émissions du scope 3B de Worldline

Les émissions de la catégorie Scope 3B qui ne sont pas sous le contrôle ou l'influence directe de Worldline représentent 601 548 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 98 % des émissions totales du Groupe.





## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

La Société a exclu plusieurs catégories qui ne sont pas pertinentes pour le calcul des émissions du scope 3, telles que les actifs loués en aval, les investissements et les franchises et les déplacements des visiteurs et des clients. Le niveau d'incertitude reste élevé et les résultats doivent être considérés comme des ordres de grandeur.

En 2021, les émissions liées à l'activité TSS ont été exclues du périmètre afin de s'aligner sur le périmètre financier. L'augmentation des émissions est due à l'intégration d'Ingenico (hors TSS). Ainsi la catégories 'Utilisation des produits vendus' représente 0 en 2021.

Le scope 3B, représentent environ 98% des émissions du Groupe, parmi lesquelles la catégorie amont 1 « Biens et services » et la catégorie aval 11 « Utilisation des produits vendus ».

### D.5.2.2.2 Nos émissions en valeur absolue [GRI 305-4]

La principale source de l'empreinte carbone de Worldline (c'est-à-dire les scopes 1, 2 et 3 inclus, conformément au GHG protocole), est l'achat de biens et de services (scope 3B).

Deux événements majeurs ont eu un impact sur la façon dont l'empreinte carbone de Worldline est calculée (scopes 1, 2 et 3A) :

- Worldline a procédé aux changements de méthodologie suivants :
  - Les émissions des bureaux et des data centers gérés par des tiers qui étaient auparavant incluses dans le scope 3A sont désormais comptabilisées dans les scopes 1 et 2. Worldline considère que les émissions liées aux bureaux et aux centres de données gérés par des tiers relèvent de son champ de responsabilité.
  - Seules les émissions des data centers de plus de 50m<sup>2</sup> sont prises en compte dans le périmètre. En excluant les data centers de moins de 50m<sup>2</sup>, la surface couvre 81% de la surface d'Ingenico Legacy et 97% de la surface d'Ingenico et Worldline.
  - Inclusion des émissions liées aux fuites de gaz réfrigérants pour les bureaux et DC gérés par Worldline.
- Changement de périmètre : En 2021, les émissions liées à Ingenico ont été intégrées. Afin de s'aligner sur le périmètre du reporting financier, les activités spécifiquement liées à TSS ont été exclues du reporting.

Par conséquent, les données historiques présentées dans ce rapport ne peuvent être comparées aux émissions de 2021. Toutefois, afin de faciliter la lecture de ce rapport, et dans le

cadre de la mise à jour des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e, les émissions de 2019 ont été recalculées au regard de la nouvelle méthodologie et du nouveau périmètre (c'est-à-dire incluant Ingenico, excluant TSS). Les émissions ont été calculées pour 2019 et non pour 2020 car 2020 n'est pas une année représentative en raison de COVID-19.

(Tonnes CO <sub>2</sub> e)	2019
Scope 1	9 964
Scope 2	7 716
Scope 3A	14 144
Scope 3B	557 962

Les émissions liées à la consommation directe d'énergie dans les bureaux ont diminué suite à l'arrêt du chauffage au gaz au Royaume-Uni sur l'ancien périmètre Worldline. Concernant les data centers, une augmentation est également visible sur le périmètre ex-Worldline en France suite à des problèmes liés au disjoncteur général.

Les émissions liées à la consommation indirecte d'énergie dans les bureaux varient fortement d'un site à l'autre sur le périmètre ex-Worldline. Ceci s'explique par le taux de présence sur site qui varie en fonction de la situation liée au COVID-19 dans chaque pays. Concernant les data centers, on note une baisse significative en Inde due à une surestimation de la consommation électrique d'un data center en 2020, ainsi que la sortie du périmètre d'un data center de moins de 50m<sup>2</sup>.

Les émissions liées à la consommation d'énergie en dehors de l'organisation ont fortement varié sur le périmètre ex-Worldline pour deux raisons :

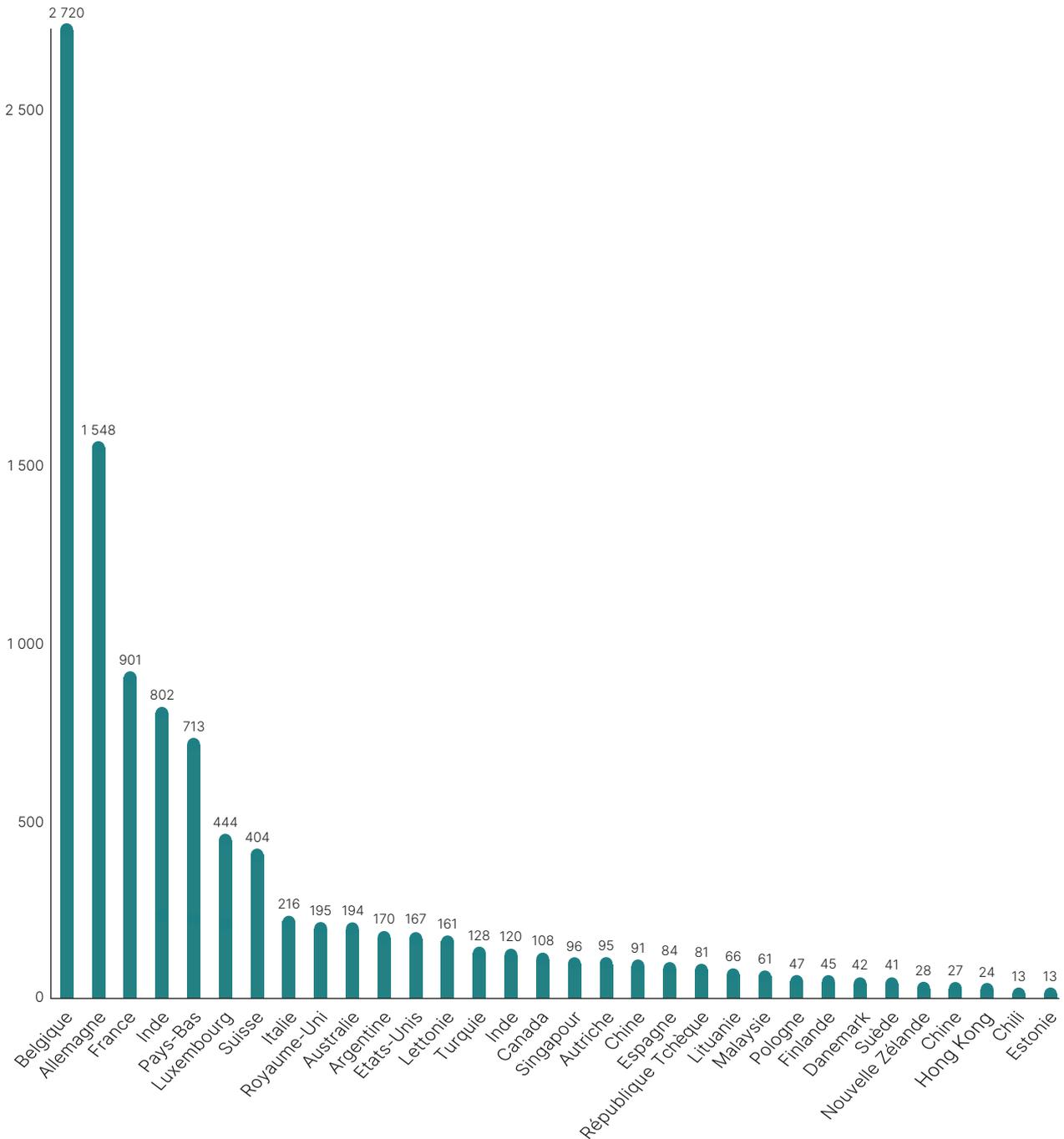
- Les déplacements professionnels sont restés limités du fait de COVID-19 ;
- Tous les déplacements des employés dans un pays différent de celui où ils se trouvent devaient être validés par un membre du COMEX.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le nombre de kilomètres parcourus par les salariés s'est effondré sur le périmètre ex-Worldline, passant de 26 millions de kilomètres parcourus en 2020 à 5 millions en 2021. Cette baisse est particulièrement forte pour les déplacements en avion et en train.

Il convient de mentionner que le programme de changement de flotte de véhicules est progressivement mis en œuvre. A titre d'exemple en France, on compte plus de 60 véhicules hybrides supplémentaires par rapport à 2020.

Emissions en tonnes équivalent	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Scope 1 (émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles)	4 038	4 755	4 062	5 010	3 615	5 432
Scope 2 (émissions indirectes dues à l'électricité)	5 189	3 492	1 911	1 847	1 106	3561
Scope 3A (champ d'application opérationnel)	2 614	3 006	4 042	4 605	3 905	852
Scope 3B (toutes les autres émissions du scope)	338 340	371 420	419 573	437 397	426 419	601 548

**Emission de CO<sub>2</sub>e par pays** (tonne equivalent CO<sub>2</sub>e)

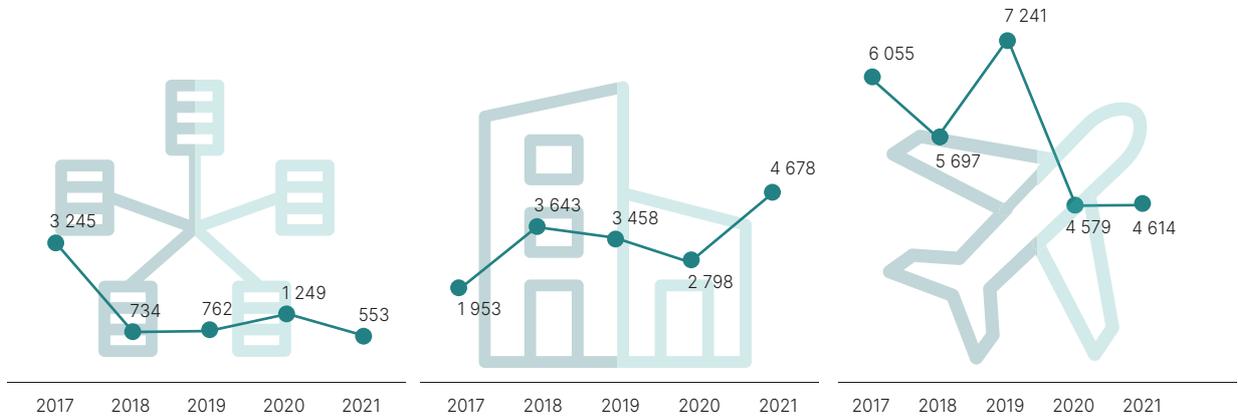




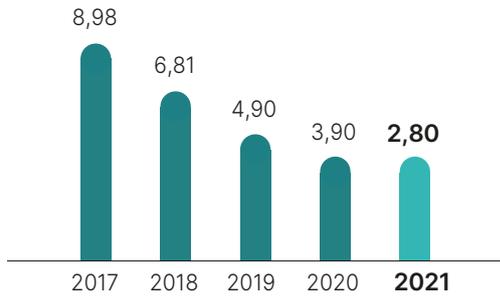
## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l’empreinte environnementale de Worldline

### Répartition des émissions de CO<sub>2</sub>e par source (teqco<sub>2</sub>) : data centers, bureaux, déplacements professionnels



#### D.5.2.2.3 Intensité carbone de Worldline [GRI 305-4]



#### D5.2.2.4 Autres émissions atmosphérique [GRI 305-6] et [GRI 305-7]

Contrairement aux émissions de CO<sub>2</sub>e décrites ci-dessus, les substances appauvrissant la couche d’ozone (SACO), y compris les oxydes de soufre (SOx) et les oxydes d’azote (NOx), n’ont pas été identifiées comme matérielles dans les activités de Worldline car elles représentent environ 20% des émissions de GES vs. 80% d’émissions CO<sub>2</sub>e.

L’analyse de matérialité de la Société a mis en évidence que les activités de Worldline n’ont pas d’impact significatif ou critique sur d’autres formes de pollution, telles que la pollution sonore. Par conséquent, il n’est pas nécessaire de prendre des mesures pertinentes et appropriées dans ce domaine.

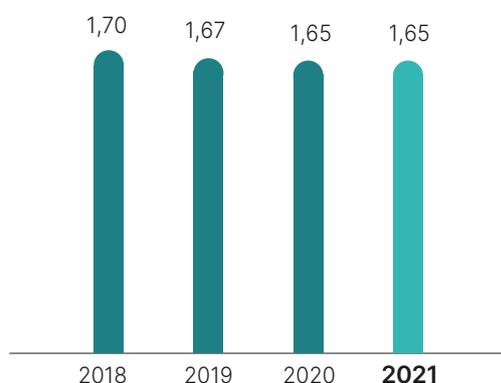
### D.5.2.3 Réduire notre empreinte carbone

[GRI 302-1] [GRI 302-2] [GRI 302-3] [GRI 302-4] [GRI 302-5] [GRI 305-1]  
[GRI 305-2] [GRI 305-3] [GRI 305-4]

#### D.5.2.3.1 Programme d'efficacité énergétique de Worldline

[GRI 302-4 Réduction de la consommation énergétique]  
[GRI 305-5 Réduction des émissions de GES]

#### Evolution de l'indicateur d'efficacité énergétique de nos data centers (PUE)



#### Efficacité énergétique des centres de données

Depuis 2013, Worldline gère ses cinq centres de données dans trois pays différents avec un programme dédié à l'efficacité énergétique. Au fil des années, de nombreuses actions et bonnes pratiques ont été mises en œuvre dans les centres de données de Worldline tels que les systèmes de refroidissement utilisant des circuits d'eau fermés ou la mise en place d'un refroidissement adiabatique qui évite le dimensionnement de l'infrastructure pour les journées de forte chaleur, permettant de réaliser des gains substantiels d'économies d'énergie. A cet égard, Worldline s'est engagé à suivre le cadre du *Code de conduite européen pour les centres de données* lancé en 2008 et qui vise à établir des normes d'efficacité énergétique ambitieuses pour les centres de données. En outre, la Société s'efforce de rationaliser autant que possible les emplacements de ses centres de données afin d'optimiser l'efficacité de l'infrastructure. Le programme d'efficacité énergétique des centres de données de Worldline s'articule autour de trois piliers :

#### Sélectionner les serveurs et les composants les plus économes en énergie :

- Choisir soigneusement les produits utilisés dans ses centres de données (tels que les transformateurs, les onduleurs, les unités de refroidissement, pour l'infrastructure, mais aussi les serveurs, les disques, les routeurs) avec les normes environnementales et d'efficacité énergétique les plus élevées au moment de l'achat et en optimisant constamment les systèmes existants ;

- Tirer parti de technologies comme la virtualisation des serveurs dans tous ses centres de données pour réduire le nombre de serveurs physiques (mise en œuvre systématique depuis 2009), ce qui se traduit par moins de transport de matériel, moins de déchets et d'emballages, et moins de besoin d'agrandir ou de construire de nouveaux centres de données ;
- Optimiser les centaines d'éclairages dans les pièces et les locaux techniques à l'aide de LEDs.

#### Optimiser l'utilisation de ses ressources pour économiser l'énergie :

- Augmenter la température de la salle du centre de données aux niveaux maximaux conformes aux normes d'exploitation des serveurs ;
- Utiliser un système adiabatique supplémentaire pendant les périodes de hausse de température pour aider les systèmes de climatisation ;
- Organiser les salles en alternance dans les allées froides et les allées chaudes et, avec le confinement des allées froides lorsque cela est possible, et en utilisant la technique du *Free Cooling* à Vendôme et de nouveaux refroidisseurs à paliers magnétiques à Dassault qui ont remplacé en 2019 la technique du *Free Chilling* et qui améliorent l'efficacité énergétique tout en permettant l'utilisation des gaz moins polluants. En 2020, l'infrastructure de *free cooling* à Vendôme DC a été encore plus améliorée et les échangeurs d'air Vendôme DC et Seclin DC ont été mis à niveau vers des appareils plus puissants, tout en consommant le même niveau d'énergie.

Par ailleurs, Worldline a acheté les composants du centre de données de Dassault en fonction de la montée en charge du site. Le centre de données de Dassault est le dernier né en 2008-2009 et visait initialement un PUE de 1,6, ce qui est une bonne performance pour un centre de données de dix ans. En 2019, en raison de la mise à niveau de nouveaux refroidisseurs à haut rendement énergétique, ce centre de données a atteint un PUE de 1,5.

#### Suivi et contrôle de l'efficacité énergétique de ses infrastructures :

- Réaliser tous les quatre ans depuis 2015 un audit énergétique, ainsi qu'un audit ISO 14001 sur une base annuelle, afin de remettre en cause et d'améliorer régulièrement l'infrastructure et les techniques utilisées dans les centres de données pour assurer une amélioration continue de l'efficacité énergétique et du PUE ;
- Utiliser une solution de gestion d'infrastructure (DCIM) pour un suivi très précis et en temps réel de la consommation d'énergie et un suivi mensuel du PUE.





## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Toutes ces différentes mesures (adoption de solutions de *Cloud computing*, virtualisation, utilisation accrue de matériel économe en énergie et autres mesures d'optimisation) permettent à Worldline de continuer à améliorer l'efficacité énergétique moyenne (PUE) de ses cinq centres de données stratégiques de 1,67 en 2019 à un objectif de 1,65 atteint en 2020 [GRI 302-5]. Le PUE est l'énergie totale consommée par le centre de donnée divisée par l'énergie consommée par les équipements informatiques.

Outre l'amélioration du PUE, tous les centres de données de La Pointe, Dassault, Vendôme, Bruxelles et le local technique de Francfort sont certifiés ISO 14001. Cette certification apporte également de nouveaux leviers sur la réduction des déchets informatiques, notamment sur le processus de recyclage des serveurs. L'activité sur les centres de données non stratégiques de Worldline est marginale et la Société vise à consolider toutes ses activités opérationnelles sur ses cinq centres de données stratégiques dans les années à venir.

Par ailleurs, Worldline s'efforce de promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses fournisseurs pour les centres de données tiers loués. Concernant la sélection de nouveaux sites de centres de données tiers, l'efficacité énergétique ainsi que la localisation par rapport aux risques climatiques sont de nouveaux critères pris en compte dans le processus de décision.

### Bureaux éco énergétiques

Suite à la révision des objectifs scientifiques du Groupe, en septembre 2021, le Groupe a révisé et relancé son Plan mondial d'amélioration de l'environnement du bâtiment pour le transformer en un plan mondial de réduction des CO<sub>2</sub>e de 2025. Ce plan est géré au niveau mondial et trimestriellement à travers le Comité environnemental et climatique mondial. Les actions prévues dans le plan ciblent les bureaux, les centres de données et les déplacements.

### D.5.2.3.2 Le programme de Worldline relative aux énergies renouvelables [GRI 302-4 Réduction de la consommation d'énergie] [GRI 305-5 Réduction des émissions de GES]

L'objectif de Worldline est d'atteindre 100% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. Les principaux bureaux et centres de données consommateurs ont été identifiés et des travaux sont en cours pour s'attaquer aux plus importants d'entre eux et les transférer aux contrats d'énergie renouvelable. Une attention particulière a été portée à nos opérations indiennes à ce propos et le Groupe s'efforce de changer toute consommation à des énergies renouvelables dans cette zone géographique d'ici la fin 2022.

### D.5.2.3.3 Programme de compensation de Worldline

Lorsque toutes les actions de réduction de la consommation sont réalisées, les entreprises ont souvent recours à des solutions de compensation pour compenser les émissions.

Jusqu'à présent, Worldline concentrera son utilisation de la compensation sur une majorité d'initiatives de préservation des forêts, afin d'éviter les problèmes susmentionnés.

Comme indiqué précédemment, dans notre explication de la stratégie carbone, notre troisième priorité est la compensation. Worldline compensera autant que possible en utilisant principalement des projets de préservation des forêts (et des écosystèmes).

### D.5.2.3.4 Notre programme de mobilité durable de Worldline [GRI 103-2 Emissions] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 103-2 Energie] [GRI 302-2] [GRI 305-5]

#### Déplacement professionnels et parcs automobiles

Les déplacements professionnels représente une part importante des émissions CO<sub>2</sub>e de Worldline (4614), avec les voitures de fonctions (3721). Sur ces deux sujets, Worldline prévoit ce qui suit :

- **Les déplacements professionnels :** Le nouveau système de réservation des voyages de l'entreprise permet maintenant aux collaborateurs d'être au courant des émissions de CO<sub>2</sub>e générées par un voyage pendant la réservation. Le collaborateur demandeur indique les lieux de départ et d'arrivée ainsi que la date et l'heure prévues de départ ou d'arrivée et le système affiche désormais toutes les options de transport correspondantes (voiture, train, avion), avec les émissions de CO<sub>2</sub>e estimées correspondantes. Le demandeur peut ainsi sélectionner la solution la moins émettrice. Des communications internes insisteront sur cette possibilité et pousseront les collaborateurs à réduire leurs voyages et choisir la moins émettrice dans la mesure du possible ;
- **Flottes de voitures :** Dans le cadre de son plan de réduction des émissions CO<sub>2</sub>e de 2025, le Groupe remplace progressivement ses voitures de fonctions en des voitures électriques et hybrides. Les collaborateurs qui ont un contrat de location qui doit être renouvelé ne peuvent plus choisir un véhicule à essence. Le déploiement de cette stratégie est en cours en Belgique et atteindra bientôt la France et l'Allemagne.

#### Déplacement domicile-travail

Pour les trajets domicile-travail, Worldline s'efforce de promouvoir des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle à essence, comme présenté ci-dessous . En général, la communication sur l'utilisation des transports publics pour chaque site a également été améliorée. Des initiatives similaires devraient être mises en œuvre dans d'autres pays afin de renforcer le programme mondial de mobilité durable.

- **Transports publics :** Depuis de nombreuses années, Worldline finance les cartes de transport public de ses collaborateurs, parfois même en y ajoutant une politique flexible comme c'est le cas aux Pays-Bas. Ainsi, les collaborateurs d'equensWorldline au Pays-Bas reçoivent une Radiuz Mobility Card qui permet aux automobilistes d'opter, à côté de leur véhicule de leasing, pour des formes de mobilité alternatives, comme les transports publics. La carte Radiuz offre aux collaborateurs une flexibilité et des possibilités de mobilité accrues. En général, la disponibilité des transports en commun est l'un des principaux critères pris en compte lors de l'établissement d'un nouveau bureau ;

- Véhicules électriques :** L'entreprise a lancé un vaste programme d'installation de bornes de recharge sur le site principal. Au siège social, 100 % des emplacements de stationnement seront équipés d'une borne de recharge. À Bruxelles, 158 prises de recharge seront installées dans les prochains mois. En France, la société prévoit d'installer des bornes de recharge pour véhicules et vélos électriques dans ses parkings des sites de Seclin, Blois, Vendôme, Rennes et Villeurbanne, en réponse aux attentes croissantes de ses employés pour leurs véhicules électriques privés. Chez Worldline Luxembourg, afin de populariser la nouvelle politique de voitures vertes, un road show a été organisé en septembre 2020 avec notre partenaire de flotte, leur loueur, et a présenté une sélection de voitures entièrement électriques et PHEV de différentes marques. En raison de la pandémie de Covid, les plans ont été légèrement retardés.
- Vélos :** La Société a mis en place une subvention relative à l'utilisation du vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail et a accordé des places de stationnement (avec parfois des bornes de recharge pour vélos électriques) sur ses principaux sites en Belgique (depuis 2016 avec le programme bike to work, qui devrait être renforcé dans les années à venir, comme l'a demandé le personnel dans le cadre de l'enquête de mobilité en 2018), en France (depuis 2016 avec le programme use your bike qui a doublé en 2019) et en Allemagne (depuis 2016 avec le contrat Company bicycle et des emplacements vélo créés en 2017 à Francfort). De plus, les sites allemands proposent également à leurs collaborateurs de louer des vélos grâce à la plateforme JobRad ; Enfin, en Belgique, la sécurité des parkings de vélo a été renforcée: l'accès au parking est uniquement possible avec un badge. Dans le parking souterrain, des barrières supplémentaires sont installées pour le stationnement des vélos (avec un autre contrôle d'accès par badge qui sera installé début 2022);
- Paquet mobilité durable : Covoiturage :** la société promeut une plateforme de covoiturage. En 2021, en France, Worldline a signé un partenariat spécifique avec Blabla lines pour le covoiturage interentreprises à l'échelle nationale. Toujours en France, dans le cadre du « forfait mobilité durable » issu de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre (loi n°2019-1428) et du décret du 9 mai 2020 (décret n°2020-541) et depuis le 1er janvier 2021, la direction a mis en place une mesure incitative au covoiturage afin d'encourager la pratique du covoiturage entre les salariés de l'UES Worldline. Lorsque la crise de santé permet à nouveau un retour durable sur le site, l'indemnité de covoiturage versée dans le cadre du « forfait mobilité durable » concerne le conducteur et le passager covoitureur, dans la limite d'un plafond de 400 € par année civile et par salarié, soit un maximum de 33,33 € par mois. Le conducteur et le(s) passager(s) de covoiturage doivent tous deux être employés par l'une des entités juridiques de l'UES Worldline.
- Forfait mobilité durable : vélo.** Le « forfait mobilité durable » comprend l'indemnité kilométrique vélo prévue par les mesures unilatérales 2019 prises dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

D

### Principaux résultats

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total de kilomètres (km) parcourus par collaborateur	5 497	4 994	4 762	4 899	2 252	509



### D.5.3 Développer l’économie circulaire

#### D.5.3.1 Réduire les déchets induis par les activités de Worldline [WL 10]

Bien que l’économie circulaire ne constitue pas un risque matériel pour Worldline, plusieurs actions sont mises en place en interne afin de la favoriser. Il est dès lors opportun pour Worldline de les mentionner.

##### ISO 14001 et le suivi des déchets

Dans le cadre de son programme de certification ISO 14001 pour tous ses sites de plus de 500 employés, Worldline vise une gestion des déchets de qualité. Pour y parvenir, des poubelles collectives sont disponibles à chaque étage. Les poubelles sont spécifiquement identifiées pour indiquer quel type de déchets peut être jeté dans chaque poubelle. Ces poubelles sont collectées et leur contenu est recyclé par les voies appropriées. Dans certains établissements, le papier pour se sécher les mains est également collecté et recyclé dans les salles de bains. D’autres sites proposent même des services de collecte plus avancés pour les employés, afin de collecter et de recycler les piles, les capsules de recharge de café, les ampoules, etc.

Par ailleurs, Worldline mène des actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans ses cantines, comme en témoigne la création d’une énergie de biomasse à Seclin (France). Des affiches expliquant comment trier les déchets pour les

composter sont également affichées dans les cantines de Seclin pour encourager les employés à adapter cette pratique chez eux.

##### Déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les bureaux de Worldline suivent la même politique de déchets que les terminaux de paiement pour la collecte et le traitement des DEEE usagés ou en fin de vie. Dans le contexte commercial de Worldline, les DEEE comprennent les serveurs informatiques, les robots de stockage, les commutateurs réseau, les ordinateurs (portables et de bureau), les écrans, les imprimantes, les cartouches d’encre, les chargeurs de batterie, les adaptateurs et les appareils électriques.

En 2021, Worldline a collecté 54547 kg de déchets électroniques et 100% ont été éliminés par des professionnels [WL 10]. Le volume des déchets non électroniques s’élève à 395366, dont 97% ont été éliminés par des professionnels.

Comme en 2021 le nombre de personnes physiquement présentes dans les bureaux a fortement diminué, le pourcentage de déchets a également diminué en conséquence.

#### Principaux résultats

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets électriques et électroniques (DEEE) collectés (kg)	64 369	92 110	119 984	124 877	29 693	54 547
Déchets électriques et électroniques (DEEE) réutilisés ou recyclés (kg)	64 369	92 110	119 984	124 877	29 693	54 547
Autres déchets collectés (kg)	657 947	518 446	488 464	424 054	281 639	395 366
Autres déchets réutilisés ou recyclés (kg)	617 958	466 626	410 323	383 204	261 097	382 676

## D.5.3.2 Optimiser l'utilisation de ressources naturelles

### D.5.3.2.1 Economie d'eau

Le suivi de la consommation d'eau fait partie de la responsabilité de Worldline dans les bureaux, même s'il ne s'agit pas d'une préoccupation majeure. Ainsi, l'équipe Worldline *Logistics & Housing* recherche en permanence des investissements pour réduire la consommation d'eau dans les bureaux ou les cantines, et suivre toute surconsommation pour limiter les fuites et prévoir les réparations à effectuer pour éviter l'apparition de fuites.

L'eau utilisée dans les centres de données est principalement requise pour les systèmes de climatisation des serveurs. Comme l'eau est utilisée par l'intermédiaire d'un circuit fermé spécial, sa consommation n'est pas significative. De plus, les centres de données sont équipés pour surveiller la consommation d'eau et suivre toute fuite, ce qui limite la surconsommation d'eau.

Ainsi, le stress hydrique n'a pas été identifié comme un risque climatique significatif lors de l'analyse réalisée en 2019.

La consommation totale d'eau de Worldline a atteint 16 826 m<sup>3</sup> en 2021 [GRI 303-5]. Ce qui constitue une baisse par rapport à 2020 en raison : d'une baisse drastique de la consommation d'eau dans le *data center* de Bruxelles et une occupation moindre des bureaux due au Covid-19.

### D.5.3.2.2 Promotion des initiatives en faveur de la biodiversité [GRI 305-6] [GRI 305-7]

#### Utilisation du sol et préservation des pollinisateurs

Etant donné que les activités locales actuelles de la Société n'ont pas d'impact direct sur la biodiversité, la pollution atmosphérique et l'utilisation du sol, ces questions n'ont pas été considérées comme critiques pour Worldline. Toutefois, la Société soutient des initiatives locales en faveur de la biodiversité sur ses différents sites. Ces initiatives consistent principalement à sensibiliser et à prendre en compte l'environnement dans divers domaines tels que : l'utilisation des sols, la production de GES, la promotion des espèces et la biodiversité. Par exemple, Worldline France a soutenu une initiative de ses collaborateurs et a mis en place des ruches sur les sites de Blois et de Seclin pour contribuer à la préservation de l'abeille. De même, le site bruxellois dispose d'un jardin de 1 500 m<sup>2</sup> qui a été conçu pour attirer une variété d'espèces de plantes et d'insectes. Ces initiatives sont l'occasion pour les responsables environnementaux de Worldline de sensibiliser les collaborateurs à l'importance des pollinisateurs dans la préservation de la biodiversité. Plusieurs sites offrent également un espace au sol pour que les employés puissent cultiver des légumes.

#### Approvisionnement responsable en restauration

Dans le cadre du nouvel article 55 de la loi française du 30 octobre 2018 qui vise à promouvoir et développer une « alimentation saine, durable et accessible à tous », Worldline renforce son engagement à fournir une alimentation responsable, équitable et durable dans ses cantines même si ce thème n'a pas été identifié comme critique dans son analyse de matérialité, contribuant ainsi indirectement à promouvoir la biodiversité. De plus, Worldline s'assure également que le papier qu'il utilise pour ses imprimantes en interne, ainsi que pour ses rapports, provient d'une source responsable et est certifié FSC Mix.



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

### D.5.4 Indicateurs clés de performance relatifs à l'environnement

[GRI 302-1] [GRI 302-2] [GRI 302-3] [GRI 302-4] [GRI 302-5] [GRI 305-1]  
[GRI 305-2] [GRI 305-3] [GRI 305-4] [GRI 305-5] [WL 10]

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Conformité avec les lois et réglementations en matière environnementale ISO 14001</b>										
Nombre de sites certifiés ISO 14001		20	15	11	100%	-	-	100%	-	100%
<b>Consommation d'énergie au sein de l'organisation</b>										
Consommation d'énergie au sein de l'organisation (Gj)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	336 781	301 172	320 571	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation d'énergie dans les bureaux (Gj)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	125 503	98 693	107 718	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation d'énergie dans les Data centers (Gj)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	211 278	202 479	212 853	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale d'électricité (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	296 009	274 675	292 407	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale de chaleur (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	20 299	14 292	14 456	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale de fioul (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	1 825	1 564	1 400	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale de gaz (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	18 649	10 641	12 308	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation directe d'énergie dans les data centers et bureaux (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	20 474	12 205	13 708	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie directe dans les Bureaux (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	18 741	10 716	12 370	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie directe dans les data centers (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	1 733	1 489	1 338	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation indirecte d'énergie dans les data centers et bureaux (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	316 307	288 967	306 863	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie indirecte dans les Bureaux (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	106 762	87 977	95 348	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale d'énergie indirecte dans les data centers (GJ)	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	209 545	200 990	211 515	100%	-	100%	-	100%	-
Consommation totale d'électricité provenant d'énergies renouvelables	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	268 105	251 835	26 3827	100%	-	100%	-	100%	-
% de la consommation d'électricité provenant d'énergies renouvelables	GRI 302-1 TC-SI-130a.1	91%	92%	90%	100%	-	100%	-	100%	-
<b>Consommation d'énergie en dehors de l'organisation</b>										
Total de kilomètres (km) parcourus par employé	GRI 302-2	509	2252	4899	89%	-	97%	-	92%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en voiture	GRI 302-2	3 851 361	19 676 875	28 515 884	90%	-	98%	-	94%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en train	GRI 302-2	697 933	2 056 446	12 520 403	87%	-	95%	-	92%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en taxi	GRI 302-2	354 297	373 459	359 901	88%	-	96%	-	95%	-
Total de kilomètres (km) parcourus en avion	GRI 302-2	2 786 084	5 212 187	12 850 222	89%	-	96%	-	90%	-
Total de kilomètres (km) par million d'euros de chiffre d'affaires	GRI 302-2	2 205	12 426	24 692	-	95%	-	98%	-	92%
Nombre de voitures de fonction	GRI 302-2	1 679	1 148	347	90%	-	-	99%	-	-
Nombre de véhicules électriques	GRI 302-2	16	4	-	90%	-	-	99%	-	-
Nombre de véhicules diesel	GRI 302-2	1 321	1 021	-	90%	-	-	99%	-	-

## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
Nombre de véhicule hybride essence	GRI 302-2	53	55	-	90%	-	-	99%	-	-
Nombre de véhicules essence	GRI 302-2	115	55	-	90%	-	-	99%	-	-
Nombre de véhicules plug-in hybride diesel	GRI 302-2	10	3	-	90%	-	-	99%	-	-
Nombre de véhicules plug-in hybride essence	GRI 302-2	179	10	-	90%	-	-	99%	-	-
<b>Intensité énergétique</b>										
Intensité énergétique par million d'euros de chiffre d'affaires (GJ/Million d'€)	GRI 302-3	92	135	135	-	100%	-	circa 100%	-	100%
Intensité énergétique par collaborateur (GJ/collaborateur)	GRI 302-3	20	24	27	100%	-	circa 100%	-	100%	-
<b>Initiatives d'efficacité énergétique</b>										
Economies d'énergie estimées dans les Data Centers (GJ)	GRI 302-4	0	346	0	100%	-	-	100%	-	56%
Economies réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les data centers (€)	GRI 302-4	0	8 240	0	100%	-	-	100%	-	56%
Énergie économisée grâce aux initiatives d'économie d'énergies dans les bureaux (GJ)	GRI 302-4	505	829	0	100%	-	-	100%	-	56%
Economie estimée grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bureaux (€)	GRI 302-4	31	50	0	100%	-	-	100%	-	56%
<b>Exigences énergétiques des produits et services</b>										
Indicateur d'efficacité énergétique (PUE)	GRI 302-4 TC-SI-130a.1	1,65	1,65	1,67	-	100%	-	100%	-	100%
<b>Total des émissions de gaz à effet de serre par catégorie</b>										
Emissions totales de CO <sub>2</sub> (tonnes eq CO <sub>2</sub> ) (scopes 1, 2 et 3A)	GRI 305-4	9 846	8 626	11 461	93%	-	-	99%	-	95%
Emissions totales de CO <sub>2</sub> des data centers (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-4	553	1249	762	100%	-	-	100%	-	100%
Emissions totales de CO <sub>2</sub> des bureaux (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-4	4 678	2798	3 458	100%	-	-	100%	-	100%
Emissions totales de CO <sub>2</sub> des déplacements professionnels (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-4	4 614	4 579	7 241	89%	-	-	98%	-	92%

D



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

Indicateur	Standard				Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019	
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu
<b>Total des émissions de gaz à effet de serre par scope</b>										
Emissions totales de CO <sub>2</sub> - scope 1 (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-1	5 432	3 615	5 010	96%	-	-	98%	-	92%
Emissions totales de CO <sub>2</sub> - scope 2 (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-2	3 561	1 106	1 847	100%	-	-	99%	-	95%
Emissions totales de CO <sub>2</sub> - scope 3A (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-3	852	3 905	4 605	89%	-	-	99%	-	95%
Emissions totales de CO <sub>2</sub> - scope 3B (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-3	601 548	426 353	437 397	100%	-	-	74%	-	95%
<b>Intensité carbone</b>										
Émissions de CO <sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires (tonnes eq CO <sub>2</sub> /M €)	GRI 305-4	2,8	3,9	4,9	-	96%	-	circa 99%	-	95%
Émissions de CO <sub>2</sub> par collaborateur (tonnes eq CO <sub>2</sub> /collaborateur)	GRI 305-4	0,6	0,7	1	93%	-	circa 97%	-	95%	-
Réduction des émissions d'éqCO <sub>2</sub> (scopes 1, 2)		-49%	-	-	100%	-	-	-	-	-
% des émissions d'éqCO <sub>2</sub> compensées pour les scopes 1, 2, 3a		100%	100%	100%	100%	-	-	99%	-	95%
<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre</b>										
Estimation des réductions réalisées (t CO <sub>2</sub> e)	GRI 305-5	40	145	0	100%	-	-	100%	-	100%
Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> e grâce aux économies d'énergie réalisées dans les Data centers (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-5	0	15	0	100%	-	-	100%	-	100%
Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> e grâce aux économies d'énergie électrique réalisées dans les Data centers (tonnes eq CO <sub>2</sub> )	GRI 305-5	40	130	0	100%	-	-	100%	-	100%
<b>Gestion des déchets</b>										
Déchets électriques et électroniques (DEEE) collectés (Kg)		54 547	29 693	124 877	60%	-	-	57%	-	45%
Déchets électriques et électroniques (DEEE) réutilisés ou recyclés (Kg)		54 547	29 693	124 877	60%	-	-	57%	-	45%
Autres déchets collectés (Kg)		395 366	281 699	424 054	60%	-	-	57%	-	45%
Autres déchets réutilisés ou recyclés (Kg)		382 676	281 699	424 054	60%	-	-	57%	-	45%
<b>Consommation d'eau</b>										
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	GRI 303-5 TC-SI-130a.2	16 826	81 668	22 437	60%	-	-	57%	-	45%

## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

**Consommation d'énergie au sein de l'organisation** : Inclus dans le périmètre :

- Les bureaux de plus de 15 employés gérés par Worldline et des tiers.
- Les data centers d'une surface supérieure à 50m<sup>2</sup>, gérés par Worldline et des tiers.

Concernant les data centers, hors data centers de moins de 50m<sup>2</sup>, la surface couvre 81% de la surface d'Ingenico Legacy et 97% de la surface d'Ingenico et Worldline.

Les pays/entités suivants sont exclus du périmètre car les données ne sont pas suffisamment fiables :

- Worldline : Hong-Kong
- Ingenico : Ingenico E-commerce (UK), Ingenico Digital Commerce (US)

**Consommation d'énergie en dehors de l'organisation** : Les pays comptant moins de 15 employés sont exclus du périmètre.

Les pays exclus du périmètre en 2021 sont les suivants :

- Voiture particulière : Worldline Chine, Worldline Hong Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie ;
- Voiture de société : Worldline Hong Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Espagne ;
- Voyages en avion : Worldline Hong Kong, Worldline Lituanie, Worldline Pologne, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Chine (Landi inclus), Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Nouvelle-Zélande, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Suède, Ingenico Suisse, Ingenico Turquie ;
- Voyages en train : Worldline Chine, Worldline Hong Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Pologne, Worldline Singapour, Worldline Suède ; Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie ;
- Voyages en taxi : Worldline Hong Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Pologne, Worldline Singapour, Worldline Suède, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie.

Pour Ingenico, Ingenico E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital commerce au Royaume-Uni sont exclus du périmètre.

**Total CO<sub>2</sub>e emissions in data centers (t CO<sub>2</sub>e)** : Les data centers d'une surface supérieure à 50m<sup>2</sup>, gérés par Worldline et des tiers.

Concernant les data centers, hors data centers de moins de 50m<sup>2</sup>, la surface couvre 81% de la surface d'Ingenico Legacy et 97% de la surface d'Ingenico et Worldline.

Les pays/entités suivants sont exclus du périmètre car les données ne sont pas fiables :

- Worldline : Hong-Kong ;
- Ingenico : Ingenico E-commerce (UK), Ingenico Digital Commerce (US).

**Emissions totales de CO<sub>2</sub> des bureaux (tonnes eq CO<sub>2</sub>)** : Bureaux de plus de 15 employés gérés par Worldline et des tiers.

Les pays/entités suivants sont exclus du périmètre car les données ne sont pas suffisamment fiables :

- Worldline : Hong-Kong.
- Ingenico : Ingenico E-commerce (UK), Ingenico Digital Commerce (US).

**Emissions totales de CO<sub>2</sub> des déplacements professionnels (tonnes eq CO<sub>2</sub>)** : se référer au exclusion de 'Consommation d'énergie en dehors de l'organisation'

**Emissions totales de CO<sub>2</sub> (tonnes eq CO<sub>2</sub>) (scopes 1, 2 et 3A)** : Sont inclus dans le périmètre :

- Tous les bureaux de plus de 15 employés.
- Tous les data centers de plus de 50 m<sup>2</sup>.

Les pays et entités suivants sont exclus :

- Scope 1 :
  - Consommation d'énergie des bureaux et data centers : Worldline Hong-Kong, Worldline USA, Ingenico E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni ;
  - Voiture de société : Worldline Hong-Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Espagne, E-Commerce aux Etats-Unis et Digital Commerce au Royaume-Uni.
- Scope 2 : Worldline Hong-Kong, Worldline USA, Ingenico E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni.
- Scope 3 :
  - Voiture particulière : Worldline Hong-Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Espagne, E-Commerce aux Etats-Unis et Digital Commerce au Royaume-Uni ;
  - Voyages aériens : Worldline Hong Kong, Worldline Lituanie, Worldline Pologne, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Chine (Landi inclus), Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Nouvelle-Zélande, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Suède, Ingenico Suisse, Ingenico Turquie, E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni ;

D



## Déclaration de performance extra-financière

Réduire l'empreinte environnementale de Worldline

- Voyages en train : Worldline Hong-Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Singapour, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, Ingenico Espagne, E-Commerce aux Etats-Unis et Digital Commerce au Royaume-Uni ;
- Voyages en taxi : Worldline Hong Kong, Worldline Pays-Bas, Worldline Pologne, Worldline Singapour, Worldline Suède, Ingenico Autriche, Ingenico Argentine, Ingenico Danemark, Ingenico Finlande, Ingenico Inde, Ingenico Italie, Ingenico Norvège, Ingenico Roumanie, E-commerce aux Etats-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume-Uni.

**Gestion des déchets** : Seuls les sites certifiés ISO 14001 sont inclus dans le périmètre, couvrant 60% des effectifs de Worldline.

**Consommation d'eau** : Seuls les sites certifiés ISO 14001 sont inclus dans le périmètre, couvrant 60% des effectifs de Worldline.

**Réduction des émissions d'éqCO<sub>2</sub> (scopes 1, 2)** : Cet indicateur représente la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e sur les scopes 1 et 2 par rapport à l'objectif de réduction de CO<sub>2</sub>e validé par le SBTi. L'objectif est le suivant : Worldline SA s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 25% d'ici 2025 par rapport à une année de référence 2019. L'année de référence 2019 couvre les scopes 1 et 2 pour le périmètre Worldline et Ingenico, y compris TSS, et n'est donc pas égale aux émissions présentées dans ce rapport. Compte tenu de ce périmètre, Worldline émet en 2019 sur les périmètres 1 et 2 20 296 Tonnes CO<sub>2</sub>e. Afin de s'aligner sur les émissions présentées dans ce rapport, nous avons recalculé le périmètre de référence 2019 en excluant les émissions liées à TSS. Compte tenu de ce nouveau périmètre, les émissions pour 2019 pour les scopes 1 et 2 sont de 17 679 Tonnes CO<sub>2</sub>e. L'empreinte carbone de Worldline sur les scopes 1 et 2 en 2021 étant de 8 993 Tonnes CO<sub>2</sub>e, les émissions de Worldline ont diminué de 49% par rapport à l'année de référence.

## D.6 Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

### D.6.1 Répondre aux attentes des communautés locales

risque business	description du risque	plan d'action Worldline	opportunité	Principaux indicateurs clés de performance
<b>Solutions à impact positif</b> <i>Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section D.6.1</i>	Pour que les solutions soient durables dans l'activité de Worldline, la société doit continuellement développer des solutions à impact positif. En outre, elle doit s'assurer que ces solutions sont produites de manière durable	Renforcer la valeur pour les clients et la société grâce à des solutions durables et écologiques est un défi majeur. C'est pourquoi la société a développé diverses initiatives pour s'assurer que nos solutions peuvent également être un moyen d'aider les communautés locales.		<ul style="list-style-type: none"> <li>TRUST 2025 Volume de dons collectés en millions d'euros</li> </ul>



Domaine	Indicateurs	2021	Cible 2025
Communautés locales	Volume de dons collectés en millions d'euros	310,8	500

### D.6.2 Solutions à impact positif

#### D.6.2.1 Dons

Worldline utilise ses services de paiement pour collecter des dons à des organisations caritatives. Le Groupe travaille soit directement avec les organisations caritatives, soit en partenariat avec ses clients.

En 2021, 310 850 798 € ont été collectés pour des centaines d'organisations caritatives par le biais de terminaux ou en ligne, en utilisant les services de paiement de Worldline.

##### D.6.2.1.1 Le micro-don sur terminal

La solution la plus courante est le micro-don, qui s'effectue sur les terminaux de paiement en partenariat avec les commerçants. Il permet aux clients en magasin d'arrondir le montant de leur achat à l'euro le plus proche ou d'ajouter un don fixe au profit d'une association caritative. Cette solution est désormais disponible sur nos terminaux dans trois pays : la France, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Worldline utilise ses services de paiement pour collecter des dons à des organisations caritatives. Le groupe travaille soit directement avec les organisations caritatives, soit en partenariat avec ses clients. En 2021, nous avons collecté

grâce à nos solutions 6 202 553 € sur 19,4 millions de transactions, soit une croissance de 30 % par rapport à 2020. .

En France, Worldline est en partenariat avec microDON depuis 2015 pour déployer l'ARRONDI sur les terminaux de paiement utilisés par de nombreux clients commerçants du Groupe et connectés à Axis, la plateforme de centralisation des transactions de Worldline. En 2021, 11,3 millions de micro-dons ont été effectués, soit près de 5,5 millions d'euros collectés en fin d'année pour les associations caritatives soutenues par les commerçants partenaires. Depuis la fin de l'année 2020, Worldline a déployé la solution avec Cora. Fin 2021, Worldline a également déployé la solution pour deux autres clients : Auchan et FNAC.

- Auchan : En intégrant la solution d'arrondi en caisse de microDON sur plus de 6 500 terminaux de paiement dans 136 hypermarchés Auchan durant le quatrième trimestre 2021, Worldline a pu apporter sa contribution technologique pour permettre la collecte de plus de 396 000 € sur la période du 6 au 20 décembre, pour l'association Force Femmes qui accompagne et soutient les femmes de plus de 45 ans dans leurs démarches de retour à l'emploi.



## Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

- FNAC/DARTY : De plus, Worldline et microDON ont lancé cette année un pilote dans les magasins Fnac au profit d'Un Rien C'est Tout. Au vu du succès de cette première campagne, la solution sera déployée plus largement en 2022. A partir de cette date, Fnac Darty proposera aux clients de ses magasins Fnac d'arrondir à l'euro supérieur leurs achats en caisse, afin d'œuvrer au déploiement d'actions concrètes en faveur des jeunes en situation de décrochage scolaire, des femmes en recherche d'emploi dans le secteur du numérique et des réfugiés en réinsertion professionnelle.

Au Royaume-Uni, la solution Pennies, déployée sur près de 6 500 terminaux exploités par plus de 30 enseignes partenaires, a permis de collecter plus de 1,20 millions de dons en 2021 et de récolter 432 041 €.

Le Groupe a également maintenu son partenariat avec Worldcoo, qui lui permet de proposer des micro-dons en Espagne. Cette solution a permis de récolter 311 818 € grâce aux 1,36 million de dons effectués en 2021.

### D.6.2.1.2 Don en ligne

Worldline contribue également activement à la collecte de fonds grâce à ses services de paiement en ligne, qu'elle propose aux ONG à des tarifs préférentiels. En 2012, le Groupe s'est associé à iRaiser, une plateforme de collecte de fonds en ligne pour les organisations à but non lucratif, en proposant une solution de paiement permettant d'accepter des dons

### D.6.2.2 Solutions Green Banking

En 2021, Worldline s'est associé à la Fintech ecolytiq pour fournir des solutions bancaires durables à travers le marché européen. Il s'agit de la première étape de la stratégie de Worldline visant à fournir un ensemble complet de services bancaires durables. (voir D.2.5.2).

Compte tenu de l'ouverture de l'écosystème financier, mieux connu sous le nom d'« Open banking », et en tirant parti des données bancaires, les banques peuvent certainement être au cœur de la création d'un écosystème vert, en aidant leurs clients à prendre conscience de leur impact environnemental mais aussi en promouvant les entreprises et les commerçants offrant des services et des produits à impact positif.

L'offre Green Banking de Worldline est une approche en 3 étapes :

1. Fournir des informations sur l'empreinte carbone aux utilisateurs finaux sur la base de leurs transactions

### D.6.2.3 Inclusion financière

#### Le partenariat avec la fintech africaine, InTouch

La région de l'Afrique subsaharienne, qui compte 50 pays et 1,1 milliard d'habitants en 2020, dont 59,9% de ruraux, fait partie des derniers marchés émergents dans le domaine mondial des paiements et de la banque en ligne et, plus généralement, en termes de développement, de modernisation, de niveau de vie, de stabilité politique, d'ordre public. Il est d'autant plus crucial d'encourager les changements et le développement dans ces pays que, selon un rapport de la Banque mondiale (2018), « on estime que 413 millions de personnes en Afrique vivent actuellement dans

ponctuels ou récurrents en France et à l'international. Plus récemment, Worldline s'est associé à d'autres partenaires : GiveXpert, Zettle et d'autres ONGs directement. Worldline renforce ainsi sa position de leader sur le marché des dons en ligne en France. Grâce à ce réseau de partenaires, le groupe répond aux besoins de plus de 150 ONG, plus 52 autres ONG clientes en ligne, dont Greenpeace et Amnesty International. Le nombre de transactions varie de 200 000 à 7000 000 en décembre, période où la plupart des dons en ligne sont effectués. En 2021, ces partenariats ont permis aux associations de collecter 288,0 millions d'euros<sup>1</sup> en toute sécurité sur leur site.

Worldline a également offert son partenariat technique au Téléthon, une journée de dons publics en faveur de l'organisation AFM-Téléthon, une association de parents et de patients déterminés à vaincre les maladies génétiques, rares et gravement handicapantes. Worldline a fourni gratuitement ses services de paiement pour les dons effectués en ligne ou via des appareils mobiles. En 2021, 16 644 558 € ont été collectés par le biais des plateformes Worldline.

Dans le cadre de son programme TRUST2025 lancé en 2021, Worldline s'est fixé un objectif de 500 millions d'euros de dons collectés en 2025. Fin 2021, Worldline a atteint 62 % de cet objectif qui renforce les efforts du groupe en matière de collecte de dons et qui permet de financer des centaines de projets caritatifs chaque année. La solution a pour but d'être en 2022 avec de nouveaux partenaires et de nouvelles zones géographiques.

bancaires, leur permettant d'être plus conscients de leur impact environnemental.

2. Fournir des fonctionnalités pour inciter les utilisateurs finaux à changer leurs comportements dans un écosystème gagnant-gagnant.
3. Promouvoir les obligations vertes ou d'autres produits financiers ISR et offrir aux utilisateurs finaux un moyen facile de souscrire à de tels produits.

Cette offre a une forte proposition de valeur pour les clients car elle leur permettra de bénéficier de la réglementation PSD2 pour exploiter les données bancaires, de s'engager vers de nouveaux produits financiers et de générer de nouvelles sources de revenus. D'autre part, elle leur permettra également de fidéliser leurs clients, de leur fournir des moyens d'agir pour le développement durable et d'améliorer leur image de marque.

*une pauvreté extrême – plus de la moitié du total mondial »* alors que, selon les Perspectives démographiques mondiales des Nations unies (2017), « plus de la moitié de la croissance prévue de la population mondiale d'ici 2050 devrait se produire en Afrique, avec 1,3 milliard de nouvelles personnes en Afrique entre 2017 et 2050 », en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne. Pour relever ce défi de la croissance démographique, Worldline est convaincu qu'il est essentiel de permettre et de faciliter les échanges dans ces régions à travers toutes les formes de paiement possibles afin d'améliorer le niveau de développement économique,

<sup>1</sup> Hors Téléthon.

## Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

l'approvisionnement en produits de première nécessité et l'accessibilité de services comme Internet.

Afin de faciliter et d'accélérer la transformation, les pays africains doivent profiter des opportunités technologiques offertes par les fintechs (technologies financières). En effet, les systèmes de paiement traditionnels reposent sur la création d'un compte bancaire et de cartes de paiement gérés par les institutions bancaires. Un tel système tend à être le plus sûr mais aussi le plus coûteux. Selon la Banque mondiale, 350 millions d'adultes d'Afrique subsaharienne n'ont pas de carte bancaire et les deux raisons les plus fréquemment citées sont d'abord le manque d'argent et ensuite la distance qui les sépare des institutions financières. Le manque d'infrastructures et de services bancaires traditionnels a ouvert la voie aux sociétés de technologie et de télécommunications pour révolutionner le marché des Services Financiers sur le continent africain. Dans ce contexte, les fintechs ont un rôle considérable à jouer en permettant d'autres types de paiements, notamment l'argent mobile, ce qui améliore ainsi l'inclusion financière. En effet, ces dernières années, la pénétration du téléphone mobile en Afrique subsaharienne a augmenté de façon spectaculaire. Selon le dernier rapport de la GSMA, une association d'opérateurs de réseaux mobiles du monde entier, il y a 747 millions de connexions SIM en Afrique subsaharienne, ce qui représente 75% de la population.

Worldline a signé fin 2017 un partenariat technologique, commercial et financier avec la société fintech africaine « *InTouch* » pour soutenir l'inclusion financière à travers les actions de la fintech. L'une des principales solutions numériques innovantes de *InTouch* est le *Guichet Unique* qui a intégré plus de 300 services numériques et de paiement en 2021, ce nombre ayant doublé depuis 2019. Il était déployé dans sept pays africains en 2020 : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, République de Guinée et Sénégal. Quatre pays supplémentaires ont été lancés en 2021 : Mozambique, Nigéria, Ouganda et Tanzanie. *InTouch* lancera huit pays additionnels en 2022.

Le « *Guichet Unique* » fournit aux réseaux de distribution un dispositif unique et convivial leur permettant d'accepter une très large gamme de moyens de paiement sécurisés et pratiques (monnaie électronique, argent mobile, cartes privatives et espèces) et de proposer des services fournis par des tiers (abonnements multimédia, paiement de factures, transfert d'argent, rechargement de cartes, services bancaires et d'assurance). Déployées dans plus de 1500 stations-service TotalEnergies et plus de 37 000 points de vente indépendants en 2021. Plus de 1400 entreprises clientes ont utilisé la plateforme de paiement et de services numériques *InTouch* pour accepter des paiements et distribuer des services. En 2021, les plateformes *Guichet Unique* ont géré 1,5 milliard d'euros de volumes de transactions (près d'1 milliard d'euros en 2020) représentant 51 millions de transactions (40 millions en 2020) soit plus de 130 000 transactions par jour. Elles permettent à une population non privilégiée d'avoir accès à des services de paiement électronique. Ainsi, cette solution facilite les transactions de paiement et les Services Financiers numériques pour les personnes sans compte bancaire ni carte de paiement.

Elle met à disposition une large gamme de services (argent mobile, cartes prépayées, transferts de fonds, virements, paiement de factures, etc.). De plus, elle permet aux petits commerçants (petits magasins de quartier, salons, restaurants,

détaillants, etc.) de disposer de plus d'options de paiement pour développer leur activité.

En plus de son expansion géographique, *InTouch* prévoit de continuer d'étoffer son catalogue de services mais aussi de proposer de nouveaux produits répondant notamment aux besoins spécifiques des entreprises clientes.

Par ailleurs, *InTouch*, en partenariat avec Worldline, a développé une initiative spécifique au Sénégal pour apporter des Services Financiers numériques aux zones rurales sénégalaises où 61% de la population est financièrement exclue. Avec le soutien du Fonds d'équipement des Nations Unies, la fintech a déployé au cours du seul premier trimestre 2021 un réseau de 405 agents bancaires itinérants actifs dans dix départements mal desservis du Sénégal. En parallèle, elle leur a fourni une application mobile spécifique leur permettant de proposer différents types de transactions avec tous les opérateurs du pays et un transfert d'argent immédiat et gratuit. Cette innovation a apporté de réels progrès dans les villages : sensibilisation et utilisation accrues des Services Financiers numériques (services similaires à ceux du *Guichet Unique*), revenus supplémentaires pour les agents, moins de déplacements et de frais liés aux intermédiaires, plus de discrétion avec le paiement par mobile, etc. Il est à noter que le recrutement des femmes a été un défi dans ce projet. 13% des agents actifs recrutés sont des femmes et bénéficient au même titre que les hommes d'un supplément de salaire.

Worldline et *InTouch* ont également pu se relier aux grands acteurs du transfert d'argent international tels que Western Union, Ria, Worldremit, A Small World, etc. pour faciliter les transferts financiers à travers le monde. Plus généralement, une telle solution soutient le développement de solutions de paiement numérique en lieu et place des seuls échanges d'espèces, ce qui est favorable à la croissance économique et à une économie et une société plus sûres et transparentes, à la lutte contre la fraude et à la traçabilité des flux financiers. A travers ses différents impacts, cette solution soutient ainsi les Objectifs de Développement Durable 5, 8, 10, 16 et 17 des Nations Unies.

Worldline apporte à *InTouch* son expertise en matière de solutions de paiement et fournit également une infrastructure d'hébergement industriel sécurisée permettant le déploiement et l'exploitation de ses solutions visant l'inclusion financière numérique à l'échelle panafricaine. Par cette solution et le partenariat *InTouch*, Worldline contribue à l'inclusion financière globale de l'Afrique subsaharienne et à une société plus sûre et plus transparente avec des institutions plus fortes.

Il convient de noter que l'année 2021 a également été marquée par l'entrée au capital *InTouch* de 2 nouveaux actionnaires : le groupe CFAO et Mobility54, le véhicule d'investissement créé par CFAO en partenariat avec Toyota Tsusho Corporation en 2019 et dédié au secteur de la mobilité sur le continent africain.

Ils rejoignent ainsi TotalEnergies et Worldline pour accompagner *InTouch* dans son développement panafricain car, comme l'explique Richard Bielle, PDG du Groupe CFAO :

« *L'essor des économies africaines et l'accélération de la transformation reposent en grande partie sur l'inclusion financière des populations. Depuis sa création, InTouch participe à cette transformation structurante pour le continent. [...]* ».

D



## Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

### D.6.3 Développer les partenariats et la philanthropie d'entreprise envers les communautés locales

[GRI 201-1] [GRI 203-1] [GRI 203-2] [GRI 103-1 Performance économique] [GRI 103-1 Impact économique indirect] [GRI 201-4]

Worldline s'engage profondément à avoir un impact positif sur le développement économique et social des régions dans lesquelles il opère. L'ambition de la Société va au-delà de son simple développement économique, créer des emplois, développer des solutions et fournir des services à ses clients. En effet, Worldline aide les communautés des régions où il a de l'activité, à travers de multiples initiatives sociales au fil des années, et articulées autour de trois objectifs :

- Assurer des actions sociales spécialement en faveur de l'autonomisation de la jeunesse et des femmes ;
- Favoriser l'inclusion numérique et l'employabilité grâce au mécénat de compétences ;
- Lutter contre la maladie et contribuer au bien-être social.

Sur la base du modèle décliné par *Business for Sustainability* (B4SI), Worldline a adopté un reporting standard de son impact social pour les communautés locales. En 2021, Worldline a investi un montant total de 728 899€ dans les initiatives sociales en faveur de ces communautés [GRI 201-1]. Ce montant total comprend la contribution en Cash, les frais de personnel (bénévolat des collaborateurs pendant les heures de travail), les contributions en nature et les frais de gestion de ces initiatives.

Néanmoins, les restrictions sanitaires mondiales et le travail à distance ont considérablement réduit les opportunités de se rencontrer et d'organiser des initiatives à l'égard des communautés en 2021.

#### Principaux résultats

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des investissements sociaux (euros)	67 331	1 272 959	1 254 704	1 381 657	1 509 259	629 347 <sup>1</sup>	728 899

<sup>1</sup> La baisse importante en 2020 est liée à une réduction du périmètre de prise en compte des aides, faisant dorénavant abstraction de la taxe d'apprentissage française.

#### D.6.3.1 Initiatives spécifiques à l'enfance et à l'autonomisation (liste non exhaustive)

Worldline lance et fait la promotion d'initiatives pour collecter des fonds et venir en aide aux services de protection à l'enfance et également des services d'éducation et de santé, afin de soutenir les enfants malades ou nécessiteux.

Au Royaume-Uni, les collaborateurs entretiennent un lien historique fort avec l'association *Railway children* qui collecte des fonds pour venir en aide aux enfants sans abri souvent hébergés dans les gares, dans toute l'Angleterre. En raison du Covid-19 et de l'annulation de nombreux événements, Worldline n'a pas pu participer à l'événement annuel des *Railway Children*. Worldline a donc compensé par un don direct important à l'association caritative. D'autres actions des collaborateurs envers les *Railway Children* ont également été soutenues en faisant un don systématique accompagnant chaque initiative des collaborateurs.

En Allemagne, le groupe vise également l'enfance à travers le soutien du *Monikahaus family centre*, depuis le site de Francfort, depuis 1999, un projet social, mené par l'église catholique, qui se concentre sur l'éducation psychologique des

enfants et des adolescents ayant des antécédents de problèmes familiaux ou des troubles comportementaux. Le site d'Aachen, lui, soutient le projet *Kinder-und Jugendhilfe Brand* par des dons et du temps accordé à ses collaborateurs volontaires, l'institution offrant des soins et des services hospitaliers et ambulatoires aux enfants. A Francfort, Worldline donne également à *Die Arche* qui soutient les enfants et les jeunes défavorisés issus des centres-villes d'Allemagne.

En 2021, Worldline Inde a accompagné 30 jeunes élèves méritantes issues de quartiers défavorisés pour qu'elles accèdent aux études secondaires, promouvant ainsi une éducation de qualité et l'autonomisation de ces jeunes femmes.

Worldline, également en Inde, a dirigé ses dons vers *SOS Children's Villages* et plus particulièrement vers le programme *strengthen families*. Ce soutien sur mesure protège les parents contre les difficultés qui les empêcheraient d'assumer et de veiller sur leurs enfants au fur et à mesure qu'ils grandissent, et s'assure que les familles restent unies.

### D.6.3.2 Initiatives spécifiques relatives à l'inclusion numérique et à l'employabilité grâce au mécénat d'entreprise (liste non exhaustive)

Les collaborateurs volontaires de Worldline peuvent donner de leur temps et partager leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise de l'industrie informatique dans les écoles afin d'offrir un accès égal à l'éducation (filles et garçons) et de lutter contre l'exclusion sociale.

En 2021, Worldline Belgique s'est associée à une banque belge et a levé des fonds via ses terminaux pour *Digital4Youth*. Cette association s'engage pour que tous les jeunes adultes en Belgique aient accès aux technologies de l'information et de la communication en faisant valoir que « *chaque enfant et jeune adulte en Belgique mérite un accès sécurisé et rapide à un ordinateur portable* ».

Depuis 2011, Worldline entretient en France un partenariat avec *Energie Jeunes*, une association à but non lucratif qui lutte contre le décrochage scolaire dans les lycées situés dans des quartiers défavorisés et encourage les adolescents à persévérer dans leurs études, tout en repoussant « la spirale de l'échec ».

Worldline s'est engagé à offrir 5 jours de congés par année scolaire aux collaborateurs qui souhaitent s'impliquer via du mécénat de compétences ou du mentorat dans les actions d'*Energie Jeunes*. Cette année, 10 collaborateurs ont été formés pour sensibiliser les collégiens au décrochage scolaire.

### D.6.3.3 Initiatives spécifiques relatives à la Santé (liste non-exhaustive)

Au niveau du groupe, Worldline a lancé une campagne mondiale de dons parmi ses collaborateurs fin 2020 et terminée en 2021 pour contribuer au *Programme alimentaire mondial des Nations Unies*, la plus grande organisation humanitaire au monde utilisant l'aide alimentaire pour construire un chemin vers la paix. 12 000 repas ont été donnés par les collaborateurs et Worldline a fait don de 10 000 repas supplémentaires pour clôturer la campagne.

En Belgique, Worldline a de nouveau apporté son soutien financier et technologique au *Breast International Group (BIG)* pour l'initiative *BIG Time for Baby*. C'est une organisation internationale à but non lucratif qui forme le plus grand réseau mondial de groupes de recherche universitaires contre le cancer du sein. L'étude *BIG Time for Baby* permet aux jeunes femmes atteintes d'un cancer du sein de planifier leur traitement, afin de permettre la conception d'un enfant.

En France, Worldline a soutenu par l'intermédiaire de ses collaborateurs la *Collecte Nationale des restos*, un événement

punctuel en faveur de l'association française *Les restaurants du Cœur* au cours duquel les collaborateurs ont contribué à la collecte massive de 9 000 tonnes de nourriture et de produits de première nécessité pendant 3 jours, aidant les bénévoles de l'association et éventuellement en devenant bénévoles eux-mêmes.

Worldline a également fidèlement maintenu son partenariat technique au *Téléthon français*, une journée de don public en faveur de l'*AFM-Téléthon*, une association de parents et de patients qui luttent sans relâche contre les maladies génétiques, rares et gravement invalidantes. Worldline a offert ses services de paiement pour les dons effectués en ligne ou via des appareils mobiles. Cette initiative a impliqué non seulement des plateformes technologiques mais aussi 40 bénévoles participant à l'événement chaque année.

En 2021, ces opérations ont contribué à 23% de la collecte réussie de 73 622 019 €.

### D.6.3.4 Autres initiatives favorisant le bien-être social et l'engagement des collaborateurs envers les communautés locales (liste non exhaustive)

Worldline a un large éventail d'autres initiatives sociales destinées à la société en général, qui se concentrent sur les impacts sociaux et le bien-être de la communauté. À travers différentes initiatives, Worldline promeut également l'inclusion sociale en encourageant ses collaborateurs à s'impliquer.

En particulier, Worldline France exécute depuis 8 ans le programme *Engagement associatif*. Son objectif est de

renforcer l'engagement social des collaborateurs qui souhaitent s'impliquer dans des projets associatifs à dimension sociale.

Les collaborateurs présentent leur projet et, si le jury l'a retenu, disposent d'un temps de contribution, offert par Worldline pendant leur temps de travail sur une réserve globale de journées. En 2021, cette réserve était de 40 jours.



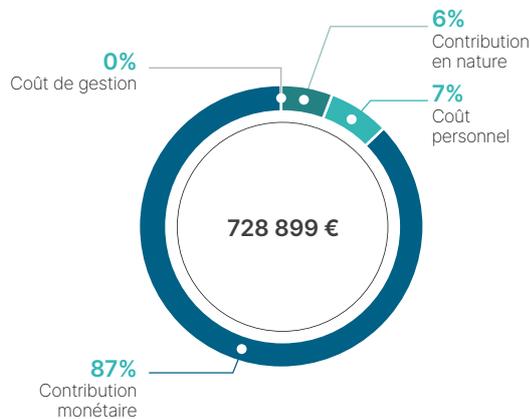
## Déclaration de performance extra-financière

Aider nos communautés locales à travers des solutions à impact positif et des initiatives sociales

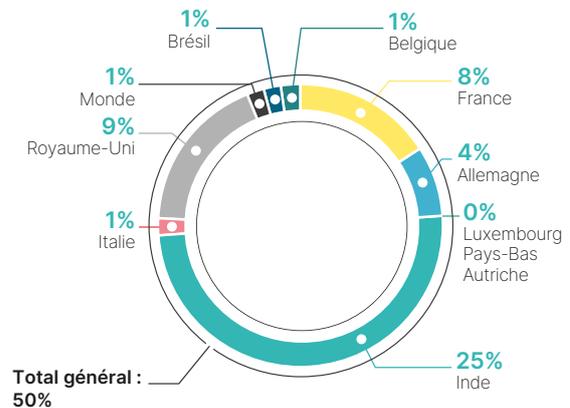
### D.6.3.5 L'accélération de l'adoption des bonnes pratiques

Worldline a conduit une analyse de ses données d'initiatives sociales qui a exposé les faits suivants :

#### Contribution par type (en €)



#### Contribution par pays (en €)



- Les contributions sont très inégalement réparties entre les zones géographiques ;
- Le Top 5 des pays représente +90% des montants dédiés aux initiatives sociales ;
- De nombreuses initiatives sont ponctuelles et manquent d'itération l'année suivante.
- Les contributions sont essentiellement réalisées sous forme de cash ;
- Les dons en nature ont drastiquement chuté à la suite des restrictions COVID ;
- Le pourcentage du bénévolat et du mécénat de compétence est très faible.

Compte tenu de ces données, Worldline vise à redéfinir les contours de sa stratégie de Philanthropie pour définir les lignes directrices pour 2022 et les années à venir dans le but de :

- Pousser les entités business à participer plus aux initiatives sociales ;
- Répartir plus équitablement ces contributions parmi les régions ;
- Promouvoir l'engagement des collaborateurs et le soutenir avec du temps accordé au bénévolat.

## D.6.4 Principaux indicateurs clés de performance relatif aux communautés locales

Indicateur	Standard	Périmètre 2021		Périmètre 2020		Périmètre 2019				
		2021	2020	2019	Par employé	Par revenu	Par employé	Par revenu		
<b>Communautés locales</b>										
Total des investissements aux communautés locales (€)	GRI201-1	728 899	629 347	1 509 259	87%	-	94%	-	86%	-
Nombre total d'employés impliqués dans l'ensemble des initiatives sociales	GRI201-1	624	1 170	276	87%	-	94%	-	86%	-
Montant des dons pour des œuvres caritatives (€)	GRI201-1	572 607	324 328	365 804	87%	-	94%	-	86%	-
Contribution à des initiatives commerciales en faveur des causes caritatives (€)	GRI201-1	53 777	245 566	3 080	87%	-	94%	-	86%	-
Contribution à des universités et établissements similaires (€)	GRI201-1	53 933	191 654	1 096 027	87%	-	94%	-	86%	-
Contribution à des projets informatiques responsables (€)	GRI201-1	13 473	13 845	43 200	87%	-	94%	-	86%	-
<b>Micro-don</b>										
Volume de dons collecté en millions d'euros		310,8	-	-	-	100%	-	-	-	-

**Communautés locales** : TSS est inclus dans le périmètre. Comme les employés TSS et non TSS peuvent avoir participé à la même initiative, il n'est pas possible de retirer précisément TSS de la valeur finale. Les pays suivants sont exclus du périmètre : Australie, Canada, Chine, République Tchèque, Pologne, Suisse.



## Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

# D.7 Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

Ce chapitre décrit le périmètre du rapport de responsabilité sociétale d'entreprise 2021 de Worldline et les lignes directrices sur lesquelles il se fonde. Il aborde également la façon dont Worldline réalise ce rapport selon des normes et référentiels d'indicateurs mondialement reconnus et les procédures utilisées pour obtenir les informations présentées.

En 2021, en combinant ses forces avec Ingenico, Worldline est devenu un nouveau leader mondial des services de paiement et a rejoint la ligue des leaders internationaux du paiement. En plus des services de paiement fournis par Worldline au travers ses trois Ligne de Services (Services aux Commerçants, Services Financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels), le Groupe fournit des solutions et des services de terminaux de paiement

de classe mondiale aux banques et aux acquéreurs au travers de la Ligne de Services TSS (« Solutions & Services de Terminaux de paiement »). Suite à une revue stratégique de cette activité, le Conseil d'Administration a validé l'orientation stratégique de désengagement de TSS afin que cette activité puisse poursuivre une stratégie de transformation ambitieuse en tant qu'entreprise entièrement autonome. Dans ce contexte, la Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 comme une activité destinée à être cédée et est exclue des chiffres et de l'analyse présentés dans la section D. du DEU 2021. Lorsque l'exclusion des données TSS n'a pas été possible, cela sera précisé dans la méthodologie de reporting (mentionnée à la section D.7.3), et également en note dans les tableaux d'indicateurs.

## D.7.1 Principes et standards du rapport

[GRI 102-5] [GRI 102-10] [GRI 102-45] [GRI 102-48] [GRI 102-49] [GRI 102-50] [GRI 102-51] [GRI 102-52] [GRI 102-56] et [GRI 103-1]

### D.7.1.1 Exigences et principes juridiques

[GRI 102-12] [GRI 103-3 Information spécifiques à Worldline]

#### D.7.1.1.1 Directive européenne relative à la déclaration de performance extra-financière

Comme l'exige la loi de transposition française de la Directive européenne 2014/95/UE sur la déclaration de performance extra-financière, le contenu de la déclaration de performance extra-financière de Worldline inclut une référence à son modèle d'affaire, une présentation des risques extra-financiers auxquels elle est exposée, une description des politiques

mis en place pour atténuer ces risques et les résultats de ces politiques dont l'efficacité et les performances sont évaluées à partir de ICP pertinents. En particulier, le document fournit des informations sur l'impact social et environnemental des activités de Worldline et sa contribution aux droits humains, à la lutte contre la corruption et à la fraude fiscale. Pour plus d'informations, se reporter à la Section D.1.3.4.2 du présent rapport.

### D.7.1.2 Conformité avec les cadres de reporting les plus exigeants

#### D.7.1.2.1 Conformité avec les normes du Global Reporting Initiative (GRI)

[GRI 102-12] [GRI 102-46] [GRI 102-54] [GRI 103-1] [GRI 103-1 Impacts économiques indirects] [GRI 103-1 Présence sur le marché] [GRI 103-1 Pratiques d'achats] [GRI 103-1 Lutte contre la corruption] [GRI 103-1 Energie] [GRI 103-1 Informations spécifiques à Worldline] [GRI 103-1 Emissions] [GRI 103-1 Emploi] [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail] [GRI 103-1 Formation et éducation] [GRI 103-1 Diversité et égalité des chances] [GRI 103-1 Confidentialité des données clients] et [GRI 103-1 Performance économique]

Depuis son premier rapport en 2014, Worldline a préparé son rapport de durabilité conformément au cadre de reporting GRI relatif au développement durable. Worldline publie un rapport sur l'ensemble des informations générales et sur les sujets importants regroupés en catégories générales (performance économique, présence sur le marché, impacts économiques indirects, pratiques d'achats, lutte contre la corruption, énergie, émissions, emploi, santé et sécurité, formation et éducation, diversité et égalité des chances, confidentialité des données clients et conformité socio-économique) ainsi que sur 16 indicateurs sectoriels spécifiques à Worldline. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue.

Worldline a complété avec succès l'Index de Contenu GRI qui est disponible sur le site internet de la Société : worldline.com. Il indique quels sujets ont été considérés comme pertinents et ensuite inclus dans le rapport. Les informations requises relatives au profil et un résumé de l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs sont également fournis.

Worldline s'engage pour un rapport transparent et public sur le développement durable. Ce rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, période comparable (d'un an) au rapport précédent de 2019. Par ailleurs, le périmètre géographique a évolué par rapport à 2019. Des explications détaillées sont fournies dans les paragraphes qui suivent.

### D.7.1.2.2 Conformité avec le cadre CDSB

En outre, Worldline respecte les principes et les exigences du Cadre du CDSB et rend compte de ses impacts environnementaux matériels et de sa performance sur une base annuelle dans le Document de Référence et le rapport intégré. Le CDSB a élaboré un cadre pour la communication d'informations sur l'environnement, le capital naturel et les changements climatiques dans les Rapports Annuels des entreprises.

### D.7.1.2.2 Conformité avec la norme SASB

Ce rapport est conforme à la norme SASB et en particulier à la norme industrielle SASB pour les logiciels et les technologies de l'information. La Fondation SASB est un organisme indépendant de normalisation. Sa mission est d'établir et de maintenir des normes sectorielles spécifiques qui aident les entreprises à divulguer aux investisseurs des informations sur le développement durable qui soient financièrement significatives et utiles à la prise de décision. Les normes SASB sont conçues pour identifier un ensemble minimal thème de durabilité les plus susceptibles d'avoir un impact sur la performance opérationnelle ou la situation financière d'une industrie, quel que soit sa situation géographique. Les normes SASB sont conçues pour faciliter la communication extra-financière des entreprises.

### D.7.1.4 Processus pour définir le contenu du rapport [GRI 102-4] [GRI 103-1 Informations spécifiques à Worldline]

Le choix des ICP est aligné sur la stratégie de Worldline et basé sur une analyse de matérialité (Voir la Section D.1.1.3.3). La stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) comprend une hiérarchisation des enjeux RSE qui est une condition essentielle pour le tableau de bord de performance extra-financière et le suivi interne des projets.

En 2021, Worldline a revu les résultats de la dernière analyse de matérialité afin de confirmer la priorisation des enjeux en matière de développement durable et de ses axes stratégiques au vu de la nouvelle organisation.

#### Périmètre des thèmes [GRI 102-45] [GRI 103-1]

Les thèmes suivants relatifs aux standards GRI sont d'une grande importance pour Worldline. En dehors de l'organisation, ces aspects sont tout aussi importants pour les parties prenantes mentionnées.

#### Thèmes matériels

- Performance économique**
- Présence sur le marché**
- Impacts économiques indirects**
- Pratiques d'achat**
- Energie**
- Emissions**
- Emploi**
- Formation et éducation**
- Diversité et égalité des chances**
- Santé et sécurité au travail**
- Lutte contre la corruption**

#### Conformité socio-économique

#### Confidentialité des données clients

#### Périmètre des thèmes en dehors de l'organisation

- Communautés, clients, investisseurs, analystes et ONG
- Communautés, clients, investisseurs, analystes et ONG
- Communautés, clients, investisseurs, analystes et ONG
- Communautés, organismes publics, fournisseurs et partenaires
- Clients, investisseurs et analystes
- Clients, investisseurs et analystes
- Communautés, organismes publics, fournisseurs et partenaires
- Fournisseurs et partenaires
- Clients, investisseurs et analystes, organismes publics, fournisseurs et partenaires
- Clients, investisseurs et analystes, organismes publics, fournisseurs et partenaires
- Clients

Pour chaque aspect des standards du GRI, une note interne et une note externe ont été déterminées. Tous les aspects atteignant un seuil défini pour les scores internes et externes ont été considérés comme matériels pour Worldline. Treize sujets des standards du GRI ont été reconnus comme matériels pour Worldline. D'autres sujets ont été identifiés

comme matériels mais ne correspondaient à aucun aspect des standards du GRI. Worldline a intégré ces sujets à sa matrice de matérialité afin de refléter les spécificités et les défis de son activité. La matrice de matérialité de Worldline met l'accent sur la priorisation des défis de Worldline en matière de responsabilité sociétale et permet de déterminer sa stratégie.





## Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

### D.7.2 Méthodologie du rapport

#### D.7.2.1 Processus du reporting des indicateurs basés sur l'analyse de matérialité [GRI 102-45] [GRI 102-49]

Le processus de *reporting* de nos principaux ICP et de nos ICP TRUST 2025 est décrit dans deux documents internes intitulés *CSR Reporting Protocol* et *TRUST 2025 Reporting Protocol*. Pour chaque ICP, le document décrit la définition, l'objectif, les niveaux de responsabilité et de contrôle, ainsi que la méthodologie de calcul. Worldline étant engagé dans un processus d'amélioration, la Société travaille à adapter son protocole de *reporting* aux évolutions du Groupe et met à jour ce document chaque année.

Le *reporting* RSE de Worldline est géré par l'équipe RSE et un réseau de contributeurs dans tous les pays et entités. La plupart des informations extra-financières sont collectées et consolidées dans un outil dédié de collecte de données RSE. Certaines informations sont préalablement collectées dans des outils dédiés, comme c'est le cas pour les informations extra-financières dans la rubrique *People*. Une minorité des

informations est collectée lors de discussions individuelles avec les contributeurs. Les données fournies par les différents contributeurs sont ensuite consolidées au niveau global.

Worldline a demandé à Deloitte de conduire des travaux d'évaluation et d'audit afin d'obtenir un niveau d'assurance pour ses principaux indicateurs clés de performance (voir le rapport de l'organisme tiers indépendant Section D.7.4). Deloitte a effectué des audits sur site pour les anciennes entités Ingenico en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et les anciennes entités Worldline au Pays-Bas couvrant 14% des effectifs et 21% des émissions de gaz à effet de serre. De plus, une revue de cohérence des données énergétiques a été effectuée pour les anciennes entités Worldline en Italie. Des audits globaux ont été réalisés sur les principaux ICP, pour consulter la liste des indicateurs audités, se référer à la section D.7.4.

#### D.7.2.2 Périmètre du reporting des indicateurs basés sur l'analyse de matérialité [GRI 102-45] [GRI 102-49] [GRI 102-10] [GRI 102-4]

Les rapports concernent l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il rassemble les informations sur les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de Worldline et de ses entités. Le rapport inclut toutes les entités acquises avant la fin de 2020, à l'exception des entités appartenant à la Global Business Line Terminaux, Solutions & Services.

En 2021, en combinant ses forces avec Ingenico, Worldline est devenu un nouveau leader mondial des services de paiement et a rejoint la ligue des leaders internationaux du paiement. En plus des services de paiement fournis par Worldline au travers ses trois Ligne de Services (Services aux Commerçants, Services Financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels), le Groupe fournit des solutions et des services de terminaux de paiement de classe mondiale aux banques et aux acquéreurs au travers de la Ligne de Services « Solutions & Services de Terminaux de paiement ». Suite à une revue stratégique de cette activité, le Conseil d'Administration a validé l'orientation stratégique de désengagement de TSS afin que cette activité puisse poursuivre une stratégie de transformation ambitieuse en tant qu'entreprise entièrement autonome. Dans ce contexte, la

Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 comme une activité destinée à être cédée et est exclue des chiffres et de l'analyse présentés dans la section D. du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Worldline obtient ses données extra-financières à partir de sources internes et externes (tierces parties). La fréquence des rapports extra-financiers est annuelle. Le périmètre de *reporting* RSE 2021 couvre 49 pays : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Pologne, Roumanie, Russie, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, États-Unis et Vietnam

Les tableaux Indicateurs clés de performance des Sections D.1.4, D.2.6, D.3.5, D.4.6, D.5.4 et D.6.4 précisent le périmètre associé à chaque indicateur.

### D.7.2.3 Outil de reporting

[GRI 103-3 Impacts économiques indirects]  
[GRI 103-3 Présence sur le marché] [GRI 103-3 Pratiques d'achat]  
[GRI 103-3 Lutte contre la corruption] [GRI 103-3 Energie] [GRI 103-3 Emissions]  
[GRI 103-3 Emploi] [GRI 103-3 Santé et sécurité au travail] [GRI 103-3 Formation et éducation] [GRI 103-3 Diversité et égalité des chances] [GRI 103-3 Confidentialité des données clients] [GRI 103-3 Performance économique]

Worldline utilise l'outil UL360 Sustainability Software pour la collecte de donnée RSE. Cet outil est utilisé pour faciliter la collecte d'informations, les flux de travail globaux, les validations, l'exploitation et la visualisation des résultats des KPI.

En 2020, la plupart des indicateurs sont collectés à l'aide du logiciel UL 360 Sustainability Software. La plupart des

indicateurs People ont été extraits de l'outil du groupe Nessie. Un plus petit nombre d'indicateurs sont extraits de logiciels spécifiques, par exemple l'application MyCareer pour les indicateurs d'apprentissage et de développement, ou collectés lors d'entretiens et de discussions.

## D.7.3 Méthodologie des indicateurs

[GRI 103-1 Informations spécifiques à Worldline] [GRI 103-2 Impacts économiques indirects] [GRI 103-2 Information spécifique à Worldline]

D

### D.7.3.1 Informations relatives aux indicateurs du programme TRUST 2025

#### Score de qualité – Disponibilité du service et temps de réponse des contrats et des plateformes

Les contrats Worldline peuvent inclure des accords de niveau de service (SLA) qui définissent les objectifs convenus en matière de disponibilité et de temps de réponse pour les services concernés.

- La disponibilité du service correspond à la capacité d'un service informatique ou d'un autre élément de configuration à exécuter sa fonction convenue en cas de besoin. La disponibilité est déterminée par la fiabilité, la maintenabilité, la facilité d'entretien, les performances et la sécurité.
- Le temps de réponse est la mesure du temps nécessaire pour terminer une opération ou une transaction.

Worldline a défini un indicateur appelé « Quality Score – Service Availability & Response Time » pour les contrats et les plateformes, qui mesure dans quelle mesure Worldline remplit ses objectifs SLA sur la base d'un pourcentage de violations de SLA rencontrées.

Le périmètre SLA/SLO pour 2021 comprend les 85 contrats les plus critiques (781,6 M€) et 49 plateformes (~2.000 M€) qui assureront un nombre limité de SLA/KPI pour :

- Garantir des plans d'amélioration réalisables pour les titulaires de contrat en cas de manquements.
- Concentrer l'attention de la direction de Worldline sur les gros contrats et les SLA/SLO les plus critiques pour l'entreprise.

#### % de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline

Cet indicateur vise à s'assurer que les demandes émanant des particuliers pour faire valoir leur droit à la vie privée sont correctement gérées dans un temps raisonnable à savoir un à deux mois en fonction de la complexité des demandes. Pour

être conforme à la politique de protection des données de Worldline, le traitement des demandes doit comporter un historique des actions menées à chaque étape du traitement des demandes. La politique de protection des données du Groupe est alignée à la section 3, article 12 à 23 Règlement Général sur la Protection des Données.

L'indicateur se calcule de la manière suivante: Nombre de demandes relatives aux données personnelles dont la réponse est conforme à la politique de protection des données / Nombre de demandes relatives aux données personnelles.

Le périmètre géographique de cet indicateur couvre toutes les entités de l'Espace Economique Européen et le Royaume-Uni.

Toute demande, plainte, question, requête, contact ou équivalent qui ne constitue pas une demande relative aux données personnelles est exclue du périmètre.

#### % des sites certifiés ISO 27001 dans le respect la politique de sécurité

Cet indicateur mesure la part des bureaux et data centers éligibles certifiés ISO 27001. Les sites éligibles inclus :

- Les bureaux/locaux de plus de 50 collaborateurs
- Les data centers Worldline

L'indicateur est calculé de la manière suivante : nombre de sites éligibles certifiés ISO 27001 divisé par le nombre de sites éligibles total.

En 2021, le nombre total de sites éligibles est fixé à 72. Ce nombre peut varier d'une année à l'autre.

#### Taux net de recommandation

Le Net Promoter Score (NPS) est utilisé pour mesurer et améliorer la fidélité des clients. Cette méthodologie est basée sur la perspective que les clients peuvent être divisés en trois catégories : les promoteurs (score 9-10), les passifs (score 7-8) et les détracteurs (score 0-6). La question « Quelle est la probabilité que vous recommandiez Worldline à un ami ou un



## Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

collègue ? » est utilisé pour calculer le NPS. Worldline calcule le *Net Promoter Score* en utilisant la différence entre ceux qui ont été des promoteurs et des détracteurs divisé par le nombre total de contrats.

Le score du rapport est le même que celui du « score de satisfaction globale des clients (OCS) ».

Le périmètre de reporting est basé sur les revenus éligibles, les revenus représentant chaque contrat pris en compte par l'enquête de satisfaction. Le périmètre estimé pour l'année 2021 comprend 393 contrats représentant 1721K€ du total des revenus externes budgétés 2021.

En 2021, Payone est exclu du périmètre.

### Revenu total « Offre durable » (en million d'euros)

L'ICP est calculé sur la base des revenus des offres considérées durables que Worldline vend à ses clients. Les offres considérées durables sont identifiées et les indices y étant associés (degré de durabilité) sont fixés par les chefs de produits en fonction de leur périmètre sur 24 aspects (regroupant les bénéfices économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance générés par les offres). Le processus global est coordonné par une personne dédiée de l'équipe de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Le portefeuille de Worldline évolue continuellement et les définitions des ICP sont sujettes à des mises à jour.

Worldline a estimé le revenu lié à ses solutions durables. Pour obtenir cette information, Worldline a calculé le revenu par division commerciale tout en associant la liste d'offres qui fait partie de cette division proportionnellement à leur valeur contractuelle totale déclarée en 2021. Worldline a ensuite appliqué le pourcentage de durabilité obtenu au revenu, pour obtenir le revenu lié aux offres durables. Le pourcentage de durabilité est nul lorsque l'analyse de la durabilité n'a pas pu être terminée. En 2021, les produits et services des entités anciennement Ingenico Global Business Line Merchant Services ont été intégrés. Puis à partir du mapping des offres scorées aux produits et services, Worldline a calculé le Revenu durable sur ce périmètre.

### Nombre d'heure moyen de formation par employée et par an

Le nombre d'heures réelles de formation dispensées aux collaborateurs de l'entreprise au cours de la période de reporting est pris en compte.

Les actions considérées comme des formations sont :

- Apprentissage qui se déroule dans un environnement organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation ou sur le lieu de travail) ;
- Désigné explicitement comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) ;
- L'apprentissage formel est intentionnel du point de vue de l'apprenant. Cela conduit généralement à la validation et à la certification ;
- Objectifs par service de formation, concepteur pédagogique et / ou instructeur ;
- Livré par des enseignants formés de manière systématique et intentionnelle dans une école, un enseignement supérieur ou une université ;
- Avec curriculum, accréditation, certification ;

- Intentionnel du point de vue de l'apprenant : l'objectif explicite de l'apprenant est d'acquérir des connaissances, des aptitudes et / ou des compétences ;
- L'apprentissage qui fait partie des activités planifiées qui ne sont pas toujours explicitement désignées comme apprentissage (en termes d'objectifs d'apprentissage, de temps d'apprentissage ou d'aide à l'apprentissage), mais qui contiennent un élément d'apprentissage important. L'apprentissage non formel est intentionnel du point de vue de l'apprenant ;
- Est plutôt organisé et peut avoir des objectifs d'apprentissage.

L'heure moyenne de formation s'obtient comme suit : (Nombre d'heures de formation cumulé au cours de la période de reporting) / (Effectif total à la fin de la période de reporting)

Les types de collaborateurs suivants sont exclus du périmètre : collaborateurs inactifs, stagiaires scolaires, apprentis, externes, diplômés.

### Taux de satisfaction globale des collaborateurs mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®

Cet indicateur est suivi par le taux de l'indice de confiance fourni par les résultats de l'enquête *Great Place to Work*®.

Cette déclaration fait partie d'une enquête lancée chaque année. L'enquête est menée par l'institut *Great Place to Work*, indépendant de l'entreprise. Dans cette enquête, il y a 70 affirmations de *GPTW* et 22 déclarations fermées supplémentaires définies par lesquelles il faut répondre. Parmi ces 70 déclarations, il y a : « En tenant compte de tout, je dirais que c'est un excellent lieu de travail ». Si cette réponse est « souvent vraie » ou « presque toujours vraie », elle est considérée comme une réponse positive. L'Indice de confiance correspond à la moyenne des résultats aux questions fermées de *GPTW*.

Les catégories d'employés suivantes sont exclues du scope: Les salariés dont le contrat est suspendu dans l'attente d'une reprise du travail (congé parental, congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), travailleurs occasionnels, sous-traitants, prestataires de services extérieurs, contrats aidés spécifiques.

### % de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur

L'objectif de cet ICP est de mesurer l'effectif des personnes handicapées dans le pays où il existe une obligation légale et dont l'effectif déclenche une obligation d'embaucher un % de salariés handicapés. En décembre 2020, les pays ciblés sont : France, Allemagne, Autriche, Pologne, Italie, la Roumanie, Chine. Chaque pays peut avoir des critères différents pour définir le statut d'un employé handicapé.

Les RH Globales se mettront en contact avec l'équipe des RH des pays ciblés pour obtenir l'effectif total des employés handicapés d'ici la fin de l'année.

Les catégories d'employé suivantes sont exclues du périmètre: Les salariés dont le contrat est suspendu dans l'attente d'une reprise du travail (congé parental, congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), les travailleurs occasionnels, les sous-traitants, les prestataires de services extérieurs.

### % de femmes dans des postes de direction

Cet ICP mesure le pourcentage des femmes à des postes de direction. Les postes de directions sont l'ensemble des postes ayant un GCM de 6 et plus dans les outils RH anciennement Worldline et ICL 13 et plus dans les outils RH anciennement Ingenico.

Le résultat s'obtient de la manière suivante: Total des femmes ayant un GCM de 6 ou plus ou ICL 13 ou plus / Total des employés ayant un GCM 6 ou plus ou ICL 13 ou plus.

Les catégories suivantes d'employé sont exclues du périmètre: les stagiaires, rémunérés ou non, les travailleurs occasionnels, les sous-traitants, les prestataires de services extérieurs, contrats aidés spécifiques.

### % des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées

Cet engagement mesure la capacité de Worldline à améliorer le niveau de responsabilité de Worldline chez ses fournisseurs stratégiques et par conséquent à assurer que le Groupe est responsable sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Si le fournisseur a un score inférieur à 45 points, Worldline initie chaque année un plan d'action correctif et collaboratif avec le fournisseur. Ce plan d'action n'est pas obligatoire pour le fournisseur, de même que l'évaluation EcoVadis : les fournisseurs peuvent décider de ne pas faire l'évaluation et/ou le plan d'action correctif.

L'indicateur est calculé de la manière suivante: nombre de fournisseurs avec un score inférieur à 45 pour lesquels Worldline a demandé de mettre un plan d'action pour résoudre les points critiques identifiés pour EcoVadis / Nombre de fournisseur avec un score inférieur à 45.

### % des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques

Les fournisseurs stratégiques du Groupe Worldline sont définis par les acheteurs en tenant compte des besoins opérationnels et du positionnement sur le marché. En 2021, les fournisseurs stratégiques de WL représentaient environ 113 fournisseurs et 37 % des dépenses totales.

EcoVadis vise à améliorer les pratiques environnementales et sociales des entreprises en s'appuyant sur l'influence des chaînes d'approvisionnement mondiales. EcoVadis a développé un outil permettant aux entreprises de faire évaluer leurs fournisseurs selon les principes de la RSE. Lorsqu'un fournisseur est évalué par EcoVadis, toutes les dépenses liées à ce fournisseur pendant l'année d'évaluation sont considérées comme évaluées.

L'indicateur est calculé de la manière suivante: dépenses des fournisseurs stratégiques évaluées par EcoVadis / Total des dépenses des fournisseurs stratégiques.

### % d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 3 mois

Le nombre d'alertes donne un aperçu de la volonté des collaborateurs et de Worldline d'agir conformément au code d'éthique.

Les éléments suivants sont considérés lors du calcul de l'ICP:

- Nombre d'alerte légitime reçu
- Date de réception de l'alerte (boîte aux lettres de conformité ou ligne d'intégrité) et preuve de l'analyse (réunions prévues/procès-verbaux des réunions).
- La date de finalisation du plan d'action doit être inférieure à 2 mois après les alertes reçues par Global Compliance.

### Réduction des émissions d'éqCO<sub>2</sub>e (Scopes 1, 2)

Worldline rend compte de son empreinte carbone en conformité avec le GHG Protocole pour la comptabilité d'entreprise. Cet indicateur représente les émissions de CO<sub>2</sub>e des scopes 1 et 2.

Au sein de Worldline, les scopes sont définis comme suit :

- Scope 1 :
  - Consommation de combustibles fossiles dans les bureaux et les data centers ;
  - Consommation de combustibles fossiles du parc automobile ;
  - Fuite de gaz réfrigérant.
- Scope 2 :
  - Consommation d'électricité dans les bureaux et des data centers.

Le calcul de cet ICP est fait de la manière suivante: ((Émissions totales de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2) FY N - Émissions totales de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2) FY N-1) / Émissions totales de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2) FY N-1) \* 100

Le périmètre de l'indicateur est le même que celui appliqué pour l'indicateur Émissions totales de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2).

### % des émissions d'éqCO<sub>2</sub>e compensées pour les scopes 1, 2, 3a

La compensation des émissions de CO<sub>2</sub>e est réalisée grâce à la société Ecoact qui propose aux entreprises des programmes volontaires de compensation carbone des émissions de gaz à effet de serre. Cela signifie compenser les émissions produites par les centres de données, les bâtiments et les déplacements professionnels de Worldline. Le montant des émissions de CO<sub>2</sub>e est ensuite multiplié par un prix du carbone (nombre d'€ par tonne de CO<sub>2</sub>e) et cela permet d'obtenir un montant des émissions en euros. En 2020, le prix du carbone était de 1,36 €/tonne de CO<sub>2</sub>e.

Chaque année, Worldline publie les tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>e produites par sa consommation d'énergie dans les bureaux et les data centers et les déplacements professionnels. Sur la base de ces données, les émissions de CO<sub>2</sub>e sont calculées et auditées par Deloitte.



## Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

### D.7.3.2 Informations relatives aux indicateurs environnementaux

Conformément aux recommandations des normes GRI, Worldline surveille un large éventail d'indicateurs de performance clés environnementaux liés à la consommation d'énergie, aux déchets, à l'eau et aux émissions de CO<sub>2</sub>e. Le périmètre du reporting environnemental couvre l'ensemble des sites de plus de 15 collaborateurs et les data centers de plus de 50m<sup>2</sup>. Le périmètre du reporting s'étend dans 49 pays: Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Pologne, Roumanie, Russie, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, États-Unis et Vietnam.

La collecte de données est effectuée deux fois par an sur le logiciel de durabilité UL 360 (*Sustainability Software*).

Le périmètre du reporting relatif aux émissions de GES couvre environ 96% du chiffre d'affaires et environ 93% des collaborateurs. Le périmètre spécifique retenu pour chacun de ces indicateurs est décrit dans leur définition ci-dessous. Certains de ces indicateurs sont ensuite audités et vérifiés par un auditeur externe (voir la liste dans le rapport de vérification indépendante à la Section D.7.4).

#### GRI 302-1 TC-SI-130a.1 Consommation énergétique au sein de l'organisation

Worldline a utilisé une méthodologie de collecte basée sur le GHG Protocol et les directives du GRI. De cette manière, les deux processus peuvent être intégrés et les données des deux rapports peuvent être collectées.

Pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>e, les réglementations nationales et les méthodes de calcul ont été appliquées.

Les facteurs de conversion ont été ajustés en fonction du pays et du type d'énergie consommée (fioul, diesel, gaz, électricité).

Les facteurs de conversion sont basés sur le département de l'environnement, la nourriture et les affaires rurales du Royaume-Uni (*Department for Environment, Food & Rural Affairs of UK – DEFRA*) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

La méthodologie utilisée est fournie directement par le fournisseur d'énergie au niveau local ou par le propriétaire du site :

- Concernant l'électricité, les compteurs sont installés au niveau du site pour mesurer l'énergie consommée en kWh. La mesure enregistrée par les compteurs est utilisée par les fournisseurs ou par l'intermédiaire des propriétaires pour émettre des factures ;
- En ce qui concerne le gaz naturel, des compteurs sont installés au niveau du site pour mesurer l'énergie consommée en m<sup>3</sup> et convertie en kWh conformément aux taux de conversion locaux, souvent directement par le fournisseur. La facture est fournie directement par le fournisseur de gaz ou via le propriétaire.

Les factures indiquent le montant total consommé en kWh et/ou sa valeur monétaire (devise locale). Si seule la valeur monétaire est fournie, la consommation en kWh sera estimée à l'aide d'un coût unitaire moyen.

Worldline a inclus certaines hypothèses et techniques pour les estimations sous-jacentes appliquées à la compilation des indicateurs et d'autres informations dans les KPI spécifiques. Par exemple, en cas d'indisponibilité des données de consommation réelle, des estimations basées sur la consommation de la période précédente sont utilisées pour calculer la consommation réelle.

En cas d'indisponibilité des données de consommation, des estimations basées sur les images et la consommation moyenne d'autres sites ont été utilisées pour calculer la consommation réelle. Les données correspondantes sont saisies dans l'application de l'organisation pour chaque site.

Le système de refroidissement acheté à travers les réseaux urbains de froid, pour les centres de données et les bureaux correspond à une consommation totale d'énergie de zéro GJ et le volume total de vapeur achetée à travers les réseaux urbains de chaleur pour chauffer les sites n'est pas disponible. Worldline ne vend pas d'électricité, de chaleur, de système de refroidissement ou de vapeur à des tiers.

Les entités/pays exclus de la collecte de données sont les suivants:

- Les entités anciennement Worldline des pays suivants sont exclues: Hong-Kong, États-Unis
- Les entités suivantes sont exclues: Ingenico E-commerce aux États-Unis et Ingenico Digital Commerce au Royaume Uni

#### GRI 302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation

Cet ICP concerne la consommation d'énergie liée aux déplacements professionnels. Les voyages d'affaires sont définis comme tout type de voyage dont Worldline est responsable, ce qui signifie que Worldline paie ou rembourse au moins une partie.

- Déplacements en voiture : voiture de société (flotte automobile) / voiture particulière (véhicules particuliers et voiture de location) (consommation de carburant ou distance parcourue)
- Voyage en avion (distance parcourue et émissions de l'agence de voyage)
- Voyage en train (total des kilomètres parcourus)
- Déplacement en taxi (total des kilomètres parcourus)

Les pays exclus du périmètre en 2021 pour les entités anciennement Worldline sont :

- Voiture particulière : Chine, Hong Kong, Pays-Bas, Singapour, États-Unis ;
- Voiture de société : Hong Kong, Singapour, États-Unis ;
- Voyages en avion : Estonie, Hong Kong, Lituanie, Pologne, Singapour, États-Unis ;
- Voyages en train : Chine, Estonie, Hong Kong, Pays-Bas, Pologne, Singapour, Suède, États-Unis ;
- Déplacements en taxi : Estonie, Hong Kong, Pays-Bas, Pologne, Singapour, Suède, États-Unis.

En Allemagne les entités suivantes sont exclues du périmètre : Paysquare, BDS POS, SPS.

Pour les entités anciennement Ingenico les exclusions sont les suivantes:

- Ingenico E-commerce aux États-Unis et Ingenico Digital commerce au Royaume-Uni
- Voiture particulière : Autriche, Argentine, Danemark, Finlande, Inde, Italie, Norvège, Roumanie ;
- Voiture de société : Autriche, Argentine, Danemark, Finlande, Inde, Italie, Norvège, Roumanie, Espagne ;
- Transport aérien : Autriche, Argentine, Chine (Landi inclus), Danemark, Finlande, Inde, Nouvelle-Zélande, Norvège, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie ;
- Train : Autriche, Argentine, Danemark, Finlande, Ingenico Inde, Italie, Norvège, Roumanie ;
- Taxi : Autriche, Argentine, Danemark, Finlande, Inde, Italie, Norvège, Roumanie.

### GRI 302-3 Intensité énergétique

Le ratio d'intensité énergétique est calculé en divisant la consommation d'énergie absolue au cours de l'année de référence (le numérateur) par le chiffre d'affaires exprimé en million euros (le dénominateur) produites par l'organisation, au cours de la même année de référence. Le ratio d'intensité énergétique exprime l'énergie requise par unité d'activité. Par souci de cohérence, le périmètre de *reporting* est aligné sur le périmètre pays inclus dans notre référentiel 2021.

Pour le ratio d'intensité énergétique par millions d'euros de chiffre d'affaires, le dénominateur pour les revenus couvre 100%. Dans ce périmètre, le chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires généré par les pays inclus dans le *reporting* des émissions de gaz à effet de serre (période de *reporting* : 1<sup>er</sup> janvier -31 décembre) sous analyse.

Le ratio d'intensité énergétique par collaborateur est calculé en divisant la consommation d'énergie absolue consommée au cours de l'année de référence (le numérateur) par l'effectif enregistré à la fin de l'exercice. L'intensité énergétique exprime la consommation d'énergie requise par collaborateur. Par souci de cohérence, le périmètre de l'effectif est aligné sur le périmètre des consommations d'énergie de l'année de référence.

Pour le ratio d'intensité énergétique par collaborateur, le dénominateur pour les collaborateurs est le total des effectifs enregistrés à la fin de l'exercice pour tous les pays du scénario de référence au 31 décembre, à savoir 100% des collaborateurs de Worldline.

Les types d'énergie figurant dans le ratio d'intensité sont les suivants : l'électricité, le gaz, le chauffage urbain, le carburant des générateurs de secours (diesel et mazout).

Le ratio utilise uniquement l'énergie consommée au sein de l'organisation (énergie nécessaire au fonctionnement).

### GRI305-1 GRI305-2 GRI305-3 Emissions totales de CO<sub>2</sub>e (tonnes eq CO<sub>2</sub>e) scopes 1, 2 et 3a

Worldline rend compte de son empreinte carbone en conformité avec le GHG Protocole pour la comptabilité d'entreprise. Cet indicateur représente les émissions de CO<sub>2</sub>e des catégories 1, 2 et 3a.

Au sein de Worldline, les scopes sont définis comme suit :

- Scope 1 :
  - Consommation de combustibles fossiles dans les bureaux et les data centers
  - Consommation de combustibles fossiles du parc automobile
  - Fuite de gaz réfrigérant
- Scope 2 :
  - Consommation d'électricité dans les bureaux et des data centers
- Scope 3a :
  - Déplacement professionnels
  - Activités liées à l'électricité non incluses dans le scope 2

Le calcul du CO<sub>2</sub>e est le produit du facteur d'émission avec les données brutes (voir définition des ICP Consommation énergétique au sein de l'organisation et Consommation énergétique en dehors de l'organisation). Par exemple, les émissions induites par la consommation d'électricité sont calculées comme ceci : Facteur d'émission (t CO<sub>2</sub>e /KWh) \* Consommation totale d'électricité (KWh).

Dans la mesure du possible, Worldline utilise les facteurs d'émissions fournis par le fournisseur d'énergie ou l'agence de voyage. Lorsque cela n'est pas possible, Worldline utilise les facteurs d'émission de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEAA).

Pour connaître le périmètre se référer à la définition des indicateurs Consommation énergétique au sein de l'organisation et Consommation énergétique en dehors de l'organisation.

### GRI305-4 Intensité carbone

Le ratio d'intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaire est calculé en divisant les émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1, 2, 3a) au cours de l'année de référence (le numérateur) par le chiffre d'affaire exprimé million en euros (dénominateur) de l'organisation au cours de la même année de référence. L'intensité carbone exprime les émissions de CO<sub>2</sub>e requises par unité d'activité. Par souci de cohérence, le périmètre du chiffre d'affaire est aligné sur le périmètre des Emissions totales de CO<sub>2</sub>e scopes 1, 2 et 3a. Le périmètre de l'intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaire couvre 96% du chiffre d'affaire.

Le ratio d'intensité carbone par collaborateur est calculé en divisant les émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1, 2, 3a) au cours de l'année de référence (le numérateur) par l'effectif enregistré à la fin de l'exercice. L'intensité carbone exprime les émissions de CO<sub>2</sub>e requises par collaborateur. Par souci de cohérence, le périmètre de l'effectif est aligné sur le périmètre des Emissions totales de CO<sub>2</sub>e scopes 1, 2 et 3a. Le périmètre de l'intensité carbone par collaborateur couvre 93% des effectifs enregistrés à la fin de l'exercice.

D



### D.7.3.3 Informations relative aux indicateurs des Ressources Humaines

Tous les indicateurs relatifs aux ressources humaines provenant du Système d'Information des Ressources Humaines (GRI 401-1, GRI 401-2, GRI 401-3, GRI 404-1, GRI 404-2, GRI 404-3, GRI 405-1, GRI 405-2, GRI 202-1, GRI 202-2) sont basés sur une extraction de données réalisée en janvier 2021. A cause d'entrées tardives et rétroactives concernant les mouvements de collaborateurs dans le Système d'Information RH, la situation actuelle au 31 décembre est différente de celle présentée à travers les indicateurs relatifs aux ressources humaines. Toutefois, cette différence reste limitée : elle représente environ 1% de la main-d'œuvre totale à la fin de la période.

#### Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an

Se référer à la définition de la section D.7.3.1

#### % d'employés ayant un Plan de Développement Individuel

Le plan de développement individuel (IDP) est un outil d'amélioration des performances et de planification de carrière, intégré au processus de gestion des performances. L'indicateur mesure le pourcentage du nombre total d'employés qui ont créé ou mis à jour leur plan de développement individuel au cours de l'année via l'application dédiée.

L'indicateur est calculé de la manière suivante: Employés éligibles ayant au moins 1 objectif de développement en 2021 à la fin de l'année / nombre d'employés éligibles à la fin de l'année.

- Les catégories d'employé suivantes ne sont pas éligibles à l'IDP: employés inactifs, stagiaires, rémunérés ou non, apprentis, externes, salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté (MyCareer)

Les entités suivantes sont exclues du périmètre:

- Worldline Allemagne (mais inclusion de SPS Allemagne), Equens Worldline Allemagne, Worldline Autriche
- Ingenico Allemagne et Landi

#### Taux de satisfaction globale des collaborateurs mesurée par le Trust Index de l'enquête Great Place to Work®

Se référer à la définition de la section D.7.3.1

#### GRI401-1 Taux de rotation du personnel

Le *turnover* est le terme générique englobant à la fois l'attrition volontaire et involontaire, et mesure le pourcentage annualisé des collaborateurs de Worldline qui ont quitté l'entreprise par rapport au nombre de collaborateurs total dans l'entreprise pendant une période définie.

Le calcul suivant est effectué :

Chiffre d'affaires = (Total de OUT sur la période définie \* 12 / P) / Effectif moyen sur la période définie

- Le total « OUT » comprend tous les effectifs qui ont quitté les effectifs de Worldline ;
- P = nombre de mois dans la période de calcul ;
- L'effectif moyen de la période doit être calculé comme suit = (Effectif d'ouverture de la période + effectifs de clôture mensuels pour chaque mois de la période) / (P + 1).

Les catégories de collaborateurs suivantes sont exclues du périmètre : stagiaires scolaires, travailleurs occasionnels, sous-traitants, prestataires extérieurs, contrat d'aide spécifique.

#### % de femmes dans l'entreprise

L'objectif de cet ICP est de mesurer la proportion de femmes au sein de l'effectif de WL et de veiller à ce que nous améliorons continuellement la proportion.

Le calcul de cet indicateur se fait de la manière suivante: nombre total de femmes à la fin de l'exercice / effectif total à la fin de l'exercice.

Les catégories d'employés suivants sont exclues du périmètre: stagiaires, rémunérés ou non, travailleurs occasionnels, sous-traitants, prestataires de services externes, contrats aidés spécifiques.

#### % de femmes dans des postes de direction

Se référer à la définition de la section D.7.3.1

#### GRI 403-9 GRI 403-10 Taux d'absentéisme global

Les absences suivantes sont incluses dans le taux d'absentéisme (jours d'absence) :

- Absence pour maladie et accident du travail ;
- Les heures d'absence de tous les collaborateurs présents pendant tout ou partie de la période de *reporting*, qu'ils soient toujours sous contrat avec l'entité à la fin de la période de *reporting* ou non.

Il existe deux types d'absences liées à la maladie : la maladie de courte durée et la maladie de longue durée.

- Maladie de courte durée : Les maladies de courte durée n'impliquent pas une suspension du contrat de travail. Les maladies de courte durée sont calculées en heures ;
- Maladie de longue durée : Les maladies de longue durée impliquent une suspension du contrat de travail (la durée des absences donnant lieu à une prise en compte de la maladie de long terme est variable en fonction des pays)

Les catégories de collaborateurs suivantes sont exclues du périmètre : stagiaires, travailleurs occasionnels, sous-traitants, prestataires extérieurs, contrats d'aide spécifiques.

La Global Business Line Terminal, Solutions & Services est incluse dans le périmètre de cet indicateur.

### D.7.3.4 Informations relatives aux autres indicateurs

#### **GRI 102-44 Résultats des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients**

La norme ISO 10004 définit la « satisfaction client » comme « la perception par le client du degré auquel ses attentes ont été satisfaites ».

Chez Worldline, la « Gestion de la Satisfaction Client » fait référence à toutes les activités qui impliquent :

- Mesurer la voix des clients concernant la qualité des produits et services Worldline.
- Prendre en compte les commentaires des clients pour améliorer la qualité de nos produits et services.

La satisfaction globale des clients est capturée et mesurée à différents niveaux par le biais d'enquêtes tactiques CSAT menées par contrat en utilisant la question « Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait de Worldline ? ».

L'objectif est de couvrir autant de contrats que nécessaire, en excluant les clients grand public et les clients stratégiques gérés séparément. Le périmètre de reporting est basé sur les revenus éligibles. Le périmètre OCS estimé pour l'année 2021 comprend 393 contrats représentant 1721K€ du total des revenus externes budgétés 2021.

En 2021, Payone est exclu du périmètre.

#### **GRI 102-44 et GRI 102-43 Net promoter score**

Se référer à la définition de la section D.7.3.1

#### **GRI 418-1 Valeur monétaire et nombre de pénalités significatives pour non-respect des lois et des règlements (<100K)**

La valeur monétaire des pénalités significatives fait référence aux amendes pénales prononcées par les juridictions pénales et aux amendes administratives que l'entreprise a payées au cours de la période de reporting. Tous les types d'amendes administratives (y compris les amendes prononcées dans le cadre de délits financiers, les amendes infligées par les autorités de la concurrence, les amendes infligées par les autorités des marchés financiers, les amendes relatives à la réglementation sur la protection des données) supérieures à 100 k€ sont prises en compte ; pour éviter toute ambiguïté, les contrôles fiscaux et les contrôles des cotisations sociales ne sont pas pris en compte. De plus, si la somme de deux ou plusieurs amendes dépasse 100 k€, mais que chaque amende n'excède pas 100 k€, la somme doit être prise en compte si ces amendes sont liées au même litige. Le nombre total d'amendes significatives fait référence au nombre d'amendes pénales et administratives correspondant à la description ci-dessus.

#### **Nombre de sessions sur l'innovation assurées par Worldline pour ses clients**

Nombre de sessions/ateliers d'innovation organisés et promus par les Sales&Marketing auprès des clients de Worldline. Dans ces sessions, des sujets technologiques et commerciaux sélectionnés, des cas d'utilisation ou des défis d'intérêt client sont abordés pour développer la sensibilisation à l'innovation, la conception de solutions ou la co-création qui aident à transformer l'activité du client. Trois types de sessions/ateliers peuvent être comptabilisés :

- Show : L'objectif est de présenter les solutions et capacités de Worldline qui pourraient aider le client à innover sur son secteur d'activité.

- Interact : Atelier articulé autour d'un ou plusieurs cas d'utilisation et/ou technologie(s) pour résoudre le problème ou le défi spécifique du client.
- Co-create : Atelier collaboratif, entre Worldline et son client, axé sur une définition détaillée d'une solution numérique à un défi ou problème spécifique.

L'ICP représente le somme des sessions d'innovation éligibles réalisées dans l'année.

#### **GRI 204-1 % des dépenses consenties à des fournisseurs locaux**

Cet ICP concerne les dépenses effectuées avec des fournisseurs locaux. Un fournisseur local est un fournisseur situé dans le même pays que l'acheteur ou l'entité Worldline qui passe commande. Le moyen de déterminer si une facture doit être prise en compte est la date à laquelle la facture est signalée dans SAP.

Le calcul de l'indicateur est fait de la manière suivante: Montant total des dépenses auprès des fournisseurs locaux / Montant total des dépenses auprès des fournisseurs.

#### **% de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis**

Les fournisseurs stratégiques du Groupe Worldline sont définis par les acheteurs en tenant compte des besoins opérationnels et du positionnement sur le marché. En 2021, les fournisseurs stratégiques de WL représentaient environ 113 fournisseurs et 86 % des dépenses totales.

EcoVadis vise à améliorer les pratiques environnementales et sociales des entreprises en s'appuyant sur l'influence des chaînes d'approvisionnement mondiales. EcoVadis a développé un outil permettant aux entreprises de faire évaluer leurs fournisseurs selon les principes de la RSE.

L'indicateur est calculé de la manière suivante: Nombre de fournisseurs stratégiques de Worldline évalués par EcoVadis au cours des 2 dernières années (consolidation au niveau de l'entité le plus haut du fournisseur) / nombre de fournisseurs stratégiques de Worldline (consolidation au niveau de l'entité le plus haut du fournisseur).

#### **% des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques**

Se référer à la définition section D.7.3.1

#### **GRI 205-2 % de collaborateurs formés au Code éthique – formation en ligne**

Les employés de Worldline doivent suivre une formation en ligne sur le Code d'éthique (formation obligatoire). Cet indicateur représente le pourcentage de salariés en formation au cours de l'année de reporting. Un employé de Worldline est toute personne qui a un contrat de travail avec l'une des entités juridiques de Worldline et qui est active.

L'indicateur est calculé de la manière suivante ; Nombre d'employés formés au cours de la période de reporting / Effectif à la fin de l'exercice.

Dû au décalage de la période de reporting en 2020 et afin d'éviter tout double compte, la période de reporting s'étend du 01/02/2021 au 31/12/2021.

En 2021, Payone est exclu du périmètre.





## Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

### D.7.4 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière – Exercice clos le 31 décembre 2021 [GRI 102-55] [GRI 102-56]

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1048, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et en cours d'adaptation de notre système de management dans le cadre de l'évolution des modalités de notre accréditation décidée par le Cofrac (passage de la norme ISO 17020 à ISO 17029), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

#### Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme indiqué dans la Déclaration (« La stratégie intégrée de Worldline »), les activités Terminaux, Solutions et Services (TSS), présentées dans les états financiers en activités non poursuivies en raison du processus de cession en cours de ces activités au 31 décembre 2021, sont exclues du périmètre de la déclaration consolidée de performance extra-financière ;
- Comme indiqué dans la Déclaration (« Indicateurs clés de performance relatifs aux Ressources Humaines »), le taux d'absentéisme n'a pas été publié au 31 décembre 2021 en raison de l'impossibilité d'avoir un indicateur consolidé homogène, induite par l'intégration des entités d'Ingenico et des différences de traitement de l'absentéisme dû au Covid selon les pays ;

- Comme indiqué dans la note méthodologique de la Déclaration (« Informations sur le rapport ») et dans les tableaux des indicateurs clés de performance, le périmètre de la déclaration exclut certaines entités du groupe pour les indicateurs suivants : nombre moyen d'heures de formation par employé et par an, pourcentage de salariés formés au Code d'éthique – *elearning*, émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1, 2 et 3A) par employé, le pourcentage de couverture de la déclaration sur ces indicateurs étant supérieure à 80% du périmètre consolidé.

#### Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité.

#### Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

#### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de dix-sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup> et pour lesquelles nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

D

<sup>1</sup> La gouvernance de Worldline en matière de conformité, Promotion des droits de l'homme en interne par le biais des droits internationaux du travail, Innover durablement, Méthodologie de calcul des émissions de scope 3B



## Déclaration de performance extra-financière

Méthodologie du rapport et périmètre des indicateurs extra-financiers

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>1</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>2</sup> et couvrent entre 13 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 23 mars 2022

L'un des Commissaires aux comptes,

**Deloitte & Associés**

**Véronique Laurent**

**Associée, Audit**

<sup>1</sup> Résultat des enquêtes Tactiques mesurant la satisfaction des clients, Taux net de recommandation, Valeur monétaire des pénalités significatives pour non respect des lois et des règlements, Nombre de sessions sur l'innovation assurées par Worldline pour ses clients, Nombre moyen d'heures de formation par employé par an, Pourcentage d'employés ayant un Plan Individuel de Développement, Trust Index de Worldline établi par l'Institut Great Place to Work, Taux de rotation du personnel, Pourcentage de femmes au sein de la population globale de Worldline et au sein de la population managériale, Pourcentage de salariés formés au Code d'éthique – e learning, Proportion des dépenses consenties à des fournisseurs locaux, Pourcentage de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis, Pourcentage des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques, Consommation d'énergie de l'organisation (Gj), Intensité énergétique par million d'euros de chiffre d'affaires (Gj/million euros), Intensité énergétique par employé (Gj/employé), Emissions totales de CO2 (scope 1, 2 et 3A), Emissions de CO2 (scope 1, 2 et 3A) par chiffre d'affaires (teqCO2/million euros), Emissions de CO2 (scope 1, 2 et 3A) par employé (teqCO2/employé), Nombre d'employés à la fin de la période de reporting (effectif), Nombre d'employés recrutés, Nombre de départs, Pourcentage d'employés en situation de handicap

<sup>2</sup> Ingenico Allemagne, Ingenico Etats-Unis, Ingenico Royaume-Uni, Worldline Pays-Bas, Worldline Italie



# Eléments financiers

<b>E.1</b>	<b>Revue opérationnelle</b>	<b>230</b>	<b>E.6</b>	<b>Comptes sociaux de la Société Mère</b>	<b>316</b>
E.1.1	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	230	E.6.1	Rapport des Commissaires aux comptes – comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021	316
E.1.2	Performance par Ligne de Services	231	E.6.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	320
E.1.3	Ressources Humaines	235	E.6.3	Etats financiers de Worldline S.A.	323
<b>E.2</b>	<b>Objectifs 2022</b>	<b>235</b>	E.6.4	Annexes aux comptes de Worldline S.A.	325
<b>E.3</b>	<b>Ambition 2024 pleinement réitérée</b>	<b>236</b>	<b>E.7</b>	<b>Autres informations financières relatives à Worldline S.A.</b>	<b>344</b>
<b>E.4</b>	<b>Revue financière</b>	<b>236</b>	E.7.1	Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A.	344
E.4.1	Etat du résultat global	236	E.7.2	Tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce	345
E.4.2	Tableau de flux de trésorerie	240	<b>E.8</b>	<b>Contrats avec les apparentés</b>	<b>346</b>
E.4.3	Politique de financement	241	E.8.1	Contrats conclus avec SIX Group AG	346
E.4.4	Retraitement de l'information comparative	243	E.8.2	Contrat conclu avec Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group)	348
E.4.5	Informations financières pro forma	245	E.8.3	Contrats conclus avec les actionnaires importants	348
E.4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma	248	<b>E.9</b>	<b>Indicateurs non-IFRS</b>	<b>350</b>
<b>E.5</b>	<b>Etats financiers consolidés</b>	<b>249</b>	E.9.1	Excédent brut opérationnel (EBO)	350
E.5.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	249	E.9.2	Flux de trésorerie disponible	350
E.5.2	Compte de résultat consolidé	254	E.9.3	EBITDA	351
E.5.3	Etat du résultat global	255			
E.5.4	Etats consolidés de la situation financière	256			
E.5.5	Tableaux de flux de trésorerie consolidé	258			
E.5.6	Variation des capitaux propres consolidés	260			
E.5.7	Annexes aux comptes consolidés	261			

## E.1 Revue opérationnelle

En 2021, dans un contexte encore marqué par l'incertitude et les défis liés à la pandémie de Covid-19, Worldline a confirmé la solidité de son modèle économique, le dévouement de ses collaborateurs ainsi que sa capacité à croître, innover et créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Cela s'est traduit par une performance opérationnelle remarquable, une continuité totale des activités et la concrétisation d'une série de projets importants sur l'ensemble de ses Lignes de Services.

Le chiffre d'affaires 2021 de Worldline a ainsi atteint 3 689 millions d'euros, soit une solide croissance organique de +6,8% par rapport à l'objectif d'au moins 6%. Cet objectif a notamment été atteint grâce à la croissance soutenue dans les Services aux Commerçants et les Services Financiers, malgré la Covid-19. Cela reflète à la fois la transition rapide et généralisée vers les paiements numériques ainsi que le

positionnement fort du Groupe suite à l'acquisition d'Ingenico. Le chiffre d'affaires en Mobilité & Services Web Transactionnels a également considérablement augmenté grâce à plusieurs grands projets et à la reprise du secteur des transports publics.

Cette forte exécution s'est également matérialisée par un EBO (Excédent Brut Opérationnel) du Groupe atteignant 933 millions d'euros en 2021 ; soit 25,3% du chiffre d'affaires, en amélioration de +220 points de base par rapport à 2020 à périmètre et taux de change constants. Cette solide performance par rapport à l'objectif de délivrer plus de 200 points de base d'amélioration reflète l'accélération de la croissance organique du chiffre d'affaires tout au long de l'année ainsi que la transformation en cours et les plans de synergie du Groupe.

### E.1.1 Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants

Pour l'analyse des performances du Groupe, le chiffre d'affaires et l'Excédent Brut Opérationnel (EBO) de 2021 sont comparés avec le chiffre d'affaires et l'EBO de 2020 à périmètre et taux de change constants.

La réconciliation entre le chiffre d'affaires et l'EBO publiés de 2020 et le chiffre d'affaires et l'EBO 2020 à périmètre et taux de change constants est présentée ci-dessous (par Ligne de Services) :

	Chiffre d'affaires				2020*
	2020	Effet de périmètre**	Sortie de TSS **	Effet des taux de change	
<i>(En millions d'euros)</i>					
Services aux Commerçants	1 246	+992,2		-6,3	2 232
Solutions & Services de Terminaux de paiement	274	+1 051,5	-1 325,2		0
Services Financiers	904	-4,0		-0,8	899
Mobilité & Services Web Transactionnels	325			+0,6	325
<b>Worldline</b>	<b>2 748</b>	<b>+2 039,7</b>	<b>-1 325,2</b>	<b>-6,5</b>	<b>3 456</b>

	EBO				2020*
	2020	Effet de périmètre**	Sortie de TSS **	Effet des taux de change	
<i>(En millions d'euros)</i>					
Services aux Commerçants	310	+222,9		-0,6	532
Solutions & Services de Terminaux de paiement	89	+255,9	-344,5		0
Services Financiers	282			-0,7	281
Mobilité & Services Web Transactionnels	48			+0,3	48
Coûts centraux	-28	-34,2		+0,0	-62
<b>Worldline</b>	<b>700</b>	<b>+444,6</b>	<b>-344,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>799</b>
<b>EBO %</b>	<b>25,5%</b>				<b>23,1%</b>

\* A périmètre constant et taux de change de décembre 2021.

\*\* Aux taux de change de décembre 2020

Au cours de l'année, comparé à 2020, l'appréciation de l'Euro par rapport à la plupart des monnaies internationales a été partiellement compensée par sa dépréciation par rapport à la livre turque, ainsi que, dans une moindre mesure, la roupie indienne et le franc suisse.

Les effets de périmètre sont principalement liés aux acquisitions de 2020 ajoutées à la base de comparaison 2020 du 1<sup>er</sup> janvier à la date de consolidation (Ingenico consolidé à

partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et GoPay consolidé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020) ainsi qu'aux acquisitions/cessions de 2021 ajoutées/supprimées à/de la base de comparaison 2020 à partir de la date de consolidation (Handelsbanken et Cardlink consolidés à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et les cessions effectuées dans le cadre de l'autorisation de la Commission européenne pour l'acquisition d'Ingenico déconsolidées à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021).

## E.1.2 Performance par Ligne de Services

	Chiffre d'affaires			EBO			EBO %		
	2021	2020*	Variation organique	2021	2020*	Variation organique	2021	2020	Variation organique
(En millions d'euros)									
Services aux Commerçants	2 416	2 232	+8,2%	629	532	+18,3%	26,1%	23,8%	+220 pts
Services Financiers	927	899	+3,1%	291	281	+3,5%	31,4%	31,3%	+15 pts
Mobilité & Services Web Transactionnels	347	325	+6,8%	52	48	+8,2%	14,9%	14,7%	+20 pts
Coûts centraux				-39	-62	-37,8%	-1,0%	-1,8%	+75 pts
<b>Worldline</b>	<b>3 689</b>	<b>3 456</b>	<b>+6,8%</b>	<b>933</b>	<b>799</b>	<b>+16,8%</b>	<b>25,3%</b>	<b>23,1%</b>	<b>+220 pts</b>

\* à périmètre et taux de change constants et avec TSS présenté comme activité non poursuivie.

### E.1.2.1 Services aux Commerçants

Le chiffre d'affaires des Services aux Commerçants en 2021 s'est élevé à 2 416 millions d'euros, représentant une croissance organique de +8,2%, notamment grâce à un quatrième trimestre très dynamique, en croissance organique de +15,1%. La croissance a été principalement portée par :

- L'Acquisition Commerçants qui a bénéficié d'une reprise progressive tout au long de l'année, passant d'un premier trimestre fortement impacté par une vague de Covid-19 à une forte croissance à deux chiffres au quatrième trimestre dans presque toutes les géographies et pour tous les segments de clientèle avec une forte dynamique ;
- Les activités d'Acceptation de Paiement ont également contribué à la croissance des Services aux Commerçants grâce à une forte croissance à un chiffre tirée par des volumes de transactions beaucoup plus importants dans la grande distribution et le commerce en ligne dans des secteurs tels que les biens et services numériques et sur les places de marché, et malgré un manque de volumes de transactions dans certains secteurs tels que le voyage et l'hôtellerie ; et
- Les Services Numériques enregistrant une croissance à un chiffre sur l'année malgré l'impact de la pénurie mondiale de composants électroniques au second semestre.

La performance des Services aux Commerçants reflète un très fort développement de ses positions de marché tout au long de l'année, notamment dans le domaine de l'acquisition commerçant, comme l'illustrent les indicateurs de performance opérationnels suivants :

- En 2021, la base de commerçants de Worldline pour l'acquisition de transactions a connu une croissance régulière avec environ 120 000 nouveaux commerçants sur sa plateforme, pour atteindre 1,1 million de commerçants fin 2021 (hors acquisitions récentes). Cela représente une augmentation d'environ +12% sur l'année, grâce à une forte dynamique du nombre de commerçants physiques (environ +10%) et en ligne (environ +20%) ;
- Le montant total des transactions acquises (MSV) a fortement accéléré depuis le deuxième trimestre 2021, atteignant au cours du deuxième semestre de l'année un taux de croissance à deux chiffres par rapport à 2019. Au total, le MSV acquis par Worldline en 2021 a atteint environ 265 milliards d'euros, en hausse de 11% par rapport à 2020 et de 7% par rapport à 2019, malgré les effets significatifs des confinements au premier semestre et des restrictions liées à la Covid-19 au second semestre. Cette performance a été permise par des gains de parts de marché à la fois dans le commerce physique (MSV c. +10%) et en ligne (c. +30%).

Tout au long de l'année, Worldline s'est tenu aux côtés des commerçants pour continuer d'accompagner ses clients afin d'accélérer leurs plans de digitalisation. Cela s'est matérialisé au T1 2021 par plusieurs contrats gagnés ou renouvelés, comme celui, entre autres, signé avec Total, l'un des plus grands groupes pétroliers d'Europe continentale. Worldline a fourni une tarification compétitive pour leur acquisition de transactions sur les marchés européens comme le Benelux, la France et l'Allemagne. De plus, le reporting et la connexion à leur système interne ont été améliorés et personnalisés pour répondre aux besoins propres du client, notamment grâce à l'intégration de Nexo.



## Eléments financiers

Revue opérationnelle

La forte activité commerciale du deuxième trimestre 2021 s'est notamment matérialisée lorsque le plus grand distributeur européen de produits surgelés et de glaces, bofrost, a choisi Worldline pour le déploiement d'une solution de paiement ergonomique pour le réseau de vente directe de l'entreprise, représentant environ 130 distributeurs en Suisse. Worldline assurera également le déploiement d'une plateforme de paiement et d'acquisition (traitement des transactions par carte de crédit pour les commandes en ligne) pour RezPlus, une plateforme canadienne de commande de nourriture en ligne.

Egalement au deuxième trimestre de l'année, les Services aux Commerçants ont continué à étendre et renforcer leur portefeuille d'offres, notamment par le déploiement de plusieurs partenariats comme par exemple avec l'Association internationale du transport aérien (IATA), pour qui Worldline mettra à disposition l'ensemble de ses capacités et de ses services de paiement *via* la passerelle de Services Financiers de l'IATA (*IFG – IATA Financial Gateway*) ; avec Microsoft pour soutenir les commerces en ligne contre la fraude en intégrant le module Dynamics 365 de protection contre la fraude dans l'offre de paiement digital de Worldline ; ou avec des fintechs telle que A3BC (*Anything Anywhere Anytime Biometric Connection*), pour associer sa solution brevetée (A2F et biométrie) à la solution *Worldline Trusted Authentication*.

Au T3 2021, l'activité commerciale s'est particulièrement distinguée dans le secteur des compagnies aériennes avec la signature d'un contrat avec Fly Play Airline afin de fournir une solution d'e-commerce complète ainsi qu'avec Porter Airlines pour proposer le paiement des réservations *via* les portes-monnaies numériques WeChat Pay ou PayPal. Worldline fournira également une plateforme de paiement en ligne à madeiramadeira (une entreprise brésilienne de biens d'équipement pour la maison) permettant d'accepter tous les schémas de cartes de paiements domestiques. Worldline a également étendu son contrat de paiement en ligne avec DNA Payments, un prestataire de paiements européen basé au Royaume-Uni, afin de les accompagner désormais également dans le commerce physique. Enfin, Worldline a étendu pour quatre ans un contrat historique de 10 ans pour fournir une plateforme d'acceptation en marque blanche à une grande institution financière du Royaume-Uni.

Au cours du dernier trimestre de l'année, l'activité commerciale des Services aux Commerçants a été forte, avec de nombreux gains de contrats, tant pour les ventes additionnelles auprès de clients existants que pour les contrats avec de nouveaux grands commerçants, en particulier :

- Gains de parts de marché avec des ventes additionnelles auprès de clients existants pour de nouvelles marques, de nouvelles géographies ou de nouveaux produits : Aldi, Broderick's, Sephora, Intercontinental Hotels & Resorts, SB, L'Oréal Groupe, Fortech, asos et Shein ; et

- Gains de parts de marché avec de nouveaux clients pour des solutions complètes et omnicanales, des services à forte valeur ajoutée, et des corridors domestiques (Russie, Corée du Sud, Amérique latine, etc.) : Michel Reybier Hospitality, Motorola, The Kooples, Munich Airport, ivsgroup, Kilo. Health, dynadot, KOSTAD, et Festo.

Au quatrième trimestre, Worldline a continué à jouer activement son rôle d'orchestrateur de l'industrie des paiements avec de nombreuses signatures de partenariats tels que ceux avec Nordic NDC autour d'une solution de réservation et de paiement en ligne pour les PME du secteur du voyage, Livescale pour des solutions de live shopping et de in-video checkout, Chargebee pour la gestion de bout-en-bout de la facturation des abonnements et des paiements récurrents, avec PMT solutions, un spécialiste des solutions clés en main de paiement numérique open & closed loop, et avec Spreadly et ses solutions d'orchestration basées sur des API. Plus concrètement, deux partenariats établis au quatrième trimestre illustrent très bien le rôle d'orchestration de l'écosystème des paiements que de Worldline remplit en tirant parti de sa taille :

- Apexx s'appuie sur la grande taille de Worldline pour accéder à une large base de commerçants et fournir à grande échelle la solution APEXX BNPL et permettre aux commerçants en ligne de WL d'accéder à 12 solutions BNPL sur plus de 40 marchés de par le monde grâce à un API consolidé, permettant une forte réduction des délais de mise sur le marché et des coûts pour les commerçants ; et
- En tant que première place de marché à offrir aux commerçants européens un accès au marché russe, Joom s'appuie sur le large portefeuille d'offres de paiements de Worldline pour soutenir son expansion sur le marché russe. La suite de produits Worldline's Russian Payment Solution présente en effet une sélection de méthodes de paiement spécifiquement adaptées aux habitudes de paiement locaux, permettant d'améliorer les taux de conversion en caisse ainsi que l'engagement et la fidélité des clients.

L'EBO des Services aux Commerçants en 2021 s'est élevé à 629 millions d'euros, soit 26,1% du chiffre d'affaires, représentant une amélioration de +220 points de base malgré l'impact de la Covid-19, en particulier au premier semestre. L'EBO a été positivement stimulé par :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires permettant la matérialisation du levier opérationnel ;
- Les synergies résultantes des programmes d'intégration d'Ingenico et de SIX Payment Services ; et
- Les effets des actions transversales d'amélioration de la productivité.

### E.1.2.2 Services Financiers

Les Services Financiers ont continué à afficher une amélioration régulière de leur rythme de croissance au cours de l'année et notamment au quatrième trimestre 2021 avec une croissance organique de +5,4%, poursuivant la tendance positive enregistrée au cours des trimestres précédents. Le chiffre d'affaires 2021 a ainsi atteint 927 millions d'euros, soit +3,1% en organique. Les performances de chaque division ont continué d'être contrastées avec d'une part :

- Les *Paiements Non-Cartes* n'ont quasiment pas été affectés par la Covid-19 avec un chiffre d'affaires en forte croissance à deux chiffres, soutenue par l'augmentation des volumes et la montée en puissance de contrats, notamment UniCredit ; et
- Suite aux changements de comportement des consommateurs engendrés par la Covid-19, les volumes d'authentifications liés aux transactions de paiement de l'e-commerce et à la DSP2 ont fortement augmenté et soutenu la croissance au cours des derniers mois de l'année. Des volumes de transactions élevés ont également été traités sur les plateformes de courtage électronique de Worldline notamment en rapport avec la forte volatilité des marchés boursiers. En conséquence, une forte croissance à deux chiffres a été enregistrée dans les *Services Bancaires Numériques*.

D'autre part, le chiffre d'affaires lié aux activités de traitement des transactions par carte (*Traitement Emetteurs* et *Traitement Acquéreurs*) a décliné du fait de l'impact de la pandémie sur les volumes de transaction, particulièrement au premier trimestre de l'année, ainsi que d'une réduction de l'activité projet et des dépenses discrétionnaires des banques.

L'activité commerciale des Services Financiers au cours du premier trimestre est restée forte avec des contrats gagnés et des renouvellements comme celui avec Comdirect. Après de nombreuses années de partenariat fructueux, Worldline a prolongé de cinq ans son contrat de service avec Comdirect, une marque de Commerzbank AG. Worldline traitera la nouvelle carte de débit Visa de la banque via sa solution API « WL Extended Issuing ». Dans le cadre de cet accord, les cartes de débit existantes seront migrées vers le nouveau produit. Le service offre une expérience client de pointe et une efficacité maximale, ce qui constitue une solution optimale répondant au besoin des banques de pouvoir réagir plus rapidement et plus efficacement à la demande. L'objectif premier est de pouvoir offrir aux détenteurs de cartes un ensemble de services à valeur ajoutée.

Au cours du T2, parmi les nombreux développements commerciaux dans les Services Financiers, Luminor Bank, troisième établissement financier des pays baltes, a signé un accord de cinq ans avec Worldline portant sur l'uniformisation et l'amélioration du réseau de distributeurs automatiques de billets (DAB) de Luminor. Ce partenariat avec Worldline permettra à Luminor d'offrir à ses clients un réseau DAB plus moderne et simple d'utilisation.

Au cours du troisième trimestre, le développement commercial des Services Financiers s'est poursuivi avec notamment la signature d'un contrat d'externalisation de long terme avec ABN AMRO, à qui Worldline fournira une grande partie de son portefeuille de Services Financiers : traitement émetteurs et acquéreurs, compensation et règlement des services de paiements instantanés, virements SEPA et *Services Digitaux*.

Worldline a également continué d'élargir son écosystème de partenariat auprès des fintechs, avec de nouveaux partenaires comme A3BC, une fintech française. Cette dernière associe leur protocole d'identification biométrique numérique et de stockage de données à la solution brevetée « Worldline Trusted Authentication », afin de protéger les téléphones mobiles contre l'intrusion. Worldline s'est également associé à ecolytiq, une fintech basée à Berlin, qui propose une solution complète de « Sustainability-as-a-Service » qui repose sur l'utilisation de données de transactions de paiement aux fins d'influencer positivement le comportement bancaire des clients en les sensibilisant à leur empreinte environnementale.

Au cours du quatrième trimestre, de nombreux contrats de Services Financiers ont été signés ou renouvelés et en particulier :

- Tirant parti de son partenariat de long terme avec ING, une institution financière mondiale avec une forte base européenne, Worldline continuera à soutenir ING dans son ambition de donner aux gens les moyens de garder une longueur d'avance dans la vie et dans les affaires. En 2021, cela a conduit à une prolongation de plusieurs contrats avec le réseau d'ING ;
- Dans le prolongement de sa relation commerciale déjà étroite avec PSA Payment Services Austria GmbH, Worldline continue d'accompagner le client dans son ambition de déployer des solutions de transactions intelligentes allant bien au-delà des paiements. A travers ses produits *WL ID Center* et *WL Trusted Authentication* et fort de son expérience des grands projets d'infrastructure, Worldline apporte le socle technologique de la nouvelle identité numérique, une application unique baptisée *ich.app* que lancera PSA en 2022 sur le marché autrichien. Cette solution d'identité innovante, qui s'adresse à tous les utilisateurs, prend pour point de départ l'identité existante des clients auprès d'une banque autrichienne. *ich.app* permettra notamment aux consommateurs de s'identifier facilement et rapidement auprès de nombreuses enseignes de distribution et de services en ligne sans avoir à partager aucune autre donnée ;
- Grâce à la relation commerciale établie de longue date par MTS avec GIE SESAM-Vitale, acteur majeur de la transformation numérique du secteur de la santé en France, Les Services Financiers de Worldline ont établi un partenariat d'innovation pour sécuriser la dématérialisation de la carte Vitale sur smartphone. La nouvelle application carte Vitale (apCV) offrira à tous les assurés la possibilité de s'identifier en ligne ainsi que des solutions d'authentification. Ils pourront accéder aux mêmes services qu'avec la carte Vitale physique, ainsi qu'à de nouvelles fonctionnalités en ligne, permises par la réutilisation des modules de *Services Bancaires Numériques* ; et
- Banque Centrale de Curaçao et St Martin : Finalisation de la mise en œuvre de l'infrastructure pour les paiements instantanés permettant à tous les paiements interbancaires dans et entre Curaçao et Saint Martin et à Bonaire d'être traités en dix secondes, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, sur la base de l'IP CSM, développée par Worldline, entièrement conforme aux normes internationales et à la norme ISO 20022.

Les Services Financiers sont restés la Ligne de Services la plus profitable en 2021 avec un EBO en légère amélioration et atteignant 291 millions d'euros, représentant 31,4% du chiffre d'affaires. Etant la Ligne de Services ayant la plus grande proportion de coûts fixes, la division a été la plus impactée par la baisse des volumes de paiements par carte au premier trimestre et par l'effet des baisses de prix concédées par le Groupe dans le cadre du renouvellement simultané des grands contrats historiques d'Equens. Afin d'atténuer ces effets, de fortes mesures ont été prises en termes de suivi des coûts de base et de gestion du personnel.

### E.1.2.3 Mobilité & Services Web Transactionnels

Le chiffre d'affaires de Mobilité & Services Web Transactionnels a atteint 347 millions d'euros, en croissance organique de +6,8%, avec chacune de ses trois divisions contribuant à la croissance :

- *Billetterie Electronique* : croissance à deux chiffres tirée par une reprise solide dans les transports en Europe et en Amérique latine, conjuguée à plusieurs projets au Royaume-Uni et en France ;
- *Services Numériques de Confiance* : forte croissance portée par une accélération des volumes de collecte des impôts et sur les services de santé numérique en Amérique latine, de nouveaux projets et des volumes plus élevés en France, une forte activité dans l'archivage numérique en Allemagne, et la vente de nouvelles solutions de « *cash-to-invoice* » dans un contexte post-Brexit ; et
- *e-Consommateur & Mobilité* : performance robuste grâce à la forte demande pour les solutions de Vie Connectée et de mobilité du Groupe (Connected Living & Mobility) et une dynamique commerciale forte sur les solutions *Contact*.

L'activité commerciale en Mobilité & Services Web Transactionnels au cours du premier trimestre a été forte avec la signature de contrat tel que celui avec la région « Grand Est » en France, pour laquelle Worldline a été choisi pour équiper la région d'une plateforme de billetterie électronique de dernière génération. Cette solution va permettre l'harmonisation des solutions de billetterie mobile et facilitera l'intermodalité entre les différents réseaux de transport régionaux. A terme, ce modèle de ticket de transport pourrait être utilisé pour accéder à d'autres services fournis par la région et ses villes partenaires tels que l'e-administration ou les services publics.

Au T2, Mobilité & Services Web Transactionnels a célébré le succès de sa solution Cloud « *Contact* », qui prend en charge les communications avec les clients de plus de 100 banques européennes, gère plus de 190 000 cartes bancaires et répond à environ 215 000 appels chaque mois dans le centre de service de Worldline.

L'activité commerciale a été particulièrement forte sur le troisième trimestre, avec plusieurs renouvellements de contrats dans le secteur du Transport/Ticketing, notamment

celui avec le Bureau de la Sécurité et des Normes Ferroviaires au Royaume-Uni (Rail Safety & Standards Board). Worldline a également renouvelé pour trois ans son contrat avec Thalys pour fournir les solutions de paiement et de contrôle des billets à bord du train et y intégrer les dernières solutions de paiement. Enfin, afin de répondre aux enjeux douaniers posés par le Brexit et grâce à sa solution *Credit-as-a-Service* (CaaS), Worldline contribue au lancement d'une solution numérique qui permettra d'offrir aux entreprises du Royaume-Uni une solution simple pour soumettre les déclarations de douane des importations de l'UE vers la Grande-Bretagne.

L'activité commerciale de Mobility & e-Transactional Services a été forte au quatrième trimestre, notamment parce que l'une des plus importantes compagnies pétrolières au monde a renforcé son partenariat avec Worldline pour les deux prochaines années en signant un contrat pluriannuel pour la facturation électronique de la carte de flotte. La solution Worldline Invoicing permet au client de bénéficier d'une solution sécurisée conforme aux exigences réglementaires relatives à la signature électronique, à l'archivage sécurisé et aux réglementations fiscales. Worldline a également conclu des contrats pluriannuels avec une grande banque luxembourgeoise et avec la succursale française d'une compagnie d'assurance internationale pour mettre en place et exploiter un centre de service de contact omnicanal utilisant WL Contact. Fonctionnant en mode SaaS, cette solution éprouvée gèrera toutes les interactions avec les clients, quel que soit le canal d'accès qu'ils choisissent d'utiliser.

Toujours au T4, l'IGN (Institut Géographique National) a choisi Worldline pour construire et gérer Géoplateforme pour les six prochaines années afin de permettre aux citoyens, aux entreprises, aux communautés et aux organisations publiques de charger des données géographiques en temps réel, d'utiliser des API pour transformer ces données, et enfin d'utiliser un système d'orchestration as-a-Service pour faciliter son déploiement dans le Cloud. Worldline a aussi été choisi par AOK-Systems et les caisses d'assurance maladie statutaires qu'il sert en Allemagne pour opérer dans les centres de données sécurisés de Worldline les solutions sécurisées qui connectent les clients et des applications de santé spécifiques telles que les dossiers électroniques des patients.

L'EBO de la Ligne de Services Mobilité & Services Web Transactionnels s'est élevé à 52 millions d'euros en 2021, représentant 14,9% du chiffre d'affaires. La Ligne de Services a été capable d'améliorer sa profitabilité grâce à la tendance positive du chiffre d'affaires appliquée à la base de coûts fixes et à un plan d'optimisation de coûts fixes et variables.

### E.1.2.4 Coûts centraux

Les Coûts centraux se sont élevés à 39 millions d'euros en 2021, représentant 1,0% du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 1,8% en 2020 à périmètre et taux de change constants. Cette diminution de -37,8% est une concrétisation du programme transversal d'amélioration de la productivité mais surtout des synergies avec Ingenico générées au niveau corporate.

## E.1.3 Ressources Humaines

### E.1.3.1 Evolution des effectifs

Le nombre total de salariés était de 20 711 fin 2021, stable par rapport à fin 2020. Suite à la validation par le Conseil d'Administration de l'orientation stratégique de désengagement de TSS (« Solutions & Services de Terminaux de paiement ») et la comptabilisation de cette Ligne de Services comme une activité destinée à être cédée selon IFRS 5, le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe incluant TSS pour chaque zone géographique et la situation excluant les effectifs TSS.

L'évolution des effectifs par zone géographique en 2021 est détaillée ci-dessous :

Effectifs	Fin 2020	Effet de périmètre	Embauches	Départs	Démis-sions et réorg.	Autres	Fin 2021	Variation		Fin 2021 hors TSS
Europe du Sud	5 761	103	667	-337	-79	-128	5 987	226	3,8%	5 289
Europe du Nord	4 576	-47	512	-566	-17	-134	4 324	-252	-5,8%	3 911
Asie-Pacifique	4 380		805	-805	-299	-22	4 059	-321	-7,9%	2 461
Europe centrale & de l'Est	4 798	-12	721	-399	-40	-85	4 983	185	3,7%	4 804
Amériques	1 194		508	-254	-36	-54	1 358	164	12,1%	431
<b>Worldline</b>	<b>20 709</b>	<b>44</b>	<b>3 213</b>	<b>-2 361</b>	<b>-471</b>	<b>-423</b>	<b>20 711</b>	<b>2</b>	<b>0,0%</b>	<b>16 896</b>
<i>dont TSS</i>	<b>Fin 2020</b>						<b>Fin 2021</b>			
Europe du Sud	640						698			
Europe du Nord	481						413			
Asie-Pacifique	1 917						1 598			
Europe centrale & de l'Est	192						179			
Amériques	700						927			
<b>Worldline</b>	<b>3 930</b>						<b>3 815</b>			

## E.2 Objectifs 2022

Les objectifs 2022 sont :

- Croissance organique du chiffre d'affaires : 8% à 10% ;
- EBO : 100 à 150 points de base d'amélioration de la marge d'EBO par rapport au *pro forma* 2021 de 25,0% ;
- Flux de trésorerie disponible : taux de conversion de l'EBO en flux de trésorerie disponible de l'ordre de 45%.

Le bas de la fourchette des objectifs 2022 intègre des restrictions Covid-19 localisées et temporaires, une reprise limitée des voyages internationaux et des perturbations limitées dans la livraison des terminaux de paiement liées à la prolongation de la pénurie actuelle de composants électroniques.

## E.3 Ambition 2024 pleinement réitérée

L'ambition du Groupe est de délivrer :

- Croissance organique du chiffre d'affaires : 9% à 11% TCAC ;
- Marge d'EBO : amélioration de plus de 400 points de base sur la période 2022-2024, tendant vers 30% du chiffre d'affaires en 2024 ;
- Flux de trésorerie disponible : taux de conversion de l'EBO de l'ordre de 50% en 2024.

## E.4 Revue financière

### E.4.1 Etat du résultat global

Le Groupe a enregistré un résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère Worldline S.A.) de -751,4 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2021 (163,7 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2020). Le

résultat net normalisé avant éléments exceptionnels et peu fréquents (net d'impôts) de l'exercice 2021 s'est élevé à 440,0 millions d'euros, soit 11,9% du chiffre d'affaires contre 296,8 millions d'euros en 2020.

#### E.4.1.1 Etat de passage de la marge opérationnelle au résultat net

(En millions d'euros)	Exercice 2021	% du chiffre d'affaires 2021	Exercice 2020 *	% du chiffre d'affaires 2020*
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>668,1</b>	<b>18,1%</b>	<b>444,4</b>	<b>18,0%</b>
Autres produits et charges opérationnels	-363,9		-243,2	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>304,2</b>	<b>8,2%</b>	<b>201,2</b>	<b>8,2%</b>
Résultat financier	-38,0		-26,6	
Charge d'impôt	-64,0		-45,0	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1,1		-0,9	
Part des participations ne donnant pas le contrôle et quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-10,3		-1,4	
<b>Résultat net – attribuable aux activités poursuivies</b>	<b>191,1</b>	<b>5,2%</b>	<b>127,2</b>	<b>5,2%</b>
Résultat net – attribuable aux activités non poursuivies	-942,5		36,5	
<b>Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère</b>	<b>-751,4</b>	<b>-20,4%</b>	<b>163,7</b>	<b>6,6%</b>
<b>Résultat net normalisé – attribuable aux propriétaires de la Société Mère</b>	<b>440,0</b>	<b>11,9%</b>	<b>296,8</b>	<b>12,1%</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

### E.4.1.2 Excédent Brut Opérationnel

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est expliqué dans la revue opérationnelle.

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 *	Variation
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>668,1</b>	<b>444,4</b>	<b>223,7</b>
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	242,1	164,7	77,4
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	11,6	3,3	8,3
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	7,3	2,6	4,7
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	4,5	1,1	3,4
<b>EBO</b>	<b>933,5</b>	<b>616,1</b>	<b>317,4</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

### E.4.1.3 Autres produits et charges

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels et peu fréquents et a représenté une charge nette de 363,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2021. Le détail par nature de ce poste est le suivant :

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 *
Réorganisation des effectifs	-11,4	-11,0
Rationalisation et frais associés	-26,7	-1,7
Coûts d'intégration et d'acquisition	-86,0	-105,0
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions & coûts associés	-51,5	-39,7
Amortissement de la Relation Clients et des brevets	-188,7	-93,6
Autres	0,4	7,8
<b>Total</b>	<b>-363,9</b>	<b>-243,2</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

Les **frais de réorganisation du personnel** de 11,4 millions d'euros ont augmenté de 0,4 million d'euros par rapport à l'année dernière et correspondent principalement aux synergies et aux coûts induits par les récentes acquisitions.

Les 26,7 millions d'euros de **rationalisation et les coûts associés** sont principalement relatifs au déménagement du siège.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** ont atteint 86 millions d'euros. Ils correspondent aux coûts liés à l'intégration d'Ingenico et des autres acquisitions récentes, et sont en baisse de 19 millions d'euros par rapport à la période

précédente (qui comprenait environ 60 millions d'euros de coûts liés à l'acquisition d'Ingenico).

L'**amortissement des relations clients et des brevets** de 188,7 millions d'euros correspond principalement à :

- 123,8 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets d'Ingenico ;
- 45,9 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de SIX Payment Services ;
- 8,3 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de equensworldline.



### E.4.1.4 Résultat financier

Les charges financières nettes s'élèvent à 38 millions d'euros sur la période (contre une charge de 26,6 millions d'euros en 2020) et se composent de :

- Un coût net de l'endettement financier de 38,3 millions d'euros (20,3 millions d'euros en 2020) ;
- Un produit financier net non opérationnel de 0,3 million d'euros (-6,3 millions d'euros en 2020).

Le coût net de l'endettement financier de 38,3 millions d'euros est principalement constitué d'intérêts liés aux emprunts obligataires (28,6 millions d'euros) et aux obligations convertibles (11,3 millions d'euros). La variation par rapport à l'année dernière s'explique par :

- La charge d'intérêts pour l'ensemble de l'exercice liée à l'obligation convertible Ingenico ;
- La charge d'intérêt pour l'ensemble de l'exercice lié aux obligations et obligations convertibles émises en 2020.

Le résultat financier net non opérationnel de 0,3 million d'euros se compose principalement de :

- Gain de change pour 2,5 millions d'euros (-9,6 millions d'euros en 2020) ;
- L'impact IFRS 16 pour une charge de 4,9 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2020) ;
- Les coûts financiers de retraite pour 2,1 millions d'euros (1 million d'euros en 2020) représentent la différence entre les charges d'intérêts sur les obligations au titre des

prestations définies et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes capitalisés (cf. Note 11 « Retraites et avantages similaires ») ;

- La comptabilisation au compte de résultat consolidé de la variation de la juste valeur des actions de préférence Visa pour un profit de 8 millions d'euros (8,5 millions d'euros en 2020) ;
- Les autres charges financières principalement liées aux dépréciations d'actifs financiers pour 2 millions d'euros ;
- Les autres produits financiers sont principalement liés à la contribution du fonds Partech pour 2,4 millions d'euros.

### E.4.1.5 Impôt

La charge d'impôt sur l'exercice 2021 s'est élevée à 64,0 millions d'euros pour un résultat avant impôt de 266,2 millions d'euros. Le Taux d'Impôt Effectif (TIE) s'élève à 24% (23,4% en 2020).

### E.4.1.6 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle à fin décembre 2021 s'élevaient à 10,3 millions d'euros correspondant principalement à la participation dans Payone (exercice 2021), contre 1,4 million d'euros en 2020.

### E.4.1.7 Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net hors éléments exceptionnels et peu fréquents (part du Groupe), net d'impôts. Pour 2021, le montant était de 440 millions d'euros.

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 *
<b>Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère</b>	<b>191,1</b>	<b>127,2</b>
Autres produits et charges opérationnels (Part du Groupe)	333,9	238,6
Impôt sur les autres produits et charges opérationnels	-85,0	-69,0
<b>Résultat net normalisé – attribuable aux propriétaires de la Société Mère</b>	<b>440,0</b>	<b>296,8</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

### E.4.1.8 Résultat net par action

Le nombre moyen d'actions s'est élevé à 279 668 350 sur la période. A fin décembre 2021, les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions (correspondant à 893 243 options) et de l'effet des emprunts obligataires convertible (correspondant à 12 775 380 options).

(En millions d'euros)	Exercice 2021	%	Exercice 2020 *	%
<b>Résultat net [a]</b>	<b>191,1</b>	<b>5,2%</b>	<b>127,2</b>	<b>5,2%</b>
<b>Résultat net dilué [b]</b>	<b>199,2</b>	<b>5,4%</b>	<b>132,7</b>	<b>5,2%</b>
<b>Résultat net normalisé [c]</b>	<b>440,0</b>	<b>11,9%</b>	<b>296,8</b>	<b>12,1%</b>
<b>Résultat net normalisé dilué [d]</b>	<b>448,1</b>	<b>12,1%</b>	<b>302,3</b>	<b>12,1%</b>
Nombre moyen d'actions [e]	279 668 350		198 988 576	
Impact des instruments dilutifs	13 668 623		8 892 321	
Nombre moyen dilué d'actions [f]	293 336 973		207 880 896	
<i>En euros</i>				
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) [a] / [e]</b>	<b>0,68</b>		<b>0,64</b>	
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) dilué [b] / [f]</b>	<b>0,68</b>		<b>0,64</b>	
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) normalisé [c] / [e]</b>	<b>1,57</b>		<b>1,49</b>	
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) dilué normalisé [d] / [f]</b>	<b>1,53</b>		<b>1,45</b>	

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.



## E.4.2 Tableau de flux de trésorerie

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO)</b>	<b>933,5</b>	<b>699,9</b>
Investissements opérationnels	-225,6	-155,3
Paievements des loyers (loyers sous IFRS 16)	-72,1	-47,6
Variation du besoin en fonds de roulement	62,1	46,0
<b>Flux de trésorerie opérationnel</b>	<b>697,9</b>	<b>543,0</b>
Impôts payés	-114,4	-93,1
Coût de l'endettement financier net payé	-29,1	-12,1
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-15,5	-10,3
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-7,6	-2,2
Coûts d'intégration et d'acquisition	-99,7	-103,5
Investissements financiers nets à long terme	-6,8	-1,6
Autres variations	-17,7	-25,6
<b>Flux de trésorerie disponible</b>	<b>407,1</b>	<b>294,5</b>
Acquisitions (solde net)	-315,5	-2 873,1
Augmentation de capital	23,4	-4,3
Part des obligations convertibles en fonds propres / dette	-11,3	77,4
Dividendes versés	-21,0	
Autres mouvements	-0,2	
<b>Flux de trésorerie net</b>	<b>82,5</b>	<b>-2 505,5</b>
<b>Trésorerie nette / (Endettement net) d'ouverture avant IFRS 5</b>	<b>-3 211,3</b>	<b>-687,5</b>
Variation de trésorerie des activités continues	82,5	-2 505,5
Variation de trésorerie des activités discontinues	186,1	
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	20,0	-18,3
<b>Trésorerie nette / (Endettement net) de clôture avant IFRS 5</b>	<b>-2 922,7</b>	<b>-3 211,3</b>
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités non poursuivies	-202,9	
<b>Trésorerie nette / (Endettement net) de clôture</b>	<b>-3 125,6</b>	<b>-3 211,3</b>

Les données comparatives pour la période se terminant au 31 décembre 2020 sont basées sur les informations publiées. Elles comprennent le périmètre Ingenico pour deux mois seulement. Pour la période de 12 mois se terminant au 31 décembre 2021, elles comprennent 12 mois d'activités continues du périmètre Ingenico.

**Le flux de trésorerie disponible** représenté par la variation de la trésorerie nette ou de l'endettement net, hors variations de fonds propres (notamment la trésorerie provenant de l'exercice d'options d'achat d'actions), les dividendes versés, l'impact des fluctuations des taux de change sur le solde de trésorerie net d'ouverture et les acquisitions et cessions nettes, a atteint 407,1 millions d'euros en 2021 contre 294,5 millions d'euros en 2020 (qui ne comprend que deux mois du périmètre Ingenico).

L'Excédent Brut Opérationnel de 933,5 millions d'euros a atteint 25,3% du chiffre d'affaires.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 225,6 millions d'euros, soit 6,1% du chiffre d'affaires, conformément à la politique d'investissement du Groupe de 5 à 6% du chiffre d'affaires. La capitalisation relative aux investissements dans les plateformes logicielles, dans le cadre de la modernisation des plateformes technologiques propriétaires, s'est élevée à 113,1 millions d'euros. Malgré la situation de la Covid-19, le niveau des dépenses est resté élevé.

La variation positive du besoin en fonds de roulement s'est élevée à 62,1 millions d'euros, en ligne avec l'amélioration déjà enregistrée au cours du premier semestre de l'année de 57,9 millions d'euros.

Le Groupe peut affacturer une partie de ses comptes clients dans le cadre de sa gestion courante de trésorerie. Le montant des créances affacturées au 31 décembre 2021 n'est pas significatif et est aligné sur le niveau du 31 décembre 2020.

Les impôts payés ont atteint 114,4 millions d'euros.

La variation de l'endettement net de 29,1 millions d'euros inclut les coûts liés au financement de l'acquisition d'Ingenico.

Les sorties de trésorerie liées aux coûts de réorganisation et aux coûts de rationalisation ont représenté respectivement 15,5 millions d'euros et 7,6 millions d'euros.

Les coûts d'intégration de 99,7 millions d'euros correspondent principalement à l'acquisition d'Ingenico et des coûts liés aux intégrations d'autres acquisitions récentes.

Les investissements financiers nets se sont élevés à 6,8 millions d'euros.

Les acquisitions représentent principalement :

- Les effets de trésorerie nets liés à l'acquisition des activités de Handelsbanken ;
- Les effets de trésorerie nets liés à l'acquisition de Cardlink ;
- Un impact de la nouvelle valorisation de l'option d'achat sur la participation minoritaire de GoPay ;
- La réception partielle de fonds liée à la cession du portefeuille de clients en Belgique, au Luxembourg et en Autriche conformément à l'engagement pris envers la Commission européenne dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico.

En 2021, l'augmentation de capital de 23,4 millions d'euros correspondait à l'émission d'actions ordinaires suite à l'exécution d'options d'achat d'actions et le plan d'actionariat des salariés (Boost Plan).

L'effet de trésorerie net des obligations convertibles a atteint 11,3 millions d'euros, représentant la composante des capitaux propres des obligations convertibles et les intérêts afférents.

La variation de cours de monnaies étrangères, qui est déterminée sur l'exposition de la dette ou de la trésorerie par pays, a eu un impact positif de 20 millions d'euros.

E

## E.4.3 Politique de financement

### Structure de financement

Les besoins de liquidités estimés de Worldline sont actuellement entièrement couverts par la trésorerie brute, les facilités de crédit renouvelable à long terme, des emprunts à long terme et la génération de trésorerie.

A cet égard, le 20 décembre 2018, Worldline (en tant qu'emprunteur) a signé une facilité de crédit renouvelable de cinq ans (la « Facilité ») pour un montant de 600 millions d'euros, à échéance décembre 2023, avec une option pour Worldline de demander la prolongation de la date d'échéance de la Facilité jusqu'en décembre 2025. En octobre 2019, une première extension a été demandée et approuvée par les banques. La date d'échéance de la Facilité était décembre 2024.

En octobre 2020, une seconde prolongation a été demandée et approuvée par les banques pour un montant de 554 millions d'euros. Par conséquent, le montant de cette Facilité est de 600 millions d'euros jusqu'en décembre 2024 et de 554 millions d'euros entre décembre 2024 et l'échéance finale en décembre 2025.

En janvier 2021, suite à l'accord des prêteurs, une facilité de crédit renouvelable existante de 750 millions d'euros d'Ingenico Groupe SA (en tant qu'emprunteur), à échéance

juillet 2023, a été modifiée et prolongée comme suit : modification de l'emprunteur devenu Worldline S.A., diminution du montant de 750 millions d'euros à 450 millions d'euros, mise à jour des conditions de marge et engagements financiers / covenants, et échéance prolongée jusqu'en janvier 2024.

Les deux facilités de crédit renouvelable précitées sont disponibles pour répondre aux besoins de financement généraux du Groupe.

Au 31 décembre 2021, aucun tirage n'avait été effectué ni sur la facilité de crédit revolving Worldline de 600 millions d'euros, ni sur celle de 450 millions d'euros.

Worldline a conclu le 12 avril 2019 un programme de « *Negotiable European Commercial Papers* » (NEU CP) pour optimiser ses charges financières et améliorer la trésorerie du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros, augmenté à 1 000 millions d'euros en décembre 2021. Au 31 décembre 2021, l'encours du programme était de 604 millions d'euros.

Ingenico disposait également d'un programme de « *Negotiable European Commercial Papers* » (NEU CP) pour un montant maximum de 750 millions d'euros. Comme le seul émetteur est maintenant Worldline, ce programme a été annulé au deuxième trimestre 2021.



## Éléments financiers

Revue financière

Par ailleurs, le 30 juillet 2019, Worldline a émis des obligations sans intérêt convertibles en actions nouvelles et / ou échangeables contre des actions existantes (OCEANes) de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2026, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation.

Worldline a ensuite émis, le 18 septembre 2019, des obligations pour un montant de 500 millions d'euros. Ces obligations viennent à échéance le 18 septembre 2024 et produisent un intérêt annuel de 0,25% par an sur le montant du capital restant dû. Ces obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings conformément à la cote de crédit d'entreprise de la Société, et les termes et conditions reflètent la documentation standard *Investment Grade*.

Ces deux émissions obligataires ont financé l'acquisition de la participation minoritaire de 36,4% d'Equensworldline qui a été entièrement payée en numéraire au cours du mois de septembre 2019.

En juin 2020, dans le cadre du financement de la composante *cash* de l'acquisition d'Ingenico (actions et OCEANes), au titre d'un EMTN (*Euro Medium Term Note*) de 4 milliards d'euros cotés au Luxembourg et daté du le 22 juin 2020, Worldline a finalisé deux émissions d'obligations pour un montant de 500 millions d'euros chacune. La première émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2023 et produit un intérêt annuel de 0,50% sur le montant du capital restant dû. La deuxième émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2027 et produit un intérêt annuel de 0,875% sur le montant du capital restant dû. Les obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings. Les obligations sont cotées à la bourse de Luxembourg.

En juillet 2020, Worldline a émis des obligations sans intérêt convertibles en actions nouvelles et / ou échangeables contre des actions existantes de Worldline pour un montant d'environ 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2025, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation. Le produit de ces obligations a été également consacré au financement de l'acquisition d'Ingenico.

En décembre 2020, Worldline a réalisé une émission additionnelle d'obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et / ou échangeables contre des actions existantes de Worldline pour un montant d'environ 200 millions d'euros à échéance 30 juillet 2026, entièrement assimilables aux OCEANes à échéance 2026 émises en juillet 2019.

Suite à l'acquisition d'Ingenico, les dettes suivantes supplémentaires sont supportées par Worldline :

- En septembre 2017, Ingenico a réalisé une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros. L'émission obligataire arrive à échéance en septembre 2024 et produit des intérêts de 1,625% par an sur le principal en circulation. Une substitution d'émetteur a été approuvée lors d'une Assemblée Générale des détenteurs des obligations détenue en mai 2021, et Worldline est désormais l'émetteur de ces obligations ;
- En mai 2018, Ingenico a souscrit à deux *Schuldschein* pour un montant de respectivement 25 millions d'euros et 30 millions d'euros. L'échéance de ces placements privés est fixée à mai 2025 et ils portent un intérêt de 1,677% par an sur le montant du capital restant dû. Suite à la signature en juin 2021 d'accords de substitution et de modification d'emprunteurs avec les prêteurs, Worldline a remplacé Ingenico et est désormais l'emprunteur ;
- En mai 2014, Ingenico a réalisé une émission obligataire d'un montant de 450 millions d'euros portant intérêt de 2,5% par an sur l'encours du principal. L'émission obligataire est arrivée à échéance le 20 mai 2021 et a ensuite été remboursée.

## Note de crédit

Le 4 septembre 2019, Standard & Poor's Global a attribué une note de crédit d'émetteur BBB « *investment grade* » à Worldline, avec une perspective stable. Cette notation a été confirmée le 3 février 2020 et le 19 novembre 2021, Standard & Poor's Global a également confirmé une notation de crédit à court terme A-2 à Worldline.

## Politique d'investissement

Worldline a pour politique de louer ses bureaux et autres actifs immobiliers, administratifs ou opérationnels. Certains autres actifs immobilisés tels que les équipements informatiques et les véhicules de société peuvent être financés par des contrats de location simple ou de location-financement sélectionnés en fonction du coût du financement et du type de financement les plus adaptés aux actifs concernés.

## E.4.4 Retraitement de l'information comparative

Comme mentionné en Note 3, le résultat et les flux de trésorerie attribuables aux activités du segment Terminaux, Solutions & Services (« TSS ») en cours de cession sont présentés distinctement en tant qu'activités non poursuivies dans les comptes consolidés de l'exercice 2021. En application des dispositions de la norme IFRS 5, les états financiers de l'exercice 2020 présentés en comparatif ont été retraités en conséquence. L'impact de ces retraitements sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020 est présenté ci-dessous :

### Compte de résultat consolidé retraité

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2020		
	Publié	IFRS 5	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 747,8</b>	<b>-285,2</b>	<b>2 462,6</b>
Charges de personnel	-949,5	52,0	-897,5
Charges opérationnelles	-1 277,7	157,1	-1 120,6
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>520,5</b>	<b>-76,1</b>	<b>444,4</b>
Autres produits et charges opérationnels	-275,6	32,4	-243,2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>244,9</b>	<b>-43,7</b>	<b>201,2</b>
Charges financières	-47,0	1,4	-45,7
Produits financiers	19,1		19,1
<b>Résultat financier</b>	<b>-27,9</b>	<b>1,4</b>	<b>-26,6</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>216,9</b>	<b>-42,3</b>	<b>174,6</b>
Charge d'impôt	-50,8	5,8	-45,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-0,9		-0,9
Résultat Net des activités poursuivies	165,1	-36,5	128,6
Résultat Net des activités non poursuivies		36,5	36,5
<b>Résultat net</b>	<b>165,1</b>		<b>165,1</b>
Dont attribuable aux :			
• propriétaires de la Société Mère des activités poursuivies	163,7	-36,5	127,2
• propriétaires de la Société Mère des activités non poursuivies		36,5	36,5
• <b>propriétaires de la Société Mère</b>	<b>163,7</b>		<b>163,7</b>
• - participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies	1,4		1,4
• participations ne donnant pas le contrôle des activités non poursuivies			
• <b>participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>1,4</b>		<b>1,4</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	198 988 576		198 988 576
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère en euros des activités poursuivies	0,82		0,64
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère en euros des activités non poursuivies			0,18
<b>Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros)</b>	<b>0,82</b>		<b>0,82</b>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	207 880 896		207 880 896
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère des activités poursuivies	0,81		0,64
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère des activités non poursuivies			0,18
<b>Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros)</b>	<b>0,81</b>		<b>0,81</b>

Le retraitement IFRS 5 sur le compte de résultat consolidé 2020 concerne deux mois de périmètre TSS provenant du périmètre Ingenico et 12 mois d'activité terminaux de Worldline Belgique.

**État de résultat global attribuable aux activités Terminaux, Solutions & Services non poursuivies**

	Au 31 décembre 2020		
(En millions d'euros)	Publié	IFRS 5	Retraité
<b>Résultat net de la période</b>	<b>165,1</b>		<b>165,1</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
● <b>à reclasser en compte de résultat (recyclable) :</b>	<b>-24,8</b>		<b>-24,8</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers	2,3	1,7	0,6
Variation de la réserve de conversion	-27,2	-6,2	-21,0
Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres	0,0	-0,1	0,1
Éléments recyclables relatifs aux activités non poursuivies		4,6	-4,6
● <b>non reclassés en compte de résultat (non-recyclable) :</b>	<b>-28,3</b>		<b>-28,3</b>
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	-37,8		-37,8
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables directement reconnus en capitaux propres	9,5	0,4	9,1
Éléments non recyclables relatifs aux activités non poursuivies		-0,4	0,4
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>-53,1</b>		<b>-53,1</b>
<b>Total Résultat global</b>	<b>112,0</b>		<b>112,0</b>
Dont attribuable aux :			
● propriétaires de la Société Mère	110,6		110,6
● participations ne donnant pas le contrôle	1,4		1,4

Le retraitement IFRS 5 sur le compte de résultat consolidé 2020 concerne deux mois de périmètre TSS provenant du périmètre Ingenico et 12 mois d'activité terminaux de Worldline Belgique.

## E.4.5 Informations financières *pro forma*

### Contexte et cadre réglementaire

Les informations financières consolidées *pro forma*, qui incluent un compte de résultat consolidé *pro forma* et un état consolidé de la situation financière *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, reflètent l'impact de la cession des activités TSS suite à l'annonce le 18 février 2022 où Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100 % des titres de TSS. Le prix de cession comprend des actions de préférence pouvant atteindre jusqu'à 900 millions d'euros en fonction de la création de valeur future de TSS. Leur juste valeur au 31 décembre 2021 a été évaluée à 640 millions d'euros.

La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Les présentes informations financières consolidées *pro forma* ont été établies en retenant pour hypothèse que la cession est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le compte de résultat et le 31 décembre 2021 pour l'état consolidé de la situation financière.

Ces informations financières consolidées *pro forma* sont préparées conformément à l'annexe 20, « Informations financières *pro forma* » du Règlement délégué n° 2019/980 complétant le règlement européen n° 2017/1129, aux recommandations émises par l'ESMA (ESMA 32-382-1138) et conformément à la Position-Recommandation n° 2021-02 de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations financières consolidées *pro forma*, établies à titre purement illustratif, présentent une situation par nature hypothétique, et par conséquent ne sont pas représentatives des résultats d'exploitation ou de la situation financière de Worldline qui auraient été réalisées si la cession avait été finalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ni des résultats opérationnels ou de la situation financière actuels ou futurs du Groupe à l'issue de la cession des activités TSS.

### Base de préparation

Les informations financières consolidées *pro forma* ont été préparées sur la base :

- des états financiers consolidés du Groupe Worldline au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, réparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et qui ont fait l'objet d'un rapport d'audit par les cabinets Deloitte et Grant Thornton. Comme indiqué en note 1 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, les activités de TSS sont classées en activités non poursuivies dans les comptes consolidés du Groupe à compter du 25 septembre 2021 en application de la norme IFRS 5 ;
- du contrat de cession signé entre Worldline et Apollo le 18 février 2022.

Les informations financières consolidées *pro forma* sont préparées en cohérence avec les principes comptables utilisés pour l'établissement des comptes consolidés historiques audités de Worldline au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Tous les ajustements *pro forma* sont directement imputables à la cession et étayés par des faits. Ces ajustements ont été préparés et calculés en fonction des informations disponibles et sur la base de certaines hypothèses que la direction du Groupe considère comme raisonnables à la date de préparation du document.

### Compte de résultat consolidé *pro forma*

(En millions d'euros)	Compte de résultat Worldline 2021	Impacts directement liés à la cession <sup>1</sup>	Transactions intragroupes <sup>2</sup>	Compte de résultat <i>pro forma</i> Worldline 2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 689,4</b>		<b>3,6</b>	<b>3 693,0</b>
Charges de personnel	-1 249,5			-1 249,5
Charges opérationnelles	-1 771,9		-4,0	-1 775,8
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>668,1</b>		<b>-0,3</b>	<b>667,7</b>
<b>En % du Chiffre d'affaires</b>	<b>18,1 %</b>			<b>18,1 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	-363,9	-907,4	12,6	-1 258,7
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>304,2</b>	<b>-907,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-591,0</b>
<b>En % du Chiffre d'affaires</b>	<b>8,2 %</b>			<b>-16,0 %</b>
Charges financières	-54,6			-54,6
Produits financiers	16,6		5,4	22,1
<b>Résultat financier</b>	<b>-38,0</b>		<b>5,4</b>	<b>-41,4</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>266,2</b>	<b>-907,4</b>	<b>17,7</b>	<b>-623,5</b>
Charge d'impôt	-64,0	-145,1	-3,9	-213,0



## Eléments financiers

Revue financière

(En millions d'euros)

	Compte de résultat Worldline 2021	Impacts directement liés à la cession <sup>1</sup>	Transactions intragroupes <sup>2</sup>	Compte de résultat pro forma Worldline 2021
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1,1			-1,1
Résultat Net des activités non poursuivies	-942,5	942,5		
<b>Résultat net</b>	<b>-741,3</b>	<b>-110,0</b>	<b>13,8</b>	<b>-837,4</b>
Dont attribuable aux :				
• propriétaires de la société mère	-751,4	-110,0	13,8	-847,6
• participations ne donnant pas le contrôle	10,2	0,1		10,3

### Retraitements pro forma reflétés dans le compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les ajustements pro forma appliqués au compte de résultat consolidé de Worldline au 31 décembre 2021 ci-dessus sont destinés à présenter le compte de résultat du Groupe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 comme si la cession de TSS avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les colonnes suivantes reflètent les ajustements pro forma suivants :

1. les impacts directement liés à la cession comprennent l'annulation du résultat net des activités abandonnées de TSS tel que présenté dans les états financiers consolidés de Worldline au 31 décembre 2021 en application de la norme IFRS5 principalement compensé par une dépréciation du goodwill de 907,4 millions d'euros liée à le

projet de cession sur la base du prix de cession estimé et de la charge d'impôt qui serait due au titre de la cession pour un montant de 145,1 millions d'euros ;

2. les transactions intra-groupe réalisées entre les activités TSS et les activités poursuivies et éliminées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont retraitées pour les besoins de l'information pro forma dans la mesure où elles sont réputées être réalisées avec des entités extérieures au groupe pour exercice 2021.

Ces ajustements pro forma ne sont pas supposés avoir une incidence prolongée sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

### États consolidés de la situation financière pro forma

(En millions d'euros)

	État de la situation financière Worldline 2021	Impacts directement liés à la cession <sup>1</sup>	Transactions intragroupes <sup>2</sup>	État de la situation financière pro forma Worldline 2021
Goodwill	9 329,6			9 329,6
Autres Immobilisations incorporelles	2 305,4			2 305,4
Immobilisations corporelles	194,1			194,1
Droit d'utilisation	280,1			280,1
Actifs financiers non courants	131,1	712,5		843,6
Instruments financiers non courants	0,0			0,0
Impôts différés actifs	39,0		-0,3	38,7
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>12 279,4</b>	<b>712,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>12 991,5</b>
Stocks	42,1		-1,9	40,2
Clients et comptes rattachés	680,5			680,5
Impôts courants	27,6			27,6
Autres actifs courants	261,5			261,5
Créances liées à l'activité d'intermédiation	2 570,1			2 570,1
Instruments financiers courants	8,7			8,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 126,3	1 419,6	34,8	2 580,7
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 716,9</b>	<b>1 419,6</b>	<b>32,9</b>	<b>6 169,3</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3 048,5	-3 048,5		-0,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 044,7</b>	<b>-916,4</b>	<b>32,5</b>	<b>19 160,8</b>

(En millions d'euros)

	État de la situation financière Worldline 2021	Impacts directement liés à la cession <sup>1</sup>	Transactions intragroupes <sup>2</sup>	État de la situation financière <i>pro forma</i> Worldline 2021
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	9 044,0	-21,5	21,5	9 044,0
Participations ne donnant pas le contrôle	871,0			871,0
<b>Total capitaux propres</b>	<b>9 915,0</b>	<b>-21,5</b>	<b>21,5</b>	<b>9 915,0</b>
Provisions retraites et assimilées	227,2			227,2
Provisions non courantes	50,5			50,5
Passifs financiers	3 509,7			3 509,7
Impôts différés passifs	568,1		0,7	568,8
Dette de location non courante	253,9			253,9
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>4 609,3</b>		<b>0,7</b>	<b>4 610,0</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	646,2			646,2
Impôts courants	81,3			81,3
Provisions courantes	19,1			19,1
Instruments financiers courants	1,6			1,6
Part à moins d'un an des passifs financiers	742,6			742,6
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	2 570,2			2 570,2
Dette de location courante	55,7			55,7
Autres passifs courants	508,8		10,4	519,2
<b>Total des passifs courants</b>	<b>4 625,5</b>		<b>10,4</b>	<b>4 635,9</b>
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	894,9	-894,9		-0,0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 044,7</b>	<b>-916,4</b>	<b>32,5</b>	<b>19 160,8</b>

## Retraitements *pro forma* reflétés dans les états consolidés de la situation financière *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les retraitements *pro forma* appliqués aux états consolidés de la situation financière de Worldline au 31 décembre 2021 sont destinés à présenter les états consolidés de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021 comme si la cession de l'activité TSS avait été réalisée au 31 décembre 2021.

Les colonnes suivantes reflètent les ajustements *pro forma* au bilan :

1. les impacts directement liés à la cession reflètent le retraitement par contrepartie des réserves consolidées, des actifs classés comme détenus en vue de la vente et des passifs directement liés tels que présentés dans les états consolidés de la situation financière de Worldline au

31.12.2021 en application de la norme IFRS 5 partiellement compensés par le prix de vente estimatif incluant la juste valeur des actions privilégiées ;

2. les transactions intra-groupe réalisées entre les activités TSS et les activités poursuivies et éliminées dans les états de situation financière consolidés au 31 décembre 2021 sont retraitées pour les besoins de l'information *pro forma* dans la mesure où elles sont réputées réalisées avec des entités extérieures au groupe. Cette colonne comprend également l'effet des distributions ou autres transactions entre Worldline et TSS qui interviendront avant la clôture conformément à l'accord de transfert.



## E.4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières *pro forma*

Au Président-Directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n° 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n° 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières *pro forma* de la société Worldline SA (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 incluses dans le paragraphe E.4.5 du document d'enregistrement universel 2021 (les « Informations Financières *Pro forma* »)

Ces Informations Financières *Pro Forma* ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la cession des activités TSS faisant l'objet de négociations exclusives entre Worldline et les fonds Apollo, pourrait avoir sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 et sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société, si la cession avait pris effet au 31 décembre 2021 pour l'état consolidé de la situation financière et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le compte de résultat consolidé. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si la cession était intervenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières *Pro Forma* ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières *pro forma*.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n° 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières *Pro Forma* sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières *Pro Forma*, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières *Pro Forma* ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières *Pro Forma*, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements *pro forma* et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières *Pro Forma* ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt auprès de l'AMF du document d'enregistrement universel 2021,
- et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus, comprenant ce document d'enregistrement universel, approuvé par l'AMF, serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2022

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Véronique Laurent

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
Virginie Palethorpe

## E.5 Etats financiers consolidés

### E.5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et

par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



**Comptabilisation et présentation du segment Terminaux, Solutions & Services (« TSS ») en actifs/passifs destinés à être cédés et en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5**  
**« Note 1 – Variation de périmètre », « Note 3 – Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies »**  
**et « Note 18 – Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes consolidés**

### Point clé de l'audit

Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés, le 25 septembre 2021, votre Conseil d'administration a pris la décision stratégique de céder le segment Terminaux, Solutions & Services (« TSS ») composé principalement de la société Banks and Acquirers International Holding (BAIH) et de ses filiales exploitant l'activité terminaux de paiement du Groupe (conception et vente de terminaux de paiement et services associés). A compter de cette date, conformément à la norme IFRS 5, les activités du segment TSS sont classées comme détenues en vue de la vente. S'agissant d'un segment opérationnel de Worldline et d'une ligne d'activité principale et distincte, les activités du segment TSS sont présentées comme des activités non poursuivies au sens de la norme IFRS 5.

Les actifs de cette activité ainsi que les passifs associés sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière séparément des autres actifs et passifs du Groupe au 31 décembre 2021, sans retraitement du bilan comparatif au 31 décembre 2020 : 3 048,5 millions d'euros d'actifs figurent en actifs classés comme détenus en vue de la vente et 894,9 millions d'euros en passifs détenus en vue de la vente. Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100 % des titres de BAIH. La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Une perte de 907,4 millions d'euros a été comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice 2021, représentant la différence entre la valeur des actifs nets consolidés de TSS et l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente. Une charge d'impôt liée à la cession a été par ailleurs comptabilisée pour 145,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La juste valeur estimée au 31 décembre 2021 comprend des actions de préférence qui seront attribuées à Worldline et ont été évaluées à 640 millions d'euros en utilisant le modèle de Black-Scholes.

Le résultat net des activités non poursuivies s'élève à une perte de 942,5 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Nous avons considéré la comptabilisation et la présentation de l'activité TSS en actifs/passifs destinés à être cédés et en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5 comme un point clé de l'audit, compte tenu :

- de l'importance de la transaction qui porte sur la totalité d'un secteur opérationnel du Groupe ;
- du recours aux estimations et au jugement de la Direction pour l'évaluation de la valeur des actifs nets consolidés de TSS au plus bas de la juste valeur diminuée des coûts de cession, ou de leur valeur comptable
- de l'impact significatif sur la présentation des comptes consolidés et de leurs notes annexes

### Réponse apportée

Nos travaux ont consisté à :

- apprécier le caractère approprié du classement de la cession envisagée au regard des dispositions de la norme IFRS 5, notamment par des entretiens avec la Direction financière du Groupe, l'analyse des procès-verbaux du Conseil d'administration et l'analyse de la documentation disponible sur les négociations en cours, ainsi que le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent le classement en actifs/passifs destinés à être cédés et en activités non poursuivies conformément à la norme IFRS 5.
- examiner la correcte identification et valorisation des actifs et passifs destinés à être cédés au bilan du 31 décembre 2021, ainsi les opérations reclassées en résultat net des activités non poursuivies pour les exercices 2021 et 2020.
- comparer la valeur comptable des actifs nets destinés à être cédés avec le prix de cession attendu. Ce prix est basé sur l'offre ferme d'achat formulée par les fonds Apollo le 18 février 2022, compte tenu des négociations conduites au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. Nous avons avec l'aide de nos experts en évaluation d'instruments financiers, revu le modèle et les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des actions de préférence et recalculé leur juste valeur. Nous avons revu les impacts fiscaux associés à cette cession attendue et l'évaluation de la charge d'impôt comptabilisée en lien avec la norme IFRS 5, avec l'aide de nos experts en fiscalité et après entretien avec la Direction fiscale du Groupe.
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1, 3 et 18 de l'annexe des comptes consolidés, décrivant le projet de cession, son impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2021, ainsi que les règles et méthodes comptables relatives à l'application de la norme IFRS 5.

**Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition Ingenico et allocation du Goodwill Ingenico aux Unités Génératrices de Trésorerie**  
**« Note 1 – Variation de périmètre » de l'annexe des comptes consolidés**

**Point clé de l'audit**

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe des comptes consolidés, le Groupe a acquis à compter de la fin octobre 2020, 100 % des actions Ingenico Group (« Ingenico ») en trois étapes, pour un montant total de 7 638 millions d'euros, ainsi que l'ensemble des OCEANes Ingenico en circulation.

Le prix de la transaction a fait l'objet au 31 décembre 2021 d'une allocation définitive aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris, sur la base d'une estimation de leur juste valeur au 1<sup>er</sup> novembre 2020 et sur la base des informations qui ont été obtenues jusqu'à fin octobre 2021, notamment en ce qui concerne le bilan d'ouverture.

Cette allocation a conduit à la comptabilisation d'un Goodwill de 7 998 millions d'euros.

Par ailleurs, l'allocation du Goodwill aux deux unités génératrices de trésorerie (UGT) que sont Services aux Commerçants et Terminaux Solutions et Services (TSS), a été effectuée à partir de la valeur de chaque activité dans la contrepartie du prix, sur la base de leur business plan autonome et en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'allocation du Goodwill à la date d'acquisition conduit à un montant de 2 063 millions d'euros pour TSS et 5 935 millions d'euros pour Services aux Commerçants.

Nous avons considéré la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition Ingenico et l'allocation du Goodwill Ingenico aux UGT comme un point clé de l'audit, compte tenu du recours aux estimations et au jugement de la Direction, pour la détermination de l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables et pour l'allocation du Goodwill aux UGT TSS et Services aux Commerçants.

**Réponse apportée**

Nous avons examiné les hypothèses et méthodes retenues par la Direction pour déterminer les ajustements du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2020, sur la base des informations obtenues jusqu'à fin octobre 2021 et concernant des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition.

La Direction a mandaté un expert indépendant afin de l'assister dans l'identification, l'évaluation des actifs acquis à chaque UGT et l'allocation des synergies attendues aux UGT. Notre approche a consisté à prendre connaissance de ce rapport établi par l'expert indépendant et d'apprécier la cohérence des synergies et de leur allocation par UGT. Enfin, sur la base de ces éléments, nous avons vérifié le calcul du Goodwill final et son allocation aux UGT et apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre de cette acquisition dans la note 1 de l'annexe des comptes consolidés.



### **Comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles** **« Note 4 – Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés » de l'annexe des comptes consolidés**

#### **Point clé de l'audit**

Pour les prestations de services portant sur les activités transactionnelles, des secteurs d'activités Services aux Commerçants et Services Financiers, le chiffre d'affaires est comptabilisé au cours de la période durant laquelle les transactions ont été traitées. Ces activités sont dépendantes de nombreuses applications informatiques permettant de collecter et valoriser l'ensemble des transactions passant par les différentes plateformes informatiques de traitement des paiements du Groupe. Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles comme un point clé de l'audit du fait de la complexité de l'architecture informatique et du nombre très élevé de transactions.

#### **Réponse apportée**

Nous avons pris connaissance et testé le dispositif de contrôle interne relatif à la sécurisation des flux comptabilisés dans le chiffre d'affaires du Groupe ; nos spécialistes informatiques nous ont assistés à ce titre pour mettre en œuvre les procédures suivantes :

- nous avons testé les contrôles généraux informatiques des principales applications informatiques traitant les flux de chiffre d'affaires résultant des activités transactionnelles ;
- nous avons également testé l'efficacité opérationnelle des contrôles automatiques ou manuels permettant de fiabiliser la validité et l'exhaustivité des enregistrements comptables.

Nous avons enfin apprécié la conformité du traitement comptable de chaque type de flux avec les termes des principaux contrats signés avec les clients.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société

dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2014 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 25<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 8<sup>ème</sup> année, soit la 8<sup>ème</sup> année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 mars 2022

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

Virginie PALETHORPE

**Deloitte & Associés**

Véronique LAURENT



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### E.5.2 Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)

		Exercice 2021	Exercice 2020 *
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Note 4</b>	<b>3 689,4</b>	<b>2 462,6</b>
Charges de personnel	Note 5	-1 249,5	-897,5
Charges opérationnelles	Note 5	-1 771,9	-1 120,6
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>668,1</b>	<b>444,4</b>
<b>En % du Chiffre d'affaires</b>		<b>18,1%</b>	<b>18,0%</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 6	-363,9	-243,2
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>304,2</b>	<b>201,2</b>
<b>En % du Chiffre d'affaires</b>		<b>8,2%</b>	<b>8,2%</b>
Charges financières		-54,6	-45,7
Produits financiers		16,6	19,1
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 7</b>	<b>-38,0</b>	<b>-26,6</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>266,2</b>	<b>174,6</b>
Charge d'impôt	Note 8	-64,0	-45,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-1,1	-0,9
Résultat Net des activités poursuivies		201,1	128,6
Résultat Net des activités non poursuivies		-942,5	36,5
<b>Résultat net</b>		<b>-741,3</b>	<b>165,1</b>
Dont attribuable aux :			
• propriétaires de la Société Mère des activités poursuivies		191,1	127,2
• propriétaires de la Société Mère des activités non poursuivies		-942,5	36,5
• propriétaires de la Société Mère		-751,4	163,7
• participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies		10,3	1,4
• participations ne donnant pas le contrôle des activités non poursuivies		-0,1	
• participations ne donnant pas le contrôle	Note 13	10,2	1,4
Nombre moyen pondéré d'actions		279 668 350	198 988 576
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère en euros des activités poursuivies		0,68	0,64
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère en euros des activités non poursuivies		-3,37	0,18
<b>Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros)</b>	<b>Note 13</b>	<b>-2,69</b>	<b>0,82</b>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		293 336 973	207 880 896
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère des activités poursuivies		0,68	
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère des activités non poursuivies		-3,21	0,18
<b>Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère (en euros)</b>	<b>Note 13</b>	<b>-2,53</b>	<b>0,81</b>

\* En application de la norme IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait du classement de l'activité TSS en « activités non poursuivies » (voir en Note 3).

### E.5.3 Etat du résultat global

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 *</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-741,3</b>	<b>165,1</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
• <b>à reclasser en compte de résultat (recyclable) :</b>	<b>209,7</b>	<b>-24,8</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-0,6	0,6
Variation de la réserve de conversion	121,1	-21,0
Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres		0,1
Éléments recyclables relatifs aux activités non poursuivies	89,2	-4,6
• <b>non reclassés en compte de résultat (non-recyclable) :</b>	<b>24,0</b>	<b>-28,3</b>
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	25,9	-37,8
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables directement reconnus en capitaux propres	-5,3	9,1
Éléments non recyclables relatifs aux activités non poursuivies	3,5	0,4
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>233,7</b>	<b>-53,1</b>
<b>Total Résultat global</b>	<b>-507,6</b>	<b>112,0</b>
Dont attribuable aux :		
• propriétaires de la Société Mère	-519,0	110,6
• participations ne donnant pas le contrôle	11,4	1,4

\* En application de la norme IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait du classement de l'activité TSS en « activités non poursuivies » (voir en Note 3).



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### E.5.4 Etats consolidés de la situation financière

#### E.5.4.1 Actif

		Exercice 2021	Exercice 2020 retraité *
<i>(En millions d'euros)</i>			
Goodwill	Note 9	9 329,6	11 137,0
Autres Immobilisations incorporelles	Note 9	2 305,4	3 231,7
Immobilisations corporelles	Note 9	194,1	236,4
Droit d'utilisation	Note 10	280,1	292,8
Actifs financiers non courants	Note 7	131,1	118,9
Instruments financiers non courants		0,0	1,4
Impôts différés actifs	Note 8	39,0	90,6
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>12 279,4</b>	<b>15 108,9</b>
Stocks	Note 5	42,1	131,4
Clients et comptes rattachés	Note 4	680,5	870,1
Impôts courants		27,6	40,7
Autres actifs courants	Note 5	261,5	321,4
Créances liées à l'activité d'intermédiation	Note 5	2 570,1	1 858,9
Instruments financiers courants		8,7	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	1 126,3	1 335,2
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 716,9</b>	<b>4 559,9</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		3 048,5	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>20 044,7</b>	<b>19 668,8</b>

\* Les retraitements sont décrits à la Note 5.5.

## E.5.4.2 Passif

(En millions d'euros)

		<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 *</b>
Capital social		190,7	189,8
Primes		8 590,1	8 527,5
Réserves consolidées		834,6	627,6
Ecart de conversion		180,3	-28,1
Résultat de l'exercice		-751,4	163,7
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère		9 044,0	9 480,6
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 13	871,0	904,6
<b>Total capitaux propres</b>		<b>9 915,0</b>	<b>10 385,2</b>
Provisions retraites et assimilées	Note 11	227,2	247,3
Provisions non courantes	Note 12	50,5	93,9
Passifs financiers	Note 7	3 509,7	3 508,7
Impôts différés passifs	Note 8	568,1	674,1
Dettes de location non courante	Note 10	253,9	236,5
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 609,3</b>	<b>4 760,5</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 5	646,2	678,2
Impôts courants		81,3	81,0
Provisions courantes	Note 12	19,1	19,0
Instruments financiers courants		1,6	4,4
Part à moins d'un an des passifs financiers	Note 7	742,6	1 037,8
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	Note 5	2 570,2	1 859,7
Dettes de location courante	Note 10	55,7	63,6
Autres passifs courants	Note 5	508,8	779,4
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 625,5</b>	<b>4 523,1</b>
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente		<b>894,9</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>20 044,7</b>	<b>19 668,8</b>



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### E.5.5 Tableaux de flux de trésorerie consolidé

(En millions d'euros)

		Exercice 2021	Exercice 2020 *
<b>Résultat avant Impôt</b>		<b>266,2</b>	<b>174,6</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 5.2	175,3	120,5
Amortissement du droit d'utilisation	Note 5.2	66,8	47,1
Dotations / (Reprises) nettes aux provisions d'exploitation		10,6	3,9
Dotations / (Reprises) nettes aux provisions financières		4,6	3,4
Dotations / (Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		13,9	-5,9
Dépréciation des actifs à long terme / Amortissement des relations clients (PPA)	Note 6	188,7	93,6
(Plus) / Moins-values de cessions d'immobilisations		-0,7	3,5
Charges nettes liées aux options de souscription d'actions et assimilées		45,2	31,2
Pertes / (gains) latents liés aux variations de juste valeur et autres		-4,9	-6,6
Coût de l'endettement financier net	Note 7	38,3	20,2
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>		<b>804,0</b>	<b>485,5</b>
Impôts payés		-114,4	-75,0
Variation du besoin en fonds de roulement		62,1	-11,2
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		230,4	112,0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		751,8	399,3
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>982,2</b>	<b>511,3</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-225,6	-140,1
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7,3	0,0
<b>Investissements d'exploitation nets</b>		<b>-218,3</b>	<b>-140,0</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	Note 1	-330,7	-1 664,7
Trésorerie des sociétés acquises / cédées durant l'exercice			551,5
Encaissements liés aux cessions financières		69,8	-1,7
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>-261,0</b>	<b>-1 115,0</b>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-58,4	108,8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		-479,3	-1 255,0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-537,7</b>	<b>-1 146,2</b>
Augmentation de capital		20,7	
Emissions d'actions ordinaires sur l'exercice de la rémunération fondée sur des actions et frais connexes		2,7	-4,3
● en capitaux propres			84,8
● en dettes financières			774,4
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		-21,3	
Souscription de nouveaux emprunts	Note 7.3	1 639,7	1 366,0
Paieement des loyers et intérêts		-72,1	-45,7
Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme	Note 7.3	-1 970,2	-703,5
Intérêts nets payés		-29,1	-3,7
Autres mouvements liés aux opérations de financement		-4,6	-0,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		-11,3	-2,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		-434,2	1 467,7

<i>(En millions d'euros)</i>		Exercice 2021	Exercice 2020 *
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>-445,5</b>	<b>1 465,7</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-0,9</b>	<b>830,8</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture **</b>		<b>1 242,4</b>	<b>429,8</b>
Variation de trésorerie	Note 7	-0,9	830,8
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie		20,0	-18,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés en fin de période en « Actifs détenus en vue de la vente »		-204,0	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>	<b>Note 7</b>	<b>1 057,3</b>	<b>1 242,4</b>

\* En application de la norme IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait du classement de l'activité TSS en « activités non poursuivies » (voir en Note 3).

\*\* Les retraitements sont décrits à la Note 5.5.

## E.5.6 Variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la Société Mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>182 764,5</b>	<b>124,3</b>	<b>2 542,8</b>	<b>244,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>311,2</b>	<b>3 221,2</b>		<b>3 221,2</b>
● Augmentation de capital	690,9	0,5	3,8				4,3		4,3
● Acquisition d'Ingenico	95 680,1	65,1	5 981,0				6 046,0	903,4	6 949,4
● Affectation du résultat net de l'exercice précédent				311,2		-311,2			
● Options de souscription d'actions et assimilées				33,6			33,6		33,6
● Impact en capitaux propres de l'OCEANE				62,2			62,2		62,2
● Actions propres				1,3			1,3		1,3
● Autres				1,2			1,2		1,2
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>96 371,0</b>	<b>65,5</b>	<b>5 984,7</b>	<b>409,5</b>		<b>-311,2</b>	<b>6 148,6</b>	<b>903,4</b>	<b>7 052,0</b>
● Résultat net de la période						163,8	163,8	1,4	165,1
● Autres éléments du résultat global				-26,0	-27,0		-53,0	-0,1	-53,1
<b>Total du résultat global de la période</b>				<b>-26,0</b>	<b>-27,0</b>	<b>163,8</b>	<b>110,8</b>	<b>1,2</b>	<b>112,0</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>279 135,5</b>	<b>189,8</b>	<b>8 527,5</b>	<b>627,6</b>	<b>-28,1</b>	<b>163,7</b>	<b>9 480,6</b>	<b>904,6</b>	<b>10 385,2</b>
● Augmentation de capital	1 349,3	0,9	62,6	-40,6			22,9		22,9
● Affectation du résultat net de l'exercice précédent				163,8		-163,8			
● Dividendes versés								-9,8	-9,8
● Options de souscription d'actions et assimilées				54,6			54,6		54,6
● Effets de réévaluation des options de vente et des compléments de prix				-33,9			-33,9		-33,9
● Variations de périmètre				35,3			35,3	-35,3	
● Acquisition des intérêts minoritaires				6,4			6,4		6,4
● Autres				-2,6			-2,6		-2,6
Transactions avec les actionnaires	1 349,3	0,9	62,6	183,0		-163,8	82,7	-45,0	37,6
<b>Résultat net de la période</b>						<b>-751,4</b>	<b>-751,4</b>	<b>10,2</b>	<b>-741,3</b>
Autres éléments du résultat global				24,0	208,4		232,4	1,2	233,7
<b>Total du résultat global de la période</b>				<b>24,0</b>	<b>208,4</b>	<b>-751,4</b>	<b>-519,0</b>	<b>11,4</b>	<b>-507,6</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>280 484,8</b>	<b>190,7</b>	<b>8 590,1</b>	<b>834,6</b>	<b>180,3</b>	<b>-751,4</b>	<b>9 044,0</b>	<b>871,0</b>	<b>9 915,0</b>

## E.5.7 Annexes aux comptes consolidés

### E.5.7.1 Préambule

Worldline S.A., Société Mère du groupe Worldline, est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à Tour Voltaire, 1 place des Degrés, 92800 Puteaux, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 378 901 946 RCS Nanterre. Les actions Worldline S.A. sont cotées sur le marché Euronext Paris, sous le code ISIN FR0011981968 et ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché. Worldline S.A. est la seule société cotée du Groupe. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Worldline est un leader européen et un acteur mondial de référence dans le secteur des paiements et des services transactionnels. Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : Services Commerçants, Services Financiers, Mobilité & Services Web Transactionnels. En outre, Worldline fournit des solutions et des services de terminaux de paiement de classe mondiale aux banques et aux acquéreurs par le biais de Terminaux, Solutions & Services GBL. A l'issue de la revue stratégique de cette activité, le Conseil d'Administration a décidé de céder Terminaux, Solutions & Services, afin de poursuivre une stratégie ambitieuse de transformation en une activité totalement autonome et indépendante. Dans ce contexte, cette Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 en tant qu'activité non poursuivie.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 février 2022. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 9 juin 2022.

### E.5.7.2 Base de préparation et principes comptables

#### Base de préparation des comptes consolidés

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2021. Les normes internationales comprennent les « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board » (IASB), les « *International Accounting Standards* » (IAS), les interprétations du « *Standing Interpretations Committee* » (SIC) et de l'« *International Financial Reporting Interpretations Committee* » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Groupe a appliqué les normes, interprétations et amendements suivants sans impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 16 – Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt ;

- Amendements à IFRS 16 – Allègements de loyers liés à la Covid-19 ;
- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- IAS 19 – Les régimes de retraite ;
- IAS 38 – Droit du client à accéder au logiciel d'un fournisseur hébergé sur le Cloud.

#### Changements de principes comptables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements listés ci-dessus n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021. Les principes comptables appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 sont conformes à ceux appliqués lors de l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

#### Transaction entre entités sous contrôle commun

Dans le but de mieux refléter la substance économique des transactions entre entités sous contrôle commun, le Groupe a décidé de choisir la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises sous contrôle commun à la valeur historique dans les comptes consolidés en IFRS de Worldline. La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net est reconnue directement en réserves.

#### Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la Direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêt. Les estimations, hypothèses et jugements qui pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs sont liés aux éléments suivants :

- Les tests de dépréciation du *goodwill* (voir Note 9) ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats à long terme (voir Note 4) ;
- La capitalisation des frais de développement (voir Note 9.2) ;
- L'évaluation des actifs et passifs dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir Note 1) ;
- Cession d'activité (Note 3) ;
- Présentation de l'actif et du passif liés aux activités d'intermédiation (voir Note 5).



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### Prise en compte des risques liés au changement climatique

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique à court terme est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers ne sont pas significatifs.

Depuis 2015, Worldline est engagé dans la transformation de ses chaînes de valeur afin de réduire son impact environnemental. En outre, le Groupe s'engage à contribuer à la neutralité carbone au travers de la réduction des consommations énergétiques, la transition vers les énergies renouvelables et le renforcement de ses pratiques d'achats responsables.

Le déploiement de ce programme se traduit dans les comptes de Worldline à travers les investissements opérationnels, les dépenses de Recherche et Développement, ainsi que les dépenses de mécénat.

Worldline a réalisé une analyse approfondie de ses risques climatiques. Les effets à court terme ne sont pas significatifs et n'ont par conséquent pas d'impact au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels.

### Méthode de consolidation

#### Filiale

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a du pouvoir sur cette entité, que les bénéfices qu'il perçoit de cette entité sont variables et, que, du fait de son pouvoir sur cette entité, a la capacité d'influencer les bénéfices qu'il peut en tirer. L'existence et les effets des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans pour autant les contrôler exclusivement ou conjointement. En général, le Groupe détient entre 20% et 50% de droits de vote, bien que cela ne soit pas systématique. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

### Conversion des états financiers en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat proviennent des variations de taux de change qui sont identifiées comme élément du résultat global sous l'intitulé « Ecart de conversion ».

Dans le cadre de l'acquisition d'une société située à l'extérieur de la zone euro, le *goodwill* et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de clôture.

### Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée.

### Marge opérationnelle et Excédent Brut Opérationnel (EBO)

La marge opérationnelle reflète les opérations récurrentes du Groupe et exclut donc les produits et charges opérationnels inhabituels conformément à la recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2013-03 relative à la présentation des états financiers émise le 7 novembre 2013.

L'Excédent Brut Opérationnel se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact sur les flux de trésorerie et exclut donc les dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions.

L'Excédent Brut Opérationnel inclut également les provisions pour dépréciations de stocks alors que les amortissements des terminaux sont exclus.

### Arrondis

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise fonctionnelle du Groupe, en euros. Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec une décimale. Cette présentation peut aboutir à des écarts d'arrondis entre les chiffres présentés dans les différents tableaux et leurs totaux ou sous-totaux.

Les règles énoncées ci-dessus ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés dans ce rapport.

### E.5.7.3 Notes aux comptes consolidés

<b>Note 1</b>	Variation de périmètre	264	<b>Note 10</b>	Droits d'usage et dettes de locations	300
<b>Note 2</b>	Autres éléments significatifs de l'année	266	<b>Note 11</b>	Régimes de retraites et autres avantages à long terme	302
<b>Note 3</b>	Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies	267	<b>Note 12</b>	Provisions	307
<b>Note 4</b>	Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés	269	<b>Note 13</b>	Capitaux propres	308
<b>Note 5</b>	Éléments opérationnels	274	<b>Note 14</b>	Engagements hors bilan	310
<b>Note 6</b>	Autres produits et charges opérationnels	280	<b>Note 15</b>	Parties liées	311
<b>Note 7</b>	Actifs et passifs financiers et résultat financier	284	<b>Note 16</b>	Principales entités entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021	313
<b>Note 8</b>	Charges d'impôts	292	<b>Note 17</b>	Honoraires des Commissaires aux comptes	314
<b>Note 9</b>	Goodwill et actifs immobilisés	295	<b>Note 18</b>	Evènements postérieurs à la clôture	315

**NOTE 1** Variation de périmètre**Conventions/principes comptables****Regroupements d'entreprises**

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises selon la définition de la norme IFRS 3.

**Évaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Le Groupe a choisi l'option de la norme IFRS 3 permettant de valoriser les intérêts minoritaires à la juste valeur.

Les coûts liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus (dans les autres produits et charges opérationnels).

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la Société acquise est estimé à sa juste valeur.

**Achat de participations ne donnant pas le contrôle et vente de participations dans une filiale contrôlée**

L'achat de participations ne donnant pas le contrôle et les transactions de vente de participations dans une filiale contrôlée qui ne changent pas le statut du contrôle sont comptabilisés dans les capitaux propres (y compris les coûts d'acquisition directs).

En cas de perte du contrôle dans une filiale, tout gain ou toute perte est comptabilisé en résultat net. En outre, si un investissement dans l'entité est conservé par le Groupe, il est réévalué à sa juste valeur et tout gain ou perte est également comptabilisé en résultat net.

**Acquisition d'Ingenico et mise à jour du goodwill**

En 2020, Worldline a acquis 100% des actions Ingenico en trois étapes : 88,64% à l'issue de la première offre publique d'achat clôturée le 28 octobre 2020, les actions résiduelles ont été acquises au cours de la période de réouverture clôturée le 17 novembre 2020 et le retrait obligatoire le 19 novembre 2020. Ingenico est consolidé par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**Goodwill***(En millions d'euros)*

	<b>Goodwill</b>	
Contrepartie totale transférée au 31/12/2021	7 638,0	
<b>Contrepartie totale</b>	<b>7 638,0</b>	<b>a</b>
Capitaux propres acquis	-256,8	
Ajustement de la juste valeur préliminaire des actifs incorporels nets de l'impôt différé	909,8	
Ajustements du bilan d'ouverture	-47,1	
Juste valeur Oceane	-13,4	
<b>Juste valeur des actifs nets identifiés</b>	<b>592,5</b>	<b>b</b>
Intérêts minoritaires à la juste valeur	903,3	c
<b>Total 31/12/2020 – Goodwill Préliminaire</b>	<b>7 948,8</b>	<b>d = a-b+c</b>
<b>Ajustement du bilan d'ouverture</b>	<b>49,2</b>	<b>e</b>
<b>Total 31/12/2021 – Goodwill Final</b>	<b>7 998,0</b>	<b>f = d + e</b>

De nouvelles informations ont été obtenues jusqu'à fin octobre 2021 (12 mois après la date d'acquisition) sur des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et ont conduit aux ajustements du bilan d'ouverture.

L'allocation du *goodwill* par Ligne de Services entre Services aux Commerçants et TSS, a été effectuée en déterminant la valeur de chaque activité dans la contrepartie du prix sur la base de leur *business plan* autonome et en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'allocation du *goodwill* à la date d'acquisition conduit à un montant de 2 063 millions d'euros pour TSS et 5 935 millions d'euros pour Services aux Commerçants.

Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS. Il en résulte une dépréciation du *goodwill* de TSS de 907,4 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2021.

### Augmentation du pourcentage d'intérêts dans Payone

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, Worldline a augmenté d'environ 52% à environ 60% sa participation dans Payone en apportant à ce dernier son activité commerciale opérée en Allemagne et en Autriche.

Ces contributions internes augmentent mécaniquement le pourcentage d'intérêt de Worldline dans le Groupe Payone et ont un impact relatif de 35,3 millions d'euros sur la part du groupe des capitaux propres.

### Activités destinées à être cédées

#### Principales conventions comptables

Le Groupe classe les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouverte principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les coûts de vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d'un actif (groupe destiné à être cédé), hors charges financières et impôts sur les bénéfices.

Les critères de classification comme détenus en vue de la vente ne sont remplis que lorsque la vente est hautement

probable et que l'actif ou le Groupe destiné à être cédé est disponible pour une vente immédiate selon ses conditions actuelles. La Direction doit s'engager dans le plan de vente de l'actif et la vente doit être réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

- Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente ;
- Les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments courants dans les états financiers ;
- Les activités non poursuivies sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique en résultat après impôts provenant des activités non poursuivies dans le compte de résultat ;
- Des informations supplémentaires sont présentées dans la Note 3. Toutes les autres notes afférentes aux états financiers comprennent des montants pour les activités poursuivies, sauf indication contraire.

#### Cession de TSS

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration du Groupe Worldline a validé l'orientation stratégique de désengagement du segment Terminaux, Solutions & Services (« TSS ») composé principalement de *Banks and Acquirers International Holding* et de ses filiales exploitant l'activité terminaux de paiement du Groupe (conception et vente de terminaux de paiement et services associés). Le Conseil d'Administration a également considéré que le Groupe d'actifs destinés à être cédés remplissait les critères pour être classé comme détenus en vue de la vente pour les raisons suivantes :

- Le sous-groupe TSS est disponible à la vente immédiate et peut être vendu à l'acheteur selon ses conditions actuelles ;
- Des mesures visant à conclure la vente ont été engagées et devraient être conclues dans un délai d'un an à compter de la date initiale de classement.
- Le Conseil d'Administration a approuvé l'orientation stratégique de désengagement le 25 octobre 2021.

Par conséquent, conformément à IFRS 5, les activités du segment TSS sont classées comme détenues en vue de la vente à compter du 28 septembre 2021. Les informations relatives à l'activité destinée à être cédée sont présentées en Note 3.



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### NOTE 2 Autres éléments significatifs de l'année

#### Impact de la pandémie de Covid-19 sur les états financiers de Worldline

La pandémie est l'un des risques traités par les plans de continuité d'activité du Groupe, qui ont été activés dès février 2020, entraînant une montée en puissance du taux de travail à distance du Groupe au fur et à mesure du développement de la crise et la pleine conformité avec les exigences réglementaires locales. Ces mesures répondent à la fois aux objectifs de protection de la santé des collaborateurs du Groupe et d'assurance d'une prestation continue des services du Groupe.

En outre, la force de vente de Worldline est restée en dialogue constant avec ses clients et a en particulier soutenu les détaillants pour les mises à niveau de capacité *click & collect*, offert un soutien temporaire aux marchands pour obtenir des engagements clients à plus long terme et promu les paiements sans contact et les systèmes de point de vente mobiles.

Un suivi rigoureux des risques marchands a également été mis en place. A cet égard, les équipes de gestion des risques de haute qualité de Worldline ont été renforcées avec de nouveaux membres et de nouveaux outils.

#### Acquisition de Cardlink

En mai 2021, Worldline a annoncé son projet d'acquisition de Cardlink, le principal fournisseur de services réseau en Grèce. L'acquisition de 92,5% de Cardlink, en partenariat avec son P.-D.G. qui conserve une participation de 7,5%, donne à Worldline l'opportunité stratégique d'étendre ses activités de Services aux Commerçants sur le marché prometteur grec avec un accès unique au principal réseau local d'acceptation des paiements. Cette acquisition permettra à Worldline de servir environ 243 000 commerçants et de gérer 500 millions de transactions par an en Grèce. L'acquisition a été finalisée le 30 septembre 2021.

(En millions d'euros)

	<b>Goodwill</b>
Contrepartie totale transférée	131,0
Part des minoritaires (7,5%)	10,6
<b>Contrepartie totale transférée</b>	<b>141,6</b>
Capitaux propres acquis	-1,6
Ajustements de la juste valeur nets de l'impôt différé	35,0
<b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>	<b>33,4</b>
<b>Total 31/12/2021 – Goodwill préliminaire</b>	<b>108,2</b>

Les ajustements de juste valeur concernent principalement la comptabilisation des actifs suivants (nets d'impôt différé) dans le cadre du processus de l'allocation du prix d'achat :

- Relation client : 32,5 millions d'euros ;
- Marque : 1,2 million d'euros ;
- Technologies : 1,4 million d'euros.

Les méthodes de valorisation utilisées pour chacun de ces actifs sont les suivantes :

- Relation client : méthode des surprofits ;
- Marque : méthode des redevances ;
- Technologies : méthode des redevances et méthode des coûts de reconstitution.

Les hypothèses clés pour la valorisation sont basées sur un taux d'actualisation en ligne avec celui de l'activité et une durée de vie spécifique à chaque actif prenant en compte les profils d'attrition respectifs.

Ces estimations sont encore provisoires et pourront être ajustées dans l'année suivant l'acquisition en fonction des faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Le *goodwill* résiduel est attribuable à une main-d'œuvre hautement qualifiée et à un certain savoir-faire. Il reflète également les synergies attendues de l'intégration des activités de Cardlink dans le Groupe.

#### Acquisition des activités d'acquisition de cartes de Handelsbanken

En juillet 2021, Worldline a annoncé son projet d'acquisition des activités d'acquisition de cartes de Handelsbanken dans les pays nordiques. Combinée aux acquisitions antérieures de Cardlink (Grèce) et d'Axepta (Italie), cette dernière acquisition donnera à Worldline une envergure et une portée uniques en matière de Services aux Commerçants sur le marché européen de l'acquisition et de l'acceptation. Handelsbanken sert plus de 20 000 commerçants dans la région nordique, avec un portefeuille de marchands diversifié de haute qualité et une relation d'affaires à long terme avec une banque nordique de premier plan.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 197,6 millions d'euros. La convention d'achat d'actifs a été signée en octobre 2021. La transaction a été qualifiée d'acquisition d'actifs, de sorte que les actifs acquis ont été comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La période d'amortissement des relations clients est de 11 ans.

#### Nouveau siège social de Worldline

En mai 2021, Worldline a signé un bail commercial de neuf ans pour son siège social à La Défense (bâtiment Voltaire). Le droit d'utilisation et la dette locative correspondants s'élèvent à 38,4 millions d'euros. Le déménagement des sièges historiques (Bezons et Grenelle) à Voltaire a eu lieu au cours des premières semaines de décembre 2021.

### NOTE 3 Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies

Comme indiqué en Note 1, Worldline considère qu'à compter du 28 septembre 2021 les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont remplies concernant son projet de cession de l'activité « Terminaux, Solutions & Services » (« TSS »).

Par conséquent, les actifs de cette activité ainsi que les passifs associés sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe sur des lignes spécifiques des états financiers au 31 décembre 2021, sans retraitement du bilan comparatif au 31 décembre 2020. Ils sont évalués, à cette date, au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS.

La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Une perte de 907,4 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes 2021 suite à l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente et une charge d'impôt liée de 145,1 millions d'euros.

La contrepartie comprend des actions de préférence pouvant atteindre jusqu'à 900 millions d'euros en fonction de la création de valeur future de TSS.

La juste valeur au 31 décembre 2021 des actions de préférence a été évaluée à 640 millions d'euros en utilisant le

modèle de Black-Scholes. A la clôture de la transaction, les actions de préférence seront comptabilisées comme des actifs financiers à la juste valeur par résultat, conformément à la norme IFRS 9.

- Le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur l'exercice 2021 est présenté sur une seule ligne du compte de résultat de l'exercice 2021, avec retraitement de l'exercice 2020 présenté en comparatif, conformément à IFRS 5. Le périmètre de cette cession comprend le sous-groupe formé principalement par *Banks and Acquirers International Holding* et ses filiales (segment TSS) constituant ainsi une ligne d'activité principale et distincte au sens de la norme IFRS 5 ;
- Les éléments recyclables et non recyclables relatifs aux activités non poursuivies sont présentés séparément, sur des lignes spécifiques de l'état du résultat global au 31 décembre 2021. Les données comparatives de l'état du résultat global au 31 décembre 2020 ont également été retraitées conformément à IFRS 5 ;
- Les flux de trésorerie attribuables aux activités non poursuivies sont présentés distinctement.

#### Données financières relatives aux activités non poursuivies

Les informations fournies ci-après détaillent la contribution de l'activité Terminaux, Solutions & Services (« TSS ») en cours de cession sur les principaux agrégats du Groupe.

#### 3.1 Résultat net des activités non poursuivies

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 208,1</b>	<b>285,2</b>
Charges de personnel	-225,1	-52,0
Charges opérationnelles	-689,0	-157,1
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>293,9</b>	<b>76,1</b>
<b>En % du Chiffre d'affaires</b>	<b>24,3%</b>	<b>26,7%</b>
Autres produits et charges opérationnels	-1 041,8	-32,4
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-747,9</b>	<b>43,7</b>
<b>En % du Chiffre d'affaires</b>	<b>-61,9%</b>	<b>15,3%</b>
Charges financières	-7,2	-1,4
Produits financiers	6,9	-
<b>Résultat financier</b>	<b>-0,3</b>	<b>-1,4</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-748,2</b>	<b>42,3</b>
Charge d'impôt	-194,2	-5,8
<b>Résultat net</b>	<b>-942,5</b>	<b>36,5</b>

En 2020, la période de 12 mois comprend seulement deux mois d'activité TSS provenant de l'acquisition d'Ingenico et 12 mois d'activité TSS provenant des activités historiques de Worldline en Belgique.

Conformément à IFRS 5, les amortissements des entités TSS ont été gelés à fin septembre 2021 (5,9 millions d'euros).

En 2021, les autres produits d'exploitation comprenaient :

- Une dépréciation du *Goodwill* pour un montant de 907,4 millions d'euros ;
- Des charges liées à la cession de TSS pour 10,8 millions d'euros ;
- Une charge d'impôt liée à la cession envisagée de TSS, pour 145 millions d'euros.

### 3.2 Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs et passifs destinés à être cédés se détaillent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2021
Goodwill	1 214,9
Autres Immobilisations incorporelles	920,2
Immobilisations corporelles	27,2
Droit d'utilisation	34,9
Actifs financiers non courants	8,9
Impôts différés actifs	46,5
Autres actifs non-courants	5,2
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2 257,8</b>
Stocks	88,5
Clients et comptes rattachés	335,3
Impôts courants	17,5
Autres actifs courants	134,0
Instruments financiers courants	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215,1
<b>Total des actifs courants</b>	<b>790,7</b>
<b>Total des actifs destinés à être cédés</b>	<b>3 048,5</b>

(En millions d'euros)	Exercice 2021
Provisions retraites et assimilées	12,4
Provisions non courantes	39,8
Passifs financiers	0,1
Impôts différés passifs	204,6
Dette de location non courante	33,8
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>290,8</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	301,8
Impôts courants	29,0
Instruments financiers courants	0,6
Part à moins d'un an des passifs financiers	11,7
Autres passifs courants	261,0
<b>Total des passifs courants</b>	<b>604,1</b>
<b>Total des passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés</b>	<b>894,9</b>

### 3.3 Flux de trésorerie attribuables aux activités Terminaux, Solutions & Services non poursuivies

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>230,4</b>	<b>112,0</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-58,4</b>	<b>108,8</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-11,3</b>	<b>-2,0</b>
Impact des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	8,3	-7,0
<b>Flux de Trésorerie attribuables à l'activité TSS non poursuivie</b>	<b>169,0</b>	<b>211,8</b>

En 2020, la période de 12 mois comprend seulement deux mois d'activité TSS provenant de l'acquisition d'Ingenico et 12 mois d'activité TSS provenant des activités historiques de Worldline en Belgique.

## NOTE 4 Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés

### Conventions/principes comptables

Les produits sont constatés s'il existe un contrat entre Worldline et son client. Un contrat existe si la perception de la contrepartie est probable, les droits sur les biens ou les services et les conditions de paiement peuvent être identifiés, et les parties s'engagent à respecter leurs obligations. Les produits provenant de contrats avec des clients sont comptabilisés soit en tant qu'actif contractuel, soit en tant que créance, avant qu'un paiement effectif ne soit effectué.

#### Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut conclure des accords à plusieurs éléments, pouvant inclure une combinaison de différents biens ou services. Les produits sont comptabilisés pour chaque obligation de performance distincte, qui est identifiable séparément des autres éléments de l'accord et si le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un seul contrat contient plusieurs obligations de performance distinctes, le prix de transaction total est réparti entre les différentes obligations de performance en fonction de leurs prix de vente individuels. Les prix de vente individuels, y compris les remises habituelles accordées, sont déterminés sur la base des prix catalogue auxquels le Groupe vend les biens ou les services séparément. Dans le cas contraire, le Groupe estime les prix de vente individuels en utilisant une approche de coût attendu plus marge et/ou une approche résiduelle.

Worldline applique l'expédient pratique d'IFRS 15 et comptabilise les revenus lors de la facturation lorsque la facturation est échelonnée avec la livraison au client. Dans certains contrats spécifiques, la facturation de la phase de production intègre une obligation de performance qui n'est pas entièrement échelonnée avec le flux de facturation. Dans ce cas, le revenu affecté à cette obligation est reconnu dès que l'obligation de performance est réalisée.

Lorsque Worldline fournit des services ayant une valeur spécifique additionnelle à ses clients dans la phase de construction, cette phase de construction est alors considérée comme une obligation distincte sous IFRS 15 et le revenu est reconnu selon l'avancement des coûts de ce contrat.

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou progressivement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit progressivement.

Le produit des contrats conclus par le Groupe avec ses clients pour la vente de terminaux de paiement et autres produits représente une obligation de performance. Les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle des actifs est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement.

Dans le cas où d'autres promesses contractuelles sont des obligations de performances séparées, une portion du prix de transaction leur est allouée.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la base des coûts encourus, quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Les coûts contractuels totaux projetés reposent sur diverses hypothèses opérationnelles, telles que le volume prévu ou la variation des coûts de mise en œuvre, qui ont une incidence directe sur le niveau des produits et les pertes éventuelles à l'achèvement prévues. Une provision pour contrat déficitaire est constituée si les coûts futurs liés à l'exécution d'un contrat sont supérieurs aux avantages qui en découlent.

Le Groupe fournit des garanties légales conformément aux lois et pratiques applicables en vigueur dans les différents pays où il opère, qu'il comptabilise selon IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Le Groupe fournit également des garanties prolongées d'un à cinq ans qui sont enregistrées comme des garanties de type service et enregistrées comme des obligations de prestations distinctes, auxquelles le Groupe alloue une partie du prix de la transaction sur la base du prix de vente individuel relatif. Les produits sont ensuite comptabilisés au fil du temps en fonction du temps écoulé à partir de la fin de la garantie légale.

Le chiffre d'affaires des contrats conclus par le Groupe avec des clients pour la location de terminaux de paiement, ou services associés, est étalé sur la durée de ces contrats.

#### Composante de financement

Lorsque Worldline s'attend à ce que le délai entre le paiement du client et le transfert des biens et des services soit supérieur à 12 mois, il détermine si le contrat incorpore un élément de financement accordé ou reçu. Lorsqu'ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.



### Coûts contractuels – Coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat

Les coûts supplémentaires liés à l'acquisition de contrats de service pluriannuels sont capitalisés et amortis sur la durée du contrat.

Les coûts de transition et de transformation qui ne représentent pas une obligation de performance distincte d'un contrat sont capitalisés en tant que coûts de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour exécuter d'autres obligations de performance incorporées dans le contrat. Les autres frais engagés pour obtenir ou exécuter un contrat sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

### Rémunérations variables

Un passif de remboursement est comptabilisé pour l'obligation de rembourser une partie de la contrepartie reçue (ou à recevoir) d'un client. Les obligations de remboursement découlent principalement des remises sur volume de transactions du client (sur les contrats « Run » du segment Services aux Commerçants). Le passif est évalué au montant que le Groupe s'attend finalement à devoir restituer au client. Le Groupe met à jour ses estimations des engagements de remboursement (et la variation correspondante du prix de transaction) à la fin de chaque période de *reporting*.

Les remises sur volume attendues du Groupe sont analysées par client. Déterminer si un client aura vraisemblablement droit à une remise dépendra de son historique de droits aux remises et de ses achats cumulés à ce jour.

### Principal contre agent

Lorsque le Groupe revend des services informatiques et de télécommunications intégrés achetés auprès de fournisseurs tiers, il analyse la nature de ses relations avec ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou agent dans la fourniture du bien ou du service. Le Groupe est un donneur d'ordre s'il contrôle le bien ou le service spécifié avant son transfert au client. Dans ce cas, les produits sont constatés sur une base brute. Si le Groupe est un agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (nette des coûts liés aux fournisseurs), ce qui correspond aux honoraires ou aux commissions auxquels le Groupe a droit. Lorsque le Groupe fournit un service important d'intégration du bien ou du service spécifié, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service spécifié est distinct des autres services promis à son client, le Groupe agit en tant que donneur d'ordre, notamment s'il est principalement responsable du bien ou du service répondant aux spécifications du client ou assumant des risques d'inventaire ou de livraison.

Les produits des activités d'acquisition sont constatés nets des frais d'interchange facturés par les banques émettrices. Le Groupe ne fournit pas de service d'intégration du service fourni par la banque émettrice et n'est pas responsable de l'exécution de ce service. Ces frais sont transférés au commerçant dans le cadre d'un accord de pass-through et ne font pas partie de la contrepartie à laquelle le Groupe a droit en échange du service qu'il fournit au commerçant. En revanche, les frais de système versés aux systèmes de paiement (Visa, MasterCard, Bancontact...) sont comptabilisés en charges en tant que coûts d'exécution et en produits lors de la facturation aux commerçants. Le Groupe fournit des services d'acquisition commerçant en intégrant les services achetés dans les systèmes de paiement.

### Présentation du bilan

Les actifs de contrat concernent principalement les droits du Groupe à la contrepartie de travaux achevés mais non encore facturés à la date de clôture. Lorsque les droits à une contrepartie sont inconditionnels, ils sont classés en créances clients.

Les passifs de contrat se rapportent aux paiements initiaux reçus des clients avant l'obligation de prestation. Les coûts du contrat capitalisés sont présentés séparément des actifs de contrat.

Certains accords de services peuvent éventuellement être traités comme des contrats de location selon IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients.

## 4.1 Informations sectorielles par lignes de services

### Conventions/principes comptables

Selon IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur des informations de *reporting* de gestion interne qui sont régulièrement examinées par le principal décideur opérationnel et rapprochées du résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant une mesure du résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances des secteurs opérationnels, a été désigné comme le Directeur Général de l'entreprise qui prend les décisions stratégiques.

Le *reporting* interne est défini par lignes de services (Services Commerçants, Services Financiers & Mobilité & Services Web Transactionnels et Solutions). Ces lignes de services ont été désignées par le Groupe comme les axes principaux d'analyse par le Directeur Général. Par conséquent, le Groupe présente les lignes de services comme secteurs opérationnels. Chaque Ligne de Services est dirigée par un membre dédié du Comité Exécutif.

Les indicateurs du compte de résultat ainsi que les actifs ont été alloués conformément à ces secteurs opérationnels par Ligne de Services. Pour l'EBO, la partie des coûts relative aux coûts de structure centrale n'a pas été allouée par Ligne de Services. Les actifs partagés qui ne sont pas alloués par Ligne de Services se rapportent principalement à l'infrastructure partagée délivrant des prestations mutualisées aux trois lignes de services.

Les activités couvertes par chaque secteur d'activité, ainsi que leurs présences géographiques, sont les suivants :

Segments opérationnels	Divisions commerciales	Zones géographiques
<b>Services Commerçants</b>	Acquisition Commerçants, Services en Ligne	Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Inde, Italie, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pays scandinaves, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Russie, Suisse et Turquie.
<b>Services Financiers</b>	Traitements Emetteurs, Traitements Acquéreurs, Services de Banque en Ligne, Paiement	Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hong Kong, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Singapour, Taïwan, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse.
<b>Mobilité &amp; Services Web Transactionnels</b>	Services Numériques pour les Gouvernements et les Services Publics, <i>e-Consommateur &amp; Mobilité</i>	Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Chine, Espagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

La géographie n'est pas un axe managérial suivi par le Groupe.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également pour les tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Total Groupe
<b>Exercice 2021</b>				
<b>Chiffre d'affaires par Ligne de Services</b>	<b>2 415,5</b>	<b>926,5</b>	<b>347,3</b>	<b>3 689,4</b>
% du chiffre d'affaires	65,5%	25,1%	9,4%	100,0%
<b>Exercice 2020 *</b>				
<b>Chiffre d'affaires par Ligne de Services</b>	<b>1 234,2</b>	<b>904,0</b>	<b>324,5</b>	<b>2 462,6</b>
% du chiffre d'affaires	50,1%	36,7%	13,2%	100,0%

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

Le chiffre d'affaires de la division Services aux Commerçants est présenté net des commissions d'interchanges bancaires.

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Structure centrale	Total Groupe
<b>Exercice 2021</b>					
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO) par Ligne de Services</b>	<b>629,3</b>	<b>290,9</b>	<b>51,8</b>	<b>-38,6</b>	<b>933,5</b>
% du chiffre d'affaires	26,1%	31,4%	14,9%	-1,0%	25,3%
<b>Exercice 2020 *</b>					
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO) par Ligne de Services</b>	<b>314,6</b>	<b>281,7</b>	<b>47,6</b>	<b>-27,8</b>	<b>616,1</b>
% du chiffre d'affaires	25,5%	31,2%	14,7%	-1,1%	25,0%

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est déterminé de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 *	Variation
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>668,1</b>	<b>444,4</b>	<b>223,7</b>
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	242,1	164,7	77,4
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	11,6	3,3	8,3
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	7,3	2,6	4,7
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	4,5	1,1	3,4
<b>EBO</b>	<b>933,5</b>	<b>616,1</b>	<b>317,4</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

Les actifs non courants détaillés ci-dessus par Ligne de Services sont réconciliés avec le total actif comme suit :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Partagés *	Total Groupe
<b>31 décembre 2021</b>					
<b>Total des immobilisations par ligne de service</b>	<b>10 284,0</b>	<b>1 645,5</b>	<b>105,7</b>	<b>74,0</b>	<b>12 109,2</b>
<b>Goodwill</b>	<b>8 061,3</b>	<b>1 241,9</b>	<b>26,3</b>		<b>9 329,6</b>
% du goodwill groupe	86,4%	13,3%	0,3%		77,0%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 962,5</b>	<b>300,5</b>	<b>29,0</b>	<b>13,4</b>	<b>2 305,4</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>116,0</b>	<b>28,1</b>	<b>20,0</b>	<b>30,0</b>	<b>194,1</b>
<b>Droit d'utilisation</b>	<b>144,2</b>	<b>75,0</b>	<b>30,4</b>	<b>30,5</b>	<b>280,1</b>

\* Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas directement attribuable à une seule Ligne de Services car il s'agit d'actifs mutualisés utilisables et partagés entre toutes les lignes de services.

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services Financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Solutions & Services de terminaux de paiement	Partagés *	Non alloués	Total Groupe
<b>31 décembre 2020</b>							
<b>Total des immobilisations par ligne de service</b>	<b>4 104,5</b>	<b>1 643,0</b>	<b>109,8</b>	<b>1 019,1</b>	<b>72,9</b>	<b>7 948,8</b>	<b>14 898,1</b>
<b>Goodwill</b>	<b>1 939,0</b>	<b>1 223,4</b>	<b>25,8</b>			<b>7 948,8</b>	<b>11 137,0</b>
% du goodwill groupe	17,4%	11,0%	0,2%			71,4%	100,0%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 902,8</b>	<b>304,2</b>	<b>32,7</b>	<b>973,3</b>	<b>18,8</b>		<b>3 231,8</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>129,0</b>	<b>37,5</b>	<b>3,1</b>	<b>21,3</b>	<b>45,5</b>		<b>236,4</b>
<b>Droit d'utilisation</b>	<b>133,7</b>	<b>77,9</b>	<b>48,2</b>	<b>24,5</b>	<b>8,6</b>		<b>292,9</b>

\* Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une Ligne de Services car ce sont des éléments d'actifs mutualisés utilisables et partagés entre toutes les lignes de services.

L'information par région géographique pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	Europe du Nord **	Europe centrale et de l'est	Europe du Sud	Autres	Total Groupe
<b>Exercice 2021</b>					
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>1 385,3</b>	<b>1 296,9</b>	<b>738,6</b>	<b>268,6</b>	<b>3 689,4</b>
% du chiffre d'affaires	37,5%	35,2%	20,0%	7,3%	100,0%
<b>Exercice 2020 *</b>					
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>819,7</b>	<b>817,8</b>	<b>705,2</b>	<b>119,9</b>	<b>2 462,6</b>
% du chiffre d'affaires	33,3%	33,2%	28,6%	4,9%	100,0%

\* Montants retraités en application de la norme IFRS 5.

\*\* Dont France pour 556,2 millions d'euros (495,5 millions d'euros en 2020).

Cette vision par zones géographiques est fondée sur les pays de ventes et peut concerner d'autres zones géographiques pour les activités en ligne.

Les actifs non courants sont principalement constitués des goodwill et des frais de développement capitalisés, non

affectables par géographie car ils bénéficient chacun à plusieurs zones géographiques à la fois. Le reste est constitué des immobilisations corporelles qui ne sont pas significatives.

Par conséquent, il n'est pas pertinent d'indiquer l'information des actifs non courants par géographie.

## 4.2 Clients et comptes rattachés

### Conventions/principes comptables

#### Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur valeur amortie. La valeur nominale représente généralement la juste valeur initiale. En cas de paiement différé sur un an, lorsque l'effet sur la juste valeur est significatif, les créances clients et comptes rattachés sont actualisés. Le cas échéant, une provision est constituée sur une base individuelle afin de prendre en compte les problèmes de recouvrement probables.

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Actifs de contrat	235,3	235,5
Créances clients	476,6	674,5
Provisions pour créances douteuses	-31,5	-39,8
<b>Valeur nette de l'actif</b>	<b>680,5</b>	<b>870,1</b>
Passifs de contrat *	-135,4	-277,8
<b>Créances clients nettes</b>	<b>545,1</b>	<b>592,4</b>
<b>Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)</b>	<b>32</b>	<b>29</b>

\* Les passifs de contrats sont présentés dans les autres dettes courantes, cf. Note 5.4.

Les créances nettes représentent 14,8% du chiffre d'affaires 2021 (12,4% à fin 2020).

Les chiffres de 2020 incluent TSS alors que 2021 ne concerne que les activités poursuivies.

Pour les soldes impayés de plus de 60 jours, le Groupe examine la nécessité d'une dépréciation au cas par cas au moyen d'une revue trimestrielle de ses soldes.

#### Balance âgée des clients

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	25,6	33,0
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	7,5	15,9
Dépassement du délai de règlement entre 60 et 90 jours	7,1	7,4
Dépassement du délai de règlement supérieur à 90 jours	32,7	32,3
<b>Total</b>	<b>73,0</b>	<b>88,6</b>

## NOTE 5 Eléments opérationnels

### 5.1 Charges de personnel

(En millions d'euros)	Exercice 2021	% du chiffre d'affaires	Exercice 2020 *	% du chiffre d'affaires
Salaires & Charges sociales	-1 227,5	33,3%	-885,2	35,9%
Taxes, formation, intéressement et participation	-15,7	0,4%	-10,0	0,4%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	1,0	0,0%	-0,3	0,0%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour engagements de retraite	-7,3	0,2%	-2,0	0,1%
<b>Total</b>	<b>-1 249,5</b>	<b>33,9%</b>	<b>-897,5</b>	<b>36,4%</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

## 5.2 Charges opérationnelles autres que charges de personnel

### Glossaire

#### Frais de sous-traitance directs

Les coûts de sous-traitance comprennent le coût des services sous-traités, dont environ la moitié est généralement de la sous-traitance informatique. L'autre moitié provient d'autres services externalisés, qui comprennent principalement des services non informatiques tels que l'impression, le courrier et d'autres activités de préparation de relevés et des services de guichets automatiques. Le niveau de ces dépenses au cours d'une période donnée dépend principalement du nombre de projets en phase de projet, dont le Groupe peut décider d'externaliser plutôt que de gérer en interne, ainsi que les volumes de clients, qui entraînent des coûts qui dépendent du volume, tels que l'impression, le mailing et les relevés.

#### Redevance de Schéma de paiement

Inclus les frais versés à Visa, MasterCard et Bancontact (système de cartes de débit belges) dans le cadre des activités d'acquisition commerçant du Groupe.

#### Coûts de production capitalisés

Les charges d'exploitation sont présentées nettes des coûts de production capitalisés. Les coûts de développement d'applications spécifiques pour des clients ou de solutions technologiques mises à la disposition d'un groupe de clients dont la durée de vie utile de l'actif sous-jacent est supérieure à un an sont capitalisés. Leur montant global est compensé dans le compte de résultat via ce poste.

(En millions d'euros)	Exercice 2021	% du chiffre d'affaires	Exercice 2020 *	% du chiffre d'affaires
Sous-traitance	-516,5	-14,0%	-361,9	-14,7%
Charges opérationnelles	-384,5	-10,4%	-280,8	-11,4%
Achats de matériel et logiciels	-271,7	-7,4%	-115,2	-4,7%
Redevances Schéma de paiements	-380,8	-10,3%	-177,3	-7,2%
Charges de maintenance	-70,7	-1,9%	-61,1	-2,5%
<b>Sous-total charges</b>	<b>-1 624,2</b>	<b>-44,0%</b>	<b>-996,4</b>	<b>-40,5%</b>
Amortissements des immobilisations	-242,1	-6,6%	-164,7	-6,7%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	-4,3	-0,1%	1,1	0,0%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-7,7	-0,2%	-3,3	-0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables	-6,8	-0,2%	-5,7	-0,2%
Production immobilisée	113,2	3,1%	48,3	2,0%
<b>Sous-total autres charges</b>	<b>-147,7</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-124,3</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Total</b>	<b>-1 771,9</b>	<b>-48,0%</b>	<b>-1 120,6</b>	<b>-45,5%</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

La dépréciation des actifs représente la charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels, hors amortissement des brevets et de la relation client reconnus à la juste valeur des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise, présentés en autres charges et produits opérationnels (voir Note 6).

## 5.3 Fournisseurs et comptes rattachés

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Dettes fournisseurs	646,2	678,2
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>646,2</b>	<b>678,2</b>
Paievements d'avance	-22,3	-24,8
Charges constatées d'avance	-66,2	-85,9
<b>Total</b>	<b>557,7</b>	<b>567,5</b>
<b>Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)</b>	<b>80,0</b>	<b>63,0</b>

Les dettes fournisseurs et les effets à payer devraient être réglés dans un délai d'un an.

Les charges constatées d'avance sont principalement les licences de logiciels, les charges de location, les contrats de support et la maintenance à long terme.

## 5.4 Autres actifs et passifs courants

### Conventions/principes comptables

#### Stocks

Les stocks, composés principalement de terminaux de paiement, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

#### Règles de présentation des actifs et des passifs courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et les passifs courants à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

### 5.4.1 Stocks

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Terminaux & consommables	47,5	193,2
Dépréciation de stocks	-5,4	-61,8
<b>Total</b>	<b>42,1</b>	<b>131,4</b>

Sur la période, la diminution des stocks s'explique principalement par le classement de TSS en activité non poursuivie.

### 5.4.2 Autres actifs courants

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Etat – Créances de TVA	58,3	107,2
Charges constatées d'avance	Note 5.3	66,2
Autres créances et actifs courants		114,7
Acomptes reçus	Note 5.3	22,3
<b>Total</b>	<b>261,5</b>	<b>321,4</b>

Sur la période, la diminution des autres actifs courants s'explique principalement par le classement de TSS en activité non poursuivie.

### 5.4.3 Autres passifs courants

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Passifs de contrat	135,4	277,8
Personnel et comptes rattachés	163,0	211,8
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63,8	91,7
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	80,4	127,6
Autres dettes d'exploitation	66,3	70,6
<b>Total</b>	<b>508,8</b>	<b>779,4</b>

L'échéance des autres passifs courants est à moins d'un an, à l'exception des produits constatés d'avance dont l'échéance varie en fonction des termes spécifiques des contrats.

## 5.5 Activités d'intermédiation

### Conventions/principes comptables

Dans le cadre de son activité de services transactionnels, le Groupe assure l'intermédiation entre les commerçants, les émetteurs de cartes de crédit et les consommateurs finaux. Les fonds attendus correspondant au paiement du consommateur final ainsi que les fonds reçus et non encore remis aux commerçants sont inscrits à l'actif du bilan dans des comptes spécifiques, c'est-à-dire exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La contrepartie est une dette due aux commerçants.

#### Le bilan distingue deux types d'actifs :

- Les créances sur les émetteurs de cartes de crédit, en rapport avec les opérations effectuées pour le compte des commerçants mais non encore réglées par les sociétés émettrices des cartes ;
- Les fonds reçus pour des transactions non encore réglées pour le compte de commerçants et les transactions remboursables aux consommateurs.

#### Les passifs du bilan liés aux activités d'intermédiation comprennent principalement :

- Les passifs liés aux fonds provenant des consommateurs qui n'ont pas encore été transférés aux commerçants ;
- Les dettes liées aux dépôts de garantie des commerçants.

A travers ces activités d'intermédiation, Worldline et ses filiales font face à des fluctuations de trésorerie dues au délai qui peut exister entre le paiement fait aux commerçants et la réception des fonds de la part des schémas de paiement (Visa, MasterCard ou les autres schémas de paiement). Il arrive par ailleurs que des fonds soient remis à des marchands avant même qu'ils n'aient été reçus par le Groupe de la part des émetteurs de cartes. La durée de ce « préfinancement marchands » est généralement d'un ou deux jours. Afin d'éviter de puiser dans sa trésorerie pour assurer cette remise en avance aux marchands, le Groupe peut avoir recours à un financement bancaire spécifique et dédié. Celui-ci est inclus dans les dettes liées à l'activité d'intermédiation.

Des commissions d'interchange sont également définies par ces schémas de paiement, excepté quand un contrat bilatéral existe entre l'Acquéreur et l'Émetteur de la carte. Worldline n'ayant pas conclu ce type d'accord avec les Émetteurs, les commissions d'interchange sont ainsi totalement fixées par les schémas de paiement.

Le Groupe isole sur des lignes dédiées les actifs et passifs courants liés à ses activités d'intermédiation (nets des commissions d'interchange).

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Créances liées à l'activité d'intermédiation	816,9	787,5
Fonds liés à l'activité d'intermédiation	1 753,2	1 071,4
<b>Total des créances liées à l'activité d'intermédiation</b>	<b>2 570,1</b>	<b>1 858,9</b>
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	2 533,0	1 827,8
Découverts liées à l'activité d'intermédiation	37,1	31,9
<b>Total des dettes liées à l'activité d'intermédiation</b>	<b>2 570,2</b>	<b>1 859,7</b>

La filiale autrichienne de SIX Payment Services (« SPS ») a comptabilisé par erreur une créance liée aux activités d'intermédiation pour 46 millions d'euros dans son bilan avant l'acquisition de SPS par Worldline en 2018. Cela a été identifié par Worldline en 2021.

Conformément à IAS 8, le bilan d'ouverture de Worldline 2020 a été ajusté : la créance a été décomptabilisée et le *goodwill* ajusté en conséquence, étant donné que cette créance n'aurait pas dû être incluse dans l'actif net de SPS acquis en 2018. Par conséquent, la présentation des fonds liés aux activités d'intermédiation et de l'agrégat trésorerie et

équivalents de trésorerie (qui excluent les fonds liés aux activités d'intermédiation classés dans les actifs liés aux activités d'intermédiation) dans le bilan a également été ajustée.

Cette correction n'a aucun impact sur le compte de résultat ou sur le bénéfice par action.

Les ajustements résultant de la correction des erreurs appliquées aux états consolidés de la situation financière et de l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 se répartissent comme suit :



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### Situation financière consolidée – Historique (telle que publiée en 2020)

(En millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	11 090,8	3 114,5
<b>Total actifs non courants</b>	<b>15 062,7</b>	<b>4 636,2</b>
Actifs liés à l'activité d'intermédiation	1 858,9	1 053,4
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 381,4	500,5
<b>Total actifs courants</b>	<b>4 606,1</b>	<b>2 239,7</b>
<b>Total actifs</b>	<b>19 668,8</b>	<b>6 875,9</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10 385,2</b>	<b>3 221,1</b>
<b>Total dettes non courantes</b>	<b>4 760,5</b>	<b>1 627,7</b>
Passifs liés à l'activité d'intermédiation	1 859,9	1 053,4
<b>Total dettes courantes</b>	<b>4 523,1</b>	<b>2 027,1</b>
<b>Total dettes et capitaux propres</b>	<b>19 668,8</b>	<b>6 875,9</b>

### Situation financière consolidée – Ajustement

(En millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	46,2	46,2
<b>Total actifs non courants</b>	<b>46,2</b>	<b>46,2</b>
Créances liées à l'activité intermédiation	-46,2	-46,2
Fonds liés à l'activité d'intermédiation	46,2	46,2
<b>Actifs liés à l'activité d'intermédiation</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-46,2	-46,2
<b>Total actifs courants</b>	<b>-46,2</b>	<b>-46,2</b>
<b>Total actifs</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total dettes non courantes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Passifs liés à l'activité d'intermédiation	0,0	0,0
<b>Total dettes courantes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total dettes et capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### Situation financière consolidée – Révisée

(En millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	11 137,0	3 160,7
<b>Total actifs non courants</b>	<b>15 108,9</b>	<b>4 682,4</b>
Actifs liés à l'activité d'intermédiation	1 858,9	1 053,4
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 335,2	454,3
<b>Total actifs courants</b>	<b>4 559,9</b>	<b>2 193,5</b>
<b>Total actifs</b>	<b>19 668,8</b>	<b>6 875,9</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10 385,2</b>	<b>3 221,1</b>
<b>Total dettes non courantes</b>	<b>4 760,5</b>	<b>1 627,7</b>
Passifs liés à l'activité d'intermédiation	1 859,9	1 053,4
<b>Total dettes courantes</b>	<b>4 523,1</b>	<b>2 027,1</b>
<b>Total dettes et capitaux propres</b>	<b>19 668,8</b>	<b>6 875,9</b>

**Tableau de flux de trésorerie – Historique (tel que publié en 2020)**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	511,3	426,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 146,2	-119,3
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 465,7	71,3
<b>Augmentation/diminution de la trésorerie et Equivalent de trésorerie</b>	<b>830,8</b>	<b>378,8</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>476,0</b>	<b>95,1</b>
Augmentation/diminution de la trésorerie et Equivalent de trésorerie	830,8	378,8
Impact de change sur la trésorerie et Equivalent de trésorerie	-18,3	2,1
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 288,6</b>	<b>476,0</b>

**Tableau de flux de trésorerie – Ajustement**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	0,0	0,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	0,0	0,0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0,0	0,0
<b>Augmentation/diminution de la trésorerie et Equivalent de trésorerie</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-46,2</b>	<b>-46,2</b>
Augmentation/diminution de la trésorerie et Equivalent de trésorerie	0,0	0,0
Impact de change sur la trésorerie et Equivalent de trésorerie	0,0	0,0
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture</b>	<b>-46,2</b>	<b>-46,2</b>

**Tableau de flux de trésorerie – Révisé**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	511,3	426,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 146,2	-119,3
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 465,7	71,3
<b>Augmentation/diminution de la trésorerie et Equivalent de trésorerie</b>	<b>830,8</b>	<b>378,8</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>429,8</b>	<b>48,9</b>
Augmentation/diminution de la trésorerie et Equivalent de trésorerie	830,8	378,8
Impact de change sur la trésorerie et Equivalent de trésorerie	-18,3	2,1
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 242,4</b>	<b>429,8</b>

**NOTE 6** Autres produits et charges opérationnels**Conventions/principes comptables**

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels et peu fréquents. Ils sont présentés après la marge opérationnelle.

Les dotations et reprises de provisions pour réorganisation et rationalisation et coûts associés sont classées dans le compte de résultat en fonction de leur nature :

- Les réorganisations directement liées aux activités opérationnelles sont classées en marge opérationnelle ;
- Les réorganisations liées aux regroupements d'entreprises ou considérées comme des plans inhabituels et peu fréquents sont classées en « Autres charges opérationnelles » ;

Si un plan de réorganisation est comptabilisé en « Autres charges opérationnelles », les dépenses de rationalisation et coûts associés sur les locaux et bâtiments, relatives au plan, sont également présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Les « Autres produits et charges opérationnels » incluent également les litiges majeurs, les plus et moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles, les pertes de valeur des actifs non financiers, l'amortissement des relations clients et brevets, l'amortissement des plans de rémunération fondés sur des actions et tout autre produit ou charge considéré comme inhabituel et peu fréquent.

**Paiements fondés sur des actions**

Des options de souscription d'actions et des actions gratuites représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle de Black et Scholes de valorisation des options et en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel et d'atteinte de condition de performance. Les variations de juste valeur des instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur des instruments est comptabilisée linéairement en « Autres charges et produits opérationnels » depuis 2016, pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salariés permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- Le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- La décote octroyée aux salariés ;
- Le nombre d'actions gratuites attribuées en fonction des souscriptions individuelles ;
- L'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de restriction dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ; et
- La date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020 *
Réorganisation des effectifs	-11,4	-11,0
Rationalisation et frais associés	-26,7	-1,7
Coûts d'intégration et d'acquisition	-86,0	-105,0
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions & coûts associés	-51,5	-39,7
Amortissement de la Relation Clients et des brevets	-188,7	-93,6
Autres	0,4	7,8
<b>Total</b>	<b>-363,9</b>	<b>-243,2</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

Les **frais de réorganisation du personnel** de 11,4 millions d'euros ont augmenté de 0,4 million d'euros par rapport à l'année dernière et correspondent principalement aux synergies et aux coûts induits par les récentes acquisitions.

Les 26,7 millions d'euros de **rationalisation et les coûts associés** sont principalement relatifs au déménagement du siège.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** ont atteint 86 millions d'euros. Ils correspondent aux coûts liés à l'intégration d'Ingenico et des autres acquisitions récentes, et sont en baisse de 19 millions d'euros par rapport à la période

précédente (qui comprenait environ 60 millions d'euros de coûts liés à l'acquisition d'Ingenico).

L'**amortissement des relations clients et des brevets** de 188,7 millions d'euros correspond principalement à :

- 123,8 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets d'Ingenico ;
- 45,9 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de SIX Payment Services ;
- 8,3 millions d'euros de relations clients, de technologies et de brevets de equensworldline.

## 6.1 Paiements fondés sur des actions

La charge de 51,5 millions d'euros enregistrée en 2021 en « autres produits et charges opérationnelles » au titre des paiements fondés sur des actions (39,7 millions d'euros en 2020) est principalement composée des plans d'attributions d'actions gratuites mis en place en 2018, 2019, 2020 et 2021, des plans de stock-options mis en place en 2018, 2019, 2020 et 2021 ainsi que les charges sociales associées à ces plans.

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 *
Plans d'actions de performance	48,0	32,3
Plans de stock-options	2,0	1,7
Plans d'actionnariat salarié	0,5	2,6
Autres	1,0	3,1
<b>Total</b>	<b>51,5</b>	<b>39,7</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

## 6.2 Plans d'actions gratuites

Les plans d'actions de performance répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Worldline ;
- L'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
  - Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline,
  - Excédent brut opérationnel (EBO) du Groupe Worldline, et
  - Flux de trésorerie disponible du Groupe Worldline.

A compter des plans attribués en 2020, les critères de performance financière représentent 80% des critères de performance conditionnant l'acquisition totale. Les 20% restants des critères de performance conditionnant l'acquisition totale sont relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais 3,5 ans.

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions de performance mis en place en 2018 et 2019, le nombre d'actions à livrer est soumis à la réalisation de conditions de performance internes et externes. Dans le cas où l'objectif de l'un des critères de performance interne ne serait pas atteint à l'issue de la dernière année du plan, ce critère serait tout de même considéré comme valide si le niveau effectivement atteint représente au moins 85% de l'objectif ; toutefois, l'acquisition définitive des actions de performance serait alors limitée à 75% du nombre total d'actions initialement attribué.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuite de performance mis en place en 2020 et 2021, le nombre d'actions à livrer est soumis à la réalisation de conditions de performance internes et externes, basées sur des courbes d'élasticité définies pour chaque objectif. Dans tous les cas, le taux moyen d'acquisition est limité à 100%.

Il n'y a pas de période de conservation attachée aux actions gratuites définitivement acquises.

Tous les plans d'actions de performance donnent droit à la livraison d'actions Worldline.

Le Groupe a mis en place un nouveau plan d'action de performance le 27 mai 2021.



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

La charge totale de 48 millions d'euros enregistrée durant l'exercice 2021 au titre des plans d'actions de performance en vigueur est détaillée comme suit :

Date d'attribution	21 juillet 2018	2 janvier 2019	24 juillet 2019	9 juin 2020	28 octobre 2020	27 mai 2021
Nombre d'instruments attribués	336 685	93 700	326 965	379 730	560 401	685 935 **
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	51,10	41,62	65,65	67,60	62,14	77,81
Date(s) d'acquisition	20 juillet 2021	31 mars 2022	24 juillet 2022	9 juin 2023	11 juin 2023 + 7 septembre 2023 + 16 octobre 2023	44 343,0
Durée de vie	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans *	3 ans
Période de conservation	-	-	-	-	-	-
Taux sans risque	-	-	-	-	-	-
Dividende prévu	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
<b>Juste valeur des instruments attribués (en euros)</b>	<b>49,44</b>	<b>40,16</b>	<b>63,52</b>	<b>65,41</b>	<b>60,38</b>	<b>75,28</b>
<b>Charge reconnue en 2021 (en millions d'euros)</b>	<b>4,8</b>	<b>1,3</b>	<b>8,1</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>5,8</b>

\* Tenant compte de la date d'attribution initiale des plans d'actions de performance Ingenico 2020 attribués par Ingenico le 11 juin 2020, le 7 septembre 2020 et le 16 octobre 2020 et sont substitués par le plan d'actions de performance Worldline 2020 attribué le 28 octobre 2020.

\*\* Ce chiffre inclut 96 500 actions relatives à TSS.

Ci-dessous les plans issus de l'acquisition d'Ingenico et attribués les années précédentes :

Date d'attribution	Co Invest 2018	2018	2019
Nombre d'instruments attribués	315 855	211 378	727 840
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	63,64	63,64	63,64
Date(s) d'acquisition	16 mai 2021	16 mai 2021	11 juin 2022
Durée de vie	3 ans	3 ans	3 ans
Période de conservation	-	-	-
Taux sans risque	-	-	-
Dividende prévu	1,1%	1,1%	1,1%
<b>Juste valeur des instruments attribués (en euros)</b>	<b>63,26</b>	<b>63,26</b>	<b>62,52</b>
<b>Charge reconnue en 2021 (en millions d'euros)</b>	<b>1,4</b>	<b>0,2</b>	<b>12,1</b>

### 6.3 Plans de stock-options

Les plans de stock-options répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement subordonné à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Worldline ;
- L'exercice des options est subordonné à l'atteinte de critère de continuité de l'emploi et de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
  - Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe Worldline,
  - Excédent brut opérationnel (EBO) du Groupe Worldline, et
  - Flux de trésorerie disponible du Groupe Worldline.

A compter du plan 2020, les critères de performance financière représentent 80% des critères de performance conditionnant l'acquisition totale. Les 20% restants des critères de performance conditionnant l'acquisition totale sont relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

La période d'acquisition varie selon les règles des plans mais n'excède jamais 3,5 ans.

Pour les plans 2020 et 2021, le nombre d'options à acquérir est conditionné à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, en fonction des courbes d'élasticité définies pour chaque objectif. Dans tous les cas, le taux d'acquisition moyen est limité à 100%.

La date d'expiration de l'option ne dépasse jamais 10 ans après la date d'attribution.

L'exercice de l'option est impacté en capitaux propres.

Le Groupe a reconnu une charge de 2 millions d'euros au titre des plans de stock-options détaillés ci-dessous :

Date d'attribution	Charge 2021 (en million d'euros)	Nombre d'options attribuées initialement	Date d'acquisition	Nombre d'options acquises
21 juillet 2018	0,4	262 000	20 juillet 2021	262 000
2 janvier 2019	0,3	130 550	31 mars 2022	-
24 juillet 2019	0,5	98 600	24 juillet 2022	-
9 juin 2020	0,3	101 120	9 juin 2023	-
27 mai 2021	0,4	117 150	27 mai 2024	-
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>709 420</b>		<b>262 000</b>

Les caractéristiques des plans de stock-options en vigueur sont les suivantes :

Date d'attribution	21 juillet 2018	2 janvier 2019	24 juillet 2019	9 juin 2020	May 27, 2021
Nombre d'options attribuées	262 000	130 550	98 600	101 120	117 150
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	51,1	41,6	65,7	67,6	77,8
Prix d'exercice (en euros)	52,9	46,7	66,8	69,7	81,4
Date d'acquisition	20 juillet 2021	31 mars 2022	24 juillet 2022	9 juin 2023	44 343,0
Volatilité prévue	21%	25%	26%	24%	28%
Date d'échéance attendue du plan	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,019%	-0,003%	-0,158%	-0,142%	-0,450%
Dividende prévu	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
<b>Juste valeur des options attribuées (en euros)</b>	<b>7,3</b>	<b>6,2</b>	<b>12,4</b>	<b>11,5</b>	<b>14,9</b>
<b>Charge reconnue en 2021 (en millions d'euros)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions de Worldline S.A. en circulation durant l'exercice :

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
<b>En circulation en début d'année</b>	<b>1 803 515</b>	<b>32,9</b>	<b>1 945 711</b>	<b>29,4</b>
Attribuées durant l'année	117 150	81,4	101 120	69,7
Annulées durant l'année				
Exercées durant l'année	-91 775	22,2	-243 316	20,2
<b>En circulation en fin de période</b>	<b>1 828 890</b>	<b>36,5</b>	<b>1 803 515</b>	<b>32,9</b>
Exerçables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice *	1 381 470	27,2	1 211 245	21,3

\* Cours de l'action à la clôture annuelle : 49,01 euros en 2021 et 79,10 euros en 2020.

**NOTE 7 Actifs et passifs financiers et résultat financier****7.1 Résultat financier**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 retraité *</b>
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires	-28,6	-9,6
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	-2,7	-1,1
Charges d'intérêts sur obligations convertibles	-11,3	-8,1
Intérêts nets sur trésorerie et autres équivalents de trésorerie	1,9	-2,0
Autres	2,4	0,5
<b>Charges d'intérêts nettes</b>	<b>-38,3</b>	<b>-20,3</b>
<b>Gains ou pertes de change nets</b>	<b>2,5</b>	<b>-9,6</b>
Composante financière des dépenses de retraite et coût des autres avantages postérieurs à l'emploi	-2,1	-1,0
Variation de la juste valeur des actions de préférence Visa	8,0	8,5
Intérêts financiers sur la dette locative (IFRS 16)	-4,9	-4,3
Dépréciation des autres actifs financiers	-2,0	-1,9
Autres charges financières	-3,3	-0,9
Autres produits financiers	2,1	2,9
<b>Autres charges et produits financiers nets</b>	<b>-2,2</b>	<b>3,3</b>
<b>Total</b>	<b>-38,0</b>	<b>-26,6</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

Les charges financières nettes s'élevaient à 38 millions d'euros sur la période (contre une charge de 26,6 millions d'euros en 2020) et se composent de :

- Un coût net de l'endettement financier de 38,3 millions d'euros (20,3 millions d'euros en 2020) ; et
- Un produit financier net non opérationnel de 0,3 million d'euros (-6,3 millions d'euros en 2020).

Le coût net de l'endettement financier de 38,3 millions d'euros est principalement constitué d'intérêts liés aux emprunts obligataires (28,6 millions d'euros) et aux obligations convertibles (11,3 millions d'euros). La variation par rapport à l'année dernière s'explique par :

- La charge d'intérêts pour l'ensemble de l'exercice liée à l'obligation convertible Ingenico ;
- La charge d'intérêt pour l'ensemble de l'exercice liée aux obligations et obligations convertibles émises en 2020.

Le résultat financier net non opérationnel de 0,3 million d'euros se compose principalement de :

- Gain de change pour 2,5 millions d'euros (-9,6 millions d'euros en 2020) ;
- L'impact IFRS 16 pour une charge de 4,9 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2020) ;
- Les coûts financiers de retraite pour 2,1 millions d'euros (1 million d'euros en 2020) représentent la différence entre les charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes capitalisés (cf. Note 11 « Retraites et avantages similaires ») ;
- La comptabilisation au compte de résultat consolidé de la variation de la juste valeur des actions de préférence Visa pour un profit de 8 millions d'euros (8,5 millions d'euros en 2020) ;
- Autres charges financières principalement liées aux dépréciations d'actifs financiers pour 2 millions d'euros ;
- Les autres produits financiers sont principalement liés à la contribution du fonds Partech pour 2,4 millions d'euros.

## 7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Conventions/principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les instruments financiers tels que les titres de marché monétaire. Ces instruments financiers sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une échéance courte, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Certains instruments, tels que les dépôts à terme, ayant une échéance initiale plus longue mais prévoyant un retrait anticipé et une garantie du capital peuvent également être classés dans la catégorie des équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les titres du marché monétaire sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions bilancielle de disponibilités et de découverts bancaires relative à cet accord sont globalisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans le bilan consolidé du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties de banques et d'institutions financières, dont la majorité est notée de A- à AA-. La dépréciation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (autres que les valeurs mobilières de placement évaluées à la juste valeur par résultat) est calculée sur la base de la probabilité de défaut de S&P.

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Disponibilités et autres équivalents de trésorerie	1 126,3	1 333,8
Valeurs mobilières de placement monétaires	0,0	1,4
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 126,3</b>	<b>1 335,2</b>
Découverts	-69,0	-92,8
<b>Total trésorerie passive</b>	<b>-69,0</b>	<b>-92,8</b>
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>1 057,3</b>	<b>1 242,4</b>

Dans un certain nombre de pays (Inde, Chine, Brésil, Argentine pour les principaux) où le Groupe opère, il peut y avoir des restrictions à la convertibilité et/ou la transférabilité immédiate des devises ; le cash restant utilisable dans le pays. Si ce dernier est jugé comme excessif au regard des besoins dans le pays, des risques locaux de liquidité ou du niveau de

rémunération obtenu localement, la situation est gérée *via* des prêts intragroupes ou *via* des distributions de dividendes.

En outre, le Groupe a mis en gage un dépôt en espèces afin de garantir le paiement des loyers à des tiers. Il peut être substitué à tout moment par une garantie bancaire (Note 14 engagements hors bilan).

## 7.3 Actifs financiers non courants

### Conventions/principes comptables

#### Investissements dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des actions dans des sociétés sans influence notable ni contrôle. Les placements dans des sociétés non consolidées sont traités comme comptabilisés à leur juste valeur *via* le compte de résultat. Pour les actions cotées, la juste valeur correspond au cours de l'action à la date de clôture.

#### Action de préférence Visa

L'analyse appliquée l'IFRS 9 est celle d'un instrument de dette. Le traitement comptable des instruments de dette est déterminé par le modèle économique de l'instrument financier et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie entrants des instruments financiers. Il est entendu que les actions de préférence convertibles Visa ne satisfont pas au critère SPPI (paiement unique de principal et d'intérêts) parce que les flux de trésorerie générés par ces actions comprennent une indexation de la valeur des actions Visa, et que cette indexation entraîne une variabilité qui ne représente pas uniquement un paiement du principal et des intérêts. Dans cette situation, le traitement comptable est la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### Créances non courantes de location

Certains accords de services peuvent être qualifiés de contrats de location s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients.

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Juste valeur des participations non consolidées net des dépréciations	115,6	100,9
Titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence	3,8	4,9
Autres	11,7	13,1
<b>Total</b>	<b>131,1</b>	<b>118,9</b>

Les investissements dans les sociétés non consolidées incluent principalement les actions Visa pour 94,6 millions d'euros (84,4 millions d'euros en 2020). La variation de la juste valeur des placements non consolidés est principalement due aux actions de préférence Visa pour 10,2 millions d'euros en 2021, dont 2,1 millions d'euros d'effet de change.

Les titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence sont principalement relatifs à la participation dans la Société In-Touch.

Le poste « Autres » correspond essentiellement à des dépôts et des créances non courantes de location.

## 7.4 Emprunts

### Conventions/principes comptables

#### Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nette des frais d'émission de dette directement rattachables. Les emprunts sont ensuite évalués au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des coûts d'émission de la dette.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt *via* la méthode du TIE. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice dès qu'il est probable que la durée de l'emprunt sera raccourcie, compte tenu de l'intention d'exercer la clause de remboursement anticipé.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

(En millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Découverts et cash-pooling	69,0		69,0	92,8		92,8
Autres passifs financiers	666,3	65,6	731,9	481,1	81,3	562,4
OCEANes		1 351,2	1 351,2		1 339,9	1 339,9
Emprunts obligataires	7,3	2 092,9	2 100,2	463,9	2 087,5	2 551,4
<b>Total passifs financiers</b>	<b>742,6</b>	<b>3 509,7</b>	<b>4 252,3</b>	<b>1 037,8</b>	<b>3 508,7</b>	<b>4 546,5</b>

Les comptes courants ayant une maturité à court terme – moins d'un mois – ne font pas l'objet de rémunération.

En 2021, les options de vente pour Go Pay (59,2 millions d'euros) et Cardlink (10,6 millions d'euros) sont incluses dans les autres passifs financiers. La variation de la juste valeur de la période est comptabilisée dans les capitaux propres.

**7.4.1 Variation de l'endettement net sur la période**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
<b>Endettement net en début de période</b>	<b>-3 211,3</b>	<b>-687,5</b>
Souscription de nouveaux emprunts	-1 639,7	-1 767,4
Regroupement d'entreprises	-20,6	-1 968,7
Autres emprunts	-23,7	-310,0
Remboursement d'emprunts à long et moyen termes	1 970,2	640,5
Variation de trésorerie à court terme	-0,9	830,8
Emprunts à long et moyen terme des sociétés cédées au cours de la période		85,5
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères sur les emprunts à long et moyen termes	20,0	-18,3
Intérêts courus non échus sur les obligations et OCEANES	-16,8	-16,5
Autres mouvements liés aux opérations de financement		0,2
<b>Endettement net en fin de période avant IFRS 5</b>	<b>-2 922,7</b>	<b>-3 211,3</b>
Dette nette de TSS classé comme actif destiné à la vente	-202,9	-
<b>Endettement net en fin de période</b>	<b>-3 125,6</b>	<b>-3 211,3</b>

La variation des nouveaux emprunts entrants provient principalement des titres négociables (1 636 millions d'euros). Le remboursement des emprunts est lié aux titres négociables (1 405 millions d'euros) et le remboursement des obligations échues en mai 2021 (451 millions d'euros).

**7.4.2 Endettement net**

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>Autres flux liés au financement des activités abandonnées</b>	<b>31 décembre 2021, avant autres flux liés au financement des activités poursuivies</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 126,3	215,1	1 341,4	1 335,2
Passifs financiers non courants	-3 509,7	-0,1	-3 509,8	-3 508,7
Part à moins d'un an des passifs financiers	-742,6	-12,1	-754,7	-1 037,8
<b>Total Endettement net</b>	<b>-3 125,6</b>	<b>202,9</b>	<b>-2 923,0</b>	<b>-3 211,3</b>



## Éléments financiers

Etats financiers consolidés

### 7.4.3 Suivi des emprunts obligataires et obligations convertibles

	Septembre 2017	Juillet 2019	Septembre 2019	Juin 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Décembre 2020
Principales caractéristiques	Emprunt obligataire 7 ans	Obligation convertible 7 ans	Emprunt obligataire 5 ans	Emprunt obligataire 3 ans	Emprunt obligataire 7 ans	Obligation convertible 5 ans	Obligation convertible 5,7 ans
Nature	Obligation à taux fixe non garantie	Océane	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Océane	Océane
Date d'émission	Septembre 2017	Juillet 2019	Septembre 2019	Juin 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Décembre 2020 *
Date d'échéance	Septembre 2024	Juillet 2026	Septembre 2024	Juin 2023	Juin 2027	Juillet 2025	Juillet 2026
<b>Montant de l'émission</b> (en millions d'euros)	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>500</b>	<b>500,0</b>	<b>500,0</b>	<b>600,0</b>	<b>200,0</b>
<b>Trésorerie reçue</b> (en millions d'euros)	<b>597</b>	<b>642</b>	<b>498</b>	<b>500</b>	<b>496</b>	<b>638</b>	<b>226</b>
Coupon	1,6%		0,3%	0,5%	0,9%		
Taux de rémunération à l'échéance	1,7%	-1,1%	0,4%	0,5%	1,0%	-1,2%	-2,1%
Ratio de conversion	N/A	1 action par obligation	N/A	N/A	N/A	1 action par obligation	1 action par obligation
Option de remboursement anticipée	N/A	De juillet 2024 à la date d'échéance	N/A	N/A	N/A	De juillet 2023 à la date d'échéance	De juillet 2024 à la date d'échéance
Méthodologie de valorisation	Coût amorti (IFRS 9)	Split accounting (IAS 32)	Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	Split accounting (IAS 32)	Split accounting (IAS 32)
<b>Frais</b> (en millions d'euros)	<b>2,2</b>	<b>5,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>3,7</b>	<b>0,7</b>
Option d'achat (en millions d'euros)		4,2				4,8	2,1
Composante dette à la souscription (en millions d'euros)	595	555	496	498,4	494,6	578,6	195,5
Composante capitaux propres à la souscription (en millions d'euros)		82,0				55,5	29,6
Taux d'intérêt effectif (TIE)	1,8%	1,1%	0,4%	0,6%	1,0%	0,7%	0,4%

\* Lié aux obligations convertibles initiales émises en juin 2020.

La comparaison entre la valeur d'apport et la juste valeur des emprunts est la suivante :

(En millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur
OCEANES *	1 351,2	1 538,4
Emprunts obligataires	2 092,9	2 148,8
<b>Total passifs financiers</b>	<b>3 444,1</b>	<b>3 687,3</b>

\* La juste valeur des obligations convertibles comprend à la fois la composante dette et la composante des capitaux propres.

**7.4.4 Passifs financiers libellés en devises étrangères**

(En millions d'euros)	EUR	USD	Autres monnaies	Total
<b>31 décembre 2021</b>	<b>4 252,3</b>			<b>4 252,3</b>
31 décembre 2020	4 521,1	23,2	2,2	4 546,5

**7.4.5 Échéancier des passifs financiers non courants**

(En millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
OCEANes			584,8	766,4		1 351,2
Emprunts obligataires	499,2	1 097,9			495,8	2 092,9
Autres passifs financiers			55,0	10,6		65,6
<b>Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2021</b>	<b>499,2</b>	<b>1 097,9</b>	<b>639,8</b>	<b>777,0</b>	<b>495,8</b>	<b>3 509,7</b>

(En millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
OCEANes				580,6	759,3	1 339,9
Emprunts obligataires		498,7	1 093,8		495,0	2 087,5
Autres passifs financiers	26,1			55,3		81,3
<b>Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2020</b>	<b>26,1</b>	<b>498,7</b>	<b>1 093,8</b>	<b>635,9</b>	<b>1 254,3</b>	<b>3 508,7</b>

**Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son risque de change et de taux d'intérêt découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu lors de la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les acteurs du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou paierait pour résilier le *swap* à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt actuels et du risque de défaillance des contreparties au *swap*.

La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix de marché à la date de clôture (c'est-à-dire la valeur actuelle du prix à terme coté).

La comptabilisation initiale des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt et la comptabilisation ultérieure des variations de leur valeur sont effectuées conformément à la norme IFRS 9.

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe prend en compte le risque de défaillance lors de l'évaluation de ses instruments dérivés de couverture. Cela implique ce qui suit :

- Le risque de défaut du Groupe sur un dérivé qui est un passif (risque de crédit propre) ;
- Le risque de défaut de la contrepartie sur un dérivé qui est un actif (risque de crédit de la contrepartie).

La méthode du Groupe pour évaluer le risque de crédit propre et le risque de crédit de contrepartie est basée sur un calcul du risque de crédit implicite sur les obligations de premier rang à taux fixe négociées sur le marché secondaire.

**Couverture des flux de trésorerie**

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture dont les flux de trésorerie sont censés compenser les variations des flux de trésorerie d'une transaction prévue hautement probable, le Groupe utilise la comptabilité de couverture. La part effective de tout gain ou perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les « Autres éléments du résultat global » jusqu'à ce que l'élément couvert lui-même soit comptabilisé en résultat. La part effective est alors comptabilisée en résultat. La part ineffective de tout gain ou perte est comptabilisée dans le compte de résultat de la période.

Si un instrument de couverture est utilisé pour couvrir le risque découlant des activités opérationnelles du Groupe ou des activités de financement du Groupe, son impact sur le résultat est comptabilisé dans les « Charges financières nettes ». Les surcotes/décotes des instruments de couverture sont comptabilisées dans le « Coût financier net ». Les surcotes/décotes des instruments financiers sont comptabilisées dans le résultat financier.

**Couverture de la juste valeur**

Si un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir le risque de change sur un actif ou un passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les gains ou pertes sur l'instrument financier sont comptabilisés en résultat.

Si un instrument de couverture est utilisé pour couvrir un risque résultant des activités opérationnelles du Groupe ou des activités de financement du Groupe, son impact sur le résultat est comptabilisé en « Charges financières nettes ». Les surcotes/décotes des instruments de couverture sont comptabilisées en « Charges financières nettes ». Les primes/décotes des instruments financiers sont comptabilisées en résultat financier.



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### Juste valeur des instruments dérivés à la date de clôture

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt</b>		
Actif courant	0,0	1,4
Passif courant	0,0	0,0
<b>Instruments dérivés de change</b>		
Actif courant	8,7	2,2
Passif courant	-1,6	-4,4
<b>Total</b>	<b>7,1</b>	<b>-0,8</b>

### Ventilation des Instruments par politique de couverture

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Instruments de couverture de flux de trésorerie</b>		
Contrat de change à terme	4,3	0,5
Swap de change	-0,2	0,2
<b>Instruments non assimilés à une couverture de flux de trésorerie</b>		
Contrat de change à terme	-0,1	-0,1
Swap de change	4,5	-2,8
Swaps de taux d'intérêt	-1,4	1,4
<b>Total</b>	<b>7,1</b>	<b>-0,8</b>

#### Risque de change

La majeure partie du chiffre d'affaires, des dépenses et des obligations du Groupe est libellée en euros. En 2021, 73,5% du chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé dans des pays de la zone euro, contre 26,5% dans des pays hors zone euro, dont 10,5% en francs suisses, 3,2% en livres sterling et 2,5% en roupie indienne.

Les états financiers du Groupe étant libellés en euros, son chiffre d'affaires est impacté par la valeur relative de l'euro par rapport à la devise des pays hors zone euro dans lesquels il réalise son chiffre d'affaires (risque de conversion).

En termes d'exposition aux transactions en devises (c'est-à-dire une asymétrie entre les devises dans lesquelles les revenus sont générés et les coûts sont encourus), le

Groupe considère que son exposition est limitée car ses coûts dans la zone euro sont généralement encourus en euros et ses revenus sont générés en euros et dans les pays hors zone euro, il réalise généralement ses ventes et supporte la majorité de ses charges d'exploitation en monnaie locale.

L'objectif du Groupe est de couvrir les risques significatifs futurs (engagements d'achat ou de vente) et les risques déjà inscrits au bilan (devises et créances en devises). Les risques de change couverts sont générés par : l'achat et la vente en devises de biens et services ; les actifs ou passifs financiers en devises (notamment liés au financement des filiales) ; investissements dans des filiales étrangères et opérations de fusions et acquisitions. Les instruments financiers utilisés en couverture sont des contrats d'achat et de vente à terme, des options de change et des swaps.

### Risque de taux d'intérêt

Le 20 décembre 2018, Worldline (en tant qu'emprunteur) a conclu un crédit renouvelable de cinq ans (le « Crédit ») d'un montant de 600 millions d'euros, arrivant à échéance en décembre 2023. Worldline disposait d'une option pour demander l'extension de la date de maturité du Crédit jusqu'en décembre 2025. En octobre 2019, une première prolongation a été demandée et approuvée par les banques. La date d'échéance devint décembre 2024. En octobre 2020, une seconde extension a été sollicitée et approuvée par les banques pour un montant de 554 millions d'euros. De ce fait, le montant du Crédit est de 600 millions jusqu'en décembre 2024 et de 554 millions d'euros entre décembre 2024 et la nouvelle date d'échéance finale du Crédit fixée à décembre 2025.

En janvier 2021, suite aux approbations des prêteurs, un crédit renouvelable existant au niveau d'Ingenico S.A. (en tant qu'emprunteur) d'un montant de 750 millions d'euros, à échéance juillet 2023, a été amendé comme suit : modification de l'emprunteur qui est désormais Worldline S.A., réduction du montant de 750 millions d'euros à 450 millions d'euros, conditions de marge et engagements financiers actualisés (« covenants »), report de l'échéance à janvier 2024.

Au 31 décembre 2021, aucun tirage n'avait été fait ni sur le crédit renouvelable de 600 millions d'euros ni sur celui de 450 millions d'euros.

Si les crédits devaient être tirés, le Groupe serait soumis au risque de taux d'intérêt étant donné que le taux d'intérêt applicable est basé sur l'Euribor. En outre, le Groupe pourrait également faire face à une hausse des taux d'intérêt dans le cas où la notation de Worldline attribuée par Standard & Poor's se dégraderait.

Worldline a conclu un programme de « *Negotiable European Commercial Papers* » (NEU CP) le 12 avril 2019 afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la trésorerie du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros porté à 1 000 millions d'euros en décembre 2020. Au 31 décembre 2021, l'encours du programme était de 604 millions d'euros.

Ingenico disposait également d'un programme de « *Negotiable European Commercial Papers* » (NEU CP) pour un montant maximum de 750 millions d'euros. Comme le seul émetteur est maintenant Worldline, ce programme a été annulé au deuxième trimestre 2021.

Le Groupe est soumis aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions de titres négociables à court terme. Les autres éléments de l'endettement financier brut sont principalement des obligations à taux fixe.

En 2014, Ingenico a mis en place un *swap* de taux, à hauteur de 50% du nominal de l'emprunt obligataire émis en 2014, soit 225 millions d'euros, d'une durée de vie de sept ans. Ce *swap* transforme une partie de l'exposition à taux fixe du Groupe en taux variable et expose le Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt sur ce montant. Ce *swap* est arrivé à échéance en mai 2021.

### Risque de liquidité

Bien que le Groupe ait démontré sa capacité à générer des niveaux importants de trésorerie disponible, sa capacité à rembourser ses emprunts telle que présentée dans ce document dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par d'autres facteurs

(environnement économique, conditions du marché de la dette, respect de la législation, changements réglementaires, etc.). En outre, le Groupe pourrait être amené à consacrer une partie importante de sa trésorerie au paiement du principal et des intérêts de sa dette, ce qui pourrait réduire les fonds disponibles pour financer ses opérations courantes, ses investissements, ses acquisitions ou le paiement de ses dividendes.

Le Groupe bénéficie d'une notation de crédit de qualité de Standard & Poor's Global Ratings (BBB avec perspective stable), ce qui témoigne de la solidité du modèle d'entreprise du groupe et de son bilan.

Le Groupe considère que la gestion du risque de liquidité dépend principalement de l'accès à des sources de financement diversifiées en termes d'origine et de maturité. Cette approche constitue la base de la politique de financement du Groupe.

### Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie ayant un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Le Groupe considère que son exposition au risque de concentration des crédits est limitée en raison du caractère étendu et diversifié de sa clientèle. La plus grande exposition du Groupe au risque de crédit est liée à sa clientèle d'institutions financières.

Le Groupe est également exposé à certains risques de crédit liés à ses activités d'acquisition commerçant.

Le Groupe est également exposé à certains risques de crédit liés à ses activités d'acquisition commerçant. Pour chaque transaction acceptée par la banque du client, le Groupe accorde au commerçant une garantie d'exécution relative au paiement effectué par le porteur de la carte. La garantie d'exécution se matérialise sous la forme de l'enregistrement comptable en dette d'intermédiation due aux commerçants de la transaction dès l'acceptation par la banque du porteur de carte. La dette d'intermédiation est payée lors du transfert journalier aux commerçants des fonds relatifs à l'opération de paiement autorisée. Le Groupe peut toutefois être exposé à un risque de crédit en cas d'absence de paiement du titulaire de la carte. De surcroît, le Groupe offre une garantie de « service rendu » au porteur de la carte. Ainsi, en cas de faillite (ou de cessation d'activité) du commerçant avant la livraison du produit ou la réalisation du service acheté par le porteur de carte, ce dernier peut exiger le remboursement du montant de la transaction. L'exposition au risque de crédit est particulièrement significative lorsque les services sont acquis par e-Commerce bien avant leur livraison effective (tels que les services d'achat de billets auprès d'agences de voyages). Des dépôts sont également opérés par les marchands lors de l'initiation ou au cours d'une relation de clientèle avec le Groupe.

Pour l'activité TSS, le Groupe est également exposé au risque de crédit en cas de défaut de paiement de ses clients. Le Groupe gère ce risque par une évaluation individuelle ou de masse du marché basée sur la probabilité de défaut des clients, les conditions de paiement, les flux de revenus et la récurrence des factures. Plus un client est risqué, plus les délais de paiement sont courts, renforcés par des paiements sécurisés (prépaiements, garanties bancaires, assurances).

**NOTE 8 Charges d'impôts****Conventions/principes comptables****Impôts courants et différés**

La charge d'impôts correspond aux impôts exigibles à payer et aux impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Les impôts différés passifs sur les différences temporaires liées au goodwill sont comptabilisés dans la mesure où les différences temporaires ne résultent pas de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés actifs sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an à la clôture, sur la base des données à fin décembre, des données budgétaires et des données issues des tests de dépréciation.

**Évaluation des reports de pertes fiscales constatés**

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans les reports de pertes fiscales lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et que les reports de pertes fiscales peuvent être utilisés. Les estimations des bénéfices imposables et de l'utilisation des reports de pertes fiscales ont été préparées sur la base des prévisions de profits et pertes telles qu'elles figurent dans les plans d'affaires triennaux (d'autres durées peuvent s'appliquer en raison de spécificités locales).

**IFRIC 23**

Le Groupe applique l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines. Un passif est comptabilisé lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe, ou l'une de ses filiales, est considéré comme probable, et en supposant que les autorités fiscales aient pleine connaissance de toutes les informations pertinentes lors de leur examen.

**8.1 Impôts courants et différés**

(En millions d'euros)

	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 *</b>
Impôts courants	-113,3	-78,5
Impôts différés	49,3	33,5
<b>Total</b>	<b>-64,0</b>	<b>-45,0</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

## 8.2 Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 *
Résultat net avant impôt	266,2	174,5
Taux d'imposition français	28,4%	32,0%
<b>Impôt théorique au taux courant français</b>	<b>-75,6</b>	<b>-55,9</b>
Impact des différences permanentes	-0,2	8,8
Ecart de taux sur sociétés étrangères	9,3	21,4
Effet des actifs d'impôt non reconnus	13,1	1,0
Effet des charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-12,7	-9,8
Effet des changements de taux sur les impôts différés	-0,5	-5,5
Retenues à la source	-2,7	-2,2
CVAE nette d'impôt		-3,5
Autres	5,3	0,7
<b>Charge d'impôt du Groupe</b>	<b>-64,0</b>	<b>-45,0</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>24,0%</b>	<b>25,8%</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

Les autres différences comprennent l'ajustement fiscal de l'exercice 2020 entraînant un produit d'impôt de 5,3 millions d'euros en 2021.

## 8.3 Impôts différés

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actifs	39,0	90,6
Impôts différés passifs	568,1	674,1
<b>Total</b>	<b>-529,1</b>	<b>-583,5</b>

## 8.4 Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(En millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Intangibles relatifs à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations	Retraites	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>24,5</b>	<b>-199,9</b>	<b>-46,0</b>	<b>39,5</b>	<b>2,0</b>	<b>-180,0</b>
Résultat de l'exercice	18,0	31,5	8,3	0,1	-22,3	35,5
Variation du périmètre	25,9	-509,0	-2,6	0,1	50,9	-434,7
Capitaux propres	0,0	0,0	0,7	6,9	-16,5	-8,9
Reclassements	-0,6	-1,6	1,8	-1,2	7,3	5,8
Différences de change	0,0	-0,3	-0,2	-0,9	0,1	-1,2
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>67,7</b>	<b>-679,3</b>	<b>-38,1</b>	<b>44,5</b>	<b>21,7</b>	<b>-583,5</b>
Résultat de l'exercice	-6,9	68,0	-1,0	1,1	-0,7	60,5
Variation du périmètre		-5,4		-1,9	5,9	-1,4
Capitaux propres	-6,5			-2,2	5,4	-3,3
Reclassements	2,2	5,9	0,3		-11,8	-3,4
Différences de change	0,4	-3,4	0,1	0,1	-7,9	-10,7
Autres					-145,1	-145,1
IFRS 5 *	-6,0	196,3	2,3	-4,8	-30,0	157,8
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>50,9</b>	<b>-417,9</b>	<b>-36,4</b>	<b>36,8</b>	<b>-162,5</b>	<b>-529,1</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

En 2021, les autres concernent des impôts différés passifs liés à la cession de l'activité TSS.

## 8.5 Echancier des déficits fiscaux reportables (en base)

(En millions d'euros)	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2022	0,20	28,20	28,40	8,70	0,30	9,00
2023	0,10	9,20	9,30	23,10	8,70	31,80
2024					0,90	0,90
2025	19,60	13,90	33,50		0,90	0,90
2026						
Déficits fiscaux reportables à plus de cinq ans	33,5	104,3	137,8	60,2	94,5	154,7
<b>Déficits fiscaux reportables ayant une échéance</b>	<b>53,4</b>	<b>155,6</b>	<b>209,0</b>	<b>92,0</b>	<b>105,3</b>	<b>197,3</b>
<b>Déficits fiscaux reportables indéfiniment</b>	<b>188,3</b>	<b>100,6</b>	<b>288,9</b>	<b>170,0</b>	<b>46,2</b>	<b>216,2</b>
IFRS 5	-14,8	-125,0	-139,8			
<b>Total des déficits fiscaux reportables</b>	<b>226,9</b>	<b>131,2</b>	<b>358,1</b>	<b>262,0</b>	<b>151,5</b>	<b>413,5</b>

Les pays disposants des déficits fiscaux reportables les plus importants sont au Luxembourg (119,9 millions d'euros), en France (104,4 millions d'euros), au Brésil (73,2 millions d'euros), en Suède (49,9 millions d'euros), en Chine (46 millions d'euros), en Inde (24,4 millions d'euros), et en Espagne (21,7 millions d'euros).

## 8.6 Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Déficits fiscaux reportables	36,4	39,9
Différences temporaires	18,3	16,3
<b>Total</b>	<b>54,7</b>	<b>56,2</b>

## NOTE 9 Goodwill et actifs immobilisés

### 9.1 Goodwill

#### Conventions/principes comptables

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si le montant net des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, après réévaluation, est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise, la différence est reconnue immédiatement en produit au compte de résultat.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux lignes de services définies par IFRS 8.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable à la date de clôture sur la base des données de décembre et de projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- La croissance significative des taux d'intérêt.

#### Tests de dépréciation :

le Groupe vérifie au moins une fois par an si le goodwill a subi une perte de valeur, conformément aux méthodes comptables. Les montants recouvrables d'Unités Génératrices de Trésorerie sont déterminés en fonction de calculs de la valeur d'usage ou de leur juste valeur diminuée des coûts des ventes. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations.

(En millions d'euros)	31 décembre 2020	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	TSS classé comme actif destiné à la vente	31 décembre 2021
Valeur brute	11 137,9	-1,6	157,6	159,7	-2 122,3	9 331,3
Perte de valeur	-0,9	-0,8	0,0	0,0	0,0	-1,7
<b>Valeur nette</b>	<b>11 137,0</b>	<b>-2,4</b>	<b>157,6</b>	<b>159,7</b>	<b>-2 122,3</b>	<b>9 329,6</b>

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	31 décembre 2020
Valeur brute	3 161,3		7 984,7	-8,0	11 137,9
Perte de valeur	-0,6			-0,3	-0,9
<b>Valeur nette</b>	<b>3 160,7</b>		<b>7 984,7</b>	<b>-8,3</b>	<b>11 137,0</b>

L'évolution de l'exercice est principalement liée au goodwill préliminaire comptabilisé pour Cardlink (108,2 millions d'euros) et la variation du goodwill final liée à l'acquisition d'Ingenico (49,3 millions d'euros).

TSS est reporté en actifs classés comme détenus en vue de la vente tel que décrit dans les Notes 1 et 3. Par conséquent, le goodwill alloué à TSS est présenté sur la ligne en actifs classés comme détenus en vue de la vente en 2021.

L'ouverture 2020 a par ailleurs été corrigée d'un montant de 46,2 millions d'euros (plus de détails dans la Note 5.5 Activités d'intermédiation).

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux trois secteurs d'exploitation présentés dans la Note 4.1 « Informations sectorielles ».



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

(En millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Services Commerçants	8 061,3	1 939,0
Services Financiers	1 242,0	1 223,4
Mobilité & Services Web Transactionnels	26,3	25,8
Non alloué *	0,0	7 948,8
<b>Total</b>	<b>9 329,6</b>	<b>11 137,0</b>

\* Les actifs non affectés correspondent au goodwill résiduel lié à l'acquisition d'Ingenico en 2020.

La base de calcul du montant recouvrable tient compte les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée de cinq ans sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 2,5%. Ce taux reflète les perspectives propres au secteur des paiements, et ;
- Les taux d'actualisation à appliquer à chaque UGT sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux spécifiques d'impôts. Le Groupe a décidé que le coût moyen pondéré du capital serait déterminé avec une prime de risque historique sur les actions, afin de refléter les

hypothèses long terme retenues pour le test de dépréciation du goodwill.

Le taux d'actualisation de 8,15% est appliqué à toutes les UGT (Services Commerçants, Services Financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels).

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2021.

Une variation de plus ou moins 50 points de base des paramètres clés retenus pour les tests (taux de marge opérationnelle, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle) ne conduirait pas à constater de dépréciation.

## 9.2 Immobilisations incorporelles

### Conventions/principes comptables

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, des coûts internes de développement de solutions informatiques ainsi que de logiciels et de relations clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) n'est reconnue. Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou dans le cadre de phase de recherche de projet interne) sont reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :

- La capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- L'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- La capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La probabilité que des avantages économiques futurs résultent de l'utilisation de cette immobilisation incorporelle doit être démontrée ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et
- La capacité de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 12 ans pouvant se décomposer en deux catégories :

- Pour les développements relatifs à des activités à cycle court ou liés à des contrats à courte durée, la période d'amortissement se situe entre trois et 7 ans ;
- Pour les développements basés sur des technologies à lente obsolescence et utilisés sur des activités à cycle long et des contrats de longue durée, la durée d'amortissement est de 5 à 12 ans avec un scénario standard de sept ans. C'est le cas notamment des plateformes de paiement mutualisées.

Une immobilisation incorporelle liée aux relations clients et au carnet de commandes générés lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisée en tant que relations clients. La valeur de cet actif repose sur des hypothèses de conditions contractuelles de renouvellement et sur les flux actualisés de ces contrats. Cet actif est amorti sur une estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur de la technologie développée acquise est issue d'une approche par les revenus basée sur la méthode de l'allègement de la redevance. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses sur la courbe d'obsolescence de la technologie et (ii) sur le taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, afin de déterminer les flux de trésorerie actualisés que cette technologie devrait générer sur leur durée de vie utile restant prévue. La technologie développée est amortie sur une estimation de sa durée de vie moyenne. La méthode des coûts peut également être mise en œuvre en tant que méthode secondaire pour obtenir une valeur indicative à des fins de cohérence. Cette méthode repose sur des hypothèses de coûts qui devraient être engagées pour reproduire un nouvel élément similaire ayant la plus grande utilité équivalente à l'actif évalué. Au contraire, si la technologie est considérée comme le moteur le plus important pour l'entreprise, une méthode de rémunération excédentaire pourrait également être mise en œuvre.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, pour les solutions informatiques développées en interne, en marge d'exploitation. Les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, n'excédant généralement pas 19 ans ; toute dépréciation connexe est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles.

### Pertes de valeur des actifs autres que le goodwill

A la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable.

(En millions d'euros)	Logiciels et licences d'utilisation	Relations clients / brevets	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>1 639,7</b>	<b>2 143,9</b>	<b>75,4</b>	<b>3 859,1</b>
Acquisitions	38,2	0,0	35,1	73,3
Coûts de développement capitalisés	113,2	0,0	0,0	113,2
Impact regroupement d'entreprises	5,8	240,6	1,7	248,1
Cessions	-10,8	-96,8	-3,2	-110,8
Différences de change	8,3	32,0	17,5	57,8
Autres	105,5	47,2	-48,7	104,0
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-428,9	-630,0	-18,4	-1 077,3
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 471,0</b>	<b>1 737,0</b>	<b>59,4</b>	<b>3 267,4</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>-348,1</b>	<b>-247,6</b>	<b>-31,6</b>	<b>-627,3</b>
Amortissements de l'exercice	-174,1	-198,8	-15,4	-388,4
Impact regroupement d'entreprises	-3,9	0,0	0,0	-3,9
Cessions	10,7	10,9	0,2	21,8
Différences de change	-6,2	-5,0	-4,0	-15,1
Autres	-103,8	-9,5	7,1	-106,2
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	74,4	77,9	4,8	157,1
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>-550,9</b>	<b>-372,2</b>	<b>-38,9</b>	<b>-961,9</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>1 291,7</b>	<b>1 896,3</b>	<b>43,7</b>	<b>3 231,8</b>
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-354,5	-552,2	-13,6	-920,2
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>920,2</b>	<b>1 364,8</b>	<b>20,5</b>	<b>2 305,4</b>



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

(En millions d'euros)	Logiciels et licences d'utilisation	Relations clients / brevets	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>798,6</b>	<b>626,3</b>	<b>39,7</b>	<b>1 464,7</b>
Acquisitions	28,4	0,0	2,9	31,3
Coûts de développement capitalisés	59,7	0,0	0,0	59,7
Impact regroupement d'entreprises	772,0	1 519,5	36,2	2 327,6
Cessions	-18,6	0,0	-0,4	-19,0
Différences de change	-2,3	-1,8	-0,6	-4,7
Autres	1,9	0,0	-2,4	-0,6
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 639,7</b>	<b>2 143,9</b>	<b>75,4</b>	<b>3 859,1</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>-239,3</b>	<b>-148,8</b>	<b>-29,4</b>	<b>-417,5</b>
Amortissements de l'exercice	-80,4	-99,8	-0,1	-180,2
Impact regroupement d'entreprises	-48,4	0,0	-3,5	-51,8
Cessions	18,5	0,0	0,0	18,5
Différences de change	1,7	1,0	1,0	3,6
Autres	-0,1	0,0	0,3	0,1
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>-348,1</b>	<b>-247,6</b>	<b>-31,7</b>	<b>-627,3</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>559,3</b>	<b>477,5</b>	<b>10,3</b>	<b>1 047,1</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 291,6</b>	<b>1 896,3</b>	<b>43,7</b>	<b>3 231,7</b>

La capitalisation de coûts de développement est liée à la modernisation des plateformes technologiques pour 113,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, la valeur nette des projets capitalisés est de 257,6 millions d'euros.

En 2021, les frais de R&D ont atteint 249,4 millions d'euros parmi lesquels 113,2 millions d'euros sont capitalisés.

### 9.3 Immobilisations corporelles

#### Conventions/principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et installations : 3 à 20 ans ;

Equipement informatique :

- Matériel informatique Trois à 5 ans,
- Terminaux : Quatre à 5 ans ;

Autres immobilisations :

- Matériel de transport : Quatre à 5 ans,
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

<i>(En millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>166,8</b>	<b>587,7</b>	<b>37,8</b>	<b>792,3</b>
Acquisitions	9,1	49,1	34,5	92,8
Impact regroupement d'entreprises	-3,3	23,1	0,3	20,1
Cessions	-7,8	-94,4	-10,1	-112,3
Différences de change	2,2	5,9	0,5	8,5
Autres	9,1	-20,4	-13,8	-25,1
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-24,5	-107,1	-4,1	-135,7
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>151,6</b>	<b>443,8</b>	<b>45,2</b>	<b>640,6</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>-114,6</b>	<b>-415,6</b>	<b>-25,7</b>	<b>-555,9</b>
Amortissements de l'exercice	-7,2	-51,3	-2,1	-60,5
Impact regroupement d'entreprises	1,7	-21,6	-0,2	-20,1
Cessions	6,2	80,8	1,9	88,9
Différences de change	-1,6	-4,8	-0,3	-6,7
Autres	0,6	21,5	0,6	22,7
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	17,6	89,8	1,2	108,5
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>-101,9</b>	<b>-315,9</b>	<b>-28,8</b>	<b>-446,5</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>52,2</b>	<b>172,0</b>	<b>12,1</b>	<b>236,4</b>
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-6,9	-17,3	-2,9	-27,2
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>49,7</b>	<b>128,0</b>	<b>16,4</b>	<b>194,1</b>

<i>(En millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>67,1</b>	<b>303,6</b>	<b>28,7</b>	<b>399,4</b>
Acquisitions	8,6	47,7	3,3	59,5
Impact regroupement d'entreprises	89,1	262,6	12,3	364,0
Cessions	-1,2	-17,8	-3,4	-22,5
Différences de change	-0,2	-5,8	-0,8	-6,9
Autres	3,4	-2,5	-2,3	-1,4
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>166,8</b>	<b>587,7</b>	<b>37,8</b>	<b>792,3</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>-48,1</b>	<b>-187,2</b>	<b>-20,2</b>	<b>-255,5</b>
Amortissements de l'exercice	-7,2	-51,3	-2,1	-60,5
Impact regroupement d'entreprises	-60,3	-199,1	-7,9	-267,4
Cessions	1,1	14,2	3,3	18,6
Différences de change	0,2	4,6	0,5	5,3
Autres	-0,2	3,2	0,7	3,7
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>-114,6</b>	<b>-415,6</b>	<b>-25,7</b>	<b>-555,9</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>19,0</b>	<b>116,4</b>	<b>8,5</b>	<b>143,9</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>52,2</b>	<b>172,0</b>	<b>12,1</b>	<b>236,4</b>

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de traitement, ainsi que des terminaux de paiement loués aux commerçants. Les terrains et constructions sont essentiellement composés des infrastructures techniques des centres de traitements.

## NOTE 10 Droits d'usage et dettes de locations

### 10.1 Droits d'usage sous IFRS 16

Le Groupe classe les droits d'utilisation et les dettes locatives en trois sous catégories, terrains et constructions, matériel informatique et autres.

Le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert d'exercer un certain jugement sur la durée d'utilisation retenue.

Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative dès la date de commencement du contrat à l'exception des cas suivants qui sont comptabilisés linéairement dans le compte de résultat pendant la durée du contrat :

- Contrats de location de courte durée relatifs aux autres droits d'utilisation ;
- Contrats portant sur des biens de faible valeur.

Le passif locatif est évalué initialement à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux ont été déterminés pour toutes les devises et zones géographiques du Groupe et par échéance. Les taux d'emprunt marginaux ont été calculés

en prenant pour chaque monnaie une cotation de référence par échéance (taux *in fine*) et en ajoutant un *spread* correspondant au coût du financement de l'entité.

La dette locative est réévaluée lorsqu'un changement dans les loyers futurs résulte d'un changement d'indice ou de taux, d'un changement dans l'estimation du montant susceptible d'être payé au titre d'une garantie à valeur résiduelle, ou d'un changement dans l'évaluation de la possibilité d'une option de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou une option de résiliation est raisonnablement certaine d'être exercée.

Le Groupe a arbitré pour déterminer la durée de certains contrats de location de biens immobiliers dans lesquels il est locataire et qui incluent des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux, étaient stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe a retenu la date de fin contractuelle.

Conformément à l'avis de l'*IFRS Interpretation Committee*, le Groupe ne fait pas apparaître d'écart majeur entre la durée du bail et la durée de vie résiduelle des agencements sous-jacents.

Les droits d'usage sont ventilés comme suit :

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	432,9	19,7	34,0	486,6
Acquisitions	90,3	29,1	8,7	128,0
Impact regroupement d'entreprises	-1,0	0,0	0,2	-0,8
Diminutions	-74,7	-4,3	-7,5	-86,5
Différences de change	5,6	0,2	-0,1	5,7
Autres	-22,8	-1,1	-0,9	-24,8
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-58,3	-1,3	-2,1	-61,6
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>372,0</b>	<b>42,2</b>	<b>32,3</b>	<b>446,5</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>-170,1</b>	<b>-9,8</b>	<b>-13,8</b>	<b>-193,7</b>
Amortissements de l'exercice	-73,6	-8,0	-9,6	-91,2
Impact regroupement d'entreprises	-3,2	-0,1	-0,1	-3,4
Sorties de périmètre	73,8	5,2	7,3	86,3
Différences de change	-2,5	-0,1	0,1	-2,5
Autres	10,8	0,0	0,6	11,4
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	24,9	0,8	1,1	26,7
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>-139,9</b>	<b>-12,0</b>	<b>-14,5</b>	<b>-166,4</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>262,8</b>	<b>9,8</b>	<b>20,2</b>	<b>292,8</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>232,1</b>	<b>30,2</b>	<b>17,9</b>	<b>280,1</b>

<i>(En millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>217,6</b>	<b>8,2</b>	<b>17,7</b>	<b>243,5</b>
Acquisitions	39,2	5,9	8,4	53,5
Impact regroupement d'entreprises	181,7	5,6	11,2	198,5
Cessions	-3,7	-0,1	-3,3	-7,1
Différences de change	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Autres	-1,3	0,1	0,0	-1,2
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>432,9</b>	<b>19,7</b>	<b>34,0</b>	<b>486,6</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>-31,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>-5,6</b>	<b>-41,4</b>
Amortissements de l'exercice	-38,8	-2,2	-7,2	-48,2
Impact regroupement d'entreprises	-105,8	-3,0	-4,1	-112,9
Sorties de périmètre	3,5	0,1	3,1	6,8
Différences de change	0,3	0,0	0,0	0,3
Autres	1,7	-0,1	0,0	1,6
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>-170,1</b>	<b>-9,8</b>	<b>-13,8</b>	<b>-193,7</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>186,6</b>	<b>3,5</b>	<b>12,1</b>	<b>202,1</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>262,8</b>	<b>9,8</b>	<b>20,2</b>	<b>292,8</b>

## 10.2 Dettes de location

Les dettes de loyers sont ventilées comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Total
<b>Valeur brute</b>	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>300,1</b>
Acquisitions	132,9
Impact regroupement d'entreprises	-0,6
Diminutions	-83,2
Différences de change	3,3
Autres	-9,0
IFRS 5 – TSS reclassé en actif destiné à la vente	-33,8
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>309,6</b>

<i>(En millions d'euros)</i>	Total
<b>Valeur brute</b>	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>201,7</b>
Acquisitions	55,7
Impact regroupement d'entreprises	91,6
Diminutions	-49,7
Différences de change	-0,3
Autres	1,1
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>300,1</b>

## 10.3 Echancier des dettes de location

<i>(En millions d'euros)</i>	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>55,7</b>	<b>173,4</b>	<b>80,5</b>	<b>309,6</b>



## NOTE 11 Régimes de retraites et autres avantages à long terme

### Conventions/principes comptables

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des unités de crédit projetées. Cette méthode repose sur des hypothèses spécifiques, détaillées en Note 21 Régimes de retraites et autres avantages à long terme, qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes du Groupe.

Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture. Leur juste valeur est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires de fonds de retraite et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir de changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes de retraite et des autres avantages à long terme est reconnu en « Marge opérationnelle », à l'exception de la charge d'intérêt sur les engagements nets qui est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

La provision nette du Groupe au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme s'élève à 227,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 (247,3 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ce passif total net est la différence entre une obligation totale au titre des prestations définies de 824,3 millions d'euros et une juste valeur totale des actifs du régime de 597,1 millions d'euros.

Les engagements du Groupe se situent principalement en Suisse (40% de l'engagement total), Allemagne (23%), Belgique (16%), au Royaume-Uni (12%), et en France (8%).

Le montant comptabilisé en charges au titre des régimes à contributions définies s'élève à 19,3 millions d'euros pour l'exercice 2021 (2020 : 19,2 millions d'euros)

### 11.1 Caractéristiques des principaux plans et risques associés

En Suisse, les obligations découlent d'un régime à prestations définies, dépassant la prestation de retraite obligatoire minimale requise par la loi suisse (BVG). Les cotisations de retraite sont payées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. Au départ à la retraite, l'épargne individuelle des salariés est multipliée par le taux de conversion, tel que défini par le règlement de la caisse de pension, et peut être versée soit sous forme de rente viagère, soit sous forme de capital. En cas d'invalidité, le régime de pension verse une rente d'invalidité jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

En Allemagne, la majorité des obligations proviennent d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants. Ce régime est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée entre employeurs pour garantir les droits en cas de défaut d'un employeur (PSV). Le régime est partiellement financé par un contrat d'assurance, soit par un contrat de fiducie contractuel (CTA). La stratégie d'investissement est déterminée par la compagnie d'assurances. La souscription de l'assurance mutualisée est gérée par un professionnel indépendant tierce partie. Le CTA est régi par un tiers professionnel indépendant. La stratégie d'investissement est définie par le Comité d'investissement composé de représentant des employeurs.

En Belgique, la majorité des engagements proviennent d'un régime à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants et des régimes à cotisations définies avec une obligation de l'entreprise de garantir un rendement minimum sur l'ensemble des cotisations salariales et patronales.

Le régime à prestations définies est soumis aux règles de solvabilité locales qui reposent sur un taux d'actualisation de 6% et une table de mortalité officielle. En cas de déficit, un comblement doit intervenir immédiatement. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui détermine la stratégie d'investissement.

Les régimes à cotisations définies avec rendement garanti sont soumis aux règles de solvabilités locales. En cas de sous-financement au moment du départ en retraite du salarié, le déficit doit être comblé. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui garantit un rendement technique (fixé par l'assureur à un niveau inférieur au rendement minimum légal) ainsi qu'une éventuelle participation

## 11.2 Evènements en 2021

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les grandes zones/pays ont été particulièrement volatils cette année. Les taux d'actualisation au 31 décembre 2021 ont augmenté depuis le 31 décembre 2020. Cela a conduit à une diminution de l'obligation d'environ 23 millions d'euros totalement compensée par l'autre perte actuarielle due principalement à l'augmentation du taux d'inflation et du taux d'augmentation des pensions, tandis que la performance des actifs a généré un gain de 39 millions d'euros.

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration de Worldline S.A. a validé l'orientation stratégique de désengagement de l'activité « Terminaux, Solutions & Services » (« TSS ») composé principalement de *Banks and Acquirers International Holding* et de ses filiales exploitant les terminaux du Groupe d'activités (conception et vente de terminaux de paiement et services associés). Le Conseil

aux bénéficiaires. La compagnie d'assurances détermine la stratégie d'investissement.

Les engagements du Groupe proviennent également d'anciens plans à prestations définies au Royaume-Uni et en France (fermés aux nouveaux entrants), et dans une moindre mesure, de régimes légaux ou contractuels d'indemnités de fin de carrière ou d'avantages à long terme de type médailles du travail.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe Worldline à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

Worldline reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « autres éléments du résultat global ».

d'Administration a estimé que le Groupe de sociétés relevant du champ d'application de TSS répondait aux critères pour être classé comme actif détenu en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5.

L'actif de cette activité ainsi que les passifs associés sont donc présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe sur des lignes spécifiques de l'état de la situation financière au 31 décembre 2021. Ainsi, les passifs et actifs de retraite des activités détenues en vue de la vente (TSS) ont été transférés à ces comptes pour les montants suivants :

- Charges à payer : -12,5 millions d'euros ;
- Pensions prépayées Actifs : +5,2 millions d'euros ;
- Reclassement net IFRS 5 : -7,3 millions d'euros.

### 11.3 Montants reconnus dans les états financiers

Les montants reconnus au bilan au 31 décembre 2021, déterminés régime par régime, se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Montant reconnu dans les états financiers</b>		
Charges payées d'avance – régimes postérieurs à l'emploi	14,6	0,0
Charges à payer – régimes postérieurs à l'emploi	-236,5	-240,0
Charges à payer – autres régimes à long terme	-5,3	-7,3
<b>Montant total reconnu au bilan</b>	<b>-227,2</b>	<b>-247,3</b>
<b>Décomposition de la charge périodique</b>		
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	32,0	25,6
Coût des services passés, liquidation	-2,1	0,0
(Gains) / pertes liés sur autres régimes à long terme	0,1	0,6
<b>Charge opérationnelle</b>	<b>30,0</b>	<b>26,2</b>
Coût de l'actualisation	5,5	5,4
Revenus d'intérêt	-3,5	-3,6
Charge d'intérêt sur l'effet du plafond de l'actif	0,1	
<b>Charge financière nette</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>
<b>Charge nette périodique totale</b>	<b>32,1</b>	<b>28,0</b>
Dont charge nette périodique liée aux régimes postérieurs à l'emploi	31,4	27,3
Dont charge nette périodique liée aux autres régimes à long terme	0,7	0,7
<b>Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies</b>		
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier – régimes postérieurs à l'emploi	802,6	628,6
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier – autres régimes à long terme	6,1	6,9
<b>Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>808,7</b>	<b>635,5</b>
Effets de change	22,4	-4,1
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	32,0	25,2
Coût de l'actualisation	5,5	5,4
Cotisations des salariés	7,4	7,1
Effet des modifications de régimes, liquidation	-2,1	0,0
Regroupement d'entreprises / (cessions)	0,9	120,5
Prestations payées	-22,6	-20,7
(Gains) / pertes actuariels – changements d'hypothèses financières	7,1	29,1
(Gains) / pertes actuariels – changements d'hypothèses démographiques	-11,1	-0,1
(Gains) / pertes actuariels – effets d'expérience	25,0	10,7
Autres mouvements	0,0	0,1
IFRS 5 *	-48,8	
<b>Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>824,3</b>	<b>808,7</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

La maturité moyenne des engagements est de 15,8 années.

(En millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Variation de la juste valeur des actifs de régime</b>		
<b>Juste valeur des actifs de régime au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>566,8</b>	<b>492,0</b>
Effets de change	21,7	-3,2
Rendement financier réel des actifs de régime	42,9	4,9
Cotisations employeur	15,5	19,1
Cotisations des salariés	7,4	7,1
Prestations payées par les fonds externes	-15,6	-13,8
Regroupement d'entreprises / (cessions)	0,0	60,7
IFRS 5 *	-41,6	0,0
<b>Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre</b>	<b>597,1</b>	<b>566,8</b>
<b>Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes)</b>		
Situation financière nette – régimes postérieurs à l'emploi	-221,9	-234,6
Situation financière nette – autres régimes à long terme	-5,3	-7,3
Autres éléments non reconnus	0,0	-5,4
<b>Charges (à payer) / payées d'avance (tous régimes)</b>	<b>-227,2</b>	<b>-247,3</b>
<b>Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes)</b>		
<b>Montant reconnu à l'ouverture</b>	<b>-247,3</b>	<b>-143,5</b>
Charge nette périodique	-32,1	-28,0
Prestations payées par l'employeur	7,0	6,9
Cotisations versées par l'employeur	15,5	19,3
Regroupement d'entreprises / (cessions)	-0,9	-65,1
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	24,0	-37,9
Effets de change	-0,7	1,0
IFRS 5 *	7,3	
<b>Montant reconnu à la clôture</b>	<b>-227,2</b>	<b>-247,3</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

## 11.4 Hypothèses actuarielles

Les engagements du Groupe Worldline ont été évalués par des actuaires indépendants sur la base des hypothèses suivantes :

	Royaume-Uni		Zone euro		Suisse	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation au 31 décembre	1,80%	1,50%	0.90% ~ 1.05%	0.60% ~ 0.90%	0.35%	0,20%
Hypothèse d'augmentation future des salaires au 31 décembre	3,30%	2,90%	1,80%	1,45%	1,00%	1,00%

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

Sensibilité des engagements à prestations définies des principaux plans aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation :

	Taux d'actualisation +25 pb	Taux d'inflation +25 pb
Principaux régimes au Royaume-Uni	-4,4%	3,6%
Principaux régimes en Suisse	-3,6%	0,3%
Principaux régimes en Allemagne	-5,0%	3,6%
Principaux régimes en Belgique	-2,8%	-1,0%
Principaux régimes en France	-3,9%	

Ces sensibilités sont fondées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés des diverses hypothèses, mais elles comprennent les effets que l'hypothèse de l'inflation aurait sur les hypothèses d'augmentation salariale, d'augmentation des pensions et d'autres hypothèses.

### 11.5 Actifs de régime

Les actifs de régimes sont investis comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actions	36%	31%
Obligations	16%	23%
Autres *	48%	46%

\* Dont 19% des contrats d'assurance en 2021 et 29% en 2020.

### 11.6 Synthèse des impacts nets sur le compte de résultat et les flux de trésorerie

L'impact net des régimes à prestation définis sur les états financiers du groupe est le suivant :

#### Compte de résultat

(En millions d'euros)	Exercice 2021			Exercice 2020 *		
	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à long terme	Total	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à long terme	Total
Marge opérationnelle	-29,3	-0,7	-30,0	-25,6	-0,6	-26,2
Résultat financier	-2,1	0,0	-2,1	-1,7	-0,1	-1,8
<b>Impact total sur le compte de résultat</b>	<b>-31,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>-32,1</b>	<b>-27,3</b>	<b>-0,7</b>	<b>-28,0</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

#### Impact sur les flux de trésorerie

L'impact en trésorerie des retraites en 2021 a été principalement composé de contributions en espèces à des fonds de pension ou d'assurance pour 15,5 millions d'euros, la partie restante de 7 millions d'euros étant constituée de paiements de prestations directement effectués par le Groupe aux bénéficiaires.

Les cotisations aux fonds de pension ou d'assurance en 2022 devraient s'élever à 15,7 millions d'euros.

## NOTE 12 Provisions

### Conventions/principes comptables

Le Groupe utilise des hypothèses et des méthodes actuarielles pour mesurer les provisions. Les dispositions sont reconnues lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources comportant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet valeur temps est significatif. Les variations des effets d'actualisation à chaque période comptable sont comptabilisées dans les charges financières.

### Litiges et réclamations

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures judiciaires et arbitrales qui sont survenues dans le cours normal de ses activités. Ces réclamations et procédures sont régulièrement examinées par la Direction Juridique et font l'objet de provisions si le Groupe estime qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour couvrir le risque encouru et que cette sortie peut être estimée de manière fiable, étant entendu que les événements qui surviennent au cours de la procédure peuvent nécessiter une réévaluation du risque. Les reprises de montants non utilisés reflètent principalement la résolution de tels litiges qui ont été réglés en faveur du Groupe, ou dans lesquels le montant des dommages et intérêts accordés s'est avéré inférieur à l'estimation initiale.

### Garanties

Une provision pour garantie est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants. La provision repose sur les données historiques des garanties. La vente des terminaux de paiement est généralement accompagnée d'une garantie de 12 mois. La provision pour garanties au passif du bilan traduit les coûts attendus par le Groupe afin de satisfaire à ses obligations de réparation des terminaux. Le calcul est statistique, basé sur des données historiques. Les hausses de dotations aux provisions pour garanties peuvent donc traduire deux phénomènes :

- La croissance des ventes accompagnées de garanties ; ou
- Une révision du calcul de la provision.

### Engagement de rachat de stocks des fournisseurs

Une provision pour les engagements de rachat des stocks des fournisseurs est comptabilisée pour couvrir le risque d'obsolescence des composants détenus par les fournisseurs ainsi que les risques d'excédents d'approvisionnement par rapport au plan de production industriel.

Les composants déclarés obsolètes sont provisionnés intégralement. Les excédents sont estimés en comparant le plan d'approvisionnement et le plan de production.

### Risques liés à la qualité des produits

Une provision pour risques liés à la qualité des produits est comptabilisée dès lors que ce risque n'est pas couvert par la provision pour garantie.

(En millions d'euros)	31 décembre 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres **	Reclassement de l'activité TSS sous IFRS 5 *	31 décembre 2021	Courantes	Non courantes
Engagements liés à des projets	1,7	0,9	-0,1			0,0		2,5	1,4	1,1
Risques et litiges	92,5	9,3	-7,5	-3,3	-0,1	-3,5	-25,9	61,5	13,8	47,7
Garanties	16,7	7,2	-7,5	-1,2		-0,5	-13,2	1,5	0,1	1,4
Réorganisation	1,9	2,4	-5,6	-0,1	0,8	5,5	-0,6	4,2	3,8	0,4
<b>Total provisions</b>	<b>112,8</b>	<b>19,8</b>	<b>-20,8</b>	<b>-4,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>-39,8</b>	<b>69,7</b>	<b>19,1</b>	<b>50,5</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

\*\* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres *	31 décembre 2020	Courantes	Non courantes
Engagements liés à des projets	2,1	0,2	-0,1	-0,5		0,0	1,7	1,1	0,6
Risques et litiges	54,5	3,1	-0,4	-14,0	48,4	0,9	92,5	16,0	76,5
Garanties		5,1	-2,7		14,4	-0,1	16,7		16,7
Réorganisation	3,1	0,7	-1,2	-0,1	0,1	-0,7	1,9	1,8	0,1
<b>Total provisions</b>	<b>59,7</b>	<b>9,1</b>	<b>-4,4</b>	<b>-14,6</b>	<b>62,9</b>	<b>0,0</b>	<b>112,8</b>	<b>19,0</b>	<b>93,9</b>

\* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Les provisions pour risques et litiges de 61,5 millions d'euros, incluent notamment plusieurs litiges tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données sur cessions, et autres conflits avec des clients et des fournisseurs.

La Direction Juridique et les avocats du Groupe gèrent attentivement ces cas avec pour objectifs de réduire au maximum le passif final.

### Litiges fiscaux au Brésil

Comme communiqué par Ingenico dans son Document d'Enregistrement Universel 2020, les procédures d'imposition d'une filiale brésilienne (Ingenico do Brasil Ltda) sont toujours en cours. Elles concernent la taxe ICMS, et la somme en cause s'élève à environ 50,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (couvrant le principal, les intérêts et les pénalités de 2004 à 2010). La « guerre fiscale » opposant les Etats brésiliens les uns aux autres a touché Ingenico ainsi qu'un grand nombre d'entreprises étrangères et nationales. L'administration fiscale de l'Etat de São Paulo a contesté les crédits d'impôt ICMS (TVA) d'Ingenico do Brasil prélevés sur les factures de vente d'un de ses fournisseurs (Jabil do Brasil Indústria Eletroeletrônica Ltda) au motif que l'Etat de Minas Gerais, dans lequel opère le fournisseur, avait accordé au fournisseur une incitation fiscale qui n'avait pas été dûment approuvée par le

Conseil national brésilien pour la politique du Trésor (« CONFAZ »), violant ainsi la législation fiscale fédérale. En juin 2019, l'autorité fiscale de l'Etat de São Paulo a publié une résolution sur les mesures que les contribuables doivent prendre pour bénéficier d'une amnistie à la lumière de la Loi Complémentaire 160/2017. Ingenico a rempli les conditions posées par la résolution et, au vu de la Loi Complémentaire, présentée en juillet 2019, une demande de retrait de sa défense contre cet avis d'imposition. Cette demande a été rejetée par les autorités fiscales de l'Etat de São Paulo en août 2021 au motif que l'Etat de Minas Gerais n'a pas respecté les formalités énoncées par Loi Complémentaire (Convention 190/2017). Contre une telle décision, au niveau administratif, Ingenico do Brasil Ltda. a déposé une demande de réexamen (toujours pendante) ; en parallèle, Ingenico do Brasil Ltda. a engagé une procédure judiciaire dans le but de démontrer que la procédure prévue par la Convention 190/2017 a été pleinement respectée par l'Etat de Minas Gerais, qui autorise Ingenico do Brasil à utiliser les crédits d'impôt ICMS découlant de transactions interétatiques d'achat de POS auprès de JABIL. En décembre 2021, malgré la décision susmentionnée, Ingenico do Brasil considère le succès dans cette affaire comme probable. Sur la base d'une analyse des risques encourus et selon les critères définis par la norme IAS 37, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

## NOTE 13 Capitaux propres

### 13.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

#### Conventions/principes comptables

##### Actions propres

Les actions Worldline détenues par la Société Mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés. En cas de cession, le profit ou la perte et l'incidence fiscale correspondante sont comptabilisés en tant que variation des capitaux propres consolidés.

Au cours de l'exercice 2021, 1 349 313 actions nouvelles ont été créées à la suite de l'exercice du :

- Plan d'actionnariat salarié Boost 2020 (390 884 actions) ;
- Plan d'options d'achat d'actions (90 275 actions) ; et
- Plan d'attribution gratuite d'actions de performance (868 154 actions).

Fin décembre 2021, le nombre total d'actions atteignait 280 484 817, ayant chacune une valeur nominale de 0,68 euro. Le capital social de Worldline S.A. est passé de 189 812 142,72 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 190 729 675,56 euros à fin décembre 2021.

## 13.2 Participations ne donnant pas le contrôle

### Conventions/principes comptables

La quote-part dans les résultats revenant aux actionnaires minoritaires est reconnue dans les capitaux propres – participations ne donnant pas le contrôle. De même, la quote-part dans les dividendes à verser est imputée dans les capitaux propres – participations ne donnant pas le contrôle.

(En millions d'euros)	31 décembre 2020	Résultat 2021	Augmentation de capital	Dividendes	Regroupement d'entreprises	Autres	31 décembre 2021
GoPay	0,1	1,8					1,9
Payone	904,5	8,4		-9,8	-35,3	1,0	868,8
Autres		0,1				0,2	0,3
<b>Total</b>	<b>904,6</b>	<b>10,3</b>		<b>-9,8</b>	<b>-35,3</b>	<b>1,0</b>	<b>871,0</b>

Les participations ne donnant pas le contrôle à fin décembre 2021 s'élevaient à 871 millions d'euros correspondant principalement à la participation dans Payone et GoPay. Les changements de périmètre sont dus à l'augmentation de 52% à 60% de la participation dans Payone.

Payone est une joint-venture détenue à 60% par Worldline et à 40% par les caisses d'épargne allemandes

(SparkassenFinanzgruppe). Payone est l'un des principaux fournisseurs de services d'acquisition dans la région DACH avec 280 000 marchands directs et 500 000 points de vente dans la région. Chaque année, Payone traite 5 milliards de transactions pour un volume de chiffre d'affaires pour le compte des commerçants finaux de 150 milliards d'euros.

## 13.3 Résultat net par action

### Conventions/principes comptables

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs éventuels, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si des instruments dilutifs éventuels avaient été convertis.

Le nombre moyen pondéré d'actions s'élève à 279 668 350 actions pour la période. A fin décembre 2021, les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions pour 893 243 options et les effets potentiellement dilutifs des OCEANes (représentant 12 775 380 options).

(En millions d'euros)	Exercice 2021	%	Exercice 2020 *	%
Résultat net des activités continues	191,1		127,2	
Résultat net des activités discontinues	-942,5		36,5	
<b>Résultat net [a]</b>	<b>-751,4</b>	<b>-15,3%</b>	<b>163,7</b>	<b>6,0%</b>
Résultat net dilué des activités continues	199,2		132,7	
Résultat net dilué des activités discontinues	-942,5		36,5	
<b>Résultat net dilué [b]</b>	<b>-743,3</b>	<b>-15,2%</b>	<b>169,2</b>	<b>6,2%</b>
Résultat net normalisé des activités continues	440,0		296,8	
Résultat net normalisé des activités discontinues	204,7		64,5	
<b>Résultat net normalisé [c]</b>	<b>644,6</b>	<b>13,2%</b>	<b>361,2</b>	<b>13,1%</b>
Résultat net dilué normalisé des activités continues	448,1		302,3	
Résultat net dilué normalisé des activités discontinues	204,7		64,5	

(En millions d'euros)	Exercice 2021	%	Exercice 2020 *	%
<b>Résultat net dilué normalisé [d]</b>	<b>652,7</b>	<b>13,3%</b>	<b>366,8</b>	<b>13,3%</b>
Nombre moyen d'actions [e]	279 668 350		198 988 576	
Impact des instruments dilutifs	13 668 623		8 892 321	
Nombre moyen dilué d'actions [f]	293 336 973		207 880 896	
(En euros)				
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) [a] / [e]</b>	<b>-2,69</b>		<b>0,82</b>	
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) dilué [b] / [f]</b>	<b>-2,53</b>		<b>0,81</b>	
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) normalisé [c] / [e]</b>	<b>2,30</b>		<b>1,82</b>	
<b>Résultat Net Par Action (RNPA) dilué normalisé [d] / [f]</b>	<b>2,23</b>		<b>1,76</b>	

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

## NOTE 14 Engagements hors bilan

### 14.1 Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements minima futurs pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes.

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	Échéances			31 décembre 2020
		<à 1 an	1 à 5 ans	>à 5 ans	
Contrats de location simple matériel informatique	16,0	6,4	9,7	-	26,0
Obligations d'achat irrévocables	296,5	74,9	149,8	71,8	284,6
<b>Engagements totaux</b>	<b>312,5</b>	<b>81,3</b>	<b>159,5</b>	<b>71,8</b>	<b>310,5</b>
<b>Total</b>	<b>312,5</b>	<b>81,3</b>	<b>159,5</b>	<b>71,8</b>	<b>310,5</b>

Les obligations d'achat irrévocables concernent principalement les engagements envers SIX Group AG (cf. Note 15).

### 14.2 Garanties commerciales

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Garanties bancaires</b>	<b>57,7</b>	<b>56,3</b>
● Opérationnelles – Performance	26,6	22,1
● Opérationnelles – Appels d'offres	0,6	0,5
● Opérationnelles – Avances sur paiement	0,2	0,3
● Financières ou autres	30,3	33,3
<b>Garanties parentales</b>	<b>797,8</b>	<b>801,9</b>
● Opérationnelles – Performance	624,3	604,5
● Opérationnelles – Orientées autres <i>business</i>	13,3	12,3
● Financières ou autres	160,2	185,1
<b>Nantissements</b>	<b>22,3</b>	<b>1,7</b>
<b>Total</b>	<b>877,7</b>	<b>859,9</b>

Pour divers contrats à long terme, le Groupe a émis des garanties parentales à ses clients.

En 2021, le Groupe a mis en gage certains dépôts en espèces afin de garantir de futures sorties de trésorerie vers des tiers. Elle peut être remplacée à tout moment par une garantie bancaire.

### 14.3 Autres garanties

#### Garanties reçues

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Garanties reçues lors de l'acquisition d'entreprises	1 891,0	816,9
Autres engagements reçus	0,0	5,0
<b>Total</b>	<b>1 891,0</b>	<b>821,9</b>

#### Garanties données

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Garanties données lors de la cession d'entreprises	2 066,1	677,5
Autres engagements donnés	3,6	30,4
<b>Total</b>	<b>2 069,7</b>	<b>707,9</b>

L'augmentation en 2021 des engagements reçus/donnés sur acquisitions/cessions de sociétés est principalement relative aux opérations de structuration de Payone.

## NOTE 15 Parties liées

### Conventions/principes comptables

Les parties liées incluent :

- SIX Group AG (et ses filiales qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation du Groupe) en tant qu'actionnaire de référence sur la période ;
- Les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- La Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration incluant le Président, ainsi que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;

- Les facturations de services administratifs ;
- Les intérêts associés aux éléments financiers ;

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les transactions avec les parties liées sont détaillées comme suit :

#### Avec SIX Group AG

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	35,7	35,6
Produits et charges opérationnels	-46,7	-49,4



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

Les créances et dettes inscrites au bilan, relatives aux parties liées sont détaillées comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Créances clients nettes	133,9	129,5
Autres actifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	3,52	5,26
Autres passifs courants	0,2	

Les engagements hors bilan relatifs aux parties liées se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2021	Echéances			31 décembre 2020
		< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
<b>Engagements contractuels</b>	<b>259,0</b>	<b>37,4</b>	<b>149,8</b>	<b>71,8</b>	<b>284,6</b>
<b>Engagements totaux</b>	<b>259,0</b>	<b>37,4</b>	<b>149,8</b>	<b>71,8</b>	<b>284,6</b>

### Coûts relatifs aux principaux dirigeants du Groupe

En 2021, les coûts des principaux dirigeants de Worldline incluent :

- Les coûts du Directeur Général ;
- Les coûts du Directeur Général Délégué ;

- Les coûts relatifs aux membres du Conseil d'Administration correspondant aux jetons de présence de 2021 ; et
- La rémunération du Président du Conseil d'Administration (à compter du 24 octobre 2021).

La répartition de la charge enregistrée dans les comptes du Groupe pour ses principaux dirigeants est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Avantages court terme	3,2	2,1
Cotisations versées par l'employeur et autres taxes <sup>1</sup>	1,5	2,0
Plans d'actions gratuites et options de souscription <sup>2</sup>	3,7	3,0
<b>Total</b>	<b>8,4</b>	<b>7,1</b>

1 Les contributions employeurs dues sur les salaires et les bonus des principaux dirigeants de Worldline ainsi que sur l'attribution du plan de stock-options de Worldline aux principaux dirigeants de Worldline le 27 mai 2021 et sur l'attribution du plan d'actions de performance Worldline 2018 aux principaux dirigeants de Worldline le 21 juillet 2021.

2 Comptabilisation IFRS 2 2021 pour les plans d'actions de performance Worldline dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline qui ont été émis le 21 juillet 2018, le 24 juillet 2019, le 9 juin 2020 et 27 mai 2021 ainsi que pour les plans de stock-options dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline le 21 juillet 2018, le 24 juillet 2019, le 9 juin 2020 et 27 mai 2021.

**NOTE 16** Principales entités entrant dans le périmètre de consolidation  
au 31 décembre 2021

Entité	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Pays	Classification
<b>Worldline SA</b>	<b>Société Mère</b>	<b>Holding</b>	<b>France</b>	<b>Activités poursuivies</b>
Bambora AB	100	FC	Suède	Activités poursuivies
equensworldline SE	100	FC	Pays-Bas	Activités poursuivies
Global Collect Services B.V.	100	FC	Pays-Bas	Activités poursuivies
Ingenico Group SA	100	FC	France	Activités poursuivies
Ingenico Payone GmbH	60	FC	Allemagne	Activités poursuivies
Global collect B.V	100	FC	Pays-Bas	Activités poursuivies
SIX Payment AG	100	FC	Suisse	Activités poursuivies
SIX Payment Services (Europe) SA	100	FC	Luxembourg	Activités poursuivies
Worldline Germany GmbH	100	FC	Allemagne	Activités poursuivies
Worldline Investissement Sàrl.	100	FC	Luxembourg	Activités poursuivies
Worldline IT Services UK Limited	100	FC	Royaume-Uni	Activités poursuivies
Worldline Luxembourg	100	FC	Luxembourg	Activités poursuivies
Worldline NV/SA	100	FC	Belgique	Activités poursuivies
Fujian Landi Commercial Equipment Co., Ltd.	98	FC	Chine	Activités non poursuivies
Ingenico (UK) Limited	100	FC	Royaume-Uni	Activités non poursuivies
Ingenico Banks and Acquirers France SAS	100	FC	France	Activités non poursuivies
Ingenico do Brasil Ltda.	100	FC	Brésil	Activités non poursuivies
Ingenico Inc.	100	FC	États-Unis	Activités non poursuivies
Ingenico International (Pacific) Pty Limited	100	FC	Australie	Activités non poursuivies
Ingenico Retail Enterprise US Inc.	100	FC	États-Unis	Activités non poursuivies



## Eléments financiers

Etats financiers consolidés

### NOTE 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		Grant Thornton		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<i>(En milliers d'euros et en %)</i>								
<b>Certification et examen limité annuel des comptes individuels et consolidés</b>								
Emetteur	390,0	37%			397,8	66%		
Filiales intégrées globalement	425,0	41%	1 680,0	87%	163,5	27%	1 681,9	98%
<b>Sous total audit</b>	<b>815,0</b>	<b>78%</b>	<b>1 680,0</b>	<b>87%</b>	<b>561,3</b>	<b>93%</b>	<b>1 681,9</b>	<b>98%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Emetteur	170,0	16%	17,0	1%	42,5	7%		
Filiales intégrées globalement	60,0	6%	235,0	12%			27,0	2%
<b>Sous total autres</b>	<b>230,0</b>	<b>22%</b>	<b>252,0</b>	<b>13%</b>	<b>42,5</b>	<b>7%</b>	<b>27,0</b>	<b>2%</b>
<b>Total honoraires 2021</b>	<b>1 045,0</b>	<b>100%</b>	<b>1 932,0</b>	<b>100%</b>	<b>603,8</b>	<b>100%</b>	<b>1 708,9</b>	<b>100%</b>

En 2021, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article

L. 225-102-1 du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale et (iv) le rapport d'assurance SOC2.

	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		Grant Thornton		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<i>(En milliers d'euros et en %)</i>								
<b>Certification et examen limité annuel des comptes individuels et consolidés</b>								
Emetteur	594,6	45%			336,0	42%		
Filiales intégrées globalement	98,0	7%	907,7	72%	36,0	4%	721,2	96%
<b>Sous total audit</b>	<b>692,6</b>	<b>52%</b>	<b>907,7</b>	<b>72%</b>	<b>372,0</b>	<b>46%</b>	<b>721,2</b>	<b>96%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Emetteur	175,5	13%			136,5			
Filiales intégrées globalement	465,0	35%	346,2	28%	292,0			
<b>Sous total autres</b>	<b>640,5</b>	<b>48%</b>	<b>346,2</b>	<b>28%</b>	<b>428,5</b>			
<b>Total honoraires 2020</b>	<b>1 333,1</b>	<b>100%</b>	<b>1 253,9</b>	<b>100%</b>	<b>800,5</b>	<b>100%</b>	<b>751,5</b>	<b>100%</b>

En 2020, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article

L. 225-102-1 du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

## NOTE 18 Evénements postérieurs à la clôture

### Acquisition de Axepta Italie

En juillet 2021, Worldline a annoncé son intention de conclure un partenariat stratégique avec BNL dans le cadre de l'acquisition de commerçants en Italie. Le partenariat avec le Groupe bancaire BNL par l'acquisition de 80% d'Axepta Italie est un nouveau développement significatif dans la stratégie de consolidation de Worldline, étendant ses activités de Services aux Commerçants en Europe du Sud et offrant des opportunités de croissance attrayantes pour distribuer les produits et services de paiement de Worldline en tirant parti du réseau de clients de BNL.

L'acquisition a été finalisée en janvier 2022 pour un montant de 182,7 millions d'euros.

### Cession de l'activité TSS

Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS.

La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Une perte de 907,4 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes 2021 suite à l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente et une charge d'impôt liée de 145,1 millions d'euros.

La contrepartie comprend des actions de préférence pouvant atteindre jusqu'à 900 millions d'euros en fonction de la création de valeur future de TSS.

La juste valeur au 31 décembre 2021 des actions de préférence a été évaluée à 640 millions d'euros en utilisant le modèle de Black-Scholes. A la clôture de la transaction, les actions de préférence seront comptabilisées comme des actifs financiers à la juste valeur par résultat, conformément à la norme IFRS 9.



## E.6 Comptes sociaux de la Société Mère

### E.6.1 Rapport des Commissaires aux comptes – comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Evaluation des titres de participation**

**Note « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières », Note 3 « Immobilisations financières » et Note 20 « Événement postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels**

**Point clé de l'audit**

Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 9 547 millions d'euros, soit 76 % du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité.

Les perspectives de rentabilité, déterminées à partir des prévisions de flux de trésorerie établis sur la base des plans d'affaires des Global Business Line (GBL) sur 3 ans approuvés par la direction et d'une valeur terminale, requièrent l'exercice du jugement de la Direction, notamment sur les hypothèses de flux de trésorerie.

Le 18 février 2022, Worldline a signé avec Apollo Funds un accord contractuel pour la cession de son activité Solutions & Services de Terminaux de paiement (« TSS »), logée au sein d'une filiale détenue par la société Ingenico Group SA. La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Au 31 décembre 2021, une dépréciation des titres d'Ingenico Group SA a été comptabilisée pour un montant de 879 millions d'euros sur la base du prix de vente attendu de l'activité TSS à Apollo Funds.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, du montant de la dépréciation comptabilisée sur les titres Ingenico Group SA à la clôture de l'exercice 2021 et de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues dans la détermination des flux de trésorerie, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

**Réponse apportée**

Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère raisonnable des flux prévisionnels de trésorerie pris en compte pour l'évaluation des titres de participation, et notamment :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et les rapprocher des plans d'affaires par GBL approuvés par la Direction ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe, des GBL et des entités, et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.

Concernant l'évaluation des titres de participation Ingenico Group SA, nos travaux ont consisté à comparer la valeur comptable de ces titres avec leur valeur d'utilité, en prenant en compte :

- d'une part, le prix de cession attendu pour l'activité TSS. Nous avons avec l'aide de nos experts en évaluation d'instruments financiers, revu le modèle et les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des actions de préférence, correspondant à l'une des composantes du prix de cession ;
- d'autre part, les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité de l'entité Ingenico Group SA pour ce qui concerne les activités poursuivies, en procédant aux travaux décrits ci-dessus

E

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-9 et L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

**Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2014 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 25<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 8<sup>ème</sup> année, soit la 8<sup>ème</sup> année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 mars 2022

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Virginie Palethorpe

**Deloitte & Associés**

Véronique Laurent

## E.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Assemblée Générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2021

À l’Assemblée générale de la société Worldline,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 225-31 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article

R. 225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l’approbation de l’assemblée générale

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, conclue au cours de l’exercice écoulé, qui a fait l’objet de l’autorisation préalable de votre Conseil d’administration.

#### **Second avenant au Business Combination Agreement conclu avec Deutscher Sparkassen Verlag GmbH**

(DSV Group)

Personne concernée : Monsieur Michael Stollarz, administrateur de votre société et Directeur général de la société Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group).

Le 8 juin 2020, un contrat de langue anglaise intitulé *Business Combination Agreement* (BCA) avait été conclu entre, notamment, Worldline, Ingenico, DSV Group et Payone (ensemble, les « Parties »), ayant pour objet de définir les conditions liées à l’opération d’apport par Worldline de ses activités de paiement (*Merchant services*) en Allemagne et en Autriche au profit de Payone GmbH, joint-venture créée avec DSV Group. Votre Conseil d’administration, réuni le 21 janvier 2021, avait par ailleurs préalablement autorisé la conclusion

d’un premier avenant signé le 25 janvier 2021, tel que mentionné dans la seconde partie du présent rapport.

Postérieurement aux opérations prévues au BCA, dont la réalisation est intervenue au 1<sup>er</sup> mars 2021, les Parties avaient l’obligation d’arrêter les comptes de réalisation (*Final Effective Date Accounts*). C’est dans ce cadre que les Parties ont conclu le 25 novembre 2021 un deuxième avenant au BCA, afin notamment de convenir que la dette d’ajustement (*Adjustment Liability*) apportée par Worldline Financial Services (Europe) serait augmentée aux fins de combler l’écart entre la valeur des titres de Payone et la valeur de l’activité apportée par Worldline. Les Parties sont également convenues de réviser l’accord d’unité fiscale existant entre Payone Holding et Payone GmbH.

La conclusion du second avenant au BCA a été préalablement autorisée par votre Conseil d’administration le 19 novembre 2021, considérant qu’il était dans l’intérêt de votre société de finaliser les actions post-closing liées à la participation de Worldline au sein de la joint-venture Payone GmbH.

### Conventions déjà approuvées par l’assemblée générale

#### Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l’exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l’Assemblée générale au cours d’exercices antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

#### **Convention de suspension de contrat de travail conclue avec Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué de votre société**

Votre Conseil d’administration, réuni le 21 juillet 2018, a préalablement autorisé la conclusion de la convention de suspension du contrat de travail de Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, et pour la durée de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Cette convention a été signée le 23 juillet 2018.

Le contrat de travail de Monsieur Marc-Henri Desportes a été suspendu pendant l’exercice de son mandat et sera automatiquement réactivé dès que son mandat social cessera, quelle que soit la cause de cette cessation (y compris en cas de révocation quel qu’en soit le motif).

Cette convention comprend une clause de reprise de l’ancienneté acquise au titre de son mandat social et une clause relative à la rémunération et aux avantages individuels et collectifs à la reprise du contrat de travail.

**Conventions avec la société SIX Group AG**

Personnes concernées :

- SIX Group AG, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ;
- Monsieur Jos Dijsselhof, censeur de votre Conseil d'administration et Directeur Général de SIX Group AG ;
- Madame Giulia Fitzpatrick, administratrice de votre société nommée sur proposition de SIX Group AG ;
- Monsieur Lorenz von Habsburg Lothringen, administrateur de votre société et de SIX Group AG ;
- Monsieur Daniel Schmucki, administrateur de votre société et Directeur financier de SIX Group AG.

**(i) Lettre-accord relative à la participation de SIX Group AG dans Worldline et son avenant**

Dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico (l'« Opération »), SIX Group AG a adressé à votre société, le 31 janvier 2020, une lettre-accord relative à la participation de SIX Group AG dans Worldline et sa représentation au sein de votre Conseil d'administration, afin de refléter la portée stratégique à moyen et long-terme de la participation de SIX Group AG dans Worldline.

Votre Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 2 février 2020, autorisé la conclusion de cette lettre-accord, qui a été contresignée par votre société à l'issue de ce Conseil.

Cette lettre accord prévoyait notamment :

- une déclaration publique de SIX Group AG selon laquelle Worldline est un investissement hautement stratégique pour SIX Group AG ;
- l'intention de SIX Group AG de s'engager, sous réserve des décisions de ses organes de gouvernance, à une nouvelle période d'inaliénabilité des actions Worldline qu'il détient à compter de la réalisation de l'Opération et jusqu'à la fin du premier semestre 2021 ;
- le droit pour SIX Group AG de proposer la nomination d'un membre supplémentaire au Conseil d'administration de Worldline afin de refléter la portée stratégique à moyen et long-terme de sa participation, dès lors que SIX Group AG détient au moins 15 % des droits de vote de votre Société et de l'entité combinée à compter de la réalisation de l'Opération.

Tenant notamment compte :

- de la réduction par Atos de sa participation dans Worldline à un niveau inférieur à 4 % du capital social ;
- du statut, de SIX Group AG, de principal actionnaire de Worldline ayant notamment réaffirmé la valeur hautement stratégique de son investissement dans Worldline et son intention de rester actionnaire à moyen et long terme ;
- de l'intention de SIX Group AG, publiquement annoncée, de s'engager en 2020 sous réserve des décisions de ses organes de gouvernance à une nouvelle période d'incessibilité sur ses actions Worldline, jusqu'à la fin du premier semestre 2021, comme preuve de son plein soutien à l'acquisition stratégique envisagée d'Ingenico et en ligne avec sa position d'actionnaire de référence à moyen et long terme,

votre Conseil d'administration a décidé, le 19 mars 2020 sur proposition de SIX Group AG et recommandation du Comité

des Nominations et des Rémunérations, d'anticiper la nomination du troisième membre du Conseil qui devait être nommé sur proposition de SIX Group AG en cooptant M. Daniel Schmucki en remplacement de Mme Ursula Morgenstern (administratrice nommée sur proposition d'Atos SE et ayant démissionné), sans condition relative à la réalisation de l'Opération (sous réserve toutefois que SIX Group AG détienne plus de 15 % des droits de vote de Worldline). Votre Conseil d'administration du même jour a, par conséquent, autorisé la modification de la lettre-accord du 2 février 2020, qui a donné lieu à la conclusion d'un avenant en date du 4 mai 2020.

La ratification de la cooptation de Monsieur Daniel Schmucki en qualité d'administrateur a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle de votre société, réunie le 9 juin 2020.

Comme indiqué au paragraphe (iii) ci-après, une convention de lock-up a été par ailleurs conclue le 28 octobre 2020 entre votre société et SIX Group AG, afin de formaliser l'engagement de ce dernier à une nouvelle période d'inaliénabilité des actions Worldline qu'il détient.

**(ii) Second Settlement Agreement conclu avec SIX Group AG**

Dans le cadre de la finalisation de certaines actions post-closing de l'acquisition de SIX Payment Services réalisée le 30 novembre 2018, en particulier l'ajustement du prix d'achat, votre société et SIX Group AG ont conclu un *Master Agreement* le 14 mai 2018.

Les parties s'étaient donc de nouveau rapprochées et avaient signé un *Second Settlement Agreement* le 9 juin 2020 ayant notamment pour objet de formaliser l'engagement de SIX Group AG de payer à Worldline le montant du prix d'ajustement (58 975 000 francs suisses) et de s'accorder sur un engagement de SIX Group AG d'indemniser Worldline à hauteur d'un montant maximum de 2 800 000 francs suisses sur les conséquences de litiges en cours. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 9 juin 2020.

Au cours de l'exercice 2021, aucune indemnisation n'est intervenue au titre du second point mentionné ci-dessus.

**(iii) Lock-up Agreement conclu avec SIX Group AG**

Dans le cadre de la lettre-accord relative à la participation de SIX Group AG dans votre société, telle que mentionnée au paragraphe (i) ci-avant, aux termes de laquelle SIX Group AG a confirmé son intention de s'engager publiquement, sous réserve des décisions de ses organes de gouvernance, à une nouvelle période d'incessibilité sur ses actions Worldline jusqu'à la fin du premier semestre 2021, une convention de *lock-up (Lock-up Agreement)* a été conclue le 28 octobre 2020 entre votre société et SIX Group AG afin de formaliser cet engagement.

Cet engagement prévoyait ainsi, pendant la période comprise entre le 28 octobre 2020 et le 30 juin 2021 inclus, que SIX Group AG n'était pas autorisé à :

- directement ou indirectement transférer ou donner son accord pour transférer toutes actions de votre société ou toutes autres valeurs mobilières de votre société ;
- conclure tout dérivé ou tout autre accord ou opération ayant des effets économiques substantiels similaires sur les actions de votre société ;
- publiquement annoncé son intention de réaliser une des opérations mentionnées.





## Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

Cette indisponibilité ne s'appliquait pas dans le cadre :

- d'un transfert intra-groupe, sous réserve de la reprise de l'engagement par l'entité cessionnaire ;
- l'émission par SIX Group AG de bons échangeables en actions Worldline pour les besoins d'une opération de financement publiquement annoncée par SIX Group AG, dans la mesure où le montant principal de ces bons échangeables en actions Worldline n'excéderait pas 750 millions d'euros.

La conclusion du *Lock-up Agreement* a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration le 27 octobre 2020 ; cette convention a pris fin le 30 juin 2021.

### Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale du 20 mai 2021 sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 13 avril 2021.

#### **Premier avenant au Business Combination Agreement conclu avec Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group)**

*Personne concernée* : Monsieur Michael Stollarz, administrateur de votre société depuis le 28 octobre 2020 et Directeur général de la société Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group).

Votre Conseil d'administration, réuni le 21 janvier 2021, a préalablement autorisé la conclusion d'un avenant au contrat

de langue anglaise intitulé "*Business Combination Agreement*" (BCA) conclu le 8 juin 2020 entre, notamment, Worldline, Ingenico, DSV Group et Payone ayant pour objet de définir les conditions liées à l'opération d'apport par Worldline de ses activités de paiement ("*Merchant services*") en Allemagne et en Autriche au profit de Payone GmbH, joint-venture créée avec DSV Group.

Cet avenant, signé le 25 janvier 2021, a prévu en particulier :

- le report de la date ultime de la réalisation des conditions suspensives à l'opération d'apport et précise les dates de réalisation et de signature ;
- la description de modèles transitoires de transfert de contrats dont le terme de l'un d'eux, s'il excède celui prévu par l'avenant, est lié au paiement d'une indemnité par Worldline à Payone GmbH et plafonné à 1,5 million d'euros ;
- la formalisation de l'accord sur les comptes de référence utilisés ;
- la formalisation d'un mécanisme d'ajustement, pré- et post-réalisation, des frais liés aux services entre les sociétés parties à l'apport pouvant donner lieu, dans certaines hypothèses, à une indemnisation au bénéfice de Payone GmbH ;
- l'ajustement de certaines annexes au *Business Combination Agreement* ; et
- la formalisation d'un mécanisme d'ajustement permettant à Payone GmbH de se conformer à ses obligations en termes de fonds propres réglementaires.

Comme indiqué dans la première partie du présent rapport, un second avenant au BCA a été conclu le 25 novembre 2021.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 avril 2022

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Véronique Laurent

**Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton International

Virginie Palethorpe

## E.6.3 Etats financiers de Worldline S.A.

### E.6.3.1 Bilan

#### Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021			31 décembre 2020
		Valeur brute	Amort./Dépré.	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	Note 1	101 295	-5 005	96 290	27 183
Immobilisations corporelles	Note 2	2 191	-284	1 907	38 401
Participations	Note 3	12 479 310	-894 180	11 585 130	11 528 065
Autres titres immobilisés	Note 3	505 438	0	505 438	516 314
Prêts, dépôts et autres immobilisations financières	Note 3	3 024	0	3 024	2 937
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>13 091 258</b>	<b>-899 470</b>	<b>12 191 789</b>	<b>12 112 900</b>
Avances et acomptes		1 767	0	1 767	12 511
Créances clients et comptes rattachés	Note 4	55 697	-16	55 681	113 823
Créances diverses	Note 5	30 378	0	30 378	26 212
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Note 6	202 308	0	202 308	176 091
<b>Total actif circulant</b>		<b>290 151</b>	<b>-16</b>	<b>290 135</b>	<b>328 636</b>
Comptes de régularisation	Note 7	9 681	0	9 681	19 141
Primes de remboursement des obligations	Note 7	4 340	0	4 340	5 483
écart de conversion actif		132	0	132	0
Charges à répartir	Note 7	10 842	0	10 842	13 306
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 406 404</b>	<b>-899 486</b>	<b>12 506 918</b>	<b>12 479 467</b>

#### Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social		190 730	189 812
Primes d'émission		8 344 827	8 282 382
Réserve légale		12 420	12 420
Report à nouveau		122 883	173 252
Résultat de l'exercice		-754 366	-50 368
<b>Capitaux propres</b>	<b>Note 8</b>	<b>7 916 494</b>	<b>8 607 497</b>
<b>Provisions</b>	<b>Note 9</b>	<b>13 429</b>	<b>26 972</b>
Dettes financières	Note 10	4 490 976	3 661 686
Avances et acomptes reçus sur commandes		0	1 930
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 11	46 839	77 668
Dettes fiscales et sociales	Note 11	26 918	77 113
Dettes sur immobilisations	Note 11	237	100
Autres dettes	Note 11	11 684	13 354
<b>Total dettes</b>		<b>4 576 655</b>	<b>3 831 851</b>
Produits constatés d'avance	Note 12	340	13 147
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 506 918</b>	<b>12 479 467</b>



## Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

### E.6.3.2 Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ventes de marchandises		11 372	21 497
Production vendue de services		284 779	426 951
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Note 13</b>	<b>296 151</b>	<b>448 448</b>
Subventions d'exploitation		595	545
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		9 910	14 504
Autres produits		15 882	9 524
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>322 539</b>	<b>473 021</b>
Achats de marchandises et variation de stock		-8 710	-26 016
Autres achats et charges externes		-122 287	-165 269
Impôts, taxes et versements assimilés		-5 029	-9 644
Salaires et traitements		-90 381	-139 171
Charges sociales		-41 330	-69 143
Dotations aux amortissements et provisions		-19 711	-22 945
Autres charges		-74 522	-50 050
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-361 969</b>	<b>-482 238</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-39 431</b>	<b>-9 218</b>
Produits financiers		198 486	54 252
Charges financières		-908 947	-20 571
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 14</b>	<b>-710 461</b>	<b>33 683</b>
Produits exceptionnels		63 988	2 925 264
Charges exceptionnelles		-99 955	-2 998 527
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Note 15</b>	<b>-35 967</b>	<b>-73 262</b>
Intéressement		-1 939	-2 686
Impôt sur les bénéfices	Note 16	33 431	1 116
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>-754 366</b>	<b>-50 368</b>

## E.6.4 Annexes aux comptes de Worldline S.A.

### E.6.4.1 Activité

Worldline S.A. a procédé à la filialisation de l'ensemble des activités opérationnelles et commerciales, ainsi que leurs fonctions supports associées en réalisant un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au bénéfice de Worldline France SAS conformément aux dispositions des articles L. 236-6-1 et L.236-22 du Code de commerce.

La date d'effet juridique, comptable et fiscal de cette opération est le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette opération a pour objectif d'aligner sa structure juridique avec ses opérations commerciales ainsi que de simplifier la gestion financière et comptable de ses activités.

La lecture des états financiers Worldline S.A. pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2021 doit être effectuée en tenant compte des effets de cette opération d'apport partiel d'actif, notamment en ce qui concerne la comparaison des postes des états financiers avec ceux de l'exercice précédent.

L'activité opérationnelle de Worldline est organisée autour de trois lignes de services. Suite à l'apport partiel d'actif réalisé en date d'effet du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'analyse du chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle porte uniquement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 et s'élève à 152,6 millions d'euros.

- Mobilité & Services Web Transactionnels (chiffre d'affaires 2021 : 110,9 millions d'euros soit 37,5% du chiffre d'affaires total). La Ligne de Services Mobilité & Services Web Transactionnels de Worldline répond aux besoins des clients du secteur privé et public en leur proposant de nouvelles solutions numériques et de nouveaux modèles économiques, qui tirent profit de la digitalisation croissante du monde physique. Cette Ligne de Services est composée de trois divisions : la *Billetterie Electronique*, les *Services Numériques de Confiance* et les services *e-Consommateur et Mobilité*.
- Services aux Commerçants (chiffre d'affaires 2021 : 34,5 millions d'euros, soit 11,7% du chiffre d'affaires total). Cette Ligne de Services offre aux commerçants un ensemble de solutions et de services très étendu, leur permettant d'accompagner leurs clients tout au long de la relation commerciale, tout en optimisant leurs dispositifs d'acceptation des paiements, et ce quel que soit le canal d'interaction utilisé. Cette Ligne de Services est composée de trois divisions : les services d'acceptation omni-canal des paiements, les cartes privatives et enfin les programmes de fidélisation.
- Services Financiers (chiffre d'affaires 2021 : 7,0 millions d'euros soit 2,4% du chiffre d'affaires total). Cette Ligne de Services de Worldline dont les activités proviennent de l'intégration de Diamis, porte notamment le logiciel Cristal, utilisé par de nombreuses banques européennes de premier plan pour gérer les paiements de masse SEPA et domestiques, au moyen du module « Mass Payment Highway » ainsi que la liquidité intra-journalière des paiements et échanges interbancaires (modules « Proactive Liquidity Manager » et « Target2-Securities »).

La diminution du chiffre d'affaires liée à l'apport partiel d'actif a détérioré le résultat d'exploitation qui ne bénéficie plus de la marge liée aux activités opérationnelles.

Au 31 décembre 2021, le résultat d'exploitation s'établit à -39,4 millions d'euros.

La société Worldline S.A. détient directement ou indirectement les titres de participations des filiales du Groupe Worldline, dont elle est Société Mère, et établit à ce titre des comptes consolidés.

La Société supporte une part importante des Coûts centraux et de structure du Groupe Worldline. Un certain nombre de flux de facturation a été mis en place avec les sociétés du Groupe pour refléter les services rendus par Worldline S.A. en tant que Société Mère.

Ainsi, au titre de 2021, le revenu relatif à ces refacturations s'élève à 143,6 millions d'euros, et se décompose comme suit :

- 116,6 millions d'euros pour les activités *Corporate : management fees*, licence de marques et de domaine notamment ;
- 13 millions d'euros pour les refacturations liées aux licences, coûts IT et service agreements au sein de l'activité d'infrastructure Groupe Production services (PS) ;
- 14 millions d'euros pour des refacturations de SMS, de formations et de travaux spécifiques.

### E.6.4.2 Faits marquants

#### Structuration et Filialisation de l'activité opérationnelle

Apport partiel d'actif : Projet de simplification organisationnel et juridique (hors périmètre equensworldline et Ingenico).

Worldline S.A. a procédé à la filialisation de l'ensemble des activités opérationnelles et commerciales ainsi que leurs fonctions supports associées en réalisant un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au bénéfice de Worldline France SAS conformément aux dispositions des articles L. 236-6-1 et L.236-22 du Code de commerce.

La date d'effet juridique, comptable et fiscal de cette opération est le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette opération a pour objectif d'aligner sa structure juridique avec ses opérations commerciales ainsi que de simplifier la gestion financière et comptable de ses activités.

La lecture des états financiers Worldline S.A. pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2021 doit être effectuée en tenant compte de l'effet de l'opération d'apport partiel d'actif, notamment en ce qui concerne la comparaison des postes des états financiers avec ceux de l'exercice précédent.

Worldline S.A. société tête de groupe plus particulièrement en charge de la définition de la stratégie globale a apporté à Worldline France SAS la branche complète et autonome d'activité comprenant l'intégralité des biens, droits et obligations ainsi que le passif, rattachés à ses activités opérationnelles et commerciales, et également les fonctions supports qui y sont associées.

Pour les besoins de la détermination de la rémunération des apports à la société Worldline France SAS, le nombre d'actions nouvelles émises par la société Worldline France SAS au bénéfice de la société Worldline S.A. a été déterminé sur la base de la valeur nette comptable de l'actif net transféré au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En rémunération de cet apport, la société Worldline France SAS a procédé à une augmentation de capital de 58 023 798,17 euros par l'émission de 3 859 505 actions nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de quinze euros et zéro trente-quatre centimes d'euros (15,03 euros) chacune. A l'issue de l'augmentation de capital, Worldline S.A. est détenteur de 100% du capital de Worldline France SAS.

### Cession de la Ligne de Services « Solutions & Services de Terminaux de paiement » (TSS)

Le 26 octobre 2021, Worldline a annoncé que suite à une revue stratégique de TSS, le Conseil d'Administration a décidé de céder cette Ligne de Services afin qu'elle puisse poursuivre une stratégie de transformation ambitieuse en tant qu'entreprise entièrement autonome.

Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS.

La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

### Opérations sur titres de participation

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, dans le cadre de sa stratégie de transformation, Worldline S.A. a procédé à la séparation des activités Retail et TSS (Terminals solutions services) détenues par Worldline Belgique en créant une nouvelle filiale nommée Ingenico Belgique SARL pour y loger l'activité TSS. Les titres de cette dernière sont détenus par Ingenico Banks and Acquirers International Holding SAS pour une valeur de 37 millions d'euros.

La rémunération de cette opération a entraîné la création de 37 000 000 actions chez Ingenico Banks and Acquirers International Holding SAS.

### Transfert de la marque Worldline du Luxembourg et nouvelle marque

Par l'Assemblée Générale du 30 avril 2021, Worldline Luxembourg a transféré la marque Worldline à Worldline S.A.

Depuis le lundi 20 septembre 2021, Worldline regroupe l'ensemble de ses marques sous sa nouvelle identité visuelle. Concrètement, les marques SIX Payment Services, equensworldline, Bambora et Paymark ainsi que leurs logos ont été remplacés par la nouvelle identité visuelle de Worldline, qui a fait l'objet d'un nouveau dépôt à compter du 29 juin 2021.

### Transfert du siège Social à la Défense

Worldline a signé un nouveau contrat de bail d'une durée de neuf ans et a transféré son siège social de Bezons vers Puteaux (La Défense) en décembre 2021.

### Transfert de l'endettement Ingenico vers Worldline

Fin janvier 2021, le contrat de crédit renouvelable de Ingenico d'un montant de 450 millions d'euros a été transféré à Worldline S.A. qui en est désormais l'emprunteur.

### E.6.4.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de Worldline S.A. ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite), et notamment en application des principes suivants :

- Prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement les logiciels et licences, et les fonds de commerce.

Les logiciels créés destinés à usage interne et les frais de développement des applications utilisées pour les besoins de l'exploitation sont directement inscrits en charge de l'exercice.

Les logiciels acquis destinés à usage interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée maximale de trois ans.

Le cas échéant, une provision peut être constituée sur les fonds de commerce sur la base de leur valeur d'utilité.

La marque Worldline n'est pas amortie mais fait annuellement l'objet d'un test de dépréciation.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, excluant toute charge financière.

L'amortissement est calculé linéairement sur les durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et installations : 5 à 20 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Véhicules : 4 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans.

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (dépôts de garantie, prêts).

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les perspectives de rentabilité sont déterminées à partir des prévisions de flux de trésorerie établies sur la base des plans triennaux d'affaires des *Global Business Line* (GBL), approuvées par la Direction, et une valeur terminale.

## Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Au bilan, elles figurent en « Créances clients et comptes rattachés » pour la part des prestations excédant la facturation émise, et en « Produits constatés d'avance » lorsque les prestations réalisées sont inférieures aux facturations clients.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont présentées au bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une dépréciation à la clôture lorsque leur valorisation est inférieure à leur valeur d'acquisition.

## Provisions

Des provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Worldline a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant peut être estimé de manière fiable.

## Provision retraite

A la suite de la décision IFRIC sur les engagements de retraite, l'ANC a modifié sa recommandation 2013-02 le 5 novembre 2021 en introduisant un choix de méthodes pour laisser aux entreprises la possibilité de s'aligner sur la méthode de calcul IAS 19 introduite par l'IFRIC.

Ainsi, la Société évalue et comptabilise ses engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite en application de

la méthode dite du « corridor ». Les écarts actuariels sont reconnus au compte de résultat sur la durée de vie active résiduelle des bénéficiaires du régime dès lors qu'ils représentent plus de 10% des engagements à la date de clôture.

## Emprunts

La Société a pris l'option d'étaler ses frais et ses primes d'émission d'emprunts sur la durée de l'emprunt comme l'autorise l'article 212-11 du PCG.

## Chiffre d'affaires

Consécutivement à l'apport partiel d'actif entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le chiffre d'affaires externe de l'exercice ne correspond qu'à l'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Les activités de services constituent la majeure partie du chiffre d'affaires de Worldline S.A.

Le chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles, notamment dans le domaine des paiements, est reconnu au cours de la période durant laquelle le traitement a été achevé.

Le produit des abonnements est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires pour les projets de développement et / ou de migration plateformes avec des clients est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. L'avancement est déterminé par comparaison des coûts cumulés engagés, à une date donnée, aux coûts totaux prévus du contrat. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan sous la rubrique « Clients et comptes rattachés » pour la part des produits à recevoir, et en « Autres passifs courants » pour la part des produits constatés d'avance. Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables.

Les revenus relatifs aux autres services effectués pour le compte de clients sont reconnus au moment de l'achèvement de la prestation de service.

Worldline est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément. Un ensemble de contrats est regroupé et traité comme un seul et unique contrat, lorsque cet ensemble de contrats est négocié comme un marché global, que les contrats sont si étroitement liés qu'ils font, de fait, partie d'un projet unique avec une marge globale, et que les contrats sont exécutés simultanément ou à la suite l'un de l'autre, sans interruption.

Worldline effectue, de manière régulière et dans des circonstances particulières, des analyses de profitabilité des contrats de services afin de déterminer si les dernières estimations de chiffres d'affaires, de coûts et d'avancement nécessitent d'être révisées. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement couvrant la perte dans son intégralité.

### Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### Intégration fiscale

En vertu de l'article 223-A du Code général des impôts, la société Worldline S.A. a signé une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les filiales intégrées au groupe fiscal Worldline sont les sociétés suivantes :

- Worldline Participation 1 SA ;
- Similo SAS ;
- Santeos SA ;
- Worldline France SAS (ex Worldline Bourgogne SAS) ;
- equensworldline France ;
- Mantis SAS ;

- Worldline Ré SA ;
- Ingenico Group SA ;
- Banks and Acquirers International Holding SAS ;
- Ingenico Banks and Acquirers France SAS ;
- Ingenico Terminals SAS ;
- Retail International Holding SAS ;
- Ingenico France SAS ;
- Ingenico E-Commerce Solutions SAS ;
- Ingenico Prepaid Services France SAS ;
- Ingenico Business Support SAS.

Les sociétés Ingenico Group SA, Banks and Acquirers International Holding SAS, Ingenico Banks and acquirers France SAS, Ingenico Terminals SAS, Retail International Holding SAS, Ingenico France SAS, Ingenico E-Commerce Solutions SAS, Ingenico Prepaid Services France SAS et Ingenico Business Support SAS ont rejoint le Groupe d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Worldline S.A., en tant que Société Mère de l'intégration fiscale, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du groupe formé par elle-même et les sociétés membres de l'intégration fiscale.

La convention reproduit le principe de neutralité dans la mesure où il est prévu que chaque filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le Groupe, une charge ou un produit d'impôt égal à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Le Groupe d'intégration fiscale dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables.

#### E.6.4.4 Notes annexes aux états financiers

<b>Note 1</b>	Immobilisations incorporelles	329	<b>Note 11</b>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	338
<b>Note 2</b>	Immobilisations corporelles	329	<b>Note 12</b>	Produits constatés d'avance	339
<b>Note 3</b>	Immobilisations financières	330	<b>Note 13</b>	Chiffre d'affaires	339
<b>Note 4</b>	Créances clients et comptes rattachés nets	331	<b>Note 14</b>	Résultat financier	340
<b>Note 5</b>	Créances diverses	332	<b>Note 15</b>	Résultat exceptionnel	341
<b>Note 6</b>	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	333	<b>Note 16</b>	Impôts sur les bénéfices	341
<b>Note 7</b>	Comptes de régularisation à l'actif	333	<b>Note 17</b>	Engagements hors bilan	342
<b>Note 8</b>	Capitaux Propres	334	<b>Note 18</b>	Entreprises liées et entreprises ayant un lien de participation	342
<b>Note 9</b>	Provisions	335	<b>Note 19</b>	Autres informations	343
<b>Note 10</b>	Dettes financières	336	<b>Note 20</b>	Evènements postérieurs à la clôture	343

## NOTE 1 Immobilisations incorporelles

### Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Logiciels	46 263	5 542	-37 910	13 895
Marque et droits similaires	1 034	87 400	-1 034	87 400
Fonds commercial	12 715	61	-12 776	0
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>60 012</b>	<b>93 003</b>	<b>-51 720</b>	<b>101 295</b>
Logiciels	-31 073	-5 424	31 492	-5 005
Marque et droits similaires	-1 034	0	1 035	0
Fonds commercial	-722	0	722	0
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>-32 830</b>	<b>-5 425</b>	<b>33 249</b>	<b>-5 005</b>
Logiciels	15 190	118	-6 418	8 890
Marque et droits similaires	0	87 400	0	87 400
Fonds commercial	11 993	61	-12 054	0
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>27 183</b>	<b>87 578</b>	<b>-18 471</b>	<b>96 290</b>

Les marques et droits similaires sont essentiellement constitués de la marque Worldline transférée par Worldline Luxembourg à Worldline S.A. via distribution de dividendes (en nature) pour un montant de 87,4 millions d'euros à l'issue d'une décision de l'Assemblée Générale de Worldline Luxembourg du 30 avril 2021.

La marque Worldline n'est pas amortie et fait annuellement l'objet d'un test de dépréciation.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Worldline S.A. a réalisé un apport partiel d'actif au bénéfice de l'une de ses filiales détenue à 100%,

Worldline France SAS, aux termes duquel cette dernière s'est vue transférer l'activité opérationnelle et l'activité support dédiée de Worldline S.A.

Depuis cette date, seules les activités Holding et Corporate demeurent chez Worldline S.A.

Les diminutions d'immobilisations incorporelles brutes sont liées à l'apport partiel d'actif de Worldline S.A. au bénéfice de Worldline France SAS pour un montant de 51,5 millions d'euros.

E

## NOTE 2 Immobilisations corporelles

### Tableau de variation des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Terrains	869	0	-869	0
Constructions	1 589	236	-1 825	0
Installations, matériels et outillages	115 076	2 031	-116 617	490
Autres immobilisations corporelles	62 819	781	-63 453	147
Immobilisations en cours	1 313	8 986	-8 746	1 554
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>181 666</b>	<b>12 035</b>	<b>-191 510</b>	<b>2 191</b>
Terrains	-65	0	65	0
Constructions	-797	-289	1 087	0
Installations, matériels et outillages	-93 009	-4 420	97 270	-159
Autres immobilisations corporelles	-49 394	-1 350	50 618	-125
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>-143 265</b>	<b>-6 058</b>	<b>149 039</b>	<b>-284</b>
Terrains	804	0	-804	0
Constructions	791	-53	-738	0
Installations, matériels et outillages	22 067	-2 389	-19 347	331
Autres immobilisations corporelles	13 425	-568	-12 835	22
Immobilisations en cours	1 313	8 986	-8 746	1 554
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>38 401</b>	<b>5 976</b>	<b>-42 470</b>	<b>1 907</b>

Les diminutions d'immobilisations corporelles brutes sont liées à l'apport partiel d'actif de Worldline S.A. au bénéfice de Worldline France SAS pour un montant de 152,6 millions d'euros (dont immobilisations en cours).

## NOTE 3 Immobilisations financières

## Tableau de variation des immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Participations	10 312 119	129 340	-620	10 440 839
Créances rattachées à des participations	1 230 765	807 707	0	2 038 471
Autres titres immobilisés	516 314	0	-10 876	505 438
Prêts	2 602	415	0	3 016
Dépôts et cautionnements	335	0	-328	7
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>12 062 134</b>	<b>937 462</b>	<b>-11 824</b>	<b>12 987 771</b>
Participations	-14 818	-879 362	0	-894 180
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>-14 818</b>	<b>-879 362</b>	<b>0</b>	<b>-894 180</b>
Participations	10 297 300	-750 021	-620	9 546 658
Créances rattachées à des participations	1 230 765	807 707	0	2 038 471
Autres titres immobilisés	516 314	0	-10 876	505 438
Prêts	2 602	415	0	3 016
Dépôts et cautionnements	335	0	-328	7
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Valeur nette des immobilisations financières</b>	<b>12 047 315</b>	<b>58 100</b>	<b>-11 824</b>	<b>12 093 591</b>

Les variations sur les titres de participation et créances rattachées sont principalement liées :

- A l'acquisition des titres Ingenico pour 40,4 millions d'euros ;
- A la création des titres Worldline France SAS pour 87,6 millions d'euros en rémunération de l'apport partiel d'actif ;
- A l'acquisition de titres Européen EPI interim company pour 1,2 million d'euros ;
- A la diminution des titres Atos France pour 0,6 million d'euros ;
- A l'augmentation des créances rattachées aux participations pour un montant de 807,7 millions d'euros lié à :
  - La reprise par Worldline S.A. de l'emprunt obligataire et des prêts Shuldschein souscrits par Ingenico à hauteur respectivement de 600 millions d'euros et 55 millions d'euros,

- Un prêt à Worldline Belgique de 131 millions d'euros lié à l'acquisition de Cardlink en Belgique,
- Un prêt à Cardlink de 10 millions d'euros,
- Un prêt à Worldline Suède de 6,8 millions d'euros,
- Un prêt à Worldline Taiwan de 1 million d'euros, et
- Des intérêts courus sur les créances rattachées pour 3,9 millions d'euros.

Concernant les autres titres immobilisés, ils sont intégralement composés des OCEANE d'Ingenico rachetées par Worldline pour un montant de 505 millions d'euros.

L'augmentation des prêts s'explique à hauteur de 0,4 million d'euros suite à la mise en place de la convention d'avance actionnaire entre Worldline et la Société In Touch.

La dépréciation des titres de participation concerne les titres Ingenico Group SA pour un montant de 879 millions d'euros.

### Tableau de ventilation des prêts et autres immobilisations financières par échéance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31 décembre 2021	<1 an	1 à 5 ans
Créances rattachées à des participations	2 038 471	0	2 038 471
Prêts	3 016	3 016	0
Dépôts et cautionnements	7	0	7
Autres titres immobilisés	505 438	0	505 438
<b>Total prêts et autres immobilisations financières</b>	<b>2 546 933</b>	<b>3 016</b>	<b>2 543 916</b>

### Tableau des filiales et participations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31 décembre 2021	Valeur nette au 31 décembre 2021	% d'intérêt	CA	Capital Social	Dividende Payé	Résultat net au 31 décembre 2021	Capitaux Propres
<b>A - Filiales (50% ou plus)</b>								
<b>France</b>								
Santeos	4 294	4 294	100%	3 065	1 500	150	329	1 657
Worldline France SAS	87 991	87 991	100%	229 620	58 061	0	762	87 675
Similo SAS	600	600	100%	6 744	322	205	177	354
Worldline participation 1 SA	2 457	31	100%	0	37	0	-5	37
Worldline Ré SA	3 000	3 000	100%	2 200	3 000	0	1 081	3 882
Ingenico Group SA	7 678 393	6 799 031	100%	149 485	63 713	0	12 842	2 169
<b>Benelux</b>								
Worldline SA (Luxembourg)	33 900	33 900	100%	6 851	33 819	87 400	126 430	204 996
Worldline NV/SA	1 281 702	1 281 702	100%	463 993	206 249	0	66 463	1 614 142
equensworldline SE	1 324 934	1 324 934	100%	641 913	366 274	74 645	60 368	985 352
<b>Asie</b>								
Worldline (Taiwan)	900	900	100%	5 173	1 125	0	1 218	895
<b>B - Autres (Moins de 50%)</b>								
Worldline Argentine	12 392	0	24%	16 605	3 283	0	-322	4 906
In Touch SAS	8 712	8 712	32%	5 400	54	0	-3 400	24 906
Autres participations	1 563	1 563						
<b>Total filiales et participations</b>	<b>10 440 839</b>	<b>9 546 658</b>						

### NOTE 4 Créances clients et comptes rattachés nets

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31 décembre 2021	Dépréciations	Valeur nette au 31 décembre 2021	Valeur nette au 31 décembre 2020
Clients et comptes rattachés	25 982	0	25 982	43 553
Clients douteux	16	-16	0	209
Factures à établir	29 699	0	29 699	70 061
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>55 697</b>	<b>-16</b>	<b>55 681</b>	<b>113 823</b>



## Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

### NOTE 5 Créances diverses

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Fournisseurs débiteurs	3 765	1 635
Personnel	7	10
Sécurité sociale et organismes sociaux	132	230
Etat, impôts et taxes	24 143	22 235
Comptes courants groupe	2 330	916
Divers	0	1 187
<b>Total créances diverses</b>	<b>30 378</b>	<b>26 212</b>

### Echéancier des créances clients et créances diverses

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au 31 décembre 2021	≤ 1 an	>1 an
Clients douteux	0	0	0
Autres créances clients	55 681	55 681	0
Fournisseurs débiteurs	3 765	3 765	0
Personnel	7	7	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	132	132	0
Etat, impôts et taxes	24 143	24 143	0
Comptes courants groupe	2 330	2 330	0
Divers	0	0	0
<b>Total</b>	<b>86 059</b>	<b>86 059</b>	<b>0</b>

### Produits à recevoir

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Créances clients, comptes rattachés et factures à établir	29 699	70 061
Autres créances	6 939	1 327
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>36 638</b>	<b>71 388</b>

## NOTE 6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31 décembre 2021	Dépréciations	Valeur nette au 31 décembre 2021	Valeur nette au 31 décembre 2020
Valeurs mobilières de placement	15 151	0	15 151	15 338
Disponibilités	187 157	0	187 157	160 752
<b>Total disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>202 308</b>	<b>0</b>	<b>202 308</b>	<b>176 091</b>

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des actions propres Worldline. Ces actions sont destinées à être remises à des bénéficiaires d'actions de performance, de plans d'achat d'actions ou de plans de stock-options.

Sur l'exercice 2021, aucune action Worldline n'a été achetée et 4 100 actions propres ont été vendues. Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2021 s'établit à 326 517.

Le montant brut du portefeuille est valorisé à 15 150 536,34 euros au 31 décembre 2021 sur la base du cours historique des actions propres détenues à date (46,40 euros).

Pour information, le cours de l'action Worldline au 31 décembre 2021 était de 49,01 euros.

En outre, le Groupe a mis en gage un dépôt en espèces afin de garantir le paiement des loyers à des tiers. Il peut être substitué à tout moment par une garantie bancaire.

## NOTE 7 Comptes de régularisation à l'actif

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Charges constatées d'avance	9 681	19 141
Charges à répartir	10 842	13 306
Primes de remboursement des obligations	4 340	5 483
<b>Total comptes de régularisation actif</b>	<b>24 863</b>	<b>37 930</b>

### Charges constatées d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Prestations de fonctions support	0	43
Maintenance	3 990	89
Locations	0	1 926
Assurances	0	382
Autres charges constatées d'avance	5 691	16 701
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>9 681</b>	<b>19 141</b>

### Charges à répartir

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	Valeur au 31 décembre 2021
Emprunt OCEANE	8 148		-1 593	6 555
Emprunt BOND	3 440		-859	2 581
Contrat RCF	1 719	495	-507	1 707
<b>Total charges à répartir</b>	<b>13 306</b>	<b>495</b>	<b>-2 959</b>	<b>10 842</b>

Les charges à répartir concernent principalement les frais liés aux émissions des emprunts OCEANE (6,5 millions d'euros) et de l'emprunt obligataire (2,6 millions d'euros) sur l'exercice 2021 ainsi que les opérations réalisées en 2019 (cf. Note 10).



## Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

Les frais d'émissions sont étalés sur la durée des emprunts. A ce titre, la charge constatée sur la période est de 2,4 millions d'euros.

L'augmentation des 0,5 million d'euros concerne les frais bancaires en lien avec le transfert fin janvier 2021 du contrat de crédit renouvelable d'Ingenico de 450 millions d'euros.

La charge constatée sur la période est de 0,5 million d'euros pour les contrats de crédit renouvelable.

### Primes de remboursement des obligations

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	Valeur au 31 décembre 2021
Emprunt obligataire	5 483	0	-1 143	4 340
<b>Total primes de remboursement des obligations</b>	<b>5 483</b>	<b>0</b>	<b>-1 143</b>	<b>4 340</b>

L'émission de l'emprunt obligataire du 18 septembre 2019 pour 500 millions d'euros a entraîné la comptabilisation d'une prime d'émission de 2,5 millions d'euros étalée sur la durée de l'emprunt, soit cinq ans.

Au 30 juin 2020, deux nouveaux emprunts obligataires ont été émis :

- Emprunt obligataire de 500 millions d'euros, à échéance 30 juin 2023 (durée : trois ans) ;
- Emprunt obligataire de 500 millions d'euros, à échéance 30 juin 2027 (durée : sept ans).

Ces nouveaux emprunts ont donné lieu à la constatation de deux primes d'émission :

- Prime de 0,4 million d'euros étalée sur trois ans ;
- Prime de 3,5 millions d'euros étalée sur sept ans.

Au 20 mai 2021, transfert à Worldline S.A. de l'emprunt obligataire Ingenico S.A. pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 13 septembre 2024.

Au 24 juin 2021, transfert à Worldline S.A. du Schuldschein Ingenico S.A. pour un montant de 25 millions d'euros à échéance 29 mai 2025.

Au 30 juin 2021, transfert à Worldline S.A. du Schuldschein Ingenico S.A. pour un montant de 30 millions d'euros à échéance 29 mai 2025.

La charge constatée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 1,1 million d'euros.

## NOTE 8 Capitaux Propres

### Capital social

	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Nombre d'actions	280 484 817	279 135 504
Valeur nominale (en euros)	0,68	0,68
<b>Capital social (en milliers d'euros)</b>	<b>190 730</b>	<b>189 812</b>

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à 190 729 675,56 euros, divisé en 280 484 817 actions de 0,68 euro de nominal entièrement libérées.

Depuis le 31 décembre 2020, le capital social a été augmenté :

- De 61 387,00 euros, correspondant à l'émission de 90 275 actions nouvelles suite à la levée d'options de souscription d'actions ;
- De 590 344,72 euros, correspondant à l'émission de 868 154 actions nouvelles dans le cadre de la réalisation

des plans d'actions de performance (plans d'actions de performance Worldline du 21 juillet 2018 et du 28 octobre 2020 et plan d'actions de performance Ingenico du 16 mai 2018) ;

- De 265 801,12 euros, correspondant à l'émission de 390 884 actions nouvelles pour le plan d'actionnariat salarié « Boost 2020 ».

Soit au total une augmentation de capital constatée en 2021 de 917 532,84 euros (1 349 313 actions).

### Tableau de variation des capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2020	Dividendes	Affectation du résultat 2020	Augmentation de capital	Autres variations	Résultat net 2021	Valeur au 31 décembre 2021
Capital social	189 812	0	0	918	0	0	190 730
Primes d'émission	8 282 382	0	0	62 684	-239	0	8 344 827
Réserve légale	12 420	0	0	0	0	0	12 420
Report à nouveau	173 252	0	-50 368	0	0	0	122 883
Résultat de l'exercice	-50 368	0	50 368	0	0	-754 366	-754 366
<b>Total capitaux propres</b>	<b>8 607 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63 601</b>	<b>-239</b>	<b>-754 366</b>	<b>7 916 494</b>

L'augmentation de la prime d'émission pour 62,7 millions d'euros est liée principalement aux contrats de liquidités conclus dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico par Worldline S.A. ainsi qu'au plan d'actionnariat salarié « Boost 2020 » soit :

- 40,1 millions d'euros inhérents aux contrats de liquidité ;
- 20,7 millions d'euros inhérents au plan d'actionnariat salarié « Boost 2020 » ;
- 1,9 million d'euros inhérents aux levées de stock-options au cours de l'année 2021.

La diminution de la prime d'émission pour 0,2 million d'euros est liée à l'attribution gratuite d'actions de performance.

### NOTE 9 Provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Apport	Valeur au 31 décembre 2021
Provision retraite	18 387	6 299	-333	0	-18 756	5 598
Provision pour risques et charges	8 585	38	-240	0	-683	7 700
Autres Provisions	0	132	0	0	0	132
<b>Total provisions</b>	<b>26 972</b>	<b>6 469</b>	<b>-573</b>	<b>0</b>	<b>-19 438</b>	<b>13 429</b>

#### Provisions retraite

Le Groupe a mis en place un régime de retraite supplémentaire à prestations définies en 2019, dont les engagements s'élevaient à 2.8 millions d'euros (dont 1.3 millions d'euros sont présentés en engagement hors bilan) au 31 décembre 2021 compte tenu des modifications législatives survenues sur les régimes de retraite à prestations définies dans le cadre de la loi Pacte.

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite (« IDR »), et retraite supplémentaire sur l'exercice se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	IDR	Autres	Total
<b>Provision au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>17 795</b>	<b>593</b>	<b>18 388</b>
Coût des services	1 767	1 167	2 934
Charge d'actualisation	129	30	158
Autres	-15 550	0	-15 550
Prestations payées	0	-333	-333
<b>Provision au 31 décembre 2021</b>	<b>4 141</b>	<b>1 457</b>	<b>5 598</b>
Éléments hors bilan	3 639	1 340	4 978
<b>Engagements de retraite au 31 décembre 2021</b>	<b>7 780</b>	<b>2 796</b>	<b>10 576</b>



## Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

L'évolution des engagements pour indemnités de départ à la retraite (hors retraite supplémentaire) sur l'exercice et la réconciliation avec la provision à la clôture se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)

	IDR
<b>Engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>34 117</b>
Coût des services	1 422
Charge d'actualisation	107
Prestations payées	0
Ecarts actuariels générés sur l'exercice	-1 941
Autres	-25 925
<b>Engagement au 31 décembre 2021</b>	<b>7 780</b>
Ecarts actuariels non reconnus	-3 639
<b>Provision au 31 décembre 2021</b>	<b>4 141</b>

L'évaluation des engagements est effectuée par individu sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,9% ;
- L'évaluation future des salaires : 1,6% ;
- Taux de rotation estimé :
  - Cadres : décroissant selon l'âge (à partir de 10,6% avant 30 ans puis nul à partir de 55 ans),
  - Non cadres : décroissant selon l'âge (à partir de 6,2% avant 30 ans puis nul à partir de 45 ans).

## NOTE 10 Dettes financières

### Tableau de l'endettement net

(En milliers d'euros)	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Concours bancaires courants	249 403			249 403	290 469
Emprunts obligataires	7 177	2 950 764	604 236	3 562 177	2 903 822
Primes d'émission – Emprunts obligataires		75 396		75 396	93 517
Autres dettes	604 000			604 000	373 878
Comptes courants groupe créditeurs	1 780			1 780	0
<b>Total emprunts et dettes</b>	<b>862 359</b>	<b>3 026 160</b>	<b>604 236</b>	<b>4 492 756</b>	<b>3 661 686</b>
Comptes courants groupe	2 330			2 330	-888
Valeurs mobilières de placement	15 151			15 151	15 338
Disponibilités	187 157			187 157	160 752
<b>Endettement net</b>	<b>657 722</b>	<b>-3 026 160</b>	<b>-604 236</b>	<b>-4 288 118</b>	<b>-3 486 483</b>

Au 31 décembre 2021, les emprunts obligataires sont composés de :

Principales caractéristiques	Septembre 2017	Juillet 2019	Septembre 2019	Juin 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Décembre 2020
	Emprunt obligataire 7 ans	Obligation convertible 7 ans	Emprunt obligataire 5 ans	Emprunt obligataire 3 ans	Emprunt obligataire 7 ans	Obligation convertible 5 ans	Obligation convertible 5,7 ans
Nature	Obligation à taux fixe non garantie	Océane	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Obligation à taux fixe non garantie	Océane	Océane
Date d'émission	Septembre 2017	Juillet 2019	Septembre 2019	Juin 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Décembre 2020 *
Date d'échéance	Septembre 2024	Juillet 2026	Septembre 2024	Juin 2023	Juin 2027	Juillet 2025	Juillet 2026
<b>Montant de l'émission (en millions d'euros)</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>500</b>	<b>500,0</b>	<b>500,0</b>	<b>600,0</b>	<b>200,0</b>
<b>Trésorerie reçue (en millions d'euros)</b>	<b>597</b>	<b>642</b>	<b>498</b>	<b>500</b>	<b>496</b>	<b>638</b>	<b>226</b>
Coupon	1,6%		0,3%	0,5%	0,9%		
Taux de rémunération à l'échéance	1,7%	-1,1%	0,4%	0,5%	1,0%	-1,2%	-2,1%
Ratio de conversion	N/A	1 action par obligation	N/A	N/A	N/A	1 action par obligation	1 action par obligation
Option de remboursement anticipée	N/A	De juillet 2024 à la date d'échéance	N/A	N/A	N/A	De juillet 2023 à la date d'échéance	De juillet 2024 à la date d'échéance
Méthodologie de valorisation	Coût amorti (IFRS 9)	Split accounting (IAS 32)	Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	Coût amorti (IFRS 9)	Split accounting (IAS 32)	Split accounting (IAS 32)
<b>Frais (en millions d'euros)</b>	<b>2,2</b>	<b>5,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>3,7</b>	<b>0,7</b>
Option d'achat (en millions d'euros)		4,2				4,8	2,1
Composante dette à la souscription (en millions d'euros)	595	555	496	498,4	494,6	578,6	195,5
Composante capitaux propres à la souscription (en millions d'euros)		82,0				55,5	29,6
Taux d'intérêt effectif (TIE)	1,8%	1,1%	0,4%	0,6%	1,0%	0,7%	0,4%

\* Lié aux obligations convertibles émises en juin 2020.

La différence entre la trésorerie reçue et le montant de l'émission est constatée au résultat et étalée sur la durée de l'emprunt.

Le 30 juillet 2019, Worldline a émis des obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2026, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation.

Worldline a émis par la suite, le 18 septembre 2019, des obligations pour un montant de 500 millions d'euros. Ces obligations viennent à échéance le 18 septembre 2024 et produisent un intérêt de 0,25% par an sur le montant du capital restant dû. Ces obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings conformément à la notation de crédit de la Société, et les termes et conditions reflètent une documentation standard *Investment Grade*.

Ces deux obligations ont financé l'acquisition de la participation minoritaire de 36,4% d'Equensworldline qui a été entièrement payée en numéraire au cours du mois de septembre 2019.

En juin 2020, dans le cadre du financement de la composante cash de l'acquisition d'Ingenico (actions et OCEANES), dans le cadre d'un EMTN (Euro Medium Term Note) de 4 milliards d'euros cotés au Luxembourg et signé le 22 juin 2020, Worldline a finalisé deux émissions obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacune. La première émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2023 et produit un intérêt de 0,50% sur le montant du capital restant dû. La deuxième émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2027 et produit un intérêt de 0,875% sur le montant du capital restant dû. Les obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings, conformément à la notation de crédit de la Société, et les conditions générales reflètent une documentation standard *Investment Grade*. Les obligations sont cotées à la bourse de Luxembourg.

En juillet 2020, Worldline a émis des obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2025, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation. Le produit de ces obligations a été également consacré au financement de l'acquisition d'Ingenico.



## Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

En décembre 2020, Worldline a placé une émission additionnelle d'obligations sans intérêt convertibles en actions nouvelles et / ou échangeables en actions existantes de Worldline pour un montant de 200 millions d'euros à échéance du 30 juillet 2026 assimilables aux OCEANES à échéance 2026 émises en juillet 2019.

Suite à l'acquisition d'Ingenico, des dettes supplémentaires ont été apportées au groupe Worldline.

En septembre 2017, Ingenico avait réalisé une émission obligataire pour un montant de 600 millions d'euros. L'émission obligataire à échéance septembre 2024 porte un intérêt de 1,625% sur le montant du capital restant dû. Une substitution d'émetteur a été approuvée par une Assemblée Générale des obligataires en mai 2021. Worldline s'est depuis lors substituée à Ingenico en tant qu'émetteur de ces obligations.

En mai 2014, Ingenico avait réalisé une émission obligataire d'un montant de 450 millions d'euros à échéance mai 2021 et portant un intérêt de 2,5% sur le montant du capital restant dû. Ces obligations ont été remboursées à terme au 20 mai 2021.

En mai 2018, Ingenico a réalisé deux placements privés pour des montants de respectivement 25 millions d'euros et 30 millions d'euros. L'échéance de ces placements privés est en mai 2025 et ils portent un intérêt de 1,677% sur le montant du capital restant dû. Suite à la signature en juin 2021 d'un accord de substitution d'emprunteur avec les prêteurs, Worldline s'est substituée à Ingenico et est depuis lors l'emprunteur.

Les autres dettes de 604 millions d'euros sont intégralement liées au programme de financement « *Negotiable European Commercial Paper* » (NEU CP) mis en place au sein de la société Worldline S.A. à partir du 12 avril 2019.

Le 20 décembre 2018, Worldline a signé une facilité de crédit renouvelable de cinq ans (la « facilité ») pour un montant de 600 millions d'euros, venant à échéance en décembre 2023 avec une option pour Worldline de demander le report du terme jusqu'en décembre 2025. En octobre 2019, une première extension a été demandée et approuvée par les banques. La date d'échéance de la facilité était alors fixée à décembre 2024.

Aux termes du contrat initial, la facilité de crédit comprenait une clause restrictive financière, qui était le ratio de levier consolidé (dette nette divisée par l'Excédent Brut Opérationnel avant Dépréciation et Amortissement) qui ne devait pas être supérieur à 2,5. En décembre 2019, l'annulation de l'engagement financier a été obtenue et la facilité de crédit ne reprend plus cet engagement financier.

En octobre 2020, une deuxième prolongation a été demandée et approuvée par les banques pour un montant de 554 millions d'euros.

La date d'échéance de la facilité est désormais décembre 2025.

Par conséquent, le montant de cette facilité de crédit renouvelable est de 600 millions d'euros jusqu'en décembre 2024 et de 554 millions d'euros entre décembre 2024 et décembre 2025 (échéance finale).

Ingenico avait au 31 décembre 2020, une facilité de crédit renouvelable de ligne de 750 millions d'euros à échéance juillet 2023.

En janvier 2021, suite à l'accord des prêteurs, cette facilité de crédit renouvelable a été modifiée comme suit :

- Modification de l'emprunteur qui est depuis lors Worldline S.A. ;
- Réduction du montant de 750 millions à 450 millions d'euros ;
- Mise à jour des conditions de marge et des engagements financiers ;
- Prolongation de l'échéance jusqu'en janvier 2024.

Au 31 décembre 2021, aucun tirage n'a été fait ni sur la facilité de crédit renouvelable de 600 millions d'euros ni sur celle de 450 millions d'euros.

### NOTE 11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	46 839	77 668
Personnel	6 613	24 558
Sécurité sociale et organismes sociaux	8 796	33 397
Etat – impôts et taxes	11 509	19 158
Groupe et associés	1 780	1 803
Dettes sur immobilisations	237	100
Autres dettes	9 904	11 550
<b>Total dettes</b>	<b>85 679</b>	<b>168 235</b>

### Echéancier des dettes fournisseurs et dettes diverses

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	46 839	46 839	0	0
Personnel	6 613	6 613	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	8 796	8 796	0	0
Etat – impôts et taxes	11 509	11 509	0	0
Groupe et associés	1 780	1 780	0	0
Dettes sur immobilisations	237	237	0	0
Autres dettes	9 904	9 904	0	0
<b>Total dettes</b>	<b>85 679</b>	<b>85 679</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Charges à payer

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Factures non parvenues	45 170	70 643
Dettes fiscales et sociales	13 433	40 940
Autres dettes	4 195	3 791
<b>Total charges à payer</b>	<b>62 798</b>	<b>115 375</b>

### NOTE 12 Produits constatés d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2021	Valeur au 31 décembre 2020
Produits constatés d'avance	340	13 147
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>340</b>	<b>13 147</b>

Au 31 décembre 2021, les produits constatés d'avance s'élèvent à 0,3 million d'euros et correspondent, pour l'essentiel aux prestations relatives aux contrats comptabilisés à l'avancement, dont la réalisation est inférieure aux facturations clients.

### NOTE 13 Chiffre d'affaires

#### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur	%	Valeur	%
Services Commerçants	34 653	12%	71 793	16,0%
Services Financiers	6 986	2%	9 705	2,2%
Mobilité et Services Web Transactionnels	110 918	37%	224 018	50,0%
Autres prestations de services groupe	143 594	48%	142 932	31,9%
<b>Total chiffre d'affaires par ligne de service</b>	<b>296 151</b>	<b>100%</b>	<b>448 448</b>	<b>100%</b>
France	214 136	72%	228 119	50,9%
Étranger	82 015	28%	220 329	49,1%
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>296 151</b>	<b>100%</b>	<b>448 448</b>	<b>100%</b>

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le chiffre d'affaires de Worldline S.A. était composé du revenu opérationnel, mais aussi des prestations de services correspondant aux refacturations intragroupe dans le cadre des conventions cadre et des accords signés entre Worldline S.A. et ses filiales.

En effet, à la suite de la mise en œuvre de l'apport partiel d'actif, le chiffre d'affaires opérationnel porte uniquement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 et s'élève à 152,6 millions d'euros.

Par ailleurs, les relations entre la société Worldline S.A. et ses filiales bénéficiaires de l'apport sont encadrées par les conventions et accords suivants :

- Contrat de *management fees* ;
- Contrat de prestations de services support ;
- Contrat de licence de marques et de noms de domaine ;
- Contrat de sous-location immobilière ;

- Contrat de concession de brevets et de logiciels ;
- Contrat de concession d'autres droits de propriété intellectuelle ;
- Contrat cadre de Recherche et Développement.

Ainsi, au titre de 2021, le revenu relatif à ces refacturations s'élève à 143,6 millions d'euros, et se décompose comme suit :

- 116,6 millions d'euros pour les activités Corporate : *management fees*, licence de marques et de domaine notamment ;
- 13 millions d'euros pour les refacturations liées aux licences, coûts IT et service agreements au sein de l'activité d'infrastructure Groupe Production services (PS) ;
- 14 millions d'euros pour des refacturations de SMS, de formations et de travaux spécifiques.

## NOTE 14 Résultat financier

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dividendes	133 293	15 140
Revenus des créances immobilisées (cash-pool)	1 102	102
Revenus des créances rattachées aux participations	42 933	28 256
Gains de change	327	1 101
Revenus autres placements bancaires	50	0
Étalement prime de remboursement OCEANE	18 120	9 527
Autres produits financiers	2 662	126
<b>Total produits financiers</b>	<b>198 486</b>	<b>54 252</b>
Intérêts sur les dettes financières	-16 311	-6 219
Dépréciation des titres de participation	-879 362	-10 025
Dotations aux autres provisions financières	-12 817	-3 322
Pertes de change	-221	-1 004
Charge nette VMP	-236	0
<b>Total charges financières</b>	<b>-908 947</b>	<b>-20 571</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-710 461</b>	<b>33 682</b>

Les dividendes reçus en 2021 d'un montant de 45,9 millions d'euros proviennent de trois filiales : Santeos, Similo, Equensworldline SE.

Le dividende en nature de Worldline Luxembourg d'un montant de 87,4 millions d'euros concerne la distribution de la marque Worldline en date du 30 avril 2021.

Les 42,9 millions d'euros de revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les créances rattachées avec Worldline Belgique et Luxembourg pour 35,6 millions d'euros suite à la réorganisation des Services Commerçants & Terminaux en 2020, aux intérêts sur les créances rattachées avec Ingenico pour 6,8 millions d'euros et aux intérêts sur créances rattachées avec Worldline Belgique

pour 0,5 million d'euros suite à l'acquisition de Cardlink par Worldline Belgique (cf. Note 3).

Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS.

La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Au 31 décembre 2021, une dépréciation des titres d'Ingenico Group SA de 879 millions d'euros a été comptabilisée sur la base du prix de vente attendu de l'activité TSS aux fonds Apollo.

## NOTE 15 Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Prix de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	62 110	5 639
Prix de cession des immobilisations financières	0	2 921 247
Autres reprises de provisions et dépréciations	676	116
Autres produits exceptionnels	1 202	-1 738
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>63 988</b>	<b>2 925 264</b>
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles	-62 164	-5 639
Valeur nette comptable des immobilisations financières	-620	-2 921 247
Dépréciations et provisions	-38	-7 902
Autres charges exceptionnelles	-37 134	-63 739
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-99 955</b>	<b>-2 998 527</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-35 967</b>	<b>-73 262</b>

Au cours de l'exercice, Worldline a transféré 54,8 millions d'euros d'immobilisations incorporelles / corporelles dans le cadre d'une opération d'apport partiel d'actif à Worldline France SAS (cf. Notes 1 et 2).

Les autres charges et produits exceptionnels constatés sur l'exercice concernent principalement les coûts liés à l'acquisition de Ingenico pour 5,5 millions d'euros et les indemnités liées au déménagement du siège social de Bezons à Puteaux – La Défense.

## NOTE 16 Impôts sur les bénéfices

### Intégration fiscale

Le Groupe d'intégration fiscale dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables. Le montant de ces déficits au 31 décembre 2021 s'élève à 84,9 millions d'euros.

### Allègement et accroissement de la dette future d'impôt Worldline imposée séparément

A la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Allègements</b>	<b>Accroissements</b>
Différences temporaires	6 664	0
<b>Total différences temporaires</b>	<b>6 664</b>	<b>0</b>

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

### Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Avant IS</b>	<b>IS calculé</b>	<b>Montant net</b>
Résultat courant	-747 190	0	-747 190
Résultat exceptionnel, crédit d'impôt et participation des salariés	-40 607	33 431	-7 176
<b>Total impôts</b>	<b>-787 797</b>	<b>33 431</b>	<b>-754 366</b>

Au cours de l'exercice, Worldline S.A. a enregistré un crédit d'impôt recherche pour un montant de 1 million d'euros, un bonus d'intégration fiscale pour 33 millions d'euros et des retenues à la source pour 0,2 million d'euros.



## Eléments financiers

Comptes sociaux de la Société Mère

### NOTE 17 Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Garanties bancaires	921	4 304
Engagement hors bilan Loyers sur neuf ans	39 992	0
Gage d'un dépôt en espèces pour la garantie de paiement des loyers à des tiers	22 200	0
Swap de devises (AUD) 390 000 KAUD	249 281	0
<b>Total garanties données</b>	<b>312 393</b>	<b>4 304</b>

En outre, le Groupe a mis en gage un dépôt en espèces afin de garantir le paiement des loyers à des tiers. Il peut être substitué à tout moment par une garantie bancaire.

#### Engagements reçus

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres Garanties	0	0
<b>Total garanties reçues</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Suite à la mise en place du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (cf. Note 9), Worldline constate à ce titre un engagement hors bilan de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2021.

### NOTE 18 Entreprises liées et entreprises ayant un lien de participation

Les tableaux suivants présentent les transactions réalisées entre Worldline S.A. et ses filiales contrôlées :

#### Compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits financiers	178 508	43 450
Charges exceptionnelles	16 867	-9 091
Produits exceptionnels	1 048	6 061
<b>Total</b>	<b>196 423</b>	<b>40 420</b>

#### Actif

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Clients et comptes rattachés	55 076	27 663
Comptes courants groupe	2 330	917
Autres actifs	2 085	2 705
<b>Total</b>	<b>59 491</b>	<b>31 285</b>

## Passif

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 744	4 953
Dettes fiscales et sociales	12 148	0
Comptes courants groupe	1 780	1 803
Autres passifs	4 195	290
<b>Total</b>	<b>22 868</b>	<b>7 047</b>

En 2021, toutes les transactions conclues entre Worldline S.A. et ses parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

## NOTE 19 Autres informations

### Effectif moyen par catégorie

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ingénieurs et cadres	1 265	2 270
Techniciens, agents de maîtrise et employés	293	470
<b>Total effectif moyen</b>	<b>1 559</b>	<b>2 739</b>

### Rémunération des dirigeants

En 2021, les coûts des principaux dirigeants de Worldline incluent :

- Celui du Président du Conseil d'Administration ;
- Ceux du Directeur Général ;
- Celui du Directeur Général Délégué.

Du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 24 octobre 2021, la fonction de Président du Conseil d'Administration a été occupée par le Directeur Général et ne faisait l'objet d'aucune rémunération spécifique. Depuis le 25 octobre 2021, cette fonction est exercée par Monsieur Bernard Bourigeaud, qui est rémunéré pour ce poste.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues par les membres de la Direction (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué) et par les administrateurs sur l'exercice, s'élève à 4,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, versées au cours de l'exercice 2021 aux membres de la Direction (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué) et aux administrateurs pour les fonctions qu'ils ont exercées sur l'exercice 2020, s'élève à 4,7 millions d'euros.

Cette somme inclut notamment le montant net des jetons de présence versés en 2021 aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 0,6 million d'euros.

## NOTE 20 Evènements postérieurs à la clôture

Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo (NYSE : APO) (les « fonds Apollo ») sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS.

La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Au 31 décembre 2021, une dépréciation des titres d'Ingenico Group SA de 879 millions d'euros a été comptabilisée sur la base du prix de vente attendu de l'activité TSS aux fonds Apollo.

## E.7 Autres informations financières relatives à Worldline S.A.

### E.7.1 Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A.

Date d'arrêté (en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	190 729 676	189 812 143	124 279 831	124 137 344	90 371 295
Nombre d'actions					
• ordinaires	280 484 817	279 135 504	182 764 457	182 554 917	132 898 963
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	296 151 047	448 447 853	411 609 405	376 151 440	346 732 218
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	106 694 529	-26 980 162	14 581 033	-12 635 865	-13 296 607
Impôts sur les bénéfices	33 430 691	1 115 970	-1 384 794	214 270	2 147 387
Participation des salariés	-1 938 851	-2 686 089	-3 605 196	-1 421 749	-2 793 096
Dot. Amortissements et provisions	-892 552 724	-21 818 213	-18 977 792	-20 717 692	-10 449 666
Résultat net	-754 366 355	-50 368 495	-9 386 749	-34 561 036	-24 391 981
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,49	-0,10	0,05	-0,08	-0,10
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-2,69	-0,18	-0,05	-0,19	-0,18
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 559	2 739	2 680	2 456	2 283
Masse salariale	90 380 785	139 170 753	141 056 332	126 620 274	114 595 339
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	41 330 267	69 142 614	62 411 023	57 289 332	49 601 786

## E.7.2 Tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

	Article D. 441 I. -1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. -2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	37	96	24	12	38	170	4				5	
Montant total desfactures concernées TTC	782 151,73 euros	1 229 239,10 euros	-288 140,11 euros	91 993,47 euros	-196 204,99 euros	836 887,47 euros	350 732,17 euros	119 106,00 euros	0,00 euro	6 000,00 euros	87 922,40 euros	213 028,40 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,25%	0,39%	-0,09%	0,03%	-0,06%	0,27%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							0,10%	0,03%	0,00%	0,00%	0,02%	0,06%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées *</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 et 60 jours					Délais contractuels : (précisez) 30 et 60 jours						

\* Les factures fournisseurs litigieuses pour lesquelles un avoir est attendu ont été exclues.

## E.8 Contrats avec les apparentés

### E.8.1 Contrats conclus avec SIX Group AG

#### E.8.1.1 Contrats conclus en lien avec l'acquisition de SIX Payment Services

Worldline et SIX Group AG ont conclu un Master Agreement le 14 mai 2018 relatif à l'acquisition, par Worldline de la division Services de Paiement de SIX Group AG. Cette acquisition a été réalisée le 30 novembre 2018. Dans le cadre de cette acquisition, les accords suivants ont notamment été conclus entre Worldline et SIX Group AG :

- Un **second Settlement Agreement** (accord de conciliation) signé le 9 juin 2020, dans le cadre de la finalisation de certaines opérations postérieures à la réalisation et ayant notamment pour objet de finaliser et ayant notamment pour objet de finaliser et arrêter définitivement les comptes de réalisation de l'acquisition, de formaliser l'engagement de SIX Group AG de payer à Worldline le montant de l'ajustement de prix fixé à 58 975 000 francs suisses, renoncer à se prévaloir à nouveau des sujets qui ont été pris en compte dans les comptes définitifs de réalisation de l'opération et résoudre certains sujets pendants à la suite de la réalisation de l'acquisition, ainsi que de convenir d'un engagement de SIX Group AG d'indemniser Worldline à hauteur d'un montant maximum de 2 800 000 francs suisses des conséquences éventuelles d'un litige en cours. Ce second Settlement Agreement a été autorisé par le Conseil d'Administration le 9 juin 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale le 20 mai 2021 (4<sup>e</sup> résolution) ;
- Un **pacte d'actionnaires conclu entre SIX Group AG et Worldline** : Dans le contexte de l'acquisition de la division des Services de Paiement de SIX Group AG, Worldline et SIX Group ont conclu un pacte d'actionnaire (l'« **Accord avec SIX Group AG** »). En conséquence de la distribution, par Atos SE, des actions Worldline le 7 mai 2019, Worldline a conclu, avec SIX Group AG, un avenant à l'Accord avec SIX Group AG. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale le 30 avril 2019. Selon cet accord, Worldline s'engage à assister SIX Group pour faciliter toute cession, par SIX Group, d'actions Worldline de manière à ne pas perturber la négociation ordonnée des actions Worldline.
- Une série de contrats portant sur les services commerciaux, les services d'infrastructure informatique, les services transitoires, les marques et les locaux, ainsi que des contrats relatifs à la gouvernance :
  - **Contrat de prestations de services au bénéfice de l'écosystème bancaire suisse (SBSA)**

Ce contrat de prestations de services aux banques suisses soumis au droit suisse (le « SBSA » – *Swiss Banks Services Agreement*) d'une durée de 10 ans, a été conclu entre une entité du Groupe (SIX Payment Services AG) en qualité de prestataire de services, et une entité du groupe SIX Group (Swisskey AG) en qualité de

bénéficiaire des prestations, relatif à l'exécution de certaines prestations de services, notamment le traitement de cartes de débit, le traitement des opérations de DAB (Distributeur Automatique de Billets) et le traitement des opérations financières passant par l'application TWINT, pour fournir une qualité de services sur le long terme et des innovations de premiers plans, au bénéfice de l'écosystème bancaire suisse.

Le SBSA contient des stipulations en matière de résiliation dont l'application peut être déclenchée notamment en cas de changement direct ou indirect de contrôle de SIX Payment Services AG (notamment, lorsque la propriété juridique ou économique de plus de 50% de son capital ou de droits similaires est acquise par une autre entité, lorsqu'elle est fusionnée avec ou absorbée par une autre entité non affiliée, lorsque la totalité ou une partie substantielle de ses actifs est transférée, ou lorsque le pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de SIX Payment Services AG ou le pouvoir d'élire la majorité des membres de son Conseil d'Administration est acquis par une autre entité).

Au cours de l'exercice 2021, un montant global de 31,7 millions d'euros a été payé par Swisskey AG à SIX Payment Services AG au titre du SBSA. Worldline n'a reçu aucun montant relatif à la refacturation de coûts opérationnels qui ont été engagés pour prester les services,

- **Contrat de prestations de services d'infrastructure informatique (LTIA)**

Ce contrat de prestations de services d'infrastructure informatique d'une durée de dix ans a été conclu entre une entité du Groupe (SIX Payment Services AG) en qualité de bénéficiaire des prestations, et une entité du groupe SIX Group (SIX Group Services AG) en qualité de prestataire de services, aux termes duquel SIX Payment Services AG et ses affiliées bénéficieront ou continueront de bénéficier, selon le cas, de certaines prestations de services réalisées par SIX Group Services AG, notamment de services système, de services réseau, de services de sécurité et de conformité, de services informatiques (IT Operations) et de services d'assistance (service desk), nécessaires à la poursuite sans interruption de l'activité de services de paiement (le « G »).

Au cours de l'exercice 2021, un montant global de 35,7 millions d'euros a été payé par SIX Payment Services AG à SIX Group Services AG au titre du LTIA,

- **Contrat de prestations de services transitoires**

Un contrat de prestations de services généraux transitoires (corporate transitional services agreement, le « CTSA ») a été conclu entre une entité du Groupe (SIX Payment Services AG) en qualité de bénéficiaire des prestations, et une entité du groupe SIX Group (SIX Group Services AG) en qualité de prestataire de services, relatif à l'exécution de certaines prestations de services transitoires d'une durée variant entre 6 à 21 mois selon le service presté, étant précisé que certaines prestations peuvent faire l'objet d'une prolongation sous réserve du paiement d'un complément de prix.

Au cours de l'exercice 2021, un montant global de 2.2 millions d'euros a été payé par SIX Payment Services AG à SIX Group Services AG au titre du CTSA.

D'autre part, un contrat de prestations de services généraux transitoires inversé (reverse corporate transitional services, le « **RTSA** ») a été conclu entre une entité du Groupe (SIX Payment Services AG) en qualité de prestataire de services, et une entité du groupe SIX Group en qualité de bénéficiaire des prestations, relatif à l'exécution de certaines prestations de services transitoires d'une durée variant entre 6 à 21 mois selon le service presté, étant précisé que certaines prestations peuvent faire l'objet d'une prolongation sous réserve du paiement d'un complément de prix,

#### ● **Contrat immobiliers**

Des contrats de gestion des installations ont été conclus entre SIX Management AG (entité du groupe SIX) en qualité de prestataire de services, et SIX Payment Services AG (entité du Groupe), en qualité de bénéficiaire des prestations pour l'exécution de certaines prestations de services portant sur des biens immobiliers situés à Zurich, Olten et Bienne en Suisse.

Des contrats de location ou de sous-location ont également été conclus avec certaines entités du groupe SIX Group, aux termes desquels lesdites entités, agissant en qualité de propriétaires ou de locataires principaux, loueront ou sous-loueront des biens immobiliers liés à l'activité en Europe centrale et en Europe de l'Est à des entités du Groupe.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a supporté un montant global de 8.9 millions d'euros au titre des contrats immobiliers,

#### ● **Contrat de licence de marque**

Un contrat de licence de marque a été conclu entre SIX Group AG en qualité de concédant, et plusieurs entités du Groupe en qualité de concessionnaires, aux termes duquel certaines marques de SIX Group AG sont concédées sous licence à ces entités pour être exploitées aux fins de la poursuite sans interruption de l'activité de services de paiement,

#### ● **Autres contrats**

Certaines entités du Groupe Worldline (qui faisaient partie de SIX Payment Services) exécutent des prestations de services au profit de certaines entités du groupe SIX Group, en particulier les services de vérification, les solutions de tarifications, l'intégration de données et la sous-traitance de certains contrats clients.

Au cours de l'exercice 2021, un montant global de 4 millions d'euros a été payé par le Groupe SIX au Groupe au titre des contrats.

### **E.8.1.2 Contrats conclus en lien avec l'acquisition d'Ingenico Group**

Dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico Group, les accords suivants ont été conclus entre Worldline et SIX Group AG :

- SIX Group AG a, le 31 janvier 2020, adressé une lettre portant **engagement de vote** (acceptée par Worldline le 2 février 2020 à l'issue du Conseil d'Administration autorisant cette acceptation) aux termes de laquelle SIX Group AG s'est engagé irrévocablement à voter en faveur des résolutions présentées à l'Assemblée Générale 2020 de la Société pour mettre en œuvre l'opération d'acquisition des actions d'Ingenico. Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'Administration de Worldline le 2 février 2020 et approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale de Worldline tenue le 9 juin 2020 (5<sup>e</sup> résolution) ;
- SIX Group AG a signé une **lettre-Accord** le 31 janvier 2020 (acceptée par Worldline le 2 février 2020 à l'issue du Conseil d'Administration autorisant cette acceptation) relative à la participation de SIX Group AG dans Worldline et sa représentation au sein du Conseil d'Administration de la Société, afin de refléter la portée stratégique à moyen et long terme de la participation de SIX Group AG dans Worldline. Cette Lettre-Accord prévoit notamment :
  - Une déclaration publique de SIX Group AG selon laquelle Worldline est un investissement hautement stratégique pour SIX Group AG, et
  - Le droit pour SIX Group AG de proposer la nomination d'un troisième membre au Conseil d'Administration de Worldline dès lors que SIX Group AG détient au moins 15% des droits de vote de la Société et de l'entité combinée à compter de la réalisation de l'acquisition d'Ingenico Group. Le 19 mars 2020, suite aux cessions d'actions Worldline par Atos SE et la diminution consécutive de la participation d'Atos SE dans Worldline en dessous du seuil de 4% du capital social, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'anticiper la nomination, sur proposition de SIX Group AG, d'un tel administrateur supplémentaire et a décidé la cooptation de Monsieur Daniel Schmucki en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Ursula Morgenstern, démissionnaire (des informations complémentaires relatives à cette nomination sont mentionnées en Section G.2). Un amendement de cette Lettre-Accord a été signé en conséquence.

La contre-signature par Worldline de la Lettre-Accord et de son avenant a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de ses réunions qui se sont tenues respectivement les 2 février 2020 et 19 mars 2020, et approuvée par l'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 9 juin 2020.

- Comme prévu dans la Lettre-Accord précitée relative à la participation de SIX Group AG dans Worldline, SIX Group AG a signé une **Nouvelle Convention d'inaliénabilité (lock-up)** sur ses titres Worldline, prenant effet à compter de la réalisation de l'acquisition d'Ingenico (28 octobre 2020). Aux termes de cette convention, SIX Group AG s'est engagé à (a) ne transférer ni accepter de transférer directement ou indirectement aucune de ses actions Worldline ou autres titres Worldline, (b) ne conclure aucun dérivé ni aucun autre accord ou opération ayant des effets ou des conséquences économiques

substantiellement similaires relativement à ses actions Worldline ; et (c) ne pas annoncer publiquement son intention d'effectuer l'une des opérations mentionnées ci-dessus. Cette Convention de lock-up ne s'applique pas dans le cadre (i) d'un transfert intragroupe sous réserve de la reprise de l'engagement par l'entité cessionnaire ; et (ii) d'une émission d'obligations échangeables en actions de Worldline aux fins de financer une opération annoncée publiquement par SIX Group, à condition que le montant total en principal des obligations échangeables en actions

émises par SIX Group ne dépasse pas 750 millions d'euros. Cette convention est restée en vigueur pour la période comprise entre le 28 octobre 2020 et le 30 juin 2021 inclus.

La conclusion de cette convention de lock-up a été autorisée par le Conseil d'Administration le 27 octobre 2020 et approuvée par les actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale tenue le 20 mai 2021 (4<sup>e</sup> résolution).

## E.8.2 Contrat conclu avec Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group)

Conformément aux accords prévus dans le cadre de l'acquisition Ingenico annoncé le 3 février 2020, Worldline et avec Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group) (ensemble désignées les « Parties ») ont conclu le 8 juin 2020 un contrat de langue anglaise intitulé « *Business Combination Agreement* » (« **BCA** ») ayant pour notamment pour objet de définir les conditions liées à l'opération d'apport par Worldline de ses activités de Services aux Commerçants en Allemagne et en Autriche au profit de Payone et liées à l'opération d'acquisition par le Groupe Worldline de l'activité Suisse de Payone (joint-venture créée avec DSV Group).

Le 25 janvier 2021, les Parties ont convenu de modifier le BCA. L'avenant prévoit principalement le report de la date ultime de la réalisation des conditions suspensives à l'opération d'apport et précise les dates de réalisation et de signature. L'avenant contient également la description de modèles transitoires de transfert de contrats dont le terme, s'il excède celui prévu par l'avenant, est subordonné au paiement d'une indemnité par Worldline à Payone GmbH et plafonnée à 1,5 million d'euros. Enfin, l'avenant formalise l'accord sur les comptes de référence et un mécanisme d'ajustement, pré et postréalisation, des frais liés aux services entre les sociétés parties à l'apport pouvant

donner lieu, dans certaines hypothèses, à une indemnisation au bénéfice de Payone.

La signature de l'avenant a été autorisée par le Conseil d'Administration le 21 janvier 2021 et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 20 mai 2021 (5<sup>e</sup> résolution).

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, les transactions envisagées dans le BCA ont été réalisées et, dans le cadre de la finalisation des opérations postréalisation, les Parties ont arrêté les comptes de réalisation (*Final Effective Date Accounts*), et sont convenues de conclure un deuxième avenant au BCA afin, notamment, de convenir que la dette d'ajustement (*Adjustment Liability*) apportée par Worldline Financial Services (Europe) sera augmentée afin de combler l'écart entre la valeur des titres de Payone et la valeur de l'activité apportée par Worldline.

La signature de ce second avenant au BCA est intervenue le 25 novembre 2021 après que sa conclusion ait été autorisée par le Conseil d'Administration le 19 novembre 2021 et sera soumise à l'approbation des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle 2022.

## E.8.3 Contrats conclus avec les actionnaires importants

### E.8.3.1 Accords conclus avec le groupe Atos en lien avec la séparation du groupe Atos

Par suite de la distribution des actions Worldline par Atos SE finalisée le 7 mai 2019, les relations contractuelles entre le Groupe Worldline et le groupe Atos ont été revues et certaines ont été conclues.

- Au 31 décembre 2019, toutes les relations contractuelles en cours entre Atos et Worldline concernant des prestations de services de support et de services informatiques non liés à la sous-traitance de contrats commerciaux, sont arrivées à leur terme. Dans un nombre de cas limité, lorsqu'un support spécifique s'est révélé nécessaire en 2021, de telles relations ont été conclues à des conditions de marché, entre les entités d'Atos et les entités du Groupe Worldline, sur la base d'accords spécifiques de prestations de services transitoires ou d'accords spécifiques de services.

En outre, les entités du Groupe Worldline et celles du groupe Atos ont entretenu et maintiennent des relations contractuelles entre elles sur la base de relations commerciales sous-jacentes (par exemple, sous-traitance ou co-traitance).

- Une Convention Globale d'Alliance (l'« **Alliance** ») conclue entre Worldline et Atos SE afin de maintenir un partenariat industriel et commercial fort et mutuellement bénéfique. Cette Alliance couvre les ventes, la recherche et le développement (R&D), les ressources humaines et les achats. Elle prévoit notamment une clause générale de coopération mutuelle, ainsi qu'une clause de gouvernance établissant un conseil de l'Alliance et des sous-comités spécifiques pour couvrir les secteurs de collaboration.

L'Alliance a été conclue le 7 mai 2019 pour une durée initiale de cinq ans (avec de possibles extensions). Chaque partie est en droit de résilier cette Alliance dans des cas spécifiques, notamment à la suite d'un changement de contrôle de l'autre partie. L'Alliance a été autorisée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale le 30 avril 2019.

- Un Accord de Séparation (l'« **Accord de Séparation** ») conclu entre Atos SE et Worldline en date du 6 mai 2019, afin d'optimiser autant que possible les coûts additionnels, liés notamment aux systèmes informatiques, résultant de la séparation. Cet Accord de Séparation clarifie les rôles de chaque société et permet ainsi (i) d'identifier les différents coûts que la séparation des activités entraîne pour chaque partie, (ii) une répartition équilibrée des coûts de séparation en proportion du bénéfice que chaque entreprise en retire, (iii) une coopération technique et commerciale durable pour les deux sociétés et, (iv) assure un niveau élevé de continuité opérationnelle, notamment par la rétention de salariés ayant bénéficié d'intéressement à long terme émis par l'autre société dans la mesure où les conditions de performances seraient remplies.

Cette convention transcrit contractuellement les différents éléments s'agissant de l'allocation des divers coûts associés à l'opération de distribution d'actions Worldline par Atos SE à ses actionnaires et répartit de manière coordonnée leurs activités de séparation notamment dans les domaines des droits de propriété intellectuelle, des achats, des process et procédures Groupe, de la migration et l'intégration des systèmes informatiques, de la sécurité, des ressources offshore, de l'assurance, de la sous-location immobilière, des garanties de maison mère et de la protection des données. Cette convention prévoit également des principes régissant le mode de répartition d'éventuels surcoûts au titre des activités identifiées.

En 2021, cette convention a généré un montant de charges de 6,9 millions d'euros.

A titre complémentaire, l'Accord de Séparation prévoit, pour les quelques salariés Worldline qui ont bénéficié d'actions de performance Atos, qu'Atos SE s'engage à transformer la condition de présence au sein du groupe Atos SE en condition

de présence au sein du Groupe Worldline si Atos SE vient à détenir moins de 10% du capital et des droits de vote de Worldline. En effet, en dessous de ce seuil prévu par le Code de commerce, la condition de présence « au sein du groupe Atos » ne serait plus satisfaite. L'attribution définitive reste bien entendu soumise à la satisfaction des conditions de performance. Un engagement comparable est pris par Worldline au bénéfice des salariés Atos qui ont bénéficié d'actions de performance Worldline.

La signature de l'Accord de Séparation a été autorisée par le Conseil d'Administration de Worldline du 30 avril 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 9 juin 2020 (4<sup>e</sup> résolution).

Bien que ne constituant pas des conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce, il convient de noter qu'en décembre 2021, Worldline et Atos International SAS ont conclu une série d'accords avec certaines sociétés du groupe Atos en vue notamment de définir les modalités de sortie de Worldline du siège du Groupe à Bezons et de la résiliation des accords y afférents dans le cadre du regroupement des sièges d'Ingenico et de Worldline fin novembre 2021.

### **E.8.3.2 Contrat conclu avec Bpifrance Participations**

Bpifrance Participations, qui détenait approximativement 5,31% du capital social d'Ingenico, s'est engagé à apporter ses actions à l'offre de Worldline selon les termes d'engagement soumis à des conditions de révocabilité conformément aux usages et à la réglementation applicable. Cet engagement prévoit également la nomination d'un représentant de Bpifrance Participations au sein du Conseil d'Administration de Worldline (pour plus d'information, voir la Section G.2. du présent Document d'Enregistrement Universel).

Cette nomination a été maintenue dans la mesure où Bpifrance Participations détenait au moins 4% du capital social de Worldline au plus tard 10 semaines avant l'Assemblée Générale annuelle 2021 de Worldline.

## E.9 Indicateurs non-IFRS

### E.9.1 Excédent brut opérationnel (EBO)

Le Groupe présente, en complément des mesures IFRS, un indicateur de performance supplémentaire, « l'excédent brut opérationnel », qui exclut l'impact sur la marge opérationnelle des charges de dépréciation et autres charges détaillées dans le tableau ci-après. Le tableau ci-après présente le passage de la marge opérationnelle à l'excédent brut opérationnel (EBO) pour les périodes indiquées. L'EBO n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard.

Par conséquent, la définition utilisée par le Groupe pourrait ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés. L'EBO ne doit pas être utilisé en substitution des mesures IFRS.

Le tableau ci-après présente le passage de la marge opérationnelle à l'excédent brut opérationnel pour les périodes indiquées, sur une base consolidée.

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020*	Variation
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>668,1</b>	<b>444,4</b>	<b>223,7</b>
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	242,1	164,7	77,4
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	11,6	3,3	8,3
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	7,3	2,6	4,7
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	4,5	1,1	3,4
<b>EBO</b>	<b>933,5</b>	<b>616,1</b>	<b>317,4</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.

### E.9.2 Flux de trésorerie disponible

Le Groupe présente, en complément des flux de trésorerie calculés sur une base IFRS, des indicateurs non-IFRS « Flux de trésorerie opérationnel » et « Flux de trésorerie disponible ». Ces indicateurs sont calculés à partir de l'excédent brut opérationnel dont le calcul est exposé ci-avant.

Le tableau ci-après présente le passage de l'EBO au flux de trésorerie opérationnel, puis du flux de trésorerie opérationnel au flux de trésorerie disponible, pour les périodes indiquées.

(En millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO)</b>	<b>933,5</b>	<b>699,9</b>
Investissements opérationnels	-225,6	-155,3
Paiements des loyers (loyers sous IFRS 16)	-72,1	-47,6
Variation du besoin en fonds de roulement	62,1	46,0
<b>Flux de trésorerie opérationnel</b>	<b>697,9</b>	<b>543,0</b>
Impôts payés	-114,4	-93,1
Coût de l'endettement financier net payé	-29,1	-12,1
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-15,5	-10,3
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-7,6	-2,2
Coûts d'intégration et d'acquisition	-99,7	-103,5
Investissements financiers nets à long terme	-6,8	-1,6
Autres variations*	-17,7	-25,6
<b>Flux de trésorerie disponible</b>	<b>407,1</b>	<b>294,5</b>

\* Les « autres variations » correspondent aux autres éléments opérationnels décaissés (excluant la réorganisation, la rationalisation et frais associés, les coûts d'intégration et d'acquisition), aux autres éléments financiers décaissés, aux investissements financiers nets à long terme excepté les acquisitions et les cessions.

Le tableau ci-après présente le passage du « Flux de trésorerie opérationnel » calculé sur la base exposée ci-avant, au « Flux de trésorerie opérationnel généré par l'activité » calculé sur une base IFRS.

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnel</b>	<b>697,9</b>	<b>543,0</b>
● Investissements opérationnels	225,6	155,3
● Paiements des loyers (Loyers sous IFRS 16)	72,1	47,6
Impôts payés	-114,4	-93,1
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-15,5	-10,3
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-7,6	-2,2
Coûts d'intégration et d'acquisition	-99,7	-103,5
Autres produits et charges opérationnels	-3,0	-16,4
Autres produits et charges financières	-3,7	-11,5
<b>Flux de trésorerie opérationnel généré par l'activité</b>	<b>751,8</b>	<b>508,9</b>

### E.9.3 EBITDA

Le Groupe présente, en complément de la marge opérationnelle calculé sur une base IFRS, un indicateur « EBITDA » calculé à partir de l'indicateur « Excédent brut opérationnel » tel que présenté ci-dessous. Le Groupe utilise

cet indicateur principalement dans le calcul du ratio endettement net/EBITDA.

Le tableau ci-après présente le passage de l'EBO à l'EBITDA pour les périodes indiquées.

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 *</b>
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO)</b>	<b>933,5</b>	<b>616,1</b>
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-15,5	-11,4
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-7,6	-1,7
Coûts d'intégration et d'acquisition	-99,7	-103,4
Autres produits et charges opérationnels	-3,0	-6,0
<b>EBITDA</b>	<b>807,8</b>	<b>493,6</b>

\* Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 5.



## Eléments financiers



# Analyse des risques

<b>F.1</b>	<b>Les activités de Gestion des Risques</b>	<b>354</b>	<b>F.3</b>	<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>368</b>
F.1.1	Cadre	354	F.3.1	Litiges en matière sociale	368
F.1.2	Gouvernance	355	F.3.2	Litiges en matière commerciale et propriété intellectuelle	368
F.1.3	Les activités de gestion des risques	355	F.3.3	Litiges en matière fiscale	368
F.1.4	Assurances	357	F.3.4	Autres litiges	368
<b>F.2</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>358</b>	F.3.5	Autres procédures gouvernementales, juridiques, judiciaires ou arbitrales	369
F.2.1	Risques opérationnels	358	<b>F.4</b>	<b>Le contrôle interne</b>	<b>370</b>
F.2.2	Risques réglementaires et juridiques	360	F.4.1	Définition et objectifs du contrôle interne	370
F.2.3	Risques stratégiques et Responsabilité Sociétale des Entreprises	362	F.4.2	Les acteurs du contrôle interne	370
F.2.4	Risques Financiers	366	F.4.3	Composantes du dispositif de Contrôle Interne	371
			F.4.4	Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière	373
			F.4.5	Perspectives et procédures à mettre en œuvre	374



## Analyse des risques

Les activités de Gestion des Risques

Le Groupe opère dans un environnement en perpétuelle évolution et est exposé à des risques qui, s'ils se concrétisent, peuvent avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses prospects, ses clients, ses partenaires, son image et sa situation financière (incluant les résultats opérationnels et les flux de trésorerie). Le Groupe s'appuie sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques, de leur impact et de leur probabilité de survenance, afin d'identifier ceux qui sont susceptibles d'entraver la réalisation de ses objectifs.

L'évaluation et la gestion des risques font partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Les risques sont évalués et contrôlés par le biais des Lignes de Services et des Fonctions Supports. Parmi les fonctions de seconde et de troisième lignes qui jouent un rôle clé dans l'identification et la maîtrise des risques principaux, on peut citer entre autres l'Audit interne, la Gestion des Risques, la Compliance et la Sécurité.

L'évaluation et la gestion des risques reposent sur une organisation à plusieurs niveaux qui est présentée en détail ci-après. Les risques sont également évalués dans le cadre des initiatives du Contrôle Interne et des missions de l'Audit Interne (voir Section F.5 « Le Contrôle Interne » du présent Document d'Enregistrement Universel).

Les activités de gestion des risques sont suivies de près par le Comité Exécutif au travers des différents comités de manière régulière (par exemple le Comité de gestion des risques et le Comité d'Audit, Risques et Compliance) pour revoir et échanger sur l'évaluation des risques ainsi que sur le progrès de la mise en œuvre des plans de réduction des risques. De plus, cette vue consolidée est partagée avec le Comité d'Audit sur une base trimestrielle, avec un approfondissement de certains sujets lorsque nécessaire.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel, y compris les facteurs de risque décrits dans le présent chapitre. Les risques décrits à la Section F.2 sont, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, ceux dont le Groupe estime que la réalisation éventuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister mais qu'ils sont non identifiés à la date d'enregistrement du Document d'Enregistrement Universel, ou que leur réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, son image, sa situation financière ou ses perspectives.

L'analyse de la performance extra-financière évalue, chaque année, les risques liés aux quatre principaux domaines mis en évidence dans le cadre du programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise mis en avant dans la Section D.1.1. Cette analyse de matérialité se déroule en même temps que l'exercice de Gestion des risques (Entreprise Risk Management – ERM) décrit à la Section F.1.1.. Voir le tableau de concordance à la Section F.2 pour une description de ces risques et des mesures d'atténuation.

## F.1 Les activités de Gestion des Risques

Les activités de gestion des risques, telles que décrites ci-dessous, font partie intégrante de la gestion opérationnelle et stratégique du Groupe. Outre la gestion des risques inhérents à chaque processus, des activités dédiées sont mises en place pour favoriser une gestion transverse de ceux-ci. L'organisation de la gestion des risques est conforme au modèle des trois lignes de défense de L'institute of Internal

Auditors, comme décrit dans le Chapitre D.4.2.2 Les fonctions de gestion des risques sont en deuxième ligne. Ces fonctions assurent la surveillance et fournissent les outils, les systèmes et les conseils nécessaires pour soutenir, remettre en question et surveiller la première ligne dans l'identification, la gestion et le suivi des risques.

### F.1.1 Cadre

Le premier principe adopté par Worldline est de se conformer au modèle des trois lignes de défense. Dans un environnement où la complexité et l'incertitude des événements est croissante, une organisation bien définie est un élément indispensable pour gérer les risques de manière pertinente et efficace. Les activités de gestion des risques ne sont pas considérées comme une prérogative des équipes de Gestion des Risques mais concernent l'ensemble des employés. Le modèle des trois lignes de défense permet de définir une organisation claire qui détaille les rôles et responsabilités tout en mettant l'accent sur les relations entre les différents acteurs en réduisant le cloisonnement.

D'un point de vue purement Gestion des Risques, le cadre développé et partagé au sein de Worldline s'appuie à la fois sur le référentiel publié par le COSO (Committee Of Sponsoring

Organizations of the Treadway Commission) et le référentiel publié par l'International Organization for Standardization (ISO 31000). Ce cadre permet à Worldline de répondre aux exigences de multiples parties prenantes (régulateurs, clients, partenaires...).

Les principes fondamentaux de gestion des risques sont définis au niveau Groupe et applicables à l'ensemble des activités de Worldline. Des addendum ont été définis pour ajuster le cadre de gestion des risques aux différentes activités de l'entreprise.

Un risque est défini comme une menace à la réalisation des objectifs de Worldline. Cette notion couvre d'une part l'absence d'un événement positif qui était anticipé, et d'autre part la matérialisation d'un événement négatif.

## F.1.2 Gouvernance

La gestion des risques est un processus défini au sein du modèle des trois lignes de défense et implique la participation active des organes de direction. Sous l'impulsion du Conseil d'administration (au travers du Comité d'Audit), ce processus est mis en œuvre par le comité exécutif et les employés. Ce processus permet de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Conformité aux lois et réglementations applicables ;
- Efficacité et efficacité des opérations ;
- Fiabilité des informations financières.

Dans ce but, la gouvernance de gestion des risques implique un suivi renforcé et une implication des équipes à tous les niveaux de l'organisation (Groupe et Lignes de Service). Cette gouvernance est mise en œuvre au travers d'une organisation de Gestion des Risques globale, composée d'équipes au niveau Groupe qui pilotent les activités des fonctions centrales et ressources locales dans chaque Ligne de Service pour être au plus près des activités business.

Pour s'assurer d'une vision globale de la gestion des risques et couvrir l'ensemble des activités et entités du Groupe, plusieurs comités sont mis en œuvre avec une participation active des équipes de direction.

Au niveau Groupe, un suivi trimestriel est réalisé lors du Comité d'Audit dans le but de fournir un statut global des risques et d'approfondir certains risques lorsque nécessaire. Le Comité d'Audit conduit également trimestriellement une revue détaillée de l'ensemble des contrats critiques et contentieux majeurs.

De plus, le Comité d'Audit, Risques et Compliance se réunit semestriellement et est composé notamment de la Direction

Générale et des responsables de Lignes de Service. L'objectif principal est de superviser l'efficacité de Worldline en matière de Contrôle Interne, Gestion des Risques et Compliance. Ce comité permet à la Direction Générale d'assister et de suivre les problèmes et plans d'actions et également d'agir sur les potentielles faiblesses remontées par les auditeurs externes ou internes.

En outre, un comité groupe de gestion des risques se réunit mensuellement pour passer en revue les contrats, projets internes ou services les plus critiques et passent en revue les risques majeurs. Le comité est présidé par le directeur général délégué. Les membres permanents incluent le directeur financier du groupe, le Directeur Technique et Directeur des Opérations du Groupe, la directrice groupe de la qualité, sécurité et des risques ainsi que les directeurs des lignes de services.

Au niveau des lignes de services, des rapports trimestriels sont fournis par les équipes dédiées aux équipes de direction de chaque ligne de service pour apporter une situation à jour sur les risques et alerter sur les potentielles déviations ou nouvelles menaces. Sur cette base la direction des lignes de services peut alors définir une réponse adéquate. En complément des rapports dédiés aux équipes de direction, ces informations sont également partagées lors d'un Comité Qualité, Sécurité, Risque & Conformité (Comité QSRC) auquel les équipes de la première ligne participent.

Selon les lois & réglementations applicables, certains entités juridiques disposent de comités d'audit dédiés. Dans ce cas, le principe appliqué est le même que pour le comité d'audit du groupe.

## F.1.3 Les activités de gestion des risques

L'équipe de gestion des risques est typiquement un acteur de la seconde ligne, dont la responsabilité implique, l'identification, l'évaluation, la mise en place d'un traitement & d'un suivi régulier du risque et couvrant l'ensemble de l'organisation, que ce soit lors des phases de réponses à des appels d'offres, lors de la vie du contrat, de projets, au sein des opérations mais également au niveau des fonctions supports. Elle est également responsable de maintenir le cadre global, la méthodologie applicable et de faire remonter les sujets à risques significatifs aux organes de direction.

Les responsables de la gestion des risques de chaque ligne de service, partie intégrante de la deuxième ligne au sein de leurs organisations, sont en charges du processus de gestion des risques, cela couvre notamment les objectifs, la définition du processus et la gestion des outils correspondant. Ils promeuvent l'importance de la gestion des risques à travers l'organisation, forment les équipes et questionnent la pertinence, le sens & l'exhaustivité des registres de risques. Ils conseillent également la direction sur le traitement des risques à apporter et font remonter les sujets qui ne sont pas adressés de manière adéquate.

### F.1.3.1 La gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management - ERM)

La gestion des risques d'entreprise fournit une vue à 360° des risques sur le périmètre considéré (au niveau Groupe comme au niveau Lignes de Service). Elle se matérialise notamment par le maintien d'un registre de risques traduit en cartographie des risques pour mettre en évidence les risques majeurs. Le registre et la cartographie des risques sont actualisés trimestriellement sous la supervision de la Direction Générale.

La méthodologie de consolidation s'articule autour d'une approche « bottom-up » (registres de risques maintenus au sein des Lignes de Services et des fonctions supports Groupe) et d'une approche « top-down » par le biais de groupes de travail et de questionnaires adressés aux cadres dirigeants, afin de recenser leur vision des principaux risques, leur criticité (impact et probabilité d'occurrence) et l'efficacité des mesures afin d'évaluer l'atténuation du risque (risque résiduel).



## Analyse des risques

Les activités de Gestion des Risques

En s'appuyant sur la taxonomie des risques mise en œuvre au sein de Worldline, cette évaluation couvre les risques potentiels liés aux éléments suivants :

- Les risques financiers ;
- Les risques liés aux opérations incluant la livraison des services et produits, les collaborateurs, la performance des systèmes internes, la sécurité ;
- La conformité relative aux normes applicables et aux lois ;
- La stratégie et la Responsabilité sociétale d'entreprise.

La récurrence de ce processus permet par ailleurs d'observer les évolutions d'un trimestre à l'autre. Concernant les risques résiduels les plus importants, des plans d'amélioration ont été définis au niveau du Groupe et des entités locales, avec des responsables désignés et des échéances permettant d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.

Les résultats sont partagés avec le Comité Exécutif du Groupe et les directions locales pour garantir la mise en place de mesures appropriées pour gérer les risques principaux. Ils sont aussi présentés au Comité d'Audit Groupe.

### F.1.3.2 La gestion des risques opérationnels et le contrôle interne (Operational Risk Management & Internal Control - ORM/IC)

Alors que la gestion des risques opérationnels et le contrôle interne sont regroupés pour tirer parti de leur complémentarité, ils sont présentés séparément dans ce document, veuillez vous référer à la partie F4 pour le contrôle interne.

La gestion des risques opérationnels est mise en œuvre dans les entités, les services et les pratiques pour l'ensemble de l'organisation. Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus, systèmes ou collaborateurs, défaillants ou inadéquats, ou d'évènements extérieurs. Plus largement, il s'agit du risque pouvant affecter la capacité de Worldline à atteindre ses objectifs.

La gestion des risques opérationnels est une approche « bottom-up » basée sur les principes suivants :

- Evaluation régulière des risques opérationnels ;
- Réalisée dans le cadre d'ateliers avec les directions locales et les experts ;
- Permettant d'identifier les risques et les plans d'action associés ;
- Consolidée au niveau du Groupe trimestriellement et présentée à la Direction Générale.

Tous les salariés, quel que soit leur rôle dans la gestion des risques opérationnels, recevront un niveau minimum d'informations pour garantir l'intégration de la gestion des risques opérationnels dans les opérations et les processus de gestion quotidiens.

### F.1.3.3 Les activités de gestion des risques spécifiques

#### Gestion du risque relatif aux services non rendus

Le Groupe a développé un processus d'analyse de l'exposition au risque relatif aux services non rendus permettant de gérer et limiter l'exposition au risque d'acquisition par la prise de garanties et de sûretés. Ce processus est mis en œuvre au travers d'examens financiers et d'analyses contextuelles (par ex. sectorielles) des clients et prospects et d'un suivi continu. Ce processus permet une prise de décision s'appuyant sur un ratio risque/bénéfice avec la possibilité de demandes de garanties et sûretés.

#### La gestion des risques liés aux projets, aux offres et aux contrats

La gestion des risques est mise en œuvre pour les appels d'offres, les contrats (de la remise à l'expiration) et les projets internes pour l'ensemble de l'organisation.

Worldline ARROW est un ensemble de procédures et d'outils qui fournit une approche formelle et standard de réponses aux appels d'offres. Worldline exploite un système de gestion des risques qui facilite l'analyse et le traitement des risques métiers tout au long du cycle de vie d'un projet. Ce processus est intégré au processus de contrôle et d'approbation lors de la conclusion de nouveaux contrats. L'objectif est de s'assurer que Worldline peut effectivement livrer et qu'il bénéficie d'un système d'alerte précoce pour tout projet qui rencontre des difficultés ou qui s'écarte de ses objectifs initiaux.

Le développement des produits et des projets internes sont régis par le processus INVEST, qui fournit également l'approche et les outils pour la gestion des risques dans ce domaine.

Le processus INVEST valide le niveau d'investissement requis, l'alignement sur l'objectif du marché et l'engagement du Groupe sur le développement du projet interne ou du produit. Worldline exploite également un système de gestion des risques qui facilite l'analyse et le traitement des risques tout au long du cycle de vie du projet interne ou du produit.

Le responsable ARROW du Groupe rend compte directement au Directeur Financier du Groupe.

#### Gestion des risques de sécurité au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place une fonction dédiée à la gestion des risques de sécurité, qui recouvre la sensibilisation aux questions de sécurité, à la gestion des identités et des accès (par ex. : examen de l'accès aux systèmes de production et aux données et fonctionnalités, accès aux données des titulaires de cartes par les banques et gestion de clés cryptographiques), ainsi que les politiques et solutions de sécurité.

Les mesures prises en matière de gestion des risques de sécurité concernent principalement, sans limitation, les mesures physiques, le réseau, la sécurité des systèmes, la protection des données personnelles, la gestion des vulnérabilités, les patchs de sécurité, l'accès logique, la détection des intrusions, l'historique et la surveillance.

Le processus de gestion des risques opérationnels du Groupe, supervisé par la division Qualité, Risque et Sécurité (« Quality Security Risk – QSR »), analyse les menaces et les vulnérabilités relatives à la sécurité pour éviter toute augmentation indésirable de l'exposition aux risques.

Un programme formel de sensibilisation aux questions de sécurité est en place pour que tout le personnel soit conscient

de l'importance de la sécurité. Chaque année, tous les collaborateurs du Groupe doivent suivre ce programme et attester qu'ils ont lu et compris la politique et les procédures de sécurité du Groupe.

Des plans de réponse aux incidents ont été conçus et déployés pour permettre au Groupe de réagir sans délai en cas de violation des systèmes.

## F.1.4 Assurances

Le Groupe Worldline identifie les risques principaux assurables et quantifie leurs conséquences potentielles pour Worldline, et définit la politique en matière d'assurances.

Les entités du Groupe Worldline sont couvertes par des polices d'assurance maintenues par le Groupe Worldline dont elles bénéficient et qui sont négociées de façon centralisée par le Groupe Worldline. Les polices offrent une couverture pour les risques concernant les dommages matériels et les pertes d'exploitation, la responsabilité générale et commerciale, et la responsabilité civile professionnelle, la cyber-criminalité, la criminalité, la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, et autres.

Ainsi, le Groupe Worldline, y compris les entités d'Ingenico, est couvert par une assurance responsabilité civile générale et commerciale et une assurance responsabilité civile professionnelle avec une limite de couverture de 80 millions d'euros en 2021.

A ce titre, Worldline a mis en place un système d'indemnisation des « Dommages/Pertes d'exploitation » valide jusqu'au 31 décembre 2021 avec une limite de couverture de 180 millions d'euros, qui comprend les entités Ingenico faisant partie du groupe Worldline hors scope TSS. En raison du projet de cession de TSS, les entités TSS sont couvertes par un

contrat d'assurance distinct pour les dommages aux biens et les pertes d'exploitation, avec une limite de couverture de 49,9 millions d'euros.

Worldline est également couvert par d'autres polices couvrant les autres risques assurables en adéquation avec les risques encourus, et compte tenu de la taille et des risques auxquels le Groupe Worldline est exposé. Le niveau des franchises a été défini de façon à favoriser une bonne gestion des risques et à maîtriser le niveau des primes.

Le Groupe bénéficie également de polices d'assurance répondant à des besoins réglementaires.

Le Groupe Worldline a constitué, en 2019, une société de réassurance dédiée qu'il détient entièrement, Worldline Ré. Cette société fournit aux entités du Groupe Worldline une couverture pour certaines tranches des polices « Responsabilité Générale et Commerciale » et « Indemnité Professionnelle ». Les risques assurés par la société de réassurance dédiée sont également suivis par le Comité de Souscription de la société de réassurance, qui veille à maintenir des fonds propres et des réserves techniques en adéquation avec les risques assurés, et vise à atteindre un niveau satisfaisant de diversification des réassureurs.



## Analyse des risques

Facteurs de risques

# F.2 Facteurs de risques

Les activités de gestion des risques présentées ci-dessus ont permis aux dirigeants du Groupe de sélectionner et classer par ordre de priorité les facteurs de risques spécifiques au Groupe, qui sont les plus importants. Ceux-ci sont classifiés par ordre d'importance (décroissant en magnitude après avoir pris en compte les mesures d'atténuation prises par le Groupe).

Les Sections F.2.1 à F.2.4 présentent les risques auxquels le Groupe est exposé, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir un

effet défavorable significatif sur ses activités ou ses résultats (ou sa capacité à atteindre ses objectifs), et/ou dont la survenance est possible. La matérialité des risques a été analysée sur la base de leur probabilité de survenance et de la magnitude de leur impact négatif. Le tableau ci-dessous donne un aperçu succinct des principales catégories de risques :

Enjeux	Principaux risques	Plans d'action et indicateurs clés de Worldline
Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif ;	F.2.1.1 Sécurité des systèmes	Voir la Section D.2.3.
Etre un employeur responsable	F.2.2 Personnel	Voir la Section D.3.
Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif ;	F.2.3 Enjeux du marché, notamment : F.2.3.1 Portefeuille innovant F.2.3.2 Environnement concurrentiel	Voir la Section D.2.2.
Développer la confiance des clients en s'appuyant sur des solutions fiables, sécurisées, innovantes et à impact positif ;	F.2.4 Qualité des services fournis et continuité de l'activité	Voir la Section D.2.3
Garantir l'éthique des affaires, y compris les droits humains et mettre en place des pratiques d'achat responsable dans sa chaîne de valeur ;	F.2.1.3 Risque fournisseur	Voir la Section D.4.4

## F.2.1 Risques opérationnels

### F.2.1.1 Sécurité des systèmes d'information

La notoriété du Groupe dans le secteur des paiements et des services numériques, et celle des clients pour lesquels le Groupe traite des données, peut inciter des hackers à mener des cyber-attaques sur les systèmes du Groupe qui pourraient compromettre la sécurité de ses données, entraîner l'interruption de ses activités ou induire des augmentations de coûts, des litiges ou d'autres dommages. La sensibilité des activités, les tensions géopolitiques et la sophistication croissante de la cybercriminalité contribuent à intensifier ce risque.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe opère dans certains domaines impliquant la collecte, la comptabilisation et la gestion de flux financiers entrants et sortants au profit de différents acteurs intervenant dans la chaîne de services des paiements. Le Groupe reçoit, traite, stocke et transmet de manière électronique les informations commerciales sensibles de ses clients. En outre, le Groupe collecte et traite un volume significatif de données personnelles de consommateurs, dont, selon les services fournis, les noms et adresses, données de paiements, historiques des paiements, données médicales

personnelles, informations fiscales. La confidentialité et l'intégrité des informations concernant les clients et les consommateurs qui se trouvent sur les infrastructures du Groupe et les systèmes d'information sont essentielles pour le bon déroulement des activités du Groupe.

Une faille dans le système ou la perte d'informations confidentielles comme les numéros de carte ou de compte bancaires, et toute autre information liée, sont susceptibles d'avoir un impact plus durable et plus significatif sur les activités du Groupe qu'une panne d'équipement, puisqu'elles sont susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires contre le Groupe pour utilisation abusive de données personnelles, telle que l'usurpation d'identité. La perte d'informations confidentielles pourrait donner lieu au versement de dommages et intérêts, et porter atteinte à l'image du Groupe et, par conséquent, avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats ou sa situation financière.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

#### Gestion des risques

En conséquence, le Groupe estime que les risques relatifs à une cyber-attaque, à une faille de la sécurité des systèmes

et/ou à la protection des données sont significatifs en termes d'impact et de probabilité. Ces risques font donc l'objet d'un suivi proactif et étroit. L'organisation en charge de la sécurité du Groupe a défini un ensemble de politiques de sécurité, de normes, de lignes directrices et de mesures d'atténuation au niveau mondial pour faire face aux risques de sécurité et de cyber-attaques. Ces mesures sont détaillées à la Section D.2.3 Assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des systèmes.

### F.2.1.2 Ressources humaines

Toutes les activités du Groupe sont à la croisée d'évolutions rapides sur les plans technologique, social, économique et réglementaire, ce qui nécessite de nombreuses compétences et un capital intellectuel diversifié. Afin que le Groupe puisse se développer dans un environnement concurrentiel, il est essentiel de maintenir en poste, recruter et former le personnel nécessaire, capable d'apporter au Groupe l'expertise nécessaire pour couvrir l'ensemble de ses besoins en capital intellectuel.

Le marché du personnel qualifié, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et des paiements, était déjà très compétitif avant la pandémie de Covid-19 et est exacerbé suite au développement significatif du télétravail qui entraîne une compétition accrue au niveau international et contribue à l'augmentation du risque de non-attraction et de non-rétention du personnel.

Dans le cadre de la politique de croissance du Groupe, il est également essentiel de pouvoir fidéliser les collaborateurs et les compétences clés indispensables des sociétés acquises.

Un échec dans ces domaines pourrait avoir une incidence sur le Groupe car cela limiterait sa capacité à fournir les services de haute qualité dus contractuellement à ses clients. Une défaillance de ce type pourrait être pénalisante pour se positionner sur certaines opportunités et être source de pénalités/plaintes, perte de clients, et de dommages relatifs à la réputation du Groupe.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

#### Gestion des risques

Le Groupe a défini un ensemble de programmes et de mesures d'atténuation pour faire face aux risques liés au personnel, notamment en renforçant la marque employeur pour augmenter la capacité à séduire de nouvelles ressources par une prise de décision et un processus d'accueil rapides. Des mesures supplémentaires sont mises en œuvre et détaillées à la Section D.3 Être un employeur responsable.

### F.2.1.3 Risque fournisseur

Depuis 2021, une pénurie mondiale de composants électroniques, déclenchée par le Covid 19 (augmentation des besoins en composants électroniques, problèmes logistiques dus aux confinements, ...) impacte l'ensemble de la sphère électronique. Worldline qui fournit les terminaux aux

commerçants pourrait être impacté en cas d'incapacité de ses fournisseurs à fournir les volumes attendus.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

#### Gestion des risques

Pour limiter le risque et ses conséquences, Worldline s'approvisionne en terminaux auprès de différents fournisseurs de premier plan, notamment TSS. Afin d'éviter toute rupture dans sa chaîne d'approvisionnement, cette situation a conduit à un examen minutieux des prévisions industrielles ainsi que des prévisions de ventes pour anticiper au mieux les besoins.

La ligne de services TSS est confrontée aux contraintes du marché. TSS ayant externalisé la production de ses terminaux de paiement auprès d'un partenaire industriel de premier plan (Jabil) spécialisé dans l'assemblage de produits électroniques (external manufacturing services, EMS), peut bénéficier de l'expérience de ce partenaire.

Afin d'anticiper au mieux les risques de rupture d'approvisionnement dus à des pénuries, des défaillances de fournisseurs ou à des risques naturels, une politique de multisourcing composants est systématiquement appliquée chaque fois que possible, et dans certains cas des stocks de sécurité sont constitués pour les composants critiques. De plus, certains fournisseurs stratégiques sont tenus de disposer de deux sites de production pour les composants sensibles. TSS bénéficie également de relations établies de longue date avec ses fournisseurs. Dans le cadre de l'externalisation de la production de ses terminaux de paiement à Jabil, TSS a donné à ses fournisseurs plusieurs engagements de rachat de stocks.

Même si la répartition géographique des sites de production des différents EMS couvre des risques géopolitiques et naturels, le Groupe ne peut exclure qu'en cas de problème politique majeur ou de confinement local dû au Covid-19, un changement de site de production pourrait générer des difficultés temporaires dans la production des terminaux.

### F.2.1.4 Continuité d'activité

Le Groupe dépend fortement du fonctionnement efficace et ininterrompu de ses principaux systèmes, notamment ses systèmes informatiques, ses logiciels, ses services et ses centres de données. Les services que le Groupe fournit sont conçus pour traiter de manière continue, sûre et fiable des transactions très complexes, très souvent en temps réel, et pour fournir des rapports et d'autres informations sur ces transactions, le tout à des volumes et des vitesses de traitement très élevés. Tout manquement à la fourniture d'un service efficace et sécurisé ou tout problème de performance entraînant des erreurs de traitement ou de signalement ou des interruptions de service importantes pourrait avoir un effet négatif important sur un nombre potentiellement élevé d'utilisateurs, sur l'activité du Groupe et, en fin de compte, sur sa réputation.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.



## Analyse des risques

Facteurs de risques

### Gestion des risques

Le Groupe a défini un ensemble de programmes et de mesures d'atténuation pour faire face à ces risques de continuité. Ces mesures sont détaillées à la Section « D.2.3.2 Assurer la sécurité grâce à une infrastructure informatique robuste et de qualité » et la Section « D.2.3.3 Une solide stratégie de continuité des activités ».

TSS a externalisé l'assemblage de ses terminaux de paiement à Jabil ; la majorité des terminaux de paiement sont produits sur plusieurs sites, ce qui permet de basculer la production d'un site à l'autre en cas d'indisponibilité de l'un d'entre eux.

#### F.2.1.5 Risques liés aux tiers

Pour mener à bien ses activités, le Groupe a recours à plusieurs vendeurs, prestataires et partenaires.

L'intégration de l'activité des tiers crée des dépendances mais également de nouvelles menaces, notamment lors de l'interconnexion de systèmes. Les hackers profitent de plus en plus des vulnérabilités présentes chez les tiers afin d'atteindre leur cible finale.

Par ailleurs, la réglementation s'est durcie concernant les tiers en introduisant de nouvelles exigences, notamment en matière de diligence raisonnable.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

### Gestion des risques

Les risques liés aux tiers sont conjointement gérés par le département des Achats et les Lignes de Services. La fonction Achat est responsable de la gestion du coût de base et de l'administration des relations commerciales avec le vendeur, incluant l'identification et la sélection, l'apport de données pour les offres clients, la négociation et signature de contrat, les actions d'économie de coûts et les idées d'innovation. Les Lignes de Services sont responsables de définir les caractéristiques des biens et/ou services demandés et de gérer les indicateurs de qualité, coût et livraison opérationnelle. Les équipes sécurité, continuité d'activité et conformité ont également défini un ensemble de critères inclus dans le processus de qualification pour limiter ce risque.

D'un point de vue environnemental, le Groupe reçoit régulièrement une évaluation de ses fournisseurs sur les risques de Responsabilité sociale des entreprises par EcoVadis.

## F.2.2 Risques réglementaires et juridiques

### F.2.2.1 Evolution des lois & réglementations

Le Groupe est soumis à un grand nombre de lois et réglementations, notamment dans les domaines suivants : concurrence, prestation de services de paiement, corruption, contrôles des exportations d'articles à double usage, protection des données personnelles, droit du travail, droits de l'Homme, sanctions internationales, blanchiment d'argent et financement du terrorisme, fraude, harcèlement et discrimination et, dans une moindre mesure, les barrières tarifaires et commerciales, et les restrictions au rapatriement de fonds.

Le non-respect par le Groupe des lois, réglementations et normes auxquelles il est soumis, au sein des différents pays dans lesquels il opère, en Europe mais aussi à l'international, et notamment la réglementation encadrant les établissements de paiement et les processeurs systémiques, qui sont considérés comme essentiels à l'économie locale, pourrait conduire à différents types de sanctions, notamment la suspension ou le retrait de son agrément d'établissement de paiement, l'obligation de remplacer l'équipe dirigeante en place, la limitation, suspension ou interdiction de certains services, et des amendes, sanctions ou autres pénalités, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation.

La réglementation du secteur des paiements s'est considérablement renforcée ces dernières années, et cette tendance se poursuit. Par exemple, l'engouement grandissant pour Internet, les appareils mobiles et les réseaux de communication informatiques, ont conduit à de nouveaux textes législatifs ou réglementaires portant sur les règles de confidentialité. Des exigences réglementaires supplémentaires sont désormais applicables comme, entre autres, le dépôt d'un dossier réglementaire supplémentaire afin de garantir le

maintien des licences des établissements de paiement, l'obligation d'enregistrer les agents auprès des autorités de surveillance et d'établir des points de contact locaux auprès des régulateurs dans les pays où les licences sont délivrées par l'intermédiaire de sociétés du Groupe ou d'agents, ou encore des déclarations supplémentaires (fraude, incidents, etc.). Par ailleurs, le Groupe a adapté ses solutions conformément aux dispositions des normes techniques réglementaires (RTS) relatives à l'authentification forte des clients et à la communication sécurisée dans le cadre de la DSP2, pour la migration vers l'authentification forte des clients, pour les transactions de paiement par carte de commerce électronique.

Afin de se conformer à la réglementation applicable à ses activités, et en particulier aux activités d'établissement de paiement et de sous-traitants d'établissements de crédit, le Groupe est astreint dans les pays où il exerce ses activités au respect de nombreuses obligations relatives notamment à ses infrastructures informatiques, ses procédures de contrôle interne et ses règles de reporting. Le respect de ces normes évolutives, et les coûts qui y sont associés, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe ou ses résultats. Le Groupe pourrait notamment faire l'objet d'audits par les autorités de régulation des pays dans lesquels il détient une licence (l'autorité de régulation belge – Banque Nationale de Belgique, l'autorité de régulation néerlandaise – la De Nederlandsche Bank, l'autorité de régulation suédoise – Finansinspektionen – la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni et l'autorité de régulation luxembourgeoise – la Commission de Surveillance du Secteur Financier), portant sur l'efficacité de ses procédures de contrôle interne, de ses systèmes d'audit et de ses mesures de gestion des risques. En cas de non-conformité aux exigences réglementaires applicables relevée dans le cadre de ce type d'audit, les engagements du Groupe pour remédier à de telles défaillances pourraient avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

### Gestion des risques

Le département de la conformité Groupe est chargé de superviser et de contrôler toute question relative à l'éthique et à la conformité au sein du Groupe. Le département de la conformité est une équipe de deuxième ligne qui fournit toutes les informations nécessaires à la première ligne pour garantir la conformité aux lois et réglementations les plus récentes.

Il couvre la mise en œuvre des différents volets du Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe, l'harmonisation de ces sujets ainsi que de la conformité au sein du Groupe. De plus, le Groupe peut être amené à faire appel à des experts pour vérifier ponctuellement la conformité de certaines de ses pratiques et le respect des réglementations applicables.

### F.2.2.2 Protection des données

Dans le cadre de ses activités, le Groupe collecte, utilise et traite différentes typologies de données, y compris des données à caractère personnel. Le Groupe constate une augmentation du nombre de lois et réglementations afférant à la gestion des données et en particulier aux données à caractère personnel, au sein de l'Union européenne mais également dans d'autres régions où le Groupe opère.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

### Gestion des risques

Le Groupe a pris des mesures pour assurer la fiabilité de ses systèmes de protection et de sécurité des données, ainsi que pour réduire les risques éventuels causés par une violation des données à caractère personnel qu'il traite.

Malgré les mesures adoptées par le Groupe, notamment concernant le règlement européen sur la protection des données personnelles (« RGPD ») visant à garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données, le risque de possibles attaques ou violations portant sur des données personnelles demeure.

### F.2.2.3 Règles des réseaux de cartes

Afin de fournir ses services de traitement des transactions, le Groupe doit être un participant (acquéreur commerçant) affilié auprès des schémas de paiement dans les pays où il exerce ses activités. La relation avec ces réseaux de cartes de paiement, tout changement dans les règles ou normes du réseau, incluant l'interprétation et la mise en place de règles et normes qui augmentent les coûts d'exploitation ou limitent la capacité du Groupe à fournir des services de traitement des transactions à ou via ses commerçants ou partenaires, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats.

Si le Groupe perdait cette qualité d'acquéreur commerçant ou de processeur de cartes de paiement participant auprès de ces schémas de paiement, à la suite d'un manquement aux

règles de ces schémas (tel que des incidents majeurs en matière de sécurité ou de fraude) entraînant une suspension ou l'annulation de l'affiliation, le Groupe pourrait ne plus être en mesure de fournir les services s'y rapportant.

De ce fait, le Groupe et ses clients sont soumis aux règles des réseaux de cartes pouvant lui imposer, ainsi qu'à ses clients, diverses pénalités qui pourraient être prélevées par les réseaux de cartes pour certains actes ou omissions. De plus, les réseaux de cartes peuvent prendre la décision d'augmenter les frais qu'ils font payer à leurs membres et prestataires de traitement.

### Gestion des risques

Worldline a mis en place une équipe de gestion des réseaux de cartes, ayant une vue holistique des sujets liés et est capable de faciliter l'organisation de manière structurée (par exemple, pour gérer les licences et faciliter le processus de conformité pour garantir le respect des règles).

Le Groupe pourrait être amené à répercuter tout ou une partie de ces augmentations (par ex. frais de réseaux et de traitement) à ses commerçants, ce qui pourrait avoir pour conséquence la perte de certains clients au profit de concurrents si ces derniers adoptaient une stratégie différente. Si le Groupe devait absorber tout ou une partie de ces frais, cela pourrait induire une hausse de ses coûts opérationnels et entraîner une baisse de ses bénéfices.

### F.2.2.4 Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle du Groupe pourraient être remis en cause ou violés et le Groupe pourrait être poursuivi pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, faire l'objet de demandes de licences croisées ou encore être tributaire des conditions de licences sous code source ouvert, particulièrement en Chine, Inde et Amérique latine.

Bien que le Groupe s'efforce de s'assurer que la propriété intellectuelle dont il est détenteur soit suffisante pour lui permettre de mener ses activités de manière indépendante, des tiers, dont des concurrents du Groupe, pourraient développer des technologies similaires, copier les services proposés par le Groupe ou trouver des moyens de contournement de ses droits de propriété intellectuelle. Dans ces cas de figure, le Groupe pourrait être dans l'impossibilité d'assurer la défense de ses droits de propriété intellectuelle contre ces tiers, ou être contraint d'obtenir une licence de leur part (notamment dans le cadre de licences croisées, en vertu desquelles le Groupe devrait également accorder une licence sur sa propre propriété intellectuelle). Le Groupe pourrait être contraint d'initier des procédures judiciaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle, ses secrets d'affaires et son savoir-faire, ou pour déterminer leur portée, ce qui pourrait avoir un coût élevé et entraîner un détournement des moyens du Groupe sans pour autant s'avérer fructueux. La perte de protection de droits de propriété intellectuelle et l'impossibilité d'avoir accès à la propriété intellectuelle de tiers pourraient nuire aux activités du Groupe et à sa capacité à se développer de manière indépendante.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.



## Analyse des risques

Facteurs de risques

### Gestion des risques

Le Groupe s'appuie sur une combinaison de droits contractuels (par exemple via ses fournisseurs) et droits d'auteur, marques, brevets, noms de domaines et secrets d'affaires afin de protéger sa propriété intellectuelle technologique et ses produits. Certaines parties tierces pourraient néanmoins tenter de s'opposer à, invalider, détourner, contrefaire voire s'approprier sa propriété intellectuelle.

Afin de réduire ce risque, le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée à la propriété intellectuelle avec notamment la mise en place de processus et politiques appropriées, avec une incitation au dépôt de brevets. La gouvernance est gérée par le Comité de Pilotage de la propriété intellectuelle qui se réunit périodiquement et rassemble des représentants de la Direction Générale et les parties prenantes internes, et étudie en profondeur les demandes.

## F.2.3 Risques stratégiques et Responsabilité Sociétale des Entreprises

### F.2.3.1 Situation en Ukraine

Worldline, étant un acteur mondial, est exposé aux risques géopolitiques. L'escalade rapide de la situation en Ukraine et ses conséquences pourraient représenter un risque pour Worldline.

Il convient de noter que l'exposition des activités poursuivies de Worldline sur le marché ukrainien est négligeable, TSS étant la seule ligne de service ayant une présence dans le pays.

Concernant le marché russe, où Worldline propose différents types de services, principalement par le biais de sa ligne de service Merchant Services, qui pourrait être impactée en raison des sanctions potentielles décidées par les gouvernements, les partenaires de paiement (régulateurs et systèmes), mais d'un point de vue commercial, l'exposition à la Russie reste faible.

### Gestion des risques

Worldline suit de près la situation en Ukraine par le biais de son équipe de Gestion de Crise Groupe.

La principale préoccupation demeure la sécurité des collaborateurs de TSS qui s'y trouvent.

En consultation permanente avec la direction locale, le Groupe a pris plusieurs mesures qui incluent, mais sans s'y limiter, la mise en place d'enregistrements quotidiens actifs, d'un soutien financier sur mesure, d'une ligne d'assistance et de conseils pour les membres de l'équipe et leurs familles.

En parallèle, en tant qu'organisation entièrement conforme partout où elle opère, Worldline applique toutes les mesures décidées par les autorités internationales compétentes, les régulateurs de paiement et les systèmes de paiement.

Les équipes opérationnelles sont pleinement mobilisées et, avec les plus hauts standards des dernières technologies de sécurité déjà mises en place, restent extrêmement vigilantes.

### F.2.3.2 Impacts du Coronavirus (Covid-19)

Le risque relatif à la pandémie de Coronavirus (Covid-19) fait l'objet d'un suivi hebdomadaire de la Direction au niveau du Groupe et des entités locales.

L'évolution du risque relatif à la pandémie de Coronavirus (Covid-19) nécessite une réévaluation continue de ses impacts au niveau du Groupe. Cette pandémie constitue un risque à la

fois sanitaire, opérationnel et financier. La propagation de ce virus et ses conséquences, en particulier les mesures prises par les gouvernants ou les acteurs en réaction, est susceptible d'affecter la santé des salariés et prestataires, les opérations et projets du Groupe ainsi que sa performance et sa situation financière. Les principaux facteurs de risques de cette pandémie ont été identifiés. Sans être exhaustif, ils peuvent se résumer comme suit :

- Impacts sanitaires sur la santé et les activités des salariés et prestataires du Groupe, pouvant mener à des restrictions et/ou perturbations dans la conduite des opérations ou la perte d'employés occupant des postes critiques (voir Section F.2.1.4 Continuité de l'activité) ;
- Impacts opérationnels du fait de la perturbation des chaînes d'approvisionnement industrielles pour des produits ou équipements (voir Section F.2.1.3 Risque Fournisseur) ; et
- Impacts financiers résultant du ralentissement global de l'activité économique impliquant une baisse du volume des transactions et des défauts de paiements d'entreprises dans des secteurs spécifiquement touchés par la crise sanitaire ou des impacts sur la disponibilité ou le coût de ressources financières (voir Section F.2.4 Changements macroéconomiques et risques liés au pays).

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

### Gestion des risques

Le risque de pandémie est l'un des risques traditionnellement couvert par le plan de continuité des opérations du Groupe. Ce plan a été activé dès février 2020, ce qui a permis d'augmenter le taux de télétravail des employés du Groupe au fur et à mesure du développement de la crise et dans une totale conformité avec les exigences réglementaires locales. Ces mesures garantissent à la fois les deux objectifs prioritaires du Groupe, qui sont la protection de la santé des employés et l'exécution continue de ses services. En outre, les équipes de Worldline ont maintenu un dialogue constant avec leurs clients et ont en particulier soutenu les distributeurs pour augmenter leurs capacités de click & collect, permis aux commerçants de mettre sur pied rapidement une activité on-line, promu les paiements sans contact ainsi que les terminaux de paiement mobiles.

Le contrôle des risques commerçants a été renforcé. A cet égard, les équipes Worldline de gestion des risques ont été étoffées avec de nouveaux membres et de nouveaux outils. Enfin, Worldline, aux côtés de ses partenaires (banques et marques de paiement) a contribué, dans de nombreux pays à

travers l'Europe (Belgique, Pays Bas, Allemagne, Suisse, etc.) à la mise en œuvre de l'augmentation des limites de paiement sans contact afin d'encourager les paiements électroniques et limiter le risque de transmission du virus Covid-19 via la circulation des pièces et billets, dans le cadre des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

### F.2.3.3 Enjeux du marché

Le secteur des services de paiement et des services numériques dans lequel le Groupe intervient est confronté à des évolutions technologiques rapides et significatives, à l'apparition de nouveaux produits et services, aux modifications des normes du secteur, à l'évolution des besoins des clients et à l'arrivée de concurrents non traditionnels. Afin de rester compétitif, le Groupe doit anticiper et réagir à cet environnement de marché qui évolue rapidement, ce qui requiert notamment d'importants investissements en Recherche et Développement. Le Groupe doit également optimiser son infrastructure technologique, notamment pour ses plateformes informatiques de traitement de paiements et autres plateformes informatiques, afin de bien se positionner pour pouvoir profiter au mieux de la croissance du marché et des nouveaux services.

Bien que le Groupe prévoie que les solutions innovantes développées répondent aux enjeux de la transformation digitale en cours au niveau des distributeurs et autres entreprises, il pourrait ne pas parvenir à s'adapter à ces évolutions ou à continuer à développer et commercialiser des services attractifs et innovants. Tout retard dans l'offre de nouveaux services et tout échec dans la différenciation des services offerts par le Groupe et dans l'anticipation de la demande du marché pourraient rendre les services du Groupe moins intéressants aux yeux des clients, voire obsolètes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats.

En outre, les projets que le Groupe entreprend pour améliorer son infrastructure technologique face aux tendances évolutives du marché nécessitent des investissements significatifs, et le Groupe ne peut pas garantir que ces tendances, produits et services pour lesquels de telles recherches ont été entreprises se développeront comme prévu ou rencontreront le succès escompté. Si le Groupe réalise des investissements importants dans le domaine de la Recherche et Développement ciblant des solutions et services nouveaux pour lesquels un marché ne se développe pas comme prévu ou ne se développe pas du tout, le Groupe pourrait avoir des difficultés à recouvrer le montant des coûts qu'il a supporté pour développer ces solutions et services nouveaux et, dans la mesure où ces investissements ont été capitalisés, à enregistrer des dépréciations significatives.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

### Gestion des risques

Le Groupe assure une veille permanente des nouvelles tendances, des produits, des services ainsi que des innovations, ce qui lui permet d'adapter en permanence son portefeuille pour tenir compte des nouveaux modes de paiement qui apparaissent. Les flux de transformation des ventes créent et étendent des réseaux entre les ventes de divers pays et organisations, qui soutiennent la fertilisation et la proposition de valeur croisée entre Lignes de Service.

Le Groupe a défini un ensemble de programmes et de mesures d'atténuation pour faire face à ces risques liés à l'innovation. Ces mesures sont détaillées à la Section D.2.2 Stimuler l'innovation durable.

### F.2.3.4 Risques liés aux opérations de fusion-acquisition

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le Groupe étudie des opportunités d'acquisitions et d'alliances avec d'autres entreprises, qui lui permettraient d'accroître sa pénétration du marché, ses capacités techniques, son offre de produits et ses capacités de distribution. La stratégie du Groupe en matière de croissance externe l'expose à un certain nombre de risques liés à la valorisation et aux éventuels passifs non déclarés (négociation d'un prix juste pour les activités après une due diligence limitée par définition) et à l'intégration des opérations (gestion des procédures complexes d'intégration du personnel, des produits, de la technologie et d'autres actifs de la Société acquise pour garantir la valeur projetée de cette dernière et les synergies projetées qui seront réalisées dans le cadre de l'acquisition).

Les processus d'intégration post-acquisition et de désinvestissement pourraient entraîner une interruption ou un essoufflement des activités de l'une ou plusieurs Lignes de Services consolidées du Groupe et une perte potentielle de collaborateurs clés. Le détournement de l'attention de la Direction, tout retard de livraison des services du Groupe, ou encore les difficultés rencontrées dans le cadre des acquisitions et de l'intégration ou désinvestissement des opérations des deux sociétés pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Au 31 décembre 2021, un écart d'acquisition (ou *goodwill*) d'un montant de 9 329,6 millions d'euros a été enregistré dans le bilan du Groupe. Le *goodwill* représente la différence entre le prix payé par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de ses filiales et autres entreprises et la juste valeur de leurs actifs nets à la date d'acquisition. Le *goodwill* a été affecté au niveau des secteurs opérationnels du Groupe présentés dans les annexes aux états financiers consolidés. Le montant du *goodwill* est revu pour déterminer l'existence d'une dépréciation, au moins une fois par an ou plus fréquemment lorsqu'un changement de circonstances indique que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.



## Analyse des risques

Facteurs de risques

Les montants recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie sont déterminés sur la base de calculs de sa valeur d'utilité, qui dépendent de certaines hypothèses clés, notamment des hypothèses relatives aux taux de croissance, aux taux d'actualisation et au coût moyen pondéré du capital sur la période. Si les estimations de l'équipe dirigeante changent, l'estimation du montant recouvrable du *goodwill* pourrait baisser de manière importante et entraîner une dépréciation. Bien qu'une telle dépréciation n'affecte pas les flux de trésorerie reportés, la baisse du montant recouvrable estimé et la charge hors trésorerie associée dans le compte de résultat pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe. L'évolution du *Goodwill* est détaillée en Note 9 aux états financiers consolidés.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.<sup>1</sup>

### Gestion des risques

Dans le cadre d'acquisitions régulières et importantes comme celle de SIX Payment Services le 30 novembre 2018, puis celle d'Ingenico le 28 octobre 2020, le Groupe met en place un programme d'intégration géré de près par la Direction Générale via un « Comité d'Intégration » hebdomadaire. Ce programme se construit autour des courants spécifiques pour assurer l'intégration complète et adéquate de l'entreprise, et vise à améliorer l'efficacité générale. Ce programme inclut notamment une revue profonde des contrats et des marchands à risques dans tous les pays afin d'évaluer objectivement la juste valeur des contrats et de mettre en place des actions correctives si nécessaire.

Dans le cadre d'un désinvestissement, une démarche comparable est également mise en place.

### F.2.3.5 Expansion sur de nouveaux marchés

L'un des éléments fondamentaux de la stratégie du Groupe est d'étendre l'empreinte géographique de ses services, notamment en élargissant les services qui ont connu le succès sur un ou plusieurs marchés du Groupe, à d'autres marchés desservis par le Groupe. Cette stratégie comporte un certain nombre de risques importants, notamment : les cadres réglementaires ou les préférences des consommateurs sur les nouveaux marchés peuvent rendre les produits du Groupe moins attrayants, des conditions de paiement potentiellement moins favorables et une difficulté accrue à recouvrer les créances et à développer des historiques de paiement qui favorisent la recouvrabilité des créances et la reconnaissance des revenus, des obstacles à l'utilisation et à l'accès aux biens et aux centres de données importants pour ses opérations, en particulier dans les pays émergents.

Rien ne garantit que ces marchés se développeront comme prévu ou que le Groupe récupérera entièrement les investissements qu'il a réalisés pour développer ces produits et services.

De même, rien ne garantit que les efforts déployés par le Groupe pour étendre ses services à de nouveaux marchés seront couronnés de succès, en particulier compte tenu de la concurrence à laquelle il est confronté de la part des fournisseurs historiques de ces services dans ces nouveaux pays. Si le Groupe n'est pas en mesure d'étendre avec succès son service existant à de nouveaux marchés, la stratégie de croissance du Groupe pourrait ne pas être couronnée de succès, ce qui, à son tour, pourrait avoir un effet négatif important sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses perspectives.

### Gestion des risques

Concernant l'expansion sur de nouveaux marchés, le Groupe s'assure, dans le cadre de ses opérations, d'effectuer toutes les activités de diligence raisonnable en impliquant les différentes fonctions au sein du Groupe (par exemple le juridique, la réglementation, la gestion des risques) mais également en sollicitant l'appui de spécialistes externes quand nécessaire. De plus les décisions significatives suivent un processus d'approbation interne afin de s'assurer que les risques liés sont identifiés et pris en compte dans la prise de décision.

### F.2.3.6 Changements macroéconomiques et risques liés au pays

Les industries des Services aux Commerçants, des paiements électroniques, du traitement des paiements et des services numériques sont influencées par le niveau global des dépenses de consommation des particuliers, des entreprises et des institutions publiques. Avec son socle notable de clientèle de détail et d'institutions publiques, l'activité du Groupe est particulièrement dépendante de ces facteurs. Le Groupe est exposé à la conjoncture économique générale qui affecte la confiance des consommateurs, leurs dépenses et celles des administrations publiques, leurs revenus disponibles et l'évolution de leurs habitudes d'achat. Une nouvelle détérioration de la conjoncture macroéconomique dans les principaux pays au sein desquels le Groupe exerce son activité, particulièrement en Europe, pourrait affecter de manière défavorable les recettes du Groupe en réduisant le volume et le montant moyen des transactions réalisées par l'utilisation de cartes de paiement ou de moyens de paiement électronique. En outre, en période de récession économique les clients du Groupe existants et potentiels pourraient être plus réticents à renouveler leurs équipements et logiciels informatiques. La possible mise en œuvre de mesures d'austérité par des gouvernements pourrait par ailleurs rapidement entraîner une diminution des dépenses publiques, ce qui, compte tenu du fait qu'une part significative du chiffre d'affaires du Groupe provient d'une clientèle d'institutions publiques (notamment en France et au Royaume-Uni), pourrait avoir une incidence défavorable significative sur son activité, ses résultats ou sa situation financière.

<sup>1</sup> Comme mentionné en section A, suite à une revue stratégique de cette activité, le Conseil d'Administration a validé l'orientation stratégique de désengagement de TSS (« Solutions & Services de Terminaux de paiement ») afin que cette activité puisse poursuivre une stratégie de transformation ambitieuse en tant qu'entreprise entièrement autonome. Dans ce contexte, la Ligne de Services est comptabilisée selon IFRS 5 comme une activité destinée à être cédée. Le 18 février 2022, Worldline est entré en négociations exclusives avec les fonds d'investissement gérés par Apollo sur la base d'une offre ferme d'achat pour 100% des titres de TSS. La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au second semestre 2022.

Dans l'hypothèse d'une cessation d'activité de commerçants à la suite de difficultés économiques, le Groupe ne recouvrera probablement pas les frais pour les transactions traitées par ces commerçants durant leurs derniers mois d'activité, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats. Les clients commerçants du Groupe et les autres participants aux systèmes de paiement électronique, dont les fournisseurs de services de paiement, sont responsables de toute amende ou pénalité qui peut être appliquée par les réseaux de paiement par carte. Les règles imposées par les réseaux de paiement pourraient conduire le Groupe à devoir dédommager les consommateurs en cas de faillite d'un commerçant, entraînant son incapacité à livrer les services et produits achetés. Dans le cas où le Groupe serait dans l'impossibilité de collecter de tels montants auprès des fournisseurs de services de paiement et autres agents pour cause de fraude, rupture de contrat, insolvabilité, faillite ou de toute autre raison, le Groupe pourrait se retrouver redevable de ces montants.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

### Gestion des risques

Pour limiter les risques liés aux changements macroéconomiques et l'instabilité des pays, le Groupe élargit sa présence à l'international. Avec l'intégration d'Ingenico, le Groupe opère désormais dans plus de 170 pays (y compris TSS) dans le monde, avec pour vocation de maintenir le développement de ses activités.

De ce fait, il est particulièrement exposé aux événements suivants :

- La situation économique et politique locale ;
- Les fluctuations des taux de change ;
- Les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;
- Les changements imprévus apportés par les régulateurs locaux à l'environnement réglementaire ;
- Les différents régimes fiscaux, qui peuvent avoir des effets négatifs sur le résultat des activités du Groupe ou sur ses flux de trésorerie, notamment les réglementations sur la fixation des prix de transfert, les retenues à la source sur les rapatriements de fonds et les autres versements effectués par les sociétés en participation et les filiales ;
- Les restrictions concernant l'importation ;
- Les droits de douane, contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales ;
- Ou les autres événements macroéconomiques locaux ou globaux (du type d'un changement de gouvernement, conflits, du changement du type Brexit ou d'une crise sanitaire locale ou mondiale du type du Coronavirus).

Le Groupe procède à une revue détaillée du cadre réglementaire de chaque pays afin d'y comprendre le marché, définir les conditions d'implantation et est vigilant sur les conditions de paiement, notamment, dans les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, du Sud-Est asiatique et d'Europe de l'Est. Les équipes locales représentent également une source d'information pour le Groupe afin de pouvoir adapter sa stratégie dans le cas de l'identification d'un événement pouvant avoir un impact pour le Groupe.

Le Groupe revoit périodiquement la stratégie opérationnelle de ses activités afin de parfaire les options identifiées relatives à des portions d'activité qui n'auraient pas atteint leur taille critique, ou relatives à des activités considérées comme non stratégiques.

### F.2.3.7 Risques environnementaux [risques extra-financiers – Réduction de l'empreinte environnementale]

Les principaux risques environnementaux du Groupe à l'échelle mondiale sont relatifs aux changements climatiques (adaptation, énergie et empreinte carbone) et à l'économie circulaire. Pour plus de détails concernant les risques environnementaux, voir la Section D.5 Réduire l'empreinte environnementale de Worldline.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

### Gestion des risques

L'énergie, le carbone et les déchets électroniques sont les principaux défis environnementaux du Groupe. La Société mène donc dans ces domaines des évaluations spécifiques et des actions dépendant de son lieu de consommation et de l'impact (bureaux, centres de données et terminaux, déplacements) pour réduire son empreinte environnementale. Veuillez-vous référer à la Section D.5.2 pour plus de détails.

Au regard de l'économie circulaire, Worldline SA/NV adopte une approche exemplaire de l'équipement électrique et électronique relativement à la production de ses terminaux tout au long du processus de création de valeur (collection, désassemblage et recyclage par des entreprises certifiées. Veuillez-vous référer à la Section D.5.2.3 Réduire notre empreinte carbone pour plus de détails.



## Analyse des risques

Facteurs de risques

### F.2.4 Risques Financiers

#### F.2.4.1 Risque crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie d'un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour le Groupe. Le Groupe considère que son exposition au risque de contrepartie est limitée en raison du caractère étendu et diversifié de sa clientèle. Le principal risque de crédit du Groupe est celui supporté vis-à-vis de ses clients financiers.

Le Groupe est également exposé à certains risques de crédit liés à ses activités d'acquisition. Dans l'hypothèse d'un conflit entre un porteur de carte de paiement et un commerçant qui ne serait pas résolu en faveur du commerçant, la transaction est en général refacturée au commerçant et le prix d'achat est crédité ou remboursé au titulaire de la carte. Dans le cadre de son activité d'acquisition commerçants, si le Groupe ne parvient pas à prélever ces montants sur le compte du commerçant ou sur son compte de réserve (le cas échéant), ou si le commerçant refuse ou se révèle être dans l'impossibilité, à cause d'une cessation d'activité, d'une faillite ou pour toute autre raison, de rembourser au Groupe ces montants refacturés, le Groupe devra supporter la charge du montant devant être remboursé au détenteur de la carte de paiement. Par ailleurs, le Groupe risque de voir sa responsabilité engagée en cas de transactions de paiement ou de crédit électroniques frauduleuses commises par un commerçant ou un tiers. Toute augmentation des commissions refacturées non payées par les commerçants pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. De plus, pour chaque transaction, le Groupe accorde au commerçant une garantie d'exécution relative au paiement effectué par le porteur de carte. Ainsi, le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas de défaut de paiement par le titulaire de la carte.

Pour l'activité TSS, le Groupe est également exposé au risque de crédit en cas de défaut de paiement de ses clients. Le Groupe gère ce risque par une évaluation individuelle ou de masse du marché basée sur la probabilité de défaut des clients, les conditions de paiement, les flux de revenus et la récurrence des factures. Plus un client est risqué, plus les délais de paiement sont courts, renforcés par des paiements sécurisés (prépaiements, garanties bancaires, assurances).

#### Gestion des risques

Le Groupe gère les risques de crédit par la sélection des institutions financières majeures comme clients et en utilisant plusieurs partenaires bancaires. Au regard du risque de crédit en lien avec son activité d'acquisitions commerciales, le Groupe gère ces risques en sélectionnant des clients sains financièrement, en demandant des garanties (renforcement de la garantie collatérale, délégation d'assurance, etc.) et en regardant tous les jours les flux de transaction afin d'éviter une exposition excessive à ces risques.

#### F.2.4.2 Risque de variation de taux de change

La majeure partie du chiffre d'affaires, des dépenses et des obligations du Groupe est libellée en euros. En 2021, 73,5% du chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé dans des pays de la zone euro, contre 26,5% dans des pays hors zone euro, dont 10,5% en francs suisses, 3,2% en livres sterling et 2,5% en roupie indienne. Les comptes du Groupe étant libellés en euros, son chiffre d'affaires dépend en partie de l'évolution du taux de change de l'euro par rapport aux monnaies des pays hors zone euro au sein desquels le Groupe réalise une part de son chiffre d'affaires (exposition au risque de conversion des taux de change). Concernant le risque dit de « transaction » (c'est-à-dire, un non-alignement entre les devises dans lesquelles les revenus sont générés et les coûts encourus), le Groupe estime que son exposition est limitée car dans la zone euro ses coûts sont encourus en euros et son chiffre d'affaires est généré en euros et, dans les pays hors zone euro, il réalise ses ventes et effectue la majorité de ses dépenses courantes dans la monnaie locale.

Les flux de facturation intragroupe concernant la refacturation de services centraux sont libellés en euros. Les variations de ces soldes liées aux mouvements de taux de change sont enregistrées dans les comptes des différentes filiales et peuvent impacter le résultat financier du Groupe positivement ou négativement.

#### Gestion des risques

Des couvertures sont mises en place en fonction de l'exposition budgétaire qualifiée de « Cash Flow Hedge » (IFRS).

Ce risque s'applique également à la ligne de services TSS en raison de l'exposition de change à un certain nombre de devises (dollar américain, dollar canadien et RMB chinois). Les instruments financiers utilisés en couverture sont les contrats d'achat et de vente à terme, les options de change, les swaps et les prêts/emprunts étrangers.

### F.2.4.3 Risque de financement et de liquidité

Au 31 décembre 2021, la dette nette du Groupe s'est élevée à 3 126 millions d'euros consistant principalement à des emprunts à long terme (pour 4 252 millions d'euros) et de liquidités (pour 1 126 millions d'euros). L'endettement bancaire et financier du Groupe est décrit à la Section E.4.3, ainsi qu'à la Note 7.4 des états financiers consolidés.

#### Gestion des risques

Bien que le Groupe ait démontré sa capacité à générer des niveaux importants de flux de trésorerie libre (s'élevant à 407 millions d'euros en 2021), sa capacité à rembourser ses emprunts de la manière prévue dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par d'autres facteurs (environnement économique, conditions du marché de la dette, respect de la législation, changements réglementaires, etc.). En outre, le Groupe pourrait être amené à consacrer une partie importante de sa trésorerie au paiement du principal et des intérêts de sa dette, ce qui pourrait réduire les fonds disponibles pour financer ses opérations quotidiennes, ses investissements, ses acquisitions ou le paiement de ses dividendes.

Le Groupe bénéficie d'une notation de crédit de premier ordre (Investment grade) de Standard & Poor's Global Ratings (BBB avec perspective stable), ce qui témoigne de la solidité du modèle d'entreprise du Groupe et de son bilan.

Le Groupe considère que la gestion du risque de liquidité dépend principalement de l'accès à des sources de financement diversifiées en termes d'origine et de maturité. Cette approche constitue le fondement de la politique de financement du Groupe.

### F.2.4.3 Risques sur les actions

Les risques sur les actions sont limités aux actions propres.

### F.2.4.4 Risques structure organisationnelle

Voir Section G.5.4.9 « Structure de contrôle ».

### F.2.4.5 Risque client [risques extra-financiers – Instauration de la confiance des clients]

Le chiffre d'affaires du Groupe est réparti sur un nombre relativement élevé de clients, bien qu'un client représente 2,3% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2021. Néanmoins, au sein de certaines Lignes de Services du Groupe et dans certaines régions clés dans lesquelles le Groupe opère, un

pourcentage significatif du chiffre d'affaires est généré avec un nombre limité de clients. Par exemple, pour la Ligne de Services « Services Financiers », les cinq clients les plus importants ont représenté 33% du chiffre d'affaires 2021 de cette Ligne de Services tandis que pour la Ligne de Services « Mobilité & Services Web Transactionnels », les cinq clients les plus importants ont représenté 21% du chiffre d'affaires 2021 de cette Ligne de Services. Les deux pays clés dans lesquels la concentration client est la plus forte sont l'Allemagne où les cinq clients les plus importants ont représenté 29% du chiffre d'affaires réalisé en 2021 dans ce pays, et la France où les cinq clients les plus importants ont représenté 28% du chiffre d'affaires réalisé en 2021 dans ce pays. Compte tenu de ces concentrations, la perte d'un client pourrait avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe, en particulier si le Groupe perd des clients clés dans des Lignes de Services moins importantes ou plus récentes.

La durée des contrats clients du Groupe varie en général entre trois et cinq ans, et certains de ses contrats avec des clients du secteur privé en Amérique latine ont une durée pouvant aller jusqu'à dix ans. A l'expiration d'un contrat, les clients du Groupe ont le choix de renégocier leur contrat avec le Groupe, d'en redéfinir le périmètre à la hausse ou à la baisse, de conclure des contrats avec des concurrents qui fournissent des services de même nature ou de mettre fin à l'externalisation de ces services. Le non-renouvellement d'un contrat client pourrait avoir un impact négatif sur les activités du Groupe. De plus, les clients pourraient négocier des réductions de prix quand ils cherchent à renouveler ou proroger les contrats auprès du Groupe, ou si l'activité des clients connaît des changements de volume importants. De surcroît, certains clients pourraient chercher à abaisser les tarifs précédemment négociés avec le Groupe en raison de la concurrence sur les prix, d'autres facteurs économiques ou d'une pression sur les prix qui serait subie par le client lui-même. Si le Groupe n'est pas en mesure de conserver un taux élevé de renouvellement de ses contrats dans des conditions qui lui soient favorables, cela pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats ou sa situation financière.

De plus, on observe, depuis plusieurs années, un nombre croissant de fusions et consolidations dans le secteur des services bancaires et financiers. Les opérations de fusions et de consolidations des établissements financiers réduisent le nombre de clients et clients potentiels du Groupe, ce qui peut affecter de manière défavorable le chiffre d'affaires du Groupe ou conduire au non-renouvellement des contrats existants.

Ce risque s'applique également à la ligne de services Terminaux, Solutions & Services.

#### Gestion des risques

Afin d'attirer de nouveaux clients et de décroître la concentration des clients sur la même zone géographique et les mêmes secteurs d'activité, le Groupe exploite l'évolution de marché et la diversité de son portefeuille. Pour plus d'informations, voir Section D.2.1 Répondre aux attentes des clients.



## F.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe est impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société ou de l'une de ses filiales et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé.

Le taux de contentieux et de litiges est bas, grâce en partie aux incitations à l'auto-assurance, à la promotion appuyée de la qualité des services rendus par le Groupe ainsi que l'intervention d'une Direction de la Gestion des Risques impliquée, qui assure un suivi efficace de la gestion des contrats depuis leur offre jusqu'à leur livraison, alertant immédiatement des potentielles difficultés.

Tous litiges et contentieux d'une ampleur importante, actuels ou potentiels, font l'objet d'un suivi, d'un *reporting*, et d'une gestion appropriée ainsi que d'une analyse juridique effectuée par la Direction Juridique du Groupe. Ils font par ailleurs l'objet d'un rapport au Comité des Comptes de Worldline.

Des processus et politiques sont déployés afin d'assurer une identification à un stade embryonnaire des risques de litiges et son suivi régulier en collaboration avec les différentes fonctions et directions.

La Direction Juridique considère que les provisions constituées sont suffisantes.

### F.3.1 Litiges en matière sociale

Il y a environ 20 700 salariés dans le Groupe, et relativement peu de contentieux d'ordre social. Dans presque toutes les juridictions, il n'y a pas ou très peu de contentieux.

Le Groupe est partie défenderesse à un très faible nombre de contentieux sociaux et estime que la plupart de ces

contentieux sont dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision appropriée.

Le montant total des provisions pour litige en matière sociale figurant dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2021, était de 0,6 millions d'euros.

### F.3.2 Litiges en matière commerciale et propriété intellectuelle

Il existe un faible nombre de litiges en matière commerciale au sein du Groupe (y compris hérités des acquisitions de SIX Payment Services et d'Ingenico) compte-tenu de la taille du Groupe et de son secteur d'activité.

Le Groupe est également confronté à un petit nombre de litiges en matière de propriété intellectuelle ou de pratiques déloyales (y compris héritées des acquisitions de SIX Payment Services et d'Ingenico) dont la plupart sont, de l'avis du

Groupe, considérés, de nature largement spéculative et dans lesquelles les réclamations sont considérées comme surévaluées et sans fondement.

Comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, le montant total des provisions pour risques et litiges commerciaux, qui couvrent les litiges commerciaux et contentieux identifiés, s'élève à 61,5 millions d'euros.

### F.3.3 Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges fiscaux habituels, d'audits et de contentieux. Ces réclamations sont généralement résolues par le biais de procédures administratives non contentieuses. Ces litiges n'ont pas d'effet significatif sur la situation financière ou les résultats de la

Société ou du Groupe et sont provisionnés le cas échéant de manière appropriée.

Au 31 décembre 2021, 12,4 millions d'euros ont été enregistrés par le Groupe concernant des litiges fiscaux.

### F.3.4 Autres litiges

#### Investigations en Argentine

Dans le cadre des schémas de billetterie sans contact *smart card* pour les réseaux de transports municipaux exploités par Worldline Argentine, la collecte et le transport des fonds sont

externalisés à un sous-traitant. Entre le milieu de l'année 2011 et septembre 2012, Worldline Argentine a sous-traité ces services pour la ville de Cordoba (le schéma « Red Bus ») à un Groupe d'entreprises locales, UTE Ribelex Cordubensis, comprenant CBI Cordubensis SA (« CBI »). En septembre 2012,

Worldline Argentine a remplacé CBI par un autre sous-traitant, Logistica y Distribucion Cuyo Card SA (« LyD »), n'étant pas satisfaite par le service fourni par CBI, et en particulier en raison de l'apparition, dans le circuit de collecte des fonds, de chèques émis par des tiers en lieu et place d'esèces.

En fin d'année 2013, la Direction du Groupe a eu connaissance d'irrégularités potentielles se rapportant au schéma Red Bus par la réception d'e-mails anonymes, semblant émaner d'une source interne, qui contenaient des allégations d'agissements suspects et potentiellement illégaux de la part de LyD. Le Groupe a alors immédiatement débuté une enquête interne relativement à ces allégations. Au début de l'année 2014, l'enquête interne du Groupe a été étendue en raison de la publication d'articles dans la presse argentine faisant état de nouvelles allégations d'irrégularités et de faits potentiellement illégaux, notamment de corruption et de blanchiment d'argent, dans le cadre de la gestion du schéma Red Bus.

Le 28 mars 2014, Worldline Argentine a reçu une mise en demeure de la part du Bureau du Procureur pour les Affaires de Criminalité Economiques et de Blanchiment d'Argent (*Procuraduría de Criminalidad Económica y Lavado de Activos* ou PROCELAC) du Bureau du Procureur National Argentin de fournir des informations et des documents se rapportant au schéma Red Bus. Worldline Argentine a rapidement fourni les informations demandées. PROCELAC a depuis ouvert une instruction judiciaire afin d'enquêter plus avant l'implication potentielle de diverses parties dans des faits d'« association de malfaiteurs » (*asociación ilícita*) et de fraude fiscale.

Des investigations internes au sein du Groupe portant sur ces allégations qui ont été menées par ses départements d'audit interne et de finance, assistés d'intervenants extérieurs, n'ont pas révélé de preuves caractérisant une violation des lois argentines anticorruption par Worldline Argentine ou l'un de ses employés.

Le 30 juin 2017, le Président-Directeur général et le Directeur des Opérations de Worldline Argentina ont formellement été accusés par le juge du Tribunal de Cordoue de blanchiment d'argent. Le 5 juillet 2017, ils ont interjeté appel de cette décision et ont demandé à la Cour d'appel de Cordoue de rejeter les accusations. Si le Tribunal de Cordoue refuse de rejeter les accusations, la procédure pénale suivra son cours. Il n'y a pas de risque d'implication pour Worldline à ce stade.

### **F.3.5 Autres procédures gouvernementales, juridiques, judiciaires ou arbitrales**

Le Groupe n'est partie qu'à un petit nombre de procédures en matière de droit de la concurrence héritées de l'acquisition de SIX Payment Services. Le montant total de provisions associées au 31 décembre 2021 est de 9,4 millions d'euros.

Worldline Switzerland Ltd (anciennement SIX Payment Services) est partie à une procédure judiciaire devant le Tribunal Administratif Fédéral Suisse (« TAF ») mentionnée en Section F.4.5 du Document de Référence 2018 et décrite en Section 5.2.5 Litiges importants du Document E établi dans le contexte de l'acquisition de SIX Payment Services et enregistré auprès de l'AMF le 31 octobre 2018 sous le numéro d'enregistrement E-18-070 (le « Document E »). Le 21 mai 2019, Worldline a été informé que le jugement rendu par le TAF le 18 décembre 2018 a confirmé la sanction prononcée par la

### **Procédures de redressement fiscal au Brésil**

Des procédures de redressement fiscal concernant une filiale au Brésil sont toujours en cours. Elles sont liées à la taxe ICMS (TVA), avec un montant en cause (principal, au titre des années 2004 à 2009, intérêts et pénalités) de l'ordre de 50.7 millions d'euros au 31 décembre 2021. Dans un contexte de guerre fiscale entre États (*Tax War*) qui a affecté Ingenico au même titre qu'un grand nombre d'entreprises brésiliennes et internationales, l'administration fiscale de l'État de Sao Paulo conteste la déduction par Ingenico Do Brasil, d'une fraction de la taxe ICMS (TVA) prélevée sur les factures émises par un de ses fournisseurs (Jabil do Brasil Indústria Eletroeletrônica Ltda) au motif que l'État de Minas Gerais, dans lequel opère le fournisseur, avait accordé au fournisseur une incitation fiscale qui n'avait pas été dûment approuvée par le Conseil national brésilien pour la politique du Trésor (« CONFAZ »), violant ainsi la législation fiscale fédérale. En juin 2019, les autorités fiscales de l'État de Sao Paulo ont adopté une résolution sur les critères d'éligibilité à l'amnistie pour les entreprises, à la lumière de la Loi Complémentaire 160/2017. Ingenico a rempli les conditions posées par la résolution et, au vu de la Loi Complémentaire, présentée en juillet 2019, une demande de retrait de sa défense contre cet avis d'imposition. Cette demande a été rejetée par les autorités fiscales de l'État de São Paulo en août 2021 au motif que l'État de Minas Gerais n'a pas respecté les formalités énoncées par Loi Complémentaire (Convention 190/2017). Contre une telle décision, au niveau administratif, Ingenico do Brasil Ltda. a déposé une demande de réexamen (toujours pendante) ; en parallèle, Ingenico do Brasil Ltda. a engagé une procédure judiciaire dans le but de démontrer que la procédure prévue par la Convention 190/2017 a été pleinement respectée par l'État de Minas Gerais, qui autorise Ingenico do Brasil à utiliser les crédits d'impôt ICMS découlant de transactions interétatiques d'achat de POS auprès de JABIL. Au regard de l'analyse de ces risques et en application des critères de la norme IAS 37, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2021.

F

Commission Suisse de la Concurrence. Un recours a été formé le 20 juin 2019 et dans l'attente d'un nouveau jugement, la décision du TAF n'est pas exécutoire. Comme indiqué dans le Document E, le montant de l'amende était provisionné dans les comptes de SIX Payment Services avant l'acquisition et a été pris en compte dans le prix d'acquisition de SIX Payment Services.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'autre procédure gouvernementale, juridique, judiciaire ou arbitrale susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.



## F.4 Contrôle interne

[GRI 102-16] [GRI 102-17] [GRI 102-25] [GRI 102-33] [GRI 102-34]  
[GRI 103-3 Conformité socio-économique]

Le dispositif de contrôle interne tel que défini en Section F.5.1 ci-dessous s'appuie sur le cadre de référence de contrôle interne prescrit par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

la Section « Principes Généraux » du cadre de référence de l'AMF a été utilisée pour décrire de manière structurée les composantes du dispositif de contrôle interne (Section F.5.3 Composantes du dispositif de Contrôle Interne). Une attention

particulière a été apportée au dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière (Section F.5.4 Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière), en conformité avec le guide d'application de l'AMF. Les acteurs du contrôle interne sont présentés en Section F.5.2 Les acteurs du contrôle interne.

### F.4.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société vise à garantir :

- La conformité aux lois et réglementations ;
- L'application des instructions, politiques et orientations approuvées par la Direction Générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société, pour établir l'efficacité et l'efficience opérationnelle, la sauvegarde des actifs ; et
- La protection des éléments actifs et la fiabilité des informations financières.

L'un des objectifs des procédures de contrôle interne est de prévenir et de contrôler les risques d'erreur et de fraude. Comme tout système de contrôle interne, ce dispositif ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue contre ces risques.

### F.4.2 Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du système de contrôle interne sont les suivants :

#### Le Conseil d'Administration assisté du Comité des Comptes

Le Conseil d'Administration établit des règles de gouvernance spécifiant le rôle du Conseil assisté par ses comités. Ces comités éclairent le Conseil sur la qualité du dispositif de Contrôle Interne. Le Comité des Comptes en particulier, est informé de la teneur et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne appliquées pour garantir la fiabilité et l'exactitude de l'information financière et des opérations et il se tient informé du correct déploiement du système de contrôle interne.

#### La Direction Générale et les Comités de Direction

La Direction Générale est responsable de la gestion de l'ensemble des activités du Groupe et traite spécifiquement des aspects stratégiques et de développement du Groupe. Les Comités de Direction sont, à différents niveaux, responsables de la mise en œuvre et du suivi du système de contrôle interne dans leurs domaines respectifs de responsabilité.

#### Le Comité des Audits, Risque et Conformité (ARC)

Le Comité des Audits, Risque et Conformité a été créé sous la supervision du Comité de Direction afin de renforcer la supervision locale autour des questions de Contrôle Interne. Ils ont pour but de partager les conclusions des principaux audits avec les équipes de Direction locales, et de revoir les plans d'actions relatifs aux faiblesses identifiées ou aux risques potentiels ainsi qu'un état des lieux des risques et des plans d'action en cours de mise en œuvre.

#### Le Contrôle Interne du Groupe

Le rôle du Contrôle Interne du Groupe est d'assurer le développement, la coordination, l'implémentation et la maintenance du système de contrôle interne, dans l'ensemble du Groupe. Il s'appuie sur le résultat de l'évaluation des risques pour définir les processus à renforcer et l'amélioration des contrôles à apporter.

Cela comprend la définition des processus, des outils et des méthodologies de contrôle interne, la propriété du Manuel de Contrôle Interne (BlueBook) et la conduite de la surveillance des activités de contrôle interne. Le Contrôle Interne du Groupe s'appuie sur les coordinateurs des risques et des processus de contrôle interne dans les unités de gestion (RICC).

## L'Audit interne du Groupe

Le département d'Audit interne est constitué d'une équipe centrale au niveau du Groupe. Cette équipe fonctionne selon une méthodologie et approche cohérentes. En outre, des points de contact uniques sont prévus pour les entités réglementées.

Le Comité des Comptes reçoit régulièrement des rapports sur l'exécution du plan d'audit, les objectifs des missions et les

résultats et recommandations qui en découlent. L'Audit interne du Groupe est en contact avec les Commissaires aux comptes pour s'assurer de la bonne coordination entre l'audit interne et l'audit externe.

En 2021, le département d'Audit interne a maintenu/renouvelé sa certification IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne). Cette accréditation atteste la qualité de la fonction Audit Interne (AI), le niveau de conformité avec les normes internationales et le degré de maîtrise des enjeux principaux.

## F.4.3 Composantes du dispositif de Contrôle Interne

### F.4.3.1 Gouvernance/Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle fait référence à la culture interne, à la conscience du contrôle, au style de gestion, à l'intégrité, à l'éthique, à l'organisation, à l'attribution de l'autorité et de la responsabilité, aux compétences, aux systèmes et aux politiques internes (méthodes, procédures et pratiques) qui contribuent à la mise en place d'un contexte favorable à la maîtrise des risques. Il représente le socle du dispositif de contrôle interne. Les principales composantes sont présentées ci-après.

Le Code d'éthique définit les comportements acceptables (montrer l'exemple, donner le ton), en accord avec l'engagement de Worldline en matière de responsabilité sociale des entreprises.

La Société repose sur une organisation matricielle qui combine les Opérationnels (Entités Opérationnelles et divisions) et le Management Fonctionnel (Fonctions Support). Cette organisation matricielle permet un double regard sous différents angles sur les opérations.

Afin de garantir un contrôle efficace et efficient depuis le management des pays jusqu'à la Direction Générale, une procédure formelle définit les habilitations des dirigeants des filiales à engager juridiquement le Groupe envers ses clients, ses fournisseurs et autres tiers. La politique de délégation de pouvoirs est mise en œuvre sous la supervision de la Direction Juridique & Conformité du Groupe.

La gestion des Ressources Humaines du Groupe s'appuie sur le modèle de capacités globales (GCM *Global Capability Model*), qui sert de norme de référence pour classer les emplois du Groupe selon des critères d'expérience et d'expertise. Il donne un aperçu de la grande variété de postes au sein de l'organisation ainsi que des différents niveaux d'expérience et d'expertise requis pour chaque poste.

Un système mondial de gestion des performances (*My Career*) est utilisé pour soutenir le développement et le coaching individuel. En outre, des tableaux de bord prospectifs (*Balanced Score Cards*) sont utilisés pour faire passer les objectifs commerciaux en cascade. Grâce à des évaluations des performances, des objectifs sont fixés et les progrès sont mesurés afin d'assurer une amélioration continue pour chaque individu de l'organisation.

Par le biais de l'organisation mondiale de la qualité, Worldline a défini et mis en œuvre des politiques et des processus pour la prestation de services et les fonctions supports. Dans le cadre de processus définis dans l'ensemble de l'entreprise, des

indicateurs de performance, des rôles et des responsabilités et des contrôles internes sont spécifiés.

Ceux-ci font partie du système de gestion de Worldline et sont publiés dans celui-ci, et contribuent à un environnement de contrôle approprié.

**Systèmes d'information** : un département Informatique interne est en place au niveau du Groupe pour gérer les applications et infrastructures informatiques internes communes à l'ensemble du personnel de Worldline dans le monde. Il supporte notamment les fonctions financières (applications de comptabilité et *reporting*), les Ressources Humaines (outil de gestion des ressources, annuaire général), la communication (sites web du Groupe et intranet) ou les marchés publics.

La sécurité et l'accès à ces infrastructures et applications, ainsi que leur fiabilité et performance, sont gérés par ce département et bénéficient de l'expertise et des ressources internes du Groupe.

### F.4.3.2 Système de gestion des risques

Le Groupe exploite un système de gestion des risques qui facilite l'analyse et le traitement des risques commerciaux tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service. La gestion des risques est intégrée dans les processus décisionnels et opérationnels du Groupe et gérée selon le modèle de gestion des risques tel que décrits dans les chapitres du présent document relatifs à la gestion des risques (voir Section F.1).

Ces processus de risque permettent d'identifier et d'analyser les principaux risques qui peuvent, en tant que l'une des solutions d'atténuation des risques, nécessiter une attention particulière et/ou la mise en œuvre d'un contrôle interne amélioré, comme décrit dans la Section F.4.3.3 Activités de contrôle ci-après.

### F.4.3.3 Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle sont décrites dans le Manuel de Contrôle Interne (BlueBook). Ce manuel ne couvre pas seulement les processus financiers, mais également les divers processus opérationnels comme la livraison, la passation de marchés, les ressources humaines et les activités liées aux risques et à la conformité (par exemple, la sécurité, le droit, le développement durable).

Une mise à jour du BlueBook est effectuée et diffusée au sein du Groupe chaque année afin de prendre en compte certains



## Analyse des risques

Le contrôle interne

contrôles additionnels et les améliorations de certains processus. Ce document continuera à évoluer en fonction de l'évolution des processus et des risques émergents (mise à jour au moins une fois par an).

Un référentiel de contrôles informatiques (intégré au BlueBook) a été défini, précisant les activités de contrôles relatives au service fourni au client. Ce référentiel est utilisé pour la production des rapports « ISAE 3402 » à destination de plusieurs clients du Groupe.

### F.4.3.4 Surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est placée sous la responsabilité des différents niveaux de management, et s'appuie également sur les missions de l'Audit interne.

La surveillance est assurée par le suivi d'indicateurs (KPI), des campagnes d'auto-évaluation (réalisés à partir de questionnaires) et de test des contrôles qui pourraient mesurer directement ou indirectement l'efficacité de la mise en œuvre du processus et des contrôles annexes.

Le Contrôle Interne du Groupe rassemble tout particulièrement, sur une base annuelle, la vue d'ensemble et les résultats des évaluations de contrôle à un niveau consolidé et les principales actions définies pour améliorer le système de contrôle interne. Les résultats sont présentés lors des réunions de l'ARC et des Comités QSRC.

En dehors des activités de surveillance des contrôles menées par le Contrôle Interne du Groupe, des évaluations sont effectuées par des « auditeurs indépendants », notamment :

- Les auditeurs ISO suivent un plan d'audit couvrant les normes ISO pour la qualité (ISO 9001), la sécurité (ISO 27001), l'environnement (ISO 14001) et les services informatiques (ISO 20000) ;
- Les auditeurs externes juridiques et financiers se concentrent sur la fiabilité des informations financières ;
- Les auditeurs de service (effectuant des audits ISAE 3402) se concentrent sur les principaux contrôles mis en œuvre pour garantir l'efficacité des processus qui soutiennent les services dans le cadre de l'ISAE 3402 (pour les clients de Worldline) ;

**Audit Interne du Groupe (AIG) :** en suivant un plan d'audit annuel basé sur les risques, l'AIG évalue à la fois les fonctions supports et opérationnels.

L'Audit interne s'assure que les procédures de contrôle interne ont été dûment appliquées et contribue au suivi et développement de son champ d'action.

En 2021 l'Audit interne a mené 36 missions d'audit (y compris des missions spécifiques à la demande de la Direction Générale) pour évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne : dans le domaine des processus fonctionnels (Finance, Ressources Humaines, Achats, Ventes) et relatives aux processus opérationnels. Toutes les missions ont donné lieu à l'émission d'un rapport d'audit spécifiant les plans d'action à mettre en œuvre par l'unité de gestion concernée.

Par ailleurs, l'Audit interne réalise une revue semestrielle des recommandations ouvertes avec les responsables concernés, dont les résultats des actions pour les risques « critiques, importants et moyens » sont présentés au Comité Exécutif du Groupe. En 2021, 85% des recommandations fortes et moyennes d'audit ont ainsi été mises en œuvre dans les délais impartis.

L'Audit interne accompagne également activement les opérations afin de maintenir les exigences de conformité qui soutiennent le statut « d'institution de paiements » pour les entités du Groupe. A ce titre, une évaluation annuelle de l'environnement de contrôle est prévue dans le plan d'audit.

### F.4.3.5 Communication d'informations fiables et pertinentes

Plusieurs processus, réunions et structure de gouvernance de l'entreprise (*Worldline Governance Framework*) sont en place pour s'assurer que des informations fiables et pertinentes sont communiquées efficacement et en temps utile aux acteurs concernés au sein de l'entreprise, leur permettant ainsi d'exercer leurs responsabilités.

Des canaux de communication descendants et ascendants sont définis au sein de chaque fonction, afin de cascader les instructions et d'obtenir un retour sur leur exécution.

Worldline diffuse des informations dans toute l'organisation, y compris les messages de la Direction sur les objectifs et la qualité du service, par le biais de plusieurs médias, notamment mais pas exclusivement :

- Une communication régulière de la Direction ;
- Des newsletters internes ;
- L'intranet du Groupe (Source) ;
- L'outil de gestion des connaissances (SharePoint).

Les informations sont distribuées en fonction des besoins et des politiques de classification des informations et de sécurité de l'information ont été développées.

Des lignes hiérarchiques formelles ont été définies suivant les structures opérationnelles et fonctionnelles. Ce *reporting* formel, basé sur des formats standards, concerne à la fois les informations financières et non financières ainsi que les performances opérationnelles. Des comités dédiés sont mis en place pour le partage et la communication des informations (par exemple, les Comités de Qualité, de Sécurité, de Risque et de Conformité (*Quality, Security, Risk & Compliance Committees*), les Comités des Audits internes, des Risques et de la Conformité (*Audit, Risk & Compliance Committees*), les réunions *Quality Review*, le Comité Exécutif local (*Local Executive Committee*), les Comités de Gestion locaux (*Local Management Committees*), etc.).

La communication externe avec les clients est organisée par le biais de réunions opérationnelles, de rapports de service, d'enquêtes de satisfaction auprès des clients et d'ateliers.

## F.4.4 Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

La gouvernance financière du Groupe maintient un ensemble de processus financiers globaux qui s'inscrivent dans le dispositif de contrôle interne de la Société et font l'objet d'une attention particulière du fait de leur sensibilité :

- Les processus financiers : la comptabilité générale, le processus budgétaire et d'actualisation périodique de la prévision, la consolidation et le *reporting*, la gestion de la trésorerie et des financements, la gestion des risques de crédit... ;
- Les processus des fonctions « expert » : taxes, assurances, retraites et assimilés, achats immobiliers ;
- Les processus opérationnels : gestion des offres, exécution des contrats, le business model financier des activités.

### F.4.4.1 Organisation financière locale et globale

Le pilotage de la Direction Financière est effectué à travers le Comité Financier du Groupe (FICO), sous la conduite du Directeur Financier du Groupe.

Ce Comité se tient toutes les deux semaines et réunit les Directeurs des principales fonctions de la Finance, les Directeurs Financiers des divisions mondiales (*Global Business Lines*) et les Directeurs Financiers des unités régionales (*Regional Business Units*). Ce Comité traite l'ensemble des sujets financiers transverses critiques du Groupe et des sujets opérationnels et commerciaux inhérents à chaque entité.

Cette organisation est dupliquée au niveau des pays.

Le rattachement à la fonction centrale du Groupe, comme pour les autres fonctions support, renforce l'intégration de la fonction financière en favorisant une harmonisation totale des processus financiers clés de fonctionnement et en apportant ainsi un soutien approprié aux entités opérationnelles du Groupe.

La Direction Financière du Groupe supervise les processus financiers, plus particulièrement au travers de la consolidation financière, de la veille réglementaire, de l'apport d'expertise aux différentes entités et du contrôle de l'information financière produite. Elle revoit les options comptables, les postes comptables les plus significatifs ainsi que les insuffisances potentielles de contrôle interne et décide des actions correctives à mettre en œuvre.

### F.4.4.2 Normes et procédures financières du Groupe

La Direction Financière du Groupe a rédigé plusieurs normes et procédures pour accompagner les filiales et contrôler l'enregistrement et le traitement de l'information financière.

Ces normes et procédures sont examinées et discutées avec les Commissaires aux comptes avant leur diffusion et comprenaient les principaux éléments suivants :

- Les normes comptables et procédures financières couvrent les lignes directrices des principes comptables et de *reporting* du Groupe sur la façon dont l'information financière doit être préparée, avec les normes de présentation et d'évaluation communes. Elles précisent également les principes comptables à appliquer par les entités pour préparer leurs budgets, budgets révisés et soumettre les arrêtés comptables dans le cadre de la consolidation du Groupe. Les normes de *reporting* du Groupe (GRDs – *Group Reporting Definitions*) et les directives internes relatives à l'application des normes IFRS ainsi que les règles comptables adaptées aux activités du Groupe, sont régulièrement mises à jour ;
- Des séances de formation et d'information sont régulièrement organisées afin de diffuser ces normes et procédures à travers le Groupe. Un site intranet dédié est accessible à l'ensemble du personnel comptable, favorisant le partage de connaissances et les échanges sur les questions soulevées par la communauté financière du Groupe ;
- Instructions et calendriers : la remontée des budgets des entités, des budgets révisés et des états financiers périodiques et annuels par filiale est réalisée sous un format standard et dans les délais fixés par des instructions et procédures spécifiques. La Direction Financière du Groupe coordonne en liaison avec les Commissaires aux comptes les processus de clôture annuelle et semestrielle.

F

### F.4.4.3 Systèmes d'information

Les systèmes d'information jouent un rôle clé dans la mise en place et la mise à jour du dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière, fournissant à la fois des contrôles préventifs automatisés, mais aussi des capacités d'analyse et de surveillance continue.

La production d'informations comptables et financières se fait à l'aide d'un progiciel de gestion intégré partagé par la quasi-totalité des filiales du Groupe à l'exception de celles récemment acquises.

Un système de *reporting* et de consolidation unifiée est utilisé pour le *reporting* financier (*reporting* opérationnel et comptes statutaires). Chacune des filiales remonte des états financiers individuels, lesquels sont consolidés au niveau du Groupe, sans palier de consolidation. Toutes les écritures comptables de consolidation sont directement contrôlées par la Direction Financière du Groupe. Les engagements hors bilan sont communiqués avec les autres informations financières et revus par la Direction Financière du Groupe.



## Analyse des risques

Le contrôle interne

### F.4.4.4 Surveillance et Contrôle

Au-delà des processus financiers mis en œuvre, les processus de surveillance et de contrôle visent à s'assurer que l'information comptable et financière est conforme à l'ensemble des politiques, des normes et des instructions définies.

Le dossier de clôture (intégré dans le BlueBook) est mis à jour périodiquement et déployé au niveau local dans toutes les Entités Opérationnelles. Les principales filiales doivent renseigner trimestriellement un dossier de clôture électronique et standardisé, formalisant les contrôles importants réalisés sur le cycle financier, et fournissant les justificatifs appropriés pour supporter les positions comptables. Des modèles réalisés au niveau Groupe permettent d'explicitier le niveau de contrôle attendu pour les principaux éléments.

Les revues fonctionnelles sont menées par les fonctions financières support du Groupe sur les sujets principaux liés au *reporting* financier, tel que les impôts, les engagements de retraites, les litiges, les éléments hors bilan ou la performance opérationnelle.

Suivi opérationnel et financier : le contrôle de gestion du Groupe assiste les Opérations et la Direction Générale dans leur processus décisionnel et travaille de façon rapprochée avec la Direction des pays et des divisions dans les domaines

suivants : analyse opérationnelle et suivi financier, amélioration du contrôle et de la prévisibilité des résultats, de la qualité et de la fiabilité de l'information communiquée au Groupe.

Lettres d'affirmation : lors de l'établissement des comptes annuels et semestriels, les Présidents et Directeurs Financiers de chacune des filiales doivent principalement confirmer par écrit :

- Qu'ils ont respecté les principes comptables du Groupe ;
- Qu'ils n'ont pas connaissance de cas de fraude potentielle ou avérée pouvant avoir un impact sur les états financiers ;
- Que les montants estimés résultant des hypothèses prises par le management permettent à la Société d'exécuter les actions correspondantes ;
- Qu'ils attestent qu'à leur connaissance, il n'y a aucune déficience majeure dans les systèmes de contrôle mis en place dans leurs filiales respectives.

Le département d'Audit interne : la revue des procédures de contrôle interne liées au traitement de l'information financière constitue l'une des composantes clés des travaux de l'Audit interne du Groupe effectués de manière continue. Celui-ci collabore avec la Direction Financière du Groupe pour identifier les risques les plus significatifs, et adapter en conséquence son plan d'audit.

### F.4.5 Perspectives et procédures à mettre en œuvre

En 2022, les programmes d'amélioration des performances opérationnelle, commerciale et sociale poursuivront leurs effets pour améliorer et rationaliser les processus, avec des conséquences bénéfiques pour le système de contrôle interne. En particulier, les entités récemment acquises seront intégrées dans le système de contrôle interne.

Les risques ainsi que les plans d'actions correspondant identifiées lors de l'exercice de cartographie des risques

continueront d'être contrôlées et suivies afin de s'assurer qu'une attention adéquate est donnée à ces sujets, et cela en lien avec les activités de contrôle interne afin de s'assurer d'un niveau de maîtrise des risques satisfaisant.

Le Service de l'Audit interne du Groupe poursuivra son programme de revue interne mis à jour après la cartographie des risques de 2021, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations.



# Gouvernance d'entreprise et capital

<b>G.1 Information juridique</b>	<b>376</b>	<b>G.3 Rémunérations et intérêts</b>	<b>423</b>
G.1.1 Forme sociale	376	G.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	423
G.1.2 Objet social, raison d'être et autres renseignements	376	G.3.2 Eléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux pour 2021 soumis au vote des actionnaires	441
G.1.3 Principales stipulations statutaires	377	G.3.3 Plans d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions	461
<b>G.2 Gouvernement d'entreprise</b>	<b>379</b>	<b>G.4 Assemblée Générale Annuelle des actionnaires 2022</b>	<b>475</b>
G.2.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF – Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	379	<b>G.5 Evolution du capital et performance boursière</b>	<b>475</b>
G.2.2 Direction	380	G.5.1 Informations de base	475
G.2.3 Conseil d'Administration : composition et principes d'organisation	382	G.5.2 Dividendes	476
G.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration	413	G.5.3 Documentation	477
G.2.5 Fonctionnement des Comités du Conseil d'Administration	416	G.5.4 Capital	477
G.2.6 Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	422	G.5.5 Performance boursière	484



## G.1 Information juridique

### G.1.1 Forme sociale [GRI 102-5]

Worldline est une société anonyme à Conseil d'Administration de droit français régie par ses statuts et le droit français et notamment les dispositions du livre II du Code de commerce.

### G.1.2 Objet social, raison d'être et autres renseignements [GRI 102-5] [GRI 102-50] [GRI 102-52]

**Objet social** (Article 2 des statuts) : La Société a pour objet en France et en tous autres pays :

- La recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, logiciels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles ou aux nouvelles technologies de l'information (ainsi que la fourniture de services y afférents), notamment dans le secteur des services de paiements, des services transactionnels, des services numériques et des télécommunications ;
- L'exercice du métier de la relation clientèle pour les opérateurs et prestataires de services de télécommunication par l'intermédiaire notamment de la création et de la gestion de centres d'appels téléphoniques ;
- La gestion des contrats d'abonnement aux réseaux et services de télécommunications, y compris l'information des abonnés et le traitement de leurs réclamations, ainsi que les offres de services dans ce domaine ;
- Le service aux entreprises, notamment les études marketing, le marketing direct, les traitements de données, la formation ainsi que la fourniture de services et de solutions aux établissements financiers ;
- Le Conseil, l'assistance, l'exploitation par tous moyens de tous documents bancaires et financiers, notamment le traitement, la saisie, le post-marquage, l'encodage, le microfilmage, l'archivage et toute manipulation existante ou à créer de chèques ou tous autres instruments bancaires ou financiers ;
- La conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers ;
- L'exploitation et la commercialisation de licences, brevets, secrets de fabriques, formules et tout droit de propriété intellectuelle similaire ;
- Le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social ;
- La représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les services, matériels, logiciels, systèmes ou dispositifs se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis ;

- La prise d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire à celui de la Société ou de nature à développer ses propres affaires ;
- Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, ou par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

**Raison d'être** de la Société :

*« Nous concevons et exploitons des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable, renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. »*

*Nous les rendons respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales. »*

**Dénomination sociale** : « Worldline ».

**Nationalité** : française.

**Siège social** : Tour Voltaire – 1, place des Degrés CS81162 - 92059 Paris La Défense Cedex - France.

**Lieu et numéro d'immatriculation, informations sur le négoce des actions** : Nanterre sous le numéro 378 901 946.

**Activité principale exercée (code APE)** : 6311Z.

**Numéro LEI** : 549300CJMQNCA0U4TS33.

**Date de constitution et durée** : 31 juillet 1990 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Exercice social (article 36 des statuts) [GRI 102-50] [GRI 102-52]** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## G.1.3 Principales stipulations statutaires

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'Administration de droit français. Les principales stipulations des statuts de la Société sont résumées ci-dessous et les statuts sont disponibles en intégralité sur le site internet de Worldline ([www.worldline.com](http://www.worldline.com)), section « Investisseurs » et « Gouvernance ».

### G.1.3.1 Gouvernance, conventions réglementées [GRI 102-52]

#### Membres du Conseil d'Administration (articles 13, 14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Le Conseil d'Administration est renouvelé chaque année par roulement, de façon telle que ce roulement porte sur le tiers des membres du Conseil d'Administration. La durée des fonctions des administrateurs est habituellement de trois ans. La durée des fonctions de(s) administrateur(s) représentant les salariés est de trois ans, renouvelable une fois. Le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé l'âge de 70 ans, ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

#### Président (articles 19 et 21 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration est fixé à 79 ans. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Direction de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. En cas d'égalité des voix, sa voix est prépondérante.

#### Directeur Général (article 23 des statuts)

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

#### Directeurs Généraux Délégués (article 24 des statuts)

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer jusqu'à trois personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général

Délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués. A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

#### Convocations et délibérations du Conseil d'Administration (article 18 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum tous les trois mois. Le Président convoque les réunions du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration fixe la limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, le cas échéant, aux termes de son Règlement Intérieur, en visant les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil est requise.

#### Conventions réglementées (article 25 des statuts)

Toute convention intervenant (directement ou indirectement ou par personne interposée) entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, fait l'objet de la procédure prévue aux articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce.

#### Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

Les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions dont le montant global, déterminé par l'Assemblée Générale, est réparti librement par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut notamment allouer une rémunération supérieure aux administrateurs membres des comités ou ayant des missions ou mandats spécifiques.



### **G.1.3.2 Convocation et participation aux Assemblées Générales (articles 34, 35 et 28 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire, ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, le mandataire devant justifier de son mandat.

Le droit de participer aux Assemblées Générales de tout actionnaire est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les conditions et délais légaux. Pour les propriétaires de titres au porteur, l'attestation constatant la propriété de leurs titres (« Attestation de participation ») sera délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte, leur permettant de participer à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires, sur décision du Conseil d'Administration de la Société, peuvent participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, y compris Internet, notamment au moyen d'un formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet de la Société.

### **G.1.3.3 Droit des actionnaires**

Les informations relatives aux droits des actionnaires, en particulier, les droits de vote et les droits préférentiels de souscription attachés aux actions sont détaillées à la Section G.5.4.8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

### **G.1.3.4 Comptes sociaux (articles 37, 38 et 39 des statuts)**

#### **Réserve légale**

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprenant si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.

#### **Distribution de dividendes**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont votées par l'Assemblée Générale conformément aux articles L. 232-12 à L. 232-18 du Code de commerce. L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale peut également, sur proposition du Conseil d'Administration, décider pour toute distribution de bénéfice ou de réserves, la remise de biens en nature y compris des titres négociables. Dans le cas d'une remise de titres négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé ou dont l'admission aux négociations sur un tel marché ou système multilatéral de négociation ne serait pas réalisée dans le cadre de cette distribution, les actionnaires pourront choisir entre un paiement du dividende en espèces et la remise de ces titres.

## G.2 Gouvernement d'entreprise [GRI 102-10] [GRI 102-18] [GRI 102-22] [GRI 102-24] et [GRI 102-26]

Ce rapport a été élaboré avec la contribution des Comités des Nominations et des Rémunérations. Il contient notamment les informations relatives aux rémunérations des mandataires

sociaux, aux divers aspects du fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### G.2.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF – Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise

La Société se conforme au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep et du MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF ») dans sa version révisée en janvier 2020, en particulier dans le cadre de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration. Le Code AFEP-MEDEF est consultable sur le site internet de l'Afep et du MEDEF : [www.afep.com](http://www.afep.com) et [www.medef.com](http://www.medef.com).

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer » prévue à l'article L. 22-10-10 (précédemment article L. 225-37-4) du Code de commerce et à l'article 27.1 du Code AFEP-MEDEF, à la suite des conclusions de l'évaluation annuelle du Conseil d'Administration du 22 avril 2022 sur la mise en œuvre par la Société des principes de gouvernance, la Société considère se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF à l'exception de la recommandation suivante :

#### Recommandation du Code AFEP-MEDEF

#### Justification

**Plafond de l'indemnité de départ (article 25.5.1)**  
L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable annuelle).

Dans le contexte de l'annonce en 2019 par Atos SE de la distribution en nature d'environ 23,5% du capital social de Worldline, Monsieur Gilles Grapinet n'exerce, depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, plus aucune fonction ni activité au sein d'Atos et consacre depuis lors l'intégralité de son temps à l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de Worldline. Le Conseil d'Administration de Worldline a, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, décidé que ce transfert ne devrait pas affecter les droits préalablement acquis par le Directeur Général au sein d'Atos lorsque Worldline était contrôlée et consolidée par Atos SE. Toutefois, il a été identifié que ce transfert entraînerait la perte par Monsieur Gilles Grapinet des droits à retraite supplémentaire préalablement acquis au titre des conditions de performance du plan de retraite supplémentaire Atos. Par conséquent, Worldline s'est engagé à payer, au Directeur Général et sous conditions de performance, en cas de départ contraint (sauf faute lourde) et sous réserve de ne plus exercer d'activité professionnelle jusqu'à la retraite, une garantie compensant la perte des droits acquis par Monsieur Gilles Grapinet au cours de ses dix années de présence au sein du groupe Atos au titre du plan de retraite supplémentaire Atos.

Il est rappelé qu'aucune garantie ne sera versée en cas de démission de Monsieur Gilles Grapinet (sauf classement en invalidité de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie). Ainsi, Monsieur Gilles Grapinet ne percevra pas cette garantie s'il quitte volontairement la Société pour faire valoir ses droits à la retraite supplémentaire.

Par ailleurs, dans le cas où elle serait versée, le montant total cumulé de (i) cette garantie (ii) des droits perçus au titre du plan de retraite supplémentaire 2019 maintenant gelé (Loi Pacte) et (iii) des droits perçus d'un plan futur, ne peut en aucun cas être supérieur à l'équivalent de la rente prévue dans le plan Atos, soit 291 000 euros/an lorsque Monsieur Gilles Grapinet aura liquidé ses droits à la retraite (régime de base). Cette indemnité pourrait, selon la date de départ de Monsieur Gilles Grapinet et en cas de versement unique, être supérieure ou inférieure à deux ans de rémunération (fixe et variable).

Les conditions relatives au paiement de cette garantie compensatrice (qui peut, à la discrétion du Conseil d'Administration, prendre la forme d'une indemnité versée en une seule fois ou d'une rente viagère) sont décrites à la Section G.3 du présent Document d'Enregistrement Universel. La garantie compensatrice reste pleinement en vigueur après que le régime de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficie Monsieur Gilles Grapinet ait été mis en conformité avec la « loi Pacte ».

Le détail de la mise en œuvre du Code AFEP-MEDEF par la Société est disponible sur le site internet de Worldline : [www.worldline.com](http://www.worldline.com).



## G.2.2 Direction [GRI 102-22] [GRI 102-24] [GRI 102-25] [GRI 102-26]

### G.2.2.1 Mode de direction

Il est rappelé qu'entre le 24 octobre 2019, date de la démission de Monsieur Thierry Breton de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, et le 25 octobre 2021, les fonctions de Président du Conseil et celle de Directeur Général étaient temporairement unifiées et exercées par Monsieur Gilles Grapinet.

Il était en effet dans l'intérêt du Groupe de procéder à une unification des fonctions afin d'assurer la continuité de la bonne gestion de la Société et de garantir une transition fluide à la suite de la déconsolidation de Worldline du groupe Atos ; ceci afin de sécuriser l'atteinte des objectifs, permettre la réalisation de projets de croissance externe majeurs et continuer de créer de la valeur pour les investisseurs.

L'unification des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général était par ailleurs temporaire puisqu'il était envisagé de dissocier à nouveau ces fonctions afin de faciliter les discussions sur la gouvernance dans le contexte d'un partenariat stratégique futur attendu à court terme.

Conformément à l'accord de rapprochement conclu le 2 février 2020 entre Worldline et Ingenico, il était initialement prévu que le Conseil d'Administration de Worldline, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, se prononce lors de la réalisation de l'acquisition sur la désignation de Monsieur Bernard Bourigeaud en tant que Président du Conseil d'Administration, Monsieur Gilles Grapinet conservant son mandat de Directeur Général, et donc sur la dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration devant en résulter.

Le 9 juin 2020, les actionnaires de Worldline ont approuvé, en Assemblée Générale, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Grapinet, alors Président et Directeur Général, et la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bernard Bourigeaud (sous réserve de la réalisation de l'acquisition d'Ingenico), étant rappelé qu'il était prévu que le Conseil se prononce sur la désignation de Monsieur Bernard Bourigeaud comme Président non-exécutif du Conseil d'Administration de Worldline.

A la date de réalisation de l'acquisition d'Ingenico le 28 octobre 2020, le Conseil d'Administration de Worldline ayant été informé par Monsieur Bernard Bourigeaud que, pour des raisons personnelles, celui-ci ne pourrait temporairement pas assumer les fonctions de Président du Conseil d'Administration contrairement à ce qui avait été prévu, a immédiatement décidé, sur recommandation du Comité des Nominations et en accord avec le Conseil d'Administration d'Ingenico Group, de différer l'examen d'une telle dissociation jusqu'au moment où les contraintes personnelles ne permettant pas à Monsieur Bernard Bourigeaud d'assumer cette fonction seraient levées et de confirmer le maintien de Monsieur Gilles Grapinet aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et, ce faisant, le mode de gouvernance et le maintien de l'unification des fonctions de Président-Directeur Général de Worldline.

Le 29 mars 2021, le Conseil d'administration a été informé par Monsieur Bernard Bourigeaud que les contraintes personnelles qui ne lui avaient temporairement pas permis d'assurer les fonctions de Président du Conseil d'administration seraient définitivement levées à la fin du troisième trimestre 2021.

Ainsi, le 25 octobre 2021, le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Nominations, a :

- Approuvé la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général en résultant;
- Nommé, avec effet immédiat, Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité de Président non exécutif du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Gilles GRAPINET dans sa fonction de Président, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur (soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera convoquée en 2023 pour approuver les comptes de 2022) ;
- Confirmé les mandats respectifs de Monsieur Gilles GRAPINET en tant que Directeur Général et de Monsieur Marc-Henri DESPORTES en tant que Directeur Général Délégué (soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera convoquée en 2023 pour approuver les comptes de 2022) ;
- Confirmé le mandat de Monsieur Georges PAUGET en qualité d'administrateur référent, pour la durée de son mandat en cours (soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera convoquée en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021).

Le Conseil, sur recommandation du Comité des Nominations, estime qu'il est dans l'intérêt de Worldline de mettre en œuvre la gouvernance telle qu'elle était prévue au moment de l'annonce de l'acquisition malgré les délais additionnels dus aux impondérables affectant Monsieur Bernard Bourigeaud.

A cet égard, il est rappelé que la proposition de séparation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico devait résulter de la nomination de Monsieur Bernard Bourigeaud en tant que Président, en particulier compte tenu de son profil, ayant occupé des postes de haut niveau et à forte responsabilité, notamment en tant que Président du Conseil d'Administration d'Ingenico Group et bénéficiant d'une expérience approfondie et de longue date dans les secteurs de l'informatique et des paiements.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, Monsieur Marc-Henri Desportes est Directeur Général Délégué. A ce titre, Monsieur Marc-Henri Desportes assiste le Directeur Général et supervise les activités opérationnelles (opérations, lignes de services, transformation & PMO), permettant ainsi au Directeur Général de se concentrer sur le développement stratégique de la Société, y compris les nouvelles acquisitions, partenariats avec les banques ainsi que la représentation des intérêts du Groupe dans les instances majeures de coopération entre acteurs de l'écosystème des paiements comme, par exemple, *European Payment Initiative* (EPI).

## Equilibre dans la répartition des pouvoirs

Le Conseil a jugé que l'équilibre de la gouvernance était garanti notamment grâce à la séparation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, la présence d'un administrateur référent indépendant, le taux particulièrement élevé d'administrateurs indépendants au sein du Conseil, et les limitations imposées au Directeur Général et décrites ci-après. Cette structure de gouvernance, encadrée par le Règlement Intérieur du Conseil, offre ainsi les garanties nécessaires au respect des meilleures pratiques de gouvernance.

### Pouvoirs de l'administrateur référent

L'administrateur référent dispose de pouvoirs renforcés avec des missions et des responsabilités élargies, en particulier concernant la fixation de l'ordre du jour des réunions du Conseil et l'animation du dialogue avec les actionnaires (voir ci-après, Section G.2.3.5).

### Indépendance et pouvoirs des Conseils et Comités

La composition du Conseil d'Administration et la politique de diversité de la composition du Conseil contribuent à l'équilibre des pouvoirs notamment grâce à la proportion élevée d'administrateurs indépendants (70%), permettant au Conseil d'exercer pleinement ses fonctions de contrôle. Les Comités sont tous présidés par des administrateurs indépendants, à l'exception du Comité Stratégie et Investissements.

### Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur prévoit des limitations de pouvoirs dépassant les exigences légales au-delà desquelles toute décision doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration (voir le paragraphe ci-après). Ainsi, le Conseil d'Administration doit approuver les projets d'investissements stratégiques et toute opération significative.

## G.2.2.2 Comité Exécutif

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont assistés dans leurs fonctions par un Comité Exécutif composé des Directeurs opérationnels et des fonctions supports du Groupe, présentés à la Section A.5.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

## G.2.2.3 Limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué (article 3.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent soumettre à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration les décisions suivantes :

- Acquisition ou vente de participations excédant 50 millions d'euros ;
- Acquisition ou vente d'actifs excédant 50 millions d'euros ;
- Acquisition d'actifs ou de participations au-delà de l'activité habituelle du Groupe excédant 50 millions d'euros ;
- Acquisition ou vente de biens immobiliers excédant 25 millions d'euros ;
- Alliance stratégique ou partenariat excédant 50 millions d'euros ou qui pourrait avoir un impact structurant pour le Groupe ;
- Garanties de maison mère excédant la délégation octroyée au Directeur Général ;
- Entrée d'un tiers au capital d'une filiale significative ;
- Financement et emprunt excédant 100 millions d'euros ; et
- Toute opération significative se situant hors des activités courantes ou de la stratégie d'entreprise qui a été définie (soit excédant 25 millions d'euros ou jugée significative pour le Groupe).

## G.2.2.4 Politique de mixité au sein des instances dirigeantes (Comité Exécutif et 10% des personnes exerçant les plus hautes responsabilités)

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil s'est assuré de la mise en place par la Direction Générale d'une politique de non-discrimination et de diversité notamment en termes de diversité des genres au sein des instances dirigeantes. La politique et la stratégie du Groupe sur ces domaines sont détaillées à la Section D.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.



## G.2.3 Conseil d'Administration : composition et principes d'organisation [GRI 102-5] [GRI 102-18] [GRI 102-22] [GRI 102-23]

### G.2.3.1 Composition du Conseil d'Administration

#### G.2.3.1.1 Une composition équilibrée

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- 1 Président du Conseil d'Administration indépendant ;
- 1 Directeur Général ;
- 4 administrateurs non indépendants (dont trois administrateurs désignés sur proposition de SIX Group AG et un administrateur représentant Deutscher Sparkassenverlag GmbH (« DSV »)) ;
- 11 administrateurs indépendants (dont un administrateur désigné sur proposition de Bpifrance) ;
- 2 administrateurs représentant les salariés ;
- 1 censeur (désigné sur proposition de SIX Group AG, sans droit de vote) ; et
- 1 représentant du Comité Social et Economique (sans droit de vote).

	Informations personnelles					Expérience		Position au Conseil			
	Nom	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans les sociétés cotées	Indépendance <sup>(1)</sup>	Date initiale de nomination	Echéance du mandat	Ancienneté au Conseil en tant qu'administrateur	Committee member
<b>Directeur général</b>	<b>Gilles Grapinet</b>	58	M	Française	172 998	0	Non	30 avril 2014	AGA 2023	7	SI/SER
<b>Président</b>	<b>Bernard Bourigeaud</b>	77	M	Française	59 755	0	Oui	28 octobre 2020	AGA 2023	1	SI
<b>Administrateur référent</b>	<b>Georges Pauget</b>	74	M	Française	750	2	Oui	30 avril 2019	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	2	-
	<b>Gilles Arditti</b>	66	M	Française	20 001	0	Non	30 avril 2014	AGA 2023	7	SI
	<b>Agnès Audier</b>	57	F	Française	1 661	2	Oui	28 octobre 2020	AGA 2024	1	SER
	<b>Aldo Cardoso</b>	65	M	Française	1 500	4	Oui	13 juin 2014	AGA 2023	7	A*/SI
	<b>Giulia Fitzpatrick</b>	62	F	Américaine, Italienne	750	0	Non	30 novembre, 2018	AGA 2023	3	A/SER
	<b>Lorenz von Habsburg Lothringen</b>	66	M	Autrichien, Belge	990	0	Non	30 avril 2019	AGA 2024	2	N*/R/SI
	<b>Mette Kamsvåg</b>	50	F	Norvégienne	1 000	0	Oui	30 avril 2019	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	2	A/SI
<b>Administrateurs</b>	<b>Danielle Lagarde</b>	61	F	Française	2 748	0	Oui	13 décembre 2016	AGA 2024	5	N/R/SER*
	<b>Caroline Parot</b>	49	F	Française	1 587	1	Oui	28 octobre 2020	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	1	A
	<b>Luc Rémont</b>	52	M	Française	1 500	0	Oui	13 juin 2014	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	7	N/R*
	<b>Daniel Schmucki</b>	53	M	Suisse	750	0	Non	19 mars 2020	AGA 2024	1	A/SI*
	<b>Nazan Somer Özelgin</b>	58	F	Turque	1 571	2	Oui	28 octobre 2020	AGA 2024	1	-
	<b>Thierry Sommelet</b>	52	M	Française	750	3	Oui	28 octobre 2020	AGA 2023	1	N/R/SI
	<b>Dr. Michael Stollarz</b>	55	M	Allemande	1 570	0	Non	28 octobre 2020	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	1	-
	<b>Susan M. Tolson</b>	59	F	Américaine	1 500	3	Oui	13 juin 2014	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	7	A
<b>Administrateurs représentant les salariés</b>	<b>Marie-Christine Lebert</b>	58	F	Française	1 001 <sup>(3)</sup>	0	Non	17 mai 2019	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	2	R
	<b>Arnaud Lucien</b>	44	M	Française	N/A <sup>(3)</sup>	0	Non	30 novembre 2020	AGA 2023	1	SER
<b>Censeur</b>	<b>Jos Dijsselhof</b>	56	M	Néerlandaise	N/A <sup>(3)</sup>	N/A	N/A	19 mars 2020	AGA 2022 <sup>(2)</sup>	1	-

#### Données au 31 décembre 2021.

AGA: Assemblée Générale Anuelle; C: Comité des Comptes; N: Comité des Nominations; R: Comité des Rémunérations; RSE: Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale; SI: Comité Stratégie et Investissements.

\* Président

1 L'analyse de l'indépendance de chacun des administrateurs est détaillée à la Section G.2.3.4.

2 Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Anuelle 2022 le renouvellement du mandat de ces administrateurs.

3 Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs représentant les salariés et le censeur sont exemptés de l'obligation d'être propriétaires d'actions de la Société.

4 Situation au 31 décembre 2021, mais depuis son départ d'Atos en février 2022, Monsieur Gilles Arditti est qualifié d'administrateur indépendant (voir Section G.2.3.4.2 pour plus de détails).

La composition actuelle du Conseil procède et résulte de la volonté d'aboutir à un Conseil équilibré et d'un important travail sur sa composition permettant de tenir compte des éléments suivants.

Cet équilibre tient compte des accords passés et existants découlant des opérations réalisées par le Groupe (en particulier l'acquisition de SIX Payment Services en 2018 et d'Ingenico en 2020) et de la représentation adéquate des principaux actionnaires (au regard de leurs poids en capital et en droits de vote et de leurs intentions quant à leurs participations dans Worldline) et des partenaires stratégiques (comme SIX Group AG, principal actionnaire et partenaire commercial, Bpifrance, actionnaire significatif de la Société, et DSV Group, partenaire dans le cadre de la joint-venture Payone).

Cet équilibre prend également en compte le niveau d'indépendance, la mixité, la diversité, les compétences nécessaires au Conseil.

La taille du Conseil d'administration est le résultat de cette volonté d'équilibre et du souhait d'expansion dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico afin de refléter sa nature amicale et inclusive et de faciliter l'intégration d'Ingenico.

Il est rappelé que le Conseil peut fonctionner avec un ou deux censeurs, chacun contribuant utilement aux travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses comités, depuis l'acquisition de SIX Payment Services en 2018 à l'occasion de laquelle il avait été convenu que SIX Group AG soit représenté par deux administrateurs et un censeur.

En considération de ce qui précède, il est rappelé que, dans la lignée des accords conclus avec SIX Group AG lors de l'acquisition de SIX Payment Services puis, conformément aux accords conclus en 2020 dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico (en particulier le *Business Combination Agreement* conclu entre Worldline et Ingenico et la Lettre-Accord conclue entre Worldline et SIX Group AG décrits à la Section E.8 du présent Document d'Enregistrement Universel 2021), il avait été décidé que la nouvelle gouvernance de Worldline refléterait la position d'actionnaire stratégique de SIX Group AG alors qu'Atos SE n'avait plus de représentant au Conseil à la suite de son désengagement progressif de Worldline, tout en assurant par ailleurs un juste équilibre au sein du Conseil notamment en termes d'indépendance et de représentation actionnariale.

C'est dans ce cadre où le Conseil avait vocation à être élargi de 10 à 17 membres (compte non tenu des administrateurs représentant les salariés) pour accueillir de nouveaux administrateurs issus d'Ingenico que la Lettre-Accord du 2 février 2020 (telle qu'amendée le 4 mai 2020) a été conclue entre Worldline et SIX Group AG. Cette Lettre Accord prévoit, au regard de la confirmation de SIX Group AG selon laquelle Worldline est un investissement à moyen et long terme hautement stratégique pour SIX Group AG, que ce dernier peut proposer la nomination d'un troisième membre du Conseil tant que SIX Group AG détient au moins 15% des droits de vote de Worldline et de l'entité combinée à compter de la réalisation de l'acquisition d'Ingenico.

La représentation de SIX Group AG au Conseil résulte donc d'un long processus, sous la conduite du Comité des Nominations, visant à constituer un Conseil équilibré à la suite de l'acquisition d'Ingenico et intégrant une représentation adéquate de ses actionnaires principaux et en particulier le

premier d'entre eux, SIX Group AG, dans le contexte d'un projet de transaction stratégique.

Le Conseil a ainsi considéré que la représentation de SIX Group AG au Conseil avec trois administrateurs et un censeur permettait, en cohérence avec les accords conclus avec SIX Group AG, d'atteindre cet équilibre tout en reflétant le statut d'actionnaire principal de SIX Group AG, son soutien déterminant pour le développement du Groupe depuis l'acquisition de SIX Payment Services, ainsi que son statut de partenaire commercial clé du Groupe, tout en évitant l'écueil d'une surreprésentation de SIX Group AG.

L'engagement de conservation de ses titres Worldline par SIX Group AG aux conditions décrites dans la Section E.8.1.2. a pris fin le 30 juin 2021.

SIX Group AG demeure néanmoins l'actionnaire principal de la Société avec 10,64% du capital social et 18,80% des droits de vote au 31 décembre 2021 (voir la Section G.5 du présent Document d'Enregistrement Universel).

En outre, s'agissant de la fonction de censeur, il est rappelé que cette fonction était précédemment assurée par Gilles Arditti et Daniel Schmucki (ce dernier représentant alors SIX Group AG, actionnaire stratégique de la Société), la Société considérant cette position de censeur comme un vivier potentiel à la fonction d'administrateur, permettant ainsi aux personnes pressenties pour occuper le cas échéant un poste d'administrateur et de se familiariser au préalable avec la Société, ses activités et sa stratégie.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Nominations a entamé des discussions et des travaux en vue de potentiellement réduire le nombre d'administrateurs. Le but de ces travaux est de permettre au Conseil d'administration, à terme et au moment opportun, de retrouver une taille plus conforme à la taille habituelle des Conseils d'administration de sociétés comparables. Néanmoins, début 2021, le Conseil, sur recommandation du Comité des Nominations, a considéré que la priorité était d'abord de permettre une intégration harmonieuse et efficace des nouveaux administrateurs provenant d'Ingenico et d'avoir une meilleure vision du fonctionnement du Conseil dans sa nouvelle composition avant de formuler des recommandations concernant sa taille.

Tout au long de l'exercice 2021, le Conseil d'administration et ses comités ont travaillé de manière très efficiente et ont bénéficié des profils et expertises très aguerris, équilibrés et complémentaires de leurs membres.

Néanmoins, un an après l'acquisition d'Ingenico, au début de l'exercice 2022, le Comité des Nominations et le Conseil d'administration ont repris les discussions et travaux sur la composition et la taille du Conseil d'administration.

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'administration a finalement décidé de réduire sa taille avec une cible de 13 administrateurs (plus 2 administrateurs salariés conformément à la loi Pacte, et un représentant du Comité Economique et Social) à l'horizon 2024. Cette réduction serait réalisée progressivement à partir de l'exercice 2023 au cours duquel le Conseil d'administration serait d'abord réduit de deux administrateurs et du censeur, puis se poursuivrait ensuite en 2024 avec la suppression envisagée de deux administrateurs supplémentaires.

Le Comité des Nominations poursuit ses travaux pour identifier les administrateurs qui pourraient quitter le Conseil en 2023 et en 2024.



A cet égard, le Conseil a défini, sur recommandation du Comité des Nominations, les principes suivants :

- **Egalité de traitement des administrateurs** : tous les mandats d'administrateurs seront en jeu pour permettre au Comité et au Conseil de revoir et redimensionner sa composition (indépendamment de leurs dates de renouvellement respectives applicables selon le processus de renouvellement échelonné mis en place) ;
- **Représentation équilibrée des principaux actionnaires et partenaires stratégiques** : la représentation des principaux actionnaires et partenaires stratégiques de la Société au sein du Conseil en proportion adéquate dans le Conseil cible devra être discutée en considération des accords passés et de la réduction envisagée ;
- **Se conformer aux exigences légales et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF** ;
- **Maintenir un haut niveau d'indépendance** ;
- **Maintenir la complémentarité et l'adéquation des profils et des compétences** avec une expérience et une expertise fortes.

### G.2.3.1.2 Renouvellements proposés à l'Assemblée Générale annuelle 2022

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle devant se réunir le 9 juin 2022, de décider du renouvellement des mandats de :

- Madame Mette Kamsvag, Madame Caroline Parot, Monsieur Georges Pauget, Monsieur Luc Rémont, Monsieur Michael Stollarz et Madame Susan M. Tolson en tant qu'administrateurs ; et
- Monsieur Johannes Dijsselhof en tant que censeur.

Il est précisé que les points d'attention concernant les objectifs et les contraintes légales en matière de diversité des genres, de nationalités et d'indépendance ont été passés en revue et pris en considération pour l'analyse de ces propositions de renouvellement. Dans le cadre de l'examen des candidats au renouvellement, le Comité des Nominations et le Conseil d'administration ont réexaminé le profil des candidats, leur expérience et leurs compétences utiles au Conseil, et se sont également assurés que les membres arrivant à échéance n'occupaient pas un nombre excessif de postes d'administrateurs dans des sociétés cotées, leur permettant ainsi de consacrer le temps et l'attention nécessaires à leurs fonctions. Le Conseil a également tenu compte de leur précieuse contribution à ses travaux ainsi qu'à ceux des Comités et de leurs taux de participation individuels très élevés montrant ainsi leur engagement.

Les motifs ayant conduit le Conseil, sur recommandation du Comité des Nominations, à proposer le renouvellement de chacun de ces candidats aux fonctions d'administrateur et de censeur sont présentés en détail dans l'exposé des motifs des résolutions du Conseil d'administration figurant dans la brochure de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Annuelle du 9 juin 2022. Ces renouvellements et la durée du mandat proposée sont toutefois sujets à la composition finale qui sera choisie par le Conseil d'administration pour son redimensionnement (voir section G.2.3.1.1 pour plus de détails).

En ce qui concerne les administrateurs représentant les salariés, il est à noter que Monsieur Arnaud Lucien, après concertation avec le Président, l'Administrateur Référent et le Comité des Nominations, a exprimé son intention de démissionner lors de la prochaine réunion du Conseil avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2022 afin d'anticiper les conséquences de la cession projetée des activités Terminaux, Solutions et Services (« TSS ») sur son mandat. En effet, Monsieur Arnaud Lucien étant salarié de cette ligne de services dont la cession est prévue, son mandat d'administrateur salarié prendra automatiquement fin dès la réalisation de la cession puisqu'il ne fera alors plus partie des effectifs du Groupe.

Le Conseil d'administration réuni le 22 mars 2022, prenant acte des intentions de Monsieur Arnaud Lucien, a décidé de proposer aux actionnaires, lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle 2022, de réduire temporairement la durée du mandat des administrateurs représentant les salariés mentionnée dans les statuts de la Société pour la ramener de 3 ans à 1 an et, ce, uniquement pour les prochains administrateurs représentant les salariés qui entreront en fonction à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2022. Cette année unique de mandat constituera une période de transition en attendant la création du Comité d'Entreprise Européen prévue au cours de l'année à venir afin de mettre celui-ci en mesure de désigner l'un des administrateurs salariés au plus tôt après sa mise en place.

Ainsi, dans la période transitoire courant entre l'Assemblée Générale 2022 à celle de 2023, sous réserve de l'approbation de la modification statutaire susvisée, le mandat d'administrateur représentant les salariés du successeur de Madame Marie-Christine Lebert (dont le mandat actuel arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle) aura une durée d'un an et expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se réunira en 2023 afin de statuer sur les comptes de l'exercice 2022. Le mandat du successeur de Monsieur Arnaud Lucien, dont la démission sera effective à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, prendra effet à ce même moment, pour la durée restant à courir du mandat de l'autre administrateur représentant les salariés, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se réunira en 2023 afin de statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

A l'exception de l'introduction de cette période transitoire liée à la création du Comité d'Entreprise Européen durant laquelle le mandat des administrateurs salariés sera d'un an, la stipulation statutaire relative à la durée de leurs mandats restera inchangée avec des mandats d'une durée de trois ans. Ainsi le Comité Social et Economique de l'UES Worldline et le Comité d'Entreprise Européen désigneront tous deux un administrateur représentant les salariés, dès 2023, pour un mandat de trois ans.

### Evolution de la composition du Conseil d'Administration et des Comités en 2021

Au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la composition du Conseil d'administration et de ses comités n'a pas été modifiée. Seule la dissociation des fonctions décrite ci-avant est intervenue, conduisant à la nomination de Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité de Président du Conseil d'administration (Monsieur Gilles Grapinet conservant la fonction de Directeur Général).

## G.2.3.1.3 Biographies des administrateurs

## Gilles Grapinet

**Adresse professionnelle :**  
Tour Voltaire – 1, place  
des Degrés CS81162  
92059 Paris La Défense  
Cedex - France

**Nombre d'actions :**  
172 998

**Date de naissance  
(et âge) :** 3 juillet 1963  
(58 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
30 avril 2014

**Date de renouvellement :**  
9 juin 2020

**Date de fin du mandat :**  
AG 2023 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2022

**Membre du Comité Stratégie et Investissements**  
**Membre du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale**

**BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTIS**

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration, Gilles Grapinet intègre l'Inspection Générale des Finances en 1992, où lui furent confiés de nombreux audits financiers pour le compte du Gouvernement Français et d'organisations internationales (le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale...). En 1996, il rejoint la Direction Générale des Impôts en tant que Directeur de la Stratégie et du Contrôle de gestion avant d'être nommé Directeur du Système d'Information et de la Stratégie. Entre 2000 et 2002, il est nommé CIO, Directeur du programme Copernic visant à reconstruire entièrement les systèmes d'information fiscale Français et à créer une « e-administration fiscale » multicanale et orientée vers les services. Entre 2003 et fin 2004, il est Conseiller économique et financier au sein du cabinet du Premier ministre Français. Entre 2005 et 2007, il est nommé Directeur et Chef de cabinet du ministre Français de l'économie, des finances et de l'industrie. En 2007, Gilles Grapinet devient membre du Comité Exécutif du groupe bancaire international Crédit Agricole SA en charge de la Stratégie puis Directeur Général de l'activité Systèmes et Services de Paiement du groupe. Il a rejoint Atos en décembre 2008 en qualité de Directeur Général Adjoint Exécutif en charge des Global Functions, Global Sales, Consulting et de Worldline jusqu'en 2013.

Depuis 2013, en plus de son poste chez Atos, il est Directeur Général de Worldline, menant à bien la cotation partielle de cette filiale d'Atos avec une capitalisation boursière d'environ 2 milliards d'euros en juin 2014. Depuis, Worldline a réalisé un développement ambitieux avec les acquisitions réussies d'Equens en 2016, de SIX Payment Services en 2018 et d'Ingenico en 2020. Le 3 mai 2020, Worldline est devenue totalement indépendante d'Atos et est désormais leader des services de paiements électroniques en Europe et n° 4 mondial, et fait partie depuis mars 2020 de l'indice phare Français CAC40.

M. Grapinet est en parallèle le premier Président de l'EDPIA (l'Alliance Européenne de l'Industrie des Paiements Digitaux) l'organisme de défense des plus grands fournisseurs Européens de services de paiement.

M. Grapinet a été décoré Chevalier de la Légion d'honneur.

**Principale activité**

- Directeur Général du Conseil d'Administration de Worldline\*

**LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES****Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021****Au sein du Groupe Worldline**

France :

- Président du Conseil d'Administration d'Ingenico Group SA

Etranger :

- Président du Conseil de Surveillance d'equensWorldline SE
- Membre du Conseil de Surveillance de Worldline (Chine)

**A l'extérieur du Groupe Worldline**

France :

- Président de l'EDPIA (European Digital Payment Industry Alliance)
- Administrateur de EPI Interim Company
- Président du Conseil de Surveillance de Younited Credit
- Membre du Conseil d'Administration d'Energie Jeunes (Association reconnue d'utilité publique – activité non-rémunérée)
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation AlphaOmega (Association reconnue d'utilité publique – activité non-rémunérée)

**Autre mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années****Au sein du Groupe Worldline**

Président du Conseil d'administration de Worldline SA\* (jusqu'en octobre 2021)

**A l'extérieur du Groupe Worldline**

France :

- Représentant permanent d'Atos SE\* au Conseil d'Administration d'Atos Participation 2 SA
- Administrateur de Saint Louis Ré SA et de Bull SA

G

\* Société cotée.



## Bernard Bourigeaud

**Adresse professionnelle :**

Tour Voltaire – 1, place  
des Degrés CS81162  
92059 Paris La Défense  
Cedex - France

**Nombre d'actions :**  
59 755

**Date de naissance  
(et âge) :** 20 mars 1944  
(77 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
28 octobre 2020

**Date du dernier  
renouvellement :** N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2023 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2022

**Administrateur indépendant**

**Président du Conseil administration**

**Membre du Comité Stratégie et Investissements**

**BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE**

Bernard Bourigeaud est à l'origine de la création et du développement d'un des plus grands groupes mondiaux de services informatiques et de paiement, Atos, qu'il a présidé pendant 16 ans.

Précédemment, il avait présidé Deloitte en France et conduit une carrière internationale chez PricewaterhouseCoopers et Continental Grain notamment au Royaume-Uni.

Bernard Bourigeaud est actuellement administrateur indépendant du Conseil d'Administration et membre du Comité Stratégie et Investissements de Worldline. Il est par ailleurs Président de BJB Consulting et Newton Partners. Il est également investisseur, consultant et administrateur de différentes sociétés, membre de l'Advisory Board de Jefferies à New York. Il est également professeur affilié d'honneur à HEC.

En plus de ses précédents mandats au sein d'Atos et ses filiales, il a aussi été membre du Conseil de CGI, Business Objects, SNT (filiale de KPN), Hagemeyer, Neopost, Tibco Software, CCMX, Automic en Autriche, Oberthur Technologies. Il fut également membre du Comité Exécutif mondial du Comité paralympique international (IPC) de septembre 2011 à septembre 2017.

Bernard Bourigeaud est expert-comptable et diplômé en Economie et Gestion.

Il est chevalier de la Légion d'honneur et ancien Président du CEPS (Centre d'études et de prospectives stratégiques).

**Principale activité**

- Président de BJB Consulting et Newton Partners (Belgique)

**LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES**

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

**Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**

Etranger :

- Membre de l'Advisory Board de Jefferies New-York (Etats-Unis)
- Administrateur de Inetum (ex-GFI Informatique) et membre du Comité Stratégie et Investissements et du Comité des Nominations et Rémunérations

**Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe Worldline**

France :

- Président du Conseil d'Administration d'Ingenico Group SA\* (jusqu'en octobre 2020)

**A l'extérieur du Groupe Worldline**

Etranger :

- CGI\* (Canada) (jusqu'en janvier 2019)
- Automic (Autriche) (jusqu'en janvier 2017)
- Président non exécutif d'Oberthur Technology SA (jusqu'en mai 2017)
- Vice-Président non exécutif d'Oberthur Technology Holding (jusqu'en mai 2017)
- Operating Partner d'Advent International (jusqu'en avril 2017)
- Membre du Comité mondial paralympique (jusqu'en septembre 2017)

\* Société cotée.

## Gilles Arditti

**Adresse professionnelle :**  
Tour Voltaire – 1, place  
des Degrés CS81162  
92059 Paris La Défense  
Cedex - France

**Nombre d'actions :**  
20 001

**Date de naissance  
(et âge) :** 24 novembre  
1955 (66 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
28 octobre 2020

**Date de renouvellement :**  
9 juin 2020

**Date de fin du mandat :**  
AG 2023 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2022

**Administrateur**  
**Membre du Comité Stratégie et Investissements**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Gilles Arditti est titulaire d'un master en Finance de l'Université de Dauphine, d'un master en Finance internationale obtenu à HEC Paris et est Expert-Comptable diplômé. Il est également Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'Alès.

Après avoir travaillé dans le domaine de l'Audit et du Conseil chez KPMG, Gilles Arditti a rejoint le groupe Atos en 1989, où il a été successivement Directeur Fusions-Acquisitions, puis Directeur Financier et des Ressources Humaines pour Atos en France, avant de devenir Directeur Financier pour la France, l'Allemagne et l'Europe centrale. En 2007, Gilles Arditti prend en charge les Relations Investisseurs et la Communication Financière du groupe Atos, ainsi que la responsabilité qu'il occupe actuellement avec celle de l'Audit Interne Groupe d'Atos début 2019. Gilles Arditti a pris sa retraite fin février 2021. Gilles Arditti a été administrateur de Worldline Germany de 1993 à 2006. Il est membre de la Commission Consultative Emetteurs auprès de l'AMF et membre du Conseil d'Administration du CLIFF, Association Française des Relations Investisseurs.

### Principale activité

- Directeur Exécutif, Audit Interne & Relations Investisseurs d'Atos SE\*

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

Aucun

**Autre mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

France :

- Censeur du Conseil d'administration de Worldline SA\* (jusqu'en octobre 2020)

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

Aucun

\* Société cotée.



## Agnès Audier

**Adresse professionnelle :**  
Tour Voltaire – 1, place  
des Degrés CS81162  
92059 Paris La Défense  
Cedex - France

**Nombre d'actions :**  
1 661

**Date de naissance  
(et âge) :** 3 novembre  
1964 (57 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
28 octobre 2020

**Date du dernier  
renouvellement :**  
20 mai 2021

**Date de fin du mandat :**  
AG 2024 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2023

**Administratrice indépendante**  
**Membre du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Agnès Audier est administratrice de sociétés, senior advisor auprès du Boston Consulting Group (BCG) et consultante indépendante spécialisée dans l'accompagnement des start-up et transformations dans les secteurs Tech et HealthTech. Elle a auparavant occupé les fonctions de Directrice associée, membre du comité de management Europe et Amérique latine du BCG.

Avant de rejoindre en 2007 le BCG, Agnès Audier a été membre du Comité Exécutif de Havas, où elle a occupé les fonctions d'Executive Vice President, responsable de la Performance de 2003 à 2005, avant de rejoindre en 2006 l'Inspection générale des finances au sein du ministère des Finances.

Précédemment, elle avait occupé les fonctions de Directeur Général de la division regroupant les activités internet et technologies de Vivendi Universal après avoir été Directeur de la Stratégie et du Développement ainsi que Secrétaire du Comité Exécutif du Groupe.

Avant d'occuper ces fonctions, Agnès Audier a exercé dans la fonction publique, notamment comme conseillère technique au cabinet de la Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, puis comme Directrice de cabinet du Ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat.

Agnès Audier est ingénieur en chef du Corps des Mines. Elle est également diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ancienne élève de l'École normale supérieure et agrégée de sciences physiques. Elle possède un DEA en sciences des matériaux et a conduit deux années de thèse sur les supraconducteurs haute-température.

### Principales activités

- Senior advisor auprès du Boston Consulting Group (BCG)
- Consultante transformation digitale et data
- Engagements bénévoles dans le secteur des personnes âgées et de la lutte contre la pauvreté

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

France :

- Administrateur d'Eutelsat\* membre des comités audit et rémunération
- Administrateur de Crédit Agricole SA\*
- Présidente bénévole du Conseil d'Administration de SOS Seniors (organisation à but non lucratif)

**Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

France :

- Administrateur d'Ingenico Group SA (jusqu'en octobre 2020)

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

Etranger :

- Censeur de Crédit Agricole SA\* (jusqu'en 2021)
- Directrice associée du Boston Consulting Group (BCG) (entre 2009 et 2018)
- Administratrice de HIME, holding de SAUR

\* Société cotée.

## Aldo Cardoso

**Adresse professionnelle :**  
Tour Voltaire – 1, place  
des Degrés CS81162  
92059 Paris La Défense  
Cedex - France

**Nombre d'actions :**  
1 500

**Date de naissance  
(et âge) :** 7 mars 1956  
(65 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
13 juin 2014

**Date de renouvellement :**  
9 juin 2020

**Date de fin du mandat :**  
AG 2023 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2022

**Administrateur indépendant**  
**Président du Comité des Comptes**  
**Membre du Comité Stratégie et Investissements**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Aldo Cardoso a exercé, de 1979 à 2003, plusieurs fonctions successives chez Arthur Andersen : consultant, associé (1989), Directeur Général Audit et Conseil Financier France (1993-1996), membre du Conseil d'Administration d'Andersen Worldwide (1996), Président du Conseil d'Administration (non exécutif) d'Andersen Worldwide (2000) et Directeur Général d'Andersen Worldwide (2002-2003). Depuis 2003, il est administrateur de sociétés françaises et étrangères.

Aldo Cardoso est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et du diplôme d'expertise comptable.

### Principale activité

- Administrateur de sociétés

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

France :

- Président du Conseil d'Administration de Bureau Veritas\*
- Administrateur d'Imerys\*

Etranger :

- Administrateur de DWS\* (Allemagne)
- Administrateur de Ontex\* (Belgique)

**Autre mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

France :

- Administrateur d'Engie\* (2019)

\* Société cotée.



## Giulia Fitzpatrick

**Adresse professionnelle :**  
Räspweg 11 –  
CH-8126 Zumikon, Suisse

**Nombre d'actions :**  
750

**Date de naissance  
(et âge) :** 29 décembre  
1959 (62 ans)

**Nationalité :** Italienne  
et Américaine

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
30 novembre 2018

**Date de renouvellement :**  
9 juin 2020

**Date de fin du mandat :**  
AG 2023 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2022

**Membre du Comité des Comptes**  
**Membre du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Giulia Fitzpatrick est administrateur non exécutif au sein de conseils d'administration de sociétés à but lucratif et non lucratif, en tant que présidente et membre de conseils. Elle a plus de 30 ans d'expérience en tant que dirigeant dans la transformation d'organisations pour des services financiers mondiaux de premier plan et des entreprises agricoles. Mme Fitzpatrick a une connaissance approfondie de la technologie, de la gestion des risques, de la finance et des opérations, avec un accent sur le numérique et l'innovation. Elle a fait ses preuves en dirigeant des organisations dans des environnements internationaux complexes et en évolution rapide aux Etats-Unis, en Europe, en Asie et en Amérique du Sud.

Elle a travaillé pour des services financiers mondiaux tels que Bankers Trust, National Securities Clearing Corporation, Instinet, Merill Lynch et UBS, ainsi que chez Bunge Ltd, l'un des plus grands transformateurs de matières premières agricoles. Mme Fitzpatrick est titulaire d'un MBA en finance et d'un MA en études internationales, respectivement de la Wharton School et de l'Université de Pennsylvanie.

### Principales activités

- Experte dans la ligne de service « Services Financiers »
- Experte en Technologie
- Cofondatrice de Zetamind AS (Suisse)

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

- Etranger :
- Administratrice de PostFinance AG
  - Administratrice et Présidente de Quintet Private Bank (Suisse) SA (anciennement Bank am Bellevue)
  - Administratrice de Swiss Data Alliance AGA
  - Co-fondatrice et présidente de Zetamind AG

**Autre mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

- Etranger :
- Managing Director de Global Technology d'UBS AG (2011-2018)

## Lorenz von Habsburg Lothringen

**Adresse professionnelle :**  
Gérance E. Gutzwiller  
& Cie, Banquiers,  
Kaufhausgasse 7 – 4051,  
Suisse

**Nombre d'actions :**  
990

**Date de naissance  
(et âge) :** 16 décembre  
1955 (66 ans)

**Nationalité :** Belge  
et Autrichienne

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
30 avril 2019

**Date de renouvellement :**  
20 mai 2021

**Date de fin du mandat :**  
AG 2024 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2023

**Président du Comité des Nominations**  
**Vice-Président du Comité des Rémunérations**  
**Membre du Comité Stratégie et Investissement**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Lorenz von Habsburg rejoint en 1983 la banque E. Gutzwiller & Cie, Banquiers où il est nommé fondé de pouvoir, puis Directeur. Depuis 1990, il en était Associé (partner). En 2021, il devient associé commanditaire et directeur. Successivement Conseiller du Directeur Général de SWIFT SC Bruxelles, conseiller du Directoire de Cobepa SA et conseiller de la Direction Générale de la banque BNP Paribas, Lorenz von Habsburg Lothringen possède une grande expérience dans le secteur bancaire et financier.

Lorenz von Habsburg Lothringen est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economique et Politique de l'Université d'Innsbruck (Autriche).

### Principale activité

- Associé commanditaire et directeur E. Gutzwiller & Cie, Banquiers, Bâle

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

#### Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :  
● Administrateur de SIX Group AG, Zurich

#### Autre mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

France :  
● Administrateur de Suez Environnement\*  
(jusqu'en mai 2019)

\* Société cotée.



## Mette Kamsvåg

**Adresse professionnelle :**  
Fannesfjordsveien 118,  
6421 Molde, Norvège

**Nombre d'actions :**  
1 000

**Date de naissance  
(et âge) :** 17 janvier 1971  
(50 ans)

**Nationalité :**  
Norvégienne

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
30 avril 2019

**Date de renouvellement :**  
N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2022 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2021

**Administratrice indépendante**  
**Membre du Comité des Comptes**  
**Membre du Comité Stratégie & Investissements**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Mette Kamsvåg est diplômée de la BI Norwegian School of Management et est titulaire d'un Master en Economie et Commerce. Forte d'une expérience de 20 ans dans le domaine des services IT et des services de paiement, Mette Kamsvåg a été membre pendant 15 ans de la Direction de BBS et Nets en charge des ventes, produits et du développement commercial. Elle a été Directeur Général de Nets de 2011 à 2014. Depuis 2014, elle est membre du Conseil d'Administration de plusieurs sociétés et est actuellement membre du Conseil d'Administration de Sparebank 1 SMN. Elle est Présidente du Conseil d'Administration de Maritech Systems AS, de Norkart AS et de WebMed EPJ AS.

Mette Kamsvåg a une grande connaissance du domaine des services de paiement, notamment ceux concernant les marchés nordiques.

### Principales activités

- Conseillère à Ferd Capital (depuis janvier 2021)
- Associée à Novela AS (depuis juillet 2016)
- Conseillère chez M-K Consulting AS (depuis 2014)

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Présidente du Conseil d'administration de Norkart AS
- Administratrice de SpareBank 1 SMN
- Présidente du Conseil d'Administration de Maritech Systems AS
- Présidente du Conseil d'Administration de WebMed AS

**Autre mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Administratrice de SIVA AS (jusqu'en Août 2021)
- Administratrice d'Oslo Børs VPS AN (jusqu'en novembre 2019)
- Présidente de Easy2you AS (jusqu'en mai 2019)
- Administratrice de Novela AS (jusqu'en mai 2018)
- Administratrice de Geodata AS (jusqu'en mai 2018)
- Administratrice de Eika Forsikring AS (jusqu'en mai 2018)
- Administratrice de Helse Vest IKT (jusqu'en mai 2018)

## Danielle Lagarde

**Adresse professionnelle :**  
41, avenue Bosquet  
75007 Paris, France

**Nombre d'actions :**  
2 748

**Date de naissance  
(et âge) :** 3 mai 1960  
(60 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
12 décembre 2016

**Date de renouvellement :**  
24 mai 2018

**Date de fin du mandat :**  
AG 2024 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2023

**Administratrice indépendante**  
**Présidente du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale**  
**Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Danielle Lagarde a rejoint le groupe Atos en 2005 au sein duquel elle a passé plus de onze années en y exerçant différents rôles. De juin 2014 à janvier 2017, elle occupa la fonction de *Group Senior Vice President*, en charge des cadres dirigeants. Auparavant, de 2008 à 2014, elle a été nommée *Senior Vice President Human Resources* pour le groupe Atos, en charge de l'ensemble des expertises Ressources Humaines et de sujets RSE. Avant de rejoindre le groupe Atos, Danielle Lagarde a occupé les fonctions de : *Senior HR Director EMEA* pour plusieurs lignes de services au sein de Dell, *CEO France* pour la Société RSL Com, Responsable des Ressources Humaines Europe pour la Société Viatel, *Managing Director* au sein de Millesime Human Resources Ltd. (Hong Kong), et Responsable de la Communication Corporate pour un groupe de transporteurs aériens (EAS Europe Airlines). Danielle Lagarde a également occupé jusqu'à fin mars 2019 les fonctions de *Chief Human Resources Officer EMEA* au sein de Jones Lang Lasalle. Outre ses compétences en matière de Ressources Humaines, Danielle Lagarde a développé au fil de ses expériences de solides compétences en matière de RSE et de gouvernance.

Danielle Lagarde est titulaire d'un DESS en Ressources Humaines obtenu à l'IAE d'Aix-en-Provence, d'un certificat d'administrateur (IFA/Sciences Po Paris), d'une certification *Women on Board* obtenue à l'université Harvard Business School et d'une certification Executive Coaching d'HEC Paris.

### Principale activité

- Experte en Ressources Humaines

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**  
Aucun

Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**  
France :

- Présidente de Jones Lang Lasalle holding SAS (jusqu'en mars 2019)



## Caroline Parot

**Adresse professionnelle :**  
EUROPCAR  
13 ter boulevard Berthier  
75017 Paris, France

**Nombre d'actions :**  
1 587

**Date de naissance  
(et âge) :** 27 janvier 1972  
(49 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de la  
1<sup>re</sup> nomination :**  
28 octobre 2020

**Date du dernier  
renouvellement :** N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2022 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2021

**Administratrice indépendante  
Membre du Comité des Comptes**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Caroline Parot est membre du Conseil d'Administration et Directrice Générale d'Europcar Mobility Group depuis le 26 février 2021. Elle était, jusqu'à cette date, Présidente du Directoire de cette société. Elle a rejoint Europcar Mobility Group en 2011 et a été nommée Directeur Financier en mars 2012 puis Directeur Général Finances.

Auparavant, elle a occupé les fonctions de contrôleur de gestion groupe (2009-2011) et de membre du Comité de Direction (2010-2011) au sein du groupe Technicolor et a notamment été en charge de la restructuration de la dette de Thomson Technicolor. Elle a également occupé au sein de ce même groupe les fonctions de Directeur Financier du secteur Technologie (2008-2009) et de contrôleur du département Propriété Intellectuelle et Gestion des Licences (2005-2008). Elle était jusqu'en 2005 auditeur chez Ernst & Young où elle a débuté sa carrière en 1995.

Caroline Parot est titulaire d'un DEA d'Economie Mathématiques de l'Université Panthéon-Sorbonne et d'un Master en Finance de l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Caroline Parot est également titulaire du DESCF.

### Principale activité

- Directrice Générale d'Europcar Mobility Group\*

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

#### Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

##### Au sein du Groupe Worldline

Aucun

##### A l'extérieur du Groupe Worldline

France

- Administratrice et Directrice Générale d'Europcar Mobility Group\*
- Administratrice BPI France Participation
- Administratrice BPI France Investissement et présidente du Comité Audit et Risks

Etranger

- Présidente de Europcar Services, Unipessoal, Lda (Portugal)

#### Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

##### Au sein du Groupe Worldline

France :

- Membre du Conseil d'Administration (jusqu'en octobre 2020), Présidente du Comité Audit et Financement (jusqu'en mars 2020) et du Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance d'Ingenico Group SA\* (jusqu'en octobre 2020)

##### A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Présidente de Europcar International SAS (jusqu'en 2018)
- Représentant permanent de Europcar International SAS en sa qualité de Présidente d'Europcar France SAS (jusqu'en 2018)

Etranger :

- Présidence de Europcar Holding SAS (jusqu'en 2018)
- Administrateur de BVJV Ltd (Nouvelle-Zélande) (jusqu'en mai 2017)
- Administrateur de PremierFirst Vehicle Rental EMEA Holdings Ltd (UK) (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil de Surveillance de Europcar Autovermietung GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil de Surveillance de Car2Go GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2018)
- Membre du Comité de surveillance et de développement de Ubeeqo International SAS (jusqu'en mai 2017)

\* Société cotée.

## Georges Pauget

**Adresse professionnelle :**  
Rua Almirante Pessanha  
16-2 DT 1200-022  
Lisbonne, Portugal

**Nombre d'actions :**  
750

**Date de naissance  
(et âge) :** 7 juin 1947  
(73 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
30 avril 2019

**Date de renouvellement :**  
N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2022 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2021

**Administrateur référent**  
**Administrateur indépendant**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Georges Pauget bénéficie d'une très grande expérience en matière financière et bancaire, ayant effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole dont il a été Directeur Général de septembre 2005 à mars 2010. Président du Comité des Rémunérations et de la Gouvernance d'Eurazeo et membre du Comité d'audit, Président du Comité d'audit du Club Méditerranée. Georges Pauget a développé une grande expertise de la gouvernance des sociétés cotées.

Il a en outre été, notamment, administrateur référent de Valeo jusqu'en mars 2020. Président du Conseil d'Administration de LCL – Le Crédit Lyonnais et Président du Conseil d'Administration de Calyon jusqu'en mars 2010. Il a par ailleurs été, jusqu'au 14 mars 2012, Président du Conseil d'Administration de Viel & Cie. Georges Pauget a également été Directeur Scientifique de la chaire d'Asset Management de Paris-Dauphine, Professeur Affilié à l'Université de Paris Dauphine, Chargé de Cours Magistral à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et *Visiting Professor* à l'Université de Pékin, jusqu'en 2015. Enfin, il a été Président d'Economie Finance et Stratégie SAS.

Georges Pauget est docteur d'Etat en Sciences économiques.

Georges Pauget parle français, anglais, espagnol et italien.

### Principale activité

- Associé Gérant d'ALMITAGE 16.LDA (Portugal) et administrateur de sociétés

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

France :

- Président du Comité d'Audit et des risques, Club Med
- Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Rémunérations et de la Gouvernance, Membre du Comité d'Audit, Eurazeo\*

**Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

France :

- Administrateur référent, Président du Comité des Rémunérations et de la Gouvernance, membre du Comité Stratégique de Valeo\* (jusqu'en mars 2020)
- Président, Economie Finance et Stratégie SAS (jusqu'en décembre 2017)

G

\* Société cotée.



## Luc Rémont

**Adresse professionnelle :**  
35 rue Joseph Monier  
92500 Rueil-Malmaison,  
France

**Nombre d'actions :** 1 500

**Date de naissance  
(et âge) :**

7 septembre 1969  
(52 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
13 juin 2014

**Date de renouvellement :**  
30 avril 2019

**Date de fin du mandat :**  
AG 2022 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2021

**Administrateur indépendant**  
**Président du Comité des Rémunérations**  
**Vice-Président du Comité des Nominations**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Luc Rémont, diplômé de l'Ecole polytechnique, Ingénieur de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA), a débuté sa carrière comme Ingénieur à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) de 1993 à 1996. De 1996 à 2007, il a occupé plusieurs fonctions au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, d'abord au sein de la Direction du Trésor, où il était en charge des relations avec les banques multilatérales de développement (BERD, Banque mondiale), puis des participations de l'Etat français dans les sociétés de transport. Il est ensuite devenu conseiller technique chargé des participations puis Directeur Adjoint au sein du cabinet des ministres des finances de 2002 à 2007. Il a rejoint la Banque Merrill Lynch en 2007 puis il a dirigé de 2009 à 2014 la banque de financement et d'investissement Bank of America Merrill Lynch en France depuis 2009. Il a ensuite rejoint en avril 2014 le groupe Schneider Electric, où il a occupé les fonctions opérationnelles de Président de Schneider Electric France entre juillet 2014 et avril 2017. Depuis cette date, il occupe la fonction de *Executive Vice President International Operations* du groupe Schneider Electric.

### Principale activité

- Directeur Général Opérations Internationales, Schneider Electric\*

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

#### Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**  
Etranger :

- Président du Conseil d'Administration  
de Schneider Electric India Private Limited

#### Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**  
France :

- Administrateur de Naval Group  
(jusqu'en mars 2020)
- Directeur Général de Schneider Electric France  
(jusqu'en mars 2017)

\* Société cotée.

## Daniel Schmucki

**Adresse professionnelle :**  
SIX Group AG  
Pfungstweidstrasse 110  
CH-8021 Zurich, Suisse

**Nombre d'actions :**  
750

**Date de naissance  
(et âge) :** 6 juin 1968  
(53 ans)

**Nationalité :** Suisse

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
19 mars 2020

**Date de renouvellement :**  
20 mai 2021

**Date de fin du mandat :**  
AG 2024 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2023

**Président du Comité Stratégie et Investissements**  
**Membre du Comité des Comptes**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Daniel Schmucki est membre du Comité Exécutif de SIX Group AG dont il est Directeur Financier depuis mars 2017. Entre 1994 et 1999, il occupe plusieurs fonctions financières au sein du groupe Bosch en Suisse et en Allemagne. En 1999, il devient Directeur du Contrôle de Gestion, des Opérations de Trésorerie, et des Relations Investisseurs de la société Flughafen Zürich AG, une fonction qu'il exerce pendant neuf ans. En 2008, il est nommé Directeur Financier et Managing Director de la division Global Airport Operations, et intègre le Comité Exécutif. Daniel Schmucki est titulaire d'une qualification d'Expert-Comptable.

### Principale activité

- Directeur Financier de SIX Group AG

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

#### Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

##### Au sein du Groupe Worldline

Aucun

##### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Président du Conseil d'administration de SIX Global Services AG
- Administrateur de :
  - SIX BBS AG (précédemment Swiskey AG)
  - SIX Group AG
  - SIX Repo AG
  - SIX Swiss Exchange AG
  - Borsa e Mercados de Espana (BME)
  - SIX Global Services AG
  - SIX Financial Information AG
  - SIX Terravis AG
  - SIX Digital Exchange AG SDX Trading AG

#### Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

##### Au sein du Groupe Worldline

Aucun

##### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Administrateur de :
  - Flaschenpost Services AG (jusqu'en février 2020)
  - Aeroporto do Belo Horizonte (jusqu'en février 2017)
  - Bangalore International Airport (jusqu'en février 2017)
  - Zurich Airport Latin America (jusqu'en février 2017)
  - Piavita AG (jusqu'en février 2017)
- Président du Conseil d'Administration de Zurich Airport International AG (jusqu'en février 2017)
- Directeur Général Délégué et Directeur Financier de Flughafen Zurich AG\* (jusqu'en février 2017)

\* Société cotée.



## Nazan Somer Ozelgin

**Adresse professionnelle :**  
Tour Voltaire -  
1, place des Degrés  
CS81162 92059 Paris  
La Défense Cedex -  
France

**Nombre d'actions :**  
1 571

**Date de naissance (et âge) :**  
6 novembre 1963  
(58 ans)

**Nationalité :** Turque

**Date de la 1<sup>re</sup> nomination :**  
28 octobre 2020

**Date du dernier renouvellement :**  
N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023

### Administratrice indépendante

#### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Nazan Somer Özelgin est membre du Conseil de Surveillance de Unicredit Romania Zagrebacka Banka (Unicredit Croatia) et Mapfre Insurance (Turquie). Elle est Présidente de Mapfre Insurance Turkey et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Zagrebacka Banka (UniCredit Croatie) dont elle est également membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques. Au sein d'Unicredit Romania, elle est non seulement membre du Conseil de Surveillance, mais aussi présidente du Comité d'Audit et du Comité des Risques et des Nominations.

En plus de ces fonctions, Nazan Somer Özelgin intervient en qualité de conseil auprès de différentes banques européennes. Elle est également membre du Conseil d'Administration et Vice-Présidente du Club de golf d'Istanbul, et dans le cadre de son engagement en faveur de la responsabilité sociale, membre du comité consultatif de Darussafaka (fondation turque dont la mission est axée sur l'éducation des enfants orphelins) et du Conseil des *Trustees* de la Bosphorus University d'Istanbul.

Nazan Somer Özelgin a occupé différentes fonctions au sein d'institutions bancaires (Vice-Président exécutif en charge de la banque de détail, membre du Comité Exécutif de Yapı ve Kredi Bankası A.Ş, une des plus grandes banques privées de Turquie) de 2009 à 2018, Vice-Président Exécutif en charge de la banque des particuliers au sein de la banque turque Yapı ve Kredi Bankası (2000), Vice-Président exécutif en charge de la division cartes de crédit et prêts à la consommation (2003-2009), membre du Comité Exécutif en charge de la Direction de l'activité Retail de bout-en-bout (2009 à 2018). Elle a conduit plusieurs projets de transformation dont notamment la transformation digitale de la banque.

De 1988 à 2000, elle a travaillé en qualité d'auditeur chez Arthur Andersen Istanbul, en charge de missions d'audit et de conseils financiers pour des entreprises du secteur bancaire et financier, de l'industrie, du commerce, du bâtiment et du tourisme, et en tant qu'associée en charge du secteur financier durant deux ans.

Elle a débuté sa carrière au sein de la compagnie pharmaceutique Pamer Sti au sein du département Finance et comptabilité.

Nazan Somer Özelgin est diplômée de la Bosphorus University d'Istanbul, faculté d'administration des affaires où elle a étudié la finance et a obtenu son diplôme d'expert-comptable.

#### Principales activités

- Administrateur indépendant de sociétés
- Consultante auprès des institutions financières

#### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

##### Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

###### Au sein du Groupe Worldline

Aucun

###### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Membre du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit, membre du Comité des Risques et du Comité des Nominations de UniCredit\* (Roumanie)
- Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques de Zagrebacka Banka\* (Croatie)
- Présidente du Conseil de Surveillance de Mapfre Sigorta A. S Turkey
- Vice-Présidente du Club de golf d'Istanbul
- Membre de l'Advisory Board de Darussafaka (fondation)
- Membre du Conseil des *Trustees* de la Bosphorus University d'Istanbul

##### Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

###### Au sein du Groupe Worldline

France

- Administrateur d'Ingenico Group SA (2019-2020)

###### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Membre du Conseil d'Administration et des Comités d'Audit, des Risques et Finance de Visa Europe (2003-2016)
- Membre du Comité des Rémunérations d'Unicredit (Roumanie)
- Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit, Risques et Finance de 441 Trust Company Limited, Royaume-Uni (2016-2017)
- Membre du Conseil d'Administration et Présidente de Visa Turkish National Board (2003-2017)
- Membre du Conseil d'Administration de Yapı Kredi Azerbaijan (2012-2017)
- Membre du Conseil de Surveillance de Tani Pazarlama (Koç Holding CRM) (2014-2018)
- Vice-Président Exécutif et membre du Comité Exécutif de Yapı ve Kredi Bankası (2000-2018)

\* Société cotée

## Thierry Sommelet

**Adresse professionnelle :**  
Bpifrance  
6/8 boulevard Haussmann  
75009 Paris France

**Nombre d'actions :**  
750

**Date de naissance  
(et âge) :** 10 décembre  
1969 (52 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de la  
1<sup>re</sup> nomination :**  
28 octobre 2020

**Date du dernier  
renouvellement :** N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2023 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2022

**Directeur indépendant**  
**Membre des Comités de Rémunération et de Nomination**  
**Membre du Comité Stratégie et Investissements**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Thierry Sommelet est Directeur du département Capital Développement en charge du secteur Technologies, Media et Telecom, et membre du Comité de Direction de Bpifrance Investissement. Thierry Sommelet a plus de quinze ans d'expérience en investissement dans les sociétés, cotées ou non, dans le secteur des TMT.

Il a débuté sa carrière sur les marchés de capitaux au Crédit Commercial de France en 1992 à Paris, puis à New York. Il devient par la suite manager de l'équipe d'ingénieurs financiers de Renaissance Software à Londres, puis Directeur Général Adjoint d'InfosCE en 2001. En 2002, il rejoint le service Investissements et Participations Numériques de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont il prend la tête en 2007. Après avoir rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement en 2009, Thierry Sommelet intègre les équipes de Bpifrance Investissement lors de sa création en 2013.

Thierry Sommelet est diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et titulaire d'un MBA à l'INSEAD.

### Principale activité

- Directeur du département Capital Développement Bpifrance Investissement, Responsable Technologie Media Telecom.

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

#### Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

##### Au sein du Groupe Worldline

Aucun

##### A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

En tant que représentant permanent de Bpifrance Investissement :

- Administrateur de Idemia SAS

En tant que représentant permanent de Bpifrance Participations :

- Administrateur de Technicolor SA\*

En nom propre :

- Administrateur de Soitec SA\*
- Administrateur de Talend SA\*

#### Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années

##### Au sein du Groupe Worldline

France :

En nom propre :

- Administrateur d'Ingenico Group SA\* (jusqu'en octobre 2020)

##### A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

En tant que représentant permanent de Bpifrance Investissement :

- Membre du Conseil de Surveillance de Tiger Newco SAS (jusqu'en décembre 2020)

En tant que représentant permanent de Bpifrance Participations :

- Administrateur de Mersen\* (jusqu'en mai 2018)

En nom propre :

- Président du Conseil de Surveillance de Greenbureau SA (jusqu'en décembre 2020)
- Président du Conseil d'Administration de Soitec SA\* (jusqu'en mars 2019)

G

\* Société cotée



## Dr. Michael Stollarz

**Adresse professionnelle :**

Deutscher Sparkassen Verlag Am Wallgraben 115  
Stuttgart, D-70565  
Allemagne

**Nombre d'actions :**

1 570

**Date de naissance**

(et âge) : 17 juin 1966  
(55 ans)

**Nationalité :** Allemande

**Date de la**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
28 octobre 2020

**Date du dernier**

**renouvellement :** N/A

**Date de fin du mandat :**

AG 2022 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2021

**Administrateur**

**BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE**

Depuis janvier 2018, Dr Michael Stollarz est Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group).

Dr Michael Stollarz a commencé sa carrière professionnelle par un apprentissage en banque. Après plusieurs stages chez Westdeutscher Handwerkskammertag et Hornblower Fischer, Dr Michael Stollarz rejoint la maison d'édition Handelsblatt en tant qu'avocat d'affaires où il obtient rapidement une promotion à la tête de la Direction des investissements. En 2007, Dr Michael Stollarz est nommé au Comité Exécutif. Il était notamment responsable de la digitalisation du Groupe, des médias spécialisés et de l'édition d'entreprise. Après 12 années au sein de Handelsblatt, Dr Michael Stollarz prend la Direction de Hubert Burda International GmbH et en devient le Directeur de la stratégie digitale et Directeur Général de la branche « Affaires internationales ». Il était alors partenaire fondateur au sein d'Executive Interim Partners GmbH et Directeur Général de Flick Gocke Schaumburg peu après. Dr Michael Stollarz rejoint ensuite le Groupe DSV.

Parallèlement à son rôle de Directeur Général de DSV Group, Dr Michael Stollarz est membre de plusieurs Conseils de Surveillance, *advisory boards* et Comités.

Il est également gérant d'Otto Schmidt Beteiligungsgesellschaft depuis 2016.

Dr Michael Stollarz est titulaire d'un doctorat en droit.

**Principale activité**

- Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group)

**LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES**

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

**Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**

Etranger :

- Membre du Comité de surveillance de Payone GmbH
- Vice-Président du Comité des actionnaires de Wordline PAYONE Holding GmbH
- Membre du Comité des actionnaires de Ingenico Payone Holding GmbH
- Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH, depuis 2018
- Gérant de Otto Schmidt Beteiligungsgesellschaft GmbH, depuis 2016
- Membre du Comité Exécutif German Savings Banks Association (DSGV) (Allemagne)
- Président de l'Advisory Board de S-Markt & Mehrwert GmbH & Co. KG (Allemagne)
- Président de l'Advisory Board de SparkassenFinanzportal GmbH (Allemagne)
- Membre du Conseil de Surveillance de PLUSCARD GmbH (Allemagne)
- Membre du Conseil de surveillance d'EURO Kartensysteme GmbH (Germany)
- Membre du Conseil de Surveillance de Bad Homburger Inkasso GmbH (Allemagne)
- Membre du Conseil d'Administration de German Savings Bank Foundation for international collaboration

**Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe Worldline**

France :

- Administrateur d'Ingenico Group SA\* (jusqu'en octobre 2020)

**A l'extérieur du Groupe Worldline**

Etranger :

- Partenaire Fondateur – Executive Interim Partners GmbH (2015-2017)

\* Société cotée

## Susan M. Tolson

**Adresse professionnelle :**  
2344 Massachusetts  
Avenue NW Washington  
DC – 20008 Etats-Unis  
d'Amérique

**Nombre d'actions :**  
1 500

**Date de naissance  
(et âge) :** 7 mars 1962  
(59 ans)

**Nationalité :** Américaine

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
13 juin 2014

**Date de renouvellement :**  
30 avril 2019

**Date de fin du mandat :**  
AG 2022 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2021

**Administratrice indépendante**  
**Membre du Comité des Comptes**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Susan M. Tolson entre en qualité d'analyste en *Corporate Finance* chez Prudential-Bache Securities en 1984, puis en qualité d'*Investment Officer* en *Private Placements* chez Aetna Investment Management en 1988 avant de rejoindre The Capital Group Companies en 1990, l'un des principaux fonds privés d'investissement américain. D'avril 1990 à juin 2010, elle y exerce successivement les fonctions d'analyste, puis de principale gestionnaire de comptes, avant d'en devenir *Senior Vice President* (spécialisée sur le marché des obligations à haut rendement). Depuis 2010, Susan M. Tolson est notamment administratrice de plusieurs sociétés et organisations à but non lucratif. Susan M. Tolson est diplômée du Smith College en 1984 avec mention puis de la Harvard Business School où elle obtient en 1988 son MBA.

### Principales activités

- Administratrice de sociétés et organisations à but non lucratif
- Membre de la Los Angeles World Affairs Board, du Paley Center For Media et de la Los Angeles Society of Financial Analysts

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021

#### Au sein du Groupe Worldline

Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

Etranger :

- Administratrice de Take-Two Interactive Software\*
- Administratrice d'Outfront Media\*

Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années

#### Au sein du Groupe Worldline

Aucun

#### A l'extérieur du Groupe Worldline

France :

- Administratrice de Lagardère\* (jusqu'en juin 2021)

Etranger :

- Administratrice de la Cinémathèque américaine (jusqu'en avril 2018)
- Membre de l'*Advisory Board* de Terra Alpha Investments LLC. (jusqu'en mars 2019)

G

\* Société cotée



## Marie-Christine Lebert

**Adresse professionnelle :**  
19, rue de la Vallée  
Maillard, 41000 Blois,  
France

**Nombre d'actions :**  
1 001<sup>1</sup>

**Date de naissance  
(et âge) :** 28 janvier 1963  
(58 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
17 mai 2019

**Date de renouvellement :**  
N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2022 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2021

**Administratrice représentant les salariés**  
**Membre du Comité des Rémunérations**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Marie-Christine Lebert a rejoint Atos en tant qu'Analyste Programmeur en 1986, dans le secteur du paiement. Marie-Christine Lebert a été Chef de Projets internationaux, avec plus de 20 ans d'expérience dans la gestion de portefeuilles de projet et d'application ainsi que dans la gestion d'équipes.

Depuis 2000, Marie-Christine Lebert s'est engagée dans la représentation des salariés en ayant des responsabilités de haut niveau successivement en tant que secrétaire et trésorière de Comités d'Entreprises locaux et internationaux.

De 2001 à 2017, Marie-Christine Lebert a assumé la plus haute fonction au sein du Comité d'Entreprise Européen du groupe Atos en tant que vice-secrétaire puis secrétaire, après avoir initié et pris part aux négociations préalables à l'établissement de ce dialogue social européen.

Ces différentes fonctions lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie du dialogue social français et européen, une solide compréhension de l'économie du groupe et du secteur, des organisations, des emplois et des conditions de travail, des environnements technologiques et des aspects humains.

Marie-Christine Lebert a acquis sa première expérience d'administratrice au sein du Conseil d'Administration du groupe Atos et avait notamment pris la responsabilité de la vice-présidence du Comité RSE.

### Principale activité

- Chef de Projets au sein de Worldline\*

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**  
Aucun

**Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe Worldline**  
Aucun

**A l'extérieur du Groupe Worldline**  
France :

- Administratrice représentant les salariés d'Atos SE\* (jusqu'en avril 2019)

\* Société cotée.

<sup>1</sup> Les administrateurs représentant les salariés sont exemptés de l'obligation de détenir des actions de la Société.

## Arnaud Lucien

**Adresse professionnelle :**  
13/17 rue Pagès  
92150 Suresnes,  
France

**Nombre d'actions :** N/A<sup>1</sup>

**Date de naissance  
(et âge) :** 25 février 1977  
(44 ans)

**Nationalité :** Française

**Date de la  
1<sup>re</sup> nomination :**  
30 novembre 2020

**Date du dernier  
renouvellement :** N/A

**Date de fin du mandat :**  
AG 2023 statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2022

**Administrateur représentant les salariés**  
**Membre du comité de Responsabilité sociale et Environnementale**

### BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE

Arnaud Lucien a effectué toute sa carrière au sein du groupe Ingenico : de 2000 à 2003, il travaille en tant que consultant développement logiciel sur des solutions de paiement intégrées pour les marchés « Retail & Petrol » en France, puis, à partir de 2003, en tant que chef de projet sur des solutions paneuropéennes. En 2007, il rejoint l'équipe en charge de l'environnement de développement logiciel, au sein de l'entité de Recherche et Développement du groupe. En 2012, il prend la responsabilité de cette équipe et accompagne sa croissance pour couvrir l'ensemble de la chaîne d'outils nécessaires à l'intégration continue des logiciels embarqués. Désormais, il est en charge des outils et API (Application Programming Interface) métier facilitant le déploiement de la nouvelle gamme de terminaux basée sur Android.

Il poursuit désormais son parcours professionnel au sein du groupe Worldline, avec la volonté de participer à son développement et à sa gouvernance, en se concentrant notamment sur la responsabilité sociale des entreprises et les sujets stratégiques.

Arnaud Lucien est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ENSICAEN, mention cursus international, avec une spécialisation en monétique et sécurité informatique.

### Principale activité

- Responsable des API (Application Programming Interface) embarquées au sein de Worldline\*

### LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**Autres mandats et fonctions exercés  
au 31 décembre 2021**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

Aucun

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

Aucun

**Autres mandats et fonctions précédemment  
exercés au cours des cinq dernières années**

#### **Au sein du Groupe Worldline**

France :

- Administrateur représentant les salariés d'Ingenico Group SA\* (jusqu'en octobre 2020)

#### **A l'extérieur du Groupe Worldline**

Aucun

\* Société cotée

1 Les administrateurs représentant les salariés sont exemptés de l'obligation de détenir des actions de la Société.



## Johannes Dijsselhof

<b>Adresse professionnelle :</b> SIX Group AG Pfungstweidstrasse 110, 8021 Zürich Suisse	<b>Censeur</b>						
<b>Nombre d'actions :</b> N/A <sup>1</sup>							
<b>Date de naissance (et âge) :</b> 4 octobre 1965 (55 ans)							
<b>Nationalité :</b> Néerlandaise							
<b>Date de 1<sup>re</sup> nomination :</b> 19 mars 2020							
<b>Date de renouvellement :</b> 20 mai 2021							
<b>Date de fin du mandat :</b> AG 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021							
	<b>BIOGRAPHIE – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – DOMAINES D'EXPERTISE</b>  Johannes Dijsselhof rejoint SIX Group AG en janvier 2018 en tant que Directeur Général. Diplômé en informatique et en administration des affaires, il a une longue expérience de la gestion internationale dans le secteur financier. Il a précédemment occupé des postes au sein d'ABN Amro Bank, la Royal Bank of Scotland et à l'ANZ Australia & New Zealand Banking Group dans divers pays, notamment à Hong-Kong et à Singapour. Son rôle le plus récent a été celui de Chef des opérations (Chief Operating Officer de 2014 à juin 2017) et de Directeur Général par intérim (2015) à Euronext NV à Amsterdam.						
	<b>Principale activité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Directeur Général de SIX Group AG</li></ul>						
	<b>LISTE DES MANDATS ET AUTRES FONCTIONS DANS LES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES</b>						
	<table><tr><td><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></td><td><b>Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></td></tr><tr><td><b>Au sein du Groupe Worldline</b> Aucun</td><td><b>Au sein du Groupe Worldline</b> Aucun</td></tr><tr><td><b>A l'extérieur du Groupe Worldline</b> Etranger :<ul style="list-style-type: none"><li>● Directeur Général de SIX Group AG</li><li>● Président du Conseil d'Administration de BME</li></ul></td><td><b>A l'extérieur du Groupe Worldline</b> Etranger :<ul style="list-style-type: none"><li>● Chef des opérations Euronext NV Amsterdam a.i. (2014 – 2017)</li></ul></td></tr></table>	<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>	<b>Au sein du Groupe Worldline</b> Aucun	<b>Au sein du Groupe Worldline</b> Aucun	<b>A l'extérieur du Groupe Worldline</b> Etranger : <ul style="list-style-type: none"><li>● Directeur Général de SIX Group AG</li><li>● Président du Conseil d'Administration de BME</li></ul>	<b>A l'extérieur du Groupe Worldline</b> Etranger : <ul style="list-style-type: none"><li>● Chef des opérations Euronext NV Amsterdam a.i. (2014 – 2017)</li></ul>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats et fonctions précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>						
<b>Au sein du Groupe Worldline</b> Aucun	<b>Au sein du Groupe Worldline</b> Aucun						
<b>A l'extérieur du Groupe Worldline</b> Etranger : <ul style="list-style-type: none"><li>● Directeur Général de SIX Group AG</li><li>● Président du Conseil d'Administration de BME</li></ul>	<b>A l'extérieur du Groupe Worldline</b> Etranger : <ul style="list-style-type: none"><li>● Chef des opérations Euronext NV Amsterdam a.i. (2014 – 2017)</li></ul>						

<sup>1</sup> Conformément aux stipulations du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le censeur est exempté de l'obligation de détenir des actions de la Société.

### G.2.3.2 Politique de diversité au sein du Conseil

Le Conseil d'Administration réuni le 15 décembre 2021 a approuvé, sur recommandation du Comité des Nominations, la politique de diversité applicable au Conseil.

Cette politique est reflétée par la diversité des membres du Conseil, complémentaires en termes de compétence, d'expérience, de formation, d'âge, d'indépendance et de nationalité. La composition du Conseil d'administration en 2021 résultant des travaux conduits fin 2020 pour la recomposition du Conseil à la suite de l'intégration d'Ingenico et conforme aux objectifs de diversité du Conseil n'a pas été modifiée.

La politique de diversité suivie par le Conseil pour la sélection de ses membres, les objectifs qu'il se fixe, les procédures appliquées et leurs résultats sont décrits ci-après :

Critères	Objectifs	Mises en œuvre et résultats
<b>Indépendance du Conseil</b>	Conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur l'indépendance du Conseil	Durant sa réunion du 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration, se fondant sur les travaux préliminaires du Comité des Nominations a procédé à l'évaluation de l'indépendance du Conseil au regard des critères déterminés par le Code AFEP-MEDEF. A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil compte 12 membres sur 17 <sup>1</sup> qualifiés d'indépendants, soit un taux d'administrateurs indépendants atteignant 70% (voir Section G.2.3.4 Indépendance des administrateurs).
<b>Mixité du Conseil</b>	Conformité avec les dispositions légales sur la mixité, lesquelles requièrent un minimum de 40% de chaque genre dans les Conseils (Article L. 22-10-3, précédemment L.225-18-1 du Code de commerce)	A la date du présent document, 7 administrateurs sur les 17 membres du Conseil à prendre en compte pour le calcul du ratio de mixité <sup>2</sup> sont des femmes, soit 41% de ses membres, en conformité avec le seuil de 40% de représentation de chaque genre fixé par la loi. Le Conseil d'Administration considère que le ratio actuel est satisfaisant et veille à le maintenir au-dessus du seuil de 40% requis par la loi dans la perspective des futurs renouvellements et nominations.
<b>Age des administrateurs</b>	Conformité avec les dispositions statutaires limitant à un tiers les membres du Conseil de plus de 70 ans (Article 14 des statuts de la Société)	Le Conseil d'Administration est composé de membres âgés de 50 à 77 ans, avec une moyenne d'âge de 59,4 ans <sup>3</sup> . Le Conseil considère que la moyenne d'âge actuelle est satisfaisante et prévoit de la maintenir à ce niveau.
<b>Administrateurs représentant les salariés</b>	Conformité avec les dispositions légales et statutaires (Article 16 des statuts de la Société)	Le Conseil accueille deux administrateurs représentant les salariés en son sein en conformité avec ses statuts et les obligations légales.
<b>Nationalité des administrateurs</b>	Reflet de la présence internationale de Worldline	Le Conseil est composé de 7 administrateurs de nationalité étrangère, représentant 41% de sa composition. Cette composition du Conseil reflète la présence internationale de Worldline et son leadership européen. Le Conseil considère par conséquent que le ratio actuel d'internationalisation du Conseil est satisfaisant et a pour objectif de le maintenir en ligne avec la diversité du Groupe.
<b>Complémentarité des expériences en termes d'expertise et d'expériences</b>	Intégration de membres aux expertises et expériences diverses et complémentaires	Le Conseil a reconnu que les administrateurs possèdent une vaste expérience professionnelle dans divers secteurs d'activité et à des postes à haut niveau de responsabilités, qu'ils exercent ou ont exercé des fonctions d'administrateur ou de mandataire social dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, dont certaines sont cotées en bourse. Il a reconnu par ailleurs que la diversité des compétences se reflète dans les profils des membres du Conseil qui ont des expériences et des formations différentes : services de paiement, banque, finance, technologie, gouvernance, responsabilité sociétale et environnementale (RSE), ingénierie, ressources humaines et formation, management, etc. En 2020, de nouveaux administrateurs ont enrichi le Conseil de leurs expertises notamment dans les secteurs de services informatiques et TMT (Technologies, Media et Telecom). En conséquence, le Conseil a jugé que la diversité et la complémentarité des compétences en son sein est satisfaisante et devrait être maintenue.

1 Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du taux d'indépendance du Conseil.

2 En application des dispositions de l'article L22-10-7 (ancien article L. 225-27-1) du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du ratio de mixité.

3 Cette moyenne d'âge ne tenant pas compte des administrateurs représentant les salariés.



### G.2.3.3 Sélection des administrateurs

En conformité avec l'article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Nominations dispose d'une procédure spécifique pour la sélection et la nomination des administrateurs (en particulier les administrateurs indépendants).

Le Comité des Nominations identifie les éventuels besoins de recrutement de nouveaux membres du Conseil et procède à une évaluation en termes de complémentarité des compétences, des expériences, de l'expertise et de la diversité du Conseil et en particulier les compétences et éléments de diversité qui pourraient accroître l'efficacité du Conseil. Dans le cadre de la détermination du profil approprié du nouveau membre, le Comité des Nominations prend en considération, à la fois, l'équilibre entre membres indépendants, représentation adéquate des actionnaires et partenaires stratégiques, le respect de la politique de diversité ainsi que les attentes du Conseil exprimées lors de l'évaluation de son fonctionnement.

Une fois le besoin de recrutement d'un nouvel administrateur identifié, des procédures adaptées auront vocation à être mises en place pour la sélection et la nomination du nouvel administrateur éventuel, incluant la détermination du processus et du calendrier ; l'identification de candidats potentiels (plusieurs candidats peuvent être présentés) et leur sélection en vue de préparer la décision par le Conseil d'Administration.

La nomination d'un nouvel administrateur est proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires ; toute nomination faite par le Conseil d'Administration est soumise à la ratification des actionnaires lors de la première réunion suivante.

Le processus de réélection d'un administrateur est régi par les statuts de la Société. Le Comité des Nominations évalue la performance de chaque administrateur dont la réélection doit être proposée et, après examen, peut recommander la réélection aux actionnaires.

### G.2.3.4 Indépendance des administrateurs

#### G.2.3.4.1 Définition de la notion d'administrateur indépendant

Le Code AFEP-MEDEF définit un administrateur comme indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Le Code AFEP-MEDEF prévoit également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

**Critère 1 :** L'administrateur ne doit pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- Salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la Société Mère de la Société ou d'une société consolidée par cette Société Mère.

**Critère 2 :** L'administrateur ne doit pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

**Critère 3 :** L'administrateur ne doit pas être (ou être lié directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- Significatif pour la Société ou son Groupe ; ou
- Pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

**Critère 4 :** L'administrateur ne doit pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

**Critère 5 :** L'administrateur ne doit pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

**Critère 6 :** L'administrateur ne doit pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.

**Critère 7 :** Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

**Critère 8 :** En ce qui concerne les administrateurs représentant les actionnaires principaux de la Société (ou désignés sur proposition de ceux-ci), ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

**Critère d'indépendance relatif au caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société**

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 15 décembre 2021, sur recommandation du Comité des Nominations, a retenu (comme pour l'année précédente) :

- Un critère quantitatif, en l'espèce le chiffre d'affaires consolidé de 1% réalisé par le Groupe avec un groupe au sein duquel un administrateur Worldline exerce une fonction et/ou un mandat ;
- Des critères qualitatifs, à savoir : (i) la durée et la continuité de la relation commerciale (ancienneté de la relation ou impact d'éventuels renouvellements de contrats etc), (ii) l'importance ou l'intensité de la relation (éventuelle dépendance économique), et (iii) l'organisation de la relation (liberté d'intérêts de l'administrateur etc).

#### G.2.3.4.2 Revue de l'indépendance des administrateurs

Au regard de l'article 1<sup>er</sup> de son Règlement Intérieur et des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la qualification d'administrateur indépendant est discutée par le Comité des Nominations et examinée par le Conseil d'Administration annuellement, de manière individuelle, de même qu'à l'occasion de chaque renouvellement de mandat ou nomination. Cet examen par le Comité des Nominations et le Conseil d'Administration s'est déroulé respectivement lors des réunions des 14 et 15 décembre 2021.

Au cours de cette revue annuelle, le Comité a porté une attention particulière à la situation d'indépendance de Mesdames Nazan Somer Özelgin et Agnès Audier compte tenu des relations d'affaires entretenues entre Worldline et les sociétés dans lesquelles ces dernières exercent des fonctions (à savoir respectivement UniCrédit d'une part et Boston Consulting Group – BCG, et Crédit Agricole, d'autre part) ainsi que sur la situation de Monsieur Bernard Bourigeaud compte tenu du nombre non négligeable d'actions Worldline détenues par ce dernier et de ses mandats.

A l'issue de son examen, le Conseil a conclu que les relations d'affaires entretenues entre Worldline et UniCredit (l'un des partenaires bancaires et client du Groupe Worldline, BCG (l'un des cabinets fournissant des services de consulting à Worldline) et Crédit Agricole SA (l'un des partenaires bancaires et client du Groupe Worldline), n'étaient pas de nature à affecter le statut d'indépendance de Mesdames Nazan Somer Özelgin et Agnès Audier pour les raisons suivantes :

- S'agissant de Madame Nazan Somer Özelgin : bien que le chiffre d'affaires global réalisé en 2021 avec UniCredit est d'environ 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe combiné et représente à ce stade une faible portion du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec de nombreuses autres banques ; bien qu'UniCredit soit l'une des banques finançant le Groupe, il convient de noter qu'elle fait partie d'un groupe de nombreuses banques entre lesquelles le financement est largement réparti ; l'absence de position exécutive de l'intéressée au sein d'UniCredit ;
- S'agissant de Madame Agnès Audier : bien que BCG représente environ 2.5% des dépenses annuelles consolidées du Groupe combiné en 2021, Madame Agnès Audier n'est pas impliquée dans les conseils fournis au profit de Worldline, qu'elle n'était pas salariée ou associée du BCG, qu'elle n'intervient pour BCG qu'à titre de Senior Advisor chez Boston Consulting Group et que sa rémunération n'est pas corrélée aux résultats de BCG. Le chiffre d'affaires global réalisé en 2021 avec Crédit Agricole SA est d'environ 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe combiné et représente à ce stade une faible portion du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec de nombreuses autres banques ; bien que Crédit Agricole SA soit l'une des banques finançant le Groupe, il convient de noter qu'elle fait partie d'un groupe de nombreuses de banques entre lesquelles le financement est largement réparti ; l'absence de position exécutive de l'intéressée au sein de Crédit Agricole SA.

S'agissant de Monsieur Bernard Bourigeaud, le Comité a par ailleurs noté que le niveau de détention (0,02%) d'actions de Monsieur Bernard Bourigeaud, bien que non-négligeable, était bien inférieur à 10% et n'était pas de nature à remettre en cause son statut d'indépendant.

Bien que Monsieur Thierry Sommelet soit désigné par Bpifrance qui est actionnaire de Worldline, il est relevé que son niveau de participation dans le capital de la Société est compris entre 4% et 5%, soit bien inférieur à 10%, si bien que cet élément n'est pas de nature à remettre en cause son statut d'indépendant.

Ainsi le Conseil a constaté que :

- Ne pouvaient être qualifiés d'indépendants : Monsieur Gilles Grapinet, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société, Madame Giulia Fitzpatrick, Monsieur Lorenz von Habsburg Lothringen, Monsieur Daniel Schmucki, en raison de leur nomination en qualité d'administrateur sur proposition de SIX Group AG (en sus de l'importance des relations commerciales existant entre SIX Group AG et Worldline s'agissant de Messieurs Lorenz von Habsburg Lothringen et Daniel Schmucki qui exercent des fonctions au sein de SIX Group AG), Dr Michael Stollarz en raison des relations d'affaires existantes entre le Groupe et Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group) au sein duquel Dr Michael Stollarz exerce la fonction de Directeur Général, Monsieur Gilles Arditti en raison de ses fonctions au sein d'Atos (ancienne maison mère de Worldline), Madame Marie-Christine Lebert et Monsieur Arnaud Lucien, administrateurs représentant les salariés ;
- Sont indépendants les membres suivants car l'ensemble des critères d'indépendance sont respectés : Madame Agnès Audier, Monsieur Bernard Bourigeaud, Monsieur Aldo Cardoso, Madame Mette Kamsvåg, Madame Danièle Lagarde, Madame Caroline Parot, Monsieur Georges Pauget, Monsieur Luc Rémont, Madame Nazan Somer Özelgin, Monsieur Thierry Sommelet et Madame Susan M. Tolson.

Cependant, depuis son départ à la retraite en février 2022, Monsieur Gilles Arditti remplit l'ensemble des critères d'indépendance, le critère d'absence de relations d'affaires significatives étant rempli depuis la date de son départ d'Atos. Par conséquent, le 22 mars 2022, sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'administration a décidé de qualifier Monsieur Gilles Arditti d'indépendant.

Ainsi, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'administration est composé de 12 membres indépendants sur un total de 17, représentant un taux d'indépendance du Conseil de 70% (65% avant que Monsieur Gilles Arditti ne devienne indépendant), largement supérieur au taux de 50% recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

L'évaluation détaillée de l'indépendance des administrateurs, sur le fondement des critères mentionnés ci-dessus, est reproduite ci-après, après actualisation à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :



## Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

Critères <sup>(1)</sup>	Gilles Arditti	Agnès Audier	Bernard Bourigeaud	Aldo Cardoso	Giulia Fitzpatrick	Gilles Grapinet	Lorenz von Habsburg	Mette Kamevåg	Danielle Lagarde	Marie-Christine Lebert	Arnaud Lucien	Caroline Parot	Georges Pauget	Luc Rémont	Daniel Schmucki	Nazan Somer Özelgin	Thierry Sommelet	Dr Michael Stollarz	Susan M. Tolson
<b>Critère 1 :</b> Salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓ <sup>(2)</sup>	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓ <sup>(2)</sup>	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 2 :</b> Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 3 :</b> Relations d'affaires significatives	✓ <sup>(3)</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗ <sup>(5)</sup>	✓
<b>Critère 4 :</b> Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 5 :</b> Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 6 :</b> Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 7 :</b> Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 8 :</b> Statut de l'actionnaire important	✓ <sup>(4)</sup>	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓
<b>Indépendant</b>	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✓

1 Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

2 Atos n'a plus le statut de société mère depuis la distribution exceptionnelle en nature, par Atos SE à ses actionnaires, de 23,5% du capital social de Worldline. Au 31 décembre 2021, Atos détenait 2,5% du capital social de Worldline, représentant 4,4% des droits de vote de Worldline.

3 Gilles Arditti n'exerce plus de fonctions au sein du groupe Atos depuis son départ à la retraite en février 2022.

4 Gilles Arditti (membre du Conseil d'Administration initialement nommé sur proposition d'Atos SE en 2014 mais démissionnaire suite à la réduction de la participation d'Atos SE dans le capital social de la Société) a été nommé administrateur en son nom propre par l'Assemblée Générale du 9 juin 2020.

5 Michael Stollarz est Directeur Général de Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (DSV Group), le partenaire de Worldline au sein de la société commune (Jointventure) Payone.

### G.2.3.5 Administrateur Référent

#### G.2.3.5.1 Mission de l'Administrateur Référent

Le Conseil d'administration a décidé de nommer un Administrateur Référent le 19 mars 2020 dans un contexte où les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général étaient unifiées. Mettant en œuvre les standards les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a, sur les recommandations du Comité des Nominations, décidé de conserver cet Administrateur Référent alors même que les fonctions sont dorénavant dissociées.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'Administrateur Référent dispose notamment des pouvoirs et responsabilités suivants :

- S'assurer que les administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- Organiser chaque année au moins deux réunions tenues hors la présence des dirigeants mandataires sociaux ;
- Revoir l'ordre du jour des réunions, sur consultation du Président du Conseil d'administration et/ou du Secrétaire du Conseil ; l'Administrateur Référent peut demander l'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour ;
- Etre consulté, en particulier par le Président du Comité des Nominations, en amont des processus de nomination et de renouvellement des administrateurs ;
- Pouvoir solliciter du Président du Conseil, la convocation du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé ;
- Superviser les travaux concernant l'évaluation annuelle des travaux du Conseil et des Comités et rendre compte de cette évaluation au Conseil d'administration avec le Secrétaire du Conseil ; et
- Porter à l'attention du Conseil d'administration tous conflits d'intérêts qu'il aurait identifiés ou qui lui auraient été signalés.

L'Administrateur Référent maintient un dialogue régulier et ouvert avec les administrateurs, en particulier avec les administrateurs indépendants dont il peut se porter porte-parole auprès de la Direction et des autres administrateurs, ainsi qu'avec le Secrétaire du Conseil d'administration. L'administrateur référent peut également s'entretenir avec les actionnaires après concertation avec le Directeur Général et à charge d'en rendre compte au Directeur Général et au Conseil d'administration.

#### G.2.3.5.2 Activité de l'Administrateur Référent en 2021

Au cours de l'exercice 2021, l'Administrateur Référent a notamment :

- Entretenu un dialogue régulier avec le Président, le Secrétaire du Conseil d'Administration et le Directeur Général mais aussi, lorsque cela était utile ou nécessaire, avec les Présidents de Comités et les autres administrateurs ;
- Participé à la préparation de l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration en étroite collaboration avec le Président, le Secrétaire du Conseil d'administration et le Directeur Général ;

- Etroitement participé aux travaux relatifs à l'évolution de la composition du Conseil d'administration, en particulier dans le cadre de sa réduction envisagée en collaboration avec le Président du Comité des Nominations ainsi que le Président, et le Secrétaire du Conseil d'administration ;
- Entretenu un dialogue régulier avec les actionnaires de la Société et participé aux les roadshows de gouvernance organisés par la Société ;
- S'est assuré qu'aucun administrateur n'était en conflit d'intérêts en particulier lors de la revue de la politique de diversité du Conseil et de l'indépendance de ses membres lors de la réunion du 15 décembre 2021 ;
- Défini l'approche et le processus de mise en œuvre de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil avec le Secrétaire du Conseil et dans ce cadre, a notamment participé à la sélection de l'organisme qui a conduit l'évaluation externe du Conseil, revu les réponses apportées par les administrateurs, et présenté un compte rendu de cette évaluation lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 22 mars 2022 (voir Section G.2.6 pour plus d'informations).

Il est précisé que dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle 2022, le dialogue avec les actionnaires et les agences de conseils en vote en matière de gouvernance est conduit par le Secrétaire du Conseil et supervisé par l'administrateur référent, avec les départements en charge des Relations Investisseurs et les équipes en charge des Ressources Humaines et de la stratégie RSE.

### G.2.3.6 Participation des salariés au Conseil d'Administration

#### G.2.3.6.1 Représentation des salariés actionnaires

Au 31 décembre 2021, les actions détenues par les salariés de la Société ou par les salariés de ses filiales telles que définies à l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent 0,6% du capital social, soit moins de 3%, seuil au-dessus duquel cette représentation est requise par la loi (voir Section G.5. du présent Document d'Enregistrement Universel).

#### G.2.3.6.2 Administrateurs représentant les salariés

Conformément à l'article L. 22-10-7 (ancien article L. 225-27-1) du Code de commerce, le Comité Social et Economique de la Société a désigné Madame Marie-Christine Lebert et Monsieur Arnaud Lucien en qualité d'administrateurs représentant les salariés respectivement les 17 mai 2019 et 30 novembre 2020, pour une période de trois ans.

#### G.2.3.6.3 Représentation du Comité Social et Economique

Un représentant du Comité Social et Economique, à savoir Madame Julie Noir de Chazournes ou son suppléant, Monsieur Thierry Cottrel, est invité à assister aux réunions du Conseil d'administration, sans droit de vote.



### G.2.3.7 Formation des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, chaque administrateur bénéficie, lors de sa nomination et tout au long de son mandat, des formations nécessaires à l'exercice de ses fonctions, en particulier pour lui permettre de comprendre les activités, les risques et l'organisation de Worldline, et de développer des compétences spécifiques en fonction de leurs besoins et de leurs profils. Un programme de formation comprenant des sessions de présentation par les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et de support, est ainsi proposé sur les métiers, l'organisation, les risques, la stratégie en matière de responsabilité sociétale et environnementale et la gouvernance du Groupe.

A cet égard, les Administrateurs ont pu assister à des formations dans les domaines suivants : Responsabilité sociale et environnementale, Qualité Sécurité et Régulation, Conformité et sur les *Global Business Lines* (GBL). Ils ont par ailleurs pu participer à un séminaire sur la stratégie du Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés disposent, dès leur entrée en fonction, d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat, notamment en finance et en matière de gouvernance d'entreprise. Une formation spécifique est également proposée aux administrateurs nommés au Comité des Comptes, sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la Société.

En outre, lors de son entrée en fonction, tout nouvel administrateur reçoit les documents (statuts de la Société, Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, Charte de l'administrateur, Code AFEP-MEDEF) et les informations nécessaires lui permettant de connaître et comprendre Worldline, sa culture, ses particularités comptables, financières et opérationnelles. Les administrateurs sont en outre sensibilisés aux obligations issues de la réglementation boursière qui s'applique aux administrateurs des sociétés cotées. Ils reçoivent régulièrement de la documentation et des informations concernant la Société, son activité et son environnement et ils ont la possibilité d'interagir directement avec la Direction s'ils le souhaitent.

### G.2.3.8 Obligation de détention

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que, pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur (hormis, le cas échéant, les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires, de même que le censeur) doit détenir au moins sept cent cinquante (750) actions de la Société.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- L'ensemble des administrateurs satisfait à l'obligation faite par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de détenir au moins 750 actions de la Société chacun (à l'exception des administrateurs représentant les salariés conformément à la loi et aux statuts de Worldline) ;
- Il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des recommandations du Code AFEP-MEDEF imposant une obligation de conservation d'actions.

### G.2.3.9 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société ;
- Au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées, (ii) aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### G.2.3.10 Conflits d'intérêts potentiels et accords

A la connaissance de la Société, et sous réserve des relations et accords décrits à la Section E.8 du présent Document d'Enregistrement Universel, à la date du présent document, il n'existe pas :

- De conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société, et leurs intérêts privés ;
- De pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres ;
- De contrat de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

### G.2.3.11 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de la Société revoit régulièrement son Règlement Intérieur, énonçant notamment :

- Ses règles de composition, de fonctionnement et le rôle du Conseil, la rémunération des administrateurs, l'évaluation des travaux du Conseil, l'information des administrateurs ;
- Le rôle, les attributions de compétences et les règles de fonctionnement des Comités du Conseil ;
- Les missions et prérogatives spécifiques pouvant être confiées à un administrateur et celles de l'administrateur référent ;
- Ainsi que les obligations de confidentialité imposées aux administrateurs.

Le Règlement Intérieur de la Société a été adapté lors de l'acquisition d'Ingenico par décision du Conseil du 28 octobre 2020. La Charte de l'administrateur et le Guide de prévention des délits d'initiés sont annexés au Règlement Intérieur. Il est rappelé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration est disponible en intégralité sur le site internet de la Société.

Les stipulations du Règlement Intérieur du Conseil d'administration couvrant en particulier des sujets tels que (i) les matières réservées du Conseil d'administration, (ii) son fonctionnement, (iii) les missions et le fonctionnement des Comités, et (iv) l'évaluation des travaux du Conseil d'administration ont été résumées dans les sections dédiées du présent Document d'Enregistrement Universel. Les autres stipulations principales du Règlement Intérieur sont résumées ci-dessous.

### G.2.3.11.1 Information des administrateurs

La Société a l'obligation de fournir à ses administrateurs l'information utile à une participation efficace aux travaux du Conseil d'administration de manière à les mettre en mesure d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées. Il en est de même à tout moment de la vie de la Société lorsque l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent. Cette information permanente doit comprendre toute information pertinente, y compris critique, concernant la Société, et notamment des articles de presse et rapports d'analyse financière.

Les administrateurs sont informés, en temps voulu, et au moins pendant la réunion du Conseil d'administration convoqué pour l'arrêté des comptes annuels et semestriels, de la situation financière et de la trésorerie de la Société ainsi que de ses engagements significatifs.

Le Conseil d'administration est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

Un administrateur doit demander au Président tout complément d'information qu'il juge nécessaire au bon accomplissement de sa mission, notamment au vu de l'ordre du jour des réunions. Si un administrateur considère qu'il n'a pas été mis en situation de délibérer en toute connaissance de cause, il a le devoir de l'indiquer au Conseil et d'exiger l'information indispensable.

#### Acceptation de nouveaux mandats sociaux

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent solliciter l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée, française ou étrangère, extérieure au Groupe.

#### Possibilité de conférer une mission spécifique à un administrateur

Lorsque le Conseil d'administration décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques.

Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du Conseil d'administration, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président un projet de lettre de mission, soumis pour avis au Comité des Nominations et de l'Administrateur Référent, laquelle définit l'objet précis de la mission, fixe la forme que devra prendre le rapport de mission, arrête la durée de la mission, détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ; et prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil d'administration aux administrateurs de la Société (et au(x) censeur(s), le cas échéant).

#### Conformité à l'accord avec SIX Group AG

Le Conseil d'administration s'engage à respecter les stipulations de l'accord avec SIX Group AG (voir section E.8 du présent Document d'Enregistrement Universel).

### G.2.3.11.2 Extraits de la Charte de l'administrateur de Worldline

La Charte de l'administrateur de Worldline résume les missions et les obligations des membres du Conseil d'administration. Cette charte vise en particulier les questions suivantes : le non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, l'intérêt social, l'assiduité, la diligence, la loyauté, l'indépendance, la confidentialité, les opérations sur titres du Groupe, les conflits d'intérêts et l'information des membres. Les paragraphes suivants sont issus de la Charte de l'administrateur qui est disponible en intégralité sur le site internet de la Société.

#### Entrée en fonction

Avant d'accepter ses fonctions, chaque administrateur doit avoir pris la mesure des droits et des obligations auxquelles il est soumis. Il doit notamment prendre connaissance des lois et règlements applicables à sa fonction, des stipulations des statuts de la Société, du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, de la Charte de l'administrateur et du Guide de prévention des délits d'initiés. L'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins le nombre d'actions de la Société exigé en vertu des règles gouvernant la Société. A défaut de les détenir lors de son entrée en fonction, il doit en faire l'acquisition dans un délai de six mois à compter de sa nomination.

#### Non-cumul du mandat social avec un contrat de travail

Un salarié qui devient Président et/ou Directeur Général de la Société s'engage à mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société (si un tel contrat de travail existait), soit par rupture conventionnelle, soit par démission.

#### Défense de l'intérêt social de la Société

Chaque administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de ceux-ci et de la Société. Il alerte le Conseil d'administration sur tout élément porté à sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la Société.



### Conflits d'intérêts

L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. L'administrateur a l'obligation d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, même potentiel. Il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision dans laquelle il serait dans une situation de conflit d'intérêts. Il y a notamment conflit d'intérêts dans le cas où un administrateur ou un membre de sa famille pourrait bénéficier à titre personnel de la conduite des affaires de la Société, ou pourrait entretenir une relation ou un lien de quelque nature que ce soit avec la Société, ses filiales ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement de l'administrateur (notamment en qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires, mandataire).

### Assiduité – diligence

En acceptant le mandat qui lui est confié, l'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit participer, sauf empêchement, à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient. Il s'informe sur les métiers et spécificités de la Société, ses enjeux et ses valeurs en interrogeant, si nécessaire, ses dirigeants. Il veille à mettre à jour les connaissances qui lui sont utiles pour l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur doit demander l'information qu'il estime indispensable pour se prononcer sur l'ordre du jour. Si un administrateur considère qu'il n'a pas la pleine connaissance des faits, il a le devoir de l'indiquer au Conseil d'administration et d'exiger les éléments d'informations essentiels.

### Loyauté

Chaque administrateur est tenu à une obligation de loyauté à l'égard de la Société. Il ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société ou aux autres sociétés ou entités du Groupe Worldline et agit de bonne foi en toutes circonstances. Il ne peut prendre de responsabilités à titre personnel, dans des entreprises ou des affaires exerçant des activités directement concurrentes de celles de la Société, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration et du Président du Comité des Nominations.

### Indépendance

L'administrateur exerce ses fonctions en toute indépendance. Il veille à préserver en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre. Il alerte le Conseil d'administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la Société.

### Confidentialité

L'administrateur est tenu à un véritable secret professionnel, qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, à l'égard des informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil d'administration. Il s'engage à une obligation absolue de confidentialité sur toute information

non publique acquise dans le cadre de ses fonctions et sur le contenu des débats et délibérations du Conseil d'administration et de ses Comités.

### Information privilégiée – Opérations sur titres

L'administrateur s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou celui de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès. Il ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Il s'engage à respecter le Guide de prévention des délits d'initiés approuvé par le Conseil d'administration. Il doit déclarer à l'Autorité des Marchés Financiers et à la Société les transactions effectuées sur les titres de la Société, conformément aux règles en vigueur.

## G.2.3.12 Conventions réglementées

### G.2.3.12.1 Conventions réglementées en vigueur ou signées en 2021

Conformément aux dispositions du Code de commerce, lors de sa réunion du 15 décembre 2021, le Conseil d'administration a revu les conventions réglementées signées par la Société et autorisées par le Conseil lors des exercices précédents et toujours en vigueur en 2021. Par ailleurs, à l'occasion de cette réunion, parallèlement à la revue annuelle des conventions réglementées, le Conseil d'administration a évalué si les conventions toujours en vigueur continuaient de réunir les critères évalués lors de leur autorisation.

Le Conseil a par ailleurs autorisé en 2021 la conclusion d'une convention réglementée qui sera portée à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle 2022. Les principaux termes de cette convention sont détaillés et présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

### G.2.3.12.2 Procédure d'évaluation des conventions réglementées

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dans ce contexte, un comité *ad hoc* composé du Directeur Financier Groupe, du Directeur Juridique Groupe et du Directeur de l'Audit Interne a été mis en place. Ce comité *ad hoc* est chargé d'examiner les termes des conventions réglementées et les soumet, le cas échéant, au Président du Conseil d'administration. En cas d'égalité des voix, le Comité consulte le Président du Comité des Comptes, qui a une voix prépondérante. Les travaux du Comité *ad hoc* sont présentés au Conseil d'administration une fois par an, lors de l'examen annuel des conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Les informations concernant les conventions et engagements réglementés conclus par Worldline sont publiées sur le site internet de Worldline.

## G.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration

### G.2.4.1 Assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2021

#### Taux d'assiduité global

Conseil d'administration	Comité des Comptes	Comité des Nominations	Comité des Rémunérations	Comité Stratégie et Investissements	Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale
95%	98%	100%	96%	100%	100%

#### Taux d'assiduité individuel

	Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Nominations	Comité des Rémunérations	Comité Stratégie et Investissements	Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale
<b>Gilles Grapinet</b>	100%	-	-	-	100%	100%
<b>Bernard Bourigeaud</b>	100%	-	-	-	100%	-
<b>Gilles Arditti</b>	100%	-	-	-	100%	-
<b>Agnès Audier</b>	100%	-	-	-	-	100%
<b>Aldo Cardoso</b>	100%	100%	-	-	100%	-
<b>Giulia Fitzpatrick</b>	92%	100%	-	-	-	100%
<b>Lorenz von Habsburg</b>	92%	-	100%	100%	100%	-
<b>Mette Kamsvåg</b>	100%	100%	-	-	100%	-
<b>Danielle Lagarde</b>	100%	-	100%	100%	-	100%
<b>Marie-Christine Lebert</b>	92%	-	-	80%	-	-
<b>Arnaud Lucien</b>	92%	-	-	-	-	100%
<b>Caroline Parot</b>	100%	100%	-	-	-	-
<b>Georges Pauget</b>	100%	-	-	-	-	-
<b>Luc Rémont</b>	85%	-	100%	100%	-	-
<b>Daniel Schmucki</b>	85%	88%	-	-	100%	-
<b>Nazan Somer Ozelgin</b>	100%	-	-	-	-	-
<b>Thierry Sommelet</b>	100%	-	100%	100%	100%	-
<b>Dr. Michael Stollarz</b>	77%	-	-	-	-	-
<b>Susan M. Tolson</b>	92%	100%	-	-	-	-
<b>Johannes Dijsselhof</b> (censeur)	77%	-	-	-	-	-



## G.2.4.2 Activités du Conseil d'administration

### Mission

La mission du Conseil d'administration est de déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération notamment les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. De plus, le Conseil d'administration nomme les dirigeants mandataires sociaux et statue chaque année sur l'indépendance des administrateurs, fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, publie le rapport sur le gouvernement d'entreprise, convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales, procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de gestion et de la sincérité des comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, à la communication aux actionnaires et examine les communications au marché.

Le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par la Société en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Le Conseil d'administration s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence.

Le Conseil d'administration s'assure que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

### Modalités de fonctionnement

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Les réunions du Conseil d'administration se déroulent suivant l'ordre du jour arrêté par le Président et notifié aux administrateurs. Chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments et documents nécessaires à leur réflexion sont adressés aux administrateurs concomitamment à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, qui doit être une personne physique, et, s'il le juge opportun, un ou plusieurs Vice-Présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment. Le Conseil d'administration nomme en fixant la durée de ses fonctions un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs soit en dehors d'eux.

Dans le respect des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les réunions du Conseil d'administration peuvent être tenues par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective, c'est-à-dire transmettant au moins la voix des participants et satisfaisant à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations afin de

leur permettre de participer aux réunions du Conseil d'administration.

Les administrateurs qui souhaiteraient participer à une réunion du Conseil d'administration par moyen de visioconférence ou de télécommunication tel que mentionné ci-dessus doivent l'indiquer par courrier électronique au Président au moins vingt-quatre heures avant la date de réunion du Conseil d'administration afin que celui-ci soit en mesure de mettre à disposition desdits administrateurs une visioconférence ou un moyen de télécommunication, selon son choix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum. A défaut, la réunion du Conseil d'administration sera ajournée.

Les dispositions qui précèdent relatives à la participation aux réunions du Conseil par visioconférence ou des moyens de télécommunication ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, respectivement relatifs à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et à l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

### Travaux en 2021

#### 13 réunions – Taux de participation : 95%

Le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois au cours de l'année 2021, dont une fois lors d'un séminaire stratégique dédié au Conseil d'administration et à certains membres de la Direction de la Société, pour traiter notamment des sujets suivants :

#### En matière d'informations financières, budget et engagements financiers :

- Examen de l'information financière, des rapports trimestriels et des prévisions ;
- Examen et clôture des états financiers annuels et consolidés 2020 et des comptes consolidés semestriels 2021 ;
- Examen des présentations financières et communiqués de presse ;
- Examen et approbation de garanties maison mère ;
- Examen et approbation de la stratégie de financement du Groupe ;
- Examen et approbation du budget 2022 et des objectifs ;
- Examen et approbation du plan à 3 ans ;
- Revue de l'intégration d'Ingenico et des plans de synergies.

**En lien avec la pandémie de la Covid-19 :**

- Suivi de l'évolution de la situation dans les différents pays et suivi des plans d'actions et mesures prises par la Société en particulier pour la sécurité des employés (augmentation du télétravail) assurer l'activité (la force de vente de Worldline a maintenu un dialogue constant avec les clients, contrôle des risques commerçant renforcé), garder la maîtrise des coûts, etc.

**En matière de projets stratégiques et opérations :**

- Examen des tendances stratégiques du Groupe, en particulier durant le Séminaire Stratégique de 2 jours ;
- Examen des opérations de croissance externe ;
- Définition et supervision de la revue stratégique de l'activité des terminaux de paiement ;
- Mise en oeuvre et suivi des processus d'intégration des entités acquises.

**En matière de rémunérations :**

- Définition de la politique de rémunération 2021 applicable aux dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil, Directeur Général, Directeur Général Délégué et administrateurs) ;
- Confirmation du niveau de satisfaction des objectifs liés à la détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre du second semestre 2020 et premier semestre 2021 ;
- Fixation des objectifs associés à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué liée au second semestre 2021 ;
- Confirmation de l'obligation pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de détenir des actions Worldline ;
- Confirmation de la réalisation des conditions de performance et fixation des nouveaux objectifs annuels pour 2021 applicables au régime de retraite à prestations définies en faveur du Directeur Général ;
- Mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'un plan de stock-options en faveur des salariés du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- Confirmation de l'atteinte des conditions de performance attachées aux plans d'actions de performance et de stock-options ;
- Revue des termes et conditions du plan d'actionnariat salarié de Worldline (Boost 2021).

**En matière de gouvernance et de risques :**

- Revue et approbation du rapport de gestion, en particulier, revue des risques du Groupe à travers la section de l'URD relative aux facteurs de risques et les travaux du Comité des Comptes en matière de contrôle interne ;
- Revue du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;

- Revue de la conformité des pratiques de la Société avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- Revue de la composition et du fonctionnement des organes sociaux ainsi que du mode de gouvernance d'entreprise ;
- Evaluation des travaux du Conseil d'administration, revue de l'indépendance des administrateurs, de la politique de diversité applicable au Conseil et à ses Comités et de la politique de mixité des organes de gouvernance ;
- Définition, supervision et revue de l'évaluation externe du Conseil d'administration réalisée par un cabinet externe et indépendant ;
- Travaux sur le projet de redimensionnement du Conseil d'administration ;
- Suivi des sessions de formation du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021 et revue des plans de formation et d'ateliers à programmer en 2022 ;
- Suivi du plan d'amélioration continu ;
- Autorisation d'une convention réglementée et revue de celles conclues au cours d'exercices antérieurs ;
- Discussions relatives au plan de succession des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- Revue des initiatives de Worldline en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (TRUST 2025).

**Dans le cadre de l'Assemblée Générale :**

- Convocation de l'Assemblée Générale Annuelle, revue et approbation des propositions de résolutions et rapport du Conseil d'Administration aux actionnaires ;
- Revue du Document d'Enregistrement Universel 2020, incluant la revue et l'approbation de la déclaration annuelle de performance extra-financière et la revue des facteurs de risques ;

Le Conseil a entendu régulièrement les rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que les comptes rendus des travaux des Comités permanents du Conseil d'administration : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations, le Comité des Rémunérations, le Comité Stratégie et Investissements et le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

**Réunions du Conseil d'administration hors la présence des dirigeants mandataires exécutifs**

L'article 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que les administrateurs se réunissent au moins deux fois par an hors la présence effective des dirigeants mandataires sociaux. Ces réunions sont organisées avec l'assistance du secrétaire du Conseil sur proposition de l'Administrateur Référent qui les préside.

Au cours de l'exercice 2021, les administrateurs ont tenu 2 réunions, en l'absence du Directeur Général et du Directeur Général Délégué au cours desquelles ils ont notamment discuté des affaires de la Société et du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.



## G.2.5 Fonctionnement des Comités du Conseil d'administration [GRI 102-37]

Le Conseil d'administration est assisté dans ses missions par cinq comités spécialisés, à savoir, un Comité des Comptes, un Comité des Nominations, un Comité des Rémunérations, un Comité Stratégie et Investissements et un Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Ces Comités sont en charge de l'examen des questions qui leur sont adressées par le Conseil d'administration ou son Président et d'émettre des propositions et recommandations, le cas échéant, dans leur domaine de compétence. Les règles de fonctionnement et de compétence de chaque comité sont décrites dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Ces règles sont approuvées par le Conseil.

Les Comités sont uniquement consultés dans la préparation des travaux du Conseil qui est le seul organe décisionnel et responsable. Leurs recommandations sont longuement discutées lors des réunions du Conseil d'Administration, le cas échéant, sur la base de la documentation préparée par les Comités.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement de ces Comités sont décrites ci-après.

### G.2.5.1 Comité des Comptes

#### Missions (article 9.3.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité des Comptes a pour mission de préparer et faciliter le travail du Conseil d'administration dans les domaines relevant de sa compétence aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Il assiste à ce titre le Conseil d'administration dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et veille à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le Comité des Comptes formule tous avis et recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines décrits ci-dessous. En outre, et conformément aux lois en vigueur, le Conseil a mis en place une procédure d'évaluation des conventions et engagements réglementés. La description de cette procédure figure à la Section G.2.3.12 du présent Document d'Enregistrement Universel et implique, le cas échéant, le Président du Comité des Comptes.

Par ailleurs, le Comité des Comptes a adopté une charte concernant la procédure d'approbation des services autres que la certification des comptes annuels.

Le Comité des Comptes reçoit notamment pour mission du Conseil d'Administration :

#### En ce qui concerne les comptes et les projets spécifiques :

- De suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- De procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels préparés par la Direction Financière ;
- D'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables ;

- De se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées ;
- D'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, comptable et la trésorerie, l'audit interne ou toute autre personne du management, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- D'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels ainsi que les documents et communiqués financiers importants ;
- D'examiner les opérations de croissance externe importantes et leur financement le cas échéant ;
- De rendre compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que le Comité a joué dans le processus.

#### En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :

- D'examiner les questions relatives à la nomination ou au renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société ;
- De suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- D'approuver la fourniture de services, autres que la certification des comptes et les services requis du Commissaire aux comptes par la loi, par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau, au profit de la Société et de ses filiales. Il se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du ou des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- De s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes de leurs conditions d'indépendance.

#### En ce qui concerne le contrôle interne et le suivi des risques de la Société :

- D'évaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs, d'entendre le responsable de l'Audit interne, de donner son avis sur l'organisation de son service et d'être informé de son programme de travail. Le Comité est destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- D'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, d'examiner les méthodes et procédures de *reporting* et de traitement des informations comptables et financières ;
- De contrôler l'efficacité de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière ; et
- De prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs et d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

### Composition (articles 9.2.4 et 9.3.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité des Comptes peut être composé de 6 membres, dont deux tiers, en principe, doivent être désignés parmi les membres indépendants du Conseil d'Administration, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les membres du Comité des Comptes sont à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Aldo Cardoso<sup>1</sup> (Président) ;
- Giulia Fitzpatrick ;
- Caroline Parot<sup>1</sup> ;
- Susan M. Tolson<sup>1</sup> ;
- Mette Kamsvåg<sup>1</sup> ;
- Daniel Schmucki.

L'ensemble des membres du Comité des Comptes possède des compétences financières et comptables (voir la Section G.2.3.1 Composition du Conseil d'Administration qui présente la biographie des administrateurs).

La durée du mandat des membres du Comité des Comptes coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'Administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité des Comptes est désigné par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations parmi les membres indépendants. Le Comité des Comptes ne peut comprendre ni le Directeur Général ni le Directeur Général Délégué.

La nomination ou la reconduction du Président du Comité des Comptes est proposée par le Comité des Nominations et fait l'objet d'un examen particulier de la part du Conseil d'Administration conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec celui-ci.

### Modalités de fonctionnement (article 9.3.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité des Comptes peut valablement délibérer soit en cours de réunion, soit par téléphone ou visioconférence, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins des membres participent à ses travaux. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen. Le Comité des Comptes prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix.

Le Comité des Comptes se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels. Les réunions se tiennent avant la réunion du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, au moins deux jours avant cette réunion lorsque l'ordre du jour du Comité des Comptes porte sur l'examen des comptes semestriels et annuels préalablement à leur examen par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes doit entendre les Commissaires aux comptes, mais également les directeurs financiers, comptables et de la trésorerie. L'examen des comptes par le Comité des Comptes doit être accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels relatifs, non seulement, aux résultats de l'audit légal notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, mais aussi aux méthodes comptables retenues. Il doit être accompagné d'un rapport complémentaire destiné au Comité des Comptes prévu par les dispositions légales applicables et d'une présentation du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques, incluant les risques sociaux et environnementaux et les engagements hors bilan significatifs.

S'agissant de l'Audit interne et du contrôle des risques, le Comité des Comptes doit entendre le responsable de l'Audit interne. Il doit être informé du programme d'Audit interne et être destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports. Le Comité des Comptes peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

En 2021, le Comité des Comptes, dans son fonctionnement, s'est appuyé sur les compétences internes de la Société, notamment le Directeur Financier Groupe, le Directeur de l'Audit Interne et du contrôle interne Groupe, le Directeur Juridique, Compliance et Contract Management Groupe, le Directeur Technique et des Opérations Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont assisté, en tant que de besoin et sur demande du Président du Comité, aux réunions du Comité des Comptes.

### Travaux durant 2021

#### 8 réunions – Taux de participation : 98%

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Comptes a examiné notamment les éléments suivants :

- Les documents comptables et financiers du Groupe, y compris les états relatifs au hors bilan, avant leur présentation au Conseil ; les principales positions comptables et les méthodes utilisées ; les rapports financiers trimestriels sur la performance du Groupe, les comptes consolidés pour 2020, les comptes semestriels pour 2021 et les projets de communiqué de presse financiers ainsi que les prévisions, avant leur transmission au Conseil d'Administration ;
- La revue des hypothèses commerciales et des objectifs communiqués au marché ;
- La revue du plan à 3 ans ;
- La revue de l'orientation stratégique de se désengager de l'activité de Solutions & Services de Terminaux de paiement (« TSS ») et la comptabilisation de cette activité en activité destinée à être cédée selon la norme IFRS 5 ;
- Les conventions et engagements réglementés et la procédure y afférent ;
- Le plan annuel d'audit interne du Groupe, les conclusions des principales missions et les rapports récapitulatifs concernant les activités de l'audit interne ;
- La notation crédit du Groupe ;
- Les scénarios de l'impact de la Covid-19 ;

<sup>1</sup> Administrateur indépendant



- Les risques et en particulier ceux liés aux contrats critiques, aux environnements cybernétiques, à la conformité et au Brexit, ainsi que l'état des principaux litiges et des provisions ;
- Le Document d'Enregistrement Universel 2020 ;
- Le statut et le plan d'actions de Worldline en matière de sécurité et de cyber-sécurité ;
- Les travaux du Groupe en matière de *compliance* ;
- Les procédures d'évaluation et de correction des incidents en matière de qualité.

Le Comité a entendu les rapports intermédiaires et finaux des Commissaires aux comptes concernant les comptes semestriels et annuels, ainsi que les rapports sur leurs autres travaux effectués dans le cadre de leur mission de vérification générale.

### G.2.5.2 Comités des Nominations [GRI 102-36] [GRI 102-37]

#### Missions (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité des Nominations a pour champ de compétence générale de rechercher et d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou de ses Comités ou à une fonction de dirigeant devant exercer un mandat social, et de formuler sur ces candidatures, un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration. Le Comité des Nominations, en coordination avec l'administrateur référent, examine les opérations importantes comportant un risque de conflit d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'Administration. La qualification d'administrateur indépendant est préparée par le Comité des Nominations et revue et débattue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Document d'Enregistrement Universel.

#### Composition (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité des Nominations est composé de cinq membres, dont la majorité des membres doivent être des administrateurs indépendants.

Les membres du Comité sont désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance, de leur expérience et de leur compétence.

La durée du mandat des membres du Comité des Nominations coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité des Nominations est désigné par le Conseil d'Administration.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président du Comité ou en accord avec le Président.

Le Comité des Nominations est composé comme suit à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Lorenz von Habsburg Lothringen - Président
- Luc Rémont<sup>1</sup> - Vice-Chairman
- Danielle Lagarde<sup>1</sup>
- Thierry Sommelet<sup>1</sup>

#### Modalités de fonctionnement (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité des Nominations peut valablement délibérer soit en cours de réunion, soit par téléphone ou visioconférence, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins de ses membres participent à ses travaux. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.

Le Comité des Nominations prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. Ils se réunissent autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins trois fois par an, notamment préalablement à la réunion du Conseil d'Administration se prononçant sur la situation des membres du Conseil d'Administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société.

Le Directeur Général est associé aux travaux du Comité dans la sélection des administrateurs et du Censeur.

Le Comité des Nominations peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

#### Travaux 2021

##### 3 réunions - Taux de participation : 100%

Le Comité des Nominations s'est réuni en 2021 afin de statuer, en particulier, sur les sujets suivants :

- Propositions en lien avec la gouvernance du Conseil d'Administration, en particulier après la clôture de l'acquisition d'Ingenico Group ;
- Revue de la composition du Conseil et des Comités :
  - Revue de la composition du Conseil et de ses Comités (diversité, complémentarité des expériences, indépendance, mixité, autres mandats, etc.) ;
  - Mode de gouvernance et séparation des fonctions du Président du Conseil et du Directeur général ;
  - Suivi des recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de gouvernance ;
  - Proposition en lien avec la revue de l'indépendance des administrateurs ;
  - Politique de diversité du Conseil d'Administration ;
  - Travaux de redimensionnement du Conseil d'Administration ;
- Discussions relatives au plan de succession des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société et des principales filiales du Groupe.

<sup>1</sup> Administrateur indépendant

### G.2.5.3 Comité des Rémunérations

#### Missions (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

Le Comité des Rémunérations a pour mission de formuler des propositions quant à la rémunération du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué (montant de la rémunération fixe et définition des règles de fixation de la rémunération variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances et avec la stratégie à moyen terme de l'entreprise et en contrôlant l'application annuelle de ces règles) et des administrateurs. Le Comité des Rémunérations participe également à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et de ses filiales. Il a notamment pour mission de formuler des propositions sur les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou d'actions de performance de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et de tout ou partie du personnel salarié de la Société et de ses filiales.

Concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration, le Comité des Rémunérations est chargé de proposer au Conseil de statuer sur le montant annuel de l'enveloppe globale relative à la rémunération des administrateurs qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, et les modalités de répartition de ladite enveloppe entre les administrateurs en tenant compte, notamment, de la présence de ceux-ci aux diverses réunions tant du Conseil que des comités dont ils font partie, du niveau de responsabilité encourue par les administrateurs et du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions. Le Comité fait également des observations et/ou recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

#### Composition (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

Le Comité des Rémunérations est composé de cinq membres, dont la majorité des membres doivent être des administrateurs indépendants et ne comprend aucun dirigeant mandataire social exécutif, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. En outre et en conformité avec ce même Code, un administrateur représentant les salariés en est membre.

Les membres du Comité sont désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance, de leur expérience et de leur compétence. Le Président du Comité des Rémunérations est désigné par le Conseil d'administration parmi les membres indépendants en application du Code AFEP-MEDEF, sur proposition du Comité des Nominations.

La durée du mandat des membres du Comité des Rémunérations coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président ou en accord avec celui-ci.

Le Comité des Rémunérations est composé comme suit à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Luc Rémont<sup>1</sup> - Président
- Lorenz von Habsburg Lothringen - Vice-Président
- Danielle Lagarde<sup>1</sup>
- Thierry Sommelet<sup>1</sup>
- Marie-Christinne Lebert (administratrice représentant les salariés).

#### Modalités de fonctionnement (article 9.3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration)

Le Comité des Rémunérations peut valablement délibérer soit en cours de réunion, soit par téléphone ou visioconférence, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins de leurs membres participent à ses travaux. Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou par tout autre moyen.

Le Comité des Rémunérations prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix. Ils se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, préalablement à toute réunion du Conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des membres de la Direction Générale ou sur la répartition de l'enveloppe relative à la rémunération des administrateurs.

Le Directeur Général est associé aux travaux du Comité se rapportant aux propositions relatives à la politique d'incitation à long terme.

Le Comité des Rémunérations peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

#### Travaux durant 2021

##### 5 réunions – Taux de participation : 96%

Le Comité des Rémunérations s'est réuni en 2021 afin de statuer, en particulier, sur les sujets suivants :

##### Au sujet des rémunérations :

- Propositions relatives à la fixation des objectifs associés à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour le second semestre 2021 et le premier semestre 2022 ;
- Travaux relatifs à l'ajustement des objectifs associés à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour le second semestre 2021 en raison du nouveau périmètre du Groupe lié à l'acquisition d'Ingenico, en particulier, pour la rémunération long terme en titres ;
- Propositions relatives à la fixation des objectifs des conditions de performance pour 2021 applicables au régime de retraite supplémentaire à prestations définies au profit du Directeur Général ;
- Fixation des objectifs pour les plans LTI en cours bénéficiant au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ;
- Fixation des objectifs pour le plan de retraite supplémentaire du Directeur Général ;

<sup>1</sup> Administrateur indépendant



## Gouvernance d'entreprise et capital

Gouvernement d'entreprise

- Analyse de la performance du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et formulation de recommandations au Conseil d'administration concernant leur rémunération variable pour le second semestre 2020 et le premier semestre 2021 ;
- Propositions relatives au montant de l'enveloppe totale de rémunérations des administrateurs à proposer à l'Assemblée Générale Annuelle et les termes et conditions de l'octroi de cette rémunération ;
- Estimation de la rémunération des administrateurs pour 2021 ;
- Revue de la conformité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs aux recommandations du Code AFEF-MEDEF ;
- Propositions relatives à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'un plan d'attribution de stock-options en faveur des salariés du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- Propositions relatives à la confirmation de la réalisation des conditions de performance, y compris la réalisation des conditions de performance en matière de RSE, et à la détermination de nouveaux objectifs annuels dans le cadre de plans d'actions de performance et de stock-options en cours ;
- Revue du projet de plan d'actionnariat salarié (Boost 2021).

### G.2.5.4 Comité Stratégie et Investissements

#### Composition (article 9.3.3. du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de 8 membres choisis par le Conseil d'Administration parmi ses membres.

Les membres du Comité Stratégie et Investissements sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du Conseil d'Administration. La durée du mandat des membres du Comité Stratégie et Investissements coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'Administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Les membres de ce Comité sont désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance, de leurs expériences et de leurs compétences.

Les membres du Comité Stratégie et Investissements sont à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Daniel Schmucki (Président) ;
- Bernard Bourigeaud<sup>1</sup> ;
- Lorenz von Habsburg Lothringen ;
- Gilles Grapinet ;
- Aldo Cardoso<sup>1</sup> ;
- Thierry Sommelet<sup>1</sup> ;
- Mette Kamsvåg<sup>1</sup> ;
- Gilles Arditti<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Administrateur indépendant

#### Missions (article 9.3.3. du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité Stratégie et Investissements a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration. Il assiste à ce titre le Conseil d'Administration dans son analyse :

- Des projets de croissance externe majeurs menés par la Société ;
- De la stratégie d'entreprise, des sujets liés à l'évolution, la prospection et les opportunités dans le secteur du paiement, notamment en lien avec les innovations et les technologies disruptives ; et
- De tout autre sujet pertinent ne relevant pas des champs de compétence du Comité des Comptes, des Nominations des Rémunérations ou de la Responsabilité Sociétale et Environnementale tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

#### Travaux durant 2021

##### 6 réunions – Taux de participation : 100%

Le Comité Stratégie et Investissements a examiné notamment les éléments suivants :

- Nombreux projets stratégiques et projets d'acquisitions, en particulier celles de Cardlink et d'Eurobank en Grèce, d'Handelsbanken en Suède et d'Axepta en Italie ;
- Projets de cession de certaines activités d'Ingenico et Worldline en Autriche, Belgique et Luxembourg, conformément aux engagements pris auprès de la Commission européenne dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico Group ;
- Stratégie et suivi du projet de cession des terminaux de paiement Ingenico (branche d'activité « TSS ») ;
- Stratégie financière et des contrats ;
- Stratégie de la Société dans sa dimension opérationnelle et de croissance externe ;
- Projets et sujets opérationnels stratégiques, en ce compris les évolutions et tendances du secteur et les évolutions de l'environnement et des technologies ainsi que la stratégie du Groupe à cet égard ;
- Revue du projet d'investissement de Worldline dans EPI (*European Payment Initiative*) aux côtés d'autres acteurs européens du paiement.

### G.2.5.5 Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale

#### Composition (article 9.3.4. du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale, est composé de cinq membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres.

Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et son Président est désigné parmi les membres indépendants sur recommandation du Comité des Nominations.

La durée du mandat des membres du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'Administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Les membres de ce Comité sont désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres et en considération notamment de leurs expériences et de leurs compétences.

Les membres du Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale sont à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Danielle Lagarde<sup>1</sup> (Présidente) ;
- Giulia Fitzpatrick ;
- Gilles Grapinet ;
- Agnès Audier<sup>1</sup> ;
- Arnaud Lucien (administrateur représentant les salariés).

#### Missions (article 9.3.4. du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration)

Le Comité de Responsabilité Sociétale et Environnementale est en charge de préparer le travail et de faciliter le processus de décision du Conseil d'Administration visant à examiner :

- La stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale ;
- Les impacts de la stratégie du Groupe en matière sociétale et environnementale et la mise en œuvre des initiatives associées ;

- Les engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, notamment en matière de bien-être au travail, de diversité et d'environnement ;
- L'appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociétale et environnementale ;
- Les politiques de responsabilité sociétale et environnementale en prenant en compte leurs impacts en termes de performance économique ;
- La déclaration annuelle de performance extra-financière ; et
- La synthèse des notations attribuées au Groupe par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

#### Travaux durant 2021

##### 4 réunions – Taux de participation : 100%

Le Comité Responsabilité Sociétale et Environnementale a notamment examiné les éléments suivants :

- Résultats et perspectives en matière de responsabilité sociétale et environnementale pour Worldline ;
- Revue de la déclaration de performance extra-financière incluse dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Revue des initiatives de Worldline en matière de responsabilité sociale (TRUST 2025) ;
- Revue de la stratégie climatique ;
- Revue de la performance et de la stratégie en matière de diversité ;
- Offres durables et impact sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies ;
- Evaluation extra-financière et plan d'actions 2021-2022 ;
- Réflexions sur le nouveau plan TRUST 2025 en préparation et destiné à définir le nouveau plan pour les initiatives de Worldline en matière de responsabilité sociale ;
- Processus de réflexion sur la raison d'être de la Société proposée au vote aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle.

G

<sup>1</sup> Administrateur indépendant



## G.2.6 Evaluation des travaux du Conseil d'Administration [GRI 102-28]

A la suite de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général et plus d'un an après l'intégration de nouveaux administrateurs issus du Conseil d'administration d'Ingenico Group, faisant application des plus hauts standards en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration de Worldline a décidé de procéder, sous la direction du Comité des Nominations, de l'Administrateur Référent et du Président avec le Secrétaire du Conseil, à une évaluation externe de son Conseil au début de l'année 2022. Dans ce cadre, un questionnaire a été communiqué à chaque administrateur ainsi qu'au Censeur et au représentant du Comité Social et Economique, et a été suivi d'un entretien individuel mené par le consultant externe pour chacun d'entre eux.

Les principaux sujets de discussion et d'évaluation ont porté notamment sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités, leur composition et leur structure, leur culture et leur dynamique, leur collaboration avec l'équipe de direction, l'efficacité de leur président, ainsi que la valeur ajoutée stratégique du Conseil et son agilité.

Les résultats de cette évaluation externe ont fait l'objet d'un rapport détaillé dont les conclusions ont été restituées, pour les sujets relevant de sa compétence, lors du Comité des Nominations du 16 mars 2022, et lors du Conseil d'administration du 22 mars 2022.

De façon générale, les administrateurs ont émis un avis très positif tant sur le fonctionnement du Conseil que sur celui de ses Comités et considèrent qu'il permet à la Société de bénéficier d'une gouvernance harmonieuse et efficace.

L'évaluation externe a notamment mis en lumière les éléments fondamentaux suivants :

- La structure et la composition du Conseil sont appropriées et servent les intérêts de toutes les parties prenantes, notamment au regard de la représentation des actionnaires et des partenaires et du niveau élevé d'indépendance. Le Conseil est composé d'administrateurs de grande qualité dont les expertises et les expériences sont très variées, offrant une importante complémentarité et couvrant les domaines d'expertise clés qui sont pertinents pour Worldline.
- Le fonctionnement du Conseil est globalement jugé très satisfaisant avec un fort taux de présence moyen (95%) reflétant le grand engagement de chaque administrateur.
- Les sujets importants sont correctement identifiés, préparés et débattus, notamment grâce à une préparation des travaux du Conseil de très bonne qualité. Le Conseil permet des discussions ouvertes tout en bénéficiant d'un processus de décision efficace et fluide.
- Les administrateurs ont fait part de leur grande confiance dans les capacités du Directeur Général et de l'équipe de direction. Cette dernière répond parfaitement aux sollicitations du Conseil et est devenue encore plus rigoureuse dans sa façon d'interagir avec le Conseil ces dernières années.

- La qualité de la relation entre le Conseil et la direction, laquelle est marquée par une grande transparence et confiance, contribue au très bon fonctionnement du Conseil, au même titre que l'étroite collaboration et les bonnes relations entre le Président et l'Administrateur Référent. Le travail du Président, tant par ses contributions sur le fond par sa connaissance de l'industrie que par son implication personnelle dans le bon fonctionnement du Conseil est extrêmement bénéfique. Le rôle de l'Administrateur Référent est jugé très pertinent, en particulier lorsque les fonction de Président du Conseil et de Directeur Général n'était pas séparées. En outre, les administrateurs ont tous salué le travail de qualité du Secrétaire du Conseil qui a été jugé comme un autre facteur positif déterminant.
- La haute valeur ajoutée des travaux des comités, sous la direction de leurs présidents respectifs contribue à l'efficacité du processus décisionnel du Conseil.
- La culture et la dynamique du Conseil sont très positives grâce à un grand esprit d'ouverture, de communication, de respect mutuel et de confiance en son sein.

Bien que le fonctionnement du Conseil puisse encore être amélioré, les efforts fournis et poursuivis tout au long de cette année dans le cadre du plan d'amélioration continue du Conseil supervisé par le Président et l'Administrateur Référent ont été valorisés et ce malgré l'activité très dense du Groupe et l'évolution du contexte sanitaire.

En outre, le Conseil et ses comités consacrent d'avantage de temps aux questions stratégiques et non financières (en particulier la stratégie, l'environnement concurrentiel, l'innovation et les tendances du marché, les risques, la conformité, la RSE, la diversité, les ressources humaines, la technologie et la cybersécurité) dans le cadre des réunions ordinaires ou de sessions dédiées donnant l'occasion aux membres du Conseil d'avoir de plus en plus de contacts avec les principaux dirigeants du Groupe. En plus des sessions thématiques dédiées tout au long de l'année sur ces sujets, un séminaire stratégique très productif du Conseil a également eu lieu en 2021 afin de discuter de la stratégie globale du Groupe, notamment de la revue stratégique de l'activité TSS et du nouveau plan à 3 ans. La cohésion du groupe au sein du Conseil a été fortement resserrée tout au long de cette année suite à l'acquisition d'Ingenico et devrait encore se renforcer.

Le plan d'amélioration continue du Conseil, sous la direction du Président et de l'Administrateur Référent avec le Secrétaire du Conseil, est régulièrement mis à jour et enrichi de nouvelles initiatives et reflètera notamment l'évaluation externe conduite cette année pour améliorer encore le fonctionnement du Conseil dans le but d'atteindre la plus haute performance possible et les meilleures pratiques de marché en termes de gouvernement d'entreprise.

Enfin, bien que la structure du Conseil soit adaptée et que la collaboration en son sein soit efficace, le Conseil d'administration a décidé, un an après l'acquisition d'Ingenico et la nouvelle composition du Conseil suite à cette opération transformatrice, de réduire progressivement sa taille d'ici 2024 afin de revenir à un nombre plus en adéquation avec d'autres Conseils d'administration de sociétés comparables (se référer à la Section G.2.3.1.1).

## G.3 Rémunérations et intérêts

### G.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération globale des mandataires sociaux de Worldline a été établie conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

#### G.3.1.1 Principes généraux de la rémunération des mandataires sociaux [GRI 102-35]

Worldline estime qu'il convient de rémunérer tous les salariés, ainsi que les mandataires sociaux, pour la délivrance d'une excellente performance soutenant le Groupe dans l'atteinte de sa stratégie à court et à long terme.

La politique de rémunération des mandataires sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Délégué et administrateurs) est proposée par le Comité des Rémunérations, approuvée par le Conseil d'Administration et soumise au vote de l'Assemblée Générale.

##### G.3.1.1.1 Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs s'entendent du Directeur Général, Monsieur Gilles Grapinet, et du Directeur Général Délégué, Monsieur Marc-Henri Desportes.

#### Détermination de la politique de rémunération

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs suit un processus strict de décision du Conseil d'Administration prise sur les recommandations du Comité des Rémunérations, qui vise entre autres à :

- Garantir une cohérence et un alignement entre la politique de rémunération applicable aux Directeur Général et Directeur Général Délégué et celle applicable aux autres managers du Groupe, en conformité avec l'intérêt social de la Société ;
- Contribuer à la stratégie commerciale à long terme en vue de garantir la pérennité du Groupe dans la mesure où une part prépondérante de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est conditionnée à la satisfaction de conditions de performance financière et extra-financière exigeantes ;
- Supporter l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) :
  - D'une part de par l'instauration de critères de performance y afférent dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions de performance octroyés par Worldline depuis 2014, et

- D'autre part de par l'inclusion, à partir de 2022, d'un critère combiné de performance reposant sur le programme RSE du Groupe, Trust 2025<sup>1</sup>, dans la rémunération variable à court terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;

- Viser à ce que les intérêts des dirigeants mandataires sociaux exécutifs soient alignés avec ceux des actionnaires afin de leur assurer la création de valeur. Dans ce cadre, depuis 2020, Worldline renforce le dialogue avec les agences de conseil en votes et ses investisseurs, afin de mieux comprendre leurs attentes, leurs préoccupations et leurs précédents votes sur les sujets de gouvernance et plus particulièrement en matière de rémunération.

Les quatre principes clés suivants gouvernent la politique de rémunération globale applicable à chacun des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, avec un objectif de transparence et d'exhaustivité dans le niveau de détails fournis pour chaque élément de rémunération :

#### 1. Équilibre, Exhaustivité et Cohérence

Un bon équilibre est assuré entre la rémunération en numéraire et la rémunération en titres des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, dont une part prépondérante (de plus de 75%) est soumise à la satisfaction de conditions de performance du Groupe à moyen et long terme. Aucun élément de rémunération ne représente une part disproportionnée de leur rémunération totale.

La politique de rémunération globale reflète également l'équilibre entre l'intérêt social de la Société, les pratiques de marché, les performances des mandataires sociaux ainsi que d'autres intervenants de la Société.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est également déterminée en tenant compte de la rémunération des administrateurs et des salariés du Groupe. En effet, la politique de rémunération de la Société veille à ce que les différents éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs restent en cohérence et mesurés par rapport à la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société et de l'ensemble des salariés de l'intégralité des entités du Groupe en France au travers de la mesure du ratio d'équité.

En outre, les conditions de performance de la rémunération à long terme en titres sont identiques pour tous les bénéficiaires salariés et pour les dirigeants mandataires sociaux. Ces alignements contribuent à la cohérence des efforts dans la réalisation des objectifs de la performance du Groupe.

G

<sup>1</sup> Voir Section D.1.1.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples informations sur le programme RSE Trust 2025.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, le Conseil d'Administration prend en compte les éléments suivants :

- Une rémunération annuelle fixe en numéraire ;
- Une partie variable annuelle en numéraire exprimée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe ;
- Une rémunération pluriannuelle à long terme en titres ;
- L'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, sous certaines conditions d'éligibilité définies ci-dessous ;
- Un régime collectif de remboursement de frais de santé et prévoyance ;
- Une garantie compensatrice en cas de départ contraint (pour le Directeur Général) ; et
- D'autres avantages en nature détaillés ci-après.

La portion fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée en tenant compte du niveau et de la complexité de leurs responsabilités, de leur expérience et ancienneté, en particulier au sein du Groupe, et des analyses de marché pour des fonctions similaires (voir le paragraphe ci-dessous « 2. Compétitivité »).

La rémunération pluriannuelle à long terme de chaque dirigeant mandataire social exécutif est limitée à 50% de sa rémunération totale maximum. Lorsque cette rémunération pluriannuelle à long terme est octroyée en titres, sa valeur est prise en compte à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés. Ainsi, chaque année, le Conseil d'Administration s'assure que la rémunération pluriannuelle à long terme de chaque dirigeant mandataire social respecte ce plafond et, au besoin, l'adapte.

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies est en vigueur au sein de Worldline pour les membres du Comité Exécutif de Worldline remplissant la condition d'ancienneté d'au moins trois ans<sup>1</sup> au sein de ce Comité Exécutif, comme employé ou dirigeant mandataire social de Worldline et dont la rémunération annuelle fixe dépasse quinze fois le plafond annuel français de la sécurité sociale.

### 2. Compétitivité

Le niveau de rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est revu et comparé avec les pratiques de marché.

A titre d'exemple, c'est pour répondre à ce principe que les rémunérations annuelles fixes des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et des administrateurs ont été augmentées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, tel qu'exposé notamment aux paragraphes G.3.1.4.2 pour le Directeur Général, G.3.1.5.2 pour le Directeur Général Délégué et G.3.1.3 pour les administrateurs.

### 3. Lien avec la performance

Une part prépondérante de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à la satisfaction de conditions de performance de nature financière et extra-financière (plus de 75% de la rémunération globale) traduisant ainsi l'obligation de création de valeur qui leur incombe.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est une rémunération conditionnelle, reposant sur des critères de performance opérationnels, financiers et extra-financiers, lisibles et exigeants, de nature exclusivement quantitative qui sont fixés annuellement. Ces critères sont étroitement alignés avec les ambitions du Groupe, en lien direct avec les objectifs du plan stratégique tels que régulièrement présentés aux actionnaires. En outre, et afin de sécuriser l'atteinte des performances visées sur une année complète, la fixation de ces objectifs, et la revue qui en découle, sont réalisés sur une base semestrielle.

La performance est également étroitement incorporée dans la rémunération pluriannuelle à long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (voir ci-dessous « 4. Alignement avec les intérêts des actionnaires »).

### 4. Alignement avec les intérêts des actionnaires

Afin de développer une communauté d'intérêts avec les actionnaires de Worldline et d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs avec la performance et les résultats financiers du Groupe dans une perspective à long terme, ceux-ci bénéficient d'une rémunération long terme prenant la forme d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance, dont le montant maximum est fixé à 50% de leur rémunération totale maximum.

Cette rémunération pluriannuelle à long terme en titres des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à :

- Des conditions de performance financières et extra-financières (internes et externes), mesurées sur une période d'au moins trois exercices, et fondées sur des critères lisibles et exigeants fixés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Ces critères sont étroitement liés aux ambitions du Groupe, en lien direct avec le plan stratégique et ses extensions basées sur les objectifs régulièrement communiqués au marché, et comprennent également certains des indicateurs faisant partie intégrante du programme RSE du Groupe, Trust 2025<sup>2</sup> ;
- Une condition de présence au sein du Groupe à la date d'acquisition du plan concerné.

Lors de la décision d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, le Conseil d'Administration fixe le pourcentage d'actions acquises ou issues de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs devront conserver sous une forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

<sup>1</sup> Le Conseil d'Administration avait initialement fixé la condition d'ancienneté à cinq ans. Le Conseil d'Administration du 23 février 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a modifié les conditions d'éligibilité au régime de retraite supplémentaire en ramenant la condition d'ancienneté de cinq à trois ans, aux fins de s'aligner au nouveau contexte légal, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<sup>2</sup> Voir Section D.1.1.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples informations sur le programme RSE Trust 2025.

En outre, une règle de proratisation d'acquisition des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions non encore définitivement acquises à la date de la retraite d'un dirigeant mandataire social exécutif est introduite pour les plans attribués à partir de 2022. Cette règle prévoit une réduction du nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions non encore définitivement acquises au prorata du nombre de mois complets de présence effective du dirigeant mandataire social exécutif dans le Groupe au cours de la période d'acquisition des plans concernés.

### Révision de la politique de rémunération

La politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société est révisée au moins tous les trois ans par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et, dans tous les cas, au moment du renouvellement du mandat de chaque dirigeant mandataire social exécutif de la Société.

Lors de cette révision, le Comité des Rémunérations prend en compte tous changements dans les conditions d'emploi et de rémunération des salariés pour formuler ses recommandations et propositions au Conseil d'Administration.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est également revue chaque année par le Conseil d'Administration et peut faire l'objet de réévaluations. A cet effet, le Conseil examine sur une base régulière les études de sociétés comparables, ainsi que les avis juridiques notamment préparés par des tiers.

En cas d'éventuelles évolutions annuelles de la rémunération fixe, le Conseil veillera à ce que cette évolution demeure modérée et respecte le principe de cohérence exposé au présent paragraphe G.3.1.1.1 et en explicitera les raisons.

### Mise en œuvre de la politique de rémunération et méthode d'évaluation de la performance

La politique de rémunération est mise en œuvre sous la supervision du Conseil d'Administration conformément aux résolutions votées par l'Assemblée Générale. Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe, au plus tard au début de chaque semestre, les objectifs associés à chacun des critères de performance sous-tendant la rémunération variable en numéraire des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. En outre, il définit les courbes d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction de l'avancée du plan stratégique à trois ans du Groupe ainsi que ses extensions basées sur les objectifs communiqués au marché.

Aucun critère de performance retenu pour la rémunération variable annuelle en numéraire et la rémunération variable pluriannuelle en titres ne requiert une appréciation subjective du Conseil d'Administration. En effet, qu'ils soient financiers comme extra-financiers, tous les critères sont mesurables et leur réalisation est audité. Ils sont mesurés conformément aux méthodes d'évaluation définies à la Section E.5.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

### G.3.1.1.2 Exceptions à l'application de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, peut déroger à l'application de la politique de rémunération globale dans des circonstances exceptionnelles, pour une période temporaire et pour autant qu'un tel écart soit conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

En particulier, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, peut décider d'adapter les critères de performance de la rémunération variable annuelle et/ou de la rémunération pluriannuelle en titres des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et/ou du régime de retraite supplémentaire en cas de circonstances ayant un impact significatif sur l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance.

Si elles venaient à être appliquées, ces dérogations seraient strictement mises en œuvre et exclusivement limitées à des circonstances exceptionnelles telles que par exemple celles ayant résulté de la crise sanitaire en lien avec la pandémie de Covid-19. Leur justification sera communiquée, notamment au regard de leur alignement avec les intérêts des actionnaires.

Les plafonds de la rémunération variable annuelle, pluriannuelle en titres et du régime de retraite supplémentaire ne pourraient, en aucun cas, être modifiés à la hausse.

### G.3.1.1.3 Gestion des conflits d'intérêts

La Société respecte les recommandations du Code AFEP-Medef relatives à la gestion des conflits d'intérêts. La Charte des administrateurs de Worldline détaille la gestion des conflits d'intérêts (voir la Section G.2 du présent Document d'Enregistrement Universel). Il y est notamment prévu que l'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Les administrateurs doivent informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts dont ils ont connaissance, qu'il soit effectif ou potentiel. En pareil cas, l'administrateur concerné doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées par le conflit d'intérêts.

Il en résulte par exemple que les dirigeants mandataires sociaux ne participent ni aux travaux du Comité des Nominations concernant leurs mandats, ni à ceux du Comité des Rémunérations concernant leurs rémunérations. En outre, ils ne prennent pas part aux délibérations et votes au Conseil d'Administration sur ces sujets lorsqu'ils sont concernés.

### G.3.1.1.4 Allocation du montant annuel aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle de Worldline réunie le 20 mai 2021 a fixé le montant de l'enveloppe globale de la rémunération des administrateurs à 1 200 000 euros.

Les règles de répartition de cette enveloppe entre les administrateurs sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Ces règles prévoient le paiement d'une rémunération fixe (proratisée en cas de début ou de fin de mandat en cours d'année) et une rémunération variable prépondérante liée à l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités. Une rémunération additionnelle est allouée à l'Administrateur Référent.



#### G.3.1.1.5 Nomination de nouveaux mandataires sociaux

Dans l'hypothèse où la Société viendrait à nommer tout autre mandataire social, exécutif comme non exécutif, pendant l'exercice 2022 en cours, sa politique de rémunération serait déterminée sur la base de celle des mandataires sociaux actuels et selon les principes clés détaillés ci-avant, étant précisé que sa rémunération annuelle fixe ne pourrait toutefois être supérieure à celle du Directeur Général.

#### G.3.1.2 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bernard Bourigeaud [GRI 102-35]

##### G.3.1.2.1 Principes généraux et mandat du Président du Conseil d'Administration

La politique de rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'Administration a pour objectif d'offrir une rémunération globale lisible et transparente, compétitive et motivante en cohérence avec les pratiques du marché. Pour préserver son indépendance de jugement sur l'action de la Direction Générale de la Société, la rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'Administration ne comprend aucune composante variable liée à la performance à court ou à long terme du Groupe.

La structure et le montant de la rémunération du Président non-exécutif sont déterminés par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, après examen des mandats comparables parmi les sociétés du CAC 40 et en tenant compte :

- De l'absence de mandat de dirigeant mandataire social non-exécutif préexistant ;
- Des missions particulières confiées au Président du Conseil en complément de ses missions légales.

Il est précisé que la partie fixe de la rémunération allouée à raison du mandat de Président du Conseil d'Administration étant déterminée sur une base annuelle, le montant est calculé *pro rata temporis* en cas de prise ou de cessation de fonctions, pour quelque cause que ce soit, du mandat en cours d'exercice social.

Il peut être mis fin au mandat du Président du Conseil d'Administration à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration n'est lié par aucun contrat de travail avec la Société ou toute autre société du Groupe.

##### G.3.1.2.2 Rémunération pour l'année 2022

###### Rémunération fixe

Le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a pris la décision de maintenir le montant de la rémunération fixe annuelle du Président non-exécutif du Conseil d'Administration à 300 000 euros.

Ce montant est identique à celui fixé le 7 avril 2021 au titre de l'exercice précédent, et demeure en deçà du plus bas quartile des sociétés du CAC 40 pour une fonction similaire.

L'approche retenue par le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, consiste à porter progressivement la rémunération du Président du Conseil d'Administration à un niveau cohérent avec la position de la Société dans le CAC 40. A l'avenir, le Conseil d'Administration, pourra dès lors être amené à envisager des ajustements la concernant, dans le respect des principes régissant la politique de rémunération décrits au paragraphe G.3.1.1.

###### Absence de toute autre rémunération

Le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé, pour l'exercice 2022, de continuer à déclarer le Président inéligible à la rémunération allouée aux administrateurs au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités dont il est membre, et ce tout comme au titre de l'exercice précédent.

De manière plus générale, le Président du Conseil d'Administration ne bénéficiera d'aucun autre élément de rémunération que sa rémunération annuelle fixe, et notamment ni rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, ni rémunération exceptionnelle, ni indemnité de cessation de fonction, ni avantage en nature, et ni retraite complémentaire ou supplémentaire.

###### Remboursement de frais

Le Président du Conseil d'Administration bénéficie du remboursement des frais exposés dans le cadre de sa mission, en particulier les frais de déplacement, sur présentation de justificatifs.

#### G.3.1.3 Politique de rémunération des administrateurs [GRI 102-35]

##### 1. Principes généraux et mandat des administrateurs

Les modalités de répartition du montant annuel global de la rémunération des administrateurs fixé par l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations.

La rémunération des administrateurs comporte un montant fixe, calculé *pro rata temporis* pour les mandats ayant pris fin ou ayant pris effet en cours d'exercice, et un montant variable réparti par le Conseil d'Administration en fonction de la présence effective aux réunions du Conseil et des comités. Le terme du mandat des administrateurs est fixé à trois ans, sous réserve des dispositions réglementaires relatives à l'âge limite et à la mise en œuvre du renouvellement annuel d'un tiers des administrateurs pouvant justifier une fin de mandat après une ou deux années.

Le terme du mandat des administrateurs peut être renouvelé, sous réserve des mêmes dispositions. Le mandat des administrateurs représentant les salariés est quant à lui renouvelable une seule fois.

A tout moment, les administrateurs peuvent démissionner de leur plein gré, ou être révoqués par l'Assemblée Générale.

Le terme du mandat des administrateurs représentant les salariés prend automatiquement fin par anticipation en cas de cessation de leur contrat de travail ou dans le cas où leur employeur cesse d'être une filiale de Worldline. Il peut être mis fin à leurs contrats de travail conformément aux dispositions applicables du droit du travail.

## 2. Éléments composant la politique de rémunération des administrateurs

Il est rappelé que le 9 juin 2020, le montant global maximal de la rémunération allouée aux administrateurs avait été revalorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de tenir compte des changements intervenus dans la composition du Conseil suite à la réalisation de l'acquisition d'Ingenico Group SA ainsi que l'entrée de la Société au CAC 40. Il a ainsi été porté de la somme de 600 000 euros à la somme de 1 200 000 euros.

Lors de sa réunion du 23 février 2021, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, avait décidé de revoir légèrement à la hausse la partie variable de la rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur participation aux réunions du Conseil d'Administration pour la porter de 2 000 à 2 500 euros (par réunion à laquelle l'administrateur assiste) ainsi que celle allouée aux membres des comités pour la porter de 1 000 à 1 500 euros (par réunion à laquelle le membre assiste).

En raison du caractère incertain et difficile du contexte économique au cours du premier semestre 2021 suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, cette revalorisation ne fut finalement mise en œuvre qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations réuni le 16 février 2022, a décidé, compte tenu des incertitudes liées au contexte sanitaire, de conserver au titre de l'exercice 2022 les mêmes règles d'allocation du montant global de la rémunération des administrateurs que celles applicables au titre de l'exercice 2021 précédent.

Ces règles d'allocation sont les suivantes :

- Pour les membres du Conseil d'Administration :
  - Une rémunération annuelle fixe de 20 000 euros par administrateur plus une rémunération variable de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur assiste,
  - L'administrateur référent reçoit une rémunération fixe additionnelle de 15 000 euros par an ;
- Pour les membres des Comités :
  - Pour les Présidents :
    - Président du Comité des Comptes : 3 500 euros par réunion à laquelle le Président assiste,
    - Président des autres comités : 2 500 euros par réunion à laquelle le Président assiste,
  - Pour chaque membre des comités : 1 500 euros par réunion à laquelle il assiste ;
- Le censeur est rémunéré de la même façon qu'un administrateur ;
- Les réunions successives se tenant le même jour comptent pour une seule réunion :
  - Si le Conseil se réunit plusieurs fois la même journée, une seule rémunération est versée au titre de l'ensemble des séances,

- Si un administrateur participe le même jour à une réunion de plusieurs comités distincts, alors seule la rémunération la plus élevée est versée au titre de l'ensemble des séances,
- Si un administrateur participe le même jour à plusieurs réunions du même comité, une seule rémunération est versée au titre de l'ensemble des séances ;
- Les administrateurs représentant les salariés ne perçoivent pas de rémunération pour l'exercice de leur mandat.

Les administrateurs et le censeur seront remboursés des frais encourus dans le cadre de leur mandat, en particulier les frais de déplacement et de logement, sur présentation de justificatifs.

Ni les administrateurs ni le censeur ne perçoivent de rémunération pour un quelconque mandat au sein des sociétés du Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés perçoivent un salaire en vertu de leur contrat de travail, qui n'est pas lié à l'exercice de leur mandat d'administrateur de la Société.

Comme indiqué ci-avant à la Section G.1.1.2.2, Monsieur Bernard Bourigeaud, Président du Conseil d'Administration, ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur, mais une rémunération annuelle fixe au titre de son mandat de Président.

Monsieur Gilles Grapinet, Directeur Général, ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Monsieur Thierry Sommelet, en sa qualité de salarié de la société Bpifrance Investissement, ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

### G.3.1.4 Politique de rémunération du Directeur Général, Monsieur Gilles Grapinet

#### G.3.1.4.1 Principes généraux et mandat du Directeur Général

Monsieur Gilles Grapinet a été nommé Directeur Général le 30 avril 2014, date de la transformation de la Société en société anonyme. Avant cette date, il était Président de la Société sous son ancienne forme de société par actions simplifiée depuis le 31 juillet 2013. Monsieur Gilles Grapinet a été reconduit dans ses fonctions en 2017 puis en 2020 à l'issue de l'Assemblée Générale ayant renouvelé son mandat d'administrateur. Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Monsieur Gilles Grapinet n'est pas lié à la Société ou toute autre entité du Groupe par un contrat de travail.

Conformément aux principes d'équilibre, d'exhaustivité et de cohérence décrits ci-dessus au paragraphe G.3.1.1, la Société a pour objectif de mettre en place et maintenir une structure de rémunération équilibrée entre la partie fixe, la partie variable court terme en numéraire, la partie long terme en titres, et les avantages en nature. La structure de rémunération du Directeur Général, conçue selon une approche de « *Pay for Performance* » privilégiant une part variable prépondérante associée à des objectifs semestriels, annuels et pluriannuels, applique par ailleurs pleinement le principe défini ci-avant de « *Pay for Performance* ».



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

En application du principe de compétitivité, dans le cadre de la détermination et de la révision de la politique de rémunération du Directeur Général, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, s'appuie sur des études de rémunération menées par des cabinets spécialisés, analysant les pratiques de marché en général et de façon plus spécifique pour des fonctions similaires, dans des sociétés considérées comme les plus comparables notamment en termes de capitalisation boursière, d'effectifs, de chiffres d'affaires, d'activités et d'environnement international (en l'occurrence, les sociétés du CAC 40).

### G.3.1.4.2 Rappel des principes fixés en 2021

Pour rappel<sup>1</sup>, le 23 février 2021, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, après analyse du décalage identifié avec le marché de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, a souhaité procéder à une mise à niveau de la rémunération du Directeur Général, en particulier afin de tenir compte de l'évolution significative de ses responsabilités avec la taille et les nouveaux enjeux du Groupe.

Le montant de sa rémunération fixe annuelle fut ainsi porté à 750 000 euros (soit une augmentation de 20%), et le quantum de sa rémunération annuelle variable cible fut fixé à 117% de sa rémunération fixe annuelle (soit 880 000 euros, représentant une augmentation de 22%). En outre, le montant annuel de sa rémunération long terme en titres fut élevé à une valeur de 1 370 000 euros<sup>2</sup> (soit une augmentation de 7%) aux fins d'aligner cet élément de rémunération entre la médiane et le troisième quartile des pratiques marché du CAC 40, reflétant la culture de performance et les pratiques de marché du secteur d'activité du Groupe.

Par conséquent, la rémunération totale cible annuelle du Directeur Général fut augmentée de 14,5% (total de 3 000 000 euros).

Ladite augmentation fut approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 20 mai 2021.

En raison du caractère incertain et difficile du contexte économique au cours du premier semestre 2021, la révision ne fut mise en œuvre qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour la partie en numéraire (ceci aux fins d'être aligné avec l'exercice de revue de salaire applicable aux effectifs du Groupe), la revue du niveau d'allocation de la rémunération pluriannuelle en titres fut quant à elle entrée en vigueur pour toute attribution réalisée à compter de l'approbation de la politique de rémunération 2021 par l'Assemblée Générale réunie le 20 mai 2021.

(En euros)	2020	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Rémunération fixe annuelle	622 500	750 000
Rémunération variable cible annuelle	720 000	880 000
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	1 342 500	1 630 000
<b>Rémunération cible totale annuelle (y inclus la rémunération à long terme en titres)</b>	<b>2 620 524</b>	<b>3 000 000</b>

Il est par ailleurs précisé que l'approche retenue par le Conseil, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, dans le cadre de la révision de la rémunération globale du Directeur Général, consiste à procéder à une réévaluation du niveau des rémunérations pour les amener progressivement à un niveau cohérent avec la position de Worldline dans le CAC 40.

Dans cette perspective, la revalorisation décidée en 2021 a permis de rapprocher la rémunération du Directeur Général du plus bas quartile des sociétés du CAC 40 afin de tenir compte des éléments précités. Elle reste néanmoins encore

positionnée 7% en deçà du plus bas quartile du marché du CAC 40 et 24% en deçà de la médiane des rémunérations du CAC 40.

De ce fait, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, sera amené à envisager, dans le respect des principes régissant la politique de rémunération décrit au paragraphe G.3.1.1, d'autres ajustements à l'avenir en fonction du contexte et du positionnement à terme de la Société dans le CAC 40.

	Enveloppe de rémunération actuelle en comparaison avec le percentile 25 du CAC 40	Enveloppe de rémunération actuelle en comparaison avec la médiane du CAC 40
Rémunération fixe annuelle	-25%	-38%
Rémunération variable annuelle	-12%	-27%
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	-19%	-34%
<b>Rémunération cible totale annuelle (y inclus rémunération à long terme en titres)</b>	<b>-7%</b>	<b>-24%</b>

Source : Willis Towers Watson – based on annual reports published by CAC40 companies for 2021.

<sup>1</sup> Référence est faite au Document d'Enregistrement Universel 2020, Section G.3.1.4.1.

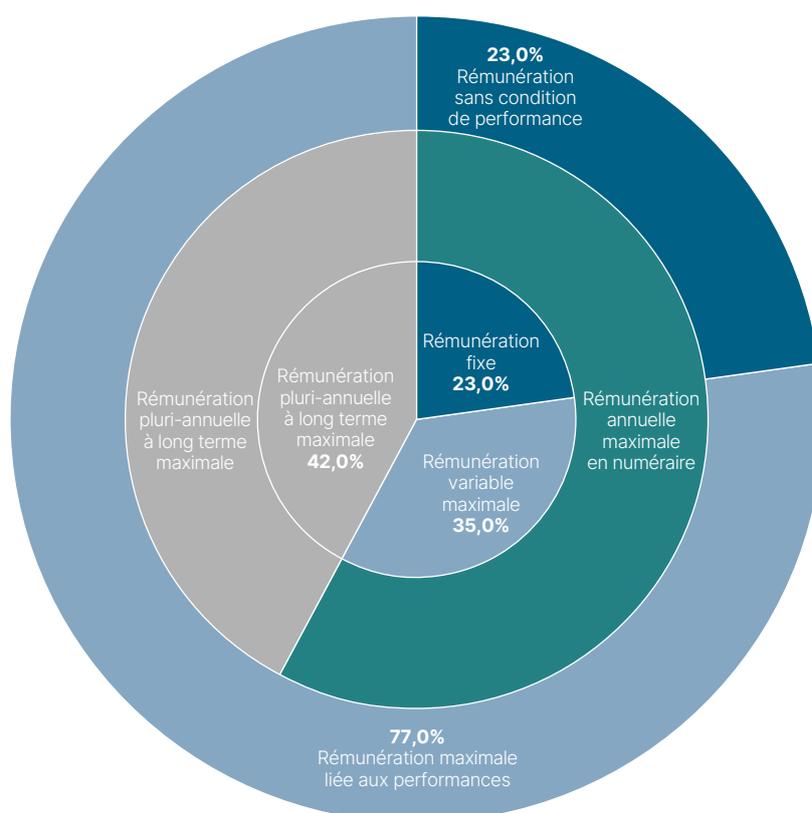
<sup>2</sup> En tenant compte d'une atteinte à 100% des conditions de performance sous-jacentes (juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société).

### G.3.1.4.3 Eléments composant la politique de rémunération de Monsieur Gilles Grapinet, Directeur Général, au titre de l'exercice 2022

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, ayant pris en compte les principes d'équilibre, exhaustivité, cohérence, compétitivité, lien avec la performance et alignement avec les intérêts des actionnaires, a décidé de reconduire les éléments qui composaient la rémunération 2021 de Monsieur Gilles Grapinet au titre de son mandat de Directeur Général de la Société à l'identique au titre de l'exercice 2022.

#### Structure de la rémunération

Le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, a souhaité maintenir la structure de rémunération de Monsieur Gilles Grapinet au titre de ses fonctions de Directeur Général en conservant la part prépondérante de cette rémunération soumise à la satisfaction de conditions de performance.



#### Rémunération fixe annuelle 2022

La rémunération fixe annuelle du Directeur Général rétribue les responsabilités attachées à ce mandat. Elle est déterminée en prenant en considération le périmètre et la complexité des missions et des responsabilités, en particulier avec la taille du Groupe et sa présence au CAC 40, l'expérience, le parcours, l'ancienneté au sein du Groupe, et l'expertise du titulaire de la fonction, ainsi que les pratiques de marché pour des fonctions identiques ou similaires (compétitivité externe) et l'évolution de la rémunération des salariés.

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a pris la décision de maintenir le montant de la rémunération fixe annuelle de Monsieur Gilles Grapinet à 750 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Ce montant est identique à celui fixé le 23 février 2021 au titre de l'exercice précédent, ainsi qu'indiqué ci-avant au paragraphe G.3.1.4.2.

#### Rémunération variable annuelle 2022

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations, en lien étroit avec les ambitions du Groupe, telles que présentées aux actionnaires.

La rémunération variable est une rémunération conditionnelle, basée sur des critères de performance opérationnels lisibles et exigeants relatifs à des objectifs quantitatifs et financiers qui sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration.

Les critères généralement retenus sont le chiffre d'affaires, l'excédent brut opérationnel (EBO/OMDA) et le flux de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*). Ils reflètent la performance globale du Groupe en termes de croissance, de rentabilité et de trésorerie, en ligne avec le budget, lui-même en ligne avec les objectifs communiqués au marché.

Il est précisé que ces critères ont été définis sans intégrer les activités de la Ligne de Services Terminaux, Solutions et Services conformément au périmètre des objectifs



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

communiqués au marché (en particulier le plan à trois ans) depuis l'annonce en octobre 2021 de la volonté du Groupe de privilégier un scénario de désengagement à court terme de ces activités et l'entrée en négociation exclusive avec Apollo annoncée en février 2022 pour leur cession.

Au titre de 2022, un critère combiné de performance externe est ajouté dans la rémunération variable à court terme du Directeur Général. Il comprend certains des indicateurs faisant partie intégrante du programme RSE du Groupe, Trust 2025<sup>1</sup>.

Le niveau cible de la rémunération variable annuelle est exprimé en pourcentage de la rémunération fixe annuelle.

Afin de suivre au plus près les performances du Groupe et l'accompagner d'une façon proactive dans le suivi de son plan stratégique, la sélection et la pondération des critères de performance peuvent être revus chaque année.

La fixation des objectifs associés à chacun des critères de performance et la revue qui en découle sont réalisées sur une base semestrielle. Ainsi, les objectifs du premier semestre sont fixés sur la base du budget approuvé par le Conseil d'Administration en décembre, et les objectifs du second semestre sont fixés sur la base du budget réactualisé approuvé par le Conseil en juillet, en ligne avec les objectifs communiqués au marché. Les objectifs associés au critère de performance externe attaché à la RSE seront fixés au plus tard par le Conseil en juillet.

Pour chaque indicateur de performance, le Conseil d'Administration définit :

- Un objectif cible en ligne avec le budget dont l'atteinte constitue un taux de réalisation de 100% permettant l'obtention de la rémunération variable cible liée à cet indicateur ;
- Une valeur plancher qui détermine le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable liée à cet indicateur n'est due ;
- Une valeur plafond traduisant une surperformance par rapport aux objectifs fixés, laquelle a été fixée à 130% de son montant cible ; et
- Une courbe d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction de l'avancée du plan stratégique.

Si le dirigeant mandataire social exécutif quitte le Groupe durant l'exercice social, le montant de la partie variable de sa rémunération sera calculé au prorata de son temps de présence durant l'année concernée.

Ces indicateurs de performance financière et extra-financière, leurs objectifs et leur pondération sont strictement identiques pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Toute rémunération variable annuelle payée par la Société peut être réclamée en retour ou réduite par cette dernière (i) lorsqu'elle a été octroyée sur la base d'informations inexactes concernant la réalisation de certains objectifs et atteintes ayant entraîné un retraitement des résultats financiers ; (ii) lorsque le bénéficiaire n'adhère pas aux standards concernant l'adoption d'un comportement approprié ; (iii) lorsque le bénéficiaire a été condamné par une décision judiciaire finale et est responsable d'une conduite/comportement ayant entraîné une diminution de la position financière de la Société. Aucune partie variable de la rémunération ne sera payée au dirigeant mandataire social exécutif concerné s'il/elle est révoqué(e) pour négligence ou faute grave.

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de maintenir la rémunération variable cible annuelle de Monsieur Gilles Grapinet à 117% de sa rémunération fixe annuelle (soit 880 000 euros), et de conserver le montant maximum de 130% en cas de surperformance. Aucun paiement minimum n'est garanti.

Afin de sécuriser l'atteinte des objectifs sur une année complète – dans le contexte du plan stratégique de Worldline – la fixation de ces objectifs, la définition de la courbe d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction du niveau d'atteinte de ces objectifs, et la revue qui en découlent, sont comme les années précédentes, réalisées sur une base semestrielle.

Par ailleurs, afin d'assurer la réalisation des objectifs au titre de l'année 2022 et dans un souci de stabilité d'évaluation et d'appréciation continue de la performance financière des dirigeants mandataires sociaux exécutifs conformément aux objectifs de la politique de rémunération, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, a reconduit à l'identique les indicateurs financiers associés à la rémunération variable annuelle.

Pour soutenir les ambitions et objectifs développés dans le cadre de Trust 2025 et mieux s'aligner aux pratiques de marché, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé le 21 février 2022 d'introduire un critère combiné de performance externe comprenant certains des indicateurs faisant partie intégrante du programme RSE du Groupe, Trust 2025, dans la rémunération variable court terme de Monsieur Gilles Grapinet au titre du second semestre 2022.

Au cours de la même réunion, le Conseil d'administration a décidé que la pondération des indicateurs financiers et de RSE s'appliquerait de la façon suivante au titre de l'exercice 2022 :

Répartition des indicateurs retenus pour déterminer la rémunération variable annuelle de Gilles Grapinet au titre de l'exercice 2022	% cible du variable cible – semestre 1	% cible du variable cible – semestre 2
Croissance organique du chiffre d'affaires Groupe	40	30
Excédent brut opérationnel Groupe (EBO/OMDA)	30	25
Flux de trésorerie disponible avant dividende et résultat acquisitions/ventes Groupe (Free Cash Flow)	30	25
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	0	20
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Voir Section D.1.1.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples informations sur le programme RSE Trust 2025.

Au cours de sa réunion suivante du 22 mars 2022, le Conseil d'Administration a décidé que le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE serait basé sur le programme Trust 2025<sup>1</sup> qui se décompose des treize indicateurs suivants :

Domaines	Indicateurs	Objectifs 2022
<b>Disponibilité et sécurité des plateformes</b>	1. Disponibilité du service et temps de réponse contractuels	Plancher: Valeur Cible - 50%
	2. Disponibilité du service et temps de réponse des plateformes	
	3. % de demandes ayant reçu une réponse à temps et conformément à la politique de protection des données de Worldline	
	4. % des sites certifiés ISO 27001 selon la politique de sécurité	
<b>Market intimacy</b>	5. Taux net de recommandation	Cible
	6. Revenu total « Offre durable » en millions d'euros)	
<b>Attraction et rétention des talents/Diversité &amp; Inclusion</b>	7. Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an	Plafond: Valeur Cible + 30%
	8. % de collaborateurs en situation de handicap dans les pays disposant d'une législation en vigueur	
<b>Achats responsables/Ethique &amp; conformité</b>	9. Part des fournisseurs évalués par EcoVadis avec un score inférieur à 45 qui sont encouragés par Worldline à avoir un plan d'action pour remédier aux difficultés identifiées	
	10. % des dépenses totales évaluées par EcoVadis parmi les dépenses fournisseurs stratégiques	
<b>Changement climatique</b>	11. % d'alertes investiguées et plans d'action associés définis dans les 3 mois	
	12. % des émissions d'éqCO <sub>2</sub> compensées pour les scopes 1, 2, 3a	
<b>Communautés locales</b>	13. Volume des dons collectés en millions d'euros	

Trois indicateurs faisant partie du programme Trust 2025 (à savoir le taux de satisfaction globale des collaborateurs mesurée par le *Trust Index* de l'enquête *Great Place to Work*<sup>®</sup>, le pourcentage de femmes dans des postes de direction et la réduction des émissions d'éqCO<sub>2</sub>), n'ont pas été intégrés dans le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE pour la rémunération variable à court terme. En effet, ces trois indicateurs sont déjà intégrés dans le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE pour la rémunération variable pluriannuelle en titres au titre de l'année 2022 (comme indiqué ci-après).

De plus, suite à la volonté du Groupe de privilégier un scénario de désengagement à court terme de la ligne de Services Terminaux, Solutions et Services annoncée en octobre 2021 et l'entrée en négociation exclusive avec Apollo annoncée en février 2022 pour la cession de ces activités dont la réalisation est prévue dans le courant de l'année 2022, les indicateurs relatifs aux terminaux de paiement et à l'économie circulaire faisant partie du programme Trust 2025 n'ont pas été intégrés dans le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE.

#### Niveau de performance

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 15 décembre 2021 et du 21 février 2022, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, a par ailleurs reconduit les modalités de calcul du niveau de satisfaction des objectifs et de variation de la rémunération variable au titre de l'exercice 2022 sur les indicateurs financiers.

Pour ce qui concerne le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE, les modalités de calcul précitées seront définies au plus tard par le Conseil d'Administration en juillet 2022, à l'occasion de la définition des objectifs financiers pour le deuxième semestre de l'année 2022.

Le seuil de déclenchement et le niveau de réalisation attendus des critères financiers et du critère combiné en lien avec la RSE retenus pour la détermination de la rémunération variable annuelle sont des informations stratégiques et économiquement sensibles qui ne peuvent être rendues publiques. Toutefois, à l'issue de la période d'évaluation de la performance, Worldline communiquera sur le niveau de réalisation de la performance pour chacun des critères.

Les objectifs indiqués ont été fixés à périmètre et taux de change constants. Par conséquent, le Conseil d'Administration peut procéder aux ajustements de nature à neutraliser les conséquences d'éventuels évènements tels que des changements de périmètre, de méthode comptable ou d'effets de change.

#### Modalité de versement de la rémunération variable

Conformément aux articles L. 22-10-8 et L. 22-10-9 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable au titre des premier et second semestres relatifs à une année de performance sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les éléments de rémunération dus ou attribués au cours de l'année. Ainsi, le paiement de la rémunération variable au titre des premier et second semestres 2022 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice qui se sera clos en 2022.

<sup>1</sup> Voir Section D.1.1.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples informations sur le programme RSE Trust 2025.



#### Rémunération variable pluriannuelle 2022

La rémunération globale du Directeur Général est pleinement en accord avec le principe défini ci-avant d'alignement avec les intérêts des actionnaires. A ce titre, le Groupe s'est engagé dans une démarche qui vise à associer ses collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme du Groupe par l'intermédiaire notamment de plans d'incitation à long terme. Ces derniers bénéficient principalement aux premières lignes managériales du Groupe, aux ressources clés, aux experts et à certains juniors, ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

En ce qui concerne ces derniers, la rémunération pluriannuelle en titres est particulièrement appropriée étant donné le niveau de responsabilité de ces fonctions et leur capacité à contribuer directement à la performance à long terme du Groupe dans un sens qui est aligné avec les intérêts des actionnaires.

Cette rémunération pluriannuelle prend la forme d'une attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les dispositifs utilisés ne garantissent pas d'attribution ou de gain minimum au profit des bénéficiaires.

#### Montant de la rémunération en titres

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se tenir en 2022 de limiter l'enveloppe réservée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs à 0,027% du capital social de la Société tel qu'existant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle 2022, pour ce qui concerne l'octroi d'actions de performance et à 0,027% du capital social à la date de l'Assemblée Générale 2022, pour ce qui concerne l'octroi de d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Directeur Général se verra attribuer en 2022, dans les conditions définies ci-dessous, un nombre équivalent d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance dont la valeur totale est limitée à un montant maximal de 1 370 000 euros, en supposant une atteinte à 100% des conditions de performance sous-jacentes, laquelle représente 42% de la valeur totale de la rémunération du Directeur Général (juste valeur selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société).

Pour tenir compte de la volatilité des cours, le Conseil d'Administration limitera le nombre maximal de titres (outre la limite liée à la valeur maximale en juste valeur en euros et la limite liée au pourcentage du capital social réservé aux mandataires sociaux) en prenant en compte, pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options de souscription et d'achat d'actions à attribuer, la moyenne des cours sur les trois mois précédant l'attribution.

S'agissant des mandataires sociaux exécutifs, pour éviter des effets d'aubaine pouvant résulter de la volatilité du cours, il est prévu que le nombre d'actions et d'options de souscription d'actions sera calculé à la date d'attribution sur base de la juste valeur (selon la norme IFRS 2) en tenant compte du plus élevé entre :

- (i) La moyenne des cours sur les trois mois précédant l'attribution (cours de référence) ; et
- (ii) Le cours de clôture de l'action Worldline à la date d'attribution,

dans le respect en tout état de cause des plafonds en euros et pourcentage du capital social ci-dessus.

La limite basse telle que précédemment introduite pour tenir compte du contexte spécifique de la pandémie de Covid-19 pour les attributions 2020 et 2021 (valeur de 55 euros en 2021) est supprimée pour les attributions qui auront lieu à partir de 2022.

#### Conditions d'acquisition des actions de performance et de levée des options de souscription ou d'achat d'actions

##### Condition de présence

Sous réserve de certaines exceptions prévues dans le plan (telles que le décès ou en cas d'invalidité), la levée des options de souscription ou d'achat d'actions et/ou l'acquisition des actions de performance par le Directeur Général sont soumises à la préservation de son statut de mandataire social du Groupe durant toute la période d'acquisition.

Une règle de proratisation d'acquisition des actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions non encore définitivement acquises à la date de la retraite d'un dirigeant mandataire social exécutif est introduite pour les plans attribués à partir de 2022. Cette règle prévoit une réduction du nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions non encore définitivement acquises au prorata du nombre de mois complets de présence effective du dirigeant mandataire social exécutif dans le Groupe au cours de la période d'acquisition des plans concernés.

##### Condition de performance

L'acquisition d'actions de performance et/ou la levée des options de souscription ou d'achat d'actions sont soumises à la réalisation de conditions de performance financière interne et extra-financière interne et externe mesurées sur une période de trois exercices au moins. Ces conditions prennent en considération les commentaires des agences de conseil en votes et des investisseurs sur les plans précédents et leurs attentes futures concernant les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à cet égard. Ces objectifs ont été définis par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, afin d'accompagner le Groupe dans la réalisation de sa stratégie à court et à long termes. Les indicateurs de performance sont définis en lien avec les facteurs clés du succès de la stratégie du Groupe, et incluent entre autres, des indicateurs liés à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, a reconduit le principe, déjà appliqué en 2021, du renforcement des conditions d'acquisition en pénalisant davantage la non-satisfaction d'un objectif. Ainsi, dans l'hypothèse où le taux d'acquisition d'un des indicateurs de nature financière s'avérerait être nul, ou dans l'hypothèse où le taux d'acquisition de la condition de performance extra-financière relative à la RSE s'avérerait être nul, le montant maximum de l'acquisition définitive serait plafonné à 90%. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également reconduit le principe du taux d'acquisition moyen limité à 100%, même en cas de surperformance.

- Conditions de performance interne

L'acquisition de tout ou partie des actions de performance/options de souscription ou d'achat d'actions sera soumise à la réalisation sur une période de trois ans des trois indicateurs de performance interne suivants, qui sont directement liés aux facteurs clés de succès pour la réalisation de la stratégie et des ambitions du Groupe telles que régulièrement communiquées aux actionnaires :

- Moyenne des taux de croissance organique du chiffre d'affaires Groupe sur trois ans, conditionnant **30%** de l'acquisition totale ;
- Moyenne des taux de l'excédent brut opérationnel Groupe (EBO/OMDA) sur trois ans, conditionnant **25%** de l'acquisition totale ; et
- Moyenne des taux de flux de trésorerie disponible Groupe (*Free Cash Flow*), avant dividende et résultat acquisitions/ventes, sur trois ans, conditionnant **25%** de l'acquisition totale.

Les niveaux cibles de réalisation seront en ligne avec les objectifs communiqués au marché à horizon fin 2024 de Worldline.

- Condition de performance combinée relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (« RSE »)

Outre les indicateurs financiers décrits ci-dessus, l'acquisition de tout ou partie des actions de performance/options de souscription ou d'achat d'actions sera également soumise à l'atteinte d'une condition de performance liée à la RSE, définie comme une combinaison de plusieurs critères, conditionnant **20%** de l'acquisition totale. A cet égard, et tenant compte de certains commentaires d'agences de conseils en vote quant à la nature des indicateurs RSE retenus, de nouveaux indicateurs RSE liés à la politique interne du Groupe en matière de RSE, et en lien avec son plan stratégique « Trust 2025 » ont été introduits depuis 2021.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a en effet souhaité combiner les critères de RSE liés à l'engagement écologique faisant partie de la stratégie du Groupe à des critères d'engagement et de diversité cotés par des agences de notation externes ou mesurés en interne dans le cadre de son plan RSE Trust 2025 (voir la Section D du présent Document d'Enregistrement Universel pour de plus amples informations sur la politique RSE du Groupe).

Afin d'atteindre l'engagement écologique faisant partie de la stratégie du Groupe, le Conseil d'Administration réuni le 21 février 2022, sur proposition du Comité des Rémunérations, a retenu les critères extra-financiers externes suivants, conditionnant **10%** de l'acquisition totale :

- 5% relatif à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des scopes 1 et 2<sup>1</sup> dans le cadre de l'initiative du « *Science Based Targets initiative* » (SBTi)<sup>2</sup> ;
- 5% relatif au score Eco Vadis.

Dans le cadre de Trust 2025 et en ligne avec la stratégie du Groupe, le Conseil d'Administration réuni le 21 février 2022, sur proposition du Comité des Rémunérations, a également retenu des critères extra-financiers externes et internes relatifs à la satisfaction des collaborateurs et à la diversité, conditionnant 10% de l'acquisition totale. Il s'agit de mesurer l'amélioration de l'engagement des salariés et l'amélioration du taux de femmes dans le management.

Chacun des indicateurs de Responsabilité Sociétale des Entreprises sera mesuré à l'issue de la période de trois ans.

<sup>1</sup> Le scope 1 correspond aux émissions dues à la combustion directe de combustible fossile. Pour Worldline cela couvre la flotte automobile, les groupes électrogènes qui consomment du fuel ou du diesel et le chauffage au gaz. Le scope 2 correspond aux émissions dues à l'achat d'électricité, de chauffage urbain et de climatisation.

<sup>2</sup> Ce critère remplace le critère lié au score Carbone Disclosure Program (CDP) qui était utilisé dans les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance attribués en 2020 et 2021. Worldline a effectivement atteint le score le plus élevé du CDP et ce dernier est redondant avec les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

- Mesure des indicateurs de performance

Le 21 février 2022, une courbe d'élasticité pour chaque indicateur a été définie comme suit par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations :

Mesure des indicateurs	Niveaux de réalisation	% d'acquisition	
Conditions de performance internes - 80%	Taux de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	Plancher = Cible -2,5%	50%
	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur trois ans (2022-2024) (« A »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +2,5%	130%
		Taux d'excédent brut opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	Plancher = Cible -2%
	Taux moyen de l'excédent brut opérationnel (EBO/OMDA) sur trois ans (2022-2024) (« B »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +2%	130%
		Taux de flux de trésorerie disponible du Groupe, avant dividende et résultat acquisitions/ventes	Plancher = Cible -2,5%
	Taux moyen du flux de trésorerie disponible sur trois ans (2022- 2024) (« C »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +2,5%	130%
Condition de performance extra-financière relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises - 20%		Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> exprimées en tonnes de CO <sub>2</sub> (scopes 1 & 2 SBTi)	Plancher = 106% de la valeur Cible
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2024) (« D1 »)	Cible	100%
		Plafond = 94% de la valeur Cible	130%
Score Eco Vadis	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2024) (« D2 »)	Plancher = 96% de la valeur Cible	50%
		Cible	100%
	Plafond = valeur Cible +3%	130%	
Score Satisfaction des collaborateurs et Diversité	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2024) (« D3 »)	Plancher = Cible -3,6pts	50%
		Cible	100%
	Plafond = Cible +3,6pts	130%	
<b>A * 30% + B * 25% + C * 25% + [D1 * 5% + D2 * 5% + D3 * 10%] = taux d'acquisition moyen (étant précisé que le taux d'acquisition moyen ne pourra excéder 100%)</b>			

En fonction de la réalisation des conditions internes et externes telles que décrites ci-dessus, le taux d'acquisition moyen est limité à 100%, étant précisé que :

- Dans l'hypothèse où le taux d'acquisition d'un des indicateurs de nature financière s'avérerait être nul ; ou
- Dans l'hypothèse où le taux d'acquisition de la condition de performance extra-financière relative à la responsabilité sociétale des entreprises s'avérerait être nul,

le montant maximum de l'acquisition définitive serait plafonné à 90%.

Les valeurs cibles pour les conditions de performance financière et extra-financière seront fixées par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, au plus tard à la date d'attribution des droits au titre du plan de rémunération en titres à long terme 2022 prévue peu après l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires devant se tenir le 9 juin 2022. Les valeurs cibles seront ambitieuses et en ligne avec les objectifs et le plan stratégique communiqués au marché, en ce compris le programme Trust 2025.

Il est précisé en particulier que les valeurs cibles seront définies sans intégrer les activités de la ligne de Services Terminaux, Solutions et Services conformément au périmètre des objectifs communiqués au marché (en particulier le plan à trois ans) depuis l'annonce en octobre 2021 de la volonté du Groupe de privilégier un scénario de désengagement à court terme de ces activités et l'entrée en négociation exclusive avec Apollo annoncée en février 2022 pour leur cession.

Les valeurs cibles seront fixées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations à périmètre et taux de change constants. Le Conseil d'Administration peut procéder aux ajustements de nature à neutraliser les conséquences d'éventuels évènements tels que des changements de périmètre, de méthode comptable ou d'effets de change.

A l'issue de la période d'évaluation de la performance, la Société communiquera sur le niveau de satisfaction pour chacun des critères.

### Date d'attribution, d'acquisition des actions de performance et de levée des options de souscription ou d'achat d'actions

La date d'attribution devra intervenir peu de temps après l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires devant se tenir le 9 juin 2022.

Les actions de performance ainsi attribuées, de même que le droit d'exercer les options de souscription ou d'achat d'actions octroyées seront définitivement acquies à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution, sous réserve de la satisfaction des conditions conditionnant leur acquisition (conditions de performance et condition de présence) conformément aux stipulations du plan.

- Limitations apportées à la possibilité de céder les actions de performance et d'exercer les options de souscription ou d'achat d'actions

Les actions de performance acquises ne feront pas l'objet d'une période de détention et seront immédiatement disponibles à la vente pour leurs bénéficiaires, sous réserve de l'application des « fenêtres négatives » fixées dans le Guide de Prévention des Délits d'Initiés, de l'éventuelle détention d'informations privilégiées, de l'éventuelle détention d'informations privilégiées et des dispositions légales applicables.

Les options de souscription ou d'achat d'actions ne pourront être exercées qu'entre la date d'attribution et le 10<sup>e</sup> anniversaire de la date d'attribution (exclue), sous réserve de certaines exceptions prévues dans le règlement du plan, des « fenêtres négatives » fixées dans le Guide de Prévention des Délits d'Initiés et des dispositions légales applicables.

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des cours de bourse d'ouverture calculée sur les 20 jours précédant la date de l'offre augmentée de 5%.

- Règles de conservation des actions acquises ou issues de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs doivent conserver, sous forme nominative, au moins 5% des actions issues de l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions, et 15% des actions acquises, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat de dirigeant mandataire social exécutif.

### Rémunération exceptionnelle

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération exceptionnelle.

### Rémunération attribuée en tant qu'administrateur

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

### Régime de retraite supplémentaire à prestations définies

Le 18 février 2020, le Conseil d'Administration, dans le cadre de la mise en conformité du dispositif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Worldline avec la « loi Pacte », adoptée par l'Assemblée Nationale le 22 mai 2019 (article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) et exécutée par l'Ordonnance du 3 juillet 2019 relative aux dispositifs de retraite supplémentaire d'entreprise, a décidé sur recommandation du Comité des Rémunérations de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, réservé aux membres du Comité Exécutif de Worldline avec cinq années d'ancienneté au sein du Comité Exécutif, employés ou mandataires sociaux de Worldline, et dont la rémunération annuelle fixe est supérieure à 15 fois le plafond annuel de la sécurité sociale 2020. Le Conseil d'Administration du 23 février 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a modifié les conditions d'éligibilité au régime de retraite supplémentaire en ramenant la condition d'ancienneté de cinq à trois ans, aux fins de s'aligner au nouveau contexte légal. Ce nouveau dispositif remplace le Régime de Retraite Supplémentaire 2019 pour lequel toute nouvelle adhésion est fermée et les droits gelés au 31 décembre 2019.

Monsieur Gilles Grapinet remplit les conditions d'éligibilité à ce dispositif de retraite mis en place au sein du groupe Worldline depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 remplaçant le Régime de Retraite Supplémentaire 2019. L'acquisition des droits à retraite de Monsieur Gilles Grapinet se fait sur la base d'un taux de contribution annuel de 0,97% en 2020 et de 0,64% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce nouveau régime, combiné avec les droits à la retraite accumulés dans le Régime de Retraite Supplémentaire 2019 et gelés au 31 décembre 2019, devrait permettre à Monsieur Gilles Grapinet de se constituer des droits visant l'attribution, à son départ en retraite, d'une rente annuelle de retraite ne pouvant excéder 291 000 euros, dans les limites de l'atteinte des conditions de performance fixées annuellement.

Pour 2022, le Conseil d'Administration de la Société réuni le 21 février 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de retenir les conditions de performance suivantes pour valider l'attribution annuelle du droit à rente au titre du régime mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces conditions de performance sont en ligne avec les facteurs clés de succès pour l'atteinte des ambitions du Groupe et de ses engagements en matière de responsabilité environnementale faisant partie de sa stratégie.

- **La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe** en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2022 – cette condition compte pour **30%** dans la validation du droit à rente.
- **La marge opérationnelle du Groupe avant dépréciation et amortissement (OMDA)** en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2022 – cette condition compte pour **25%** dans la validation du droit à rente.
- **Le flux de trésorerie disponible du Groupe (*Free Cash Flow*)** en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour 2022 – cette condition compte pour **25%** dans la validation du droit à rente.
- **Le critère combiné de performance externe en lien avec la RSE** – comptant pour **20%** dans la validation du droit à rente.

La validation de l'année est limitée à 100%.

Les courbes applicables pour chaque indicateur de performance financier (i.e. la croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle du Groupe (avant dépréciation et amortissement) et le flux de trésorerie disponible du Groupe (*Free Cash Flow*) sont celles du plan d'incitation à long terme en titres pour 2022 (voir ci-dessus). Les courbes applicables au critère combiné de performance externe en lien avec la RSE sont alignées avec celles applicables dans le cadre de la rémunération variable court terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Les valeurs cibles ont été fixées à périmètre et taux de change constants. Par conséquent, le Conseil d'Administration peut procéder aux ajustements de nature à neutraliser les conséquences d'éventuels événements tels que des changements de périmètre, de méthode comptable ou d'effets de change.

### Garantie compensatrice en cas de départ contraint

Le 18 février 2019, le Conseil d'Administration a décidé que le changement de statut de Monsieur Gilles Grapinet ne devait pas impacter le montant de son complément de retraite.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

Néanmoins, le changement de statut de Monsieur Gilles Grapinet engendre la perte des droits à retraite qu'il avait précédemment validés, au regard des conditions de performance, dans le régime de retraite supplémentaire Atos durant ses dix années d'ancienneté au sein du groupe Atos (sur les 40 trimestres validés au sein du groupe Atos au 31 décembre 2018, seuls 12,44 ont été reconnus par Worldline SA à cette même date, ce qui correspond à 12,67 trimestres au 1<sup>er</sup> février 2019).

En conséquence, le Conseil d'Administration a souhaité mettre en place, au profit de Monsieur Gilles Grapinet, une garantie compensatrice en cas de départ contraint, pour autant qu'aucune autre activité professionnelle ne soit exercée.

Le montant de cette garantie compensatrice est égal à la différence entre les montants nets (après paiement des charges sociales) :

- Du complément de retraite dû à Monsieur Gilles Grapinet au 31 décembre 2018 au titre du régime de retraite supplémentaire acquis auprès des sociétés Atos SE et Atos International (soit 291 000 euros bruts) ; et
- Du complément de retraite dont bénéficie Monsieur Gilles Grapinet à travers le dispositif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Worldline SA.

A la discrétion du Conseil d'Administration, cette garantie prendra la forme d'une indemnité payée soit en une seule fois, soit *via* le versement d'une rente viagère ne relevant pas de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale.

Le paiement de cette garantie est soumis à la satisfaction de conditions de performance telles qu'énoncées dans les plans stratégiques décidés par le Conseil d'Administration sur au moins les deux tiers de la période durant laquelle Monsieur Gilles Grapinet est Directeur Général de Worldline (depuis 2014).

Pour la période 2014-2018, les conditions de performance applicables sont celles qui ont été annexées au règlement du régime de retraite Atos (et qui sont détaillées dans le Document de Référence Atos pour la période concernée).

S'agissant de 2019, le Conseil d'Administration de Worldline a décidé, le 18 février 2019, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, de retenir les conditions de performance applicables dans le cadre des plans d'option de souscription ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019. Les informations relatives à l'atteinte de ces conditions sont disponibles à la Section G.3.2.3 du Document d'Enregistrement Universel 2019. S'agissant de 2020, référence est faite à la Section G.3.2.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020. S'agissant de 2021, référence est faite à la Section G.3.2.3 ci-après. S'agissant de 2022, référence est faite aux paragraphes qui précèdent.

Aucune garantie compensatrice ne sera versée à Monsieur Gilles Grapinet dans l'éventualité d'une démission. Monsieur Gilles Grapinet ne bénéficiera pas non plus de cette garantie s'il quitte volontairement Worldline pour faire valoir ses droits à la retraite. Dans l'éventualité d'un départ avant l'âge de la retraite, Monsieur Gilles Grapinet ne bénéficiera de cette indemnité qu'à condition qu'il ne reprenne aucune activité professionnelle jusqu'à ce qu'il puisse bénéficier de ses droits à la retraite. La garantie reste due en cas de départ pour cause d'invalidité de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie ou en cas de décès. Aucun droit additionnel n'a été créé comparé à la situation existante jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019.

Cette garantie compensatrice a été approuvée par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 avril 2019. La reconduction de l'existence de cette garantie compensatrice a été approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle 2020 et en 2021.

Cette garantie ne pourra être versée que lorsque le Conseil d'Administration aura validé l'atteinte des conditions de performance applicables.

Le montant total de ses droits émanant (i) du Régime de Retraite Supplémentaire gelé au 31 décembre 2019 (relevant de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale) comprenant l'éventuelle augmentation de sa rémunération de référence (ii) du nouveau régime de retraite supplémentaire à prestations définies (relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et (iii) de la garantie compensatrice en cas de départ contraint avant la retraite, ne pourra pas excéder une rente annuelle brute de 291 000 euros.

### Avantages en nature

Le Directeur Général continuera de bénéficier d'un véhicule de fonction avec chauffeur, qu'il peut également utiliser pour ses déplacements personnels. Ce type d'avantage est considéré comme un avantage en nature à des fins fiscales et de sécurité sociale.

Le Directeur Général bénéficiera également d'une visite médicale annuelle et d'un conseiller patrimonial.

### Autres éléments de rémunération

Conformément à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2019, Monsieur Gilles Grapinet est éligible aux régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance applicables aux salariés du Groupe et au contrat d'assistance en cas de voyage à l'étranger en vigueur au sein de Worldline.

Le régime de frais de santé en vigueur chez Worldline couvre les frais d'hospitalisation, les soins courants en ambulatoire (en ce compris les remboursements de médicaments et de médecine alternative) ainsi que les soins dentaires et optiques.

La cotisation au régime frais de santé payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société.

Le régime de prévoyance (incapacité, invalidité/décès) couvre principalement les garanties suivantes :

- Un capital décès égal à 320% du salaire annuel limité à la tranche C (huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale) pouvant aller jusqu'à 500% en cas d'invalidité permanente ;
- En fonction de l'âge des enfants, une rente d'éducation de 12% à 15% du salaire annuel limité à la tranche C ;
- Un maintien de salaire (jusqu'à la tranche C) en cas d'incapacité/invalidité.

La cotisation au régime de prévoyance payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société.

Les contrats d'assurance adossés à ces régimes sont soumis aux règles et lois applicables pour ce type de contrat.

Le Conseil d'administration a le pouvoir de soustraire le bénéfice de ces régimes au Directeur Général.

### G.3.1.5 Politique de rémunération du Directeur Général Délégué – Marc-Henri Desportes

#### G.3.1.5.1 Principes généraux et mandat de Directeur Général Délégué

Conformément à l'article 24 des statuts de la Société, sur proposition du Directeur Général et recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé, le 21 juillet 2018, de nommer Monsieur Marc-Henri Desportes en tant que Directeur Général Délégué, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Sur proposition du Directeur Général, le Directeur Général Délégué peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Une information détaillée sur la nomination et le rôle de Monsieur Marc-Henri Desportes en tant que Directeur Général Délégué est disponible à la Section G.2 « Mode de Direction » du présent Document d'Enregistrement Universel.

En conséquence de sa nomination, le contrat de travail à durée indéterminée de Marc-Henri Desportes conclu avec Worldline le 1<sup>er</sup> juin 2014 a été suspendu à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 pour la durée de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Cette suspension a été formalisée par une convention de suspension de contrat de travail dont la conclusion a été autorisée par le Conseil d'Administration le 21 juillet 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale le 30 avril 2019 en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Cette convention prévoit les éléments principaux suivants :

- La suspension est prévue pendant la durée de son mandat en tant que dirigeant mandataire social exécutif ;
- La fin de ses activités de dirigeant mandataire social exécutif n'entraîne pas la fin de son contrat de travail ; à l'issue de son mandat de dirigeant mandataire social exécutif, le Directeur Général Délégué réintégrera sa fonction ou une fonction équivalente au sein du Groupe Worldline, correspondant à ses compétences et aux expériences acquises depuis son recrutement le 1<sup>er</sup> août 2009, y inclus durant la période de suspension de son contrat de travail ;
- Maintien de l'acquisition de l'ancienneté pendant son mandat de dirigeant mandataire social exécutif ;
- Suspension du compte-épargne-temps pendant la période de suspension du contrat de travail (avec toutefois un maintien de son contenu pendant la période de suspension du contrat de travail).

Le contrat de travail reprendra vigueur à l'issue du mandat de Monsieur Marc-Henri Desportes. A sa reprise, Monsieur Marc-Henri Desportes bénéficiera de la rémunération associée à sa nouvelle fonction, tenant compte de l'ancienneté acquise comme décrit ci-dessus, et étant au moins égale à 350 000 euros pour ce qui concerne sa rémunération fixe annuelle, et 350 000 euros pour ce qui concerne sa rémunération variable annuelle, avec un paiement limité à 130% en cas de surperformance et aucun paiement minimum.

Les autres avantages individuels et collectifs auxquels Monsieur Marc-Henri Desportes avait droit en sa qualité de salarié au moment de la suspension du contrat de travail reprendront vigueur selon les modalités applicables au moment où le contrat de travail reprendra vigueur.

Le contrat de travail suspendu ne prévoit pas de paiement de prime exceptionnelle au moment du départ.

Il peut être mis à fin à ce contrat de travail conformément aux dispositions de droit du travail (démission, rupture du contrat ou licenciement), en respectant les périodes de préavis et d'indemnités prévues par les dispositions du Code de travail et les conventions collectives applicables.

En application du principe de compétitivité, dans le cadre de la détermination et de la révision de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, s'appuie sur des études de rémunération menées par des cabinets spécialisés, analysant les pratiques de marché en général et de façon plus spécifique pour des fonctions similaires, dans des sociétés considérées comme les plus comparables notamment en termes de capitalisation boursière, d'effectifs, de chiffres d'affaires, d'activités et d'environnement international (en l'occurrence les sociétés du CAC 40).

#### G.3.1.5.2 Rappel des principes fixés en 2021

Pour rappel<sup>1</sup>, le 23 février 2021, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, après analyse du décalage identifié avec le marché de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, a souhaité procéder à une mise à niveau de la rémunération du Directeur Général Délégué, afin de tenir compte de l'évolution significative de ses responsabilités avec la taille et des nouveaux enjeux du Groupe.

Le montant de sa rémunération fixe annuelle fut ainsi porté à 440 000 euros (soit une augmentation de 25,7%) et le montant de sa rémunération variable cible annuelle fixé à 100% de sa rémunération fixe (soit 440 000 euros représentant une augmentation de 25,7%). En outre, le montant annuel de sa rémunération long terme en titres fut élevé à une valeur de 810 000 euros<sup>2</sup> (soit une augmentation de 22%) aux fins d'aligner cet élément de rémunération au-delà du troisième quartile des pratiques marché du CAC 40, reflétant la culture de performance et les pratiques de marché du secteur d'activité du Groupe.

Par conséquent, la rémunération totale cible annuelle du Directeur Général Délégué fut dès lors augmentée de 24% (total de 1 690 000 euros).

Ladite augmentation a été approuvée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

En raison du caractère incertain et difficile du contexte économique au cours du premier semestre 2021, la révision ne fut mise en œuvre qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour la partie en numéraire (ceci aux fins d'être aligné avec l'exercice de revue de salaire applicable aux effectifs Worldline), la revue du niveau d'allocation de la rémunération pluriannuelle en titres est quant à elle entrée en vigueur pour toute attribution réalisée à compter de l'approbation de la politique de rémunération 2021 par l'Assemblée Générale réunie le 20 mai 2021.

<sup>1</sup> Référence est faite au Document d'Enregistrement Universel 2020, Section G.3.1.4.1.

<sup>2</sup> En tenant compte d'une atteinte à 100% des conditions de performance sous-jacentes (juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société).



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

(En euros)	2020	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Rémunération fixe annuelle	350 000	440 000
Bonus cible annuel	350 000	440 000
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	700 000	880 000
<b>Rémunération cible totale annuelle (y inclus la rémunération à long terme en titres)</b>	<b>1 392 496</b>	<b>1 690 000</b>

Il est par ailleurs précisé que l'approche retenue par le Conseil sur les recommandations du Comité des Rémunérations dans le cadre de la révision de la rémunération globale du Directeur Général Délégué est identique à celle du Directeur Général et consiste à procéder à une réévaluation de cette rémunération pour l'amener progressivement à un niveau cohérent avec la position de Worldline dans le CAC 40.

Dans cette perspective, la revalorisation décidée en 2021 a permis de rapprocher la rémunération du Directeur Général Délégué du plus bas quartile des rémunérations des sociétés

du CAC 40 afin de tenir compte des éléments précités. Elle reste néanmoins encore positionnée en deçà du plus bas quartile du CAC 40 (pour la partie numéraire) et en deçà de la médiane du CAC 40.

De ce fait, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, sera amené à envisager d'autres ajustements à l'avenir en fonction du contexte et du positionnement à terme de la Société dans le CAC 40.

	Enveloppe de rémunération actuelle en comparaison avec le percentile 25 du CAC 40	Enveloppe de rémunération actuelle en comparaison avec la médiane du CAC 40
Rémunération fixe annuelle	-28%	-39%
Rémunération variable cible annuelle	-11%	-32%
Rémunération cible totale annuelle en numéraire	-28%	-37%
<b>Rémunération cible totale annuelle (y inclus rémunération à long terme en titres)</b>	<b>+1%</b>	<b>-13%</b>

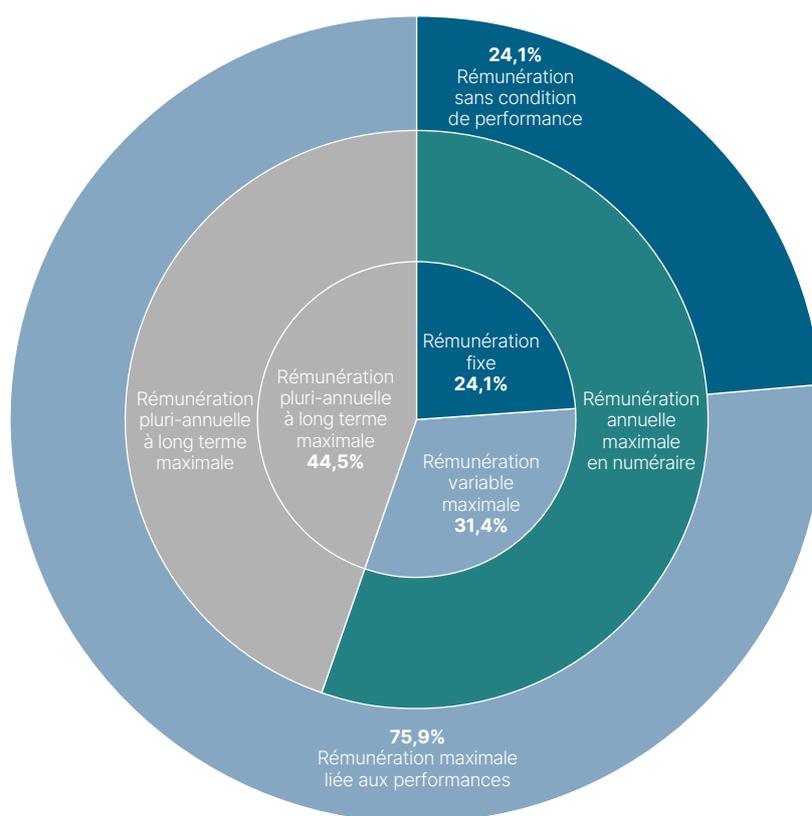
Source : Willis Towers Watson – based on annual reports published by CAC 40 companies for 2021.

### G.3.1.5.3 Eléments composant la politique de rémunération de Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, ayant pris en compte les principes d'équilibre, exhaustivité, cohérence, compétitivité, lien avec la performance et alignement avec les intérêts des actionnaires, a décidé de reconduire à l'identique en 2022 les éléments composant la rémunération de Monsieur Marc-Henri Desportes liés à son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

#### Structure de la rémunération

Le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations a souhaité maintenir la structure de rémunération du Directeur Général Délégué, en conservant la part prépondérante de cette rémunération soumise à la satisfaction de conditions de performance.



#### Rémunération fixe annuelle 2022

La rémunération fixe annuelle du Directeur Général Délégué rétribue les responsabilités attachées à ce mandat. Elle est déterminée en prenant en considération le périmètre et la complexité des missions et des responsabilités, en particulier avec la taille du Groupe Worldline et sa présence au CAC 40, l'expérience, le parcours, l'ancienneté au sein du Groupe, et l'expertise du titulaire de la fonction, ainsi que les pratiques de marché pour des fonctions identiques ou similaires (compétitivité externe) et l'évolution de la rémunération des salariés.

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a pris la décision de maintenir la rémunération fixe annuelle de Monsieur Marc-Henri Desportes à 440 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Ce montant est identique à celui fixé le 23 février 2021 au titre de l'exercice précédent, ainsi qu'indiqué ci-avant au paragraphe G.3.1.5.2.

#### Rémunération variable annuelle 2022

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de maintenir la rémunération variable cible annuelle de Monsieur Marc-Henri Desportes à 100% de sa rémunération fixe annuelle (c'est-à-dire 440 000 euros), avec un paiement maximum plafonné à 130% de la rémunération fixe annuelle en cas de surperformance. Aucun paiement minimum n'est garanti.

La rémunération variable annuelle du Directeur Général Délégué applicable à l'exercice 2022 est ainsi identique à celle fixée le 23 février 2021 au titre de l'exercice précédent.

En outre, elle suit les mêmes conditions et principes que ceux applicables au Directeur Général, tels que décrits ci-avant au paragraphe G.3.1.4.3.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

### Rémunération variable pluriannuelle en titres 2022

Le Directeur Général Délégué se verra attribuer en 2022 un nombre équivalent d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, dont la valeur totale est limitée à un montant maximal annuel de 810 000 euros, en supposant une atteinte à 100% des conditions de performance sous-jacentes, laquelle représente 44,5% de sa rémunération totale (juste valeur selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés de la Société).

La rémunération pluriannuelle à long terme en titres du Directeur Général Délégué suit les mêmes principes et conditions que ceux applicables au Directeur Général, tels que décrits ci-avant au paragraphe G.3.1.4.3.

### Rémunération exceptionnelle

Le Directeur Général Délégué ne perçoit pas de rémunération exceptionnelle.

### Rémunération attribuée en tant qu'administrateur

Le Directeur Général Délégué n'est pas administrateur de la Société et ne bénéficie donc d'aucune rémunération octroyée aux administrateurs. De plus, le Directeur Général Délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général d'Ingenico Group SA.

### Indemnités de cessation de fonction

Le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune indemnité de départ, ni d'aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence en cas de cessation de son mandat.

### Avantages en nature

Le Directeur Général Délégué bénéficie d'un véhicule de fonction sans chauffeur.

Le Directeur Général Délégué bénéficie également d'une visite médicale annuelle et d'un conseiller patrimonial.

### Retraite supplémentaire

Le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société.

### Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général Délégué est éligible aux régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance (invalidité/décès/invalidité) applicables aux salariés du Groupe et au contrat d'assistance en cas de voyage à l'étranger en vigueur au sein de Worldline.

Le régime de frais de santé en vigueur chez Worldline couvre les frais d'hospitalisation, les soins courants en ambulatoire (en ce compris les remboursements de médicaments et de médecine alternative) ainsi que les soins dentaires et optiques.

La cotisation au régime frais de santé payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société.

Le régime de prévoyance (incapacité, invalidité/décès) couvre principalement les garanties suivantes :

- Un capital décès égal à 320% du salaire annuel limité à la tranche C (huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale) pouvant aller jusqu'à 500% en cas d'invalidité permanente ;
- En fonction de l'âge des enfants, une rente d'éducation de 12% à 15% du salaire annuel limité à la tranche C ;
- Un maintien de salaire (jusqu'à la tranche C) en cas d'incapacité/invalidité.

La cotisation au régime de prévoyance payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société.

Les contrats d'assurance adossés à ces régimes sont soumis aux règles et lois applicables pour ce type de contrat.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de soustraire le bénéfice de ces régimes au Directeur Général Délégué.

## G.3.2 Eléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux pour 2021 soumis au vote des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 (ancien article L. 225-100) du Code de commerce, les montants et éléments présentés ci-dessous, résultant de la mise en œuvre des politiques de rémunération des mandataires sociaux approuvées le 20 mai 2021 par l'Assemblée Générale, seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Annuelle 2022. Ils font intégralement partie du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

### G.3.2.1 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Bernard Bourigeaud, Président non-exécutif du Conseil d'Administration

Le 7 avril 2021, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a pris la décision de fixer la rémunération fixe annuelle du Président non-exécutif du Conseil d'Administration à 300 000 euros, ledit montant restant en deçà du plus bas quartile des rémunérations des sociétés du CAC 40 pour une fonction similaire.

Il était prévu que cette rémunération serait due à compter de la nomination de Monsieur Bernard Bourigeaud aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par les actionnaires.

Il est précisé que la partie fixe de la rémunération allouée à raison du mandat de Président du Conseil d'Administration étant déterminée sur une base annuelle, le montant dû est calculé *pro rata temporis* en cas de prise ou de cessation de fonctions, pour quelque cause que ce soit, du mandat en cours d'exercice social.

Il avait été également prévu qu'une fois nommé Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bernard Bourigeaud ne bénéficierait d'aucun autre élément de rémunération que cette rémunération annuelle fixe, et notamment ni rémunération au titre de son mandat d'administrateur, ni rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, ni rémunération exceptionnelle, ni indemnité de cessation de fonction, ni avantage en nature, et ni retraite complémentaire ou supplémentaire.

La politique de rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'Administration a été approuvée le 20 mai 2021 par l'Assemblée Générale aux termes de sa 17<sup>e</sup> résolution.

Monsieur Bernard Bourigeaud a été nommé Président non-exécutif du Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2021. Avant cette date, les fonctions de Président non-exécutif du Conseil d'Administration étaient exercées par Monsieur Gilles Grapinet qui ne percevait aucune rémunération au titre de ce mandat.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Bernard Bourigeaud en 2021 sont conformes à cette politique.

Ils sont récapitulés au sein du tableau ci-après et seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Annuelle 2022 :

Eléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en euros)	Présentation
Rémunération fixe annuelle	56 539	56 539	Rémunération fixe versée et attribuée à Monsieur Bernard Bourigeaud au titre de ses fonctions de Président non-exécutif du Conseil d'Administration de Worldline pour la période allant du 25 octobre 2021 au 31 décembre 2021.
Rémunération variable annuelle	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en euros)	Présentation
Rémunération exceptionnelle	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas.
Rémunération attribuée aux administrateurs	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à Monsieur Bernard Bourigeaud au titre de ses fonctions d'administrateur de Worldline depuis sa nomination en tant que Président non-exécutif du Conseil d'Administration et ce, conformément à la politique de rémunération applicable au Président non-exécutif du Conseil d'Administration.
Avantages en nature	0	0	Monsieur Bernard Bourigeaud ne bénéficie d'aucun avantage en nature. Il bénéficie d'un remboursement des frais exposés dans le cadre de sa mission, en particulier les frais de déplacement.
Régimes de retraite supplémentaire	0	0	Monsieur Bernard Bourigeaud ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire.
Rémunération payée par une société dans le périmètre de consolidation	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à Monsieur Bernard Bourigeaud par une société dans le périmètre de consolidation.
Régimes de soins de santé et prévoyance (cotisations employeur)	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas.
Indemnités de départ et de non-concurrence			Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Bernard Bourigeaud ne le prévoyant pas.
<b>Total</b>	<b>56 539</b>	<b>56 539</b>	

### G.3.2.2 Eléments de rémunération dus ou attribués pour l'année 2021 aux membres du Conseil d'administration [GRI 102-35]

Il est rappelé que le 9 juin 2020, le montant global maximal de la rémunération allouée aux administrateurs avait été revalorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de tenir compte des changements intervenus dans la composition du Conseil suite à la réalisation de l'acquisition d'Ingenico Group SA ainsi que l'entrée de la Société au CAC 40. Il a ainsi été porté de la somme de 600 000 euros à la somme de 1 200 000 euros.

Lors de sa réunion du 23 février 2021, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a décidé de revoir légèrement à la hausse la partie variable de la rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur participation aux réunions du Conseil d'Administration pour la porter de 2 000 à 2 500 euros (par réunion à laquelle l'administrateur assiste) ainsi que celle allouée aux membres des comités pour la porter de 1 000 à 1 500 euros (par réunion à laquelle le membre assiste).

En raison du caractère incertain et difficile du contexte économique au cours du premier semestre 2021 suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, cette revalorisation ne fut finalement mise en œuvre qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ainsi, au cours de l'exercice 2021, les règles d'allocation du montant global de la rémunération des administrateurs se sont établies comme suit :

- Pour les membres du Conseil d'Administration :
  - Une rémunération annuelle fixe de 20 000 euros par administrateur plus une rémunération variable de 2 000 euros (jusqu'au 30 juin 2021) puis de 2 500 euros (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021) par réunion à laquelle l'administrateur assiste,
  - L'administrateur référent reçoit une rémunération fixe additionnelle de 15 000 euros par an ;

- pour les membres des comités :
  - Pour les Présidents :
    - Président du Comité des Comptes : 3 500 euros par réunion à laquelle le Président assiste,
    - Président des autres comités : 2 500 euros par réunion à laquelle le Président assiste,
  - Pour chaque membre des comités : 1 000 euros (jusqu'au 30 juin 2021) puis 1 500 euros (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021) par réunion à laquelle il assiste ;
- Le censeur est rémunéré de la même façon qu'un administrateur ;
- Les réunions successives se tenant le même jour comptent pour une seule réunion :
  - Si le Conseil se réunit plusieurs fois la même journée, une seule rémunération est versée au titre de l'ensemble séances,
  - Si un administrateur participe le même jour à une réunion de plusieurs comités distincts, alors seule la rémunération la plus élevée est versée au titre de l'ensemble des séances,
  - Si un administrateur participe le même jour à plusieurs réunions du même comité, une seule rémunération est versée au titre de l'ensemble séances ;
- Les administrateurs représentant les salariés ne perçoivent pas de rémunération pour l'exercice de leur mandat.

Les administrateurs et le censeur étaient éligibles au remboursement des frais encourus dans le cadre de leur mandat, en particulier les frais de déplacement et de logement, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Thierry Sommelet, en sa qualité de salarié de la société Bpifrance Investissement, n'a pas perçu de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.



**Montant de la rémunération brute payée et due au cours de 2021, par administrateur, et relative à la présence aux réunions du Conseil d'Administration et des comités (Tableau AMF n° 3)**

(En brut euros*)	2021		2020	
	Payé <sup>1</sup>	Dû <sup>2</sup>	Payé <sup>3</sup>	Dû <sup>4</sup>
Gilles Grapinet	-	-	-	-
Gilles Arditti	44 000	63 500	-	44 000
Agnès Audier	10 333	51 500	-	10 333
Bernard Bourigeaud	7 333	40 000	-	7 333
Aldo Cardoso	78 500	82 000	82 000	78 500
Giulia Fitzpatrick	64 000	58 500	59 000	64 000
Lorenz von Hasburg Lothringen	73 500	64 000	43 083	73 500
Mette Kamsvåg	60 000	63 500	36 333	60 000
Roméo Lacher	-	-	20 917	-
Danielle Lagarde	66 500	63 000	52 000	66 500
Marie-Christine Lebert <sup>5</sup>	-	-	-	-
Arnaud Lucien <sup>5</sup>	-	-	-	-
Caroline Parot	10 333	56 500	-	10 333
Georges Pauget	65 000	62 000	29 333	65 000
Luc Rémont	62 500	57 500	63 000	62 500
Susan M. Tolson	56 000	52 000	56 000	56 000
Daniel Schmucki	58 000	65 500	54 000	58 000
Nazan Somer Ozelgin	9 333	47 000	-	9 333
Thierry Sommelet <sup>6</sup>	-	-	-	-
Michael Stollarz	9 333	39 500	-	9 333
Jos Dijssolf (censeur)	40 000	45 000	-	40 000
<b>Total</b>	<b>714 667</b>	<b>911 000</b>	<b>495 666</b>	<b>714 667</b>

\* La rémunération octroyée aux administrateurs et censeurs résidant en dehors de la France correspond aux montants, avant précompte, payés ou dus par Worldline.

1 La rémunération des administrateurs payée en 2021, pour l'année 2020.

2 La rémunération des administrateurs due pour 2021.

3 La rémunération des administrateurs payée en 2020, pour l'année 2019.

4 La rémunération des administrateurs due pour 2020.

5 Madame Marie-Christine Lebert et Monsieur Arnaud Lucien, administrateurs représentant les salariés ne perçoivent pas de rémunération en lien avec leur présence aux réunions du Conseil d'Administration et des comités. Ils ont perçu une rémunération en lien avec leur contrat de travail.

6 Monsieur Thierry Sommelet ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat.

La rémunération des administrateurs et du censeur pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 est payée en 2022.

Pour 2021, le montant dû au titre de rémunération des administrateurs et du censeur s'élève à 911 000 euros, et se compose d'un montant de 330 000 euros pour la partie fixe et 581 000 euros pour la partie variable. Dès lors, la partie variable excède la partie fixe de la rémunération totale des administrateurs et du censeur, ce qui est en ligne avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

### Structure de la rémunération

Ni les administrateurs ni le censeur ne reçoivent de rémunération variable liée aux performances du Groupe, ni de rémunération exceptionnelle.

### Rémunération payée par une société faisant partie du périmètre de consolidation

A l'exception de (i) Monsieur Gilles Grapinet et (ii) des deux administrateurs représentant les salariés (Madame Marie-Christine Lebert et Monsieur Arnaud Lucien), les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune autre rémunération de la Société ou d'une de ses filiales, pour leur fonction d'administrateur ou de censeur de la Société.

Les administrateurs représentant les salariés reçoivent un salaire de la société concernée du Groupe en vertu de leur contrat de travail, qui n'est pas lié à l'exécution de leur mandat en tant qu'administrateur de la Société.

Monsieur Gilles Grapinet a perçu en 2021 une rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général. Les éléments de rémunération versés et attribués à Monsieur Gilles Grapinet et relatifs à l'année 2021 sont décrits ci-après.

### Avantages en nature

Les administrateurs<sup>1</sup> et le censeur n'ont reçu aucun avantage de toute nature.

### Régime de retraite supplémentaire

Les administrateurs<sup>1</sup> et le censeur ne bénéficient pas de plans de retraite supplémentaire.

### Autres éléments de rémunération

Les administrateurs<sup>1</sup> et le censeur n'ont reçu aucun autre élément de rémunération.

### Conformité avec la politique de rémunération

La rémunération des administrateurs et du censeur est conforme aux décisions prises par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Cette rémunération est en ligne avec l'intérêt de l'entreprise et est adaptée à la stratégie commerciale à long terme du Groupe dans le but d'assurer sa pérennité.

### Suspension de la rémunération allouée aux administrateurs

*Etant donné que le Conseil d'Administration est composé conformément à l'article L. 22-10-3 (ancien article L. 225-18-1) du Code de commerce, le paiement de la rémunération prévue au premier paragraphe de l'article L. 22-10-14 (ancien article L. 225-45) du Code susmentionné n'a pas été suspendu.*

## G.3.2.3 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Gilles Grapinet, Directeur Général

La politique de rémunération du Directeur Général a été approuvée le 20 mai 2021 par l'Assemblée Générale Annuelle (aux termes de la 15<sup>e</sup> résolution).

Renvoi est fait à la Section G.3.1.4 du Document d'Enregistrement Universel 2020 au sein duquel ladite politique de rémunération est décrite.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Gilles Grapinet en 2021 sont conformes à cette politique.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Gilles Grapinet au titre de l'exercice 2021 et qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Annuelle 2022 :

Eléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en euros)	Présentation
<b>Rémunération fixe annuelle</b>	691 154	691 154	Rémunération fixe versée et attribuée à Monsieur Gilles Grapinet au titre de ses fonctions de Directeur Général de Worldline en 2021.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	403 776*	761 624**	* Montant attribué au titre de l'exercice clos en 2020, versé en 2021 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 – pour de plus amples informations, voir le Document d'Enregistrement Universel 2020. ** Montant attribué au titre de l'exercice clos en 2021 et qui sera versé en 2022 après approbation de l'Assemblée Générale Annuelle 2022 – pour plus de détails sur les critères de performance et la réalisation de ces critères, voir le paragraphe « Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle » ci-dessous.
<b>Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice<sup>1</sup></b>	0	226 324	Octroi de 23 600 options de souscription ou d'achat d'actions à Monsieur Gilles Grapinet – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces droits sont détaillées à la Section G.3.3.5 du présent Document d'Enregistrement Universel).
<b>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice<sup>1</sup></b>	0	1 142 476	Octroi de 23 600 actions de performance à Monsieur Gilles Grapinet – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces actions sont détaillées à la Section G.3.3.8 du présent Document d'Enregistrement Universel).

<sup>1</sup> A l'exception de Monsieur Gilles Grapinet qui, au titre de ses fonctions de Directeur Général (et non pas d'administrateur), a perçu ce type de rémunération (cf. infra, Section G.3.2.3).



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en euros)	Présentation
Rémunération exceptionnelle	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Gilles Grapinet ne le prévoyant pas.
Rémunération attribuée aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à Monsieur Gilles Grapinet au titre de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Worldline conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs et au Directeur Général. Monsieur Gilles Grapinet a exercé la fonction de Président du Conseil d'Administration du 1 <sup>er</sup> janvier au 24 octobre 2021.
Avantages en nature	5 775	5 775	Monsieur Gilles Grapinet a bénéficié en 2021 d'une voiture de fonction avec chauffeur, d'une visite médicale annuelle et d'un conseiller patrimonial.
Régimes de retraite supplémentaire	0	0	Aucune rente n'a été versée/attribuée à Monsieur Gilles Grapinet en 2021 – pour de plus amples informations sur lesdits régimes, voir le paragraphe « Régimes de retraite supplémentaire » ci-dessous.
Garantie compensatrice en cas de départ contraint	0	0	Aucun montant n'a été versé/attribué à Monsieur Gilles Grapinet en 2021 étant donné qu'il occupe toujours ses fonctions chez Worldline – pour de plus amples informations sur le régime applicable à cette garantie, voir le paragraphe « Garantie compensatrice » ci-dessous.
Régimes de soins de santé et prévoyance (cotisations employeur)	5 278	5 278	Montant correspondant aux cotisations employeur au régime de prévoyance et au régime de soins de santé – pour de plus amples informations sur lesdits régimes, voir le paragraphe « Régimes de protection sociale » ci-dessous.
Rémunération payée par une société dans le périmètre de consolidation	0	0	Aucune rémunération n'a été versée/attribuée à Monsieur Gilles Grapinet par une société dans le périmètre de consolidation.
Indemnités de départ et de non-concurrence			Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Gilles Grapinet ne le prévoyant pas.
<b>Total</b>	<b>1 105 983</b>	<b>2 832 631</b>	

1 Juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.

## Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle 2021

La rémunération variable annuelle due à Monsieur Gilles Grapinet au titre de l'exercice 2021 s'élève à 761 624 euros<sup>1</sup> et correspond à un paiement de 95,20% de la rémunération variable cible annuelle, et à un paiement de 110,20% de la rémunération fixe annuelle.

Pour l'exercice 2021, la nature et la pondération de chacun des indicateurs composant la rémunération variable du Directeur Général, ainsi que le taux de paiement moyen des objectifs annuels sont les suivants :

2021	Poids	Taux de paiement
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	40%	87,6%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	30%	99,3%
Flux de trésorerie disponible du Groupe	30%	107,5%

La réalisation de chacun des objectifs attachés à cet élément de rémunération ainsi que le montant de la rémunération variable correspondant ont été validés par le Conseil d'Administration lors des séances du 26 juillet 2021 et du 21 février 2022. La rémunération variable au titre du premier semestre 2021 s'est établie à 415 777 euros, soit 115,49% de la rémunération variable cible<sup>2</sup> (sur une base semestrielle) et à 345 846,58 euros au titre du deuxième semestre 2021, soit 78,60% de sa rémunération variable cible<sup>3</sup> (sur une base semestrielle).

Objectifs 2021	Premier semestre		Deuxième semestre	
	Poids	Paiement*	Poids	Paiement*
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	40%	120,9%	40%	54,2%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	30%	103,3%	30%	95,2%
Flux de trésorerie du Groupe <sup>1</sup>	30%	120,4%	30%	94,6%
<b>Paiement en % de la rémunération variable cible (sur une base semestrielle)</b>		<b>115,49%</b>		<b>78,6%</b>

\* Après application de la courbe d'élasticité plafonnée à 130%.

<sup>1</sup> Avant dividende et résultat acquisitions/ventes.

Les objectifs issus du budget sont en ligne avec les objectifs financiers publiés par la Société.

A ce titre, il est précisé :

- Que les objectifs susmentionnés associés à la rémunération variable du Directeur Général au titre du second semestre ont été réajustés afin de tenir compte de l'évolution du périmètre de consolidation du Groupe et notamment la réalisation de différentes activités de fusions/acquisitions réalisées au cours du second semestre 2021, dont :
  - L'acquisition de Cardlink SA et des activités d'acquisition cartes d'Handelsbanken le 1<sup>er</sup> octobre 2021;
  - Les opérations de désinvestissement dans certaines entités Ingenico en Autriche, Belgique et Luxembourg à la suite de la demande de la Commission Européenne dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;
- Qu'en dépit de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2021 de valider l'orientation stratégique de se désengager de l'activité de Solutions & Services de Terminaux de paiement (« TSS ») et la comptabilisation de cette activité en activité destinée à être cédée selon la norme IFRS 5 et de la communication au marché de la mise à jour des objectifs à trois ans, le

Conseil, lors de sa réunion du 15 décembre 2021, a toutefois décidé de ne pas ajuster lesdits objectifs liés au second semestre 2021 pour prendre en compte cet élément, dans la mesure où l'activité TSS est restée dans la sphère de responsabilité des dirigeants mandataires sociaux exécutifs durant l'entièreté de l'année 2021.

La Société n'a pas appliqué la clause de restitution de la rémunération variable pour la période concernée.

## Rémunération pluriannuelle en titres

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021 (28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> résolutions), le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion 27 mai 2021, décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de procéder à l'attribution de 23 600 options de souscription ou d'achat d'actions (évaluées à 226 324 euros, soit, 9,59 euros l'unité)<sup>1</sup> et 23 600 actions de performance (évaluées à 1 142 476 euros, soit 48,41 euros l'unité)<sup>4</sup> à Monsieur Gilles Grapinet, ces montants tenant compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF applicables au Directeur Général.

Ces attributions ont été décidées en conformité avec la politique de rémunération de Monsieur Gilles Grapinet telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021 (15<sup>e</sup> résolution).

<sup>1</sup> Il est rappelé que la rémunération annuelle variable du Directeur Général a été revue le 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant la rémunération annuelle variable du Directeur Général de 720 000 euros à 850 000 euros.

<sup>2</sup> La rémunération variable cible du Directeur Général pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 s'élève à 360 000 euros.

<sup>3</sup> La rémunération variable cible du Directeur Général pour le 2<sup>d</sup> semestre 2021 s'élève à 440 000 euros.

<sup>4</sup> Valorisation des actions à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

Dans son analyse, le Conseil d'Administration a également considéré les éléments suivants :

- L'obligation de conservation de 15% des actions de performance qui seraient acquises pendant toute la durée de ses fonctions de mandataire social, et de 5%, sous forme nominative, des actions issues de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- L'interdiction de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions faisant l'objet de l'attribution durant toute la durée du mandat du Directeur Général.

En ligne avec les engagements pris à l'occasion des plans d'octroi en titres précédents, le Directeur Général a pris note de l'interdiction qui lui est faite de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions faisant l'objet de l'octroi durant toute la durée de son mandat social.

### Régimes de retraite supplémentaire

Monsieur Gilles Grapinet bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire 2019 qui a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 avril 2019.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2019 a validé la nécessité de mettre en conformité le régime de retraite supplémentaire 2019 en vigueur au sein de Worldline avec la « loi Pacte », adoptée par l'Assemblée Nationale le 22 mai 2019 (article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) et exécutée par l'Ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 relative aux dispositifs de retraite supplémentaire d'entreprise, et notamment de procéder aux aménagements suivants :

- Fermer le régime de retraite supplémentaire 2019 à tout nouvel adhérent, à compter du 4 juillet 2019 ;
- Dès le 31 décembre 2019, geler les droits accumulés par le Directeur Général bénéficiaire du régime de retraite supplémentaire 2019 avant le 4 juillet 2019, sans gel de la rémunération de référence pour le calcul des droits à retraite future. Le bénéficiaire reste éligible à ce complément de rente au 31 décembre 2019, pour autant que les conditions de performance prévues soient respectées et que la condition de présence telle que définie à l'article 3 du règlement du régime de retraite soit atteinte. Aucun nouveau droit ne devra être généré par le présent régime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le 18 février 2020, le Conseil d'Administration, dans le cadre de la mise en conformité du dispositif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Worldline avec la « loi Pacte », adoptée par l'Assemblée Nationale le 22 mai 2019 (article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale) et exécutée par l'Ordonnance du 3 juillet 2019 relative aux dispositifs de retraite supplémentaire d'entreprise, a décidé sur recommandation du Comité des Rémunérations de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, réservé aux membres du Comité Exécutif de Worldline avec cinq années d'ancienneté<sup>1</sup> au sein du Comité Exécutif, employés ou mandataires sociaux de Worldline, et dont la rémunération annuelle fixe est supérieure à 15 fois le plafond annuel de la sécurité sociale 2020. Ce régime ainsi mis en place début 2020 a donné lieu au versement d'un capital constitutif de rente d'un montant de 256 000 euros à l'organisme assureur en 2021 (montant calculé par un actuair indépendant).

L'acquisition des droits à retraite de Monsieur Gilles Grapinet se fait sur la base d'un taux de contribution annuel de **0,64% pour l'année 2021**.

Le 23 février 2021, le Conseil d'Administration a décidé d'appliquer les conditions de performance définies ci-dessous pour la validation des droits acquis durant l'année 2021 au titre du nouveau régime de retraite supplémentaire.

La nature et la pondération de chaque condition de performance ont été définies comme suit par le Conseil d'Administration :

- Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour l'année 2021 (30%) ;
- Marge opérationnelle du Groupe (EBO/OMDA) en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour l'année 2021 (25%) ;
- Flux de trésorerie disponible du Groupe (*Free Cash Flow*) en ligne avec les objectifs communiqués au marché pour l'année 2021 (25%) ;
- Critère combiné de performance externe en lien avec la RSE (sur base des critères en vigueur dans le plan d'incitation à long terme en titres pour 2021) (20%).

Le 21 février 2022, le Conseil d'Administration a vérifié l'atteinte des conditions de performance de l'année 2021 et la validation des droits de retraite y associés, lesquelles s'établissent comme suit :

### Objectifs 2021

Indicateurs	Poids	Validation des droits*
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	30%	62,40%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	25%	99,75%
Flux de trésorerie du Groupe <sup>1</sup>	25%	64,80%
	Score Carbone Disclosure Program	130%
	Score Eco Vadis	130%
Indicateur combiné Groupe de responsabilité sociale d'entreprise	Score Gaia Index Certification	20%
<b>Validation des droits à retraite</b>		<b>83,63%</b>

\* Après application de la courbe d'élasticité plafonnée à 130%.

<sup>1</sup> Avant dividende et résultat acquisitions/ventes.

<sup>1</sup> Le Conseil d'Administration du 23 février 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a modifié les conditions d'éligibilité au régime de retraite supplémentaire en ramenant la condition d'ancienneté de cinq à trois ans, aux fins de s'aligner au nouveau contexte légal.

Les conditions de performance liées au régime de retraite supplémentaire sont donc atteintes à 83,63% pour l'année 2021.

A ce titre, il est précisé qu'en dépit de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2021 de valider l'orientation stratégique de se désengager de l'activité de Solutions & Services de Terminaux de paiement (« TSS ») et la comptabilisation de cette activité en activité destinée à être cédée selon la norme IFRS 5 ainsi que la communication au marché de la mise à jour des objectifs à trois ans, le Conseil, lors de sa réunion du 15 décembre 2021, a toutefois décidé de ne pas ajuster les objectifs financiers liés à l'année de performance 2021 du régime de retraite supplémentaire pour prendre en compte cet élément, dans la mesure où l'activité TSS est restée dans la sphère de responsabilité des dirigeants mandataires sociaux exécutifs durant l'entièreté de l'année 2021.

### Garantie compensatrice en cas de départ contraint

Le Conseil d'Administration réuni le 15 mars 2019 a veillé à ce que le changement de statut de Monsieur Gilles Grapinet n'ait aucune conséquence sur ses droits à pension de retraite. Aussi, et dans la mesure où ce changement de statut aurait engendré une perte des droits que Monsieur Gilles Grapinet avait par le passé validé au regard des conditions de performance inscrites dans le règlement du régime de retraite Atos, le Conseil d'Administration a décidé la mise en place d'une garantie compensatrice dont le montant net sera égal à la différence entre les deux montants suivants :

- La rente nette (après paiement des charges sociales) due à Monsieur Gilles Grapinet au 31 décembre 2018 au regard du régime de retraite supplémentaire d'Atos SE et Atos International (soit 291 000 euros brut) ; et
- La rente nette (après paiement des charges sociales) effectivement due à Monsieur Gilles Grapinet conformément au régime de retraite Worldline (montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice : 179 250 euros) ;
- Si la différence entre ces deux montants est positive, alors Monsieur Gilles Grapinet percevra la garantie compensatrice, en cas de départ contraint, pour autant qu'aucune autre activité professionnelle ne soit poursuivie.

A la discrétion du Conseil d'Administration, cette garantie prendra la forme :

- D'une allocation payée en une seule fois (égale à la différence nette entre les capitaux constitutifs pour les compléments de rente mentionnés ci-dessus, déterminés conformément aux tables de mortalité en vigueur au moment du départ en retraite du bénéficiaire) ; ou
- D'une rente additionnelle qui ne bénéficiera pas du traitement social des régimes au sein de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale.

Le versement de cette allocation est soumis à l'atteinte de conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration sur au moins les deux tiers de la période pendant laquelle Monsieur Gilles Grapinet exerce les fonctions de Directeur Général de la Société.

Aucune garantie compensatrice ne sera versée à Monsieur Gilles Grapinet dans l'éventualité d'une démission. Monsieur Gilles Grapinet ne bénéficiera pas non plus de cette garantie s'il quitte volontairement Worldline pour faire valoir ses droits à la retraite. Dans l'éventualité d'un départ avant l'âge de la retraite, Monsieur Gilles Grapinet ne bénéficiera de cette indemnité qu'à condition qu'il ne reprenne aucune activité professionnelle jusqu'à ce qu'il puisse bénéficier de ses droits à la retraite. En cas de départ pour raison d'invalidité de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie ou en cas de décès, la garantie compensatrice sera payée.

Aucune garantie compensatrice n'a été versée à Monsieur Grapinet en 2021 dans la mesure où il occupe toujours ses fonctions au sein de la Société.

La somme des droits provenant du régime gelé (L. 137-11), y compris en raison de la potentielle augmentation de la rémunération de référence, des droits du nouveau régime de retraite (L. 137-11-2) et de la garantie compensatrice en cas de départ contraint avant la retraite ne pourra dépasser une rente annuelle de 291 000 euros.

### Régimes de protection sociale

Le Directeur Général est éligible aux régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance applicables aux salariés du Groupe et au contrat d'assistance en cas de voyage à l'étranger en vigueur au sein de Worldline en France.

Le régime de frais de santé en vigueur chez Worldline couvre les frais d'hospitalisation, les soins courants en ambulatoire (en ce compris les remboursements de médicaments et de médecine alternative) ainsi que les soins dentaires et optiques.

La cotisation au régime frais de santé payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société. En 2021, le montant de la prime financée par Worldline au titre des droits de Monsieur Gilles Grapinet s'élève à 2 797,20 euros.

Le régime de prévoyance (incapacité, invalidité/décès) couvre principalement les garanties suivantes :

- Un capital décès égal à 320% du salaire annuel limité à la tranche C (huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale) pouvant aller jusqu'à 500% en cas d'invalidité permanente ;
- En fonction de l'âge des enfants, une rente d'éducation de 12% à 15% du salaire annuel limité à la tranche C ;
- Un maintien de salaire (jusqu'à la tranche C) en cas d'incapacité/invalidité.

La cotisation au régime de prévoyance payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société. En 2021, le montant de la prime financée par la Société au titre des droits de Monsieur Gilles Grapinet s'élève à 2 480,64 euros.

Les contrats d'assurance adossés à ces régimes sont soumis aux règles et lois applicables pour ce type de contrat.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de soustraire le bénéfice de ces régimes au Directeur Général.



### Vote de la dernière Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle réunie le 20 mai 2021 a approuvé les éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Grapinet (aux termes de la 13<sup>e</sup> résolution).

### Conformité avec la politique de rémunération

Les éléments fixe, variable et long terme composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Gilles Grapinet sont conformes aux dispositions fixées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. La rémunération est en ligne avec l'intérêt social et adaptée à la stratégie d'entreprise à long terme de la Société ayant pour but d'assurer sa pérennité.

La Société n'a procédé à aucun ajustement de sa politique de rémunération.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Marc-Henri Desportes au titre de l'exercice 2021 et qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Annuelle 2022 :

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en euros)	Présentation
<b>Rémunération fixe annuelle</b>	398 462	398 462	Rémunération fixe versée et attribuée à Monsieur Marc-Henri Desportes au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de Worldline en 2021.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	196 280*	375 037**	* Montant attribué au titre de l'exercice clos en 2020, versé en 2021 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 – pour de plus amples informations, voir le Document d'Enregistrement Universel 2020. ** Montant attribué au titre de l'exercice clos en 2021 et qui sera versé en 2022 après approbation de l'Assemblée Générale Annuelle 2022 – pour plus de détails sur les critères de performance et la réalisation de ces critères, voir le paragraphe « Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle 2021 » ci-dessous.
<b>Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice<sup>1</sup></b>	0	133 781 <sup>1</sup>	Octroi de 13 950 options de souscription ou d'achat d'actions au profit de Monsieur Marc-Henri Desportes – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces droits sont détaillées à la Section G.3.3.5).
<b>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice<sup>1</sup></b>	0	675 320 <sup>1</sup>	Octroi de 13 950 actions de performance au profit de Monsieur Marc-Henri Desportes – pour plus de détails, voir le paragraphe « Rémunération pluriannuelle en titres » ci-dessous (les conditions d'acquisition de ces droits sont détaillées à la Section G.3.3.8).
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Marc-Henri Desportes ne le prévoyant pas.
<b>Rémunération attribuée aux administrateurs</b>	0	0	Cet élément de rémunération est sans objet, Marc-Henri Desportes ne détenant pas de mandat au sein du Conseil d'Administration de Worldline
<b>Avantages en nature</b>	3 019	3 019	Monsieur Marc-Henri Desportes bénéficie d'une voiture de fonction sans chauffeur, d'une visite médicale annuelle ainsi que d'un conseiller patrimonial.

### G.3.2.4 Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué

La politique de rémunération du Directeur Général Délégué a été approuvée le 20 mai 2021 par l'Assemblée Générale Annuelle (aux termes de la 16<sup>e</sup> résolution).

Renvoi est fait à la Section G.3.1.5 du Document d'Enregistrement Universel 2020 au sein duquel ladite politique de rémunération est décrite.

Les éléments composant la rémunération totale et avantages en nature payés ou attribués à Monsieur Marc-Henri Desportes sont conformes à cette politique.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (en euros)	Présentation
Régimes de retraite supplémentaire	0	0	Monsieur Marc-Henri Desportes ne bénéficie pas de régime de retraite complémentaire et supplémentaire.
Rémunération payée par une société dans le périmètre de consolidation	0	0	Monsieur Marc-Henri Desportes ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général d'Ingenico Group SA.
Régimes de soins de santé et prévoyance (cotisations employeur)	5 278	5 278	Montant correspondant aux cotisations employeur au régime de prévoyance et au régime de soins de santé – pour de plus amples informations sur lesdits régimes, voir le paragraphe « Régimes de protection sociale » ci-dessous
Indemnités de départ et de non-concurrence			Cet élément de rémunération est sans objet, la politique de rémunération de Monsieur Marc-Henri Desportes ne le prévoyant pas.
<b>Total</b>	<b>603 039</b>	<b>1 590 897</b>	

1 Juste valeur déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.

### Niveau de satisfaction des objectifs liés à la rémunération variable annuelle 2021

La rémunération variable annuelle due à Monsieur Marc-Henri Desportes au titre de l'exercice 2021 s'élève à 375 037 euros<sup>1</sup> et correspond à un paiement de 94,95% de la rémunération variable cible annuelle et à un paiement de 94,12% de la rémunération fixe annuelle.

Sur base des objectifs semestriels, le taux de paiement moyen des objectifs annuels était le suivant :

2021	Poids	Taux de paiement
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	40%	87,6%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	30%	99,3%
Flux de trésorerie disponible du Groupe	30%	107,5%

La réalisation de ces critères et le montant de rémunération variable qui en découle ont été validés par le Conseil d'Administration lors des séances du 26 juillet 2021 et du 21 février 2022. La rémunération variable du Directeur Général Délégué, au titre du premier semestre 2021, s'est établie

à 202 114 euros, soit 115,49% de sa rémunération variable cible<sup>2</sup> (sur une base semestrielle), et à 172 923 euros, soit 78,60% de sa rémunération variable cible<sup>3</sup> (sur une base semestrielle) au titre du second semestre 2021.

Indicateurs 2021	Premier semestre		Deuxième semestre	
	Poids	Paiement*	Poids	Paiement*
Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	40%	120,9%	40%	54,2%
Excédent Brut Opérationnel du Groupe	30%	103,3%	30%	95,2%
Flux de trésorerie disponible du Groupe <sup>1</sup>	30%	120,4%	30%	94,6%
<b>Paiement en % de la rémunération variable cible (sur une base semestrielle)</b>		<b>115,49%</b>		<b>78,6%</b>

\* Après application de la courbe d'élasticité plafonnée à 130%.

1 Avant dividende et résultat acquisitions/ventes.

A ce titre, il est précisé :

- Que les objectifs susmentionnés associés à la rémunération variable du Directeur Général Délégué au titre du second semestre ont été réajustés afin de tenir compte de l'évolution du périmètre de consolidation du

Groupe et notamment la réalisation de différentes activités de fusions/acquisitions réalisées au cours du second semestre 2021, dont :

- L'acquisition de Cardlink SA et des activités d'acquisition cartes d'Handelsbanken le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

1 Il est rappelé que la rémunération annuelle variable du Directeur Général Délégué a été revue le 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant la rémunération annuelle variable du Directeur Général Délégué de 350 000 euros à 440 000 euros.

2 La rémunération variable cible du Directeur Général Délégué pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 s'élève à 175 000 euros.

3 La rémunération variable cible du Directeur Général Délégué pour le 2<sup>d</sup> semestre 2021 s'élève à 220 000 euros.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

- Les opérations de désinvestissement dans certaines entités Ingenico en Autriche, Belgique et Luxembourg suite à la demande de la Commission Européenne dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;
- Qu'en dépit de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2021 de valider l'orientation stratégique de se désengager de l'activité de Solutions & Services de Terminaux de paiement (« TSS ») et la comptabilisation de cette activité en activité destinée à être cédée selon la norme IFRS 5 et de la communication au marché de la mise à jour des objectifs à trois ans, le Conseil, lors de sa réunion du 15 décembre 2021, a toutefois décidé de ne pas ajuster lesdits objectifs liés au second semestre 2021 pour prendre en compte cet élément, dans la mesure où l'activité TSS est restée dans la sphère de responsabilité des dirigeants mandataires sociaux exécutifs durant l'entièreté de l'année 2021.

Les objectifs issus du budget sont en ligne avec les objectifs financiers publiés par la Société au début de chaque année.

La Société n'a pas appliqué la clause de restitution de la rémunération variable pour la période concernée.

### Rémunération pluriannuelle en titres

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021 (28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> résolutions), le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 20 mai 2021, décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de procéder à l'attribution de 13 950 options de souscription ou d'achat d'actions (évaluées à 133 781 euros, soit 9,59 euros l'unité<sup>1</sup>) et de 13 950 actions de performance (évaluées à 675 320 euros, soit 48,41 euros l'unité<sup>2</sup>) au Directeur Général Délégué, ces montants tiennent compte des recommandations du Code AFEP-Medef applicables au Directeur Général Délégué,

Ces octrois ont été décidés conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021 (16<sup>e</sup> résolution).

Dans son analyse, le Conseil d'Administration a également considéré les éléments suivants :

- L'obligation de conservation de 15% des actions de performance qui seraient acquises pendant toute la durée de ses fonctions de mandataire social et de 5%, sous forme nominative, des actions issues de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- L'interdiction de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions faisant l'objet de l'attribution durant toute la durée du mandat du Directeur Général Délégué.

En ligne avec les engagements pris à l'occasion des plans d'octroi en titres précédents, le Directeur Général Délégué a pris note de l'interdiction qui lui est faite de conclure toute opération financière de couverture sur les actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions faisant l'objet de l'octroi durant toute la durée de son mandat social.

### Régimes de protection sociale

Le Directeur Général Délégué est éligible aux régimes de remboursement des frais de santé et de prévoyance applicables aux salariés du Groupe Worldline et au contrat d'assistance en cas de voyage à l'étranger en vigueur au sein de Worldline en France.

Le régime de frais de santé en vigueur chez Worldline couvre les frais d'hospitalisation, les soins courants en ambulatoire (en ce compris les remboursements de médicaments et de médecine alternative) ainsi que les soins dentaires et optiques.

La cotisation au régime frais de santé payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société. En 2021, le montant de la prime financée par Worldline au titre des droits de Monsieur Marc-Henri Desportes s'élève à 2 797,20 euros.

Le régime de prévoyance (incapacité, invalidité/décès) couvre principalement les garanties suivantes :

- Un capital décès égal à 320% du salaire annuel limité à la tranche C (huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale) pouvant aller jusqu'à 500% en cas d'invalidité permanente ;
- En fonction de l'âge des enfants, une rente d'éducation de 12% à 15% du salaire annuel limité à la tranche C ;
- Un maintien de salaire (jusqu'à la tranche C) en cas d'incapacité/invalidité.

La cotisation au régime de prévoyance payée à l'assureur se définit en pourcentage du salaire annuel limité à cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Elle est en partie financée par la Société. En 2021, le montant de la prime financée par la Société au titre des droits de M. Marc-Henri Desportes s'élève à 2 480,64 euros.

Les contrats d'assurance adossés à ces régimes sont soumis aux règles et lois applicables pour ce type de contrat.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de soustraire le bénéfice de ces régimes au Directeur Général Délégué.

### Vote de la dernière Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée Générale Annuelle réunie le 20 mai 2021 a approuvé les éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle composant la rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Marc-Henri Desportes (au terme de la 14<sup>e</sup> résolution).

### Conformité avec la politique de rémunération

Les éléments de rémunération fixe, variable et long terme composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Marc-Henri Desportes sont conformes aux dispositions fixées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. La rémunération est en ligne avec l'intérêt social et adaptée à la stratégie d'entreprise à long terme de la Société ayant pour but d'assurer sa pérennité.

La Société n'a procédé à aucun ajustement de sa politique de rémunération.

<sup>1</sup> Valorisation des stock-options à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.

<sup>2</sup> Valorisation des actions à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés.

### G.3.2.5 Ratio de rémunération et autres indicateurs

Cette information est présentée conformément à l'article L. 22-10-9 I 6° et 7° (ancien article 225-37-3, I 6° et 7°) du Code de commerce.

Le ratio ci-dessous montre l'évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, de la rémunération moyenne et médiane des employés de la Société pour les cinq dernières années, ainsi que le ratio d'équité entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (soit le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) avec la rémunération (moyenne et médiane) des employés de Worldline SA ainsi que la rémunération (moyenne et médiane) des employés de l'UES Worldline France.

A partir de 2020, le ratio ci-dessous prend également en compte la rémunération (moyenne et médiane) des employés de toutes les entités françaises d'Ingenico (UES Ingenico, Ingenico E-Commerce et Ingenico PSF) à la suite de l'acquisition du groupe Ingenico par Worldline en date du 28 octobre 2020, couvrant ainsi tous les employés de toutes les entités du Groupe Worldline en France, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les éléments suivants de rémunération ont été pris en compte pour calculer la rémunération du Président non-exécutif du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des employés :

1. La rémunération fixe annuelle totale versée durant l'année concernée (en ce compris le 13<sup>e</sup> mois) (et en ce compris, pour le Directeur Général, le tiers de sa rémunération de base non refacturée par Atos International à la Société avant le 1<sup>er</sup> février 2019) ;
2. La rémunération variable payée durant l'année concernée<sup>1</sup> (en ce compris la participation aux bénéfices et tout autre plan d'intéressement) (et en ce compris, pour le Directeur Général, le bonus payé par Atos International et non refacturé par cette dernière à la Société avant le 1<sup>er</sup> février 2019) ;
3. La prime de vacances payée durant l'année concernée ;
4. Tout avantage en nature attribué durant l'année concernée (véhicule de fonction par exemple) ; et
5. La juste valeur IFRS des options de souscription ou d'achat d'actions ou actions de performance éventuellement attribuées au cours de l'année concernée (sur la base d'une hypothèse d'acquisition à 100% des plans).

Aucune rémunération exceptionnelle, indemnité de départ et/ou aucun montant versé dans le cadre d'un plan de retraite supplémentaire n'a été pris en compte.

Pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, à compter de l'année 2018, et conformément aux dispositions de la loi dite « Sapin 2 », le paiement de la rémunération variable due au titre de l'année précédente ne peut être effectué qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos. Pour cette raison, la rémunération versée en 2018 au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ne tient compte que de la rémunération variable payée au titre du second semestre 2017. En 2019, la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué tient compte du bonus payé au titre de l'année 2018 (premier et second semestres). En 2020, la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué tient compte du bonus payé au titre de l'année 2019 (premier et second semestres). En 2021, la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué tient compte de la rémunération variable payée au titre de l'année 2020 (premier et second semestres).

#### Commentaires additionnels concernant la rémunération du Président du Conseil d'Administration :

Jusqu'au 24 octobre 2019, la fonction de Président du Conseil d'Administration était exercée par Monsieur Thierry Breton. Durant la période allant du 24 octobre 2019 au 24 octobre 2021, Monsieur Gilles Grapinet a exercé cette fonction pour une période transitoire, en plus de son rôle de Directeur Général. Depuis le 25 octobre 2021, cette fonction est exercée par Monsieur Bernard Bourigeaud.

Aucune rémunération ni jeton de présence n'a été payé(e) au Président du Conseil d'Administration de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour la période allant du 25 octobre 2021 au 31 décembre 2021, Monsieur Bernard Bourigeaud a perçu une rémunération fixe en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration pour la période du 25 octobre 2021 au 31 décembre 2021 a été annualisée pour les besoins de la présentation du ratio ci-dessous.

#### Commentaires additionnels concernant la rémunération du Directeur Général :

Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019, le Directeur Général était rémunéré par Atos International SAS dans le cadre de son contrat de travail avec cette dernière. Deux tiers de sa rémunération annuelle de base et de sa rémunération variable relatifs à ses fonctions de Directeur Général de Worldline étaient refacturés par Atos International SAS à Worldline. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, Monsieur Gilles Grapinet n'exerce plus de fonctions ou d'activités au sein d'Atos, son contrat de travail avec Atos International SAS ayant pris fin à la même date. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, Monsieur Gilles Grapinet se consacre pleinement à l'exercice de ses fonctions de Directeur Général de Worldline. Le Conseil d'Administration de Worldline a décidé le 18 février 2019 de maintenir à l'identique, pour 2019, la structure et le montant de la rémunération globale attribuée à Monsieur Gilles Grapinet en 2018. Pour la présentation du calcul du présent ratio, la rémunération totale annuelle de base ainsi que la rémunération variable annuelle totale du Directeur Général (en ce compris le tiers non refacturé par Atos International à Worldline avant le 1<sup>er</sup> février 2019) ont été prises en compte pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020. Les options de souscription ou d'achat d'actions et/ou actions de performance attribuées par Worldline et par Atos SE ont été prises en compte.

<sup>1</sup> La rémunération variable payée reflète le montant versé au titre du second semestre de l'année précédente et du premier semestre de l'année en cours pour tous les employés. Ce principe est aussi applicable au Directeur Général et au Directeur Général Délégué jusqu'à la fin de l'année 2017 (i.e. pour l'année 2017, la rémunération variable payée reflète le paiement du bonus au titre du second semestre 2016 et du premier semestre 2017).



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

### Commentaires additionnels concernant la rémunération du Directeur Général Délégué :

Le Conseil d'Administration a nommé un Directeur Général Délégué en juillet 2018, pour la première fois, laquelle fonction a été effective à compter du 1<sup>er</sup> août 2018. La rémunération du Directeur Général Délégué pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 décembre 2018 a été annualisée pour les besoins de la présentation du ratio ci-dessous.

### Commentaires additionnels concernant la rémunération des employés de Worldline SA, de l'UES Worldline France et de toutes les entités françaises d'Ingenico : la rémunération équivalente à temps plein a uniquement été prise en compte si :

1. Elle était payée à des employés continuellement présents durant l'année concernée au sein de la Société

(Worldline SA), de l'UES Worldline France ou d'une des entités françaises d'Ingenico (c'est-à-dire présents le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année concernée) ;

2. Elle était payée en application d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, à l'exclusion des rémunérations payées à des stagiaires, des apprentis, des expatriés ou des impatriés ;
3. Elle était payée à des employés actifs tout au long de l'année concernée ;
4. Pour toutes les entités françaises d'Ingenico et uniquement pour l'année 2020 : l'allègement des charges sociales et salariales décidé par le gouvernement français suite à la crise de la Covid-19 a été réintégré dans la rémunération équivalente à temps plein des employés concernés.

### Evolution et ratio comparé à la rémunération moyenne des employés

Rémunération moyenne des employés (En euros)	2017	2018	2019	2020	2021
Worldline SA	54 638	55 278	57 427	56 703	95 734
% d'évolution de la rémunération moyenne – Worldline SA	3,8%	1,2%	3,9%	-1,3%	68,8%*
UES Worldline France	53 601	53 934	56 092	55 397	57 846
% d'évolution de la rémunération moyenne – UES Worldline France	1,9%	0,6%	4,0%	-1,2%	4,4%
Entités françaises Ingenico	N/A	N/A	N/A	96 442	101 927
% d'évolution de la rémunération moyenne – Entités françaises Ingenico	N/A	N/A	N/A	N/A	5,7%
Worldline en France (i.e. UES Worldline France pour les années 2017 à 2019 et UES Worldline France et les entités françaises d'Ingenico pour les années 2020 et 2021)	53 601	53 934	56 092	63 687	66 824
% d'évolution de la rémunération moyenne (Worldline en France)	1,9%	0,6%	4,0%	N/A	4,9%

\* L'augmentation de la rémunération moyenne des employés de Worldline SA est due au transfert d'environ 2 500 employés de Worldline SA vers l'entité Worldline France SAS, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Seuls les employés continuellement présents 12 mois au sein de Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été considérés pour le calcul de la rémunération moyenne pour l'année 2021.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (En euros)	2017	2018	2019	2020	2021
Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	300 000
Directeur Général	2 242 112	2 030 757	2 587 001	2 618 979	2 469 505
Directeur Général Délégué	N/A	1 181 995	1 394 115	1 372 381	1 406 860

Worldline SA	2017	2018	2019	2020	2021*
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	3,1
Ratio pour le Directeur Général	41,0	36,7 <sup>1</sup>	45,0 <sup>1</sup>	46,2	25,8
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	-7,5%	-10,5%	22,6%	2,5%	-44,2%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	21,4 <sup>1</sup>	24,3 <sup>1</sup>	24,2	14,7
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	13,5%	-0,3%	-39,3%

\* La diminution des ratios pour les mandataires sociaux pour 2021 comparé à 2020 est due au transfert d'environ 2 500 employés de Worldline SA vers l'entité Worldline France SAS, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Seuls les employés continuellement présents 12 mois au sein de Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été considérés pour le calcul de la rémunération moyenne pour l'année 2021.

UES Worldline France	2017	2018	2019	2020	2021
----------------------	------	------	------	------	------

UES Worldline France	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	5,2
Ratio pour le Directeur Général	41,8	37,7 <sup>1</sup>	46,1 <sup>1</sup>	47,3	42,7
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	-5,7%	-10,0%	22,5%	2,5%	-9,7%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	21,9 <sup>1</sup>	24,9 <sup>1</sup>	24,8	24,3
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	13,4%	-0,3%	-1,8%

Entités françaises d'Ingenico	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	N/A	N/A	N/A	0	2,9
Ratio pour le Directeur Général	N/A	N/A	N/A	27,2	24,2
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	N/A	NA	-10,8%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	N/A	N/A	14,2	13,8
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	N/A	NA	-3,0%

#### Worldline en France

(i.e. UES Worldline France pour les années 2017 à 2019 et UES Worldline France et les entités françaises d'Ingenico pour les années 2020 et 2021)

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	4,5
Ratio pour le Directeur Général	41,8	37,7 <sup>1</sup>	46,1 <sup>1</sup>	41,1	37,0
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	-5,7%	-10,0%	22,5%	N/A	-10,1%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	21,9 <sup>1</sup>	24,9 <sup>1</sup>	21,5	21,1
% d'évolution du ratio vs la rémunération moyenne comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	13,4%	N/A	-2,3%

### Evolution et ratio comparé à la rémunération médiane des employés

Rémunération médiane des employés (En euros)	2017	2018	2019	2020	2021 *
Worldline SA	44 692	45 217	46 842	46 823	64 957
% d'évolution comparé à l'exercice précédent	1,8%	1,2%	3,6%	0,0%	38,7%
UES Worldline France	44 715	45 296	46 853	46 808	47 839
% d'évolution comparé à l'exercice précédent	1,8%	1,3%	3,4%	-0,1%	2,2%
Entités françaises d'Ingenico	N/A	N/A	N/A	76 903	82 180
% d'évolution comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	N/A	N/A	6,9%
Worldline en France (i.e. UES Worldline France pour les années 2017 à 2019 et UES Worldline France et les entités françaises d'Ingenico pour les années 2020 et 2021)	44 715	45 296	46 853	50 078	51 712
% d'évolution comparé à l'exercice précédent	1,8%	1,3%	3,4%	N/A	3,3%

\* L'augmentation de la rémunération médiane des employés de Worldline SA est due au transfert d'environ 2 500 employés de Worldline SA vers l'entité Worldline France SAS, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Seuls les employés continuellement présents 12 mois au sein de Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été considérés pour le calcul de la rémunération moyenne pour l'année 2021.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

### Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

(En euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	300 000
Directeur Général	2 242 112	2 030 757	2 587 001	2 618 979	2 469 505
Directeur Général Délégué	N/A	1 181 995	1 394 115	1 372 381	1 406 860

### Worldline SA

	2017	2018	2019	2020	2021 *
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	4,6
Ratio pour le Directeur Général	50,2	44,9 <sup>1</sup>	55,2 <sup>1</sup>	55,9	38,0
% évolution vs rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	-5,6%	-10,5%	23,0%	1,3%	-32,0%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	26,1 <sup>1</sup>	29,8 <sup>1</sup>	29,3	21,7
% évolution vs rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	13,9%	-1,5%	-26,1%

\* La diminution des ratios pour les mandataires sociaux pour 2021 comparé à 2020 est due au transfert d'environ 2 500 employés de Worldline SA vers l'entité Worldline France SAS, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Seuls les employés continuellement présents 12 mois au sein de Worldline SA au cours de l'année 2021 ont été considérés pour le calcul de la rémunération moyenne pour l'année 2021.

### UES Worldline France

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	6,3
Ratio pour le Directeur Général	50,1	44,8 <sup>1</sup>	55,2 <sup>1</sup>	56,0	51,6
% évolution vs rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	-5,7%	-10,6%	23,2%	1,3%	-7,7%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	26,1 <sup>1</sup>	29,8 <sup>1</sup>	29,3	29,4
% évolution vs rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	14%	-1,5%	0,3%

### Entités françaises d'Ingenico

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	N/A	N/A	N/A	0	3,7
Ratio pour le Directeur Général	N/A	N/A	N/A	34,1	30,1
% d'évolution du ratio vs la rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	N/A	N/A	-11,8%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	N/A	N/A	17,8	17,1
% d'évolution du ratio vs la rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	N/A	N/A	-4,1%

### Worldline en France

(i.e. UES Worldline France pour les années 2017 à 2019 et UES Worldline France et les entités françaises d'Ingenico pour les années 2020 et 2021)

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio pour le Président du Conseil d'Administration	0	0	0	0	5,8
Ratio pour le Directeur Général	50,1	44,8 <sup>1</sup>	55,2 <sup>1</sup>	52,3	47,8
% d'évolution du ratio vs la rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	-5,7%	-10,6%	23,2%	N/A	-8,7%
Ratio pour le Directeur Général Délégué	N/A	26,1 <sup>1</sup>	29,8 <sup>1</sup>	27,4	27,2
% d'évolution du ratio vs la rémunération médiane comparé à l'exercice précédent	N/A	N/A	14%	N/A	-0,7%

<sup>1</sup> A partir de 2018, conformément aux dispositions de la loi dite « Sapin 2 », le paiement de la rémunération variable due au titre des objectifs de l'année précédente ne peut être effectué qu'après approbation par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos. Cela explique la légère diminution dans le ratio d'équité pour 2018 (les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne tiennent compte que du paiement de bonus pour le second semestre 2017) et l'augmentation en 2019 (les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué tiennent compte du paiement du bonus au titre de tout l'exercice 2018 (premier et second semestres)).

### Evolution de l'Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) du Groupe au cours des cinq dernières années

Groupe Worldline	2017	2018	2019	2020	2021
EBO/OMDA publié avant IFRS 16 (en millions d'euros)	335,4	391,1	561,5	N/A	N/A
EBO/OMDA publié après IFRS 16* (en millions d'euros)	N/A	N/A	602,1	699,9	933,7
% évolution comparé à l'exercice précédent	29,6%	16,6%	43,6%	16,2%	33,4%
EBO/OMDA en % du chiffre d'affaires publié avant IFRS 16	21,0%	22,7%	23,6%	N/A	N/A
EBO/OMDA en % du chiffre d'affaires publiée après IFRS 16*	N/A	N/A	25,3%	25,5%	25,3%
% évolution comparé à l'exercice précédent	1,2%	1,7%	0,9%	0,2%	-0,2%

\* La norme IFRS 16 est obligatoirement applicable depuis l'exercice 2019.

Les principaux changements de périmètre de consolidation de la Société ont été pris en compte dans la présentation ci-dessus :

- En 2017 : l'EBO/OMDA prend en compte l'acquisition de First Data Baltics par la Société le 1er octobre 2017 ainsi que l'acquisition de MRL Posnet et de Digital River World Payment (« WOPA ») le 1er novembre 2017 ;
- En 2018 : l'EBO/OMDA prend en compte l'acquisition de Six Payment Services (SPS) par la Société le 1er décembre 2018. L'année 2018 est aussi la première année où la contribution de First Data Baltics, MRL Posnet et Digital River World Payment (then WOPA) est prise en compte pour l'année complète ;
- En 2019 : l'EBO/OMDA prend en compte la contribution de Six Payment Services (SPS) pour l'année complète suite à l'acquisition réalisée le 1er décembre 2018 ;
- En 2020 : l'EBO/OMDA prend en compte l'acquisition de GoPay par la Société le 1er septembre 2020 ainsi que l'acquisition d'Ingenico le 28 octobre 2020 ;
- En 2021 : l'EBO/OMDA prend en compte uniquement les activités poursuivies de la Société, i.e. excluant (i) l'activité TSS (Solutions & Services de Terminaux de paiement) comptabilisée comme une activité destinée à être cédée selon la norme IFRS 5 ainsi que (ii) l'acquisition de Cardlink et des activités d'acquisition cartes d'Handelsbanken par la Société le 1er octobre 2021 et (iii) les opérations de désinvestissement dans certaines entités Ingenico en Autriche, Belgique et Luxembourg suite à la demande de la Commission Européenne dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico à partir du 1er novembre 2021. L'année 2021 est aussi la première année où la contribution de GoPay et Ingenico est prise en compte pour l'année complète.

#### G.3.2.6 Conformité de la rémunération globale des mandataires sociaux aux recommandations du Code AFEP-MEDEF

Depuis l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris, la Société s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations du Code AFEP-MEDEF, relatives notamment aux conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et à en assurer le suivi. Avant de prendre toute décision relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration analyse la conformité de cette décision avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni le 22 mars

2022 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance.

Le Conseil s'est assuré de la bonne application par la Société de ces dispositions et a considéré que les pratiques de gouvernance de la Société, notamment en ce qui concerne la rémunération des mandataires sociaux sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le document complet et détaillé qui a permis au Conseil de procéder à son examen annuel est disponible dans son intégralité sur le site internet de Worldline.

G



### G.3.2.7 Détail des rémunérations dues ou versées aux mandataires sociaux – Tableaux AMF n° 1 et n° 2

#### Tableau AMF n° 1 : synthèse des rémunérations, options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

##### Monsieur Bernard Bourigeaud – Président du Conseil d'Administration (depuis le 25 octobre 2021)

(En euros)	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	56 539	N/A
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>56 539</b>	<b>N/A</b>

##### Monsieur Gilles Grapinet – Président du Conseil d'Administration jusqu'au 24 octobre 2021 et Directeur Général

(En euros)	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 458 552	1 033 274
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	226 324	190 773
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 142 476	1 087 251
<b>Total</b>	<b>2 827 352</b>	<b>2 311 298</b>

##### Monsieur Marc-Henri Desportes – Directeur Général Délégué (depuis le 1<sup>er</sup> août 2018)

(En euros)	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	776 518	550 112
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	133 781	98 892
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	675 320	563 604
<b>Total</b>	<b>1 585 618</b>	<b>1 212 608</b>

A chaque date d'attribution, la juste valeur des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions est déterminée conformément à la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés. Les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont valorisées à partir de cette juste valeur. Cette valorisation correspond ainsi à une valeur

historique à la date d'attribution calculée à des fins comptables. Elle ne représente ni une valeur actuelle de marché, ni le montant qui pourrait être payé au bénéficiaire lors de l'acquisition de ces actions de performance si elles deviennent acquises ou si les options de souscription ou d'achat d'actions deviennent exerçables.

## Tableau AMF n° 2 : Rémunération de chaque mandataire social

## Monsieur Bernard Bourigeaud – Président non-exécutif du Conseil d'Administration depuis le 25 octobre 2021

(En euros)	2021		2020	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	56 539	56 539	N/A	N/A
Rémunération variable	0	0	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	0	0	N/A	N/A
Rémunération des administrateurs	0	0	N/A	N/A
Avantages en nature	0	0	N/A	N/A
Autre élément de rémunération	0	0	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>56 539</b>	<b>56 539</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

## Monsieur Gilles Grapinet – Président-Directeur Général jusqu'au 24 octobre 2021 et Directeur Général

(En euros)	2021		2020	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	691 154	691 154	622 500	622 500
Rémunération variable	761 624	403 776	403 776	711 457
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération des administrateurs	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>1</sup>	5 775	5 775	6 998	6 998
Autre élément de rémunération	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 458 552</b>	<b>1 100 705</b>	<b>1 033 274</b>	<b>1 340 955</b>

<sup>1</sup> Véhicule de fonction.

La rémunération variable due reflète les montants dus au titre des premier et second semestres de l'année considérée. La rémunération variable versée correspond aux montants versés au titre des premier et second semestres de l'année précédente. Le versement de la rémunération variable au titre des premier et deuxième semestres 2021 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle 2022.

## Monsieur Marc-Henri Desportes – Directeur Général Délégué

(En euros)	2021		2020	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Rémunération fixe	398 462	398 462	350 000	350 000
Rémunération variable	375 037	196 280	196 280	356 053
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature 1	3 019	3 019	3 832	3 832
Autre élément de rémunération	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>776 518</b>	<b>597 761</b>	<b>550 112</b>	<b>709 885</b>

<sup>1</sup> Véhicule de fonction.

La rémunération variable due reflète les montants dus au titre des premiers et seconds semestres de l'année considérée. La rémunération variable versée correspond aux montants versés au titre des premier et second semestres de l'année précédente. Le



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

versement de la rémunération variable due au titre des premier et second semestres 2021 est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle 2022.

### Rémunération variable pluriannuelle en titre des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Monsieur Gilles Grapinet et Monsieur Marc-Henri Desportes)

De plus amples informations sont disponibles à la Section G.3.2 décrivant les principes applicables à la rémunération variable pluriannuelle en titres du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

#### G.3.2.8 Avantages des dirigeants mandataires sociaux – Tableau AMF n° 11

Monsieur Bernard Bourigeaud a été nommé Président du Conseil d'Administration le 25 octobre 2021.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, Monsieur Gilles Grapinet n'exerce plus de fonctions ou d'activités au sein d'Atos et est rémunéré exclusivement en sa qualité de dirigeant mandataire social exécutif de la Société.

Le contrat de travail conclu entre Worldline et Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général Délégué, a été suspendu à compter de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué et pour la durée dudit mandat conformément à la loi applicable.

	Contrat de travail Worldline		Régime de retraite supplémentaire Worldline		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>								
<b>Monsieur Bernard Bourigeaud</b>								
Président non-exécutif du Conseil d'Administration								
Début de mandat : 25 octobre 2021		✓		✓		✓		✓
Fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle 2023								
<b>Monsieur Gilles Grapinet</b>								
Directeur Général								
Début de mandat : 30 avril 2014		✓	✓ <sup>1</sup>		✓ <sup>1</sup>			✓
Fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle 2023								
<b>Monsieur Marc-Henri Desportes</b>								
Directeur Général Délégué								
Début de mandat : 1 <sup>er</sup> août 2018		✓ <sup>2</sup>		✓		✓		✓
Fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle 2023								

1 Pour des informations détaillées sur le régime de retraite supplémentaire et la garantie compensatrice, voir Section G.3.2.3 « Eléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Gilles Grapinet en tant que Directeur Général ».

2 Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé le 21 juillet 2018 d'autoriser, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, la signature d'un accord entre Worldline et Monsieur Marc-Henri Desportes relatif à la suspension de son contrat de travail avec Worldline pour la durée de son mandat en tant que Directeur Général Délégué. Ledit accord a été approuvé par l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019 conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce (voir la Section G.3.1.5 « Politique de rémunération pour le Directeur Général Délégué – Marc-Henri Desportes »).

### G.3.3 Plans d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions

#### G.3.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à, ou levées par, chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice – Tableaux AMF n° 4 et 5

##### Tableau AMF n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 20 mai 2021 (aux termes de la 28<sup>e</sup> résolution), le Conseil d'Administration a procédé le 27 mai 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, à l'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué comptent parmi les bénéficiaires de cette attribution. Le Président du Conseil d'Administration n'est pas éligible.

Les termes et conditions de ce plan d'options de souscription ou d'achats d'actions de Worldline, en particulier la condition de présence et les conditions de performance, sont décrits au sein de la Section G.3.3.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le tableau ci-dessous présente les options de souscription ou d'achats d'actions qui ont été attribuées aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Nom	Relatif à	Date du Plan 1	Nombre d'options attribuées en 2021	Prix d'exercice (en euros)	Date d'acquisition	Date d'expiration
<b>Monsieur Gilles Grapinet</b> Directeur Général	Worldline	27 mai 2021	23 600	81,39	27 mai 2024	26 mai 2031
<b>Monsieur Marc-Henri Desportes</b> Directeur Général Délégué	Worldline	27 mai 2021	13 950	81,39	27 mai 2024	26 mai 2031

<sup>1</sup> Correspond à la date de la réunion du Conseil d'Administration ayant approuvé l'attribution.

##### Tableau AMF n° 5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Monsieur Gilles Grapinet et Monsieur Marc-Henri Desportes n'ont pas exercé d'options de souscription ou d'achat d'actions Worldline au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### G.3.3.2 Actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice – Tableau AMF n° 6

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 20 mai 2021 (aux termes de la 29<sup>e</sup> résolution), le Conseil d'Administration de la Société a procédé le 27 mai 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, à l'attribution d'actions de performance.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué comptent parmi les bénéficiaires de cette attribution. Le Président du Conseil d'Administration n'est pas éligible.

Les termes et conditions de ce plan d'actions de performance de Worldline, en particulier la condition de présence et les conditions de performance, sont décrits au sein de la Section G.3.3.8 du présent Document d'Enregistrement Universel.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

Le tableau ci-dessous présente les actions de performance qui ont été attribuées aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

	Relatif à	Date du plan <sup>1</sup>	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valorisation des actions (en euros) <sup>2</sup>
<b>Monsieur Gilles Grapinet</b> Directeur Général	Worldline	27 mai 2021	23 600 0,008% du capital social au 31/12/2021	27 mai 2024	27 mai 2024	1 142 476
<b>Monsieur Marc-Henri Desportes</b> Directeur Général Délégué	Worldline	27 mai 2021	13 950 0,005% du capital social au 31/12/2021	27 mai 2024	27 mai 2024	675 320

<sup>1</sup> Correspond à la date de la réunion du Conseil d'Administration ayant approuvé l'attribution.

<sup>2</sup> Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application des normes IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans le Groupe Worldline à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre des normes IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition. A compter de 2014, prise en compte d'une probabilité de réalisation des conditions de performance.

### G.3.3.3 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour les dirigeants mandataires sociaux – Tableau AMF n° 7

Les actions de performance Worldline attribuées le 21 juillet 2018 en vertu du règlement du plan sont acquises depuis le 21 juillet 2021. En outre, elles ne sont soumises à aucun délai de conservation et sont donc disponibles depuis cette date.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont bénéficiaires de ce plan.

Les termes et conditions de ce plan d'actions de performance de Worldline, en particulier la condition de présence et les conditions de performance, sont décrits dans l'actualisation du Document de Référence 2018.

	Relatif à	Date du plan <sup>1</sup>	Nombre d'actions disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>Monsieur Gilles Grapinet</b> Directeur Général	Atos SE	22 juillet 2018	5 892	30 juillet 2021	30 juillet 2021
	Worldline	21 juillet 2018	20 250	21 juillet 2021	21 juillet 2021
<b>Monsieur Marc-Henri Desportes</b> Directeur Général Délégué	Worldline	21 juillet 2018	15 500	21 juillet 2021	21 juillet 2021

<sup>1</sup> Correspond à la date de la réunion du Conseil d'Administration ayant approuvé l'attribution.

### G.3.3.4 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2021 – Tableau AMF n° 8

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des attributions par Worldline depuis 2014 pour rétribuer et fidéliser les salariés identifiés comme talents clés et les cadres dirigeants :

Date de l'Assemblée Générale	2014	2015	2016	2016	2018	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Date du Conseil d'Administration</b>	03/09/2014	27/07/2015	22/02/2016	25/07/2016	21/07/2018	18/10/2018	24/07/2019	09/06/2020	27/05/2021	
<b>Date d'attribution</b>	03/09/2014	01/09/2015	25/05/2016	16/08/2016	21/07/2018	02/01/2019	24/07/2019	09/06/2020	27/05/2021	
<b>Date de début de la période d'exercice</b>	15/05/2016	15/05/2017	25/05/2018	25/05/2018	21/07/2021	31/03/2022	24/07/2022	09/06/2023	27/05/2024	
<b>Date de fin de la période d'exercice</b>	03/09/2024	31/08/2025	24/05/2026	15/08/2026	20/07/2028	01/01/2029	23/07/2029	08/06/2030	26/05/2031	
<b>Prix d'exercice (en euros)</b>	17,22	22,87	26,82	28,58	52,91	46,69	66,77	69,73	81,39	
<b>Nombre d'options consenties à l'origine</b>	1 527 220	1 558 500	196 000	45 000	262 000	130 550	98 600	101 120	117 150	4 036 140
<b>Dont mandataires sociaux<sup>1</sup></b>	189 330	180 000	0	0	143 000	0	39 850	39 250	37 550	628 980
<b>Dont Gilles Grapinet</b>	180 000	180 000	0	0	81 000	0	26 250	25 850	23 600	516 700
<b>Dont Marc-Henri Desportes</b>	0	0	0	0	62 000	0	13 600	13 400	13 950	102 950
<b>Dont Gilles Arditti</b>	9 330	0	0	0	0	0	0	0	0	9 330
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	92	138	52	2	18	5	19	21	23	
<b>Nombre d'options exercées</b>	1 039 110	765 827	110 513	30 000	0	0	0	0	0	1 945 450
<b>Nombre d'options annulées et expirées</b>	90 300	154 500	17 000	0	0	0	0	0	0	261 800
<b>Situation au 31/12/2021</b>	397 810	638 173	68 487	15 000	262 000	130 550	98 600	101 120	117 150	1 828 890
<b>Valeur des options en circulation (en millions d'euros)</b>	6,9	14,6	1,8	0,4	13,8	6,1	6,6	7,1	9,5	66,8

<sup>1</sup> Mandataires sociaux (exécutifs et non exécutifs) à la date d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions

Les conditions d'acquisition définitive des droits au titre des plans précités, en particulier, les conditions de performance devant être satisfaites, sont décrites à la Section 17.3.3 du Document de Référence de 2016 ; s'agissant des plans du 21 juillet 2018, du 18 octobre 2018 et du plan du 24 juillet 2019, à la Section G.3.3.4 du Document d'Enregistrement Universel 2019 ; s'agissant des conditions de performance applicables au plan du 9 juin 2020, à la Section G.3.3.4 du Document d'Enregistrement Universel 2020 ; et, s'agissant des conditions de performance applicables au plan du 27 mai 2021, à la

Section G.3.3.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La validation des résultats des conditions de performance des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions du 25 mai 2016, du 16 août 2016 et du 21 juillet 2018 a été détaillée dans les Documents de Référence précédents. La validation des résultats des conditions de performance des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions du 18 octobre 2018 et du 24 juillet 2019 est détaillée à la Section G.3.3.9 du présent Document d'Enregistrement Universel.



### G.3.3.5 Termes et conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours

Il est rappelé que les plans d'incitation à long terme bénéficient principalement aux premières lignes managériales du Groupe, aux ressources clés, aux experts et à certains juniors, ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Ces plans sont un élément important de l'enveloppe de rémunération, de motivation et de rétention des bénéficiaires.

En prévoyant l'acquisition définitive des options compte tenu de la performance du Groupe sur une période de trois ans, la Société s'assure de maintenir le développement d'une communauté d'intérêts avec ses actionnaires, tout en associant ses collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme du Groupe.

Les règlements des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux, prévoient que le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'ajuster les conditions de performance en cas de changement de périmètre de consolidation du Groupe, de modification de méthode comptable ou en raison de toute autre circonstance justifiant un tel ajustement. L'objectif est de neutraliser les conséquences favorables ou défavorables de l'apparition de circonstances nouvelles sur les objectifs fixés lors des attributions.

#### G.3.3.5.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués les 2 janvier et 24 juillet 2019 (ci-après les « Plans d'Options 2019 »)

Il est rappelé au préalable que les Plans d'Options 2019 ont une structure spécifique en ligne avec les pratiques passées du Groupe mais qui est différente des plans récents du Groupe qui a depuis modifié sa pratique en la matière pour se conformer aux meilleures pratiques de place.

##### Exposé des conditions de performance des Plans d'Options 2019

Les objectifs ci-dessous s'apprécient pour chacune des années concernées par le plan, à savoir les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021.

##### 1. Conditions de performance interne Plans des 2 janvier 2019 et 24 juillet 2019

1.1 Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe pour l'année concernée est au moins égale à :	Taux de croissance figurant dans le budget du Groupe pour l'année concernée moins 1,5%
--	--

**Et**

1.2 Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) du Groupe pour l'année concernée est au moins égal à :	92,5% du montant de l'Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) du Groupe figurant dans le budget du Groupe pour l'année concernée
--	--

**Et**

1.3 Flux de trésorerie disponible du Groupe, avant dividende et résultat acquisitions/ventes pour l'année concernée est au moins égal à :	92,5% du montant du Flux de trésorerie disponible du Groupe, avant dividende et résultat acquisitions/ventes, figurant dans le budget du Groupe pour l'année concernée.
---	---

**A l'issue de chaque exercice concerné par les plans d'options 2019, les objectifs d'au moins deux des trois conditions de performance interne doivent être atteints.**

**Si l'objectif de l'une des trois conditions n'est pas atteint, il devient alors obligatoire de l'atteindre au titre de l'exercice suivant.**

**Et**

##### 2. Condition de performance externe liée à la performance sociale et environnementale

Au titre de chacune des années concernées, le Groupe obtient au moins deux des trois scores suivants :

- Le « GRI Standards Comprehensive option » (ou son équivalent si, en cours de Plan, le terme utilisé pour désigner le plus haut niveau est modifié) ;
- Un score Eco Vadis c Gold » (ou son équivalent si, en cours de Plan, le terme utilisé pour désigner le plus haut niveau est modifié) ;
- Le score GAIA Index Certification générale égal ou supérieur à 70% (ou son équivalent si, en cours de Plan, ce terme est modifié).

Les cibles des Plans d'Options 2019 sont basées sur le budget de chaque année concernée établi en ligne avec les objectifs communiqués au marché, étant précisé que le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, procède systématiquement à la revue des cibles fixées pour les plans à long terme lors des modifications

du périmètre de consolidation du Groupe, ce qui conduit à régulièrement revoir ces cibles à la hausse compte tenu de la stratégie globalement acquisitive du Groupe.

Les cibles applicables à l'exercice 2021 ont été fixées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 février 2021.

Il est rappelé que ces Plans d'Options 2019 sont structurés, contrairement aux plans plus récents, de telle façon que l'acquisition est soumise, pour chaque année concernée par le plan, à la réalisation de la condition de performance externe et à la réalisation de deux conditions de performance interne sur trois de mesure annuelle, la condition de performance interne non remplie devant être obligatoirement atteinte l'année suivante. Dès lors, la non-réalisation d'au moins deux conditions de performance interne sur trois lors d'une année (ou de la condition rendue obligatoire) rend définitivement caduque l'acquisition des Plans d'Options 2019 (ces plans ne prévoyant pas d'acquisition par année ou par indicateur de performance).

### Ajustements des conditions de performance applicables à l'exercice 2020

Pour rappel, s'agissant des cibles des Plans d'Options 2019 fixées pour 2020, il a été procédé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, aux ajustements suivants :

Le Conseil d'Administration a décidé en juillet 2020 d'ajuster les cibles des conditions de performance interne afin de mettre en ligne lesdites cibles avec les objectifs 2020 révisés communiqués au marché dès avril puis confirmés en juillet 2020 pour tenir compte des circonstances exceptionnelles hors du contrôle de la Direction, à savoir la crise résultant de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de Covid-19. En effet, il est rappelé que Worldline avait communiqué ses objectifs annuels en février 2020 préalablement à la dégradation exceptionnelle et inattendue des conditions économiques découlant de la crise sanitaire qui a rendu nécessaire la communication d'objectifs révisés dès le 23 avril 2020. L'ajustement réalisé concerne uniquement les cibles en elles-mêmes. En revanche, aucune modification n'a été effectuée, en particulier, sur la structure du plan et de ses conditions, les courbes d'élasticité ou encore le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions initialement attribuées.

Par la suite, le 18 décembre 2020, afin de tenir compte de la réalisation de l'acquisition du groupe Ingenico intervenue le 28 octobre 2020, le Conseil d'Administration a ajusté à la hausse les cibles afin de prendre en compte, comme cela a pu être le cas pour d'autres acquisitions, le changement de périmètre sur les deux derniers mois de l'exercice 2020.

A toutes fins utiles, il est rappelé que ni le budget 2020 ni les objectifs révisés communiqués au marché le 23 avril 2020 n'ont été revus par la suite en dépit de la deuxième vague de la pandémie de Covid-19 intervenue ultérieurement au cours de l'exercice 2020.

Ces ajustements ont été portés à la connaissance des actionnaires en amont de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021 au cours de laquelle les actionnaires se sont prononcés favorablement sur les éléments de rémunération attribués ou versés aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs (13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions).

### Ajustement des conditions de performance applicables à l'exercice 2021

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a dû également procéder à différents ajustements des cibles des conditions de performances internes fixées pour l'exercice 2021 afin de tenir compte des changements intervenus au cours du dernier trimestre 2021, à savoir :

- Nouveau périmètre de consolidation du Groupe conduisant à un ajustement à la hausse desdites cibles suite à la réalisation (i) des acquisitions de Cardlink SA et des activités d'acquisition cartes d'Handelsbanken le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et (ii) des opérations de désinvestissement dans certaines entités du groupe Ingenico en Autriche, en Belgique et au Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 (conformément aux engagements pris à l'égard de la Commission Européenne dans le cadre de l'acquisition du groupe Ingenico) ; et
- La communication, le 26 octobre 2021, des objectifs 2021 pour les activités poursuivies (en ligne avec les objectifs annuels précédemment annoncés) suite à la validation par le Conseil d'Administration de l'orientation stratégique de désengagement de l'activité TSS et la volonté du Groupe de privilégier un scénario de désengagement à court terme avec les discussions en cours qui a entraîné la comptabilisation de cette activité en activité destinée à être cédée (selon la norme IFRS 5) ; ces objectifs étant également cohérents avec la nouvelle ambition financière à trois ans (exercices 2022 à 2024) du Groupe communiquée le même jour pour les activités poursuivies. Le scénario de désengagement a depuis été largement confirmé par l'entrée en négociation exclusive avec Apollo annoncée en février 2022 pour la cession de ces activités dont la réalisation est prévue dans le courant de l'année 2022.

Le Conseil d'Administration a également dû tenir compte d'un impératif de motivation et de rétention des bénéficiaires et plus généralement de l'équité et la compétitivité de leur rémunération dans un contexte où l'attraction et la rétention des talents sont un enjeu majeur. L'absence d'ajustement desdites cibles aurait rendu définitivement caduque l'acquisition des Plans d'Options 2019 du fait de leur structuration et ce en dépit de la performance du Groupe en termes d'activité et de résultats sur la période concernée conduisant à l'atteinte de huit conditions de performance sur 12 (hors ajustements), étant précisé que l'ensemble des cibles fixées pour 2021 pour les activités poursuivies ont été atteintes (cf. *infra*).

Le Conseil d'Administration a considéré qu'un tel résultat aurait été excessif et inéquitable pour les raisons précitées. Avec une période d'acquisition sur trois ans, la Société s'assure de maintenir le développement d'une communauté d'intérêts avec ses actionnaires tout en associant ses collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme du Groupe



#### Constatation de la réalisation des conditions de performance applicables aux exercices 2019 à 2021

Au titre de l'année 2019, l'ensemble des conditions de performance (interne et externe) avaient été atteintes.

Au titre de l'année 2020, deux des trois conditions de performance interne et la condition de performance externe avaient été atteintes ; la cible de la troisième condition de performance interne relative à la croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe n'avait pas été atteinte si bien que cet objectif devait obligatoirement être atteint au titre de l'exercice 2021, sous peine de rendre définitivement caduque l'acquisition des Plans d'Options 2019.

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration du 21 février 2022 a constaté l'atteinte de l'ensemble des conditions de performance, en ce inclus notamment l'objectif de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe rendu obligatoire en 2021. Ces conditions ont été atteintes grâce, en partie, à l'ajustement précité des cibles applicables à l'exercice 2021 (voir *supra*).

#### Usage par le Conseil d'Administration de son pouvoir modérateur concernant les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Compte tenu de l'ajustement des cibles des conditions de performance interne applicables à l'exercice 2021, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, soucieux de prendre notamment en compte l'ajustement des cibles pour 2020 compte tenu du contexte exceptionnel de l'année, les recommandations de certaines agences de conseil en votes et les avis exprimés par certains actionnaires dans le cadre de la préparation de la dernière Assemblée Générale et du dialogue renforcé et constructif qui s'est poursuivi depuis, a fait usage de son pouvoir de modération et réduit le nombre d'options qui deviendraient exerçables par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué dans le cadre du Plan d'Options 2019.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration a veillé à appliquer les principes essentiels régissant la politique de rémunération, en particulier son équilibre, sa cohérence, sa compétitivité, son lien avec la performance et son alignement avec l'intérêt des actionnaires.

A la suite des travaux conduits par le Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a privilégié une approche globale de réduction de 25% sur le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à acquérir le 24 juillet 2022 par les dirigeants mandataires sociaux <sup>exécutifs</sup>.

Une telle réduction a été considérée comme étant juste et équilibrée au regard de la performance du Groupe durant toute la période d'acquisition ouverte depuis le 24 juillet 2019. En particulier, le Conseil d'Administration a tenu compte des éléments suivants :

- Le caractère systématique de la revue des conditions de performance applicables aux plans d'incitation à long terme lors des modifications du périmètre de consolidation du Groupe et conduisant régulièrement à revoir ces conditions à la hausse compte tenu de la stratégie globalement acquisitive du Groupe ; ce qui a donc également été mis en œuvre pour les Plans d'Options 2019 tout au long des trois exercices concernés, par exemple en 2020, suite à l'acquisition du groupe Ingenico et encore plus précisément en 2021, suite à l'acquisition de Cardlink et des activités d'acquisition cartes d'Handelsbanken ;
- Le classement en octobre 2021 des activités de la ligne de Services TSS en activité non poursuivie et destinée à être cédée (selon la norme IFRS 5) à la suite de l'orientation stratégique de désengagement de l'activité TSS et la volonté du Groupe de privilégier un scénario de désengagement à court terme avec les discussions en cours. Ce scénario est largement confirmé par l'entrée en négociation exclusive avec Apollo annoncée en février 2022 pour la cession de ces activités dont la réalisation est prévue dans le courant de l'année 2022 ;
- L'alignement avec les objectifs communiqués au marché ;
- L'entrée de la Société au CAC 40 le 23 mars 2020 à la suite du développement et de la performance remarquables du Groupe ;
- L'augmentation de 16,1% du cours de bourse tout au long de la période d'acquisition des plans d'incitation à long terme attribués le 24 juillet 2019, et ce malgré le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 et la chute du cours de l'action au cours du dernier trimestre 2021, permettant de rester en ligne avec l'évolution du cours de bourse des sociétés comparables à Worldline dans le même secteur d'activité et de créer de la valeur dans l'intérêt des actionnaires pendant la période concernée ;
- La remarquable performance du Groupe en termes d'activité et de résultats sur l'ensemble des exercices 2019 à 2021 conduisant à l'atteinte de huit conditions de performance sur 12 pour les Plan d'Options 2019 (hors ajustements – cf. *supra*) et dix conditions de performance sur 12 pour les Plans d'AGA 2019 (hors ajustements – cf. *infra*) ; et
- Le positionnement, malgré l'augmentation de la rémunération annuelle réalisée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021, de la rémunération totale cible en numéraire des dirigeants mandataires sociaux exécutifs en dessous du quartile le plus bas des rémunérations des dirigeants du CAC 40 (-19% pour le Directeur Général et -28% pour le Directeur Général Délégué, étant précisé que la rémunération totale cible incluant la rémunération à long terme en titres se positionne à -7% pour le Directeur Général et est en ligne avec ce plus bas quartile pour le Directeur Général Délégué).

Par conséquent, et sous réserve du respect de la condition de présence, le nombre d'options qui pourront être exercées par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre du Plan d'Options 2019 concerné à partir du 24 juillet 2022 est déterminé comme suit :

Nom	Nombre d'options initialement attribuées le 24 juillet 2019	Réduction (25%) du nombre d'options initialement attribuées	Nombre d'options qui deviendront exerçables le 24 juillet 2022*	Prix d'exercice (en euros)	Date d'acquisition	Date d'expiration
<b>Monsieur Gilles Grapinet</b> Directeur Général	26 250	-6 563	19 687	66,99	24 juillet 2022	23 juillet 2029
<b>Monsieur Marc-Henri Desportes</b> Directeur Général Délégué	13 600	-3 400	10 200	66,99	24 juillet 2022	23 juillet 2029

\* Sous réserve du respect de la condition de présence jusqu'au 24 juillet 2022.

### G.3.3.5.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués les 9 juin 2020 (ci-après le « Plan d'Options 2020 ») et 27 mai 2021 (ci-après le « Plan d'Options 2021 »)

#### Exposé des conditions de performance du Plan d'Options 2020

Mesure des indicateurs	Niveaux de réalisation	% d'acquisition	
Conditions de performance internes - 80%	Taux de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	Plancher = Cible -1,75%	50%
	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur trois ans (2020-2022) (« A »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +1,75%	130%
	Taux d'Excédent Brut Opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	Plancher = Cible -1,5%	50%
	Taux moyen de l'Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) sur trois ans (2020-2022) (« B »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +2%	130%
Condition de performance externe relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises - 20%	Taux de Flux de trésorerie disponible du Groupe, avant dividende et résultat acquisitions/ventes	Plancher = Cible -1,5%	50%
	Taux moyen du Flux de trésorerie disponible sur trois ans (2020 - 2022) (« C »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +1,25%	130%
	Score Carbone Disclosure Program	Plancher = rating CDP B	50%
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2022) (« D1 »)	Cible = rating CDP A-	100%
		Plafond = rating A	130%
Condition de performance externe relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises - 20%	Score Eco Vadis	Plancher = 74% de la valeur Cible	50%
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2022) (« D2 »)	Cible = au-dessus des résultats 2019	100%
		Plafond = valeur Cible +1,2%	130%
	Score Gaia Index Certification	Plancher = 68% de la valeur Cible	50%
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2022) (« D3 »)	Cible = au-dessus des résultats 2019	100%
		Plafond = valeur Cible +6,8%	130%
<b>A * 30% + B * 25% + C * 25% + [D1 * 5% + D2 * 5% + D3 * 10%] = taux d'acquisition moyen (étant précisé que le taux d'acquisition moyen ne pourra excéder 100%)</b>			



**Exposé des conditions de performance du Plan d'Options 2021**

Mesure des indicateurs	Niveaux de réalisation	% d'acquisition	
Conditions de performance internes - 80%	Taux de croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	Plancher = Cible -2,5%	50%
	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur trois ans (2021-2023) (« A »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +2,5%	130%
	Taux d'excédent brut opérationnel du Groupe (EBO/OMDA)	Plancher = Cible -2%	50%
	Taux moyen de l'excédent brut opérationnel (EBO/OMDA) sur trois ans (2021-2023) (« B »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +2%	130%
Condition de performance extra-financière relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises -20%	Taux de flux de trésorerie disponible du Groupe, avant dividende et résultat acquisitions/ventes	Plancher = Cible -2,5%	50%
	Taux moyen du flux de trésorerie disponible sur trois ans (2021-2023) (« C »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +2,5%	130%
	Score Carbone Disclosure Program	Plancher = un niveau en dessous	50%
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2023) (« D1 »)	Cible	100%
		Plafond = un niveau au-dessus	130%
	Score Eco Vadis	Plancher = 74% de la valeur Cible	50%
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2023) (« D2 »)	Cible = au-dessus des résultats 2020	100%
		Plafond = valeur Cible +1,2%	130%
	Score Satisfaction des collaborateurs et Diversité	Plancher = Cible -3,6pts	50%
	Score obtenu à la fin de la période concernée (en 2023) (« D3 »)	Cible	100%
		Plafond = Cible +3,6pts	130%
<b>A * 30% + B * 25% + C * 25% + [D1 * 5% + D2 * 5% + D3 * 10%] = taux d'acquisition moyen (étant précisé que le taux d'acquisition moyen ne pourra excéder 100%)</b>			

**Ajustement des conditions de performance des Plans d'Options 2020 et 2021**

Le 15 décembre 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé d'ajuster les cibles des conditions de performance interne applicables aux Plans d'Options 2020 et 2021 afin de les mettre en adéquation avec :

- Le nouveau périmètre de consolidation du Groupe, conduisant à un ajustement à la hausse, suite à la réalisation (i) des acquisitions de Cardlink SA et des activités d'acquisition cartes d'Handelsbanken le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et (ii) des opérations de désinvestissement dans certaines entités du groupe Ingenico en Autriche, en Belgique et au Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 (conformément aux engagements pris à l'égard de la Commission Européenne dans le cadre de l'acquisition du groupe Ingenico) ;
- Les objectifs 2021 communiqués au marché le 26 octobre 2021 pour les activités poursuivies (en ligne avec les objectifs annuels précédemment annoncés) suite à la validation par le Conseil d'Administration de l'orientation stratégique de désengagement de l'activité TSS et la volonté du Groupe de privilégier un scénario de

désengagement à court terme avec les discussions en cours qui a entraîné la comptabilisation de cette activité en activité destinée à être cédée (selon la norme IFRS 5). Le scénario de désengagement a depuis été largement confirmé par l'entrée en négociation exclusive avec Apollo annoncée en février 2022 pour la cession de ces activités dont la réalisation est prévue dans le courant de l'année 2022 ; et

- La nouvelle ambition financière à trois ans (exercices 2022 à 2024) du Groupe également communiquée au marché le 26 octobre 2021 pour les activités poursuivies.

Il est précisé que l'ajustement réalisé concerne uniquement les conditions de performance interne en elles-mêmes.

Les courbes d'élasticité et la condition de performance externe relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises sont demeurées inchangées.

Enfin, il convient de rappeler qu'à l'exception de l'ajustement décrit ci-dessus, aucun autre ajustement (en particulier lié à la persistance de la pandémie de Covid-19 depuis 2020) n'a été effectué sur les conditions de performance des Plans d'Options 2020 et 2021 et ce depuis que les droits ont été alloués aux bénéficiaires.

### G.3.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers – Tableau AMF n° 9

	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré (prix d'exercice pour l'année d'attribution) (en euros)	Date <sup>1</sup>
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'exercice, aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	51 900	81,39	27 mai 2021
Options de souscription ou d'achat d'actions détenues sur l'émetteur levées durant l'exercice, par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	7 000	19,24	3 septembre 2014 et 27 juillet 2015

<sup>1</sup> Correspond à la date de la réunion du Conseil d'Administration ayant approuvé l'attribution.



### G.3.3.7 Historique des attributions d'actions de performance – Tableau AMF n° 10

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des attributions Worldline depuis 2016 pour rétribuer et fidéliser les salariés identifiés comme talents clés et les cadres dirigeants :

Date de l'Assemblée Générale	26/05/2016 <sup>1</sup>	26/05/2016	24/05/2017 <sup>1</sup>	24/05/2018	24/05/2018 et 30/11/2018	30/04/2019	09/06/2020 <sup>4</sup>	09/06/2020 <sup>4</sup>	20/05/2021 <sup>4</sup>	Total	
<b>Date du Conseil d'Administration</b>	25/07/2016	12/12/2016	24/07/2017	21/07/2018	18/10/2018	24/07/2019	09/06/2020	28/10/2020	27/05/2021		
<b>Date d'attribution</b>	25/07/2016	02/01/2017	24/07/2017	21/07/2018	02/01/2019	24/07/2019	09/06/2020	28/10/2020	27/05/2021		
<b>Détail du Plan</b>	France	International		-							
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	67	62	5	270	353	48	372	442	394	827	
<b>Nombre d'actions consenties</b>	263 650	152 964	224 250	507 118	366 685	93 700	326 965	379 730	560 401	685 935	3 561 398
<b>Dont aux mandataires sociaux</b>	43 700	-	-	43 700	35 750	0	39 850	39 250	0	37 550	239 800
<b>Dont à Gilles Grapinet</b>	43 700	-	-	43 700	20 250	0	26 250	25 850	0	23 600	183 350
<b>Dont à Marc-Henri Desportes</b>	0	-	-	-	15 500	0	13 600	13 400	0	13 950	56 450
<b>Changement de plan suite à mobilité internationale</b>	1 <sup>3</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Nombre d'actions annulées ou caduques</b>	52 308	30 477	33 696	75 916	10 875	6 575	7 050	4 645	28 433	5 350	255 325
<b>Nombre d'actions acquises au 31/12/2021</b>	211 342	122 487	190 554	430 340	353 350	0	0	0	605	0	1 308 678
<b>dont aux mandataires sociaux<sup>6</sup></b>	64 160	-	-	63 037	35 750	-	-	-	-	0	162 947
<b>Dont à Gilles Grapinet</b>	38 700	-	-	38 022	20 250	-	-	-	-	0	96 972
<b>Dont à Marc-Henri Desportes</b>	25 460	-	-	25 015	15 500	-	-	-	-	0	65 975
<b>Situation au 31/12/2021</b>	211 342	122 487	190 554	430 340	353 350	87 125	319 915	375 085	531 363	680 585	3 302 751
<b>Date d'acquisition définitive</b>	25/07/2018	25/07/2019	01/04/2020 <sup>2</sup>	24/07/2020	21/07/2021	31/03/2022	24/07/2022	09/06/2023	11/06/2023 <sup>5</sup>	27/05/2024	
<b>Date de disponibilité</b>	25/07/2019	25/07/2019	01/04/2020 <sup>2</sup>	24/07/2020	21/07/2021	31/03/2022	24/07/2022	09/06/2023	11/06/2023 <sup>5</sup>	27/05/2024	

1 Le nombre d'actions à l'attribution tient compte d'un coefficient multiplicateur maximal de 115% (selon les modalités définies dans les conditions de performance).

2 Dernière date d'acquisition au titre de la 3<sup>e</sup> tranche du Plan.

3 Un changement de plan international vers le plan France pour 764 actions acquises le 25 juillet 2018.

4 Le nombre d'actions à l'attribution tient compte d'un coefficient multiplicateur maximal de 100% (selon les modalités définies dans les conditions de performance).

5 Deux bénéficiaires ont des dates d'acquisition et de disponibilité décalées (respectivement le 07/09/2023 et le 16/10/2023)

6 Mandataires sociaux (exécutifs et non exécutifs) à la date d'attribution des actions de performance.

Les 3 302 751 actions de performance représentent 1,18% du capital social de Worldline au 31 décembre 2021. Les termes et conditions ainsi que la validation de la réalisation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performance au 21 juillet 2018 ont été détaillés dans les Documents de Référence.

Les termes et conditions des plans d'attribution d'actions de performance attribués les 21 juillet 2018, 24 juillet 2019, 9 juin 2020 et 27 mai 2021, dont le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient, ainsi que ceux applicables aux plans des 2 janvier 2019 et 28 octobre 2020 sont décrits ci-dessous.

Les 3 302 751 actions de performance ci-dessus ne tiennent pas compte des contrats de liquidité qui ont été mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico par suite du retrait obligatoire de la cotation de l'action Ingenico le 19 novembre 2020, ces contrats de liquidité ayant été conclus pour permettre la livraison des plans d'actions de performance Ingenico 2019 non encore définitivement acquis en cours à la date de la réalisation de l'offre ainsi que des actions de performance définitivement acquises par des bénéficiaires des plans d'actions de performance Ingenico 2017 et 2018 sur la base du ratio d'échange de l'offre secondaire (à savoir 56 actions Worldline pour 29 actions Ingenico).

### G.3.3.8 Termes et conditions des plans d'actions de performance en cours

Les plans d'actions de performance sont gouvernés par les mêmes principes généraux que les plans d'options susvisés, à savoir :

- Ces plans bénéficient principalement aux premières lignes managériales du Groupe, aux ressources clés, aux experts et à certains juniors, ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- Ces plans sont un élément important de l'enveloppe de rémunération, de motivation et de rétention des bénéficiaires ;
- En prévoyant l'acquisition définitive des actions compte tenu de la performance du Groupe sur une période de trois ans, la Société s'assure de maintenir le développement d'une communauté d'intérêts avec ses actionnaires, tout en associant ses collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme du Groupe ;
- Les règlements des plans d'actions de performance, ainsi que la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux, prévoient que le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'ajuster les conditions de performance en cas de changement de périmètre de consolidation du Groupe, de modification de méthode comptable ou en raison de toute autre circonstance justifiant un tel ajustement. L'objectif est de neutraliser les conséquences de l'apparition de circonstances nouvelles sur les objectifs fixés lors des attributions ;
- Les cibles fixées sont revues systématiquement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, lors des modifications du périmètre de consolidation du Groupe, ce qui conduit à régulièrement revoir ces cibles à la hausse compte tenu de la stratégie globalement acquisitive du Groupe.

#### G.3.3.8.1 Plans d'actions de performance attribués les 2 janvier et 24 juillet 2019 (ci-après les « Plans d'AGA 2019 »)

##### Exposé des conditions de performance des Plans d'AGA 2019

Les objectifs ci-dessous s'apprécient pour chacune des années concernées par le plan, à savoir les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021.

##### 1. Conditions de performance interne Plans du 2 janvier 2019 et du 24 juillet 2019

1.1 Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe pour l'année concernée est au moins égale à : L'objectif communiqué au marché pour l'année concernée

**Et**

1.2 Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) du Groupe pour l'année concernée est au moins égal à : (i) l'objectif communiqué au marché pour l'année concernée ; ou (ii) une augmentation, par rapport à l'année précédente, définie par le Conseil d'Administration.

**Et**

1.3 Flux de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*) du Groupe, avant dividende et résultat acquisitions/ventes pour l'année concernée, est au moins égal à : (i) l'objectif de *Free Cash Flow* Groupe (Flux de trésorerie disponible), avant dividende et résultat acquisitions/ventes communiqué au marché pour l'année concernée ; ou (ii) une augmentation, par rapport à l'année précédente, définie par le Conseil d'Administration.

**A l'issue de chaque exercice concerné par les Plans d'AGA 2019, les objectifs des trois conditions de performance interne doivent être atteints à 100%.**

**A titre dérogatoire, à l'issue de la dernière année, si les objectifs de deux de ces trois conditions sont réalisés à 100% et que le troisième objectif atteint un seuil de déclenchement d'au moins 85%, l'acquisition des actions au titre du Plan d'AGA 2019 ne sera pas rendue caduque mais limitée à 75% du nombre total d'actions initialement attribuées.**

**Et**

##### 2. Condition de performance externe liée à la responsabilité sociale et environnementale

Au titre de chacune des années concernées, le Groupe obtient au moins deux des trois scores suivants :

- Le « GRI Standards Comprehensive option » (ou son équivalent si, en cours de Plan, le terme utilisé pour désigner le plus haut niveau est modifié) ;
- Un score Eco Vadis « *Gold* » (ou son équivalent si, en cours de Plan, le terme utilisé pour désigner le plus haut niveau est modifié) ;
- Le score GAIA Index Certification générale égal ou supérieur à 70% (ou son équivalent si, en cours de Plan, ce terme est modifié).



## Gouvernance d'entreprise et capital

Rémunérations et intérêts

Les cibles des Plans d'AGA 2019 sont basés sur les objectifs communiqués au marché, étant précisé que le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, procède systématiquement à la revue des cibles fixées pour les plans à long terme lors des modifications de périmètre de consolidation du Groupe, ce qui conduit à revoir ces cibles à la hausse compte tenu de la stratégie globalement acquiescentes du Groupe.

Les cibles applicables à l'exercice 2021 ont été fixées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 février 2021.

Il est rappelé que ces plans d'AGA 2019 sont structurés, contrairement aux plans plus récents, de telle façon que l'acquisition est soumise, pour chaque année concernée par le plan, à la réalisation de la condition de performance externe et de conditions de performance internes mesurées chaque année (ou seulement deux sur trois la dernière année, pour autant que le seuil de déclenchement d'au moins 85% soit atteint sur le critère de performance interne non atteint à au moins 100%, entraînant dans ce cas une acquisition à 75% de l'attribution initiale). Dès lors, la non-réalisation de toutes les conditions (ou seulement de deux sur trois la dernière année pour autant que le seuil de déclenchement d'au moins 85% soit atteint sur le critère non atteint à 100%) rend définitivement caduque l'acquisition des Plans d'AGA 2019 (ces plans ne prévoyant pas d'acquisition par année ou par indicateur de performance).

### Ajustements des conditions de performance applicables à l'exercice 2020

Pour rappel, s'agissant des cibles des Plans d'AGA 2019 fixées pour 2020, il a été procédé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, aux ajustements suivants :

Le Conseil d'administration a décidé en juillet 2020 d'ajuster les cibles des conditions de performance interne afin de mettre en ligne lesdites cibles avec les objectifs 2020 révisés communiqués au marché dès avril puis confirmés en juillet 2020 pour tenir compte des circonstances exceptionnelles hors du contrôle de la Direction, à savoir la crise résultant de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de Covid-19. En effet, il est rappelé que Worldline avait communiqué ses objectifs annuels en février 2020 préalablement à la dégradation exceptionnelle et inattendue des conditions économiques découlant de la crise sanitaire qui a rendu nécessaire la communication d'objectifs révisés dès le 23 avril 2020. L'ajustement réalisé concerne uniquement les cibles en elles-mêmes. En revanche, aucune modification n'a été effectuée, en particulier, sur la structure du plan et de ses conditions, les courbes d'élasticité ou encore le nombre d'actions de performance initialement attribuées.

A toutes fins utiles, il est rappelé que les objectifs révisés communiqués au marché le 23 avril 2020 n'ont pas été revus par la suite en dépit de la deuxième vague de la pandémie de Covid-19 intervenue ultérieurement au cours de l'exercice 2020, ni suite à la réalisation de l'acquisition du groupe Ingenico intervenue le 28 octobre 2020.

Ces ajustements ont été portés à la connaissance des actionnaires en amont de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021 au cours de laquelle les actionnaires se sont prononcés favorablement sur les éléments de rémunération attribués ou versés aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs (13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions).

### Ajustements des conditions de performance applicables à l'exercice 2021

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a dû également procéder à différents ajustements cibles des conditions de performances internes fixées pour l'exercice 2021 afin de tenir compte, comme pour les Plans d'Options 2019, des changements intervenus au cours du dernier trimestre 2021 (cf. *supra*).

Le Conseil d'Administration a également tenu compte du même impératif de motivation et de rétention des bénéficiaires ; l'absence totale d'ajustement desdites cibles rendant définitivement caduque l'acquisition des Plans d'AGA 2019 du fait de leur structuration et ce en dépit de la performance du Groupe en terme d'activité et de résultats sur la période concernée conduisant à l'atteinte de dix conditions de performance sur 12 (hors ajustements), étant précisé que l'ensemble des cibles fixées pour 2021 pour les activités poursuivies s'agissant des conditions de performance interne ont été atteintes (cf. *infra*).

### Constataion de la réalisation des conditions de performance applicables aux exercices 2019 à 2021

Au titre de l'exercice 2019, l'ensemble des conditions de performance (interne et externe) avaient été atteintes.

Au titre de l'exercice 2020, l'ensemble des conditions de performance (interne et externe) avaient également été atteintes.

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration du 21 février 2022 a constaté l'atteinte de l'ensemble des conditions de performance. Ces conditions ont été atteintes grâce, en partie, à l'ajustement précité des cibles applicables à l'exercice 2021 (voir *supra*).

### Usage par le Conseil d'Administration de son pouvoir modérateur concernant les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Pour ce qui concerne le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, dès 2021, le Conseil d'Administration a initié les mêmes réflexions et travaux que ceux entrepris au sujet de la modération des options à acquérir le 24 juillet 2022 dans le cadre du Plan d'Options 2019 exposé à la Section G.3.3.5.1 qui précède. Il en a résulté que lors de sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil d'Administration a fait usage de son pouvoir de modération en diminuant de 25% le nombre total d'actions de performance à acquérir le 24 juillet 2022 par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration a tenu compte des mêmes éléments que ceux développés à la Section G.3.3.5.1 pour le Plan d'Options 2019.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de faire usage de son pouvoir de modération et de réduire de 25% le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à acquérir par les dirigeants mandataires sociaux le 24 juillet 2022 et dont les motifs sont développés à la

Section G.3.3.5.1, et sous réserve du respect de la condition de présence, le nombre d'actions de performance qui seront définitivement acquises par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre du Plan d'AGA 2019 concerné le 24 juillet 2022 est déterminé comme suit :

Nom	Nombre d'actions initialement attribuées le 24 juillet 2019	Réduction (25%) du nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions qui seront définitivement acquises le 24 juillet 2022*	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>Monsieur Gilles Grapinet</b> Directeur Général	26 250	-6 563	19 687	24 juillet 2022	24 juillet 2022
<b>Monsieur Marc-Henri Desportes</b> Directeur Général Délégué	13 600	-3 400	10 200	24 juillet 2022	24 juillet 2022

\* Sous réserve du respect de la condition de présence jusqu'au 24 juillet 2022.

### G.3.3.8.2 Plans d'actions de performance attribués les 9 juin et 28 octobre 2020 (ci-après les « Plans d'AGA 2020 »)

Il est rappelé que les conditions de performance des Plans d'AGA 2020 sont strictement identiques à celles du Plan d'Options 2020 décrites à la Section G.3.3.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Par conséquent, les ajustements de cibles décidés par le Conseil d'Administration concernant le Plan d'Options 2020 s'appliquent *mutatis mutandis* aux Plans d'AGA 2020.

### G.3.3.8.3 Plans d'actions de performance attribués le 27 mai 2021 (ci-après les « Plans d'AGA 2021 »)

Il est rappelé que les conditions de performance du Plan d'AGA 2021 sont strictement identiques à celles du Plan d'Options 2021 décrites à la Section G.3.3.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Par conséquent, les ajustements des cibles décidés par le Conseil d'Administration concernant le Plan d'Options 2021 s'appliquent *mutatis mutandis* au Plan d'AGA 2021.

## G.3.3.9 Validation des conditions de performance des plans d'attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours d'acquisition ou acquis au cours de l'exercice

### G.3.3.9.1 Plans d'actions de performance des 2 janvier et 24 juillet 2019

Les conditions de performance internes ont été atteintes au titre des trois exercices 2019, 2020 et 2021 concernés.

Référence est faite à la Section G.3.3.8.1 exposant les ajustements effectués par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, sur les conditions de performance internes relatives aux exercices 2020 et 2021.

La condition de performance externe est remplie au titre des trois exercices précités.

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées dans le cadre de ces plans demeure soumise à la vérification de la condition de présence à la date d'acquisition de chacun des deux plans, soit respectivement le 31 mars 2022 et le 24 juillet 2022.

Il est rappelé que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne sont bénéficiaires que du plan du 24 juillet 2019.

	2021	2020	2019
<b>Croissance organique du chiffre d'affaires Worldline</b> Validation du critère	117,6% – oui	108,6% – oui	120,0% – oui
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) Worldline</b> Validation du critère	102,0% – oui	104,1% – oui	113,3% – oui
<b>Flux de trésorerie disponible Worldline</b> Validation du critère	104,4% – oui	104,8% – oui	132,0% – oui
<b>Conditions externes liées à la performance sociale et environnementale</b> Validation du critère	Oui	Oui	Oui
<b>Validation des conditions de performance</b>	<b>Oui</b>		



### G.3.3.9.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions des 2 janvier et 24 juillet 2019

Les conditions de performance interne ont été atteintes au titre de l'exercice 2019. Deux conditions de performance interne sur trois ont été atteintes au titre de l'exercice 2020. Les conditions de performance interne ont été atteintes au titre de l'exercice 2021.

Référence est faite à la Section G.3.3.5.1 exposant les ajustements effectués par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, sur les conditions de performance internes relatives aux exercices 2020 et 2021.

La condition de performance externe est remplie au titre des trois exercices 2019, 2020 et 2021 concernés.

L'acquisition du droit d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de ce plan demeure soumise à la vérification de la condition de présence à la date d'acquisition de chacun des deux plans, soit respectivement le 31 mars 2022 et le 24 juillet 2022.

Il est rappelé que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne sont bénéficiaires que du plan du 24 juillet 2019.

<b>Croissance organique du chiffre d'affaires Worldline</b> Validation du critère	<b>2021</b> 100,2% – oui	<b>2020</b> 98,2% – non	<b>2019</b> 99,7% – oui
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO/OMDA) Worldline</b> Validation du critère	<b>2021</b> 98,3% – oui	<b>2020</b> 101,2% – oui	<b>2019</b> 98,9% – oui
<b>Flux de trésorerie disponible Worldline</b> Validation du critère	<b>2021</b> 108,2%	<b>2020</b> 105,4% – oui	<b>2019</b> 101,3% – oui
<b>Conditions externes</b> liées à la performance sociale et environnementale Validation du critère	<b>2021</b> Oui	<b>2020</b> Oui	<b>2019</b> Oui
<b>Validation des conditions de performance</b>	<b>Oui</b>		

### G.3.3.9.3 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions du 9 juin 2020 et plans d'actions de performance des 9 juin et 28 octobre 2020

Les conditions de performance seront évaluées à la fin de la période concernée de trois ans, soit le 31 décembre 2022.

Références sont faites aux Sections G.3.3.5.2 et G.3.3.8.2 exposant les ajustements effectués par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, sur les conditions de performance interne relatives à la période 2020-2022 des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'actions de performance attribués en 2020.

L'acquisition définitive du droit d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance attribuées dans le cadre de ces plans est soumise à la réalisation des conditions de performance à la fin de la période 2020-2022 ainsi qu'à la vérification de la condition de présence à la date d'acquisition.

### G.3.3.9.4 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et plan d'actions de performance du 27 mai 2021

Les conditions de performance seront évaluées à la fin de la période concernée de trois ans, soit le 31 décembre 2023.

Références sont faites aux Sections G.3.3.5.2 et G.3.3.8.2 exposant les ajustements effectués par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, sur les conditions de performance interne relatives à la période 2021-2023 des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'actions de performance attribués en 2021.

L'acquisition définitive du droit d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance attribuées dans le cadre de ces plans est soumise à la réalisation des conditions de performance à la fin de la période 2021-2023 ainsi qu'à la vérification de la condition de présence à la date d'acquisition.

## G.4 Assemblée Générale Annuelle des actionnaires 2022

Les résolutions soumises au vote de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires seront publiées dans l'avis de réunion à paraître au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires 2022. Ces avis seront disponibles sur le site internet de la Société à la Section « Investisseurs » en application des dispositions légales et réglementaires applicables.

Les équipes de Worldline conduisent un dialogue régulier avec les investisseurs, notamment dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, du suivi des votes des résolutions et des discussions sont organisées notamment avec les principaux actionnaires afin de recevoir leur avis sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale.

## G.5 Evolution du capital et performance boursière

### G.5.1 Informations de base

#### G.5.1.1 Transactions des titres

Les actions Worldline SA sont cotées sur le marché Euronext Paris depuis le 27 juin 2014, sous le code ISIN FR0011981968 et ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché.

Nombre de titres	280 484 817 (au 31 décembre 2021)
Classification sectorielle	Technologie de l'information
Indice principal	CAC 40
Autres indices	SBF 120, CAC Industrials, CAC Sup. Services, CAC AllShares
Marché	Euronext Paris Compartiment A
Place de cotation	Euronext Paris (France)
Code	WLN (Euronext)
Code ISIN	FR0011981968
Eligibilité contrôle/SRD	Oui/oui

Les principaux codes sont :

Source	Code	Source	Code
Euronext	WLN	Reuters	WLN. PA
AFP	WLN	Thomson	WLN-FR
Bloomberg	WLN : FP		

#### G.5.1.2 Capital social au cours des trois derniers exercices et évolution du flottant

Sur la base des déclarations légales établissant une participation supérieure à 5% du capital social ou des droits de vote en fin d'exercice en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, ainsi que sur la base des déclarations des dirigeants du Groupe et des personnes qui leur sont liées, la répartition du capital était au

31 décembre 2021 telle que présentée dans le tableau ci-après.

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, les droits de vote théoriques présentés dans le tableau ci-dessous prennent en compte l'ensemble des droits de vote attachés aux actions en circulation, y compris les actions



## Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

privées de droit de vote (notamment au titre de l'auto-détention). Ce nombre de droits de vote théoriques diffère donc du nombre de droits de vote effectivement exerçables en Assemblée Générale.

Il est en outre précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions ayant fait l'objet d'une détention au nominatif par un actionnaire pendant une durée minimale de deux ans en application de l'article 11 des statuts de la Société (cf. ci-après section G.5.4.8 « Droits de vote » ci-après). Au 31 décembre 2021, 37 467 770 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

Le flottant des actions du Groupe exclut les participations détenues par les actionnaires de référence, à savoir SIX Group AG détenant 10,6% du capital social et Bpifrance détenant 4,4%. Aucun autre actionnaire n'a annoncé sa volonté de maintenir un actionnariat stratégique dans le capital du Groupe. Les participations détenues par les membres du Conseil d'Administration, les mandataires sociaux et les salariés, ainsi que les actions auto-détenues sont également exclues du flottant.

Au 31 décembre 2021	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
SIX Group AG	29 853 529	10,6%	18,8%
Bpifrance	12 477 070	4,4%	3,9%
Employés	1 594 548	0,6%	0,6%
Conseil d'Administration et mandataires sociaux	344 977	0,1%	0,2%
Worldline SA	326 517	0,1%	0,1%
Flottant	235 888 176	84,1%	76,4%
<b>Total</b>	<b>280 484 817</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Au 31 décembre 2020	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
SIX Group AG	29 853 529	10,7%	18,9%
Bpifrance	12 266 935	4,4%	3,9%
Employés	979 528	0,4%	0,4%
Worldline SA	330 617	0,1%	0,1%
Conseil d'Administration et mandataires sociaux	304 639	0,1%	0,1%
Flottant	235 400 256	84,3%	76,7%
<b>Total</b>	<b>279 135 504</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Au 31 décembre 2019	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
Atos SE	30 888 563	16,9%	25,5%
SIX Group AG	49 066 878	26,8%	24,1%
Worldline SA	368 877	0,2%	0,1%
Employés	336 909	0,2%	0,2%
Conseil d'Administration et mandataires sociaux	180 458	0,1%	0,1%
Flottant	101 922 772	55,8%	50,1%
<b>Total</b>	<b>182 764 457</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### G.5.2 Dividendes

Le Groupe a pour objectif de distribuer des dividendes à hauteur d'environ 25% de son résultat net consolidé, dans la mesure où cela est compatible avec la mise en œuvre de la politique de croissance externe du Groupe.

Dans le cadre de cette politique, aucun dividende n'a été versé en 2019, 2020 et 2021. Lors de sa réunion du 21 février 2022

et tenant compte de la priorité stratégique donnée en 2022 par le Groupe de poursuivre son développement et qui requiert que Worldline préserve ses marges de manœuvre financière, le Conseil d'Administration a décidé de proposer lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de ne pas distribuer de dividende au titre des résultats de 2021.

## G.5.3 Documentation

La Société met à la disposition de ses actionnaires, outre le Document d'Enregistrement Universel, édité en français et en anglais :

- Un rapport semestriel ;
- Des annonces trimestrielles de chiffre d'affaires et une revue de l'activité ;
- Des communiqués de presse ponctuels, l'information réglementée, ainsi que des informations générales sur le site internet de la Société à l'adresse worldline.com.

## G.5.4 Capital

### G.5.4.1 Capital au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à 190 729 675,56 euros, divisé en 280 484 817 actions de 0,68 euro de nominal entièrement libérées.

Depuis le 31 décembre 2020, le capital social a été augmenté :

- De 61 387,00 euros, correspondant à l'émission de 90 275 actions nouvelles suite à la levée d'options de souscription d'actions ;
- De 590 344,72 euros, correspondant à l'émission de 868 154 actions nouvelles dans le cadre de la réalisation de plans d'actions de performance ; et
- De 265 801,12 euros, correspondant à l'émission de 390 884 actions nouvelles pour le plan d'actionnariat salarié « Boost 2020 ».

Soit au total une augmentation de capital constatée en 2021 de 917 532,84 euros (1 349 313 actions).

### G.5.4.2 Evolution du capital depuis trois ans

Le capital social de la Société a évolué au cours des trois dernières années comme suit :

- Durant l'exercice 2019, le nombre d'actions a augmenté de 119 754 actions suite à l'attribution d'actions de performance et à l'exercice de stock-options par les salariés du Groupe Worldline et le 28 février 2019, 89 786 actions ont été créées dans le cadre du Programme d'achat d'actions des collaborateurs « Boost » ;
- Durant l'exercice 2020, le nombre d'actions a augmenté de 680 939 actions suite à l'attribution d'actions de performance et à l'exercice de stock-options par les salariés du Groupe Worldline et 95 680 108 actions nouvelles créées dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico Group ; et
- Durant l'exercice 2021, le nombre d'actions a augmenté de 1 349 313 actions suite à l'attribution d'actions de performance, à l'exercice de stock-options par les salariés du Groupe Worldline et 390 884 actions nouvelles créées pour le plan d'actionnariat salarié « Boost 2020 ».

### G.5.4.3 Autres titres donnant accès au capital

Les autres titres donnant accès au capital décrites ci-dessous pourraient conduire à la création de 18 860 669 actions nouvelles, représentant 6,7% du capital social de Worldline au 31 décembre 2021 :

#### Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Comme présenté dans la Section G.3.3.4 (tableau n 8 de l'AMF), les options de souscription ou d'achat d'actions pourraient engendrer la création de 1 828 890 nouvelles actions, représentant 0,7% du capital social de Worldline au 31 décembre 2021.

#### Plans d'actions de performance

Comme présenté dans la Section G.3.3.7 (tableau n° 10 de l'AMF), l'acquisition des actions de performance, tenant compte des contrats de liquidité qui ont été mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico par suite du retrait obligatoire de la cotation de l'action Ingenico le 19 novembre 2020, pourrait engendrer la création de 4 256 399 nouvelles actions, représentant 1,5% du capital social de Worldline au 31 décembre 2021.

#### Obligations convertibles en actions

Worldline a émis plusieurs obligations convertibles en actions (voir la Note 7.4 Emprunts dans la Section E.5.7.3), pouvant engendrer, en cas de conversion, la création de 12 775 380 actions nouvelles, représentant 4,6% du capital social de Worldline au 31 décembre 2021.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

### G.5.4.4 Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières

Les autorisations, en cours de validité à la date du présent document, d'intervenir sur le capital social et d'émettre des actions et autres valeurs mobilières sont les suivantes :

#### Délégations financières en vigueur en 2021 Utilisation par le Conseil d'administration au 31 décembre 2021

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Échéance	Durée de l'autorisation	Utilisation au 31 décembre 2021	Commentaires
<b>Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social – Offre Ingenico</b>						
Autorisation pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription (DPS) d'actions, dans le cadre d'une offre au public ayant une composante d'échange initiée par la Société sur les titres Ingenico	72 500 000	9 juin 2020 (32 <sup>ème</sup> résolution)	9 août 2022	26 mois	28 octobre 2020 (61 470 761,72€) 17 novembre 2020 (3 591 711,72€)	-
Autorisation pour décider l'émission sans DPS d'actions réservées aux personnes répondant à des caractéristiques déterminées	1 500 000	20 mai 2021 (25 <sup>ème</sup> résolution)	20 novembre 2022	18 mois	31 mai 2021 (319 051,92€) <sup>(6)</sup> 10 juin 2021 (16 930,64€) <sup>(6)</sup> 22 juin 2021 (2 362,32€) <sup>(6)</sup> 28 juin 2021 (5 991,48€) <sup>(6)</sup> 29 juillet 2021 (5 905,80€) <sup>(6)</sup> 1er septembre 2021 (1 181,16€) <sup>(6)</sup>	Utilisable en période d'offre publique
<b>Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social</b>						
Augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires	50% du capital social <sup>(*)</sup> (2)	20 mai 2021 (20 <sup>ème</sup> résolution)	20 juillet 2023	26 mois		Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires avec offre au public ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange	10% du capital social <sup>(*)</sup> (1)(2)	20 mai 2021 (21 <sup>ème</sup> résolution)	20 juillet 2023	26 mois		Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires par une offre au public visé au 1 de l'Article L.411-2 du Code monétaire et financier	10% du capital social <sup>(*)</sup> par période de 12 mois <sup>(1)(2)</sup>	20 mai 2021 (22 <sup>ème</sup> résolution)	20 juillet 2023	26 mois		Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15% de l'émission initiale <sup>(3)</sup>	20 mai 2021 (23 <sup>ème</sup> résolution)	20 juillet 2023	26 mois		Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	500 millions	9 juin 2020 (41 <sup>ème</sup> résolution)	9 août 2022	26 mois	24 juillet 2020 (291 946,44€) <sup>(7)</sup> 17 février 2021 (265 801,12€) <sup>(7)</sup> 30 juin 2021 (411,40€) <sup>(7)</sup> 21 juillet 2021 (162 186,80 €) <sup>(7)</sup>	-
Autorisation d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital	10% du capital social <sup>(*)</sup> (1)	20 mai 2021 (24 <sup>ème</sup> résolution)	20 juillet 2023	26 mois		Non utilisable en période d'offre publique

**Délégations financières en vigueur en 2021  
Utilisation par le Conseil d'administration au 31 décembre 2021**

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Échéance	Durée de l'autorisation	Utilisation au 31 décembre 2021	Commentaires
<b>Programme de rachat d'actions</b>						
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société	10 % du montant du capital social Prix d'achat maximum par action : 115 euros	20 mai 2021 (19 <sup>ème</sup> résolution)	20 novembre 2022	18 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	10 % du montant du capital social par périodes de 24 mois	9 juin 2020 (31 <sup>ème</sup> résolution)	9 août 2022	26 mois	-	-
<b>Opérations réservées aux salariés et dirigeants mandataires sociaux</b>						
Augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe	2,5% du capital social <sup>(*)</sup> (4)	20 mai 2021 (26 <sup>ème</sup> résolution)	20 juillet 2023	26 mois	-	-
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires constitués de salariés et/ou de mandataires sociaux de filiales étrangères, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié	2,5% du capital social <sup>(*)</sup> (4)	20 mai 2021 (27 <sup>ème</sup> résolution)	20 novembre 2022	18 mois	-	-
Attribution de stock-options aux salariés et mandataires sociaux	1,40% du capital social <sup>(*)</sup> (sous-plafond de 0,025% du capital social <sup>(*)</sup> pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs) <sup>(5)</sup>	20 mai 2021 (28 <sup>ème</sup> résolution)	20 juillet 2023	26 mois	27 mai 2021	-
Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	0,50% du capital social <sup>(*)</sup> (sous-plafond de 0,025% du capital social <sup>(*)</sup> pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs) <sup>(5)</sup>	20 mai 2021 (29 <sup>ème</sup> résolution)	20 mai 2024	38 mois	27 mai 2021	-
Attribution d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux d'Ingenico	0,43% du capital social <sup>(**)</sup>	9 juin 2020 (35 <sup>ème</sup> résolution)	28 décembre 2022	26 mois	28 octobre 2020 <sup>(8)</sup>	-

(\*) Montant du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

(\*\*) Montant du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale du 9 juin 2020.

(1) Plafond global applicable aux augmentations de capital avec suppression du DPS effectuées au titre des résolutions 21, 22, 23 et 24 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021. Toute augmentation de capital réalisée en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce plafond global de 10% ainsi que le plafond global de 50% fixé à la 20<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

(2) Plafond global applicable aux augmentations de capital avec maintien et suppression du DPS effectuées au titre des résolutions 20, 21, 22, 23 et 24 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021. Toute augmentation de capital réalisée en vertu de ces résolutions s'imputera sur le plafond global de 50%. Le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 20, 21 et 22, ne pourra dépasser le plafond de 1,5 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise.

(3) Le montant nominal des augmentations de capital effectuées au titre de la résolution 23 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 s'imputera (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée, (ii) sur le plafond global prévu à la résolution 20 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans DPS, sur le montant du sous-plafond fixé par la résolution 21 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

(4) Plafond commun aux opérations d'augmentation de capital réalisées en vertu des résolutions 26 et 27 adoptées par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

(5) Le nombre total d'options susceptibles d'être consenties en vertu de la résolution 28 et les attributions d'actions susceptibles d'être réalisées en vertu de la résolution 29 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021, ne pourront excéder ensemble un plafond de 0,55% du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

(6) Augmentations de capital réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de liquidité conclus par Ingenico Group SA au profit des bénéficiaires de plans d'actions de performance (voir la Section E.6.4.4 - Note 8 du Document d'Enregistrement Universel 2021).

(7) Utilisation faite pour (i) servir les plans d'actions de performance dont la période d'acquisition est arrivée à échéance en 2020 et 2021, ou dans le cadre de la livraison par anticipation d'actions de performance en cas de circonstances particulières (décès, invalidité), (ii) et dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (Boost 2020) pour servir l'abondement (voir la Section E.6.4.4 - Note 8 du Document d'Enregistrement Universel 2021).

(8) Autorisation entrée en vigueur le 28 octobre 2020 à la date de clôture de l'offre d'acquisition.



## Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

### G.5.4.5 Franchissements de seuils

Nom de l'entité notifiant le franchissement de seuil	Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Sens	Franchissement de seuil relatif au capital social	Franchissement de seuil relatif aux droits de vote	% de participation	% de droits de vote	Actions	Référence de la publication AMF
Caisse des dépôts et consignations (CDC) <sup>(5)</sup>	27 janvier 2021	29 janvier 2021	↗	Non	Oui (5%)	5,77%	5,09%	16 099 289	221C0241
Caisse des dépôts et consignations (CDC) <sup>(5)</sup>	16 avril 2021	20 avril 2021	↘	Non	Oui (5%)	6,64%	4,90%	15 762 199	221C0827
Caisse des dépôts et consignations (CDC) <sup>(5)</sup>	11 juin 2021	17 juin 2021	↗	Non	Oui (5%)	5,67%	5,00%	15 864 006	221C1431
SIX Group AG <sup>(2)</sup>	28 octobre 2020	27 août 2021	↘	Non	Oui (15%)	10,9%	10,63%	29 853 529	221C2236
SIX Group AG <sup>(2)</sup>	30 novembre 2020	27 août 2021	↗	Non	Oui (15%)	10,66%	18,82%	29 853 529	221C2236
The Capital Group Companies Inc. <sup>(3)</sup>	9 novembre 2020	3 novembre 2021	↗	Non	Oui (5%)	5,25%	5,11%	14 364 108	221C2956
The Capital Group Companies Inc. <sup>(3)</sup>	27 octobre 2021	3 novembre 2021	↘	Non	Oui (5%)	5,62%	4,96%	15 758 307	221C2956
BlackRock Inc. <sup>(4)</sup>	4 novembre 2021	5 novembre 2021	↘	Non	Oui (5%)	5,60%	4,95%	15 720 292	221C3024
BlackRock Inc. <sup>(4)</sup>	16 novembre 2021	17 novembre 2021	↘	Oui (5%)	Non	4,79%	4,23%	13 429 103	221C3161
Harris Associates L.P. <sup>(6)</sup>	15 décembre 2021	20 décembre 2021	↗	Oui (5%)	Non	5,11%	4,52%	14 344 490	221C3522
The Capital Group Companies Inc. <sup>(3)</sup>	19 janvier 2022	21 janvier 2022	↘	Oui (5%)	Non	4,87%	4,29%	13 650 538	222C0194
Harris Associates L.P. <sup>(6)</sup>	21 janvier 2022	26 janvier 2022	↗	Non	Oui (5%)	5,72%	5,05%	16 043 595	222C0216
Bpifrance Participations <sup>(7)</sup>	7 février 2022	11 février 2022	↗	Non	Oui (5%)	4,45%	5,07%	12 477 820	222C0356
Bpifrance <sup>(1)</sup>	7 février 2022	14 février 2022	↗	Non	Oui (5%)	4,45%	5,07%	12 477 820	222C0361

1 Bpifrance est un établissement public à caractère industriel et commercial (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maison Alfort Cedex) qui détient indirectement une participation à travers Bpifrance Participations.

2 SIX Group AG est une société de droit suisse (Hardturmstrasse 201, 8005 Zurich Switzerland).

3 The Capital Group Companies Inc. (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, Ca 90071-1406, USA).

4 BlackRock Inc. est une société de droit américain BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, NY 10055 USA) agissant pour le compte de clients et de fonds qu'elle gère.

5 La Caisse des dépôts et consignation (CDC) est une institution financière publique (56 rue de Lille 75007 Paris France) qui détient indirectement une participation à travers Bpifrance Participations, CNP Assurances et LBP Prévoyance.

6 Harris Associates L.P. est une société de droit américain (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds qu'elle gère.

7 Bpifrance Participations est une société de droit français (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maison Alfort Cedex) contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

### G.5.4.6 Pacte d'actionnaires

#### Pacte d'actionnaires conclu entre SIX Group AG et Atos SE

Lors de l'acquisition par Worldline de la division des services de paiement de SIX Group AG, SIX Group AG et Atos SE ont conclu un pacte d'actionnaires énonçant en particulier des dispositions relatives à la gouvernance, aux domaines réservés et à diverses dispositions concernant le transfert d'actions. Ce pacte d'actionnaires a été amendé le 18 mars 2019 dans le contexte de la distribution par Atos SE d'environ 23,5% du capital social de Worldline et a pris fin le 4 février 2020 à la suite des cessions par Atos SE, d'actions Worldline et à la

diminution subséquente de la participation d'Atos SE au capital de Worldline à 2,5% du capital social.

Des accords de gouvernance ont par ailleurs été conclus par la Société avec SIX Group AG (voir la Section E.8 pour de plus amples informations).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune action de concert ni accord similaire.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital social de la Société.

### G.5.4.7 Résumé des transactions financières faites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur les actions de la Société (article 223-26 du règlement général AMF)

Nom	Nature de l'opération	Instrument financier	Date de l'opération (JJ/MM/AAAA)	Volume	Prix unitaire (en €)
Agnès Audier	Acquisition	Actions	07/01/2021	1 350	79,5013
Agnès Audier	Cession	Actions	06/01/2021	1 210	78,8840
Gilles Grapinet	Nantissement	Actions	19/01/2021	38 700	0,0000
Aldo Cardoso	Cession	Actions	26/01/2021	1 500	72,9600
Bpifrance Participations SA	Contrat de prêt de consommation d'actions au profit de Thierry Sommelet	Actions	19/03/2021	750	0,0000
Thierry Sommelet	Contrat de prêt de consommation d'actions avec Bpifrance Participations	Actions	19/03/2021	750	0,0000
Marc-Henri Desportes	Acquisition	Stock-options	21/07/2021	62 000	0,0000
Eric Heurtaux	Acquisition	Actions	21/07/2021	5 000	0,0000
Eric Heurtaux	Acquisition	Stock-options	21/07/2021	15 000	0,0000
Gilles Grapinet	Acquisition	Actions	21/07/2021	20 250	0,0000
Gilles Grapinet	Acquisition	Stock-options	21/07/2021	81 000	0,0000
Marc-Henri Desportes	Acquisition	Actions	21/07/2021	15 500	0,0000
Lorenz von Habsburg-Lothringen	Acquisition	Actions	21/09/2021	240	66,7900
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	08/03/2022	10 000	38,7649
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	09/03/2022	5 000	39,9721
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	09/03/2022	2 500	39,6573
Bernard Bourigeaud	Acquisition	Actions	15/03/2022	2 500	39,8389

G

### G.5.4.8 Droits de vote

#### Titres aux porteurs identifiables (article 9 des statuts)

La Société peut procéder à tout moment à l'identification des détenteurs des titres au porteur dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsque la personne qui a fait l'objet d'une demande de renseignements n'a pas transmis les informations dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité des titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de leurs droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

#### Modifications des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans le respect des lois et règlements applicables. Les statuts ne contiennent aucune stipulation en rapport avec la modification des droits des actionnaires qui serait plus stricte que la loi.

#### Droits de vote des actionnaires (articles 11 et 33 des statuts)

Chaque action de la Société donne droit à son titulaire à une voix, sous réserve (i) de l'existence d'un droit de vote double attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins et (ii) des actions auto-détenues qui sont privées de droit de vote.

Les statuts ne prévoient pas de restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions.



### Franchissement de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2%, puis à tout multiple de 1%, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions, de droit de vote ou de titres donnant accès au capital ou de droit de vote de la Société qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée au siège social, dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliqueront aux seuils statutaires qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Sous réserve des stipulations ci-dessus, cette obligation statutaire est régie par les mêmes dispositions que celles régissant l'obligation légale, y compris les cas d'assimilation aux actions possédées prévus par les dispositions légales et réglementaires.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation applicables, soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

### G.5.4.9 Structure de contrôle

Worldline n'est pas une société contrôlée et il n'existe pas de dispositions, que ce soit dans les statuts de la Société ou dans sa Charte interne ou encore son Règlement Intérieur, ayant pour effet de supprimer, reporter ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

### G.5.4.10 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital social de la Société.

### G.5.4.11 Actions de trésorerie et contrat de liquidité

#### Auto-détention

La Société a procédé par l'intermédiaire d'un prestataire de Services Financiers en 2020 au rachat de 400 actions au prix moyen de 62,92 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'une régularisation liée à l'exercice d'options de souscription d'actions d'un salarié. Cette information a fait l'objet d'une diffusion effective et intégrale et a été mise en ligne sur le site internet de la Société.

#### Contrat de liquidité

Worldline et Rothschild Martin Maurel ont signé un nouveau contrat de liquidité le 28 juin 2019. Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et est conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La plateforme de négociation sur lesquelles les transactions au titre du contrat de liquidité sont effectuées est Euronext Paris.

Le contrat de liquidité pourra être résilié à tout moment par Worldline, sans préavis, ou par Rothschild Martin Maurel avec un préavis d'un mois.

Les opérations réalisées en 2021 en vertu du contrat de liquidité ont été les suivantes :

Flux bruts cumulés au 31 décembre 2021	Achats cumulés	Ventes cumulées
Nombre de titres	1 407 771	1 400 096
Prix d'achat/de vente moyen (en euros)	72,601	72,532
Montant total des achats/ventes (en euros)	105 546 508,46	104 748 281,97

**Description du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2020**

L'Assemblée Générale du 9 juin 2020 a renouvelé l'autorisation accordé à la Société de procéder à des opérations sur ses propres titres pendant une période de 18 mois, dans les conditions décrites ci-après.

Sous réserve du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, en lien avec les régulations de la Commission européenne, et les pratiques de marché permises par l'Autorité des marchés financiers, les finalités de ce programme de rachat sous les suivantes :

- De conserver les actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le montant maximum d'actions acquises par la Société à cet effet ne peut excéder 5% du capital ;
- D'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- De les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attribution gratuite d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- De les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ; ou
- De les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social en application de la 32<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2020.

Cette autorisation pourra être utilisée à n'importe quel moment, sauf en cas d'offre publique sur les actions de la Société.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix maximum d'achat est fixé à 95 euros (hors frais) par action et le nombre d'actions pouvant être acquises est de 10%, des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce programme, l'achat, la vente ou le transfert d'actions de la Société peuvent être réalisés à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, excepté durant les périodes d'offres publiques d'achats ou d'échanges initiées par la Société ou visant les actions de la Société.

Lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les états financiers clos le 31 décembre 2020, il sera proposé aux actionnaires de mettre un terme à l'autorisation proposée à la 30<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 9 juin 2020 et d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, en accord avec les Articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les Articles L. 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le règlement (EU) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR) et les règlements de la Commission Européenne (règlements délégués).

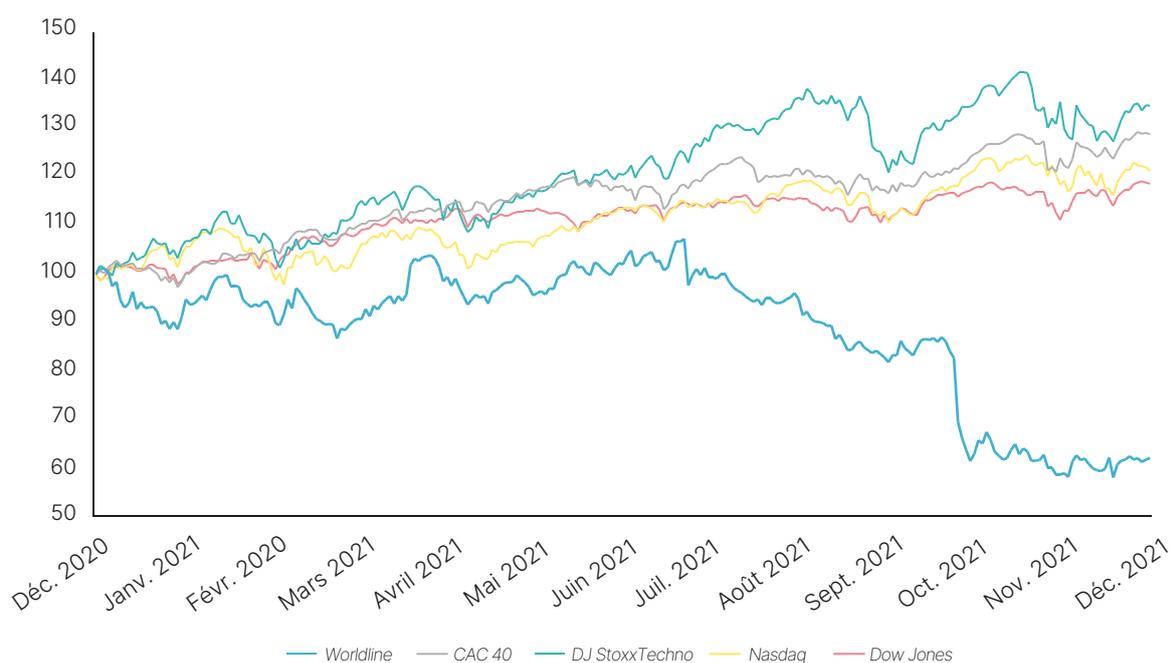


## G.5.5 Performance boursière

### G.5.5.1 Informations boursières

Le cours de l'action Worldline a terminé l'année à 49,01 euros, soit une baisse de 38% sur un an. La capitalisation boursière de Worldline a atteint 13 747 millions d'euros fin 2021.

#### Performance de l'action Worldline par rapport aux indices boursiers (base 100 au 31 décembre 2019)



### G.5.5.2 Chiffres clés

	2021	2020	2019	2018	2017
Plus haut (en euros)	84,84	81,66	65,95	56,25	43,99
Plus bas (en euros)	45,84	39,00	38,92	40,10	24,86
Clôture le 31/12 (en euros)	49,01	79,10	63,15	42,20	40,67
Volume moyen journalier traité sur la plateforme Euronext	693 020	814 842	365 137	92 333	84 216
Flottant	84,1%	84,33%	55,77%	21,49%	29,93%
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	13 747	22 080	11 541	7 704	5 405
Valeur d'Entreprise (VE) au 31/12 <sup>1</sup> (en millions d'euros)	16 872	25 245	12 182	7 670	5 096
VE/chiffre d'affaires	3,9 <sup>2</sup>	5,3 <sup>2</sup>	5,1	3,5 <sup>2</sup>	3,2
VE/excédent brut opérationnel	17,2 <sup>2</sup>	22,1 <sup>2</sup>	20,2	19,6	15,2
PER (Cours de clôture/résultat net par action normalisé)	31,2	43,6	38,3	37,6	37,6

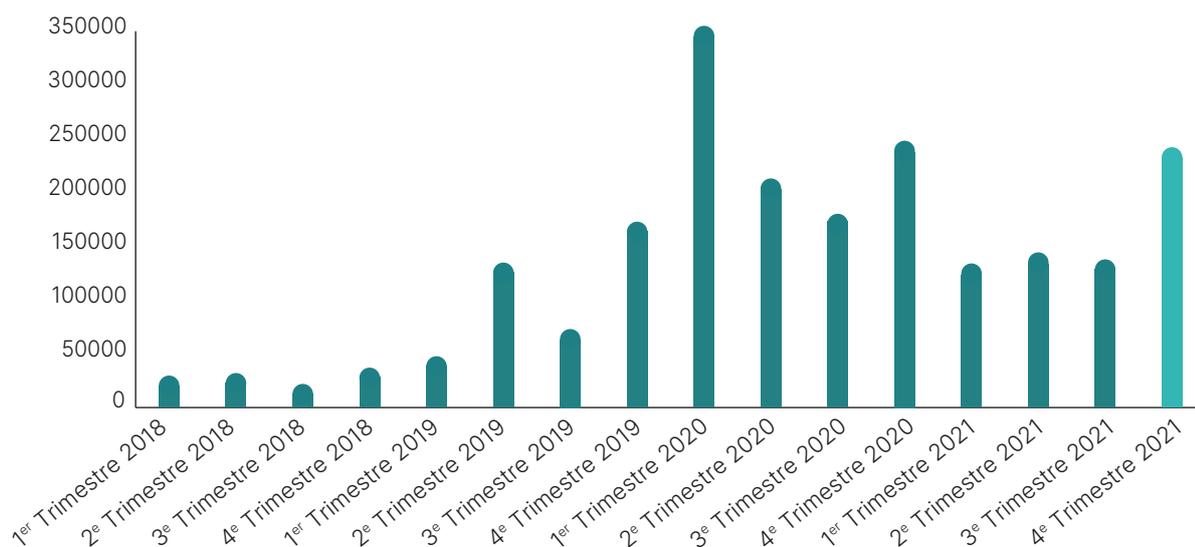
<sup>1</sup> En supposant que (Valeur d'Entreprise) = (Dette nette) + (Capitalisation boursière).

<sup>2</sup> Pro forma.

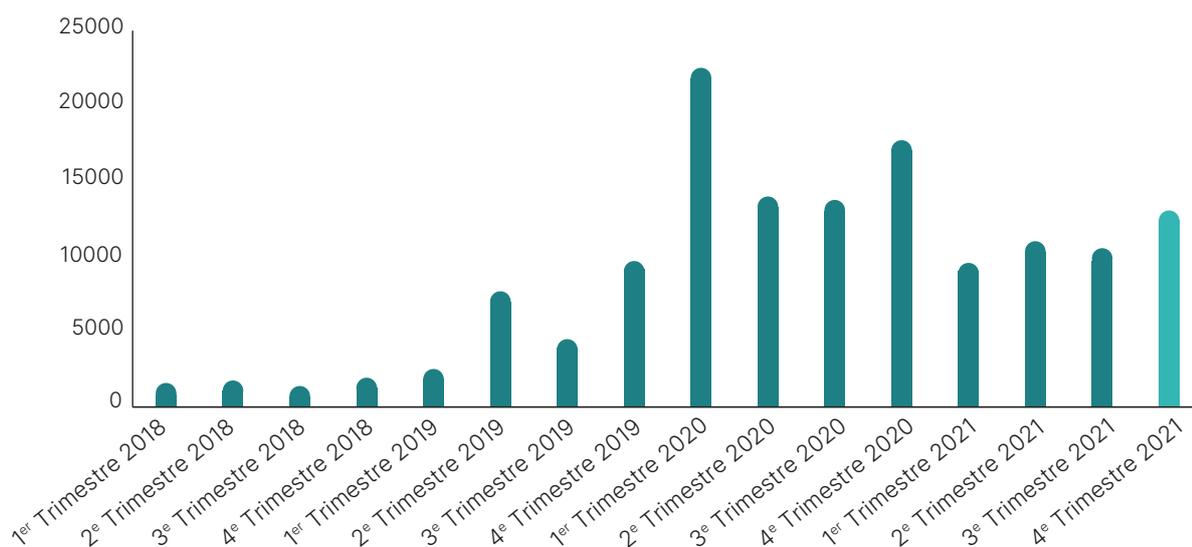
### G.5.5.3 Volume de transactions

En 2021, le volume moyen journalier d'actions traitées a atteint 693 milliers sur la plateforme Euronext comparée à 815 milliers en 2020. Concernant les volumes de transactions sur les actions de Worldline SA, la plateforme Euronext représentait 29% des volumes totaux en 2021 contre 22% en 2020.

**Volume trimestriel échange** (en milliers d'actions)



**Volume trimestriel échange** (en millions d'euros)





#### G.5.5.4 Principaux événements boursiers de l'année 2021 et post-clôture

Date	Evénements clés
24 février 2021	Résultats annuels 2020 : une année remarquable
21 avril 2021	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2021
20 mai 2021	Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires 2021
28 mai 2021	Acquisition de Cardlink, principal fournisseur de services réseau d'acceptation des paiements en Grèce
1 <sup>er</sup> juillet 2021	Worldline annonce une alliance stratégique dans les Services aux commerçants en Italie avec BNL
27 juillet 2021	Résultats S1 2021 solides
26 octobre 2021	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2021 en ligne avec la trajectoire annuelle
27 octobre 2021	Journée Investisseurs - Vision 2024 : Une Paytech internationale de premier plan au cœur de l'écosystème européen des paiements
07 décembre 2021	Worldline annonce une alliance stratégique dans les services aux commerçants en Grèce avec Eurobank
21 février 2022	Cession des activités TSS aux fonds Apollo
22 février 2022	Résultats 2021 des opérations poursuivies



# Annexes

<b>H.1 Personnes responsables</b>	<b>488</b>	<b>H.3 Tables de concordances</b>	<b>494</b>
H.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel	488	H.3.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	494
H.1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	488	H.3.2 Table de concordance du rapport financier annuel	497
H.1.3 Responsables du contrôle des comptes	488	H.3.3 Table de concordance avec le rapport de gestion	498
<b>H.2 Glossaire</b>	<b>489</b>	H.3.4 Table de concordance avec l'article L. 225-102-1 concernant la déclaration de performance extra-financière	499
H.2.1 Termes et indicateurs clés de performance : Finance	489	H.3.5 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise	501
H.2.2 Termes et indicateurs clés de performance : Activité	490	<b>H.4 Contacts</b>	<b>503</b>
H.2.3 Termes relatifs au marché boursier	490	H.4.1 Siège social	503
H.2.4 Termes relatifs à l'activité	491	H.4.2 Lignes de Services	503
		H.4.3 Fonctions Groupe	503
		H.4.4 Relations Investisseurs	503
		<b>H.5 Agenda financier</b>	<b>503</b>

# H.1 Personnes responsables

## H.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel [GRI 102-53]

Gilles Grapinet, Directeur Général

## H.1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du

résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bezons, le 25 avril 2022

**Gilles Grapinet**

Directeur Général

## H.1.3 Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes

#### **Deloitte & Associés**

(représenté par Véronique Laurent)

- Nommé le 30 juin 1997 puis renouvelé le 29 mars 2004, le 28 mai 2010 et le 26 mai 2016 pour une durée de 6 exercices
- Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

#### **Grant Thornton**

(représenté par Virginie Palethorpe)

- Nommé le 30 avril 2014 puis renouvelé le 9 juin 2020 pour une durée de 6 exercices
- Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

### Suppléant

#### **Cabinet B.E.A.S.**

- Nommé le 30 juin 1997 puis renouvelé le 29 mars 2004, le 28 mai 2010 et le 26 mai 2016 pour une durée de 6 exercices
- Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Grant Thornton est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

BEAS est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

## H.2 Glossaire

### H.2.1 Termes et indicateurs clés de performance : Finance

**Actifs et passifs courants et non courants :** une distinction est faite au bilan entre éléments d'actif et de passif courants et non courants. Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

Les actifs et passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

**CAGR/TCAM :** le taux de croissance annuel composé reflète le taux de croissance annuel moyen sur une période déterminée de plus d'un an. Il se calcule en divisant la valeur à la fin de la période par sa valeur au début de cette période, à la puissance un sur la longueur de la période et en soustrayant un au résultat obtenu. Par exemple :

- CAGR du chiffre d'affaires Worldline 2018-2021 = (chiffre d'affaires 2021 estimé/chiffre d'affaires 2018) (1/3)-1.

**Délai de recouvrement client :** le délai de recouvrement moyen représente la somme des créances clients (y compris les travaux en cours) exprimée en jours de chiffre d'affaires (sur la base du « dernier entré, premier sorti »). Le nombre de jours se base sur le calendrier civil.

**Endettement net :** l'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, contrats de location-financement, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie nette (disponibilités et dépôts bancaires à vue et SICAV monétaires).

**Marge opérationnelle :** la marge opérationnelle inclut le résultat opérationnel avant plus ou moins-values de cession d'actifs, coûts de réorganisation et de rationalisation, l'amortissement des plans de rémunérations en actions, pertes de valeur sur actifs à long terme, charge nette aux provisions pour litiges significatifs et reprise de provisions de bilan d'ouverture qui ne sont plus nécessaires.

**Marge opérationnelle avant amortissement et dépréciation (EBITDA ou EBO) :** terme anglo-saxon fréquemment utilisé en français (*Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortization*) correspond au résultat avant charge d'intérêts, impôts, dotation nette aux provisions et dotation aux amortissements). Pour Worldline, l'EBITDA (ou OMDA) se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact

sur les flux de trésorerie et se nomme EBO (Excédent Brut Opérationnel) et correspond à la marge opérationnelle avant dotation aux amortissements et dotation nette aux provisions.

**EBO (Excédent Brut Opérationnel)** il se calcule comme suit :

Marge opérationnelle :

- Moins dotation aux amortissements des immobilisations (tel que présenté en « Résultats financiers ») ;
- Moins dotation nette aux provisions (composée de la dotation nette aux provisions pour actif courant et de la dotation nette aux provisions d'exploitation, telles que présentées en « Résultats financiers ») ;
- Moins dotation nette aux provisions pour retraite (telle que présentée en « Résultats financiers »).

**Ratio d'endettement net sur capitaux propres :** le ratio d'endettement net sur capitaux propres représente la part, exprimée en pourcentage, de l'endettement net sur le total des capitaux propres (part du Groupe et intérêts minoritaires).

**Ratio de couverture d'intérêt :** le ratio de couverture d'intérêt représente un multiple de la marge opérationnelle divisé par le coût net de l'endettement financier.

**Ratio de levier financier :** le ratio de levier financier représente l'endettement net divisé par la marge opérationnelle avant amortissement et dépréciation, ou EBO.

**Résultat opérationnel :** le résultat opérationnel comprend le résultat net avant charge d'impôt courant et impôt différé, résultat financier, quote-part du résultat net des entreprises associées et résultat des activités abandonnées.

**Résultat net normalisé :** résultat net (part du Groupe) avant éléments inhabituels et peu fréquents, net d'impôt.

**RNPA (Résultat net par action) :** le RNPA est le résultat net divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le RNPA dilué est le résultat net divisé par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires sur la période (nombre d'actions en circulation + instruments dilutifs avec effet dilutif). Le RNPA normalisé est basé sur le résultat net normalisé.

**Flux de trésorerie disponible :** indicateur de génération de trésorerie sur lequel le Groupe communique en priorité et représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des variations de capital, des dividendes versés aux actionnaires, des acquisitions et cessions de la période et des plans de rémunérations en actions.



## H.2.2 Termes et indicateurs clés de performance : Activité

### Chiffre d'affaires

**Croissance organique :** la croissance organique représente le pourcentage de croissance d'un secteur d'activité à périmètre et taux de change constants.

**TCV (Total Contract Value ou valeur contractuelle totale) :** la TCV représente la valeur totale d'un contrat à la signature (prévue ou estimée) sur sa durée totale. Elle représente la commande ferme et la valeur contractuelle du contrat en dehors de toute clause activée du fait du client, telle que la clause de résiliation anticipée, ou toute option sur des prestations complémentaires ou tout renouvellement.

**Portefeuille d'opportunités commerciales :** cet indicateur correspond à la valeur du chiffre d'affaires potentiel à tirer des propositions commerciales en cours faites à des clients. Les propositions commerciales qualifiées appliquent une probabilité estimée du succès de la proposition, sous forme d'un pourcentage.

### Ressources Humaines

**Effectif :** l'effectif représente le nombre total de salariés enregistrés dans les effectifs de Worldline à la clôture de la période. L'effectif inclut les salariés en longue maladie ou en longue indisponibilité, les étudiants en cours de qualification, les stagiaires, les congés maternité, mais ne comprend pas les sous-traitants et le personnel intérimaire.

**Equivalent temps plein (ETP) :** l'Equivalent Temps Plein représente le nombre total de salariés calculé en fonction des informations reprises des feuilles horaires sur la base du temps de travail effectif, divisé par le temps de travail contractuel standard par salarié. En général, une personne qui a un contrat de travail à temps plein est considérée comme un ETP, alors qu'une personne qui travaille à temps partiel sera considérée comme représentant moins qu'un ETP.

Les calculs sont effectués sur la base de la durée de travail fixée par la législation en vigueur (hors heures supplémentaires et congés sans solde), le temps de travail potentiel (en heures ou jours) étant égal au temps nominal + le solde d'heures supplémentaires – les congés sans solde. Pour les sous-traitants et le personnel intérimaire, les heures de travail

potentielles sont fonction du nombre d'heures facturées par le fournisseur à Worldline.

**Sous-traitants :** les sous-traitants externes sont des fournisseurs tiers externes. Les activités externalisées (activités d'impression ou de centre d'appels, par exemple) et la sous-traitance sur la base d'un montant forfaitaire sont exclues de la comptabilisation des sous-traitants ou intérimaires.

**Personnel intérimaire :** il correspond au personnel d'une agence de travail temporaire. Il est habituellement fait recours aux intérimaires pour couvrir les pics d'activité saisonniers ou dans des circonstances exigeant du personnel sur une courte période.

**Effectif direct :** l'effectif direct (appelés aussi productifs) inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail peut être facturé à un tiers.

**Effectif indirect :** l'effectif indirect inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail ne peut pas être facturé à un tiers. Les effectifs indirects ne sont pas directement impliqués dans la production des produits et/ou services vendus aux clients.

**Effectif permanent :** il s'agit des effectifs en contrat à durée indéterminée.

**Effectifs temporaires :** il s'agit des effectifs en contrat à durée déterminée.

**Taux de rotation du personnel et taux de départs volontaires :** le taux de rotation du personnel et le taux de départs volontaires mesurent la part de l'effectif légal ayant quitté la Société (de manière volontaire ou non) sur une période définie :

- Le taux de rotation du personnel mesure le pourcentage de l'effectif légal ayant quitté l'entreprise sur une période donnée ;
- Le taux de départs volontaires mesure le pourcentage d'effectifs permanents ayant volontairement quitté l'entreprise sur une période donnée. Le taux de départs volontaires est un rapport entre le total des départs volontaires sur une période annuelle divisé par les effectifs moyens en contrat à durée indéterminée sur cette période.

## H.2.3 Termes relatifs au marché boursier

**Capitalisation boursière :** elle représente le cours de l'action d'une société multiplié par le nombre d'actions émises.

**Dividendes :** les dividendes représentent la part des bénéfices d'une entreprise distribuée aux actionnaires sous la forme de liquidités ou d'actions.

**Flottant :** le flottant représente la proportion du capital social effectivement échangé sur le marché. Il exclut les actions des six catégories présentées ci-dessous (source Euronext) :

- Auto-détention : actions de la Société cotée détenues par des sociétés contrôlées au sens de l'article 233/3 du Code de commerce. Les actions auto-détenues (actions détenues en propre par la Société cotée) ne sont pas comprises dans le calcul ;

- Actions détenues par des fondateurs : actions détenues directement ou indirectement par les fondateurs (personnes physiques ou groupes familiaux), lesdits fondateurs exerçant une influence sur la gestion ou le contrôle de la Société (dirigeants, contrôle en droit de vote, influence notoire...) ;
- Participations détenues par l'Etat : il s'agit des participations directes mais aussi des participations *via* des collectivités publiques et des participations détenues par des sociétés elles-mêmes contrôlées par l'Etat ;

- Actions liées par un pacte d'actionnaires : actions comprises dans le champ d'un pacte d'actionnaires au sens de l'article 233/10 et 11 du Code de commerce en dehors des actions détenues par les fondateurs ou l'Etat ;
- Bloc contrôlant : actions détenues par des personnes morales (hors fondateurs et Etat) qui exercent un contrôle au sens de l'article 233-3 du Code de commerce ;
- Participations analysées comme stables : participations supérieures à 5% et qui n'ont pas évolué de manière significative à la baisse (-1% hors dilution) depuis trois ans. Sont inclus des actionnaires qui, parallèlement ou conjointement au lien capitalistique, ont, avec la Société cotée, des accords industriels ou stratégiques sur une période récente.

## H.2.4 Termes relatifs à l'activité

**3-D Secure** : Mécanisme VISA permettant l'authentification par l'émetteur des cartes utilisées dans le contexte e-commerce. 3-D Secure est appelé à remplacer SET.

**Accélérateur cryptographique** : Dispositif électronique destiné à accélérer les opérations d'encryption sur le terminal de paiement.

**Acquéreur (Acquirer) / Banque d'acquisition d'ordres de paiement (Acquiring bank)** : Organisme financier ou assimilé ayant passé un accord avec un accepteur en vue de l'acquisition des données des transactions faites par carte, qui introduit ces données dans les systèmes d'échanges des émetteurs. Un même organisme financier peut être acquéreur et émetteur.

**Acquisition / Acquisition d'ordres de paiement (Acquiring)** : Processus par lequel un acquéreur prend en charge les données des transactions de paiement effectuées chez un accepteur, en général un commerçant, dans le but d'honorer son contrat avec l'accepteur.

**Acquisition commerçants (Commercial Acquiring)** : Activité de l'acquéreur qui porte sur l'opération des paiements carte des clients d'un commerçant et inclue la réception des fonds des banques émettrices et le dépôt du produit, après déduction des « commissions de gestion commerçant sur le compte du commerçant.

**API** : Interface de programmation applicative.

**Authentification** : Procédure permettant au prestataire de services de paiement de vérifier l'utilisation d'un instrument de paiement donné, y compris ses dispositifs de sécurité personnalisés.

**Autorisation** : Approbation ou garantie donnée par l'émetteur à l'acquéreur. L'autorisation sous-entend que l'émetteur honorerait la transaction.

**Carte de paiement en circuit fermé** : Carte de paiement dont le traitement passe directement du terminal de paiement vers les systèmes de l'émetteur de cette carte sans avoir recours à un organisme tiers.

**Carte privative** : Carte émise par un commerçant, ou un organisme non financier permettant l'achat de bien et de services.

**Instruments dilutifs** : les instruments dilutifs sont des instruments financiers (obligations, bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions, actions gratuites) qui peuvent être convertis en actions et qui ont donc un impact dilutif potentiel sur le capital social.

**PER (Price Earnings Ratio ou rapport capitalisation boursière/bénéfices)** : il représente la capitalisation boursière d'une entreprise divisée par ses bénéfices après impôt sur une période suivie (ou à terme) de douze mois.

**Valeur d'entreprise (Enterprise Value ou EV)** : elle représente la capitalisation boursière d'une entreprise plus son endettement.

**Centre de données** : Site physique sur lequel se trouvent regroupés des équipements constituant le système d'information de l'entreprise (ordinateurs centraux, serveurs, baies de stockage, équipements réseaux et de télécommunications, etc.).

**Cloud** : Concept qui consiste à déporter sur des serveurs distants des stockages et des traitements informatiques traditionnellement localisés sur des serveurs locaux ou sur le poste de l'utilisateur.

**CMS (Card Management System)** : Logiciel permettant de gérer un parc de périphériques cryptographiques tel que des cartes à puce.

**Commission d'interchange** : La Commission d'interchange ou le frais d'interchange (*interchange fee*) est le montant que la banque acquéreuse (celle qui contracte avec le commerçant) doit verser à la banque émettrice (celle qui a émis la carte au porteur) lors de chaque paiement par carte entre un commerçant et son client.

**Commissions refacturées/Impayés (Chargeback)** : Mouvements de compensation d'un type particulier dont l'objet est d'inverser le sens de l'écriture d'une opération initiale de paiement ou de retrait, au motif que l'opération en question n'est pas recevable suite au non-respect des règles sécuritaires par l'accepteur.

**Compensation** : La compensation (*clearing* en anglais) est un mécanisme permettant à des banques et des institutions financières d'effectuer des transactions. Une transaction a toujours un débiteur et un créancier. La compensation est matérialisée par le jeu d'écriture comptable qui matérialise la transaction. On dit que le crédit sur le compte du créancier compense le débit sur le compte du débiteur.

**CRM (Customer Relationship Management)** : Gestion de la relation client.

**Cryptographie** : Application de la théorie mathématique pour élaborer des techniques et algorithmes pouvant être exécutés sur des données pour en garantir, par exemple, la confidentialité, l'intégrité et/ou l'authentification.

**CSM** : Mécanisme de compensation et de règlement de paiements.

**DAB** : Distributeur automatique de billets.



**DCC (Dynamic Currency Conversion) :** Service financier par lequel les porteurs de cartes de crédit voient le coût de la transaction convertie dans leur monnaie locale quand ils effectuent un paiement dans une devise étrangère.

**Directive sur les services de paiement :** Directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur.

**e-Commerce :** La vente ou l'achat de biens ou de services, effectués par une entreprise, un particulier, une administration ou toute autre entité publique ou privée, et réalisés au moyen d'un réseau électronique.

**e-Consommateur :** Consommateur qui effectue des transactions en utilisant des technologies numériques.

**e-Gouvernement :** L'utilisation de technologies numériques (souvent par Internet) pour fournir des services destinés au gouvernement.

**Emetteur (Issuer) / Banque émettrice (Issuing bank) :** Organisme financier ou assimilé qui émet une carte au profit d'un porteur.

**Emission d'un moyen de paiement (Issuing) :** Emission de moyens de paiement comme les cartes de crédit/de paiement/prépayées.

**EMV (Groupement Europay MasterCard Visa) :** Europay – MasterCard – Visa. Standard international régissant les cartes à microprocesseur ainsi que le comportement des terminaux de paiement. Les cartes EMV ainsi que les terminaux doivent être certifiés selon des procédures imposées par EMV Co, organisme de supervision de la norme EMV.

**Etablissement de paiement agréé :** Entité juridique autorisée, dans le cadre de la Directive sur les Services de Paiement, à fournir des services de paiement.

**HCE (Host Card Emulation) :** Emulation d'une carte physique utilisant un système logiciel sur un téléphone mobile.

**HSM (Hardware Security Module) :** Module de Sécurité. Matériel électronique offrant un service de sécurité qui consiste à générer, stocker et protéger des clés cryptographiques.

**ITSO (Integrated Transport Smartcard Organisation) :** Organisation du Transport Smartcard Intégré.

**Kiosque :** Borne interactive.

**M2M (Machine to Machine) :** Machine à Machine. Technologie permettant des communications entre machines, et ceci sans intervention humaine.

**Marque blanche :** Procédé par lequel une entreprise propose à ses clients, sous sa propre marque, un service assuré par un tiers sans que celui-ci apparaisse comme en étant le fournisseur.

**m-Commerce/Commerce mobile :** Utilisation de technologies sans fil, et plus particulièrement de la téléphonie mobile, afin de faire du commerce.

**Multi-canaux :** Adoption de nouveaux comportements par les clients, qui opèrent un changement de canal durant leur processus de décision alors même qu'ils étaient tenus auparavant de réaliser l'ensemble des étapes de ce processus (identification du besoin, recherche des informations, évaluation des alternatives de choix, choix, évaluation post-achat) auprès du seul canal disponible.

**Multi-commerce :** Se dit de solutions multi-canaux pour le commerce.

**NFC (Near-Field Communication) :** Technologie de communication sans-fil à courte portée et haute fréquence, permettant l'échange d'informations entre des périphériques jusqu'à une distance d'environ 10 cm.

**OBeP (Online Banking e-Payments) :** Type de réseau de paiement, développé par le secteur bancaire en coordination avec les fournisseurs de technologie, conçu spécialement pour répondre aux besoins uniques des paiements effectués sur Internet.

**Open payments :** Utilisation de cartes de paiement sans contact afin d'accéder à des services de mobilité et de les payer.

**Paiement à partir d'un mobile :** Transaction effectuée depuis un téléphone mobile et débité sur la carte bancaire, sur la facture opérateur ou sur un porte-monnaie électronique.

**Paiement électronique en ligne ou paiement à distance ou e-paiement :** Moyen permettant d'effectuer des transactions commerciales pour l'échange de biens ou de services sur Internet.

**Paiement électronique et mobile :** Paiement en ligne ou paiement sur mobile.

**Payment Collecting / agrégation de paiements :** Centralisation des transactions de paiements mondiales d'un commerçant donné avec de nombreux acquéreurs locaux.

**Payment services hub :** Plateforme de paiement électronique permettant le traitement centralisé de paiements en lots et individuels sur une plateforme unique de bout en bout, indépendamment du type de moyen de paiement, du montant du paiement, du type de client, canal ou de transaction. Le Payment services hub supporte les interfaces standardisées et fournit une vue globale en temps réel ainsi qu'un partage d'informations à travers tous les paiements.

**PCI (Payment Card Industry) :** Association des principaux schémas de paiement : Visa, MasterCard, American Express, Discover et JCB.

**PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) :** Norme en matière de sécurité des données élaborée par le Payment Card Industry (PCI).

**PEACH (Pan-European Automated Clearing House) :** Chambre de compensation automatisée paneuropéenne.

**PIN (Personal Identification Number) :** Numéro d'identification personnel. Un code secret requis pour confirmer l'identité de l'utilisateur.

**Point à Point (Peer-to-Peer) :** Modèle de réseau informatique proche du modèle client-serveur mais où chaque client est aussi un serveur.

**Point de vente :** Lieu de l'activité commerciale. Un point de vente peut comporter plusieurs points d'acceptation (par exemple, un supermarché est un point de vente, alors que les caisses du supermarché constituent chacune un point d'acceptation). Sauf cas très particulier, un point de vente est juridiquement défini par son numéro SIRET.

**Portail de paiement :** Site Internet permettant d'accepter des paiements en ligne et accessible à partir de nombreux autres sites web.

**Porte-monnaie électronique (e-wallet) :** Dispositif qui peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements en ligne sur des terminaux de paiement. Par extension, dispositif permettant un accès unique et ergonomique à plusieurs solutions de paiement (par exemple des cartes de crédit ou de débit).

**Règlement :** Paiement des fonds par l'acquéreur soit directement sur le compte bancaire du commerçant soit par le service de paiement.

**SaaS (Software-as-a-Service) :** Logiciel comme Service. Modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur.

**Schéma de paiement :** Désigne communément un organisme chargé de définir et de veiller à l'application de règles spécifique à un moyen de paiement. Visa et MasterCard sont des schémas de paiement.

**SEPA (Single Euro Payment Areas) :** L'Espace unique de paiement en euros (ou SEPA, Single Euro Payments Area), est un projet initié en 2002 par les établissements bancaires pour rendre les paiements entre 34 pays européens aussi faciles et aussi sûrs que les paiements nationaux, grâce à la mise en place de trois moyens de paiement européens, à savoir virement, prélèvement et paiement par carte.

**Service de Billetterie Electronique (e-Ticketing) :** Systèmes électroniques permettant l'émission, la vérification et le paiement des tickets, notamment dans le domaine du transport public.

**Services de banque en ligne (e-Banking) :** Fait référence aux banques sur Internet qui proposent à leurs clients des services bancaires à distance, sans avoir de guichet ou d'agence physiques pour réaliser leurs opérations.

**Services de paiement :** Les services permettant de verser ou de retirer des espèces sur un compte de paiement ainsi que les opérations de gestion d'un tel compte ; l'exécution d'opérations de paiement ; la transmission de fonds ; l'émission d'instruments de paiement et/ou l'acquisition d'ordres de paiement ; les opérations de paiement exécutées notamment par des opérateurs télécom ou des fournisseurs d'accès à

Internet dans le cadre desquelles l'opérateur agit uniquement comme intermédiaire dans la relation de paiement et que le consentement du payeur est donné *via* le dispositif de télécommunication, numérique ou informatique de cet opérateur.

**SIPS :** Services de Paiement Sécurisés sur Internet. Paiement en ligne sécurisé, solution cross-canal pour le traitement de paiements.

**SOA (Service-oriented architecture) :** Architecture orientée services. Forme d'architecture de médiation qui est un modèle d'interaction applicative qui met en œuvre des services (composants logiciels) avec une forte cohérence interne et des couplages externes « lâches ».

**Terminal de paiement électronique / Terminal :** Equipement utilisé pour le paiement électronique. Terminal capable de la lecture électronique des cartes de paiement, de certains contrôles de validité et de la transmission automatique des transactions vers l'acquéreur. On dit également simplement Terminal

**Terminal point de vente :** Terminal regroupant les fonctions d'un terminal de paiement électronique et incluant d'autres fonctions, liées à l'activité du commerçant et aux paiements autres que par carte (espèces, chèques).

**Token :** Jeton (identificateur numérique anonymisé) pouvant être transféré entre deux parties sur Internet.

**Traitement Acquéreurs (Acquiring Processing) :** Ensemble des opérations techniques destinées à opérer l'activité d'un acquéreur, qui peuvent être sous-traitées à une société spécialisée.

**Traitement Commerçants (Commercial processing)/Traitement de transactions (Processing) :** Ensemble des opérations techniques destinées à opérer les transactions de paiement d'un commerçant.

**Traitement Emetteurs (Issuing Processing) :** Ensemble des opérations techniques destinées à opérer l'activité d'un émetteur, qui peuvent être sous-traitées à une société spécialisée.

**VAS :** *Value-added services* (services à valeur ajoutée).



## H.3 Tables de concordances

### H.3.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance permet d'identifier les informations requises par les Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019 relatif au règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 conformément au schéma du Document d'Enregistrement Universel et de croiser celles-ci avec les sections du présent Document d'Enregistrement Universel.

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2021
<b>Section 1</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	
Point 1.1	Identité des personnes responsables	H.1.1
Point 1.2	Déclaration des personnes responsables	H.1.2
Point 1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
Point 1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Notes introductives
Point 1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Encart AMF
<b>Section 2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
Point 2.1	Identité des contrôleurs légaux	H.1.3
Point 2.2	Changement éventuel	N/A
<b>Section 3</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>F.2</b>
<b>Section 4</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	<b>-</b>
Point 4.1	Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	G.1.2
Point 4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI) de l'émetteur.	G.1.2
Point 4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	G.1.2
Point 4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, le pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	G.1.2 H.4.1
<b>Section 5</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
Point 5.1	Principales activités	A.1
Point 5.1.1	Nature des opérations	A.1 ; A.2 ; B ; C
Point 5.1.2	Nouveaux produits et/ou service important lancé	A.4 ; C
Point 5.2	Principaux marchés	B ; C
Point 5.3	Événements importants	A.4 ; A.5 ; E.5.7.3 (Notes 1 et 2)
Point 5.4	Stratégie et objectifs	C.5 ; E.2 ; E.3
Point 5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers et nouveaux procédés de fabrication	C.11
Point 5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	B ; C.2
Point 5.7	Investissements	
Point 5.7.1	Investissements importants réalisés	A.5.3.2 ; C.9 ; E.5.7.3 Note 1
Point 5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	A.5.3.2 ; C.9
Point 5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	A.5.3.3 ; E.5.7.3 Note 7.3 ; E.6.4.4 Note 3
Point 5.7.4	Questions environnementales	D.5

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2021
<b>Section 6 Structure organisationnelle</b>		
Point 6.1	Description sommaire du Groupe	A
Point 6.2	Liste des filiales importantes	A.5.2 ; A.5.3 ; E.5.7.3 Note 16
<b>Section 7 Examen de la situation financière et du résultat</b>		
Point 7.1	Situation financière	
Point 7.1.1	Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	A.1 ; A.2 ; A.4 ; D.1.4 ; D.2.6 ; D.3.5 ; D.4.8 ; D.5.4 ; D.6.4 ; E.1 ; E.4 ; E.5 ; E.6 ; E.7 ; E.9
Point 7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	C.11
Point 7.2	Résultats d'exploitation	
Point 7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	E.1 ; E.4 ; E.5.7.3 Note 6 ; E.6.4.2
Point 7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	A.1 ; A.2 ; A.4 ; E.1 ; E.4 ; E.5 ; E.6
<b>Section 8 Trésorerie et capitaux</b>		
Point 8.1	Informations sur les capitaux	E.4.3 ; E.5.7.3 Note 13 ; G.5
Point 8.2	Flux de trésorerie	E.4.2
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	E.4.3
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	F.2.4
Point 8.5	Sources de financement attendues	E.4.3 ; E.5.7.3 Note 7
<b>Section 9 Environnement réglementaire</b>		
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique	B.4.3 ; C.4 ; F.2.2
<b>Section 10 Informations sur les tendances</b>		
Point 10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	E.2 ; E.3 ; E.5.7.3 Note 18
Point 10.2	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	B ; C ; E.2 ; E.3 ; F.2
<b>Section 11 Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
Point 11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	E.2 ; E.3
Point 11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	E.2 ; E.3
Point 11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	E.1.1 ; E.4.4 ; E.4.5
<b>Section 12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>		
Point 12.1	Informations concernant les membres Nom, adresse professionnelle et fonction Nature de tout lien familial existant Expertise et expérience Déclaration de non-condamnation	G.2.3
Point 12.2	Conflits d'intérêts	G.2.3.10 ; G.3.1.1.3
<b>Section 13 Rémunération et avantages</b>		
Point 13.1	Rémunération versée et avantages en nature	D.3.3.3 ; G.3.2
Point 13.2	Provisions pour pensions et retraites	E.5.7.3 Note 11 ; G.3
<b>Section 14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
Point 14.1	Date d'expiration des mandats	G.2.2 ; G.2.3
Point 14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	G.2.3.10
Point 14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	G.2.5.1 ; G.2.5.3



## Annexes

Tables de concordances

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2021
Point 14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	G.2.1
Point 14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	G.2
<b>Section 15 Salariés</b>		
Point 15.1	Nombre de salariés	E.1.3
Point 15.2	Participations et stock-options	D.3.3.3 ; E.5.7.3 Note 6 ; E.6.4.4 Note 8 ; G.3.3 ; G.5.1.2 ; G.5.4
Point 15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	D.3.3.3 ; G.3.3
<b>Section 16 Principaux actionnaires</b>		
Point 16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du Document d'Enregistrement Universel	G.5.1.2 ; G.5.4.5
Point 16.2	Existence de droits de vote différents	G.5.4.8
Point 16.3	Contrôle direct ou indirect	G.5.4.9
Point 16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
<b>Section 17 Transactions avec des parties liées</b>		<b>E.5.7.3 Note 15 ; E.6.4.4 Note 18 ; E.8</b>
<b>Section 18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
Point 18.1	Informations financières historiques	
Point 18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapports d'audit	Notes introductives ; E.7.1
Point 18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A
Point 18.1.3	Normes comptables	E.5.7.2 ; E.6.4.3
Point 18.1.4	Changement de référentiel comptable	E.5.7.2
Point 18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	E.6 ; E.7
Point 18.1.6	Etats financiers consolidés	E.5
Point 18.1.7	Dates des dernières informations financières	
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	
Point 18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	
Point 18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	E.5.1 ; E.6.1
Point 18.3.2	Autres informations auditées	D.7.4
Point 18.3.3	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A
Point 18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	E.4.5
Point 18.5	Politique de distribution de dividendes	G.5.2
Point 18.5.1	Descriptions de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	G.5.2
Point 18.5.2	Montant du dividende par action	G.5.2
Point 18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	F.4
Point 18.7	Changements significatifs de la situation financière	E.4 ; E.5.4
<b>Section 19 Informations supplémentaires</b>		
Point 19.1	Capital social	G.5.4
Point 19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	G.5.4
Point 19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A
Point 19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	G.5.4

N°	Rubriques de l'Annexe 1 et 2 du règlement délégué (CE) 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'Enregistrement Universel 2021
Point 19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	G.5.4.3
Point 19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	G.5.4.3
Point 19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	G.5.4.3
Point 19.1.7	Historique du capital social	G.5.4.2
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	G.1
Point 19.2.1	Registre et objet social	G.1
Point 19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	G.5.4.8
Point 19.2.3	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	G.5.4.8
<b>Section 20</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>E.1 ; E.4 ; E.8 ; F.2 ; F.3</b>
<b>Section 21</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>G.5.3</b>

### H.3.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Informations	Sections
Comptes annuels de la Société	E.6
Comptes consolidés du Groupe	E.5
Rapport de gestion	H.3.3
Attestation du responsable du rapport financier annuel	H.1.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	E.6.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	E.5.1
Honoraires des Commissaires aux comptes	E.5.7.3 Note 17
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	H.3.5
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 22-10-71 du Code de commerce	E.6.1



## Annexes

Tables de concordances

### H.3.3 Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de Référence les informations qui constituent le rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'Administration de Worldline telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

	Paragraphes
1. Analyse de l'évolution des affaires	B. ; E.1
2. Analyse des résultats	E.1 ; E.4
3. Analyse de la situation financière	E.4
4. Description des principaux risques et incertitudes	F.2 ; F.4
5. Indications sur l'utilisation d'instruments financiers	E.5.7.3 Note 7
6. Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	F.2
7. Renseignements concernant les rachats d'actions	G.5.4.11
8. Situation au cours de l'exercice 2021	E.1 ; E.4 ; E.5 ; E.6 ; E.7
9. Evolution prévisible de la situation	B ; C.5
10. Evénements importants survenus depuis la fin de l'exercice 2021	E.5.7.3 Note 18 ; E.6.4.4 Note 20
11. Activités en matière de Recherche et Développement	C.11
12. Succursales existantes	A.5.3
13. Activités et résultats de Worldline, Société Mère	E.6
14. Activités des filiales de Worldline au cours de l'exercice 2020	E.1 ; E.4 ; E.5
15. Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	D ; E
16. Perspectives d'avenir	B ; C.5 ; E.2 ; E.3
17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Worldline	E.7.1
18. Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	G.5.1.2
19. Informations sociales, sociétales et environnementales	D
20. Prise de participation ou de contrôle significative dans des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France	E.5.2
21. Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	G.5.4.7
22. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	E.7.2
23. Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	H.3.5
24. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	G.5.2
25. Répartition et évolution de l'actionnariat (notamment les actions d'autocontrôle)	G.5.1.2
26. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone	D.5
27. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques	F.1 ; F.4
28. Plan de vigilance	D.4.3
29. déclaration de performance extra-financière	H.3.4

### H.3.4 Table de concordance avec l'article L. 225-102-1 concernant la déclaration de performance extra-financière

Article R. L. 225-102-1 déclaration de performance extra-financière	Paragraphes
<b>I. Le Modèle d'Affaire de la Société</b>	C.3 D.1.2.1.2 D.1.2.2 D.2.1 D.3.1 D.4.1 D.5.1
<b>II. L'analyse des risques de la Société</b>	F.2
1° Une description des principaux risques liés à l'activité de la Société	D.1.2.2 D.2.1 D.3.1 D.4.1 D.5.1 F.3
2° Une description des politiques mises en place pour atténuer et prévenir la survenance de ces risques	D.1.3 D.1.4 D.2.1 D.2.6 D.3.1 D.3.5 D.4.1 D.4.8 D.5.1 D.5.4 D.7.2.1 D.7.2.2 D.7.3
3° Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.	
<b>III. A- Déclaration des informations pertinentes liées aux principaux risques/mesures mentionnés en II</b>	
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<b>Emploi</b>	
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	D.3.1
Embauches et licenciements	D.3.3.1
Rémunérations et leur évolution	D.3.3.3
<b>Organisation du travail</b>	
Organisation du temps de travail	D.3.2.2.4
Absentéisme	D.3.5
<b>Santé et sécurité</b>	
Conditions de santé et de sécurité au travail	D.3.2.2.2
Fréquence et gravité des accidents du travail, maladies professionnelles	D.3.2.2 D.3.5
<b>Labor Relations</b>	
Organisation du dialogue social, procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	D.3.2.2.1
<b>Formation</b>	
Politiques mises en œuvre pour la formation, notamment en matière de protection de l'environnement	D.5.1.2.2
Nombre total d'heures de formation	D.3.4.1 D.3.5
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	D.3.2.3.1
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	D.3.2.3.2
Politique de lutte contre les discriminations	D.3.2.3



## Annexes

Tables de concordances

Article R. L. 225-102-1 déclaration de performance extra-financière	Paragraphes
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	D.5.1
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	D.5.1.2
<b>Pollution</b>	
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	D.5.3 D.5.2
Prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	D.5.2 D.5.3 D.5.2.2.4
<b>Economie circulaire</b>	
Prévention et gestion des déchets :	
<ul style="list-style-type: none"><li>Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets</li></ul>	D.5.3
<ul style="list-style-type: none"><li>Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</li></ul>	D.5.3.2
<b>Utilisation durable des ressources :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</li></ul>	D.5.3.2.1
<ul style="list-style-type: none"><li>Consommation de matières premières</li></ul>	D.5.3.1
<ul style="list-style-type: none"><li>Mesures prises pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des matières premières</li></ul>	D.5.3.1
<ul style="list-style-type: none"><li>Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique</li></ul>	D.5.2.3
<ul style="list-style-type: none"><li>Recours aux énergies renouvelables</li></ul>	D.5.2.3.2
<b>Changement climatique</b>	
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	D.5.2.2
Mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	D.5.2.3
Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	D.5.2.1.2
<b>Protection de la biodiversité</b>	
Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	D.5.3.2.2
<b>INFORMATIONS SOCIETALES</b>	
<b>Engagements sociétaux en faveur du développement durable</b>	
	D.6
<ul style="list-style-type: none"><li>L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local</li></ul>	D.6
<ul style="list-style-type: none"><li>L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales</li></ul>	D.6
<ul style="list-style-type: none"><li>Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci</li></ul>	D.6 D.1.1.3 D.1.2.1.1
<ul style="list-style-type: none"><li>Actions de partenariat ou de mécénat</li></ul>	D.1.3.3 D.6
<b>Sous-traitance et fournisseurs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</li></ul>	D.4.6.
<ul style="list-style-type: none"><li>La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</li></ul>	D.4.6 D.4.3
Loyauté des pratiques : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	D.2.5.1

### H.3.5 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 comprend l'ensemble des éléments relatifs au gouvernement d'entreprise prévus aux articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce devant être inclus dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, le tableau suivant permet d'identifier dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 les informations requises.

Informations requises en application des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce	Section du Document d'Enregistrement Universel 2021
<b>Gouvernance</b> (L.22-10-10 CCom)	
La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	G.2.3.1
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote	G.2.3.10 ; E.8
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	G.5.4.4
Le choix des modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société	G.2.2
La composition du Conseil d'Administration, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	G.2.3 ; G.2.4
La politique de diversité	D.3.2.3 ; G.2.2.4 ; G.2.3.2
Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général	G.2.2.3
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	G.2.1
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	G.1.3.2 ; G.5.4.8
La procédure relative aux conventions et engagements réglementés	G.2.3.12
<b>La rémunération des dirigeants</b> (L.22-10-8 et L.22-10-10 CCom)	
Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux	G.3.1
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci	G.3.2
La proportion relative à la rémunération fixe et variable	G.3.1 ; G.3.2.3 ; G.3.2.4
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	G.3.1
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions	G.3.1 ; G.3.2
La rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	G.3.1 ; G.3.2
Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	G.3.2.5
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	G.3.2.5
La conformité de la rémunération totale avec la politique de rémunération adoptée	G.3.2
La manière dont le vote lors de la dernière Assemblée Générale sur la politique de rémunération a été pris en compte	G.3.2.3 ; G.3.2.4
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée	G.3.1
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	N/A
<b>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</b> (L.22-10-11 CCom)	
La structure du capital de la Société	G.5.1.2
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	G.5.4.8
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	G.5.1.2
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	N/A



## Annexes

Tables de concordances

### Informations requises en application des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce

### Section du Document d'Enregistrement Universel 2021

Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	N/A
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	G.5.4.6
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	G.1.3.1
Les pouvoirs du Conseil d'Administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	G.1.3.1
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	E.8
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	G.3.1

En complément du rapport sur le gouvernement d'entreprise précité, le Document d'Enregistrement Universel comprend également les éléments relatifs au gouvernement d'entreprise suivants, que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande. Les éléments recommandés par le Code AFEP-MEDEF qui seraient également compris dans la liste des éléments requis aux termes des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce (tels que mentionnés ci-dessus) ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessous :

Informations recommandées en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	Section du Code AFEP-MEDEF	Section du Document d'Enregistrement Universel 2021
L'activité du Conseil d'Administration	1.8	G.2.4
Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	2.2	G.2.3.11
Critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe	9.5.3	G.2.3.4.1
Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	10.3	G.2.6
Nombre de séances du Conseil d'Administration et des comités du Conseil tenus au cours de l'exercice écoulé et informations sur la participation individuelle des administrateurs à messéances et réunions	11.1	G.2.4 ; G.2.5
Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction, la composition nominative de chaque comité du Conseil	14.3	G.2.3.1
Exposé sur l'activité des comités au cours de l'exercice écoulé	15.2	G.2.5
Nombre d'actions détenues par les administrateurs	20	G.2.3.1
Règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs	21.4	G.3
Quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif	22	G.3.1
Recommandations du Haut Comité et les raisons pour lesquelles la Société aurait décidé de ne pas y donner suite	27.1	N/A

## H.4 Contacts

### H.4.1 Siège social

Tour VoltaireParis  
La Défense  
1, Place des Degrés  
92800 Puteaux – France  
+ 33 1 34 34 95 95

### H.4.2 Lignes de Services

#### Services aux Commerçants

Vincent Roland

#### Solution & Services de Terminaux de paiement

Matthieu Destot

#### EquensWorldline et Services Financiers

Michael Steinbach

#### Mobilité & Services Web Transactionnels

Claude France

### H.4.3 Fonctions Groupe

#### Président – Directeur Général

Gilles Grapinet

#### Directeur Général Délégué

Marc-Henri Desportes

#### Finance

Eric Heurtaux

#### Ressources Humaines

Olivier Burger

#### Technique et Opérations

Christophe Duquenne

#### Communication, Ventes & Marketing

Pascal Mauzé

#### Juridique & Contract Management

Charles-Henri de Taffin

#### Stratégie, Fusions & Acquisitions, Affaires publiques & réglementaires

Grégory Lambertie

### H.4.4 Relations Investisseurs

#### Laurent Marie

Tel : +33 (0)7 84 50 18 90

Mail : laurent.marie@worldline.com

#### Benoit d'Amécourt

Tel : +33 (0)1 3080 7330

Mail : benoit.damecourt@worldline.com

De plus amples informations concernant la Société, telles que l'information financière, l'information réglementée AMF, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité d'entreprise et le développement durable, sont disponibles sur le site web de Worldline : worldline.com.

Les demandes d'information peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse : investor-relations@worldline.com.

## H.5 Agenda financier

- 27 avril 2022 : Chiffre d'affaires du T1 2022
- 9 juin 2022 : Assemblée générale annuelle des actionnaires
- 27 juillet 2022 : Résultats du S1 2022
- 25 octobre 2022 : Chiffre d'affaires du T3 2022





## À propos de Worldline

Worldline [Euronext : WLN] est un leader mondial des paiements et le partenaire technologique de choix des commerçants, des banques et des acquéreurs. Avec 20 000 collaborateurs dans plus de 50 pays, Worldline fournit à ses clients des solutions durables, fiables et innovantes qui contribuent à leur croissance. Worldline propose des solutions d'acquisition commerçant en magasin et en ligne, le traitement hautement sécurisé des transactions de paiement ainsi que de nombreux services numériques. Le chiffre d'affaires proforma 2021 de Worldline s'est élevé à près de 4 milliards d'euros.

[worldline.com](https://worldline.com)

La raison d'être de Worldline est de concevoir et exploiter des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Worldline les rend respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales.



Pour plus d'informations  
[infoWL@worldline.com](mailto:infoWL@worldline.com)

-  [fr.worldline.com/twitter](https://fr.worldline.com/twitter)
-  [fr.worldline.com/facebook](https://fr.worldline.com/facebook)
-  [fr.worldline.com/youtube](https://fr.worldline.com/youtube)
-  [worldline.com/linkedin](https://worldline.com/linkedin)
-  [worldline.com/instagram](https://worldline.com/instagram)
-  [fr.worldline.com/blog](https://fr.worldline.com/blog)



Worldline est une marque déposée  
de Worldline SA, Mars 2022  
© 2022 Worldline.